

Youssef Meite

Théorie générale du charisme et de la crise de succession en régime charismatique

Meite Youssef. *Théorie générale du charisme et de la crise de succession en régime charismatique*, sous la direction de M. David Cumin. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3). Thèse soutenue le 26 novembre 2012. Disponible sur : www.theses.fr/2012/LYO30076



Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

**THÉORIE GÉNÉRALE DU CHARISME
ET DE LA CRISE DE SUCCESSION
EN RÉGIME CHARISMATIQUE**

Thèse pour le doctorat en droit public interne et analyse
politique

Présentée par **Meite Youssouf**

Directeur de thèse

M. David Cumin, Maître de conférences en Droit Public interne et analyse politique,
Université Lyon III-Jean Moulin

Membres du Jury

M. Jean-Pierre Lay, Maître de Conférences en droit public, université de paris XII- Val-
de-Marne

M. Michel Bergès, Professeur des universités, Agrégé de science politique à l'Université
de Bordeaux IV Montesquieu

M. Alexandre Dorna, Professeur de psychologie sociale à l'Université de Caen

M. Thierry Debard, Professeur agrégé de droit public à l'Université Lyon III-Jean Moulin

Remerciements

La présente étude n'aurait pas été possible sans le bienveillant soutien de certaines personnes. De fait, je voudrais les prier d'accueillir ici tous mes sentiments de gratitude qui viennent du fond de mon cœur, en acceptant mes remerciements. Je tiens d'abord à remercier mon directeur de thèse, le Professeur David Cumin, pour l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer dans le cadre de ce travail de recherche, et sans qui cette œuvre n'aurait certainement pas vu le jour. Je lui suis profondément reconnaissant pour sa patience, sa disponibilité son soutien et les conseils avisés qu'il a su m'apporter dans mes moments de doutes.

Ensuite, j'exprime ma sincère et très profonde gratitude aux membres de jury, pour nous avoir honorés de leur participation pour la soutenance. Chers Professeurs, veuillez trouver par ces quelques mots l'expression de ma profonde reconnaissance et de ma sincère gratitude.

Enfin, j'adresse toute ma reconnaissance à tous mes proches et amis qui m'ont toujours soutenu et encouragé tout au long de mes recherches. Je ne saurais terminer sans avoir également un sentiment de gratitude à tout le personnel de l'École Doctorale de Droit de Lyon III, et tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette thèse doctorale. Que tous trouvent ici toute ma reconnaissance pour le soutien que chacun d'eux a pu m'apporter. Merci à tous, et que Dieu vous bénisse !

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS – SUMMARY AND KEYWORDS

Résumé

L'objet de cette thèse porte sur le charisme et la crise de succession en régime charismatique. À l'aide d'éléments théoriques puisés chez Max Weber et ses successeurs, on tente de faire un bilan, une synthèse des recherches passées et celles en cours, et de proposer notre propre compréhension du pouvoir charismatique et la question de son utilité. En effet, bien que le concept de charisme soit largement utilisé et discuté par les théoriciens du pouvoir et du leadership, il demeure encore une énigme majeure des sciences sociales, politiques et juridiques. Ainsi, persuadé de sa pertinence comme principe de légitimation du pouvoir politique, on tente d'explorer plus en avant certains de ses aspects négligés ou insuffisamment élaborés, afin de proposer une vue d'ensemble sur la question. L'illustration de ses grandes figures historiques les plus marquantes comme Mussolini, Hitler, Khomeiny, de Gaulle, Mao, Houphouët, Nkrumah nous permet d'entrevoir ses vertus et ses vices, mettant également en avant les crises de succession en régime charismatique avec leurs différentes solutions.

Mots-clés

Leader-Leadership-légitimation-Régime-Pouvoir-Charisme-Domination-charismatique-Routinisation-État-Emotion-Suiveurs-Masses-Organisation-Autorité-Pouvoir-Légitimité-Concept-Religion-Origine-Christianisme-Islam-Weber-Théorie-Succession-Crise-Démocratie-Dictature-Totalitarisme-Fascisme-Nazisme.

SUMMARY

The purpose of this thesis deals with the charisma and the succession crisis in charismatic regime. With the help of theoretical elements drawn from Max Weber and his successors, we try to make an assessment, a summary of previous researches and those in progress, and propose our own understanding of charismatic power and the question of its usefulness. Indeed, although the concept of charisma is widely used and discussed by the theorists of power and leadership, it remains a major conundrum of social science, political and legal. So convinced of its relevance as a principle of legitimation of political power, we attempt to further explore some aspects neglected or insufficiently developed to provide an overview of the issue. The illustration of these great historical figures, the most significant, like Mussolini, Hitler, Khomeini, De Gaulle, Mao, Houphouët, and Nkrumah

gives a glimpse of its virtues and its vices, thus highlighting the crises of succession in charismatic regime with their different solutions.

KEYWORDS

Leader-leadership-Legitimization-Regimen-Power-Charisma-Domination-Charismatic-Routinization-State-Emotion-Followers-Masses-Organization-Authority-Power-Legitimacy-Concept-Religion-Origin-Christinity-Islam-Weber-Theory-Succession-Crisis-Authority-Power-Origin-Democracy-Dictatorship-Totalitarianism-Fascism-Nazism.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS – SUMMARY AND KEYWORDS.....	3
LISTE DES ACRONYMES	7
INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE : Réflexion générale sur le concept de charisme et du leadership charismatique	40
Titre 1 : Les fondements du concept de charisme	41
Chapitre 1 : Genèse et conceptualisation de la notion de charisme	42
Chapitre 2 : La question de l'inné ou de l'acquis, et le contexte institutionnel de l'exercice du pouvoir charismatique.....	121
Titre 2 : Les grandes figures historiques du charisme.....	199
Chapitre 1 : Les figures mondiales du charisme : les cas de Mussolini, Charles De Gaulle, Mao et Khomeiny.....	203
Chapitre 2 : Les figures africaines du charisme depuis 1945.....	313
Deuxième Partie : La succession et la crise de succession en régime charismatique	373
Titre 3 : La succession réussie et ses différents modes de règlements.....	375
Chapitre 1 : La succession réglée par procédés démocratiques	377
Chapitre 2 : Les successions par procédés non démocratique.....	414
Titre 4 : La succession non réglée : les crises de succession en régime charismatique	468
Chapitre 1 : Causes et manifestations du non règlement de la succession en régime charismatique	469
Chapitre 2 : Les dénouements des crises de succession en régime charismatique	547
Conclusion générale	620
Liste des annexes.....	646
BIOGRAPHIE GENERALE.....	665

INDEX.....	694
TABLE DES MATIÈRES.....	698

LISTE DES ACRONYMES

AOF :	Afrique occidentale française
BCEAO :	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEDEAO :	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest
CGRI:	Corps des Gardiens de la Révolution Islamique
CNSP :	Comité national de salut public
CORI:.....	Conseil de la Révolution Islamique
CPI :	Cour Pénale Internationale
C.P.P:	Convention People's Party (Ghana)
CPS :	Conseil de paix et de sécurité
CRI:.....	Comités Révolutionnaires Islamiques
FDS :	Forces de défenses et de sécurité
FMI:.....	Fonds monétaire international
FPI :	Front populaire ivoirien
FN :	Forces nouvelles (Côte d'Ivoire)
FRCI :	Forces républicaines de Côte d'Ivoire
MPCI :	Mouvement pour la libération de la Côte d'Ivoire
MEDDA :	Le Mouvement européen pour la défense de la démocratie en Afrique
ONU :	Organisation des Nations unies
ONUCI :	Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire
OUA :	Organisation de l'unité africaine
OVRA :	Organisation pour la vigilance contre l'Anti-Fascisme

PDCI-RDA:Parti démocratique de Côte d'Ivoire Rassemblement démocratique africain

PDG :Parti démocratique de Guinée

PCUS :Parti communiste de l'Union Soviétique

PCC :Parti communiste chinois

PHD :Philosophical Doctor

NSDAP :Parti national-socialiste des travailleurs allemands

PNF :Parti national fasciste

PSI :Parti socialiste italien

RHDP :Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et de la Paix (Côte d'Ivoire)

PND :Parti national démocratique (Égypte)

RDR :Rassemblement des Républicains (Côte d'Ivoire)

RPT :Rassemblement du Peuple Togolais

S.S.A :Syndicat agricole africain

UA :Union africaine

UE :Union européenne

U.G.C.C:United Gold Coast Convention

USA:United States of America

URSS :Union des Républiques Socialistes Soviétiques

INTRODUCTION GENERALE

1. Notre thèse a pour objet d'analyser le fondement du pouvoir de manière générale, et plus particulièrement la justification de l'obéissance qui lui est due. De fait, nous partons d'un certain nombre de questions que les penseurs se sont toujours posés, et qui restent toujours d'actualité : quelles sont les voies qu'empruntent les détenteurs du pouvoir pour asseoir leur autorité ? Quels sont les facteurs qui pousseraient les dominés à se soumettre à cette autorité ? Il subsiste en effet tout un mystère autour de l'exercice du pouvoir politique : énigme autour de ses sources, discussion sur la légitimité de ceux qui l'exercent. Il convient pourtant de bien tenter d'expliquer les mécanismes de l'autorité et du pouvoir politique, telle que l'on peut en observer les origines ou la naissance au début de l'histoire de l'humanité.

2. Il est possible d'élaborer un schéma général d'explication des sources de l'autorité et du pouvoir. Toutefois, comme l'observe La Boétie, « *l'obéissance et le commandement sont aussi des phénomènes dont les conditions de la production ne suffisent pas à rendre compte*¹. » C'est pourquoi, de Platon à Machiavel, en passant par Jean Bodin, Bossuet, Hobbes, La Boétie, Rousseau et Weber, de nombreux auteurs ont esquissé leur théorie explicative du pouvoir. Cependant, on continue toujours de penser et d'éclairer le rapport d'obéissance et de commandant entre gouvernés et gouvernants. Une telle situation peut être le signe de la difficulté d'avoir une position commune quant aux sources du pouvoir, ou alors elle peut au contraire correspondre à une dynamique générale sous-jacente de la question.

3. Il importe de souligner qu'avant même d'analyser les sources du pouvoir, les premières théories explicatives du pouvoir portaient d'abord sur la question de savoir pourquoi aucun groupe humain ne pourrait se passer d'une autorité supérieure ? Une des réponses pertinentes et unanimement admises a été fournie par Thomas Hobbes dans son célèbre livre de philosophie politique, *Le Léviathan*², publié en 1651. Dans ce traité politique, l'auteur développe en effet l'idée que sans autorité suprême et hiérarchique, les sociétés humaines seraient à l'« état de nature » où il régnerait le désordre, le chaos, la guerre de tous contre tous et la loi du plus fort. Et dans la mesure où personne ne peut être

¹ De La Boétie Etienne, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, éd. Payot & Rivages, 1976, p.115.

² Voir Lucien Jaume, « *La théorie de la "personne fictive" dans le Léviathan de Hobbes* », dans *Revue française de science politique* », no 6, 1983, p. 1009-1035.

véritablement certain d'être plus fort que tous, la peur de tous à l'égard de chacun s'imposera inévitablement dans les rapports sociaux.

4. La vie sociale risquerait de devenir quasiment impossible, tant et aussi longtemps que cette même peur ne sera pas remplacée par la crainte à l'égard d'un pouvoir commun auquel tous les individus seraient soumis³. Autrement dit, sans une autorité politique suprême qui garantirait l'ordre et la paix dans une communauté humaine, « l'homme serait un loup pour l'homme ». Or, inversement, « *un pouvoir politique auquel tous sont soumis fait apparaître l'espoir d'une paix sociale. Le meilleur moyen pour nous empêcher de nous nuire mutuellement est de nous départir de notre liberté d'agir et de transmettre nos droits à une personne tierce, soit le pouvoir politique, ou ce que Hobbes nomme le Léviathan, en référence au démon mythologique de la Bible* ⁴ ».

5. Ainsi, pour atteindre cet objectif, cette autorité suprême (Léviathan) doit être totalement souveraine dans ses décisions, et elle doit régner en maître de sorte que sa volonté ne soit contrariée ou contestée par les uns et les autres. Bien évidemment, Il ne s'agit pas pour Hobbes de justifier l'institution d'une dictature, le théoricien met plutôt en évidence les bien-fondés d'une soumission et d'une obéissance au Léviathan, afin d'éviter des conflits fratricides⁵. En somme, l'ascendant de l'autorité symbolisée par le Léviathan sur toute la communauté a un objectif de sociabilité de la communauté humaine. C'est alors une nécessité absolue pour toutes les communautés humaines, de se regrouper sous l'autorité d'un solide pouvoir commun que Hobbes appelle le Léviathan. Le rôle de cette autorité consiste justement à réunir tous les membres de la communauté autour d'un pacte social que tous doivent respecter, afin de permettre une vie harmonieuse entre les peuples au sein de la société.

6. Une fois admis ce caractère nécessaire qui, est, de toute façon instinctif et naturel, d'autres recherches ont établi, depuis des hordes primitives, dès l'instant où les hommes se retrouvent dans une communauté donnée, ils ont un besoin instinctif de se mettre sous la protection et les ordres d'un des leurs qui deviendra naturellement leur chef. C'est ce qu'écrit fort justement Philippe Paraire à ce propos dans *Les grands leaders de l'histoire*

³ Nadeau Christian, *L'hyperlien Hobbes-Harper. Pour le philosophe et le politicien, l'autorité du gouvernement est par définition supérieure à tout autre pouvoir ou volonté du peuple*, Montréal, Le devoir, 2010, p. 7.

⁴ Idem. pp. 7-8.

⁵ Nadeau Christian, *L'hyperlien Hobbes-Harper. Pour le philosophe et le politicien, l'autorité du gouvernement est par définition supérieure à tout autre pouvoir ou volonté du peuple*, op. cit., p. 8.

mondiale : « Ainsi, toujours partout, s'affirme la nécessité de la présence d'un leader, sans qu'on l'ait voulu, comme un réflexe collectif et universel à notre espèce qu'on ne peut jamais le percevoir autrement fondé en nature (...) »⁶

7. Ainsi, pour qu'on puisse parler aujourd'hui d'État, il était auparavant indispensable que le comportement de la population sur le territoire soit ordonné par une entité. Cette entité théorisée par la philosophie politique de Hobbes est, en quelque sorte, le Léviathan. Cela revient à dire que le Léviathan, pour pouvoir agir et faire respecter le pacte social entre les individus, doit forcément bénéficier d'un pouvoir. Si cela est d'une évidence absolument admise, ce qui reste maintenant à élucider et qui fait l'objet d'interminables débats, c'est la nature de ce pouvoir et le type de relations qui lieront le « Léviathan » aux membres de la communauté.

8. Et si tout le monde est d'accord que la présence de l'autorité est indispensable pour le fonctionnement normal de la société, les questions en toile de fond qui méritent d'être éclairées sont les suivantes : Qui doit être cette autorité ? Par quoi peut-on la reconnaître ? Comment doit-on la choisir ? Et enfin, comment doit-elle s'y prendre pour obtenir des masses une obéissance à son pouvoir ? Quand et pourquoi doit-on se soumettre ? Sur quelles raisons justificatrices internes et sur quels moyens externes s'appuie le pouvoir pour se faire obéir ?

9. Telles sont les questions qui se sont toujours trouvées au cœur de la philosophie politique, et celles-ci se rapportent au caractère énigmatique de l'origine des réflexes hiérarchiques qui mettent un leader à la tête de toute une communauté humaine. Ces questions ramènent donc au goût du jour la nature du pouvoir des gouvernants, et surtout la légitimité qui fonde leurs prétentions à exercer le pouvoir sur l'ensemble de la communauté. La question de la « légitimité » ainsi évoquée constitue aujourd'hui le fondement du pouvoir et la justification de l'obéissance qui lui est due. Dès lors, la problématique fondamentale ici est de savoir comment l'obéissance devient un devoir, pour quelles motivations l'on doit se soumettre à une autorité et lui octroyer de ce fait ce droit légitime qui justifierait son commandement.

10. Plusieurs théories explicatives du pouvoir ont tenté de répondre à cette question fondamentale qui, il faut le rappeler justifie la prétention des gouvernants à gouverner. Il

⁶ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, Paris, éd. Larousse-Bordas, 1996, p. 8.

est en effet possible d'élaborer un schéma général d'explication de la légitimité du pouvoir à partir du moment où l'on voit clairement apparaître toujours les divers types d'autorité et la nature de leur pouvoir. En effet, plusieurs motifs pourraient à priori justifier la domination ou le pouvoir du chef sur les membres de sa communauté. Il est évident que l'habitude de la crainte des sanctions et les moyens coercitifs dont dispose l'autorité contribuent, pour une large majorité à assurer la soumission et l'obéissance des dominés. Car, comme l'indique Nietzsche, exercer le pouvoir, c'est bien sûr imposer sa volonté à l'autre.⁷ Et à partir du moment où on pourrait s'appuyer sur la force des armes et autres moyens de coercition, un homme parvient à donner forme à son pouvoir et à exercer sa domination sur les masses. Lesquelles se soumettent à son autorité au regard de sa force et de sa puissance contraignante.

11. Cependant, cette approche, qui consiste à reposer le pouvoir du dominant sur la contrainte et la force est non seulement étriquée, mais elle ne peut longtemps prospérer empiriquement. Cette approche est étriquée puisqu'elle ne tient compte que d'une catégorie de société bien lointaine. Ainsi, comme l'assure Bertrand de Jouvenel, « *si le pouvoir avait alors des forces pour contraindre un membre individuel de la Communauté, il ne le tirait que du concours des autres membres*⁸ ». Pour étayer son hypothèse, l'auteur met en évidence le fait qu'« *il suffit de se rappeler que pendant des siècles, Rome n'a pas connu de fonctionnaires professionnels, n'a vu dans son enceinte aucune force armée, et que ses magistrats ne pouvaient utiliser que quelque lecteurs.*⁹ »

12. Il semble par ailleurs évident que l'autorité du chef ne peut, effectivement, s'appuyer longtemps et exclusivement sur l'usage simple de la force et de la contrainte. Car la force ne peut réussir à s'imposer que si elle se fait intelligente et joue la persuasion autant que sur la crainte¹⁰. À ce propos, il convient de souligner que la plupart des théories explicatives du pouvoir ont démontré le caractère fragile et éphémère de l'usage de la force ou de la contrainte comme fondement du pouvoir.

13. L'opinion exprimée sur le sujet par le philosophe Jean-Jacques Rousseau dans *Le contrat social*, publié depuis 1762, est très éloquente. Le philosophe y expose avec force et

⁷ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, Paris, éd. Le Félin, 2003, p. 82.

⁸ De Jouvenel Bertrand, *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Paris, éd. Hachette Littératures, 1998, p. 47.

⁹ Idem.

¹⁰ Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 82.

clarté que le pouvoir serait intenable s'il ne reposait seulement que sur la contrainte. Il exprime très clairement cette idée lorsqu'il écrit : « *Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours lui maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir.*¹¹ » Et l'auteur du *contrat social* est encore plus pertinent et explicite sur la question lorsqu'il ajoute plus loin : « *Le despote n'est le maître qu'aussi longtemps qu'il est le plus fort [...] Si tôt qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la violence. L'émeute qui ne finit pas l'étrangler ou détourner un sultan est un acte aussi juridique que sur lesquels il disposait la veille des vies et des biens des sujets. La seule force le maintenait, la seule force le renverse ; toutes choses se passent ainsi selon l'ordre naturel*¹². » Par conséquent, il est admis qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes.

14. Dans ce même ordre d'idée, Aristote (384-322 av J-C), bien avant Rousseau, s'était également prononcé contre les conceptions autoritaires du pouvoir. Et, il souligne que même les tyrans les plus despotiques sont parfaitement conscients de la fragilité de leur régime. Ainsi, ils chercheront toujours à légitimer leur pouvoir despotique par d'autres moyens que la force. Nul autre plus qu'Aristote n'est persuadé de ce fait, lorsqu'il assure : « *Les tyrans ont d'autres moyens de sauver leur régime : instaurer une véritable royauté, en rendant leur pouvoir plus modéré, faire un bon usage des finances publiques ; assurer le respect dans sa dignité et non par sa férocité ; procéder à l'embellissement de la ville et au culte de Dieu ; déléguer à d'autres le soin de châtier ; ne pas accorder sa confiance à des favoris*¹³. » Cependant, pour ce grand penseur grec, toutes ces mesures ne conviennent guère au caractère du tyran, dans la mesure où, pour se faire obéir, ils sont viscéralement attachés aux moyens de coercition¹⁴.

15. Outre, les analyses qui précèdent, on pourrait également se référer aux travaux du juriste philosophe allemand, Samuel Von Pufendorf, connu pour ses conceptions originelles du pouvoir souverain et du double contrat. Soulignons à propos de la philosophie politique de ce théoricien, qu'il distingue la problématique de la soumission au pouvoir de celle de la souveraineté du droit et de la liberté. Il part du postulat selon lequel la soumission au pouvoir dépend du consentement initial du peuple, tandis que pour le peuple, la souveraineté est inconditionnelle. C'est pourquoi il soutient que, « *toute*

¹¹ Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, éd : Hachette, 2005, 223 p.

¹² Cité par Robert Derathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Ed. Librairie Philosophique J. VRIN, 1995, p. 67.

¹³ Gobry Ivan, *La philosophie pratique d'Aristote*, Lyon, éd. Presse universitaire de Lyon, 1993, p.175

¹⁴ Idem. p.175

*conquête légitime, suppose que le vainqueur ait eu un juste sujet de subjuguier les vaincus, et que ceux-ci se soient ensuite soumis à lui par une convention : autrement dit, ils sont encore réciproquement en état de guerre, et par conséquent il n'est pas le souverain.*¹⁵ »
On voit donc ici que, les hommes s'unissent et décident volontairement d'un commun accord de se soumettre à une autre autorité commune. La souveraineté résulte, de fait, d'une « *convention, par laquelle les sujets s'engagent à ne pas résister au souverain et à le laisser disposer de leurs forces et de leurs facultés, comme il le jugera à propos [...]*¹⁶ ».

16. De ce fait, on pourrait analyser la domination comme un contrat entre les administrés et les autorités. C'est donc à cette condition que l'« obéissance volontaire » des dominés au pouvoir crée dans la société une relation de pouvoir stable et pérenne. Ceci dit, il importe de rappeler à ce propos que la réflexion sur cette « obéissance volontaire » date du XVI^e siècle, avec Etienne de La Boétie, dans son *Le discours de la servitude volontaire*¹⁷. Dans cet ouvrage, l'auteur s'interroge : d'où provient la puissance de l'autorité, aussi tyrannique soit-elle ? En réponse à cette problématique, La Boétie assure que cette obéissance ne viendrait pas seulement de la contrainte, dans la mesure où, « *si deux armées aussi puissantes l'une ou l'autre se font face, l'une poussée par la soif de puissance, l'autre par la défense de sa liberté, c'est alors l'armée de la liberté qui vainc*¹⁸ ».

17. En définitive, le pouvoir ne peut et ne doit reposer que sur des fondements légitimes, tout au moins s'il veut se maintenir durablement comme on l'a vu avec les travaux des auteurs cités plus haut. Car, pour que le pouvoir s'exerce d'une manière reconnue et acceptée, il a besoin d'une base. Et cette base constitue la légitimité. C'est sur cette légitimation que va donc reposer l'efficacité du pouvoir de commandement, mais aussi ses règles d'exercice, d'autant plus que, comme le rappelle Raymond Aron, « *le dominant n'est pas n'importe quel puissant. Il faut que la relation de puissance soit stabilisée pour que le sujet de cette relation ordonne à ceux qui en sont les objets. Il faut*

¹⁵ Pufendorf, Cité par Robert Derathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, op. cit., p. 43

¹⁶ Idem. p. 43.

¹⁷ De La Boétie Etienne, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, éd. Payot & Rivages, 1976, 269 p.

¹⁸ Idem. p.105.

que ce sujet se tienne lui-même pour assurer de son droit et de sa capacité d'exiger et d'obtenir l'obéissance.¹⁹ »

18. C'est au nom de ce même principe qu'un théoricien du leadership, Philippe Paraire, dans *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, assure fort justement : « L'autorité du chef, en effet, ne peut s'appuyer longtemps sur l'usage simple de la force. Elle ne peut subsister que si ceux qui la subissent l'intériorisent, d'une façon ou d'une autre, en accordant au leader la confiance sur laquelle se scelle l'accord collectif qui cimente toute une communauté humaine durable²⁰ ». Cela met en lumière encore une fois, de plus, le fait que la force physique pure ne peut servir de fondement au pouvoir politique. Autrement dit, la force physique instaure une domination illégitime, ou du moins non légitimée, d'autant que l'histoire des nations a tout le temps montré que la coercition illégitime était tôt ou tard arrêtée par d'autres forces de la même nature, voire d'une nature plus policée et plus sobre. En effet, comme l'avait très bien souligné Jean Lacouture dans *Les quatre hommes et leurs peuples*, dans les petites cités antiques et médiévales, les tendances à l'absolutisme sans motif légitime étaient parfois freinées par l'existence des aristocraties militaires, financières ou religieuses²¹.

19. On constate alors que le pouvoir n'est que la faculté reconnue par l'ensemble ou le plus grand nombre à un seul ou à un petit groupe de personnes d'exercer sur lui la contrainte : c'est-à-dire le monopole de la violence publique légitimé par l'accord de tous. Mais concrètement en quoi consiste cette légitimité qui donne la faculté à quelques-uns de commander les autres? Ou plutôt, au nom de quoi la légitimité de commander est-elle tolérée, consentie, voire souhaitée? C'est la réponse à cette problématique qui demeure en général l'énigme majeure des théories justificatives du pouvoir, énigme, parce qu'une réponse unanime aux justifications de l'obéissance au pouvoir n'a jamais été une sinécure.

20. Du point de vue théorique, cette conception de la légitimité du pouvoir relève d'un processus historique séculaire. Pour formuler quelques remarques à ce sujet, on notera que la première étape de ce processus historique avait été originellement évoquée par les jurisconsultes romains, dans leurs recherches d'une source ultime l'autorité. Pour ce qui est de la deuxième étape, semble-t-il qu'elle émane de la théologie chrétienne, qui parvint à la

¹⁹ Aron Raymond, « *Macht, Power, Puissance: prose démocratique ou poésie démoniaque?* », Archives européennes de sociologie (1964), 5, 1, pp. 32-33.

²⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, Paris, éd. Larousse-Bordas, 1996, p. 7.

²¹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, Paris, édition du Seuil, 1969, p.16.

conviction que c'est le droit divin qui sert de base à la légitimation du pouvoir²², d'où la théorie du droit divin du pouvoir comme fondement de la légitimité de l'autorité. Selon cette approche systématisée par Saint Thomas, « *ce qui vient de Dieu, c'est le pouvoir pris en soi, le rapport abstrait gouvernant /gouverné ; l'institution politique reste de droit humain : omnis potesta a Deo per populum.* »²³.

21. C'est cette approche théologique de la légitimité du pouvoir qui a justement servi à justifier le pouvoir des rois et autres souverains, et en même temps, à condamner toute révolte contre l'autorité suprême. De fait, on a noté chez Bossuet, à un moindre degré dans la théorie de Rousseau, cette même conception du pouvoir reposant sur le droit divin : « *Au nom du droit divin, au nom de la souveraineté populaire, l'Etat se saisit de tout ce qui vit pour le remettre aux mains du souverain, roi ou nation* »²⁴. Cependant, le problème avec ce postulat de légitimité est que l'autorité n'est légitime que lorsqu'elle est conforme aux prescriptions religieuses aussi bien dans son avènement que dans l'exercice de son pouvoir²⁵.

22. Une telle approche relevant exclusivement de l'irrationalité de la religion ne pouvait emporter la conviction des penseurs, portés sur la laïcisation du phénomène du pouvoir. C'est de là que provient l'étape de la laïcisation de la légitimité. Sur ce point, notons que la légitimité du pouvoir, débarrassée de tout oripeau théologique apparaîtra à partir du XVII^e siècle dans la théorie politique de John Locke. La force logique du raisonnement de ce philosophe résidait dans le fait de suggérer que la légitimité du pouvoir devrait absolument se référer désormais au consensus politique et à l'accord du peuple, plutôt qu'au droit divin²⁶.

23. Cette conception de la légitimité du pouvoir sera reprise et approfondie par d'autres penseurs comme Dolf Sternberg. En effet, ce dernier, tout en épousant la même opinion que John Locke, empruntera une démarche plus légaliste et institutionnaliste pour élaborer sa propre conception de la légitimité du pouvoir. Pour lui, cette dernière a un

²² Fraïsse Anne, « *Pouvoir de la religion et politique religieuse dans les premiers siècles du christianisme, l'exemple de deux empereurs : Constantin et Justinien* », Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires [En ligne], | 2007, mis en ligne le 04 juillet 2006, consulté le 10 avril 2011. Disponible sur le site URL : <http://cerri.revues.org/501> ; DOI : 10.4000/cerri.501

²³ Boulad-Ayoub Josiane et Bonneville Luc, *La souveraineté en crise*, Paris, éd. Harmattan, 2003, p. 77.

²⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 17.

²⁵ Idem. p. 77.

²⁶ Voir Becquart-Leclercq Jeanne, *Légitimité et pouvoir local*, In: *Revue française de science politique*, 27^e année, n°2, 1977. pp. 229-230.

double fondement : « pour les gouvernants, la conscience de leur bon droit à gouverner ; pour les gouvernés, la reconnaissance de ce droit.²⁷ ». En outre, Georges Balandier, dans *Anthropologie Politique*, a une vision plutôt sarcastique de la légitimité du pouvoir, notamment lorsqu'il assure que la légitimité est une des farces du pouvoir. Car selon lui, on se retrouve dans une sorte d'ambiguïté où le pouvoir tend à se développer en tant que rapport de domination, mais le consentement qui le rend légitime tend à réduire son emprise²⁸.

24. D'une façon ou d'une autre, la question de la légitimité pour justifier le pouvoir est désormais une certitude définitivement acquise dans la pensée politique d'aujourd'hui. Cependant, une fois admise la nécessité pour le leader de s'appuyer sur le consentement des dominés afin d'asseoir sur eux sa domination et la légitimer, il importe à présent d'examiner le contenu de cette acceptation. Autrement dit, quel type de distinction saurons-nous retenir comme pertinent pour une analyse des diverses formes de légitimité correspondant aux dominations politiques ? C'est la véritable question qui se pose à toutes les théories explicatives du pouvoir. À y voir de plus près, la légitimité constitue des exigences internes par rapport au pouvoir et font partie d'une structure psychologique, historique et sociologique. Et de fait, c'est un système de normes qui correspond « aux concepts de « représentation collective », d'idéologie ou de « conscience collective ». Précisé et objectivé, ce système de norme devient un paradigme.²⁹ »

25. Nous sommes loin d'un schéma où les paradigmes sur la légitimité du pouvoir sont aisément identifiables. La justification de l'obéissance au pouvoir, quoi que l'on dise, contient une grande part de mystère. Ainsi, les études sociologiques et historiques ont souvent montré que les normes qui correspondent à la légitimité peuvent diverger d'une communauté humaine à une autre. De ce fait, des pouvoirs légitimés peuvent se dégager, coexister des légitimités différentes, voire contradictoires. Concernant la pluralité des sources de légitimité, Jean Rouvier, dans ses travaux sur le sujet s'est appuyé par exemple sur le cas de la République romaine pour distinguer divers types de légitimité au pouvoir en fonction de la diversité sociale, mais aussi en fonction du consensus³⁰. Autant dire que les principes de légitimité du pouvoir sont divers et changeants en raison justement de la

²⁷ Dolf Sternberg, Cité par Becquart-Leclercq Jeanne, *Légitimité et pouvoir local*, op. cit., p. 230.

²⁸ Balandier Georges, *Anthropologie politique*, Paris, éd. PUF, 1967, p. 49.

²⁹ Becquart-Leclercq Jeanne, *Légitimité et pouvoir local*, op. cit., pp. 229-230.

³⁰ Rouvier Jean, *Du pouvoir dans la république romaine, réalité et légitimité*, étude sur le consensus, Paris, éd. Nel, 2008, 343 p.

pluralité des principes impliqués. Par conséquent, « *ils expriment certaines tendances générales d'une culture et d'une époque qui dépassent le cadre de l'expérience culturelle et politique d'une seule communauté*³¹ ».

26. C'est justement la diversité des légitimités et leurs sociabilités en un paradigme unique qui rendent encore plus complexe la problématique de la légitimité du pouvoir. Fort de cette complexité, Duverger souligne : « *si, dans une société, certains tiennent pour un système de légitimité et d'autres pour un autre, aucun pouvoir ne peut être légitime pour tout le monde, ce qui rend tout gouvernement très difficile, c'est une situation révolutionnaire*³². » Cependant, à l'instar de la plupart des penseurs du pouvoir dont les travaux ont été évoqués précédemment, pour Maurice Duverger, c'est le consensus qui constitue la seule véritable base de la légitimité du gouvernant : « *Un pouvoir est légitime s'il y a un consensus à son égard quant à sa légitimité.*³³ »

27. Que ces explications soient pertinentes, ne saurait évidemment suffire. Car ce qui est plutôt mis en évidence jusque-là, c'est le compromis sur lequel se basent les détenteurs du pouvoir pour réaliser leur volonté, leurs intentions, leurs désirs. Cependant, à ce stade de notre démonstration, les moyens utilisés pour exercer la coercition ne sont pas explicités chez les auteurs que nous avons mentionnés. Il en résulte que presque toutes ces définitions de la légitimité du pouvoir revêtent un caractère plutôt neutre, ne mettant en lumière ni ses fondements, ni ses moyens, ni ses conséquences.

28. Ainsi, parmi toutes les théories explicatives de la légitimité du pouvoir proposées jusque-là, c'est celle du sociologue allemand Max Weber qui semble donner l'étude la plus cohérente et la plus dynamique. Ce sociologue est incontestablement le plus éclairant sur l'analyse de la problématique de la légitimité du pouvoir. Aussi, si peu que ce soit le cas jusqu'à présent, il s'avère que c'est avec Max Weber, on n'arrive à trouver des réponses plus ou moins satisfaisantes aux raisons causales de la soumission, plus exactement à l'obéissance des dominés au pouvoir du chef. De fait, la sociologie politique et juridique du grand sociologue allemand est incontestablement devenue un point de départ et de

³¹ Boulad-Ayoub Josiane et Bonneville Luc, *La souveraineté en crise*, op. cit., p.80.

³² Duverger Maurice, *Sociologie politique*, Paris, éd. PUF, 1966, p. 105.

³³ Duverger Maurice, *Sociologie de la politique, Eléments de la science politique*, Paris, éd. PUF, 1973, p. 177.

repère incontournable pour toutes les réflexions postérieures sur la légitimité du pouvoir³⁴. Désormais, il est difficile d'évoquer la question de la légitimité du pouvoir sans faire référence à la thèse de Max Weber, ce qui prouve que les hypothèses wébériennes sur les fondements de la légitimité du pouvoir sont encore d'actualité et qu'elles n'ont rien perdu de leur dimension heuristique.

29. Weber se distingue nettement ainsi des théories antérieures, tout simplement parce que, dans sa contribution théorique, ce n'est pas tant de savoir si la revendication de légitimité réussit à perpétuer la domination, mais surtout comment la forme de cette revendication contribue typiquement à façonner l'organisation des relations de domination³⁵. De ce point de vue, les formes de domination se différencient en fonction de la revendication de la légitimité qui les caractérise³⁶. Plus précisément, le grand sociologue allemand aborde la question de la légitimité du point de vue de l'intérêt et de la perception du pouvoir par les citoyens eux-mêmes. En d'autres termes, selon Weber, est légitime tout ce qui est conforme aux yeux d'un groupement humain comme étant « juste » et « normal ». Inversement, est illégitime tout ce que cette même communauté humaine conçoit comme « injuste » et « anormal ». De ce fait, la légitimité du tenant du pouvoir n'a réellement de sens qu'à travers l'opinion convergente que se font les différents acteurs sur son statut.

30. Cela implique que, « *la légitimité apparaît alors en correspondance sur le plan politique avec les sentiments, les mœurs, les comportements et les idées généralement diffus dans une communauté*³⁷ ». En d'autres termes, au sens wébérien, « *le pouvoir se fonde sur la manière dont les acteurs d'un territoire donné le perçoivent à travers les institutions qu'ils se donnent et qu'ils se représentent. Par conséquent, l'essence du pouvoir [...] consiste à exercer une domination sur ceux qui le reconnaissent comme tel, en tant qu'il se construit une reconnaissance mutuelle qui revêt la forme de la légitimité*³⁸ ». En somme, pour Max Weber, le pouvoir est légitime lorsqu'il correspond réellement à la croyance des dominés.

³⁴ Coutu Michel et Guy Rocher, *La légitimité de l'Etat de droit autour de Max Weber*, éd La presse universitaire de Laval, 2005, 400 p.

³⁵ Idem

³⁶ Ibid.

³⁷ Boulad-Ayoub Josiane et Bonneville Luc, *La souveraineté en crise*, op. cit., p.78.

³⁸ Idem. p.84.

31. Les moyens utilisés en vue d'assurer ou d'entretenir cette croyance sont divers, mais le sociologue retient trois principales croyances. Pour lui, il existe en dernière analyse trois formes abstraites que les innombrables revendications concrètes de la légitimité du pouvoir peuvent emprunter³⁹. Essayons de passer en revue ces trois principes de légitimation du pouvoir. Tout d'abord, Weber avance l'hypothèse selon laquelle l'on pourrait obéir à l'autorité en raison de la croyance en la sainteté de la tradition. Et le pouvoir exercé par la personne qui incarne cette autorité reposerait de ce fait sur la légitimité traditionnelle⁴⁰. Ensuite, l'on obéirait à l'autorité en raison la croyance en la validité de la loi et de celui qui exerce le pouvoir par ces moyens⁴¹. Le pouvoir exercé par une telle autorité aurait une légitimité rationnelle. Enfin, en dernière analyse, on pourrait obéir à une autorité pour des raisons affectives, plus précisément parce qu'on aurait une foi inébranlable dans les qualités exceptionnelles de celui qui incarne cette autorité⁴². Dès lors, la légitimité de cette autorité reposerait sur la fascination émotionnelle qu'elle dégage sur le groupe.

32. Telles sont, selon Weber, les trois types de légitimité sur lesquelles peuvent reposer le pouvoir de ceux qui gouvernent ou aspirent à gouverner les communautés humaines. Parmi ces trois types de légitimation du pouvoir ainsi invoqués, nous avons choisi de nous intéresser tout particulièrement à celui qui repose sur le charisme pour en faire le sujet principal de notre thèse doctorale. Quelques mots d'explications s'avèrent évidemment indispensables pour nous justifier notre choix de la légitimité charismatique comme sujet de réflexion. D'abord, il nous est clairement apparu que, parmi toutes les légitimités du pouvoir ainsi mises en lumière par les théoriciens du pouvoir dont Max Weber et ses successeurs, le charisme est le plus complexe. Il demeure une énigme majeure posée aux politistes et autres théoriciens du pouvoir et du leadership. C'est sans doute en cela qu'il est moins évoqué dans les débats théoriques sur la légitimité et la légitimation du pouvoir. Il apparaît généralement comme une catégorie subsidiaire de légitimité qui pourrait éventuellement venir en complément des autres. Une telle conviction largement partagée semble négliger ou minorer le rôle du charisme dans la procédure moderne de conquête, d'exercice et de consolidation du pouvoir.

³⁹ Coutu Michel et Guy Rocher, *La légitimité de l'Etat de droit autour de Max Weber*, p. 52.

⁴⁰ Weber Max, *Économie et société* I, Paris, éd. Plon, 1971, pp. 289-290.

⁴¹ *Idem*.

⁴² *Ibid.* p. 289.

33. Au-delà de cet aspect, l'on pourrait aussi ajouter plusieurs autres raisons qui militeraient pour une étude sur le charisme. On citera ici deux raisons essentielles. En effet, il ne nous a pas échappé que le droit, principe d'organisation rationnelle, a nécessairement occupé une place privilégiée dans la montée de la rationalité en Occident, notamment dans l'évolution de la domination: il en est devenu le principal principe de légitimation. Il s'avère alors incontestable que le droit qui fonde la domination rationnelle soit aujourd'hui perçu comme la forme la plus répandue d'institutionnalisation du pouvoir dans les sociétés occidentales modernes, ainsi que dans toutes les sociétés qui aspirent à la modernité. La conséquence de cette perspective est qu'elle entraîne inéluctablement la régression de la domination traditionnelle.

34. Ainsi, il est évident que dans des sociétés modernes de plus en plus rationalisées, le rapport de commandement et d'obéissance ne peut continuer de se fonder sur le caractère sacré de la tradition. De ce fait, on assiste incontestablement à l'abandon progressif et inéluctable de la domination traditionnelle au profit de la domination rationnelle. À titre d'illustration, on note depuis longtemps la disparition progressive des monarchies au profit de la démocratie républicaine⁴³. Une telle configuration institutionnelle concrétise la substitution de la domination rationnelle à la domination traditionnelle, ce qui enlève donc aujourd'hui toute pertinence, voire tout intérêt heuristique à une éventuelle étude sur la domination traditionnelle. C'est pourquoi, dans le cadre de notre réflexion présente sur la légitimité du pouvoir politique, nous avons mis de côté la domination traditionnelle.

35. Pour ce qui est de la domination rationnelle elle-même, nous savons qu'en théorisant ces trois principes de légitimation, la volonté non dissimulée de Max Weber était de mettre en évidence les traits caractéristiques de la domination rationnelle comme étant la forme de légitimité correspondant le mieux à l'évolution du monde, en somme, comme la forme idéale de légitimation du pouvoir. En effet, Guy Roger écrit dans son excellent article "*Droit, pouvoir et domination*": « *Droit et rationalité sont étroitement associés, dans l'esprit de Weber. Le droit est une des formes les plus pures d'expression de la rationalité dans l'ordonnement des rapports sociaux. Il est donc le mode le plus*

⁴³ Guy Roger, "*Droit, pouvoir et domination*". Article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 18, no 1, avril 1986, pp. 33-46. Montréal: PUM.

*rationnel d'institutionnalisation du pouvoir sous la forme de la domination; c'est en lui que la domination trouve sa légitimation la plus rationnelle*⁴⁴ ».

36. C'est pourquoi Weber aurait consacré la plus grande partie de ses travaux de légitimation du pouvoir à la légitimité rationnelle au détriment des deux autres pôles de sa triologie. Or, il reconnaît l'importance de la légitimité charismatique à l'intérieur de la domination rationnelle sur laquelle il avait beaucoup misé comme fondement pertinent et efficace de légitimation du pouvoir. Notons à ce propos que Weber s'est rendu compte de certaines défaillances de la domination rationnelle, plus particulièrement de son « type le plus pur », la direction administrative bureaucratique. Car celle-ci, selon lui, pourrait devenir « *l'habitable de la servitude des temps futurs, réduisant les hommes à une impuissance [...] à partir du moment où le principe bureaucratique de la pure rationalité technique dans l'administration et l'approvisionnement deviendraient pour eux 'la valeur ultime et unique'* »⁴⁵.

37. Pour résumer la position du père de la sociologie compréhensible, soulignons que d'une part, sa reconnaissance de l'absolue nécessité de la domination rationnelle, spécialement le caractère incontournable de la bureaucratie sur laquelle elle s'appuie essentiellement, celle-ci étant d'ailleurs, « *le destin inéluctable du peuple organisé en État de masse* »⁴⁶. Cependant, elle s'avère parfois inefficace en tant que principe de domination. Cela arrive généralement dans les circonstances exceptionnelles où l'avenir de la nation est en danger. Dans ces circonstances, l'histoire des nations a toujours montré que les directions trop bureaucratisées se retrouvaient engluées dans leurs propres contradictions. De fait, elles se retrouvent dans une sorte d'incapacité de propositions et d'actions du fait de leur immobilisme et de leur irresponsabilité ambiante.

38. Cette situation a magnifiquement été exprimée par Jean Marie Vincent dans *Max Weber et la démocratie inachevée*. On note en effet de ce continuateur de l'œuvre de Max Weber que « *les bureaucraties incontrôlées produisent deux poisons redoutables : l'immobilisme et l'irresponsabilité. L'immobilisme, qui résulte de la routine et de la satisfaction à suivre une voix déjà éprouvée, en refusant de voir les problèmes nouveaux, se combine le plus souvent à l'irresponsabilité, qui, elle naît de l'incapacité à mesurer ses*

⁴⁴ Coutu Michel et Guy Rocher, *La légitimité de l'État de droit autour de Max Weber*, op. cit., p. 20.

⁴⁵ Chazel François, « *Les écrits politiques de Max Weber : un éclairage sociologique sur des problèmes contemporains* », *Revue Française de sociologie*, 4 /2005, Vol. 46, p. 841-870

⁴⁶ Voir Freund Julien, *Etudes sur Max Weber*, Chap. VIII : L'inévitable Bureaucratie, Genève, éd. Librairie Droz S.A, 1990, pp. 205-233.

*interventions dans un contexte donné*⁴⁷.» En somme, face à de telles lacunes ou défaillances de la rationalité bureaucratique, on assiste à l'émergence du pouvoir charismatique.

39. Autrement dit, pour faire face aux effets pervers de la légitimité bureaucratique trop rationalisée, il est nécessaire, voire souvent indispensable d'introduire, dans le fonctionnement du pouvoir, le principe irrationnel sur lequel repose la puissance d'action des personnalités charismatiques. Dans la mesure où, dans des conditions d'indécision, de manque de vision et de force de proposition, le porteur de l'irrationalité du charisme se présente généralement comme « *une hostilité de "dilettante" envers les "experts" [...] ou bien il s'engage lui-même, en cherchant l'efficacité*⁴⁸ ». Le sociologue politique Roger-Gérard Schwartzberg ne dit rien d'autre lorsqu'il part du postulat que, dans une société où « *la technique assiège l'homme, où règne une bureaucratie abstraite, dans cet univers proche du Château de Kafka, il peut advenir une poussée des éléments irrationnels, une "dé-sécularisation"*. Un élan vers un personnage prestigieux, considéré comme le père, le grand frère, le protecteur, auquel on n'attribue une sorte de grâce magique⁴⁹ ».

40. Ainsi, il apparaît très clairement que la domination rationnelle et sa bureaucratie, si importantes soient-elles, ne sauraient définir les valeurs qui devront orienter la politique des États, notamment dans les démocraties de masse⁵⁰. C'est pourquoi l'on verra que Weber accordera progressivement, et paradoxalement une fonction privilégiée au charisme dans le choix du chef de la nation. Plus tard, l'on trouvera dans ses écrits politiques, un plaidoyer pour l'institution des régimes politiques qui font du charisme une dimension essentielle dans le choix de l'autorité suprême chargée de guider la destinée de tout un peuple et de toute une nation.

41. Au regard de ce qui précède, il nous paraît très intéressant de prendre pour sujet d'étude le phénomène du charisme, d'autant plus que, depuis Max Weber et quelques-uns des successeurs, la conception originelle du charisme et sa pertinence comme procédé de légitimation du pouvoir politique font souvent l'objet de vives polémiques. S'arc-boutant essentiellement sur sa phase la plus récente, au XXe siècle, où le pouvoir charismatique était utilisé de la manière la plus perverse ayant abouti à des formes extrêmes de

⁴⁷ Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, Paris, Édition du Félin, 2011, p. 148.

⁴⁸ Raynaud Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 199.

⁴⁹ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, 5^e édition, Paris, éd. Montchrestien, 1989, pp. 292-293.

⁵⁰ Voir Revue Science Politique, *Max Weber* N° 2-3, Mai 1993, éd. Kimé, p. 67.

totalitarisme, certains théoriciens n'hésitent plus à classer le charisme comme une catégorie intitule, même dangereuse. Persuadé de la pertinence du concept du charisme, sans minorer ses effets pervers, notre démarche concourra aussi à mettre en lumière ses vertus et sa capacité de transformer qualitativement la société.

42. Dès lors, nous mettrons l'accent sur le fait, comme l'a déclaré Weber lui-même, qu'il n'existe pas de phénomène social qui serait théoriquement ou totalement bénéfique ni totalement néfaste, mais il peut devenir l'un ou l'autre par l'usage empirique que les hommes en font⁵¹. Une telle démarche nous mènera donc à proposer une vue d'ensemble de tous les aspects du pouvoir charismatique : ses sources, ses caractéristiques, les conditions de son émergence dans la société, ses vices, ses vertus. En outre, le mode de fonctionnement des régimes charismatiques mettant en avant les crises de succession y afférentes, ainsi que leurs différentes solutions. Nous espérons contribuer par là au renouvellement des discussions théoriques sur la pertinence d'une telle forme de légitimation du pouvoir politique.

43. En poursuivant la présentation de notre sujet d'étude sur le charisme, on notera que cette intention, loin d'être superflue, conduit par des voies indirectes à une véritable analyse du fonctionnement des régimes politiques qui reposent essentiellement sur le charisme. Ainsi, l'un des enjeux de cette étude est de mettre en lumière les facteurs qui permettent aux dirigeants charismatiques une docilité beaucoup plus complète que n'en obtint aucun gouvernement de leurs peuples⁵². Autrement dit, notre ambition consistera à rechercher les ressorts qui permettent d'expliquer plus que, tout autre pouvoir, celui du chef charismatique requiert une soumission totale des masses.

44. Dans cette perspective, notre problématique peut être reformulée de la manière suivante : pourquoi les foules obéissaient-elles docilement, dans une sorte d'hystérie collective à Hitler ? Pourquoi Nkrumah et Bourguiba ont-ils créé la ferveur populaire à chacune de leur apparition dans les rues d'Accra et de Tunis ? Pourquoi chaque mot d'ordre lancé par Mao Zedong aux « gardes rouges » tournait fréquemment et instantanément à l'émeute révolutionnaire dans toute la Chine ? Il est clair que le succès bien confirmé de tous ces leaders et bien d'autres, apparaissant dans des époques et des

⁵¹ Freund Julien, *Études sur Max Weber*, op. cit., p. 217.

⁵² Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, éd. Flammarion, 2009, p. 130.

configurations politiques, sociologiques et historiques différentes, mériterait d'être sérieusement réexaminé.

45. En effet, le pouvoir charismatique fascine, mais en même temps, il suscite des questionnements et des appréhensions. Si le charisme reste fascinant pour les acteurs qui rentrent en relation de pouvoir sur cette base, il donne un sentiment mitigé pour les théoriciens qui s'y intéressent. L'univers magique, intemporel, irrationnel et l'euphorie collective qu'il suscite auprès des intéressés, les auteurs ont voulu comprendre et expliquer. Mais le mystère demeure : on n'est pas parvenu jusque-là à expliquer, avec un degré élevé de certitude ou à tout le moins de manière cohérente et satisfaisante, certains de ces aspects qui, restent encore incompréhensibles pour tout esprit rationnel. Tout ceci nous incite à nous pencher sur la question afin d'essayer de mieux en déterminer l'intérêt scientifique mais également les risques éventuels.

46. A cette fin, il nous semble nécessaire de fixer préalablement le cadre théorique et matériel de notre recherche. Une telle démarche permettra de dégager encore plus clairement la problématique de notre recherche et de la justifier (I), mettant ainsi en avant le plan ou la ligne directrice à travers lequel nous tenterons d'exposer notre compréhension du pouvoir charismatique (II).

I) Le cadre théorique et méthodologique pour une recherche sur la légitimité charismatique

47. Soulignons avant tout propos que le cadre théorique conceptuel concourt à analyser l'ensemble des connaissances théoriques ayant ont un rapport quelconque avec le sujet de la recherche. Car toute recherche scientifique requiert une démarche méthodologique sur laquelle le chercheur doit s'appuyer pour mettre en lumière son argumentation. Ainsi, dans cette phase de notre introduction, nous décrirons la procédure que nous allons suivre pour mener à bien notre réflexion sur la légitimité charismatique. En effet, comme le suggèrent Laramée Alain et Vallée Bernard, « *pour objecter davantage nos impressions, nous avons besoin d'instruments et d'outils qui puissent nous permettre de démarquer et de rationaliser les liens entre nos perceptions des phénomènes, nos*

*observations, nos souhaits et notre imagination. En fait, nous avons besoin de méthodes*⁵³ ».

48. Il est donc logique que la première étape de notre démarche méthodologique consiste à définir la problématique à partir de laquelle nous formulerons nos hypothèses sur la légitimité charismatique. Et comme l'énoncent Grawitz et Pinto, l'hypothèse est une réponse anticipée qui, pour être évaluée, doit être vérifiée. C'est aussi une proposition de réponse à la question posée⁵⁴. Le cadre conceptuel sert justement à présenter un cadre d'analyse et à généraliser des relations d'hypothèses déjà prouvées dans d'autres contextes pour tenter de les appliquer au problème. Il permet aussi également d'enrichir la problématique, de rendre fécondes les hypothèses pour leur donner toute l'envergure de leur signification⁵⁵.

A) Définition et présentation du concept de charisme

49. Avant de songer à mettre en mouvement la problématique sous-jacente à notre réflexion sur le charisme, il est d'abord nécessaire d'essayer de définir ce que l'on entend réellement par charisme. En effet, si le charisme est aujourd'hui une notion couramment évoquée, il n'en demeure pas moins que ses définitions échafaudées çà et là laissent entrevoir de nombreux aspects qui restent toujours inexplorés ou méconnus, et qui mériteraient de ce fait une certaine clarification. Concernant la source de la notion elle-même, on ne cessera jamais de le souligner, le mérite revient au grand sociologue allemand Max Weber, qui l'a cerné pour la première fois dans le champ de la connaissance théorique. Il est primordial de souligner avec force, et nous le verrons au cours de cette étude, que Weber dit avoir emprunté la notion de charisme à un grand historien du christianisme, Rudolph Sohm. Ainsi, pour Weber, le mérite doit d'abord revenir à Sohm car il a été le premier à éclaircir le concept de charisme dans son *Kirchenrecht* en 1893⁵⁶.

50. Ce qu'il faut savoir et nous le verrons au cours de cette thèse, c'est qu'en premier lieu la notion de charisme tire son origine du grec ancien *Kharisma*, qui signifie la grâce ou la faveur attachée à une personne. Celle-ci est devenue par la suite un concept

⁵³ LARAMEE, A. et VALLEE, B., '*cadre théorique*'. Disponible sur www.umce.ca/utano_recherche/.../, consulté le 02/05/2011.

⁵⁴ Grawitz, M. et Pinto, *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, 4ème Edition, Dalloz, 1977.

⁵⁵ LARAMEE, A. et VALLEE, B., '*cadre théorique*'. Disponible sur www.umce.ca/utano_recherche/.../, consulté le 02/05/2011.

⁵⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 290.

religieux utilisé par Saint-Paul dans le christianisme primitif pour décrire le « don spirituel » que Dieu accorderait à certains chrétiens (apôtres, prophètes) dans le but d'édifier l'Église. C'est dans ce contexte que Rudolph Sohm l'utilise pour caractériser la qualité religieuse exceptionnelle des prophètes de l'Ancien testament. Et en tant que spécialiste du droit canonique, il entendait analyser la problématique de l'existence d'un droit primitif au sein de l'Église⁵⁷.

51. S'inspirant de l'hypothèse de Rudolph Sohm, Max Weber va donc élargir le concept de charisme du cadre du christianisme primitif, pour conceptualiser sa propre théorie de cette notion. Ainsi, pour Weber, il paraît évident que le charisme soit « [...] la qualité extraordinaire (à l'origine déterminée de façon magique tant chez les prophètes et les sages, thérapeutes et juristes, que chez les chefs des peuples chasseurs et héros guerriers) d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de force ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessibles au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un "chef"⁵⁸ ». Cet aspect prospecté de la notion de charisme, dans une perspective plus large, au-delà de la sociologie des religions conduit le sociologue à voir dans le charisme un des éléments essentiels de sa typologie légitime de domination politique : avec la légitimité fondée sur la rationalité de la loi et celle qu'il fonde sur le respect de la coutume ou de la tradition⁵⁹.

52. C'est à partir de cette interprétation de Weber que le charisme est devenu, d'une part, une notion courante pour analyser la légitimité de régimes politiques ou de grandes « figures » historiques qui se sont particulièrement distingués sur le plan politique dans leur conquête du pouvoir, tout comme dans son exercice et dans sa consolidation ; et d'autre part, il s'en trouve élargi aux œuvres politiques et militaires des grands chefs de guerre (César, Napoléon, de Gaulle), ainsi qu'aux « Pères » d'indépendances et bâtisseurs de nations (Georges Washington, Houphouët-Boigny, Simon Bolivar, Jomo Kenyatta).

53. Il s'avère donc que le concept de charisme proposé par Weber et repris par certains de ses successeurs va connaître un dynamisme exceptionnel. En effet, comme l'observe Hinnerk Bruhns, « les débats dans les sciences sociales aujourd'hui, sur le

⁵⁷ Ouédraogo Jean-Martin, « La réception de la sociologie du charisme de Weber », in archives des sciences sociales des religions N° 83, 1983, pp. 141-157.

⁵⁸ Weber Max, *Économie et société*, T1, Paris, éd : Pocket, 1995, p. 320.

⁵⁹ Voir aussi De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, Paris, éd. Société d'ethnologie, 2003, pp.7-8.

concept de charisme ont tous, sans aucune exception, pour point de départ le concept wébérien. Il en va ainsi également des récentes tentatives en anthropologie et en sociologie, de repenser et de redéfinir ce concept notamment en mettant l'accent sur l'origine et la nature stigmatique de la qualité charismatique⁶⁰». La richesse de cette réception que révèle Hinnerk Bruhns, montre bien l'intérêt qu'a suscité et suscite encore la théorie wébérienne du charisme.

54. Ainsi, J. M Ouédraogo, dans *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, soutient que l'originalité de l'apport de Weber est d'avoir étendu le champ d'application du charisme et de l'avoir opérationnalisé dans ses recherches sur la rationalisation du monde occidentale et sur la modernité⁶¹. De ce point de vue, nous noterons que Weber, dans sa perspective, articulera le concept de charisme autour des problématiques particulières : « *rapport entre charisme et modernité religieuse, le charisme comme phénomène in statu nascendi, condition d'émergence du mouvement charismatique, signification du message du chef charismatique, rapport charisme-institution*⁶². »

55. En outre, sur le plan strictement politique, notamment dans le cadre de sa sociologie politique, il conviendra de souligner que Max Weber lui-même a fait usage du concept dans « *ses réflexions sur la réforme constitutionnelle de l'Allemagne, par exemple, en s'interrogeant sur la nature du régime parlementaire dans une période où celui-ci connaissait une crise profonde, et sur l'héritage politique de Bismarck. Cela déboucha sur des débats de théorie constitutionnelle, comme celui du rôle et des limites du pouvoir exécutif et des procédures du consentement censés en garantir la légitimité (élections, plébiscites et référendums)*⁶³ ».

56. En somme, le concept est devenu très fécond parce que plusieurs disciplines scientifiques, dont la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, le droit et la science politique s'y intéressent. Cela découle certainement du fait que plusieurs aspects de ces sciences politiques et humaines sont mobilisés dans la relation charismatique. Dès lors, il est

⁶⁰ Hinnerk Bruhns, « *Charisme : idée séduisante ou concept pertinent ?* », Les cahiers du centre recherche historique, 24/2000, mis en ligne le 16/01/2009. Disponible sur le site URL : <http://ccrh.revues.org/index1882.html>. Consulté le 05/09/2010.

⁶¹ Ouédraogo Jean-martin, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, Archives des sciences sociales des religions, Année 1983, Vol. 83, N°83, p. 157

⁶² Idem.p. 157.

⁶³ Citation disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8#nb1>. Consulté le 13/12/2011.

difficile de faire la théorie générale du charisme sans avoir recours aux différentes études entreprises par ces disciplines pour éclairer tel ou tel aspect du concept. Toutefois, notre analyse restera fidèle à notre discipline d'encrage qui est le Droit public interne et l'analyse politique. En abordant la question sous cet angle, en toile de fond, l'objet de notre étude consistera à analyser le fonctionnement des régimes politiques de type charismatique.

57. Après cette clarification sur les conditions méthodologiques et épistémologiques de notre travail, il est maintenant question de nous situer progressivement par rapport à notre objet d'étude et d'en donner par à-coups la problématique sous-jacente. En effet, nous avons observé que la théorie wébérienne du charisme est restée équivoque. Autrement dit, certains de ses aspects n'ont été pas suffisamment approfondis. Pour bien mettre en évidence l'intérêt de cette étude du charisme, le mieux est d'exposer clairement dans ce qui suit la problématique sous-jacente notre recherche. Plus directement ce que nous entendons apporter concrètement dans cette thèse sur le charisme.

B) *La problématique de notre recherche sur le charisme*

58. Il est utile de rappeler que, comme toute problématique, la nôtre servira à contextualiser l'objet de notre étude sur le charisme en lui donnant sa profondeur conceptuelle. En effet, dans la perspective présente, plusieurs interrogations peuvent se poser, particulièrement celle qui consiste à se demander si la question du charisme est encore d'actualité; ou plutôt, dans la mesure où la légitimité rationnelle avec son principe bureaucratique de la pure rationalité technique, si elle est devenue aujourd'hui dans tous les domaines, surtout sur le plan politique, « *la valeur ultime et unique* ⁶⁴ ».

59. Quel peut être alors aujourd'hui l'intérêt d'une étude sur le charisme ? La légitimité charismatique a-t-elle encore une réelle pertinence dans notre monde hautement bureaucraté jusque dans ses moindres détails ? Quel est l'intérêt de rouvrir aujourd'hui un débat sur le charisme, lorsqu'on sait que l'ordre politique moderne contraste globalement avec l'ordre traditionnel et l'ordre charismatique ? D'autant plus que, comme l'a dit Weber lui-même, « *les membres du groupement, qu'il s'agisse des fonctionnaires de l'État ou de l'ensemble des dominés, n'obéissent pas aux détenteurs de l'autorité (le 'chef'), mais à des règlements impersonnels, et le chef lui-même, lorsqu'il 'statue, et,*

⁶⁴ Chazel François, « *Les écrits politiques de Max Weber : un éclairage sociologique sur des problèmes contemporains* », Revues Française de sociologie, 4 /2005, Vol. 46, pp. 841-870

partant, lorsqu'il ordonne, obéit pour sa part à l'ordre impersonnel par lequel il oriente ses dispositions''.⁶⁵»

60. Avant d'aborder l'ensemble de cette problématique, rappelons encore le fait que Max Weber lui-même, l'inventeur de la typologie de la domination, avait émis l'hypothèse que les deux dominations charismatique et traditionnelle étaient des réalités vivantes dans un passé "prérationalnel" : « *Aux époques pré rationalistes, tradition et charisme se partagent à peu près la totalité des orientations de l'action* »⁶⁶. Ainsi, n'est-ce pas le « type le plus pur de la rationalité en valeur », valeur considérée comme universelle qui s'impose aujourd'hui, et qui orienterait la totalité de l'action politique ?

61. Si une telle orientation peut sembler correspondre à la dynamique générale sous-jacente au pouvoir dans nos États modernes, notre ambition est de montrer, à travers cette étude, que le phénomène charismatique est toujours terriblement présent dans l'histoire contemporaine de l'Occident industrialisé et fortement bureaucratifié. Et au-delà de cet espace géographique, il constitue un phénomène universel qui, est encore plus présent dans des États où la dépersonnalisation du pouvoir constitue une réalité persistante dans les mœurs politiques. Il s'agit des sociétés faiblement rationalisées où le pouvoir n'a pas encore atteint un degré élevé d'institutionnalisation comme dans l'Occident sécularisé.

62. Ainsi, nous soulignerons la persistance du charisme dans toutes les formes du pouvoir politique, et nous verrons qu'il constitue un phénomène universel aussi bien dans le temps que dans l'espace. Cependant, nous ne manquerons pas de mettre évidence le fait que, le brusque processus de décolonisation et de construction d'États-nouveaux à une période encore récente de l'histoire contemporaine a donné lieu à une intense recrudescence de type de domination charismatique, une floraison de groupements charismatiques observés chez des "Pères fondateurs" que certains chercheurs n'avaient manqué pas de nommer la recrudescence de « pouvoirs-fondateurs » dans le Tiers-Monde⁶⁷.

63. De l'autre côté, comme nous l'avons dit précédemment, nous nous efforcerons aussi de montrer que le phénomène charismatique n'est pas du tout l'apanage de cette

⁶⁵ Max Weber, cité par Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, Paris, éd. La découverte, 2006, p. 77.

⁶⁶ Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 77.

⁶⁷ Voir Lacouture Jean, *Quatre homme et leurs peuples*, op. cit., 282 p.

catégorie de nouveaux-États, ceux qu'il s'agissait de créer à partir de la ruine de la colonisation, car il remplit aussi une fonction non moins importante dans l'organisation politique des nations où le pouvoir est fortement institutionnalisé et très bien intégré dans la pratique sociale. Dans cette optique, nous insisterons sur le fait que le charisme fait aujourd'hui partie de l'un des facteurs les plus importants dans la conquête, dans l'exercice et la conservation du pouvoir politique.

64. Ainsi, la réactualisation de l'interprétation wébérienne antiautoritaire du charisme pourrait s'avérer pertinente pour mettre en lumière le rôle crucial, voire déterminant du charisme dans la conquête du pouvoir au sein des démocraties de masses⁶⁸. L'élection de Barack Obama, en novembre 2008, en tant que 44^{ème} président des États-Unis, pourrait être une illustration récente de l'importance du charisme dans la conquête du pouvoir dans les démocraties modernes, ainsi que dans les sociétés fortement policées. Nous sommes en effet persuadés que le charisme est une clé essentielle pour expliquer comment ce « homme de couleur »⁶⁹, encore totalement inconnu quelques années auparavant a pu se hisser à la tête de la première puissance mondiale⁷⁰.

65. En somme, il serait significatif que l'on puisse admettre tout au long de cette étude, que le phénomène charismatique est à nouveau d'actualité dans la conquête, dans l'exercice du pouvoir et sa conservation. On pourrait, par ailleurs, découvrir dans le charisme un instrument essentiel pour la régulation et la redynamisation de la vie politique dans les démocraties de masses. De fait, nous ne saurions négliger, au cours de cette étude, l'apport capital du charisme dans le renforcement de la démocratie et dans l'éducation politique des masses. Lorsqu'on jette un regard sur le fonctionnement des institutions politiques contemporaines, on se rend bien compte que la démocratie y est de plus en plus

⁶⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

⁶⁹ Rappelons à ce propos que Barack Hussein Obama, né le 4 août 1961 à Honolulu, dans l'Etat d'Hawaï, d'un Kényan noir (Barack Obama Senior) et d'une américaine blanche du Kansas (Ann Dunhan). Son élection a suscité, chez les électeurs américains et dans le monde entier, un intérêt particulier, étant devenu le premier Afro-américain et de couleur ayant accédé à la présidence des États-Unis, la plus grande puissance mondiale. Pour plus de détails notamment sur son auto biographie, voir ses ouvrages (Barack Obama, *les rêves de mon père, l'histoire d'un héritage noir et blanc*, Presses de la cité, « documents », 2008 et « Points », n° 2052 ; aussi Barack Obama, *L'audace d'espérer. Un nouveau rêve américain*, éd. Presses de la Cité, 2007).

⁷⁰ On pourrait discuter de cette question dans la mesure où, nous avons entendu certains commentateurs dire que la déferlante pro-Obama ne serait pas forcément liée à un charisme, mais résulterait plutôt d'un culte de personnalité soigneusement mis en place par une stratégie de communication : conçue et mise au point par des conseillers et experts en communication politique. S'il est évident que cette stratégie de communication a été un grand atout pour le candidat Obama, elle ne saurait à elle seule expliquer l'enthousiasme suscité par le personnage avec à la clé sa triomphale élection à la tête de la plus grande puissance mondiale.

menacée par l'anomie, le manque d'intérêt de plus en plus croissant des citoyens au sein du débat politique.

66. Ainsi, les gouvernés acceptent leurs gouvernants d'une manière passive et sceptique, la politique n'intéresse plus guère les masses. On revient du coup au scepticisme, le grand mal qui ronge généralement les croyances des peuples en leurs dirigeants, car, n'ayant plus confiance en l'efficacité de la politique et en ceux qui l'incarne, les citoyens se détournent progressivement du débat public. Une telle attitude se traduirait par des actes de défiance vis-à-vis du pouvoir et de la politique. Et une des conséquences les plus concrètes est, bien évidemment, le taux d'abstention en augmentation constante lors des élections, de sorte que la démocratie de masse se retrouve dans une posture où les institutions qu'elle contribue à installer et à faire fonctionner restent marquées par un déficit de légitimité, dans la mesure où une franche importante de la société ne se reconnaît plus réellement aux gouvernants dont-elle n'a, aucun moment aidé ou participé à l'installation au pouvoir. Ceci dit, nous croyons que le charisme peut ici jouer un rôle important pour conduire la masse à s'intéresser de nouveau à la vie de la nation et au débat démocratique.

67. On pourrait ainsi montrer que la présence du chef politique charismatique peut paraître nécessaire dans ces conditions de doute, de flottement et de désamour des peuples vis-à-vis des institutions républicaines, dans la mesure où les chefs charismatique sont, comme le dit le sociologue politique Jean-Marie Vincent, « *'de grands démagogues'*, ou *'les prophètes en politiques'* qui savent à la fois s'adresser aux masses dans leurs intérêts les plus immédiats et tracer des orientations pour l'avenir ⁷¹ ». Ils peuvent de ce fait contribuer à renouveler la compétition politique, mettre de la vie dans les débats et reformuler des problématiques politiques⁷². Aussi, on le verra, les mouvements charismatiques sont des temps d'effervescence, d'hystérie collective, au cours desquels les citoyens vivent la politique intensément et de manière sensationnelle. L'irruption d'autorité effervescente sur le champ politique est de nature à apporter une réanimation toute particulière, une vitalité et un dynamisme nouveau au débat démocratique.

68. En définitive, il s'agira de montrer dans cette thèse que le charisme contribue fortement à la fécondité de la démocratie et à la vitalité des institutions politiques, car il est

⁷¹ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p.92.

⁷² Idem. p. 149.

évident que l'effervescence, l'affluence et le taux de participation extrêmement élevé au cours des élections, donnent indubitablement une grande légitimité aux gouvernants pour conduire la destinée de leur nation. Partant de là, nous reviendrons encore du coup sur le fait que le concept de charisme ne pourrait être que nécessaire partout, voire davantage dans l'Occident contemporain très bureaucratisé où le pouvoir a tendance à s'effiloche en routine bureaucratique.

69. C'est ainsi que nous développerons nos arguments conformément au fait que Max Weber lui-même, dans plusieurs textes de réflexion politique, évoquait le 'tournant césariste' des démocraties de masses modernes. Nous émettrons l'idée, voire la nécessité, d'appuyer la légitimité du pouvoir par l'institution d'un système politique à la tête de laquelle se trouve un homme fort, déterminé et volontaire, qui puiserait la justification de ses actions dans le plébiscite du peuple souverain. De ce fait, celui-ci aurait toute la légitimité nécessaire pour réformer le pays en transformant qualitativement et en profondeur la société.

70. En outre, cette phase de notre étude nous conduira à examiner le rapport entre le charisme et les institutions. Nous verrons, en effet, qu'à la suite de Weber, de nombreuses approches historiques et sociologiques ont analysé l'émergence des figures charismatiques exclusivement rapport aux contextes de crises diverses dans la société, notamment politique et institutionnelle. Autrement dit, le charisme serait uniquement le produit d'une « situation » exceptionnelle émergeant surtout en période de crise⁷³. Cela a tendance à minimiser sa pertinence comme un moyen de légitimation du pouvoir, vu qu'il est exclusivement catalogué par certains chercheurs (Michel Dobry, Ian Kershaw) comme la logique d'une configuration particulière. Selon Michel Dobry, le charisme ne serait que « situationnel », c'est-à-dire uniquement lié à des périodes de crises⁷⁴. La présente recherche se fixera donc aussi pour but, de montrer que le charisme peut s'institutionnaliser comme un instrument heuristique afin de mesurer la légitimité des gouvernants en dehors des situations particulières ou exceptionnelles.

71. Le problème nous conduira à remettre donc au goût du jour l'intérêt d'une réflexion profonde sur les rapports entre charisme et institutions, en dehors de toute

⁷³ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p.149.

⁷⁴ Voir Dobry, Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations sectorielles*, Paris, éd. Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, pp. 233-236.

période exceptionnelle, d'où l'idée d'une institutionnalisation du charisme comme procédé de légitimation du pouvoir. Et selon nous, l'institutionnalisation du pouvoir charismatique pourrait tirer son origine du passage du charisme « personnel » au charisme de « fonction » comme théorisé par Max Weber⁷⁵. En effet, nous partirons de l'hypothèse selon laquelle la routinisation du charisme « personnel » favoriserait la mise en place du charisme de « fonction ». Autrement dit, la « quotidiannisation » ou l'objectivation du charisme peut contribuer à transformer une fonction suprême d'État en ce que le sociologue Pierre Bourdieu appelle « *capital institutionnel d'autorité* »⁷⁶.

72. Cependant, pour aboutir à une telle démonstration, il serait indispensable d'explicitier tout d'abord ce que Max Weber et ses successeurs entendent par routinisation du charisme. Nous verrons que la routinisation du charisme qu'ils évoquent, est la phase la plus cruciale de la domination charismatique. Notons par anticipation que Weber insiste sur le caractère fragile et éphémère du pouvoir charismatique qui, selon lui, ne s'observe généralement que *statu nascendi*, c'est-à-dire au départ de son émergence⁷⁷. Ainsi, pour le grand sociologue allemand, le charisme est une domination strictement personnalisée qui, à un moment donné, a nécessairement eu besoin d'être institutionnalisée dans une structure stable et quotidienne⁷⁸.

73. Nous montrerons que c'est justement à partir de là que le charisme n'est plus une domination personnalisée et extraordinaire, étant devenu un phénomène ordinaire. Mais le risque ici est que le leadership charismatique, du fait de ce processus de routinisation, serait incapable de se perpétuer autrement qu'en perdant ou en subordonnant son « essence charismatique »⁷⁹. De fait, on le verra, il se « [...] *traditionalise ou se rationalise (se légalise) où les deux en même temps, à des points de vue différents*⁸⁰ ». À cet égard, nous tenterons de démontrer que la routinisation du charisme n'est pas forcément synonyme de la fin du leadership charismatique. L'hypothèse ici est que le charisme se combine à l'un des autres types de domination.

⁷⁵ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp.338-339.

⁷⁶ Voir Bourdieu Pierre, « *Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber* », Archives Européennes de la sociologie, XII-1, 1971, pp. 3-21

⁷⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 326-329.

⁷⁸ Idem. p. 326.

⁷⁹ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 38.

⁸⁰ Idem. p. 326

74. L'intérêt de cette problématique consistera à mettre en lumière la typologie des régimes politiques qui seraient les plus favorables à l'institutionnalisation du charisme comme mode de légitimation du pouvoir, ou à tout le moins comme un aspect déterminant des modes d'accession de l'exercice du pouvoir. Ainsi, nous réfléchirons à la question de savoir quels types de régime seraient les plus favorables à la légitimité charismatique. Un régime parlementaire, par exemple, est-il plus « favorable » à l'apparition du « charisme » ? Qu'en est-il aussi d'un régime présidentiel ? Quel rapport entretient le charisme avec les institutions politiques de fort consentement comme les grandes démocraties de masses, les régimes plébiscitaires ? Dans ce même ordre d'idées, quel est l'apport du charisme au sein des procédures du consentement comme les élections, les référendums, censés garantir ou renforcer la légitimité du pouvoir politique ?

75. Avant d'examiner le rapport entre le charisme et les institutions politiques, il apparaît nécessaire d'étudier les attributs de la personnalité charismatique censée incarner et animer ces institutions. On partira en effet du postulat que le concept de charisme, tel que défini par Weber et ses successeurs, fait clairement référence à des qualités extraordinaires, surnaturelles ou surhumaines, inaccessibles au commun des mortels, que posséderait un individu⁸¹, et qui lui valent d'être considéré par les autres comme un chef. On se posera ainsi la question de savoir comment pourrait être identifié concrètement ces « qualités extraordinaires » attribuées aux chefs charismatiques. En quoi consistent réellement ces qualités dites « exceptionnelles » ? Quelle est la source, quels sont les fondements de ces qualités ? Sont-elles communes aux chefs charismatiques ? Sont-elles innées ou acquises ?

76. Si d'aventure on n'admet l'hypothèse de l'acquisition du charisme, la question évidente qui se posera en toile de fond sera évidemment celle de savoir comment s'acquièrent les « qualités charismatiques » ? En somme, il conviendra de se demander si le charisme tient d'abord à un don, à une compétence, à une qualité extraordinaire d'une personnalité objectivement « hors du commun ». Ou encore l'individu charismatique n'est-il que le produit de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, reconnaissent son autorité ? Et cette reconnaissance repose sur des croyances ?

⁸¹ Idem.p.320.

77. À propos de croyance, on s'attachera à examiner de près la présence et le rôle de la « *communauté émotionnelle* » auprès du chef charismatique⁸². On notera en effet que la présence de ce petit groupe de disciples auprès du chef charismatique, évoquée par Weber, n'avait pas été exploitée comme elle aurait dû l'être. Nous nous efforcerons d'analyser et de mettre en évidence la nature du lien qui rattache la « communauté émotionnelle » au chef charismatique. Cela débouchera sur une réflexion sur son importance dans la diffusion du charisme du chef. Nous essayerons également d'élargir une telle perspective dans l'analyse des mouvements politiques contemporains, notamment dans les grandes démocraties de masses⁸³.

78. Au final, la question principale sera de comprendre le processus par lequel le chef charismatique parvient à élargir sa domination à partir de la « *communauté charismatique* », à une partie plus étendue des masses. Nous savons que c'est exclusivement dans le cadre de sa sociologie des religions que Max Weber a particulièrement développé le rôle de la « *communauté charismatique* ». À ce titre, nous tenterons de savoir si l'on pourrait trouver un phénomène semblable dans la sociologie politique, notamment au sein des groupements politiques⁸⁴.

79. Par ailleurs, il y a encore bien d'autres aspects de la théorisation wébérienne du charisme sur lesquels nous reviendrons, car ils nous laissent le sentiment d'un goût d'inachevé. Parmi eux on pourrait observer que, dans sa théorisation, Weber s'est simplement contenté de citer brièvement des figures charismatiques sans donner davantage d'éléments sur la nature réelle de leur domination. En d'autres termes, le grand sociologue allemand n'a pas véritablement démontré, à travers un exemple concret de leadership charismatique, les différentes caractéristiques du charisme évoqué par lui-même.

80. Or, cela aurait pu permettre d'en savoir davantage sur le fonctionnement réel du pouvoir charismatique. Nous nous proposons donc d'étudier des cas empiriques de domination charismatique. Sur ce point, notre objectif sera d'apporter modestement notre contribution à la connaissance et à la compréhension du grand homme charismatique. Cette perspective pratique du charisme est très importante, au sens où nous estimons que les

⁸² Grossein Jean Pierre, « *De l'interprétation de quelques concepts wébérien* » Revue française de sociologie, 2005/4 Vol. 46, p. 685-721.

⁸³ Voir Martin Denis-Constant, *Retour sur Max Weber à la lumière d'Ambedkar, hommage à Guy Poitevin (1934-2000)*, Anthropologie et société, Vol.30, n° 2, 2006, pp. 27-42

⁸⁴ Braud P., *L'émotion en politique, problèmes d'analyse*. Paris, éd. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, p. 208.

théories ou les concepts ne sont véritablement utiles ou viables que lorsqu'on peut les expliquer par des expériences concrètes.

81. Pour atteindre un tel objectif, nous nous inspirerons de certains chercheurs qui, à la suite de Weber, ont tenté d'étudier le leadership charismatique de grands leaders historiques de l'histoire mondiale. De ce point de vue, le livre biographique de l'historien britannique Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*⁸⁵, et d'autres, comme les travaux de recherche de Jean Lacouture *Quatre hommes et leurs peuples*⁸⁶, consacrés exclusivement au charisme de certaines figures historiques du Tiers-Monde, pourront parfaitement servir d'instruments heuristiques pour analyser d'autres cas empiriques de leadership charismatique. Ces deux études prouvent que le charisme s'étend sur des époques et des configurations géographiques très différentes.

82. Par ailleurs, dans cette même perspective de description du leadership charismatique, les travaux de psychologie politique de Gustave Le bon et de Serge Moscovici sur la psychologie des foules, nous seront être d'une grande utilité pour comprendre par exemple le comportement des foules sous l'influence des leaders charismatiques. En outre, les travaux d'anthropologie politique de Georges Balandier et de Claude Geets sur le pouvoir et le sacré nous seront aussi d'une grande utilité pour mettre en lumière la sacralité du pouvoir de manière générale, et plus précisément du pouvoir charismatique.

83. Nous compléterons notre recherche par des travaux plus récents sur la sociologie de la communication politique de Jacques Gerstlé et Philippe Ruitort. Ces deux auteurs s'intéressent au pouvoir de la communication, notamment aux rôles des médias dans la diffusion du charisme. Dans cette même perspective, nous nous inspirerons d'une thèse très intéressante soutenue en 2008 par Amélie Dalmazzo en sémiologie des médias portant en l'occurrence sur le charisme médiatique de Michael Jackson⁸⁷. Ces travaux constitueront sans doute des appuis non négligeables pour interpréter la singularité et l'importance de l'image et de la communication dans la diffusion du charisme.

⁸⁵ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, éd. Gallimard, 1995, 413 p.

⁸⁶ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement*, éd. Seuil, Paris, 1969, 282 p.

⁸⁷ Dalmazzo Amélie, *Charismes, identités, fanatismes. Le charisme médiatique et les fans de Michael Jackson. L'idéal et le monstre*, Thèse doctorale : Sémiologie des médias, Paris 2, 2009, 1009 p.

84. Par ailleurs, nous ne manquerons pas de nous poser la question suivante : étant entendu que le charisme repose sur l'adhésion émotionnelle des masses au pouvoir d'un homme, comment expliquer alors que des figures historiques autoritaires, voire même totalitaires comme Hitler, Staline, Mao, Mussolini, ont été unanimement reconnues comme de grands chefs charismatiques ? On pourrait trouver la réponse à une telle problématique dans le fait que Max Weber considère le charisme, « *non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il subjectivement perçu par ses 'adeptes'* ». En d'autres termes, si le porteur du 'charisme' jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent ⁸⁸ ».

86. Cela signifie sans doute que le charisme pourrait aussi parfaitement s'inscrire comme mode de fonctionnement des institutions politiques de type autoritaire. Cette phase est très importante puisque, partant de ce postulat wébérien, nous mettrons en lumière l'hypothèse du rapport entre le phénomène charismatique et le système totalitaire, d'autant que des cas historiques d'une transformation totalitaire de la légitimité charismatique ont été soulignés dans certains types de régimes politiques comme celui d'Hitler et celui de Staline. En reprenant le cas d'Hitler, par exemple, on se référera aux travaux de l'historien britannique Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*. On verra que l'auteur y démontre de manière assez frappante que le régime totalitaire nazi est inséparable de « l'autorité charismatique d'Hitler » ⁸⁹.

87. Une telle perspective nous conduira bien évidemment à analyser la finalité du charisme, ce qui nous conduira au débat théorique sur l'utilité de la théorie wébérienne du charisme, suite à la perversion du concept par le régime Hitlérien et d'autres dominants charismatiques, à une certaine période du XXe siècle. Il convient ici de souligner d'emblée qu'après la tragédie du régime nazi, de nombreuses voix se sont levées pour établir un rapport direct entre la théorie wébérienne du charisme et le règne d'Hitler. C'est sans doute pour cette raison que certains théoriciens se sont demandé si Max Weber ne serait pas indirectement responsable (intellectuellement) dans la dynamique qui aurait contribué à l'accession d'Hitler et à l'instauration du système nazi et de sa radicalisation. Cette discussion mérite qu'on s'y intéresse dans la mesure où elle a une portée générale sur la

⁸⁸ Weber Max, Cité par Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

⁸⁹ Idem. 391 p.

question de la pertinence du charisme. Nous réserverons la discussion de ces problèmes aux dernières parties du premier titre de notre thèse.

88. En définitive, nous ferons de notre perspective actuelle une sorte de bilan : analyser les positions des uns et des autres et avoir une vue d'ensemble sur la pertinence ou la non pertinence du concept wébérien du charisme. Autrement dit, nous tenterons de faire la synthèse des éléments à charge et des éléments à décharge contre la théorie wébérienne du charisme, et peu à peu nous proposerons notre propre point de vue. Au final, notre but sera de chercher le bon ancrage de l'action du charisme dans l'histoire et d'entrevoir ce qui peut en être ses perspectives pour le futur.

II- Annonce du plan de la thèse

89. La présente recherche est avant tout une réflexion sur le fonctionnement des régimes charismatiques, sur leur rapport avec le temps, mettant ainsi en avant la question de la succession et ses solutions. C'est en effet autour de ces questions que se structure le raisonnement que nous apportons. Ainsi, dans l'optique de mener à bien cette étude, nous avons décidé de structurer notre analyse autour de deux grandes parties. Dans la première, nous réfléchirons d'abord sur les fondements théoriques de la notion du charisme ; ensuite nous présenterons des cas empiriques de régimes charismatiques et des grandes figures historiques du charisme (Première Partie). Dans la seconde partie, nous nous intéresserons exclusivement à la succession et à la crise de succession en régime charismatique (Deuxième Partie).

PREMIERE PARTIE :

Réflexion générale sur le concept de charisme et du leadership charismatique

90. Dans cette première partie, il conviendra d'attirer l'attention sur le processus opéré par le charisme passant d'un phénomène exclusivement religieux pour, en fin de compte, se retrouver dans un monde laïque, au point d'être érigé entre autres en un grand « principe universel » de légitimation du pouvoir politique⁹⁰. Si une telle orientation nous semble correspondre à la dynamique générale sous-jacente à la sécularisation du concept de charisme, il est pertinent de réexaminer, en première analyse, comment la notion de charisme a été conçue, voire pensée comme un principe de légitimation du pouvoir. En somme, il nous faut éclairer les fondements du charisme (TITRE I).

91. Ensuite, une théorie étant inséparable de l'expérience concrète ou empirique, nous tenterons d'examiner, dans la pratique, le fonctionnement du concept de la légitimité charismatique. De toute évidence, pour une meilleure compréhension de la notion de charisme, il ne peut avoir d'autre alternative que de fixer les idées qui résultent de la conceptualisation de la notion et de les illustrer de façon concrète à travers des cas empiriques. En partant des présupposés théoriques du concept, il conviendra d'identifier et d'exposer comme illustration certaines de ses figures marquantes les plus significatives. Ainsi, l'analyse des données empiriques permettra de dégager des figures charismatiques, et par ricochet, les systèmes politiques dans lesquels ce type de légitimation du pouvoir trouve ses manifestations les plus concrètes (TITRE II)

⁹⁰ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., pp. 320-354.

Titre1 : Les fondements du concept de charisme

Introduction titre 1

92. Qu'est-ce que au juste le charisme ? Quelle est son origine ? D'où provient la puissance de son porteur ? À quoi sert le charisme ? D'où vient qu'un peuple tout entier ou d'innombrables masses se laissent fasciner, dompter et entraîner par un seul homme, et seulement par son charisme ? Et qu'espèrent les masses en s'engageant dans une relation passionnée avec l'individu charismatique ? Ce mystérieux pouvoir est-il inné ou acquis ? Ou alors est-il transmissible d'un porteur à un autre ? Telles sont les questions qui apparaissent et qui se trouvent au cœur du premier titre de notre thèse. L'intérêt de ce titre nous semble d'autant plus important qu'il se propose de clarifier le concept du charisme à partir de ses origines primitives pour arriver à sa conceptualisation comme l'un des fondements de la légitimité du pouvoir. Une telle perspective nous conduira à mettre à élucider la manière dont le charisme est sorti de son univers magique, intemporel et religieux pour devenir l'un des fondements sur lequel repose la légitimité de certains gouvernants.

93. À cet égard, afin de mieux étayer nos différentes hypothèses, nous structurerons notre démarche au tour de deux grands chapitres : le premier portera sur l'historique du charisme, plus précisément sa genèse, et les différentes phases de transformation (Chapitre I). Ensuite, le second aspect de l'analyse portera sur les caractéristiques du charisme et de son porteur. De plus, nous examinerons si le charisme est inné ou acquis. En outre, on identifiera sur le plan institutionnel les différents types de régimes politiques qui correspondent au leadership charismatique (Chapitre II).

Chapitre 1 : Genèse et conceptualisation de la notion de charisme

94. On ne peut réellement appréhender la notion de charisme sans connaître son origine, ses sources, ses différentes conceptualisations et ses conceptions actuelles. C'est pourquoi, dans ce premier chapitre consacré aux fondements de la notion de charisme, il est nécessaire de s'intéresser à ses premières origines. Rappelons que cette notion tire ses premières origines du christianisme primitif. Ceci étant, il importe d'analyser la conception sous-jacente du concept du charisme dans la spiritualité chrétienne. Dans la mesure où il s'agit de "construits humains" irréductiblement convertibles dans le temps, et en dépit du fait qu'il soit lié à l'irrationalité de la religion, il serait intéressant d'appréhender sa portée actuelle au sein des Églises contemporaines.

95. De surcroît, il peut être utile d'ouvrir une parenthèse et de confronter la conception du charisme dans le christianisme où il correspond dans la spiritualité chrétienne à des notions voisines ou similaires dans d'autres religions. Il semble qu'à première vue on puisse distinguer dans d'autres sphères religieuses certaines sources de pouvoir correspondant aux caractéristiques du charisme telles que perçues dans le christianisme. Dans cette perspective, on verra que la notion arabo-musulmane de la « Baraka » théorisée par l'ethnologue Raymond Jamous serait presque le pendant du charisme chrétien en religion musulmane⁹¹. Dans ce même ordre d'idée, on pourrait également s'intéresser au concept du mahdisme ou du « bien guidé » dans certaines traditions musulmanes⁹² (Section 1).

96. Après avoir fait l'historique du concept du charisme et relevé ses origines religieuses, la deuxième séquence de notre perspective, consistera à appréhender et à mettre en exergue, la façon dont ce concept, à l'origine exclusivement religieuse, s'est retrouvé par la suite dans le monde laïc comme un principe sur lequel s'appuient certaines personnes pour légitimer leur domination sur d'autres. Cette phase a souvent été négligée par les recherches, elle semble pourtant très intéressante à observer. Car il s'agit d'examiner, en fin de compte, comment le charisme est passé d'une notion purement

⁹¹ Jamous Raymond, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Paris, éd. Maison de la Science de l'Homme, 1981, 303 p.

⁹² Voir Benchili Mohamed, *L'avenue du mahdi selon la tradition musulmane*, Lyon, éd. Tawhid, 2002, 141 p.

religieuse pour devenir, de manière générale un pouvoir de domination, plus particulièrement sur le plan politique (Section 2).

Section 1 : Les sources du concept du charisme

97. Il semble que les premières origines du charisme remontent au grec ancien ; toutefois, elles sont très peu évoquées. En effet, si le concept du charisme tire sa genèse du grec ancien, on lui attribue plutôt une origine essentiellement religieuse, en occurrence chrétienne (Paragraphe 1). Et bien que l'origine chrétienne du charisme ait été ensuite consacrée par tous, il n'en demeure pas moins que l'on puisse élargir des perspectives de recherches à d'autres religions. C'est ce que nous tenterons de faire dans cette étude.

98. Ajoutons que des paradigmes similaires comme l'idée de don extraordinaire, faculté exceptionnelle propre à certains êtres humains, voire à certaines choses, sont des phénomènes universels qui, de ce point de vue, sont généralement sanctifiés dans toutes les religions. De fait, il n'est donc pas étonnant que l'on puisse trouver des phénomènes parfaitement semblables au charisme dans des autres religions autres que le christianisme. On pourrait voir par exemple dans l'islam et dans certaines traditions arabo-musulmanes des notions comme la Baraka ou le mahdisme qui, à tout de vue y remplissent les mêmes fonctions religieuses, sociales ou politiques que le charisme (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Un concept d'origine chrétienne

99. En première approximation, le mot '*charisma*' proviendrait du grec ancien, il ferait référence à un « bienfait », à un « don », à une « faveur » ou une « grâce » dont bénéficieraient spécialement certains individus⁹³. De fait, dans le grec ancien, le '*charisma*' s'appliquait à quelqu'un qui a reçu des dieux, voire de la nature une « faveur » ou un « don » exceptionnel que les autres n'avaient pas reçue, ce qui permettait à son heureux possesseur de disposer d'aptitudes ou de capacités exceptionnelles. Ainsi, on pouvait dire par exemple à un artiste extrêmement talentueux qu'il était porteur d'un '*charisma*' au sens où il avait du génie, et qu'il était inspiré par « une muse »⁹⁴.

100. De ces racines grecques primitives, le '*charisma*' s'est ensuite retrouvé dans le christianisme primitif où il faisait référence à des « dons », mais à des « dons spirituels »

⁹³ Théron Jean-Michel, *Le pouvoir magique. Les techniques du chamanisme managérial*, op. cit., p.27

⁹⁴ Danvers Francis, *S'orienter dans la vie : une valeur suprême*, Villeneuve d'Ascq (France), 2009, Presse Universitaire du Septentrion, p. 95.

accordés à certains membres de l'Église. C'est ainsi que l'étymologie habituelle de la notion de charisme est finalement restée rattachée à la théologie chrétienne, où elle est conçue encore aujourd'hui comme un « *don, faveur, grâce d'origine divine* », laissant de fait de côté ses premières racines grecques⁹⁵.

101. Par ailleurs, le sociologue Allemand Max Weber qui, s'est particulièrement intéressé au phénomène au point d'en faire une de ses grandes théories explicatives du pouvoir, assure : « *le concept du charisme "grâce" est tiré de la terminologie du christianisme ancien*⁹⁶. » Et, il ressort effectivement de toutes les recherches bibliques que le charisme a été évoqué pour la première fois par l'apôtre Saint Paul⁹⁷. C'est sans doute pourquoi, toutes les recherches sur l'origine du charisme, lui attribuent bien volontiers la paternité de la notion pour ce qui est de sa conception religieuse. Dans une perspective élargie, en examinant les primitives origines chrétiennes (A), il serait intéressant de s'interroger sur sa conception actuelle dans le christianisme contemporain (B).

A) L'interprétation du charisme dans le christianisme primitif

102. Pour revenir concrètement à l'origine chrétienne du charisme, il semblerait que le Nouveau testament rédigé en grec ancien fasse apparaître 17 fois le mot *kharisma* (pluriel *kharismata*)⁹⁸. Historiquement parlant, comme nous l'évoquions tantôt le terme *Kharisma* dans le langage grec ancien, translittéré en français, serait donc le charisme⁹⁹. Et dans la pensée chrétienne, le charisme est tout simplement l'ensemble des « dons spirituels extraordinaires » accordés par l'Esprit Saint à des individus ou à des groupes de fidèles en vue du bien général de l'Église¹⁰⁰. Il aurait principalement pour but de permettre à certaines personnes (Apôtres, prêtres, pasteurs ou simples fidèles) touchées par la grâce divine, d'accomplir des actions extraordinaires afin de fortifier la foi des fidèles, et surtout d'attirer de nouveaux adeptes vers le christianisme. De plus, le charisme n'est pas un « don

⁹⁵ Denis-Constant Martin, *Le charisme conféré. Retour sur Max Weber à la lumière d'Ambedkar*, hommage à Guy Poitevin (1934-2004), éd. Revue d'Anthropologie et Société, Vol. 30, N° 2, 2006, pp. 27-42.

⁹⁶ Weber Max, *Économie et société /1, Les catégories de la sociologie*, Paris, éd. Plon, 1995, p. 290.

⁹⁷ Théron Jean Michel, dans *Le Pouvoir magique*, nous assure que « *c'est Saint-Paul qui a fondé dans ses épîtres le concept de charisme chrétien, à l'intention de ses managers corinthiens ou éphésiens* ». Cf. Théron Jean Michel, *le Pouvoir magique*, op. cit., p. 28.

⁹⁸ Barbey Philippe, *Max Weber et les charismes. Délimitation du concept*. Disponible sur le site : [http : //philippebarbey.jimdo.com/max-weber-et-les-charismes/delimitation-du-concept/ #_ftnref6](http://philippebarbey.jimdo.com/max-weber-et-les-charismes/delimitation-du-concept/#_ftnref6). Consulté le 22/06/2010.

⁹⁹ Théron Jean-Michel, *Le pouvoir magique. Les techniques du chamanisme managérial*, op. cit., p.27

¹⁰⁰ Schneider Jean Louis, *Le charisme Lassallien*, Rome, Frères des Ecoles Chrétienne, 2eme édition 2005, N° 13, p. 9.

extraordinaire » octroyé à une personne uniquement dans le cadre d'une mission, il constitue aussi une « grâce divine » qui procure à la personne une d'être manière particulière¹⁰¹.

103. On ne soulignera jamais assez, que, parmi tous ceux qui ont ainsi disposé de ce charisme, figure au premier rang Jésus-Christ. Cela semble d'ailleurs aller de soi, car tant que le fondateur de la dite religion, il était tout à fait naturel qu'il en soit l'archétype parfait. De fait, on notera que si Jésus-Christ a pu accomplir sa mission prophétique, c'est justement grâce au charisme que Dieu lui aurait octroyé. Jésus lui-même le laissait entendre : « *L'esprit du seigneur est sur moi, parce qu'il m'avait oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres ; ils m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé (...) Pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés* ¹⁰². »

104. Dans ce même ordre d'idées, on se référera également à l'apôtre Pierre dans acte 10, 37 et 38, révélant que Dieu avait accordé à Jésus des dons ou kharisma afin d'accomplir convenablement sa prophétie : « *Dieu avait oint Jésus de l'Esprit Saint et de puissance (charisme) et que Jésus avait traversé le pays en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient opprimés par le diable, parce que Dieu était avec lui* ¹⁰³ ». C'est ainsi que Jésus-Christ se serait appuyé sur le charisme ou « don spirituel » au sens chrétien du terme pour accomplir sa mission prophétique sur terre.

105. Le point de vue du sociologue allemand Max Weber dans ses études empiriques sur les grandes religions du monde, confirme en partie cette hypothèse lorsqu'il suggère : « *Il ne faut pas oublier que Jésus appuyait entièrement sa propre légitimité sur le charisme magique qu'il ressentait en lui, sur sa prétention que lui, et lui seul, connaissait le Père et que la foi en lui, Jésus, était la voie qui menait à Dieu* ¹⁰⁴ ». En somme, c'est le charisme qui aurait permis à Jésus d'accomplir sa prophétie avec succès. Et, « *plus qu'autre chose, la conscience de cette puissance lui aurait permis de suivre les voies de la prophétie* ¹⁰⁵ ».

¹⁰¹ Schneider Jean Louis, *Le charisme Lassallien*, op. cit., p. 9.

¹⁰² Luc 4 v 17-18.

¹⁰³ Actes 10, 37-38.

¹⁰⁴ Weber Max, *Économie et société*, (chapitre V : « les types de communalisation religieuse », § 4 « Le prophète », tome II, Paris, Ed. Plon, Coll. « Presses Pocket », 1995, pp. 190-192.

¹⁰⁵ Weber Max, *Économie et société*, T2, op. cit., pp. 190-192.

106. Il conviendra de signaler, par ailleurs, que Jésus-Christ lui-même avait fait certaines prédictions dans lesquelles il faisait clairement allusion au charisme, à ses sources, à ses effets et à son importance. On pourrait étayer cette affirmation par ce verset biblique dans lequel Jésus s'adresse à ses Apôtres en faisant clairement référence au charisme : « *Vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.*¹⁰⁶ » Et les apôtres, prophètes ou autres croyants, qui allaient obtenir les dons spirituels (charismes), allaient continuer et parachever la mission de Jésus-Christ.

107. Notons par ailleurs que parmi tous les disciples et apôtres de Jésus, c'est Saint-Paul qui a le plus développé et commenté le concept du charisme en l'évoquant fréquemment dans ses épîtres où il ferait clairement allusion au charisme. En les observant de près, on n'est guère surpris qu'il soit perçu comme le véritable inventeur de la notion chrétienne du charisme¹⁰⁷. On remarquera, à ce propos, que c'est justement Saint-Paul qui met en lumière la typologie des charismes, leurs rôles et leur degré d'importance dans l'édification de l'Église. Saint-Paul passe en revue plusieurs types de charisme : « *la foi, le don de prophétie, la capacité à réaliser des miracles, les facultés de guérir et la glossolalie ou parler des langues étrangères*¹⁰⁸. » Et parmi toutes ces catégories citées, les charismes de la prophétie et de la guérison¹⁰⁹ sont les plus importants dans l'édification de

¹⁰⁶ Le nouveau testament. Psaumes et Prophètes, nouvelle édition, Genève, 1979, traduit des textes originaux hébreu et grec par Louis Segond, dans Marc 37-38.

¹⁰⁷ Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos, que dans la tradition chrétienne, il est l'une des figures principales du christianisme, par le rôle qu'il a joué dans son expansion initiale, ainsi que, par son interprétation de l'enseignement de Jésus. L'apôtre a très certainement contribué à élaborer le message de Jésus, ce qui lui a valu d'être appelé le cinquième de l'évangile du «Saint-Esprit». En effet, dans les chapitres 12 à 14 des premières lettres qu'il adresse aux corinthiens et à l'église de Rome, que Saint-Paul parlera pour la première fois du charisme. Notons que, c'est au cours d'une mission d'évangélisation auprès des chrétiens de Rome et de la ville de Corinth, que l'apôtre va leur parler du charisme et les exhorter à s'en aspirer : « *je désire vous voir, pour vous communiquer quelque don [kharisma] spirituel, afin que vous soyez affermis, ou plutôt, afin que nous soyons encouragés ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.* »¹⁰⁷ - *Épître aux Romains chapitre 1, versets 11 et 12 (SE)*. De plus, pour lui « *le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don (charisme) gratuit de Dieu qui est en toi, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ* »¹⁰⁷. En outre, on remarque que pour Saint-Paul, le seul motif valable des dons charismatiques est de glorifier le seigneur et non de rechercher une gloire personnelle. En clair, l'exercice de ces dons charismatiques ne devrait se faire que dans le cadre strictement spirituel

¹⁰⁸ Voir Théron Jean-Michel, *Le pouvoir magique. Les techniques du chamanisme managérial*, op. cit., p.27.

¹⁰⁹ Quant au charisme de la guérison selon les indications bibliques du nouveau testament, les premières évangélisations étaient accompagnées par de nombreuses guérisons miraculeuses qui confirmaient la puissance de ce charisme. Environ un tiers de l'évangile est consacré aux guérisons accomplies par Jésus. Le charisme de guérison fut d'ailleurs, l'une de ses principales activités. Car comme nous dit l'Évangile, « *Jésus parcourait toutes les villes et les villages, enseignant dans les synagogues, proclamant la bonne nouvelle du royaume et guérissait toute maladie* ». Pour terminer sur le charisme de la guérison, on fera remarquer qu'il fait ainsi partie de l'histoire de l'Église depuis cette époque primitive de l'Église jusqu'à notre époque contemporaine.

la foi chrétienne. Cependant, c'est celui de la prophétie que Saint-Paul privilégie le plus. Il y apparaît de manière évidente que c'est la prophétie qui symbolise le mieux le charisme. C'est justement pourquoi les conceptualisations profanes du charisme se sont, pour la plupart, inspirées du charisme du prophète pour établir leur postulat. D'autant plus que le phénomène prophétique n'est pas inconnu en dehors du christianisme.

108. Nous verrons en effet, que, du point de vue wébérien, le prophète est celui qui incarne le mieux les caractéristiques de la conceptualisation du charisme. Fasciné par le charisme du prophète, Weber assurera que ce dernier constitue l'archétype le plus parfait de ce concept, et lui donne la définition suivante : « *par prophète nous entendons ici un porteur de charisme purement personnel qui, en vertu de sa mission, proclame une doctrine religieuse ou un commandement divin*¹¹⁰. » Et Max Weber de souligner : « *Durant les périodes apostolique et postapostolique du christianisme, le personnage du prophète itinérant a été phénomène constant. Mais on exigeait toujours de lui qu'il fasse la preuve de ses dons spirituels spécifiques et de ses facultés magiques ou extatiques particulières*¹¹¹. »

109. Pour conclure, on retiendra que du point de vue de la religion chrétienne, c'est le charisme qui aurait donc permis à Jésus-Christ de créer cette nouvelle doctrine, de commander et de guider ses disciples avec panache et autorité, à tel point que, il est écrit dans la bible, « *même les esprits impurs lui obéissent. Et sa renommée se répandit aussitôt dans tous les lieux environnants de la Galilée*¹¹² ». On ne peut avoir meilleure conclusion à ce sujet que celle de l'historien Philippe Praire dans *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, qui note à propos de la puissance du leadership charismatique de Jésus-Christ que « *deux ou trois années de prédication ont bouleversé l'histoire de l'Occident, puis de toute la planète. La « bonne nouvelle », annoncée par le Christ et reprise par ses disciples, a entraîné des milliards d'hommes dans un tourbillon de ferveur dont l'ampleur si on se rapporte à la modestie du personnage et à son origine*¹¹³ ».

¹¹⁰ Weber Max, *Économie et société*, (chapitre V : « les types de communalisation religieuse », § 4 « Le prophète », tome II, Paris, éd. Plon, Coll. « Presses Pocket », 1995, pp. 190-192.

¹¹¹ Weber Florence, *Max Weber*, op. cit., p. 79.

¹¹² Marc 1, pp. 21-28.

¹¹³ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 61.

110. Jésus-Christ eut donc le « charisme du fondateur »¹¹⁴, c'est-à-dire un charisme spécifique octroyé à une personne pour mettre en marche une identité collective comme dans le cas de la fondation de cette grande communauté chrétienne. En définitive, le Christ est l'archétype du charisme, non seulement dans sa conception, mais aussi dans son activité prophétique ou messianique, et dans son élévation à la qualité de « seigneur »¹¹⁵. Par conséquent, après avoir analysé la genèse de l'origine chrétienne du charisme dans l'Église historique, examinons à présent la question de son maintien et de sa persistance dans l'Église contemporaine.

B) Sa conception actuelle dans le christianisme contemporain

111. Pour mettre en évidence la réalité actuelle du charisme dans le christianisme contemporain, posons la problématique suivante : le charisme tel que conçu à l'origine de la fondation de l'Église est-il encore d'actualité ? Cela étant, on notera d'emblée que, selon Max Weber, une telle interrogation n'a pas lieu d'être pour ce qui est de la suite de la prophétie de Jésus de manière générale, et plus précisément de la notion du charisme qui nous concerne ici. En effet, pour le sociologue, « *il ne sert à rien de se défendre contre de telles prétentions (charismatiques), car après sa mort le processus se développera sans lui et le dépassera. Pour continuer de vivre, en quelque sorte (après sa mort) auprès de larges couches des laïcs, ou bien il devrait devenir lui-même l'objet d'un culte, [...] ou bien des besoins des laïcs en feront la sélection des formes de sa doctrine qui leur conviennent* »¹¹⁶.

112. En d'autres termes, il ne devrait pas y avoir de changement dans la suite de la prophétie de Jésus pour tout ce qui est relatif à la chrétienté. De fait, l'Église contemporaine devrait pouvoir conserver la même conception du charisme que celle de l'Église primitive, et ce, d'autant plus que, comme le souligne encore l'auteur de *Sociologie des religions*, « *la domination du corps des virtuoses religieux au sein de la communauté religieuse a glissé alors facilement vers une anthropolâtrie magique : le virtuose était directement adoré comme un saint, ou du moins, sa bénédiction et ses forces*

¹¹⁴ Scheider Jean, *Le charisme Lassallien*, op. cit., p. 9.

¹¹⁵ Congar Yves, *La parole et le souffle*, Paris, éd. Mame-Desclé, 2010, pp. 107-108.

¹¹⁶ Weber Max, *Économie et société, T2, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, éd. Pocket, 1995, p. 223.

*magiques étaient achetées par les laïcs comme moyen favorisant l'obtention du salut profane ou religieux*¹¹⁷ ».

113. Par ailleurs, certaines déclarations du Pape Benoît XVI insistant sur l'importance du charisme dans le christianisme semblent parfaitement corroborer ce que nous venons de voir. On pourrait se référer à ce discours du souverain pontife prononcé le 20 novembre 2008 à la cité du Vatican devant plusieurs représentants du renouveau charismatique¹¹⁸: « *ce que nous apprenons dans le nouveau testament sur les charismes, qui apparaissent comme signes visibles de la venue de l'Esprit-Saint, n'est pas un événement historique du passé, mais une réalité vivante : C'est le même Esprit divin, âme de l'Église, qui agit dans celle-ci à chaque époque, et ses interventions mystérieuses et efficaces se manifestent en notre temps de manière providentielle*¹¹⁹. »

114. Ce type de propos du premier responsable de l'Église chrétienne est très éclairant sur la position actuelle de l'Église catholique à propos du charisme. En d'autres termes, le discours du Pape tend donc à démontrer que le charisme est toujours d'actualité dans la propagation de la foi chrétienne. C'est pourquoi, il terminera son discours à l'adresse de cette communauté par quelques mots d'encouragement : « *Chers frères et sœurs, la sauvegarde de la fidélité à l'identité catholique et de l'ecclésialité de la part de chacune de vos communautés vous permettra de rendre partout un témoignage vivant et concret du profond mystère de l'Église. Et ce fait de promouvoir précisément la capacité des différentes communautés à attirer de nouveaux membres*¹²⁰. »

115. Cependant, bien que la notion du charisme soit citée dans *Lumen Gnetum* et dans les discours du Pape, on ne la sent pas assez transparaître dans les faits lorsqu'on observe empiriquement la vie religieuse du christianisme contemporain¹²¹, comme au temps de l'Église dans les premières heures de sa création. C'est sans doute pour cette raison qu'est né le « renouveau charismatique », un courant spirituel chrétien qui tire

¹¹⁷ Weber Max, *Économie et société*, T2, *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, op. cit., pp. 360-364.

¹¹⁸ Le renouveau charismatique est le courant spirituel apparu au sein de l'Église qui cherche à mettre au goût du jour les spécificités du charisme.

¹¹⁹ Discours du Pape Benoît XVI aux représentants du renouveau charismatique catholique, la cité du Vatican, le 20 Novembre 2008. Disponible sur le site : www.vatican.va E.S.M. @ copyright 2008-Liberia Editrice vaticana-30-10-08. Consulté le 13/04/2010.

¹²⁰ Idem.

¹²¹ Voir Boisvert Laurent, *Les charismes en vie consacrée*, Québec, éd. Bellarmin, 2000, pp. 10-15.

justement son nom du charisme ou « *don du Saint-Esprit* »¹²². Ce courant est également appelé « *Renouveau Pentecôtiste* »¹²³. Cela en raison de l'expérience de l'Esprit-Saint vécue comme à la Pentecôte. Sa mission principale est de réactiver le concept du charisme tel que décrit par l'apôtre Paul dans le livre des apôtres¹²⁴.

116. Le rôle du renouveau charismatique consiste donc à redonner de la vigueur à la foi chrétienne à travers des actions charismatiques ou actions d'éclat comme le faisaient Jésus-Christ et ses Apôtres aux premières heures du christianisme. Celles-ci se traduisent par des séances de prières extatiques et surtout de guérisons miraculeuses, constituant les manifestations les plus éclatantes du renouveau charismatique¹²⁵. C'est pourquoi, pour le pape Benoît XVI, « *les mouvements ecclésiaux et les nouvelles communautés, qui ont fleuri [...] constituent un don singulier du seigneur et une ressource précieuse pour la vie de l'Église. Ils doivent être accueillis avec confiance et valorisés dans leurs différentes contributions, que l'on doit placer au service du bien commun de manière ordonnée et féconde* »¹²⁶.

117. On retiendra de notre recherche sur l'origine chrétienne du charisme, que l'expression se manifeste dans le nouveau testament en tant que dons de l'Esprit-Saint dont les bénéficiaires se servent pour accomplir des missions extraordinaires concourant à l'édification de l'Église et de l'ensemble de la communauté chrétienne. C'est pourquoi l'Église souligne : « *Extraordinaires ou simples et humbles, les charismes sont des grâces de l'Esprit Saint qui ont, directement ou indirectement, une utilité ecclésiale, ordonnés qu'ils sont à l'édification de l'Église, au bien des hommes et aux besoins du monde.* »¹²⁷ »
Après avoir ainsi explicité les origines chrétiennes du charisme, essayons de rechercher d'éventuelles similitudes ou même certaines notions voisines dans d'autres religions.

¹²² Lesegretain Claire, « *Comprendre le Renouveau charismatique* ». Article disponible sur le site : La-Croix.com, mise en ligne 26/04 /2009. Consulté le 28 juin 2010.

¹²³ Idem.

¹²⁴ Miklos Vetö, « *Le Renouveau charismatique dans l'Église Catholique* », *Les cahiers de psychologie politique* [En ligne], numéro 20.

Disponible sur le site URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=2027>.

¹²⁵ Idem.

¹²⁶ Voir discours du Pape Benoit XVI aux représentants du renouveau charismatique catholique, la cité du Vatican, le 20 Novembre 2008. Disponible sur le site : www.vatican.va E.S.M. @ copyright 2008-Liberia Editrice vaticana-30-10-08

¹²⁷ Schneider Jean-Louis, *Le charisme Lassallien*, op. cit., p. 44.

Paragraphe 2 : Les notions voisines du charisme dans d'autres religions

118. Pour bien comprendre le concept de charisme, il convient de le mettre en relation avec des paradigmes qui lui ressemblent dans d'autres religions. Il est donc pertinent de le confronter avec d'autres concepts. Il faudra alors considérer les proximités, les différences, parfois les similitudes, ou les traits qui permettent de réunir d'autres termes à ceux qui sont en relation avec le charisme. Dans cette perspective, deux notions ont particulièrement retenu notre attention au sein de la religion musulmane. Il s'agit des concepts de la *baraka* (A) et celui du *mahdi* (B). Ces deux catégories nous semblent très pertinentes à analyser, car, de notre point de vue, il existe beaucoup plus de similitudes entre elles et la notion chrétienne de charisme.

A) Le concept de la baraka dans la tradition arabo-musulmane

119. La *baraka* est une notion arabo-musulmane, un ordre de valeurs qui définit les rapports entre les hommes et Dieu par l'intermédiaire de certains prodiges¹²⁸. On part en effet du constat que, du fait de la *baraka*, certains hommes bénéficieraient d'une chance extraordinaire qui leur permet d'avoir du succès dans tout qu'ils entreprennent. D'emblée, il importe de souligner que la *baraka* fait allusion à la chance, parce que la chance est souvent perçue comme un mystère où quelque chose d'inexpliqué procurant un certain succès, très souvent inattendu ou inespéré. De plus, on note que ceux qui ont la chance de posséder de la *baraka*, la trouvent « localisée dans leur être et en même temps comme les dépassant et les élevant au-delà d'eux-mêmes¹²⁹ ». Et les possesseurs de la *baraka* sont censés être pourvus « d'une « force », d'une « puissance », d'un pouvoir surnaturel qui leur permet de transformer les êtres et les choses, et de réaliser des prodiges et des miracles¹³⁰ ».

120. Par ailleurs, on mentionne que la notion de *baraka* est très souvent assimilée au *mana*, notion développée par Lévi-Strauss et d'autres chercheurs comme Marcel Mauss¹³¹. Selon ces auteurs, le *mana* constituent sorte de « magie » ; une qualité abstraite ; un support de puissance ou de pouvoir surnaturel sur lequel repose l'action humaine. En outre,

¹²⁸ Chelhod Joseph, *La baraka chez les arabes ou l'influence bienfaisance du sacré*, op. cit., pp. 61-71.

¹²⁹ Jamous Raymond, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, op. cit., p. 203

¹³⁰ Idem. p. 203

¹³¹ Ibid. p. 203

pour Lévi-Strauss, le *mana* caractérise une « *force et une action, une qualité et un état, un substantif et une vertu à la fois abstraite et concrète, omnipotente et localisée* ¹³² ».

121. À travers de telles démarches d'interprétation que nous ne faisons ici que retracer sommairement, on constate bien que le concept arabo-musulman de la *baraka* repose essentiellement sur le sacré et sur tout le mystère qui l'entoure. Tel quel, renvoie en effet à un phénomène de puissance exceptionnel émanant de Dieu pour investir certaines choses ou certains êtres¹³³. De ce fait, son acquisition confère à son porteur, respect, vénération et sentiment de supériorité sociale, religieuse et politique sur l'ensemble de la communauté¹³⁴, ceci, parce que le porteur de la *baraka* se croit capable de toutes sortes de prodiges.

122. En outre, bien que la notion de la *baraka* soit d'essence religieuse, on n'observe qu'elle n'est pas exclusivement référencée dans ce contexte-là. Notons à cet égard qu'on l'attribue généralement à des personnalités possédant des qualités impressionnantes et exceptionnelles sur le plan politique, ce qui leur vaut d'être des guides très bien éclairés par leur communauté tant sur le plan religieux que sur le plan politique. Et Raymond Jamous exprime clairement ce rôle politico-religieux du porteur de la *baraka*, lorsqu'il assure : « *Le chérif à qui l'on reconnaît la baraka n'est pas contemplatif, mais un mystique. En vertu de son pouvoir surnaturel, il intervient dans la vie sociale des laïcs. La possession de cette vertu divine le place dans une position particulière qu'il doit assumer, celle d'être un médiateur entre les hommes et Dieu, et entre les hommes eux-mêmes* ¹³⁵. »

123. La *baraka*, à l'instar du charisme, est perçue en fin de compte comme une énergie mystérieuse à la fois bienfaisante et redoutable¹³⁶. Un tel raisonnement sur les propriétés de la *baraka* en tant que système de « don extraordinaire » d'essence divine rejoint naturellement l'origine chrétienne du charisme. Le moins que l'on puisse dire, est que ces deux notions (charisme et *baraka*) issues de deux civilisations religieuses différentes, sont étrangement similaires quant à leur fonction et leur importance sur le plan religieux, social et politique. Les deux logiques sous-jacentes permettent, dans un certain sens, à leurs possesseurs respectifs, d'accomplir des actes extraordinaires dans l'intérêt des

¹³² Lévi-Strauss, cité par Jamous Raymond, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, op. cit., p. 202

¹³³ Raymond Jamous, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, p. 202

¹³⁴ Idem. p. 7.

¹³⁵ Ibid. p. 202.

¹³⁶ Chelhod Joseph, *La baraka chez les arabes ou l'influence bienfaisance du sacré*, op. cit., p. 70.

membres de leurs communautés respectives¹³⁷. Ainsi, comme on l'a vu avec le charisme chrétien dont Jésus-Christ en a été le porteur idéal, pour cette croyance islamique, c'est le prophète Mahomet qui est la personnification par excellence de la *baraka*¹³⁸.

124. En outre, deux autres caractéristiques fondamentales de la *baraka*, que nous retrouverons plus loin dans les travaux de Max Weber sur le charisme, méritent aussi d'être examinées avant de clore nos propos. Premièrement, il convient en effet de noter que si la *baraka* a été jusque-là analysée comme une notion abstraite, mystérieuse et d'origine divine, nos enquêtes montrent qu'elle constitue une puissance transmissible d'un porteur à un autre. À cet égard, signalons que la transmission de la *baraka* peut se faire par hérédité à l'instar du charisme héréditaire que nous verrons avec la conceptualisation weberienne. En effet, pour ce qui est de la *baraka*, il semble que dans l'islam, « *les chérifs ou les descendants mâles du Prophète par sa fille Fatima, jouissent également d'une baraka héréditaire*¹³⁹ ». Deuxièmement, ainsi qu'on le verra avec Weber, le charisme est amené à disparaître avec la routinisation ; on pourrait aussi établir cette même hypothèse dans le cadre de la *baraka*. Pour Joseph Chelhod, la *baraka* est effectivement amenée à s'évaporer avec le temps : « *Tel un aimant magnétique dont l'efficacité s'altère par suite de son contact prolongé avec l'acier, l'intensité de la baraka diminue au fur à mesure de son emploi (...)*¹⁴⁰ »

125. Ainsi, on ne saurait avoir une meilleure conclusion que cette affirmation de Joseph Chelhod selon laquelle « *c'est elle (la baraka) qui donne au chef son autorité, au sorcier son savoir, au poète la puissance du verbe, à l'hôte sa figure emblématique de message divin. Il tisse au tour de la vie un réseau inextricable d'interdits, de croyances et de superstitions qui donnent à chaque événement important de l'existence, l'aspect d'une aventure, d'un pas dans l'inconnu.*¹⁴¹ » Après avoir donc examiné la notion de la *baraka*, il convient à présent de passer dans à notre deuxième notion voisine du charisme qu'est le *mahdi*.

¹³⁷ Chelhod Joseph, *La baraka chez les arabes ou l'influence bienfaisance du sacré*, op. cit., p. 70.

¹³⁸ Idem. p. 81.

¹³⁹ Ibid. p. 82.

¹³⁹ Ibid. p. 81

¹⁴⁰ Ibid. p. 82.

¹⁴¹ Ibid. p. 72

B) Le mahdisme en islam

126. Le concept de *mahdisme* vient du mot *mahdi*. Et au sens littéral du terme, le mot *mahdi* est le participe passé du verbe *hadaya* en arabe « dirigé » signifiant « celui qui est dirigé »¹⁴². La racine de ce mot est utilisée sous des formes diverses dans le Coran, dans les Hadiths, ainsi qu'en langue arabe. De toutes ces utilisations, il résulte que le *mahdi* est : « celui qui guide les musulmans vers la voie de la rectitude.¹⁴³ » Il s'ensuit donc que, si le *mahdi* est celui qui doit diriger les musulmans, c'est parce que lui-même est le seul « bien-dirigé » par Allah. Le mot *mahdi* n'est de ce fait, qu'une épithète qui peut s'appliquer à tout prophète et même à tout musulman, pourvu que celui-ci soit « bien dirigé » par Allah¹⁴⁴.

127. Afin de bien comprendre le concept musulman de mahdisme, il convient de noter que, comme le porteur du charisme dans le christianisme, le *mahdi* en islam bénéficierait de la *baraka* qu'Allah lui octroie pour accomplir des missions de haute portée symbolique dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté musulmane. Ainsi, suivant la tradition musulmane, le *mahdi* est un calife, à la fois autorité politique et religieuse aux affinités prophétiques qui vient soutenir la religion musulmane en guidant les fidèles vers la voie du salut. Emmenant à sa suite les vrais croyants, il devient, sur le plan politique et institutionnel, le maître des nations musulmanes. Autrement dit, la personnalité du *mahdi* est perçue comme l'imam caché qui vient remettre de l'ordre et sauver l'islam des dangers qui menacent de le détruire. Jacqueline Chabbi, dans son ouvrage consacré à *La figure du maître dans l'islam médiéval*, affirme à juste titre : « L'homme qui se proclame mahdi représente ce qu'on l'on peut considérer comme l'émergence de la figure du maître dans un espace religieux ouvert, comme le fut l'islam des premiers siècles¹⁴⁵ ».

128. Ainsi, le concept de *mahdi* est un élément fondamental de la doctrine islamique. L'opinion qu'exprime l'islamologue Mohamed Benchili dans son livre intitulé *Le Mahdi selon la tradition musulmane*, est tout à fait éloquent lorsqu'il assure : « De tous les parangons de la justice et de l'équité, le Mahdi de l'islam est sans doute le plus singulier

¹⁴² Voir Benchili Mohamed, *L'avenue du mahdi selon la tradition musulmane*, op. cit., 141 p.

¹⁴³ Idem.

¹⁴⁴ Benchili Mohamed, *L'avenue du mahdi selon la tradition musulmane*, op. cit., p.7

¹⁴⁵ Chabbi Jacqueline, *La figure du maître dans l'islam médiéval*, in *maître et disciples*, op. cit., p.88.

et le plus emblématique de toute la civilisation arabo-musulmane. *Magnifié par les uns, redouté par les autres, attendu par tous.*¹⁴⁶ »

129. Pour insister encore sur l'origine du mahdisme, signalons la conviction, dans l'islam indiquant qu'au fur à mesure que l'humanité avancera inexorablement vers la fin des temps, l'islam sera dévoyé de son noble sens et de son but originel. De cette façon, la croyance musulmane tombera dans un cycle de décadence, lié à l'impuissance de l'homme à se guider tout seul et à trouver par lui-même la voie du salut. C'est dans ces conditions qu'Allah accorderait la *baraka* (le charisme) à tout musulman pour non seulement protéger cette religion, mais aussi pour gouverner les nations islamiques conformément aux prescriptions divines¹⁴⁷. C'est à ce titre que ce musulman sera qualifié de *mahdi* ou de « *bien guidé* » par Allah. Comme l'avait prédit Mahomet, le prophète de l'islam, « *s'il ne devrait rester à ce monde une seule journée d'existence, Allah la prolongerait jusqu'à ce qu'apparaisse un homme issu de ma postérité, son nom identique au mien, il restaurera l'équité et la justice sur terre avec autant de diligence qu'elle aura été corrompue par les iniquités et l'oppression*¹⁴⁸ ». Et le Prophète Mahomet d'ajouter pour les musulmans : « *je vous enjoins de vous en remettre à ma tradition, ainsi qu'à celle des califes orthodoxes et bien-guidés*¹⁴⁹. »

130. Depuis ces recommandations du prophète, la croyance au *mahdi* est devenue une partie intégrante du dogme musulman et une tradition à laquelle tout musulman doit absolument adhérer. La venue du *mahdi*, guide et sauveur de l'islam nourrit la piété populaire autant que la réflexion des théologiens. L'attente de son arrivée entraîne donc une sorte d'équilibre et de ferveur spirituelle chez tout musulman qui l'intègre dans sa foi¹⁵⁰. Le concept de mahdisme, en islam, serait ainsi lié au problème de la « *continuité de la prophétie* ». De ce fait, on pourrait penser que cet imam caché vient comme un successeur spirituel du prophète Mahomet pour parachever son œuvre d'édification de l'islam. De surcroît, le *mahdi* jouerait également un rôle très capital sur les plans politique et social au sein de la communauté des croyants.

¹⁴⁶ Benchili Mohamed, *La venue du mahdi, selon la tradition musulman*, op. cit., p.7.

¹⁴⁷ Cf. Al-Bujârî, *Les traditions islamiques*, Paris, éd. Maisonneuve, 1977, Vol. 1, p. 2.

¹⁴⁸ Benchili Mohamed, *La venue du Mahdi selon la tradition musulman*, op. cit., p.6.

¹⁴⁹ Idem. p. 19

¹⁵⁰ De ce point de vue, on notera que, pour certains musulmans « *le mahdi qu'on a attendu dans les premiers jours de l'islam et il aura des Mahdis tant qu'il aura des musulmans* ». Cf. Darmesteter James, *Le Mahdi depuis l'origine de l'islam jusqu'à nos jours*, Paris, éd : Manucius, 2004, p.9

131. En effet, comme nous le verrons plus loin, Max Weber mentionne dans ses travaux qu'une personne n'est qualifiée de charismatique, que lorsqu'elle est effectivement perçue comme telle par ceux qui sont dominés charismatiquement, c'est-à-dire par ses adeptes¹⁵¹. Partant de ce principe, comme tout porteur du charisme, le *mahdi* ne le sera réellement que, lorsque ses qualités extraordinaires seront reconnues par la communauté des croyants sur laquelle il entend exercer sa domination, et qu'il entend guider. Partant de ce principe, dès lors que l'intéressé présentera certains traits de caractère qui laissent penser que c'est bien lui, le *mahdi*, ou l'imam caché tant entendu pour sauver sa communauté, les musulmans afflueront du monde entier pour lui prêter des serments solennels d'allégeance et de fidélité absolue¹⁵². Tout d'abord, autour de lui se constitueront les premiers groupes de fidèles, qui seront ses auxiliaires, ses compagnons d'armes. Par la suite, les autres membres de la communauté viendront et « *chercheront refuge auprès du mahdi comme les abeilles autour de leur reine [...] quiconque l'approcherait devrait donc se rallier à lui, doit-il ramper sur la neige, car il s'agit du Mahdi* ¹⁵³ ».

132. Par ailleurs, il importe également de souligner que l'arrivée du *mahdi* sera précédée de nombreux signes avant-coureurs. En effet, l'islamologue Mohamed Benchili, dans *La venue du mahdi dans la tradition musulmane*, assure qu'il apparaîtra « *au sein d'une communauté musulmane défaite, rongée par la corruption, la perversité, la tyrannie et l'injustice [...] car, à travers la noblesse qui émane de sa personne, ils (les musulmans) verront en lui le seul capable de sortir la communauté musulmane des affres de la sédition dans laquelle elle se trouvera* ¹⁵⁴ ».

133. Un des signes importants généralement évoqués nécessitant l'apparition du *mahdi* est qu'avant sa venue, « *des massacres étendus se répandront, et l'on verra de grands conflits* ¹⁵⁵ ». De plus, le *mahdi* apparaîtra lorsque la corruption atteindra des degrés extrêmement graves. Comme le stipule ce passage d'un des hadiths du prophète de l'islam, « *un certain type de corruption fera surface, duquel aucun groupe de gens ne sera capable de se protéger, et se répandra immédiatement dans toutes les directions. Cette situation durera jusqu'à l'arrivée de quelqu'un qui dira : 'ô gens, à partir de maintenant*

¹⁵¹ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., 321.

¹⁵² Mohamed Benchili, *La venue du Mahdi selon la tradition musulman*, op. cit., p.41

¹⁵³ H. Corbin, *En islam iranien. Aspects spirituels et philosophiques*, Paris, éd. Gallimard, 1971-1972, p. 323.

¹⁵⁴ Mohamed Benchili, *La venue du Mahdi selon la tradition musulman*, op. cit., p.41.

¹⁵⁵ Idem. p. 6.

*voire leader est le Mahdi*¹⁵⁶ ». Il aura ensuite une sorte de déchaînement de forces du mal au point que l'humanité cherchera la réponse à une seule question : « *où se trouve le salut ?* »

134. Il va sans dire que pendant ces périodes tragiques décrites, l'humanité dans son ensemble et les musulmans en particulier, déboussolés, seront dans l'incapacité de trouver des solutions pour remédier à la situation. En somme, ils seront incapables de se gouverner par eux-mêmes. Et sans prétendre à l'exhaustivité, « *toutes les classes d'hommes régneront jusqu'à la venue du Mahdi. De sorte que personne ne pourra dire : 'Si nous gouvernions nous instaurions la justice*¹⁵⁷ ». Soulignons enfin que pour qu'apparaisse le *mahdi*, il faut que les musulmans aient le sentiment d'atteindre une impasse sur le plan spirituel, économique, politique et social. Cela de sorte qu'ils soient réceptifs à entendre « *un nouveau message de justice* ».

135. Les prédictions du prophète concernant le mahdi et les circonstances relatives à son apparition ayant été relevées, il convient à présent d'analyser son pouvoir et son autorité lorsqu'il apparaîtra. Autrement dit, quelle sera exactement le contenu de sa mission ? Et comment s'y prendra-t-il pour l'accomplir ?

136. Sur la base des récits rapportés par les hadiths, signalons que la mission du *mahdi* consistera à regrouper sur son autorité l'ensemble des croyants pour non seulement combattre les ennemis de l'islam, mais aussi pour libérer cette religion des hypocrites qui ne cessent de la corrompre de l'intérieur. Cette libération de l'islam par le *mahdi* permettra ensuite la réinstauration de la morale islamique et de la paix dans le monde entier. Aussi le *mahdi* mettra-t-il fin aux injustices, aux guerres et aux violences dans le monde. De gré ou de force, cette mission s'accomplira, car, en plus d'être un chef religieux, le *mahdi* serait également un grand chef militaire. Le postulat implicite qui justifie une telle hypothèse est que, dans le cadre de la guerre sainte contre les ennemis de l'islam, le *mahdi* « *devrait sortir et rassembler autour de lui des armées aussi nombreuses que les flacons de vapeur dont se composeront les nuages*¹⁵⁸ ».

137. Dès lors que cette qualité de grand chef militaire lui sera ainsi reconnue, « *ses partisans seront légions et de toutes parts, ils afflueront, lui prêteront serment*

¹⁵⁶ Ibn Hajar Al-Haytami, *Al-quaul Al-Mukhtasan fi'alamat al-Mahdi Al-Muntazar*, p.23.

¹⁵⁷ Darmesteter James, *Le Mahdi depuis l'origine de l'islam jusqu'à nos jours*, op. cit., p.9.

¹⁵⁸ Benchili Mohamed, *La venue du Mahdi selon la tradition musulmane*, op. cit., p.29.

d'allégeance et iront grossir les rangs des soldats de la guerre sainte (moudjahidin). Confirmé dans sa fonction de calife d'Allah, le mahdi se préparera à l'accomplissement dans sa mission, celle pour laquelle son seigneur l'a choisi et investi. La structure de cette armée de moudjahidin aura pour première incidence...de rappeler aux théologiens de toutes les confessions religieuses et à tous les historiens la grandeur de l'islam et le potentiel de sa communauté quand elle est "bien guidée" ¹⁵⁹ ».

138. En outre, de ce rôle spirituel et militaire, le *mahdi* assurera également des fonctions politiques, sociales et économiques. C'est dans cette optique que le prophète Mahomet lui-même assurait que durant le règne du *mahdi*, sa « *communauté goûterait à un bonheur qu'elle n'a jamais connu auparavant. Les cieux leur enverront de la pluie en torrents, la terre ne retiendra aucune de ses plantes, et les richesses seront disponibles pour tous [...] Avant de lui prêter allégeance, les gens accourront en masses vers le lieu où il réside, et quiconque ira là goûtera à l'abondance divine* ¹⁶⁰ ».

139. Dans une autre perspective, on observe que la notion de *mahdi* va progressivement se conceptualiser pour devenir une doctrine politico-religieuse dénommée le *mahdisme*. Ainsi du fait que les attributs du *mahdi* et les privilèges attachés à sa personne n'auront pas laissé indifférents de nombreux souverains et leaders religieux, chacun se découvrira subitement des vertus jusque-là ignorées de lui-même ¹⁶¹. On ne s'étonnera donc pas de s'apercevoir que, dès que certaines personnalités se distinguent par leur piété, leur intégrité et leur éloquence, elles sont subitement qualifiées de *mahdi* où de « *bien guidé (es)* ». Il semblerait que même les « *sectes n'échapperont pas à la tentation, et toutes se découvriront un mahdi, afin de promouvoir leurs idéologies et légitimer leurs ambitions* ¹⁶² ». Dans cette optique, tout comme le concept du charisme, le concept de *Mahdi* est sorti progressivement de sa sphère exclusivement religieuse pour s'étendre à d'autres phénomènes notamment la politique.

140. Pour terminer, on retiendra que le concept musulman est un mythe ou une réalité. Il est évident que la croyance à l'arrivée de *mahdi* a souvent contribué à instaurer une forte cohésion sociale, nécessaire à la vie dans le milieu hostile du désert de ce monde

¹⁵⁹ Benchili Mohamed, *La venue du Mahdi selon la tradition musulmane*, op. cit., p.25.

¹⁶⁰ Idem. p. 44.

¹⁶¹ Ibid. p. 25.

¹⁶² Ibid. p. 24.

arabo-musulman où sévissent d'intenses rivalités entre tribus¹⁶³, et ce d'autant plus que dans ce milieu, « *toute vacance de pouvoir est ressentie comme insupportable, car c'est aussi une vacance de la doctrine, de la croyance, de la religion, donc de tous les symboles de vie du groupe* ¹⁶⁴ ». La présence du *mahdi*, dans sa dimension symbolique de représentant du prophète, restaure le lien entre les croyants qui trouvent en lui une référence commune pour l'organisation de leur propre existence.

141. Au terme de notre analyse sur les origines religieuses du charisme et les notions qui lui sont voisines, on retiendra globalement que le mot charisme vient du grec *Kharisma* signifiant 'grâce, faveur, ou vertu'. Mais ce mot s'est ensuite retrouvé dans la bible et dépouiller de sa racine grecque pour devenir un ensemble de dons spirituels extraordinaires (glossolalie, guérisons, visions, prophéties et autres miracles) accordés par Dieu à certains membres de l'Église en vue de son bon fonctionnement. Nous avons par la suite étendu notre recherche à d'autres univers religieux, et nous avons fait le parallèle entre la conception chrétienne du charisme et la notion de la *baraka* d'un côté, et du *mahdisme* de l'autre.

142. Ainsi, même s'il peut sembler hasardeux de créer une similitude entre ces concepts relevant de différentes traditions religieuses, nous avons bien vu qu'il existait de nombreux points communs entre toutes ces notions. Certes, il figure des dissemblances notables, mais l'essentiel était de remonter au-delà de l'origine chrétienne du charisme pour retrouver des caractéristiques analogues dans d'autres croyances religieuses. L'intérêt d'une telle démarche était de mettre en évidence le modèle archétypal d'une organisation charismatique au sens religieux, modèle auquel on peut se référer pour comprendre ce qui sous-entendait, à l'origine, le phénomène charismatique.

143. À présent, examinons sa conception extra-religieuse. À cet effet, nous analyserons la conception wébérienne du charisme et son prolongement avec l'apport de ses successeurs. À travers les pages qui suivent, nous tenterons de démontrer comment Max Weber et ses successeurs ont entretenu un rapport laïc avec le charisme en essayant de l'utiliser comme un moyen de domination.

¹⁶³ Voir Cathelin Annie, *Approche sociologique complexe du charisme. Le Mouvement Raélien et son prophète*, thèse doctorale de sociologie, Université de Perpignan, 2001, pp. 24-26.

¹⁶⁴ Chabbi (Jacqueline), *la figure du maitre dans l'islam médiéval*, op. cit., p.88.

Section 2 : La conceptualisation du charisme : l'apport fondamental de Max Weber et ses successeurs

144. La notion de charisme n'a jamais connu autant d'essor que lors de son essai de conceptualisation proposé par Max Weber. Le grand mérite de ce sociologue allemand, c'est justement d'avoir transporté une notion théologique en un concept opératoire pour expliquer, de manière générale, une certaine forme de domination, particulièrement une domination politique d'un individu sur un groupe de personnes données. Ainsi, dans cette partie de notre étude, l'accent sera mis dans un premier temps, sur les premières approches théoriques du charisme et la genèse de la conception wébérienne. Autrement dit, nous rechercherons le point de départ de la théorie wébérienne du charisme (Paragraphe 1). Ensuite, dans un deuxième temps, nous nous attacherons à décrire la théorisation wébérienne de son concept (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La reconstruction de la genèse de la théorie wébérienne du charisme

145. En vue de mettre en évidence la théorisation wébérienne du charisme, il est utile d'examiner tout d'abord les premières approches théoriques de ce concept (A), avant de se pencher sur la genèse et le fondement de sa conceptualisation (B).

A) Les premières approches théoriques du charisme

146. Max Weber lui-même affirme avoir emprunté le concept de charisme à un grand historien du christianisme Rudolph Sohm. En effet, selon Weber, le mérite revient d'abord à ce dernier d'avoir été le premier à éclaircir le concept de charisme dans son *Kirchenrecht* en 1893¹⁶⁵. Ainsi, insistons sur le fait que c'est bien Rudolph Sohm (1841-1917), historien du droit canonique, qui fut le premier chercheur à avoir tenté de conceptualiser la notion de charisme. Ce grand historien du droit canon entendait analyser la problématique de l'existence d'un droit primitif au sein de l'Église¹⁶⁶.

147. À l'issue de ses recherches, il est parvient à établir l'hypothèse selon laquelle « *l'Église n'aurait connue à l'origine aucun mode d'organisation fixe, mais elle aurait été*

¹⁶⁵ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 290.

¹⁶⁶ Ouédraogo Jean-Martin, « *La réception de la sociologie du charisme de weber* », in archives des sciences sociales des religions N° 83, 1983, pp. 141-157.

*dirigée par des chefs charismatiques*¹⁶⁷». Autrement dit, pour Sohm, « *il ne peut y avoir dans l'Église de constitution juridique et une force d'imposition du droit. L'organisation de la chrétienté n'est pas juridique, elle est une organisation charismatique*¹⁶⁸ ». En somme, la foi chrétienne, dans le christianisme primitif, est essentiellement spirituelle et son fonctionnement ou sa régulation ne reposait en réalité que sur les dons spirituels ou la pureté de la grâce divine¹⁶⁹ de ses dirigeants.

148. Cette première conceptualisation du charisme conduit à retenir comme postulat qu'à l'époque primitive du christianisme, le charisme ou « don spirituel » renvoyait à un phénomène de relation dont la structure et l'autorité s'y trouvant fondées sont liées à une personne supposée avoir reçu le charisme (la grâce) le plus élevé¹⁷⁰. En d'autres termes, l'autorité y était établie selon le charisme ou les dons spirituels reçus par le Saint-Esprit. Aussi la hiérarchisation de ces mêmes autorités se faisait-elle en fonction de la nature et du degré de charisme perçu par les uns et les autres. En somme, suivant la thèse de Sohm, l'Église, au début de sa création, n'avait aucune organisation structurelle, et elle était tout simplement dirigée par des prophètes, apôtres ou autres hommes d'Église charismatiques. Ceci dit, l'étude de Sohm a aussi permis de mettre en lumière la façon dont les prophètes itinérants du christianisme ancien usaient de leur charisme pour guider leur communauté durant les périodes apostolique et postapostolique du christianisme¹⁷¹.

149. C'est donc de cette thèse de Rudolph Sohm que Max Weber va s'inspirer pour établir sa propre théorie du charisme. Essayons d'analyser maintenant comment Weber s'est-il concrètement servi de la thèse de Sohm pour conceptualiser sa théorie générale en la matière.

B) Genèse et fondement de la théorie wébérienne du charisme

150. Max Weber, en s'appropriant de la notion de charisme, reconnaît bien volontiers la « cohérence logique », la pertinence, la dimension heuristique et la portée historique de

¹⁶⁷ Hans Conzelman et Andréas Lindemann, *Guide pour l'étude du nouveau testament*, éd. Labor et Fides, 1999, p. 529

¹⁶⁸ Rudolph Sohm, cité par Ouédraogo Jean-Martin, « *La réception de la sociologie du charisme de weber* », op. cit., p. 143.

¹⁶⁹ Voir Monod Jean Claude, *La querelle de la sécularisation de Hegel à Blumenberg*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2002, p. 119.

¹⁷⁰ Voir Haley P, Rudolph Sohm on Charisma, éd. journal (the) of religion Chicago, III, 1980, Vol 60, n°2 pp. 185-197.

¹⁷¹ Voir à ce sujet les travaux de Monod Jean Claude, *La querelle de la sécularisation de Hegel à Blumenberg*, op. cit., pp. 118-120.

la thèse de Rudolph Sohm sur le concept. Toutefois, il regrette le fait que ce dernier ait restreint son analyse au seul niveau du christianisme primitif. Comme il le dit clairement, « *le mérite revient à Sohm à partir d'un cas historiquement important (l'histoire du développement de l'autorité de l'Église chrétienne primitive) d'avoir élaboré la particularité sociologique de cette structure de domination, mais se faisant de manière unilatérale en raison du point de vue historiquement qu'il adopta*¹⁷² ».

151. Or pour Weber, le phénomène charismatique tel que décrit par Sohm dans le christianisme primitif peut être interprété de façon universelle. En effet, comme il l'assure, « *en principe le même état de choses se produit universellement, bien que ce soit dans le domaine religieux qu'il apparaisse le plus clairement*¹⁷³ ». Il ressort donc nettement du point de vue de Weber, que le phénomène charismatique n'est pas exclusif à la religion, et de surcroît, à la seule religion chrétienne.

152. Pour sortir de la perspective théologique étroite dont reste prisonnière l'approche de Sohm, Weber tentera donc à son tour de mettre en évidence le caractère général et universel du phénomène charismatique. Cette nouvelle orientation théorique du concept est clairement manifesté dans sa définition, lorsqu'il énonce que le charisme est « *la qualité extraordinaire (à l'origine déterminée de façon magique tant chez les prophètes et les sages, thérapeutes et juristes, que chez les chefs des peuples chasseurs et héros guerriers)d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de force ou de caractères surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessible au commun des mortels ; ou encore qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un 'chef'*¹⁷⁴ ».

153. À partir de cette définition, la conception wébérienne du charisme aura un champ d'application beaucoup plus vaste que son strict aspect religieux. Ainsi, l'on verra alors que pour Weber, « *la force du charisme repose sur la foi dans la révélation et dans les héros, sur la conviction affective de l'importance de la valeur d'une manifestation de caractère religieux, morale, artistique, scientifique, politique, ou de toute nature, sur l'héroïsme, qu'il s'agisse de l'ascèse ou de la guerre, de la sagesse du juge, de la grâce*

¹⁷² Max Weber, cité par Ouédraogo Jean-Martin, « *La réception de la sociologie du charisme de weber* », op. cit., p. 145.

¹⁷³ Idem. p. 114.

¹⁷⁴ Weber Max, *Économie et société*, T1, Paris, éd : Pocket, 1995, p. 320.

*magique, etc.*¹⁷⁵». En outre, l'auteur poursuit son analyse théorique en affirmant que le charisme, c'est aussi « *l'autorité de la grâce personnelle extra-quotidienne, l'abandon de soi tout à fait personnel et la confiance personnelle dans les révélations, l'héroïsme ou d'autres qualités propres aux chefs qu'un individu se trouve posséder*¹⁷⁶ ».

154. Fort de ses propres définitions du charisme, Weber tentera d'élaborer une énumération convergente des figures charismatiques. C'est ainsi que dans l'introduction à *L'éthique économique des religions mondiales*, il désigne nommément comme dominants charismatiques, « *le magicien, le prophète, le chef d'expédition de chasse ou de rapine, le chef de guerre, le maître "à la César", éventuellement le chef de parti dans sa personne représentant ce type de dominant dans ses rapports avec ses disciples, à sa suite, à la troupe qu'il a levée, au parti [...]*¹⁷⁷ ». Il conviendra de souligner que, parmi tous les dominants charismatiques auxquels le sociologue allemand fait ainsi référence, deux retiennent particulièrement son attention : le prophète et le chef politique. En ciblant prioritairement ces deux figures principales du charisme, il arrive à la conclusion que le charisme constitue « *le phénomène initial de type des dominations religieuses (prophétiques) ou politiques (conquérantes)...*¹⁷⁸ ».

155. C'est donc à partir de là que Weber consacrera sa théorisation du concept de charisme exclusivement dans le cadre de sa sociologie des religions et sa sociologie politique. Lorsqu'on observe attentivement le phénomène dans sa sociologie politique et sa sociologie des religions, on s'aperçoit très bien qu'il tente de faire un parallèle entre le charisme du prophète et celui de l'homme politique. Tout se passe d'ailleurs de ce point de vue, comme si ce grand sociologue allemand s'était inspiré du charisme et de l'itinéraire des prophètes pour essayer d'établir les caractéristiques de l'homme politique charismatique. Une telle hypothèse ne peut être en réalité une surprise, dans la mesure où il conçoit globalement le concept de charisme comme la racine de la prophétie¹⁷⁹. En effet,

¹⁷⁵ Weber Max, cité par Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, Revue internationale des sciences sociales, Vol. XVII (1965), N° 1, p. 35.

¹⁷⁶ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 120.

¹⁷⁷ Weber Max, « Introduction », *Sociologie des religions*, op. cit., p. 370.

¹⁷⁸ Idem. p.333.

¹⁷⁹ Séguy Jean, *Max Weber et la sociologie historique des religions*, In: Archives des sciences sociales des religions. N. 33, Janvier-Juin 1972. P. 71.

suyant Weber, le charisme est un don extraordinaire qui peut revêtir un caractère magique authentifiant le prophétisme¹⁸⁰.

156. Après avoir donc brièvement traité le charisme au niveau de la sociologie des religions de Weber, penchons-nous maintenant sur l'aspect qui nous intéresse le plus dans notre perspective, c'est-à-dire l'analyse de la domination charismatique dans sa sociologie politique. Mais auparavant, il est bon de garder constamment à l'esprit que pour Weber, le charisme est « *le phénomène initial de type des dominations religieuses (prophétiques) ou politiques (conquérantes) [...]*¹⁸¹ ». Il est aussi fort utile de rappeler que Weber tente d'établir un parallèle entre le prophète et l'homme politique authentique.

157. L'opinion qu'exprime sur cette question Catherine Colliot-Thélène dans sa préface de la nouvelle traduction de *Le savant et le politique*, peut être éclairante à ce sujet. En effet, selon ce professeur de philosophie à l'Université de Rennes I (France), les caractéristiques que Weber attribue aux prophètes (que nous venons d'étudier) sont similaires à celles des hommes politiques authentiques¹⁸². Pour établir cette similitude, Weber a affirmé que les prophètes étaient objectivement, par leur manière d'agir, des démagogues et des publicistes politiques¹⁸³.

158. Dans cette perspective wébérienne, il y a, en réalité un présupposé sous-jacent : créer un lien entre la religion et la politique, et faire du charisme « une prophétisation de la politique ». En d'autres termes, on pourrait affirmer que pour Weber le charisme pourrait être de nature à faciliter l'émergence, dans le jeu politique, des hommes politiques qui agissent comme des prophètes, surtout dans la phase de conquête du pouvoir. C'est sans doute pour cette raison que dans le prolongement de la théorie de charisme, certains théoriciens comme Jean-Marie Vincent n'hésitent plus à interpréter le concept en politique comme relevant du « prophétisme politique »¹⁸⁴.

159. Ceci dit, interrogeons-nous maintenant sur la dimension politique que Weber a tenté d'attribuer au concept de charisme. Il sera question d'examiner la pertinence du charisme comme forme de légitimation du pouvoir tel que théorisée par Max Weber dans

¹⁸⁰ Voir « *Genèse et structure du champs religieux* », Revue française de sociologie, XII, pp. 295-334

¹⁸¹ Weber Max, *Économie et société*, T1, op. cit., p. 333.

¹⁸² Voir Catherine Colliot-Thélène, dans sa préface de *Max Weber, Le savant et le politique*, Une nouvelle traduction, Paris, éd. La découverte, 2003, op. cit., pp. 14-15

¹⁸³ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., pp. 14-15.

¹⁸⁴ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op.cit., 287 p.

sa sociologie de la domination. Ainsi, nous tâcherons d'exposer ci-dessous notre compréhension concernant la conceptualisation wébérienne de la notion du charisme et sa pertinence comme forme de légitimation du pouvoir.

Paragraphe 2 : Les effets théoriques de l'interprétation du charisme dans la sociologie politique de Max Weber : le charisme comme mode de légitimation du pouvoir politique

160. On n'essayera donc d'analyser, dans cette phase de notre étude, certains points saillants de la typologie de la légitimité conçue par Weber au sein de laquelle le charisme occupe une place de choix. En effet, selon certains auteurs comme Edith Hanke, c'est avec la réinterprétation du charisme qu'apparaît chez Weber la typologie de domination 'stricto sensu'¹⁸⁵. Nous chercherons donc à analyser la pertinence de théorisation wébérienne du charisme dans une perspective de domination politique.

161. Avant de rentrer dans le vif du sujet, soulignons que Weber part du principe selon lequel, pour que le pouvoir d'une autorité ou d'un chef soit viable et pérenne, celui-ci doit s'appuyer nécessairement sur une certaine légitimité. Néanmoins, plutôt que d'étudier les principes de cette légitimité, Weber s'est attaché à en prendre en compte les fondements. C'est ainsi que le sociologue allemand est parvenu à conclure que les formes de domination se différencient en fonction de la revendication de la légitimité qui les caractérise¹⁸⁶. De fait, pour lui, il existe en dernière analyse trois formes abstraites que les innombrables revendications concrètes de légitimité peuvent emprunter¹⁸⁷. Il s'agit de sa fameuse trilogie de la légitimité : traditionnelle, rationnelle et charismatique¹⁸⁸.

162. Parmi ces trois types de légitimité, il est presque inutile de rappeler que c'est le charisme qui fait l'objet principal de notre réflexion. Cependant, les deux autres seront également pris en compte dans notre perspective, puisque la domination charismatique prise isolément ne saurait être très bien comprise, car les trois formes de domination dans leurs pratiques quotidiennes, ne sont ni stables ni figées. De plus, il existe très souvent des interactions entre elles. Il apparaît en outre qu'aucun régime politique dans notre société

¹⁸⁵ Voir Chazel François et Grossein Jean-Pierre « Présentation », *Revue française de sociologie* 4/2005 (Vol. 46), p. 641-652. Également disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-4-page-641.htm.

¹⁸⁶ Coutu Michel et Guy Rocher, *La légitimité de l'Etat de droit autour de Max Weber*, Laval, éd. La presse universitaire de Laval, 2005, p.52.

¹⁸⁷ Idem. p. 50.

¹⁸⁸ Weber Max, *Économie et société*, T1, op. cit., pp. 289-290.

contemporaine ne correspond trait pour trait à l'un de ces trois types de légitimité dans leur pureté conceptuelle. Aussi, comme l'indique Raymond Aron « *c'est en utilisant des concepts rigoureusement définis que nous mesurons l'écart entre nos concepts et la réalité, en combinant des concepts multiples que nous saisissons une réalité complexe* ¹⁸⁹ ».

163. De ce fait, pour mieux mettre en évidence le rôle, l'importance et surtout la singularité du leadership charismatique, il s'avère toujours nécessaire de l'étudier parallèlement et comparativement aux deux autres types de domination légitime. De plus, le champ des études wébériennes de la domination combine une approche en termes d'histoire du développement des formes de domination. Autrement dit, cette étude met aussi en lumière une analyse de la croissance et du déclin de telles formes de domination. C'est ainsi que nous nous proposons de réexaminer l'ensemble de la typologie de la légitimité établie par Weber. Toutefois, compte tenu des acquis antérieurs, nous tâcherons seulement d'explorer plus avant certains aspects insuffisamment élaborés, afin de proposer une vue d'ensemble de cette trilogie wébérienne. Notre intention est surtout de rassembler des éléments qui nous semblent aller à l'appui de notre thèse sur la légitimité charismatique.

164. Avant de nous consacrer concrètement à l'étude de la légitimité du charisme qui nous préoccupe particulièrement, interrogeons-nous sur la signification des autres types de légitimité, en vue de souligner leur particularité, et voir dans quelle mesure ils se succèdent les uns aux autres, se combinent et se dépassent. De ce point de vue, nous débiterons notre analyse par la première forme ; historiquement, c'est celle qui repose, comme son nom l'indique, sur la tradition (A). Ensuite, nous étudierons, celle qui repose sur la rationalité (B) et nous terminerons par la légitimité charismatique qui fait particulièrement l'objet de notre préoccupation (C).

A) La domination traditionnelle

165. Le dominant traditionnel fonde sa légitimité sur « la croyance à la sainteté des traditions séculaires et valables de tout temps. C'est ce que Max Weber appelait

¹⁸⁹ Cité par M. Rubel. Aron R., *Les étapes de la pensée sociologique. Montesquieu - Comte - Marx - Tocqueville - Durkheim - Pareto - Weber.*, Revue française de sociologie, 1967, vol. 8, n° 4, pp. 565-567. Également disponible sur le site : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1967_num_8_4_3236. Consulté le 31 mars 2011.

« l'autorité de l' "éternel hier" »¹⁹⁰. Ce dernier présente en effet la tradition comme « des coutumes sanctionnées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter ¹⁹¹ ». De fait, la domination traditionnelle accorderait un caractère sacré aux dispositions ou à des règles existant depuis toujours comme aux pouvoirs du chef, et transmises de génération en génération¹⁹². Au total, la légitimité de la domination traditionnelle renvoie à « l'attitude mentale consistant à se régler sur les habitudes quotidiennes et croire qu'elles constituent des normes inviolables pour l'action ¹⁹³ ».

166. Comme on le voit, le caractère « exceptionnel » du dominant traditionnel est vraisemblablement culturel, il ne doit donc pas spécialement son statut à des qualités exceptionnelles, comme c'est le cas du dominant charismatique que nous étudierons plus loin. C'est cette forme « primaire » d'exercice du pouvoir, basée sur la sacralité de la tradition qui fut naguère pratiquée dans les sociétés féodales et les monarchies de l'ancien régime. Encore aujourd'hui, on pourrait observer dans certaines communautés des chefs de tribus ou de clans s'appuyer sur la légitimité traditionnelle pour asseoir leur autorité au sein de leur communauté respective. Ce sont généralement des seigneurs personnels dont l'autorité est assurée par la sacralité de la tradition.

167. Cependant, comme l'énonce Weber, « bien des communautés purement traditionnelles ont existé, mais elles ne furent jamais absolument durables ¹⁹⁴ », certainement parce que dans des sociétés modernes de plus en plus rationalisées, il est rare que le rapport de commandement et d'obéissance continue de se fonder sur le caractère sacré de la tradition. C'est ainsi qu'avec l'évolution du temps, et la rationalisation croissante de toutes les activités, on assiste incontestablement à l'abandon progressif et inéluctable de la domination traditionnelle au profit de la domination rationnelle. Et l'on verra, dans les pages qui suivent, qu'avec la domination rationnelle, la modernisation est justement le facteur-clé qui rend caduque la tradition, et par ricochet, le recul de la domination traditionnelle. En outre, on remarquera que Weber oppose la domination

¹⁹⁰ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., pp. 119-120.

¹⁹¹ Idem. p. 102.

¹⁹² Voir à ce propos l'ouvrage de Luc De Heusch, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 9.

¹⁹³ Weber Max, cité par François Bafoil, *Marché, bureaucratie, formes de la domination politique. Une économie politique wébérienne*, Centre d'études et des recherches internationales Science Po, Question recherche, N° 31, Avril 2010, p. 29.

¹⁹⁴ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 346.

traditionnelle à la domination rationnelle par le fait que cette dernière est viscéralement attachée à l'irrationalité de la sacralité de la tradition¹⁹⁵.

B) La domination rationnelle

168. Contrairement à la domination traditionnelle, et à la domination charismatique, nous le verrons plus loin, le détenteur du pouvoir rationnel tire sa légitimité des règles constitutionnelles légales, règlementaires ou d'autres procédures de droit en vigueur. Autrement dit, la légitimité du dominant légal repose donc sur la croyance dans le caractère rationnel d'un ensemble de règles abstraites et impersonnelles. De fait, comme l'observe Weber lui-même, la domination rationnelle représente en quelque sorte le pouvoir tel que l'exerce le « serviteur de l'Etat » moderne¹⁹⁶.

169. Par ailleurs, on note que le dominant rationnel est bien « *l'autorité qui s'impose en vertu de la légalité, en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une "compétence" positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi [...] ¹⁹⁷* ». Ainsi, en obéissant au détenteur du pouvoir rationnel, les subordonnés n'ont pas la sensation, ou plus exactement l'impression d'obéir à sa personne mais plutôt à des règlements personnels, d'autant plus que l'autorité rationnelle n'accède au pouvoir que conformément aux mécanismes légaux qui déterminent le mode de désignation et d'exercice de ce pouvoir. Et selon Weber, « *le chef du groupement occupe la position du détenteur du pouvoir soit en vertu d'une appropriation, soit en vertu d'une élection ou d'un successeur désigné ¹⁹⁸* ».

170. La rationalisation des activités et la modernisation des institutions font qu'inexorablement cette forme de domination s'impose aujourd'hui partout comme la forme la plus adaptée de l'exercice du pouvoir. De ce fait, il est tentant de mieux connaître ce qui fait réellement sa force ou son charme par rapport aux autres types de domination. Notons d'emblée que dans le cadre de la domination rationnelle, « *les rôles politiques sont*

¹⁹⁵ Sur cette opposition entre ces deux dominations voir les travaux de Luc De Heusch, *Charisme et royauté*, op. cit., pp. 7-11.

¹⁹⁶ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 102.

¹⁹⁷ Idem. p. 102.

¹⁹⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p., 297.

*étroitement codifiés et définis par des règles de droit et des statuts, à commencer par la constitution qui précise les attributions de chacun*¹⁹⁹ ».

171. Le type le plus achevé de la domination rationnelle constitue, bien évidemment la direction administrative bureaucratique que réalise de façon exemplaire l'État occidental moderne²⁰⁰. La bureaucratie, selon Weber, est devenue inéluctable, dans la mesure où, avant tout, au sein de la vie quotidienne la domination ne réside que dans l'administration²⁰¹. Ainsi, pour le sociologue allemand, la rationalisation bureaucratique des structures et des institutions politiques représente, « *une puissance révolutionnaire de premier rang par rapport à la tradition*²⁰² ». La bureaucratie s'impose donc aujourd'hui à tout État qui aspire au développement et à la modernité, et ce d'autant plus que la vie quotidienne de notre monde contemporain est entièrement guidée par la rationalisation de sorte qu'« *on n'a que le choix entre la 'bureaucratisation' et le la 'dilettantisation' de l'administration*²⁰³ », explique Weber.

172. En effet, selon l'auteur d'*Economie et société*, la domination rationnelle bureaucratique est efficace de « *par sa précision, sa permanence, sa discipline, son rigorisme et la confiance qu'elle inspire, par conséquent par son caractère de prévisibilité pour le détenteur du pouvoir comme pour les intéressés, par l'intensité et l'étendue de sa prestation, par la possibilité formellement universelle qu'elle a de s'appliquer à toutes les tâches, perfectible qu'elle est du point de vue purement technique afin d'atteindre le maximum de rendement – cette administration*²⁰⁴ ». C'est pourquoi elle est devenue l'épine dorsale de l'État (occidental) moderne, mais aussi elle est susceptible d'application universelle²⁰⁵.

173. Ce choix universel de la bureaucratie comme mode d'organisation de la société est, de toute façon inéluctable, car ses règles impersonnelles et ses mécaniques appliquées par des agents professionnellement formés constituent le mode de gestion le plus rationnel des biens, des choses et des hommes²⁰⁶. Ainsi, elle « *accélère la destruction de l'ordre*

¹⁹⁹ Dormaguen Jean-Yves et Daniel Mouchard, Bruxelles éd. De Boeck, 2008, p. 21.

²⁰⁰ Voir Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 77.

²⁰¹ Idem. p. 294.

²⁰² Weber Max, cité par Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 77.

²⁰³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 298.

²⁰⁴ Idem. pp.297-298

²⁰⁵ Bafoil François, *Marché, bureaucratie, forme de la domination politique*, question de recherche, N°31, 2010, p. 24.

²⁰⁶ Idem.p. 24.

*traditionnel, en ce qu'elle dévoile l'imposture du silence de « l'éternel hier » et de son principe de stabilité qui repose sur l'ignorance des règles*²⁰⁷. Il est effectivement incontestable que la montée en puissance de la bureaucratie provoque inexorablement le déclin de la domination traditionnelle avec ses potentats traditionnels, et, démontre le niveau d'avancée de la démocratisation. Max Weber exprime très clairement cette hypothèse, en ces termes : « *De même que la bureaucratisation crée un nivellement des conditions, de même, à l'inverse, tout nivellement social, en écartant celui qui détient le pouvoir de sa condition sociale en vertu de la possession, une fonction propre à une administration "honorifique" ou "secondaire" favorise la bureaucratisation, laquelle est partout l'ombre de la "démocratie de masse" en progrès*²⁰⁸. »

174. Cette analyse de Weber nous incite à penser que l'histoire apparaîtrait quasiment stationnaire sans l'émergence de la domination rationnelle avec sa direction administrative bureaucratique. Par bien des aspects, on se rend compte, comme le souligne très justement Catherine Colliot-Thélène dans *La sociologie de Max Weber*, de la volonté de Weber de faire ressortir la spécificité de la domination politique moderne par contraste avec le passé²⁰⁹. Dans les analyses wébériennes, le fait que la bureaucratie est la forme d'organisation la plus efficace semble mise en avant²¹⁰. Suivant l'hypothèse wébérienne, la domination rationnelle bureaucratique « *n'est rien d'autre, au fond, que l'exécution précise de l'ordre reçu, rigoureusement rationalisée, c'est-à-dire correspondant à un dressage méthodique, et suspendant inconditionnellement tout jugement personnel, une disponibilité intérieure de tous les instants en vue de cette seule fin*²¹¹ ».

175. Cependant, malgré tous ces éléments bien intéressants, ce type de domination, à lui seul, apparaît comme toute problématique. On notera d'ailleurs de nombreuses critiques à son sujet. En effet, selon de nombreux théoriciens, dans une situation concrète de démocratie moderne de masse, la légitimité rationnelle, à travers sa bureaucratie, peut contenir de nombreuses limites résultant même de ses propres contradictions²¹². Les griefs généralement retenus contre la bureaucratie, par ricochet, la domination rationnelle, sont

²⁰⁷ Bafoil François, *Marché, bureaucratie, forme de la domination politique*, op. cit., p. 25.

²⁰⁸ Max Weber, cité par Philippe Raynaud dans son ouvrage *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 197

²⁰⁹ Voir Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 77.

²¹⁰ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 294-300.

²¹¹ Max Weber, cité par Philippe Raynaud, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 197.

²¹² Renate Mayntz, « *L'idéaltype wébérien de la bureaucratie et la sociologie des organisations* », *Trivium*, 7-2010, [En ligne], mis en ligne le 06 décembre 2010. Disponible sur le site : URL : <http://trivium.revues.org/3781>. Consulté le 01 avril 2011.

les suivants : dans le cadre des grandes démocraties de masse la bureaucratie peut apparaître trop stéréotypée, trop faible et ordinaire. De ce fait, elle serait par conséquent une source de routine et de conformisme.

176. En outre, les contempteurs de la bureaucratie assurent qu'elle serait menacée par une sorte de ritualisme qui vise à considérer les règles non plus comme des moyens mais, comme des fins²¹³. C'est ainsi que par ses excès, la bureaucratie se nourrit de sa propre contradiction²¹⁴, car en voulant, mettre de l'ordre dans les activités de l'État, elle crée finalement le désordre. Soulignons que Karl Merton, dans le prolongement de la théorie de Weber, entendait simplement perfectionner le « type idéal » de domination rationnelle²¹⁵.

177. Aussi selon certaines critiques de la bureaucratie, dans les relations interhumaines, le pouvoir de chaque individu dépend-il de l'imprévisibilité de son comportement et du contrôle qu'il exerce sur une source d'incertitude importante pour la réalisation d'objectifs communs²¹⁶. Or, la bureaucratie de par sa rigidité, assèche toute possibilité de renouvellement des normes sociales. Ses tentacules ont pour effets pervers d'étouffer l'élan créateur qui existe en chaque individu. C'est justement à ce propos que Raymond Aron, dans *Les étapes de la pensée sociologique*, estime que la société moderne, en voie vers des organisations de plus en plus bureaucratiques et rationnelles finit par s'installer dans une sorte de fatalisme²¹⁷. Ce type de société, selon l'auteur, « contribue à étouffer ce qui, à ses yeux, rend l'existence digne d'être vécue »²¹⁸.

178. Par ailleurs, il est acquis que Max Weber lui-même, son concepteur était pleinement conscient des limites de la domination rationnelle bureaucratique. À cet égard, il avait souligné la crainte qu'une administration bureaucratique trop rationnelle ne devienne « *l'habitable de la servitude des temps futurs, réduisant les hommes à une impuissance [...] à partir du moment où le principe bureaucratique de la pure rationalité*

²¹³ Voir Crozier Michel et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, éd. Seuil, 1977, 498p.

²¹⁴ Idem.

²¹⁵ Merton Karl, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, éd. Plon, 1965, pp.73-83.

²¹⁶ Crozier Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, éd. Le Seuil, 1971, p. 50-82

²¹⁷ Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, *Compte-Marx-Tocqueville-Durkheim-Pareto-Weber*, Paris, éd. Gallimard, 1967, 664p.

²¹⁸ Idem.

*technique dans l'administration et l'approvisionnement deviendraient pour eux 'la valeur ultime et unique''*²¹⁹».

179. Ce danger que présente ce type de domination rationnelle conduit donc Weber à poser la question de son contrôle et de la possibilité de limiter ses effets pervers et surtout de son impuissance face à certaines complexités de la gestion du pouvoir. De ce point de vue, convaincu que si rien n'est fait face à l'irrésistible marche en avant de la bureaucratie, les groupements étatiques deviendraient sûrement cet « *'habitable d'acier'* dans lequel viendront se perdre jusqu'aux derniers restes de la liberté des décisions humaines²²⁰ ». Toutefois, il convient de souligner que si Weber accepte et comprend parfaitement les critiques contre la domination rationnelle bureaucratique comme il l'a lui-même théorisé, il ne la remet pas totalement en cause. On note à ce sujet, que pour l'auteur de *l'Economie et société*, le problème n'est pas tant la faiblesse des personnes, mais la logique des structures qui provoquerait les carences de l'administration bureaucratique²²¹.

180. Ainsi, au regard de l'efficacité incontestable de la bureaucratie selon certains aspects, il est impossible de l'annihiler totalement pour la simple et bonne raison qu'elle fait partie de notre destin et de notre avenir²²². Dans ces conditions, il était nécessaire de la conserver, mais en même temps de rechercher d'autres solutions pour neutraliser ses effets pervers. Cela pourrait donc très bien se faire en empêchant tout simplement, comme l'affirme Weber, que « *la tête politique qui la dirige ne soit pas elle-même une instance bureaucratique* »²²³. Cette instance idoine pourrait simplement être « *un principe irrationnel qui, en dehors de situations exceptionnelles, voire miraculeuses, se heurte à une antinomie interne : ou bien il se présente comme une hostilité de 'dilettante' envers les 'experts' [...] ou bien il s'engage lui-même, en cherchant l'efficacité*²²⁴. »

²¹⁹ Chazel François, « *Les écrits politiques de Max Weber : un éclairage sociologique sur des problèmes contemporains* », *Revue Française de sociologie*, 4 /2005, Vol. 46, p. 841-870

²²⁰ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 55.

²²¹ Idem.

²²² Car, selon Weber, « *par rapport aux autres éléments historiques qui soutiennent l'ordre rationnel de la vie moderne la bureaucratie est celui qui est le plus inévitable. On ne connaît aucun exemple historique montrant que là où elle est parvenue à une domination complète et exclusive dans romain et à Byzance elle aurait disparu, sinon avec la décadence complète de la civilisation qui la portait* », cité par Julien Freund, *Etudes sur Max Weber*, Travaux de Droit, d'Économie de Science Politique et d'Anthropologie, op. cit., p. 226.

²²³ Idem. p. 226.

²²⁴ Raynaud Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 199.

181. Il semble primordial de s'interroger sur ce « principe irrationnel » censé pallier aux carences de la bureaucratie dont Max Weber fait ainsi allusion, dans la mesure où ce « principe irrationnel » n'est rien d'autre que le charisme. Tentons d'examiner en quoi le charisme pourrait pallier aux faiblesses ou aux insuffisances de la domination rationnelle bureaucratique.

C) La domination charismatique

182. Ce qui nous semble le plus important d'analyser ici, c'est le recours au chef charismatique dans son "idéaltipe" pouvant s'avérer comme une option efficace contre les effets pervers de la rationalité bureaucratique. En effet, comment le charisme peut-il corriger les lacunes de la domination rationnelle trop bureaucratisée ? Comment peut-il éviter le ralentissement, puis l'engourdissement et la paralysie de la bureaucratie étatique ? Comment corriger le dilettantisme au sommet de l'État ? Telle est au fond la problématique qui se trouvait en toile de fond dans la perspective de Weber.

183. Selon Wolfgang Mommsen, principal historien de sa pensée politique, et donc fin connaisseur de ses travaux, la crainte de Weber était de voir se réaliser « *une victoire ultime de la bureaucratie, qui viderait de leur sens les concepts de responsabilité et de liberté individuelles*²²⁵ ». Toutefois, son souhait était de conserver l'administration bureaucratique et de placer à sa tête une autorité politique authentique, qui s'appuierait sur une légitimité charismatique pour diriger l'État²²⁶. Dans ces conditions, à défaut de pouvoir se passer de la domination rationnelle et sa bureaucratie, Weber nous oriente vers un système de gouvernement où la puissance de création des individualités charismatiques peut à l'occasion jouer un rôle positif.

184. Dans le prolongement du postulat wébérien, Roger-Gérard Schwartzberg exprime admirablement la même idée en déclarant : « *Dans une société où la technique assiège l'homme, où règne une bureaucratie abstraite, dans cet univers proche du Château de Kafka, il peut advenir une poussée des éléments irrationnels, une "dé-sécularisation". Un élan vers un personnage prestigieux, considéré comme le père, le grand frère, le*

²²⁵ Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, Revue internationale des sciences sociales, Vol XVII (1965), N° 1, p. 23.

²²⁶ Idem.

*protecteur, auquel on n'attribue une sorte de grâce magique*²²⁷.» C'est pourquoi, pour cet auteur, au sein même des sociétés à forte rationalité bureaucratique, il peut se produire une résurgence du pouvoir charismatique, que l'on pourrait logiquement concevoir comme correctrice ou une compensation aux excès du pouvoir bureaucratique²²⁸.

185. Ainsi, comme nous venons de le voir, la domination purement rationnelle à travers sa bureaucratie peut entraîner une sorte d'immobilisme et de routine préjudiciable au bon fonctionnement du pouvoir. Dans ces conditions, la présence d'un leader charismatique peut paraître nécessaire, dans la mesure où, celui-ci vient bousculer les habitudes, remettre en question les pratiques routinières de l'administration, nous le verrons plus loin. De ce point de vue, on notera une remarque très pertinente de Jean-Marie Vincent. S'inspirant des écrits de Weber, cet auteur, dans son ouvrage, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, démontre que « *la routine ne peut être secouée que par de "grands démagogues", où prophètes politiques qui savent s'adresser aux masses dans leurs intérêts les plus immédiats et tracer des orientations qui préparent l'avenir*²²⁹ ». En d'autres termes, le surgissement du héros charismatique, assure-t-on, constitue un moment idéal pour pallier aux insuffisances de la domination rationnelle.

186. Ainsi, tout se passe au fond, comme si la théorie politique de Weber consistait à trouver des éléments de réponse à la question de savoir ce qu'il faut engendrer ou à quoi recourir avec suffisamment d'énergie politique pour transformer et maintenir la bureaucratie dans un rôle de simple instrument au service du pouvoir. Au-delà de ces facteurs conjoncturels, il convient de ne pas perdre de vue la tendance naturelle de la masse des gouvernés à voir l'autorité incarnée par une forte personnalité, qui prend réellement les décisions sans état d'âme et en assume pleinement la responsabilité sans faux-fuyants²³⁰.

187. Il en découle donc que dans le système charismatique, le chef charismatique apparaît comme le « père » de ses succès ; il en est d'ailleurs de même en cas d'échec. En général, le chef charismatique incarne et personnifie le pouvoir de sorte que les succès de son régime lui appartiennent, et les échecs, lui appartiennent également. C'est pourquoi, de

²²⁷ Schwartzenberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, 5^e édition, Paris, éd. Montchrestien, 1989, pp. 292-293.

²²⁸ Idem. p. 293.

²²⁹ Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 92.

²³⁰ Voir à ce propos les travaux d'Albert Mabilleau, *La personification du pouvoir dans les gouvernements démocratiques*, Revue française de Science Politique, Année 1960, Vol. 10, N° 1, pp.39-65.

notre point de vue, l'une des vertus du charisme, se trouve dans le fait que son porteur a toujours une obligation de résultat vis-à-vis de ceux qui l'auraient choisi comme leur chef.

188. Ainsi, à travers le charisme, il se dégage une conviction générale selon laquelle, à travers la force de leur personnalité, certains hommes exceptionnels viennent lorsque la nécessité le recommande pour s'imposer dans un rapport de force avec l'ordre ancien pour redynamiser l'autorité et donner un nouveau rêve, une nouvelle vision, et de nouvelles perspectives à l'action politique. Ces personnalités s'appuient sur la soumission et la reconnaissance émotionnelle des partisans charismatiques, et se donnent pour mission de transformer radicalement la société. Ici, contrairement aux autres types de domination que nous avons étudiés précédemment, c'est la personnalité même du chef charismatique, notamment sa posture, qui assure la légitimité de la domination charismatique. Essayons à présent de mettre en avant davantage les caractéristiques de la domination charismatique.

Section 3 : Les caractéristiques de la domination charismatique

189. L'idée que le charisme est un phénomène singulier ou exceptionnel constitue maintenant un truisme ou une lapalissade. Malheureusement, il reste cependant encore une énigme majeure et une notion ambiguë par rapport à ses caractéristiques. De ce fait, il conviendra de découvrir ou d'élucider ses différentes caractéristiques qui, concrètement, en font un pouvoir de type particulier. Car, si le porteur de charisme est un être exceptionnel, il est clair qu'il dispose de certaines aptitudes qui le distinguent du commun des mortels. Cela étant dit, les questions qui se posent sont les suivantes : Quelles sont les qualités exceptionnelles que l'on retrouve généralement chez les personnages charismatiques ? Quelles sont les différentes formes de domination charismatique ? Quels sont les divers paradigmes qui permettent de décrire un régime charismatique ?

190. Telles sont les questions fondamentales auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse, ainsi qu'à d'autres problématiques sous-jacentes de la notion de charisme. Au fond, il sera question d'examiner toutes les particularités du charisme, notamment celles par lesquelles on tentera de mettre au jour les principes généraux qui président à l'organisation, au fonctionnement et à l'évolution du pouvoir charismatique. C'est ce que nous appelons caractéristiques du charisme.

191. Afin de les mettre en évidence, deux éléments sont à étudier. Tout d'abord, il conviendra d'examiner les conditions de production du charisme, son milieu de production et son mode opératoire ou de fonctionnement. Autrement dit, il s'agira d'élucider ce que connote réellement le concept de charisme. Il conviendra alors de faire l'hypothèse de l'existence de propositions générales caractérisant la nature du pouvoir charismatique (Paragraphe 1). Ensuite, en tant que notion en elle-même, il nous faudra examiner ceux qui l'incarnent. Il s'agira également d'éclairer les attributs des chefs charismatiques, c'est-à-dire, de tracer un profil type du chef charismatique (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Conditions, milieu et mode de domination

192. Dans ce paragraphe, nous proposons de distinguer soigneusement d'abord les conditions d'émergences du charisme en analysant les causes d'une domination charismatique. Dans cette perspective, il tentant, d'une part de prendre en compte la nature de la situation qui rend effectivement les masses sensibles au pouvoir d'attraction du

charisme, et d'autre part, de s'interroger sur les moments ou les contextes favorables à l'instauration des régimes de types charismatiques (A). Ensuite, il serait intéressant d'examiner certains paramètres de la domination charismatique lorsqu'elle prend corps dans la société. C'est à ce niveau que nous nous efforcerons d'interpréter la nature de la relation entre le porteur de charisme et ses partisans. Enfin, nous esquisserons une approche théorique du mode opératoire du charisme (B).

A) Les conditions d'émergence du charisme

193. En effet, une des critiques qui revient souvent à l'égard de la théorie wébérienne du charisme, c'est justement le fait que Max Weber n'aurait pas suffisamment expliqué les conditions d'émergence des mouvements de type charismatique, ou alors il ne leur a pas accordé une élaboration théorique appropriée²³¹. L'historien Ian Kershaw exprime clairement cette critique lorsqu'il écrit que le concept de Weber « *ne dit rien sur le contenu de telle ou de telle "prétention" au pouvoir ni sur les raisons de son acceptation*²³² ». Mais aux yeux de ce chercheur britannique, les prétentions charismatiques varieraient selon les pays, les antécédents historiques et la « culture politique » existante, propres à chaque domination charismatique²³³.

194. Une telle hypothèse, il faut le souligner, est étayée empiriquement. Nous verrons à ce propos, au cours de cette analyse, que les prétentions charismatiques d'un Moyen-oriental comme l'Ayatollah Khomeiny sont totalement différentes de celles d'un Occidental comme le général de Gaulle. Dans ce même ordre d'idée, ces deux cas seront aussi dans ce même ordre d'idée, différents de la perspective des Pères des indépendances africaines comme Kenyatta ou Houphouët, les conditions d'émergence de ces leaderships charismatiques n'étant généralement pas les mêmes, encore moins au niveau des missions, ni non plus pour ce qui est des sources de légitimation.

195. En effet, comme on le verra plus loin, si de Gaulle s'appuyait particulièrement sur les masses pour légitimer ses prétentions charismatiques, il n'en va pas de même chez Khomeiny dont la source de légitimité semblait plus orientée vers la transcendantale, donc vers une légitimité théocratique. Nous verrons que ce dernier justifiait sa prétention à être le guide de la révolution islamique de par son statut de « *l'imâmat* », de sa descendance du

²³¹ Voir Ouédraogo J. M, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, op. cit., p. 148.

²³² Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 40.

²³³ Idem. p. 40.

prophète de l'islam et de sa parfaite connaissance de cette religion. De plus, selon la doctrine qu'il prônait « *le Guide, chef politique du mouvement islamique doit être aussi celui qui détient la primauté du savoir religieux*²³⁴ ».

196. Quant aux nouveaux fondateurs des États africains comme Houphouët, Senghor, Kenyatta, Bourguiba, on verra qu'eux appuyaient plus leur légitimité par le fait d'avoir été les artisans de l'indépendance de leur État respectif (donc une légitimité historique). Ainsi, leur prétention à poursuivre l'œuvre de fondation du nouvel État et de la construction de la nouvelle nation postcoloniale trouvait ses fondements dans le fait qu'ils avaient été avant tout les Héros des indépendances.

197. Ceci dit, reprenons le fil conducteur de notre démonstration concernant le fait que Weber ne s'était pas tant préoccupé pour des raisons causales d'une domination charismatique. En effet, en revisitant sérieusement l'ensemble de ses travaux, si peu que ce soit le cas, il est possible de découvrir que le grand sociologue allemand donne des pistes susceptibles de nous amener à interpréter dans quel contexte intervient un leadership de type charismatique. Selon lui, « *la création d'une domination charismatique dans le sens « pur », tel que nous l'avons décrit, est toujours le produit de situations extérieures inhabituelles, particulièrement de situations politiques ou économiques, ou de situations intérieures, psychiques, notamment religieuses, ou des deux ensembles ; et elle a son origine dans une excitation commune à un groupe d'hommes et dans l'abandon à l'héroïque quel que soit son contenu*²³⁵ ».

198. Soulignons qu'à la suite de cette hypothèse wébérienne, de nombreuses approches historiques et sociologiques analysent l'émergence des figures charismatiques généralement en rapport avec des contextes de crises graves auxquelles se trouvent confrontées certaines sociétés. Or, si on observe en dehors des situations de crises, on peut trouver des situations charismatiques en rapport avec d'autres phénomènes sociaux, politiques, religieux, voire culturels. Notons à titre d'illustration, que Weber évoque aussi l'importance de l'enthousiasme dans l'émergence des mouvements charismatiques²³⁶. Cependant, cette dernière hypothèse relève plus du domaine de la sensation qui, parfois peut être irrationnel ; c'est sans doute pourquoi l'intérêt des chercheurs s'est davantage

²³⁴ Roy Olivier, *Généalogie de l'islamisme*, éd. Hachette, Paris, 1995, p. 60.

²³⁵ Max Weber, cité par Hinnerk Bruhns, « *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent ?* », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, [24 | 2000](http://ccrh.revues.org/index1882.html), [En ligne], mis en ligne le 16 janvier 2009. Disponible sur le site URL : <http://ccrh.revues.org/index1882.html>. Consulté le 17/02/2011.

²³⁶ Idem. pp. 143-144.

porté sur les conditions objectives de crise pour déterminer les causes d'émergence des mouvements charismatiques.

199. De fait, l'émergence du charisme au regard de la plupart des chercheurs est principalement liée à des contextes de crise grave, de guerre ou de révolution. L'arrivée de Staline à la tête de l'Union Soviétique eut lieu effectivement dans un contexte de crise généralisée : la mort de Lénine avec l'affaire de son testament politique caché, le pays ravagé par la guerre civile de 1918 à 1920 et la famine de 1921 à 1922²³⁷. On pourrait également interpréter l'émergence de Mao Zedong en Chine et ses vingt-sept ans de pouvoir absolu et exceptionnel, comme étant liée à des conditions de guerre et de révolution. À ce propos, Mao lui-même estimait que son régime n'aurait jamais pu voir le jour sans la guerre civile chinoise, et surtout l'occupation de la Chine par le Japon de 1937 en 1945²³⁸.

200. Dans ce même ordre d'idées, on soulignera qu'il a fallu un contexte de défaite et d'occupation de la France en 1940 par l'armée allemande, pour que le peuple français trouve nécessaire la présence d'un dominant charismatique en la personne du général de Gaulle. C'est sans doute fort de cette réalité que pour « l'homme du 18 juin », les événements et les crises graves constituent « *une sorte de l'âme de fond qui pousse au premier plan l'homme de caractère* ²³⁹ », dans la mesure où, selon lui, lorsque « *vient la crise, c'est lui que l'on suit, qui lève le fardeau de ses propres bras et le porte sur ses reins* ²⁴⁰ ».

201. On pourrait multiplier à l'infini ces exemples avec entre autres les cas de Mussolini, Hitler ou Franco. Toutes ces personnalités historiques ont émergé à la tête de mouvements charismatiques à la faveur des crises auxquelles leurs différentes sociétés se trouvaient confrontées. Il apparaît donc clairement que les situations difficiles constituent des terrains fertiles pour l'irruption des mouvements charismatiques dans les sociétés. Et le psychologue des foules, Serge Moscovici dans son ouvrage *L'adage des foules*, décrit de manière beaucoup plus frappante les circonstances de crise qui favorisent l'apparition du chef charismatique. En effet, pour ce psychologue des foules, le meneur charismatique apparaît au moment d'« *une rupture nette de l'ordre social existant, une grave usure des*

²³⁷ Moshé Kevin, *La formation du système soviétique. Essai sur l'histoire sociale de la Russie dans l'entre-deux guerres*, Paris, éd. Gallimard, Bibliothèque des histoires 1ère édition, 1985, p. 413.

²³⁸ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., 843 p.

²³⁹ Charles de Gaulle, *Le fil de l'épée*, Paris, éd. Plon, 1983, p. 191.

²⁴⁰ Idem.

*croyances, un désenchantement envers les institutions qui perdent leur vitalité la précédant. Les masses ont alors le sentiment que tout s'écroule autour d'elles. Des forces insensées menacent de les submerger, la tempête risque de les chasser vers des ports incertains. La vie sociale se déroule hors des ornières. Ni paix, ni guerre, mais quelque chose qui tient les deux. Le quotidien paraît aboli par sa routine*²⁴¹».

202. On retiendra donc que le charisme est une puissance qui semble donner un réel élan pour débloquer les situations de crise, face à l'incapacité des institutions ordinaires à y apporter des solutions concrètes. Le charisme apparaît de ce point de vue, comme un appel « à un cri de détresse ou de désespoir » d'une société qui doute de son avenir. Le sociologue Jacques Ellul soutient à juste titre que « *l'homme de la société de masse a conscience d'être inférieur, fait donc appel au héros, et transfère à ce héros tout ce qu'il voudrait faire lui-même et ne peut pas faire (...)* »²⁴².

203. Cela étant dit, le charisme se manifeste comme un phénomène circonstanciel exclusivement lié à des situations de crise. Une telle hypothèse rejoint complètement l'analyse de Michel Dobry qui évoque l'hypothèse d'un « charisme situationnel » dynamique uniquement en période de crise²⁴³, ce qui contribue à cantonner le charisme à un pouvoir passager, circonstanciel afin fait de résoudre un problème ponctuel de crise. En effet, si une telle perception s'avère totalement fautive, elle nous semble en revanche très réductrice du concept de charisme. Aussi une telle conception peut-elle sembler remettre en cause la pertinence du charisme comme un véritable phénomène de légitimation du pouvoir.

204. Or, l'observation empirique des situations charismatiques nous conduit en effet à comprendre que les problématiques nécessitant l'émergence du charisme sont diverses et nombreuses. Et elles peuvent être des besoins admirablement résumés ici par Bernard Lhôte dans *Les charmes du charisme* : « *Le besoin d'être libre : Vive la liberté ! Le besoin de changement : Vive la Révolution ! Le besoin de sécurité : Vive la Paix !* »²⁴⁴. Il ajoute : « *Qu'une personne soit possédée par l'un de ces nobles besoins, qu'elle sache en parler*

²⁴¹ Moscovici Serge, *L'âge des foules*, op. cit., p. 391.

²⁴² Ellul Jacques, cité par Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 18.

²⁴³ Voir Lagroye Jacques. Dobry (Michel) - *Sociologie des crises politiques, La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Revue française de science politique, 1987, vol. 37, n° 5, pp. 723-726.

²⁴⁴ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p.62.

*avec conviction en termes de cause et qu'elle agisse, ou paraisse agir, à son service, peut-être l'arc électrique d'une relation charismatique se déclencherait-il soudain*²⁴⁵. »

205. Par ailleurs, lorsque nous aborderons le charisme dans le contexte africain avec ses grandes figures historiques, nous verrons que la décolonisation, le besoin de liberté, d'émancipation et d'indépendance ont été des besoins ayant été à l'origine d'une floraison de personnalités charismatiques. C'est dans cette perspective que nous examinerons le leadership exceptionnel des grandes figures historiques africaines comme Houphouët Boigny, Habib Bourguiba, Jomo Kenyatta, Léopold Sédar Senghor²⁴⁶.

206. En plus de tous ces facteurs conjoncturels cités plus haut, il peut arriver que le besoin d'une domination charismatique soit simplement motivé par une envie souvent naturelle de la masse de voir l'autorité exercée et incarnée par une très forte personnalité, c'est-à-dire un maître dominateur. La théorie de charisme classique nous fournit des indications sur le fait que le chef charismatique est généralement un « dictateur » qui s'illustre par sa capacité de s'accaparer et de monopoliser tout le pouvoir, de le personnifier et d'imposer sa volonté hégémonique à tous. On notera à ce sujet la remarque de Mussolini, archétype du « dictateur charismatique » que nous étudierons au cours de cette étude. Connaissant bien la psychologie des masses, le Duce avait en effet pour habitude de fanfaronner en estimant que « *les foules aiment les hommes forts, la foule est comme une femme* »²⁴⁷. C'est dans ce même sens, qu'il assurait que le peuple était « *une putain qui préfère le mâle le plus fort* »²⁴⁸.

207. Pour en revenir à notre démonstration, nous voulons montrer qu'une relation charismatique peut s'établir entre un homme et son peuple, indépendamment de toute situation de crise, mais tout simplement parce que ce chef dégage une certaine force, une puissance extérieure fascinante pour les foules. Ce modèle fait donc généralement référence aux hommes forts et sûrs, qui savent prendre les décisions sans tergiversation et qui en assument pleinement les conséquences qui en découlent.

²⁴⁵ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p.62.

²⁴⁶ Voir à ce propos l'ouvrage de Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp.11-78.

²⁴⁷ Enriquez Eugène, *Personnalité et Régimes politiques*. Disponible sur le site : http://www.upicardie.fr/labo/curapp/revues/root/33/eugene_enriquez.pdf_4a07ea879c899/eugene_enriquez.pdf. Consulté le 23/03/2010.

²⁴⁸ Febvre Lucien. *Psychologie de peuples et de meneurs de peuples*. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 1e année, N. 4, 1946. p. 352.

208. Une telle perspective peut résulter d'un réflexe naturel des masses de pouvoir compter sur ce type de dominant charismatique dans l'optique de se protéger contre d'éventuelles difficultés auxquelles le pays pourrait être un jour confronté. En somme, le leader charismatique constitue un rempart contre l'éventualité d'une crise. En outre, un tel type de dominant charismatique peut être aussi sollicité dans une situation post-crise, situation où les masses ont besoin d'un dirigeant qui possède l'autorité morale et les qualités charismatiques nécessaires afin de restaurer l'unité nationale et l'autorité de l'État. Nous verrons plus loin que ce fut le cas de Mussolini en Italie après la première guerre mondiale.

209. On pourrait constater, comme l'avait d'ailleurs souligné Weber, que le charisme peut naître d'un mouvement d'enthousiasme collectif²⁴⁹ des masses à l'égard de certains leaders exceptionnels, et ce, sans aucun véritable rapport avec une situation de crise ou de détresse. Il s'agit des situations où le leadership charismatique s'exerce dans un contexte antiautoritaire, ou plus exactement dans une démocratie où le pouvoir se conquiert et s'exerce conformément à la volonté populaire. Du coup, la légitimité du leader charismatique s'acquiert par la reconnaissance du peuple, du fait de son talent d'orateur, voire de grand démagogue. Ainsi comme l'écrit Weber, « *là où l'on tenta d'atteindre la légitimité pour cette forme de domination, celle-ci fut cherchée dans la reconnaissance plébiscitaire du peuple souverain* ²⁵⁰ ».

210. Notre hypothèse nous conduit à penser que ce type de charisme émerge généralement dans les grandes démocraties parlementaires de chefs dont la Grande Bretagne fut particulièrement à une époque récente le lieu de prédilection. Il convient de noter que le règne exceptionnel de William Ewart Gladstone incarne à merveille ce type de leadership. Weber a écrit à ce propos : « *La dimension fascinante de la « grande » démagogie de Gladstone, le fait que les masses aient cru fermement au contenu moral de sa politique, et surtout au caractère moral de sa personnalité, furent ce qui permit à cette machine de l'emporter si rapidement sur les notables. Ainsi apparut un élément plébiscitaire-césariste sur la scène politique, le dictateur du champ de bataille électorale.* ²⁵¹ » D'un autre point de vue, ce type de charisme peut également correspondre au retour de Gaulle au pouvoir à partir de 1958 et à son obsession référendaire pour chaque

²⁴⁹ Voir Ouédraogo Jean-Martin, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, op. cit., p. 146.

²⁵⁰ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 352.

²⁵¹ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., pp.167-168.

rechercher le plébiscite du peuple concernant sa personne et sa politique. Nous reviendrons sur ce point.

211. Pour conclure notre perspective sur les moments d'émergence des mouvements charismatiques, une diversité des causes est à l'origine de l'apparition des dominations charismatiques. Nos analyses nous ont conduits à démontrer dans un premier temps que la *nécessité* était en grande partie la cause principale. Ainsi, à chaque fois l'accent a été mis sur le fait que le charisme se révèle tout particulièrement comme un pouvoir parfaitement adapté pour affronter les périodes de crise ou tout autre situation délicate²⁵². Cependant, en deuxième analyse, nous avons indiqué que d'autres expériences charismatiques avaient fini par démontrer que les données structurelles relatives aux crises ne sauraient expliquer toutes les formes de domination charismatique. Interrogeons-nous maintenant sur la nature réelle de la relation qui se crée entre le chef charismatique et ses partisans.

B) Formes de sociabilité et mode opératoire du charisme

212. Si nous avons analysé le contexte d'émergence du charisme, il nous faut maintenant aller plus loin pour examiner son mode de fonctionnement, plus particulièrement, lorsque la domination est établie. Car, de toute évidence, on ne peut mieux appréhender le charisme que lorsqu'on arrive à comprendre son mode opératoire. À cet égard, il nous faudra aller plus loin dans cette perspective en nous interrogeant, dans un premier temps, sur les formes de socialité que crée la relation charismatique (1). Dans un second temps, nous aurons le plus grand intérêt à examiner son mode de fonctionnement. Il s'agira donc pour nous d'élaborer une esquisse théorique sur le fonctionnement du charisme, ou plus précisément, son mode opératoire (2).

1) Les formes de sociabilité du phénomène charismatique

213. Nous entendons par formes de sociabilité, les rapports que tente d'établir le chef charismatique avec les masses. Autrement dit, il s'agira d'examiner la spécificité du lien entre le chef charismatique et ses disciples, ses partisans et autres affidés. Comme nous croyons l'avoir mis en lumière, même dans le plus fort contexte de domination, le charisme est de toute façon d'abord un phénomène relationnel, avant d'être interprété comme une

²⁵² En effet, nous l'avons souligné plus haut, et nous le verrons également plus loin avec l'étude des figures historiques du charisme, c'est généralement dans des circonstances tragiques où subsistent de nombreuses incertitudes sur l'avenir de la nation que l'on reconnaît réellement les qualités exceptionnelles des agents charismatiques.

structure de domination²⁵³. Bien évidemment, on ne pourrait parler de domination charismatique que si celle-ci s'exerce comme tout pouvoir, dans une structure humaine.

214. Mais au-delà de cet aspect commun à tout type de pouvoir, le charisme secrète des relations de types particuliers entre l'autorité qui l'incarne et ses administrés. Ainsi, pour bien mettre en évidence le problème qui est posé ici, le mieux est peut-être de subdiviser notre analyse en deux phases : dans la première, il s'agira d'examiner de manière générale la nature des liens entre le chef charismatique et la masse (a). Ensuite, il sera question d'explicitier le concept wébérien de la « communauté émotionnelle » auprès du porteur de charisme (b).

a) Le charisme : un phénomène relationnel de type particulier entre le chef charismatique et ses partisans

215. Cette phase de l'étude du phénomène charismatique est généralement baptisée par les chercheurs en sciences sociales et sciences politiques comme étant celle des « revendications charismatiques »²⁵⁴. Pour bien comprendre cet aspect important du charisme, il semble nécessaire de poser pour le « charisme » la même distinction que Weber posait généralement pour les « types de domination ». En effet, la méthodologie wébérienne consiste à faire la distinction entre d'une part la « revendication de légitimité », et d'autre part, la « croyances en la légitimité »²⁵⁵.

216. En nous inspirant de cette méthode, la problématique sous-jacente consistera ici à nous poser quelques questions : doit-on croire au « charisme » pour qu'il soit efficace ? Et si oui, qui sont ceux qui doivent y croire ? Comment l'individu charismatique arrive-t-il à se faire accepter comme chef ? Quelles sont les modalités et l'expression de cette acceptation ? La démonstration de la preuve des « revendications charismatiques » est-elle nécessaire pour le maintien et la poursuite du mouvement charismatique ? Quelles sont les conséquences du manque de succès ou de l'incapacité du chef charismatique à traduire en acte concret ses « revendications charismatiques » ? Telles sont les questions auxquelles nous nous efforcerons d'apporter des réponses.

²⁵³ Il s'agirait d'une relation dont la structure et l'autorité y puissent leur légitimité. Aussi, il s'agit d'une communauté dans laquelle existe une relation de domination d'une personne supposée « élue » sur une population donnée.

²⁵⁴ Voir exposé de l'atelier d'École Normale Supérieure, 28-29 janvier 2011, *Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir*. Disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>. Consulté le 24/11/2011.

²⁵⁵ Idem.

217. Du point de vue de la théorisation wébérienne, la validité du charisme et son mode de fonctionnement sont conditionnés par l'approbation des masses sur lesquelles son porteur entend exercer sa domination, ce que Weber exprime ici clairement : « *La reconnaissance par ceux qui sont dominés, reconnaissance libre, garantie par la confirmation née de l'abandon à la révélation, à la vénération du héros, à la confiance à la personne du chef, décide de la validité du charisme*²⁵⁶. » En d'autres termes, la validité du charisme naît de l'amour, de la fascination, du dévouement et de la confiance d'un groupe donné aux qualités extraordinaire d'un individu, qui devient de ce fait leur chef.

218. Comme on le voit, cette reconnaissance ou cette acceptation est un acte fondamentalement volontaire qui se traduirait par la libre adhésion affective d'une population à l'autorité incarnée par le leader charismatique. Il nous semble donc évident qu'avec la domination charismatique, c'est le charme du leader et la confiance qu'il inspire à la masse qui assurent sa légitimité. Le leader charismatique bénéficie de l'obéissance de la communauté en vertu du pouvoir surnaturel et autres « qualités exceptionnelles » que celle-ci lui attribue.

219. Le leader charismatique se croit ainsi investi d'une mission. De ce fait, comme l'assure Max Weber, il « *saisit la tâche pour laquelle il se croit destiné et exige des autres qu'ils lui obéissent et le suivent en vertu de sa mission. Si ceux vers qui il se sent envoyé ne le reconnaissent pas, ses prétentions s'effondrent ; s'ils le reconnaissent, il devient leur maître et le demeure aussi longtemps qu'il fait ses preuves*²⁵⁷ ». De fait, la soumission des masses à l'autorité d'un leader charismatique du point de vue théorique, ne doit être ni posée ni imposée. C'est la personnalité même du leader charismatique qui assure sa légitimité.

220. Cependant, on ne pourra s'empêcher de souligner que certaines soumissions ou certains liens intimes créés entre le dominant charismatique et les masses seraient entretenus par la propagande d'une habilité à susciter le culte du chef, plutôt que, sur de réelles qualités charismatiques²⁵⁸. Weber serait sans doute en droit de nous répliquer ceci : « *Conceptuellement, il est tout à fait indifférent de savoir comment la qualité en question devrait être jugée correctement sur le plan 'objectif', d'un point de vue éthique,*

²⁵⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p.321.

²⁵⁷ Weber Max, cité par Ian Kershaw dans *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

²⁵⁸ Voir à ce propos l'excellent ouvrage de Lionel Richard, dans *Goebbels. Portrait d'un manipulateur*, Paris, éd. André Versaille Editeur, 2009, 290 p.

*esthétique ou autre ; ce qui importe seulement, c'est de savoir comment la considèrent effectivement ceux qui sont dominés charismatiquement*²⁵⁹».

221. Il semble donc évident, au regard de ce qui précède, que ce importe chez Weber, dans cette hypothèse d'attestation du charisme, c'est le fait de voir un personnage s'auréoler, aux yeux de ses affidés émerveillés qui l'acclament, d'une singulière attirance irrésistible. Il en résulte que dans la théorie wébérienne du charisme, c'est tout simplement la perception des dominés qui est prise en compte dans la validité du charisme. Autrement dit, on conviendra que le charisme réside dans la façon dont les dominés perçoivent leur chef. Pour bien mettre en évidence cette hypothèse, on conclura que le concept de Max Weber présente le charisme, « *non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il subjectivement perçu par ses 'adeptes'*. *En d'autres termes, si le porteur du "charisme" jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent*²⁶⁰ ».

222. Nous reviendrons sur cet aspect du charisme qui, en fin de compte, fait l'objet de vives critiques et de polémiques entre théoriciens. À ce propos, on reprocherait à Weber de laisser planer une incertitude sur les qualités réelles du porteur de charisme, en ne prenant en compte que l'appréciation de ceux qui sont soumis à ce type de pouvoir contenant de surcroît une bonne dose d'irrationalité. Ainsi, nous nous poserons la question fondamentale de savoir si Weber n'aurait pas eu tort de placer à ce niveau de théorisation la problématique du charisme sur le plan subjectif, et de s'abstenir, du coup, de tout jugement de valeur au nom d'un principe sacro-saint de neutralité axiologique.

223. Cette question se pose avec plus d'acuité en raison du fait que le phénomène charismatique, tel qu'il le décrit, relève plus de l'ordre de l'affect, de l'émotion situé du côté de l'irrationnel, ou de l'expérience incompréhensible. À partir de là, la question qui mérite d'être éclairée pourrait consister à savoir si, Weber n'aurait pas lui-même obscurci « inutilement » les réalités qu'il cherchait à qualifier, et s'il n'aurait plus laissé, de ce fait, le concept qu'il a si puissamment théorisé à la merci de toutes les interprétations malveillantes et perverses. Car il ne faut pas se méprendre sur la portée de l'utilisation perverse du concept wébérien du charisme. Nous en débattons longuement plus loin.

²⁵⁹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p.321.

²⁶⁰ Weber Max, cité par Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

224. Par ailleurs, à ce stade de notre développement, il convient d'ajouter un autre aspect très important dans la relation charismatique : l'obligation qui incombe à l'agent charismatique de prouver à ses partisans ses qualités en la matière. À ce propos, on soulignera que la croyance des dominés ne trouve sa permanence que dans la confirmation des qualités charismatiques de celui qui prétend en posséder. Il apparaît donc essentiel de noter que du point de vue wébérien, « *la domination charismatique se définit par la tension entre la prétention à une reconnaissance absolue et l'exigence de preuve ou de miracles*²⁶¹ ». Le dominant charismatique est donc tenu de traduire les qualités extraordinaires dont il se prévaut par la réalisation « *des miracles, des victoires et d'autres succès, autrement dit par des biens-faits apportés aux dominés*²⁶² ». De fait, le porteur de charisme se retrouve dans une relation de réciprocité avec les masses, dans laquelle en échange de la soumission de ces dernières à son autorité, il est lui aussi soumis à une obligation de résultats.

225. L'obligation de résultat qui pèse sur le dominant charismatique lui est d'ailleurs indispensable pour espérer poursuivre ou maintenir sa légitimité. Selon Max Weber, « *si la confirmation tarde à venir, si celui qui possède la grâce charismatique paraît abandonné de son Dieu, de sa puissance magique ou de sa puissance héroïque, si le succès lui reste durablement refusé, si, surtout, son gouvernement n'apporte aucune prospérité à ceux qu'il domine, alors son autorité charismatique risque de disparaître*²⁶³ ». Il importe donc de considérer ici que l'échec, où plus sûrement, des échecs répétés, sont de ce point de vue susceptible de porter fatalement atteinte à la légitimité du chef charismatique.

226. On pourrait ainsi établir le parallèle entre cet aspect important de la théorie wébérienne du charisme avec le concept du *prestige* développé dans la psychologie des foules de Gustave Le Bon²⁶⁴. Ce grand psychologue des foules a en effet mis en évidence, dans ses travaux, le fait que, tout comme le charisme, le *prestige* des meneurs de foule disparaissait aussi leur insuccès²⁶⁵. « *Le héros que la foule acclamait la veille est conspué par elle le lendemain si le sort l'a frappé. La réaction sera même d'autant plus vive que le prestige aura été grand. La foule considère alors le héros tombé comme un égal, et se venge de s'être inclinée devant une supériorité qu'elle ne reconnaît plus [...]. C'est*

²⁶¹ Bendix Reinhard, *Max weber et la sociologie contemporaine*, op. cit., p. 21.

²⁶² Weber Max, *Sociologie des religions*, op. cit., p. 370.

²⁶³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 321-322.

²⁶⁴ Le Bon Gustave, *La psychologie des foules*, op. cit., pp. 127-147.

²⁶⁵ Idem.

*toujours avec fureur que les croyants brisent les statues de leurs anciens dieux*²⁶⁶», explique Le Bon.

227. En définitive, dans cette relation de domination qui nous préoccupe, les réussites confirment donc la qualification charismatique du chef, les échecs lui faisant perdre ce statut. Et quelles qu'en soient les raisons, le chef qui prétend avoir des qualités charismatiques est entièrement responsable de son échec. Tout se passe dans l'hypothèse wébérienne, comme si le charisme était une qualité qui n'est jamais définitivement acquise. Ainsi, on voit encore transparaître une différence fondamentale entre la domination charismatique et les deux autres types de domination traditionnelle et légale. Car, contrairement à ces deux dernières formes, la personne détentrice de l'autorité charismatique doit non seulement affirmer sa légitimité, mais il lui faut aussi l'entretenir de manière constante²⁶⁷. Comme le note fort justement Jean-Marie Ouédraogo, « *au départ le chef charismatique – pour combler le vide de légitimité [...], est voué aux actes extraordinaires de caractère magique pour fonder son droit à donner des ordres (relatifs au salut) et son attente à se voir obéir*²⁶⁸ ».

228. Il convient de considérer donc que l'autorité charismatique est sans cesse contrainte d'administrer dans la durée la preuve de ses compétences. C'est pourquoi l'on a souvent noté, empiriquement, que, comme le prophète est chaque fois contraint de réaliser les miracles pour retenir ses disciples, le révolutionnaire est à son tour constamment tenté de réitérer ou de réanimer la ferveur suscitée par la révolution qui l'a porté au pouvoir. Cependant, il est empiriquement démontré que concernant cette obligation de résultat, et surtout ce travail d'entretien permanent de l'élan charismatique, tous les leaders n'y parviennent pas avec les mêmes chances de réussite. Pour cette raison, les dominants charismatiques connaissent des fortunes diverses dans l'exercice de leur pouvoir.

229. Au terme de cette phase de notre étude sur la nature des relations entre le porteur de charisme et ses affidés, on est tenté d'admettre qu'au-delà de la qualité personnelle, la qualité ou l'aspect sociologique est également déterminant aussi bien dans la réception du charisme que dans sa prolongation. On ne trouvera ainsi meilleure conclusion, pour mieux étayer cette hypothèse, que de citer W. E. Mühlmann : « *Le*

²⁶⁶ Le Bon Gustave, *La psychologie des foules*, op. cit., p.147

²⁶⁷ Rivolier Agnès, *Le charisme : entre magie et communication*, Presse universitaire de Caen, Le Télémaque, Caen, 2001/1 – N° 35, p. 17.

²⁶⁸ Ouédraogo J.-M., « *Le charisme selon Max Weber : une question sociologique* », in Archives européennes de sociologie, t. XXXVIII, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 331.

charisme est dans une très large mesure une qualité sociologique non personnelle. De même les concepts de type charismatique et de milieu charismatique doivent se comprendre sociologiquement. Les vertus charismatiques sont du domaine de la croyance : c'est le rayonnement d'une personnalité dans la croyance des autres [...]»²⁶⁹.

230. Partant de ce postulat, Jean Lacouture ira dans le même sens en affirmant qu'en définitive, le charisme n'est pas une propriété, mais une relation²⁷⁰. S'inspirant de la thèse de Weber, l'auteur assure : « *Tel ne sera, dans une société stable, qu'un agité plus ou moins épileptique, sera, dans un autre contexte, prophète ou fondateur d'Empire*²⁷¹. » Ceci dit, on ne peut terminer sur les types de relations qui rattachent le porteur de charisme à ses partisans sans exposer ce que Weber appelle la « *communauté émotionnelle* »²⁷², et surtout son rôle fondamental au près du porteur de charisme.

b) La « communauté émotionnelle » au près du chef charismatique : signification et rôle

231. La signification et le rôle de ce que Max Weber appelle la « communauté émotionnelle » autour du porteur du charisme, restent malheureusement ambigus et très peu connus, dans la mesure où ce paradigme, intervenant et occupant en principe une place de choix dans tout mouvement charismatique, n'a jamais été suffisamment exploité comme il aurait dû l'être. Or, pour un auteur comme Philip Braud, au regard du rôle capital de la « communauté émotionnelle » au sein des mouvements charismatiques, comme décrit par Max Weber, il aurait pu s'étendre et servir à l'analyse de certains mouvements politiques de masse²⁷³. Alors, il convient d'analyser ce que recouvre réellement la « communauté émotionnelle » qui se regroupe et s'active autour du porteur de charisme afin de mettre en lumière son importance dans tout mouvement charismatique.

232. Il semble évident de se référer à Weber lui-même pour saisir les premières données sur cet aspect du charisme qui nous préoccupe. Notons, à ce titre, que Weber entend par « communauté émotionnelle » le premier cercle restreint de disciples qui se

²⁶⁹ Mühlmann W. E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers-Monde*, Paris, éd. Gallimard, 1968, p. 186.

²⁷⁰ Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 24.

²⁷¹ Idem. p. 24.

²⁷² Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 322.

²⁷³ Braud P., *L'émotion en politique, problèmes d'analyse*, Paris, éd. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996 ; repris par Denis-Constant Martin, *Retour sur Max Weber à la lumière d'Ambedkar, hommage à Guy Poitevin (1934-2000)*, Anthropologie et société, Vol.30, n° 2, 2006, pp. 27-42.

regroupent autour du porteur de charisme²⁷⁴. En réalité, les membres de la « communauté émotionnelle » constituent les premiers adeptes fidèles et le premier noyau de fidèles qui s'assemblent autour du chef charismatique. Ce sont donc les premiers adeptes à croire aux « qualités extraordinaires » que le porteur de charisme prétend posséder, mais aussi et surtout, les premières personnes à être convaincu de la pertinence, la crédibilité des prétentions charismatiques et la viabilité de la mission qui en découlent.

233. L'existence de la « communauté émotionnelle » repose en effet sur la mise en place d'un système de privilège et d'élitisme qui sépare ses membres de la masse. C'est une relation strictement personnelle qui lie les membres de la « communauté émotionnelle » au chef charismatique. C'est donc en quelque sorte une famille à laquelle appartiennent des initiés ou des élus. Car en effet pour Weber : « *les disciples ou les partisans vivent (principalement) avec le seigneur dans un communisme d'amour ou de camaraderie [...] 275* ». Une telle perception est renforcée par le fait que les membres de la communauté se sentent également dotés de la « grâce charismatique »²⁷⁶ dont se prévaut le chef.

234. Fort de leur contact direct et personnalisé avec le chef charismatique, les membres de la communauté ont le sentiment et la vive conscience d'entretenir avec le chef charismatique une élite porteuse d'une mission exceptionnelle, au nom de laquelle la domination doit absolument s'exercer sur la masse.²⁷⁷ D'où leur foi inébranlable en la mission charismatique qui se traduirait par la grande détermination qui les anime généralement pour servir de relais, voire de laquais au chef charismatique. Ainsi, ils se consacrent corps et âme à la diffusion de son charisme, à sa consolidation et à sa prolongation. En somme, les membres de la « communauté émotionnelle » ont pour mission essentielle de diffuser l'image et la parole du leader à l'extérieur du cercle, de donner vie au mythe, d'élargir le cercle d'influence du porteur du charisme et de perpétuer son image et sa mission même après sa mort²⁷⁸.

²⁷⁴ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 322.

²⁷⁵ Idem.

²⁷⁶ Ibid. pp. 320-326.

²⁷⁷ Ibid. p. 322.

²⁷⁸ L'expression et la manifestation de cette mission se traduisent par l'acceptation croissante de la domination charismatique au niveau de la masse des hésitants ou des incrédules. Autrement dit, leur mission principale est d'amener les opposants ou tous ceux qui se tiennent l'écart à suivre le mouvement charismatique

235. C'est en effet du fait de l'importance et de la délicatesse de telles missions qu'ils sont choisis par le leader lui-même sur la base de leur propre qualification charismatique²⁷⁹. De ce fait, une hiérarchie se dessine entre les membres de cette communauté en fonction de la qualification charismatique personnelle de chaque disciple. Ainsi, soulignons que cette hiérarchisation est organisée de sorte qu'en haut se trouvent les membres les plus intimes avec le chef, étant bien évidemment dotés d'un charisme supérieur par rapport à ceux qui se trouveront au bas de l'échelle de la hiérarchie, et qui, du fait de cette position, sont en proximité et en étroite collaboration avec le leader charismatique, pour lequel ils constituent une sorte de « sentinelle ».

236. C'est sans doute pourquoi Max Weber parle de « communauté charismatique » pour désigner le leader et les membres de « la communauté émotionnelle » qui l'entourent.²⁸⁰ En somme, les membres de la « communauté émotionnelle » ont pour rôle, en fin de compte, de se structurer de manière extrêmement efficace afin d'assurer le succès de la mission du leader charismatique. Et, tous mettront en œuvre de manière unitaire les conditions matérielles du pouvoir du chef en lui servant de piédestal. Pour donner les meilleures chances à la domination de prospérer, ils s'attacheront à construire un mythe autour du chef. C'est donc cette mystification du chef qui leur serve de point d'appui pour répercuter sur le terrain la bonne parole du chef, recruter de nouveaux membres afin d'élargir le cercle d'influence de la « communauté charismatique ».

237. Par ailleurs, la mystification du chef mise en place par les membres de la « communauté charismatique », s'avère parfois nécessaire en période de routinisation du charisme pour maintenir intacte la légitimité charismatique, plus encore, pour poursuivre la domination sur un quotidien durable. On pourrait observer que la mystification du chef charismatique est parfois mise en œuvre par la « communauté émotionnelle » avec un tel zèle et un tel talent que, ceux-ci deviennent pratiquement leur propre créature²⁸¹. Le cas empirique d'Hitler pourrait être une illustration parfaite de ce rôle déterminant de « diffuseur » ou de « relayeur » du charisme du chef à travers cette « communauté

²⁷⁹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 322.

²⁸⁰ Idem.

²⁸¹ Cathelin Annie, *Le mouvement Raëlien et son prophète : Approche sociologique complexe du charisme*, op. cit., pp. 43-44.

émotionnelle » dont Joseph Goebbels, ministre de la propagande du III^{ème} Reich, fut l'un des membres les plus célèbres²⁸².

238. A propos de la « communauté émotionnelle » auprès du Führer, Ian Kershaw indique : « Cette 'communauté' comprenait tout d'abord les plus proches adeptes de Hitler au sein de l'élite dirigeante nazie ; formant son entourage immédiat, ils servaient de première courroie de transmission du culte de la personnalité qui l'entourait. Leur relation avec lui n'était pas déterminée par le poste officiel qu'il occupait en tant que chef du parti, mais par des liens de fidélité personnelle de nature archaïque et quasi féodale découlant de leur reconnaissance de sa 'mission' et de ses 'exploits' ; dépendant directement de leur soutien, Hitler leur manifestait la même fidélité²⁸³. »

239. Un groupe de chercheurs réuni à Paris au cours d'un colloque dénommé « atelier de légitimation », consacré justement à « Max Weber et la notion du charisme »²⁸⁴, ont dégagé une série de questions d'une grande pertinence sur la « communauté charismatique ». Nous avons trouvé intéressant de les évoquer afin d'enrichir notre problématique sur cet aspect souvent négligé du concept wébérien du charisme. En effet, suivant ces chercheurs, les questions que posent la « communauté charismatique » telle que nous venons de l'analyser plus haut, pourraient être ainsi résumées : « Peut-on considérer que l'autorité d'un chef 'charismatique' est la même selon qu'elle s'applique au groupe de ses disciples proches ou, plus largement, à une partie plus étendue de la population ? En d'autres termes, peut-on dire que les « configurations charismatiques » sont-elles indépendantes de la longueur des chaînes d'interdépendance qui lient les acteurs pris dans ce genre de rapports ?²⁸⁵ » Ou faut-il au contraire considérer que l'autorité charismatique au sens propre ne peut s'appliquer que dans des rapports interpersonnels directs ?

240. Aux dires des participants de cet « atelier de légitimation », la réponse à cette série de questions n'est pas sans importance, car c'est d'elle, en fin de compte, que dépend en grande partie la transposition wébérienne du charisme religieux en

²⁸² Voir Lionel Richard, dans *Goebbels. Portrait d'un manipulateur*, Paris, éd : André Versaille Editeur, 2009, 290 p.

²⁸³ Kershaw Ian, *Hitler : Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 42.

²⁸⁴ Voir exposé de l'atelier d'Ecole Normale Supérieure, 28-29 janvier 2011, *Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir*. Disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>. Consulté le 22/10/2011.

²⁸⁵ Idem.

charisme politique²⁸⁶. Au final, la question principale ici est de comprendre le processus par lequel le chef charismatique parvient à élargir sa domination à partir de la « communauté charismatique », à une partie plus étendue des masses.

241. Avant d'apporter notre propre hypothèse sur cette problématique, essayons tout d'abord de voir s'il est possible de déterminer la présence d'une « communauté charismatique » au sein des groupements politiques comme le recommande Philip Braud²⁸⁷, dans la mesure où nous ne devons pas perdre de vue que c'est un concept qui se rapporte plus particulièrement à la sociologie des religions. Sur le plan théologique, il importe de rappeler que la mission principale des membres de la « communauté émotionnelle » consistait à se servir de leurs liens permanents avec le prophète pour faire entrer sa doctrine dans le quotidien²⁸⁸. Weber l'élargit à d'autres formes de communautarisation sur la base desquelles les membres du groupement charismatique se donnent les moyens d'« *imposer aux comportements d'autrui leur propre volonté* »²⁸⁹.

242. On pourrait ainsi distinguer par analogie la présence d'une forme de « communauté émotionnelle » dans les groupements politiques contemporains. En effet, tout porte à croire que les états major des candidats ou des dirigeants politiques, les staffs de campagne des chefs de partis, ou encore le cabinet des princes, peuvent être considérés comme des « communautés émotionnelles », dans la mesure où ces derniers sont généralement chargés de diffuser le charisme du chef auprès du peuple, plus précisément de faire sa promotion ou de « vendre » son image auprès du public. Ils (les membres de la communauté émotionnelle) occupent parfaitement ce rôle en période électorale où ils doivent relayer la parole du chef ou expliquer aux électeurs le programme du candidat à la fonction suprême.

243. Notons enfin qu'en dépit de l'importance de leur rôle, les membres de la communauté émotionnelle à l'ombre de leur chef. Pourtant, à y regarder de plus près, leur concours est quasiment indispensable dans la réussite et la dynamique de tout mouvement charismatique. Or, s'il est vrai que le régime charismatique s'identifie exclusivement qu'à la figure du chef, il convient de ne pas négliger leur apport capital dans le processus

²⁸⁶ Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir. Disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>. Consulté le 22/10/2011.

²⁸⁷ Braud, P., *L'émotion en politique, problèmes d'analyse*, op. cit., p. 208.

²⁸⁸ Grossein Jean Pierre, « *De l'interprétation de quelques concepts weberien* » Revue française de sociologie, 2005/4 Vol. 46, p. 685-721.

²⁸⁹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 286.

d'attestation et de consolidation du pouvoir charismatique. Il suffit d'observer comment ces compagnons de route des chefs charismatiques s'engagent corps et âme pour s'ériger en rempart face à tout ce qui peut porter atteinte ou freiner la dynamique de la domination charismatique.

244. Alexandre Dorna, dans *La question du chef charismatique : l'image épique et dynamique émotionnelle*²⁹⁰, estime très justement à propos de l'importance méconnue des membres de la communauté : « *Pourtant, leur présence semble renfermer la clef de l'énigme charismatique dans une boîte de Pandore, selon l'attitude craintive des adversaires idéologiques de la théorie charismatique. Seul le chef commande ; c'est une opinion assez répandue, parfois à l'ombre de théories psychologiques; pourtant, les expériences de Bales ont eu le mérite de confirmer que le pouvoir n'émane pas d'un seul, mais d'un équilibre plus ou moins stable entre une pluralité d'individus qui ont leur mot à dire, bien qu'il soit convenu que le leader a le droit de dire le dernier*²⁹¹ ».

245. Ainsi s'achève notre étude sur la sociabilité du charisme, plus précisément, sur la typologie des relations entre le porteur de charisme et ses partisans. Nous avons noté que certaines de ces relations, comme la reconnaissance des dominés aux qualités du chef, conditionnent la validité du charisme, d'autres comme la « communauté émotionnelle » sont indispensables dans la perspective de diffusion du charisme auprès des masses plus larges, ainsi que dans l'accomplissement de la mission du chef. Globalement, cette étude nous a montré que le charisme, au-delà des qualités extraordinaires supposées de son porteur, a aussi une dimension psychologique et sociale. C'est sans doute en raison de l'importance de ce dernier aspect que certains chercheurs n'hésitent pas à dire que le charisme se comprend mieux que sociologiquement²⁹². De toute façon, il ne peut encore qu'être compris en analysant soigneusement son mode opératoire : la routinisation du charisme et ses effets. C'est ce que nous tenterons de faire dans les lignes qui suivent.

2) Mode opératoire du charisme : la routinisation du charisme et ses effets

246. La théorie wébérienne du charisme doit être en effet interprétée comme un processus qui part d'un point à un autre. Autrement dit, il est encore plus instructif et

²⁹⁰ Dorna Alexandre, «*La question du Chef charismatique: l'image épique et la dynamique émotionnelle*», Les cahiers psychologie politique [En ligne], numéro 13, Juillet 2008. Disponible sur le site URL: <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=150>.

²⁹¹ Idem.

²⁹² Voir Mühlmann W. E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers-Monde*, op. cit., p. 186.

pertinent d'examiner le charisme lorsqu'il atteint son point culminant ou son apogée. Or, nous verrons que l'un des processus importants du charisme constitue sans nul doute sa phase de routinisation. Il conviendra de nous interroger sur la signification de cette notion et sur l'enrichissement qu'elle peut apporter à l'analyse théorique du concept de domination charismatique.

247. La première idée forte qui se dégage de notre analyse, c'est qu'une fois que la domination charismatique s'inscrit dans le temps, c'est-à-dire lorsqu'elle s'installe durablement dans la société, la ferveur suscitée au départ s'émousse ; la lassitude s'empare des différents acteurs (le chef charismatique et ses admirateurs). C'est alors que la dynamique charismatique cède aux pesanteurs du quotidien qu'elle était justement venue bouleverser. De fait, la domination charismatique perd progressivement de son rayonnement et de sa posture effervescente d'antan qui constituait sa force. Elle, qui était si extraordinaire, retombe progressivement dans l'ordre du quotidien, et perd même du coup son essence de transformation et de rénovation de la société sur laquelle elle se singularise particulièrement. Autrement dit, la grandeur du pouvoir charismatique est dans sa fugacité.

248. C'est cette hypothèse qui, selon nous, a conduit Weber à assurer que la domination charismatique ne pouvait véritablement s'observer dans sa pureté de type idéal, que *statu nascendi*²⁹³, c'est-à-dire au départ de son émergence²⁹⁴. Cette période correspond à une phase au cours de laquelle « *le mouvement est engagé dans la double tâche d'une construction et d'une déconstruction de la réalité sociale* ²⁹⁵ ». C'est précisément à ce stade que la domination charismatique atteint son apogée, et en même temps sa phase terminale.

249. Il s'agit là d'un processus plus complexe en tant que système d'action concret. On notera que la routinisation rend crucial la problématique de la survie du charisme plus cruciale. Car, comme nous l'avons mentionné précédemment, le système que caractérise cette phase de la routinisation est par définition celle de l'instabilité, voire de la précarité. L'étude de François Bafoil nous semble tout à fait pertinente sur cette question, dans la mesure où elle apporte un éclairage intéressant sur la démarche de Weber concernant la routinisation du charisme²⁹⁶. En effet, selon ce chercheur, tout leadership charismatique

²⁹³Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

²⁹⁴ Weber Florence, *Max Weber*, op. cit., 123.

²⁹⁵ Ouédraogo Jean-Martin, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, op. cit., p. 146.

²⁹⁶ Bafoil François, *Marché, bureaucratie, formes de la domination politique. Une économie politique webérienne*, op. cit., pp.29-32.

éprouve une « crainte mortelle » à l'encontre de toute routinisation de son action²⁹⁷. Et la raison principale de cette crainte provient du fait que le leader charismatique entend préserver sa domination. Or la routinisation sert justement à domestiquer ; plus généralement, elle la transforme complètement.

250. Dans ces conditions, nous dit François Bafoïl, s'instaure un rapport dialectique où le porteur du charisme cherchera toujours à esquiver ou à contourner cette phase de routinisation de son pouvoir²⁹⁸. C'est pourquoi, selon l'auteur, *« l'individu charismatique est contraint de toujours s'agiter : il est sommé de reproduire sans cesse l'état d'extase et d'adhésion qu'il provoque chez ses admirateurs- apôtres, fidèles, suiveurs de tout poil au risque de ruiner son crédit faute de preuve [...]. Jésus-Christ est condamné à faire des miracles et les révolutionnaires à réitérer sans cesse le geste originel qui leur ont permis de renverser l'ordre ancien. D'où leur obligation commune d'agiter sans cesse la masse, de la mobiliser et de la rendre instable »*²⁹⁹.

251. Il résulte des écrits de Bafoïl et des expériences empiriques de certains leaderships charismatiques, que le charisme ne peut échapper au phénomène de routinisation, par ricochet, à la fin de sa domination, qu'en jouant sur l'instabilité. En fin de compte, on pourrait dire que le charisme tire sa force et sa puissance dans le « *maniement de l'incertitude* »³⁰⁰. Or, il s'avère que la durée de la domination charismatique dans le temps « *ruine l'instant du charisme, condamné à tourner sur elle* »³⁰¹. C'est pourquoi le charisme ne doit être envisagé comme une domination éphémère et transitoire. En définitive, d'une manière ou d'une autre, il est rattrapé par la routine du quotidien dont il s'était échappé juste le temps de répondre à une nécessité ou à un besoin précis. Car, *« au final, l'individu charismatique est toujours menacé d'être repris par la tradition dont il s'est extrait, ou par la règle qu'il n'a cessé d'écarter »*³⁰².

252. Cette problématique de la routinisation étant l'un des points-clés de la théorie du charisme, il convient de nous y attarder un peu plus. Et pour mieux comprendre tout le

²⁹⁷ Idem. pp. 29-32.

²⁹⁸ Dans la logique de son analyse, François Bafoïl, assure que c'est justement pour empêcher la perte de son charisme sous l'effet de la routinisation que des chefs charismatiques sont presque contraints d'être dans l'agitation et dans la créativité permanentes pour entretenir l'approbation de leurs disciples. Cf. Bafoïl François, *Marché, bureaucratie, formes de la domination politique. Une économie politique wébérienne*, op. cit., pp. 29-32.

²⁹⁹ Idem. p. 30.

³⁰⁰ Ibid.

³⁰¹ Ibid.

³⁰² Ibid. p. 31.

processus, le point qu'il faut d'abord garder à l'esprit est que généralement, à ses débuts, la domination charismatique ne s'insère pas dans des structures organisationnelles stables et régulièrement établies. En effet, en instruisant un rapport direct avec le peuple, le leader charismatique se met au-dessus des institutions préétablies. Objet d'un dévouement fanatique et d'un enthousiasme débordant de la part des masses, le chef charismatique court-circuite les institutions pour créer un rapport direct et singulier avec le peuple.

253. Ainsi, après avoir personnalisé le pouvoir à travers ce rapport direct avec le peuple, la routinisation aidant, le chef charismatique, contrairement aux observations précédentes de François Bafail où il s'oppose à la routinisation de son pouvoir, cherchera plutôt à inscrire son action en phase avec le processus de la routinisation. Une sociologue politique française, Mattei Dogon, dans un excellent article intitulé *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, a mis l'accent sur cette phase de la domination charismatique où le leader, après avoir assuré sa mission, cherche à transformer son charisme : « *Imploré par des circonstances extraordinaires, le chef charismatique, en accomplissant sa mission, prépare le retour à une situation normale qui ne motive réellement le recours à une autre personnalité charismatique. [...] après avoir personnalisé le pouvoir, le chef l'institutionnalise*³⁰³. »

254. Dans cette perspective d'institutionnalisation du charisme, les études de Weber démontrent que ce dernier change finalement de caractère de deux manières pouvant d'ailleurs se combiner³⁰⁴. On note, à cet égard, que la domination charismatique « *se traditionalise ou se rationalise (se légalise) où les deux en même temps, à des points de vue différents*³⁰⁵ ». Selon cette dernière hypothèse, il n'est pas exclu que dans ce processus de routinisation, le leader charismatique soit amené à exercer éventuellement son pouvoir conformément à la tradition mais en s'appuyant en même temps sur une bureaucratie³⁰⁶. Tout se passe alors comme si l'institution charismatique n'était qu'un pouvoir intermédiaire entre différents ordres (tradition ou rationalité bureaucratique).

255. Ce retour du charisme aux pouvoirs ordinaires mérite un commentaire. En effet, nous retombons, ici encore à l'hypothèse centrale de la sociologie de domination de Weber, plus précisément, à la problématique fondamentale de sa typologie de domination.

³⁰³ Dogon Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, op. cit., p. 233.

³⁰⁴ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

³⁰⁵ Idem. p. 326

³⁰⁶ Ibid. p. 326

Cette étude nous montre une nouvelle fois que cette typologie doit être analysée comme une indispensable combinaison de ces trois ordres de domination. On remarquera à ce sujet que « *les dominations traditionnelle ou légale ne peuvent se maintenir sans un minimum de charisme. En outre, les situations de crises institutionnelles favorisent l'émergence de personnages charismatiques qui finissent toujours par s'appuyer sur une bureaucratie pour stabiliser leur pouvoir*³⁰⁷ ».

256. Pour conclure, l'on peut affirmer que la routinisation du charisme s'impose pour des raisons pratiques liées aux conditions de vie normales et habituelles. Cette domination, comme nous l'avons vu, irrationnelle au départ, cherche à fonctionner en se conformant aux exigences de la vie quotidienne. Cette hypothèse montre que le charisme demeure un pouvoir transitoire. C'est d'ailleurs pourquoi, Weber explique : « *Le charisme est un phénomène initial type des dominations religieuses (prophétiques) ou politiques (conquérantes), mais cède aux forces de la vie quotidienne dès que la domination est assurée et surtout dès qu'elle a pris un caractère de masse*³⁰⁸. »

257. S'inspirant certainement de ce postulat weberien, Alexandre Dorna expose l'une des conclusions les plus pertinentes afin de résumer le caractère éphémère et transitoire du charisme : « *Le pouvoir charismatique dure historiquement assez peu. Il arrive parfois que le leader lui-même y mette un terme, tout en restant au pouvoir afin d'instaurer une structure organisationnelle destinée à normaliser l'ensemble de la société*³⁰⁹ ». Cependant, cet auteur nous invite à tout de même garder à l'esprit que la légende et le rituel sont là pour nous rappeler que la métamorphose du charisme observée plus haut n'est pas forcément synonyme de régression. Car selon lui, un mouvement qui a été jugé extraordinaire ne devient pas banal³¹⁰.

258. Cette hypothèse pose d'emblée la question de la persistance des éléments du charisme dans certaines dominations en dépit de la routinisation. Celle-ci débouche sur l'institutionnalisation du charisme dont l'effet in fine recherché est la « dépersonnalisation » du pouvoir. Des cas empiriques de domination charismatique, comme les presque quarante années de règne exceptionnel d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, où les vingt-sept ans de pouvoir absolu et sans partage d'un certain Mao Zedong,

³⁰⁷ Rivolier Agnès, *Le charisme : entre magie et communication*, op. cit., p. 17.

³⁰⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 333.

³⁰⁹ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 45.

³¹⁰ Idem. p. 45.

peuvent être des exemples éclatants de la persistance du charisme défiant les processus de routinisation et de « dépersonnalisation » du pouvoir en question.

259. Ces deux figures historiques du charisme figurent, de ce point de vue, parmi les exemples les plus impressionnants en la matière. Néanmoins, il faut beaucoup plus de naïveté pour admettre sans réserve que ces deux figures, comme d'ailleurs beaucoup d'autres, se sont maintenues tant d'années au pouvoir uniquement par leurs qualités charismatiques. Il est évident qu'en dépit de leur charisme incontestable, si Félix Houphouët-Boigny et Mao Zedong ont pu régner de manière absolue sur leurs peuples pendant trente-trois ans pour le premier, et vingt-sept pour le second, c'est aussi grâce aux instruments de la contrainte et de la sécurité de leur appareil étatique. À partir de là, on peut avoir quelques difficultés à apprécier ce qui, selon l'expression de Jean Lacouture, « *du génie propre du "héros" ou de la vigilance des prétoires, contribue le mieux à maintenir ce type de leadership*³¹¹ ».

260. Terminons maintenant notre exposé par le dernier aspect fondamental des effets de la routinisation du charisme. Il est significatif de souligner qu'une des manifestations les plus critiques de la routinisation se déroule en cas de la disparition du chef. Ce qui est en jeu ici, c'est au fond la question de la succession du chef charismatique. Sur ce point précis, plusieurs problématiques se posent concernant le régime charismatique, notamment le problème de sa succession, comment résoudre cette question sachant que la manière dont celle-ci sera résolue sera très déterminant pour la survie du régime charismatique³¹² ? Nous serions d'accord pour dire qu'au cours de cette période, les conséquences de l'action du charisme échappent généralement à tout contrôle, dans la mesure où, l'incertitude qui plane sur la survie du régime est d'autant plus grande qu'il est aisé d'imaginer que c'est à ce niveau que se manifestent le plus la fragilité, la fébrilité et le caractère très instable des régimes charismatiques. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

261. Après avoir expliqué le fonctionnement du charisme, il convient de nous intéresser maintenant à la personnalité du chef charismatique, notamment aux qualités exceptionnelles de son porteur.

³¹¹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 27.

³¹² Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 326-327.

Paragraphe 2 : Les attributs du leader charismatique

262. À travers ce paragraphe, nous chercherons à mettre en évidence les caractéristiques essentielles qui transforment un individu en leader charismatique. Plus exactement, nous voudrions examiner les composantes du comportement charismatique. On a en effet maintes fois souligné que le concept du charisme tel que défini par Weber et ses successeurs fait clairement référence à des qualités extraordinaires, surnaturelles ou surhumaines et inaccessibles au commun des mortels, que posséderait un individu³¹³, et qui lui valent d'être considéré par les autres comme un chef. Ceci dit, quelle est la source ? Quels sont les fondements de ses qualités ? La réponse à cette question, en premier lieu semble aller de soi. On pense automatiquement que les pouvoirs d'attraction et d'entraînement des chefs charismatiques reposent naturellement sur leurs qualités intrinsèques, en l'occurrence leurs aptitudes physiques et morales, leurs ressources intérieures, bref, une « puissance » intérieure que le commun des mortels ne possède sans doute pas.

263. Ce sont en tout cas des paradigmes dont ils sont particulièrement dotés qui leur permettent d'avoir un ascendant naturel sur les autres, qui font leur talent, et ainsi que leur impétuosité. Cependant, tous ces éléments que les chercheurs qualifient d'« attributs du leader charismatique » restent, pour la plupart, vagues, ambigus et difficiles à cerner. C'est pourquoi la sempiternelle question qui se pose à ce sujet est toujours la même : en quoi consiste concrètement les « qualités extraordinaires » des leaders charismatiques qui leur procurent des capacités d'action extraordinaires ?

264. Soucieux de participer à la clarification des composantes des qualités extraordinaires que le sens commun attribue aux chefs charismatiques, nous nous efforcerons de les identifier, à partir de certaines recherches expérimentales sur le comportement de certains leaders qualifiés de charismatiques. Pour bien mettre en évidence, nos différentes présuppositions sur les attributs d'un tel, il nous semble nécessaire de situer d'abord l'enjeu de cette problématique à travers la remarque préliminaire suivante.

³¹³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 320.

Remarque préliminaire

265. Soulignons d'emblée, à propos des attributs des chefs charismatiques, la difficulté de trouver un modèle commun dans l'interprétation des faits et les voies proposées pour avoir une réponse satisfaisante. Le problème ici est de comprendre les difficultés à cerner les qualités extraordinaires du leader charismatique. En effet, les chercheurs ont tenté d'identifier des aspects de la personnalité à partir desquels on pourrait reconnaître un tel personnage. Cependant, face à la multiplicité et la diversité desdites qualités, aussi divergentes et contradictoires les unes que les autres, ils se sont retrouvés dans une sorte d'impasse. Car, comment déterminer avec exactitude des caractéristiques communes à des gens qui exercent une forme de domination dont la validité repose en grande partie, sinon essentiellement, sur la perception de ceux sur lesquels s'exercent cette domination ?

266. De plus, Weber lui-même nous dit que le problème n'est pas de savoir si ces chefs dominants possèdent en réalité les qualités qui leur sont prêtées³¹⁴. Il considère le charisme, « *non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement perçu par ses "adeptes"*. En d'autres termes, si le porteur du « charisme » jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent³¹⁵ ». Cette hypothèse, poussée à l'extrême chez Max Weber lui-même, a été fondamentalement partagée par la plupart de ses successeurs. On note, à ce propos, que pour W. E. Mühlmann, « *le charisme est dans une très large mesure une qualité sociologique, non personnelle. De même les concepts de type charismatique et de milieu charismatique doivent se comprendre sociologiquement. Les vertus charismatiques sont du domaine de la croyance : c'est le rayonnement d'une personnalité dans la croyance des autres [...]*³¹⁶ ».

267. Partant du postulat de Mühlmann, Jean Lacouture ira dans le même sens en affirmant qu'en définitive, le charisme n'est pas une propriété mais une relation³¹⁷.

³¹⁴ Rappelons que, selon Max Weber, ce qui importe, c'est la croyance des adeptes aux qualités du chef : « *Conceptuellement, il est tout à fait indifférent de savoir comment la qualité en question devrait être jugée correctement sur le plan "objectif", d'un point de vue éthique, esthétique ou autre ; ce qui importe seulement, c'est de savoir comment la considèrent effectivement ceux qui sont dominés charismatiquement* », in Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p.321.

³¹⁵ Weber Max, cité par Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

³¹⁶ Mühlmann W. E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers-Monde*, Paris, éd. Gallimard, 1968, p. 186.

³¹⁷ Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 24.

S'inspirant certainement aussi des présuppositions wébériennes, Lacouture s'est attaché à démontrer dans *Les quatre hommes et leurs peuples*, qu'il était difficile de s'accorder sur des caractéristiques communes au regard de la subjectivité des masses dans l'appréciation des qualités charismatiques³¹⁸. Pour illustrer son hypothèse, l'auteur assure : « *Tel ne sera, dans une société stable, qu'un agité plus ou moins épileptique, sera, dans un autre contexte, prophète ou fondateur d'Empire*³¹⁹ ».

268. En somme, il convient de considérer qu'on ne peut déterminer avec une certitude scientifique les qualités intrinsèques biologiquement propres aux différents individus charismatiques. Aussi, comme on vient de le voir avec l'exemple formulé par Jean Lacouture, il est bien difficile de faire l'unanimité, tout au moins de s'accorder sur les qualités charismatiques de tel ou tel supposé porteur de charisme. Dès lors, l'intérêt des chercheurs s'est naturellement orienté, comme le laisse entendre la thèse de Weber, vers l'analyse des interactions entre le leader charismatique et ses suiveurs. Autrement dit, on s'intéressera plutôt à la nature de la relation qui s'établit entre le leader et ses partisans afin de déceler certains points communs susceptibles de constituer les composantes du comportement charismatique.

269. Pour établir la genèse de cette perspective, on note souvent que la conviction de Weber portant sur les facteurs tant relationnels que personnels, dans la qualification charismatique, résulterait sans doute de sa propre expérience en tant que savant et enseignant étant en contact avec le monde étudiant³²⁰. En effet, selon Isabelle Kalinowski, une des meilleures traductrices françaises des œuvres de Weber, il semblerait que les positions théoriques du sociologue allemand en faveur de l'aspect relationnel plutôt que personnel dans l'identification des qualités charismatiques, résulteraient de sa propre expérience lorsqu'il était enseignant. En fait, Weber a établi son postulat en raison de son incapacité soudaine à être à la fois un grand savant mondialement reconnu et un bon enseignant au charisme professoral³²¹.

270. De cette expérience professionnelle, le penseur allemand conclut que ces deux sortes de qualification ne se coïncident pas forcément. Car « *on peut être un savant*

³¹⁸ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 4.

³¹⁹ Idem. p. 24.

³²⁰ Roman Philippe, « Max Weber, Isabelle Kalinowski, La science, profession et vocation. Suivi de "Leçons wébériennes sur la science & la propagande" », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2006, mis en ligne le 04 septembre 2006. Consulté le 01 avril 2011. Disponible sur le site : URL : <http://lectures.revues.org/303>

³²¹ Voir aussi Rivolier Agnès, *Le charisme : entre magie et communication*, op. cit., p. 18.

*éminent et un enseignant carrément et terriblement mauvais*³²²». Selon lui, « *cet art (enseignement) est une affaire de don personnel et ne coïncide pas toujours avec les qualités scientifique d'un savant*³²³ ». On ne peut éviter de penser que Weber a voulu montrer, à travers sa propre expérience d'enseignant, la contradiction de la relation pédagogique qui réside dans l'impossibilité des enseignants d'éveiller l'intérêt scientifique des étudiants uniquement par des moyens strictement scientifiques, c'est-à-dire exclusivement par le savoir professoral³²⁴. Ce qui revient à dire que l'érudition du professeur, et la parfaite connaissance de ses cours ne suffisent pas pour susciter l'intérêt de ses étudiants au savoir qu'il leur dispense.

271. En effet, suivant Weber, au-delà du contenu de l'enseignement dispensé, les étudiants sont plutôt motivés ou fascinés par la posture de l'enseignant, notamment par sa personnalité, son caractère, et surtout par la manière avec laquelle il leur dispense son savoir. En clair, Weber regrette, en quelque sorte, que les étudiants soient plus influencés par le charisme du professeur que par sa compétence intellectuelle. Ainsi, comme il le souligne lui-même, « [...] *l'affluence des étudiants au près d'un enseignant est déterminé pour une large part par des circonstances extérieures, telles que le tempérament, voire la capacité oratoire, à un point difficile à croire*³²⁵ ». D'où l'intérêt pour le sociologue de transférer cette perception empirique dans sa théorie du charisme. Ainsi, fort de cette remarque Weber mettra l'accent dans la qualification du charisme, non pas sur l'être qui prétend avoir cette qualité, mais plutôt sur ceux qui, en fonction de leurs propres perceptions et de leurs propres intérêts, le reconnaissent comme telle³²⁶.

272. Aussi est-il pertinent d'orienter notre recherche sur la façon dont procède le porteur du charisme pour susciter la fascination du public, qui lui vaut d'être traité comme un leader charismatique, plutôt que d'épiloguer sur ses supposées qualités personnelles. De fait, les recherches se sont beaucoup plus orientées vers le comportement dont dépend la propre capacité d'action du soi-disant porteur de charisme. L'accent est alors mis sur les dimensions comportementales, visuelles et sensuelles du charisme. On notera, de ce point

³²² Weber Max, *Le savant et le politique*, trad. Fr. C. Colliot-Thélène, op. cit., p.75.

³²³ Idem. p.75.

³²⁴ Kalinowski Isabelle dans « *La science, profession et vocation : Leçons wébériennes sur la science et la propagande* », Informations diverses, Calenda, publié le mercredi 28 septembre 2005. Disponible sur le site : <http://calenda.revues.org/nouvelle13306.html>. Consulté le 29 mars 2011.

³²⁵ Max Weber, *Le savant et le politique*, trad. Fr. C. Colliot-Thélène, op. cit., p.75.

³²⁶ Voir Philippe Roman, « *Max Weber, Isabelle Kalinowski, La science, profession et vocation. Suivi de « "Leçons wébériennes sur la science & la propagande" »* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2006, mis en ligne le 04 septembre 2006, consulté le 01 avril 2011. URL : <http://lectures.revues.org/303>

de vue, que le charisme « *n'est pas une propriété substantielle dont le dévoilement serait facultatif. Il naît d'une exhibition, tout comme il n'existe pas de virtuosité cachée, qui pourrait être établie hors de la relation de présence physique en face d'un public*³²⁷ ». Vu sur cet angle, le charisme est abordé comme un type de relation sociale étant le produit d'une constellation extraordinaire entre un homme, le fascinateur et les masses fascinées.

273. Cependant, si diverse et complexe que soit la nature et le mode de fonctionnement de la relation charismatique, comme nous venons de le voir, on pourrait trouver des points communs à ce type de leaders. Afin de concrétiser et d'illustrer ce qui est avant tout un raisonnement et une démarche intellectuelle, nous nous efforcerons de mettre l'accent sur des traits de personnalité que les chercheurs ont malgré tout pu identifier comme éléments permettant d'expliquer que quelqu'un soit doté de qualités charismatiques. Sur ce point, l'accent sera mis tout d'abord sur leurs habilités comportementales (A). Ensuite, nous nous intéresserons notamment à la communication charismatique, plus précisément, à l'efficacité du discours (le message) charismatique sur les suiveurs (B).

A) Les traits de la personnalité : les habilités comportementales des chefs charismatiques

274. Pour évidents qu'ils soient d'un point de vue théorique, les leaders charismatiques ne sont pas identifiables à un modèle unique. Autrement dit, il n'existe pas de traits universels pour décrire les leaders charismatiques, dans la mesure où ces traits peuvent varier d'un leader à un autre. De plus, chaque leader peut avoir une particularité ou une singularité propre à lui, qui le rend différent des autres. Ainsi, comme tous les êtres humains, si les chefs charismatiques sont charismatiques par certaines caractéristiques communes, ils le sont moins par d'autres aspects, voire totalement différents sur plusieurs points.

275. Partant de là, et à titre d'illustration, on ne peut évidemment pas assimiler le « *pourtant charismatique Jim Jones (le pasteur fou qui, en Guyane en 1978, a entraîné huit cents de ses fidèles dans la mort avec lui) à Jésus-Christ qui a permis à des millions de personnes de trouver un sens à leur vie*³²⁸ ». Concernant ces deux exemples, non

³²⁷ Idem.

³²⁸ Vermette Jacques et Cloutier Richard, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, Québec-Ottawa, éd. Les presses de l'université de Laval, 1992, p. 106.

seulement les styles et les moyens sur lesquels s'appuient ces leaders charismatiques pour asseoir leur domination peuvent être diamétralement opposés, mais la finalité du leadership peut être vertueuse pour les uns et perverse pour les autres.

276. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut trouver universellement des traits communs aux leaders charismatiques, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent tous partager certains éléments ou certaines caractéristiques communes, des aptitudes et des comportements qu'on pourrait retrouver chez tout leader charismatique, quelle que soit leur personnalité. Les chercheurs ont, de ce point de vue, identifié de nombreux aspects communs de traits de la personnalité que l'on pourrait aisément apercevoir chez tous les leaders charismatiques.

277. Ces composantes du comportement charismatiques généralement soulignés par les chercheurs ou autres théoriciens du leadership comprennent entre autres la prestance, l'assurance, l'intelligence, l'énergie et la force de persuasion. À côté de ces différents paradigmes, nous trouvons, dans les travaux de Max Weber, trois qualités essentielles qui, selon le sociologue allemand, font la particularité des leaders authentiquement charismatiques. Il s'agit de la passion, du sentiment de responsabilité et du coup d'œil³²⁹. Examinons maintenant les aptitudes les plus significatives, à travers lesquelles on pourrait constituer un idéaltype de leader charismatique.

278. Parmi ces traits de personnalité les plus significatifs, il convient de noter, au premier abord, que la plupart des chercheurs accordent une attention toute particulière à la passion qui anime généralement les porteurs de charisme. En effet, suivant Weber, l'homme politique authentique ou le leader charismatique est celui qui se dévoue « *passionnément à une cause* »³³⁰. Du fait de la passion qui l'anime, il aspire non seulement pleinement à la réalisation de sa mission, mais il vit entièrement pour elle³³¹. Aussi la passion constitue-t-elle l'énergie et la force permettant au chef charismatique de braver tous les obstacles qu'il rencontrera dans la réalisation de sa mission.

279. En somme, c'est la passion qui anime les leaders charismatiques et leur foi inébranlable en leurs missions qui leur donne l'élan irrésistible par lequel on les identifie généralement. On sait, en effet, que le chemin qui mène à la gloire charismatique est

³²⁹ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 22.

³³⁰ Idem.

³³¹ Ibid. p. 121.

évidemment parsemé d'embûches, d'obstacles susceptibles d'apparaître comme des défis insurmontables pour le commun des mortels. C'est donc la passion qui donne la force au porteur de charisme pour pouvoir affronter les défis, quels qu'ils soient, afin de trouver des solutions aux problèmes pour lesquels il a été appelé à la rescousse par le peuple.

280. Par ailleurs, le leader charismatique, passionné par sa mission, ne cède jamais à la fatalité ou au découragement, car il croit dur comme fer à sa vocation. Il sait très bien que le destin ou ses erreurs peuvent le contrarier. Plus que la difficulté et les aléas de sa mission, la passion, d'abord, fait son charisme. Pas un instant, le chef charismatique ne doute pas d'avoir été appelé, d'être utile et légitime pour se consacrer passionnément à la tâche pour laquelle il s'est révélé. La passion est donc le moteur qui explique la ténacité que l'on observe communément chez les chefs charismatiques. Cette qualité est primordiale, comme l'affirme Hegel, « *rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion* ³³² ».

281. Ce point de vue est également partagé par Charles de Gaulle lorsqu'il assure qu'il ne peut exister de « *grande œuvre humaine sans l'audace d'entreprendre et la fermeté de s'y tenir* ³³³ ». Soulignons également, dans ce même ordre d'idées, que le psychanalyste des foules, Gustave Le Bon, avait déjà fait remarquer dans *La psychologie des foules* : « *La multitude écoute toujours l'homme doué de volonté forte* ³³⁴ ». C'est justement la passion qui procure cette « volonté forte » aux chefs charismatiques, de sorte qu'ils parviennent à susciter l'intérêt, la fascination et la confiance des foules à leur égard. Par conséquent, face aux épreuves, la personnalité charismatique ne donne jamais l'impression de se laisser pénétrer par le doute ou pas le désespoir et de se laisser dominer par de sombres prévisions. Nos présuppositions sont évidentes chez les grandes figures mondiales du charisme comme de Charles de Gaulle à Gandhi en passant par Nelson Mandela et Hitler.

282. Toutes ces grandes figures du charisme, et bien d'autres encore, se sont particulièrement distinguées par leur passion et une foi inébranlable en leur mission. Prenons l'exemple de Charles de Gaulle : s'il a pu être le sauveur de la France pendant la libération, c'est grâce aux qualités que nous avons évoquées, notamment la passion, la

³³² Hegel Georg W.F, *La raison de l'histoire*, Paris, éd. Hatier, 2000, p. 54

³³³ Barré Jean-Luc, *Devenir de Gaule 1939-1943*, op. cit., p. 28.

³³⁴ Le Bon Gustave, *La psychologie des foules*, op. cit., p. 128.

force de caractère, l'obstination et la croyance indissoluble dont il était investi pour mener à bien sa mission consistant à prendre ses responsabilités sans craindre que le destin, ou ses erreurs, peuvent l'abattre. C'est grâce à ces qualités susmentionnées que de Gaulle émergera à l'improviste comme l'élément déclencheur de la libération de la France. La force du charisme réside ici dans le fait que le général de Gaulle a pu réussir ce pari extraordinaire sans l'appui d'aucun parti ou organisation, sans nulle relation à l'extérieure, « *sans autre appui que son rêve* »³³⁵. En effet, il l'écrit lui-même dans ses mémoires : « *Quant à moi, qui prétendais gravir une pareille pente, je n'étais rien, au départ. À mes côtés, pas l'ombre d'une force, ni d'une organisation. En France, aucun répondant et aucune notoriété. À l'étranger, ni crédit, ni justification.* »³³⁶

283. À cet exemple, on pourrait ajouter plusieurs autres figures historiques du charisme comme par exemple Nelson Mandela, au sujet duquel le Président américain Barack Obama disait, un brin admiratif: « *sa vie nous enseigne que l'impossible peut se réaliser* »³³⁷. On paraphrasera ainsi Obama pour soutenir que la vie de ce dernier grand héros africain du XXe siècle nous enseigne qu'avec la détermination et la foi inébranlable du leader charismatique, l'impossible peut se réaliser dans la vie d'une nation. En effet, il convient de rappeler que si cet homme est devenu aujourd'hui une icône en Afrique, voire dans le monde entier, c'est justement grâce à sa persévérance, à sa détermination et à sa passion pour son inlassable combat contre l'apartheid³³⁸.

284. Ces types d'exemples de passion et d'abnégation dans l'effort, chez les porteurs de charisme, peuvent se multiplier à l'infini. C'est pourquoi nous avons trouvé très pertinente l'observation d'Yves Pourcher sur la théorie wébérienne du charisme dans son ouvrage *Politique Parade*. Selon ce théoricien, sur le plan de la théorie du charisme, Weber n'aurait pas suffisamment pris en compte cet apport personnel, cette part de travail, de construction de soi, cet acharnement dans l'effort et cette nécessaire persévérance dont usent généralement les personnalités charismatiques pour s'imposer aux autres comme leur maître incontesté. Ainsi, selon Yves Pourcher, dans « *le surgissement de 'l'en-soi'*,

³³⁵ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, Paris, éd. Plon, 1972, p. 49.

³³⁶ Idem. p. 49.

³³⁷ Stengel Richard, *Les chemins de Nelson Mandela*, op. cit., p. 258.

³³⁸ Rappelons que Mandela, en dépit de son arrestation et de son emprisonnement pendant vingt-sept ans de sa vie, a pu retrouver en lui du fait de sa passion pour sa mission, des ressources physiques et surtout morales extraordinaires pour entraîner l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud. Lauréat du prix Nobel de la paix en 1993, ce combattant intrépide va voir tous ses efforts encore plus récompensés à 76 ans en 1994, par son élection en tant que tout premier président noire de l'histoire politique de l'Afrique du Sud.

*l'homme trouve en lui une force qu'il transmet au groupe. Elle prend l'apparence d'un appel supérieur, signe aussi infime soit-il de 'l'en-haut''*³³⁹».

285. D'autre part, on pourrait trouver très pertinentes certaines qualités de la personnalité charismatique décrites par Charles de Gaulle dans son célèbre ouvrage *Le fil de l'épée*, paru en 1932, dans lequel il met admirablement en évidence les traits de personnalité qu'un individu doit posséder pour avoir la stature de grand chef. Soulignons que la description faite à ce propos par de Gaulle va curieusement lui correspondre trait pour trait, quelques années plus tard, lorsqu'il se trouvait en situation de sauver la France. En effet, pour l'auteur de *Le fil de l'épée*, le grand chef doit être tout d'abord « [...] enfermé dans sa tâche, pénétré de larges desseins, au fait des gens et des choses [...] homme assez fort pour s'imposer, assez habile pour séduire, assez grand pour une grande œuvre »³⁴⁰.

286. Et pour de Gaulle, en plus de ces qualités, celui qui aspire à devenir ce grand chef charismatique doit avoir nécessairement un certain « caractère »³⁴¹. En effet, pour le général, le caractère constituant le ferment et la vertu des temps difficiles³⁴², ayant permis à l'homme charismatique « d'imposer à l'action sa marque, de la prendre à compte et d'en faire son affaire »³⁴³. C'est justement en cela que les subordonnés éprouvent l'homme de caractère, et parfois ils en gémissent³⁴⁴. On retiendra donc des hypothèses de Gaulle, que le caractère est l'un des attributs ou traits de la personnalité qui permet au leader charismatique de s'imposer lorsque la société fait face à une crise d'une exceptionnelle gravité. Pendant que les autres sont troublés et résignés, le « caractère » pousse l'homme charismatique à prendre la situation en main et à sonner la révolte, comme le fit le général de Gaulle lui-même le 18 juin 1940 pendant l'occupation. Nous reviendrons sur ce point plus tard.

287. Ainsi se termine notre première analyse des traits communs que l'on peut identifier chez les leaders charismatiques. Il convient maintenant d'aborder le deuxième aspect, tout aussi important. Il sera alors question d'analyser l'interaction qui existe entre le leader charismatique et ses suiveurs. Nous pensons que l'élément prépondérant de cette

³³⁹ Pourcher Yves, *Politique parade*, op. cit., p. 112.

³⁴⁰ Barré Jean-Luc, *Devenir de Gaule 1939-1944*, op. cit., p. 30.

³⁴¹ De Gaulle Charles, *Le fil de l'épée*, op. cit., p. 191.

³⁴² Barré Jean-Luc, *Devenir de Gaule 1939-1944*, op. cit., p. 30. p. 27.

³⁴³ De Gaulle Charles, *Le fil de l'épée*, op. cit., p. 191.

³⁴⁴ Idem. p. 179.

interaction est la faculté qu'a le leader charismatique à faire passer son message, et à mobiliser la masse autour de lui par la parole. Sur ce point, nous aborderons le caractère le plus facile à observer dans la plupart des dominations charismatiques : les habilités communicatives des porteurs du pouvoir charismatique.

B) Les habilités communicatives : l'efficacité dans la transmission du discours charismatique

288. L'art de la communication, ou l'efficacité du discours charismatique constitue le trait le plus saillant du leadership charismatique. En d'autres termes, les leaders charismatiques sont généralement des tribuns hors pairs qui se distinguent particulièrement par leur grande capacité à persuader ou à toucher émotionnellement leur auditoire. Il importe de signaler, d'ores et déjà, que l'efficacité de la communication du politicien charismatique n'est pas seulement verbale, elle est non verbale. Ajoutons que si le leader charismatique est réputé par son art oratoire, il est encore plus efficace dans la transmission de son message par sa gestuelle. En d'autres termes, la gestuelle, les mimiques du visage mais également le timbre et les intonations de la voix du leader viennent en support de sa communication charismatique.

289. Ainsi dans cette phase de notre étude, nous chercherons à mettre en évidence le fait que la communication charismatique est très importante pour asseoir ce type de leadership, et que celle-ci réside en grande partie dans la puissance d'élocution, très soutenue par l'utilisation d'une rhétorique gestuelle. Dès lors, il sera pertinent d'étudier, dans un premier temps, la communication verbale des leaders charismatiques (1), puis dans un deuxième temps, l'efficacité du caractère non verbal du discours charismatique (2)

1) La communication verbale ou l'art oratoire des chefs charismatiques

290. Les grands leaders charismatiques sont en général décrits comme étant de grands orateurs, et des maîtres du verbe, comme le dit Bernard Lhôte³⁴⁵. Le charisme est d'ailleurs associé à l'art oratoire car c'est sa facette la plus éclatante. Ainsi, il est historiquement démontré que si toutes les grandes figures charismatiques ont réussi à exercer efficacement leur pouvoir de domination, c'est justement grâce à l'art avec lequel ils ont su transmettre leur message à leurs disciples. Selon Bernard Lhôte, la parole charismatique constitue empiriquement « *la langue de feu des Moïse, Périclès, des Jaurès,*

³⁴⁵ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p. 38.

*des Gandhi. C'est aussi celle d'Hitler sauf qu'il ne parlait pas, mais qu'il crachait des flammes*³⁴⁶».

291. Le personnage charismatique est donc un véritable communicateur qui maîtrise l'art de s'adresser au public. Comment pourrait-il en être autrement ? Le savoir parler n'est-il pas une qualité indispensable dans tout leadership, à fortiori le leadership charismatique ? Il conviendrait dès lors, dans les pages qui suivent, de nous intéresser plus avant au discours charismatique, d'abord en raison de sa particularité, mais surtout du fait qu'il constitue le paradigme le plus remarquable du profil classique de la personnalité charismatique. De plus, on s'aperçoit que le charisme contemporain trouve un nouvel élan avec les moyens modernes de communication. Dans ces conditions, il serait pertinent de savoir si la fascination et l'affectivité des masses concernant le chef charismatique résultent de ses propres dons oratoires ou plutôt de sa parfaite maîtrise des nouvelles techniques et moyens modernes de communication. À travers cette hypothèse, se dégagent deux problématiques sous-jacentes auxquelles on accordera plus loin une attention toute particulière. On notera au passage le débat récurrent de l'inné ou de l'acquis du charisme, plus encore, la problématique du charisme fabriqué.

292. Intéressons-nous tout d'abord à notre préoccupation de départ visant à savoir pourquoi l'art oratoire ou l'éloquence constitue le point le plus saillant de tout leadership charismatique. En effet, il importe de souligner que Weber lui-même, en traçant les traits caractéristiques du charisme, a beaucoup insisté sur l'importance décisive de la communication dans l'établissement et la diffusion du charisme. À ce propos, dans *La profession et la vocation de politique*, le sociologue allemand assure qu'« à côté de qualités de la volonté qui sont déterminantes partout dans le monde, le pouvoir du discours démagogique est celui qui est décisif avant tout »³⁴⁷. C'est pourquoi aucun théoricien du leadership ne peut négliger, concernant la véracité et l'ampleur du charisme, l'importance capitale de l'éloquence.³⁴⁸

293. Pour mieux concrétiser et illustrer le caractère déterminant de l'éloquence comme moyen de domination, nous indiquerons que Weber, dans sa théorisation du charisme, fera de cette qualité une entité spécifique ou un charisme spécial qu'il appellera

³⁴⁶ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p. 38.

³⁴⁷ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 169.

³⁴⁸ Voir à ce propos les pertinentes remarques de Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 27-29.

le *charisme de la parole*³⁴⁹. Ce charisme spécifique est classé comme une des catégories de sa sociologie des religions. On a souvent noté, à cet égard qu'il associait clairement le charisme de la parole à la prédication³⁵⁰. Celle-ci, selon lui, constitue « *le message prêché, véhiculé par le porteur du charisme à des personnes qui peuvent en venir à se convertir à cette parole par un processus de conversion* ³⁵¹ ».

294. Aussi, il ressort de l'ensemble des travaux de Weber, que ce soit dans le contexte de sa sociologie des religions que dans celui de sa sociologie politique, le constat selon lequel les masses se soumettent plus facilement à un chef dont la personnalité exerce une forte attraction démagogique³⁵². À cet égard, nous indiquerons que la notion de démagogie qui apparaît très souvent dans les travaux de Weber ne doit pas être interprétée dans un sens péjoratif ou négatif, comme il le précise lui-même³⁵³. Il est bon de considérer que l'auteur fait simplement allusion à l'art de la communication, notamment aux rhétoriques ou aux habilités verbales pratiquées par certains leaders charismatiques pour flatter les masses afin de gagner leur adhésion. Ainsi, pour que le message charismatique parvienne à toucher l'auditoire, la technique employée généralement par le démagogue charismatique ne consiste pas seulement à prononcer le discours, elle fait aussi en sorte que le contenu convienne parfaitement à son auditoire.

295. On a souvent observé, à ce titre, et nous le verrons au cours de cette étude, que les chefs charismatiques possèdent le flair et l'intuition extraordinaires de déceler ce que les masses ont envie d'entendre comme discours. On ne peut donc éviter de penser que le discours charismatique est généralement prononcé en rapport aux aspirations de l'auditoire en face. D'où l'efficacité de la parole charismatique, dans la mesure où elle rentre en parfaite adéquation avec ce que le public avait envie d'entendre. Ainsi, lorsque les masses ont envie d'entendre, par exemple, un discours révolutionnaire par rapport aux problématiques auxquelles elles sont confrontées, le chef charismatique qui, en général perçoit cette envie, utilisera dans son discours des thématiques révolutionnaires. De même, dans cet ordre d'idée, le langage se fera plus messianique lorsque les masses auront besoin

³⁴⁹ Voir les travaux de Barbey Philippe, *Max Weber et les charismes spécifiques-La mondialisation d'un charisme de conversion : un charisme d'évangélisation ?* Thèse de doctorat de sociologie, Paris 5 Descartes, 2008, p. 80.

³⁵⁰ Idem.

³⁵¹ Ibid.

³⁵² Weber Max, *Le Savant et le politique*, trad. C. Colliot-Thélène, op. cit., p. 164.

³⁵³ Dans *Le Savant et le politique*, on peut observer qu'il fait très souvent usage du terme notamment à l'égard des prophètes. Mais aussi, à l'égard des figures charismatiques comme Périclès, Gladstone, etc. Voir les pages 14-15.

de spiritualité, où qu'elles auront envie d'être rassurées sur l'aspect messianique de la mission du chef charismatique.

296. C'est pourquoi, pour le psychologue social Alexandre Dorna, l'homme charismatique développe une sensibilité empathique à capter le désir des autres³⁵⁴. Cette hypothèse a été puissamment développée par cet auteur dans ses différents travaux consacrés au leadership charismatique. En effet, dans le prolongement de la conceptualisation wébérienne, Dorna est parvenu à démontrer de manière assez frappante cet aspect de la domination charismatique. À ce titre, il conviendra de noter que tout d'abord, le chercheur a mis en évidence non seulement l'importance du discours dans l'attestation du charisme, mais aussi le style de charisme que le discours permet de dégager. Attardons-nous sur les travaux de chercheur car ils s'avèrent très éclairants pour une meilleure compréhension de notre perspective.

297. En effet, selon Dorna, le secret de l'art oratoire du leader charismatique ne se situe pas exactement dans la technique, mais dans « *la communion affective qu'il arrive à transmettre avec la parole* »³⁵⁵. Et pour cet auteur, « *l'expérience est parfois spectaculaire : le discours charismatique est une véritable fête verbale collective. C'est une dialectique dans laquelle l'interlocuteur est invité à suivre une logique où tout s'enchaîne avec simplicité, humour plus qu'ironie et surtout conviction* »³⁵⁶. Il importe ici de constater qu'Alexandre Dorna est parvenu à identifier plusieurs formes de charisme en fonction du contenu discours, et surtout du style communicationnel des différents porteurs de charisme. Il s'agit entre autres des charismes messianique, populiste et césarien³⁵⁷. Et selon ce successeur de la théorisation wébérienne du charisme, une grande figure charismatique peut, par ailleurs présenter, simultanément dans sa communication un caractère potentiellement messianique, césarien et populiste³⁵⁸.

298. Pour ce qui est du dernier cas cité notamment de la communication charismatique de type populiste, elle constitue toujours selon Alexandre Dorna, la capacité du leader à démontrer à travers ses discours au peuple l'impression que c'est lui qui partage le mieux ses préoccupations, et qu'il existe une réelle proximité entre le peuple et

³⁵⁴ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., pp.27-33.

³⁵⁵ Idem. p. 27.

³⁵⁶ Ibid.

³⁵⁷ Ibid. pp. 60-79.

³⁵⁸ Ibid. pp. 60-79.

lui. C'est pourquoi, selon l'auteur le leader charismatique populiste manifeste toujours dans ses discours « *un réel intérêt pour les formes populaires d'expression et les préoccupations de la vie courante*³⁵⁹ ».

299. La force du leader charismatique (populiste) résulte donc de sa capacité à adapter son discours à la réceptivité de l'auditoire. Il a surtout l'art de prononcer les mots justes, la parole que ses partisans désirent entendre. Concernant maintenant cette réceptivité, afin qu'elle suscite l'émotion de l'auditoire, la parole charismatique se nourrit en amont des contextes, des opinions, des croyances, des préoccupations des uns et des autres. Dans cette optique, la parole de ce type de leader est ressentie comme d'autant plus vraie « *qu'elle puise dans l'expérience personnelle de la vie et de la souffrance populaire*³⁶⁰ ».

300. Quant à la tendance messianique du discours charismatique théorisée par Alexandre Dorna, la domination charismatique rappelle le prophétisme, qui constitue d'ailleurs selon Weber la racine du charisme³⁶¹. Ainsi, le leader charismatique, comme le dirait Saint-Paul, « *prophétise, parle aux hommes, il édifie, exhorte, reconforte*³⁶² ». Il procède généralement à une description détaillée et radicale de la situation qui motive sa mission, tout en se proposant concomitamment comme étant la seule et véritable alternative³⁶³. Il crée par son discours un nouveau monde et une nouvelle histoire qui commence avec lui. Il cristallise de ce fait le désir de changement en vue du retour à l'idéal perdu de sa communauté et entraîne une attirance irrésistible. Le sociologue Eugène Enriquez, dans son essai *De la horde à l'État*, dépeint de manière frappante cette facette messianique dans le discours charismatique, lorsqu'il assure : « *Le discours est dogmatique, il est révélateur de la vérité cachée des choses et des êtres. C'est un discours extrêmement argumenté (parfois de manière obsessionnelle), clos sur lui-même, immuable, prophétique et parlant d'une société future idéalisée*³⁶⁴. »

³⁵⁹ Dorna Alexandre, « *la question du chef charismatique : l'image épique et la dynamique émotionnelle* », Les cahiers de psychologie politique (en ligne), numéro 13, Juillet 2008. Disponible sur URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=150>. Consulté le 13 mai 2011.

³⁶⁰ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 30.

³⁶¹ Voir Weber Max, *Économie et société*, (chapitre V : « les types de communalisation religieuse », § 4 « *Le prophète* », tome II, Plon, Coll. « Presses Pocket », 1995, pp. 190-192.

³⁶² Saint-Paul dans Épître aux corinthiens

³⁶³ Ouédraogo Jean-Martin, *La réception de la sociologie du charisme de Max weber*, op. cit., p. 149

³⁶⁴ Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, éd. Gallimard, 1983, p. 481.

301. En apparaissant comme un sauveur, le chef charismatique se pose donc dans le subconscient collectif comme celui qui permettra à la communauté de « *s'assurer le salut soit dans l'au-delà, soit sur terre* »³⁶⁵. Nous avons déjà souligné, que l'attente des dominés est primordiale dans l'avènement de tout phénomène charismatique, car elle correspond à un besoin de délivrance, d'idéals reconnus et d'espérance de toute une communauté. Ainsi pour Dorna, « *c'est encore l'attente qui explique l'emprise messianique, car elle exige un formidable investissement. L'énergie des croyants émerge dans le processus de fusion avec l'idéal proposé par le messie et le besoin d'idéal cumulé par l'attente* »³⁶⁶.

302. Par ailleurs, si la forme d'expression du discours charismatique est plus importante que le fond, il n'en demeure pas moins qu'à ce niveau aussi, le chef charismatique laisse parfois une trace indélébile dans le subconscient collectif de ses admirateurs. En effet, lorsqu'il est mis au-devant de la scène, laisse un slogan ou une phrase choc et accrocheur qui reste généralement gravée dans la mémoire collective, une devise ou un aphorisme qui marque un cap, ou qui donne une orientation à l'action. Ainsi, certains slogans tels que : « *La patrie ou la mort nous vaincrons* », « *Yes, We Can* », « *Travaillez plus pour gagner plus* », « *Hein Volk, Ein Reich, Ein führer* », en sont des illustrations. Gustave Le Bon, dans *La psychologie des foules*, écrit justement à ce propos, qu'une puissance vraiment magique de la parole du leader « *s'attache à leurs brèves syllabes, comme si elles contenaient la solution de tous les problèmes. Ils synthétisent des aspirations inconscientes variées et l'espoir de leur réalisation* »³⁶⁷.

303. Un chercheur américain, David Bulter, qui s'est beaucoup intéressé à l'analyse des techniques oratoires des hommes politiques, très bien mis en lumière l'efficacité du style formel de communication dans la diffusion du charisme³⁶⁸. En effet, dans son ouvrage « *Ours Masters'voices* », c'est-à-dire « *La voix de nos maîtres* », montre « *comment la forme des mots, l'équilibre des phrases, le rythme de la parole peut conduire un auditoire à applaudir, presque sans égard au contenu intellectuel du discours* »³⁶⁹. Ainsi, David Bulter, quelle que soit la fausseté ou la dangerosité des propos des chefs charismatiques, les partisans se sentent particulièrement emballés par la simple tonalité de

³⁶⁵ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 51.

³⁶⁶ Idem. p. 29.

³⁶⁷ Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, op. cit., p. 114

³⁶⁸ Voir Butler David, Cité par Poizat Michel, *Pouvoir de la voix et voix du pouvoir*, Barcelone, éd. Institut française de Barcelone, 2002, p.5.

³⁶⁹ Idem.pp. 5-6.

leurs discours. À titre d'illustration, le cas d'Hitler pourrait en être ici l'archétype le plus éclatant, d'autant plus que d'innombrables témoignages abondent dans ce sens.

304. Et selon l'historiographie, Hitler avait un don oratoire exceptionnel capable de subjuguier n'importe quelle masse. Il avait notamment un style populiste qui captivait l'auditoire et obligeait à penser comme lui³⁷⁰. Fort de son talent de bon communicant, Hitler était très persuadé que dans le leadership de masse, les paroles ou les discours du chef, pour qu'ils soient reçus efficacement par les masses, doivent provoquer les faits et non les décrire³⁷¹. Henri Burgelin, un des meilleurs spécialistes du nazisme, dans un article intitulé *Le succès de la propagande nazie*, souligne à ce propos que, pour Hitler : « lorsqu'on s'adresse aux masses, point n'est besoin d'argumenter, il suffit de séduire et de frapper. Les discours passionnés [...] comme le recours aux effets théâtraux, aux affiches criantes, à un expressionisme outrancier, aux gestes symboliques dont le premier est l'emploi de la force³⁷² ». Ian Kershaw dans *Hitler. Essai sur le charisme*, affirme la même chose lorsqu'il souligne que la méthode de communication d'Hitler consistait à ne pas faire de « formules prudentes concoctées par une assemblée de sages »³⁷³, mais plutôt à « soulever la colère et la passion, attiser le feu jusqu'à ce que la foule se déchaîne »³⁷⁴.

305. Pour concrétiser et illustrer cette forme de communication efficacement utilisée par Hitler, on ne saurait mieux faire que de nous référer aux récits édifiants de la célèbre scénariste allemande Leni Riefenstahl, à l'époque très proche du Führer et des nazis. En effet, selon elle, la parole d'Hitler « se déversait sur ses auditeurs comme un feu roulant de mitrailleuses, [...], et je les sentais tous autour de moi succomber sous son charme³⁷⁵ ». Or d'après Ian Kershaw, les discours d'Hitler pris en eux-mêmes n'étaient que des banalités et une litanie de platitudes³⁷⁶.

306. Pour Guido Knopp, célèbre documentariste allemand, « ni son style rhétorique, ni la logique de son discours ne permettent, à eux seuls, d'expliquer la force et la constance de son impact auprès des foules³⁷⁷ », dit-il au sujet d'Hitler. Le témoigne d'Otto

³⁷⁰ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 56.

³⁷¹ Idem. p. 56.

³⁷² Burgelin Henri, « *Le succès de la propagande nazie* », in *L'Allemagne de Hitler 1933-1945*, éd. Du Seuil, Paris, 1991, p. 124.

³⁷³ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.101.

³⁷⁴ Idem. p. 101.

³⁷⁵ Leni Riefenstahl, Cité par Pourcher Yves, *Politique Parade. Pouvoir charisme et séduction*, éd. du Seuil, Paris, 2007, p. 115.

³⁷⁶ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.101.

³⁷⁷ Knopp Guido, Cité par Poizat Michel, *Pouvoir de la voix et voix du pouvoir*, op. cit., p.6.

Strasser, ex-dignitaire nazie et proche collaborateur d'Hitler confirme également cette réalité, en soutenant : « *Il (Hitler) maniait en réalité très mal les arguments puisés chez des théoriciens dont il ne comprenait pas toujours le raisonnement. Lorsqu'il voulait donner une certaine cohérence au sens de ses paroles, son discours était d'une lamentable médiocrité. En revanche, dès qu'il y renonçait et qu'il se jetait à corps perdu dans des vociférations n'exprimant que les sentiments confus de la crainte, alors il devenait l'un des grands orateurs du siècle*³⁷⁸. »

307. Pourtant, Hitler réussissait remarquablement à susciter l'enthousiasme de ses auditeurs³⁷⁹. Ce succès communicationnel bien réel du Führer résultait de ce qu'il avait la ferme conviction de croire en lui et en sa mission, et cette croyance lui donnait un élan irrésistible de persuasion sur les autres. D'une manière générale, comme nous l'avons vu, les leaders charismatiques, à l'instar d'Hitler, transpirent le courage, la ténacité et la solidité. Ces caractéristiques se ressentent plus nettement dans l'expression de leurs discours, et c'est justement ce qui leur permet de donner un ton charismatique à leurs communications. En maniant efficacement l'art oratoire et la rhétorique gestuelle, les leaders charismatiques parviennent à galvaniser la foule³⁸⁰.

308. Au-delà des habiletés verbales et des slogans dont se servent admirablement les chefs charismatiques pour diffuser leur charisme, il importe de rappeler, une fois de plus, que la communication charismatique n'est pas que verbale ou orale. Dans la mesure où les éléments de communication non verbaux ont également une importance dans la diffusion du charisme. C'est d'ailleurs ce qui faisait aussi la force de persuasion des discours d'Hitler et bien d'autres dictateurs charismatiques comme Mussolini, Franco, Mao et Staline. Essayons d'analyser dans ce qui suit les différentes formes de communications non verbales et leur importance dans la diffusion du charisme.

2) La puissance de la communication non verbale des chefs charismatiques

309. La psychologie politique contemporaine révèle, à partir des recherches expérimentales sur des grands leaders, que la communication charismatique peut se

³⁷⁸ Poizat Michel, *Pouvoir de la voix et voix du pouvoir*, op. cit., p.6

³⁷⁹ Pourtant ses discours pris dans un contexte autre que ses grands moments de communion avec les masses, n'avaient rien de percutant encore moins de cohérent.

³⁸⁰ Vermette Jacques et Cloutier Richard, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, op. cit., p. 110.

transmettre par une présence scénique corporelle : mimiques faciales, gestuelles et autres attitudes corporelles. De nombreux cas d'expériences charismatiques ont clairement démontré que la gestualité et même le visuel joueraient un rôle tout aussi efficace dans l'attestation du charisme.

310. Ainsi, en plus de son éloquence verbale, le leader charismatique communique aussi parfois efficacement par les mouvements de son corps, les expressions de son visage. Cela lui procure la faculté de pouvoir non seulement extérioriser sa force de conviction dans la parole qu'il prononce, mais aussi réaffirmer son autorité sur ses auditeurs par des gestes corporels. Cette façon de procéder peut parfois apparaître comme une mise en scène. De toute façon, Georges Balandier nous avait déjà prévenus que « *le pouvoir, c'est la forme suprême du jeu dramatique, une théâtrocratie universelle* ³⁸¹ ». Et sur ce point, les leaders charismatiques semblent parfois être de très bons comédiens qui savent parfaitement extérioriser par le corps les sentiments qui les animent. Ainsi par leur corps, ils parviennent à créer un dialogue intime entre eux-mêmes et leur auditoire. À ce propos, on a souvent observé que la personnalité charismatique était « *sensible aux « messages silencieux » de son auditoire, un geste nerveux, une menace, un regard voilé, un recul, bref, la mimique et le langage du corps n'ont pas de secret. Et ce langage ne ment pas [...]* ³⁸² ».

311. De nombreuses situations empiriques de domination ont parfaitement mis en évidence le fait que les leaders charismatiques ont une capacité extraordinaire de s'accaparer de la scène médiatique, le pupitre d'une conférence ou d'un meeting avec une telle présence et une telle prestance que le téléspectateur ou l'auditoire ne se préoccupe pas du discours, mais plutôt de la posture qu'ils dégagent. Ces situations sont des occasions rêvées, car elles servent de tribune au tribun charismatique pour capter, fasciner et emporter la conviction des foules à travers des gestes simples, des mouvements du corps, des aptitudes gestuelles ou des regards pénétrants. Ainsi, les « éléments de communication non verbaux » en révèlent beaucoup plus sur l'état émotionnel du leader que les mots seuls ne peuvent suffire à le décrire ³⁸³.

³⁸¹ Balandier Georges, *Pouvoir sur scène*, op. cit., p. 171.

³⁸² Vermette Jacques et Cloutier Richard, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, op. cit., p. 111.

³⁸³ Tony Alexandra dans son ouvrage, *Développer votre charisme 7 moyens pour y parvenir*, op. cit., pp. 101-102, met l'accent sur l'impact des éléments de communication non verbaux dans l'expression du charisme notamment sur la persuasion des dominés ou suiveurs. Elle y conseille des petites astuces gestuelles

312. Par ailleurs, de nombreux chercheurs sont parvenus à établir qu'il était possible d'identifier un leader charismatique à la télé en coupant le son de son discours³⁸⁴. Un documentariste français, Thierry Berrod, dans un film documentaire *Coupez le son, le charisme en politique*, diffusé le 8 mars 2007 sur la chaîne de télévision Canal Horizon montre de manière très frappante comment on en arrive à reconnaître le charisme de certains leaders en coupant le son. Ce documentaire décrypte donc scientifiquement l'importance de la communication non verbale et du charisme chez les leaders politiques. En utilisant des documents d'archives de nombreuses personnalités politiques françaises, les auteurs de ce documentaire en arrivent à la concluent en ces termes : « *Gestuelle, mimiques du visage, postures, timbre et intonations de voix, regards... constituent le langage non verbal qui vient en support, ou en contradiction, au discours tenu. Royal, Le Pen, et avant eux Mitterrand, Giscard, et Chirac [...] ont bien compris que dans nos sociétés, où leur image est hyper-exposée, un sourire franc et une attitude confiante valent tous les discours du monde [...]. Voici un documentaire pas comme les autres, qui coupe le son des politiques pour décrypter leurs gestes.* »³⁸⁵

313. Dans le même sens, il est établi que le charisme est reconnaissable en regardant des leaders étrangers discourir dans une langue que l'on ne comprend absolument pas³⁸⁶. Cela signifie que par l'impressionnante particularité des gestes, des mouvements du corps et l'expressivité faciale, on n'aperçoit déjà les caractéristiques ou les ingrédients du charisme. En somme, le leader charismatique est donc un tribun qui impressionne les masses par sa rhétorique, la tonalité de son discours accompagnée par sa gestuelle. Il le fait généralement avec une telle élégance, une telle assurance et une telle énergie que très

en vue d'avoir l'attitude d'une personne charismatique, par exemple lors des prises de parole. En substance, pour cette Américaine spécialiste en formation sur le charisme, notamment en matière de tactiques de marketing et de relations d'affaires, il faut communiquer avec tout le corps : « Surveillez vos bras et vos jambes. Les bras croisés servent de bouclier aux attaques que l'on redoute. Vous communiquez vos disponibilités lorsque vous mettez une main sous le menton et l'autre sous votre coude posé sur la table. Pour ce qui est de votre jambes, marcher en parlant donnera à votre auditoire l'impression que vous êtes bien dans votre peau et que vous avez l'esprit ouvert ». Voir p. 101

³⁸⁴ Voir *Coupez le son, le charisme en politique*, un film documentaire réalisé par Thierry Berrod diffusé sur la chaîne de télévision française Canal Horizon le 8 mars 2007. Production : Mona-Lisa - INA - Canal+ - Planète. Date de sortie : 2007. Qualité : DVDRIIP. Langue : Français. Sous-titres : Aucun Taille du fichier : 773 Mb. Durée : 90 min. [Vidéo] 720 x 544 - XviD - 25 FPS - 1067 Kbps [Audio] MP3 - 44100 Hz – Bit Rate : 128 Kbps

385 Citation disponible sur le site : <http://www.t411.me/torrents/coupez-le-son-le-charisme-en-politique-docfrxvidpal>. Consulté le 25 janvier 2011.

³⁸⁶ Voir à ce propos l'excellent article *La séduction d'un animal politique*, du psychologue politique belge René Zayan, article paru dans *Libre Belgique* du 4 mars 2009. Disponible sur le site : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/485961/la-seduction-d-un-animal-politique-en-1936.html>. Consulté le 14 octobre 2011.

souvent, l'auditoire, subjugué et impressionné ne se préoccupe que très peu du contenu, du fond du message.

314. Terminons cette étude sur un dernier aspect de la communication charismatique. Il est en effet utile de souligner que le leader charismatique est très soucieux de son image dans l'opinion, car il sait que son pouvoir de domination ne repose en réalité que sur la perception de ses partisans. De ce fait, il dispose d'une panoplie de moyens pour garder intact la chaleur intime qui existe entre les masses partisans et lui-même. Dans certaines dominations charismatiques, ce travail se fait avec d'impressionnants moyens de propagande et de culte de la personnalité. Il en résulte l'importance de la maîtrise de la communication qui devient un outil crucial dans la construction idéalisée de l'image du chef charismatique. C'est aussi à ce niveau que le visuel joue un rôle important. Dans cette même perspective, notons que les imposants portraits ou statuts des grands chefs exposés dans les lieux publics font également partie des moyens de communication non verbale et la diffusion du charisme du dictateur charismatique auprès des masses. Et l'identification de ces dernières à l'image du chef est ainsi idéalisée. Or selon le psychanalyste autrichien Sigmund Freud, le phénomène d'identification constitue « *la forme la plus précoce et la plus originelle du lien affectif*³⁸⁷ ».

315. Tous les moyens de communication sont nécessaires pour entretenir ce lien affectif entre le Grand chef et ses sujets. Du coup, toute une série de données vont prendre leur pleine signification. Néanmoins, d'une manière ou d'une autre, tous concourent à une accentuation du mythe du héros³⁸⁸. Nous verrons bientôt la problématique que soulèvent la mystification et la propagande autour du leader charismatique. Il a semblé important de retenir ce point dans notre perspective sur le fonctionnement du régime charismatique. Car, si tant est que ces leaders sont véritablement charismatiques, la question qui se posera alors sera de savoir pourquoi ils s'adonnent à la propagande ou à la mystification pour avoir l'affection ou pour se faire aimer de leurs gouvernés ? Une domination charismatique qui s'obtient dans ces conditions, ne serait-elle pas alors le fruit de la propagande ? Ou du moins consolidée par celle-ci ?

316. Tous ces questionnements nous conduisent finalement à la question cruciale de l'inné ou de l'acquis du pouvoir charismatique qui fera partie de notre principal sujet de

³⁸⁷ Sigmund Freud, *Totem et tabou*, Paris, éd. Payot, 1983, op. cit., p. 163.

³⁸⁸ Voir Balandier Georges, *Le pouvoir sur scène*, Paris, éd. Balland, 1992, 171 p.

préoccupation dans le deuxième chapitre de cette thèse qui s'ouvre maintenant. Mais avant de commencer, il est utile d'insister encore sur les caractéristiques du charisme que nous venons d'exposer qu'il conviendra d'avoir à l'esprit, et d'insister sur le fait qu'il n'existe pas de moule standard de leaders charismatiques. Il est donc inutile de revenir particulièrement sur tel aspect ou tel caractéristique. Chaque contexte et chaque culture produiront une forme distincte de leader charismatique.

Chapitre 2 : La question de l'inné ou de l'acquis, et le contexte institutionnel de l'exercice du pouvoir charismatique

317. Dans ce chapitre, nous tenterons de mettre au goût du jour plusieurs paradigmes qui impliquent le phénomène charismatique. Dans un premier temps, nous nous pencherons de plus près sur la fameuse question récurrente de l'innéité ou de l'acquisition des qualités charismatiques. Puis nous demanderons si les qualités extraordinaires que l'on a coutume d'attribuer au leader charismatique (que nous venons d'étudier dans le paragraphe précédent), sont innées, ou si elles peuvent s'acquérir autrement (Section 1).

318. Dans un second temps, nous ouvrirons notre discussion sur le contexte institutionnel dans lequel s'exerce une domination charismatique. L'intérêt sera de montrer que le charisme n'est pas seulement une domination passagère qui intervient en période de crise, et disparaît lorsque celle-ci s'estompe. Nous voulons en effet souligner le fait que le charisme est aussi une façon de gouverner. Il peut être, de ce fait, institutionnalisé pour servir réellement de fondement de légitimité du pouvoir et d'action des autorités politiques. Dans ce cas, l'idée serait de rechercher à quel type de régime politique le pouvoir charismatique pourrait bien s'adapter. Ainsi, on tentera d'échafauder la typologie des régimes politiques qui seraient les plus favorables à l'institutionnalisation du charisme.

319. Cette phase de notre étude sera d'autant plus importante que nous demanderons si par exemple les régimes parlementaires seraient plus « favorables » à l'apparition des leaderships de type charismatique ? Dans cette même optique, on cherchera à analyser pourquoi certains chefs charismatiques comme de Gaulle ont penché pour l'instauration d'un régime présidentiel ? Les caractéristiques des chefs charismatiques ne seraient-elles pas plutôt en phase avec la présidentialisation des systèmes politiques ? Telles sont les problématiques et bien d'autres qui seront au cœur de la dernière section de ce deuxième paragraphe de notre étude (Section 2).

Section 1 : La question de l'inné, de l'acquis et la construction de l'« homme charismatique »

320. La question de l'inné ou de l'acquis des qualités charismatiques reste très débattue et en évolution constante notamment en théologie, en sciences politiques, en psychologie et en sociologie, car c'est bien là que se pose particulièrement l'aspect non maîtrisé, non explicable du phénomène charismatique. Le débat que suscite cette sempiternelle question est ancien. Notons d'emblée que les positions sur l'inné trouvent leurs illustrations historiques dans l'origine religieuse du charisme. Cependant, depuis que le phénomène connaît un essor croissant dans la société, les lignes bougent et les positions évoluent, à tel point que la thèse en faveur de l'innéité se trouve de plus en plus nuancée. C'est pourquoi nous avons trouvé très intéressant d'ajouter un élément supplémentaire à ce débat en nous interrogeant sur la construction de l'« homme charismatique ».

321. Ainsi, dans la présentation suivante, nous allons d'abord examiner notre question de départ sur l'inné ou de l'acquis du charisme (Paragraphe 1). Ensuite, nous tenterons de mettre en lumière, en nous appuyant sur des cas empiriques de domination, la construction de « l'homme charismatique » (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La question de l'inné et de l'acquis

322. Le charisme, comme on l'a souligné dans les pages précédentes, fait référence à un talent, plus précisément à des « qualités extraordinaires » d'un personnage sur lesquelles repose sa domination, et qui lui valent d'être désigné par les autres comme leur chef. Nous trouvons le plus grand intérêt à connaître la façon dont les personnages charismatiques bénéficient de ces « qualités extraordinaires ». En effet, derrière le charisme, se cachent de nombreux mystères et des questions auxquelles on n'arrive que difficilement à trouver des réponses claires et succinctes. Naît-on avec le talent charismatique ? Le charisme peut-il être réellement acquis ? Dans ce cas, le charisme serait-il un talent qui se cultive ? Si oui, comment cultive-t-on le talent ou les qualités charismatiques ? Telles sont les questions qui se trouvent ici au cœur de notre perspective ici, auxquelles nous essayerons d'apporter des réponses.

323. Mais avant d'entamer notre réflexion, force est de reconnaître qu'en réponse à la question de l'inné ou de l'acquis du charisme, deux hypothèses s'affrontent. D'un côté, l'une soutient que le charisme, de par ses origines et sa définition ne peut être qu'un talent

inné en la personne qui le porte. Or, de l'autre côté, on sent une conviction populaire que le charisme pourrait faire l'objet d'acquisition. Cette conviction qui se propage dans la société a donc tendance à battre en brèche la conception de l'innéité du charisme. Ainsi, pour bien mettre en évidence ces deux hypothèses, il conviendra d'exposer et d'illustrer dans un premier temps la thèse en faveur de l'innéité du charisme (A). Ensuite, dans un deuxième temps, nous serons amenés à prendre en compte et à examiner cette thèse qui soutient que le charisme est un talent qui pourrait être acquis. Dans ce cas, nous ne manquerons pas de nous intéresser aux éventuels procédés d'acquisition du charisme (B).

A) La thèse de l'innéité du charisme ou le retour sur la conception religieuse de la notion

324. Pour tenter de comprendre les thèses en faveur de l'innéité du charisme, retournons au point de départ, au cœur même des origines de la notion. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la thèse de l'innéité du charisme tire essentiellement ses fondements de deux « stéréotypes » : les origines de la notion elle-même et les définitions du charisme fournies par Max Weber et ses successeurs. Ceci dit, afin de concrétiser et d'illustrer les approches théoriques sur le caractère inné de cette forme de domination irrationnelle, il est nécessaire de revenir sur ses origines et les différentes tentatives de définition du phénomène par les théoriciens du leadership. Il est remarquable de souligner, à ce propos, que la plupart des définitions du charisme sont largement inspirées des origines religieuses (chrétiennes) de la notion.

325. Or comme on l'a vu dès le départ de notre étude, la notion chrétienne du charisme fait référence aux dons gratuits et immérités du seigneur, le produit de la grâce de Dieu, qui ne peut être atteint ou acquis par les seuls efforts de l'homme³⁸⁹. Il s'ensuit donc l'acception selon laquelle le charisme est d'origine divine. C'est quelque part la divinité qui en serait donc sa source première. En somme, le charisme, notion d'origine religieuse, nonobstant sa transposition dans le monde laïc comme l'un des fondements de la légitimité du pouvoir politique, est toujours resté attaché à son caractère divin et surnaturel. On voit en effet transparaître la dimension théologique de la notion du charisme, définie par Max Weber lui-même : « *La qualité extraordinaire [...] d'un*

³⁸⁹ La Bible dans 1 Corinthien 12 : 7-11 stipule très clairement que les dons ou charismes sont donnés par Dieu comme le souligne ce passage : « *Unique est l'esprit qui distribue des dons variés pour le bien de l'Église à la mesure de ses richesses et des exigences du service [...] Parmi ces dons, la grâce a accordé aux Apôtres la première place : L'esprit lui-même soumet à leur autorité jusqu'aux bénéficiaires des charismes* ».

*personnage qui est, pour ainsi dire, doué de forces ou de caractères surnaturels, ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne ; ou encore, qui est considéré comme envoyé par Dieu ou comme un exemple, et en conséquence considéré comme un chef*³⁹⁰.»

326. Comme on le voit, cette définition wébérienne du charisme qui fait référence à la divinité et à « *des forces ou des caractères surnaturels* »³⁹¹ est donc en grande partie inspirée de l'origine religieuse du concept. D'où la persistance du caractère divin et supranaturel du charisme dans la plupart des travaux antérieurs, notamment chez les successeurs de Weber. Ainsi, pour la plupart des théories postérieures, « *la notion du charisme signifie la possession innée d'une "grâce", d'un "don", d'une "disposition spécifique"* »³⁹². Dans le même sens, on verra que c'est d'ailleurs justement à cette même origine divine que se réfère explicitement le dictionnaire le *Petit Robert* lorsqu'il définit le charisme : « *un don particulier conféré par la grâce divine* »³⁹³. Ainsi, par analogie, le charisme est interprété comme une qualité attribuée à une personnalité exceptionnelle à laquelle on n'attribue des « pouvoirs surnaturels ».

327. À la lumière des analyses qui précèdent, on part du principe qu'à partir du moment où la conceptualisation wébérienne du charisme n'a pu se détacher complètement des origines théologiques de la notion, cette tendance va persister avec la plupart de ses successeurs. Le sens courant est, de ce point de vue, enclin à attribuer un caractère mystérieux, surnaturel, voir divin aux individus qui se distinguent par leur charisme. Ainsi, les individus charismatiques sont perçus en général par les autres comme des gens mystérieux et énigmatiques. Pour encore mieux étayer cette hypothèse, référons nous encore à Max Weber pour qui les porteurs du charisme présenteraient des « *signe distinctifs de l'incarnation du divin* »³⁹⁴. Le moins que l'on puisse dire, est que ce postulat wébérien apparaît du coup étonnant pour ce sociologue qui a fait de la rationalité le fondement essentiel ou l'une des catégories centrales de sa sociologie compréhensible. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

328. Institué par la théologie chrétienne concernant l'expansion de ses œuvres, le charisme se répercute infailliblement sur la gestion humaine du pouvoir, démontrant ainsi à bien des égards la diversité infinie de la nature divine, d'où la naissance du postulat qui

³⁹⁰ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 320.

³⁹¹ Idem. p. 320.

³⁹² Voir à ce propos, Danvers Francis, *S'orienter dans la vie : une valeur suprême*, op. cit., p. 95.

³⁹³ De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., pp. 7-8.

³⁹⁴ Max Weber, cité par Luc De Heusch, *Charisme et royauté*, op. cit., pp. 10-11.

consiste à sacraliser le détenteur du pouvoir. Celle-ci, comme on le voit, part de ce vieux paradigme sacro-saint selon lequel tout pouvoir appartiendrait à Dieu. Dès lors, on n'admet par analogie que dans la mesure où étymologiquement le charisme est un don octroyé par Dieu à un individu, et qu'il sert de fondement à la légitimité du pouvoir, les souverains sont, par conséquent, inspirés par la divinité. Cette hypothèse n'est admise que si l'on croit effectivement en cette « orthodoxie » du caractère divin du pouvoir en général, et du pouvoir charismatique en particulier³⁹⁵.

329. Dans son livre *Quelques l'autorité ?*, la philosophe Hannah Arendt, partisane de la théorie divine du pouvoir, a très bien mis en évidence ce lien étroit entre l'autorité, le pouvoir et la divinité. Elle nous assure en effet de la nature divine de l'autorité, lorsqu'elle écrit : « *La force liante de l'autorité est en rapport étroit avec la force religieusement liante des auspices qui [...] révèlent simplement l'approbation ou la désapprobation des Dieux quant aux décisions prises par les hommes. Les Dieux aussi ont de l'autorité chez les hommes, plus qu'un pouvoir sur eux ; Ils « augmentent » et confirment les actions humaines mais ne les commandent pas*³⁹⁶. »

330. Par conséquent, nous pouvons donc dire ici que, non seulement Dieu donne le pouvoir avec tout ce qu'il comporte, mais il donne aussi à travers le charisme, un moyen surnaturel, afin de bien mettre en acte ce pour quoi le pouvoir est institué. Cette hypothèse semble rappeler la volonté divine dont les porteurs du charisme sont l'émanation, d'où l'innéité du phénomène. On s'apercevra nonobstant la tendance moderne et générale de la séparation entre l'État, le pouvoir et la religion dans les sociétés sécularisées, et on notera toujours une persistance de la sacralisation du pouvoir qui se situerait au-delà de la vie rationnelle.

331. Pour mettre en évidence l'hypothèse de la sacralité du pouvoir qui se pose ici en toile de fond de notre perspective de l'innéité du charisme, on ne saurait que recourir aux travaux de l'anthropologue Georges Balandier, d'autant plus que ce chercheur, est l'un de ceux qui ont excellemment mis en exergue cette analogie entre le sacré et le pouvoir³⁹⁷. On sait en effet que pour Balandier, le pouvoir et le sacré constituent « *des processus estimés*

³⁹⁵ En nous fondant sur ces présuppositions, on admettra par conséquent que les grands chefs charismatiques sont des choix opérés par la divinité, qui garantit leurs qualités de dirigeants exceptionnels.

³⁹⁶ Arendt Hannah, « *Quelques l'autorité ?* », In H. Arendt. *La crise de la culture*, Paris, éd. Gallimard, « Folio-Essai », 1972, p. 162.

³⁹⁷ Voir Balandier Georges, *Anthropologie politique*, Paris, éd. PUF, Coll. SUP, 1967, 240 p.

parents. Ils contribuent tous deux à imposer la conformité à un ordre global qui est présenté comme la condition de toute vie et de toute existence sociale³⁹⁸ ».

332. Le pouvoir, vu de manière générale, est donc sacré car selon Balandier, « toute société affirme sa volonté d'éternité et redoute le retour au chaos comme la réalisation de sa propre mort [...]. La dialectique du commandement et de l'obéissance apparaît ainsi comme l'expression, dans le langage des sociétés, d'une dialectique plus essentielle, celle que tout système vivant comporte afin d'exister [...] C'est la possibilité d'être, et d'être ensemble, que les hommes révèrent à travers les dieux et leurs rois³⁹⁹ ». Cette thèse de Balandier est très partagée dans le monde de l'anthropologie politique. On pourrait citer à ce propos des chercheurs comme l'anthropologue américain Clifford Geertz⁴⁰⁰, selon lequel : « Il existe évidemment divers types de fascination, tous irrationnels, du pouvoir comme transcendance, comme l'expression d'un corps social qui se veut éternel au-delà de la fragilité des existences individuelles⁴⁰¹ ».

333. Cependant, force est de constater que la sacralisation du pouvoir en général et plus particulièrement du pouvoir charismatique, comme souligné plus haut, est rejetée par d'autres théoriciens comme l'ethnologue belge Luc De Heusch. Ce chercheur dans son ouvrage *Charisme et royauté*, reproche justement à Weber d'avoir lié à tort le charisme à la sacralisation du pouvoir. D'après l'auteur, Weber aurait créé de ce point de vue un amalgame entre deux phénomènes totalement distincts, dans la mesure où la sacralité du pouvoir est étrangère au charisme⁴⁰². Pour étayer son hypothèse, l'auteur de *Charisme et royauté* s'inspire des cas empiriques de rois traditionnels africains pour tenter de mettre en évidence en quoi Weber aurait confondu deux phénomènes (charisme et sacré) distincts et tenté à tort de les relier⁴⁰³.

334. En effet, pour Luc De Heusch, il convient de distinguer soigneusement « la qualité extraordinaire des personnages révolutionnaires doués d'un rayonnement personnel exceptionnel, de celle qui est censée être acquise par un rituel qui sacralise le

³⁹⁸ Balandier Georges, *Anthropologie politique*, op. cit., p.126.

³⁹⁹ Idem. p. 119.

⁴⁰⁰ Voir Geertz Clifford, *Savoir, local, savoir global*, Trad. D. Paulme, Paris, éd. PUF, 1983,

⁴⁰¹ Geertz Clifford, repris par Luc de Heusch, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 34.

⁴⁰² Voir De Heusch Luc, op. cit., pp. 7-40.

⁴⁰³ Idem. p. 9.

*dépositaire du pouvoir*⁴⁰⁴». Toutefois, il est significatif de souligner que cet auteur reconnaît en dernière analyse que rien ne s'oppose par ailleurs que les deux traits se confondent dans le même souverain, même si une telle hypothèse est extrêmement rare⁴⁰⁵.

335. En somme, on retiendra des travaux de cet ethnologue « *le caractère 'exceptionnel' du chef sacré est totalement artificiel, fabriqué, entièrement culturel, il ne doit rien à des qualités personnelles.*⁴⁰⁶ ». Une telle position de l'ethnologue bat en brèche, d'un certain point de vue, le postulat qui consiste à penser que la dynamique du charisme provient d'une autorité céleste. Cette thèse est également partagée par le grand anthropologue britannique, Edward Evans-Pritchard, pour qui « *c'est la royauté et non le roi, qui est d'essence divine*⁴⁰⁷ ». Il entend donc par-là que le caractère divin du pouvoir serait lié à l'institution elle-même et non à la personne qui la représente.

336. On pourrait aussi interpréter par analogie son hypothèse en affirmant que le charisme se trouve dans l'institution, plus précisément dans la fonction et non en la personne qui l'incarne, ce qui sous-entend l'hypothèse d'un charisme lié à la fonction plutôt qu'à l'individu. D'où la confirmation de la théorisation wébérienne d'un charisme de fonction et d'un charisme personnel. Signalons que ces deux types de charisme peuvent se combiner en un seul leadership. Nous allons revenir plus loin sur ce sujet.

337. À ce stade de notre étude, Weber serait sans doute en droit de répliquer à ces auteurs qui contestent le caractère surhumains des qualités des souverains charismatiques, d'avoir trop mis l'accent sur leurs approches de la question sur l'institution ou la forme du pouvoir et les rituels qui l'accompagnent au détriment du caractère intrinsèque des personnalités qui l'occupent. En d'autres termes, on objectera avec Weber à ces auteurs cités plus haut, qu'en liant le caractère exceptionnel des souverains au symbolisme, au sacré et aux rituels plutôt qu'à leurs qualités personnelles, ils semblent ignorer ou négliger des aspects très importants du phénomène du pouvoir. On empruntera à ce propos cette formule d'Yves Pourcher pour souligner que ces auteurs qui contestent l'innéité du

⁴⁰⁴ Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 9.

⁴⁰⁵ Idem.

⁴⁰⁶ Ibid. p. 10.

⁴⁰⁷ Edward Evans-Pritchard, Cité par Pourcher Yves, *Politique parade*, op. cit., p. 30.

charisme du chef font comme si « *le sacre ou la fabrication rituelle rejettent les volontés et les personnalités* »⁴⁰⁸.

338. Ainsi, si l'on part de l'hypothèse selon laquelle le pouvoir de par sa symbolique, créerait ce qu'il convient d'appeler un « *charisme de fonction* », les souverains auraient des caractères différents et inégaux. Il est évident de constater à ce propos que tous les souverains n'ont pas les mêmes capacités d'initiative, d'action, de rayonnement, de mobilisation affective et émotionnelle vis-à-vis de leurs sujets. Cette différenciation évidente de style et de caractère fait que, comme le dit si bien Yves Pourcher dans *Politique parade*, certains sont appelés : « '*Le grand*', '*le lumineux*', '*le doux* ', *le 'bien aimé*', '*le furieux* '⁴⁰⁹ ». D'où l'hypothèse d'une qualité singulière qui leur permet de se distinguer ainsi de l'ensemble de leurs homologues. De pareils constats peuvent accréditer l'hypothèse de l'innéité du charisme de ces leaders.

339. Ce qui vient d'être dit nous autorise à soutenir le fait que, si pour des auteurs comme Luc De Heusch, les rois sacrés et les souverains sont en réalité de véritables « *machines symboliques fabriquées pour rendre plus efficaces les forces productives et les reproduisent* »⁴¹⁰, il n'en demeure pas moins qu'empiriquement, les réalités du pouvoir sont différentes. Dans la mesure où certains souverains, rois, présidents comme Napoléon, César, Alexandre le Grand, Georges Washington, Abraham Lincoln, Mussolini se sont particulièrement distingués dans le temps et dans l'univers par leurs talents et leurs qualités personnelles. Ces grandes figures historiques du charisme, entre autres, ont évidemment donné l'impression que leurs qualités extraordinaires ayant fait d'eux des dirigeants exceptionnels, leur étaient naturelles et innées. C'est ce que Weber appelle le *charisme personnel*, qui est détachable du caractère charismatique de l'institution qu'ils incarnent. En somme., il nous semble que ce type de charisme dit personnel soit bien inné en ceux qui en sont dotés.

340. Concernant ce point, l'ethnologue Luc De Heusch semble revenir sur sa position initiale en épousant en partie la thèse de Weber sur l'innéité du charisme. Ainsi, il l'admet lui-même explicitement, en illustrant ses propos par l'exemple de Louis XIV pour

⁴⁰⁸ Voir Pourcher Yves, *Politique parade*, op. cit., p. 30.

⁴⁰⁹ Idem. pp. 30-31.

⁴¹⁰ De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., p.9.

⁴¹⁰ Idem. p. 28.

mieux accréditer la théorisation wébérienne qu'il avait pourtant contestée au départ : « *Il n'est exclu que les rois "traditionnels", au sens large de Weber, se servent du charisme qu'ils possèdent à titre personnel pour s'affermir leur pouvoir.*⁴¹¹ » C'est dans cette direction poursuit Luc De Heusch, qu'il faut comprendre le rôle théâtral majeur joué par Louis XIV. Souverain héréditaire de droit divin, ce dernier « *se montrait dans un éclat solaire à Versailles aux grands féodaux qu'il entendait séduire, éblouir, amuser pour mieux limiter leur pouvoir. Il se situe plus précisément à l'intersection des deux modes de domination, traditionnelle et charismatique, définis par Weber. Celui-ci avait d'ailleurs bien compris que les trois modes, qu'il a tenté d'isoler sous forme d'idéaltype, sont susceptibles de se combiner en pratique*⁴¹² ».

341. Sur les traces de Weber, De Heusch note qu'en émettant ses hypothèses sur le caractère sacré et surhumain du charisme, Weber aurait épousé sans le savoir une certaine pensée mythique⁴¹³, laquelle permet d'attribuer au pouvoir une fonction magico-religieuse, dès lors qu'elle est incarnée par des personnages charismatiques⁴¹⁴. En somme, pour Luc De Heusch, « *mythe ou réalité, le thème du charisme n'en est pas moins omniprésent* » dans tout phénomène du pouvoir⁴¹⁵.

342. En poursuivant notre analyse, il serait hasardeux de trop nous attarder sur la dimension religieuse et sacrée des hypothèses de Weber au sujet du charisme, car cela aboutirait en fin de compte à une mauvaise interprétation de l'ensemble de ses travaux. Cela nous éloignera assurément du problème de l'innéité ou de l'acquisition du charisme que nous cherchons à éclairer. À notre avis, l'examen de cette problématique ne doit pas nous conduire à limiter exclusivement notre interprétation de l'innéité du charisme à son origine du christianisme primitif et sacré. Car nous ne devons jamais perdre de vue que Weber a sorti cette notion de son contexte religieux pour l'étendre, voire la limiter à un principe d'organisation sociopolitique. Celui-ci ferait généralement allusion à l'innovation ou à la révolution introduite sur le plan politique par certaines personnalités exceptionnelles.

⁴¹¹ De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., pp. 28-29.

⁴¹² Idem.

⁴¹³ Ibid. p. 28.

⁴¹⁴ Ibid.

⁴¹⁵ Ibid.

343. À ce stade, il convient de se poser un instant pour essayer de clarifier et de reformuler autrement notre problématique. Considérons que celle que nous cherchons à élucider nous conduira à nous interroger si les qualités charismatiques que l'on attribue généralement à une personnalité politique sont réellement un don inné ou acquis ? Autrement dit, le charisme ne serait-il pas un pouvoir entièrement construit ? De fait, il serait donc dans ce dernier cas le produit d'un certain nombre d'institutions, de pratiques sociales (comme les apparitions publiques et permanentes dans les médias, les propagandes, les formes et le contenu du discours politiques) ou encore de configurations historiques particulières (comme la question du charisme liée à la fonction, que l'on soit dans une république ou dans une monarchie).

344. Une telle configuration étant admise, elle pourrait conduire à une remise en cause de la pertinence de cette notion pour l'analyse des processus de légitimation. Ainsi le charisme serait vu comme un simple processus permettant de renforcer la légitimité d'une position de pouvoir, et non le fondement de la légitimité de celui-ci. Si, au contraire, on considère que le « charisme » est un talent personnel, qu'il est le résultat de la rencontre de qualités individuelles exceptionnelles et d'attentes collectives, il reste à comprendre comment l'intéressé arrive à fonder concrètement sa légitimité personnelle dans une institution.

345. En définitive, la question centrale que pose le charisme aux chercheurs en sciences politiques est de déterminer s'il existe effectivement, comme le prétendent Max Weber et ses successeurs, des personnalités (politiques) charismatiques dotées de propriétés objectives « extraordinaires », et qui pourraient les qualifier de la sorte, ou si le charisme est toujours « situationnel », c'est-à-dire émergent de configurations institutionnelles et de logiques de situations particulières⁴¹⁶.

346. Le terrain de notre recherche étant donc à nouveau balisé, il conviendra de reprendre le fil conducteur de notre perspective. À partir de là, nous dirons que si nous sommes tant intéressés par les travaux de Luc De Heusch, c'est justement parce qu'en dépit de ses contradictions apparentes, ce chercheur a bien mis évidence cette situation en

⁴¹⁶ Voir exposé de l'atelier d'Ecole Normale Supérieure, 28-29 janvier 2011, *Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir*, disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>. Consulté le 13 décembre 2011.

nous suggérant ainsi : « *Quel que soit l'origine religieuse du mot 'charisme', on se gardera bien par ailleurs d'y voir une modalité du sacré, la définition de Max Weber nous y invite*⁴¹⁷ », ceci, même si l'auteur ne manque pas de reconnaître au demeurant que Max Weber lui-même est tombé quelque part dans ce piège. En effet, selon De Hoesch, « *en amalgamant dans le développement de sa thèse deux formes distinctes d'autorités : le pouvoir sacré des rois et le pouvoir charismatique, alors que celui-ci implique selon les termes mêmes de Max Weber, fidèle à la réalité historique, une rupture symbolique révolutionnaire avec l'ordre politique antérieur, qu'elle participe ou non du sacré*⁴¹⁸ ».

347. Tout cela nous mène à réorienter quelque peu nos hypothèses dans un sens extra-religieux, et donc au plus près du monde profane. Ceci impliquera bien évidemment dans notre esprit que l'on se détache de la filiation historique entre le charisme et la religion. On comprendra sans doute mieux pourquoi il ne semble pas erroné de qualifier certains individus aux talents exceptionnels qui excellent dans d'autres univers que la politique et la religion. Nous admettrons aussi que le charisme est attribué à certains artistes ou sportifs qui fascinent émotionnellement les masses par leurs qualités singulières ou quelque chose d'exceptionnel qu'ils ont en eux. La conception surhumaine ou divine de la notion de charisme semble ne pas être appropriée dans ces cas d'espèce. Cela signifie que le charisme n'est pas consubstantiel à la divinité. Nous devons tenir compte du fait que ce concept est devenu tellement séculaire et qu'il s'étend à de nombreux phénomènes de la société.

348. Rappelons encore que Weber lui-même a fait usage du concept dans ses réflexions sur « *la réforme constitutionnelle de l'Allemagne, par exemple, s'interrogeant sur la nature du régime parlementaire dans une période où celui-ci connaît une crise profonde, et sur l'héritage politique de Bismarck. Cela déboucha sur des débats de théorie constitutionnelle, comme celui du rôle et des limites du pouvoir exécutif et des procédures du consentement censés en garantir la légitimité (élections, plébiscites et référendums)*⁴¹⁹ ». De telles perspectives impliquent que le phénomène devrait être interprété autrement sans systématiquement recourir au surnaturel ou à la transcendance. Dès lors, il faudrait

⁴¹⁷ De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 28.

⁴¹⁸ Idem. p. 28.

⁴¹⁹ Voir l'article *Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir*, disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>

interpréter aussi son innéité en nous détachant de la déification qu'on lui attribue souvent (comme nous venons de le voir plus haut).

349. Pour revenir à notre postulat de départ sur l'innéité du charisme, on pourrait aussi justifier cette hypothèse par le fait que toute société dispose naturellement des élites ou des personnalités exceptionnelles qui se distingueraient toujours par quelque chose d'exceptionnel par rapport autres. Les individus talentueux, aux potentialités exceptionnelles, sont bien évidemment perçus comme les élites de la société dans lesquelles ils surgissent. C'est pourquoi nous avons souligné dans notre chapitre précédent, que le concept wébérien du charisme possédait quelques caractéristiques communes avec celui d'élitisme développé par certains théoriciens. Nous pensons qu'il n'est pas du tout absurde de nous servir de l'élitisme pour essayer d'éclairer nos préoccupations sur l'innéité du charisme.

350. En effet, pour les théoriciens de l'élitisme, courant de pensée né à la fin du XIXème siècle, dont le sociologue italien Vilfredo Pareto en est un des précurseurs, la séparation entre les élites et les masses constitue une donnée tout à fait naturelle, observable dans toutes les sociétés. Les premiers (les élites) se distinguent des seconds (masses) sur tous les plans du fait de la supériorité naturelle de leurs qualités⁴²⁰. Comme l'explique ici Pareto : « *La notion principale des termes d'élites est celle de supériorité [...] En un sens large, j'attends par élite d'une société les gens qui ont un degré remarquable des qualités d'intelligence, de caractère, d'adresse, de capacité de tout genre*⁴²¹. » Selon ce postulat, c'est en raison de leur supériorité naturelle qu'une certaine classe d'hommes est appelée à commander les autres.

351. S'inspirant certainement des travaux de Vilfredo Pareto sur l'élitisme, J. Coenen-Huther écrira fort justement que « *les sociologues qui ont pris pour objet l'élite ou les élites ont cru devoir constater que toute société empiriquement observable comporte une ou plusieurs catégories de personnes qui se considèrent ou qui sont considérés comme appartenant à une élite, que ce soit au niveau de la société prise dans son ensemble ou au*

⁴²⁰ Pareto Vilfredo épris par Antoine Tine, *Élites politiques et démocratisation au Sénégal. Pour une lecture néo machiavélienne, in démocratie et développement en Afrique de l'ouest. Mythe et réalité*, Dakar, éd. CODESRIA, 2005, p. 127.

⁴²¹ Pareto Vilfredo, *Traité de la sociologie générale*, Paris, Librairie Droz, coll. Travaux de droit, d'économie, de sociologie et de science politique, 1968, p. 1295.

*contraire dans un domaine d'activité particulier*⁴²² ». Cela laisse clairement entendre que toutes les sociétés sont fortement hiérarchisées en fonction des capacités et des aptitudes naturelles des uns et des autres. B. Miraglio, philosophe italien et théoricien de l'élitisme, suggère, « *d'abhorrer les aristocraties dégénérées et fictives ; mais il y a une aristocratie naturelle qu'aucune force ne pourra jamais éteindre, c'est-à-dire l'aristocratie du talent, l'aristocratie de ces valeurs suprêmes que sont la raison et l'esprit des peuples. D'où la sainteté de l'idéal démocratique de l'égalité de tous devant la loi ; mais l'effort démagogique qui voudrait le nivellement de toutes les disparités naturelles est iniques et pernicieux* »⁴²³.

352. Par conséquent, il est illusoire de croire que tous les hommes peuvent aspirer à être des élites dans une société, et par ricochet, à être des personnalités charismatiques. Ce privilège naturel étant réservé à une infirme partie des individus, une classe hautement symbolique d'hommes et de femmes ayant une supériorité incontestable sur les autres membres de la communauté. Et pour certains théoriciens comme Hyppolyte Taine, il s'agirait là d'une nécessité qu'il subsiste, dans les sociétés parmi les masses ordinairement ignorantes et incapables, quelques prodiges pour servir de guide⁴²⁴. Ce phénomène est propre à toutes les époques et à toutes les civilisations. Même dans les grandes démocraties de masses, le pouvoir revient toujours à une petite strate de personnels politiques très qualifiée. Ainsi pour le juriste italien Gaetano Mosca, l'un des grands théoriciens de l'élitisme, « *la démocratie a changé le système de sélection des dirigeants mais n'a guère modifié le fait que le pouvoir reste réservé à une minorité* »⁴²⁵.

353. Il ressort de toutes ces réflexions que, parmi les souverains, certains se distinguent particulièrement par leurs talents personnels de la grande masse des gens, qui sont naturellement inaptes à les élever, ce qui laisse penser que les qualités extraordinaires et exceptionnelles ne peuvent difficilement faire l'objet d'un apprentissage social. Le charisme, au sens pur du terme, est par ailleurs le fruit d'une révélation personnelle d'un

⁴²² J. Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, Paris, éd. Armand Colin, Coll. Cursus, 2004, p. 3.

⁴²³ B. Miraglio, Cité par G. Busino, *Élite et élitisme*, Paris, éd. PUF, Coll. Que-sais-je ? N° 2 692, 1992, pp. 6-7.

⁴²⁴ Taine Hyppolite, Cité par Anne de Luca, *La noblesse du Premier Empire français : L'identité nobiliaire réinventée*. Thèse doctorale, Université de Perpignan Via Domitia, en Histoire du droit des institutions, Perpignan, 2006, pp. 5-29.

⁴²⁵ Mosca Gaetano, Cité par Anne de Luca, *La noblesse du Premier Empire français : L'identité nobiliaire réinventée*, op. cit., p. 5.

éveil mystique, d'un oracle, d'une inspiration et d'une révolution intérieure du leader⁴²⁶. C'est pourquoi la révolution intérieure qui l'inspire et qu'il doit s'accomplir se vit comme une vérité révélée qui doit ainsi s'imposer de manière implacable. D'où le caractère révolutionnaire des mouvements charismatiques.

354. Cependant, force est de constater que cette question de l'innéité du charisme est loin d'être aussi complètement élucidée, au point de ne pouvoir recueillir l'unanimité des chercheurs, d'autant plus qu'il apparaît clairement dans l'historiographie des grands leaders exceptionnels, que certains n'avaient pas, au départ de qualités extraordinaires et exceptionnelles reconnues. En d'autres termes, il existe des situations inattendues où des gens ordinaires se transforment progressivement en de grands leaders charismatiques. Le cas d'Hitler nous apparaît très pertinent pour soutenir cette hypothèse. Ceci dit, la question pertinente qui se pose est la suivante : s'ils n'apparaissent pas au départ en tant qu'individus aux qualités charismatiques, comment sont-ils devenus de grands chefs charismatiques. Avant de nous plancher plus avant sur cette problématique, on pourrait souligner d'emblée que ces personnes, apparemment dépourvues d'une telle posture, ont su et pu construire leur charisme en recherchant progressivement de nouvelles qualités qui leur ont permis de se distinguer et de se révéler plus tard comme de grands leaders charismatiques.

355. Une telle métamorphose, dans le processus de l'attestation du charisme nous mène directement à notre deuxième hypothèse, c'est-à-dire celle qui sous-tend l'acquisition du charisme : s'il est vrai que les qualités charismatiques sont essentiellement innées, notre approche empirique du leadership charismatique nous conduit à penser que certaines qualités reconnues aux chefs charismatiques peuvent s'acquérir, tout au moins à s'améliorer qualitativement. D'où l'hypothèse de plus en plus admise selon laquelle le charisme pourrait faire l'objet d'un apprentissage. C'est à ce niveau qu'on fait généralement référence à la culture du charisme. Essayons de voir dans ce qui suit, ce qu'il en est réellement.

⁴²⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 325.

B) Les thèses en faveur de l'acquisition du charisme

356. Pour bien poser les bases de cette phase de notre exposé, il conviendrait d'abord de rappeler que, pour Weber, il ne fait pas de doute que le charisme soit un don inné à son porteur comme nous l'avons déjà étudié dans nos pages précédentes. Weber exprime très clairement cette hypothèse lorsqu'il écrit que le charisme « *est un don adhérent purement et simplement à un objet ou à une personne qui le possède par nature, et ne peut être acquis d'aucune manière* ⁴²⁷ ». En fait, on doit comprendre pas là, qu'il est tout à fait évident que nous naissons tous avec des attributs ou des traits de la personnalité qui sont constitués dans nos gènes depuis la naissance. Et dès la naissance, on peut déceler certains traits de personnalité un peu plus marqués chez les uns et moins chez les autres. En clair, selon cette approche, tout est joué biologiquement à l'avance. Le leader charismatique naît avec ses traits de personnalité qui font de lui un être exceptionnel.

357. Cependant, on a souvent noté, dans certains écrits de Max Weber, le concept d'« éducation charismatique »⁴²⁸, ce qui laisse clairement penser qu'il est possible d'éduquer le charisme. En des termes encore plus nets, on estimera, suivant Weber, qu'il est possible de développer, de cultiver le charisme ou tout au moins de l'éveiller. Tout se passe en effet dans l'hypothèse wébérienne comme même si le charisme est inné, on pourrait toutefois travailler, cultiver ou développer un certain nombre d'aptitudes, d'attitudes, de comportements et de caractères nécessaires à l'attestation du leadership charismatique.

358. Ce raisonnement suppose qu'on peut acquérir le charisme en développant certaines de nos capacités. Une telle perspective a par ailleurs été mise au cœur du débat par certains chercheurs dont les sociologues de l'éducation. Et ceux-ci considèrent en général que toute référence au don pour justifier l'innéité de certains phénomènes comme le charisme, relèverait de l'« *idéologie du "don"* »⁴²⁹. De plus, si l'hypothèse de l'acquisition du charisme semble de plus en plus admise, la problématique qui en découle est de savoir par quels moyens il est possible de le développer ou de le cultiver.

⁴²⁷ Weber Max, cité par Ségué Jean. *Charisme, prophétie, religion populaire*. In: *Archives des sciences sociales des religions*. N. 57, AVRIL JUIN 1984. p.161.

⁴²⁸ Idem.

⁴²⁹ Danvers Francis, *S'orienter dans la vie : une valeur suprême*, op. cit., p. 95.

359. On notera à ce propos que pour Weber, on pourrait éventuellement développer son charisme « *en l'éveillant-au moyen de l'ascèse*⁴³⁰ ». On n'admettra que Weber l'envisagerait sans doute cette hypothèse dans le cadre de sa sociologie des religions. Sur ce point, on peut penser que les virtuoses religieuses, ces groupements de personnes qualifiés religieusement, porteurs des germes du charisme, pourraient éventuellement le développer au moyen de l'ascèse, d'autant plus que Weber avait annoncé la disparition progressive du charisme qui, selon lui, ne subsisterait que dans de petits cercles restreints de communautés religieuses, voire sectaires, enclins à l'ascétisme. « *Il n'y a rien de fortuit dans le fait que [...] de nos jours on retrouve uniquement dans les petits cercles communautaires, dans les contacts d'hommes à hommes, en pianissimo, quelque chose qui pourrait correspondre au pneuma prophétique qui embrasait autrefois les grandes communautés et les soudait ensemble*⁴³¹ », déclare-t-il implicitement.

360. Pour revenir à notre préoccupation sur l'innée et l'acquis du charisme, soulignons que la position de Max Weber, comme on l'a vu tout au long de cette étude, a été très ambivalente sur ce sujet. Dans un premier temps, le sociologue a été péremptoire concernant l'innéité du charisme, notamment lorsqu'il assure que le charisme « *est un don adhérent purement et simplement à un objet ou à une personne qui le possède par nature, et ne peut être acquis d'aucune manière*⁴³² ». Or, d'un autre côté, il soutient le contraire en évoquant le concept « *éducation charismatique* »⁴³³. Mieux, le sociologue allemand propose des méthodes pour acquérir le charisme, ceci par des moyens rituels, comme il le dit lui-même : « *le charisme du prêtre transmis ou sanctionné par l'onction, la consécration où l'imposition des mains ; celui du roi, transmis par l'onction et le couronnement*⁴³⁴ ». Mais ici, il s'agirait plutôt d'un charisme relevant de l'institution, par conséquent indifférent à la qualité personnelle de l'intéressé.

361. Cependant, ce qui nous semble le plus important à retenir des hypothèses de Weber et qui dégage un très grand intérêt heuristique pour la suite de notre thèse, est que d'une manière ou d'une autre, l'acquisition du charisme suppose que la personne acquéreuse disposerait de certaines prédispositions pour pouvoir réellement l'acquérir. Ainsi, pour Max Weber, « *les pouvoirs charismatiques ne peuvent se développer que dans*

⁴³⁰ Séguy Jean, *Charisme, prophétie, religion populaire*, op. cit., p. 161.

⁴³¹ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 96.

⁴³² Voir à ce propos, Séguy Jean, *Charisme, prophétie, religion populaire*, op. cit., p. 161

⁴³³ Idem.

⁴³⁴ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 329.

les personnes ou les objets qui le possèdent en germe, mais que ce germe peut demeurer caché si l'on n'incite pas à se développer en l'éveillant''⁴³⁵». Cette hypothèse est tout de même vraisemblable du point de vue empirique, car, s'il est vrai que le charisme est à la base, inné, on pourrait toutefois l'acquérir progressivement.

362. Mais là encore, on dira que ce n'est pas par un coup de 'baguette magique' que l'on acquiert des qualités charismatiques : car il faudrait un minimum de qualités intrinsèques et de savoir-faire pour espérer avoir du charisme. Tout cela nous convainc que ne devient charismatique qui le veut. Il apparaît donc essentiel de considérer que le charisme est un pouvoir exceptionnel qui ne peut être à la portée de tous. On dira donc, pour paraphraser Bernard Lhôte dans *Les charmes du charisme*, que c'est là que réside justement le mystère et l'honneur du charisme, lorsqu'une vraie transcendance le magnifie⁴³⁶.

363. Nous sommes donc bien loin, on le voit, d'un schéma où le charisme peut s'acquérir par tous et aussi simplement qu'on le désire. Et cette problématique se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que l'on est interpellé par le succès de plus en plus grandissant des structures de coaching en communication et en formation charismatique de tout genre. Et ces structures proposent généralement d'apprendre à leurs clients, à travers des formations et des stages d'apprentissages, comment s'y prendre pour avoir du charisme. Dans ce même élan, on constate de plus en plus de livres aux titres accrocheurs du type : comment développer son charisme et son leadership ? Les sept moyens pour y arriver⁴³⁷, comme si le charisme était un phénomène qui pourrait s'apprendre aussi facilement à travers des salles de cours ou à l'aide de brochures spécialisées⁴³⁸.

364. Ceci dit, on observera de manière générale dans ces différentes formations ou apprentissage que l'accent est mis sur développement de certains attributs ou aptitudes comme l'art de parler en public, l'adaptation, le sens de l'écoute et le pouvoir de persuasion⁴³⁹. Ce sont (selon les conseils de ces nouveaux coaches en communication et en

⁴³⁵ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., 146-147

⁴³⁶ Bernard Lhôte, *Les charmes du charisme*, op. cit., p. 66.

⁴³⁷ Voir l'ouvrage de Tony Alexandra, spécialiste en tactiques de marketing et de relations d'affaires, *Développez votre charisme. 7 moyens pour y parvenir*, Montréal, Les éditions de l'Homme, 1999, 245 p. Aussi, Gérard Rodach, *Développer son charisme et son leadership*, Paris, éd. Eyrolles, Paris, 2008, 155 pages.

⁴³⁸ Notons que ces revues et livres spécialisés mettent un accent particulier dans la formation sur des points importants des aptitudes ou des attributs que l'apprenant charismatique se doit de développer pour espère acquérir cette qualité.

⁴³⁹ Voir Rodach Gérard, *Développer son charisme et son leadership*, op. cit., 155 p.

management des entreprises) ces aptitudes et bien d'autres que l'apprenant charismatique doit développer et raffiner de manière à avoir du succès dans l'acquisition du charisme.

365. L'actualité croissante de ces nouvelles tendances concernant la culture ou le développement du charisme renforce la conviction populaire que ce concept est un talent qui peut réellement s'acquérir. Or, on pourrait faire observer que proportionnellement à la publicité qui est faite autour de ces structures de coaching et de revues spécialisées, le succès ne semble pas être très perceptible sur le terrain. Cela incite à penser qu'on en reste au stade de la théorie plutôt que de la pratique. Or, nous avons déjà souligné, dans nos pages précédentes, que le phénomène charismatique ne se juge ait réellement que par l'action. En outre, en dépit de la conviction populaire qui consiste à penser que le charisme est aujourd'hui à la portée de tous, on observe pourtant le contraire du point de vue empirique. En d'autres termes, nous avons plutôt le sentiment que les porteurs de charisme, au sens pur du terme, se font de plus en plus rares dans nos sphères politiques d'aujourd'hui⁴⁴⁰, nonobstant la grande efficacité des systèmes de communication ultramodernes dans la diffusion du charisme.

366. Cela prouve qu'il n'est pas évident d'acquérir aussi facilement du charisme comme le laisse penser une certaine opinion. Il apparaît donc essentiel de considérer que, même si nous admettons la possibilité d'acquisition du charisme, celle-ci ne peut être probante que si les demandeurs ont des prédispositions naturelles. Une telle hypothèse recommande de bien distinguer le charisme « pur » de ce que Tony Alexandra appelle dans son ouvrage *Développez votre charisme*, « une espèce de charisme artificiel, une couche de vernis que certaines personnes peuvent se donner momentanément et avec beaucoup de talent pour accomplir quelque chose, que ce soit susciter les applaudissements [...] »⁴⁴¹.

367. Par conséquent, nous avons l'impression que ces dernières considérations nous ont permis de mieux comprendre que si le charisme pouvait faire l'objet d'acquisition, il est en revanche difficile de l'acquérir aussi facilement que le laisse croire la conviction

⁴⁴⁰ Lorsqu'on jette un regard sur la situation politique en Afrique par exemple, on se rend bien compte que la floraison de ce type de pouvoir se situe entre 1945 et 1965 ; une période spécifique liée à la décolonisation et la construction de nouveaux États⁴⁴⁰. Cette période correspond à la situation des pères des indépendances africaines et des pères fondateurs des nouvelles nations indépendantes. Il s'agit du leadership des figures historiques du charisme africain comme Kwamé Nkrumah, Julius Nyerere, Habib Bourguiba et Houphouët-Boigny. Force est de constater qu'après le départ de cette génération de leaders extraordinaires, on n'est de plus en plus l'impression que ce continent est atteint d'une sorte de « ménopause » en matière d'émergence de personnalités de grande envergure charismatique. Tout ceci nous conduit à dire que le charisme au sens pur du terme n'est pas à la portée de tous comme tentent de le faire croire certaines opinions.

⁴⁴¹ Tony Alexandra, *Développez votre charisme*, op. cit., pp. 24-25.

populaire. La plupart des études empiriques ont démontré que l'acquisition du charisme se mérite à la suite de nombreux sacrifices, d'efforts incommensurables, de recherches personnelles, et surtout de don de soi ; car bien des épreuves en découlent en partie. C'est pourquoi, pour Bernard Lhôte, « *le charisme s'obtient par une sorte d'illumination due à des mérites* »⁴⁴². On pourrait aussi noter cette admirable formule du sociologue américain Christopher Lasch : « *la méritocratie a l'effet de rendre les élites plus fermement établie que jamais dans leur privilège*⁴⁴³ ».

368. Essayons d'étayer l'hypothèse de la construction du charisme à travers deux cas empiriques, celui d'Hitler et celui de Démosthène.

Paragraphe 2 : La construction de « l'homme charismatique » : les cas d'Hitler et de Démosthène

369. Il nous semble intéressant d'analyser les conditions de construction du charisme à travers des cas empiriques. Pour concrétiser et illustrer comment se construit la personnalité charismatique, nous avons trouvé pertinent de mettre en avant les cas de Démosthène et d'Hitler. À travers ces deux exemples archétypaux, nous espérons pouvoir contribuer à éclairer certains aspects énigmatiques du phénomène charismatique. Nous verrons, en effet, que ces deux exemples mettent en évidence de manière beaucoup plus frappante qu'il est possible d'acquérir le charisme, ou plus précisément de l'éveiller. Et dans cette perspective, nous ne manquerons pas de souligner, dans chaque cas étudié, les moyens ou les méthodes utilisés pour y parvenir. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, cette acquisition est loin d'être une sinécure ; elle demande une part de génie et nécessite surtout une certaine constance dans l'effort et une détermination quasi irrésistible. Cette précision étant faite, portons notre attention sur nos deux idéauxtypes.

A) Démosthène : « de la défiance de l'élocution à l'orateur charismatique »

370. Démosthène (384 av J.-C et 322 av J.-C), grand homme d'État athénien, est l'un des exemples les plus frappants de la construction de la personnalité charismatique. Son cas est d'autant plus intéressant qu'il se rapporte essentiellement au trait le plus saillant du leadership charismatique qui constitue l'art oratoire. Rappelons que les leaders

⁴⁴² Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p. 20.

⁴⁴³ Lasch Christopher, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Paris, éd. Climats, Coll. Sisyphe, 1996, p. 55.

charismatiques se caractérisent particulièrement par leur grande capacité à persuader ou à toucher émotionnellement leur auditoire à travers leur puissance d'élocution. Pour ce qui est de Démosthène, la légende nous rapporte en effet que ce grand leader charismatique de l'époque de la Grèce antique a acquis sa renommée de tribun charismatique par son art oratoire et sa rhétorique effervescente. Alors que depuis sa naissance jusqu'à ce qu'il explose comme un véritable meneur d'homme, capable de magnétiser les foules par sa verbe et sa rhétorique, Démosthène avait une grave déficience d'élocution. Autrement dit, le plus grand orateur attique est né bègue.

371. De fait, l'intérêt ici est de mettre en lumière comment Démosthène a pu devenir l'orateur le plus fascinant que la cité d'Athènes n'a jamais connu. Comment un tel individu, qui n'avait aucun charisme particulier doublé d'une grave déficience d'élocution, est devenu par la suite le meilleur et le plus célèbre orateur de l'antiquité grecque dont la renommée dépassa les frontières d'Athènes⁴⁴⁴ ? Comment a-t-il réussi à s'affranchir de ses contraintes et à acquérir sur le plan politique un pouvoir charismatique hors du commun sur les masses ? Telles sont les questions qui seront au centre de notre analyse.

372. D'ores et déjà, la légende nous apprend que Démosthène a pu vaincre sa déficience d'élocution par un jeu d'exercice assidu au cours duquel il s'entraînait quotidiennement à parler avec un caillou dans la bouche⁴⁴⁵. Essayons de découvrir plus profondément l'incroyable métamorphose d'un bègue de naissance, devenu un tribun charismatique, dont les discours effervescents et enflammés créaient une irrésistible fascination des athéniens. Notons à ce propos, qu'un chercheur français Charles Gardou, dans son ouvrage au titre évocateur *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance*, montre très bien comment *Démosthène*, né bègue, timide et chétif, a pu réaliser cette conversion avec un tel succès éclatant⁴⁴⁶.

373. Nous verrons que les travaux de cet auteur sont très éclairants à ce propos. Nous nous en servons donc bien volontiers pour mettre en évidence à travers le cas édifiant de Démosthène, notre préoccupation de départ selon laquelle il est possible d'éveiller des talents extraordinaires, des qualités charismatiques qui restent souvent enfouis dans le personnage. Charles Gardou déclare : « *L'histoire des hommes ne s'est pas faite sans la*

⁴⁴⁴ Voir Mogens Herman Hansen, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, éd : Les belles lettres, 2003, 493 p.

⁴⁴⁵ Voir Pierre Carlier, *Démosthène*, Paris, éd. Fayard, 1990, p. 40

⁴⁴⁶ Gardou Charles, « *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance* », *Reliance* 1/2005 (n° 15), p. 101-107. Disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-reliance-2005-1-page-101.htm.

*capacité de dépassement, sans le talent, le génie parfois, des personnes en situation de handicap. Quels que soient le temps et les cultures, les exemples foisonnent : scientifiques, politiques, inventeurs, philosophes, peintres, sculpteurs, musiciens, écrivains, poètes, etc.*⁴⁴⁷ ». En effet, pour tenter de mettre en relief l'ampleur du travail de transformation opéré par Démosthène, il conviendrait d'abord d'insister sur l'immensité de la déficience du personnage. Ainsi, il est significatif de noter que, selon Charles Gardou, les difficultés de langage de Démosthène étaient au départ très diverses : « *il bégaié, zézaie, bafouille ; il a la respiration difficile, ce qui obscurcit le sens de ses paroles par le morcellement des phrases*⁴⁴⁸. »

374. Prenant conscience de l'importance du pouvoir des mots, de l'art de la rhétorique, surtout pour quelqu'un qui aspire à une carrière politique à Athènes où l'éloquence constitue un art prisé et florissant, Démosthène se résout à vaincre sa grande déficience d'élocution, d'autant que l'art oratoire est consubstantiel à toute prétention charismatique, plus encore dans la cité d'Athènes où cette qualité était un puissant moyen d'expression politique. En clair, la maîtrise de l'art oratoire était une nécessité pour les hommes politiques athéniens qui se faisaient une concurrence, lors des procès, dans les débats publics à l'Agora (parlement) et lors de prises de paroles pour séduire une opinion publique qui s'intéressait de plus en plus à la gestion de la cité.

375. Ainsi, conscient donc de l'efficacité de la rhétorique sur les masses, Démosthène va s'initier à des cours de procédés de la dialectique où il apprendra à soigner son élocution et à construire une argumentation⁴⁴⁹. Cependant, ses premières expériences en tant qu'orateur public ne furent guère prometteuses⁴⁵⁰. En effet, selon le témoignage de Plutarque (historien de la Grèce antique et biographe attitré de Démosthène) rapporté ici par Charles Gardou : « *Lors de son premier contact avec le peuple, il se heurte au tumulte et s'attire des railleries par l'étrangeté de son langage [...] Aussi le trouve-t-on trop amer et fatigant à entendre [...] Il a 'la voix faible, la langue embarrassée, le souffle court, ce qui empêche de comprendre le sens de ses paroles, travesties par une diction hachée. À la fin, il déserte l'Assemblée'*. En bref, il est chahuté, conspué et parfois même chassé⁴⁵¹. »

⁴⁴⁷ Gardou (Charles), « *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance* », op. cit., p. 101-107.

⁴⁴⁸ Idem. p. 104.

⁴⁴⁹ Ibid. p. 105.

⁴⁵⁰ Georges Mathieu, *Démosthène, l'homme et son œuvre*, Paris, éd. Boivin, 1948, p. 10.

⁴⁵¹ Plutarque, Cité par Gardou (Charles) « *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance* », op. cit., p. 105.

376. En dépit de cette déconvenue, nullement découragé par le mépris de la foule à son égard à cause de ses difficultés d'élocution, Démosthène restera concentré et déterminé à surmonter coûte et coûte son handicap oratoire. Cela le conduira d'ailleurs à redoubler plus d'efforts et d'ardeur et à se mettre à travailler avec acharnement. Il étudiera donc à cet effet « *l'art de la diction, de l'intonation, de l'accentuation, de l'action sur scène*⁴⁵² ». Et « *dans cet opiniâtre combat, il construit, argumente ses discours, renforce, module sa voix. Il met à profit ces longues semaines de méditation, pour développer simultanément son raisonnement et sa clairvoyance, et des exercices solitaires, qui ne vont pas sans risque ni efforts*⁴⁵³ ».

377. Comme on le voit, Démosthène, espérant sortir de l'obscurité pour atteindre la lumière, s'est donné beaucoup de mal et à fourni d'inlassables efforts. À force donc d'acharnement dans le travail, il s'est imposé peu à peu sur la scène politique et est devenu le chef incontesté de la démocratie athénienne dont la renommée se perpétue depuis l'antiquité jusqu'aujourd'hui. Nous avons dit, au départ que la culture du charisme requérait beaucoup d'efforts et de déterminations pour espérer avoir un résultat probant. Le cas de Démosthène le démontre parfaitement.

378. Il est évident que sans cet acharnement dans l'apprentissage et cette envie irrésistible d'y arriver, Démosthène serait resté plongé dans l'anonymat et n'aurait pas été ce tribun charismatique, car, malgré ses profondes connaissances, lorsqu'il se présenta au peuple pour la première fois, son bégaiement naturel et l'imperfection de sa diction provoquèrent les huées de la populace athénienne⁴⁵⁴. Le déclic est donc venu du fait qu'il s'est mis à perfectionner avec acharnement sa déclamation. Et selon l'historiographie, il a pu vaincre son handicap en se livrant à des exercices d'articulation. C'est donc en mettant, affirme-t-on, des petits cailloux dans sa bouche, qu'il reparut à la lumière comme l'un des tribuns les plus charismatiques que Athènes, voire l'humanité toute entière n'a jusque-là pas encore connu⁴⁵⁵.

379. On ne peut trouver meilleure conclusion pour décrire la transformation de ce personnage hors du commun que de terminer par ces écrits de Charles Gardou : « *L'ancien mal-parlant, Battalos, le 'petit bègue', a su briser ses entraves et composer avec ses*

⁴⁵² Gardou (Charles), « *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance* », op. cit., pp.101-107.

⁴⁵³ Idem.

⁴⁵⁴ Ibid.

⁴⁵⁵ Voir Georges Mathieu, *Démosthène, l'homme et son œuvre*, op. cit., p. 10.

*faiblesses et ses forces (peut-être gravées dans son nom) pour devenir le plus grand orateur de l'Antiquité. Mais, par-dessus tout, ce qui importe dans son œuvre, comme dans celle de chacun, c'est la profondeur vitale de laquelle elle a pu jaillir. C'est l'élan dont il a accompagné les difficultés de son existence. C'est la lutte acharnée contre ses manques.*⁴⁵⁶»

380. Après avoir illustré notre premier exemple archétypal d'acquisition du charisme, soucieux de mettre encore davantage en avant le fait que le charisme peut s'acquérir, du moins se révéler à des personnages inattendus, examinons sans tarder notre deuxième modèle : celui d'Adolph Hitler. Mais auparavant, il convient de signaler que même si l'exemple d'Hitler que nous verrons n'a pas la même valeur heuristique que celui de Démosthène, les deux cas nous servent d'éléments concrets pour décrire la même réalité, celle qui consiste à établir que le charisme peut être acquis d'une certaine manière par la force de la détermination, une confiance totale et par une foi inébranlable du demandeur en sa prétention charismatique.

B) Hitler : la construction personnel d'un « homme médiocre » en leader charismatique

381. S'il n'est pas évident de savoir si le charisme que l'on attribue à Hitler est inné ou acquis, on sait néanmoins que rien ne pouvait laisser penser qu'il exercerait un tel pouvoir au point de se hisser à la tête de l'un des pays les plus développés et cultivés de l'Europe. Et toute étude sur le charisme de ce personnage atypique s'avère pertinente pour essayer d'élucider une telle situation inattendue. Dans son *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, l'historien britannique Ian Kershaw montre bien comment se construit le charisme du Führer, et comment il s'inscrit dans un schéma de pouvoir assez complexe dans lequel interviennent plusieurs facteurs : la personnalité du futur dictateur de l'Allemagne nazie, les circonstances sociales, les attentes collectives du peuple allemand⁴⁵⁷.

382. En effet, l'auteur d'*Hitler. Essai sur le charisme en politique*, part d'emblée du postulat : « *L'un des plus éminents historiens d'Allemagne a récemment fait remarquer qu'une tâche primordiale des chercheurs doit consister à "analyser de manière systématique et historique la constitution de ce charisme qui, dans les premiers temps,*

⁴⁵⁶ Gardou Charles, op. cit., pp.101-107.

⁴⁵⁷ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., 413 p.

n'émanait pas de Hitler mais qu'il développera progressivement et exploita au maximum jusqu'à ce que, Führer incontesté, il se dressât à la tête de l'État et du mouvement''⁴⁵⁸». Une telle interprétation présuppose donc clairement qu'Hitler, avant d'être le Führer incontesté de l'Allemagne n'avait pas au départ les qualités charismatiques que l'on lui découvrira plus tard, et qui lui permettra d'accéder aux plus hautes charges de l'Etat, puis de concentrer entre ses mains un pouvoir très impressionnant par son étendu⁴⁵⁹.

383. Autrement dit, le pouvoir charismatique d'Hitler résulterait d'un contexte, d'un construit, c'est donc avant tout, une relation spéciale qu'il aurait réussi à créer avec le peuple allemand. Ce qui lui valut d'être le Führer. La perspective qui est donc la nôtre, est celle de rechercher les fondements de cette construction relationnelle qui, aurait donc permis à Hitler de devenir le Führer. Comme nous le disions tantôt, cette perspective nous conduira à rechercher les éléments d'explications relatifs à la transformation d'un être au départ « médiocre » et « insignifiant »⁴⁶⁰, qui, progressivement devient un grand leader charismatique. En somme, la véritable question qui se pose ici, est celle de savoir : comment Adolph Hitler que toutes ses biographies présentent dans les trente premières années de sa vie comme un personnage obscur et très médiocre, qui, sur tous les plans n'avait absolument rien de particulièrement brillant, encore moins de fascinant, a donc pu se transformer progressivement en un grand chef charismatique⁴⁶¹. Telle est précisément l'objet de notre préoccupation qui suit.

384. On ne le soulignera jamais assez que, dans son ouvrage *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Ian Kershaw a très bien mis en lumière ce parcours étonnant de l'ancien dictateur allemand. S'inspirant des hypothèses de Max Weber sur la puissance du charisme, l'auteur retrace, avec beaucoup d'érudition, l'itinéraire pour le moins surprenant d'Hitler qui, si on peut le dire ainsi est passé de manière inattendue de son statut de simple « *agitateur de brasserie* »⁴⁶² pour devenir l'autorité suprême d'une des plus grandes puissances de l'Europe. Ainsi, Kershaw examine attentivement comment Hitler, un « *artiste raté* », un « *agitateur de brasserie* »⁴⁶³, un individu qui est passé totalement inaperçu pendant près de la moitié de sa vie, a pu créer un consensus autour de sa

⁴⁵⁸ Kershaw Ian, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'Etat nazi*, Annales, Economie, Société, Civilisations, 1998, Vol. 43, N° 3, p. 595.

⁴⁵⁹ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.56.

⁴⁶⁰ Idem. p. 27.

⁴⁶¹ Ibid. 24-30.

⁴⁶² Ibid. p. 26.

⁴⁶³ Ibid. pp. 26-30.

personne. Cela, au point de se propulser à la tête de l'Allemagne et ensuite devenir à cette époque l'homme le plus puissant d'Europe⁴⁶⁴.

385. Le moins que l'on puisse dire est que, la métamorphose d'Hitler très souvent décrite par les théoriciens du leadership et son accession au pouvoir suprême, soulèvent de nombreuses interrogations, car son avenir qui semblait, au contraire, tout tracé, comme nous le disions tantôt était celui d'un être « *médiocre et insignifiant* »⁴⁶⁵. En effet, comme l'écrit Ian Kershaw, « *ses origines sociales, son éducation, sa formation, son milieu, tout militait contre lui. Il n'était même pas allemand de naissance. Il n'était pas issu des familles qui, traditionnellement, donnaient à l'Allemagne ses chefs. Il ne faisait pas partie des élites proches du pouvoir [...]*⁴⁶⁶ ».

386. De fait, l'accession inattendue et hors du commun de ce « outsider » au pouvoir suprême ne peut s'expliquer autrement, du moins essentiellement, que par le pouvoir charismatique, que le dictateur nazi a pris soin de construire et de développer crescendo jusqu'à atteindre une dynamique imparable. Ayant suffisamment présenté la situation d'Hitler avant sa révélation aux allemands comme étant leur guide charismatique, essayons de comprendre concrètement comment il s'y est pris pour se doter de ce type de leadership. Comme nous l'avons dit plus haut, aucun aspect de sa personnalité ne pouvait laisser présager qu'il aurait un tel destin.

387. Et au-delà de tous les facteurs conjecturels notamment historiques et sociologiques que les historiens du nazisme ont l'habitude de souligner à ce propos, nous pensons très clairement que le travail personnel, la détermination, et le don de soi de l'intéressé y sont déterminants dans son accession charismatique au pouvoir. Soulignons à cet égard, que le parcours d'Hitler a été assez tumultueux, périlleux et parsemé d'obstacles de tout genre qu'il a dû et su lever progressivement pour aboutir à la reconnaissance charismatique. En effet, au départ simple caporal de l'armée allemande, Hitler avait été déclaré indigne d'avancement en raison du fait qu'il n'avait aucune qualité pour être un chef⁴⁶⁷.

388. Après cet insuccès qui succède à plusieurs autres échecs qu'il avait connus dans sa vie d'adolescent et dans sa jeunesse, le futur dictateur de l'Allemagne nazie ne s'est

⁴⁶⁴ Voir Kershaw Ian, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'Etat nazi*, op. cit., p. 594.

⁴⁶⁵ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 23.

⁴⁶⁶ Idem. p. 27.

⁴⁶⁷ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.24.

jamais laissé démonter. Et sa force résidait dans le fait qu'il n'a jamais douté du fabuleux destin auquel il avait toujours rêvé : celui de d'accéder un jour à la fonction la plus suprême de son pays. Nous avons déjà souligné, dans nos études précédentes, que si Hitler a pu ainsi se hisser au sommet de l'Allemagne, c'est justement grâce à sa persévérance dans l'effort, à son obstination, à sa passion et à sa croyance absolue à cette conviction⁴⁶⁸. Plus encore que ses handicaps soulevés plus haut, c'est sa détermination qui lui a permis de ne pas éprouver de doute quant au destin auquel il aspirait.

389. Ainsi, selon toutes les biographies que nous avons pu consulter à cet effet, il en ressort que la force d'Hitler se retrouvait dans le fait qu'il avait toujours donné l'impression d'avoir un tempérament selon lequel les épreuves difficiles n'avaient aucune prise. Cette période de la fondation de son pouvoir charismatique est appelée par des historiens le « *temps du combat* »⁴⁶⁹. Et ce qu'il faut garder à l'esprit, quand on se penche sur le processus de la construction du charisme du Führer, c'est qu'il avait tenté dans un premier temps, de prendre le pouvoir par la force à travers un coup d'État manqué de novembre 1923, appelé « le putsch de la brasserie »⁴⁷⁰. Arrêté et emprisonné pendant neuf mois à la suite de ce putsch manqué, Hitler comprit finalement qu'il serait plus efficace pour lui d'atteindre son objectif, s'il parvenait à se faire d'abord accepter, aimer et admirer par le peuple.

390. Comment faire alors pour avoir l'onction du public ? D'où le début de la tentation d'Hitler au leadership charismatique. En d'autres termes, pour avoir une chance d'accéder au pouvoir, il fallait d'abord conquérir émotionnellement les masses⁴⁷¹. C'est ce que nous appellerons la stratégie de la « conquête des masses »⁴⁷². C'est sans doute dans cette perspective que, depuis sa prison à la suite du putsch manqué, le futur dictateur allemand rédigea la première partie de son livre *Mein Kampf* (mon combat) dans lequel tout un chapitre sera consacré à la propagande⁴⁷³.

⁴⁶⁸ Sur ce point, Kershaw souligne également : « Hitler resta toujours inébranlable dans ses convictions. Son assurance et sa certitude, qui dépassaient de loin celle d'un simple fanatique ou d'un illuminé, furent décisives pour asseoir sa suprématie sur ceux qui gravitaient autour de lui [...] » Cf. op. cit., p. 50.

⁴⁶⁹ Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.78

⁴⁷⁰ Voir Beucler André, *L'ascension d'Hitler. Du village autrichien au coup d'État de Munich*, Paris, Éditions nationales, coll. « L'histoire inconnue », 1937, 251 p.

⁴⁷¹ Voir Kershaw Ian, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'État nazi*, op. cit., p. 594 ; voir aussi Fest Joachim, *Hitler. Jeunesse et conquête du pouvoir*, Paris, éd. Gallimard, 1973, 527 p.

⁴⁷² Voir Richard Lionel, *Goebbels : portrait d'un manipulateur*, Paris, éd. André Versaille éditeur, 2008, p.

145

⁴⁷³ Idem.p.145.

391. « *S'adressant aux masses, elle doit les séduire. Son contenu doit être assimilable par les plus bornés, inlassablement répété. Ne pas offrir de quoi penser, mais viser le cœur, déclencher des réactions instinctives, empoigner les sentiments*⁴⁷⁴ », explique-t-il au sujet de la propagande dans son ouvrage. Convaincu de son talent d'agitateur et de propagandiste, Hitler va donc construire progressivement sa stature de personnage charismatique, d'abord, pendant son séjour carcéral, puis à sa sortie de prison lorsqu'il s'engagera en politique. À force de s'entraîner à subjuguier les masses, en premier lieu sur des petits groupes restreints, son audience grandit progressivement auprès des couches populaires jusqu'à transformer son minuscule parti politique, le national-socialiste, en grand parti de masse⁴⁷⁵.

392. Le parti nazi enregistre donc l'adhésion massive des populations allemandes attirées par le talent exceptionnel de démagogue et de tribun que possédait Hitler. Les adhésions aux idéaux nazis et à la personnalité fascinante de son chef se multipliaient au fur à mesure de la conquête du pouvoir jusqu'à sa prise effective en 1933⁴⁷⁶. Rappelons à ce propos, qu'en « *1928, les nazis ont enregistré moins de 3% des voix aux élections, cinq ans plus tard, ils ont pris le pouvoir* »⁴⁷⁷, et ce, grâce à un homme, sorti d'une totale obscurité pour s'ériger progressivement en personnage charismatique, au point de supplanter l'ancien ordre notamment les familles qui, traditionnellement, donnaient à l'Allemagne ses chefs⁴⁷⁸. C'est dans cette même perspective, que le Führer supplanta toutes les anciennes élites proches du pouvoir, pour devenir le maître incontesté du pays⁴⁷⁹, et de fait, apparaître aux yeux d'une fraction grandissante du peuple allemand comme un prophète, un messie ou un héros, au point d'être un objet d'adoration et de susciter ainsi une obéissance quasi aveugle de la part des populations allemandes⁴⁸⁰.

393. Il est encore important d'insister sur le fait qu'Hitler et les nationaux-socialistes ont accédé au pouvoir par voie démocratique, c'est-à-dire par la volonté clairement exprimée par la majorité des électeurs allemands⁴⁸¹. Ce rappel a pour but de mettre en évidence que l'avènement d'Hitler au pouvoir tranche avec le point de la plupart des

⁴⁷⁴ Richard Lionel, *Goebbels : portrait d'un manipulateur*, op. cit., p. 146.

⁴⁷⁵ Berstein Serge, « *La prise du pouvoir par Adolf Hitler* », in *L'Histoire. L'Allemagne d'Hitler*, Paris, éd. Points-Seuil, 1991, p. 26.

⁴⁷⁶ Idem. p. 26.

⁴⁷⁷ Miklos Bokor et Paul Wiener, *Peut-on en finir avec Hitler*, Paris, éd. L'harmattan, 2010, p. 179.

⁴⁷⁸ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., pp. 27-30.

⁴⁷⁹ Idem. pp. 27-30.

⁴⁸⁰ Voir Kershaw Ian, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'Etat nazi*, op. cit., p. 593.

⁴⁸¹ Idem. p. 594.

dictateurs charismatiques comme Franco, Mao Zedong et Staline. Ces derniers sont effectivement parvenus au pouvoir soit par un coup d'État, soit par une révolution armée ou d'autres procédés non démocratiques de succession comme ce fut le cas de Staline, que nous étudierons plus loin avec l'affaire du testament caché de Lénine.

394. Pour revenir au cas hitlérien, nous retiendrons que la perversion du charisme peut finalement avoir lieu dans tous les systèmes politiques fussent-ils démocratiques. Nous terminerons par cette pensée d'une lucidité cynique de Joseph Goebbels, dignitaire nazi et ministre de la propagande d'Hitler : « *Cela restera toujours l'une des meilleures farces de la démocratie d'avoir elle-même fourni à ses ennemis mortels le moyen par lequel elle fut détruite*⁴⁸². » Nous reviendrons plus loin sur les effets pervers du charisme.

395. Pour conclure, soulignons, que la réponse à cette problématique ne peut être donnée de manière tranchée, succincte et systématique, dans un sens comme dans l'autre. Il serait d'ailleurs difficile de trancher entre ces deux visions, car il est clair qu'elles portent chacune une petite part de vérité. De plus, la raison qui justifie la perplexité et l'hésitation de dire péremptoirement que le charisme est soit inné soit acquis résulte en grande partie de la nature intrinsèquement insaisissable du phénomène charismatique. Celui-ci est tellement inattendu, imprévisible et déconcertant qu'il est bien hasardeux d'affirmer avec la plus grande certitude qu'il serait le fruit d'une prédestination, d'un talent inné, d'un hasard de la nature ou de la récompense du travail acharné de 'l'apprenant' à la qualité charismatique. C'est pourquoi nous sommes totalement en phase avec l'ethnologue belge Luc De Heusch, lorsqu'il estime que le charisme est « *une mystérieuse qualité que détiennent à titre personnel certains êtres exceptionnels occupant la scène publique et dont nous avons tous l'intuition tout en éprouvant de grandes difficultés à l'analyser*⁴⁸³ »

396. Cependant, en dépit de cette incertitude, nous avons cru pouvoir apercevoir deux hypothèses autour desquelles nous avons bâti notre conviction. En effet, comme nous l'avons souligné précédemment, l'historiographie des grandes figures du charisme, que ce soit Napoléon, César, de Gaulle, Mahomet, Jésus, Nkrumah et Mao, ne nous donne pas le sentiment que ces leaders ont fait une formation particulière pour se doter spécialement des qualités charismatiques. Le pouvoir charismatique dont ils firent preuve tout au long de

⁴⁸² Joseph Goebbels, cité par Laurent Eck, Dabard Thierry, *Abus de droit en Droit constitutionnel*, Paris, éd. L'harmattan, 2010, p. 275.

⁴⁸³ De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 26.

leur leadership pour accomplir leurs missions était sans aucun doute inné en eux. Ayant revisité le leadership exceptionnel de ces grandes figures emblématiques, nous sommes tout à fait convaincus de l'innéité du charisme.

397. Toutefois, nous avons vu à travers le cas de Démosthène qui réussit extraordinairement à transcender ses difficultés d'élocution pour se transformer et devenir le plus grand orateur charismatique d'Athènes, que le charisme peut se cultiver. Et sur ce point, nous avons suffisamment mis en lumière le fait qu'Hitler, au départ, était un personnage obscur, médiocre, insignifiant et transparent, qui passait totalement inaperçu par son manque de personnalité et de charisme. Mais il est pourtant devenu plus tard un grand leader charismatique et le maître incontesté de l'Allemagne pendant un moment crucial de l'histoire de cette grande nation européenne. À travers les exemples de Démosthène et surtout celui d'Hitler, il semble se profiler l'idée que le charisme peut résulter d'une construction politique. Il semble dès lors légitime de considérer le charisme comme une qualité susceptible de s'acquérir progressivement et de se perfectionner au fil du temps.

398. En effet, ces deux modèles étudiés plus haut, surtout celui d'Hitler, nous amène à paraphraser Emile Durkheim pour dire que seuls les mystères du charisme pourraient expliquer comment, de « *la foule obscure des individus* » peut émerger un être d'exception⁴⁸⁴. Dès lors, s'il vrai que le charisme est inné, on pourrait aussi néanmoins travailler certaines qualités qui servent habituellement aux personnalités charismatiques afin d'améliorer certaines de ses composantes. Cependant, pour y arriver, le requérant doit déjà avoir en germe certaines aptitudes et qualités à améliorer et à perfectionner afin d'atteindre son objectif⁴⁸⁵. Comme on l'a vu, si Hitler a pu devenir cet être charismatique qu'il fut en Allemagne, c'est justement parce qu'il possédait déjà en germe certaines prédispositions dont son talent caché de démagogue et surtout de tribun inné. Citons ici son propre témoignage pour confirmer cette hypothèse : « *Tout à coup, écrit Hitler, se*

⁴⁸⁴ Voir Durkheim (Emile), « *Le rôle des grands hommes dans l'histoire* », Tome 1, Paris, éd. de Minuit, 1975, pp. 409-417.

⁴⁸⁵ Nous avons vu plus loin que pour Weber (Max), « *les pouvoirs charismatiques ne peuvent se développer que dans les personnes ou les objets qui le possèdent en germe, mais que ce germe peut demeurer caché si l'on n'incite pas à se développer en l''éveillant''* », voir Max Weber, *Economie et société/2, L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, op. cit., p. 147.

*présentait à moi l'occasion de parler devant un plus nombreux auditoire et ce dont j'avais toujours eu la préscience se trouvait aujourd'hui confirmé : je savais parler*⁴⁸⁶ ».

399. Cela laisse penser que le charisme n'est pas un phénomène statique et figé. On pourrait donc considérer qu'il peut y avoir une courbe ascendante dans l'éclosion du charisme, et lorsque la domination atteint son apogée, une courbe descendante, due essentiellement aux effets inévitables de la routinisation. En fin de compte, lorsqu'on analyse tout ce qu'il a été dit jusque-là, on ne peut être que d'accord avec Bernard Lhôte qui, compte tenu de l'aspect non maîtrisé, non explicable du phénomène, suggère aux théoriciens de dépasser le débat de l'inné et de l'acquis, en partant du postulat que, « *don ou acquisition, tout se travaille, tout se cultive pour concourir à l'épanouissement de la personne. Et cela seul nous importe*⁴⁸⁷ ».

400. Dans ce même ordre d'idées, nous partageons plus entièrement l'analyse d'un auteur comme Annie Collovald, qui, pour nous, estime à juste titre que le charisme est en réalité « *le résultat de tout un travail collectif de construction et d'imposition auquel participent tous ceux qui sont en relation avec le leader et qui par leur reconnaissance mais aussi par leur propres calculs et ralliements (contraints, retenus, cyniques ou subjugués) créent une situation charismatique dans laquelle celui-ci se trouve pris au point de susciter chez lui un sens charismatique de soi qu'il ne possédait pas auparavant*⁴⁸⁸. » Ainsi, de notre point de vue, la question ne devrait pas être tant de savoir si le charisme est inné ou acquis, elle devrait plutôt porter sur la nature de ses paradigmes qui permettent d'assurer la domination, et surtout la finalité.

401. Cependant, nous convenons que, dans tous les cas de figure, le débat sur l'innéité et l'acquis du charisme est un débat sans fin. On pourrait alors montrer qu'il pose encore un certain nombre de questions dont les réponses peuvent nous permettre de dégager une typologie du charisme en fonction de l'acception de l'innéité et de l'acquis. En effet, un travail empirique de comparaison, de mise en parallèle, d'analyse de conditions historiques, sociales, politiques d'émergence et d'exercice du pouvoir charismatique, peuvent permettre de classer les types de charisme en fonction de

⁴⁸⁶ Adolph Hitler, cité par Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 56.

⁴⁸⁷ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., p. 76.

⁴⁸⁸ Collovald A., *Le « Populisme du FN » : un dangereux contresens*, Broissieux, éd. du croquant, septembre 2004, op. cit., p.150-151.

l'innéité ou de l'acquisition. De plus, si l'on analyse finement certains paradigmes qui s'en dégagent, on pourrait arriver à distinguer les vrais charismes des faux.

402. À propos de cette dernière hypothèse, notons que certains théoriciens ont essayé de mettre en lumière une nouvelle forme de domination charismatique factice, que des sociologues américains appellent « *charisme fabriqué* » ou « *trafiqué* »⁴⁸⁹. Ainsi se termine la première section de ce chapitre. Il convient de passer maintenant à la deuxième qui, comme indiqué depuis notre point départ, sera consacrée aux contextes institutionnels dans lesquels s'exerce une domination charismatique.

⁴⁸⁹ Séguy Jean, *Max weber : agir, savoir pourquoi*, *Archives des sciences sociales des religions*, 1996, Vol. 96, N° 96, pp. 17-39.

Section 2 : Le contexte institutionnel d'exercice du charisme

403. À travers cette section, nous voulons montrer que le charisme n'est pas qu'une catégorie illusoire ou théorique ; c'est aussi le produit d'une pratique sociale comme les allocutions publiques lors des campagnes électorales ou encore des configurations historiques particulières. Si nous nous y intéressons à cela, c'est parce que de telles acceptions ont parfois conduit à une remise en cause radicale de la pertinence de cette notion pour l'étude sociologique des processus de légitimation du pouvoir. Nous voulons montrer que le charisme est loin d'être une simple propriété passagère ; il peut être institutionnalisé pour servir de fondement de légitimité sur lequel repose le pouvoir politique. C'est en cela qu'on évoque souvent l'hypothèse de régime charismatique.

404. L'intérêt de cette étude consiste justement à mettre au goût du jour la typologie des régimes politiques qui seraient les plus favorables à l'institutionnalisation du charisme comme mode de légitimation du pouvoir. Un régime parlementaire, par exemple, est-il plus « favorable » à l'apparition du « charisme » ? Qu'en est-il d'un régime présidentiel ? Quel rapport entretient le charisme avec les institutions du consentement comme les grandes démocraties de masses, les régimes plébiscitaires ? Comme nous l'avons suffisamment souligné au cours de cette étude, le charisme s'exerce dans les deux sens autoritaire et antiautoritaire⁴⁹⁰. Cela signifie que le contexte institutionnel d'exercice du charisme peut s'exercer dans un cadre institutionnel démocratique, que dans un cadre institutionnel autoritaire, voire totalitaire.

405. Ainsi, pour mettre en évidence toutes les facettes du charisme, nous avons trouvé pertinent d'illustrer nos présuppositions en tenant compte de ces deux facteurs, qui sont, à priori, antinomiques, mais en même temps réceptifs à un leadership de type charismatique. Une telle démarche contribuera à mettre un accent particulier sur le fait que la finalité du charisme peut être vertueuse ou perverse en raison de l'orientation que prendra la domination sur le plan institutionnel et politique. Il est évident que si le contexte d'exercice du charisme s'inscrit dans une perspective antiautoritaire, le leadership charismatique peut être vertueux, dans la mesure où il peut contribuer qualitativement au renforcement des institutions démocratiques, comme on le verra en Grande Bretagne ou

⁴⁹⁰ Voir à ce propos, les commentaires de Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp.338-339.

même en France avec le général de Gaulle. Sur ce point, nous réactualiserons le tournant césariste des démocraties de masse proposé par Max Weber (Paragraphe 1).

406. D'un autre point de vue, nous sommes persuadés comme nous le disions tantôt que, si le régime charismatique peut s'exercer dans un contexte démocratique, il n'en demeure pas moins qu'il s'exerce aussi davantage dans des institutions politiques autoritaires. C'est pourquoi nous nous proposons d'examiner en dernière analyse le fait que, si le dominant charismatique inscrit son leadership dans une perspective autoritaire, il y a énormément des risques que le système politique qui en découle s'oriente vers la voie du despotisme, voire du totalitarisme. C'est souvent à partir de là que naît la perversion du charisme comme on a pu le voir dans les régimes totalitaires en Union Soviétique avec Staline, et le fascisme en Allemagne avec Hitler. Dès lors, nous nous insisterons sur le fait que le charisme s'exerce aussi dans un système institutionnel totalitaire (Paragraphe 3).

407. Une telle conceptualisation du charisme, dans un contexte totalitaire, pose clairement la question de sa pertinence. Afin d'analyser la problématique du charisme en raison de son lien avec les régimes totalitaires, nous nous efforcerons de réactualiser la polémique qui eut lieu à ce sujet en Allemagne après la deuxième guerre mondiale. Soulignons à ce propos, que Max Weber a été accusé par certains intellectuels allemands, d'avoir à travers sa théorie de charisme, favorisé l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Nous reviendrons là-dessus dans un troisième paragraphe (Paragraphe 3).

Paragraphe 1 : Le "tournant césariste" des démocraties de masse : relecture et actualisation d'une théorisation wébérienne

408. Cette contribution a pour objet de démontrer, à travers des cas empiriques, la pertinence des analyses de Weber relatives à la réinterprétation de la domination charismatique dans un sens antiautoritaire. On se rappelle que dans plusieurs textes de réflexion politique et de proposition constitutionnelle, Weber s'interroge sur la nécessité qu'il y a ou non à faire place à un système de domination charismatique pour maintenir l'existence d'une action politique volontaire, assumée en responsabilité, lequel serait ainsi capable d'apporter des transformations profondes à une société.

409. Avant d'illustrer des cas empiriques, il nous semble nécessaire de revenir sur la thèse du théoricien allemand, pour analyser les conditions dans lesquelles il a émis ses hypothèses, et à quoi celles-ci devraient correspondre sur le plan pratique. Autrement dit,

comment le charisme devrait intégrer les institutions antiautoritaires pour que le pouvoir suprême, dans ces institutions, ait une force de décision importante, mais aussi la légitimité populaire (A). C'est après avoir exposé les hypothèses de Weber que nous chercherons en quoi elles correspondent à certains cas empiriques de régimes politiques (B).

A) Généalogie de la conception wébérienne du ‘tournant césariste’ dans les démocraties de masse

410. Pour commencer, il faut en effet souligner que, dans plusieurs textes de réflexion politique, Weber évoque le ‘tournant césariste’ des démocraties modernes de masses, et émet l'idée, voire la nécessité d'appuyer la légitimité du pouvoir par l'institution d'un système politique à la tête de laquelle se trouve un homme assez fort, volontaire, déterminé, qui puiserait la justification de ses actions dans le plébiscite du peuple souverain. De ce fait, celui-ci aurait la légitimité nécessaire pour réformer le pays en transformant qualitativement et en profondeur la société; il pourrait aussi maintenir l'existence d'une action politique volontaire et assumée, et serait entièrement responsable de ses actions devant le peuple souverain.

411. Pour mieux comprendre le postulat wébérien, il est fort utile de se replacer dans le contexte historique de ses travaux. À ce propos, on pourrait se référer à l'ouvrage de l'historien Mommsen Wolfgang, *Max weber et la politique allemande, 1890-1920*, (traduit de l'allemand par J. Amsler, Paris, PUF, 1985 Coll. « sociologie »). Cet ouvrage analyse certains aspects méconnus des œuvres politiques de Weber. Suivant Mommsen, les écrits politiques de Weber sont généralement élaborés en rapport à un contexte particulier, notamment la situation institutionnelle et politique de son propre pays : l'Allemagne. C'est, comme le dit François Etienne, « *une tentative de réponse aux questions que lui posaient l'Allemagne de son temps, et retrouve ainsi, dans la dialectique entre réflexion théoriques et engagement politique, la logique profonde d'une pensée complexe*⁴⁹¹ ».

412. Ainsi, on note souvent que Weber fut particulièrement affecté par la situation politique et institutionnelle de l'Allemagne d'après-guerre, « *d'abord parce qu'il est habité par le rêve d'une Allemagne puissante et menant une politique extérieure active (l'idéal de l'État national de puissance, mais aussi parce qu'il observateur impitoyable de la société*

⁴⁹¹ François Etienne, *Mommsen Wolfgang, Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 133.

allemande de son temps à la médiocrité de son personnel dirigeant⁴⁹².» C'est dans ce contexte de post-guerre particulièrement troublé que le théoricien pose la problématique sous-jacente de sa réflexion théorique sur les formes de légitimité. Et, il l'avait admirablement reformulé de la manière suivante : « *Pour un homme politique objectif, la question objective, à laquelle il convient de répondre en fonction des tâches politiques de la notion est la suivante : laquelle de ces formes est alors adaptée aux finalités de son Etat ? [...] Car il de soi qu'au-dessus de la démocratisation et du parlementarisme aussi, il y a les intérêts vitaux de la nation* ⁴⁹³ ».

413. Weber développe ses hypothèses à travers toute une série d'articles devenus ses écrits politiques (*Max Weber, œuvres politiques 1895-1919*, éd. Albin Michel, Paris, 2004, 550 pages). Il fournit des analyses approfondies sur les types de régime politique. Cependant, c'est son célèbre chapitre intitulé « *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée* » qui nous intéresse à plus d'un titre. Tout d'abord, il marque le combat de Weber pour l'instauration d'un régime parlementaire en Allemagne⁴⁹⁴. Pour ce qui est de l'ensemble de ses écrits, il va transposer directement sa réflexion sur les formes de domination. Nous étudierons le cas de l'Allemagne dans un contexte particulièrement crucial, et qui, aujourd'hui, à une application universelle. En effet, pour Weber, le constat est clair : la bureaucratie militaire et civile à la tête de l'État allemand à l'époque d'avant-guerre a prouvé ses carences, dans la manière dont la guerre a été conduite et perdue⁴⁹⁵.

414. De ce point de vue, pour Weber, la tendance de la société moderne à se bureaucratiser en dépit de ses risques, doit être contenue par un contrepois⁴⁹⁶. Car, comme nous l'avons vu plus haut, s'il vrai que les bureaucraties prouvent leur capacité à traiter rationnellement les problèmes qui se posent à la société d'aujourd'hui, elles ne peuvent avoir de « *distance réflexive par rapport à ce qu'elles font et se poser la question des fins et des orientations* ⁴⁹⁷ ». C'est dans cette optique que Weber estimait que, « *la séparation entre la bureaucratie et la société limite à la fois sa légitimité et ses capacités de compréhension* ⁴⁹⁸ ». Autrement dit, pour Weber, la domination par une bureaucratie est

⁴⁹² François Etienne, *Mommsen Wolfgang, Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 133

⁴⁹³ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 55.

⁴⁹⁴ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 42.

⁴⁹⁵ Weber Max, *Le savant et le politique une nouvelle traduction*, op. cit., pp.53-55.

⁴⁹⁶ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., pp. 214-215.

⁴⁹⁷ Idem. p. 214.

⁴⁹⁸ Raynaud Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 204.

certes compétente, mais elle est incapable de la responsabilité qu'engage une décision⁴⁹⁹. Or, nous avons maintes fois souligné que les porteurs de charisme sont des personnalités d'envergure, qui, comme le dit admirablement Raymond Aron, « *se dévouent à leurs œuvres en même temps qu'ils en vivent et combinent étrangement la passion lucide, le sens de la responsabilité et la mesure* ⁵⁰⁰ ».

415. Par ailleurs, Weber est conscient de la nécessité du maintien de la domination rationnelle bureaucratique dans la mesure où il constitue le destin inéluctable de tous les États modernes⁵⁰¹. Dans le même temps, pour lui, il y a quelque chose d'incontournable, qui amène à placer à chaque fois à la tête des institutions étatiques une direction politique charismatique. Une telle direction est nécessaire pour les États qui veulent s'imposer sur le plan politique, économique et diplomatique. C'est sans doute pourquoi Weber fut « *habité par le rêve d'une Allemagne puissante et menant une politique extérieure active (l'idéal de l'Etat national de puissance) [...]* ⁵⁰² ». Sur ce dernier point, l'expérience a toujours montré que lorsque les États sont dirigés par des personnalités d'envergure charismatique, ils sont le plus souvent dynamiques et rayonnants sur la scène internationale. Tel fut les cas de Benito Mussolini lorsqu'il atteignit l'apogée de son règne entre 1924 et 1936, de Winston Churchill de Grande Bretagne, mondialement reconnu et célébré pour son combat homérique contre Hitler et le régime nazi entre 1940 et 1945.

416. Retenons que, pour empêcher ou réduire au maximum les conséquences catastrophiques de l'irresponsabilité bureaucratique et des autres formes de domination, il faut, suivant Weber, l'institutionnalisation d'un contrepoids « *sous la forme d'un contrôle parlementaire de l'administration assurément, mais davantage encore, sous la forme d'une autorité prépondérante des chefs charismatiques* ⁵⁰³ ». D'où le militantisme théorique mais actif de Weber pour l'introduction d'un leadership de type césariste dans le fonctionnement des institutions des États parlementaires modernes. Notons que l'exercice césariste et bonapartiste du pouvoir est, pour lui, au même titre que la démocratie plébiscitaire des chefs, un moyen efficace pour renforcer les institutions et promouvoir l'éducation politique des masses et du personnel politique. Sur ce dernier point, avec son engagement pour la

⁴⁹⁹ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 55

⁵⁰⁰ Idem. p. 38

⁵⁰¹ Ibid. p. 55

⁵⁰² Voir François Etienne, *Mommsen Wolfgang, Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 133.

⁵⁰³ Coutu Michel, *Max Weber et la rationalité du droit*, op. cit., p. 196.

démocratisation du droit de vote, par exemple, Weber entendait rechercher une responsabilisation généralisée de tous les acteurs de la vie politique⁵⁰⁴.

417. Le but des aspirations politiques et institutionnelles de Weber étaient de voir s’instaurer en Allemagne et partout ailleurs, un système de pouvoir très pragmatique à la tête duquel se trouverait un « dictateur » charismatique, capable de s’imposer en cas d’urgence nationale pour sauver la nation de toute éventualité catastrophique. Toutefois, pour avoir la légitimité d’agir et de décider à sa guise et selon sa volonté, celui-ci devrait absolument avoir l’onction populaire, voire plébiscitaire du peuple souverain. En d’autres termes, il semble se dégager de la perspective wébérienne, que la légitimité charismatique devrait être fondée sur une forte adhésion du peuple à l’endroit du chef, en vertu d’une confiance totale en ses qualités, en ses capacités de choix et de décisions⁵⁰⁵.

418. En somme, pour Weber : « *Le président du Reich devrait être pour ainsi dire ‘un monarque élu,’ et, en cette qualité, figurer un contrepoids à l’omnipotence du Reichstag [...]. Mais ce n’est pas tout ; le président du Reich devrait être en même temps chefs césariens. L’homme d’État charismatique gouverne par des moyens césariens et brigue l’adhésion du parlement ainsi que l’acclamation des masses ; les uns comme les autres le suivent inconditionnellement tant qu’il a du succès*⁵⁰⁶. » Weber tenait manifestement à ces deux impératifs : cumuler l’institutionnalisation d’un pouvoir fort et efficace en même temps le principe démocratique de son élection.

419. Le charisme, de ce point de vue, prend une coloration de nature politique, reflétant certaines expériences contemporaines dans les démocraties de masse (parlementaires). La conception se fait jour que les dominés pourraient, établir, reconnaître et écarter à leur gré le dominant charismatique. Weber a décrit cette évolution antiautoritaire du charisme fort judicieusement lorsqu’il assure que : « *le détenteur légitime du pouvoir en vertu de son charisme propre devient alors détenteur du pouvoir par la grâce des gouvernés qui l’élisent et l’installent librement (dans la forme) selon leur gré,*

⁵⁰⁴ On retrouvera une analyse de ce type dans le livre de Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, Paris, éd. du Félin, 1998, 294 p.

⁵⁰⁵ Voir article très pertinent de Morel Laurence, *La Ve République, le référendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, Jus Politicum, N° 4, 2010.

⁵⁰⁶ François Etienne, *Mommsen Wolfgang, Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 445.

voire éventuellement, l'écartent [...]. Le détenteur du pouvoir est alors le chef librement élu⁵⁰⁷.»

420. Avec cette perspective antiautoritaire, nous sommes tentés de dire que la domination charismatique habituellement irrationnelle se rationalise dans la mesure où elle s'inscrit dans un principe démocratique et à l'intérieure d'une structure rationnelle. Max Weber exprime clairement cette idée lorsqu'il soutient : « *L'interprétation antiautoritaire conduit normalement sur la voie de la rationalité. Le chef plébiscitaire cherchera en général à s'appuyer sur un corps de fonctionnaires agissant rapidement sans heurts*⁵⁰⁸. » Weber adopte et développe, de ce point de vue, toute une problématique de la modernisation sociale et politique en rapport avec les ressources du charisme. Celle-ci combine personnalisme et structure institutionnelle.

421. Ainsi, comme l'expliquait Stefan Breuer dans *Max Weber et les formes de démocraties*, l'idéal de ce dernier était le suivant : « *L'Etat bureaucratique reste en principe intact, mais les masses désireuses de voir leurs intérêts réalisés plus directement qu'à travers la panoplie des médiations et des filtres des transactions politiques de tous les jours, réclament une structure personnelle au moins au sommet de l'appareil. Celui-ci favorise la montée des individus qui se présentent comme les représentants des masses et qui s'engagent à poursuivre des politiques spécifiques : des 'Führer'.* Sous ces auspices, les élections deviennent des plébiscites personnels [...], la politique devient à bien des égards une fonction de rhétorique [...].⁵⁰⁹ »

422. On pourrait en convenir que cette interprétation du charisme, dans le sens antiautoritaire caractérise « *les moments privilégiés ou sont réunis l'énergie morale, le respect de la volonté générale et l'effort pour promouvoir les valeurs démocratiques*⁵¹⁰ ». Toutefois, cela ne veut pas dire que le charisme perd son caractère de domination, c'est-à-dire que le chef charismatique « plébiscitaire » n'exerce pas une domination réelle sur ses

⁵⁰⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 350.

⁵⁰⁸ Idem. p.164.

⁵⁰⁹ Breuer Stefan, *Max Weber et les formes de démocraties*, Revue Européenne des Sciences Sociales, XXXIII, 1995, N°101, p. 45.

⁵¹⁰ Raynaud Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, op. cit., p. 174.

partisans; celle-ci s'exerce dans un cadre formel avec le libre choix de la masse attesté par des élections libres et démocratiques⁵¹¹.

423. Rappelons que Max Weber avait indiqué justement pour lever toute équivoque à ce sujet : « *La démocratie plébiscitaire, principal type de démocratie dirigée par des chefs est, sous son aspect authentique, une espèce de domination charismatique qui se cache sous la forme d'une légitimité issue de la volonté de ceux qui sont dominés et qui n'existent que par elle. Le chef (démagogue) domine grâce à l'attachement et à la confiance de ses partisans politiques envers sa personne en tant que telle. Il règne d'abord sur les partisans enrôlés pour lui, puis, dans le cas où ceux-ci lui procurent la domination, au sein du groupement*⁵¹². »

424. Nous nous attarderons un peu plus sur cet aspect du charisme, car il nous semble qu'on n'a pas accordé à cette distinction toute l'attention qu'elle mérite. Dans cette hypothèse, force est de reconnaître que Weber situe son analyse en corrélation avec la réalité politique moderne contemporaine. De ce fait, elle nous permet de situer notre perspective dans le cadre d'une étude rigoureuse et objective du monde réel et moderne. Nous admettons ainsi, sans hésiter, que le principe de légitimité charismatique pourrait contribuer énormément au renforcement de la démocratie et à l'éducation politique des masses. Mais, tout ceci ne peut s'avérer probant que si le charisme parvient à être institutionnalisé dans un type de régime qui consacre la puissance de la personnalité politique charismatique, lequel trouve le fondement de sa légitimité dans la confiance que lui expriment ses concitoyens.

425. À ce niveau, le charisme peut avoir des effets vertueux dans une perspective du renforcement de la démocratie et de l'éducation politique des masses. Et les élections, les référendums, les plébiscites peuvent être des moments privilégiés où le tribun charismatique réenchante la politique en suscitant émotionnellement l'adhésion et l'intérêt des masses vis-à-vis des institutions politiques. Ainsi, pour Raymond Aron : « *Il est très vrai que les démocraties sont perpétuellement menacées par la décadence qu'entraîne l'anonymat des pouvoirs, la médiocrité des dirigeants, la passivité des foules sans âmes. En des circonstances tragiques, quand la vie de la nation est en jeu ou que la Constitution*

⁵¹¹ Voir Morel Laurence, *La Ve République, le référendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, op. cit., pp. 25-27.

⁵¹² Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

*a besoin d'être restaurée, les peuples désirent suivre un homme en même temps qu'obéir aux lois. C'est alors que s'impose le démagogue, celui que la République romaine appelait le dictateur, que les auteurs politiques du passé appelait le Législateur.*⁵¹³ »

426. Nous sommes alors persuadés qu'il existe une réelle parenté entre le modèle de la démocratie plébiscitaire du chef proposé par Weber, et l'esprit du régime de la Ve République fondé par de Gaulle en 1958. En effet, on le verra, ce régime longtemps voulu par de Gaulle et mis en place par la Constitution de 1958, renforcée en 1962 par l'élection du Président de la République française au suffrage universel direct, illustre parfaitement le phénomène de routinisation du charisme. Ainsi, nous verrons que le général de Gaulle est l'un des dominants charismatiques qui aurait réussi le mieux à institutionnaliser son pouvoir à travers l'instauration d'un régime qui correspond partiellement au modèle wébérien que nous étudions. Et l'affinité entre la nature du régime créé par de Gaulle et celui que Weber souhaitait voir établir, est fort pertinemment décrite par Raymond Aron : *« Chef charismatique élu au suffrage universel, qui prend seul les grandes décisions, responsable devant sa conscience ou devant l'histoire, tel que les despotes l'ont caricaturé entre les deux guerres, tel que le président de la République française l'incarne depuis 1959*⁵¹⁴ ».

427. Cependant, il est significatif de souligner que le modèle wébérien du régime présidentiel de la Ve République créé par le général de Gaulle est tempéré par le fait que le Chef de l'État élu au suffrage universel doit partager une partie des prérogatives de l'exécutif avec un Premier ministre Chef du gouvernement qui, de surcroît, est responsable devant le parlement. Ce bicéphalisme de l'exécutif édulcore légèrement la conception wébérienne du « monarque » plébiscitaire qui doit avoir l'intégralité du pouvoir décisionnel, du fait de la confiance de l'ensemble du peuple souverain manifestée en sa faveur lors de son élection.

428. Dans ces conditions, le système présidentiel américain peut sembler mieux correspondre à la combinaison classique d'une démocratie des chefs avec une concentration du pouvoir exécutif entre les mains d'un homme élu au suffrage universel par le peuple. Néanmoins, cette toute-puissance du chef d'État américain légitimée par le suffrage des masses, souffre de quelques faiblesses pour qu'elle soit parfaitement en

⁵¹³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

⁵¹⁴ Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, éd. Gallimard, 1967, p. 567-568.

concordance avec le modèle wébérien, pour deux raisons principales. D'abord, l'élection définitive du Président américain par un système complexe de Grands électeurs ne semble pas être véritablement à la hauteur de la dimension plébiscitaire de l'élection du chef comme le suggère Max Weber. Ensuite, si le Président américain incarne totalement le pouvoir exécutif, il a en revanche les mains liées concernant certains aspects importants et décisionnels de la vie de la nation américaine, et ce, en raison de la séparation très rigide entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. De ce fait, il peut lui arriver d'être contrarié dans certaines de ses actions, si d'aventure le Congrès lui est hostile.

429. On peut bien évidemment, penser que les régimes présidentielistes institués en Afrique et dans le Tiers-Monde pourraient correspondre au modèle wébérien, dans la mesure où ces régimes ont été, d'abord pour la plupart, institués par des personnalités charismatiques, fondateurs d'États et Pères des indépendances. Ensuite, la configuration de ces régimes consacre une personnalisation quasi monopolistique du pouvoir comme le suggère le modèle wébérien. Cependant, les pratiques politiques ont une dimension plus autoritaire. De fait, le soutien des masses que recommande le modèle wébérien semble le plus souvent difficile à déterminer, d'autant plus que, ces régimes des Pères des indépendances africaines s'appuyaient généralement sur les instruments de la contrainte (légitime) pour entretenir le charisme du chef. Jean Lacouture observe : *« l'on trouve quelque difficulté à apprécier qui, du génie propre du « héros » ou de la vigilance de ses prétoriens, contribue le mieux à maintenir ce type de leadership⁵¹⁵. »*

430. Ainsi, le postulat de la démocratie plébiscitaire des chefs, comme admis par Weber, peut correspondre le mieux à la démocratie parlementaire des masses. Cette hypothèse a d'ailleurs été affirmée et soutenue par Weber lui-même à travers ses écrits politiques, puis par la plupart de ses commentaires. C'est pourquoi nous accorderons une attention plus poussée à la démocratie parlementaire dans la conception wébérienne de la réinterprétation antiautoritaire du charisme dans le cadre d'une structure institutionnelle.

B) La démocratie parlementaire : le contexte institutionnel de l'idéaltype wébérien d'exercice du pouvoir charismatique

431. Dans ses réflexions sur la politique constitutionnelle, Weber part du principe selon lequel dans notre société moderne de masse, la sélection de ce leader charismatique

⁵¹⁵ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 27.

qui doit venir chapeauter l'administration bureaucratique d'État, doit se faire bien par voie démocratique, mais, pas par n'importe quelle démocratie. En effet, dans l'esprit de Weber, seuls le parlementarisme démocratique et la démocratie plébiscitaire des chefs seraient en mesure de produire d'authentiques chefs charismatiques. Une telle conception mérite sans doute quelques mots d'explication, car désormais, c'est sur cette toile de fond que nous replacerons l'œuvre de Weber.

432. En effet, selon le sociologue allemand, le parlementarisme bien appliqué représente le meilleur mode de sélection des chefs charismatiques⁵¹⁶. Ce constat s'appuierait sur des aspects importants du modèle britannique. Selon Weber, le parlementarisme tel que pratiqué en Grande Bretagne est un cas d'école intéressant. Et s'il y a un système politique empirique qui l'a beaucoup fasciné de ce point de vue-là, c'est bien le parlementarisme britannique⁵¹⁷. Car, suivant le sociologue la démocratie parlementaire ainsi qu'elle était pratiquée à l'époque en Grande Bretagne, offre le meilleur espace pour l'épanouissement politique des personnalités charismatiques, il permet tout ainsi l'élection d'un chef de parti qui devient le véritable chef de l'exécutif, en plus d'être membre du corps législatif, et cela en sa qualité du Chef de parti majoritaire au parlement. En outre, selon la doctrine du parlementarisme, le parlement offre un vivier important de l'élite politique, et aussi un lieu de recrutement par excellence des membres de l'équipe gouvernementale et du cabinet du Premier ministre⁵¹⁸.

433. Le système parlementaire moniste serait donc un facteur stimulant pour l'accession au pouvoir des personnalités charismatiques, ouvrant ainsi la voie à la compétition électorale entre partis politiques, ce qui mène ces derniers à s'organiser selon un modèle charismatique sous la forme d'un « directorat du parti », à la tête duquel émerge un leadership à caractère plébiscitaire. Cela devient d'ailleurs une nécessité électorale en raison de la rudesse des combats politiques entre partis concurrents qui aspire d'abord à être majoritaire dans les assemblées, et par ricochet à diriger l'exécutif.

⁵¹⁶ Weber développe sa thèse sur le parlementarisme essentiellement dans les articles politiques de 1916-1917 mais aussi et surtout dans son très célèbre écrit : « *Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée* ».

⁵¹⁷ Wolfgang Mommsen, *Max Weber et la politique allemande (1890-1920)*, Paris, éd. PUF, 1995, n. 74, p. 511.

⁵¹⁸ Voir Morel Laurence, *La Ve République, le référendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, op. cit., p. 21.

434. Aussi, pour être désigné comme le chef du parti, il faut d'abord pouvoir s'imposer de manière charismatique dans son propre camp. Ensuite, il faut avoir le profil du rassembleur pour conduire les siens de manière unitaire vers l'objectif suprême qui est l'obtention d'une majorité de sièges censés garantir le contrôle du parlement. Ainsi, acquérir le gouvernorat de l'État qui, place automatiquement le Chef du parti en position pour être le Chef de l'exécutif, ceci en vertu du système majoritaire au parlement. Pour arriver à un tel succès électoral, il est nécessaire que le chef de file du parti vainqueur ait de réelles ressources charismatiques. Sur ce point, comme le dit si bien Jean-Marie Vincent, Max Weber rejoint pour l'essentiel « *la conception nietzschéenne de la "grande politique"* »⁵¹⁹. Autrement dit, l'idée de la politique comme compétition entre des élites qui doivent faire les preuves⁵²⁰.

435. Ainsi, les partis politiques sur lesquels s'appuient les leaders aspirant aux postes de Premier ministre et Chef de l'exécutif, sont en général de grandes organisations de masses hiérarchisées et très bien structurées autour du chef du parti charismatique. Celui-ci doit avoir cette capacité d'affirmer son pouvoir d'abord à l'intérieur du parti sur la masse des militants et sympathisants enrôlée pour lui, puis à l'extérieur, sur l'ensemble des électeurs. À ce propos, dans *Le savant et le politique*, plus précisément dans la deuxième partie de ce livre, notamment le chapitre intitulé *La profession et la vocation du politique*, Weber souligne l'importance des partis dans ce jeu politique. En effet, pour le penseur allemand, ce sont en général des partis forts et puissants « *aptes à dégager des candidatures charismatiques et à constituer des "machines" au service du candidat, puis du président élu* »⁵²¹.

436. Ces partis, dotés de structures solides et activités permanentes, sont politiquement rompus aux compétitions électorales. De ce fait, ils sont habitués à élaborer autour de leur leader les meilleures stratégies de conquête, d'exercice et de maintien au pouvoir. Pour ce qui est du maintien au pouvoir, on notera avec Weber que « *toutes les*

⁵¹⁹ Sur cette question, l'auteur nous recommande de nous rapporter à Karl Jaspers, Nietzsche, Introduction à sa philosophie, Paris, 1950 ; et à Simone Goyard-Fabre, Nietzsche et la question politique, Paris 1977.

⁵²⁰ Jean-Marie Vincent, Max Weber et la démocratie inachevée, op. cit., p. 81.

⁵²¹ Voir l'article de Maurel Laurence, La Ve République, le referendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber, disponible sur le site : <http://www.juspoliticum.com/La-ve-republique-le-referendum-et.html>. Consulté le 21 octobre 2011.

*luttres des partis ne sont pas seulement des luttres pour des buts fondamentaux, mais avant tout aussi pour la disposition des postes*⁵²²».

437. A ce stade de notre analyse, il découle que le parlement britannique élu au suffrage universel est l'arène privilégiée de l'émergence de la grande personnalité politique, l'homme de confiance du peuple. Ce dernier, pour gouverner, s'appuie donc sur le parlement composé en majorité des membres du parti où la discipline est une vertu cardinale. C'est en cela que pour Weber « *au-dessus du parlement se dresse celui qui est de fait un dictateur plébiscitaire, lequel entraîne les masses derrière lui par le biais de la « machine », et pour lequel les parlementaires ne sont que des prébendiers politiques qui appartiennent à sa clientèle*⁵²³ ».

438. Il semble donc que Weber ne cachait pas son admiration pour William Ewart Gladstone (1809-1898). Selon le sociologue allemand, cet ancien premier ministre britannique avait une dimension fascinante de grand démagogue⁵²⁴. Notons que Gladstone était un homme d'Etat britannique qui a accompli une carrière politique exceptionnelle qui durera une soixante d'années. Il fut élu premier ministre presque de manière continue à quatre reprises, de 1868 à 1894. À la fin de son dernier mandat en 1894, Gladstone avait 84 ans, ce qui fait de lui, jusqu'aujourd'hui, le plus vieux premier ministre que la Grande Bretagne s'est donnée.⁵²⁵ C'est à ce titre que dans *Le savant et le politique*, en parlant justement de Gladstone, Weber souligne : « *Ainsi est apparu un élément plébiscitaire-césariste sur la scène politique, le dictateur du champ de bataille électorale*⁵²⁶. »

439. Si Weber se fait ainsi le chantre de la démocratie parlementaire de masses, c'est parce que, c'est un système politique qui offre un cadre idéal à l'émergence de vrais chefs, en ce sens qu'ils créent les conditions de rudes batailles entre personnalités d'envergure qui tentent de séduire électoralement les masses par leurs qualités charismatiques. De plus, « *il existerait un système de règles de jeu formelles, en vertu duquel, l'homme politique qui l'emporte doit faire ses preuves et, en cas de défaillance se retirer*⁵²⁷ ». Cette preuve, selon Jean-Marie Vincent, « *doit se faire à la fois à l'intérieur des organisations, dans l'arène*

⁵²² Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 135.

⁵²³ Idem. p. 169.

⁵²⁴ Ibid.

⁵²⁵ Voir Vinatier-Jean, Roy Jenkins. *Gladstone. A biography, Politique étrangère*, 1998, Vol. 63, N° 1, pp. 214-219 ; et information bibliographiques sur William Ewart Gladstone, disponible sur le site : http://fr.Wikipédia.org/w/index.php?title=William_Ewart_Gadston&action=history. Ed. Wikipédia

⁵²⁶ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., pp. 169-170.

⁵²⁷ Wolfgang Mommsen, op. cit., p. 42.

*électorale et dans les joutes parlementaires*⁵²⁸». Car, insiste-t-il, « ils doivent montrer qu'ils sont capables aussi bien de se repérer dans des situations complexes que de faire adopter des orientations et d'obtenir des soutiens dans les circonstances les plus variées⁵²⁹ ».

440. Ayant donc acquis des compétences et un savoir-faire certain dans les affrontements théoriques projets contre-projets, arguments contre-arguments, une fois à la tête du pouvoir exécutif, les chefs de parti de la grande démocratie parlementaire de masse ne peuvent s'accommoder en dilettantes ou compter seulement sur la démagogie⁵³⁰. Sur ce point, ils ont une obligation de résultats qui doit être conforme à l'enthousiasme qu'ils suscitent et qui se traduit par leur arrivée plébiscitaire au pouvoir. C'est ce que Reinhard Bendix appelle « *l'heure des comptes* »⁵³¹. Celle-ci ne peut être ajournée car il n'est plus question avec la démocratisation des masses d'équilibrer la domination par une justification ultérieure⁵³².

441. Le phénomène charismatique habituellement interprété comme une domination irrationnelle et autoritaire peut dans, ces circonstances, devenir parfaitement rationnelle et antiautoritaire. Au bout du compte, l'idée de Weber serait sans doute que, dans notre démocratie moderne de masse, le charisme joue un rôle capital. En effet, comme nous l'avons suffisamment dit dès le départ, face à l'immobilisme et à la routine qui menace plus que jamais la responsabilité politique, Weber tente de mettre en avant l'importance des chefs charismatiques. Et, les leaders charismatiques peuvent parfaitement jouer ce rôle d'« aigilleur » de la démocratie au sein des institutions politiques. Dans les démocraties de masses, ils sont souvent les acteurs du renouvellement de la compétition politique, leur émergence contribuant qualitativement à mettre de la vie dans les débats et à reformuler des problématiques politiques⁵³³.

442. Dans un tel cadre, face aux antagonismes des forces sociales et politiques qui tendent à altérer toute décision qui n'est pas dans le sens de leurs intérêt centrifuges, le dominant charismatique ou la grande personnalité politique de l'époque moderne est celui qui arrive à s'imposer et à transcender ces clivages. Pour cela, il doit être puissant,

⁵²⁸ Jean-Marie Vincent, *Max weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 147.

⁵²⁹ Idem. p. 147.

⁵³⁰ Ibid.

⁵³¹ Bendix Reinhard, *Max Weber et la sociologie contemporaine*, op. cit., p. 22.

⁵³² Idem.p. 22.

⁵³³ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 149.

clairvoyant et avoir une capacité hors du commun à infléchir le cours des choses. On remarquera que Weber, dans ses écrits et interventions politiques, insiste très souvent sur cet aspect de la politique. Jean-Marie Vincent le démontre bien dans son *Max Weber ou la démocratie inachevée* lorsqu'il dit que pour Weber, la politique dans la démocratie de masse est une question de puissance, de confrontation, de discussion et, en dernière instance, la décision doit l'emporter⁵³⁴. De ce fait, le leader charismatique est celui qui arrive à prendre de grandes décisions qui engagent la vie de la nation et à les assumer pleinement.

443. Cependant, si la légitimité charismatique s'épanouit très bien dans un contexte démocratique et qu'elle est vertueuse, comme on vient de le voir, force est de reconnaître qu'elle l'est moins dans un contexte autoritaire, ce qui veut dire que le contexte institutionnel d'exercice du pouvoir charismatique peut être parfaitement autoritaire (Cromwell, Mao Zedong, Napoléon), ou, peut-on ajouter, totalitaire (Staline, Hitler, Mussolini). C'est ce dernier aspect que nous tenterons de mettre en lumière dans les pages suivantes. Nous montrerons que si le charisme s'exerce dans les sociétés policées et démocratiques où il vient parfois se superposer au mode de légitimation rationnel et démocratique, nous démontrerons qu'il s'accommode aussi parfaitement aux institutions totalitaires. Reprenons, pour ce faire, la dynamique inhérente au pouvoir charismatique dans un contexte totalitaire.

⁵³⁴ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., pp. 148-149.

Paragraphe 2 : L'exercice du charisme dans un contexte autoritaire : l'exemple des régimes totalitaires

444. Comme tout rapport d'autorité, le leadership charismatique n'est pas à l'abri des risques de dérapages totalitaires. Notre perspective consiste donc à montrer que si la dynamique charismatique peut être positive, elle peut aussi se pervertir la domination en un système totalitaire. Les liens étroits entre le charisme et le totalitarisme ont en effet été établis dans l'histoire récente de certains régimes politiques. Un tel aboutissement de la domination charismatique suppose, bien évidemment, que si la finalité du charisme semble être vertueuse, elle peut aussi s'avérer perverse ; si le charisme est un aboutissement, il peut-être aussi être un défaut ; car si le charisme est un aboutissement, il peut être également un défaut ; et si le charisme est une force, il peut donc devenir une faiblesse.

445. Cependant pour arriver à une telle conclusion ambivalente du charisme, nous nous proposons de réexaminer et de mettre en lumière l'hypothèse du rapport entre le phénomène charismatique et le système totalitaire, d'autant que des cas historiques d'une transformation totalitaire de la légitimité charismatique ont été soulignés dans certains types de régimes politiques. Nous nous intéresserons à quelques-uns de ces cas pour mettre en évidence le fait que le leadership charismatique peut aussi s'exercer dans un contexte institutionnel totalitaire. Nous allons d'abord expliquer le totalitarisme (A) ; ensuite, construire un cadre analytique sur les raisons qui poussent le charisme au totalitarisme (B).

A) Origines et développements du concept de totalitarisme

446. Le mérite revient à la philosophe Hannah Arendt qui a donné à la science politique, à travers son grand livre, *Les origines du totalitarisme*, paru en 1950, une notion politique d'une réelle pertinence scientifique pour analyser les formes spécifiques de régimes de type autoritaire. On retiendra globalement de la thèse de l'auteur que le totalitarisme est un système politique anti-démocratique qui entend contrôler et exercer une domination absolue et totale sur la vie et la pensée de la société dans sa totalité. Et pour Arendt le totalitarisme serait même plus qu'une simple amplification ou une simple radicalisation des méthodes dictatoriales⁵³⁵.

447. Le totalitarisme s'avère donc pire que ce que l'on pourrait imaginer dans un régime autoritaire ; c'est donc une réalité politique inédite qui, jusque-là, n'a été observé

⁵³⁵ Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Paris, éd. Seuil, 2005, 380 p.

que dans deux États: l'Allemagne sous le régime hitlérien et l'URSS sous le régime stalinien⁵³⁶. Toutefois, Arendt fait remarquer qu'il peut y avoir, en dehors de ces deux cas extrêmes, des velléités, des tendances où des épisodes totalitaires, comme elle le laisse penser dans cette phrase : « *Les mouvements totalitaires sont possibles partout où se trouvent des masses qui, pour une raison ou pour une autre, se sont découvert un appétit d'organisation politique*⁵³⁷. »

448. Cependant, certains théoriciens reprochent à la thèse d'Hannah de s'être limitée dans sa description du totalitarisme au nazisme et au stalinisme. Pour ces auteurs critiques, d'autres cas empiriques devraient être pris en compte pour former un modèle théorique plus large du totalitarisme⁵³⁸. C'est ainsi que l'irruption du totalitarisme moderne apporte sur le plan de la connaissance un autre éclairage permet de tout lever le voile par exemple sur des formes de dictature insidieusement féroce, qui, en apparence ou superficiellement, donnent l'illusion de démocratie et de liberté. Il conviendra de noter à ce sujet que le philosophe français, Claude Lefort, fait également partie des théoriciens politiques qui pensent que la pertinence du concept de totalitarisme pourrait s'étendre à d'autres catégories de régime politique extrêmement autoritaires, même si des caractéristiques essentielles du totalitarisme telles qu'identifiées dans le stalinisme et l'hitlérisme perdaient leurs dimensions paroxystiques. C'est dans cette perspective que Lefort appliquera par exemple le concept de totalitarisme aux pays satellites de l'Union Soviétique, plus précisément les régimes d'Europe de l'Est dans la deuxième moitié du siècle⁵³⁹.

449. L'hypothèse du totalitarisme moderne élargi au-delà de son cadre conceptuel habituel marque un tournant dans l'analyse de la dynamique autoritaire de certains régimes politiques. En effet, dans les nouvelles théorisations du totalitarisme, on ne prend pas forcément en compte toutes les caractéristiques du nazisme et du stalinisme. Dans cette nouvelle réorientation conceptuelle, on conçoit généralement que le totalitarisme n'est que la forme la plus radicale de la dictature. De ce fait, il apparaît clairement que tous les

⁵³⁶ Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 66

⁵³⁷ Idem. p. 66.

⁵³⁸ Sur cette thèse de Hannah Arendt qui tend à limiter la problématique du totalitarisme au nazisme et au stalinisme, voir les publications d'Emilio Gentile dans *Le silence de Hannah Arendt : L'interprétation du fascisme dans les origines du totalitarisme*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2008/ 4 N° 100. Notons que l'auteur y soumet à une analyse critique la thèse de Hannah Arendt qui dénie le caractère totalitaire au fascisme de Mussolini.

⁵³⁹ Lefort Claude, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, éd. Fayard, 1994, 331 p.

régimes totalitaires sont nécessairement autoritaires, mais un régime despotique ou autoritaire n'est pas nécessairement totalitaire.

450. Pour ce qui est maintenant des caractéristiques des régimes totalitaires, de nombreux théoriciens du totalitarisme, comme le politologue Carl Joachim Friedrich, l'historien italien Enzo Traverzo et le philosophe français Claude Polin ont, chacun de leur côté, tenté de donner leurs propres caractéristiques. Ces auteurs convergent sur des points suffisamment fondamentaux qu'on pourrait retrouver dans toutes les sociétés totalitaires⁵⁴⁰. Cela donne à penser que les régimes totalitaires sont fondamentalement semblables entre eux. De manière générale, l'accent est mis sur quatre des paradigmes sur lesquels fonctionnent les États totalitaires⁵⁴¹. Ces derniers ayant été suffisamment élucidés dans d'autres études, nous n'allons pas nous attarder sur ce point pour ne pas déborder du cadre de la présente étude.

451. En revanche, il est intéressant de noter que Claude Lefort, dans sa contribution à la compréhension du totalitarisme, a pris soin de mettre en parallèle ce concept avec la démocratie. D'après l'auteur, le totalitarisme est une réaction contre la démocratie. Car au lieu de créer une pluralité d'expression comme le fait la démocratie, le totalitarisme cherche à recréer l'unité, à enrayer les différences ou les divergences pour instaurer une uniformité.⁵⁴² Nous en arrivons donc à la conclusion que le totalitarisme éclaire mieux la démocratie et, grâce à elle, les vertus de la démocratie apparaissent clairement.

452. Par ailleurs, il convient de souligner qu'à l'instar de la domination charismatique, le totalitarisme est un mouvement révolutionnaire, temporaire et transitoire qui perdrait son essence dans la durée. C'est donc un système fragile qui contient, selon Hannah Arendt, les germes de sa propre destruction⁵⁴³. En outre, Claude Lefort en bon théoricien du totalitarisme, estime pour sa part que ce mouvement est un processus dont

⁵⁴⁰ Voir le point de vue pertinent de l'historien italien Enzo Traverzo sur *les caractéristiques communes des régimes totalitaires : Le totalitarisme. Le XXe siècle en débat*, Paris, éd. Seuil, Coll. « Points Essais », 2001, pp. 470-473.

⁵⁴¹ Voir pour la plupart des critères du totalitarisme : Claude Polin, *Le totalitarisme*, Paris, Coll. : « Que sais-je ? », 1982, p. 13.

⁵⁴² Voir Dominique Colas, « Lefort Claude, 1924 : L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire », Dictionnaire des œuvres politiques (1986), 4^e édition, Paris, éd. Presse universitaire de France, Coll. « Quadrige/ référence », N° 329, 2001, pp. 585-591

⁵⁴³ Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme : Le système totalitaire*, op. cit., p. 171.

l'absurdité du contrôle total de la société ne peut que connaître de fin et de succès car forcément, il sera confronté à des oppositions et des contradictions⁵⁴⁴.

453. Le politique Dominique Colas résume ici de manière frappante la pensée de Claude Lefort : « *Le totalitarisme est un régime dont le registre est d'être rongé par l'absurdité de sa propre ambition (le contrôle total par le parti) et par la résistance passive et active de ceux qui lui sont soumis*⁵⁴⁵. » Le totalitarisme est donc un système politique paradoxal qui tire sa force dans sa propre faiblesse. Sa force repose sur la domination totale de la société, sa faiblesse réside dans le fait qu'il ne peut en réalité dominer totalement cette société au-delà d'un certain seuil sans qu'il ne s'autodétruisse. Toutes les sociétés étant complexes, le système totalitaire ne peut totalement simplifier ou annihiler la réalité de la complexité sociale.

454. En conclusion, on pourrait retenir globalement du totalitarisme qu'il est l'expression d'un régime de concentration de pouvoir dans lequel tout est mis sous le contrôle de l'État : la vie politique, économique, sociale et culturelle. Ce régime se caractérise particulièrement par la propagande et la terreur et bien d'autres moyens que nous verrons. Succinctement le totalitarisme constitue « *une société plus ou moins asservie à un parti-Etat, régnant par l'idéologie et la terreur*⁵⁴⁶ ».

455. Cela étant, revenons maintenant à la question fondamentale qui nous a amené à sortir du cadre de notre perspective de départ sur le charisme pour en arriver au totalitarisme. En effet, l'enjeu de cette digression consiste à rechercher s'il pourrait y avoir un lien entre le totalitarisme et le charisme. Il nous fallait expliquer d'abord ce qu'on entend par totalitarisme afin de mieux examiner ses supposés rapports avec le charisme qui fait l'objet de notre étude. Pourquoi recherchons-nous s'il a un lien quelconque entre ces deux concepts ? Cette perspective trouve sa motivation par le fait que, dans cette partie de notre étude sur le charisme, nous tâchons de démontrer dans quel cadre institutionnel s'exerce le charisme.

456. Or, il nous apparaît de plus en plus que le pouvoir charismatique, dans sa phase perverse pourrait éventuellement déboucher sur une situation institutionnelle totalitaire.

⁵⁴⁴ Voir Dominique Colas, « *Lefort Claude, 1924 : L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire* », op. cit., pp. 585-591

⁵⁴⁵ Idem. p. 591

⁵⁴⁶ François Furet, *Le passé d'une illusion : essai sur l'idée communiste au XXe siècle*, Paris, éd. Robert Laffont/ Calmann-Lévy, 1997, p. 189

Nous avons été confortés dans cette hypothèse pour de nombreuses raisons que nous aurons à éclaircir. Mais on pourrait d'ores et déjà poser simplement la question : pourquoi les régimes totalitaires ont toujours été dirigés par des personnalités charismatiques ? En tout cas, force est de constater cette réalité à travers le stalinisme et l'hitlérisme⁵⁴⁷.

457. On note ainsi, à divers égards, que l'on ne peut réellement parler de régime totalitaire sans faire référence à l'action d'un chef charismatique qui l'incarne. Dès lors, nous nous demanderons si le charisme ne serait pas quelque part l'essence du totalitarisme. En d'autres termes, nous tenterons de démontrer que le charisme dans une dynamique négative, peut pencher vers un autoritarisme de mauvais aloi ou un totalitarisme.

B) Le charisme, instrument au service du pouvoir totalitaire

458. Avant d'aller plus loin dans nos propos, il importe de signaler que pour Hannah Arendt, (pionnière de la théorie du totalitarisme) il ne faut pas créer d'amalgame entre la domination charismatique et le totalitarisme⁵⁴⁸. En effet pour la principale théoricienne du concept du totalitarisme, c'est une grave erreur d'interpréter les chefs totalitaires selon le concept wébérien d'« autorité charismatique »⁵⁴⁹, une interprétation aurait pour conséquence de fausser la biographie des chefs totalitaires⁵⁵⁰.

459. Cependant, une analyse approfondie des régimes totalitaires met en évidence une certaines caractéristiques du leadership charismatique qui permettant de battre en brèche les arguments de Hannah Arendt. D'ailleurs, on pourrait d'emblée faire remarquer que la conceptualisation même du totalitarisme fait explicitement référence au rôle cardinal d'une autorité suffisamment charismatique sur laquelle repose tout le système totalitaire. Il est en outre incontestable que les caractéristiques du système totalitaire ont été et sont extrêmement favorables à l'émergence et au rôle prééminent et fondamental d'une autorité de type charismatique. De ce point de vue, l'interprétation des travaux de l'historien

⁵⁴⁷ Voir les travaux d'Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., 391 p ; voir aussi Pierre du Bois de Dunilac, « Mythe et biographie : Le cas de Staline », Cadmos (cahiers trimestriels de l'institut universitaire d'étude européenne de Genève et du Centre européen de culture), N°17-18, 1982, pp. 80-98.

⁵⁴⁸ L'auteur de *Les origines du totalitarisme*, fait d'ailleurs remarquer à ce propos que « ce ne sont pas les dons éclatants de Hitler comme orateur de masse qui lui assurèrent sa position dans le mouvement ; au contraire, ils conduisirent ses adversaires à le sous-estimer comme simple démagogue, et Staline fut capable de vaincre le meilleur orateur de la révolution russe », op. cit., p. 123.

⁵⁴⁹ Hannah Arendt, *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 123.

⁵⁵⁰ Idem. p. 123

britannique Ian Kershaw *Hitler. Essai sur le charisme en politique* sont riches en enseignement pour établir le rôle du charisme dans la montée du pouvoir totalitaire⁵⁵¹.

460. Cet auteur a admirablement démontré, à cet égard, que le régime totalitaire nazi est inséparable de « l'autorité charismatique d'Hitler »⁵⁵². S'inspirant de la théorisation wébérienne du charisme, Ian Kershaw assure que le concept de la domination charismatique est très pertinent pour expliquer pourquoi le régime totalitaire fondé par Hitler a pu conjuguer « *une base de pouvoir aussi instable et une dynamique extraordinaire* »⁵⁵³. Bien plus, Ian Kershaw, dans son analyse soutient également que le concept de la « domination charismatique » est essentiel pour comprendre et expliquer les fondements de la suprématie d'Hitler au sein du mouvement national-socialiste⁵⁵⁴. En clair, contrairement à ce que dit Hannah Arendt, Ian Kershaw assure que c'est grâce à la puissance de son charisme que celui-ci est parvenu à instituer en Allemagne un régime totalitaire⁵⁵⁵.

461. Il est donc essentiel de considérer que le régime national-socialisme n'aurait sans doute pas connu sa dynamique s'il n'était pas dirigé par un chef charismatique. Autrement dit, l'obéissance prompte, automatique et stéréotypée d'une grande partie du peuple allemand n'a été obtenue pour consolider le régime totalitaire hitlérien que grâce à sa puissance d'entraînement⁵⁵⁶. On retiendra des travaux d'Ian Kershaw que le régime totalitaire institué en Allemagne par Hitler est « *un système charismatique de gouvernement dans lequel le mythe du führer fonctionnait comme une « structure » clef dans l'accélération du processus de radicalisation nazie* »⁵⁵⁷.

⁵⁵¹ Par ailleurs, il convient de souligner que cette interprétation qui consiste à voir, dans le règne d'Hitler, la présence d'une communauté charismatique n'est pas tout à fait nouvelle dans l'historiographie du nazisme. En effet, bien avant les travaux d'Ian Kershaw auxquels nous venons de nous référer, cette hypothèse fut également mais fugacement évoqué par l'historien allemand Franz Neumann, dans un ouvrage paru dès 1942, intitulé *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme*, (réédité à Paris en 1987, édition Payot, 592 pages). Pour ce chercheur, le régime nazi mis en place en Allemagne par Hitler, loin d'être seulement un État totalitaire aurait à l'évidence des composantes charismatiques. De plus, il apparaît également dans une moindre mesure chez Talcott Parsons, principal commentateur des œuvres de Max Weber aux États-Unis. Cf. Voir Hinnerk Bruhns, « *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent*, », Les cahiers de centre recherche historique, 24/2000, mis en ligne le 16/01/2009. Disponible sur URL : <http://ccrh.revues.org/index1882.html>. Consulté le 30 novembre 2011.

⁵⁵² Voir les travaux Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., 391 p.

⁵⁵³ Idem. p. 13.

⁵⁵⁴ Ibid. pp. 13 et suiv...

⁵⁵⁵ Idem.

⁵⁵⁶ Sironneau Jean-Pierre, *Sécularisation et religion politique*, op. cit., p. 494.

⁵⁵⁷ Kershaw Ian, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'Etat nazi*, op. cit., p. 594.

462. Toutefois, l'on ne peut réellement nier, comme nous le recommande Hannah Arendt, l'impact du charisme dans les mouvements totalitaires. La présence du leadership charismatique y est d'ailleurs d'autant plus prégnante que tous les régimes totalitaires ou supposés tels (en raison de leurs extrêmes autoritarismes) sont plus ou moins connus ou désignés par des noms de leaders charismatiques. On parle couramment, à titre d'illustration de maoïsme, de nassérisme, d'hitlérisme, de franquisme, de stalinisme, de khomeynisme⁵⁵⁸. On en convient donc que ces régimes autoritaires ont été tellement incarnés par ces personnalités qu'ils s'en trouvent confondus. On comprend ainsi le postulat de Claude Lefort lorsqu'il affirme que le régime totalitaire n'est que « le régime de l'un ».⁵⁵⁹ Il s'agit pour Lefort de mettre l'accent sur le rôle prépondérant du leader, son omniprésence, la puissance de son pouvoir et sa volonté se confondant avec celle de l'État.

463. Comme on le voit, ce sont des régimes qui mettent en avant des leaders qui personnifient le pouvoir. Dans ce cadre, le charisme s'inscrit dans un système institutionnel totalitaire. Alexandre Dorna, dans *Le leader charismatique*, souligne dans le même sens que le chef charismatique apparaît dans les régimes totalitaires comme « *le principe unificateur, la clef de voûte de tout le système, le modèle vivant, car la doctrine c'est lui et ses exploits* »⁵⁶⁰.

464. Dans le prolongement et en complément de nos présuppositions qui précèdent, nous examinerons davantage en quoi consiste l'importance d'un chef charismatique dans le contexte totalitaire. Il faut en effet rappeler que l'objectif du gouvernement totalitaire est d'exercer une domination omnipotente et omnisciente sur la société qu'elle entend diriger. Cela passe donc par une soumission totale sans restriction de la société à la domination totalisante du régime. Dans ces conditions, il faut une direction politique suffisamment forte pour pouvoir atteindre ce but.

465. Aussi, le rassemblement des masses est-il, selon Hannah Arendt, l'un des fondements du totalitarisme ; car, comme l'écrit la philosophe, « *le gouvernement*

⁵⁵⁸ Il est important de préciser que tous ces régimes auxquels nous avons fait référence ne sont pas totalitaires quoiqu'ils aient été autoritaires pour la plupart. Cette nuance s'impose dans la mesure où la différence entre le totalitarisme et l'autoritarisme, la première est une forme plus radicale que la deuxième. Il en résulte que les régimes totalitaires sont d'abord autoritaires alors que les régimes peuvent être autoritaires sans être totalitaires.

⁵⁵⁹ Lefort Claude, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, op. cit., 173.

⁵⁶⁰ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 66.

*totalitaire, malgré l'évidence de ses crimes, s'appuie sur un substrat de masses*⁵⁶¹». Dès lors, il faut à la tête du régime une personnalité dotée de qualités exceptionnelles permettant de susciter la fascination et l'adhésion de la masse aux projets totalitaires. Nous pensons justement que le recours au charisme est important dans cette perspective au sens où il est historiquement démontré que les appareils répressifs et bureaucratiques, quels qu'ils soient, ne peuvent suffire à assurer une domination de manière générale, à fortiori une domination totale sur la société.

466. Ainsi, il apparaît indispensable de compléter le contrôle policier de la société par l'élaboration d'une théorie de mobilisation des masses, en vue d'une massification parfaite de la société au projet totalitaire. Comme le disait Eugène Enriquez, dans les sociétés totalitaires, « *les individus ne forment un corps que s'ils peuvent s'aimer mutuellement en ayant un objet d'amour commun : une idéologie commune, incarnée par des êtres tout-puissant dignes d'être aimés*⁵⁶² ».

467. À ce stade de notre perspective, il semble utile de faire remarquer que le système totalitaire fonctionne crescendo pour s'accaparer de tout et mettre tous les individus sous sa domination. La tactique totalitaire consiste de ce fait à mettre en avant d'abord le charisme du chef, puis les méthodes insidieuses comme la propagande et l'endoctrinement, et enfin, on utilise la terreur exprimée à travers la violence. Il convient cependant de souligner qu'un État totalitaire réellement efficace serait « *celui où l'exécutif tout-puissant des chefs politiques de leur armée de sous-fifres contrôlerait une population d'esclave sans nul besoin de contraindre, car ceux-ci adoreraient leur servitude*⁵⁶³ ».

468. À défaut de pouvoir obtenir l'adhésion de la masse par des qualités réellement charismatiques, le totalitarisme utilise d'autres méthodes : la propagande, la terreur et le culte de la personnalité du chef. Les gouvernements totalitaires ne lésinent pas sur ces moyens, l'objectif étant de pouvoir dominer en toute confiance en suscitant une réelle ou une communication factice entre le chef charismatique et la masse. Bien évidemment, en raison de la finalité de tout projet totalitaire qui est en général absurde et insensé, le soutien de la masse ne peut s'expliquer et se comprendre que par la manipulation et le lavage de cerveau.

⁵⁶¹ Arendt Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, op. cit., p. 7.

⁵⁶² Enriquez Eugène, *De la horde à l'État*, op. cit., p. 456.

⁵⁶³ Huntford Roland, *Le nouveau totalitarisme*, Paris, éd. Fayard, 1975, p. 6.

469. Joseph Goebbels (ministre du Reich à l'éducation du peuple et la propagande) est, de ce point de vue, présenté par les historiens du nazisme comme une sorte de mélange de prophète et de publicitaire très performant, qui, à lui seul, aurait pratiquement inventé, installé Hitler et le régime nazi dans le cœur des allemands⁵⁶⁴. Écoutons ici ce que Goebbels lui-même disait à ce sujet : « *Le plus grand bonheur que peut éprouver un de nos contemporains, est soit d'être génie, soit d'en servir un* ⁵⁶⁵ ». Il n'y a donc aucun doute ici qu'il en ait effectivement 'servi un'⁵⁶⁶, qui était, certes un génie, mais un génie maléfique. Comme l'écrit Roland Huntford, « *les prophètes du malheur ont toujours exercé une fascination perverse, car les hommes adorent se fustiger et se prouver qu'ils sont réellement aussi grotesques qu'ils pensent* ⁵⁶⁷ ».

470. À vrai dire, les régimes totalitaires savent si bien s'adonner à la manipulation et à la propagande sur les masses, qu'on observe des phénomènes de psychologie sociale comme ceux que nous avons vus précédemment à la lumière des travaux de psychologie de foules de Gustave Le Bon ou Serge Moscovici (hystéries collectives et irrationalité dans le sentiment et les réactions des foules face au meneur charismatique)⁵⁶⁸. Les hypothèses développées par la psychologie de la masse peuvent permettre de comprendre par exemple les hystéries collectives de foules en transe, pleurant de joie à chaque apparition d'Hitler au cours de certains des meetings ; ou encore l'attitude des jeunes révolutionnaires khomeynistes iraniens prêts à mourir en martyr pour défendre le guide de la révolution et l'idéal islamique proposé et incarné en sa personne.

471. Dans ce même ordre d'idées, il conviendrait d'ajouter des phénomènes de transfert, d'identification, de satisfaction narcissique de la masse fascinée qui se substitue de façon imaginaire au chef. Cette approche de fascination proche de l'hypnose a été puissamment mise en évidence par Freud dans ses *Essais de psychanalyse*, où ce dernier y développe les liens libidinaux entre un meneur hypnotiseur et une « masse dépendante »⁵⁶⁹. Sur ce point, on note que le stalinisme, en Union Soviétique, a réussi à mettre en place un

⁵⁶⁴ Pour plus de détail sur les méthodes et la personnalité manipulatrice de Goebbels, voir l'excellent ouvrage de Lionel Richard, dans *Goebbels. Portrait d'un manipulateur*, Paris, éd. André Versaille Editeur, 2009, 290 p.

⁵⁶⁵ Joseph Goebbels, Cité par Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, op. cit., p. 79.

⁵⁶⁶ Idem.

⁵⁶⁷ Huntford Roland, *Le nouveau totalitarisme*, op. cit., p.1.

⁵⁶⁸ Voir notre paragraphe précédent sur les limites du charisme : l'endoctrinement, l'aveuglement et le fanatisme des suiveurs. Nous nous sommes particulièrement inspirés des travaux de Gustave Le Bon dans *Psychologie des foules*, Paris, éd. Flammarion, 2009, 231 p.

⁵⁶⁹ Voir Freud Sigmund, *Essais de psychanalyse*, op. cit., pp. 221-227.

système totalitaire dont la logique était la suivante : « *l'identification du peuple au prolétariat, du prolétariat au parti, du parti à la direction, de la direction à l'Égocrate*⁵⁷⁰ ».

472. En somme, nous avons montré à travers ce paragraphe que le charisme pouvait malheureusement devenir une cause ou un instrument au service d'un régime totalitaire, régime de terreur. Il est incontestable que les caractéristiques du système totalitaire ont été et sont extrêmement favorables à l'émergence ou au rôle fondamental d'une autorité charismatique. On a bien vu à ce propos, que l'interprétation des travaux d'Ian Kershaw *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, étaient riches en enseignement pour établir le rôle du charisme dans la montée du pouvoir totalitaire⁵⁷¹. L'auteur a démontré, de manière frappante, que le régime totalitaire nazi était inséparable de « l'autorité charismatique d'Hitler »⁵⁷².

473. Il est clair que dans ce cadre-là, le charisme, au lieu d'être un accomplissement, devient un vice, un défaut et parfois une tragédie. Pour en revenir au cas hitlérien, notons que selon le sociologue américain Talcott Parsons, l'observation de l'action et des pratiques des nazis semble corroborer l'idée que la domination du national-socialisme se caractérise particulièrement par la banalisation de la spirale de la violence, « *qui s'exerçait de plus en plus fortement contre des membres du (mouvement) et des chefs à un niveau inférieur, afin d'arriver par la force à réaliser l'utopie qui allait de pair avec le charisme. Dans le sultanisme de satrapes qui régissait la politique de la société, la terreur soumise au processus de la "quotidianisation", devenait de plus en plus le trait caractéristique et prenait des traits quasi-religieux*⁵⁷³ ».

474. Une telle perversion du charisme nous amène à remettre au goût du jour le grand débat théorique qui eut lieu en Allemagne sur la pertinence de la théorie wébérienne du charisme, suite à la perversion de la notion par le régime hitlérien. Il importe de souligner qu'après la tragédie du régime nazi, de nombreuses voix se sont levées pour établir un rapport entre la théorie wébérienne du charisme et le règne d'Hitler. De fait,

⁵⁷⁰ Lefort Claude, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, op. cit., p. 175.

⁵⁷¹ Voir Neumann Franz, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme*, réédité à Paris en 1987, éd : Payot, 592 p.

⁵⁷² Voir les travaux d'Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., 391 p.

⁵⁷³ Parsons Talcott, cité par Hinnerk Bruhns, *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent*. Disponible sur le site : <http://ccrh.revues.org/index1882.html>).

certaines critiques ont même accusé Max Weber d'avoir, par sa théorie du charisme, préparé les allemands à accueillir à tort Hitler comme un sauveur et de l'avoir inspiré à mettre en place le système politique nazi. Une telle accusation mérite d'être réactualisée afin de déceler le vrai du faux, d'autant plus qu'elle pourrait avoir une portée d'intérêt général au-delà du cas de l'Allemagne.

475. Une cause plus profonde et plus originale semble en effet se placer à l'origine de ce débat. Celle-ci consiste à se demander si la théorie wébérienne du charisme créerait plus de problèmes qu'elle n'en résout, et c'est précisément ce que nous tenterons de faire dans le paragraphe suivant. En nous appuyant sur le cas d'Hitler en Allemagne, nous voulons examiner la pertinence de la notion de charisme à l'aune des différentes positions, en l'occurrence ceux qui étaient pour ou contre la théorie wébérienne du charisme. Ainsi, cette perspective doit nous permettre de mieux nous demander si, au-delà du cas d'espèce allemand, le défaut ne résiderait pas dans le principe même du concept ou de son utilisation entre des mains perverses.

Paragraphe 3: La perversion du charisme par Hitler et le débat théorique général sur la finalité du charisme : « concept pertinent ou problématique ? »

476. En effet, après la deuxième guerre mondiale, certains théoriciens, nous le verrons, n'ont pas manqué d'accuser directement Max Weber d'avoir, par sa théorie du grand chef charismatique, préparé psychologiquement et intellectuellement le peuple allemand à accueillir Hitler. Nous avons donc décidé de réactualiser ce débat entre théoriciens. Il y a lieu de souligner qu'au-delà du débat sur le cas hitlérien, la pertinence de la théorisation wébérienne du charisme a très souvent été l'objet d'une discussion enflammée entre théoriciens sociologues, psychologues, philosophes et autres théoriciens du pouvoir et du leadership. Ce débat se schématise en général par cette phrase : pour ou contre et à partir de Weber ?

477. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette question est très tranchée et qu'elle se prolonge dans le temps et dans l'espace. Ce qui rend nécessaire notre perspective actuelle, est que nous voulons faire une sorte de bilan, analyser les positions des uns et des autres pour avoir une vue d'ensemble. Autrement dit, nous tenterons d'établir la synthèse des éléments à charge et des éléments à décharge concernant la théorie wébérienne du

charisme, et peu à peu proposer notre propre point de vue. Ainsi, pour commencer, posons-nous la question de savoir si Weber, par sa théorie du grand chef charismatique, a réellement favorisé en Allemagne l'émergence du régime hitlérien.

A) La théorie wébérienne du charisme a-t-il influencé la mise place du système hitlérien ?

478. Pour répondre à la question fondamentale de savoir si la théorie du chef charismatique de Weber a contribué à préparer le peuple allemand à accueillir Hitler et son idéologie nazie, nous proposons deux parties. Partant d'une analyse de plusieurs théoriciens critiques sur la perspective wébérienne du pouvoir charismatique, nous exposerons d'abord les arguments de ceux qui rattachent une influence des positions wébériennes sur la dynamique ayant conduit Hitler au pouvoir suprême en Allemagne (1). Ensuite, nous examinerons les arguments des disciples de Weber qui contestent une telle accusation (2). Avant d'examiner ces deux thèses qui s'affrontent pour ensuite donner notre propre opinion, il est nécessaire de faire une remarque préliminaire.

1) La question de l'influence des théories de Weber sur l'ascension d'Hitler au pouvoir et sur les théoriciens nazis

479. Avant d'analyser les critiques faites à Weber à ce sujet, il est utile d'exposer d'abord l'élément central de sa thèse qui est à l'origine des critiques. Rappelons que Max Weber, dans plusieurs de ses écrits politiques consacrés à la situation politique et institutionnelle de son pays, aurait été habité par le rêve d'une Allemagne puissante et menant une politique extérieure active. Mais, en tant qu'observateur impitoyable de la société allemande de son temps, il était ulcéré par la médiocrité de son personnel dirigeant⁵⁷⁴. De fait, son souhait était de voir s'instaurer dans son pays un régime fort à la tête duquel se trouverait placé une grande personnalité charismatique. Comme il le dit lui-même ici : « *Le président du Reich devrait être pour ainsi dire "un monarque élu," et, en cette qualité, figurer un contrepoids à l'omnipotence du Reichstag [...]. Mais ce n'est pas tout ; le président du Reich devrait être en même temps chefs césariens. L'homme d'État charismatique gouverne par des moyens césariens et brigue l'adhésion du parlement ainsi*

⁵⁷⁴ Voir François Etienne, Mommsen Wolfgang, *Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 133.

*que l'acclamation des masses ; les uns comme les autres le suivent inconditionnellement tant qu'il a du succès*⁵⁷⁵ ».

480. C'est à la lumière de ce souhait théorique de Weber pour la survenance au pouvoir suprême en Allemagne d'une personnalité charismatique, qu'il fut accusé, quelques années après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, comme celui qui aurait, par sa théorie du grand chef charismatique, préparé psychologiquement et intellectuellement le peuple allemand à l'accueillir. C'est cette accusation qui fera justement l'objet de débats enflammés entre théoriciens. En effet, suivant Wolfgang Mommsen, la controverse fut d'ailleurs engagée alors que la seconde guerre mondiale n'était pas encore terminée. Elle a été suscitée par l'étude de J. P Mayer, intitulée *Max Weber in German politics*, dans laquelle l'auteur a traité Max Weber de « *nouveau machiavel de l'âge de l'acier* »⁵⁷⁶.

481. Notons que Wolfgang Mommsen lui-même, principal historien des œuvres de Max Weber, sera paradoxalement l'un des premiers à accrédi-ter cette thèse, avant de se raviser plus tard. C'est en cela qu'il fut d'ailleurs considéré par certains chercheurs comme l'un des premiers textes « révisionnistes » sur le grand sociologue allemand⁵⁷⁷. En effet, tout en magnifiant la théorie wébérienne du charisme, Wolfgang Mommsen écrira dans ses travaux : « *Cependant on sera obligé de constater, si l'on est honnête, que la théorie wébérienne de la domination de leaders charismatiques, liée à une formalisation radicale du sens des institutions démocratiques a préparé intérieurement le peuple allemand à l'acclamation d'un Führer et dans cette mesure à celle aussi d'Adolph Hitler*⁵⁷⁸ ».

482. Toutefois, il importe de rappeler, et nous le verrons plus loin, que Wolfgang Mommsen reviendra plus tard sur cette position. Malgré ce revirement, la controverse est allée de plus belle et deviendra encore plus passionnée et passionnante, car parmi les polémistes, on compte des théoriciens de renoms comme Reinhard Bendix, Raymond Aron, Louis Dumont. Ne pouvant pas passer en revue toutes leurs argumentations et critiques qui, le plus souvent, sont très tranchées, nous nous contenterons de citer quelques points qui mériteraient d'être commentés.

⁵⁷⁵ François Etienne, Mommsen Wolfgang, *Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 445.

⁵⁷⁶ J. P Mayer, Cité par Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit., p. 24.

⁵⁷⁷ Voir à ce propos les remarques de Karady Victor, dans E. Fleischmann, « *de Weber à Nietzsche* », dans les *Annales. Économique, Sociétés, Civilisations*, Année 1967, Vol. 22, N° 3, p. 632.

⁵⁷⁸ Wolfgang Mommsen, *Max Weber et la politique allemande*, op. cit., P 473.

483. En effet, il y a deux positions critiques qui se dégagent : l'une, mesurée, qui, sans remettre en cause ou rejeter la théorie wébérienne du charisme, se contentera de faire certaines observations sur quelques aspects de la notion, qui, de par leur imprécision, ont pu favoriser de mauvaises interprétations. L'autre, plus radicale, remet en cause la dangerosité même du concept du charisme, et s'interroge sur son utilité. Autrement dit, selon cette conception, la théorie wébérienne du charisme comporte des germes dangereux. De fait, elle doit être purement et simplement rejetée. Commençons par examiner cette dernière hypothèse.

484. Pour ceux qui remettent en cause radialement la théorie wébérienne du charisme, figure au premier rang l'anthropologue français Louis Dumont. En effet, dans ses travaux intitulés *L'idéologie allemande*, parlant du charisme, Louis Dumont conteste le fait de penser un seul instant que la politique puisse s'incarner dans une seule personne : « *Le cas qui nous intéresse ici est celui où un conflit insoluble mettent en jeu des systèmes d'idées, disons sinon des rationalités du moins des rationalisations opposées, oblige à recourir au règne d'un homme [...] L'intervention d'une personne humaine rouvre tout un monde de perceptions et de sentiments que le débat d'idées prétendait ignorer*⁵⁷⁹ ».

485. Partant de ce postulat, et en tenant compte de certains aspects confus de la théorie wébérienne du charisme, cet anthropologue conclut qu'en réalité, le charisme n'éclaircit rien, il obscurcit plutôt. C'est ainsi que l'auteur soutiendra fermement son hypothèse de départ, consistant à affirmer que le charisme tel que théorisé par Weber ne pourrait aboutir à un autre système politique qu'à celui d'une concentration de pouvoir au profit d'un seul⁵⁸⁰. De fait, suivant l'auteur, on est en droit de s'en méfier, même si l'on n'est forcé d'admettre qu'à travers l'autorité charismatique, « *il peut de nouveau y avoir respect, admiration, attachement, dévouement, identification de la part du sujet-citoyen, et même, osons le mot, soulagement d'une tension sentie à la fois comme extrême et comme étroite*⁵⁸¹ ».

486. Par ailleurs, il importe d'indiquer que, sans rejeter péremptoirement la théorie wébérienne de l'autorité charismatique, certains théoriciens portent une observation générale sur la conception wébérienne de la politique, dont la théorie du charisme serait

⁵⁷⁹ Louis Dumont, cité par Hinnerk Bruns, « *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent* », Les cahiers du centre recherche historique, 24/2000, mis en ligne le 16/01/2009. Disponible URL : <http://crh.revues.org/index1882.html>. Consulté le 20 décembre 2011.

⁵⁸⁰ Idem.

⁵⁸¹ Ibid.

l'une des manifestations. Sur ce point, les critiques qui sont généralement adressées à Weber se rapportent au fait qu'il aurait trop tendance à concevoir la politique comme un rapport de force entre différents acteurs, entre les hommes où seuls les plus forts, c'est-à-dire les élites, doivent commander les autres. En d'autres termes, dans sa conception de l'exercice du pouvoir, Weber aurait trop mis l'accent sur une perspective héroïque du chef.

487. Avant de nous attarder sur cette conception wébérienne du pouvoir et de la politique, il est utile de souligner que de telles observations, tirées des œuvres de Weber, poussent de nombreux auteurs à soutenir que Nietzsche aurait influencé Weber, ce qui nous conduit à notre problématique sur les affinités qu'il y aurait entre les thèses de Nietzsche et celles de Weber en matière de pouvoir et de domination. On verra que la critique contre les théories wébériennes s'avère encore plus frontale avec la question de ses affinités intellectuelles et théoriques entre le sociologue et le philosophe. Longtemps négligée, l'influence de Nietzsche sur Weber a été souligné par certains qui assurent que ce dernier serait son « continuateur testamentaire »⁵⁸².

488. Si cette supposée influence devient une hypothèse féconde, elle est bien évidemment liée à la comparaison raisonnée de leurs réflexions sur le pouvoir et la politique. Laurent Fleury, dans *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, exprime très clairement cette hypothèse lorsqu'il écrit : « *Un premier point commun tient sans doute dans le recours à des concepts communs tels que ceux de « volonté » ou de « puissance » qui occupent une place de choix dans leur lexique respectif. Ainsi, Fleischmann souligne la proximité entre le concept nietzschéen de 'volonté de puissance' et la centralité de l'idée de 'volonté' dans la sociologie politique de Weber*⁵⁸³. »

489. Les pensées politiques de Weber rejoindraient donc pour l'essentiel « *la conception nietzschéenne de la « grande politique »* »⁵⁸⁴. La « grande politique » chez Nietzsche, selon Jean-Marie Vincent, consiste à exercer le pouvoir en imposant sa volonté à autrui, mais de manière intelligente, en jouant sur la persuasion autant que sur la

⁵⁸² Voir à ce propos les travaux d'Eugen Fleischmann, 'De Weber à Nietzsche,' AES, V, 1964, pp. 190-238 ; voir aussi, dans ce même ordre d'idée Wilhelm Hennis qui évoque la « *trace de Nietzsche dans les œuvres de Weber* » dans son livre *La problématique de Max Weber*, Paris, éd. PUF, 1996, pp. 181-206.

⁵⁸³ Fleury Laurent, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, Revue française de sociologie, 2005/4-Vol. 46, p. 823

⁵⁸⁴ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 81.

crainte⁵⁸⁵. S'étant inspiré de Nietzsche, Weber a sans doute intégré dans sa pensée politique le présupposé suivant : « *Toute action politique étant fondée sur la lutte, la volonté de puissance est le véritable moteur de l'histoire [...]. La violence étatique se trouve justifiée par les valeurs (nationalistes) qu'elle vise à réaliser. Mais ces valeurs ne peuvent être assumées que par un guide charismatique* ⁵⁸⁶ ».

490. Dans cette même optique, il importe de souligner également que même dans sa conception de la démocratie, Weber a tendance à trop mettre en avant, « *la prédomination dans ses analyses du pôle autoritaire du groupement politique au détriment du pôle coopératif* ⁵⁸⁷ ». Le politologue canadien Frédéric Vandenberghe, dans article pertinent intitulé, *Entre science et politique. La conjonction du positivisme et du décisionisme dans la sociologie du droit de Max Weber*, a mis un accent particulier sur cet état de fait. Notons que pour cet analyste politique, si Weber plaide pour la démocratie parlementaire qu'il catégorise de façon révélatrice dans *Économie et société* comme un sous-type de domination charismatique, ce n'est pas parce qu'il veut protéger les valeurs démocratiques, c'est simplement pour des raisons pragmatiques⁵⁸⁸.

491. Suivant la thèse de l'auteur, en premier lieu, Weber « *pense que seul un parlement fort peut contrôler l'administration ; ensuite, d'une manière plus significative, il considère qu'un régime parlementaire constitue la meilleure garantie et le meilleur moyen de recruter un chef politique charismatique, doué d'une forte personnalité de passion, d'un sens de la proportion et d'un courage suffisant pour assumer la responsabilité des conséquences violentes que l'usage diabolique du pouvoir politique entraîne inévitablement* ⁵⁸⁹ ».

492. On retiendra donc de cet auteur, qu'aux yeux de Weber, le système parlementaire étant en soi corrompu et inefficace, il ne doit servir en réalité qu'à la sélection du guide charismatique ou de « véritable surhomme »⁵⁹⁰ au sens nietzschéen du

⁵⁸⁵ Sur ce point, il convient de noter que Jean-Marie Vincent, op. cit., pp. 81-82, s'inspire des travaux de Karl Jaspers, *Nietzsche. Introduction à sa philosophie*, Paris, 1950 ; et de Simone Goyard-Fabre, *Nietzsche et la question politique*, Paris, 1977, 200 p.

⁵⁸⁶ Karady Victor, E. Fleischmann, « *de Weber à Nietzsche* », dans les *Annales. Economique, Sociétés, Civilisations*, Année 1967, Vol. 22, N° 3, p. 632.

⁵⁸⁷ Voir Colliot-Thélène dans préface de Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 15.

⁵⁸⁸ Frédéric Vandenberghe, *Entre science et politique. La conjonction du positivisme et du décisionisme dans la sociologie du droit de Max Weber*, op. cit., pp. 157-159.

⁵⁸⁹ Idem. pp. 157-159.

⁵⁹⁰ Karady Victor, E. Fleischmann, « *de Weber à Nietzsche* », op. cit., p. 632.

terme. On revient encore une fois à la supposée influence nietzschéenne sur les œuvres de Weber. On terminera par affirmer que si nous croyons réellement en cette hypothèse, on ne pourrait avoir de meilleure conclusion que celle de Karady Victor dans *E. Fleischmann*, « *de Weber à Nietzsche* », lorsque ce chercheur écrit : « *Weber a formulé son idéal politique comme une démocratie autoritaire de type plébiscitaire. En cela aussi il reprend de Nietzsche l'exigence, pour le grand homme de choisir à sa guise ses propres valeurs.*⁵⁹¹ » Toutefois, l'auteur poursuivra pour assurer que cette conception est grandement mitigée de libéralisme : « *c'est avec les masses et non contre les masses que le grand homme est grand, il est responsable du salut des autres*⁵⁹². »

493. Mais dans la poursuite de notre problématique sur la pensée politique de Weber, on notera que Jean-Marie Vincent, dans *Max Weber ou la démocratie inachevée*, avait également noté que Weber était effectivement un représentant de la conception élitiste de la démocratie⁵⁹³. Autrement dit, il est viscéralement attaché à la professionnalisation du métier politique, et donc à la domination des élites. À ce propos, il convient de noter que pour cet auteur, Weber n'aurait pas envisagé dans sa perspective d'autres solutions « *au dépérissement bureaucratique de la politique que l'intervention de personnalités d'exception qui, portées par le plébiscite populaire, seraient seules capables d'assumer l'authentique responsabilité politique, laquelle consiste à choisir et à décider dans des situations d'incertitude*⁵⁹⁴ ». Suivant cette théorie élitiste de la démocratie webérienne, il serait illusoire de penser que la démocratie conçue par tous comme la forme la plus souple, ouverte et libérale d'exercice du pouvoir, puisse être autre chose qu'une des multiples formes possibles de domination⁵⁹⁵.

494. On notera à cet égard que les études des théoriciens élitistes classiques et habituels, comme Vilfredo Pareto et Gaetano Mosca, nous semblent avoir toute leur place dans cette perspective webérienne. Il convient en effet de souligner que, selon la théorie de l'élitisme développée par ses deux théoriciens italiens, seules les élites seraient les plus aptes à diriger la société. Car selon eux, celles-ci y sont naturellement prédisposées en

⁵⁹¹ Karady Victor, *E. Fleischmann*, « *De Weber à Nietzsche* », op. cit., p. 633.

⁵⁹² Idem.

⁵⁹³ Voir préface de Catherine Colliot-Thélène du livre de Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁴ Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 15.

⁵⁹⁵ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 351 ; voir aussi, Jean-Rodrigue Paré, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas* d'Yves Sintomer, Paris, éd. La découverte, 1999, 404 p.

raison de leurs qualités intrinsèques, leur supériorité naturelle et exceptionnelle dans plusieurs types d'activités dont la politique⁵⁹⁶. On ne saurait mieux faire que de citer Vilfredo Pareto qui donne la définition de ce qu'il entend par élite : « *La notion principale des termes d'élites est celle de supériorité [...] En un sens large, j'entends par élite d'une société les gens qui ont un degré remarquable des qualités d'intelligence, de caractère, d'adresse, de capacité de tout genre*⁵⁹⁷. »

495. Dans la préface de l'ouvrage de Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, la philosophe Catherine Colliot-Thélène souligne aussi que les propositions institutionnelles développées par Weber, dans les textes des années 1917-1919, auraient eu pour but de canaliser tant la spontanéité des masses que la bureaucratie étatique qu'elles entendaient bousculer⁵⁹⁸. De fait, pour cette auteure, Max Weber était profondément méfiant à l'égard « *de toute participation active du peuple à la politique, il aurait conçu le suffrage universel égal, qu'il recommandait pour l'Allemagne en 1917, comme un moyen d'assurer l'adhésion des masses à un pouvoir dont la maîtrise devrait rester aux élites*⁵⁹⁹ ».

496. Partant de ces présupposés confus de l'influence wébérienne sur l'instauration du type de régime hitlérien, le philosophe et sociologue allemand, Jürgen Habermas, reprochait aux chercheurs en sciences politiques et autres théoriciens de s'inspirer des travaux de Weber sur le leadership et la démocratie de masse. Car, pour lui « *nous ne devons pas oublier que la vision wébérienne d'une démocratie césariste autoritaire a eu des conséquences fatales au cours de la période de Weimar*⁶⁰⁰ ». Par ailleurs, soulignons que d'autres critiques ont plutôt mis l'accent sur l'influence des travaux de Weber sur les grands théoriciens nazis qui gravitaient autour du Führer. Il convient aussi de voir en quoi consiste cette influence.

497. En effet, suivant certains chercheurs, des théoriciens nazis, en s'inspirant de la théorie wébérienne de la légitimité du pouvoir charismatique et ses arguments en faveur de la politique de puissance de l'État allemand, ont apporté des justifications théoriques à

⁵⁹⁶ Voir Audier Serge, *Machiavel, conflit et liberté*, Paris, éd. Vrin-EHESS, 2005, Vol. 1, pp. 104-105 .

⁵⁹⁷ Vilfredo Pareto, « *Renouvellement des élites* », Le Télémaque 1/2011 (N° 39), pp. 7-10. URL : www.cairn.info/revue-le-telemaque-2011-1-page-7.html.

⁵⁹⁸ Voir préface de Catherine Colliot-Thélène de l'ouvrage de Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., pp. 10-31.

⁵⁹⁹ Catherine Colliot-Thélène dans sa préface de Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., pp.15-16.

⁶⁰⁰ Cité par Gérard Noiriel, *Max Weber et le sens des limites*, Genève, 1998, Vol. 32, N° 32, pp. 140-155.

l'édification du pouvoir d'Hitler et à son idéologie nazie. Au nombre de ces "biens pensants" du régime hitlérien auxquels on fait souvent allusion, figure Carl Schmitt⁶⁰¹. Ce grand théoricien du droit, auteur de plusieurs ouvrages de droit public et politique, fut l'une des cautions intellectuelles du pouvoir nazi au point qu'on le surnomma le juriste des nazis⁶⁰². En effet, ses écrits politiques développés dans les années 1920 et au début des années 1930, transformés après 1933 en éloge ouvert de l'activité charismatique du Führer, trouveraient, selon plusieurs sources, leurs origines dans la perspective wébérienne du charisme⁶⁰³.

498. À cet égard, pour certains chercheurs comme l'historien Wolfgang Mommsen, des mesures exceptionnelles comme l'article 48 de la constitution de Weimar ou l'état d'exception préconisé en son temps par Carl Schmitt, concourraient à la concentration des pouvoirs entre les mains du Führer. Wolfgang Mommsen a donc admirablement montré, dans ses travaux, que la plupart de ces mesures préconisées par Carl Schmitt afin de renforcer le pouvoir du Führer, étaient une radicalisation de la théorie wébérienne du chef charismatique plébiscitaire⁶⁰⁴. C'est pourquoi, pour l'auteur de *Max Weber et la politique allemande*, « Carl Schmitt, disciple attentif de Max Weber, a repris la conception du président du Reich élu du peuple comme chef politique et l'a poussé jusqu'aux limites extrême du possible en rejetant loin en arrière ceux des éléments constitutionnels que Weber destinait à contraindre le chef à confirmer continûment son don charismatique⁶⁰⁵ ».

499. À ce stade de notre analyse, on ne peut pas dire que certaines de ces critiques émanant des détracteurs de Weber ne soient complètement injustifiées. Il est néanmoins permis de les discuter. C'est pourquoi on tentera aussi d'exposer les arguments en faveur de Max Weber.

1) Les positions en faveur de la théorie wébérienne du charisme

500. Il s'agit là de passer en revue la position de certains chercheurs en faveur des travaux de Weber, notamment sa défense contre ceux qui soupçonnent que sa thèse avait

⁶⁰¹ Il ressort de l'historiographie que « la caution apportée par Carl Schmitt en 1933 au pouvoir du Führer et du parti national-socialiste pose depuis longtemps le problème de sa connexion entre son activité théorique dans les années de la République de Weimar et l'esprit des écrits publiés à l'époque nazie ».

⁶⁰² Voir l'excellent article de Nicolas Tertulian, *Le juriste et le Führer*, Cités 2001/2, N°6, pp. 37-47, et aussi l'ouvrage Beaud Olivier, *Les derniers jours de Weimar. Carl Schmitt face à l'avènement du nazisme*, Descartes et Cie, op. cit., 253 p.

⁶⁰³ Nicolas Tertulian, *Le juriste et le Führer*, Cités 2001/2, N°6, pp. 37-47.

⁶⁰⁴ Ibid. pp. 37-47.

⁶⁰⁵ Wolfgang Mommsen, *Max Weber et la politique allemande*, op. cit., p. 478.

une influence sur la dynamique du pouvoir d'Hitler. Soulignons d'emblée, que ces chercheurs et théoriciens qui connaissaient mieux le personnage en tant que disciples ou qui ont étudié en détail les œuvres monumentales de ce savant exceptionnel, soutiennent que paradoxalement la doctrine proposée par Weber consistait justement à éviter l'irruption dans le débat politique institutionnel les personnages qui auront la trempe d'Hitler.

501. C'est donc de ce point de vue que l'historien Wolfgang Mommsen a admis, en fin de compte, que la volonté de Max Weber : « *derrière la construction unilatérale et compliquée de la "démocratie plébiscitaire des leaders" le thème du maintien autant que possible d'un ordre libre au sein du monde qui évolue tendancieusement vers la pétrification*⁶⁰⁶ ». Dans ce même esprit, signalons également qu'un autre chercheur, Stephan Breuer, avait déjà estimé : « *le concept de "démocratie plébiscitaire des leaders" n'est pas en continuité avec le national-socialisme, mais représente au contraire la tentative, mais aussi soit-elle problématique, de domestiquer les tendances charismatiques de la démocratie des masses*⁶⁰⁷. »

502. En outre, il faut ajouter que la volonté de puissance de Weber, en tant que mode d'exercice du pouvoir, doit être plus nuancée. Une analyse beaucoup plus approfondie permet de découvrir des différences notables, dans la mesure où, contrairement aux thèses nietzschéennes, Weber n'envisageait jamais que la domination se fasse au détriment de la volonté du peuple sur lequel et au nom duquel s'exerçait cette puissance. Son analyse sur les démocraties parlementaires et plébiscitaires suffit à convaincre. Plus particulièrement, son insistance de voir les dirigeants d'État rechercher la légitimité de leur pouvoir dans la reconnaissance plébiscitaire du peuple souverain⁶⁰⁸, pourrait en être une confirmation. Dans ce même élan, on ne doit pas perdre de vue le penchant qu'il avait maintes fois manifesté en faveur du parlementarisme. Il convient de souligner d'ailleurs que, du point de vue de Weber, « *seuls des parlementaires professionnels qualifiés, qui ont été à l'école*

⁶⁰⁶ Wolfgang Mommsen, cité par Hubert Treiber, « *La sociologie de la domination de Max Weber à la lumière des publications récentes* », Revue française de sociologie, N° 4, Année 2005, pp. 871-882. URL: www.cairn.info/revue-française-de-sociologie-2005-4-page-871.htm.

⁶⁰⁷ Stefan Breuer, cité par Hubert Treiber, op. cit., dans son article disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-française-de-sociologie-2005-4-page-871.htm.

⁶⁰⁸ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., pp.352-353.

*du travail intensif des commissions du Parlement qui travaille, peuvent devenir des chefs responsables, et pas simplement des démagogues et des dilettantes.*⁶⁰⁹ »

503. Julien Freund dans *Études sur Max Weber*, exprime plus clairement les intentions du sociologue allemand. En effet, pour ce défenseur des écrits politiques de Weber, il serait injuste de faire de ce dernier un théoricien d'une « *démocratie autoritaire* »⁶¹⁰, car on ne doit pas oublier son instance pour l'instauration du parlementarisme comme système de gouvernement. Ainsi, « *il devient clair dans ces conditions que ce qu'il avait en vue, ce n'était pas le régime des dictateurs qui sont apparus au lendemain de sa mort, mais des personnalités politiques du genre de Gladstone, qui respectait le Parlement*⁶¹¹ ».

504. D'autre part Julien Freund, pense que Weber songeait également au régime des USA. En effet, selon l'auteur, on trouve aux États-Unis un parlement disposant d'un grand pouvoir de contrôle et d'enquête. « *Le président y est élu par voie plébiscitaire, ce qui laisse la possibilité aux forces extra-parlementaires de s'exprimer. C'est le Président qui est le responsable de la politique et le chef de l'administration. Il a pu faire ses preuves comme membre du congrès mais il peut aussi n'avoir jamais été parlementaire et s'être fait la main comme gouverneur d'un État*⁶¹². »

505. À cela, ajoutons également que l'histoire de l'Allemagne nous enseigne que Weber fut l'un des pourfendeurs les plus virulents de l'agressivité de la politique militaire de Guillaume II, en ce sens qu'il a « *récusé sa politique d'annexion, prôné une politique d'alliance indépendante, rédigé des appels exhortant à une politique militaire modérée, critiqué la conduite des partis de la guerre et s'est intéressé à la question du pacifisme à partir de 1919*⁶¹³ ».

506. Ainsi, il serait exagéré d'associer les théories de ce grand savant humaniste soucieux du bonheur et du bien-être des masses dans la société, au régime abject instauré par Hitler en Allemagne. Ce qu'il faut également retenir et qui ressort généralement dans l'ensemble des œuvres de Weber, c'est que le charisme n'est pas contestable en lui-même, en tant qu'idéaltype pour analyser le leadership exceptionnel de certaines personnes sur les

⁶⁰⁹ Cité par Julien Freund, *Études sur Max Weber*, op. cit., p. 225.

⁶¹⁰ Idem.

⁶¹¹ Ibid.

⁶¹² Ibid. p. 217.

⁶¹³ Fleury Laurent, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, op. cit., p. 824.

masses ; il le devient uniquement à travers certaines conséquences ou effets pervers dont on pourrait les rendre responsables. Julien Freund souligne à ce propos : « *En effet, selon Weber, il n'existe pas de phénomène social qui serait théoriquement ou totalement bénéfique ou totalement néfaste, mais il peut devenir l'un ou l'autre par l'usage empirique que les hommes en font*⁶¹⁴. »

507. Ceci dit, nous sommes persuadés que les critiques susmentionnées contre la théorie de Max Weber se trouvent en partie fondées tout simplement parce que le concept du charisme est resté équivoque. Cette théorie serait liée à la méthodologie de « neutralité axiologique ». Tentons à présent d'analyser ce facteur.

B) Analyse et critique de la méthodologie wébérienne de la « neutralité axiologique »

508. Avant d'examiner la méthodologie de Weber qui lui permet de mettre en évidence ses théories, notons d'emblée que selon Carl Schmitt, « *tout concept politique a une signification polémique*⁶¹⁵ ». De fait, Max Weber, en clarifiant son concept, du moment où il a trait à la politique, aurait eu dans tous les cas des polémiques, ou des remises en question. Comme le dit fort justement Laurent Fleury, à ce titre, « *la recherche doit correspondre à une ascèse intellectuelle, faite non seulement de renoncement au normatif et aux jugements de valeurs déguisés, mais aussi de questions nouvelles et de déplacements d'horizons secouant les quiétudes théoriques*⁶¹⁶ ». En ce sens, Weber a voulu tout simplement laisser une place de choix à la controverse et au débat légitime entre les différentes perspectives, aux approches théoriques qui naîtront de ses propres thèses. Si l'on suit attentivement Weber, on insistera sur l'existence tout légitime d'une gamme de procédés, d'interprétations théoriques divergentes et concurrentielles pour un seul et même objet. Ainsi, l'exigence radicale d'une seule théorie est refusée.

509. L'on voit donc clairement transparaître le caractère systématiquement ouvert de l'approche wébérienne que nous avons maintes fois signalé. On a dit à ce sujet que les imprécisions de Weber, dans ses théorisations, avaient pour but de les passer au crible, de sorte à les rendre plus fécondes. Elles pouvaient alors s'ouvrir à de nouveaux horizons ou

⁶¹⁴ Freund Julien, *Études sur Max Weber*, op. cit., p. 217.

⁶¹⁵ Monod Jean-Claude, *Penser l'ennemi affronter l'exception. Réflexion critique sur l'actualité de Carl Schmitt*, Paris, éd. La découverte, 2007, pp. 5-6.

⁶¹⁶ Laurent Fleury, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, op. cit., p. 818.

de nouvelles perspectives de recherche⁶¹⁷. C'est sans doute la raison pour laquelle les théorisations wébériennes, de manière générale, se présentent comme un système de concept de portée universelle, caractérisé par un degré élevé d'abstraction⁶¹⁸.

510. On voit donc s'esquisser, chez Weber, une conception méthodologique selon laquelle il n'existe aucun critère général qui permettrait de dégager des normes universelles dans le domaine du droit, de la politique et de l'éthique. Ainsi plaide-t-il pour une séparation stricte entre jugement de fait (démonstrable scientifiquement) et jugement de valeur (variable en fonction des traditions, des croyances, des intérêts propres aux acteurs considérés). C'est justement dans ce contexte qu'il faut situer sa fameuse méthodologie de « neutralité axiologique » dans les sciences politiques et sociales que nous avons évoquée tantôt. Sur ce point, rappelons que Weber recommandait, à travers ce postulat méthodologique, le renoncement pour tout chercheur ou théoricien à faire appel à des normes morales ou politiques dans les confrontations théoriques.

511. Jean-Marie Vincent a bien perçu l'idée de Weber lorsqu'il affirme : « *Le travail du chercheur, de ce point de vue, devrait se manifester comme une véritable ascèse intellectuelle, une ascèse de type particulier, puisqu'elle devrait être faite non seulement de renoncements aux normatifs et aux jugements de valeur déguisés, mais aussi de questions nouvelles et de déplacement d'horizons secouant les quiétudes théoriques*⁶¹⁹. »

512. Ainsi, il est clair que l'intention scientifique de Weber consiste à refuser catégoriquement à tout jugement de valeurs quant à l'analyse des conséquences empiriques des théories. C'est pourquoi, le « père » de la sociologie compréhensible insistait que conceptuellement, qu'il est tout à fait indifférent de savoir comment la qualité du charisme du porteur devrait être jugée objectivement sur le plan moral, éthique, esthétique ou autre⁶²⁰. Ceci dit, le théoricien ne doit pas se préoccuper seulement du fait de savoir si le prétendu porteur de charisme est un vrai magicien ou un charlatan, il doit également s'abstenir de juger la finalité de sa domination. Ainsi, il doit rester neutre même s'il s'avère que le porteur de charisme, au lieu d'être un vrai magicien qui produit des

⁶¹⁷ Voir à ce propos les remarques de Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., pp. 35-37.

⁶¹⁸ Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit., p. 25.

⁶¹⁹ Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 34.

⁶²⁰ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 321.

miracles, n'est qu'un charlatan qui exploite la crédulité des autres par des promesses fallacieuses.

513. Cependant, à cette démarche méthodologique de Weber, l'on pourrait légitimement rétorquer qu'au lieu d'un système sans ambiguïté, reposant sur un principe déterminé, nous nous trouverons en présence, pour emprunter l'expression de Wolfgang Mommsen, « *d'une casuistique universelle de concepts s'appliquant à des types idéaux, c'est-à-dire des systématisations à peu près uniquement intellectuelles qui permettent les interprétations les plus diverses des données de l'expérience concrète*⁶²¹ ». La position ainsi défendue par Weber constituerait l'expression d'un rigorisme excessif et impraticable⁶²².

514. Ainsi, selon Léo Strauss, l'interdiction de jugement de valeur préconisée par Weber est, en tant que telle, dénuée de sens, étant susceptible de provoquer des confusions dans les esprits.⁶²³ Victor Karady exprime aussi clairement cette idée à travers une série d'interrogations qui résume fort pertinemment les regrets ou les réserves les plus significatifs que l'on pourrait noter dans les travaux de Weber. Ainsi, ces fameux questionnements de Victor Karady se résument en ces termes : « *Cependant son (Weber) "polythéisme" des valeurs et son réalisme politique brutal, qui lui font rejeter avec beaucoup de courage et de lucidité toute justification idéologique, ne conduisent-ils pas finalement à l'échec du théoricien ? En séparant l'action politique de toute exigence éthique, Weber ne dévalorise-t-il pas ses propres convictions libérales en les transformant en de simples moyens dans une politique de puissance ? De même en posant qu'une nation gagne en grandeur autant par le prestige de sa culture que par la puissance de l'État, cette dernière demeurant cependant la valeur suprême, quelle que soit la culture, n'assure-t-elle pas la voie à la légitimation de n'importe quel despotisme totalitaire que Weber lui-même aurait refusé avec horreur ?*⁶²⁴ »

515. En plaçant en effet la problématique du charisme sur le plan subjectif et en s'abstenant de tout jugement de valeur, la question qui se pose est celle de savoir si Weber n'aurait pas lui-même obscurci « inutilement » les réalités qu'il cherche à qualifier.

⁶²¹ Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit., p. 25.

⁶²² Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 23.

⁶²³ Voir Léo Strauss, repris par Raymond Aron dans sa préface de *Max Weber, Le savant et le politique*, op. cit., pp. 40-50.

⁶²⁴ Karady Victor, E. Fleischmann, « *De Weber à Nietzsche* », op. cit., p. 634.

Certes, les valeurs peuvent être plurielles et diverses comme les goûts et les couleurs, mais il y a toujours un minimum commun entre tous les êtres humains. Nous sommes de ce point de vue capables d'opérer un choix clair et sans ambiguïté entre par exemple la civilisation et le cannibalisme ou l'anthropophagie. L'on pourrait également opérer un choix objectif et ne pas classer dans une même catégorie deux personnages historiques comme Gandhi et Hitler. Car, comme l'écrivait fort pertinemment Wolfgang Mommsen, « *l'individu domine le monde concret, parce qu'il est capable de prendre position à son égard sur le plan de l'esprit, et de choisir entre différentes valeurs suprêmes. Il peut agir selon les idéaux les plus élevés et engager l'évolution historique sur des voies nouvelles, en gagnant des partisans à ses idéaux et en exerçant à leur concours une influence sur la réalité sociale*⁶²⁵ ».

516. Nous convenons qu'à force de refuser de trancher clairement entre des valeurs qui peuvent être universellement reconnues de part et d'autre, Weber aurait peut-être maladroitement compromis la qualité de sa théorie, en ce sens qu'il a laissé la porte ouverte à sa doctrine au point que des esprits malveillants comme Hitler, Mussolini, Franco et Staline y sont entrés pour y semer gravement le doute. Sur ce point, on pourrait rejoindre la critique de Strauss, d'après laquelle Max Weber « *a violé la règle qu'il posait en théorie, il nous faut chercher pourquoi un savant, si soucieux de rigueur et de clarté, a pu méconnaître sa propre pratique*⁶²⁶ ».

517. Cela est d'autant plus paradoxal que Weber lui-même énonçait : « *Nous sommes des hommes de culture capables de prendre position et de donner un sens au monde*⁶²⁷ ». De ce point de vue, on pourrait paraphraser M. Strauss en disant concernant Weber, qu'un historien ou un sociologue devrait être capable d'une compréhension authentique pour une nette distinction entre un vrai prophète et un charlatan.⁶²⁸ Car, « *un sociologue qui mettrait dans le même sac Washington et Hitler, Boulanger et Charles de Gaulle, un politicien*

⁶²⁵ Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit., p. 29.

⁶²⁶ Léo Strauss, repris par Raymond Aron dans sa préface de Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 41.

⁶²⁷ Weber Max, cité par Löwy Michael, *Revue Française de sociologie*, « *Lire Max Weber* », *Archive des sciences sociales des religions*, N°137, 2006.

⁶²⁸ Voir préface de Raymond Aron dans Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 41 ; Cf. Léo Strauss, *Droit naturel et histoire*, publié en 1954 dans les recherches en sciences humaines.

uniquement intéressé à la puissance et un homme d'État passionné de la grandeur de sa patrie, finirait pas tout confondre sous prétexte de ne prendre parti ⁶²⁹ ».

518. Weber aurait donc pu, à notre sens, émettre une instance de contrôle ou d'autorégulateur qui limiterait sa neutralité face aux procédures de l'enquête scientifique. Sa doctrine sur le charisme, fût-elle théorique, aurait dû aider les intéressés à prendre conscience du sens ultime de la notion, mais surtout en leur montrant de façon claire les répercussions possibles ou les conséquences de son emploi. Autrement dit, mettre suffisamment en garde contre d'éventuels débordements ou des dérives perverses. Car tout pouvoir contient en lui une part de risque ou de danger. Le plus important à notre sens aurait été que Weber, dans son approche de sa théorie, prenne en compte l'évaluation des résultats devant comparaître dans la qualification des qualités charismatiques.

519. Cela aurait sans doute permis de mieux apprécier la qualité de l'œuvre en faisant par exemple la part des choses, comme nous l'avons dit plus haut, entre un vrai prophète et un charlatan. Or la théorie du charisme telle que laissée par Weber donne le sentiment que sans jugement de valeur objectif, nous devons nous en tenir à la portion congrue de la notion comme le schématise admirablement Raymond Aron : « *Pour éviter ces jugements de valeur, l'historien devrait s'en tenir à des propositions historiques au sens étroit du terme, analyser l'origine des tableaux en ignorant leur médiocrité ou leur excellence, constater la succession des styles sans établir de hiérarchie ni entre eux ni, à l'intérieur d'un style, entre les réalisations des créateurs et celles des imitateurs.* ⁶³⁰ »

520. Cependant, toutes ces objections fondées, en dernière analyse, ne pourront nier que Weber a eu le mérite impérissable de mettre en scelle un concept animé d'un dynamisme particulier, tout, en montrant à la face de tous qu'il n'est pas possible de définir un système politique par son objectif dans la mesure où, comme l'expérience le prouve, ce système peut proposer, suivant les cas, les objectifs les plus divers sans perdre son caractère propre. Ainsi, que l'évaluation des résultats ou la répercussion des conséquences et la connaissance des objectifs sont sans importance pour la compréhension d'un groupement politique ou d'une forme de domination. De ce point de vue, la théorie du charisme n'est pas suspendue à des hypothèses initiales, ni au choix des valeurs ou au

⁶²⁹ Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 41.

⁶³⁰ Aron Raymond dans sa préface de Max Weber, *le savant et le politique*, op. cit., p. 42.

rapport aux valeurs qui ne peuvent être universels et qui ne peuvent par conséquent s'imposer, à tous les hommes et qui changent de surcroît d'époque en époque.

521. Ainsi, il est indéniable que le charisme de nos pères fondateurs soit traité de la même manière que celui de nos hommes d'État d'aujourd'hui, la force d'une théorie consistant dans le fait de pouvoir être intrinsèquement adaptable, d'une époque à une autre, aux différentes réalités historiques. Car l'homme du XXI^e siècle n'est pas tenu de s'intéresser aux questions que se posait l'homme du XX^e siècle. Ainsi, nous imaginons que l'idée de Weber est la suivante : « *Même en cas de renouvellement théorique, les propositions d'hier trouvent place, à leur degré d'approximation, dans l'édifice d'aujourd'hui.* »⁶³¹

522. À cette façon de concevoir la théorie qui nous semble comporter une signification exceptionnelle, il convient d'ajouter que selon la conception de Weber, ses théories de manière générale ne présentent pour ainsi dire que des « *points de repère conceptuels* »⁶³². Ainsi pour lui, les concepts ne sont ni plus ni moins que « *des moyens intellectuels en vue d'aider l'esprit à se rendre maître de la donnée empirique* »⁶³³. Il faut reconnaître qu'il avait longuement insisté sur les types de légitimité dont le charisme qu'il proposait n'était qu'un idéaltype. Or, on sait maintenant que les concepts développés en idéaltypes sont reconnus pour n'être qu'« *une extrapolation à partir d'éléments de notre expérience du réel, mais ils ne sont jamais les reproductions ou les copies d'une société historique concrète* »⁶³⁴. On pourrait ajouter à cela, même si nous y mettons certaines réserves, que Weber refuse de confondre « *l'analyse sociologique, qui doit être menée de façon axiologiquement neutre si elle prétend être scientifique, et l'évaluation pratique, subjective ou idéologique au nom d'idéaux personnels ou partisans, de source morale* »⁶³⁵.

523. En somme, les propositions de Weber sur la notion de charisme qui fait ici l'objet de notre débat, constituent une série de processus rarement rencontré, et souvent pas en leurs « puretés idéales. » Ce ne sont que des images approximatives tirées de l'expérience, utilisables comme moyens heuristiques pour analyser diverses situations empiriques qui peuvent en même temps avoir des points communs, mais aussi des

⁶³¹ Aron Raymond dans sa préface de Max Weber, *le savant et le politique*, op. cit., p. 44.

⁶³² Voir les remarques de Wolfgang Mommsen, Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit., p. 25 ; aussi Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., pp. 20-31.

⁶³³ Max Weber, cité par Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 41.

⁶³⁴ Idem. p. 41.

⁶³⁵ Julien Freund, *Etudes de Max Weber*, op. cit., p. 217.

différences. C'est pourquoi Weber insiste souvent sur la distance entre l'idéaltype et la réalité. Si l'on comprend le statut logique de l'idéaltype de cette manière, on pourrait avancer qu'il s'agit plutôt d'évaluer la « distance » entre la théorie ou le modèle d'un côté et la réalité de l'autre. Ainsi, comme il l'a lui-même signifié, « *en proposant cette terminologie, nous ne prétendons nullement réduire à un schéma la diversité infinie des faits historiques, mais uniquement créer des points d'orientations conceptuels, utilisables à des fins déterminées* ⁶³⁶ ».

524. À partir de cette position fondamentale, et pour ce qui est de la domination en général, Max Weber a constamment insisté qu'en choisissant certains critères et une certaine terminologie, « *nous ne prétendons nullement que ce soient les seuls possibles, ni même que toutes les formes existantes de domination doivent correspondre à l'un de ces types "à l'état pur."* Bien au contraire, la grande majorité de ces formes représente une combinaison ou un état de transition ⁶³⁷ ». Sous cette forme, l'on s'en rend compte, à travers l'expérience, que la légitimité, de manière générale, n'a rarement qu'un seul fondement ou une signification unique. Les données sont plus complexes car les structures sociales ou politiques une fois établies, élaborent leurs propres tendances évolutives. Les grands mouvements religieux, sociaux et politiques, surtout sous leurs formes initiales, avant qu'ils ne s'institutionnalisent peuvent, dans un premier temps appartenir aux forces dynamiques, voire révolutionnaires créatrices de l'histoire. Mais dans un second temps, ils peuvent prendre une dynamique inverse, comme on l'a vu avec l'exemple hitlérien qui en dit long sur cette perspective corrosive, autodestructrice et destructrice.

525. À travers ces dynamiques antinomiques, on pourrait par exemple observer certains libérateurs des peuples se transformer par la suite en bourreaux de ces mêmes peuples et vice versa. Ainsi, l'historiographie des grands leaders, de leurs motivations supposées, de l'ensemble de leurs actes et de leurs conséquences ne permettent pas de débusquer à l'avance, de manière quasi certaine, la nature réelle du type de leadership. Car elle procède, comme l'a si bien dit Philippe Paraire dans *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, « *de l'idéologie et des facteurs qui définissent la réalité matérielle d'une collectivité. Mais elle prend sa source aussi dans la conjonction des hasards qui ne relèvent pas de facteurs non décidables : l'instinct individuel, la capacité personnelle de*

⁶³⁶ Weber Max, *Sociologie des religions*, op. cit., p. 273.

⁶³⁷ Weber Max, « Introduction », *sociologie des religions*, trad. Jean-Pierre Grossein, Paris, éd. Gallimard, 1996, pp. 368-372

*réaction devant des situations complexes, le sens du contact qui font qu'aucun leader ne peut exister sans la population qui accompagne ses actes*⁶³⁸».

526. Au fond, compte tenu de tous ces facteurs que l'on ne peut prévoir de manière rationnelle, il serait excessif à notre sens de rendre par certains côtés le théoricien responsable des effets pervers de son objet d'étude. Dès lors, on pourrait accorder à Weber qu'au moment il concevait sa théorie du charisme, celle-ci n'était en aucun cas une réflexion ou une analyse qui aurait permis d'entrevoir les conséquences de tels jugements sur ses écrits politiques où ne manquent pas comme on vient de le voir, les justifications théoriques apportées à l'édification d'un régime terrible reposant sur le nazisme⁶³⁹.

527. Nous pouvons d'ailleurs ici insérer une hypothèse wébérienne dans le contexte de notre raisonnement pour essayer de disculper le sociologue Allemand. C'est en effet celle que Weber lui-même qualifie de « paradoxe des conséquences » ; peut expliquer tout simplement par le fait qu'il arrive très souvent que le résultat final des activités du savant dépasse son intention. En effet, Max Weber, dans *Confucianisme et taoïsme*, disait à ce propos : « *Le problème du rapport paradoxal entre la volonté et les effets qu'elle produit : le problème de l'homme et du destin (le destin comme conséquence de son action par rapport à ses intentions)*⁶⁴⁰. »

528. Ce que Raymond Bourdon appelle « les effets pervers »⁶⁴¹, est qualifié par Hegel de « ruse de la raison »⁶⁴². Car selon ce dernier, « *il résulte des actions des hommes quelque chose d'autre que ce qu'ils ont projeté et atteint, que ce qu'ils savent et veulent immédiatement. Ils réalisent leurs intérêts, mais il se produit en même temps quelque chose qui est cachée, dont leur conscience ne se rendait pas compte et qui n'entraîne pas dans leurs vues [...]*⁶⁴³ ». Nicole Jetté-Soucy dans *L'homme tragique, nature de l'action politique*, exprime de manière plus frappante ce qu'on pourrait également qualifier d'ironie du sort et éventuellement l'attitude de l'acteur lorsque « *[...] L'acteur n'atteint pas le but qu'il visait, mais un but contraire, qu'il aurait catégoriquement refusé s'il avait connu à*

⁶³⁸ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 252.

⁶³⁹ Dans ce même ordre d'idée voir les remarques de Nicolas Tertulian sur le supposé rôle intellectuel et idéologique joué par Carl Schmitt sur l'édification idéologique du nazisme dans un excellent article intitulé *Le juriste et le Führer*, Cités 2001/2, N°6, pp. 37-47.

⁶⁴⁰ Weber Max, *Confucianisme et taoïsme*, Paris, éd. Gallimard, 2000, p. 324.

⁶⁴¹ Voir Bourdon Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris, éd. PUF, 1997, 293 p.

⁶⁴² Voir Hegel, *La raison dans l'histoire*, UGE, 1965, p. 129.

⁶⁴³ Hegel, Cité par Mohamed Cherkaoui, *Le paradoxe des conséquences : essai sur une théorie wébérienne des effets*, Genève, Librairie Droz, 2006, p. 76.

l'avance. Dans ce dernier cas, où le sentiment de l'échec et du tragique atteint sa plus haute intensité, l'acteur aurait renoncé à agir 's'il avait su''⁶⁴⁴.

529. Concluons cette étape de notre exposé avec Laurent Fleury pour qui le tragique tient dans l'impossibilité de prévoir et de maîtriser les conséquences volontaires ou involontaires de l'action⁶⁴⁵. Ainsi, dans le cas présent, on pourrait soutenir que Max Weber, en développant sa théorie du chef charismatique, bien avant qu'Hitler n'apparaisse sur la scène politique allemande, était loin de songer à un système politique comme celui du IIIe Reich⁶⁴⁶. Ajoutons également que selon Laurent Fleury « *parmi les deux sortes de conséquences, les unes sont prévisibles, les autres sont imprévisibles, les conséquences les plus désastreuses accompagnent souvent les intentions les plus pures et les plus nobles*⁶⁴⁷ ».

530. Par ailleurs, l'évidence du charisme doit être inférée à partir de l'observation du rôle que joue le leader charismatique pour le bien-être de ses adeptes. Le politologue américain, Mac Gregor Burns qui a consacré de nombreuses recherches à la question du leadership, (nous reviendrons là-dessus) disait à juste titre: « *[...] les processus du leadership doivent être vus comme une partie des dynamiques du conflit et du pouvoir ; le leadership ne représente rien s'il n'est pas lié au bien commun ; [...] l'efficacité des leaders doit être jugée non pas par leurs revues de presse, mais plutôt le changement réel mesuré par leur intention et la satisfaction des besoins et des attentes des humains*⁶⁴⁸. »

531. Partant de ce postulat, nous mettrons en évidence les différents motifs de satisfaction que procure le charisme non seulement au leader lui-même mais et surtout aux masses qui se soumettent à ce type de domination. Nous verrons en effet dans le deuxième titre de la première partie de cette thèse, à travers des cas empiriques de figures charismatiques, la satisfaction que le leadership charismatique, apporte individuellement et collectivement aux masses sur le plan politique et institutionnel. Car derrière l'apparat des hommes charismatiques, il faut voir également leurs œuvres ou leurs réalisations. Mais avant d'aborder notre deuxième titre consacré justement aux grandes figures du charisme, il nous faut d'abord conclure ce premier titre qu'il s'achève maintenant.

⁶⁴⁴ Nicole Jetté-Soucy, *L'homme tragique, nature de l'action politique*, Montréal, éd. Liber, 2008, p. 141.

⁶⁴⁵ Laurent Fleury, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, op. cit., p. 825.

⁶⁴⁶ Voir à ce sujet Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme*, op. cit., p. 16.

⁶⁴⁷ Laurent Fleury, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, op. cit., p. 825.

⁶⁴⁸ Burns James Mac Gregor, *Leadership*, New York, Harper & Row, 1978, p. 3.

CONCLUSION DU 1ER TITRE

532. Il conviendra de noter tout simplement que le charisme était, à l'origine un concept, employé dans l'Église primitive pour qualifier les dons extraordinaires accordés par l'Esprit Saint à des individus dont les prophètes, les apôtres et autres groupes de fidèles dans une perspective d'édification de l'Église. Et comme on vient de le voir, ce concept s'est retrouvé, par la suite, dans le monde profane, laïc ou extra-religieux, grâce au grand sociologue allemand Max Weber. À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que Weber lui-même dit avoir emprunté la notion à Rudolf Sohm, ce grand historien du droit ecclésial⁶⁴⁹, lequel a été le tout premier théoricien à éclaircir le concept du charisme ; cependant, sa théorisation s'est limitée au strict cadre du christianisme primitif. Rudolf Sohm s'est en effet contenté de décrire la manière exceptionnelle sur laquelle les prophètes de l'ancien testament s'appuyaient, pour asseoir leur charisme afin de guider les premiers fidèles du christianisme, mais aussi de faire la démonstration de leurs qualités religieuses exceptionnelles⁶⁵⁰. Cet historien est donc parvenu à établir que « *l'Église n'aurait connue à l'origine aucun mode d'organisation fixe, mais elle aurait été dirigée par des chefs charismatiques*⁶⁵¹ ».

533. C'est donc de cette thèse établie par Rudolph Sohm que Max Weber s'est inspiré pour établir sa théorie générale du charisme comme l'un des postulats à l'aide desquels on pourrait justifier la légitimité des gouvernants. Comme nous en avons longuement parlé dans notre premier titre, il n'est pas nécessaire de s'y attarder ici. Retenons simplement que, le charisme tel que puissamment théorisé par Max Weber, forme avec les dominations traditionnelle et rationnelle la trilogie sur laquelle s'appuient des tenants du pouvoir pour revendiquer leur légitimité. À ce niveau, le charisme peut avoir l'avantage d'être un excellent moyen de conquête du pouvoir dans un contexte institutionnel démocratique.

534. Nous avons vu à ce propos l'importance des ressources du charisme dans le cadre des campagnes électorales où la victoire électorale était bien souvent du côté du tribun charismatique qui, par ce discours fascinant arrivait à capter le vote des électeurs en sa faveur. Rappelons que, la force du leader charismatique réside dans le fait qu'il parvient

⁶⁴⁹ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 290.

⁶⁵⁰ Ouédraogo J. M, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, op. cit., p. 148.

⁶⁵¹ Hans Conzelman et Andréas Lindemann, *Guide pour l'étude du nouveau testament*, éd. Labor et Fides, 1999, p. 529.

à provoquer un attachement exclusivement émotionnel des masses à son égard, ce qui paraît capital dans un contexte concurrentiel électif pour accéder au pouvoir ou pour s'y maintenir. De plus, les masses ont une inclination naturelle à suivre comme leader « *celui qui sort de l'ordinaire, celui qui promet le plus, celui qui opère le plus avec le maximum de moyens d'excitations [...]*⁶⁵² ». Or, nous avons bien vu au cours de cette étude, que c'est le propre des porteurs du charisme de mettre les foules dans une sorte d'effervescence affective vis-à-vis d'un dirigeant.

535. Nous avons montré que le charisme contribuait à solidifier, à redynamiser les institutions, à renouveler la compétition politique, à mettre de la vie dans les débats et à reformuler des problématiques politiques⁶⁵³. Cependant, nous n'avons pas manqué de souligner que le phénomène charismatique était très souvent présent dans des régimes autoritaires (Cromwell, Mao, Napoléon), et il s'avère encore plus problématique, dans la mesure où il a été constamment évoqué dans les régimes totalitaires (Mussolini, Hitler, Staline, Mao). C'est à ce niveau que la question de la pertinence du concept du charisme se pose dans sa phase la plus critique, et les questions qui s'en dégagent consistent à savoir si le charisme est un accomplissement ou un défaut, une vertu ou un vice, un avantage ou un inconvénient, et inéluctablement le pour ou contre Max Weber ? Nous reviendrons plus sur ce point.

536. Auparavant, il conviendra de parfaire nos opinions sur la pertinence du concept de charisme en examinant ce phénomène dans notre deuxième titre consacré à des cas empiriques et concrets de leaderships charismatiques. Le deuxième titre de notre thèse, sera donc consacré à un panel de grandes figures historiques du charisme. Nous l'appréhendons comme la phase pratique de tout ce que nous avons étudié jusque-là sur le concept du charisme. Il nous faudra alors analyser des cas empiriques de domination charismatiques.

⁶⁵² Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 353.

⁶⁵³ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 149.

Titre 2 : Les grandes figures historiques du charisme

Introduction du titre 2

537. Les observations ressorties de notre premier titre nous permettent d'établir quelques prolongements logiques de la théorie du charisme. Nous nous proposons ici d'étudier des cas empiriques de domination charismatique. Ce deuxième titre nous donne donc l'occasion de traduire, dans une phase plus concrète, les différentes présupposées théoriques sur le charisme que nous venons d'étudier dans le titre précédent. Notre objectif est d'apporter modestement notre contribution à la connaissance et à la compréhension du Grand Homme charismatique. Cette perspective pratique du charisme est très importante, au sens où nous estimons que les théories où les concepts ne sont véritablement utiles ou viables que lorsque l'on peut les expliquer par des expériences.

538. Nous avons d'ailleurs à ce propos souligné, dès le départ, que l'une des faiblesses de la théorie de Weber est qu'il n'a pas véritablement démontré, à travers un exemple concret de leadership charismatique, les différentes caractéristiques du charisme évoquées par lui-même. En effet, il est remarquable que dans sa théorisation du charisme, Max Weber s'est simplement contenté de citer brièvement des figures charismatiques sans donner davantage d'éléments sur la nature réelle de leurs dominations. En d'autres termes, on pourrait dire qu'il n'a pas traité entièrement un cas concret de figure charismatique, ce qui aurait certainement pu permettre d'en savoir davantage sur le fonctionnement réel du pouvoir charismatique.

539. De plus, les figures (Cromwell, Napoléon, Gladstone, Gobden)⁶⁵⁴ et les régimes charismatiques (les gouvernements révolutionnaires des empires plébiscitaires en France ou les démocraties plébiscitaires de masse)⁶⁵⁵ auxquels Max Weber a brièvement fait référence dans ses travaux sont « *forts éloignés des systèmes politiques du XXe siècle* »⁶⁵⁶. Toutefois, on note par ailleurs que dans le prolongement de sa théorie du charisme, ce déficit est de plus en plus comblé par de nombreux théoriciens, notamment par ceux qui

⁶⁵⁴ Voir Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., pp. 169-171.

⁶⁵⁵ Idem. pp.352-355.

⁶⁵⁶ Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 38.

revendiquent son « héritage ». Nous espérons ici, à notre tour et modestement, apporter notre contribution dans la présentation des personnalités charismatiques.

540. Nous avons déjà dit que le leadership charismatique est un phénomène universel. De ce fait, notre étude présente tiendra compte de cette réalité. Ainsi on retrouve ces êtres mythiques devenus des icônes un peu partout à travers la planète. Ils sont issus de toutes les civilisations et de tous les siècles. En fouillant dans l'histoire, des noms célèbres apparaissent régulièrement comme ayant incarné le pouvoir charismatique. Et certains scandent encore la vie quotidienne de leurs villes, « *servant d'enseigne permanente, baptisant leurs villes* »⁶⁵⁷.

541. Ces figures historiques devenues des légendes sont, entre autres, George Washington, Simon Bolivar, Jomo Kenyatta, Jules César, et un Kwamé Nkrumah. C'est aussi un Hitler, un Staline, un Mussolini et Mao Zedong. Car, comme l'avait dit le sociologue Américain Robert Nisbet dans le prolongement de la pensée de Weber, et comme on ne cessera jamais de le souligner : « *l'on ne doit pas supposer que le charisme se trouve seulement dans les grandes et bonnes figures de l'histoire. Le chef charismatique peut être un 'Jésus ou un Hitler'* »⁶⁵⁸.

542. C'est justement à leur propos que le psychologue des masses, Serges Moscovici, dans *L'âge des foules*, estimait qu'au début du siècle, l'humanité était certaine de la victoire des masses, et à sa fin elle se retrouve entièrement captive des meneurs et autres hommes charismatiques⁶⁵⁹. Ainsi, comme il le dit admirablement : « *L'un après l'autre, les bouleversements sociaux qui ont secoué la majorité des pays du monde ont débouché sur un régime ayant à sa tête un meneur d'hommes prestigieux. Un Mao, un Staline, un Tito, un Nehru, un Castro et nombre de leurs émules ont exercé et exercent un empire total sur leur peuple qui leur voue, en échange, un culte fervent* »⁶⁶⁰.

543. Ainsi, dans ce titre de notre thèse, nous allons nous intéresser de plus près à ces Grands Hommes qui ont littéralement fait basculer le destin de leur peuple ; voire même parfois celui de l'humanité tout entière. Comment ces hommes ont-ils pris, à un moment

⁶⁵⁷ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 32.

⁶⁵⁸ Robert Nisbet, cité par Michel Beaudin, François Nault et Guy Robert St-Arnaud, *Figures et quêtes messianiques*, Québec, éd. FIDES, 2002, p. 168.

⁶⁵⁹ Moscovici Serge, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Bruxelles, Les Éditions complexes, 1985, p. 12

⁶⁶⁰ Idem. p. 503

donné, une importance telle que la face du monde en ait été profondément bouleversée ? C'est l'une des nombreuses questions à laquelle nous tenterons de répondre.

544. Le but de cette étude est donc d'explicitier ce que cache la clé de leur succès. Nous analyserons leur trajectoire, notamment leur vie, leurs œuvres, leur savoir-faire, et au cas échéant leurs déchéances. Comme le dit Carlos De La Torre, « *le fait d'avoir réalisé un acte extraordinaire ou hors du commun est un des éléments qui engendre la relation de leadership charismatique* ⁶⁶¹ ». Ayant constaté la réalisation des actes extraordinaires qui font d'eux des grandes figures historiques, nous sommes pressés d'examiner leurs cas avec une certaine délectation, afin de découvrir et de dévoiler le mystère qui se cache derrière certains individus, et qui les amène à se distinguer du commun des mortels.

545. Cependant, ne pouvant pas étudier ici toutes les figures charismatiques que l'on peut historiquement retrouver un peu partout dans le monde, nous avons décidé d'accorder une attention particulière à certains cas. Ceux qui feront ici l'objet de notre étude, du point de vue du concept du charisme, apparaîtront assez disparates, et pour l'analyse desquels l'intérêt de domination charismatique n'aura pas forcément la même valeur heuristique. En effet, nous partons du postulat que l'intérêt du concept idéaltype, comme le dit Weber, réside justement dans son utilité pour l'analyse des réalités historiques se trouvant à des distances différentes. Cela d'autant plus que Weber, dans sa théorisation du concept, avait beaucoup insisté sur le caractère idéaltype de la domination charismatique.

546. Ceci dit, il ressort de la réalité historique, que tous les dominants charismatiques ne correspondent ni à un type unique, ni à une géographie unique, comme nous le disions plus tôt. Nous avons en effet très souvent affaire à des personnalités et à des situations historiques et psychologiques trop disparates, nous obligeant à opérer des distinctions. Mais Weber nous enjoignant d'appréhender tous les porteurs de charisme dans un schème universel, il nous faudra définir leurs profils malgré la complexité et diversité des situations historiques et géographiques, et plus encore la finalité ou les conséquences de leurs pouvoirs.

547. Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous prendrons d'une part des exemples de figures historiques du charisme sur le plan mondial (Chapitre 1), et d'autre part nous nous

⁶⁶¹ De La Torre Carlos, Cité par Diane Raby, *Le leadership charismatique dans les mouvements populaires et révolutionnaires*. Article publié le 27 juillet 2007, et disponible sur le site : <http://risal.collectifs.net>

pencherons sur la spécificité du charisme en Afrique à travers certaines de ses figures historiques depuis 1945 (Chapitre 2).

Chapitre 1 : Les figures mondiales du charisme : les cas de Mussolini, Charles de Gaulle, Mao et Khomeiny

548. En guise d'approche des grandes figures mondiales du charisme, nous avons sélectionné quatre cas qui nous serviront de modèles ou d'idéaltypes de dominants charismatiques. Comme annoncé dans le titre, il s'agit de Charles de Gaulle, de Mao Zedong, de Khomeiny et de Mussolini. En prenant pour exemples ces quatre grands leaders les plus significatifs de notre monde contemporain, nous voulons ainsi prendre en compte le plus largement possible toutes les approches du phénomène charismatique, mais aussi les restituer dans leur singularité du point de vue géographique. D'où la diversité de nos choix : un moyen-oriental, Khomeiny ; un asiatique, Mao Zedong ; et deux occidentaux, le général de Gaulle et Mussolini.

549. Par ailleurs, nous croyons tirer un grand intérêt à étudier ces quatre cas comme idéaltype. Tout d'abord, parce que ces personnalités sont non seulement entrées dans l'histoire par leur leadership exceptionnel, et aussi parce qu'ils sont des exemples contemporains. Sur ce point, les éléments d'appréciations sur lesquels on pourra s'appuyer pour soutenir nos hypothèses sont beaucoup plus récents. Ils seront mieux éclairés par des témoignages vivants. On pourrait de ce fait étayer nos affirmations par des propos de témoins directs et vivants de leur domination. Ensuite, une raison plus profonde et plus originelle semble se placer à l'origine de ce choix, et c'est précisément ce que nous voudrions montrer ici.

550. En effet, nous pensons judicieusement faire transparaître à travers ces personnages, les caractéristiques les plus probantes de la théorie du charisme. A ce sujet, nous pouvons par exemple, à travers les quatre cas historiques cités, analyser les rapports entre le charisme et crises politiques ou militaires pour certains comme de Gaulle, Mao et Mussolini. Et pour d'autres, comme Khomeiny qui fonde sa légitimité sur sa parfaite maîtrise de la religion, il nous paraît intéressant d'examiner le rapport entre charisme et théocratie. L'intérêt ici est d'examiner si le charisme et la théocratie ne seraient pas contradictoires. Autrement dit, le charisme ne serait-il pas la religion politique par exemple ? Le cas de l'imam Khomeiny avec sa révolution islamique en Iran nous situera à cet égard.

551. Par ailleurs, l'étude du cas de Mussolini est très fondamentale. D'abord parce que chronologiquement, il est le premier dirigeant populiste du XX^{ème} siècle à se servir des

techniques de conditionnement des foules pour exercer une emprise sur son peuple. Et aussi, parce que sa domination charismatique fut impressionnante à tel point qu'il semblerait que c'est de lui que la plupart des grands dictateurs de l'entre-deux-guerres se sont inspirés pour tenter d'asseoir, eux aussi, leur domination charismatique sur leurs peuples. En effet, d'Hitler à Staline en passant par Franco en Espagne, tous ont tenté d'imiter Mussolini en jouant sur le même registre. Ils ont connu eux aussi, à des degrés divers, de telles manifestations d'adhésion à leur pouvoir⁶⁶².

552. En outre, tous nos modèles auront à peu près pour caractéristiques communes de mettre en lumière la confirmation que le charisme demeure avant tout un pouvoir de crise. Autrement dit, ces différentes études nous montreront plus que jamais que c'est lorsque les sociétés sont frappées par des crises, dont les incertitudes laissent entrevoir le chaos qui se profile à l'horizon, que les individus charismatiques apparaissent comme des sauveurs ou des hommes providentiels. Nous verrons en effet que tel sera le cas de ces quatre exemples soumis à notre examen.

553. Par ailleurs, d'autres aspects importants de la théorie du charisme apparaîtront invariablement dans nos quatre modèles. On verra par exemple, avec le cas du général de Gaulle, la métamorphose du charisme militaire en charisme politique ; la routinisation et son institutionnalisation à travers la mise en place d'un régime à forte composante du charisme ; le tout couronné par la pratique plébiscitaire du pouvoir. En somme, le cas de Charles de Gaulle nous semble être l'exemple archétypal le plus complet de la théorie du charisme. A cela, il convient d'ajouter que parmi les quatre modèles étudiés, il est sans doute celui qui se caractérise le plus par les aspects les plus vertueux du charisme. Une telle approche est peut-être liée, nous le verrons, au fait que sa domination charismatique s'est in fine inscrite dans un sens antiautoritaire.

554. De ce point de vue, il est évident que les autres cas tels que ceux de Mao, Mussolini ou même Khomeiny n'ont pas la même valeur heuristique que celui de De Gaulle que nous évoquions plus tôt, dans la mesure où ces cas ne peuvent objectivement être interprétés que dans un registre autoritaire. Ce qui eut sans doute pour conséquence que certains comme Mussolini et Khomeiny ont fini par instaurer le fascisme pour le premier, et une théocratie autoritaire pour le second. Dans ces conditions on ne peut dire

⁶⁶² Émile Témime, « *Le Mussolini de Pierre Milza* », *La pensée de midi* 2/2000 (N° 2), p. 155-158. Disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2000-2-page-155.htm.

que ces dominations charismatiques ont été tout à fait vertueuses. Mais que l'on s'y méprenne pas, cela n'a aucune incidence sur la réalité et validité de leur légitimité charismatique.

555. Cette hypothèse peut aussi parfaitement s'appliquer à Mao Zedong. Un autre aspect de la théorie du charisme peut être mis en lumière. En effet, en raison de sa longévité exceptionnelle au pouvoir (37 ans), il serait sans doute beaucoup plus intéressant d'examiner la stratégie mise en œuvre par Mao pour contourner, ou du moins repousser, au maximum la phase inévitable de la routinisation de son charisme. Cela d'autant plus que nous avons suffisamment indiqué, dans nos pages précédentes, que la domination charismatique dure assez peu, et qu'elle est condamnée à s'effondrer lorsqu'elle atteint sa phase inévitable de la routinisation⁶⁶³. Dans ces conditions, nous sommes curieux de savoir comment le « Grand Timonier » a procédé pour maintenir son leadership charismatique pendant plus d'un quart de siècle.

556. En outre, avec le cas de Mao nous verrons se combiner les deux dimensions du charisme. Nous montrerons en effet que les deux approches du charisme (positif et négatif) peuvent par ailleurs s'incarner en un seul leader qui de ce fait, dégagerait les deux perspectives antinomiques. On verra à ce sujet que le régime charismatique peut être dès le départ positif ou vertueux, et apparaître à la fin pervers, voire même destructeur. Autrement dit, le charisme peut être parfois à la fois une vertu et un vice ; un accomplissement et un défaut.

557. Après avoir ainsi situé les différentes problématiques qui sont la toile de fond de notre chapitre, tâchons à présent de les étudier plus en profondeur. Pour bien mettre en évidence nos présuppositions, nous subdiviserons cette partie en deux grandes sections. Dans la première, nous nous efforcerons d'analyser nos deux premiers modèles qui seront d'abord le général de Gaulle, et ensuite l'Ayatollah Khomeiny (Section 1). Dans la seconde, nous examinerons les deux derniers cas, à savoir : Mao Zedong et Mussolini (Section 2).

⁶⁶³ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., pp. 326-329.

Section 1 : Les figures occidentales à travers les cas de Mussolini et de Gaulle

558. La première section de cette étude sur les grandes figures mondiales du charisme sera consacrée aux occidentaux. On sait que l'Occident a été, à un moment donné de son histoire, le terreau fertile de figures de domination charismatique. L'Occident a en effet été marqué, en bien pour les uns, en mal pour les autres, par des personnalités d'exception comme Franco, Hitler, Lénine, Staline, Georges Washington, Roosevelt, Churchill et bien d'autres. Ne pouvant tous les prendre en compte au cours de cette seule étude, nous nous contenterons d'exposer les cas tout aussi intéressants de Mussolini et de Gaulle.

559. Ainsi, notre analyse sera premièrement consacrée à l'étude du cas de Mussolini, le Duce du fascisme. Nous verrons qu'il fut en quelque sorte, dans l'Europe du XXe siècle, le précurseur de l'exercice du pouvoir par les dons charismatiques (Paragraphe 1). Deuxièmement, nous nous pencherons sur le cas du général de Gaulle. À ce propos, comme nous l'avons souligné, la domination charismatique de Charles de Gaulle nous semble être l'une des plus abouties. Du point de vue de la théorie de charisme, elle dégage certaines vertus heuristiques que l'on ne retrouve pas forcément chez les autres. On pourrait citer à titre d'exemple la métamorphose du charisme, et l'aspect fortement antiautoritaire de cette domination. De plus, la remarquable réussite de l'institutionnalisation du charisme se traduisant par la fondation du régime de la Ve République (Paragraphe 2).

Paragraphe 2 : Benito Mussolini, le Duce du fascisme italien (1918-1943)

560. Benito Amilcare Andrea Mussolini, dit le Duce (le Chef) ou (le Guide), est né le 29 juillet 1883 à Dovia di Predappio, et est mort le 28 avril 1945 à Giulino di Mezzegra. Journaliste, homme politique, homme d'État exceptionnel, Benito Mussolini fut le Président du Conseil du Royaume d'Italie de 1922 à 1943. Fondateur du premier régime fasciste au monde, il donna l'un des plus impressionnants exemples de leadership charismatique. Et chronologiquement, il est le premier dirigeant populiste du XXe siècle à s'être servi des techniques de conditionnement des foules pour exercer une emprise sur son peuple. À ce propos, l'historien italien Emilio Gentile énonce : « *Le fascisme de*

Mussolini fut le premier mouvement politique en Europe à atteindre le pouvoir et à consacrer le culte du chef, la sacralisation de la politique en tant que nouvelle religion. C'était bien avant que Staline ne soit devenu le chef charismatique de l'Union Soviétique, ce qui ne s'est passé qu'après 1927. Donc dans un sens, c'était une première en Europe, après la Première Guerre mondiale, à une époque où le paysage politique était encore dominé par les nouvelles démocraties, que le chef de l'un de ses États européens institutionnalise une religion politique et prétend être le sauveur de la nation et l'incarnation de la volonté nationale. Il est devenu un modèle pour d'autres leaders nationalistes comme Hitler, qui a prétendu suivre le même chemin pour atteindre le pouvoir et régénérer sa propre nation.⁶⁶⁴ »

561. De fait, il est tentant d'esquisser, à partir du concept du charisme, une typologie qui fonde le pouvoir de Mussolini en tant que Duce du fascisme, d'autant plus que la personnification extrême du fascisme, le culte de la personnalité qui fut l'une des caractéristiques majeures de son régime, et son pouvoir en apparence absolu au cours de son règne, constituent, pour tout théoricien du leadership, de vastes terrains de recherche et d'analyse⁶⁶⁵. À cet effet, nous serons conduits à distinguer un certain nombre d'archétypes, à partir desquels on ne peut négliger la véracité et l'ampleur du charisme dans l'incarnation du pouvoir et dans la dynamique exceptionnelle du fascisme à l'apogée du règne de Mussolini. Ce qui rend cette perspective encore plus fascinante, c'est que dans le règne du Duce, il y eut un phénomène qui s'apparentait, selon l'expression d'Emilio Gentile à « *une religion laïque [...] et en particulier, dans ce culte, dans cette foi mystique pour le « surhomme [...]»*⁶⁶⁶ ».

562. Par ailleurs, on sait que le leader charismatique peut être porteur de valeurs contradictoires de sorte que seuls les effets pervers de son leadership soient les plus retenus par l'historiographie. Et une telle situation a pour conséquence d'occulter totalement le caractère fascinant et exceptionnel du leadership en question.

563. Pour ce qui est du Duce du fascisme, on notera que l'historiographie antifasciste ne développe qu'une seule version de l'histoire : celle du dictateur sanguinaire, tout en

⁶⁶⁴ Voir citation sur le site :

<http://www.fondation-vision.ch/visionmedia/article.aspx?id=15471&rdr=true&LangType=1036>

⁶⁶⁵ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2008/3 n° 55-3, p. 35.

⁶⁶⁶ Emilio Gentile, cité par Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., pp. 35-36.

occultant la fascination consensuelle des masses à l'égard de cette dictature⁶⁶⁷. Tout au plus, pour rendre compte de cet aspect, l'expérience fasciste y est décrite comme une période de l'histoire italienne durant laquelle « *une bande de violents, menée par un démagogue opportuniste et soutenue par les franges les plus réactionnaires de la société, avait fait main basse sur le pouvoir avec la complicité des classes dominantes, et avait imposé sa dictature sur une population plutôt passive qui se soumit car dépourvue de solides traditions libérales et démocratiques, cédant ainsi aux pressions de la force et aux charmes de la démagogie* ⁶⁶⁸ ».

564. On constate que cette historiographie antifasciste tente de déprécier le fait que Mussolini ait pu exercer un authentique pouvoir charismatique sur le peuple italien. Mais en même temps, sans vraiment s'en rendre compte, cette thèse accrédite cette hypothèse, lorsqu'elle admet par exemple que la population italienne aurait cédé « *aux charmes de la démagogie* » du Duce du fascisme⁶⁶⁹. Or, suivant la théorisation wébérienne du charisme, la démagogie fait justement partie d'une des caractéristiques essentielles de ce type de leadership. Il convient de rappeler, à cet égard, que pour Max Weber, à côté des autres qualités importantes pour établir une domination de type charismatique, « *le pouvoir du discours démagogique est ce qui est décisif avant tout* »⁶⁷⁰.

565. En outre, toujours suivant Weber, conceptuellement, la validité d'une domination charismatique fait l'impasse totale sur ses aspects formels ou esthétiques, ses moyens et la finalité de ses actions. Ainsi, comme l'écrit le grand sociologue allemand, « *ce qui importe, c'est de savoir comment la considèrent effectivement ceux qui sont dominés charismatiquement, les adeptes* ⁶⁷¹ ». Or, de ce point de vue, aucune historiographie ne conteste le fait que pendant plus d'une vingtaine d'années, Mussolini, en tant que Duce du fascisme, a été longtemps perçu par le peuple italien comme l'« homme providentiel », l'autorité suprême et le chef « infallible » de la nation.

566. De fait, suivant la théorisation du charisme, cette seule perception du peuple italien suffit pour accréditer l'hypothèse d'une authentique domination charismatique.

⁶⁶⁷ L'historien antifasciste Guido Quazza, soutient à ce propos que la domination de Mussolini « *relevait du domaine des épiphénomènes politiques* ». Voir article disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2008-4-page-51.htm.

⁶⁶⁸ Voir Emilio Gentile « *L'héritage fasciste entre mémoire et historiographie* », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 4/2008 (n° 100), pp. 51-62.

⁶⁶⁹ Idem.

⁶⁷⁰ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 169.

⁶⁷¹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 320-321.

Ainsi comme l'écrit Ian Kershaw : « *le concept de Max Weber présente l'avantage de considérer le "charisme", non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement perçu par ses "adeptes". En d'autres termes, si le porteur de "charisme" jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent*⁶⁷² ».

567. Ainsi, cette étude se placera dans la suite des recherches qui se sont focalisées sur l'autorité charismatique de Mussolini, dans la dynamique du fascisme en Italie. En effet, comme le souligne très pertinemment l'historien du fascisme Emilio Gentile, « *le totalitarisme fasciste fut possible car il y avait un Homme qui, à tort ou à raison, sut prendre les rênes du Gouvernement et les garder pendant plus de vingt ans*⁶⁷³ ». Dès lors, notre objectif consiste à montrer que l'on pourrait trouver une les explications des plus pertinentes de cette vérité historique dans le concept de de domination charismatique. Car, bien plus que l'enchaînement des événements historiques sur le fascisme, c'est la personnalité du Duce qui fascine.

568. Afin de mettre en évidence la véracité et l'ampleur du charisme de Mussolini dans l'Italie fasciste, il importe de rechercher l'origine de ce charisme, pour ensuite examiner sa montée en puissance et enfin son déclin. Une telle démarche demande une analyse plus approfondie qui se fera en trois phases essentielles. Il conviendra d'élucider premièrement les facteurs d'émergence de Mussolini comme une autorité charismatique (A), deuxièmement, la recrudescence du charisme mussolinien à travers la prise de pouvoir et les stratégies de consolidation de la légitimité charismatique (B), et enfin troisièmement, le déclin du charisme de Mussolini et l'effondrement du régime fascisme (C).

A) Genèse et émergence du charisme de Mussolini en Italie fasciste

569. Pour mieux comprendre le charisme de Mussolini et son émergence lorsque l'Italie se trouva confrontée à une des crises les plus graves de son histoire au lendemain de la Première guerre mondiale, il serait intéressant d'examiner tout d'abord son origine (1).

⁶⁷² Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 15.

⁶⁷³ Emilio Gentile « *L'héritage fasciste entre mémoire et historiographie* », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 4/2008 (n° 100), p. 51-62. Disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2008-4-page-51.htm. DOI : 10.3917/ving.100.0051.

Ensuite, nous verrons la situation charismatique ou les conditions d'émergence du charisme mussolinien (2).

1) La genèse de l'autorité charismatique

570. Pour ce qui est de la genèse du charisme de Mussolini, selon l'historien Didier Musiedlak dans *Mussolini*, le charisme du Duce du fascisme remonte à sa période de jeunesse militante socialiste, en passant par la campagne interventionniste en faveur de l'entrée en conflit de l'Italie dans la Première guerre mondiale⁶⁷⁴. Ce chercheur montre, de manière frappante, combien le charisme, tout au moins les qualités jugées comme nécessaires à la perception d'un charisme, a été un élément essentiel dans l'itinéraire syndicaliste, militaire et politique de Mussolini⁶⁷⁵. Dans cette même perspective, Pierre Milza, auteur de l'une des plus grandes biographies consacrées au Duce du fascisme, insiste particulièrement sur l'importance de la vie privée du Duce dans l'évolution de sa personnalité, ainsi que sur celle de son mythe qui est à l'origine du consensus que le dictateur a su créer entre le peuple italien et lui-même⁶⁷⁶.

571. En conséquence, il serait donc intéressant, d'étudier d'abord la vie de Benito Mussolini en inscrivant nos analyses dans celles de ces auteurs et de voir donc, dans un premier temps, de quelle façon l'origine sociale, la formation, puis les choix idéologiques de Mussolini l'ont conduit au pouvoir, avant de l'aborder plus loin l'instauration du fascisme, et l'exercice charismatique de ce pouvoir et son effondrement.

572. Cela étant, lorsqu'on se réfère effectivement à toutes les biographies du futur dictateur fasciste, on note qu'un pouvoir de cette nature se met progressivement en place à travers ce que Yves Pocher appelle dans *Politique Parade*, la phase de la « construction de soi » ou le « *le surgissement de 'en-soi'* »⁶⁷⁷, une période où le porteur de charisme trouve en lui une force qu'il transmet au groupe. Cette étape, selon Yves Pocher, prend « *l'apparence d'un appel supérieur, signe aussi infime soit-il de 'l'en-haut'* »⁶⁷⁸. Si nous évoquons cette phase du charisme, c'est parce que c'est un moment charnière où celui qui est appelé à de grand destin tente de construire ou de façonner sa personnalité et se trace sa propre épopée.

⁶⁷⁴ Musiedlak Didier, *Mussolini*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005, chapitre 5 « *Le chef charismatique* », p. 275-345.

⁶⁷⁵ Idem. pp. 275-345.

⁶⁷⁶ Milza Pierre, *Mussolini*, Paris, éd. Fayard, 1999, 985 p

⁶⁷⁷ Pocher Yves, *Politique parade*, op. cit., pp. 112-113.

⁶⁷⁸ Idem. p. 112.

573. Cette phase, bien qu'elle retienne moins l'attention des chercheurs, n'en est pas moins décisive. Elle permet effectivement de retracer l'itinéraire de l'individu charismatique, son histoire personnelle, son origine, sa formation politique et idéologique, l'influence de ses pensées (révolutionnaires), ses échecs, son effort personnel pour franchir les différents obstacles afin d'atteindre la célébrité charismatique. C'est un récit qui a pu être parfois modifié, mais qui se révèle présent tant dans la biographie que dans les œuvres de la figure charismatique. À cet égard, on note, sous la plume de l'historien Didier Musiedlak que « *Mussolini a largement alimenté la construction de son propre mythe. Il est d'ailleurs resté persuadé que la question de son génie avait été perçue dès l'enfance et qu'ensuite il lui avait suffi de surmonter les épreuves que le destin lui avait forgé*⁶⁷⁹ ».

574. Et parmi les aspects qui sont les plus mis en avant pour expliquer la prédestination extraordinaire du futur Duce du fascisme, demeurent les conditions de sa naissance, les origines sociales et idéologiques de ses parents. Mussolini est issu d'une famille assez modeste, fils d'un artisan forgeron (Alessandro Mussolini) et d'une mère institutrice (Rosa Maltoni), tous deux socialistes. De fait, son enfance et sa jeunesse se déroulent dans un environnement très politisé et révolutionnaire⁶⁸⁰. Il baigne dans « *la double culture anarchiste qui lui vient de son père (son prénom, Benito lui a été donné en hommage au révolutionnaire mexicain Benito Juarez), et catholique traditionnelle*⁶⁸¹ ». Tout ceci laisse penser que le penchant du jeune Benito pour la politique résulte d'une passion familiale, d'où son inclination naturelle à s'orienter plus tard vers la politique comme un métier.

575. Pour ce qui est de sa maturation politique et idéologique, il semble que son exil en Suisse lui ait été très formateur⁶⁸². À l'instar de l'importance de l'épisode viennois dans la formation politique et idéologique d'Hitler⁶⁸³, l'exil de Mussolini à Genève entre 1902 et 1904 fut très enrichissant dans la conceptualisation de son idéologie politique et de son leadership⁶⁸⁴. On notera, à ce propos, que c'est à Genève puis à Lausanne que Mussolini,

⁶⁷⁹ Musiedlak Didier, *Mussolini : le grand dessein à l'épreuve de la réalité*, éd. Harmattan | Parlement[s], Revue d'histoire politique. 2010/1 - n° 13, p. 52.

⁶⁸⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 195.

⁶⁸¹ Disponible sur le site : http://www.dictateurs.com/benito_mussolini.php

⁶⁸² Voir Bezençon Marcel, *La vie âpre et aventureuse de Mussolini en suisse: sur le chemin de la dictature*, Paris, éd. L'illustration, 1938, 22 p.

⁶⁸³ À ce propos, notons que l'historien britannique Ian Kershaw assure que, le temps qu'Hitler passa à Vienne entre 1907 et 1913, fut une période de formation très importante dans la construction de sa domination charismatique. Cf. Ian Kershaw dans *Hitler. Essais sur le charisme en politique*, op. cit., pp. 51-52.

⁶⁸⁴ Bibes Geneviève. *Le fascisme italien : État des travaux depuis 1945*. In: Revue française de science politique, 18e année, n°6, 1968. pp. 1191-1244.

ayant fui le service militaire dans son pays en raison de son antimilitarisme primaire, rencontrera des intellectuels, des théoriciens, des révolutionnaires et divers groupes anarchistes suisses et autres exilés étrangers⁶⁸⁵.

576. Comme indiqué plus haut, ces diverses rencontres contribuent à sa formation politique et idéologique ; il fréquente également l'université, les bibliothèques. De plus, le futur Duce du fascisme « *guide ses lectures des écrivains révolutionnaires Kautsky, Nietzsche, Stirner, Blanqui. Plus tard, il découvre Georges Sorel et exploitera ses Réflexions sur la violence, plus tard encore Machiavel. Sa culture et son courage le mettent assez rapidement en relief parmi les ouvriers italiens et il devient secrétaire de l'association des maçons de Lausanne. Il s'exerce aussi à parler et à écrire. Sa personnalité inquiète les autorités suisses qui l'expulsent vers la France, où il restera peu.* ⁶⁸⁶ » Et en 1904, Mussolini rentre en Italie à la faveur d'une loi d'amnistie.

577. Pour revenir sur l'importance de la formation culturelle et intellectuelle du Duce au cours de son exil genevois, certains historiens comme Didier Musiedlak insistent sur l'impact déterminant de la philosophie allemande, et tout particulièrement nietzschéenne sur le jeune militant. En effet, dans son ouvrage *Mussolini*, Musiedlak met en lumière les conditions dans lesquelles Mussolini rencontrera la pensée de Nietzsche, et s'efforcera de montrer l'influence qu'elle exercera sur lui tout au long de sa carrière⁶⁸⁷. De pareils constats sont destinés à accréditer la conception de la politique que Mussolini aura plus tard, laquelle sera interprétée comme étant inspirée en grande partie par la « *la conception nietzschéenne de la 'grande politique'* »⁶⁸⁸. Celle-ci est fondée sur le postulat suivant : « *Toute action politique étant fondée sur la lutte, la volonté de puissance est le véritable moteur de l'histoire [...]. La violence étatique se trouve justifiée par les valeurs (nationalistes) qu'elle vise à réaliser. Mais ces valeurs ne peuvent être assumées que par un guide charismatique* ⁶⁸⁹. »

578. De retour en Italie après deux ans d'exil, Mussolini décide d'accomplir finalement son service militaire, mais il est considéré par la police de son pays comme un

⁶⁸⁵ Voir Bezençon Marcel, *La vie âpre et aventureuse de Mussolini en suisse: sur le chemin de la dictature*, op. cit., 22 p.

⁶⁸⁶ Disponible sur le site : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Mussolini/134497>

⁶⁸⁷ Musiedlak Didier, *Mussolini*, op. cit., pp. 214-215.

⁶⁸⁸ Voir Jean-Marie Vincent, *Max Weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 81.

⁶⁸⁹ Karady Victor, E. Fleischmann, « *de Weber à Nietzsche* », dans les *Annales. Economique, Sociétés, Civilisations*, Année 1967, Vol. 22, N° 3, p. 632.

« dangereux anarchiste »⁶⁹⁰. Il passera ainsi deux ans sous les drapeaux italiens et laissera le souvenir d'un excellent soldat⁶⁹¹. Ce bref passage dans l'armée, en apparence anodin, aura sans doute plus tard, selon nous, un impact très important sur ses convictions politiques et idéologiques. Nous sommes en effet persuadé que c'est cette épisode qu'aurait contribué à modifier totalement sa conviction politique et idéologique, le faisant passer du socialisme révolutionnaire, antimilitariste, au nationalisme et à l'interventionnisme. On sait que le jeune Mussolini, au début de son engagement politique, avait toujours dénoncé l'armée comme étant un instrument de répression⁶⁹².

579. En effet, après avoir passé toute son enfance et sa tendre jeunesse comme socialiste révolutionnaire, pacifiste et antimilitariste, à la veille de la première guerre mondiale, il deviendra un nationaliste et un belliciste des plus outranciers. Mussolini a ainsi été atteint par ce que certains historiens appellent « le virus de la guerre ». De fait, alors que le PSI (Parti Socialiste Italien) dont il est désormais l'un des leaders les plus charismatiques, est farouchement opposé à l'entrée de l'Italie en guerre, Mussolini prône l'option inverse, s'opposant de fait à la ligne traditionnelle pacifiste de son propre parti.

580. Cette transgression le fit passer facilement de l'extrême-gauche à l'extrême droite, du pacifisme à l'interventionnisme. Il est apparu en effet chez lui la conviction profonde que l'Italie devrait devenir une nation militaire, voire guerrière⁶⁹³. Comme il le dit lui-même plus tard : « *nous voulons une nation militaire. Comme nous n'avons pas peur des mots, nous ajouterons : militariste et pour compléter: guerrière, c'est-à-dire toujours mieux dotée des vertus de l'obéissance, du sacrifice et du don de soi-même à la Patrie.* »⁶⁹⁴ Mû, désormais, par cet idéal de conquérant, Mussolini milita activement en faveur de l'intervention de l'Italie dans la guerre. Un tel activisme pour la guerre amena certains historiens à soutenir que Mussolini confiant à sa destinée, s'imaginait plus tard dans un rôle de « *héros charismatique dans une communauté nationale guerrière et obéissante* »⁶⁹⁵.

⁶⁹⁰ Disponible sur le site : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Mussolini/134497>

⁶⁹¹ Idem.

⁶⁹² Musiedlak Didier, *Mussolini : le grand dessein à l'épreuve de la réalité*, op. cit., p. 53.

⁶⁹³ Cette position va provoquer son exclusion du PSI. C'est à partir de ce moment qu'il va se prononcer ouvertement en faveur d'une politique militariste ainsi que l'entrée en guerre de l'Italie en 1915 aux côtés de l'Entente. Ce dans l'optique que l'Italie obtient selon lui de nouveaux territoires. Voir Tasca Angelo, *Naissance du Fascisme*, Paris, éd. Gallimard, 2003, p.29.

⁶⁹⁴ Citation du Duce disponible sur le site : <http://cp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/mussolini.fascisme.html>

⁶⁹⁵ Idem.

581. Ainsi, en mai 1915, lorsque le parlement italien vota en faveur de l'entrée en guerre, l'ancien pacifiste antimilitariste s'engagea comme soldat volontaire dans l'armée italienne. Soldat courageux et passionné par les combats, il se distingua par une capacité naturelle de fasciner ses compagnons de guerre, d'exalter leur énergie et de canaliser leur comportement sur le théâtre des opérations⁶⁹⁶. Fort de cette attitude naturelle au commandement, il fit l'admiration d'un de ses supérieurs qui nota dans son rapport : « *Activité exemplaire, qualité de combattant, esprit de sérénité, volontaire, zélé, régularité dans la réalisation de ses devoirs*⁶⁹⁷. »

582. De retour du front et démobilisé, l'expérience de la guerre et celle frustrante, de la « victoire mutilée » que nous avons évoqués dans les pages précédentes, eurent une influence décisive sur sa conviction nationaliste et sa conception de l'État et de la nation. Celle-ci fut aussi la lame de fond qui le propulsera plus tard au pouvoir suprême.

2) Les causes de l'émergence du charisme mussolinien : la situation de crise née en Italie après la première guerre mondiale

583. Toutes les analyses conviennent que Mussolini émergera à la tête d'un mouvement fasciste sur les ruines ou les conséquences désastreuses de la première guerre mondiale. En effet, bien qu'étant dans le camp des vainqueurs (celui de la Force du triple Entente comprenant la France et la Grande-Bretagne contre l'Allemagne et l'Autriche), l'Italie en sortit profondément ébranlée. Le retour de guerre se solda par une série de crises politique, sociale, économique, voire psychologique et morale⁶⁹⁸. Soulignons en outre le fait que l'effort de guerre déboursé par l'Italie déboucha sur un endettement estimé à plus de soixante milliards de liras. De plus, ses revendications territoriales ne furent pas satisfaites durant la Conférence de Versailles qui réunit tous les protagonistes en 1919 afin d'établir le montant des réparations allemandes et la nouvelle carte européenne⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 195.

⁶⁹⁷ Voir le site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Benito_Mussolini#cite_note-38

⁶⁹⁸ Du point de vue psychologique et moral, on note que la cinglante défaite de l'armée italienne lors de la bataille de Caporetto en octobre et novembre 1917, porta un coup terrible à la classe politique et militaire dirigeante, submergée par un sentiment de honte. Car, non seulement cette défaite occasionna d'énormes pertes en vies humaines du côté de l'armée italienne, mais elle révéla également au monde entier la faiblesse de cette armée.

⁶⁹⁹ Il est utile de noter qu'en entrant en guerre au côté des Alliés, l'Italie avait mis en avant le souhait d'obtenir certaines possessions autrichiennes autour de la mer Adriatique. Or, à Versailles, tous ces territoires revendiqués et promis par les alliés (Istrie, Dalmatie, Fiume) n'ont pas été remis à l'Italie, une fois la victoire acquise en 1918. Donc, en dépit des promesses des alliés en 1915 en échange de son engagement contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et sa victoire en 1918, l'Italie n'a pas obtenu satisfaction des traités de paix.

584. Ainsi, pour certains nationalistes dont Mussolini, la victoire de l'Italie auprès des alliés dans cette guerre n'est qu'en définitive une « victoire mutilée »⁷⁰⁰. Il en résultera un sentiment général de frustration et de colère débouchant sur un nationalisme de plus en plus débridé⁷⁰¹. On ne peut négliger le fait que les conséquences de la guerre ont été traumatisantes pour toutes les populations, et particulièrement pour les plus démunis. La guerre a en effet déstructuré le tissu économique entraînant une paupérisation accrue des populations. Les provinces du Nord-Est et de nombreuses autres régions de l'Italie ont été ravagées par les opérations militaires et l'industrie souffrait de pénuries généralisées. Le chômage s'accrut et avec lui l'inflation ; les revenus de la classe moyenne diminuèrent. Les démobilisés, craignant d'être les grands oubliés de cette guerre, s'insurgèrent contre les profits réalisés par les profiteurs⁷⁰².

585. Cette situation de crise de plus en plus difficile va donc pousser les classes populaires, et miséreuses à se révolter, à occuper les grands domaines inexploités, et aussi les usines. En général, les mécontentements et les mouvements sociaux se multiplièrent partout dans le pays. Dans le même temps, les populations plus aisées économiquement, les entrepreneurs et les industriels moins touchés par la crise craignaient d'être dépossédés de leurs biens. Ces craintes étaient d'autant plus justifiées que les pouvoirs publics et les autorités politiques semblaient montrer des signes d'impuissance pour empêcher les grèves, les violences et les pillages des biens privés et publics. L'inaction des pouvoirs publics était devenue une grande source d'inquiétude pour une frange de la population. Il convient de souligner qu'à cette époque-là, l'Italie était gouvernée par une monarchie parlementaire dont le Roi Victor-Emmanuel III de Savoie (1869-1947) en était le souverain.

586. Les gouvernements successifs nommés par le monarque pour contenir les agitations politiques et sociales nées de la participation de l'Italie à la guerre ne parvinrent pas à calmer le malaise. L'Italie semblait s'enliser progressivement dans une profonde crise sociale et politique. Cette situation eut pour effet immédiat de mettre en évidence les défauts du système parlementariste italien, dans la mesure où la division de la classe

⁷⁰⁰ Voir Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, éd. Le Seuil, 1980, pp.33-34.

⁷⁰¹ De nombreux italiens estimaient que leur pays avait été, en fin de compte, méprisé et lésé dans ses droits par les autres puissances alliées. De ce fait, les autorités politiques et militaires n'ont pas été à la hauteur des enjeux, ayant engagé le pays dans une guerre dont les conséquences se sont avérées très néfastes. De plus, elles (surtout le premier ministre Vittorio Orlando) n'ont pas tenu bon lors de la rencontre de Versailles pour défendre crânement et fièrement les intérêts du pays.

⁷⁰² Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien, 1919-1945*, op. cit., pp. 41-42.

politique entre modérés, pacifistes, nationalistes et révolutionnaire empêchait la formation d'un gouvernement stable et opérationnel (quatre gouvernements se succédèrent entre juin 1919 et février 1922)⁷⁰³.

587. Mussolini supportait très mal ce climat de désordre, voire cette anarchie qui régnait en Italie. Il se familiarisa avec l'idée que c'étaient ses anciens camarades socialistes, et plus particulièrement les communistes italiens, qui étaient à la base de cette situation. Il les tint donc pour responsable du climat insurrectionnel et révolutionnaire qui paralysait la société italienne. Pour Mussolini, le type de révolution bolchevique insidieusement prôné par les socialo-communistes ne pouvait qu'entraîner encore plus de désordre dans le pays à un moment crucial, où la nation avait besoin d'être revivifiée. Selon lui, la vraie révolution devait être plutôt, « [...] *une discipline qui se substitue à une autre discipline, elle est une hiérarchie qui vient prendre la place d'une autre hiérarchie*⁷⁰⁴ ».

588. Par ailleurs, si Mussolini ne se lassait pas de fustiger le climat révolutionnaire et l'anarchie qui régnaient dans le pays, il était aussi profondément ulcéré par la passivité de l'État à faire face au danger d'une bolchévisation de la société italienne. Ce risque était d'autant plus réel que Lénine avait décidé d'internationaliser à travers le Komintern le succès de la révolution bolchévique qui lui avait permis d'accéder au pouvoir en 1917. En outre, les autorités publiques, très affaiblies, ne semblaient pas être en mesure de contenir l'avancée du communisme. Afin de faire obstacle à ce « danger », Mussolini déclara : « *Nous les survivants, nous les revenants, nous revendiquons le droit de gouverner l'Italie, non pour la précipiter dans le désordre, mais pour la conduire toujours plus haut.*⁷⁰⁵ »

589. Pour atteindre cet objectif, Mussolini créa le 23 mars 1919 les « faisceaux italiens de combat »⁷⁰⁶. Les faisceaux de combat constituaient un groupe paramilitaire extrémiste qui regroupait des anciens combattants de la première guerre mondiale, des nationalistes et des anarchistes syndicalistes⁷⁰⁷. Pour recruter les membres de ce groupement, Mussolini avait souligné : « *Je veux des hommes féroces. Je veux l'énergie pour briser, l'inflexibilité pour punir*⁷⁰⁸ ». Les faisceaux de combat dont Mussolini est

⁷⁰³ Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien, 1919-1945*, op. cit., pp. 98-103.

⁷⁰⁴ Milza Pierre, *Mussolini*, Paris, éd. Fayard, 1999, p. 221.

⁷⁰⁵ Idem. p. 234.

⁷⁰⁶ Voir Tasca Angelo, *La naissance du fascisme: l'Italie de 1918 à 1922*, Paris, éd. Gallimard, 2004, 296 p.

⁷⁰⁷ Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, éd. Le Seuil, 1980, pp.33-34.

⁷⁰⁸ Cité in *Le Monde contemporain*, coll. d'histoire Louis Girard, Bordas, 1968, p. 630.

devenus entre-temps le chef charismatique, étaient constitués de commandos formés à la guérilla urbaine et aux opérations « coup-de-poing ». Leur objectif était de s'attaquer violemment aux communistes, aux socialistes et aux syndicalistes révolutionnaires pour empêcher des mouvements de contestation qui, pour les fascistes, étaient en réalité des prémisses d'une révolution bolchévique en Italie⁷⁰⁹. En clair, les faisceaux de combat de Mussolini était en réalité une organisation contre-révolutionnaire. Selon la formule de Tasca Angelo, il s'agissait d'une « *contre- révolution posthume et préventive* » qui s'était fixée pour mission de briser toute velléité révolutionnaire⁷¹⁰.

590. Au début, les faisceaux de combat ne regroupaient que 119 personnes⁷¹¹, partageant cette même cause, et étant sans doute à la recherche d'un chef pour la porter plus haut. Ce petit cercle de disciples constituait en quelque sorte, le noyau de la « communauté charismatique » qui fut le premier à voir en Mussolini ce grand chef charismatique dont l'Italie avait nécessairement besoin pour retrouver sa grandeur d'antan⁷¹². Fort de la conscience de vivre avec le Duce dans une sorte de « communion d'amour et intérêt », ils se consacrèrent corps et âme à la diffusion de son charisme, à sa consolidation et à sa prolongation.

591. Le charisme de Mussolini trouvait, sa force dans l'efficacité des méthodes utilisées par les « faisceaux italiens de combat ». C'est grâce à leur détermination et à leur dévouement à aider le Duce dans sa mission que ce dernier apparaîtrait aux yeux de nombreux italiens, comme celui qui incarnait le mieux l'ordre et l'autorité. De fait, les faisceaux de combat de Mussolini étaient devenus, en fin de compte, la seule force organisée au service de l'ordre. Et de 1918 à 1922, sans avoir de fonction publique officielle, Mussolini était devenu pratiquement le dépositaire de la violence légitime.

592. À ce stade, en effet, aux yeux de bon nombre d'italiens, Mussolini paraissait le seul à avoir les qualités morales nécessaires pour agir avec fermeté contre ceux qui tentaient de troubler l'ordre et de créer le désordre dans le pays. En outre, comme ce sera le cas d'Hitler, quelques années plus tard en Allemagne, qu'un tel chef, croyait-on, guérirait

⁷⁰⁹ Car, comme nous le disions plus tôt, des centrales syndicales et des groupements politiques de gauche, sans doute stimulés par la révolution russe, multipliaient les actions violentes. C'est justement pour contrecarrer les contestateurs afin d'instaurer l'ordre que Mussolini a d'abord mis en place les faisceaux de combat.

⁷¹⁰ Tasca Angelo, *La naissance du fascisme: l'Italie de 1918 à 1922*, op. cit., pp. 109-157.

⁷¹¹ Voir Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien*, op. cit., pp. 86-90.

⁷¹² Les faisceaux de combat représentent les premières personnes à avoir été touchées par le charisme de Mussolini. Ils sont aussi les premiers à être convaincus de la pertinence, la crédibilité de ses prétentions charismatiques et la viabilité de la mission qu'ils entendaient conduire avec lui.

le pays de ses divisions, restaurerait l'autorité de l'État afin de rendre à l'Italie sa grandeur d'antan et son unité. Si Mussolini est ainsi apparu comme l'homme de « la situation de crise », cela suppose qu'il présentait d'emblée des qualités charismatiques ou en tout cas des qualités peu communes. Nous avons en effet vu avec le psychanalyste autrichien Sigmund Freud le fait que, si des masses portent ainsi tant d'espoir à l'endroit de l'un des leurs et qu'ils l'investissent de missions exceptionnelles pour l'ensemble de la communauté, c'est que ce dernier possède en réalité « *une floraison exubérante de certaines qualités humaines*⁷¹³ » et qu'il exerce son influence « *par sa personnalité et par l'idée qu'il défend*⁷¹⁴ ».

593. À la lumière de tout ce que nous venons d'exposer, nous concluons que nous sommes en face d'un phénomène de type charismatique. Le moins que l'on puisse dire, est que toutes les conditions y convergeaient dans ce sens. D'abord, la présence d'un chef persuadé d'incarner l'autorité nécessaire pour restaurer l'ordre et la stabilité dans un pays tourmenté par un climat insurrectionnel. On n'insistera ici sur le fait qu'après la première guerre mondiale, Mussolini s'est présenté comme étant le seul censé détenir l'ensemble des qualités morales et l'autorité nécessaires qui soient afin de revivifier la nation et surmonter la crise qui secoue la société italienne⁷¹⁵. Autrement dit, il était le seul capable de restaurer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, et de sauver l'Italie des griffes du bolchevisme.

594. Le deuxième aspect de la situation charismatique est la présence d'un noyau dur de disciples et partisans (« faisceaux italiens de combat ») viscéralement attachés au Duce par une sorte de « *communisme d'amour* »⁷¹⁶. En effet, les « faisceaux italiens de combat », par la nature de leurs liens personnels à Mussolini et leur dévouement à exécuter ses missions avec zèle et passion, correspondent, de manière assez frappante, aux membres d'une communauté émotionnelle auprès du chef charismatique⁷¹⁷. Comme nous l'avons évoqué, ce sont les premiers adeptes du fascisme. Leur rôle sera indispensable dans l'édification, dans l'exaltation et la montée en puissance de la domination charismatique de Mussolini. Soudés à lui par un lien très personnalisé fait d'« amour » et d'intérêts mutuels,

⁷¹³ Sigmund Freud, Cité par Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 188.

⁷¹⁴ Idem.

⁷¹⁵ Musiedlak Didier, *Mussolini : le grand dessein à l'épreuve de la réalité*, op. cit., p. 54.

⁷¹⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p.322.

⁷¹⁷ Idem.

ils serviront de principale courroie de transmission du charisme du Duce vers les bases les plus larges de la société⁷¹⁸.

595. Enfin, concernant le troisième aspect de l'élément charismatique, figurent en face de Mussolini, des institutions impuissantes et inefficaces, des partis politiques traditionnels diminués, divisés et discrédités. Le leader charismatique, en dépit de ses qualités exceptionnelles, est bien souvent promu par le vide. Autrement dit, il profite de la passivité, de l'incapacité ou de la démission des pouvoirs précédents pour se hisser sur le parvis. C'est ce que Jean Lacouture appelle « *le leader par le vide* »⁷¹⁹, celui qui est investi du fait d'une grande absence ou d'un grand désarroi, plus que ses qualités intrinsèques, les circonstances, le fond⁷²⁰. C'est le cas de Mussolini, comme d'ailleurs celui de l'immense majorité des leaders charismatiques.

596. Il est évident que Mussolini s'est retrouvé en situation charismatique en se frayant un chemin dans le vide laissé par les partis politiques grâce aux faiblesses de l'État libéral. Étant, de fait, la seule force organisée au service de l'ordre, Mussolini entre de plain-pied dans la vie politique italienne et s'attire les sympathies des italiens, voire des autorités officielles et des troupes de l'État. Fort de son pouvoir charismatique, du soutien indéfectible de ses partisans et d'une bonne partie du peuple italien en quête d'une autorité ferme et efficace, très peu de choses semblaient empêcher son ascension à la responsabilité suprême. Dans cette phase de notre étude qui s'ouvre, nous examinerons la montée en puissance du charisme de Mussolini entraînant son ascension au pouvoir suprême.

B) La recrudescence du charisme de Mussolini (1918-1936)

597. Nous allons ici analyser comment Benito Mussolini parvient à conquérir le pouvoir en Italie, alors que sa présence sur la scène politique en tant qu'acteur majeur était très récente (1918-1922). Pour bien mettre en évidence la montée en puissance du charisme de Mussolini, il nous faut tout d'abord analyser la conquête du pouvoir (1), ensuite l'instauration du régime fasciste et de son fonctionnement, et enfin la stratégie de consolidation de l'autorité charismatique (2).

⁷¹⁸ Ainsi, de par leurs actions physiques, voire intellectuelles au service du Duce, ils parviendront assez rapidement à obtenir l'adhésion d'une bonne partie de la communauté nationale notamment la classe moyenne et la bourgeoisie, soucieuses de perdre leurs biens dans le climat ambiant de la révolution bolchévique. Et grâce eux, elles trouveront en Mussolini un rempart, un « père » protecteur contre les communistes révolutionnaires.

⁷¹⁹ Lacouture Jean, *Quatre homme et leurs peuples*, op. cit., pp. 30-31.

⁷²⁰ Idem.p. 31.

1) La conquête du pouvoir (1918-1922)

598. S'il est incontestable que Mussolini doit son ascension vers le pouvoir suprême à plusieurs concours de circonstances comme la faillite de la démocratie italienne et la faiblesse de ses institutions, il n'en demeure pas moins que ses qualités personnelles ont été un élément essentiel. C'est pourquoi nombre de ses biographes insistent davantage sur son leadership exceptionnel pendant la conquête du pouvoir et dans la phase de mise en place du fascisme. Un des biographes, Christopher Hibbert, évoque à ce propos, que Mussolini avait « *une force de la nature* »⁷²¹ et qu'il était un « *homme extraordinaire* »⁷²².

599. Nous verrons que pour accéder au pouvoir, Mussolini va effectivement faire montre de ses qualités exceptionnelles de chef, et surtout de son extraordinaire capacité à entraîner les masses suscitant parfois une obéissance inconditionnelle à son autorité. Et, même s'il est vrai que la violence et les méthodes expéditives de ses partisans les plus fanatiques et les plus dévoués étaient de nature à choquer, il n'en demeure pas moins qu'il sut habilement les faire accepter par le peuple italien comme une nécessité qui s'inscrivait dans le processus de sa mission dont il se sentait investi. De fait, Mussolini apparaissait donc comme un être infaillible, objet d'une obéissance aveugle, dans la mesure où « *Le Duce avait toujours raisons* »⁷²³.

a) La transformation des faisceaux de combat en parti politique (1921)

600. En effet, pour mener à bien sa conquête du pouvoir, Mussolini transformera en 1921 son organisation paramilitaire « les faisceaux de combat » en parti politique : le parti fasciste italien. À travers cette nouvelle organisation politique, il se voulait être le porte-étendard des nationalistes contre les communistes « 'bolchéviques' ». C'est ce qu'il affirme à travers cette déclaration : « *Nous, comme les communistes, nous croyons à la nécessité d'un Etat centralisateur et unitaire, qui soumette chacun à une discipline de fer : avec cette différence qu'ils arrivent à cette conclusion à travers l'idée de classe, et nous à travers celle de nation.* »⁷²⁴

⁷²¹ Christopher Hibbert, *Mussolini, une force de la nature*, Paris, éd. Robert Laffont, 1963, p. 9.

⁷²² Idem.

⁷²³ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., p. 35.

⁷²⁴ Citation disponible sur le site : <http://cp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/mussolini.fascisme.html>

601. C'est en jouant habilement avec les revendications sociales dues aux conséquences de l'après-guerre, que le parti national fasciste apparaîtra progressivement comme une force politique non négligeable qui, se bat pour l'intérêt national. Or, comme l'observe l'historien Philippe Paraire, « *le programme de Mussolini, fondé sur d'incessants rappels de la gloire romaine et des promesses de plus en plus démagogiques sur le plan social, accentue l'aspect martial et populaire de son personnage qu'il définit progressivement. Vêtements, salut fasciste [...], défilés spontanés, bagarres avec les partisans de la gauche, discours fleuves, l'ensemble constitue une mise en scène crédible pour un profond changement social, que beaucoup d'italiens attendent*⁷²⁵ ».

602. Plus d'une année durant, Mussolini s'emploiera à séduire l'ensemble des italiens après avoir envouté ses premiers partisans au sein du parti national fasciste. C'est lorsque ce parti sera un grand parti de masse qu'il peut espérer accéder au pouvoir suprême. C'est ainsi que, vers la fin de l'année 1922, sa capacité à susciter l'adhésion des masses au-delà de son cercle restreint se vit clairement, car le parti national fasciste va gagner très vite en audience auprès des masses. Et les thèses développées par Mussolini relatives à la nation, à l'Etat, à l'autorité et à l'ordre auront de plus en plus d'écho favorable dans l'opinion publique italienne. À titre d'illustration, on observe 200000 personnes dans ses effectifs au début de l'année 1921, et au printemps 1922, on en comptera plus de 700000 adhérents⁷²⁶.

603. Si la plupart des nouveaux adhérents étaient des jeunes fascinés par le charisme de Mussolini, ils y adhéreront parce qu'ils seront attirés par la posture esthétique de son organisation⁷²⁷. Car comme l'observe le journaliste italien Domenico Russo, « *la jeunesse aime la couleur, la lumière, l'éclat ; et un défilé de chemises noires encadrées, éclairées par l'éclat du drapeau tricolore, marchant au pas militaire est, sans doute, bien plus sympathique, bien plus attrayant que la course d'une foule, suivant, en désordre, des écriteaux ou un drapeau rouge*⁷²⁸ ». Mais tout ceci ne peut être réellement efficace s'il reste en marge des institutions et du pouvoir. En effet, si son ascendant vigoureux sur les masses, son talent et son impétuosité ne font aucun doute, il lui faudra désormais lever l'hypothèque sur sa capacité à être véritablement un homme d'État. Fort de cette réalité,

⁷²⁵ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 195.

⁷²⁶ Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien*, op. cit., pp. 86-90.

⁷²⁷ Emilio Gentile, *La Religion fasciste*, Paris, éd. Perrin, 2002, p. 256.

⁷²⁸ Pouthier Jean-Luc. Domenico Russo (1876-1947) : *un journaliste démocrate-chrétien devant le fascisme*. In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes T. 91, N°2. 1979. pp. 952.

Mussolini fera mine d'abandonner un tant soit peu la violence pour s'inscrire dans le jeu de la démocratie, ainsi que dans la voie du parlementarisme dont il dénonçait auparavant la faiblesse.

604. Ainsi, bien que souvent hésitant lorsqu'il s'agit de s'inscrire dans la voie de la démocratie et de la légalité, il décide de troquer l'héroïsme du redresseur de torts aux méthodes expéditives pour les responsabilités d'une vie politique institutionnalisée. C'est alors que le parti fasciste mussolinien participera aux élections législatives en mai 1921 en vue de figurer dans la coalition gouvernementale. Ce fut aussi une aubaine pour le gouvernement qui souhaitait quelque part transformer le fascisme en «*quelque chose de décent dès qu'il serait entré à la Chambre* »⁷²⁹. En d'autres termes, l'objectif de l'État en poussant les fascistes à participer aux élections et à une éventuelle participation gouvernementale, était destiné à domestiquer ce mouvement.

605. Cependant, le nombre de sièges obtenus par le parti national fasciste n'était pas à la hauteur de l'espérance des fascistes, ce qui les ramène à la dure réalité de la complexité du système politique parlementaire. Soulignons que le parti national fasciste n'obtint que 35 sièges sur les 275 élus de la coalition gouvernementale⁷³⁰. Bien que Mussolini lui-même ait été élu député de Milan et chef parlementaire du groupe fasciste, et vu l'effervescence que les fascistes suscitaient auprès des masses, ceux-ci s'attendaient sans doute à obtenir une majorité de sièges susceptibles de porter le Duce à la tête du conseil italien. Ainsi, en dépit de la personnalité flamboyante de Mussolini, le parti national fasciste n'en était qu'encore à ses premiers balbutiements. La preuve de la faible implantation du parti est que «*Mussolini n'obtient que 5 000 voix aux élections législatives contre 170 000 pour le candidat socialiste*»⁷³¹. Or, il est évident que la victoire électorale dans un contexte parlementariste nécessite un appareil politique de masse, bien organisé et très bien structuré.

606. Cette déconvenue électorale du parti national fasciste va sans doute pousser Mussolini à réaliser son accession au pouvoir exclusivement par les urnes, ce qui semblait être, dans l'immédiat, un pari incertain. Car, le rapport de force politique dans un régime qui reste avant tout parlementaire lui était clairement défavorable. C'est sans doute

⁷²⁹ Max Gallo, *L'Italie de Mussolini, vingt ans d'ère fasciste*, Paris, éd. Tallandier, 2011, p. 121.

⁷³⁰ Milza et Berstein, *Le Fascisme italien, 1919-1945*, op. cit., pp. 103-106.

⁷³¹ Disponible sur le site : <http://www.academie-en-ligne.fr/Ressources/7/HG11/AL7HG11TDPA0211-Sequence-06.pdf>

pourquoi il déclara: « *Nous ne serons pas un groupe parlementaire, mais un peloton d'action et d'exécution* ⁷³² ». C'est une manière peu voilée de dire que les fascistes allaient renouer de plus belle avec leurs anciennes méthodes : celles qui reposent sur la violence et l'intimidation pour impressionner les adversaires politiques afin d'arriver à leurs fins. Ainsi, pour le futur dictateur fasciste, « *il n'y a qu'un remède : tapez dur ! Et nous espérons que peu à peu, en pilant les crânes, on dégrisera les cerveaux* ⁷³³ ».

607. C'est par ce procédé qu'à partir de 1922, plus personne ne semblait être en mesure de tenir tête à la puissance d'action de Mussolini et de ses « chemises noires ». Il était devenu l'homme le plus puissant du pays tandis que l'État officiel ne faisait que vaciller. Devant la force de frappe et la puissance de l'organisation du parti national fasciste discipliné et soumis à l'autorité charismatique de Mussolini, l'idée de remettre le pouvoir aux fascistes et à leur chef faisait route, y compris auprès des plus hautes autorités du pays. Il est remarquable de noter, à cet égard que « *les conseillers monarchistes du souverain lui suggèrent eux-mêmes de faire appel à Mussolini, dont les prétentions ont augmenté à mesure qu'il a constaté le désarroi des vieux parlementaires, avec qui il refuse ait désormais de partager le pouvoir* ⁷³⁴ ». En somme, en même temps que le régime parlementaire allait à la faillite aux yeux des citoyens de ce pays, l'alternative qui s'offrait pouvait se résumer en deux mots : le guide ou le chaos. C'est alors que l'autorité croissante de Mussolini lui ouvrit progressivement les voies du pouvoir.

608. On avait donc désormais affaire à un pouvoir fasciste soutenu par un grand nombre de personnes, à un État passif et très peu légitimé et à des fascistes qui se trouvaient à l'apogée de leur puissance. Il ne restait plus à Mussolini d'accentuer la pression sur le Roi d'Italie, désemparé, pour obtenir de lui la présidence du Conseil. C'est ce qu'il fit effectivement à travers la menace de la marche des miliciens fascistes sur Rome.

b) La marche sur Rome et la prise du pouvoir (1922)

609. En octobre 1922, Mussolini lança un ultimatum au roi en lui ordonnant de lui rendre le pouvoir, dans le cas contraire, il enverrait en masse ses partisans marcher sur la ville de Rome. Pour Mussolini, la prise du pouvoir par les fascistes était une nécessité.

⁷³² Citation tiré du site : <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/mussolini-et-le-fascisme-italien>

⁷³³ Idem.

⁷³⁴ Voir à ce propos le site : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Mussolini/134497>

« [...] Ce ne sont pas les programmes de salut qui manquent à l'Italie, ce sont les hommes et la volonté. [...] Je vous crois tous convaincus de la faiblesse de notre classe politique. La crise de faiblesse subie par l'Etat libéral est amplement prouvée. Nous avons fait une guerre splendide au point de vue de l'héroïsme individuel et collectif. Après avoir été soldats, les Italiens de 1918 étaient devenus guerriers - je vous prie de noter la différence. Mais notre classe politique a mené la guerre comme une affaire d'administration ordinaire. Ces hommes que nous connaissons tous, dont les images physiques sont imprimées dans notre cerveau, nous apparaissent désormais comme dépassés, décatés, comme des déchets, comme des vaincus [...] ⁷³⁵ », s'exclama-t-il.

610. Ainsi, le 27 octobre 1922, sous les ordres de Mussolini, plusieurs milliers de miliciens fascistes, les « chemises noires » organisèrent une gigantesque marche sur Rome. Ce déferlement de milliers de hordes, de miliciens fascistes dans la capitale, haut lieu des sièges des institutions, avaient pour but de contraindre le Roi Victor Emmanuel III à céder la présidence du conseil à Mussolini, le Duce. Contre toute attente, le souverain laissa défiler les « troupes » fascistes sur la capitale, alors qu'il aurait pu se servir de la garde royale et les forces publiques pour les en empêcher. Et ce, contre l'avis du gouvernement qui, il faut le souligner, avait préparé un décret d'état d'urgence qui permettant d'écraser la marche sur Rome. Craignant sans doute un bain de sang, voire une guerre civile dans le pays, le Roi refusa de signer ce décret instaurant l'état d'urgence, préférant remettre le pouvoir aux fascistes en nommant Mussolini, leur chef, le 30 octobre 1922 à la présidence du conseil⁷³⁶.

611. Pour résumer cette ascension rocambolesque de Mussolini au pouvoir, on ne pourrait mieux faire que de citer le témoignage poignant de Baron Beyens, ambassadeur de la Belgique à l'époque des faits en Italie : « Par une sombre soirée d'automne, le 30 octobre, les bandes de chemises noires, farouches, bien armées, blanchies de la poussière d'une longue route, entrèrent sans résistance comme une horde de conquérants dans la Ville Éternelle muette et frappée de stupeur. Le lendemain, apparut le Duce et des acclamations retentirent. Dans son état-major, figuraient des généraux et des officiers

⁷³⁵ Mussolini, cité par *Le Monde contemporain*, coll. d'histoire Louis Girard, Paris, éd. Bordas, 1968, p. 630.

⁷³⁶ Mais pour de nombreux historiens, la « marche sur Rome » n'était qu'en réalité un mythe, car selon eux, tout avait déjà été décidé par une série d'entrevues entre Mussolini et le Roi pour lequel Mussolini était le meilleur rempart contre une prise de pouvoir par les communistes.

supérieurs qui avaient revêtu la chemise noire. Le roi eut vite fait de lui confier la tâche de former un gouvernement [...].⁷³⁷»

612. C'est donc à la suite de cette judicieuse manœuvre d'intimidation que Mussolini accéda finalement au pouvoir, à peu près légalement⁷³⁸. Pour le philosophe italien, Giovanni Gentile, la victoire du fascisme sur les autres forces politiques était à la fois la victoire d'une force historique, légitimée par ses propres succès, et un processus dialectique⁷³⁹. En tant que force historique, le fascisme, « *avait battu ses adversaires de la seule façon dont une idée peut l'emporter sur une autre : en s'appropriant une partie pour construire ainsi une nouvelle synthèse. C'était aux vaincus de se rendre compte que la meilleur part de leurs convictions survivait au sein du fascisme et qu'ils avaient le devoir de participer aux nouveaux processus dialectiques que le fascisme ne manquait d'engendrer*⁷⁴⁰ ».

613. Par ailleurs, cette ascension au pouvoir de Mussolini fut tout particulièrement une cinglante défaite des socialistes italiens, et surtout des communistes "bolchéviques". Comme ils l'admettaient eux-mêmes, « *la terreur a eu raison des organisations ouvrières. Des milliers de Maisons du peuple et de sièges syndicaux ont flambé, il y a des centaines de morts, des dizaines de milliers de blessés. La "contre-révolution posthume et préventive" est un succès.*⁷⁴¹ »

614. Les conditions d'accession au pouvoir de Mussolini telles que décrites confortent très bien la théorie du charisme de Weber, lorsqu'il assure : « *La dépossession de la puissance subie par les anciens pouvoirs n'est rendue possible que par le soulèvement de chefs charismatiques contre les supérieurs légaux et l'apparition de partisans charismatiques [...].*⁷⁴² » Après avoir expliqué la conquête du pouvoir par Mussolini, il convient d'analyser les conditions d'exercice de ce pouvoir. Il s'agira surtout

⁷³⁷ Baron Beyens, *Quatre ans à Rome (1921-1926)*, Paris, éd. Plon, 1935, pp. 133-135.

⁷³⁸ Dans la mesure où il fut nommé par le Roi conformément à la loi, mais en même temps on n'a bien vu que c'est suite à une menace de marche vers la capitale. Il est difficile de donner une position péremptoire puisqu'il semble que le monarque avait les moyens d'empêcher cette marche et de mettre fin à l'ambition de Mussolini d'accéder au pouvoir de cette façon. C'est en cela qu'on pourrait admettre l'hypothèse selon laquelle le Roi avait besoin à la tête du conseil en cette période, d'un homme à la dimension de Mussolini pour faire régner à travers lui l'ordre et l'autorité de l'État.

⁷³⁹ Romano Sergio. *Giovanni Gentile, philosophe du fascisme*. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°21, janvier-mars 1989. pp. 71-82.

⁷⁴⁰ Idem. p. 75.

⁷⁴¹ Milza et Berstein, *Le Fascisme italien, 1919-1945*, op. cit., pp. 98-99.

⁷⁴² Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 349.

d'examiner comment Mussolini parvient à consolider son pouvoir, et à assurer sa domination charismatique.

2) La consolidation du pouvoir, la montée en puissance du fascisme et l'instauration d'un régime totalitaire (1922-1936)

615. Le principal problème de Mussolini, est maintenant de consolider le pouvoir afin d'assurer sa domination politique et la pérennité du mouvement fasciste. Nous allons procéder étape par étape pour mettre en lumière cette étape du leadership de Mussolini. On se penchera d'abord sur la phase de consolidation du pouvoir (a), ensuite sur sa montée en puissance du charisme et l'instauration du fascisme (b).

a) La consolidation du pouvoir (1922-1924)

616. Pour modeler la génération fasciste à venir, Mussolini était conscient de la nécessité de jouir d'un consensus populaire, qui devait se traduire d'abord par une obéissance aveugle des masses. Or, au regard des conditions d'accession au pouvoir et du fonctionnement du parti fasciste, tout laisse à penser que, sans une place croissante accordée à l'autorité suprême de Mussolini et sans son pouvoir charismatique, le régime s'effondrerait très rapidement, en raison notamment des divisions internes susceptibles de fragiliser le mouvement fasciste. Les mouvements autoritaires étant par nature « éminemment sujets aux luttes de clans, aux intrigues et aux institutions ⁷⁴³ », d'où l'importance du charisme du chef qui demeurerait le principe unificateur ⁷⁴⁴.

617. Aussi, comme l'écrit Ian Kershaw dans *Hitler. Essai sur le charisme politique*, « la domination charismatique ne peut retomber dans la "normalité" ou la "routine", ni se donner de limite dans la réalisation de ses objectifs. La "vision" du chef doit rester une vision, quelles que soient les parties de celles-ci qui finissent par se réaliser ⁷⁴⁵ ». De fait, dans le cadre du type de régime charismatique qu'entendait instaurer le Duce du fascisme, il était d'emblée quasiment improbable que son régime s'inscrivait dans un système politique normal et ordinaire ⁷⁴⁶.

⁷⁴³ Voir à ce propos Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme*, op. cit., pp. 79-80.

⁷⁴⁴ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 66.

⁷⁴⁵ Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 314

⁷⁴⁶ En raison de la problématique fondamentale d'adapter les structures étatiques impersonnelles de l'Italie et de son parlementarisme rationalisé à la volonté d'un Duce dont l'autorité émanait non pas de sa fonction de Président du Conseil mais de ses prétentions charismatiques. Il est évident que la conception monopolistique et autoritaire du pouvoir de Mussolini entraînerait une érosion progressive des procédures habituelles de gouvernement et d'administration respectant l'équilibre et la séparation des pouvoirs.

618. L'intérêt des analyses qui précèdent est, qu'elles contribuent à éclairer du point de la théorie du charisme le processus qui a conduit Mussolini à d'abord consolider son pouvoir, aussi à le fortifier par l'instauration d'une dictature fasciste. En effet, comme nous l'avons dit plus tôt, les chefs charismatiques autoritaires ont une grande tendance à non seulement vouloir exercer le pouvoir de manière absolue, mais aussi à l'incarner exclusivement en le personnifiant. Pour atteindre cet objectif, Mussolini, dès sa prise de pouvoir chercha d'abord à s'appuyer sur une direction administrative qui lui serait totalement dévouée⁷⁴⁷.

619. C'est le premier élément du dispositif qui conditionne la suite de la domination. Il était en effet difficile pour Mussolini de consolider son pouvoir et d'exercer ses prétentions charismatiques sans la présence de ses fidèles les plus déterminés à appliquer au pied de la lettre n'importe quelles injonctions. En somme, le personnel politique et administratif devait être dans une position d'alliée de la soumission des masses au pouvoir de l'État⁷⁴⁸. Celle-ci allait être plus prégnante dans le domaine économique, plus exactement concernant la mainmise sur les ressources de l'État. C'est ce que certains historiens du fascisme appellent le « corporatisme du fascisme »⁷⁴⁹.

620. Parmi ces historiens du fascisme, on compte Pierre Milza qui affirme : « *Le bon fonctionnement du système implique d'une part que le Duce dispose d'une totale mainmise sur le parti-armée, par le truchement d'un secrétaire du PNF qui ait suffisamment d'autorité sur le mouvement pour contrer d'éventuelles rébellions des "barons", d'autre part que les postes de responsabilité concédés à ces derniers dans les hautes sphères de l'appareil d'État ne leur offrent pas les moyens matériels ou symboliques de concurrencer le dictateur, et pourquoi pas ?, de prendre sa place.*⁷⁵⁰ » Les chefs charismatiques autoritaires sont en général très soucieux de tout ce qui peut constituer un danger pour leur prééminence. Ainsi, pour se prémunir d'une éventuelle atteinte à son autorité, Mussolini s'efforcera de soumettre à une rotation régulière son équipe gouvernementale, ainsi que les

⁷⁴⁷ Ce type de régime s'identifiant totalement à un chef charismatique dont le pouvoir semblait ou plutôt devait être illimité, l'une des premières mesures ne pouvait être que la mise en place de ce que Max Weber appelle la direction administrative charismatique. En effet pour l'auteur d'*Économie et société*, « dans toutes les formes de domination est vital le fait de l'existence de la direction administrative et de son action continue en vue du maintien de la docilité qui tend à l'exécution des ordres sous la contrainte. C'est ce que l'on appelle l'organisation. » Cf. Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p.346.

⁷⁴⁸ Gentile Emilio, « Fascisme, totalitarisme et religion politique : Définitions et réflexions critiques sur les critiques d'une interprétation », *Raisons politiques*, 2006/2 no 22, p. 138.

⁷⁴⁹ Carlo Valenziani, *Le corporatisme fasciste; ses origine--son évolution*, Éditions de la Nouvelle revue critique, 2006, 220 p.

⁷⁵⁰ Milza Pierre, *Mussolini*, op. cit., p. 504.

postes-clés de la direction du parti, de la Milice, de la police politique et de la haute administration⁷⁵¹.

621. Cette « circulation des élites » fascistes par le Duce, le plus souvent ses compagnons de première heure, avait pour but de s'assurer de leur fidélité absolue, d'une obéissance aveugle et de l'acceptation sans réplique de ses décisions concernant même leur propre sort⁷⁵². Aussi, « éviter que quiconque fasse de l'ombre au Duce, et pour cela empêcher les plus importants hiérarques d'accumuler trop de ce capital symbolique d'autorité dont il aspire à être le détenteur exclusif⁷⁵³ ».

622. Parallèlement, comme tout mouvement charismatique autoritaire, les fascistes devraient absolument écarter tout ce qui pouvait mettre en danger l'hégémonie du Duce. Cette phase était d'autant plus importante pour eux que, lorsque le Duce fut nommé à la Présidence du conseil en octobre 1922, il forma son gouvernement dans un environnement et dans des circonstances où les fascistes étaient minoritaires au sein du Conseil. Ils n'avaient que trois membres sur l'ensemble des treize ministres composant le cabinet. En outre, au niveau du parlement, le parti fasciste mussolinien, nous l'avons dit, n'avait que 35 membres⁷⁵⁴. Pour lever cet obstacle, le 16 novembre 1922, Mussolini demanda une motion de confiance à un parlement au sein duquel il n'avait que 35 députés. En réalité, c'était sa première « offensive » pour consolider son emprise sur le gouvernement et les autres institutions de l'État.

623. Pour obtenir alors cette motion de confiance nécessaire à la mise en mouvement de sa stratégie de consolidation du pouvoir, Mussolini reprit ses anciennes habitudes et revint aux méthodes d'intimidation qui avaient caractérisé le succès de son accession au pouvoir. Il allait donc à nouveau se servir de la terreur que suscitaient ses redoutables « chemises noires » pour obtenir de la Chambre des députés la confiance indispensable à la consolidation de son pouvoir et à son extension. Ainsi, dans son discours devant les membres de la Chambre, Mussolini avait déclaré : « Avec 300000 jeunes gens armés prêts à m'obéir avec un aveuglement presque mystique, je pouvais châtier ceux qui ont tenté de

⁷⁵¹ Milza Pierre, *Mussolini*, op. cit., p. 504.

⁷⁵² Idem.

⁷⁵³ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., p. 46.

⁷⁵⁴ Milza et Berstein, *Le Fascisme italien, 1919-1945*, op. cit., pp. 98-99.

*salir le fascisme [...] Je pouvais faire de cette salle sourde et grise un bivouac de manipulés*⁷⁵⁵».

624. Sans doute intimidés par le spectre de voir la Chambre des députés prise d'assaut par des milliers de horde de « chemises noires », le parlement, dans une confusion générale, accorda la confiance au gouvernement de Mussolini par 306 voix contre 106. Ce vote de confiance allait se traduire par l'adoption de loi n° 1601 du 3 décembre 1922 accordant les pleins pouvoirs à Mussolini et son gouvernement pour la réorganisation des administrations publiques et la réforme des impôts⁷⁵⁶. Cette loi sur les pleins pouvoirs donnait au Duce en sa double qualité de chef du gouvernement et de chef du mouvement fasciste, la faculté de promulguer et de faire exécuter les lois "fascistes" décidées par son gouvernement sans l'intervention du parlement durant tout le processus.

625. Pour encore mieux consolider son pouvoir, Mussolini créa en décembre 1922, le Grand Conseil du fascisme⁷⁵⁷. Véritable gouvernement fantoche regroupant ses disciples les plus proches, celui-ci était devenu l'organe le plus important du pouvoir. C'est en son sein qu'étaient élaborées les lois fascistes les plus répressives pour museler tout contre-pouvoir, mais aussi les stratégies d'extension et de consolidation du pouvoir du Duce⁷⁵⁸.

626. Dotée désormais des pleins pouvoirs, l'autorité de Mussolini s'en trouva fermement établie. Plus rien ne s'emblait désormais contrarier sa marche triomphale vers une domination encore plus absolue et totale : une personnification du pouvoir renforcée par le soutien de la Couronne, de l'Eglise, de l'armée, de tous les corps constitués, et surtout l'adhésion massive du peuple en la personne du Duce⁷⁵⁹. Ainsi, en 1924, à peine deux ans après sa prise du pouvoir, Mussolini avait en main toutes les cartes pour asseoir son autorité sur le pays. Et donc toutes les conditions favorables pour mettre en marche la fascisation de la société. Cette dernière atteint sa vitesse de croisière lorsque Mussolini fut à l'apogée de son autorité charismatique entre 1924 et 1936. C'est ce que nous tenterons d'examiner dans ce qui suit.

⁷⁵⁵ Déclaration du Duce du fascisme disponible sur le site : <http://cp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/mussolini-et-le-fascisme-italien>

⁷⁵⁶ Voir un article à ce propos sur le site : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/it1928.htm>

⁷⁵⁷ Emilio Gentile, *Qu'est-ce que le fascisme ?*, Paris, éd. Gallimard, 2004, 528 p.

⁷⁵⁸ Idem. pp. 330-350.

⁷⁵⁹ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., pp. 35-36.

b) L'apogée du charisme de Mussolini : la dynamique du régime fasciste et le pouvoir absolu (1924-1936)

627. Les années 1924-1936 furent les années où le régime fasciste allait connaître une dynamique spectaculaire, où le charisme de Mussolini allait extraordinairement rayonner et où il exercerait un pouvoir absolu sur l'Italie, voire une partie de l'Europe. C'est véritablement à partir de 1924, qu'il allait profiter de sa position de maître incontesté de l'Italie pour faire adopter des lois fascistes afin de museler toute opposition ou tentative d'opposition à son pouvoir. Cela se traduisit par la limitation du droit d'association, du contrôle politique des fonctionnaires, de l'abolition de l'initiative parlementaire. Le régime se durcit davantage, l'Italie plonge progressivement dans le fascisme, voire vers le totalitarisme. Le parti national fasciste était le seul parti autorisé, alors que les opposants étaient pourchassés, emprisonnés, déportés ou exécutés par les miliciens du régime⁷⁶⁰.

628. Pour justifier ses pratiques anti-démocratiques, Mussolini assura que : « *Le fascisme repousse dans la démocratie l'absurde mensonge de l'égalité [...] Pour le fasciste, tout est dans l'État, rien d'humain n'existe en dehors de l'État, ni groupements, ni individus [...] La police doit non seulement être respectée, mais honorée [...] l'homme avant de ressentir le besoin de culture a éprouvé la nécessité de l'ordre. Et en un certain sens, on peut dire que le policier a précédé le professeur.* ⁷⁶¹ » De ce fait, à la fin de 1926, le parti national fasciste (PNF) devint le parti unique du régime fasciste, tandis que Benito Mussolini fut définitivement consacré Duce suprême du Fascisme. Le programme du parti entièrement subsumé par sa seule et propre personne était aussi celui de l'État. Il en était devenu, pour emprunter l'expression d'Alexandre Dorna, « *le principe unificateur, la clef de voûte de tout le système, le modèle vivant, car la doctrine c'est lui et ses exploits* ⁷⁶² ».

629. Le régime de la nouvelle Italie que tentait donc d'instaurer le Duce du fascisme devrait être une dictature où le chef, le Duce, décidait seul de l'intérêt de tous les Italiens. Mussolini avait en effet la ferme conviction que seul l'exercice d'une autorité sans partage

⁷⁶⁰ De fait, pour donner une certaine forme de légalité à la fascisation de son régime, Mussolini profita du renouvellement du parlement pour obtenir la majorité des sièges. Ce renouvellement eut lieu à travers l'adoption d'une loi par une faible majorité des députés de la Chambre et du Sénat, accordant ainsi la majorité absolue aux fascistes, d'abord en automne 1923, et ensuite en avril 1924 où ils obtiennent les deux-tiers des 375 sièges. Soulignons que les députés des partis d'opposition, pour protester contre les violences et notamment l'assassinat du député socialiste Giacomo Matteotti le 11 juin 1924, avait abandonné le Parlement. Mussolini pouvait donc désormais faire adopter sans opposition les lois qui instituèrent rapidement un régime politique autoritaire d'inspiration fasciste.

⁷⁶¹ Citation disponible sur le site : <http://cp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/mussolini-et-le-fascisme-italien>

⁷⁶² Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 66.

pouvait modifier le cours de l'histoire en Italie. Fort de cette conception du pouvoir, Mussolini instaura à partir de 1924, un paradigme sans limite de ce que l'historien italien Emilio Gentile appela une « religion fasciste »⁷⁶³. Une espèce d'idolâtrie du pouvoir qui contribuait à faire du Duce, « [...] le Héros tout entier resplendissant de lumière, il est le Génie inspirateur et créateur. Il est l'Animateur qui entraîne et qui conquiert, il est Celui-là : la totalité massive du mythe et de la réalité. La Révolution c'est Lui, et Il est la Révolution »⁷⁶⁴.

630. C'est ainsi que dans les années 1924 à 1936, le régime de Mussolini se trouva au sommet de sa gloire, après avoir anéanti considérablement toute opposition, de nouvelles lois furent instaurées et le gouvernement était uniquement constitué selon la volonté du « Duce ». Une police politique spéciale, l'OVRA, fut créée pour faire respecter les lois "fascistissimes"⁷⁶⁵ consacrant l'autorité absolue du Duce. Mussolini, convaincu de l'intérêt pour le pays d'une telle monopolisation du pouvoir par sa personne, estimait : « dans la vie nationale, il doit y en avoir un seul qui commande »⁷⁶⁶, d'autant plus que la domination charismatique ne pouvait, en effet, pleinement s'exercer que dans une configuration où tous les pouvoirs et même les centres alternatifs de pouvoir légitime étaient phagocytés⁷⁶⁷.

631. Toutefois, il nous semble important de souligner qu'une fascination confuse des citoyens italiens contribuait à orienter le pouvoir personnel du Duce vers le totalitarisme. En effet, Mussolini, en dépit du caractère extrêmement autoritaire et monopolistique de son pouvoir, était parfaitement conscient que sa légitimité charismatique relevait en premier lieu de la fascination qu'il exerçait sur les masses. Comme tout leader charismatique, c'étaient l'adhésion et le consensus du peuple à son endroit qui constituaient en premier lieu le fondement de son pouvoir. D'où la nécessité et le besoin constants d'entretenir ce lien charismatique avec le peuple. De ce fait, on observera le travail permanent de séduction, complété par une intense activité de culte de la personnalité. Et comme le note Ian Kershaw : « *Le pouvoir de séduction d'un chef "charismatique" auprès des masses*

⁷⁶³ Voir Emilio Gentile, *La Religion fasciste*, Paris, éd. Perrin, 2002, 354 p.

⁷⁶⁴ Idem. p. 264.

⁷⁶⁵ Voir Milza Pierre, *Mussolini*, op. Cit, pp. 282-283.

⁷⁶⁶ Citation disponible sur le site : <http://www.droitconstitutionnel.net/fascisme.html>

⁷⁶⁷ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., p. 46.

*n'a souvent pas grande chose à voir avec sa personnalité ou son caractère. La façon dont il est perçu importe plus que la réalité.*⁷⁶⁸»

632. Mussolini maniait à la perfection à la fois la carotte et le bâton, la contrainte et la séduction. Tantôt représenté en chef autoritaire à la discipline militaire, tantôt en grand séducteur des masses, il utilisait ses différentes images selon les périodes connues par l'Italie pour étendre sa domination. Ainsi, pour Emilio Gentile, le régime fasciste instauré par Mussolini fut « *une dictature charismatique de type césariste, intégrée au cœur d'une structure organisationnelle fidèle à un mythe totalitaire ; ce mythe a été consciemment adopté et opérait concrètement comme un code de comportement et un point de référence pour l'action et l'organisation de l'État et des masses*⁷⁶⁹ ».

633. Ainsi, Mussolini ne se doutait pas que la légitimité charismatique reposait en permanence sur le consensus, la fascination émotionnelle des masses. Mais, elle s'appuyait aussi sur l'autorité et la force de caractère. Concernant ce dernier aspect, il convient de rappeler que le besoin d'une domination charismatique est souvent motivé par une envie naturelle de la masse de voir l'autorité exercée et incarnée par une forte personnalité. La foule désire parfois avoir pour chef un maître dominateur. Un « dictateur charismatique » ayant la capacité de s'accaparer de tout le pouvoir, de le personnifier et d'imposer sa volonté hégémonique aux masses. Comme lui-même le disait, « *les foules aiment les hommes forts, la foule est comme une femme* »⁷⁷⁰. Aussi, pour Mussolini, le peuple est « *une putain qui préfère le mâle le plus fort* »⁷⁷¹.

634. En effet, comme son idole Jules César, Mussolini désirait incarner la forme politique et militaire du charisme. Son ambition était d'amener le peuple à rêver d'un grand homme, fort et séduisant. C'est pourquoi, il s'efforçait de présenter, parfois même de manière théâtrale, l'image du « héros guerrier » et du chef politique séduisant, à un moment où le peuple italien craignait de tomber dans une sorte d'anarchie.

635. Pour ce qui est de la séduction, l'historiographie du fascisme montre que ce fut un élément déterminant dans la consolidation de l'autorité charismatique du Duce du

⁷⁶⁸ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 95.

⁷⁶⁹ Gentile Emilio, « *Fascisme, totalitarisme et religion politique : Définitions et réflexions critiques sur les critiques d'une interprétation* », *Raisons politiques*, 2006/2 no 22, p. 137.

⁷⁷⁰ Enriquez Eugène, *Personnalité et Régimes politiques*, disponible sur le site : http://www.upicardie.fr/labo/curapp/revues/root/33/eugene_enriquez.pdf_4a07ea879c899/eugene_enriquez.pdf

⁷⁷¹ Febvre Lucien. *Psychologie de peuples et de meneurs de peuples*. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 1e année, N. 4, 1946. p. 352.

fascisme. Et il semblerait en effet que pour créer ce lien affectif et de fascination entre le peuple et lui-même, Mussolini s'est inspiré des techniques hypnotiques « contagion-suggestion » des foules puissamment théorisées par Gustave Le Bon dans sa *psychologie des foules*⁷⁷². C'est pourquoi, en dépit du caractère fasciste de son régime, la relation intime qui le liait au peuple rappelle davantage ce que Jean-Baptiste Decherf⁷⁷³ appelle : « *Le monde désenchanté de la psychologie des foules, où le chef, loin de gagner le peuple grâce à la force de fascination de sa révélation, domine par la seule mécanique de la suggestion*⁷⁷⁴. »

636. Par bien des aspects, si la période qui s'étend de 1929 à 1936 est celle de l'autoritarisme et de la force brutale, elle est aussi celle du consentement apporté par la population au régime fasciste⁷⁷⁵. C'est une situation très paradoxale, mais qui fut bien réelle, même si l'on ne doit pas négliger le rôle crucial de la propagande fasciste et du culte de la personnalité qui, avec Mussolini, prendra des proportions impressionnantes. Pour Jean-Yves Dormagen, dans *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique*, le culte de la personnalité mis en avant par la propagande fasciste, aura pour effet d'ériger le Duce, « en "père sans faille" de la nation, qui "sait tout" et "ne se trompe jamais" ; un être omniscient qui veille avec bienveillance sur les destinées de l'Italie⁷⁷⁶ ».

637. A cet effet, Mussolini disposait d'une panoplie de moyens pour susciter ainsi l'attachement émotionnel des foules en son endroit. Suivant donc sans doute à la lettre la théorie de son « maître » Gustave Lebon, le Duce du fascisme avait très bien compris qu'« *il ne suffit pas au chef de lier les exécutants par une obéissance impersonnelle. C'est dans leurs âmes qu'il lui faut imprimer sa marque vivante. Frapper les volontés, s'en saisir, les animer à se tourner d'elles-mêmes vers le but qu'il s'est assigné, grandir et démultiplier les effets de la discipline par une suggestion morale qui dépasse le*

⁷⁷² Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, op. cit., pp. 76-78

⁷⁷³ Professeur de science politique à l'Université de Lille, Jean-Baptiste Decherf est spécialisé dans l'histoire des idées politiques et des sciences sociales.

⁷⁷⁴ Jean-Baptiste Decherf « *De Gaulle et le jeu divin du héros. Une théorie de l'action* », *Raisons politiques* 2/2007 (n° 26), p. 217-233. URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2007-2-page-217.htm. DOI : 10.3917/rai.026.0217.

⁷⁷⁵ Voir à ce propos, un excellent article sur le site : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/fascisme/51294>

⁷⁷⁶ Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », op. cit., p. 35.

raisonnement, cristalliser autour de soi tout ce qu'il y a dans les âmes de foi, d'espoir, de dévouements latents [...] ⁷⁷⁷».

638. Remarquons que, pour que le message charismatique soit parfaitement perçu par les masses, il initiait régulièrement des pompeuses réunions fascistes, surtout des grands rassemblements politiques de masses⁷⁷⁸. Ces grands spectacles politiques, se transformaient facilement en des manifestations quasi religieuses où le Duce adoptait le style du tribun révolutionnaire pour subjuguier et magnétiser son auditoire, des foules aussi denses que déchaînées. Ces procédés de mise en conditionnement de la foule par suggestion collective furent tellement impressionnants que pour Emilio Gentile, « *le fascisme était une nouvelle religion* »⁷⁷⁹.

639. La puissance d'entreprise d'adulation du Duce du fascisme était telle qu'elle eut une influence au-delà des frontières de l'Italie. À ce propos, certains chercheurs avancent l'hypothèse que les grandes messes d'Hitler à Nuremberg s'étaient inspirées des réunions publiques de Mussolini où les mises en scène des dons oratoires étaient plus impressionnantes que le contenu du discours. Ainsi, le goût du spectacle politique, remarquablement mis en œuvre par Mussolini dans l'Italie fasciste, aurait donc convaincu Hitler qu'« *aucun leadership solide ne pourrait se constituer sans un développement à outrance de ce type de fête populaire canalisée* »⁷⁸⁰.

640. Et dans ce même ordre d'idées, il semblerait que la plupart des dictateurs entre deux-guerres se soient également inspirés du Duce du fascisme. Notons à titre d'exemple que Franco, après la guerre civile en Espagne, tenta d'imiter Mussolini en jouant sur le même registre et connut lui aussi de telles manifestations d'adhésion à son pouvoir⁷⁸¹. Il en est aussi de même chez Staline, à partir de 1927, lorsqu'il conquiert définitivement le pouvoir après avoir éliminés tous ses adversaires. Il essaya de créer un consensus autour de son pouvoir, en se faisant passé pour le « petit père des peuples »⁷⁸².

⁷⁷⁷ Jean-Baptiste Decherf « *De Gaulle et le jeu divin du héros. Une théorie de l'action* », *Raisons politiques* 2/2007 (n° 26), p. 217-233.

⁷⁷⁸ Voir Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 195.

⁷⁷⁹ Gentile Emilio, « *Fascisme, totalitarisme et religion politique : Définitions et réflexions critiques sur les critiques d'une interprétation* », op. cit., p. 147.

⁷⁸⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 196.

⁷⁸¹ Émile Témime, « *Le Mussolini de Pierre Milza* », *La pensée de midi* 2/2000 (N° 2), p. 155-158. Disponible également sur le site : URL: www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2000-2-page-155.htm.

⁷⁸² Interview d'Emilio Gentile disponible sur le site : <http://www.fondation-vision.ch/visionmedia/article.aspx?id=15471>

641. Pour en revenir au Duce du fascisme, les hommages qui lui étaient ainsi rendus étaient des plus divers et des plus surprenants pour quelqu'un qui était perçu comme un « horrible dictateur ». Mais que l'on s'y méprenne : le caractère autoritaire du régime n'avait apparemment pas d'incidence sur la légitimité charismatique. La reconnaissance du peuple à son « héros » dépassait largement le cadre de la simple popularité, ce qui est le plus important à considérer. Or sur ce point, suivant l'historiographie, il faut avoir assisté à ses meetings de masses, à ses visites dans les villes et des hameaux les plus reculés de l'Italie pour mesurer la chaleur de l'intimité entre le Duce et les Italiens. La puissance de l'adulation à laquelle était voué le Duce du fascisme est très frappante. En effet, partout en Italie, la gloire de Mussolini prenait des aspects très solennels. Tous les faits et gestes du personnage mythique étaient célébrés par de longues clameurs populaires. N'insistons pas sur l'entrée triomphale du « sauveur de paix » à Rome le 30 septembre 1938 après la signature d'un traité de paix à Munich⁷⁸³. Des millions d'italiens, agglutinés tout le long du trajet du train de Munich à Rome, clamaient le même rituel : le Duce est le « grand » et le « généreux », le « juste » et le « vainqueur »⁷⁸⁴.

642. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper non plus, certaines exubérances de Mussolini, comme celles des fameux exercices physiques pour soigner son apparence, étaient plutôt destinées à préserver sa légitimité charismatique contre la phase inévitable de la routinisation. Ainsi, pour l'historien Pierre Milza, « *plus que le mythe du surhomme, c'est cette opiniâtreté, cette bonne volonté laborieuse, cette obsession de la performance, fût-elle dérisoire, qui a séduit les Italiens. La représentation du corps du dictateur rendait celui-ci plus proche, plus charnellement lié à son peuple que ne pouvait l'être, sous d'autres cieux, un Hitler, un Salazar ou un Franco, même si ce corps n'était pas tout à fait celui d'un être surhumain [...]* »⁷⁸⁵. Un physique avantageux, soigneusement mis en exergue à travers des tenus d'apparats, participait ainsi à sa stratégie de séduction de la foule, et par ricochet, à l'entretien du mythe du chef beau et fort, susceptible aussi de pallier le déclin de l'autorité charismatique.

⁷⁸³ Les accords de Munich ont été signés entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie représentés respectivement par Adolf Hitler, Edouard Daladier, Neville Chamberlain et Benito Mussolini (qui s'était commis en intermédiaire) à l'issue de la conférence de Munich, tenue du 29 au 30 septembre 1938. Ces accords ont permis de mettre fin à la crise des sudètes.

⁷⁸⁴ Faro Philippe « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », Les cahiers psychologie politique [En ligne], numéro 13, Juillet 2008, Disponible sur le site : <http://odel.revues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁷⁸⁵ Milza Pierre, *Mussolini*, op. cit., p. 446.

643. Cependant, ce combat acharné pour garder intacte sa légitimité charismatique n'a pas suffi au Duce du fascisme pour empêcher son inexorable déclin. La phase d'effondrement du charisme mussolinien, nous allons le voir, débutera à partir de 1936, après que le fascisme ait atteint son apogée. En fait, la semi-déification de Mussolini remonte à l'époque de 1924-1936, celle où son autorité charismatique s'exerçait avec une telle évidence qu'elle pouvait se passer de tout artifice, notamment d'une panoplie de moyens déployés afin de sauvegarder ce lien spécial et intime avec le peuple. On n'insistera jamais assez sur le fait que la relation de Mussolini avec le peuple Italien était évidemment d'un caractère tout à fait particulier. En tout cas, c'était le type de ces relations immédiates, irradiantes et irrationnelles entre un homme et une masse, caractéristiques du pouvoir charismatique.

644. Toutefois, à l'instar de la plupart des porteurs de charisme, Mussolini sera tout de même rattrapé par la routine du quotidien à laquelle il voulait tant échapper. On sait que c'est un phénomène que le leader charismatique soit en permanence menacé d'être repris par la tradition dont il s'est extrait, ou par la règle qu'il n'a cessé d'écarter pour assurer ses prétentions charismatiques⁷⁸⁶.

645. En effet, au regard des chercheurs, la domination charismatique est généralement condamnée à s'effondrer pour deux raisons principales : « *lorsqu'elle échoue à répondre aux attentes placées en elle, ou bien lorsqu'elle se "routinise" dans un système incapable de se perpétuer autrement qu'en perdant ou en subordonnant son essence "charismatique"* »⁷⁸⁷. » Et pour le cas de Mussolini qui nous préoccupe, on verra, dans les pages qui suivent, que l'effondrement de sa légitimité charismatique est lié à ces deux raisons, et plus principalement à son incapacité de plus en plus évidente à honorer ses prétentions charismatiques. Nous tâcherons de le montrer à travers cette ultime phase du règne du Duce du fascisme.

C) Le déclin du charisme de Mussolini : l'effondrement du régime fasciste (1936-1945)

646. On examinera d'abord les causes du déclin du charisme de Mussolini (1), on tachera ensuite d'identifier ses conséquences (2).

⁷⁸⁶ Bafoil François, *Marché, bureaucratie, formes de la domination politique. Une économie politique wébérienne*, op. cit., pp.29-32

⁷⁸⁷ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 38.

1) Les raisons du déclin de l'autorité charismatique

647. L'effondrement du régime fasciste et la du Duce proviendront des difficultés nées de l'exercice du pouvoir, plus particulièrement les différentes stratégies de mises en scène du pouvoir orchestrées par Mussolini lui-même pour apparaître aux yeux de son peuple comme un surhomme. Si ces stratégies ont suscités l'engouement et l'adhésion des masses, lui assurant ainsi une légitimité charismatique pendant une longue période, elles seront à l'origine de sa chute. En effet, à partir de 1936, la réalité de la situation du pays rentre progressivement en contradiction avec la conception de chef qu'il s'efforçait de donner au peuple, ce qui va bien évidemment contribuer à diminuer son capital charismatique jusqu'à son effondrement totale dans des conditions dramatiques.

648. On sait que Mussolini avait bâti sa légende, son mythe et son culte de leader charismatique sur sa capacité à faire de l'Italie une grande nation impériale à l'instar de la Rome antique. Cette grande ambition impériale devait passer par de nouvelles conquêtes territoriales. En clair, livrer bataille à d'autres nations pour les annexer, tout au moins les coloniser. Dans la perspective mussolinienne, après avoir fermement soumis l'Italie à sa domination fasciste, s'ouvrait maintenant la phase des conquêtes territoriales pour agrandir l'« empire ». Une telle entreprise recommande que le peuple soit vaillant et combattant. Et comme le Duce lui-même se plaisait à dire : « *Pour rendre un peuple grand, il faut l'envoyer au combat, même à coup de pied au derrière. C'est ainsi que je ferai* ⁷⁸⁸ ». Fort d'une telle conviction guerrière, Mussolini a progressivement « *transformé le pays le moins militariste du monde en une nation casquée, sanglée, armée de la tête aux pieds, depuis les enfants jusqu'aux vétérans, jusqu'aux femmes* ⁷⁸⁹ », ce qui ne manquera pas de contribuer plus tard à sa chute.

649. La perspective du rêve impérial pousse donc Mussolini à fonder son régime fasciste sur la violence et l'éthique guerrière. Ainsi, pour entretenir sa légitimité charismatique par rapport à cet objectif, Mussolini va donc déployer toutes les énergies en vue d'une épreuve de force dont la nation italienne sortirait plus puissante. La guerre et l'annexion de l'Éthiopie en octobre 1935 devrait ainsi être étudiée dans cette perspective

⁷⁸⁸ Febvre Lucien. *Psychologie de peuples et de meneurs de peuples*. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 1e année, N. 4, 1946. p. 352.

⁷⁸⁹ Pouthier Jean-Luc. Domenico Russo (1876-1947) : *un journaliste démocrate-chrétien devant le fascisme*. In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes T. 91, N°2. 1979. pp. 931-964.

d'aboutissement logique du fascisme, et donc une démonstration de la puissance du charisme du Duce, le héros guerrier de l'Italie fasciste, triomphant sur la scène mondiale.

650. Cette première démonstration de force va donc mettre en lumière la volonté de toute puissance de l'Italie et stimuler davantage l'ardeur guerrière du Duce. Il est en voie de réaliser le plus grand rêve de sa vie : le chef de guerre d'une Italie glorieuse et triomphante sur les champs de bataille⁷⁹⁰. De fait, Mussolini veut entendre la voix d'un peuple plus que jamais fier de son chef, chantant la gloire de son « héros guerrier ». Mussolini se trouve ainsi à l'apogée de son règne, et à partir de 1936, il est de plus en plus imbu de son exceptionnalité. Or, il est avéré que dans de pareils moments, le chef charismatique se laisse généralement gagner par une sorte d'« hallucination », et d'« ivresse » du pouvoir. Empruntons l'expression de Roger-Gérard Schwartzberg pour souligner : « *Objet d'une adulation collective, coupé de la réalité et de la relativité, le chef charismatique s'enferme dans son soliloque. 'Le rhéteur n'entend plus que son propre chant'* »⁷⁹¹.

651. Tel fut en réalité le cas de Mussolini. Dans sa volonté obsessionnelle de prouver toujours plus à son peuple et au monde entier son exceptionnalité, voire sa « surhumanité », son opération de charme va donc prendre une dimension pathologique et mégalomaniaque. C'est ainsi que peu à peu, le Duce, enivré par le sentiment de toute-puissance, s'éloigne progressivement de la réalité, fonçant tête baissée dans un désir mégalomaniaque de révolution nationale qui propulsera l'Italie au rang de l'une des plus grandes puissances internationales.

652. Or le sociologue Eugène Enriquez, dans *De la horde à l'État : Essai de psychanalyse du lien social*, assure que, lorsque la domination atteint une telle phase de mégalomanie, il survient de fait une « *impossibilité de dépasser le stade du narcissisme le plus mortel, où les objets sociaux sont là pour témoigner de la toute-puissance du maître, discours de l'amour et de pulsion de la vie qui n'est que celui de la fascination et du vertige, discours de l'ordre qui n'est, en réalité que le discours de la violence nue et de la destruction, incapable de discerner loi symbolique et loi incarnée [...] Dans la mesure même où il vise le gouvernement mondial, et où il impose sa volonté à un monde peuplé*

⁷⁹⁰ Febvre Lucien. *Psychologie de peuples et de meneurs de peuples*, op. cit., p. 353.

⁷⁹¹ Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, 5^e édition, Paris, éd. Montchrestien, 1998, p. 264.

*d'êtres uniformes (semblables à lui) ou d'esclaves, il a besoin de pouvoir compter concrètement sur les terres et les têtes*⁷⁹²».

653. Cette hypothèse admirablement décrite par Enriquez est pertinente pour dépeindre les ambitions fascistes de Mussolini sur la scène internationale et son positionnement sur un nationalisme intransigeant et guerrier à partir des années 1936. Mû par un idéal de puissance et de grandeur, Mussolini devint à la fois très narcissique et mégalomane. Fort d'un complexe de supériorité, le Duce du fascisme estimait donc inévitable « *une confrontation avec les puissances démocratiques occidentales qui permettrait à l'Italie fasciste de réaliser le programme impérial défini lors du Grand Conseil fasciste du 4 février 1939 et qui prévoyait la conquête, dans un laps de temps non précisé, de la Corse, de la Tunisie, de Malte, du canal de Suez, de Djibouti [...]* »⁷⁹³.

654. Lorsque le charisme prend une telle tournure pathologique, c'est que son porteur a perdu tout contact avec la réalité et la relativité, et qu'il finit par se croire invincible. Or, c'est à ce même moment que font surface les cruels revers et désillusions pour rappeler à la toute-puissance de ce dominant charismatique, en l'occurrence à Mussolini que nul n'est infailible. Cette situation, Chilna Hills dans *Cultiver votre charisme*, la dépeint ainsi avec pertinence : « *Ils (les dominants charismatiques) sur des équipes en état "d'hypnose", perchés sur les nuages, où toute remise en question extérieure est rejetée et occultée [...] Lorsque le charisme se transforme en une confiance en soi aveugle, que l'on est totalement ébloui par sa propre lumière, il est généralement trop tard. La chute n'est pas loin, et lorsqu'elle arrive, elle est très brutale* »⁷⁹⁴.

655. Il semblerait donc que le charisme de Mussolini ait été ainsi dangereusement perverti lorsqu'il commença à prendre pour modèle l'Allemagne nazie. Selon certains historiens, le Duce du fascisme, au moment où son propre charisme commença à se « routiniser », fut très impressionné par celui d'Hitler, à partir de 1936. Ceci lorsque la domination charismatique du Führer avait atteint son apogée en Allemagne et en Europe. Selon cette version de l'histoire des régimes fascistes, Mussolini fut particulièrement admiratif devant l'ordre et la puissance intérieure de l'Allemagne hitlérienne, mais aussi par le dynamisme des nazis sur le plan international.

⁷⁹² Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat*, op. cit., pp. 489-490.

⁷⁹³ Philippe Faro, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », *Les cahiers de psychologie politique* [En ligne], numéro 13, juillet 2008. URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁷⁹⁴ Chilina Hills, *Cultivez votre charisme*, op. cit., p. 6.

656. On pourrait ainsi dire que « l'élève » Hitler, hier grand admirateur de Mussolini, était devenu l'égal de son « maître » avant d'être propulsé à son tour comme l'exemple à suivre⁷⁹⁵. Lorsqu'on sait que par le passé, et nous l'avons déjà dit, que c'est plutôt Hitler qui s'était épris de l'art et de la puissance avec lesquels Mussolini gouvernait son peuple, au point que, selon certaines historiographies, Hitler aurait même imité Mussolini en organisant son parti sur le modèle du parti national fasciste. Plus encore, il aurait également tenté en vain de marcher sur Berlin, pour s'emparer lui aussi du pouvoir⁷⁹⁶.

657. La désormais fascination du Duce du fascisme pour l'Allemagne hitlérienne va donc créer des liens très étroits entre les deux dictateurs. On note le fait que « *les deux hommes s'apprécient de plus en plus. Ils ont conscience d'avoir une destinée hors du commun. Ils ont les mêmes rêves de grandeur et vouent tous les deux une haine aux régimes démocratiques. Leurs pays sont mis au ban de la SDN. Les deux États se lancent dans des conquêtes territoriales. L'Allemagne peut annexer l'Autriche, tandis que l'Italie conquiert l'Éthiopie*⁷⁹⁷ ». Le 22 mai 1939, l'idylle entre ces deux dirigeants fascistes va se matérialiser par la conclusion du fameux pacte d'acier entre l'Allemagne et l'Italie⁷⁹⁸.

658. Cette nouvelle alliance que l'on pourrait qualifier de l'« Axe du mal » sera sans doute la lame de fond qui contribuera à pervertir davantage le régime de Mussolini. D'autant plus que c'est au cours de cette période que le fascisme italien va de plus en plus se radicaliser en prenant en compte des paradigmes nouveaux comme la persécution des juifs italiens⁷⁹⁹. Cette période sera aussi et surtout marquée par l'aventure belliciste, l'intervention en Espagne après la conquête de l'Éthiopie. Et lorsque débute la seconde guerre mondiale, Mussolini engage aveuglement l'Italie dans la guerre aux côtés de l'Allemagne nazie.

659. Il convient de relever que c'est justement cette entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne hitlérienne qui accélérera le déclin du charisme de Mussolini et

⁷⁹⁵ Faro Philippe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », Les cahiers psychologie politique [En ligne], numéro 13, Juillet 2008. URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁷⁹⁶ Voir à ce sujet un article disponible sur le site: <http://lesitedelhistoire.blogspot.fr/2011/03/hitler-et-mussolini-quand-leleve.html>

⁷⁹⁷ Idem.

⁷⁹⁸ Ibid.

⁷⁹⁹ Voir à ce propos, Franklin Hugh Adler « *Pourquoi Mussolini fit-il volte-face contre les Juifs ?* », Raisons politiques 2/2006 (no 22), p. 175-194. Également disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2006-2-page-175.htm.

DOI : 10.3917/rai.022.0175.

l'effondrement du régime fasciste. Car l'autorité charismatique du Duce n'en sortira pas indemne : le sort du fascisme et de son chef seront indubitablement liés à l'issue catastrophique de cette guerre. Faut-il voir par là le fait que la domination charismatique sur laquelle s'est construite la légitimité de Mussolini ne fonctionnait qu'avec le succès de ses prétentions. Autrement dit, des échecs répétés remettent en cause le consensus social acquis par ce type de pouvoir. Voyons maintenant les manifestations et les conséquences du déclin du charisme du Duce du fascisme.

2) Manifestations et conséquences du déclin de l'autorité charismatique

660. L'effondrement du charisme de Mussolini prend réellement forme avec la série de défaites de l'armée italienne sur le front au cours de la deuxième guerre mondiale. Les mois qui suivent le déclenchement des hostilités vont être une période de tension au sein du régime où l'autorité de Mussolini sera très contestée pour la première fois depuis la prise de pouvoir par les fascistes en 1922. Cette situation de défiance est la conséquence directe du fait que le Duce, qui a tenu pendant des années un discours militariste et de volontarisme politique, était subitement en panne d'initiative. Impuissant face à la déroute de son armée, il était désormais contraint de regarder en simple spectateur l'histoire se faire devant lui sans pouvoir changer le cours⁸⁰⁰. Comme l'observe très justement Faro Philippe dans son excellent article au titre évocateur *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini*, le Duce du fascisme a été pris dans « l'étau de ses ambitions d'une Italie impériale et des réalités concrètes d'un pays qui n'a pas les moyens d'assumer un conflit de cette ampleur.⁸⁰¹ »

661. Les déboires militaires de l'armée italienne sur les différents fronts s'accompagneront d'une réelle crise au sein du régime, le Duce avait donc de moins en moins d'emprise sur ses propres fidèles, encore moins sur la société. Et en pareilles circonstances, pour emprunter l'expression de Jean Lacouture, « la trahison des apôtres faisant partie de l'épopée »⁸⁰², il n'était pas étonnant que les premiers à désavouer publiquement le Duce aient été les hiérarques de son propre régime. À cela, il convient d'ajouter les inquiétudes tout à fait légitimes des populations qui commençaient de plus en plus à s'interroger devant la débandade générale de l'armée du Duce : « Où est la

⁸⁰⁰ Faro Philippe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 13, Juillet 2008. URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁸⁰¹ Idem.

⁸⁰² Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 217.

*puissance militaire dont on a tant parlé ? Où sont les huit millions de baïonnettes vantées par Mussolini ?*⁸⁰³». Ces interrogations du peuple Italien vont rapidement se transformer en doute, ensuite en scepticisme sur l'infailibilité de Mussolini tant adulée par la propagande du régime fasciste.

662. Plus personne désormais ne croyait au pouvoir charismatique de celui qui promettait que sous son règne l'Italie devait être une grande puissance impériale. Les manifestations intérieures de cette désillusion se traduiront par le mécontentement et la défiance croissants du peuple envers le Duce et les fascistes⁸⁰⁴. On note également les mêmes attitudes chez les partisans les plus proches du Duce, membres de la « communauté charismatique » ; ces derniers se sont alors mis à naviguer entre désillusions et attachement à ce chef qui les avait fait participer à une extraordinaire épopée politique⁸⁰⁵.

663. Et comme nous l'avons dit plus haut, Gustave Lebon, dans *Psychologie des foules*, exprime mieux que nous, le fait que prestige du meneur disparaît toujours avec l'insuccès⁸⁰⁶ : « *Le héros que la foule acclamait la veille est conspué par elle le lendemain si le sort l'a frappé. La réaction sera même d'autant plus vive que le prestige aura été plus grand. La multitude considère alors le héros tombé comme un égal, et se venge de s'être inclinée devant une supériorité qu'elle reconnaît plus. [...]*⁸⁰⁷». Dans le cas de Mussolini qui nous préoccupe, le premier coup de grâce contre le héros déchu sera porté par les membres même de la « communauté charismatique ».

664. Celle-ci intervient au cours d'une séance du Grand Conseil du Fascisme réuni dans la soirée du 24 juillet 1934, Mussolini sera purement et simplement destitué par les hiérarques de son régime. Pour se venger de s'être tant incliné devant finalement un « vaurien », le 25 juillet 1943, ils le feront arrêter pour l'emmener dans une prison sur l'île de Ponza, où lui-même envoyait naguère les opposants antifascistes⁸⁰⁸. De cette prison, le Duce déchu sera libéré par des commandos nazis pour un ultime baroud d'honneur, puisque son autorité charismatique ne serait plus jamais réinstaurée.

⁸⁰³ Faro Philipe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », article disponible sur le site : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁸⁰⁴ Idem.

⁸⁰⁵ Ibid.

⁸⁰⁶ Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, op. cit., p. 143.

⁸⁰⁷ Faro Philipe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* ». Disponible sur le site <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁸⁰⁸ Idem.

665. L'épilogue tragique de la descente aux enfers du despote déchu aura lieu dans les périphéries de ce pays qu'il avait si longtemps gouverné à sa guise. En effet, après avoir été libéré par les forces spéciales hitlériennes, Mussolini sera réinstallé à la tête d'un État fantoche, la République Sociale Italienne ou plus communément République de Salò. Mais loin d'être un nouveau véritable Duce, il ne servira en réalité que de vassal à Hitler, avant d'être assassiné et pendu à Milan par ceux qu'il avait tant tyrannisés. Lorsque la relation entre le leader charismatique et les masses aboutit à cette ultime extinction, c'est que la colère est à même de se manifester jusqu'à son summum.

666. C'est en cela que la dépouille du Duce subira toutes sortes d'outrages par la foule en colère qui transformera « *le corps du chef charismatique en pantin désarticulé* »⁸⁰⁹. Une foule déchaînée qui « *l'insulte, lui crache dessus, certains lui portent des coups de pieds, une femme, dont le fils a été exécuté peu de temps auparavant, tire des balles de pistolet sur le cadavre. On assiste ainsi à une scène de thérapie collective où l'homme adulé dans les années 1930 subit post mortem le sort des personnes vouées aux gémonies dans la Rome antique* »⁸¹⁰. De tels sorts tragiques et cruels soit bien souvent le lot de certains chefs charismatiques. Et encore une fois, cette fin effroyable du Duce du fascisme confirme tragiquement l'hypothèse de Gustave Lebon selon laquelle, « *C'est toujours avec fureur que les croyants brisent les statues de leurs anciens dieux* »⁸¹¹.

667. Il faut d'ailleurs observer que ce type de dictature charismatique qui s'achève sensiblement de la même façon, pose à nouveau le sempiternel débat sur la finalité du charisme. Celui qui consiste à s'interroger sur la pertinence du concept du charisme. Nous l'avons déjà évoqué cela dans les pages précédentes. Au fond, les questions qui reviennent toujours sont celles qui consistent à savoir si, au final, le charisme est une vertu ou un vice, un accomplissement ou un défaut. Nous débattons de cela à la fin de ce chapitre avec le cas retentissant d'Hitler en Allemagne. Mais pour l'heure, examinons le cas du général de Gaulle, notre deuxième modèle du charisme dans le monde occidental. Nous verrons à travers lui que, contrairement à l'exemple de Mussolini, le charisme peut être au contraire une vertu et un accomplissement.

⁸⁰⁹ Faro Philippe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* ». Disponible sur le site : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>

⁸¹⁰ Idem.

⁸¹¹ Ibid.

Paragraphe 2 : Charles de Gaulle, le libérateur (1890-1970) **Homme d'État français, président de la République de 1958 à 1969**

668. Charles de Gaulle est un général d'armée, homme d'État français né en 1890 et mort en 1970. Après une brillante carrière militaire, il sera le 18^e Président de la République de la France de 1959 à 1969. Ses actions politiques et militaires exceptionnelles à la tête et au service de la France, font que ce général d'armée est désormais rentré dans le panthéon des plus grandes personnalités de l'histoire contemporaine. Le leadership exceptionnel de Charles de Gaulle mérite d'être remis au goût du jour dans le cadre de notre étude sur les grandes figures mondiales du charisme. Car les capacités extraordinaires du leadership du général et sa qualité d'homme d'action peuvent constituer un formidable exemple archétypal de la figure exceptionnelle du charisme, telle que puissamment théorisée par Max Weber et ses successeurs.

669. Ceci dit, nous verrons entre autres dans la présente étude comment le général de Gaulle est passé d'un charisme purement militaire pour devenir par la suite, sur le plan politique, ce grand personnage légendaire du leadership charismatique. On démontrera que Charles de Gaulle, dans sa domination charismatique fut, non seulement celui que les français appellent le libérateur, mais avec cet impérissable titre glorieux, il fut également celui qui a été, sur les plans politique et institutionnel le fondateur de la Ve République française en dotant son pays d'une des institutions les plus stables, les plus fortes et les plus démocratiques du monde contemporain.

670. Pour mettre en évidence la domination extraordinaire de celui qui a été le libérateur de la France, le mieux est de subdiviser notre analyse en deux parties. Dans la première, nous expliciterons les origines et les fondements du charisme de Charles de Gaulle (A). Dans la seconde partie, nous esquisserons l'attestation du charisme du général de Gaulle, aussi sa montée en puissance, sa routinisation et sa résurgence sous une forme plébiscitaire (B).

A) Les fondements d'une autorité charismatique

671. De toutes les études, il ressort que l'apparition ou le recours au charisme est indubitablement lié à des situations de crise, de guerre ou de révolution. Dans l'ensemble, on retiendra que ce sont généralement des situations ou des phénomènes extra-quotidiens

dont la gravité ou la délicatesse commandent le recours à des talents exceptionnels pour y faire face. Ces circonstances d'apparition de leaders charismatiques illustrent réellement le rôle et l'importance de ce phénomène. Les différentes hypothèses sur l'émergence du charisme ayant été établies dans nos pages précédentes, nous ne nous y attarderons pas longtemps.

672. L'historiographie donne pour un fait acquis que l'épopée fantastique de Charles de Gaulle comme chef militaire et politique charismatique a commencé avec l'appel du 18 juin 1940⁸¹². Cet appel, devenu célèbre, est considéré par les analystes politiques comme le fondement ou l'acte fondateur du charisme du général de Gaulle, la cause originelle de son charisme⁸¹³. Nous tenterons donc d'examiner l'itinéraire de Charles de Gaulle à partir de cet appel. Comment l'appel du 18 juin 1940 a fait du général l'une des plus grandes figures historiques du siècle dernier ? Plus précisément, la question est la suivante : comment expliquer l'attestation et la montée en puissance du charisme du général de Gaulle à partir de cette date symbolique ? Nous verrons, dans un premier temps, le début et la manifestation du charisme du général à travers son appel du 18 juin 1944 (1). Ensuite, nous examinerons l'attestation de ce charisme à partir de cet appel (2).

1) L'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 : début et manifestation du charisme de chef militaire

673. Cette phase de notre étude conduit à mettre en évidence que, dans sa conception originelle, le mouvement gaulliste sur la France avait un caractère militaire. Il importe d'analyser cet épisode militaire qui, nous le verrons, sera très déterminant dans l'attestation et la montée en puissance du gaullisme politique. Comme l'a fait remarquer Max Weber dans sa théorisation du concept charismatique, que l'héroïsme des chefs militaires est un facteur déterminant de l'autorité charismatique⁸¹⁴. Le général de Gaulle sera une illustration parfaite de cette hypothèse wébérienne à travers son appel historique du 18 juin 1940. Il convient d'apprécier cet appel en montrant en quoi cela pourrait constituer la source de son leadership charismatique qu'il exercera sur la France.

674. Pour commencer, soulignons que tout le processus du leadership de Charles de Gaulle part de l'occupation du territoire français par l'armée nazie d'Hitler pendant la

⁸¹² Voir Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, éd. Perrin, Paris, 2007, p. 23.

⁸¹³ Idem. p. 24

⁸¹⁴ Voir Dogan Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, In. *Revue française de sociologie*, 1965, N°6-3, p. 305.

Deuxième guerre mondiale. Cette occupation avait créé, dans le monde politique et militaire une panique sans précédent dans l'histoire contemporaine de la France. Car, selon ce que l'historiographie rapporte, une débandade générale a été observée un peu partout aussi bien chez les militaires que chez les décideurs politiques. Acculé et incapable de défendre le pays, dans la nuit du 16 juin, le gouvernement Reynaud démissionne. Le maréchal Pétain⁸¹⁵, qui venait à peine de succéder à Paul Reynaud, annonce à la radio son intention de cesser les combats. Le 17 juin 1940, Philippe Pétain adresse au nom du peuple français une demande d'armistice à l'occupant nazi. Celle-ci fut confirmée et signée le 22 juin 1940.

675. C'est ainsi que dans le climat ambiant de défaitisme et de capitulation des plus hautes autorités françaises dont le devoir était de défendre l'honneur et l'intégrité territoriale de la France, seul un homme, le général de Gaulle, va s'imposer en sauveur de la nation. Car, comme le dit Raymond Aron, « *les régimes vivants font surgir, aux moments critiques, les personnes capables de les sauver*⁸¹⁶ ». Et Charles de Gaulle va se révéler dans cette douloureuse épreuve comme étant le sauveur de la France.

676. Ainsi, le 17 juin 1940, ce de Gaulle, quasi-inconnu, général d'armée depuis seulement quelques semaines, sous-secrétaire d'État également depuis quelques jours, sans l'appui d'aucun parti ou organisation en France, sans nulle relation à l'extérieur, part tout seul « sans autre appui que son rêve » pour Londres, en vue de prendre en main le destin de la France⁸¹⁷. Épisode, qu'il écrit lui-même dans ses *Mémoires* en ces termes : « *Quant à moi, qui prétendais gravir une pareille pente, je n'étais rien, au départ. À mes côtés, pas l'ombre d'une force, ni d'une organisation. En France, aucun répondant et aucune notoriété. À l'étranger, ni crédit, ni justification*⁸¹⁸. » Il n'emporta donc avec lui que « l'honneur de la France »⁸¹⁹.

⁸¹⁵ Philippe Pétain (1856-1951), chef militaire et homme d'État français. Rappelé au gouvernement français comme président du conseil pendant la guerre en 1940 en remplacement de Paul Reynaud. C'est lui qui s'opposa à la poursuite de la guerre qu'il avait considérée comme perdue d'avance et fit signer l'armistice du 22 juin 1940 avec l'Allemagne hitlérienne. Quelques temps après la signature de cet armistice, il s'octroie le titre de Chef d'État français, qu'il conserve durant les années d'occupation nazie avec à la clé une collaboration totale entre son régime et l'occupant nazi. Voir Robert O. Paxton pour une biographie complète dans *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, éd. Du Seuil, 1976, 559 p.

⁸¹⁶ Idem. p. 39

⁸¹⁷ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 49.

⁸¹⁸ Idem. p. 49.

⁸¹⁹ Pourcher Yves, *Politique Parade*, op. cit., p. 120.

677. Imbu de son statut de soldat intrépide, amoureux de sa patrie, héritier de Napoléon pour ce qui est de l'honneur et de la grandeur de la France, il s'oppose à la position officielle de demande d'armistice de la France⁸²⁰. Pour de Gaulle, l'ordre militaire doit honorer par-dessus tout, les initiatives et le goût de la responsabilité lorsque l'avenir de la patrie est en péril. Convaincu d'être un homme de caractère et d'action, il avait toujours estimé que face à l'épreuve, « *c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère. Son mouvement est d'imposer à l'action sa marque, de la prendre à son compte, d'en faire son affaire* ». Ainsi, le lendemain de son départ à Londres, c'est-à-dire le 18 juin 1940, le général lancera son céléberrime appel pour organiser la résistance extérieure contre cette occupation du territoire français par les nazis : « *Moi, le général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendrait à s'y trouver, avec leurs armes, sans les armes [...] à ce mettre en rapport avec moi*⁸²¹. »

678. Les Français, dans l'ensemble, furent fascinés par ce personnage hors du commun qui bravait ainsi non seulement la routine bureaucratique de la hiérarchie politique et militaire, mais aussi les canons de l'ennemi. À vrai dire, on assistait là, avec la portée de cet appel à un phénomène charismatique des plus concrets. En tout cas on en trouve ici réunis tous les éléments convergeant, caractéristiques de cette sorte de pouvoir. D'abord un moment crucial de crise risquant d'emporter la France, l'émergence d'une personnalité au caractère et au courage exceptionnels, persuadé d'incarner la légitimité nationale en parlant au nom de la France, et de porter les destinées de celle-ci en ce moment crucial de la vie de la nation, d'avoir une mission à remplir ; tous les résistants étaient prêts à le suivre contre vents et marées dans cette mission exceptionnelle. Face à lui, des institutions impuissantes, inefficaces et fuyardes⁸²².

679. Charles de Gaulle, en s'opposant à l'armistice, comme tout dominant charismatique, se mit dans la perspective d'une rupture radicale avec l'ordre existant. Car comme l'avait dit Max Weber, le charisme est la grande puissance des époques révolutionnaires⁸²³. Celui du général de Gaulle apparaît de ce point de vue comme une puissance non conformiste venant bouleverser les traditions et s'opposer à la hiérarchie en

⁸²⁰ Lacouture Jean, *Charles de Gaulle, I. Le rebelle 1890-1944*, Paris, éd. Le Seuil, 1984, p.834.

⁸²¹ Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 24.

⁸²² Dogan Mattei. *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, op. cit., pp. 305-306.

⁸²³ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 325.

place. La réinterprétation de cet aspect du charisme se traduit dans ce cas par l'opposition du général à l'armistice demandée par ses propres autorités hiérarchiques. Ainsi, pour de Gaulle, cette guerre contre l'occupation nazie « *est une révolution, la plus grande de son histoire, que la France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilégiés, a commencé d'accomplir* ⁸²⁴ »⁸²⁵.

680. À l'évidence, par cette posture propre aux hommes charismatiques, seul de Gaulle symbolisait et entretenait la flamme de l'espoir en cette période de grands doutes et de désespoir de tout le peuple français. L'image du général de Gaulle s'offrait alors comme rassurante et unificatrice pour faire face au danger auquel la France était engluée. Elle permettait de réunir l'obéissance à l'espoir, de trouver un repère stable, immuable et sécurisant pour ne pas se laisser emporter par un défaitisme devant l'occupant nazi. La posture charismatique de Charles de Gaulle offrait également au peuple français une chance de dépasser les défaillances du pouvoir bureaucratique de ses dirigeants qui manquaient d'audace, de courage et d'esprit d'initiative. C'est ainsi que de Gaulle allait rassurer et donner de l'espoir à tout un peuple en déclarant dans son appel du 18 juin, « *la défaite est-elle définitive ? Non ! [...] rien n'est perdu pour la France* ⁸²⁶ ».

681. À travers cette position, on aperçoit une des qualités essentielles du leader charismatique : la capacité de créer la croyance à l'exploit et de susciter de l'espoir dans un contexte sans espoir, où tout semble perdu⁸²⁷. Il faut rappeler, à ce propos, que le fondement du charisme est d'abord psychologique⁸²⁸, car les masses en détresse recherchent avant tout un homme qui les rassure et en qu'ils ont pleinement confiance dans la capacité à forcer les cours des événements et des choses. On sait désormais, depuis Max Weber et ses successeurs, que le leader charismatique rien que par sa présence, joue un rôle considérable sur le plan psychologique. Sa rencontre avec le peuple en détresse est un moment extraordinaire. Ce moment est si extraordinaire, que « *le pouvoir cesse ainsi*

⁸²⁴ Charles de Gaulle, Cité par Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 56.

⁸²⁵ Selon Léon Noël, dans une note du 1^{er} tome des Discours et messages (Plon 1970, p. 22), François Goguel a souligné, selon lui, avec raison, qu'en prononçant, dès ce moment le mot « révolution », le général avait « *compris que le caractère du second conflit mondial n'est pas seulement militaire et diplomatique, mais qu'il intéresse aussi le fondement de la structure traditionnelle des sociétés occidentales et de la société internationale* ». Cf. voir ouvrage de Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 56.

⁸²⁶ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p.91.

⁸²⁷ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 28.

⁸²⁸ Car si tant de français ont suivi le général de Gaulle dans la résistance, « *ce fut parce qu'il leur apparaissait comme l'incarnation de leur espoir et la caution de leur espérance* ». Cf. Léon Noël, op. cit., p. 91.

*d'être psychologiquement vide : la rencontre de la masse en détresse avec le leader charismatique dégage une émotion telle que l'autorité retrouve un sens nouveau*⁸²⁹».

682. Sur ce point, tous les témoignages s'accordent à dire que le général de Gaulle est un grand optimiste qui dégage une confiance de sorte que « l'autorité retrouve un sens nouveau ». En effet, comme tout être charismatique, il avait une foi inébranlable en sa mission de libération de la France. Et il a su communiquer cette force de conviction et cette foi inébranlable au peuple français. Comme Jean Soulairol le souligne de manière poétique dans *Charles de Gaulle le libérateur* : « Certes, il ne nie aucun des maux de la vie, aucun obstacle, mais il les brûle tous de sa flamme. Il étudie. Il observe. Il commente. Il commande. Il est sûr, en ces jours obscurs de 1916, de 1917, du soleil de 1918, il est sûr que l'ennemi sera vaincu, de la même certitude lumineuse et ardente, raisonnée, passionnée, qui l'anima en juin 1940. Dans la prison allemande, il fait ses premières armes spirituelles pour remonter, aujourd'hui, le moral d'un groupe, demain le moral d'un peuple⁸³⁰ ».

683. Par ailleurs, il convient de noter que le ralliement spontané de nombreux français en sa faveur constitua une marque de confiance aux qualités charismatiques du général de Gaulle. On note à ce propos, comme l'a montré Freud, que si les hommes se tournent instantanément et instinctivement vers un de leurs semblables, qu'ils investissent de qualités extraordinaires, c'est que ce dernier possède « une floraison exorbitante de certaines qualités humaines et qu'ils exercent son influence 'par sa personnalité et par l'idée qu'il défend' »⁸³¹. Il était désormais évident que de Gaulle « possédait une éminente valeur intellectuelle, une force d'âme sans égale et sa perspicacité d'un véritable homme d'État. Son prestige s'imposait à tous ceux qui, d'une façon quelconque, adoptaient une attitude de résistance à l'Allemagne⁸³² ». Ceci dit, examinons concrètement l'attestation de cette supposée du général de Gaulle.

⁸²⁹ Alexandre Dorna, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 47.

⁸³⁰ Soulairol Jean, *Charles de Gaulle le libérateur*, Vanves, Librairie Bloud & Gay, 1944, p. 25.

⁸³¹ Freud Sigmund, cité et commenté par Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 188.

⁸³² Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, Paris, éd. Plon, 1972, p. 14.

2) De l'appel du 18 juin 1940 à la libération de la France en 1944 : L'attestation du charisme du général de Gaulle sur le plan militaire

684. Pour illustrer l'émergence du général de Gaulle que nous considérons comme un phénomène charismatique, reprenons les différents hauts faits qu'il a accomplis à la suite de son appel aux français à la résistance plutôt qu'à la capitulation devant l'ennemi. Pour cela, il nous faut mettre en évidence le type particulier de relation qu'il établit avec les résistants français dans le cadre de la lutte pour la libération. De ce point de vue, on verra que de Gaulle, s'appuyant sur sa nouvelle notoriété va naturellement s'imposer par son charisme d'une part à la tête des organisations de la résistance tant à l'extérieur de la métropole qu'à l'intérieur, d'autre part, auprès des alliés de la France comme un interlocuteur incontournable. Or, il convient de souligner qu'à cette époque-là, la plupart des alliés se méfiait de lui, considéré par ces derniers comme un personnage rebelle, au tempérament non conformiste qui se disait incarner la France. Mais le général, à force d'actes, de coups d'éclats à la tête de la résistance va s'imposer à tous et devenir incontournable⁸³³.

685. Ainsi, de 1940 à 1944, après plus de quatre années de résistance et de combat acharnés, la délivrance et la libération de la France fut imminente avec le débarquement des forces alliées (anglaises, américaines et canadiennes) en Normandie en 1944. De Gaulle débarqua à Courseulles. L'accueil triomphal qu'il reçut sur le sol français établit définitivement sa légitimité aux yeux des américains qui durent renoncer à l'établissement d'une administration alliée pour gouverner la France jusqu'à la libération totale.

686. Le 26 août 1944, de Gaulle descendit les Champs-Élysées en compagnie des chefs de la Résistance intérieure acclamé par un million de Parisiens : « *C'est le triomphe d'un mythe, d'une histoire. De Gaulle salue, marche, parle avec son style. Comme la lumière d'un projecteur révèle soudain le monument, écrit-il dans Mémoires, ainsi la libération de Paris assurée par les français eux-mêmes est la preuve donnée par de sa confiance en de Gaulle dissipent les ombres qui cachaient encore la réalité nationale* ⁸³⁴ ». Paris libéré, les priorités qui s'imposaient aux résistants étaient d'achever le combat pour la libération totale du territoire, affirmer les positions de la France dans les négociations de paix, restaurer l'unité nationale dans un pays profondément affecté par quatre années

⁸³³ Pourcher Yves, *Politique Parade*, op. cit., . 122.

⁸³⁴ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. 2. L'unité. 1942-1444, Paris, éd. Plon, 1956, op. cit., p. 316.

d'occupation et surtout le rétablir l'autorité du pouvoir central. Pour mettre en application le programme élaboré par le conseil national de résistance, le 03 septembre 1944, de Gaulle prit la tête d'un gouvernement provisoire.

687. C'est sans doute à ce niveau de l'attestation des qualités indéniables de conducteur d'hommes du général de Gaulle, que Jean-Pierre Sironneau assura : « *De Gaulle a été une personnalité charismatique. Tous les témoignages en ce sens sont nombreux et ce charisme s'explique sans doute par le fait que, dès son entrée en résistance, des hommes et des femmes de tout âge et de tout milieu l'aient suivi sans hésiter et aient fait preuve à son égard d'un grand dévouement, parfois jusqu'à la mort.*⁸³⁵ » Sur ces présuppositions se ferme la parenthèse militaire de notre étude sur le charisme gaulliste, et s'ouvre par conséquent une autre perspective, c'est-à-dire l'aspect politique du gaullisme.

688. Rappelons encore comme nous l'avons indiqué dès le départ, que cette étude du charisme du général de Gaulle devrait prendre en compte ces deux volets : militaire et politique. Le général de Gaulle, « *ce chef promis à un grand destin militaire et qui s'est révélé aussi impressionnant de courage, d'énergie et de sang-froid qu'intraitable avec ses hommes, dur, distant, impérieux à l'excès*⁸³⁶ », trouvera plus d'occasions de s'affirmer en dehors du champ de bataille. Il nous faut donc à présent analyser son charisme à l'épreuve et dans sa gestion des événements politiques.

689. Nous allons donc aborder la problématique de la conversion du charisme militaire au charisme politique. Il convient d'insister sur le fait qu'au début, le charisme de Charles de Gaulle ne s'inscrivait que dans une perspective militaire, car le combat pour la libération de la France imposait une priorité militaire. Cependant, une analyse exhaustive des éléments fondateurs du gaullisme ne pourrait se limiter à l'épisode de l'appel du 18 juin. À ce propos, l'historien italien Gaetano Quagliariello, dans un livre paru en 1997 intitulé *La religion gaulliste*⁸³⁷, souligne avec instance que toute analyse du gaullisme devra nécessairement examiner les débuts de la France libre, pour percevoir sur quels

⁸³⁵ Sironneau Jean-Pierre, *Le lien social et le mythe au fil de l'histoire*, Paris, éd. Harmattan, 2009, p. 93.

⁸³⁶ Barré Jean-Luc, *Devenir de Gaulle 1939-1943*, op. cit., p. 42.

⁸³⁷ La religion gaulliste, est un essai nourri de dix années de recherche parmi les archives les plus intimes du général de Gaulle. L'auteur Gaetano Quagliariello, historien italien, y décortique la nature, les formes et les manifestations du charisme de Charles de Gaulle. Dans la phase politique du gaullisme, l'auteur met un accent particulier sur la stratégie plébiscitaire du général dans son extraordinaire relation avec le peuple français

fondements s'appuie le charisme originaire du général ; et par quels moyens, ce charisme s'étendit ensuite à la politique.⁸³⁸

690. Il est nécessaire de noter la grande incertitude qui demeurait quant au rôle politique de Charles de Gaulle. Quoiqu'étant le principal artisan de la libération, il demeurait toujours très peu connu de bon nombre de français. Aussi, ses admirateurs se demandaient « *s'il ne serait pas très vite écarté du pouvoir sous les efforts conjugués de nos alliés et de vieux partis politiques*⁸³⁹ ». C'est donc ce rôle politique du général que nous tenterons d'examiner. Cette section sera en grande partie consacrée au rôle politique du chef charismatique et aux procédés de légitimation de son pouvoir.

B) Les métamorphoses de l'autorité charismatique entre 1946 et 1969

691. La France ayant retrouvé son intégrité territoriale en 1944, il était nécessaire de réédifier des institutions à la mesure du nouveau défi de la reconstruction après les affres de la guerre. Et l'objectif du général de Gaulle et de ses partisans au lendemain de la libération, était d'imprimer une orientation entièrement nouvelle à l'État, à son fonctionnement et à toute la société française dans son ensemble⁸⁴⁰. Cette nouvelle posture des gaullistes constitue d'ailleurs une des constantes de la théorie wébérienne du charisme. Car, souvenons-nous que, suivant Weber, le phénomène charismatique est une révolution qui « *agit soit directement de l'extérieur en changeant les conditions et les problèmes de la vie, et par là, indirectement, la position adoptée à leur égard, soit aussi par intellectualisation, le charisme peut consister en une transformation de l'intérieur*⁸⁴¹ ». Dans cette perspective, il fallait surtout s'adresser aux conservateurs et autres nostalgiques de l'ordre ancien.

692. Après avoir porté à bout de bras le combat pour la libération, il n'y avait pas d'alternative au fait que l'unité de la France Libre s'incarnait et s'affirmait exclusivement en la figure de Charles de Gaulle⁸⁴². Comme le général lui-même le dit implicitement : « *Le fait d'incarner, pour mes compagnons, le destin de notre cause, pour la multitude de*

⁸³⁸ Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 24.

⁸³⁹ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 15.

⁸⁴⁰ Idem. pp. 59-60.

⁸⁴¹ Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 315.

⁸⁴² De Gaulle avait acquis une position incomparable aux yeux des français en leur transmettant l'espoir de la délivrance. Et par la suite, il prouva dans l'action qu'il était digne de son appel. De nombreux français le considèrent de ce fait comme irremplaçable. Cf. Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 41.

*français le symbole de son espérance, pour les étrangers la figure d'une France indomptable au milieu des épreuves, allait commander mon comportement et imposer à mon personnage une attitude que je ne pourrais changer. Ce fut pour moi, sans relâche, une forte tutelle intérieure en même temps qu'un joug bien lourd*⁸⁴³.» Le moins que l'on puisse dire, c'est que Charles de Gaulle suscitait donc la conscience de tous les français que son charisme était indispensable pour atteindre les objectifs de la France Libre⁸⁴⁴.

693. Quant aux effets profonds de la transition entre l'ordre militaire et l'ordre politique, il est aisé de voir que son choix d'exercer le pouvoir souverain en vue de reconstruire l'unité de la France s'est très vite avéré décisif. De ce fait, en toile de fond, l'on verra se déployer essentiellement le charisme 'gaulliste' en deux périodes : de 1944 à 1946 et de 1958 à 1962. Nous verrons au fur à mesure que cette succession de périodes dans la manifestation du gaullisme correspond à des aspects particuliers de la théorie wébérienne du charisme. Elles se subdivisent en différentes phases charismatiques qui n'ont pas la même valeur heuristique.

694. À ce sujet, on note, dans un premier temps, une séquence politique de courte durée (1944-1946). Celle-ci correspond à la phase de transition entre le charisme militaire et le charisme politique (1). Dans un deuxième temps, nous verrons de 1946 à 1958, la phase de stabilisation où de routinisation du charisme du général (2). Enfin, nous aborderons la dernière séquence du gaullisme entre 1958 et 1969. Au cours de cette phase, nous verrons une remontée en puissance de son charisme et l'évolution de celui-ci dans un sens antiautoritaire (3).

1) Le leadership du général De Gaulle entre 1944 et 1946 : la transition entre le charisme militaire et le charisme politique

695. La France, après la libération, devait continuer à faire face à des missions délicates et d'une extrême importante. Celles-ci recommandaient à Charles de Gaulle, propulsé à la tête du gouvernement provisoire, d'user des deux ressources du charisme : celui de chef de guerre du stratège politicien. Précisons à nouveau qu'il fallait poursuivre la guerre contre l'Allemagne nazie jusqu'à sa défaite totale. De plus, sur les plans politique et diplomatique, il fallait être très vigilant lors des négociations de paix d'abord entre les vainqueurs, ensuite avec les vaincus dont l'Allemagne nazie. Ce processus crucial

⁸⁴³ Charles de Gaulle, cité par Quagliariello Gaetano dans *La religion gaulliste*, op. cit., p. 32.

⁸⁴⁴Idem. p. 41.

nécessitait tant de la fermeté qu'une habilité manœuvrière pour ne pas que la France ressorte rabaisée lors de ces dites négociations, et surtout que sa souveraineté soit entièrement sauvegardée.

696. En fait, la France devait compter sur l'esprit d'initiative de personnalités exceptionnelles, et à l'époque des faits, seul le général de Gaulle pouvait assumer une telle mission. Le représentant de la France devait imposer l'entière reconnaissance pleine entière du gouvernement provisoire de la République aux autres puissances alliées en y mettant la forme et la bonne manière dans la mesure où la France leur devait aussi en partie sa libération. Il était donc question d'être ferme pour sauvegarder la liberté de la France tout en ménageant la susceptibilité des alliés. Une telle perspective nécessitait la présence évidente d'une forte personnalité, d'un homme de caractère au sens gaullien du terme, ce caractère, comme le dit lui-même le général, « *que nul décret, nul enseignement ne saurait inspirer, mais bien le don, la réflexion et, surtout, cette ardeur latente à jouer le rôle d'où sortent les puissantes capacités*⁸⁴⁵ ».

697. Rétrospectivement, de Gaulle admit dans *Ses Mémoires de guerre*, que la reconnaissance de son gouvernement provisoire post-crise n'était pas si simple, en réalité il n'a eu de cesse de batailler pour faire reconnaître sa légitimité à représenter la France en lieu et place du gouvernement collaborationniste de Vichy⁸⁴⁶ incarné par le maréchal Pétain. Car, selon l'homme du 18 juin, les gouvernements étrangers membres de l'alliance des vainqueurs avaient une certaine appréhension quant à l'avenir institutionnel immédiat de la France après la libération. La question que ces alliés se posèrent à ce sujet, et surtout à propos du rôle que Charles de Gaulle prétendait jouer était la suivante : « *Ce chef que n'avait investi nul souverain, nul parlement, nul plébiscite, et qui ne disposait en propre aucune organisation politique, serait-il longtemps suivi par le peuple le plus mobile et indocile de la terre ?*⁸⁴⁷ »

698. En effet, après la libération, les dirigeants les plus importants des pays alliés de la France, notamment le président américain Roosevelt, Staline, de l'Union Soviétique et le premier ministre britannique Winston Churchill émettaient de sérieuses réserves quant à la

⁸⁴⁵ Charles de Gaulle, cité par Jean Soulairol dans *Charles de Gaulle le libérateur*, op. cit., p. 51

⁸⁴⁶ Le régime de Vichy est le régime politique de Philippe Pétain qui gouverna la France du 10 juillet 1940 au 20 août 1944 durant la guerre et l'occupation allemande.

⁸⁴⁷ Charles de Gaulle, cité par Paul-Marie de La Gorce, *De Gaulle et l'indépendance nationale*, Espoir N°99, 1994.

capacité réelle du général de Gaulle à diriger immédiatement la France Libre dans les conditions de reconstruction après-guerre⁸⁴⁸. Pour ces derniers, si de Gaulle faisait preuve d'une certaine clairvoyance pendant la guerre, ils doutaient qu'il ait les qualités nécessaires pour s'imposer comme un facteur politique efficace⁸⁴⁹. C'est de cette méfiance qu'a germé, à cette époque, l'idée d'installation d'une administration provisoire dirigée par les alliés, ce qui était bien évidemment inacceptable pour Charles de Gaulle, grand patriote, soucieux de l'honneur et de la grandeur de la France.

699. Aussi depuis son appel du 18 juin 1940, de Gaulle revendiquait cette légitimité de représenter la France et le peuple Français. Il vrai qu'il n'avait pas été élu par les français, il n'était pas en situation d'avoir la légitimité légale, encore moins issu d'un système traditionnel qui pourrait lui accorder une légitimité de ce type. Cependant, la légitimité sur laquelle s'appuyait le général, est sans aucun doute la légitimité charismatique. Nous avons vu en effet avec Max Weber que la prétention d'une autorité de fait peut résulter de la légitimité charismatique. Dans ces conditions, l'autoproclamation de de Gaulle de parler au nom de la France et de la représenter avait une base légitime. Il le prétend lui-même lorsqu'il déclare : « *Un appel venu au fond de l'histoire, ensuite l'intérêt du pays m'ont amené à prendre en compte le trésor en déshérence, à assumer la souveraineté française. C'est moi qui détiens la légitimité. C'est en son nom que je puis appeler la nation à la guerre et à l'unité, imposer l'ordre, la loi, la justice, exiger de l'extérieur le respect des droits de la France*⁸⁵⁰. »

700. Persuadé de cette légitimité charismatique dont il se réclamait, Charles de Gaulle allait s'engager dans une nouvelle mission qu'il considérait comme étant le prolongement de celle qui l'avait propulsé comme le porte-flambeau de la résistance. C'est ainsi que son aptitude à affronter les circonstances les plus rudes lui permit de réaffirmer l'autorité du gouvernement de la France sur le territoire nouvellement libre. Ainsi, une autre victoire politique et diplomatique allait être mise au crédit du général de Gaulle. Sa ténacité, son courage, sa foi et son patriotisme ardent en la France, lui permirent donc de faire barrage à une autre nouvelle forme d'« occupation ». Le charisme du chef militaire était toujours là, toujours présent, car, comme l'écrit Léon Noël, « *seul l'ascendant extraordinaire de son caractère peut expliquer qu'il soit parvenu à forcer des hommes d'E*

⁸⁴⁸ Voir Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p.13.

⁸⁴⁹ Idem. p.13.

⁸⁵⁰ Charles De Gaulle In *Fondation de Charles De Gaulle et la libération*, Paris, éd. Complexe, 2004, p. 128.

*État de la stature d'un Winston Churchill et d'un Staline, puis, finalement, bien qu'il en eût, Franklin Roosevelt lui-même, à reconnaître sa supériorité, à compter, voire à composer avec lui, en pliant souvent devant son indomptable volonté*⁸⁵¹».

701. La France ayant retrouvée son intégrité en 1944, il était nécessaire de réédifier des institutions à la mesure du nouveau défi de la reconstruction après les affres de la guerre. Sans une telle construction, elle courait de nouveau le risque de retomber dans les travers et les mêmes turpitudes du passé. Cette exigence fondamentale devrait guider la formation des institutions de la France Libre, principalement dans le choix des hommes qui devaient incarner ces nouvelles institutions. « *C'est un véritable "homme d'État", affirme-t-il en mars 1933, qui fait défaut à la France* »⁸⁵².

702. Ce que de Gaulle veut restaurer en France à travers la création d'institutions fortes, c'est la foi aux hommes qui la compose, et qui rétabliront dans tous les domaines sa grandeur historique. Tout ceci achève de convaincre que le général de Gaulle était capable de mener aussi bien les batailles militaires que le combat politique. Nous verrons, dans les pages qui suivent, si cette volonté de transformation des institutions qui l'animait était immédiatement réalisable dans le contexte politique français. Son esprit d'initiative n'allait-il pas se heurter au conservatisme et aux intérêts divergents des uns et des autres ? Le charisme gaullien allait-il résister à la contradiction ? Telles sont les questions qu'il convient à présent d'aborder.

2) Le gaullisme entre 1946 et 1958 : la routinisation du charisme et la longue traversée du désert

703. Tout porteur de charisme, quel qu'il soit, est confronté au phénomène inéluctable de routinisation. En effet, le charisme, phénomène extraordinaire et extra-quotidien, cède naturellement aux pesanteurs de la vie quotidienne. La routinisation du charisme comporte plusieurs conséquences dont la banalisation, voire la contestation progressive des actions ou l'autorité du chef charismatique. Sur ce point, il semblerait que de Gaulle, en dépit de sa posture de héros national, et comme tout être charismatique, fut à son tour, à un moment donné, gagné par cette routine, plus précisément, une usure momentanée du pouvoir.

⁸⁵¹ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., pp. 50-51.

⁸⁵² Charles de Gaulle, cité par Jean-Luc Barré, *Devenir de Gaulle 1939-1945*, op. cit., p. 32.

704. Une fois l'enthousiasme de la résistance passé, la multiplication des incidents entre de Gaulle et certains partis politiques comme le parti communiste français et bien d'autres rivalités politiques allaient entraîner une diminution ou un affaiblissement de sa légitimité charismatique.⁸⁵³ Certainement conscient de l'existence d'une phase de routine inhérente à tout leadership charismatique, de Gaulle démissionnera de ses fonctions de chef du gouvernement en 1946. Le détonateur de la lutte politique ayant entraîné la démission de Charles de Gaulle porte sur la question des institutions : « *La volonté de la majorité de l'assemblée de ne pas reconnaître au pouvoir exécutif un domaine de responsabilité autonome, séparé du pouvoir législatif*⁸⁵⁴ ». Étant l'expression de ce pouvoir exécutif, le refus de l'assemblée fut perçu par de Gaulle comme une défiance à sa légitimité⁸⁵⁵. Est-ce là la routinisation du charisme dont parle Max Weber ? C'est ce que nous allons voir.

705. Cette situation de stabilisation ou de cassure dans la dynamique charismatique était pour le moins normale et prévisible. Car, comme l'avait fait remarquer Max Weber, la légitimité et la ferveur charismatique sont très éphémères⁸⁵⁶, ayant réellement observé que 'statu nascendi', ils retombent aussitôt lorsque la domination a été assurée⁸⁵⁷. Suivant cette hypothèse, dès que la libération de la France fut proclamée par de Gaulle en 1944, deux ans après, la ferveur et l'enthousiasme collectifs en sa faveur retombèrent progressivement. Commença alors une longue période d'une douzaine d'années de traversée du désert. Ainsi, bien que le général de Gaulle ait laissé une empreinte indélébile dans l'esprit des français du fait de son statut de héros libérateur de la nation, la force implacable de routine du charisme était telle que, selon les sondages d'opinions réalisées en cette période et durant une dizaine d'années, une grande partie du peuple français était fermement opposée au retour aux affaires de celui qui, pourtant, avait été leur libérateur⁸⁵⁸.

706. Cette période de « déchéance » du charisme du général de Gaulle a été qualifiée de longue traversée du désert par certains commentateurs politiques, durera de 1946-1958,

⁸⁵³ À ce propos, il conviendrait de souligner que les débuts de la France libre furent très difficiles, et la position personnelle de Gaulle sur le leadership et le fonctionnement des institutions était loin de faire l'unanimité auprès de tous les acteurs politiques.

⁸⁵⁴ Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p.80.

⁸⁵⁵ Idem.

⁸⁵⁶ Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

⁸⁵⁷ Idem. pp. 326-332.

⁸⁵⁸ Voir à ce propos la thèse de Louis F. Vedelago, *Les composantes idéologiques du gaullisme 1958-1959*, Thèse de doctorat en sociologie, Tome 1, Université de Bordeaux II, 1981, p. 2

où l'homme du 18 juin vivra complètement retranché dans son village de Colombey-les-Deux Eglises.⁸⁵⁹ Toutefois, la crise algérienne de 1958 sera encore « *une sorte de lame de fond* » qui poussera au premier rang cet homme de caractère⁸⁶⁰.

707. Cette crise, on le verra, va offrir une occasion de plus à de Gaulle pour démontrer à ses admirateurs comme à ses adversaires que « *l'efficacité de la volonté, la vertu de la persévérance, ce qui, dans les occurrences les plus dramatiques, lui permettait d'écartier, d'un coup, le scepticisme et le doute, d'agir sur les événements, de s'imposer à eux*⁸⁶¹. » Il convient d'analyser ce retour en grâce de Charles de Gaulle entre 1958-1969. Après la phase militaire du charisme gaulliste, suivie par une longue traversée du désert correspondant à la routinisation de l'autorité charismatique, la dernière partie de notre étude sur le leadership du général de Gaulle sera en quelque sorte, une interprétation de l'évolution du charisme dans un sens antiautoritaire.

3) Le retour en force du général de Gaulle entre 1958 et 1969 : le 'tournant césariste' de l'exercice du pouvoir

708. En effet, le général de Gaulle réapparaît de nouveau en 1958 comme l'homme providentiel, le seul capable de sauver les institutions françaises, impuissantes à trouver une solution au problème algérien. Notons qu'à cette période, l'instabilité gouvernementale dont souffrait le régime de la IV^e République depuis son retrait de la scène politique et la gravité de la question algérienne nécessitait des réponses claires et urgentes. La gravité de la situation était telle que le recours à un homme de caractère et charismatique comme le général de Gaulle s'est immédiatement imposé.

709. La situation de crise en 1958 était donc, de ce point de vue de nature à faciliter l'apparition d'un leader exceptionnel ou héroïque, qui, de par son ascendant prestigieux pouvait, pour emprunter l'expression Maurice Duverger, « *rétablir le circuit de la confiance* »⁸⁶² rompu dans le pays entre gouvernants et gouvernés⁸⁶³. Ainsi, pour débloquer la situation afin de trouver une issue à la crise en Algérie, le 29 mai 1958, le président

⁸⁵⁹ Douze années partagées entre la tentation constante de la renonciation définitive et l'espoir secret de la survenance de l'événement exceptionnel qui le remettre en selle dans l'intérêt des français. Cf. Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 129.

⁸⁶⁰ Charles de Gaulle, Cité par Alexandre Dorna, « *La question du Chef charismatique: l'image épique et la dynamique émotionnelle* », Les cahiers psychologie politique [En ligne], numéro 13, juillet 2008. URL: <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=150>.

⁸⁶¹ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 96.

⁸⁶² Voir M. Duverger, *Demain la République*, Paris, éd. Julliard, Paris, 1958, p. 26.

⁸⁶³ Louis F. Vedelago, *Les composantes idéologiques du gaullisme 1958-1959*, op. cit., p. 6.

René Coty fait appel à l'autorité charismatique du général de Gaulle pour former un gouvernement ayant les pleins pouvoirs⁸⁶⁴. Dans de pareilles heures, comme à l'accoutumée, « *le sens qu'il avait de ses responsabilités exaltait l'ensemble de ses facultés, lui donnait la force de balayer toute perplexité et de dominer la situation après s'être dominé lui-même* ⁸⁶⁵ ».

710. Pour le général de Gaulle, les solutions aux crises relèvent d'abord de la structure des pouvoirs en place, puis de la qualité des personnes qui les animent. Pour ce dernier aspect, que de Gaulle, parfois théoricien, avait déjà longtemps dressé le portrait-robot du leader qu'il faut pour diriger une nation comme la France. Ce dernier doit être selon lui : « *Serviteur du seul État, dépouillé de préjugés, dédaigneux de clientèles, commis enfermé dans sa tâche, pénétré de larges desseins, au fait des gens et des choses du ressort, chef faisant corps avec l'armée, dévoué à ceux qu'il commande, avide d'être responsable ; homme assez fort pour s'imposer, assez habile pour séduire, assez grand pour une grande œuvre, tel sera le ministre, soldat ou politique à qui la patrie devra l'économie de sa prochaine force* ⁸⁶⁶. »

711. Sur ce point, la conception gaulliste du pouvoir et le type d'homme d'État sont connus. Il l'avait déjà réitéré auparavant avant et surtout depuis son célèbre discours de Bayeux du 16 juin 1946, prononcé quelques temps après son départ du gouvernement⁸⁶⁷, départ qui comme nous l'avons évoqué plus haut, est lié à la même problématique de la structure du pouvoir et du fonctionnement des institutions. Il ressort de toutes ses interventions antérieures que « *seul un pouvoir exécutif fort capable de réformer les institutions pourrait remédier à la déliquescence du régime* ⁸⁶⁸ ». À ce titre, il avait posé comme condition de son retour au président René Coty d'avoir les pleins pouvoirs pour pouvoir imprimer sa marque sur les institutions à venir⁸⁶⁹. Ce retour devait confirmer son

⁸⁶⁴ Winock Michel, *L'agonie de la IV^e République. 13 mai 1958*, éd. Gallimard, Paris, 2006, 381 p.

⁸⁶⁵ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 96.

⁸⁶⁶ Charles De Gaulle, cité par Jean-Luc Barré, *Devenir de Gaulle 1939-1944*, op. cit., p. 30.

⁸⁶⁷ Winock Michel, *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, Paris, éd. Seuil, 1995, 471 p.

⁸⁶⁸ Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 32.

⁸⁶⁹ Séguy Jean, « *GAÏTI (Brigitte), De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 112 | octobre-décembre 2000, document 112.18, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 04 avril 2011. Disponible sur URL : <http://assr.revues.org/20293>.

souhait de voir s'instaurer : « *l'échec de la Quatrième République et le rétablissement sous son autorité d'un régime stable, efficace et puissant* ⁸⁷⁰ »

712. Il était donc prévisible que le retour en grâce du général devait définitivement sonner la fin du régime de la IV^e République en France. Dans l'esprit De Gaulle, pour réinstaurer la grandeur de la France, il fallait prévoir « *l'organisation d'un pouvoir plus absolu que celui de l'ancienne monarchie française avant la révolution* ⁸⁷¹ ». Selon l'historien Gaetano Quagliariello, une telle forme de pouvoir répondait à la nature profonde du général, à une nécessité psychologique irrépressible ⁸⁷². En outre, il s'affichait comme étant très favorable à un leadership populaire, au-dessus des clivages politiques et partisans, qui allait retisser un lien direct entre le peuple et l'État.

713. En toile de fond, on voyait se profiler essentiellement dans ce projet institutionnel, un type de pouvoir plus personnel et charismatique, qui pourrait tirer profit de cette nouvelle République. Celle-ci devait se traduire par le passage d'un régime d'assemblées (IV^e République) qui avait manifestement démontré ses limites à un régime plus présidentiel (V^e République). C'est dans ces conditions qu'est née la Constitution de 1958 pilotée de bout en bout par Michel Debré, le garde des sceaux du gouvernement dirigé par de Gaulle.

714. La V^e République qui venait de voir le jour en France, règle clairement les rôles respectifs de chaque institution et les rapports réciproques entre elles, notamment entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le rôle du Président de la République est désormais renforcé, au sens où il devient le garant de tout ce qui est vital dans le destin du pays. Il doit assurer la stabilité et la continuité de l'État. De ce fait, des pouvoirs exceptionnels lui sont accordés pour face à toutes les éventualités en cas de péril. Les pouvoirs qui lui sont octroyés dans cette optique sont d'une importance telle que certains n'hésitent pas à qualifier le Président français de monarque républicain.

715. Plus critique à ce propos, François Mitterrand souligne dans son ouvrage au titre évocateur le *Coup d'État permanent*, c'est-à-dire de Gaulle contre les institutions

⁸⁷⁰ Séguy Jean, « *GAÏTI (Brigitte), De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)* », [En ligne], 112 | octobre-décembre 2000, document 112.18, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 04 avril 2011. Disponible sur URL : <http://assr.revues.org/20293>.

⁸⁷¹ Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, op. cit., p.39.

⁸⁷² Idem. p. 39.

françaises⁸⁷³, dénonçons la personnification du pouvoir par le général à travers l'institution de la Ve République⁸⁷⁴. Il le souligne lui-même à travers les propos suivants : « *Ainsi va la France personnalisée. Je connais des Français qui s'en émerveillent, qui ne sont pas choqués de voir leur Patrie réduite aux dimensions d'un homme, fût-il de belle envergure, et qui se réjouissent d'avoir renoncé à exercer pleinement leurs droits de citoyens responsables*⁸⁷⁵. »

716. François Mitterrand, encore plus acerbe concernant la conception du pouvoir du général de Gaulle, écrit : « *Il y a en France des ministres. On murmure même qu'il y a encore un premier ministre. Mais il n'y a plus de gouvernement. Seul le président de la République ordonne et décide. Certes les ministres sont appelés rituellement à lui fournir assistance et conseil. Mais comme les chérubins de l'Ancien Testament, ils n'occupent qu'un rang modeste dans la hiérarchie des serviteurs élus et ne remplissent leur auguste office qu'après avoir attendu qu'on les sonne [...]*⁸⁷⁶. »

717. Par ailleurs, le passage le plus symptomatique des larges prérogatives du président constitue bien évidemment l'article 16⁸⁷⁷ de cette Constitution. Celui-ci, concentre tous les pouvoirs dans les mains du Président de la République, en cas de danger ou de circonstances exceptionnelles. Si le président devient une sorte « de dictateur constitutionnel », selon l'esprit de la loi, c'est pour lui permettre de rétablir l'ordre indispensable au fonctionnement de la République. À y voir de plus près, cette personnification du pouvoir correspond très bien au souhait institutionnel exprimé par Weber dans ses écrits politiques et qu'il désirait se voir instituer en Allemagne. Souvenons-nous que Weber était « *habité par le rêve d'une Allemagne puissante et menant une politique extérieure active (l'idéal de l'Etat national de puissance) [...]*⁸⁷⁸. » C'est

⁸⁷³ Voir Mitterrand François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, éd. Plon, 1964, 285p.

⁸⁷⁴ Idem.

⁸⁷⁵ Déclaration de Charles de Gaulle, disponible sur le site : <http://poesis.blog.lemonde.fr/2009/08/18/le-coup-detat-permanent-de-francois-mitterrand/>

⁸⁷⁶ Idem.

⁸⁷⁷ L'article 16 de la constitution de 1958 s'inspire de la théorie des circonstances exceptionnelles, lesquelles sont prévues par des textes offrant des pouvoirs très élargis à l'administration en période de crise. En droit français, les circonstances exceptionnelles sont les circonstances rendant légales des actes normalement illégaux du fait de la crise, dans le but d'assurer l'ordre public et le bon fonctionnement des services publics. Elles forment de ce point de vue une limite au principe de la légalité administrative. Pour ce qui est du Président de la République, les deux mesures phares qui sont susceptibles d'être arrêtées sont l'État de siège et de l'État d'urgence.

⁸⁷⁸ Voir François Etienne, *Mommsen Wolfgang, Max Weber et la politique allemande 1890-1920*, op. cit., p. 133.

quelque part des institutions fortes au profit d'un grand chef charismatique qui peuvent permettre de hisser le pays dans le rang des grandes nations⁸⁷⁹.

718. Pour revenir à la Ve République mise en place par de Gaulle, soulignons que, vu le caractère exceptionnel des pouvoirs accordés à un seul individu, fût-il Chef de l'État, des dispositions ont été prises quatre ans après pour mettre le Président à l'abri de tout éventuel abus ou de tout argument de monarchisme et d'autoritarisme⁸⁸⁰. À cet effet, la Constitution de 1958 fut consolidée en 1962 par l'introduction de l'élection du Président de la République au suffrage universel. Mais en réalité, l'élection au suffrage universel a été instaurée pour donner toute la légitimité nécessaire au président afin d'assumer pleinement les importantes prérogatives que lui conférait la nouvelle constitution ; de c'était le procédé le plus approprié qui puisse permettre au président de bénéficier de la confiance directe du peuple.

719. Cette dernière réforme achève de nous convaincre de la grande affinité qui existait entre la Ve République ainsi instituée par le général et le modèle wébérien de la démocratie plébiscitaire des chefs. Celle-ci a été soulignée par de nombreux théoriciens du pouvoir, comme Raymond Aron, pour qui le régime fondé par le général de Gaulle est un régime où le « *chef charismatique élu au suffrage universel, qui prend seul les grandes décisions, responsable devant sa conscience ou devant l'histoire, tel que les despotes l'ont caricaturé entre les deux guerres, tel que le président de la République français l'incarne depuis 1959* ⁸⁸¹ ».

720. En outre, on note aussi les mêmes similitudes observées par Wolfgang Mommsen⁸⁸². Principal historien des écrits politiques de Max Weber, celui-ci établit en effet une remarquable similitude entre la personnalité du général de Gaulle, la nature charismatique de son institution et la conceptualisation wébérienne du leader

⁸⁷⁹ Azar. A, *La genèse de la Constitution du 4 octobre 1958*. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 14 N°3. Juillet-septembre. pp. 626-627.

⁸⁸⁰ Il est remarquable d'indiquer que le général de Gaulle n'a pas cessé en France, d'être présenté par ses contempteurs comme un dictateur ou, tout au moins, comme n'ayant jamais cessé d'aspirer à la dictature, en raison de sa propension à s'attribuer « tous les pouvoirs ». Et, selon Léon Noël « *beaucoup sont persuadés que la constitution de 1958 a été faite par de Gaulle et pour lui seul. On dit volontiers que c'est son œuvre personnelle et une constitution "sur mesure"* » Cf. Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 133.

⁸⁸¹ Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, éd. Gallimard, 1967, p. 567-568.

⁸⁸² Voir Laurence Maurel, *La Ve République, le referendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, Jus Politicum, N°4, Science du droit et démocratie ; voir aussi, Robert Harmsen, « *De Gaulle et Max Weber : problème et problématique de la légitimité* », in institut Charles de Gaulle, de Gaulle en son siècle, t. 2 : *La République*, Plon, 1992, pp. 89-99.

charismatique. Ainsi, selon Wolfgang Mommsen, « *la démocratie occidentale se trouve encore aujourd'hui face aux mêmes problèmes : comment remédier à l'absence tendancielle de guide politique propre aux démocraties parlementaires occidentales ; comment contrecarrer la tendance à la rigidité du système politique et social produit par la bureaucratisation croissante et, enfin, comment ouvrir la voie du pouvoir aux grands hommes politiques, prévoyants et doués d'une stature de vrai dirigeant [...]. De Gaulle était sans doute un homme d'État à placer dans la catégorie du chef charismatique de masse qui au-dessus des partis et du parlement, se procure sa propre suite en raison de son prestige charismatique*⁸⁸³ ».

721. C'est justement le lien personnel et spécial que de Gaulle a su tisser avec le peuple français qui lui a permis de s'adresser directement à ce même peuple pour bâtir son régime, celui de la Ve République. Car comme le disait fort pertinemment Louis F. Vedelago dans *Les Composantes idéologiques du gaullisme 1958-1969*, « *l'installation d'un nouveau régime et surtout le maintien de celui-ci sont aussi liés à la capacité des nouveaux détenteurs du pouvoir à obtenir, de la part des groupes sociaux, un soutien suffisant, si ceux-ci ne veulent pas se maintenir exclusivement par la force*⁸⁸⁴ ».

722. C'est à partir du suffrage universel et des dispositions qui autorisent le Président de la République à solliciter l'avis du peuple pour des questions d'intérêt national, que la pratique gaulliste du pouvoir prendra une dimension plébiscitaire⁸⁸⁵. Le général de Gaulle, Président de la République 1958 à 1969, va appliquer à la perfection pendant toutes les années de sa présidence, la théorie antiautoritaire du leadership charismatique⁸⁸⁶. Capable d'opportunisme politique et d'une grande malléabilité théorique pour se débarrasser de toutes les fioritures et agir à sa guise dans la conduite des affaires de l'État, de Gaulle va donc tenter de rechercher en toutes les occasions l'assentiment populaire.

723. Ainsi, comme le note Léon Noël, « *chaque fois qu'il avait eu recours, soit à un référendum, soit, après la dissolution de l'assemblée nationale, à des élections générales, c'était dans le but de prendre directement contact avec l'instinct profond du peuple français, de vérifier s'il possédait toujours sa confiance et, à défaut d'un consentement*

⁸⁸³ Wolfgang Mommsen, cité par Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, op. cit., p.128.

⁸⁸⁴ Louis F. Vedelago, *Les composantes idéologiques du gaullisme 1958-1959*, op. cit., p. 5.

⁸⁸⁵ Udhir Hazareesingh, « *De Gaulle et le mythe napoléonien* », La Vie des idées, 15 février 2008. ISSN: 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/De-Gaulle-et-le-mythe-napoleonien.html>

⁸⁸⁶ Voir Max Weber, *Économie et société*, op. cit., pp. 350-354.

*unanime, vers lequel il avait toujours tendu, s'il continuait à recevoir, suivant le vœu qu'il avait coutume de formuler en pareil cas, l'appui massif de ses suffrages, faute de quoi il se sentirait impuissant à poursuivre ce qu'il tenait pour mission*⁸⁸⁷».

724. Afin de justifier son recours permanent au référendum, de Gaulle soutenait à ce propos : « *Le referendum, enfin, institué comme le premier et le dernier acte de l'œuvre constitutionnelle, m'offrirait la possibilité de saisir le peuple français et procurerait à celui-ci la faculté de me donner raison, ou tort, sur un sujet dont son destin allait dépendre pendant des générations*⁸⁸⁸.» Ainsi, selon les chercheurs, jamais depuis mai 1878, date du dernier des huit référendums ou plébiscites du XIX^{ème} siècle, cette pratique ou ce recours systématique au suffrage universel n'aura autant appliqué. Car : « *Il y a eu en France depuis l'adoption de la constitution de l'an I, le 24 juin 1793, 16 référendums et plébiscites jusqu'en 1969, dont un tiers (5 sur 16) ont eu lieu durant la période gaullienne de 1958 à 1969*⁸⁸⁹».

725. Son obsession référendaire avait donc toujours pour but de légitimer a posteriori ses différents coups d'éclats. Héritier du bonapartisme, selon certains, en raison de cette utilisation permanente qu'il faisait du référendum et de sa volonté de donner à la France un exécutif fort, il imposa sa vision d'un président « au-dessus des partis ». D'où l'emploi de cette stratégie plébiscitaire que nous avons soulignée plus haut. À ce propos, rappelons, comme nous l'avons déjà dit, que selon de nombreux théoriciens, la Ve République a de ce point de vue, une finalité frappante avec « la démocratie plébiscitaire »⁸⁹⁰ proposée par Max Weber dans ses écrits politiques de 1917-1919⁸⁹¹.

726. On n'en conviendra, comme le note Philippe Paraire dans *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, que la définition gaulliste du leader se résume à ceci : « *Homme qui a raison avant les autres mais qui doit avoir raison avec les autres*⁸⁹².» C'est ce postulat

⁸⁸⁷ Léon Noël, *Comprendre de Gaulle*, op. cit., p. 148.

⁸⁸⁸ Idem.

⁸⁸⁹ Louis F. Vedelago, *Les composantes idéologiques du gaullisme 1958-1959*, Thèse de doctorat en sociologie, Tome 1, Université de Bordeaux II, 1981, p.1.

⁸⁹⁰ Rappelons que Max Weber présente « la démocratie plébiscitaire » dans *Économie et société*, (op. cit., pp.350-352) comme une forme de domination charismatique antiautoritaire : « *La "démocratie plébiscitaire", principale type de démocratie dirigée par un chef est, sous aspect authentique, une espèce de domination charismatique qui se cache sous la forme d'une légitimité issue de la volonté de ceux qui sont dominés qui n'existe que par elle.* » Cf. Max Weber, op. cit., p. 350.

⁸⁹¹ Voir article très pertinent de Laurence Morel, *La Ve République, le référendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, Jus Politicum, N° 4, 2010

⁸⁹² Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 203.

qui a sous-tendu toutes les actions de Charles de Gaulle, même les plus hasardeuses dont le référendum sur la régionalisation en 1968. Ainsi, le dernier référendum de l'air gaulliste se solda par un « non » sans appel des français. Et Charles de Gaulle, fidèle à sa conception du chef tirera définitivement sa révérence. Retiré à Colombey les Deux-Églises, l'homme du 18 juin mourut le 9 novembre 1970, soit dix-huit mois après avoir quitté le pouvoir.

729. Pour terminer, il convient de remarquer qu'aujourd'hui, plus de cinquante ans après son règne, son héritage continue de se perpétuer à travers les générations. Charles de Gaulle restera toujours gravé dans la mémoire collective française car, comme on vient de le voir, après avoir été le héros libérateur de la France, il deviendra le père fondateur de la Ve République, une des institutions politiques les plus solides et les plus stables au monde. L'histoire de Charles de Gaulle est un exemple frappant de la puissance positive du charisme, et, cela est la preuve que lorsque cette qualité que l'on retrouve rarement est mise en œuvre de manière vertueuse, elle se traduit par un fantastique aboutissement, un accomplissement à la fois personnel et collectif.

730. Ainsi, après avoir longuement examiné nos deux modèles de leadership charismatique dans le monde occidental, intéressons-nous à deux autres cas ailleurs sur d'autres continents. Comme indiqué précédemment, nous étudions le cas de la figure de Mao symbolisant le continent asiatique, et sur celle de l'imam Khomeiny en Iran, représentant les orientaux, voire le monde arabo-musulman.

Section 2 : Le charisme en Asie et au Moyen-Orient : les cas de Mao et de Khomeiny

731. Comme nous l'avons dit au départ de cette étude, le pouvoir charismatique n'est pas uniquement propre à certains continents. Pour ce qui nous intéresse dans cette section, l'histoire contemporaine de l'Asie du Sud-Est et du Proche-et Moyen-Orient a aussi été marquée par de grands mouvements charismatiques. Le moins que l'on puisse dire, est qu'il y a eu une éclosion de pouvoir charismatique à une date récente dans ces deux régions du monde. Le Moyen-Orient, la Méditerranée et la Péninsule arabique ont produit des leaders exceptionnels qualifiés de « Raïs » ou de « Zaïm »⁸⁹³, certains ont même été qualifiés de Mahdi, c'est-à-dire de « bien-guidés » par Allah⁸⁹⁴. Ces hommes ont donc été investis de ce « don de grâce » évoqué par Max Weber. Si abstrait que cela puisse paraître, ce « don de grâce », il était évident chez des hommes comme Bourguiba, Nasser, Hafez el-Assad, Mustapha Kemal.

732. Tel nous apparaît l'imam Ayatollah Khomeiny qui fait particulièrement l'objet de notre examen. Khomeiny, « prophète circonspect, élu de la sixième heure, [...] faiseur de choses plus que jeter de sorts »⁸⁹⁵, pour emprunter l'expression de Jean Lacouture, a été le guide de la révolution islamique mettant fin à la monarchie des Pahlavis en Iran. Instaurant la première théocratie islamique de notre monde contemporain, Khomeiny a fortement incarné le charisme de type messianique. Soucieux donc de mettre en avant les aspects messianiques du charisme, ou encore les rapports entre charisme et théocratie, le cas de Khomeiny nous est apparu très pertinent à analyser parmi tous les leaders susmentionnés (Paragraphe 1).

734. Quant à la deuxième partie de cette perspective, elle sera consacrée au charisme en Asie du Sud-Est et d'Extrême orientale. Il ne fait aucun doute que Mao Zedong a donné l'exemple le plus impressionnant de ce type de ce pouvoir. C'est en cela que le deuxième paragraphe de cette section lui sera dédié. Ceci dit, nous ne perdons pas de vue le fait que l'Asie extrême-orientale et du Sud-Est ont produit d'autres êtres d'exception comme le Mahatma Gandhi, les grands décolonisateurs ou libérateurs de peuples comme Hô Chi Minh, Norodom Sihanouk, Sukarno. Toutes ces icônes promues par les événements, par le

⁸⁹³ Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., 282 p.

⁸⁹⁴ Concernant le Mahdi en islam, voir notre paragraphe sur les notions voisines du charisme dans d'autres religions de la page 49 à 58 de la présente étude.

⁸⁹⁵ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 29-30.

vide, par l'indignation de leurs peuples, par la poussée des populations meurtries qui les ont choisis pour porte-paroles ou fers-de-lance de leur libération et de leur émancipation, méritent aussi d'être étudiés, d'autant plus que, la plupart d'entre eux ont arraché leurs nations du joug de la colonisation étrangère. Nous verrons en effet, dans la deuxième section de ce chapitre consacrée spécialement au continent africain, que la colonisation a été la lame de fond de la recrudescence d'un leadership de type charismatique. Ceci dit, nous examinerons d'abord le cas de Mao Zedong, comme idéaltype de domination charismatique en Asie du Sud-Est (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Charisme et théocratie à propos du cas de l'Ayatollah Khomeiny, fondateur de la république islamique d'Iran

735. Ruhollah Mousavi Khomeiny (né en 1902 à Khomeiny et mort en 1989 à Téhéran) est un grand dignitaire religieux chiite ayant possédé le titre d'Ayatollah (en persan « signe de dieu »)⁸⁹⁶. En s'appuyant sur la religion musulmane, l'Ayatollah Khomeiny parvient d'abord à fédérer le peuple iranien sous son leadership, puis l'entraîne dans une révolution islamique qui renversa le régime monarchique du Shah pour y instaurer la République islamique d'Iran qu'il gouvernera depuis son établissement en 1979 jusqu'à sa mort en 1989, période où il occupera le poste de Guide de la révolution, ainsi que de celui de « *dirigeant spirituel de la nation* »⁸⁹⁷. Le triomphe de la Révolution puis de l'instauration d'une République islamique, furent incontestablement des événements majeurs dont l'onde de choc s'étendra bien au-delà des frontières de l'Iran et continuera à avoir des répercussions jusqu'à aujourd'hui.

736. L'intérêt de notre étude est d'élucider comment et pourquoi ce guide religieux a-t-il réussi à mobiliser et à rallier l'immense majorité du peuple iranien à cette cause, qui pourtant, nous le verrons, est utopique dans son ensemble ? En outre, comment a-t-il pu fédérer autour de lui un bloc hétérogène de populations aux sensibilités et aux intérêts divergents parfois, antagonistes dans un mouvement révolutionnaire unitaire pour

⁸⁹⁶ Le titre d'Ayatollah est l'un des plus élevés décernés à un membre du clergé musulman chiite. Les ayatollahs en islam chiite sont les chefs et les docteurs de la foi musulmane. Ceux-ci par leurs connaissances parfaites du coran sont considérés comme des experts de l'islam, notamment dans les domaines de la jurisprudence, de l'éthique, de la philosophie ou du mysticisme. Par ailleurs, parmi les ayatollahs, certains à l'instar de Khomeiny portent des signes distinctifs notamment des turbans noirs. Ces derniers seraient des descendants du prophète Mahomet par son gendre Ali. Voir le site : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ayatollah>

⁸⁹⁷ Nahavandi Houchang, *Le grand mensonge, dossier noir de « l'intégrisme islamique »*, Paris, Nouvelles éditions Debresse, 1984, 129 p.

renverser la dynastie impériale des Pahlavis ? Quelle était la nature du lien spécial qui l'unissait particulièrement au peuple iranien au point que certains le défiaient ? Telles sont les questions qui figuraient au cœur de notre analyse.

737. Il est évident que les réponses à toutes ces questions, doivent être recherchées dans la théorie wébérienne du charisme. En effet, il est incontestable que le pouvoir d'influence extraordinaire que Khomeiny exerçait sur le peuple iranien, au point que certains étaient déterminés à mourir en martyr pour lui obéir, ne peut s'expliquer autrement qu'à travers l'emprise de son autorité charismatique. Convaincus de la pertinence du concept de charisme pour expliquer le leadership de Khomeiny, nous tenterons de le montrer au cours de cette étude. Ainsi, pour mettre en lumière l'importance de l'autorité charismatique de Khomeiny dans la révolution islamique, nous partirons de deux points essentiels. Dans un premier temps, nous nous efforcerons de dévoiler les prémisses d'une domination de type charismatique, d'où une analyse de la période prérévolutionnaire (A). Dans un deuxième temps, nous tâcherons de montrer l'attestation et les différentes manifestations d'un leadership de type charismatique dans le processus révolutionnaire et dans l'instauration du régime islamique (B).

A) La situation prérévolutionnaire en Iran : les origines de l'émergence du pouvoir charismatique

738. Au regard des chercheurs, la naissance d'une domination charismatique est principalement liée à un contexte de crise majeure, ayant pour conséquence la révélation des dons extraordinaires d'une personnalité qui, de ce fait, devient un leader d'exception⁸⁹⁸. Pour ce qui est de l'Iran, l'avènement de l'imam Khomeiny sur la scène politique, en tant que meneur charismatique, est lié à plusieurs événements majeurs que l'on pourrait qualifier de situation charismatique. En effet, selon nous, cette situation qui a prévalu en Iran, proviendrait de l'affaiblissement de la monarchie des Pahlavis, à la suite d'une série de crises politique, économique, sociale et même culturelle (1). À cette

⁸⁹⁸ Une telle hypothèse a été plusieurs fois soulignée par Max Weber. Rappelons que, selon le sociologue allemand : « *La création d'une domination charismatique dans le sens "pur" [...] est toujours le produit de situations extérieures inhabituelles, particulièrement de situations politiques ou économiques, ou de situations intérieures, psychiques, notamment religieuses, ou des deux ensembles ; et elle a son origine dans une excitation commune à un groupe d'homme et dans l'abandon à l'héroïque quel que soit son contenu.* » Cf. Max Weber, cité par Hinnerk Bruhns, « *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent ?* », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques, 24 | 2000, [En ligne], mis en ligne le 16. janvier 2009. Disponible sur le site URL : <http://ccrh.revues.org/index1882.html>.

situation déjà délétère, il conviendra d'ajouter les conséquences de la politique de modernisation du Shah appelée 'révolution blanche'(2).

1) Le discrédit de la monarchie des pahlavis : la trop grande soumission des monarques successifs aux puissances occidentales

739. Pour bien comprendre la situation institutionnelle et politique prérévolutionnaire en Iran, retenons qu'avant la révolution islamique de 1979, le pays était gouverné par une dynastie, celle des Pahlavis. Le dernier monarque de cette dynastie (renversée par la révolution islamique) est le Shah Mohamed Reza qui, il faut le souligner, succède en 1941 à son père, le Shah Reza Khan Pahlavi. Ce dernier, qui se faisait appeler le 'Roi des Rois', sera d'abord officier de la garde armée cosaque avant de prendre le pouvoir en 1925 par un coup d'État militaire, renversant la dynastie Quadja⁸⁹⁹. S'inspirant du souverain Turc Moustapha Kemal, dont il était un grand admirateur, le Shah Reza Khan se lancera dans une politique de développement et de modernisation de l'Iran, en passant par la transformation de l'Iran en République moderne et laïque.

740. Cependant, le Shah Reza Khan sera un empereur totalement à la merci des puissances occidentales, surtout de la Grande-Bretagne qui contrôle le pétrole iranien. En effet, le souverain Reza Khan, bien qu'empereur de l'Iran, se trouve entièrement soumis aux dictats de certaines puissances occidentales. Et lorsqu'il tentera de s'en défaire, il sera victime d'un complot qui lui coûtera son trône. Notons à ce propos que, peu avant la Deuxième guerre mondiale en 1941, le Shah Reza Khan décide de marquer sa neutralité entre les deux blocs antagonistes, s'affichant contre l'avis de la Grande Bretagne et de l'Union Soviétique, en refusant d'expulser les citoyens allemands de son pays. Ce refus est considéré comme un affront pour les deux États en guerre qui le chasseront du pouvoir pour y installer son fils, Mohamed Reza⁹⁰⁰.

741. Une telle implication des grandes puissances occidentales dans les affaires intérieures de l'Iran sera de plus en plus mal perçue par les populations iraniennes. Une telle soumission du Shah Reza Khan et de son fils Mohamed Reza sera donc à la base du discrédit de la monarchie auprès de la société. Cette dernière va, à la longue, favoriser l'émergence d'un leadership de type charismatique qu'incarnera plus tard un vieux

⁸⁹⁹ Nissanian Edouard, *Du berceau de la Perse antique à la République islamique d'Iran*, Paris, éd. Connaissances et Savoirs, 2006, 118 p.

⁹⁰⁰ Le dernier Shah d'Iran Mohamed Reza a pu accéder au pouvoir à la place de son père que, grâce à la complicité et la bienveillance de la Grande Bretagne et l'Union Soviétique qui régnaient en maître dans le pays.

dignitaire religieux, l'imam Khomeiny, d'autant plus que ce dernier va se révéler aux iraniens comme l'anti-modèle du Shah père, et fils, dont ils ont tant détesté la façon de gouverner leur pays. Mais ce rejet de sa 'révolution blanche', qui sera le véritable point de départ d'une contre-révolution islamique cette fois-ci entrainera la chute du monarque. La 'révolution blanche' et ses conséquences sont, de ce fait, des éléments essentiels dans l'émergence de la domination charismatique de Khomeiny en Iran. Il conviendra de les analyser dans ce qui suit.

2) Les conséquences de la 'révolution blanche' initiée par le monarque : le déclin de la monarchie et l'émergence d'un pouvoir charismatique

742. Le Shah, afin de moderniser son pays, lance en 1963 une série de grandes réformes politiques, économiques, sociales et culturelles qu'il qualifiera de 'révolution blanche'. L'objectif était de transformer fondamentalement la société par la réalisation d'une politique de grands travaux de rénovation censés moderniser et développer le pays, afin de le mettre au même niveau que les grandes puissances occidentales. Ces réformes, certes très ambitieuses et audacieuses, elles sont restées, du point de vue de la population intimement liées aux valeurs du monde occidental. Ainsi, cette 'révolution blanche' va très vite se heurter aux aspirations conservatrices et religieuses de la société iranienne⁹⁰¹.

743. Ainsi, cette société très traditionnaliste peinera à s'adapter à ces réformes modernistes largement inspirées du modèle occidental, d'autant plus que les principaux points de la 'révolution blanche' bouleverseront fondamentalement les structures politiques, sociales, économiques, culturelles et surtout religieuses de la société iranienne⁹⁰². S'inspirant, semble-t-il, de la Turquie laïque instaurée par Mustafa Kemal, 'la révolution blanche' du Shah aspire à diminuer l'influence de la religion musulmane dans la société. Une telle hypothèse est renforcée entre autres par le changement radical du calendrier musulman⁹⁰³. En outre, il convient d'ajouter la réforme du droit civil inspirée sur le modèle occidental accordant de nombreux droits fondamentaux aux femmes.

⁹⁰¹ Hourcade Bernard, « *Reza, ancien général des gardiens de la Révolution* », La pensée de midi, 2009/1 N° 27, p. 119-126.

⁹⁰² Il convient de souligner que sur le plan économique, grâce à d'importantes réformes notamment en matière agricole (redistribution des terres agricoles). En outre, on note une redynamisation de l'industrie pétrolière accélérant la croissance. Cependant, ces mesures économiques ne profitaient qu'à une minorité de privilégiés.

⁹⁰³ Notons à ce propos, que le Shah avait basé l'année zéro non plus sur l'Hégire (migration du prophète Mahomet de La Mecque à Médine), et sur le début du règne de Cyrus le Grand.

744. Ainsi, les femmes se verront octroyer le droit de voter et de divorcer librement (qui ne sera plus exclusivement réservé aux hommes). De plus, les femmes auront le droit de ne pas porter obligatoirement le voile islamique dans les lieux publics. En effet, pour le monarque, la laïcisation se définit comme le pendant de la modernisation et, sur cette considération, il obligera les femmes à se dévoiler dans les lieux publics, comme en occident⁹⁰⁴. Cependant toutes ces mesures qui vont dans le sens de la laïcisation de la société et de la modernisation des comportements sont vécues comme une violence psychologique et un affront aux croyances de tout un pan de la population dont les islamistes fondamentalistes iraniens. Ainsi, pour ces derniers, à travers toutes ces mesures qui, selon eux blessent les mœurs du pays, le Shah cherche à reconstituer en Iran une identité historique non islamique⁹⁰⁵.

745. De plus, en raison de la laïcisation et de la modernisation forcée de l'Iran, la monarchie devient de plus en plus autoritaire. Or grâce à la modernisation, sur les plans universitaires et scolaires, les populations notamment les jeunes, sont de plus en plus éduqués et acquièrent progressivement une culture politique occidentale. Le revers de cette situation, pour le "monarque réformateur" est que ces derniers seront de plus en plus attentifs à la pratique du pouvoir des autorités suprêmes, et ils auront surtout des aspirations de plus en plus ouverte aux questions de liberté, de droit de l'homme et de démocratisation des institutions⁹⁰⁶. Mais dans le même temps de telles perspectives sont incompatibles avec le caractère autoritaire de la monarchie.

746. En conséquence, la société iranienne supporte de moins en moins les dérives de la monarchie, ce qui peut expliquer le fait que la relation du Shah avec l'opinion publique devient de plus en plus conflictuelle. De surcroît, le Shah lui-même, apparemment trop sûr de la solidité de son régime, ne fait rien pour être en phase avec les aspirations profondes d'une large majorité du peuple iranien. Seule une minorité de privilégiés, proches de la cour royale et leurs différents affidés, semblent se satisfaire des différentes réformes du Shah, d'autant plus que ces privilégiés du régime ne se privent pas d'afficher au grand jour

⁹⁰⁴ Voir l'article, *Iran - Quand les iraniennes croyaient en la révolution islamique*. Disponible sur le site : <http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/notre-magazine-le-fil/libertes-archives/les-anciens-numeros/446-Numero-de-septembre-2008/3-Dossier,1578>

⁹⁰⁵ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 234.

⁹⁰⁶ Hourcade Bernard, « *Reza, ancien général des gardiens de la Révolution* », *La pensée de midi*, 2009/1 N° 27, p. 119-126.

les signes extérieurs de leur bien-être, parfois en total contradiction avec les valeurs religieuses et culturelles du pays.

747. C'est une des raisons qui expliquent, en partie l'impuissance du discours politique et social du Shah vis-à-vis de la majeure partie du peuple iranienne. La perte de la confiance au régime du Shah prend de fait, de larges proportions au sein de la société. Finalement, à un moment donné, pour la plupart des Iraniens la révolte contre le régime devient non seulement indispensable, mais aussi inéluctable. Cette volonté de mettre fin à la dynastie des Pahlavis va donc se caractériser par une incessante partie de bras de fer entre ce pouvoir impérial et la société, en l'occurrence, et une partie du clergé musulman chiite. Au fur à mesure, on assiste à la multiplication et l'intensification de la contestation opposant le souverain iranien à presque toutes les couches de la population (étudiants, ouvriers, chômeurs, religieux)⁹⁰⁷. En somme, pour William Shawcross, grand journaliste d'investigation britannique, « *l'empereur d'Iran a suivi toute sa vie les conseils d'étrangers. Il est considéré à la fin de son règne par des milliers d'iranien comme 'un agent du Grand Satan américain'* »⁹⁰⁸.

748. C'est donc au cours de cette période de crise du pouvoir que va émerger un agitateur religieux du nom de Khomeiny qui, de par son charisme réussira à fédérer tous les opposants à la monarchie autour de sa personne et d'en être le porte-parole. D'emblée, il est intéressant de souligner que dès le départ, les iraniens dans leur grande majorité, éprouveront de l'admiration et du respect pour ce guide religieux. La valeur réelle de ce qu'il avait élaboré en tant que guide de la communauté chiite d'Iran, la surprise de son arrivée dans la sphère politique en pleine crise du régime, l'effet d'assurance qu'elle produit par son autorité naturelle lui garantissent dans l'immédiat des succès impressionnants. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, une soudaine fébrilité de la monarchie ne voyait pas d'un bon œil de compter désormais parmi ses opposants cet imam admiré et respecté par les iraniens. Aussi le Shah était-il inquiet et fébrile de la dimension religieuse susceptible de prendre la contestation contre son régime.

749. Or de l'autre côté, il est évident que les contestataires du régime du Shah n'étaient pas mécontents d'avoir pour meneur un tel personnage impressionnant par

⁹⁰⁷ Balta Paul, *La révolution islamique en Iran*, In: Tiers-Monde, 1982, tome 23 n°92, *L'Islam et son actualité pour le Tiers Monde* (sous la direction d'Ahmed Moatassime). pp. 901-910.

⁹⁰⁸ Abou Diab Khattar. William Shawcross. *Le Shah, exil et mort d'un personnage encombrant, Politique étrangère*, 1989, vol. 54, n° 2, pp. 341-342.

l'ascendant vigoureux qu'il avait sur tous. Aussi son impétuosité à dénoncer les manquements de la monarchie ne manquait-elle pas de ravir les opposants à ce système. Comme l'écrit l'anthropologue politique Christian Geffray, « *le meneur vient lier les désirs sociaux antérieurement déliés, et les porte à cette existence sociale qui leur était jusqu'alors refusée, à l'instant précis où il s'en fait le représentant*⁹⁰⁹. » Ainsi, il est difficile de ne pas percevoir là la perspective d'un mouvement charismatique qui, en fin de compte, pourrait emporter le régime en place.

750. À ce stade de notre étude, on affirmera que l'imminence d'un mouvement de type charismatique en Iran trouve son fondement dans le sentiment généralisé d'impasse et de discrédit profond de la dynastie des Pahlavis. En somme, on le verra, la révolution islamique orchestrée par Khomeiny est une réaction à l'inefficacité et à la perte de crédibilité de la monarchie iranienne. Or, comme nous le disions plus haut, une telle situation est très souvent propice à l'avènement d'un leadership de type charismatique. À l'appui de cette hypothèse, on pourrait se référer aux travaux du psychologue social Alexandre Dorna, pour qui, en pareille situation, le statu quo rend la situation tendue entre les masses et un pouvoir de moins en moins en phase avec la société concrète : « *seuls les hommes porteurs d'une "grâce exceptionnelle" arrivent à faire sauter les verrous et à débloquer les situations de crises figées*⁹¹⁰. » C'est donc Khomeiny qui apparaîtra comme le porteur de cette « grâce exceptionnelle » à laquelle fait allusion Dorna pour conduire la révolution du peuple iranien contre la dynastie des Pahlavis.

751. En effet, comme le souligne Max Weber, « *la dépossession de la puissance subie par les anciens pouvoirs ne fut rendue possible que par le soulèvement de chefs charismatiques contre les supérieurs légaux et l'apparition de partisans charismatiques [...].*⁹¹¹ » Dans les pages qui suivent, nous montrerons que tel sera effectivement le cas en Iran avec le soulèvement du peuple par Khomeiny contre la monarchie des Pahlavis. Mais auparavant, il serait intéressant d'analyser d'abord les caractéristiques du processus d'attestation de ce mouvement charismatique khomeyniste.

⁹⁰⁹ Christian Geffray, cité par Luc De Heusch, *Charisme et royauté*, op. cit., p. 25.

⁹¹⁰ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 31.

⁹¹¹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 349.

B) Les caractéristiques du processus d'attestation de l'autorité charismatique

752. Nous retiendrons deux éléments pour expliquer le processus d'attestation du charisme khomeyniste en Iran, et surtout ses caractéristiques. Nous le montrerons, dans un premier temps, à travers la personnalisation des rancœurs et l'opposition permanente à la monarchie (1). Ensuite, on se penchera sur le contenu du discours charismatique, sur ce point, on verra que le processus d'attestation du charisme s'appuie essentiellement sur une logique identitaire (nationaliste) et religieuse (islamique) (2).

1) La personnalisation des rancœurs et l'incarnation de l'opposition permanente à la monarchie des Pahlavis

753. Khomeiny fait surface sur la scène politique iranienne en se présentant comme le représentant ou le porte-parole de tous les mécontents, les victimes de l'autoritarisme du Shah et les laissés-pour-compte de la "révolution blanche". Néanmoins, c'est son intransigeance et sa constance dans la lutte contre la monarchie des Pahlavis, qui le feront progressivement apparaître comme celui qui incarne et symbolise le mieux l'opposition au régime du Shah⁹¹². Il suffit d'un simple coup d'œil sur l'histoire politique de l'Iran pour s'apercevoir que la relation de l'imam Khomeiny à la monarchie des pahlavis, de quelque façon qu'on la prenne, fut toujours conflictuelle. En fait, l'opposition frontale de Khomeiny à cette dynastie a été remarquable depuis le règne du Shah Reza Khan (père du dernier Shah d'Iran chassé du trône en 1941).

754. C'est avec le Shah Mohamed Reza que cette relation conflictuelle deviendra encore plus marquée. Comme le laissent entrevoir ces diatribes de Khomeiny à l'endroit de la monarchie et du Shah Mohamed Reza en 1963 : « *Monsieur le roi ! L'honorable roi ! Je te conseille de cesser ce que tu fais ! Je ne veux pas voir les gens lever les bras vers le ciel pour remercier le Seigneur, le jour où tu seras obligé de quitter le pays et d'abdiquer. Trois puissances étrangères, à savoir l'Union soviétique, la Grande Bretagne et les Etats-Unis ont attaqué l'Iran. Elles ont occupé notre territoire, elles ont dominé le sort du pays, elles ont pillé les richesses de l'Iran et elles ont insulté ce peuple. Mais Dieu sait que ce peuple était content, car ces événements avaient provoqué le départ et l'abdication du premier Pahlavi. Sache que je ne souhaite pas un tel sort pour toi.* ⁹¹³ »

⁹¹² Balta Paul, *La révolution islamique en Iran*, op. cit., p. 905.

⁹¹³ Déclaration disponible sur le site :

755. Nous avons en effet vu avec Bernard Lhôte, dans *Les charmes du charisme*, que plusieurs besoins sont à la base de la relation charismatique. Et « *qu'une personne soit possédée par l'un de ces nobles besoins, qu'elle sache en parler avec conviction en termes de cause et qu'elle agisse, ou paraisse agir, à son service, peut-être l'arc électrique d'une relation charismatique se déclencherait-il soudain* ⁹¹⁴ ». À partir de là, on verra la grande influence de Khomeiny sur les masses, car parmi tous les opposants à la monarchie, ce fut celui qui a su capter le mieux le sentiment d'infériorité du peuple qui rejetait en bloc la domination culturelle et politique de l'Occident, alors assimilée à de l'impérialisme⁹¹⁵.

756. Ainsi, l'acharnement du Shah à opprimer l'imam Khomeiny sera contre-productif, dans la mesure où il contribuera à le faire passer pour un martyr, le symbole de l'oppression et de l'autoritarisme de la monarchie. De plus, cette situation va au contraire renforcer la légitimité de ce dernier comme étant le principal opposant à la dynastie des Pahlavis. En effet, emprisonné par le Shah et contraint à l'exil en Irak, puis en Turquie et enfin en France, Khomeiny gagne de plus en plus en audience et en notoriété sur le plan international. Car ces différents exils seront pour lui une aubaine pour ventiler avec une extrême facilité la mauvaise gestion de l'Iran par la monarchie, et pour répercuter ses idées et ses propositions pour ce pays. Ses messages étaient donc destinés aussi bien à la communauté internationale qu'au peuple iranien.

757. De fait, sur le plan intérieur, son prestige sera progressivement inégalé et sa popularité deviendra telle qu'il sera considéré comme le « saint homme » ou le « sauveur » qui viendra un jour libérer l'Iran du joug tyrannique. Par ailleurs, il prenait soin de proposer chaque fois avec beaucoup de pédagogie sa doctrine politico-religieuse comme étant la seule alternative pour l'Iran. Mais la prise de pouvoir pour appliquer son programme politico-religieux devait nécessairement passer par une révolution islamique, ce qui nous conduit à examiner cette révolution qui l'a conduit au pouvoir.

758. Cependant, il serait très intéressant d'insister encore sur la façon dont l'Ayatollah Khomeiny est parvenu à grouper sous son autorité l'ensemble des oppositions (religieuses et politiques) contre le régime du Shah. En d'autres termes, où a-t-il trouvé les

http://www.taqrib.info/french/index.php?option=com_content&view=article&id=510:la-vie-de-limam-khomeiny-de-juin-1963-a-juin-1989&catid=34:1388-06-14-0

⁹¹⁴ Idem.

⁹¹⁵ Voir l'article, Iran - *Quand les iraniennes croyaient en la révolution islamique*. Disponible sur le site : <http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/notre-magazine-le-fil/libertes-archives/les-anciens-numeros/446-Numero-de-septembre-2008/3-Dossier,1578>.

éléments capables de mobiliser et de rallier tout un peuple à sa cause. Nous verrons que ce processus s'appuyait sur une logique identitaire (nationaliste) et religieuse (islamique). Cette phase est très importante car c'est à son niveau que l'on observe véritablement la puissance d'entraînement du charisme de Khomeiny sur les masses. On songe ici aux éléments qui lui ont permis d'avoir une autorité dynamique sur les foules, ainsi qu'une autorité croissante sur les révolutionnaires, lui ouvrant ainsi les voies du pouvoir.

2) Un processus s'appuyant sur une logique identitaire et islamique

759. On a souvent noté que la domination charismatique reposait avant tout sur l'imaginaire social. De fait, même si le leader charismatique doit entretenir le caractère illusoire de sa mission, il s'efforcera de l'exposer en tant que le fruit des attentes du groupe. Car pour établir sa domination, il est nécessaire que le discours charismatique soit en parfaite concordance avec les intérêts de ses partisans. Alexandre Dorna exprime admirablement cette hypothèse lorsqu'il affirme que les leaders charismatiques utilisent en général *« leur charisme de façon tout à fait rationnelle pour atteindre leurs buts propres, et ils sont d'autant plus efficaces qu'ils fondent leur discours révolutionnaire sur des sentiments et des représentations très profondes ancrés chez ceux qui les écoutent. C'est donc de cette façon qu'ils provoquent ces émotions collectives d'enthousiasme, voire d'extase. Et ce sont ces émotions qui permettent aux masses de transgresser les normes routinières de la tradition, parfois de transformer le monde »*⁹¹⁶.

760. Ainsi, pour ce qui est du cas de Khomeiny, on remarque que son discours mobilisateur tourne autour de deux éléments fondamentaux : d'un côté l'éveil de la fibre nationaliste du peuple iranien, et de l'autre, sur la religion musulmane comme arme de combat contre le Shah. Concernant ce deuxième aspect, on sait très bien que la religion est charismatique, et qu'elle rend plus facile la mobilisation des masses. D'ailleurs, on se souviendra que le charisme, avant qu'il ne soit théorisé par Max Weber comme un phénomène de légitimation du pouvoir politique, fut d'abord d'essence religieuse⁹¹⁷. C'est donc dans ces deux sphères d'activités que le charisme se manifeste le plus clairement⁹¹⁸.

⁹¹⁶ Charles Henry Cuin, *« Emotion et rationalité dans la sociologie classique : Les cas de Weber et Durkheim »*, Revue Européenne des sciences sociales (En ligne), XXXIX-120 / 2001. Disponible sur le site URL : <http://ress.revues.org/658>

⁹¹⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 290.

⁹¹⁸ C'est dans le domaine religieux que le charisme s'exprime avec beaucoup plus d'acuité. De ce fait, il est évident qu'une telle perspective est accentuée par l'irrationalité de la foi religieuse.

C'est sans doute pourquoi, Weber affirmait : « *Le charisme est le phénomène initial des types de dominations religieuses (prophétiques) ou politiques (conquérantes) [...]*⁹¹⁹ ».

761. Pour ce qui est de Khomeiny, il est indéniable que sa légitimité de chef charismatique relève, en premier lieu, de son statut de guide religieux, notamment d'éminent membre de la communauté chiite d'Iran. Ainsi, son charisme est d'abord religieux, avant d'être politique. Cette hypothèse pourrait être étayée par sa doctrine du Velayat-e Faghi⁹²⁰ (guidance du juriste), doctrine selon laquelle « *le Guide, chef politique du mouvement islamique doit être aussi celui qui détient la primauté du savoir religieux*⁹²¹ ». Il est manifeste que Khomeiny s'appuiera sur l'islam pour se propulser sur la scène politique. De ce fait, deux interprétations sont développées : ou bien Khomeiny utilise la religion sans tellement y croire : il a pris la religion comme un moyen, un stratagème pour manipuler les gens et il se sert de la religion, de son obscurantisme pour mener son peuple à sa guise.

762. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Khomeiny a su habilement concilier la religion et la politique dans sa stratégie de conquête du pouvoir suprême en Iran. Sa force a été, on le découvrira, de mettre dans l'esprit du peuple iranien que leurs difficultés provenaient du fait que la politique avait été dissociée de la religion. Or, il apparaît que les discours politiques aux allures messianiques sont bien souvent d'une efficacité redoutable sur des populations très religieuses. Selon le sociologue Eugène Enriquez, l'efficacité du discours politique messianique sur les masses résulte du fait qu'il est « [...] *dogmatique, il est révélateur de la vérité cachée des choses et des êtres. C'est un discours extrêmement argumenté (parfois de manière obsessionnelle), clos sur lui-même, immuable, prophétique et parlant d'une société future idéalisée*⁹²² ».

763. Pour parfaire cette posture, soulignons que Khomeiny exploita également la croyance locale concernant le retour du Mahdi. Or, comme nous l'avons étudié précédemment, dans la croyance de l'islam chiite iranien, le Mahdi est l'imam « caché »

⁹¹⁹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 333.

⁹²⁰ Le Velayat-e faqih (en persan, aussi transcrit Velayet-e faqih) est un terme de droit musulman théorisé par Khomeiny, et signifiant la gestion de l'Etat par jurisprudence musulmane ou encore gouvernement des docteurs de la foi.

⁹²¹ Roy Olivier, *Généalogie de l'islamisme*, Paris, éd. Hachette, 1995, p. 60.

⁹²² Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, op. cit., p. 481.

ou le chef « bien guidé » par Allah⁹²³. Ce calife, autorité à la fois religieuse et politique, est celui qui viendra sauver, sur le plan religieux, l'islam de sa décadence⁹²⁴. Ainsi, constatant l'impuissance de l'homme à se guider tout seul et à trouver par lui-même la voie du salut, il deviendra, sur le plan politique, l'autorité suprême qui gouvernera conformément aux prescriptions d'Allah contenues dans le coran⁹²⁵.

764. Tout en se gardant de dire ouvertement qu'il serait le Mahdi de l'islam, Khomeiny laisse planer une telle idée. Cela sans doute dans sa stratégie pour apparaître aux yeux des iraniens comme un homme providentiel. Ainsi, l'islamologue Roger Garaudy observe : « *La tradition spécifique de l'Islam chi'ite est celle de l'"imamat", de la présence d'un "imam caché", dont on attend la "parousie", autrement dit le retour. Khomeiny fut considéré comme son "représentant" visible, entouré d'un véritable clergé hiérarchisé: ayatollah, hodjatoleslam, mollah. Leur lutte contre le despotisme du shah, contre l'invasion des mœurs de l'Occident, et le nombre de leurs "martyrs" les auréolaient d'un prestige incontesté. De cette façon s'établit une sorte de théocratie cléricale, avec son guide infallible, tenu pour dépositaire du "sens caché" du message coranique, préparant la parousie de l'"imam caché".* ⁹²⁶ »

765. Pour atteindre son objectif, chasser le Shah du pouvoir et remplacer la monarchie par un empire islamique, le discours de Khomeiny à l'endroit du peuple Iranien est très simple, et pourrait se résumer en ces termes : « *À cause du Shah, vous avez perdu votre identité, votre âme, seul l'islam peut vous sauver et je suis votre guide.* » Ensuite, pour louer les vertus du régime islamique qu'il entend instaurer après le départ du Shah, Khomeiny soutient : « *L'Islam et l'État islamique sont un phénomène divin, qui, s'ils sont mis en pratique, assurent au plus haut point le bonheur de leurs fils en ce monde et dans l'Au-delà. Ils peuvent barrer d'un trait rouge les iniquités, le pillage, les vices et les agressions, et guider les hommes vers le but suprême* ⁹²⁷. »

766. On retiendra en conséquence de tout ce qui précède que pour atteindre son objectif, Khomeiny parviendra à présenter le Shah d'Iran comme étant l'ennemi de l'islam, celui qui par sa gouvernance l'aurait tant piétiné et souillé, et dont le régime continue de

⁹²³ Benchili Mohamed, *la venue du mahdi, selon la tradition musulman*, op. cit., p.7.

⁹²⁴ H. Corbin, *En islam iranien. Aspect spirituel et philosophique*, op. cit., p. 305.

⁹²⁵ Cf. Al-Bujârî, *Les traditions islamiques*, op. cit., p. 2.

⁹²⁶ Roger Garaudy, *Intégrismes*, Paris, Belfond édition, 1990, pp. 85-86.

⁹²⁷ Ruhollah Khomeiny, *Le dernier message*, éd. Fondation, Téhéran, 2010, p. 21.

détruire l'identité islamique du pays par sa politique d'occidentalisation. C'est donc avec ces deux éléments clés (la défense de l'identité islamique et l'indépendance du contre l'impérialisme occidental) que Khomeiny réussira à mobiliser et à rallier le peuple iranien à sa cause.

767. Comment se retenir de citer la brillante évocation de l'efficacité du discours de ce type de leader messianique comme Khomeiny sur les masses rapporté par Eugène Enriquez, pour asseoir leur pouvoir : « [...] ne parle pas en son nom propre mais au nom d'une instance transcendante (Dieu, la Nature, l'Etat) qui doit communiquer un message urgent et qui l'a investi comme porte-parole. Son discours est donc légitimé par un garant méta-social (A. Touraine). Ce magicien est un homme du mythe. Il raconte la souillure du monde et rappelle aux hommes qui l'écoutent qu'ils sont coupables d'avoir laissé à leurs ennemis (les non croyants) la possibilité d'avilir leur nation ou leur groupe, mais en même temps ils les lavent de cette culpabilité en désignant les ennemis voués à la liquidation finale et en évoquant pour les siens la rédemption sinon même la résurrection⁹²⁸. »

768. On peut donc établir un parallèle entre les formes de communication transcendantale des chefs charismatiques messianiques comme Khomeiny, Moïse, de Mahomet et le sermon du Christ sur la montagne. Nous avons déjà souligné à ce propos que, ce type de charisme à forte composante messianique rappelle le prophétisme, lequel constitue, selon Max Weber, la racine du charisme⁹²⁹. Les discours et les thématiques employés par un leader comme Khomeiny à l'endroit des iraniens confortent très bien ce sentiment. On peut observer que de son exil, l'imam Khomeiny pour emprunter l'expression de Saint-Paul, « prophétise, parle aux hommes, il édifie, exhorte, reconforte⁹³⁰ ».

769. Ce dignitaire musulman chiite procède généralement à une description détaillée et radicale de la situation en Iran qui motive sa mission, tout en se proposant concomitamment comme étant la seule et véritable alternative pour changer de fond en comble les choses. Il fait miroiter à travers son discours, la sensation fascinante qu'avec lui, c'est un nouveau monde et une nouvelle histoire qui commencent, un monde nouveau où la justice islamique permettra de débarrasser la société des souillures de l'ordre ancien

⁹²⁸ Eugène Enriquez, « *Personnalité et régimes politiques* », dans *l'identité politique*, ouvrage politique, CRISPA et CURAPP, Paris, Puf, 1994, pp. 44-45.

⁹²⁹ Voir Weber Max, *Economie et société*, (chapitre V : « les types de communalisation religieuse », § 4 « Le prophète », tome II, Plon, Coll. « Presses Pocket », 1995, pp. 190-192.

⁹³⁰ Saint-Paul dans Epître aux corinthiens

corrompu et perverti par les errements de la monarchie du Shah, père et fils. Les objectifs de la révolution islamique et les méthodes mobilisatrices étant ainsi exposés, examinons maintenant le déroulement de cette révolution. C'est-à-dire, la recrudescence du charisme de Khomeiny pendant les étapes décisives de cette dernière.

C) La recrudescence du charisme de Khomeiny pendant la révolution islamique

770. Nous envisagerons de mettre en lumière la recrudescence du charisme de Khomeiny à travers trois séquences essentielles au cours desquelles ses ressources ont été non seulement indéniables mais également précieuses pour faire triompher la révolution islamique. Nous les examinerons tout d'abord à travers la mise en place de la dynamique mobilisatrice contre le Shah. Ensuite, on tentera de montrer que le charisme fut déterminant lors de la chute du Shah, et l'on verra aussi transparaître les signes du charisme lors du retour triomphal de Khomeiny au pays (1). Enfin, nous tâcherons de montrer que le régime islamique, né de la révolution islamique, comporte des composantes charismatiques (2).

1) La mise en marche de la dynamique mobilisatrice : la chute du Shah et le retour triomphal de l'homme providentiel

771. La révolution islamique structurée et cordonnée par l'Ayatollah Khomeiny depuis son exil en région parisienne va au fur à mesure prendre de l'ampleur, d'autant plus que toutes les couches de la société iranienne vont progressivement se joindre au mouvement. À partir de 1977-1978, un formidable mouvement populaire se développe avec une succession de grèves, de manifestations et d'affrontements violents. Rien ne semble désormais arrêter la détermination des populations, toutes tendances confondues, à chasser le Shah du pouvoir. S'opposant à tout compromis celui-ci, car très convaincu de l'imminence du succès de sa révolution islamique, l'Imam Khomeiny continue de galvaniser l'ardeur de ses partisans au pays.

772. Pour stimuler davantage les révolutionnaires, Khomeiny inondait les mosquées iraniennes de discours révolutionnaires mâtinés de foi islamique, enregistrés sur cassettes audio. Arrivées en nombre restreint, ces cassettes étaient ensuite reproduites et diffusées dans tous les foyers iraniens. Dans ses prêches, le guide religieux dénonçait les crimes, la gestion pro-occidentale et anti-islamique du Shah. Il s'exprime en ces termes : « *Les fondements de l'Islam sont exposés aujourd'hui à un grave danger, le Coran et la religion*

sont en danger [...] ⁹³¹». De plus, selon toujours Khomeiny, le Shah est le « ‘valet des américains’ qui transforme par cette ‘capitulation’ le ‘peuple civilisé de l’Iran en esclaves’, et son pays en ‘colonie’. Il déclare le parlement illégitime et le Shah ennemi du Coran [...].⁹³² ». D’où la nécessité d’accélérer le processus de la révolution islamique.

773. Comme tel est souvent le cas, c’est la jeunesse qui sera à l’avant-garde de la mobilisation, ainsi que les classes moyennes, annonçant de fait l’imminence de la tempête sociale. À chaque intervention de Khomeiny, la révolution ne cesse de croître et de monter en puissance. Elle balaie tout sur son passage. À partir d’octobre 1977, des manifestations de masse secouent régulièrement le régime. Chaque fois, la SAVAK (la police politique du Shah) tire sur la foule, ce qui entraîne de nouvelles manifestations pour protester contre la répression. La SAVAK ira jusqu’à mitrailler les manifestants à partir d’hélicoptères. Mais rien n’y fera. Face à l’héroïsme et à la détermination des masses, le ressort de la répression se brise. Les milliers de morts et de blessés ne font qu’accroître l’isolement et l’impopularité du Shah.

774. L’instauration de la loi martiale pour empêcher les manifestations de la rue devenues récurrentes et de plus en plus violentes n’ont pas eu l’effet escompté face à la détermination du peuple. La résistance et la ténacité des révolutionnaires provenaient assurément de la foi en la personne de Khomeiny, ainsi qu’en sa mission. Leur détermination à braver même la mort pour atteindre le but ultime de la révolution islamique résulte de la notion de « combattant suicide », c’est-à-dire le martyr qui donne sa vie à Dieu, le « Shahid », ou le combattant qui fait le sacrifice de sa vie, le « fedayin »⁹³³. Il convient de noter ici ce que Khomeiny affirmait à ce propos : « *On dit quelquefois que c’est le héros qui est le moteur de l’histoire. C’est faux. Le moteur, l’âme de l’histoire est le martyr. Aussi dénudez vos poitrines face à l’armée, [...]. Le sang de chaque martyr est comme le son d’une cloche qui éveillera mille êtres vivants*⁹³⁴. »

⁹³¹ Déclaration d’Ayatollah Khomeiny disponible sur le site : <http://www.tebyan.net/islam/moraleducation/selfeducation/2008/1/31/60135.html>

⁹³² Nouchine Yavari d’Hellencourt, « *Islam et démocratie: de la nécessité d’une contextualisation* », Cahiers d’Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien [En ligne], 27 | 1999, mis en ligne le 16 mai 2005, consulté le 14 mai 2012. URL : <http://cemoti.revues.org/656>

⁹³³ Daguzan Jean-François, « *La revanche des "deshérités" ? Richesse et complexité du chiïsme* », Maghreb-Machrek, N° 190, hiver 2006-2007, Choiseul Éditions. Disponible sur le site : <http://choiseul-editions.com/revues-geopolitique-Maghreb-Machrek-15.html>

⁹³⁴ Khomeiny, cité par Xavier Raufer, *La nébuleuse : le terrorisme du Moyen-Orient*, Paris, éd. Fayard, 1987, p. 147.

775. Cette impressionnante persévérance et ce redoutable fanatisme des masses iraniennes proviendraient du caractère messianique du charisme auquel nous faisons tantôt allusion. En effet, comme l'a si bien expliqué Alexandre Dorna dans son excellent article *La question du Chef charismatique: l'image épique et la dynamique émotionnelle, « l'action messianique émerge dans le processus de fusion de l'idéal proposé par le messie et le besoin d'idéal 'cumulé' par l'attente. Obéir à l'un, c'est obéir à soi-même*⁹³⁵». Cette hypothèse ainsi mise en lumière nous apparaît d'une grande pertinence pour expliquer l'incroyable détermination des masses iraniennes à suivre au pied de la lettre les recommandations de l'Ayatollah Khomeiny, guide de la révolution au point de défier la répression féroce du régime du Shah, et au prix du sacrifice suprême de leur être. Cela confirme encore une fois de plus la thèse de Weber soutenant que le charisme est la grande puissance des époques révolutionnaires qui vient s'opposer implacablement à l'ordre existant⁹³⁶.

776. De fait, au fil des manifestations d'envergure dans toutes les villes iraniennes, la chute du Shah devenait de plus en plus inéluctable. Le peuple Iranien souffrait de voir son guide charismatique exilé et s'impatiait de son retour pour qu'il prenne enfin les commandes du pays, qu'il arrache le pouvoir au Shah et accomplisse les objectifs de la révolution islamique. C'est dans ces conditions qu'en 1978, en pleine effervescence révolutionnaire, qu'un journal proche de la monarchie écrit un article diffamatoire contre Ayatollah Khomeiny, le guide de la révolution. Cet acte jugé quasi blasphématoire à l'égard du guide suprême va donner lieu à des manifestations violentes réprimées qui vont accélérer la chute de la monarchie.

777. En effet, gagnée sans doute par des idées mises en avant par la révolution, l'armée va progressivement se désolidariser du monarque. Les derniers militaires de l'armée du Shah rejoignent les rangs de la révolution, se réconcilient et fraternisent avec les révolutionnaires. Malade, abandonné par les grandes puissances étrangères, ainsi que par l'armée, le Shah Mohamed Reza dut abandonner le pouvoir pour s'exiler à l'étranger le 16 janvier 1979⁹³⁷. Deux semaines après son départ en exil, l'imam Khomeiny regagne le pays après 14 ans d'exil, accueilli par des millions d'iranien, il fit une entrée triomphale à

⁹³⁵ Alexandre Dorna, «*La question du Chef charismatique: l'image épique et la dynamique émotionnelle*», *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 13, Juillet 2008. Disponible sur le site : URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=150>

⁹³⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 324-325.

⁹³⁷ Bricianier Serge, *Une étincelle dans la nuit: Islam et révolution en Iran 1978-1979*, Ab irato, 2002, 78 p.

Téhéran le 1^{er} février 1979⁹³⁸. Quelques semaines plus tard, 98% d'iraniens plébiscitaient par référendum l'établissement d'une République islamique en Iran⁹³⁹.

779. Ainsi, on mesure mieux l'incontestable autorité charismatique de Khomeiny sur le peuple Iranien. Une telle affirmation est étayée par l'existence d'une forme de croyance collective et émotionnelle de ce peuple en une personnalité qui est de toute évidence, « hors du commun ». On constate à ce propos, que la croyance du peuple iranien aux « qualités extraordinaires » de Khomeiny reposait sur le simple fait que l'instauration du gouvernement islamique qu'il prônait allait résoudre automatiquement tous les problèmes de la société⁹⁴⁰. Comme dans toute domination charismatique, le mot « croyance » prend ici toute son importance puisque c'est la raison qui explique la soumission à l'autorité de l'imam Khomeiny. On a souvent noté que la « croyance » est le fondement de la légitimité charismatique. En effet, du point de vue de la théorisation du charisme, « *les qualités effectives du héros importent moins que les croyances dont elles sont l'objet et que les compétences qu'il manifeste afin de les entretenir ou les réactiver* ⁹⁴¹ ».

780. Nahavandi souligne à juste titre que ce qui unit le meneur aux foules est un lien affectif⁹⁴². Il convient de rappeler à cet égard que Max Weber s'est toujours efforcé de présenter le charisme, « *non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement perçu par ses "adeptes"*. En d'autres termes, si le porteur du "charisme" jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent ⁹⁴³ ». On retrouve à nouveau un appel à l'émotion et aux sentiments. Ainsi, pour ce qui est de Khomeiny, l'efficacité révolutionnaire et la valeur charismatique sont amplifiées par l'aspect mystique de la croyance⁹⁴⁴. Penchons-nous à présent sur le fonctionnement du régime islamique afin de découvrir si certains de ces aspects sont charismatiques.

⁹³⁸ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 234.

⁹³⁹ Idem.

⁹⁴⁰ Lamloum Olfa, « *Femmes, islamisme et féminisme en Iran* », in *Confluences Méditerranée*, Paris, n°27, Automne 1998, p.97.

⁹⁴¹ Baudouin, Cité par Michel-Alexis Montané, *Leadership politique et territoire : des leaders en campagne*, op. cit., p. 49.

⁹⁴² Nahavandi Firouzeh, « *Regards sur l'Iran* », in *Civilisations*, Bruxelles, Vol.38, n°2, 1990, p.130.

⁹⁴³ Weber Max, Cité par Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

⁹⁴⁴ Hanieh Ziaei, *Comprendre la République islamique d'Iran : les forces mobilisatrices d'une doctrine*, revue *Dire*, (revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal), Vol. 16, n° 4, p. 22.

2) L'instauration du régime islamique : un régime révolutionnaire sur un modèle charismatique

781. Afin de mettre en évidence les aspects charismatiques du régime islamique fondé par Khomeiny, il est utile de rappeler que, selon Max Weber, le charisme est une grande puissance révolutionnaire qui s'affranchit du passé en bouleversant l'ordre ancien au profit d'un nouveau⁹⁴⁵. Le régime islamique d'Iran étant né d'une révolution menée par un leader charismatique, il va sans dire que la structure gouvernementale fonctionnerait sur un modèle charismatique. Il est donc nécessaire, dans cette perspective, d'expliquer en quoi certains aspects institutionnels de ce régime accordent une place centrale au charisme. Il est bon de souligner que le référendum du 1^{er} avril 1979, jour de l'instauration du régime islamique en Iran, fait de l'imam Khomeiny l'autorité suprême de ce régime. En effet, après avoir donc qualifié les Pahlavi père et fils d'ennemis de l'Islam, Khomeiny rejette le régime impérial pour le remplacer par une République islamique d'inspiration divine avec une place de choix réservée au clergé musulman, notamment au « Guide » suprême de la révolution⁹⁴⁶.

782. De ce fait, l'édifice politique de la République Islamique doit sa légitimité au pouvoir charismatique de l'Ayatollah Khomeiny. La source de la légitimité de ce régime postrévolutionnaire émane donc de l'autorité charismatique de Khomeiny. Comme mentionné tout au long de cette étude, ce pouvoir n'émane pas d'une tradition établie, encore moins d'un système politique rationnel ; il provient d'une révolution qui vient renverser de fond en comble un ordre traditionnel monarchique. Même si Khomeiny a bénéficié de la force de la tradition, notamment de chef religieux de la communauté chiite, son autorité était avant tout charismatique. C'est pourquoi il fut proclamé guide suprême de la révolution, et « *dirigeant suprême de la nation* »⁹⁴⁷, sans doute, pour insister sur le fait qu'il demeure le cœur et l'âme de la révolution islamique, et donc du pouvoir établi. Il est vrai qu'il n'exerçait pas le pouvoir politique à proprement parler, puisque le régime islamique prévoit un Président de la République, un gouvernement et un parlement.

783. Les institutions révolutionnaires et républicaines jouissaient d'une large autonomie. Cependant, l'autorité du guide de la révolution demeurerait intacte dans la mesure où il avait, par exemple le pouvoir de démettre le Président de la République ou

⁹⁴⁵ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 322-323.

⁹⁴⁶ Voir le site : <http://www.diploweb.com/Histoire-de-l-Iran-contemporain-M.html>

⁹⁴⁷ Nahavandi Houchang, *Le grand mensonge : dossier noir de l'intégrisme islamique*, op. cit., p. 76.

d'annuler certaines décisions contraires aux principes de la révolution islamique⁹⁴⁸. Il était en quelque sorte la ‘caution morale’ du régime. Dans ce cadre, on pourrait soutenir le fait que la position du Guide de la révolution demeure la référence idéologique exclusive pour tous les acteurs politiques de la révolution⁹⁴⁹. Ici, se dégage l'idée que Khomeiny a acquis son pouvoir politico-religieux grâce à son « *charisme, à ses connaissances religieuses et par la volonté de Dieu, il surpasse le pouvoir d'un Président élu au suffrage universel. La souveraineté, ultimement, est donc d'essence divine plutôt que d'essence démocratique* »⁹⁵⁰.

784. Ainsi, bien que n'étant pas directement impliqué dans la gestion quotidienne du pouvoir, Khomeiny est perçu par ses partisans comme un « sauveur ». Comme le souligne le sociologue franco-iranien Khosrokhavar Farhad, les partisans de Khomeiny s'« *identifient, en la personne de Khomeiny, le saint, le savant et le dirigeant politique par excellence* »⁹⁵¹. Pour d'autres auteurs comme Firouzeh Nahavandi, Khomeiny a été le « *sauveur moderne* »⁹⁵². L'Ayatollah Khomeiny conservé plus ou moins son autorité charismatique sur ses partisans et le peuple iranien jusqu'à sa mort en 1989. Perçu en effet comme le « tombeur » de la monarchie du Shah, et fondateur de la république islamique d'Iran, son héritage spirituel et politique restera intact pour plusieurs générations d'Iraniens d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

785. Cela étant, on ne peut en revanche perdre de vue le fait que, pour certains de ses détracteurs, Khomeiny fut un épouvantable dictateur dont les milices fanatisées à sa solde ont commis de nombreux massacres en Iran. Pour d'autres, la théocratie islamique née de la révolution islamique n'est qu'un régime totalitaire particulièrement féroce⁹⁵³. Il importe de rappeler à ce titre que, pour consolider le pouvoir islamique, Khomeiny avait créé de nombreuses milices armées dont le Corps des Gardiens de la révolution placées directement sous son autorité⁹⁵⁴. Ces milices avaient en effet pour tâche de protéger le

⁹⁴⁸ Hanieh Ziaei, *Comprendre la République islamique d'Iran : les forces mobilisatrices d'une doctrine*, op. cit., p. 22.

⁹⁴⁹ Buffard Stéphane, *La politique d'extension de la révolution iranienne (1979-1989) ou l'impossible communauté des croyants*, Mémoire Maitrise de Science Politique, Université du Québec (Montréal), Février 2009, p. 21.

⁹⁵⁰ Idem. pp. 27-28.

⁹⁵¹ Khosrokhavar Farhad, « *Le modèle Bassidji* », in Cultures et Conflits, n° 29-30. Article disponible sur le site : <http://www.conflits.org>

⁹⁵² Nahavandi Firouzeh, *Aux sources de la Révolution iranienne*, Paris, Ed. L'harmattan, 1988, p.237.

⁹⁵³ Nahavandi Houchang, *Khomeiny en France, Révélation sur cet étrange hôte de Neauphle-le-Château*, Paris, Editions Godefroy de Bouillon, 2009, 241 p.

⁹⁵⁴ Idem.

régime et donc de traquer les contre-révolutionnaires et les opposants au régime islamique. C'est ainsi que de nombreux crimes et violations de droits de l'homme ont été commises sur les anciennes personnalités proches de l'ex-régime du Shah par les milices khomeynistes qui étaient devenues incontrôlables⁹⁵⁵.

786. Cependant, portons notre attention, comme le recommande Max Weber sur le ressenti des partisans charismatiques et non sur la prise en compte des conséquences négatives et autres effets pervers produit par le charisme. Dans pareilles situations, il est toujours utile de rappeler que la sociologie compréhensive de Weber, a pour postulat de présenter le charisme, « *non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement perçu par ses "adeptes"*. En d'autres termes, si le porteur du "charisme" jouit effectivement d'un authentique pouvoir, ce pouvoir émane en réalité des attentes placées en lui par ceux qui l'entourent⁹⁵⁶ ».

787. Or, sur ce point, on a vu comment le peuple iranien, à l'unanimité s'abandonnait avec émotion et fascination à l'autorité de Khomeiny : il s'agit du lien affectif qui relie une grande partie du peuple iranien au meneur charismatique que fut Khomeiny⁹⁵⁷. L'accueil triomphal que lui ont réservé plusieurs millions d'Iraniens qui voulaient l'approcher et le toucher, lors de son retour d'exil en février 1979, en est une impressionnante illustration de ce lien charismatique. Son autobiographie, plus particulièrement l'historiographie de la révolution islamique, est émaillée de références à ce type de fascination du peuple pour le personnage. Les différentes anecdotes où les masses s'agglutinaient devant son domicile rien que pour lui serrer la main espérant une bénédiction du « saint homme », semblent à notre avis, dépasser le cadre de la simple popularité.

788. Cette sacralisation du personnage et la dimension religieuse prise par son leadership politique, ne peuvent être que validées comme une authentique domination charismatique. Il est évident que l'efficacité révolutionnaire et la valeur charismatique de l'Ayatollah Khomeiny ont été particulièrement amplifiées par l'aspect mystique de la croyance⁹⁵⁸. On ne peut éviter de penser à ce propos que la puissance du charisme de Khomeiny résultait de son habilité à s'appuyer sur le cumul de la croyance religieuse et

⁹⁵⁵ Voir Nahavandi Houchang, *Le grand mensonge : dossier noir de l'intégrisme islamique*, op. cit., 129 p.

⁹⁵⁶ Weber Max, cité par Ian Kershaw, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p.15.

⁹⁵⁷ Nahavandi Firouzeh, « *Regards sur l'Iran* », in *Civilisations*, Bruxelles, Vol.38, n°2, 1990, p.130.

⁹⁵⁸ Hanieh Ziaei, *Comprendre la République islamique d'Iran : les forces mobilisatrices d'une doctrine*, revue *Dire*, (revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal), Vol. 16, n° 4, p. 22.

politique. De ce point de vue, il est essentiel de considérer que l'exigence d'une société religieuse soumise à l'ordre sacré codifié par l'islam fut donc in fine la base du succès de la légitimité charismatique de Khomeiny.

789. Pour conclure, il est essentiel de considérer que la fascination unanime du peuple iranien vis-à-vis de l'imam Khomeiny reposait sur une perception favorable concernant ses qualités exceptionnelles, ce qui justifiait par conséquent la foi inébranlable de ce peuple à la portée de sa mission. Ainsi pour ces iraniens, l'instauration du gouvernement islamique que Khomeiny prônait allait résoudre automatiquement tous les problèmes de la société⁹⁵⁹. Comme dans toute domination charismatique, le mot « croyance » prend ici toute son importance, dans la mesure où elle constitue la cause réelle de la soumission des masses au leader. Rappelons à ce propos que, selon Max Weber, « *les qualités effectives du héros importent moins que les croyances dont elles sont l'objet et que les compétences qu'il manifeste afin de les entretenir ou les réactiver*⁹⁶⁰ ».

790. Après avoir étudié le leadership charismatique au Moyen-Orient et dans la péninsule arabique avec l'Ayatollah Khomeiny, intéressons-nous à présent au cas du cas du Grand Timonier d'Asie. Comme indiqué au départ de notre étude, nous nous proposons de nous pencher sur le règne de Mao Zedong en Chine. Nous avons dit dans nos pages précédentes que, ce cas n'avait pas forcément la même valeur heuristique que celui de Khomeiny, puisque Mao Zedong, du point de vue de vue religieux, se classe comme un athée radical.

791. Il est clair que dans ces conditions, contrairement à l'imam Khomeiny, la légitimité de Mao ne peut être théocratique. On verra à ce propos que Mao, tout comme le général de Gaulle et Mussolini, en appelle au peuple pour mettre en place sa légitimité charismatique. De fait, à travers l'étude du cas empirique de Mao Zedong nous mettrons en évidence d'autres aspects du concept du charisme. Nous espérons ainsi contribuer à élargir et à enrichir le débat sur la notion de charisme.

⁹⁵⁹ Lamoum Olfa, « *Femmes, islamisme et féminisme en Iran* », in *Confluences Méditerranée*, Paris, n°27, Automne 1998, p.97.

⁹⁶⁰ Baudouin, cité par Michel-Alexis Montané, *Leadership politique et territoire : des leaders en campagne*, op. cit., p. 49.

Paragraphe 2 : Le leadership charismatique de Mao Zedong, le « Grand Timonier » d'Asie (1893-1976)

792. Avant tout, il convient de souligner que Mao Zedong, né en 1893 à Shaoshan et mort en 1976 à Pékin, est un dirigeant révolutionnaire communiste devenu le premier Président de la République Populaire de Chine en 1949. Il est considéré par l'historiographie chinoise comme le Père fondateur de la Chine moderne. Ceci dit, l'étude du règne charismatique de Mao Zedong nous permettra de diversifier nos illustrations sur les grandes figures charismatiques de l'histoire mondiale.

793. Il est bon de signaler qu'à l'instar de Mao Zedong, cette région a aussi produit des grands hommes historiques comme Sunzi, Norodom Sihanouk ou Hô Chi Minh, lesquels peuvent parfaitement correspondre à l'idéaltype wébérien du charisme. Ne pouvant étudier ici toutes ces personnalités au leadership charismatique incontestable, nous nous contenterons du seul cas de Mao Zedong. La personnalité et le leadership exceptionnels de Mao Zedong, nous permettront sans aucun doute de mieux déterminer la complexité de la notion du charisme. Son intérêt scientifique mais également ses risques éventuels. Ce cas qui nous intéresse pourrait très bien montrer que le charisme peut être à la fois une vertu et un vice, un aboutissement un défaut.

794. Mais au-delà de toutes les circonvolutions, nous sommes persuadés que le concept d'« autorité charismatique » est pertinent pour analyser les caractéristiques du leadership maoïstes. Ainsi, pour mieux concrétiser et mettre en évidence le leadership de Mao, nous avons subdivisé, cette étude en deux parties : d'abord dans un premier temps, nous nous intéresserons au débat théorique entre les théoriciens concernant le caractère charismatique du pouvoir de Mao ; puis nous expliciterons son itinéraire vers le pouvoir (A). Dans un deuxième temps, nous essayerons de mettre en lumière le caractère charismatique de son exercice du pouvoir, ainsi que sa stratégie mobilisatrice et autoritaire de consolidation du pouvoir (B).

A) Le débat théorique sur l'autorité charismatique de Mao et les conditions de son ascension au pouvoir

795. L'épopée extraordinaire de Mao Zedong se confond avec celle de son leadership exceptionnel pendant vingt-sept ans, sur près d'un quart de la population de la planète. À ce sujet, il importe de rappeler que Mao Zedong fut un grand révolutionnaire, un théoricien politique, un chef de guerre victorieux et un grand homme d'État, dont la personnalité et l'idéologie politique exerceront une très grande fascination aussi bien sur les masses chinoises et sur les mouvements étudiants occidentaux et tiers-mondistes, que sur les groupes de guérilla en Asie Orientale, en Afrique et en Amérique Latine. L'engouement et la fascination suscités par son héritage politique que l'on appelle communément aujourd'hui le « maoïsme » continuent d'étonner et de défier l'analyse, tant elle fut importante et durable⁹⁶¹.

796. À ce propos, notons que l'historiographie du maoïste prétend que le « Grand Timonier » d'Asie aurait « *fort probablement influé sur les dernières formes de gouvernement apparues dans certains parties de l'Europe d'après-guerre* »⁹⁶². Cependant, le pouvoir et le régime de Mao plus particulièrement concernant son caractère charismatique, sont fortement contestés par de nombreux théoriciens du leadership. C'est pourquoi nous avons décidé d'examiner le débat théorique concernant le caractère charismatique ou non du pouvoir exceptionnel de Mao (1). Ensuite, il conviendra de jeter un regard rétrospectif sur l'itinéraire de ce dirigeant atypique vers le pouvoir (2).

1) Le débat théorique sur l'authenticité et la nature du charisme de Mao

797. En effet, si nous avons décidé de nous pencher sur la question de savoir si le règne de Mao était celui d'un leader charismatique ou non, c'est justement parce qu'il a fait l'objet d'un débat théorique entre théoriciens du leadership. Nous trouvons pertinent, avant même d'examiner ce pouvoir qui fait l'objet de notre étude, de revenir sur ce débat pour confronter les arguments, les contre-arguments et donner ensuite notre propre position. Nous espérons ainsi clarifier la problématique du charisme de Mao Zedong, avant de lui consacrer une étude, le problème ici est de comprendre pourquoi pour certains, le « Grand Timonier » est un héros charismatique, et pour d'autres, il n'est qu'un « horrible » dictateur qui tenait son pouvoir en « bâillonnant » son peuple.

⁹⁶¹ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., pp. 214-215.

⁹⁶² Anna Louise Strong, cité par Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 369

798. On notera à ce propos que, pour certains auteurs, historiens ou théoriciens du leadership, les cinquante années d'expérience révolutionnaire en Chine ont mis en exergue Mao Zedong, un homme aux qualités extraordinaires. Le livre d'Edgar Snow, *l'Étoile rouge sur la Chine*, publié en 1937, retrace les traits biographiques de Mao, un leader exceptionnel à la tête du mouvement communisme chinois depuis sa fondation jusqu'à la fin des années 1930. Témoin direct des événements en Chine, ce journaliste américain retrace l'épopée exceptionnelle de Mao, devenu le héros d'une longue marche révolutionnaire emmenant les communistes chinois vers le pouvoir suprême.

799. Dans ce même ordre d'idées, on pourrait également se référer à une autre journaliste américaine Anna Louise Strong, dont les écrits sont consacrés à la promotion des mouvements communistes de l'Union Soviétique et de la République Populaire de Chine. Pour elle, la grande réussite de Mao « *a été de transformer le marxisme en le faisant passer d'une forme européenne à une forme asiatique [...] sur tous les types de problèmes [...] d'une façon que ni Marx ni Lénine n'auraient pu imaginer* ⁹⁶³ ». En des termes élogieux, elle ajoute que les œuvres de Mao ont « *fort probablement influé sur les dernières formes de gouvernement apparues dans certaines parties de l'Europe d'après-guerre* ⁹⁶⁴ ».

800. Ainsi, pour une partie de l'historiographie du maoïsme, les cinquante années d'expérience révolutionnaire en Chine ont été l'œuvre d'un héros qui a complètement transformé le visage d'un pays féodal en une République moderne, aujourd'hui prospère. Partant de cette hypothèse, les auteurs pro-maoïstes assurent que c'est grâce aux actions transformatrices et réformatrices menées en amont par Mao, qu'aujourd'hui, en aval, la Chine est passée d'un immense pays pauvre, peuplé et agraire à une des plus grandes puissances du monde dans tous les sens du terme ⁹⁶⁵. En outre, pour la journaliste Louise Strong, les actions politiques exceptionnelle de Mao dans sa gestion de l'Etat et du peuple chinois, ont « *fort probablement influé sur les dernières formes de gouvernement apparues dans certains parties de l'Europe d'après-guerre* ⁹⁶⁶ ».

801. Le leadership de Mao tel que brièvement présenté ne peut que nous conduire à considérer le règne de Mao comme celui d'un chef charismatique qui s'est appuyé sur son

⁹⁶³ Anna Louise Strong, cité par Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 369.

⁹⁶⁴ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 369.

⁹⁶⁵ Idem.p. 214.

⁹⁶⁶ Ibid. p. 369.

charisme pour transformer de manière vertueuse et qualitative la société chinoise. Or, selon nous, ce pan de l'histoire de la Chine avec le règne de Mao Zedong est trop bien présenté, voire faussement idyllique. Ce qui laisse penser que le règne de Mao présente aussi de nombreux points d'ombre, une part très « obscure » qui suscite des controverses ou des contestations.

802. À cet effet, on note que, si pour sept millions de chinois et autres guérilleros et groupements politiques à travers le monde Mao Zedong est un héros, pour d'autres, en revanche, il n'est qu'un déviationniste révolutionnaire, qui, après sa prise de pouvoir en 1949, aurait dévoyé les objectifs et les buts de la révolution. Ainsi, pour ces derniers, Mao fut, pour emprunter l'expression du sinologue belge Simon Leys, le « *suprême despote totalitaire* »⁹⁶⁷. Une figure historique « contestable » qui, pendant vingt-sept ans, détint « *un pouvoir absolu sur un quart de la population du globe, et fut responsable de la mort d'au moins soixante-dix millions de personnes en temps de paix, plus que tout autre dirigeant du siècle* »⁹⁶⁸.

803. Pour les contempteurs du maoïsme, le « Grand Timonier » était en réalité loin de ce grand chef charismatique qui régna par un authentique pouvoir sur le peuple chinois. Selon eux, l'idolâtrie dont il faisait l'objet en Chine n'avait rien d'une authentique adhésion émotionnelle d'un peuple vis-à-vis de son chef. Et pour ces auteurs critiques, le leadership, apparemment charismatique de Mao Zedong, résulterait en réalité de la terreur, mais aussi de l'instauration d'un culte de la personnalité ; et chaque étape de l'édification de ce culte fut orchestrée par Mao lui-même.⁹⁶⁹ C'est justement à ce propos qu'Edgar Snow, dans *Etoile rouge sur la Chine*, indique que le culte de la personnalité était le principal instrument de l'édification du pouvoir Mao, que ce dernier contrôlait d'ailleurs à la perfection⁹⁷⁰.

804. C'est dans ce même esprit critique que pourrait être classé le dernier livre de l'historien américain Jon Halliday et sa compagne d'origine chinoise, Jung Chang, *Mao. L'histoire inconnue*⁹⁷¹. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette biographie consacré au « Grand Timonier » de la Chine est l'une des plus critiques. On voit que le portrait de Mao Zedong que brosent ces deux chercheurs est celui d'un homme effroyable, un

⁹⁶⁷ Voir Leys Simon, *Essai sur la Chine*, Paris, éd. Robert Laffont, 1998, 884 p.

⁹⁶⁸ Jung Chang, Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 15.

⁹⁶⁹ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 295.

⁹⁷⁰ Voir Snow Edgar, *Etoile rouge sur la Chine*, éd. Stock, 439 p.

⁹⁷¹ Jung Chang, Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., 860 p.

despote pour qui « *le pouvoir politique, c'est le pouvoir d'opprimer les autres* »⁹⁷². De ce fait, selon ces deux auteurs, le règne de Mao fut à l'origine de la mort de plusieurs millions de personnes en temps de paix⁹⁷³. De toute évidence, poursuivent-ils, Mao n'avait pas réellement l'étoffe du rôle de ce dirigeant charismatique aux qualités réellement charismatiques à qui le peuple chinois s'est soumis émotionnellement.

805. Néanmoins, toutes ces critiques poussent à se demander comment Mao que rien ne prédestinait, est parvenu à se hisser à la tête d'un immense pays comme la Chine en termes de superficie et de population, devenant ainsi, pendant plus d'un quart de siècle, son autorité suprême. Autrement dit, toutes les interrogations peuvent être résumées de la façon suivante : comment parvenir à expliquer l'ascension fulgurante, irrésistible, de ce personnage dont nul ne pouvait soupçonner la puissance à s'accaparer le pouvoir ? Comment s'est opérée son incroyable épopée pour parvenir à se hisser au plus haut sommet de l'État ? Et comment s'est-il maintenu sans discontinuer pendant vingt-sept ans à la tête du plus grand pays au monde par le nombre d'habitants ? Et finalement comment expliquer qu'aujourd'hui, plus de trente ans après sa mort, il reste sans conteste une icône en Chine et même ailleurs ? Telles sont les questions qui se trouvent au cœur de notre réflexion et qui méritent d'être éclairées.

806. Et Avant même de rentrer dans le fond du sujet, on pourrait de manière par anticipation donner notre point de vue concernant le débat théorique précédent sur la réalité des notes charismatiques dans le pouvoir exercé par Mao en Chine. En effet, nous sommes persuadés que son règne exceptionnel ne peut s'expliquer en grande partie qu'à l'aide du concept de la « domination charismatique » que nous emprunterons à Max Weber. De ce fait, on pourrait ici rétorquer aux critiques précédentes selon lesquelles la dictature ou le despotisme auxquels elles font allusion n'est pas incompatible à la présence d'une domination à caractère charismatique.

807. Il nous suffira de rappeler à juste titre que suivant la théorie wébérienne, la domination charismatique peut s'interpréter aussi bien dans un sens antiautoritaire que dans un sens autoritaire⁹⁷⁴. Sur ce point, Weber a d'ailleurs précisé que le principe de légitimité charismatique avait pour sens premier, l'essence autoritaire⁹⁷⁵. Dès lors, pour ce

⁹⁷² Jung Chang, Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., 860 p.

⁹⁷³ Idem.

⁹⁷⁴ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 350.

⁹⁷⁵ Idem. p. 350.

qui est de Mao, on pourrait mieux comprendre l'opinion exprimée par Jean-Louis Rocca, dans *Pouvoir et corruption en Chine populaire*, pour qui, dans le régime maoïste, « *la parenté entre le totalitarisme et la domination charismatique est ici tout à fait évidente* ⁹⁷⁶ ».

808. De plus, si l'on concède que Mao dirigea d'une main de fer la Chine en soumettant par la force et la terreur les populations à son autorité, comme le disent les anti-maoïstes, comment expliquer alors que plus de trente ans après sa disparition, il continue d'être vénéré et considéré comme le héros libérateur et le « Père » fondateur de la nouvelle Chine ? De même, comment expliquer son incontestable prestige hors de la Chine, en l'occurrence l'extraordinaire autorité morale qu'il eut sur la pensée révolutionnaire dans de nombreuses contrées à travers le monde ⁹⁷⁷ ? Cette dernière question s'avère pertinente pour notre analyse dans la mesure où nul ne peut dire que les nombreux soutiens et fascinations extérieurs au personnage, pouvaient être aussi le prolongement de la terreur qu'il aurait fait régner sur les masses chinoises, afin d'obtenir leur soumission.

809. Nous pensons que ces interrogations sur la nature réelle du régime de Mao en Chine et l'influence de son leadership au-delà de ses frontières, peuvent légitimement trouver leurs réponses dans la théorie wébérienne du charisme. Autrement dit, nous examinerons si le régime instauré en Chine pendant vingt-sept ans par le « Grand Timonier » pourrait être véritablement analysé comme une forme de domination charismatique. Car, nous l'avons déjà dit, que ce soit avec les cas de Charles de Gaulle ou d'Adolph Hitler, ce concept tel que théorisé par Weber présente l'avantage de considérer le charisme non pas comme une qualité inhérente à son supposé porteur, mais comme un attribut procédant de la façon dont il est subjectivement perçu par les intéressés eux-mêmes, plus précisément ceux qui sont soumis ou qui ont été soumis à sa domination ⁹⁷⁸. Autrement dit, si le supposé porteur de charisme est qualifié comme tel, ce pouvoir qui lui est ainsi attribué émane en réalité des attentes et de la confiance placées en lui par ces disciples ou partisans ⁹⁷⁹.

⁹⁷⁶ Rocca Jean-Louis, *Pouvoir et corruption en Chine Populaire*, Revue Perspective chinoise, 1993, Vol. 11, N° 11, pp. 20-30.

⁹⁷⁷ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214.

⁹⁷⁸ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 321.

⁹⁷⁹ Voir aussi les remarques Kershaw Ian sur l'exemple d'Adolph Hitler dans *Hitler. Essai sur le charisme*, op. cit., p. 15.

810. C'est sur cette dernière assertion que nous fonderons dans notre hypothèse. Conceptuellement, ce qui importera pour nous en tant que « théoricien », c'est de savoir comment les centaines de millions de chinois qui étaient soumis au pouvoir de Mao, le considéraient à partir de sa prise de pouvoir en 1949 jusqu'à sa mort en 1976. Notre analyse portera sur les conditions d'établissement d'une domination charismatique dans le cadre de la Chine de Mao, c'est-à-dire une étude rétrospective sur son itinéraire vers le pouvoir.

2) L'accession au pouvoir de Mao Zedong : l'itinéraire d'un révolutionnaire et d'un chef de guerre vers le pouvoir

811. Cette phase est celle de l'étude de l'irruption du mouvement charismatique dirigé par Mao Zedong, son acceptation et de l'attestation de ce charisme au cours de la révolution et de la guerre qui le conduira au pouvoir en 1949. Nous examinerons les phases concrètes de la manifestation de la domination charismatique maoïste à partir de la longue marche révolutionnaire communiste au palais impérial de Pékin en passant par les étapes de la guerre. Autrement dit, il sera question de passer en revue comment Mao réussit réellement à imposer son autorité charismatique dans les différentes étapes de la révolution, de la guerre et de la lutte politique qui ont jalonné tout son parcours de théoricien marxiste, en passant par la révolution prolétarienne paysanne jusqu'à son accession au plus haut sommet de l'État chinois.

812. Pour mieux comprendre nos présupposés sur le leadership exceptionnel de Mao, il nous faut garder présent à l'esprit que, selon l'historiographie du maoïste, il fut un théoricien et en même temps un praticien de la guérilla, qui exploitait le lien entre la guerre et la politique. À ce sujet, l'historien Alain Roux, dans *Mao, un destin chinois*, nous dit que ce dernier se serait inspiré de Clausewitz⁹⁸⁰, et surtout de Sun Zi⁹⁸¹ et à son art de

⁹⁸⁰ Carl Von Clausewitz (1780-1831), est un officier et théoricien militaire prussien. Il est l'auteur d'un traité majeur de la guerre qui, tout temps fait l'objet de controverses, car il donne une définition de la guerre qu'il comparerait à un duel : « *La guerre est un acte de violence dont l'objectif est de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté* ». Et Clausewitz estimait aussi : « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* ». Voir *De la guerre*, traduction de Nicolas Waquet, éd. Rivages poches, 2006. Ou *La théorie du combat*, préface de thomas Lindemann, Economica, 1998

⁹⁸¹ Sun Zi est un général chinois du XIe siècle av J-C, célèbre pour être l'auteur de la plus ancienne stratégie militaire connue : *L'art de la guerre*. L'idée majeure de son écrit sur la guerre consiste à contraindre l'ennemi à capituler, y compris sans combattre, ceci grâce à toutes sortes de stratégies dont la ruse. Aussi, l'idée d'adapter la stratégie de guerre en fonction de celle de l'adversaire afin de le vaincre sans véritablement se « suer ». Voir Valérie Niquet, *L'art de la guerre de Sun Tzu*, tradition et édition critique, Paris, éd. Economica, 1988.

guerre écrit cinq siècles avant notre époque contemporaine⁹⁸². Sur ce point, il est remarquable de souligner, que du début de sa carrière politique dans les années 1910 jusqu'à sa mort en 1976, Mao Zedong a toujours conçu la politique et le pouvoir comme un espace d'affrontement et de lutte.

813. Si nous avons fait ce détour c'est pour jeter les bases idéologiques et politiques sur lesquelles repose la conception du pouvoir de Mao. On pourrait aujourd'hui affirmer sans exagérer que la conception politique de Mao n'est pas loin de la philosophie politique de Nicolas Machiavel. Or, on sait que pour l'auteur du *Prince*, tout homme qui aspire au pouvoir doit « *employer toute son industrie pour attirer à soi le pouvoir. Un esprit sage ne condamnera jamais quelqu'un pour avoir usé des moyens hors des règles ordinaires pour régler une monarchie ou fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est que si le fait l'accuse, le résultat l'excuse ; si le résultat est bon il est acquitté [...]. Ce n'est pas la violence qui restaure ; mais la violence qui ruine qu'il faut condamner*⁹⁸³ ». L'historiographie du maoïste démontre que, sans doute, Mao se serait inspiré de cette philosophie politique de Machiavel dans sa conquête et même dans son exercice du pouvoir. Nous le verrons plus loin.

814. Par ailleurs, lorsqu'on examine le processus par lequel Mao en est venu à disposer du pouvoir d'État en Chine, on est conduit à distinguer trois grandes étapes. La première, concerne la façon dont il prit le contrôle du parti communiste chinois, lequel, au début des années 1920, avait intégré et entamé la révolution pour tenter de renverser le gouvernement central de Pékin. On verra que Mao parvint progressivement à s'imposer aux historiques du parti, et s'en faire reconnaître comme le dirigeant suprême, notamment lors de l'épopée de la « longue marche » de 1934-1935. Cette étape est très capitale dans l'ascension et la montée en puissance de Mao. On pourrait même dire que là se trouve l'acte fondateur de son autorité charismatique.

815. La deuxième étape concerne la façon dont Mao réussit à étendre son audience bien au-delà du parti communiste, au point de s'imposer comme la figure de proue de tout le mouvement révolutionnaire. C'est aussi celui qui réussira à unir toute la nation chinoise contre l'occupation japonaise ; il apparaîtra aux yeux des masses chinoises, comme le héros de la libération du pays contre l'armée nipponne. La troisième étape concerne la

⁹⁸² Voir Alain Roux, *Mao un destin chinois*, Paris, éd. Larousse, 2009, 1126 p.

⁹⁸³ Aron Raymond, « *préface au Prince* », in *Le Prince*, Paris ; Livre de poche, 1962, p. 8.

poursuite de la guérilla révolutionnaire jusqu'à la victoire finale de la révolution, qui fut, il faut le rappeler, l'accession au pouvoir en 1949. Telles sont les étapes par lesquelles Mao est passé pour construire son pouvoir. Celles-ci pourraient être appelées « les étapes du combat », faites entre révolutions, guerres et guérillas urbaines.

816. Ce sont ces différentes séquences que nous nommons l'itinéraire du révolutionnaire et du chef de guerre vers le pouvoir. Cette précision étant faite, il convient maintenant de l'élucider de sorte à mettre en évidence la part de l'énergie charismatique dans toutes les étapes qui sont en réalité, la phase de la conquête du pouvoir. C'est généralement l'étape la plus sublime du pouvoir charismatique. Nous avons en effet souligné à maintes reprises que Max Weber, dans sa théorisation du charisme, ne nous semblait pas accorder une attention particulière à cette étape de la fondation ou de la construction de l'autorité charismatique. C'est une étape au cours de laquelle l'individu charismatique, de par son génie personnel, son abnégation dans l'effort et dans la construction de soi, parvient à réveiller son talent charismatique, qui, peut-être était sans doute enfoui en lui-même, mais qui n'éclora qu'avec la détermination dans l'effort et une foi inébranlable à sa mission.

817. Tel fut le cas d'Hitler, nous l'avons vu : un être au départ « médiocre » et « insignifiant » qui avec détermination et acharnement dans ce qu'il voulait être, est devenu un jour, à la surprise générale, le maître incontesté d'un grand pays comme l'Allemagne. Nous verrons également que pour Mao Zedong, l'affirmation de son leadership charismatique n'a pas été du tout un « long fleuve » tranquille. Il fallut également une détermination incroyable et une foi inébranlable à son destin pour que ce petit bibliothécaire à l'Université de Pékin⁹⁸⁴ gravisse tous les échelons d'une révolution paysanne pour se hisser plus tard à la tête de l'État Chinois.

818. En effet, selon sa biographie, Mao aurait conçu progressivement son personnage dès son adolescence jusqu'à ce qu'il émerge un jour comme un grand chef révolutionnaire. Et, avant même de se lancer véritablement dans l'arène politique, sa biographie évoque qu'au cours de sa jeunesse, Mao dans ses conversations avec ses condisciples, observait avec beaucoup d'amertume : « *L'habitude des habitants de notre pays est l'inertie. Ils révèrent l'hypocrisie et se satisfont d'être esclaves et étroits d'esprits*⁹⁸⁵. » Ainsi, conscient

⁹⁸⁴ Voir Nora Wang, *Mao Zedong : Enfance et adolescence*, Paris, éd. Autrement, 1999, 221 p.

⁹⁸⁵ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 25.

de cette attitude mentale du peuple, en 1917, dans une revue *Nouvelle Jeunesse de Chen Duxiu*, il publie son premier article sur « *l'éducation physique nécessaire au peuple chinois de se libérer de la tutelle impérialiste* »⁹⁸⁶, que l'on peut interpréter comme sa première expression politique. Par la suite, il cultivera et propagera l'autocritique moralisante comme vertu rédemptrice.⁹⁸⁷ Et entre 1917-1918, dans d'autres articles, il écrit : « *Mon devoir d'accomplir ma nature et de perfectionner mon esprit est la plus précieuse des lois morales* »⁹⁸⁸.

819. En outre, il conviendra de souligner qu'avant sa conversion au communisme dans les années 1920, Mao était « *un anarchiste éclectique fasciné par le peuple et par l'organisation* »⁹⁸⁹. Devenu sympathisant communiste, il fut très marqué par la révolution bolchévique de 1917. L'expérience de cet événement l'amènera à publier un article intitulé « *la grande union des masses populaires* »⁹⁹⁰. Dans cet article, Mao souligne que « *l'action collective du peuple est nécessaire pour mettre fin à toutes les oppressions et à la pauvreté, pour établir la démocratie par une révolution qui n'engendre pas elle-même l'oppression comme la révolution sanglante de Marx, mais qui suit la méthode, certes plus lente, mais plus profonde, de Kropotkine, par la mise en œuvre de chacun de l'esprit d'aide mutuelle* »⁹⁹¹.

820. Revenons à la phase active de son action, dès le début de la révolution communiste qui lui permit de se hisser au plus haut sommet de l'État, Mao avait au départ estimé qu'il fallait d'abord mettre l'accent sur l'éducation politique des masses en vue de l'implantation du communisme dans toutes les couches de la société surtout dans le monde paysan et étudiantin⁹⁹². Ensuite, il était nécessaire d'activer les masses pour enclencher progressivement le mouvement révolutionnaire afin d'aboutir à long terme à la prise du pouvoir. Mais, pragmatique, il trouvera plus tard cette stratégie trop faible pour l'emporter par la seule force des masses.

⁹⁸⁶ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 25.

⁹⁸⁷ Voir Wang Nora, *Mao et adolescence*, Paris, éd. Autrement, 1999, 221 p.

⁹⁸⁸ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 25

⁹⁸⁹ Robert A. Scalapino, « *The evolution of young revolutionary, Mao Zedong in 1919-1921* », *Journal of Asian Studies*, 62 (1), November 1982.

⁹⁹⁰ Cadart Claude. Schram (Stuart R.) - The political thought of Mao Tse-tung. Schram (Stuart R.) ed. - *Mao Tsé-toung*. Textes traduits et présentés par Stuart Schram, Revue française de science politique, 1964, vol. 14, n° 3, pp. 575-577.

⁹⁹¹ Cité par Zhuo Qingjun, *Mao Zedong (1893-1976)*, Revue trimestrielle d'éducation comparée, Vol. XXIV, N° 1-2, 1984, p. 97.

⁹⁹² Idem. pp. 90-110.

821. Si pour Mao, « *les idéaux sont importants, mais la réalité l'est encore plus* ⁹⁹³ ». En d'autres termes, toutes les théories sur la révolution pacifique par l'éducation politique des masses et autres, sont parfaitement logiques en théorie, mais inapplicables dans la pratique. Il importe de souligner qu'en cette période, la révolution chinoise initiée par les communistes venait de connaître un échec cuisant, avec la répression et le massacre des communistes orthodoxes dans les villes par le pouvoir en place à Pékin. C'est à ce moment-là, que Mao comprit définitivement que la révolution chinoise ne pourrait être accomplie que par des moyens pacifiques. De son point de vue, si l'idéal était une telle révolution, elle serait inefficace dans la pratique par rapport au but à atteindre ⁹⁹⁴.

822. C'est pourquoi le 7 octobre 1927, au cours d'une réunion extraordinaire du Comité central du parti, Mao lancera sa grande formule choc qui fera le tour de la planète et qui restera gravée dans les mémoires collectives, surtout celles des communistes révolutionnaires Chinois : « *Chaque communiste doit assimiler cette vérité : le pouvoir est au bout du fusil* ⁹⁹⁵. » La signification de cette formule dans le contexte chinois était un appel à la réorientation des moyens de lutte contre la révolution face à la répression du pouvoir central à Pékin. Et chez Mao, en effet, « *la révolution chinoise sera militaire et paysanne tout autant qu'ouvrière et urbaine, et qu'il convient de développer l'emprise directe du Parti sur ces facteurs* ⁹⁹⁶. »

823. Mais l'urgence des communistes était d'abord d'échapper à la répression du pouvoir en place suite à l'échec de la première tentative de prise de pouvoir par la révolution ⁹⁹⁷. C'est dans ces circonstances difficiles auxquelles sont confrontés les communistes chinois qu'ils entreprendront ce qu'on qualifie de « *longue marche* » ⁹⁹⁸, un long périple de 12000 km pour échapper à la persécution de leurs adversaires nationalistes au pouvoir ; elle commencera en octobre 1934 et elle se termina en octobre en 1935 ⁹⁹⁹. Cette « *longue marche* » permet aux milliers de rescapés communistes d'échapper à la

⁹⁹³ Zhuo Qingjun, *Mao Zedong (1893-1976)*, op. cit., p. 97.

⁹⁹⁴ A ce propos, il faut noter qu'à cette époque, Mao était loin une personnalité moins en vue au sein du comité central du Parti Communiste Chinois.

⁹⁹⁵ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op.cit., p. 64.

⁹⁹⁶ Chevrier Yves, *La résistible ascension de Mao*, *Revue d'histoire*, 1987, Vol. 13, N° 13, p. 12.

⁹⁹⁷ Selon les remarques de Philippe Paraire, « *l'échec des communistes chinois était lié à des erreurs stratégiques de la direction du parti, qui continue de subir les directives de Staline pour une application de modèle de la révolution bolchévique en chine* ». Cf. *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214,

⁹⁹⁸ Guillermez Jacques, *Histoire du Parti communiste chinois. Des origines à la conquête du pouvoir (1921-1949)*, éd. Payot, Paris, 2004, 713 p.

⁹⁹⁹ Idem.

mort, par la traversée des forêts et des montagnes, sur des milliers de kilomètres¹⁰⁰⁰. Et cette épreuve sera, en quelque sorte, l'acte fondateur du leadership charismatique de Mao, dans la mesure où, il s'affirmera véritablement en dégagant les caractéristiques du chef charismatique. De ce fait, il s'imposera "charismatiquement" comme le chef incontesté des révolutionnaires communistes chinois¹⁰⁰¹.

824. Pour l'historien Rana Mitter, si Mao a pu prendre le contrôle de la direction du parti communiste et de la révolution, c'est parce qu'il disposait d'un charisme politique évident.¹⁰⁰² Il avait fait preuve de son sens d'organisateur, de sens politique élevé, notamment dans sa capacité à aborder les grands problèmes politiques et de sa capacité à mobiliser, autour d'un idéal politique commun, les troupes et tout l'establishment communiste au cours de ce périple¹⁰⁰³. Ainsi, par la suite, au-delà du cercle des communistes révolutionnaires, la réputation et le prestige de Mao Zedong avaient déjà commencé à gagner du terrain auprès des autres couches de la société non encore touchées par le communisme et l'idéal révolutionnaire.¹⁰⁰⁴ Ainsi, selon Stuart Schram¹⁰⁰⁵, en 1943, Mao était en train de devenir la nouvelle « étoile du salut du peuple chinois¹⁰⁰⁶ ».

825. Comme nous l'avons vu, avec une direction unie autour d'un grand chef charismatique, grand stratège politique et génie militaire, le parti communiste chinois était désormais confiant et mobilisé pour atteindre le but ultime de la révolution, qui, il faut rappeler est la prise du pouvoir. Ainsi, Mao Zedong, en tant que chef de guerre charismatique à la tête de plusieurs milliers de soldats de l'armée révolutionnaire, s'emparait progressivement des provinces.

826. Après quelques années de guérilla à travers les provinces, les campagnes et les villes chinoises, une grande partie du territoire gouvernemental était désormais dans le giron des communistes. Entre temps, l'agression japonaise suivie de l'occupation du

¹⁰⁰⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214.

¹⁰⁰¹ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., pp. 163-169

¹⁰⁰² Voir Mitter Rana, *Le massacre de Nankin, Mémoire et oubli en Chine et au Japon*, éd. Presse de Science Po, Vingtième siècle de Revue d'Histoire, N° 94, 2007, 320 p.

¹⁰⁰³ Mitter Rana, *Le massacre de Nankin, Mémoire et oubli en Chine et au Japon*, Paris, éd. Presse de Science Po, Vingtième siècle de Revue d'Histoire, N° 94, 2007, 320 p.

¹⁰⁰⁴ On note à ce propos que, pour les paysans chinois de plus en plus gagnés par la révolution communiste, Mao est un libérateur, qui, aurait aboli le servage et des dettes, écarté les seigneurs de guerre qui spoliaient les paysans dans tous les territoires sous contrôle communistes.

¹⁰⁰⁵ Schram Stuart, historien et sinologue américain, l'un des meilleurs spécialistes de Mao, qui, dans les années 1962 et 1963, a accompli des recherches enrichissantes pour la connaissance de Mao et ses idées politiques.

¹⁰⁰⁶ Voir Schram Stuart, *Mao Tse-tung*, Paris, Ed. Colin, collection U, 1963, 417 p.

territoire chinois, a mené les révolutionnaires communistes, sous l'impulsion de Mao, à adopter une stratégie de détente avec leurs frères ennemis des nationalistes du Guomindang Tchang Kai-Chek. Celle-ci avait pour objectif d'associer les deux forces pour libérer d'abord ensemble le pays de l'occupation japonaise entre 1937 et 1945. Ce fut aussi une stratégie opportuniste mise en place par Mao Zedong, car en fin stratège, il savait quand frapper, mais sait aussi à quel moment il faut s'allier à l'adversaire pour mieux l'abattre après.

827. Ainsi après la libération du territoire chinois par cette force coalisée de circonstance composée des armées nationalistes et communistes, le prestige de Mao s'accrut encore davantage et il apparaissait comme étant le seul leader véritablement efficace en termes de défense du territoire national¹⁰⁰⁷. Auréolé de la victoire contre l'armée nipponne dont on lui attribuait en grande partie la paternité, Mao allait immédiatement relancer ce qu'il appelle « la guerre prolongée » contre le gouvernement en place. Et cette nouvelle offensive de l'armée rouge communiste dirigée par Mao Zedong allait se concrétiser par la victoire finale des révolutionnaires communistes sur le gouvernement nationaliste en 1949.

828. C'est ainsi que du haut du balcon de la cité interdite à Pékin, Mao proclama la République Populaire de Chine et devint le président du comité central du gouvernement¹⁰⁰⁸. La Chine entière venait désormais de basculer dans le communisme. Dès cet instant, la Chine, sous l'impulsion du « Grand Timonier », venait de s'engager dans « *un processus impétueux de renouvellement et de transformation que Mao Tsé-toung n'a pu canaliser que dans la mesure où son expérience et son tempérament le préparaient à comprendre et à exploiter les forces libérées par cette évolution* ¹⁰⁰⁹ ».

829. À ce stade de notre perspective, que la manifestation du charisme de Mao Zedong était relative à une situation de crise inextricable faite de guérilla révolutionnaire, de guerre civile entre chinois eux-mêmes, notamment entre le Parti nationaliste du Guomindang dirigé par Tchong Kai-Chek et le Parti communiste chinois. En outre, il y eut aussi, une autre guerre contre l'occupation d'une partie du territoire chinois (la Mandchourie) par l'armée japonaise en 1931. C'est donc pendant ces deux guerres que

¹⁰⁰⁷ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214

¹⁰⁰⁸ Short Philip, *Mao Tsé-toung*, Paris, éd. Fayard, 2005, 673 p.

¹⁰⁰⁹ Stuart R. Schram, *La Chine de Mao Tsé-toung*, Revue Française de Science Politique, 1965, Vol. 15, N° 6, pp. 1079-1110

Mao s'illustra merveilleusement pour mettre en relief à la fois ses qualités de chef de guerre, de grand stratège militaire, et de guide charismatique, mais aussi ses aptitudes de grand homme d'État et politicien rusé pour s'imposer non seulement au sein du parti communiste chinois, mais surtout à ses différents adversaires¹⁰¹⁰.

830. Or, on sait depuis Max Weber, que ce sont des situations fortes en symboles, en gestes héroïques qui marquent la naissance d'un mouvement charismatique. Ensuite, on apprendra que « *le fait d'avoir réalisé un acte extraordinaire ou hors du commun est un des éléments qui engendrent la relation de leadership charismatique*¹⁰¹¹. » Il s'ensuit que toutes les actions héroïques remarquablement accomplies par Mao Zedong qui le conduisirent à la prise du pouvoir sont des éléments qui ont engendré du point de vue wébérien, la relation de leadership charismatique. Ainsi, il convient d'analyser maintenant l'attestation de cette relation charismatique à travers l'exercice du pouvoir.

B) Le régime de Mao Zedong : entre domination charismatique et stratégies autoritaires de consolidation du pouvoir

831. Il s'agit de se demander dans ce paragraphe, si le régime instauré par Mao après sa prise de pouvoir avait un fonctionnement charismatique. Pour le savoir, il nous faut analyser dans un premier temps, les structures institutionnelles mises en place pour aider le grand chef dans sa mission, puis le fonctionnement pratique du pouvoir dès lors qu'il doit s'exercer institutionnellement. Ainsi, nous examinerons d'abord l'attestation du pouvoir de Mao (1), avant de nous pencher sur la stratégie déployée pour consolider ce pouvoir (2).

1) L'exercice charismatique du pouvoir

832. Il est utile de rappeler ici que la gestion quotidienne de l'administration par le pouvoir charismatique diffère des autres formes de pouvoir. En raison de son caractère exceptionnel, ce type de pouvoir instaure toujours, dans ses premiers instants, une direction administrative charismatique, dans ce cas d'espèce, du point de vue théorique, le rôle de la « *bande des quatre* »¹⁰¹² au sein du régime maoïste et le « *groupe restreint de la révolution*

¹⁰¹⁰ Stuart R. Schram, *La Chine de Mao Tsé-toung*, op. cit., pp.1079-1110.

¹⁰¹¹ De La Torre Carlos, Cité par Diane Raby, *Le leadership charismatique dans les mouvements populaires et révolutionnaires*, Article publié le 27 juillet 2007. Disponible sur le site : <http://risal.collectifs.net>

¹⁰¹² La bande des quatre, est le nom attribué à un groupe de dignitaires et dirigeants chinois proche de Mao Zedong, furent arrêtés peu de temps après la mort de leur leader en 1976. Ce groupe était composé de la femme de Mao, Jiang Qing et trois autres proches. Zhang Chunqiao (membre du comité permanent du bureau

culturelle »¹⁰¹³ peuvent être interprétés comme étant les membres de ladite administration. La place qu'occupaient en effet ces derniers auprès du « Grand Timonier » semble confirmer, du point de vue théorique, la thèse wébérienne sur le rôle de la « communauté émotionnelle » aux côtés du chef charismatique, ceci en raison de leur soutien sans faille et de leur zèle à mettre en œuvre ou à répercuter auprès des masses le message de Mao Zedong. Dans ce même esprit, soulignons que le régime de Mao pouvait également compter sur les « gardes rouges », mouvement de masses composé en grande partie d'étudiants et de lycéens fanatisés qui étaient attachés à Mao, le père de la révolution, par un lien passionnel¹⁰¹⁴.

833. Aussi, pour ce qui est de la phase concrète de la gestion administrative du pouvoir, l'exercice de ses fonctions par Mao, comme toute autorité charismatique dans un État moderne, pose d'emblée un problème délicat. En effet, comment adapter des structures étatiques rationnelles et impersonnelles (qui, comme l'a démontré Max Weber, constituent le socle sur lequel repose le fonctionnement de tout État moderne,¹⁰¹⁵) à la volonté ou au pouvoir d'un chef dont l'autorité et la légitimité émanent, non pas de la fonction qu'il occupe, mais de ses prétentions « charismatiques »¹⁰¹⁶.

834. De plus, les chefs charismatiques sont en général très préoccupés par un besoin élevé d'accomplissement et de pouvoir. Or dans cette perspective, le dynamisme et l'énergie qui fondent la domination charismatique ne connaissent aucune limite, dans la mesure où la révolution intérieure qu'elle entend accomplir se vit comme une vérité révélée qui doit s'imposer aux autres normes de vie. Car par définition, « *la domination charismatique ne peut retomber dans la 'normalité' ou la 'routine', ni se donner de*

politique), Yao Wenyan (membre du comité central du Parti) et Wang Hongwen (1er vice-président du Parti). Voir Leys Simon, *Les habits neufs du président Mao*, éd. Champs Libre, Paris, 1971

¹⁰¹³ C'est le nouvel organisme mis sur pied par Mao en 1966, pour remplacer la direction du PCC en vue de bien mener la révolution culturelle.

¹⁰¹⁴ Ces gardes rouges sont composées essentiellement en partie des enfants des cadres du Parti Communiste Chinois. Elles se considèrent comme étant les mieux à même d'interpréter les orientations. De fait, « *à père révolutionnaire, bon fils. A père contre-révolutionnaire, fils crapuleux* », nous disent Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 560.

¹⁰¹⁵ Voir notamment les remarques de Max Weber dans *Économie et société*, paragraphe sur *les types de domination légitimes*, op. cit., pp. 290-300.

¹⁰¹⁶ Voir sur ce sujet les remarques pertinentes d'Ian Kershaw sur le cas d'Hitler dans son *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., pp. 186-200.

limite dans la réalisation de ses objectifs. La ‘vision’ du chef doit rester une vision, quelles que soient les parties de celles-ci qui finissent par se réaliser¹⁰¹⁷».

835. À partir de là, nous pouvons entrevoir, dans le pouvoir maoïste, une autre caractéristique importante de la théorie du charisme. On sait en effet, qu’il bouleverse ou fait table rase (dans son domaine propre) du passé, et en ce sens, nous dit Weber, elle est « *spécifiquement révolutionnaire* »¹⁰¹⁸. Or, on sait aussi à travers l’historiographie, qu’après la prise du pouvoir des révolutionnaires, la transformation de la Chine suivant les maoïstes est passée par la destruction du pays et sa reconstitution¹⁰¹⁹.

836. Pour Mao, cette destruction de l’ordre ancien était une nécessité qui devait s’étendre également au monde entier. D’ailleurs, il le dit lui-même à travers ces mots : « *La destruction de l’univers est analogue [...]. Les gens comme moi (les leaders charismatiques) appellent sa destruction de leur vœux, parce que lorsque l’univers ancien sera détruit, un univers nouveau se formera*¹⁰²⁰. » Mao était en effet persuadé dans cette perspective car pour lui, le salut national ne pouvait être atteint que par une transformation radicale de la société¹⁰²¹. C’est pourquoi il incitera les gardes rouges à « *piétiner les quatre vieilleries [...] la vieille pensée, la vieille culture, les vieilles coutumes et les vieilles habitudes*¹⁰²² ».

837. Comme c’est aussi très souvent le cas après les révolutions, un vent de puritanisme souffla sur toute la Chine. Ainsi, chaque conflit est interprété comme un combat plus général entre le bien et le mal, entre la justice et l’injustice¹⁰²³. Dans le contexte présent, ce combat opposait les révolutionnaires aux contre-révolutionnaires ou ceux soupçonnés comme tels. Il fallait débarrasser la société chinoise de tout ce qui pouvait s’apparenter à de l’anti-révolution. En effet, l’intention charismatique souvent irrationnelle étant fondée sur la ferveur et l’émotion, les gardes rouges maoïstes prenaient au pied de la lettre, toutes les injonctions données par le chef charismatique. Ainsi, ces

¹⁰¹⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 314.

¹⁰¹⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 323-324.

¹⁰¹⁹ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L’histoire inconnue*, op. cit., p. 28.

¹⁰²⁰ Ibid. p. 28

¹⁰²¹ Voir Stuart R. Schram, *La Chine de Mao Tsé-toung*, op. cit., pp. 1079-1110.

¹⁰²² Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L’histoire inconnue*, op. cit., p. 560.

¹⁰²³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 323.

derniers avec le zélé de missionnaires n'avaient aucun « état d'âme » dans leur entreprise de démolition de l'ordre ancien comme voulu et ordonné par le « Grand Timonier »¹⁰²⁴.

839. Ainsi l'on constate que Mao, le « Grand Timonier » appartient à la catégorie des chefs charismatiques, notamment à celle des grands conquérants qui viennent pour détruire les anciens ordres sociaux, politiques et économiques afin d'en instaurer de nouveaux. Dans ces conditions, le caractère exceptionnel du charisme de ce type de leader s'exprime par une *metanoia*¹⁰²⁵, pour emprunter l'expression d'Alberoni, qui fait du chef et de ses partisans des hommes nouveaux¹⁰²⁶.

840. Par ailleurs, un autre aspect essentiel du phénomène charismatique nécessite d'être souligné et analysé dans le contexte chinois : le caractère transitoire et éphémère du charisme. Celui-ci a pour effet de rendre instable le pouvoir du dominant charismatique. De ce point de vue, la domination charismatique n'est jamais définitivement acquise. Ainsi, le porteur de charisme a non seulement une obligation de résultat vis-à-vis de ses disciples ou partisans, mais il est régulièrement tenu de démontrer que ses qualités charismatiques demeurent intactes. Comme l'avait prévu Weber, les dominant charismatiques se doivent confirmer leur charisme « *soit par la gloire des armes et par l'honneur, soit par l'amélioration de leur bien-être matériel. Le cas échéant par la combinaison des deux* »¹⁰²⁷. Voyons maintenant ce qu'il en est du régime instauré par Mao Zedong.

841. Après l'effervescence révolutionnaire de sa prise de pouvoir, le nouveau leader se devait de trouver d'autres sujets pour confirmer ses qualités charismatiques. Il devait ainsi lancer une révolution dans la révolution. Après l'euphorie de la révolution politico-militaire qui lui avait permis d'accéder au pouvoir, le moment était venu de rééditer la ferveur révolutionnaire qui allait fonder sa légitimité, mais cette fois-ci, à travers une grande révolution économique susceptible d'apporter la prospérité au peuple. De fait, il en

¹⁰²⁴ Ainsi, les grades rouges « ravagèrent toutes les villes sans exceptions, grandes et petites, ainsi que certaines zones rurales [...]. Quant à l'aspect des villes elles-mêmes, il atteignit son objectif de longue date, qui était d'effacer les vestiges du passé de la vue de ses sujets. Un grand nombre de monuments historiques, qui avaient jusque-là survécu à l'aversion qu'il leur vouait, furent détruits ». Cf. Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 563

¹⁰²⁵ Selon Francesco Alberoni, la *metanoia*, constitue « le renouvellement soudain et radicale de son mode d'être et de penser après une découverte ou une révélation religieuse, philosophique, artistique, politique ou amoureuse » In Genesis, Mouvement et Institution, Paris, éd. Ramsay, 1992, 684 p.

¹⁰²⁶ Idem.

¹⁰²⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 353.

était conscient que si son régime n'apportait aucune prospérité ou réussite au peuple chinois qu'il dominait, son autorité charismatique risquait de disparaître, comme l'avait souligné Weber¹⁰²⁸.

842. De ce fait, entre 1958 et 1960, il tentera de faire une grande réforme économique dans l'optique d'apporter effectivement la prospérité à son peuple. Cette réforme, baptisée de « *grand bond en avant* », avait pour objectif de lancer véritablement la Chine vers la voie du développement agricole, économique et industriel, une réforme industrielle et économique révolutionnaire censée par exemple « *rattraper le niveau de production d'acier de l'Angleterre* » en seulement 15 ans¹⁰²⁹. Notons ici que la production d'acier, était pour Mao le critère de la superpuissance d'un pays¹⁰³⁰.

843. Pour que cette réforme ambitieuse ait les résultats escomptés, toutes les couches de la société ont été mises à contribution (paysans, ouvriers, cadres, chômeurs) par des moyens de propagande et de coercition¹⁰³¹. En reprenant le mot d'ordre « compter sur propres forces », Mao et ses partisans charismatiques galvanisèrent le pays tout entier dans cette lutte collective pour le bien-être de tous¹⁰³². Et cette grande réforme économique révolutionnaire devait réaliser, en un temps record, la production par la collectivisation agricole, l'élargissement des infrastructures industrielles et la réalisation de projets de grands travaux¹⁰³³.

844. Cependant, malgré cette mobilisation populaire, avec une main d'œuvre peu qualifiée et inexpérimentée, la réforme « utopiste » allait devenir un fiasco total. Les conséquences furent très dramatiques non seulement pour l'économie chinoise mais pour l'ensemble de la population. La politique agraire était la plus touchée, parce que « *la tentative prématurée de passer du socialisme au communisme [...] l'institution des communes populaires, entreprises avec rigueur et soudaineté, perturba la production* ¹⁰³⁴ ». L'échec fut d'autant plus dramatique dans ce domaine qu'il entraîna une famine sans précédent dans le pays avec, au bout du compte, la mort de plusieurs millions de

¹⁰²⁸ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 353.

¹⁰²⁹ Voir Deleyne Jeanne, *Idéologie et développement en Chine populaire*, Tiers monde, 1974, Vol. 15, N° 57, pp. 189-204.

¹⁰³⁰ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 470.

¹⁰³¹ Voir Jean-Louis Domenach, *Aux origines du grand bond en avant. Le cas des provinces chinoises (1956-1958)*, éd. EHSS/Presse de la FNSP, 1982, 219 pages.

¹⁰³² Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214.

¹⁰³³ Idem.

¹⁰³⁴ Deleyne Jeanne, *Idéologie et développement en Chine populaire*, Tiers monde, 1974, Vol. 15, N° 57, pp. 189-204.

personnes¹⁰³⁵. De ce point de vue, pour des analystes comme John Fairbank, cette politique économique maoïste constitue l'« *un des plus grands cataclysmes de l'histoire de l'humanité*¹⁰³⁶ ».

845. Ainsi, la grande ambition économique affichée par Mao était en total déphasage par rapport à l'état inexpérimenté des ressources humaines dont disposait la Chine à cette période. Obstiné dans sa vision théorique du communisme affirmant le primat de l'homme sur la technique et la motorisation, Mao n'avait pas jugé utile de faire une prospection avant d'engager la dite réforme. Cette dernière, trop optimiste pour un pays déstructuré qui venait à peine de sortir d'un long conflit de libération, était pour le moins utopique. On se rappelle aussi que sur le plan théorique, Weber a souligné que toutes les révolutions charismatiques avaient un côté utopique¹⁰³⁷ ; et ce projet de « grand bond » était sans doute le côté utopique de la révolution charismatique qui conduisit Mao au pouvoir.

846. De plus, on pourrait retrouver ailleurs les raisons de cet échec en nous référant de nouveau à Max Weber pour qui, le charisme, dans sa forme la plus pure est étrangère à l'économie¹⁰³⁸, d'autant plus que l'exercice du pouvoir charismatique repose bien souvent sur l'irrationalité des décisions. Or Weber considère que le problème principal de la domination charismatique se trouve « *dans le passage de la direction et des principes administratifs charismatiques à la direction et aux principes administratifs quotidiens*¹⁰³⁹ ». Avant ce difficile passage à un mode de gestion beaucoup plus rationnel et quotidien, les dominants charismatiques, en règle générale, ont recours à l'improvisation. Or, l'économie dominée de plus en plus par le modèle capitaliste repose sur des mesures pragmatiques et rationnelles, alors que dans son type pur, la domination charismatique dédaigne, selon Weber, l'économie quotidienne, traditionnelle ou rationnelle¹⁰⁴⁰. Cela peut aussi expliquer l'échec de la grande réforme ou de cette révolution économique initiée par Mao.

847. Par ailleurs, une autre conséquence que l'on peut tirer de cet échec dans le cadre de notre théorie du charisme, est que le leader charismatique a une obligation de résultat. Et, « *les échecs éclatants et répétés d'un gouvernement, quel qu'il soit, contribuent à la*

¹⁰³⁵ Bergère Marie-Claire, *La chine de 1949 à nos jours*, Paris, éd. Armand Colin, 1987, p. 99.

¹⁰³⁶ Voir John Fairbank, *La grande révolution chinoise, 1800-1989*, Paris, éd. Flammarion, 1989. 548 p.

¹⁰³⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 353.

¹⁰³⁸ Idem. p. 352.

¹⁰³⁹ Ibid.p.334.

¹⁰⁴⁰ Ibid. p. 324.

perte de celui-ci, brisent son prestige [...] ¹⁰⁴¹ ». On conviendra alors, que l'échec retentissant et dramatique du « grand bond » ne pouvait rester sans conséquence sur la légitimité et le prestige de Mao, bien qu'il essayât de se dédouaner en rejetant sa déconvenue sur des éléments extérieurs, dus notamment à une action de sabotage des contre-révolutionnaires ou encore à des catastrophes naturelles¹⁰⁴². Voyons maintenant quelle furent les conséquences sur le leadership de Mao lui-même.

848. Il ressort de l'historiographie de Mao que les conséquences désastreuses de sa politique du « grand bond » écorneront sérieusement sa crédibilité et son prestige. Mao fut par la suite fortement contesté par ses compagnons de la révolution au point d'être mis en minorité lors d'un congrès du PCC en avril 1959, qui élira Liu Shaoqi, le numéro deux du parti communisme pour le remplacer à la tête de l'État. Cependant, pour son prestige dû aux années glorieuses de la révolution, il conservera toujours le poste honorifique de président du Parti. Ce changement à la tête de l'État chinois a sans doute été fait dans l'intention de diriger le pays de manière beaucoup plus rationnelle, notamment sur le plan économique. Ainsi, une tendance réformiste et beaucoup plus modérée du parti conduit par le nouveau Président de la République, Liu Shaoqi élu en 1959, s'opposait ouvertement au « Grand Timonier ». Ainsi, écarté du pouvoir, Mao n'était plus directement associé à la gestion du pays, il devait désormais se contenter de ne jouer que des rôles secondaires.

849. On pourrait ainsi penser qu'on se trouve là dans la phase la plus active d'un début de routinisation du charisme, inhérente à toute domination de ce type. Cependant, comme l'affirme Simon Leys, « *tout leader grandiose digne de son titre a furieusement tendance à fabriquer des tempêtes artificielles pour se remettre du vent sous l'empenage* ¹⁰⁴³ ». De fait, on pourrait aussi soutenir que tout chef charismatique révolutionnaire tente par tous les moyens de conserver son statut en cherchant à « souffler sur les braises » de la précédente révolution.

850. Et dans ce rituel périodique, les dirigeants deviennent selon Georges Balandier : « *les gardiens mystiques de la continuité de la révolution. Ils créent l'illusion de la permanence de la révolution* ¹⁰⁴⁴ ». C'est ce que nous essayerons d'exposer dans les pages

¹⁰⁴¹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 346.

¹⁰⁴² Jung Chang et Jon Halliday, Mao. L'histoire inconnue, op. cit., pp. 478-479.

¹⁰⁴³ Leys Simon, *Essai sur la Chine*, p. 505, Chapitre Arts et Lettres, section : Note sur Mao, *réalité d'une légende*, préface à Emile Guikovaty.

¹⁰⁴⁴ Balandier Georges, *Le pouvoir sur scène*, op. cit., p.24.

qui suivent. Nous tenterons en effet d'examiner comment Mao Zedong a pu vaincre l'hypothèque de la routinisation du charisme pour exercer encore une domination d'une longévité exceptionnelle. Ainsi, nous verrons que c'est bien la stratégie de consolidation du pouvoir.

2) La stratégie mobilisatrice et autoritaire de consolidation du pouvoir

851. L'échec de la politique économique du « grand bond en avant » ouvre une nouvelle ère pour Mao Zedong ; le vieux chef communiste devra faire face à la grogne et à la contestation d'une grande partie de son peuple, mais aussi de certaines élites communistes et compagnons de lutte. L'intérêt de cette partie est d'analyser comment Mao a dû faire face à une telle situation qui s'apparente clairement à l'usure du pouvoir ou la routinisation du charisme, au sens wébérien. Nous devons aborder cette partie en gardant à l'esprit que la domination charismatique est de nature stable et éphémère, « *surgissant généralement dans des périodes de crise, elle est condamnée à s'effondrer pour deux raisons principales : lorsqu'elle échoue à répondre aux attentes placées en elle, ou bien lorsqu'elle se "routinise" dans un système incapable de se perpétuer autrement qu'en perdant ou subordonnant son essence "charismatique"* »¹⁰⁴⁵

852. Telle est l'hypothèse de Mao Zedong après son échec économique et les conséquences de celui-ci sur son prestige. Ainsi, afin de prouver qu'il est toujours à la barre et qu'il n'a rien perdu de son prestige ni de son charisme, Mao a dû tout simplement réanimer et tenter de reconstituer la ferveur suscitée par la révolution qui l'avait conduit au pouvoir. Il avait sans doute compris, comme l'avait dit Che Guevara, que « *la révolution, c'est comme une bicyclette ; si elle ne roule pas, elle tombe* »¹⁰⁴⁶. Notons également, dans ce sens, que toutes les révolutions de masses ont en commun de vouloir refaire l'histoire en éliminant ce qui ne cadre pas avec la doctrine, ou en la réinterprétant¹⁰⁴⁷.

853. Pareils constats sont propres à justifier les actions futures de Mao Zedong. À cet effet, pour lui, la seule issue possible afin de reprendre la main, consiste à susciter, une nouvelle révolution ; celle-ci sera dénommée « la révolution culturelle prolétarienne »¹⁰⁴⁸. Ainsi, le 8 août 1966, sous son impulsion, le comité central du parti communiste qu'il

¹⁰⁴⁵ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 38.

¹⁰⁴⁶ Kalfon Pierre, *Che Ernesto Guevara, une légende du siècle*, Paris, éd. Seuil, 2007, 623 p.

¹⁰⁴⁷ Robert Jay Lifton, *La réforme de la pensée et la psychologie du totalitarisme*, Cité, par Godement François, *L'archipel oublié Jean-Luc Domenach, Politique étrangère*, 1992, Vol. 57, N° 3, pp. 659-661.

¹⁰⁴⁸ Daubier Jean, *Histoire de la révolution culturelle prolétarienne en Chine (1965-1969)*, Paris, éd. Maspéro, 1970, op. cit., 306 p.

contrôle encore émet un projet de loi concernant la « révolution culturelle prolétarienne »¹⁰⁴⁹. Dans ce projet, les objectifs clairement affichés de la nouvelle révolution stipulent : « *Nous nous devons abattre les sommités académiques réactionnaires de la bourgeoisie et tous les ‘‘ monarchistes’’ bourgeois. Nous devons nous opposer à tous les actes de répression contre la révolution. Nous devons liquider tous les génies malfaisants. Nous devons extirper énergiquement la pensée, la culture, les mœurs et coutumes anciennes de toutes les classes exploiteuses [...] Nous devons purger la terre de toute la vermine et balayer tous les obstacles*¹⁰⁵⁰. » À travers cette disposition, apparaît clairement les actions à mener par les révolutionnaires maoïstes et les cibles à atteindre.

854. Ainsi, cette « révolution culturelle du prolétariat » n’était de culturel que de nom, car en réalité, le but inavoué était tout simplement de permettre à Mao de lever les doutes sur ses capacités charismatiques après l’échec du « grand bond en avant ». Cette dernière révolution devait lui permettre de rétablir son honneur et son glorieux passé de chef victorieux et héros charismatique révolutionnaire. Simon Leys exprime très bien les intentions cachées de Mao lorsqu’il écrit : « *La révolution culturelle, qui n’eut été de révolutionnaire que le nom, et de culturelle que le prétexte tactique initial, fut une lutte pour le pouvoir menée au sommet entre une poignée d’individus, derrière le rideau de fumée d’un fictif mouvement de masse*¹⁰⁵¹. »

855. Si l’on se réfère à nouveau à l’historiographie du maoïsme, on ne s’étonne pas d’observer que, dans la foulée du lancement du coup d’envoi de la « révolution culturelle », les attaques physiques ciblées de masses étaient dirigées par les partisans de Mao contre les « révisionnistes » ou les « contre-révolutionnaires » présents dans la culture, la politique et l’armée du pays¹⁰⁵². La violence des attaques de la révolution culturelle se révélèrent en effet plus meurtrières encore que ne l’avait été la période de la révolution elle-même¹⁰⁵³. Aussi, pour l’historien Éric Hobsbawm, cette révolution

¹⁰⁴⁹ Leys Simon, *Les habits neufs du président Mao, chronique de la révolution culturelle*, Paris, éd. Champs libre, 1971, p. 68.

¹⁰⁵⁰ Leys Simon, *Les habits neufs du président Mao, chronique de la révolution culturelle*, op. cit., p. 124.

¹⁰⁵¹ Idem.

¹⁰⁵² Bergère Marie-Claire, *La Chine de 1949 à nos jours*, op. cit., p. 122.

¹⁰⁵³ Simon-Nahum Perrine, « *Mao et le grand désordre de la révolution culturelle* », *la vie des idées*, 1^{er} octobre 2009. ISSN: 2105-3030. Disponible sur le site URL: <http://www.laviedesidées.fr/mao-et-le-grand-desordre-de-la.html>.

culturelle a été une « *campagne contre la culture, l'éducation et l'intelligence sans parallèle dans l'histoire du XXe siècle* ¹⁰⁵⁴ ».

856. Au final, la révolution culturelle avec tous les excès que nous avons soulignés, finit par l'emporter. Ainsi, Lui Shaoqi, le nouveau Président de la République qui avait entre-temps succédé à Mao, considéré comme « révisionniste » fut destitué, arrêté et emprisonné¹⁰⁵⁵. Plus précisément, on pourrait clairement dire que la révolution culturelle a été un coup de force à l'intérieur du parti et de l'appareil dirigeant du pays, pour réprimer et écarter les opposants au « Grand Timonier ». Ces derniers, qualifiés de « révisionnistes », avaient pratiquement réussi à affaiblir Mao en le dépossédant du pouvoir. La révolution culturelle a donc permis à ce dernier de revenir en force et d'apparaître de nouveau comme l'homme fort du régime. Il reprit à nouveau l'entière responsabilité de son pouvoir et de son statut en mettant totalement la Chine sous son contrôle. Au-delà de son caractère particulier, cet exemple permet de souligner à quel point le combat pour le maintien de la domination est un enjeu capital pour le porteur de charisme.

857. Pour conclure, soulignons que l'intérêt de cette analyse était de décrire les voies par lesquelles on passe d'une domination au départ charismatique pour aboutir, en fin de compte, à l'autoritarisme, voire au totalitarisme. Nous venons de voir que si la domination charismatique par la routine se traditionalise ou se légalise, elle peut également devenir autoritaire comme nous l'avons déjà étudié avec Mussolini et Hitler. Car, comme l'a si bien analysé le sociologue italien Francesco Alberoni, « *le prophète enthousiasme se transforme en réformateur despotique. Le condottiere victorieux constitue une cour soumise à un rituel minutieux et à la plus rigide des étiquettes* ¹⁰⁵⁶ ». Ainsi les régimes qui, au départ ont une essence charismatique, se transforment progressivement en des régimes totalitaires.

858. Pour terminer notre analyse sur le charisme de Mao, au regard de tout ce qui a été dit plus haut, on pourrait reprocher beaucoup d'éléments au règne du leader chinois. Mais en même temps, il ne faut pas perdre de vue sa longévité exceptionnelle (1949-1976) à la tête de ce vaste pays de plus de sept cent millions d'habitants (à cette époque). Une telle durée de règne sans partage sur une population aussi importante peut évidemment

¹⁰⁵⁴ Hobsbawm Eric, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle, 1914-1991*, Paris, éd. Complexe, 2003, p. 652.

¹⁰⁵⁵ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p.46.

¹⁰⁵⁶ Francesco Alberoni, *Genesis, Mouvement et Institution*, op. cit., p. 67.

connaître quelques échecs ou maladresses, et donner lieu à des dérives dans la gestion quotidienne du pouvoir. Loin de nous l'idée de vouloir défendre Mao Zedong, mais l'on note par exemple que, comparativement à un Hitler ou à Mussolini, plus de trente ans après sa mort, le père fondateur de la Chine moderne continue de fasciner des millions de chinois. Aux yeux desquels, Mao, le « Grand Timonier » reste un héros libérateur et le père fondateur de la Chine nouvelle.

859. Pour cette raison, l'on ne peut être surpris que son héroïsme et la grandeur de son œuvre politique dépassent les frontières chinoises. Soulignons que la révolution que Mao Zedong a conduite en Chine a donné naissance à l'idéologie politique maoïste, une sorte de communisme révolutionnaire chinois inspiré par le marxisme-léninisme¹⁰⁵⁷, dont de nombreux intellectuels et hommes politiques de gauche, en Occident et dans le tiers monde, se réclamaient. On a même assisté à l'arrivée au pouvoir, dans certains pays de groupements politico-militaires maoïstes. Au Népal, par exemple, des rebelles maoïstes ont accédé au pouvoir à la suite d'une guerre civile ; au Cambodge ce sont les Khmers rouges qui ont le pouvoir en s'inspirant du type de guérilla qui avait permis les communistes chinois conduites par Mao d'accéder au pouvoir suprême¹⁰⁵⁸.

860. Ainsi, on pourrait donc partager le point de vue de Philippe Prairie qui, à propos de cette influence idéologique du « Grand Timonier », écrit dans son ouvrage *Les grands leaders de l'histoire mondiale* : « Personne, dans l'Histoire, n'a été suivi par autant d'hommes. Son apport théorique au marxisme, que personnellement il jugeait modeste, a pourtant révolutionné la révolution elle-même.¹⁰⁵⁹ »

861. Il donc indéniable que Mao Zedong a eu un véritable pouvoir charismatique sur ses admirateurs et tous ceux qui se réclamaient de lui. Il y a lieu de rappeler, une fois de plus, que le concept du charisme tel que forgé par Weber et à travers lequel nous étudions ces grands personnages historiques présente l'avantage de considérer le charisme, non pas comme une qualité inhérente à un individu, mais comme un attribut procédant de la façon dont ce dernier est subjectivement perçu par ses admirateurs, ses disciples, ou ses partisans¹⁰⁶⁰. De ce point de vue, si ceux-ci parmi lesquels des millions de chinois, le considèrent comme un héros charismatique au point de transformer son village natal et son

¹⁰⁵⁷ Voir Bianco Lucien, « *Essai de définition du maoïsme* », Annales ESC, Année 1979, Vol. 4, pp. 1094-1108

¹⁰⁵⁸ Bianco Lucien, « *Essai de définition du maoïsme* », op. cit., pp. 1094-1108.

¹⁰⁵⁹ Prairie Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 214.

¹⁰⁶⁰ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 15

mausolée en lieu de pèlerinage, c'est que Mao a joui effectivement d'un authentique pouvoir, même si ce dernier émanait en réalité des attentes et de la confiance placés en lui par ces gens qui continuent de le vénérer¹⁰⁶¹.

862. Après avoir ainsi appréhendé les différents aspects de la domination charismatique à travers ces grands leaders de l'histoire mondiale, on ne peut mieux faire que de citer les propos de Jacques Ellul en guise de conclusion : « *Le leader ne peut être seulement celui qui prend des décisions, celui qui prend la tête [...]. Il est bien plus que cela, il est celui qui incarne le groupe, en qui le groupe se reconnaît, et qui sert de médiateur envers le phénomène mystérieux du pouvoir*¹⁰⁶². » Si cette analyse sur le phénomène charismatique est attestée de manière générale dans toutes les régions du monde, on verra dans les pages suivantes qu'il prend une proportion beaucoup plus impressionnante dans les pays du tiers-monde, plus particulièrement en Afrique. Notre objectif sera dès lors de rechercher les causes, et d'en analyser les effets, en prenant pour exemples les leaders les plus significatifs de ce paysage exotique.

863. Nous verrons, dans notre deuxième section, que le phénomène charismatique a pris un accent particulier à partir de 1945 avec l'apparition des premiers leaders africains qui se sont non seulement opposés au colonialisme occidental sur le continent noir, mais qui ont également été les premiers bâtisseurs de ces États nouvellement indépendants. Dès lors, il est difficile de parler de la domination charismatique sans étendre cette étude à certaines grandes figures africaines qui ont été le symbole de l'émancipation de l'Afrique à travers leur combat héroïque contre l'Occident colonisateur. Le phénomène charismatique s'y est manifesté avec tellement d'acuité et d'effervescence que l'on a consacré à cette contrée du monde un chapitre entier de notre étude.

¹⁰⁶¹ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 321.

¹⁰⁶² Ellul Jacques, Citer par Lacouture Jean dans *Quatre hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement*, op. cit., p. 11.

Chapitre 2 : Les figures africaines du charisme depuis 1945

864. Dans les sociétés développées et stabilisées, la notion de pouvoir est si bien intégrée dans la pratique sociale qu'aujourd'hui le phénomène charismatique, qui hier, déchaînait les passions collectives et la curiosité savante des politistes et des théoriciens du leadership, suscite de moins en moins d'intérêt. En effet, les sociétés occidentales très policées comme nous l'avons étudié, ont connu dans un passé récent leurs « Grands hommes », leurs icônes, leurs conquérants et héros libérateurs. Mais aujourd'hui, il apparaît que la bureaucratisation croissante des activités et les siècles d'institutionnalisation du pouvoir ; fortement structuré et stabilisé dans ces sociétés, font que le phénomène charismatique se fait de moins en moins voyant¹⁰⁶³.

865. C'est pourquoi les nouvelles perspectives de recherche sur le leadership charismatique sont de plus en plus orientées vers les sociétés moins stabilisées institutionnellement ou pour emprunter l'expression de Jean Lacouture vers « *de terres vierges de légalité politique* »¹⁰⁶⁴. Ces sociétés encore à l'état de fermentation, de balbutiements politiques et institutionnels, sont des terreaux fertiles pour entretenir un climat général dans lequel des prétentions « héroïques »¹⁰⁶⁵ au pouvoir trouvaient un écho favorable. Cette perspective va nous permettre de vérifier toutes les hypothèses que nous avons jusque-là étudiées sur le concept du charisme. Si l'on se réfère aux études déjà réalisées en Afrique sur la question, il semble incontestable que la colonisation, puis la décolonisation et la création de nouveaux États, soient des éléments ayant permis au phénomène charismatique de se révéler de manière éclatante dans sa nature et son étendue.

866. Quelles sont les causes réelles de la prégnance du phénomène charismatique ? Pourquoi est-il lié à la décolonisation et à la construction de l'État-nation ? Autrement dit, en quoi le concept de charisme tel que pensé par Weber s'applique à la situation politique et institutionnelle précoloniale, et surtout postcoloniale des États du tiers-monde dont ceux du continent africain ? Quels en ont été ses porteurs les plus significatifs ? Le dominant

¹⁰⁶³ On observe que la rationalisation bureaucratique des structures des institutions politiques, qui crescendo s'est solidement intégré, représente aujourd'hui « *une puissance révolutionnaire de premier rang par rapport à la tradition* ». Cf. Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 77

¹⁰⁶⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 14.

¹⁰⁶⁵ Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, op. cit., p. 40.

charismatique africain se distingue-t-il des autres ? Si oui, quelles sont ses caractéristiques particulières ?

867. Telles sont les problématiques sur lesquelles nous nous pencherons dans la première section de ce chapitre consacrée au charisme africain. Cette section dédiée aux grandes figures africaines du charisme depuis 1945 sera divisée en deux paragraphes : le premier traitera des causes de la prégnance du charisme en Afrique ; quelques mots d'explication seront indispensables pour justifier un tel choix (Section1). Le second paragraphe sera dédié à ses manifestations où nous passerons en revue certains grands hommes qui ont incarné ce type de domination à partir de 1945 jusqu'à nos jours. Cette phase de notre étude sera l'occasion de revisiter le pouvoir en Afrique à travers ses grands hommes (section 2).

Section 1 : Les causes de la prégnance du charisme en Afrique

868. Dans cette étude, nous nous en tiendrons aux facteurs les plus avancés pour expliquer la floraison des pouvoirs de type charismatique en Afrique. À cet effet, en première analyse, nous démontrerons que l'émergence du charisme, dans l'histoire contemporaine de l'Afrique, est liée à la colonisation, puis à la décolonisation (Paragraphe 1), dans la mesure où, les grandes figures historiques du charisme y sont pour la plupart intimement liés. En d'autres termes, on peut affirmer que la lutte pour la décolonisation fut l'acte fondateur de l'écllosion d'un leadership charismatique en Afrique. Ensuite, on verra que notre deuxième hypothèse est la suite logique de la première, c'est-à-dire la décolonisation (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La lutte anticoloniale : fondement de l'émergence du pouvoir charismatique en Afrique

869. Il s'agit ici de revenir brièvement sur le type de colonisation pratiquée en Afrique, et de mettre en relief comment celle-ci, par ses méthodes et ses abus, a créé l'émergence d'une opposition de type charismatique (A). Puis, nous nous concentrerons sur la façon dont les opposants charismatiques anticoloniaux, qui se sont multipliés du fait des abus de cette colonisation, ont pu justifier cette qualité. Autrement dit, pourquoi la colonisation, puis la décolonisation ont été des facteurs d'émergence d'une opposition de type charismatique (B). Ainsi, il convient de présenter l'historique de la colonisation et de décolonisation en Afrique. Il sied de débiter notre perspective par la présentation des circonstances qui pourraient expliquer le phénomène charismatique de manière générale avant de retomber sur le cas spécifique de la décolonisation. Cette perspective nous permettra de mieux comprendre en quoi la colonisation a été un facteur d'émergence du charisme en Afrique.

A) Le besoin d'émancipation des peuples colonisés

870. Commençons par rappeler la situation coloniale qui aurait été le facteur déclencheur d'un vaste mouvement charismatique en Afrique. Pour dépeindre les abus de la colonisation, référons-nous aux écrits du poète martiniquais Frantz Fanon, très célèbre pour sa virulence contre la colonisation. En effet, dans son recueil de poèmes *Les damnés de la terre*, il reconnaît : « Pendant des siècles, les capitalistes se sont comportés dans le

*monde sous-développé comme de véritables criminels de guerre. Les déportations, les massacres, le travail forcé, l'esclavagisme ont été les principaux moyens utilisés par le capitalisme pour augmenter ses réserves d'or et de diamants, ses richesses et pour établir sa puissance [...] La richesse des pays impérialistes est aussi notre richesse. [...] L'Europe est littéralement la création du tiers-monde*¹⁰⁶⁶».

871. Par ailleurs, cette exploitation coloniale en Afrique a été légalisée à travers le vote de lois et décrets comme celui du 16 juin 1895 instituant par exemple le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française (l'AOF). Celui-ci regroupe un certain nombre de pays dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Des territoires administrés par des gouverneurs nommés par les colonisateurs français, britanniques ou espagnols¹⁰⁶⁷. Les administrations bureaucratiques mises en place par les empires coloniaux avaient pour objectif de mieux asservir les populations africaines et d'exploiter leurs ressources¹⁰⁶⁸.

872. Ainsi, l'administration coloniale a décidé d'encadrer juridiquement l'asservissement et l'oppression des populations colonisées par la création du système d'« indigénat ». Selon Olivier Colombani, « le statut d'indigénat donnait à l'administration des pouvoirs exorbitants pouvant aller jusqu'à infliger des peines relevant des tribunaux : résidence forcée, amendes infligées à des collectivités entières [...] des prestations de main d'œuvre¹⁰⁶⁹ ». Ces prestations, poursuit l'auteur, « vidaient des villages entiers de leur force de travail, contraignant les hommes à de longues migrations, et étaient assimilées à du travail forcé¹⁰⁷⁰ ». Tel était plus ou moins l'état de la colonisation en Afrique.

873. Ces facteurs d'émergence correspondent à ceux d'un leadership de type charismatique. Max Weber, rappelons-le, a relié de manière générale, la survenance du charisme à la nécessité ou à une situation de détresse ; puis, dans le prolongement de sa thèse, tous les théoriciens de ce concept sont également allés dans le même sens. Tous se

¹⁰⁶⁶ Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, éd. La découverte, 2002, op. cit., p. 99.

¹⁰⁶⁷ Voir Stamm Anne, *L'Afrique de la colonisation à l'indépendance*, Paris, éd. PUF, 2003, 128 p

¹⁰⁶⁸ Pour l'asservissement des populations et l'exploitation des ressources par les colonisateurs, voir l'ouvrage de Bernard Phan, *Colonisation et décolonisation (XVIe-XX e siècle)*, Paris, éd. PUF, 2009, 256 pages ; on pourrait également se référer aussi pour en savoir plus à *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXI e siècle : de l'extermination à la repentance* sous la direction de Marc Ferro (Robert Laffont, janvier 2003, 845 pages).

¹⁰⁶⁹ Colombani Olivier, *Mémoires coloniales : la fin de l'Empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, éd. La Découverte, 1991, pp. 18-19.

¹⁰⁷⁰ Idem.

sont accordés à dire que ce sont effectivement des situations d'impasse ou de crise, comme le cas présent de la colonisation, qui sont à l'origine des mouvements charismatiques¹⁰⁷¹. L'historien Paul Veyne observe à ce propos que les peuples opprimés ont toujours « besoin d'un sauveur », en ce sens qu'ils veulent se sauver et ne peuvent le faire eux-mêmes¹⁰⁷². Et ces sauveurs sont bien évidemment les porteurs de charisme¹⁰⁷³. Dans le même sens, on note, avec le sociologue Jacques Ellul, « *l'homme de la société de masse a conscience d'être inférieur, fait donc appel au héros, et transfère à ce héros tout ce qu'il voudrait faire lui-même et ne peut pas faire [...]*¹⁰⁷⁴ ».

874. En reprenant le fil conducteur de notre analyse, nous pouvons observer que la décolonisation ne peut être véritablement engagée que sous la conduite de personnalités réellement charismatiques. Et l'histoire a démontré que ce genre de combat contre la légalisation de l'injustice et l'oppression, se termine toujours par la victoire des masses opprimées à condition qu'elles soient guidées par une personnalité d'exception capable de regrouper dans cette lutte commune toutes les synergies du groupe. C'est ce que nous tenterons d'examiner dans les pages qui suivent

B) La lutte anticoloniale et l'appel aux « sauveurs »

875. Selon Max Weber, « *la déposition de la puissance subie par les anciens pouvoirs ne fut rendue possible que par le soulèvement de chefs charismatiques contre les supérieurs légaux et l'apparition de partisans charismatique*¹⁰⁷⁵ ». Ajoutons que pour Jean Lacouture, le surgissement du héros favorise assurément la prise de conscience nationale et donne une impulsion aux luttes¹⁰⁷⁶, notamment contre la colonisation qui nous préoccupe ici. Face aux difficultés des peuples coloniaux devant les impressionnants moyens militaires et logistiques dont se servaient les puissances occidentales pour les assujettir, ces peuples, pour être sauvés ont dû se rabattre sur l'esprit d'initiative de personnalités exceptionnelles, celles qui tirent leur autorité de leur inventivité charismatique pour combler les défaillances du groupe. Et les faiblesses des colonisés sont

¹⁰⁷¹ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 325.

¹⁰⁷² Pour Paul Veyne, « *Le groupe veut faire quelque chose de grand, [...], il ne peut le faire lui-même : sans organes, sans appareil d'Etat, il n'a pas de mains ; un chef doit prendre pour lui initiatives ou options. A quoi s'ajoute la psychologie si particulière du risque ou de l'incertitude* ». Cf. *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, op. cit., p. 521.

¹⁰⁷³ Idem. p. 521.

¹⁰⁷⁴ Jacques Ellul, cité par Jean Lacouture dans *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 18.

¹⁰⁷⁵ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 349.

¹⁰⁷⁶ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 16.

liées à l'inégalité des moyens dans leurs rapports de force avec les puissances colonisatrices. À cet égard Jean Lacouture explique : « *Contre le pouvoir colonial, un peuple luttant pour son émancipation dispose de maigres moyens. Il est constamment surclassé. Il ne peut compenser sa faiblesse que par un élan volontariste qui, spontanément ou non, s'incarne en un homme ou un petit groupe*¹⁰⁷⁷. »

876. Ces leaders émancipateurs et les mouvements anticoloniaux furent donc, à leurs débuts, confrontés à la détermination des colonisateurs. Pour coloniser les territoires, les européens livraient des batailles aux armées des royaumes ou des tribus locaux qui tentaient de s'opposer à leur pénétration en Afrique. Face à l'inorganisation de ces populations et à la modestie de leurs moyens de combat, les rapports de force étaient, bien évidemment, inégaux car les armes modernes des colons leur donnaient un net avantage. Ainsi, pour Frantz Fanon, « *le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doué de raison. Il est la violence à l'Etat de nature et ne peut s'incliner que devant une plus grande violence*¹⁰⁷⁸ ».

877. C'est justement pourquoi ce poète martiniquais soutenait que la meilleure stratégie pour affronter la colonisation devait d'abord consister à politiser les masses : « *Politiser les masses, ce ne peut pas en faire un discours politique. S'acharner avec rage à faire comprendre aux masses que tout dépend d'elles, que nous stagnons c'est de leur faute et que si nous avançons c'est aussi de leur faute, qu'il n'y a pas de demiurge, qu'il n'y a pas d'homme illustre responsable de tout, mais que le demiurge c'est le peuple et que les mains magiciennes ne sont en définitive que celles du peuple*¹⁰⁷⁹. »

878. L'apparition des leaders sur la scène politique au contact des masses a été un élément décisif de la série d'opérations, parties de la formation du pouvoir pour atteindre la reconnaissance de la légitimité. Car ces leaders ont amorcé ou proposé à partir de leur entrée en contact physique avec leurs peuples, de nouvelles perspectives qui suscitaient l'espoir d'une libération. Et comme l'a pertinemment analysé Eugène Enriquez dans *De la horde à l'Etat*, c'est justement parce que les personnes et les groupes vivent une impuissance réelle (comme le cas de l'impuissance des peuples colonisés face à l'exploitation coloniale des puissances colonisatrices occidentales), qu'ils sont réceptifs à « *un discours de toute-puissance, une nouvelle structure ayant l'avantage d'être portée*

¹⁰⁷⁷ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 16.

¹⁰⁷⁸ Fanon Frantz, *Les damnés de la terre*, op. cit., p. 61.

¹⁰⁷⁹ Idem. p. 61.

par une parole vivifiante, par un être incarné, qui sait ce qu'il veut et où il conduit ses pas et ceux de ses élus¹⁰⁸⁰». D'où la naissance ou l'établissement d'une relation charismatique entre les porteurs de discours d'espérance et les masses affamées de charisme.

879. Par ailleurs, soulignons que même les sociétés les mieux organisées comme les États-Unis, ne se sont pas privées de ce type de dominant pour faire face à la même problématique¹⁰⁸¹. En effet, pour Jean Lacouture, « *cette incarnation apparaît si efficace qu'elle s'est produite par exemple dans une collectivité déjà fort évoluée, et qui ne souffrait ni d'analphabétisme, ni de misère : celle qui a conduit la guerre d'indépendance américaine contre les anglais*¹⁰⁸² ». Ainsi pour cet auteur, aux États-Unis, pendant la lutte pour l'indépendance, des millions d'Américains et même des hommes aussi cultivés que Franklin et Hamilton, ont été persuadés de la nécessité de se laisser guider par un « conducteur » charismatique. C'est ainsi que ce peuple a fermement tenu à ce que la lutte pour l'indépendance du pays s'incarne en George Washington¹⁰⁸³.

880. Par conséquent, si des territoires plus organisés et développés comme les États-Unis ont dû recourir à une personnalité charismatique pour conquérir leur indépendance, le cas des pays africains sous-développés et faiblement structurés ne peut être qu'une évidence. En de semblables circonstances, face aux différents abus de la colonisation, il était tout à fait normal que naisse un sentiment de révolte chez les populations ainsi asservies et exploitées sur leur propre territoire. Ainsi, la colonisation va-t-elle se heurter à la résistance farouche des africains.

881. Comme l'a fait observer Jean Lacouture, la colonisation a créé les conditions de la révolution. Or comme l'a toujours affirmé Max Weber, le charisme est la grande puissance des époques révolutionnaires¹⁰⁸⁴. En conséquence, la révolution créerait, de par ses injustices, les conditions d'émergence d'une opposition de type charismatique. Lénine nous conforte dans cette hypothèse lorsqu'il affirme en ces termes : « *L'histoire nous a depuis longtemps montré qu'au cours de la lutte, les grandes révolutions mettent en avant de grands hommes et font épanouir des talents qui jusque-là semblaient impossibles*¹⁰⁸⁵. »

¹⁰⁸⁰ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., pp. 484-485.

¹⁰⁸¹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 52.

¹⁰⁸² Idem.

¹⁰⁸³ Ibid.

¹⁰⁸⁴ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 325.

¹⁰⁸⁵ Lénine, cité par Jean Lacouture dans *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 50.

882. Tout ce qui précède révèle l'importance déterminante de certaines circonstances pour déclencher les situations de type charismatique. Et de ce point de vue, il est évident que la colonisation, avec ses abus et ses injustices connus de tous, a créé des situations propices à l'émergence de personnalités aux qualités charismatiques, d'autant plus que l'éducation de type occidental développée par le colonisateur a permis la formation intellectuelle de nombreux leaders d'opinion, en l'occurrence des syndicalistes révolutionnaires, des artistes et des écrivains. Des hommes comme Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Frantz Fanon, Houphouët-Boigny, Kwamé Nkrumah, Sékou Touré, Bourguiba et bien d'autres, formés à l'école occidentale seront à l'avant-garde de la lutte anticoloniale¹⁰⁸⁶.

883. Ce sont ces personnalités qui animeront les premiers mouvements de résistance et d'émancipation du peuple africain, ainsi que les mouvements syndicaux et politiques¹⁰⁸⁷ qui se sont développés un peu partout sur le continent. Ce sont donc ces illustres leaders historiques africains qui furent les pendants de George Washington, au sens où ils ont été capables « *de conjurer les dangers en assurant victorieusement la direction de tout le groupe* »¹⁰⁸⁸. À partir de 1945 jusqu'à l'accession de leurs territoires respectifs à l'indépendance vers 1960, ces leaders ont été à l'avant-garde de la lutte pour l'émancipation des peuples colonisés.

884. Ceci dit, à ce stade de notre analyse, l'on peut s'inspirer des travaux de l'historien français Paul Veyne pour établir le type de charisme qui conviendrait à ces leaders combattants de la décolonisation, et par ricochet, « héros » des indépendances. En effet, en prenant en compte les hypothèses de Veyne, il ne fait pas de doute qu'aux cas d'espèces des mouvements de décolonisation en Afrique entre 1945 et 1960, correspondrait le type de dominant charismatique qu'il appelle le « charisme

¹⁰⁸⁶ Voir Mohamed Saliou Camara, *Le pouvoir politique en Guinée sous Sékou Touré*, Paris, éd. Harmattan, 2007, p. 14

¹⁰⁸⁷ La prise de conscience des élites colonisées d'Afrique déboucha sur la création du RDA (Rassemblement démocratique africain) en 1946, et de ses sections dans différents territoires les années suivantes. Ces différentes structures vont accélérer la prise de conscience et la mobilisation des masses contre la colonisation.

¹⁰⁸⁸ En effet, pour Georges Davy, « *il ne peut pas ne pas arriver que des dangers mortels menacent l'existence des sociétés [...]. Que certains de leurs membres se révèlent alors comme seuls capables de conjurer ces dangers en assurant victorieusement la direction de tout le groupe. Le salut commun qui leur est dû ne va-t-il pas proclamer et consacrer leur vocation au pouvoir ? Comment ces sauveurs ne verraient-ils pas leur autorité de chefs s'auréoler d'un prestige divin, en même temps qu'eux-mêmes paraîtraient incarner l'âme du groupe ?* ». Cf. Georges Davy cité par Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 14.

héroïque »¹⁰⁸⁹, celui qu'un individu ou un leader conquiert « *par ses prouesses ou par un mérite exceptionnel qui le qualifient pour la souveraineté d'une manière conforme à la nature des choses* »¹⁰⁹⁰.

885. Partant de ce postulat, Paul Veyne, en théoricien du leadership charismatique, suggère comme exemple Auguste, après la prise d'Alexandrie ou de Gaule après la libération en 1944. En suivant sa thèse sur le « charisme héroïque », on pourrait attribuer la même qualité aux héros de la décolonisation et de l'indépendance en Afrique. De fait, l'on peut donc considérer que Jomo Kenyatta, Ahmadou Ahidjo, Houphouët-Boigny, Habib Bourguiba, Sékou Touré, et beaucoup d'autres leaders ayant ainsi conduit leur pays à la souveraineté nationale, sont donc porteurs de ce type de « charisme héroïque ». La lutte émancipatrice de ces héros de l'indépendance « *dont les noms scandent la vie quotidienne de leur pays servant d'enseigne permanente, baptisant leurs villes* »,¹⁰⁹¹ restera à jamais imprimée dans les mémoires collectives des peuples africains.

886. Au terme de cette analyse que, révévés comme des héros de la lutte anticoloniale, ces « pères des indépendances » seront, pour la plupart, les premiers Chefs d'État des pays nouvellement indépendants. Ainsi, pour consolider notre enquête sur le charisme en Afrique, il nous faut élucider les raisons pour lesquelles cette nouvelle ère de l'histoire de ces nations qui venaient de se libérer du joug colonial avait encore besoin de leaders charismatiques. Autrement dit, il convient d'examiner les rapports entre le charisme et les impératifs de la construction des nouveaux États, des nouvelles nations.

887. En conséquence, il serait pertinent d'analyser plus loin la manière dont le charisme « héroïque » des libérateurs d'Afrique s'est transformé dans sa phase indispensable de routinisation pour établir le pouvoir sur une forme plus rationnelle et durable. Cela passe nécessairement par l'institutionnalisation du charisme. Comme l'exprime ici admirablement Jean Lacouture, il s'agit du « *passage de la convocation émotionnelle des énergies à l'établissement d'une certaine rationalité étatique et à la fondation des institutions* »¹⁰⁹². Essayons maintenant de cerner notre deuxième hypothèse qui justifie la floraison du leadership de type charismatique en Afrique.

¹⁰⁸⁹ Voir Veyne Paul, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, op. cit., p. 519-520.

¹⁰⁹⁰ Idem. p. 519.

¹⁰⁹¹ Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 32.

¹⁰⁹² Idem.

Paragraphe 2 : Lien entre charisme par défaut d'institutionnalisation et construction de nouveaux États

888. Le débat s'articule ici dans une large mesure, autour de la continuité du leadership charismatique dans le contexte postcolonial. On y voit en effet apparaître en toile de fond tout un chapitre de l'histoire de la décolonisation et de la construction nationale en Afrique qu'il nous faudra réexaminer, sous la bannière des vétérans africains de la lutte contre l'occupation coloniale. En effet, après leur combat héroïque pour la décolonisation, puisque ce sont ces leaders qui ont conduit leur pays à la souveraineté nationale, ils seront encore pour la plupart à l'avant-garde de la fondation, de la construction et de l'édification de ces nouveaux États fraîchement sortis des ruines de la colonisation. En d'autres termes, le défi qui se pose aux peuples africains et à leurs chefs consiste à assurer la gestion de l'État postcolonial naissant.

889. Dans *Remarques sur les groupements Politiques Africains*, l'anthropologue Georges Balandier affirme fort justement à ce propos : « *La décolonisation n'entraîne pas seulement un transfert de souveraineté [...] elle pose le problème des grandes unités politiques et de leurs frontières. Problème que les puissances coloniales avaient résolu d'une manière arbitraire selon les vicissitudes de la conquête, mais qui s'est en fait posé tout au long de l'histoire des peuples africains établis au sud du Sahara*¹⁰⁹³. »

890. La problématique ainsi décrite par Balandier est manifestement le premier grand défi auquel les premières autorités africaines postcoloniales doivent faire face. Elle nécessite un type de leadership d'envergure charismatique. Avant de revenir sur l'ensemble des éléments qui justifient une autorité de ce type, il nous faut examiner en profondeur ce premier aspect de la problématique de la construction de l'État-nation dans le contexte africain postcolonial. C'est cette étape qui nécessite le recours au charisme, que le sociologue politique Roger-Gérard Schwartzberg nomme « la quête de l'incarnation d'une identité collective »¹⁰⁹⁴. Nous lui devons ainsi cette hypothèse que nous emprunterons pour raffermir notre démonstration.

¹⁰⁹³ Balandier Georges, *Remarques sur les regroupements politiques africains*, Revue française de science politique, Année 1960, Vol. 10, N° 4, p.841.

¹⁰⁹⁴ Voir Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

A) La quête de l'incarnation d'une identité collective

891. La colonisation, puis la décolonisation ont laissé en Afrique une situation politique institutionnelle très complexe, non seulement pour les nouvelles élites politiques dirigeantes, mais aussi pour toute la population. Elles ont profondément bouleversé les frontières, les structures, les relations et la culture des populations qui étaient parfois antagonistes, ou tout simplement différentes les unes des autres. Il va sans dire que le défi majeur des « pères de l'indépendance », devenus Chefs d'État, était de bâtir une nation, de construire et de développer un État, de conquérir, préserver et exercer un pouvoir en l'institutionnalisant.

892. On peut remarquer, par ailleurs, que la colonisation occidentale a, d'un côté, séparé des peuples de même origine ethnique, de même structure sociale, religieuse, et de l'autre, rapproché des peuples différents culturellement, sociologiquement sur un même territoire¹⁰⁹⁵. Ainsi, selon Georges Balandier, « *les frontières dues à la colonisation sont contestables, et contestées ne serait-ce que parce qu'elles évoquent un passé rejeté. Mais les contours des nations qui pourraient se constituer aux anciens "territoires" restent imprécis*¹⁰⁹⁶ ». Dans ces conditions, l'État-nation auquel doit nécessairement aspirer ces pays nouvellement indépendants apparaît comme un phénomène nouveau et délicat à mettre en place, dans la mesure où, toujours suivant Balandier, « *les unités les mieux stabilisées, les plus permanentes sont celles qui correspondent à l'ethnie ou aux groupes claniques fixés sur un territoire bien délimité et fortement socialisé*¹⁰⁹⁷ ».

893. Il est clair que le chantier de la construction d'un État-nation demandait beaucoup de ressources aux premières autorités de ces territoires africains nouvellement indépendants. Il convenait de regrouper dans une entité étatique homogène une mosaïque de populations parfois aux intérêts et aux particularités diamétralement opposés pour fonder une nation. À titre d'illustration, notons que certains territoires comme la Côte d'Ivoire ont hérité de plus d'une soixantaine d'ethnies différentes du fait de la colonisation.

¹⁰⁹⁵ L'anthropologue Georges Balandier dans *Remarques sur les regroupements politiques africains*, nous donne des exemples édifiants des affinités contrariées provoquées par le découpage colonial très mal défini. À titre d'illustration, il convient de souligner la répartition du même groupe de parenté en occurrence les Ashantis entre le Ghana (Ashanti proprement dits) et la Côte d'Ivoire (Baoulé et Agni). Dans ce même ordre d'idée, on note l'éclatement de l'ancien ensemble congolais sur l'Angolais. Cf. Balandier Georges, *Remarques sur les regroupements politiques africains*, op. cit., p. 845.

¹⁰⁹⁶ Idem.

¹⁰⁹⁷ Ibid. p. 842.

894. Or en Afrique, d'une manière générale, l'ethnicité est tellement développée que bien souvent, le communautarisme et le repli identitaire passent avant tout impératif d'intérêt national. Or, la construction d'une nation exige la prévalence des forces unificatrices au-delà des tendances particularistes. De ce point de vue, il est clair qu'il fallait de véritables talents pour réussir la création d'une nation viable et homogène dans cette Afrique postcoloniale. Car les structures dont les peuples décolonisés héritent sont très marquées par les différences ethniques, régionales ou religieuses, lesquelles sont confortées par l'absence de traditions politiques établies¹⁰⁹⁸.

895. Prenant conscience de la délicatesse de telles missions qui étaient bien évidemment les leurs, l'un des leaders historiques du charisme africain, Sékou Touré, père de l'indépendance et premier Chef de l'État guinéen disait à juste titre : « *En Afrique, les États précèdent nos nations modernes qu'ils ont pour mission de créer, chacune une et indivisible, tandis qu'ailleurs très souvent c'est la nation qui crée l'État*¹⁰⁹⁹ ». La problématique que soulève ce Président est la même pour la majorité des États africains. Or, contrairement à cette situation africaine, comme l'a si bien décrété Sékou Touré, la construction de l'État moderne européen a d'abord été précédée par la construction de la nation européenne.

896. À cette problématique qui nécessite la présence d'une autorité charismatique, il convient d'ajouter d'autres facteurs non moins importants. En effet, selon Roger-Gérard Schwartzberg, l'après-colonisation a également laissé sur place, en Afrique, une crise de déculturation, un traumatisme social qui se trouve aggravés par une urbanisation désordonnée, « sauvage », ayant installé dans les villes des populations « marginales »¹¹⁰⁰. Ainsi, l'auteur souligne comme conséquences de ces phénomènes laissés par l'administration coloniale, « *un relâchement presque total des valeurs, des coutumes et des liens sociaux traditionnels. Ces normes de conduite anciennes dépérissent,*

¹⁰⁹⁸ Une telle situation nécessite la présence d'une direction politique très qualifiée afin d'empêcher que la logique de la survie tribale et communautarisme ne prennent le dessus sur l'espoir de la construction d'une nation homogène et viable. Encore une fois de plus, le lien entre le charisme, construction de nouvel État et institutionnalisation du pouvoir est éloquent. Car la situation telle que présentée, nécessite l'intervention ou la présence d'un homme fort possédant de remarquables qualités charismatique.

¹⁰⁹⁹ Sékou Touré, Cité par Mohamed Saliou Camara, *Le pouvoir politique en Guinée sous Sékou Touré*, op. cit., p. 64.

¹¹⁰⁰ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

sans être remplacées d'emblée par un système cohérent. Cette « société improvisée sans structure » sans préceptes de comportement, se trouve en situation anomique¹¹⁰¹ ».

897. Or, la « situation anomique » telle que définie par Durkheim désigne « l'état dans lequel les normes sont inexistantes ou contradictoires, de sorte que l'individu ne sait comment orienter sa conduite¹¹⁰² ». C'est dans le cours de ce processus qu'il faut compter sur le rôle du leader charismatique. Car comme le fait remarquer W. E. Mühlmann dans *Messianismes et révolutions du tiers-monde*, dans de pareilles circonstances où la conscience du groupe est compromise par l'irruption d'une culture étrangère supérieure, « la masse en vient à s'identifier spontanément et ardemment à un être visible, prestigieux, dont l'éclat et la gloire seront immédiatement infusés en chacun des citoyens. Ce plus grand dénominateur commun est à la fois une preuve d'existence individuelle et collective, et une certitude d'identité culturelle et d'unité politique¹¹⁰³ ».

898. C'est justement à ce niveau que prend tout son sens cette formidable expression de Jean Lacouture qui tranche la problématique posée après la décolonisation : « Un peuple décolonisé est arraché à un mensonge mais reste à la recherche d'une vérité : lui-même. Il est en quête d'identité¹¹⁰⁴. » C'est pourquoi, pour l'auteur, « sur le plan de l' "être" comme sur celui de l' "avoir" ou de "faire", cette autorité s'exercera d'autant plus efficacement qu'elle s'incarnera dans un personnage symbolique, créateur d'identité collective et mobilisateur d'énergies¹¹⁰⁵. »

899. En somme, cette crise de croyances et des mœurs prédisposerait les populations colonisées, désarticulées et désorientées par la domination coloniale, à accueillir favorablement un chef charismatique ou un « montreur de conduite »¹¹⁰⁶, leur permettant de retrouver leur identité¹¹⁰⁷. Pour Jean Lacouture, c'est justement dans de pareilles circonstances que le leader charismatique devient, pour ces populations désemparées, le « plus grand dénominateur commun »¹¹⁰⁸. Ce dernier est à la fois « une preuve d'existence individuelle et collective, et une certitude d'identité culturelle et d'une

¹¹⁰¹ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

¹¹⁰² Durkheim, repris par Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

¹¹⁰³ W. E. Mühlmann, repris et commenté par Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53 ; Voir W. E. Mühlmann, *Messianismes et révolutions du Tiers-Monde*, op. cit., p. 15.

¹¹⁰⁴ Lacouture Jean, *Quatre Hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 52.

¹¹⁰⁵ Idem. pp. 15-16.

¹¹⁰⁶ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

¹¹⁰⁷ Idem. p. 262

¹¹⁰⁸ Lacouture Jean, *Quatre Hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53.

*d'unité politique [...] le lieu géométrique et l'étalon-mètre du groupe ; en lui s'accomplit une aspiration à l'identité du citoyen et à l'identification des citoyens*¹¹⁰⁹».

900. Ici, il est pertinent de se référer aux propos d'Habib Bourguiba, héros de l'indépendance, « combattant suprême » pour les tunisiens et « Père fondateur » de la Tunisie moderne qui, décrit non sans fierté, son œuvre fondatrice d'une Tunisie moderne : « *Des siècles de décadence, de misère, engendrant le nomadisme, avaient effrité les villages, les hommes, en faisant ce qu'un publiciste français appelait une poussière d'individus. C'est cette poussière d'individus que j'ai commencé à réunir, en lui parlant son propre langage*¹¹¹⁰. » Cette « auto-perception » de son rôle en tant qu'homme par qui la Tunisie doit devenir un État moderne avec une nation homogène, peut se généraliser aux autres leaders postcoloniaux, les problématiques étant sensiblement les mêmes d'un pays à un autre.

901. Ainsi, Bertrand de Jouvenel, écrivain, journaliste français, et théoricien politique, dans son ouvrage *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, écrit dans le même sens : « *Les phénomènes de disharmonie sociale et morale favorisent la floraison du pouvoir absolu : incohérence sociale, conduites anharmoniques, inconduites, phénomènes de dépaysement et de dérèglement [...] des hommes déracinés arrivant dans la conduite nouvelle n'y trouvent pas d'images de comportements qui gouvernent leur nouveau personnage*¹¹¹¹. »

902. Cette situation décrite par de Jouvenel nécessite aussi l'émergence de guides éclairés ou, pour emprunter l'expression de Jean Lacouture, de « *montreurs de conduite* »¹¹¹², qui refonderont de fond en comble la société par l'institution de nouvelles cohérences sociales¹¹¹³. Rappelons que, selon Weber, le charisme peut agir par intellectualisation, et peut de ce fait consister en une transformation de l'intérieur. Cela signifie, « *un changement de direction de l'opinion et des faits, orientations entièrement nouvelle de toutes les positions envers toutes les formes de vie et envers le "monde"* »¹¹¹⁴.

¹¹⁰⁹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53.

¹¹¹⁰ Habib Bourguiba, Cité par Jean Lacouture, *Quatre Hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 188.

¹¹¹¹ De Jouvenel Bertrand, *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Genève, édition du cheval ailé, 1945, p. 541.

¹¹¹² En effet, pour Lacouture, ces différents débats sur les idées de charisme, d'autorité et de leadership se recourent dans les pays du Tiers-monde. Car, selon lui, ce sont « *des nations en état d'émergence, convoqués à elles-mêmes par des montreurs de conduite* ». Cf. Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53.

¹¹¹³ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

¹¹¹⁴ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 325

Suivant cette hypothèse wébérienne, il est soutenable d'affirmer que rôle du leader charismatique postcolonial, dans le contexte de la situation de désharmonie sociale, de dérèglement et de déracinement des populations du fait de la colonisation, consistera à réorienter totalement l'action des populations en leur donnant une nouvelle vie. C'est justement pourquoi Jean Lacouture estime que ces premiers Chefs d'États de l'Afrique postcoloniale sont les « montreur(s) de conduite »¹¹¹⁵ pour leurs populations.

903. Par ailleurs, dans un autre ordre d'idées, le psychanalyste américain, Erik Erikson, assure que dans certaines conditions comme l'anxiété, la peur de l'avenir, et surtout lorsque les masses se situent à la croisée des chemins face à la recherche de leur propre identité, sont le plus souvent « affamées de charisme »¹¹¹⁶. Erikson place cet aspect effervescent de la domination charismatique sous l'angle de la psychanalyse en suggérant que le leader charismatique doit jouer un rôle fonctionnel¹¹¹⁷, en tant qu'organisateur comme organisateur de la société et instructeur des conduites collectives. Le porteur de charisme est, de ce fait, « *présent dans les symboles sociaux, dans les rêves, il irrigue le discours mythique comme les habitudes les plus concrètes* »¹¹¹⁸.

904. C'est pourquoi le leader charismatique doit être ce que le psychanalyste autrichien Freud appelle le « grand homme »¹¹¹⁹. Pour lui en effet, si le « grand homme » a pu prendre tant d'importance dans l'histoire des nations, c'est parce que la plupart des humains « *éprouvent le besoin impérieux d'une autorité à admirer, devant qui plier, et par qui être dominés et parfois malmenés* »¹¹²⁰. Dans son essai intitulé *Moïse et le monothéisme*, Freud brosse le portrait du « grand homme » et aborde son rôle. Selon le psychanalyste autrichien, « *il serait vraiment passionnant de constater que l'influence de quelques grands hommes sur l'histoire universelle est indéniable* »¹¹²¹. Dans son analyse, Moïse est l'un des archétypes le plus parfait du « grand homme », c'est pourquoi il lui a consacré cet essai¹¹²².

905. Si nous nous intéressons ainsi aux travaux de Freud, c'est parce qu'il nous semble que les problématiques auxquelles Moïse, ressemblent fort à celles auxquelles ont

¹¹¹⁵ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262.

¹¹¹⁶ Erikson Erik, commenté par Roger-Gérard Schwartzberg, *Sociologie politique*, op. cit., p. 262

¹¹¹⁷ Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 25.

¹¹¹⁸ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 196.

¹¹¹⁹ Sigmund Freud, *Moïse et le monothéisme*, Idées, Paris, éd. Gallimard, 1958, pp. 147-148.

¹¹²⁰ Idem. pp. 147-148.

¹¹²¹ Sigmund Freud, Cité par Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. p. 71.

¹¹²² Voir Sigmund Freud, *Moïse et le monothéisme*, Paris, éd. Gallimard, 1958, pp. 147-148.

été confrontées les grandes figures africaines du charisme dans leur perspective de fondation d'un État après la décolonisation. Nous nous inspirerons de cette étude freudienne sur Moïse dans le cadre de la fondation du peuple juif, pour établir un parallèle avec les chefs charismatiques africains, dans la phase de la construction de l'État et de l'institutionnalisation du pouvoir.

906. Ainsi, on verra que les « Pères » des nouvelles nations africaines seront tels que l'affirme Freud à propos de Moïse dans la fondation de l'identité juive : « *Nous pouvons affirmer que Moïse conféra au peuple juif le caractère qui, à jamais, le distingua des autres peuples. Il lui donna une confiance accrue en lui-même en lui affirmant qu'il était le peuple élu, le déclara béni et l'obligea à se tenir à l'écart des autres peuples [...] c'est pourquoi nous sommes en droit de prétendre qu'un homme, Moïse, a créé les juifs* ¹¹²³ ».

907. En effet, à l'instar de Moïse qui sauva le peuple juif de l'esclavage en Egypte et qui le conduisit vers la terre promise, les grandes figures africaines qui nous préoccupent ont également sauvé leurs peuples du joug de la colonisation vers l'indépendance. En outre, tout comme Moïse qui, après avoir conduit le peuple juif vers la terre d'Israël a fondé le peuple juif autour d'une identité commune qu'est le judaïsme, les « héros » des indépendances africaines et premiers Chefs d'État ont été confrontés à la même problématique.

908. De la même manière que Moïse entraînera et façonnera son peuple conformément à sa vision de la communauté en régissant la société à travers ses lois, et autour desquelles sera bâti le monothéisme¹¹²⁴, nos modèles africains conduiront leurs peuples vers l'indépendance et la construction de la nouvelle nation. Et comme ce fut le cas avec Moïse, le pouvoir sera fortement personnalisé, omnipotent et très souvent autoritaire. Comme l'a signalé Freud à propos de son héros, les « Pères fondateurs » africains abuseront très souvent de leur pouvoir. Car, comme l'assure notre psychanalyste autrichien, « *toute figure d'autorité ne peut être parcimonieuse de sa puissance, elle doit au contraire toujours exagérer, dilapider ses forces, dépenser son énergie au détriment des autres [...]* ¹¹²⁵ ».

¹¹²³ Sigmund Freud, *Moïse et le monothéisme*, op. cit., p. 143

¹¹²⁴ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., pp. 188-189.

¹¹²⁵ Sigmund Freud, Cité par Eugène Enriquez, op. cit., p. 188.

909. Essayons de montrer maintenant toutes ces étapes dans le nouvel challenge qui s'ouvre aux leaders charismatiques postcoloniaux pendant la phase de construction de l'État-Nation et de l'institutionnalisation du pouvoir. Examinons de plus près cette phase importante de la vie politique et institutionnelle de ces nouvelles figures africaines qui nécessitent le recours ou le maintien du leadership charismatique après la colonisation.

B) La construction de l'État-nation et l'institutionnalisation du pouvoir

910. Retenons que le passage de la colonisation à l'indépendance constitue une grande phase de mutation socio-politique en Afrique. Or, comme on le sait, les périodes de mutation sont propices à l'apparition de chefs charismatiques. Cette mutation dans laquelle se sont engagé les États africains, après des siècles d'esclavage et de colonisation, nécessitait la mise en place d'un nouveau système symbolique pour permettre l'adaptation des acteurs aux changements. Car, comme nous l'avons longuement expliqué, la colonisation avait déséquilibré l'équilibre social qui régnait dans les sociétés africaines précoloniales.

911. Le recours au charisme au lendemain des indépendances était nécessaire dans la mesure où le nouveau Chef de l'État charismatique pouvait souder les liens sociaux entre les populations afin de créer la nouvelle nation indispensable à la consolidation du nouvel État sorti des ruines de la colonisation. En effet, l'historien Philippe Paraire dans *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, explique : « *Après avoir fondé le groupe, le leader doit donc lui donner une âme ; pour cela, sa seule personne ne saurait suffire. Il lui faut définir un objectif dans lequel chacun puisse reconnaître ses espoirs et ses désirs, afin d'intérioriser toutes les obligations nées de la loi commune et les transformer en devoir : le leader doit donc trouver, pour chacun, des raisons d'obéir avec plaisir aux règlements écrits*¹¹²⁶. »

912. Ceci dit, les questions de fond que nous devons examiner à présent portent essentiellement sur la nature réelle de l'État et des institutions mises en place par nos premiers Chefs d'États postcoloniaux au cours de la phase de construction de l'État et de consolidation de la nation. Dès lors, il conviendra aussi de s'interroger si les appareils administratifs et les institutions hérités de la période coloniale ont-ils été modifiés ? Les

¹¹²⁶ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 23.

systèmes politiques institutionnels issus de la colonisation occidentale pouvaient-ils s'adapter à d'autres valeurs de civilisation notamment, à celles de l'Afrique ?

913. Cette dernière problématique se pose dans la mesure où les systèmes politiques occidentaux sont des produits de leur propre histoire et reflètent leur culture et leur civilisation. De plus, dans l'entendement de nombreuses populations colonisées, une fois l'indépendance acquise, les nouvelles perspectives en matière de structure institutionnelle et politique ont fait table rase de celles instituées par le colonisateur. Cette perspective devait déboucher sur un retour, tout au moins une réhabilitation de l'ordre sociopolitique précolonial dans lequel ces populations se sont toujours reconnues, avant et pendant la colonisation. Soulignons que la société africaine, avant la pénétration coloniale, reposait essentiellement sur le système traditionnel de domination. Lors de la création des colonies dans les territoires africains, il n'existait pas de pouvoir central, le pouvoir politique était détenu par des chefferies et royaumes tribaux n'ayant généralement aucun lien entre eux.

914. Le système de gouvernance précolonial reposait donc essentiellement sur ce que Max Weber appelle dans sa typologie de domination, la domination traditionnelle, laquelle est régie par la coutume. Ainsi, suivant Weber, « *la légitimité d'une telle autorité s'appuie, et elle est ainsi admise sur le caractère sacré de dispositions transmises par le temps et des pouvoirs du chef*¹¹²⁷ ». Ce système dans l'Afrique précoloniale était conforté par la religion. Dans ces conditions, la problématique qui se posait aux nouvelles autorités postcoloniales pouvait être ce tiraillement entre le retour à l'ordre ancien et les impératives de construction d'un État tourné vers la modernité. Or, selon Weber, « *dans le type pur de la domination traditionnelle, il est impossible de "créer" intentionnellement, par la loi, un droit ou des principes administratifs nouveaux*¹¹²⁸ », alors que la rationalisation des activités et la modernisation des institutions font que la domination rationnelle s'impose comme la forme la plus adaptée de l'exercice du pouvoir.

915. Nous venons de voir qu'avec le type de pouvoir rationnel, « *les rôles politiques sont étroitement codifiés et définis par des règles de droit et des statuts, à commencer par la constitution qui précise les attributions de chacun*¹¹²⁹ ». Cela permet de justifier la définition ou la conception du pouvoir de Georges Burdeau : « *le pouvoir, c'est le droit*

¹¹²⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 301.

¹¹²⁸ Idem. pp. 232-233.

¹¹²⁹ Dormaguen Jean-Yves et Daniel Mouchard, Bruxelles éd. De Boeck, 2008, p. 21.

de l'avenir ¹¹³⁰». Ainsi, le retour à la légitimité traditionnelle était peu pertinent dans le cadre d'un État moderne culturellement et socialement hétérogène. De fait, pour de nombreux auteurs comme Richard Sandbrook, « *le résultat fut l'émergence d'un pouvoir personnel, fondé principalement sur la loyauté, les relations de clientèle et de la coercition* ¹¹³¹ ».

916. Mais ce qui perturbe sensiblement la suite de tous ces raisonnements, c'est une lisibilité cohérente et homogène sur la construction de l'État-nation et l'institutionnalisation du pouvoir dans ces territoires postcoloniaux qui, nous le verrons, s'accommodera autour d'une certaine forme d'hybridation. De ce fait, nous nous trouverons face à une dichotomie entre tradition et modernité patrimoniale, irrationalité charismatique et rationalité bureaucratique. Autant dire que l'État africain postcolonial est un mélange dans des proportions variables regroupant à la fois plusieurs systèmes d'exercice du pouvoir ou formes d'autorité. Ainsi, on a vu s'instaurer en Afrique une combinaison complexe de pouvoir combinant à la fois bien des traits traditionnels et des modernes, des répertoires étrangers et autochtones ¹¹³².

917. Cette problématique a été analysée par Samuel P. Huntington trace les contours ou les perspectives qui devraient réellement être entrepris en matière d'institutionnalisation du pouvoir au regard du contexte africain postcolonial : « *La modernisation politique implique : 1° la rationalisation de l'autorité, la substitution à un grand nombre d'autorités traditionnelles, religieuses, familiales, ethniques et politiques, d'un pouvoir unique, séculier, national ; 2° la différenciation de nouvelles fonctions politiques et le développement de structures spécialisées, légales, administratives, militaires, pour accomplir ces fonctions ; 3° une participation accrue à la vie politique des divers groupes sociaux et le développement de nouvelles institutions politiques-partis, associations d'intérêts pour organiser cette participation* ¹¹³³. »

918. Nous verrons, pour les modèles qui nous préoccupent, que la phase de construction de l'État-nation et d'institutionnalisation du pouvoir coïncide avec celle de la

¹¹³⁰ Georges Burdeau, cité par Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 33.

¹¹³¹ Sandbrook Richard, *Personnification du pouvoir et stagnation capitalistes : L'Etat africain en crise*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/02601.pdf>.

¹¹³² Bayart J-F., a très bien que les sociétés africaines et leurs politiques sont fondamentalement hybrides, dans « *L'intervention du politique en Afrique et en Asie, avant-propos* », Revue française de science politique, Vol. XXXIX, N°8, décembre 1989, p.790.

¹¹³³ Samuel P. Huntington, Cit, par Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 32-33.

routinisation du charisme. Or, comme l'a puissamment analysé Max Weber, cette phase est généralement annonciatrice du déclin du charisme¹¹³⁴.

919. De ce fait, ces leaders ont dû recourir à d'autres méthodes pour maintenir leur pouvoir. C'est un moment crucial où la domination peut très souvent basculer vers l'autoritarisme. En effet, rappelons encore une fois de plus que, selon le sociologue italien Francesco Alberoni, c'est généralement au cours de cette période que « *le prophète enthousiasme se transforme en réformateur despotique. Le condottiere victorieux constitue une cour soumise à un rituel minutieux et à la plus rigide des étiquettes* ¹¹³⁵ ».

920. Ainsi, pour lutter contre la routinisation de son pouvoir charismatique, le « libérateur du peuple » peut être conduit à mettre en place un régime despotique. Dès lors, l'institutionnalisation du pouvoir charismatique, qui devant déboucher sur un système politique rationnel sur le modèle de l'ex-puissance coloniale, crée plutôt un régime monopolistique taillé sur mesure, conformément à la volonté de toute puissance du « Père fondateur ». C'est de ce point de vue que nous classerons l'institution des régimes « présidentielistes » qui consacrent une écrasante suprématie du chef charismatique sur les autres institutions.

921. Cette hypothèse prouve, nous le verrons, que la plupart de ces premiers Chefs d'État issus de l'indépendance ont perçu le pouvoir comme un « patrimoine personnel », ne pouvant être partagé avec une tierce personne. C'est aussi au nom de cette vision égocentrique du pouvoir que la plupart de nos modèles ont tenu à l'exercer jusqu'à la fin de leur vie. De ce fait, nous verrons, dans la deuxième partie de notre thèse, que c'est justement les stratégies qu'ils mettront en place pour atteindre cet objectif de mourir au pouvoir, qui seront à l'origine des impréparations de leur propre succession, et par conséquent des crises de succession après leur disparition. C'est généralement à ce niveau que les peuples « *paient parfois très cher le privilège d'être menés par un génie* ¹¹³⁶ ».

922. Soulignons que toutefois l'hypothèse qui précède ne doit pas être généralisée, dans la mesure où l'on n'y observera des phases de routinisation du charisme des « Pères » de l'indépendance qui aboutiront à la mise en place d'institutions politiques démocratiques solides, ainsi qu'à des dévolutions de pouvoir parfaitement réussies, nous verrons plus loin

¹¹³⁴ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 326-332.

¹¹³⁵ Alberoni Francesco, *Genesis, Mouvement et Institution*, op. cit., p. 67.

¹¹³⁶ Leys Simon, *Mao. Réalité d'une légende*, op. cit., p. 54.

que le cas du Sénégal avec Léopold Sédar Senghor en est une illustration éclatante. Essayons d'examiner maintenant de plus près la phase de la construction de l'État-nation et de l'institutionnalisation du pouvoir qui nécessite le recours au leadership charismatique.

923. Pour résumer, on rappellera que lorsque la domination charismatique atteint ses objectifs les plus immédiats, la domination étant assurée, le charisme tombe dans la routine¹¹³⁷. Et comme nous l'avons vu, la routinisation du charisme peut déboucher sur des effets positifs ou négatifs en matière d'institutionnalisation du pouvoir. La transformation de la domination charismatique qui suit cette routinisation peut basculer vers un système de domination rationnel et plus ouvert, car soucieux de la démocratie et de l'intérêt des masses. Ce système peut aussi s'avérer négatif si le porteur du charisme personnel tend à exercer son pouvoir en dépit de l'inéluctabilité de l'affaiblissement de son charisme du fait de la routinisation. Dans ces conditions, l'institutionnalisation du pouvoir débouche vers l'institution d'un régime autoritaire.

924. Mais revenons aux régimes charismatiques des « Pères » fondateurs de l'Afrique indépendante. Le nouvel État a trouvé ses assises et prend la mesure de ses ambitions quand les frontières se stabilisent et quand l'identité de chacun et du groupe est reconnue ; se posent alors de nouvelles missions, et le problème des relations entre le peuple et le pouvoir. La routinisation du charisme étant bien établie, le nouvel ordre doit s'adapter aux conditions de la vie quotidienne, dont les priorités ne sont plus celles des époques glorieuses de la lutte anticoloniale ; les nouveaux besoins des masses sont l'aspiration à plus de démocratie, le bien-être social et économique. Si le charisme est une relation qui suppose d'une part, des facteurs extérieurs notamment les besoins d'une population donnée, et d'autre part, des éléments de réponses concrets que doit apporter le chef charismatique, il faut que ce dernier ait les moyens d'y faire face

925. C'est là que réside une part de suspens, car rien n'est moins sûr que le "Père" de l'indépendance dispose de la puissance nécessaire pour répondre à ces nouveaux besoins, d'autant plus que les problématiques de la société sont au fur à mesure, de plus en plus complexes, et ces nouvelles attentes peuvent ne pas être forcément à la portée des dons du « héros » de l'indépendance. Aussi, les nouvelles générations de citoyens qui apparaissent au sein des masses, moins nostalgiques du passé, aspirent à plus de

¹¹³⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 326-330.

démocraties, de libertés et souhaitent voir s’instaurer dans leur pays un nouvel ordre politique.

926. Tels sont, selon nous, les nouveaux défis qui se sont présentés au fur et à mesure aux nouvelles autorités postcoloniales dans leur gestion quotidienne du pouvoir. Ce sont les problématiques posés à Houphouët-Boigny, Léopold Sédar Senghor, Modibo Kéita, Ahmadou Ahidjo, Jomo Kenyatta, lesquels devaient avoir les moyens, ou du moins se les donner, pour y faire face.

927. Cependant, s’il s’avère qu’ils n’eurent pas les ressources pour répondre à ces nouvelles exigences ou à ces nouvelles attentes de la société. Ainsi, ils devinrent de plus en plus contestés, non pas que leur prestige de père de la nation se soit complètement abîmé, mais, ne pouvant plus faire face aux exigences quotidiennes des masses, celles-ci aspirent à un changement de direction à la tête du pays. Bernard Lhôte, dans *Les charmes du charisme*, souligne cet aspect non négligeable du leadership charismatique. Pour lui, « *c’est l’importance déterminante des besoins collectifs dans la dynamique charismatique. Qu’ils changent et bientôt l’objet de l’adhésion, si intense fût-il, change et se porte sur un autre. À moins que ledit objet ait les capacités de satisfaire aux nouvelles attentes*¹¹³⁸ ». Souvenons-nous que Weber lui-même disait également que « *les échecs éclatants et répétés d’un gouvernement, quel qu’il soit, contribuent à la perte de celui-ci (le porteur de charisme), brisent son prestige et font mûrir le temps des révolutions charismatiques*¹¹³⁹ ».

928. Face à la situation décrite plus haut, l’attitude des héros-fondateurs peut être subdivisée en trois procédés. Le premier est que le leader charismatique possède les puissances ou le charisme nécessaire pour face aux nouvelles attentes des masses, et celles-ci s’en remettent continuellement à lui. Dans cette perspective, il restera aussi longtemps leur maître tant qu’il leur apportera la prospérité et le bien-être. Cette hypothèse était celle de Félix Houphouët-Boigny en Côte d’Ivoire, nous le verrons dans peu de temps. Notre deuxième hypothèse est que le Père de l’indépendance, soucieux des phénomènes de routine ou de la perte de la ferveur charismatique, voulant garder intact son statut de héros (de l’indépendance) dans la mémoire collective de ses citoyens, ne cherchera pas à éviter à tout prix la dégénérescence de son pouvoir. Ne se sentant donc pas en mesure de faire face aux nouveaux besoins, il essaiera de passer volontairement la main à un de ses disciples

¹¹³⁸ Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, op. cit., pp.56-57.

¹¹³⁹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 346.

pour assumer la continuité du régime. Cette hypothèse pourrait parfaitement s'appliquer au cas de Léopold Sédar Senghor¹¹⁴⁰.

929. Enfin, la dernière hypothèse est, selon nous, la plus courante dans les régimes africains postcoloniaux. Elle consiste à contourner la phase de la routine du charisme et l'incapacité à faire face aux nouvelles attentes des masses par l'instauration d'un régime autoritaire afin de poursuivre la domination par la force. C'est généralement à ce niveau que le charisme héroïque prend souvent des formes assez perverses. Cette perspective a été pertinemment soulignée par Eugène Enriquez dans son essai *De la horde à l'Etat* en ces termes : « *Héros au moment de la prise de pouvoir, il prendra avec le temps la figure du chef de la horde. Il considérera la nation comme son bien propre taillable et corvéable à merci et ses citoyens ses sujets. Il fera profiter de son pouvoir sa famille et sa clientèle, attaché à lui rendre tous les services qu'il désire en contrepartie des libéralités qu'il distribue ; les autres ressortissants ne seront là que pour subir [...]. Le reste du temps ils seront surveillés et contraints à l'obéissance par l'armée et les milices ou brutalement réprimés si, par hasard, ils songeaient à se révolter*¹¹⁴¹. »

930. Dans ce même ordre d'idées, on retiendra volontiers ce que disait à l'époque, le poète martiniquais Frantz Fanon, qui, rappelons-le, avait fait de la décolonisation des territoires africains son cheval de bataille en mettant sa plume incisive au service de la cause de l'indépendance de ces territoires. Cependant, les indépendances acquises, le poète ne manque pas d'exprimer sa déception et sa colère devant la gestion du pouvoir par ceux qui, hier furent les héros de ces indépendances : « *L'État qui, par sa robustesse et en même temps sa discrétion, devrait donner confiance [...] s'impose au contraire spectaculairement, s'exhibe, bouscule, brutalise, signifiant ainsi au citoyen qu'il est en danger permanent [...] Le leader apaise le peuple. Des années après l'indépendance, incapable d'ouvrir réellement l'avenir au peuple, de lancer le peuple dans la voie de la construction de la nation, donc de sa propre construction, on voit le leader ressasser l'histoire de l'indépendance, rappeler l'union sacré de la lutte de libération. Le leader,*

¹¹⁴⁰ Le père de l'indépendance du Sénégal démissionne en 1980 en transmettant le pouvoir à son Premier ministre Abdou Diouf, jeune technocrate, qu'il avait pris grand soin en amont, de très bien former politiquement.

¹¹⁴¹ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 448.

*parce qu'il refuse de briser la bourgeoisie nationale, demande au peuple de refluer vers le passé et de s'enivrer de l'épopée qui a conduit à l'indépendance*¹¹⁴².»

931. Au final, la concentration opérationnelle du pouvoir, aux dires de nombreux chercheurs, est pratiquement devenue une caractéristique particulière du pouvoir en Afrique. C'est pourquoi, pour Richard Sandbrook, « *quel que soit la route suivie, on aboutira la plupart du temps à l'autoritarisme : à la fin de 1984, plus de la moitié des régimes africains étaient militaires ou quasi militaires. Dans la pratique, il est difficile de se séparer ces deux formes de régime, car les gouvernements soutenus par l'armée sont souvent drapés de vêtements civils. Un autre tiers des pays ont un régime à parti unique ou une monarchie héréditaire, et ne sont pas tous autoritaires au même degré*¹¹⁴³ ». En effet, les régimes qui exigent une obéissance volontaire, tout en respectant les procédures constitutionnelles, sont très peu nombreux selon nos propres constats.

932. Pour ce qui est du pouvoir du héros de l'indépendance ou le père fondateur de la nation, qui nous préoccupe particulièrement, nous sommes en phase avec la position exprimée par Jean Lacouture : « *Initiateur du pouvoir, dont il est en quelques sorte l'étincelle, il se double si vite des instruments de la contrainte et des sécurités de l'appareil étatique que l'on trouve quelque difficulté à apprécier ce qui, du génie propre du « héros » ou de la vigilance de ses prétoriens, contribue le mieux à maintenir ce type de leadership*¹¹⁴⁴. »

933. Cette hypothèse débouche sur une problématique qui pourrait également faire l'objet d'un autre débat. En effet, la question centrale qui sous-tend l'hypothèse de Jean Lacouture et qui se pose aux chercheurs serait de déterminer s'il existe des hommes politiques réellement charismatiques, dotés de qualités intrinsèques qui pourraient ainsi les qualifier sans qu'ils ne s'appuient sur les instruments du pouvoir pour renforcer leurs positions. Ainsi, on pourrait se poser la question de savoir, par exemple, si le charisme est surtout « situationnel », c'est-à-dire émergent de configurations institutionnelles et de logiques de situations particulières, ou alors s'il peut insérer durablement dans une institution, créant ainsi un régime charismatique. Toutes ces interrogations illustrent

¹¹⁴² Frantz Fanon, cité par Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 68.

¹¹⁴³ Richard Sandbrook, *Personnification du pouvoir et stagnation capitalistes : L'Etat africain en crise*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/02601.pdf>

¹¹⁴⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 27.

parfaitement que le charisme est une notion mystérieuse, insaisissable, dont l'on ne peut totalement appréhender ni clarifier toutes les facettes.

934. Ceci dit, il est temps maintenant d'illustrer nos présupposés ou nos hypothèses en mettant en scène les leaders africains les plus significatifs qui, par leur charisme révolutionnaire, ont pu libérer leurs peuples du joug colonial, et qui ont, par la suite, construit l'État-Nation et institutionnalisé le pouvoir. Nous tenterons d'exposer les cas de Kwamé Nkrumah et de Félix Houphouët-Boigny. Nous sommes persuadés que ces deux figures peuvent servir d'idéaltype de leadership charismatique dans le contexte africain postcolonial. C'est pourquoi nous les étudierons un peu plus en détail dans cette deuxième section.

Section 2 : L'étude pratique du pouvoir charismatique en Afrique : les cas de Kwamé Nkrumah et de Félix Houphouët-Boigny

935. Comme nous l'avons mentionné dans nos pages précédentes, l'Afrique est un continent où le type de leadership charismatique est très prégnant. À ce propos, nous avons souligné, dans la section précédente, les causes de la résurgence du charisme sont généralement liées au processus historique de la décolonisation et de la fondation de nouveaux États. Nous avons dit que l'Afrique était le continent où le pouvoir charismatique s'est révélé pleinement par rapport à ces deux impératifs. Nous tenterons ici d'illustrer les exemples de Kwamé Nkrumah au Ghana, et celui de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire.

936. Cependant, il convient de souligner que ce qui rend intéressant l'examen rétrospectif du leadership charismatique de ces deux grandes figures africaines, c'est que, bien qu'ayant exercé leur leadership dans le même contexte de décolonisation et de construction d'un nouvel État, elles n'ont pas la même valeur heuristique. On verra que, Kwamé Nkrumah plus brillant charismatiquement pendant la lutte anticoloniale, échouera une fois l'indépendance obtenue, dans la phase d'institutionnalisation de son pouvoir. De l'autre côté, Félix Houphouët-Boigny, relativement moins effervescent lors de la lutte contre le colonisateur, réussira parfaitement cette institutionnalisation.

937. Tels sont les éléments sur lesquels nous nous pencherons dans les pages suivantes. Après cette brève introduction, nous commencerons d'abord par présenter Kwamé Nkrumah au Ghana (Paragraphe 1), avant d'aborder le cas de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Retour sur le charisme de Kwamé Nkrumah : un cas d'échec dans l'institutionnalisation du pouvoir charismatique

938. Pour mettre en lumière l'itinéraire rétrospectif du charisme de Kwamé Nkrumah, il nous faut brièvement présenter le personnage. En effet, surnommé « Osagyefo » en langue locale ashanti et en français «faiseur de victoire », Nkrumah est le héros charismatique qui a arraché, en 1957, la Côte d'Or de l'empire colonial britannique pour en faire le Ghana. Après avoir donc soustrait ce territoire et son peuple du joug

colonial anglais, il en fut naturellement l'autorité suprême, d'abord en tant que premier ministre de 1957 à 1960, puis en tant que Président de 1960 à 1966. Cependant, on notera qu'à peine ayant entrepris la phase de fondation de l'État et la construction de la nouvelle nation ghanéenne, ce héros de l'indépendance fut renversé par un coup d'État militaire qui mit brutalement fin à son leadership charismatique.

939. Ainsi, nous allons examiner en quoi ce personnage réputé très charismatique aurait permis à la Côte-d'Or de passer de son statut de colonie britannique en 1957, au Ghana indépendant (A). De plus, dans quelle mesure N'Nkrumah, le "père" de l'indépendance a-t-il manqué la phase d'institutionnalisation de son pouvoir au point d'être renversé par un coup d'État militaire quelques années seulement après avoir permis à son peuple d'accéder à la souveraineté nationale (B) ?

A) L'itinéraire du leadership de Nkrumah : de l'émergence du charisme, de son attestation et de sa montée en puissance

940. C'est au cours de son long séjour d'études aux Etats-Unis entre 1935 et 1945 que ce diplômé en philosophie de l'université de Pennsylvanie débute sa lutte pour la cause de la race noire par la création et l'animation de l'association des étudiants de couleur. Cette association servira de trépied pour cette figure montante du leadership afro-africain pour dénoncer le colonialisme qui sévit en Afrique en ces termes : « *La cause des africains est partout une avec la cause de tous les peuples du monde, descendants des africains. [...] Unité, liberté, indépendance, démocratie, cela devrait être notre mot d'ordre, notre idéal. [...]. Le temps est venu de nous rappeler notre mère Afrique et de bâtir pour elle un futur glorieux et indépendant*¹¹⁴⁵. »

941. C'est dans cette perspective de s'engager pour l'émancipation du peuple noir et surtout pour la décolonisation de l'Afrique qu'il fera la rencontre des premiers théoriciens du panafricanisme dont Marcus Garvey¹¹⁴⁶. Notons que Nkrumah gravitera autour de Burghardt Du Bois (1868-1963), universitaire noir américain, ardent défenseur de la dignité et du respect de l'identité noire. Il nouera également de solides amitiés avec le

¹¹⁴⁵ Déclaration de Kwamé Nkrumah, mise [en ligne] par SCEREN (CNDP-CRDP), dans *Mémoire : 1960, année de l'Afrique*. Disponible sur le site : <http://cndp.fr>. (Consulté le 12/10/2011).

¹¹⁴⁶ Marcus Mosiah Garvey (1887-1940), leader noir américain d'origine jamaïcaine, considéré comme un prophète par les adeptes du mouvement rastafari, est le précurseur du panafricanisme.

caribéen George Padmore, le ‘père’ du panafricanisme¹¹⁴⁷. Ses contacts avec ces grands leaders panafricanistes vont qualitativement forger et renforcer ses convictions politiques et philosophiques. Ainsi, de ces diverses fréquentations, il se forgera l’âme d’un révolutionnaire contre les abus de la colonisation blanche en Afrique et, de manière générale, partout dans le monde où la dignité des peuples noirs était bafouée. C’est dans cette optique que Nkrumah s’élèvera contre le recrutement des soldats noirs par les parties en conflit lors de la deuxième guerre mondiale qui, selon lui, est une « affaire de Blancs »¹¹⁴⁸. De fait, pour le néo leader panafricain, les Africains n’avaient pas être mêlés à cette guerre, encore moins prendre position pour un camp ou pour l’autre.

942. Cette affirmation est très bien étayée par ses propos : « *Vous parlez de choisir entre les Britanniques et les Allemands. Pour la véritable renaissance de l’Afrique, il ne doit plus avoir de choix. Pourquoi devons nous choisir entre la barbarie impitoyable des nazis et l’exploitation et la domination froide, suffisante et sans cœur avec laquelle les Britanniques ont assujetti notre peuple depuis de si nombreuses années ? Non ! C’est notre devoir de construire, pas de choisir mais de procéder à l’unification et aux développements, de telle sorte que, peu importe qui sera vainqueur dans cette guerre, ceux qui espèrent exploiter et maintenir un empire, qu’ils soient Britanniques ou Allemands ou n’importe quoi d’autre, qu’ils trouveront un enfer vivant en Afrique* ¹¹⁴⁹ ».

943. Rentré au pays en 1947 après plusieurs années passées à l’étranger, le jeune panafricaniste dispose d’un grand bagage intellectuel et de théories politiques dans la mesure où il a été formé dans les grandes universités britanniques et américaines. De plus, il avait côtoyé, comme indiqué plus haut, les premiers grands théoriciens du panafricanisme. Ayant acquis une solide formation intellectuelle, rompu aux méthodes de lutte politique au contact des grandes figures panafricanistes, Nkrumah mit en chantier son ouvrage *Vers la décolonisation*, dans lequel, à partir de la somme des philosophies assimilées, il exposait sa stratégie de lutte contre le système d’exploitation colonial¹¹⁵⁰. En outre, comme le présente admirablement Jean Lacouture, Nkrumah rentre au pays avec :

¹¹⁴⁷ Voir Kwamé Nkrumah, *Le néocolonialisme : Dernier stade de l’impérialisme*, Paris, éd. Présence Africaine, Coll. « Le panafricanisme », 2009, 268 p.

¹¹⁴⁸ Ouvrage disponible sur le site : <http://www.cndp.fr/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/kwame-nkrumah-ghana.html>

¹¹⁴⁹ Kwamé Nkrumah, cité par Edikia M’bokolo, *Afrique noire. Histoire et civilisations, tome 2 : Du XIX e siècle à nos jours*, Paris, Ed. Hatier-Auf, 2008, p. 441.

¹¹⁵⁰ Pour plus d’information sur la stratégie de Nkrumah, on pourrait se référer à l’article de l’historien Modibo Keita, disponible sur son site : http://www.memorialmodibokeyta.org/IMG/pdf/KWAME_NKRUMAH.pdf.

« un physique avantageux, une voix de velours sombre, un sourire lumineux, un front jupitérien, une extrême facilité à emmagasiner et à répercuter les idées et les formules, le don de la répartie, tout contribue à faire de lui le 'show-boy',¹¹⁵¹. »

944. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les attributs de Nkrumah tels que dépeints pouvaient laisser croire que cet homme, revenait de l'étranger pour accomplir quelque chose d'exceptionnel pour son peuple à la croisée des chemins sous le joug colonial britannique. Ainsi, naturellement, Nkrumah sera très vite repéré par les dirigeants du principal parti politique de lutte anticoloniale United Gold Coast Convention (U.G.C.C), dirigé par Joseph Danquah, principale figure locale de la lutte contre la colonisation à l'époque. Sollicité du fait de sa prestance et de sa posture charismatique pour prendre la direction de ce groupement politique anticolonial, Nkrumah va rapidement se révéler. Convaincu que « *l'organisation commande tout, il s'attela aussitôt dynamiser les structures de l'UGCC en lui donnant une facture et une assise populaires et aussi un contenu politique conséquent. Il mit l'accent sur la mobilisation des masses par l'organisation et la propagande*¹¹⁵². »

945. C'est ainsi que Nkrumah va enchaîner les meetings dans le pays profond pour sensibiliser les masses en leur inculquant une conscience politique. Il tentera de faire un travail de mobilisation et d'éveilleur de conscience dès ses premières prises de contact avec les masses ghanéennes. Sur ce point, notamment en matière d'éveilleur et conducteur de masses, il s'est montré très rapidement dynamique. Ainsi, peu de temps après son retour au pays et son adhésion à ce parti politique, grâce à ses qualités de tribun et de remueur de foules, il suscite très rapidement l'admiration des masses qui se bousculent dans divers rencontres.

946. En effet, selon Jean Lacouture, les méthodes de communication et de suggestion collective des foules de Nkrumah furent très efficaces¹¹⁵³. Il procédait magnifiquement, selon l'auteur par des « *techniques de subversion, de contact et des communications, références aux traditions magiques africaines, alternance subtile de la non-violence révolutionnaire, qu'il appelle 'position action', et de négociation, qu'il appelle*

¹¹⁵¹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., 234.

¹¹⁵² http://www.memorialmodibokeita.org/IMG/pdf/KWAME_NKRUMAH.pdf.

¹¹⁵³ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 234.

‘tactical action’, tout concourt à faire de lui un meneur de foules de parti d’une incomparable efficacité¹¹⁵⁴».

947. C’est ainsi que l’apport de Nkrumah à l’audience de ce parti qui venait juste de le recruter fut très immédiat et efficace. Il donna une dimension graduelle à cette organisation politique anticoloniale qui stagnait et faisait du sur place. C’est d’ailleurs sous son impulsion que l’U.G.C.C. cessa d’être un club de bourgeois nationalistes pour devenir une sorte de mouvement révolutionnaire¹¹⁵⁵. Ses différentes actions au service de ce parti politique permirent de radicaliser davantage la lutte contre le colonisateur britannique. Sous son instigation, les incidents et les émeutes se multiplièrent contre l’administration coloniale.

948. Souhaitant l’indépendance immédiate et sans concession, Nkrumah agitait les masses, impulsait de nouvelles énergies et de la vigueur à la lutte contre le colonisateur britannique. Il appela régulièrement les masses colonisées aux actions de désobéissance civiles et de boycott. Cette stratégie de harcèlement aboutira à de graves incidents en février et en mars 1948, périodes au cours desquelles les colons britanniques profiteront pour arrêter toute la direction du parti dont Nkrumah et son mentor local, Danquah, chef du parti¹¹⁵⁶.

949. Libéré quelques semaines après son arrestation, Nkrumah rompt avec ses camarades pour fonder son propre parti en 1949 : Convention People’s Parti¹¹⁵⁷. Fondé sur le modèle « des grands partis de masse africains, il combine l’agitation légale et les techniques inspirées de Gandhi de grève et de boycott¹¹⁵⁸. » Il créa également son propre journal *Accra Evening News* dont il se servira comme moyen de propagande efficace pour se faire une audience, divulguer ses idées, de sorte qu’il bâtit en très peu de temps sa propre légende¹¹⁵⁹.

950. Sous l’impulsion de Nkrumah, le C.P.P, parti populiste décrit par Jean Lacouture comme « d’inspiration marxiste et de nationalisme vaguement

¹¹⁵⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 231.

¹¹⁵⁵ Idem. p. 230.

¹¹⁵⁶ Voir Kwamé Nkrumah, *Autobiographie*, éd. Présence Africaine, coll. « panafricanisme », Paris, 2009, 286 p.

¹¹⁵⁷ <http://www.cndp.fr/pour-memoire/1960-annee-de-lafrique/les-heros-de-lindependance/kwame-nkrumah-ghana.html>.

¹¹⁵⁸ Voir *Mémoire : 1960, année de l’Afrique*. Disponible sur le site : <http://cndp.fr>. (Consulté le 12/10/2011).

¹¹⁵⁹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 233.

panafricain »¹¹⁶⁰ verra ses bases s'élargir pour devenir une puissante organisation de masses. Par son dynamisme et son charisme, Nkrumah parviendra « *a regroupé ses partisans, élargi le recrutement social de son mouvement dont la base fut d'abord ceux qu'on appelle à Accra les "Verandah boys", [...] le prolétariat urbain, la petite bourgeoisie des "clerks", la jeunesse de ses "écoles Ghana" fondées par lui et qui sont autant de foyers nationalistes*¹¹⁶¹ ».

951. Très vite, il s'imposera auprès des masses et deviendra par conséquent le principal leader contre la colonisation¹¹⁶². Il propulsera ainsi son parti politique Convention People's Parti comme le plus important mouvement de lutte anticolonial du pays. Le « don de grâce » dont bénéficie Nkrumah est qu'il a une aptitude à rassembler autour de lui toutes les couches de la société du pays : des jeunes aux plus âgés, des travailleurs de tous les secteurs aux étudiants, riches, pauvres, hommes et femmes, aucune couche de la société ne sera insensible au charisme du personnage¹¹⁶³.

952. C'est donc à cette époque que s'ouvre, selon Jean Lacouture, « *la phase la plus éclatante de sa liaison quasi-charnelle entre Kwamé Nkrumah et les masses de ce pays*¹¹⁶⁴ ». Il n'est donc pas surprenant de constater qu'au cours de cette période, les relations que Kwamé Nkrumah a établies avec le peuple ghanéen sont d'une telle intimité et d'une telle chaleur qu'elles dépassent le cadre de la simple popularité¹¹⁶⁵. Il est clair que cette forme particulière de rapport entre le chef et ses partisans est de même nature que les liens « libidinaux » entre les chefs et les masses dépendantes puissamment établis par Freud, et repris par des auteurs comme Eugène Enriquez¹¹⁶⁶. Ces caractéristiques ne peuvent que correspondre aux aspects irrationnels du phénomène charismatique. Chaque groupe se reconnaissait en Nkrumah et voyait en lui l'homme de la situation susceptible de sortir le pays du joug colonial.

953. Nkrumah, par le « don de grâce » qui l'animait, était devenu pour son peuple, le maître de la parole, le donneur de sens aux actions envisagées contre le colon britannique, comme nous l'apprend son autobiographie émaillée de superlatifs qui font de lui un homme hors du commun à cette période de lutte contre le colonialisme. Jean

¹¹⁶⁰ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 233

¹¹⁶¹ Idem.

¹¹⁶² Ibid.

¹¹⁶³ Ibid. p. 232.

¹¹⁶⁴ Ibid. p. 231.

¹¹⁶⁵ Ibid.

¹¹⁶⁶ Voir Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 469.

Lacouture résume ici assez bien la situation de Nkrumah : « *De 1949 à 1957, en tout cas, le fondateur du C.P.P. est dans la plénitude du terme, l'incarnation d'une collectivité en quête d'un chef, d'un statut, d'une identité national*¹¹⁶⁷. »

954. Le colonisateur britannique voyait d'un mauvais œil toutes ces agitations auprès de ce leader « impétueux » qui avait une aptitude déconcertante de soulever les masses, de les mettre dans une sorte d'hystérie collective. De plus, ce dernier était devenu un véritable danger pour leur propre autorité et surtout pour leur statut de colonisateur dans le pays où ils étaient devenus les seuls maîtres. Dès lors, afin de briser cet élan effervescent qui contrariait dangereusement leur propre domination sur ce territoire, les colons britanniques emprisonnèrent Nkrumah en 1951, et organisèrent des élections législatives locales¹¹⁶⁸. Celles-ci n'avaient d'autre but que de voir émerger, pendant la détention de Nkrumah, d'autres leaderships de moindre envergure et plus conciliants.

955. Cependant, comme tout leader charismatique, l'emprise psychologique que Nkrumah sur son peuple était telle que, malgré son embalement, ces élections furent un véritable plébiscite pour le leader emprisonné et ses partisans. Dans la mesure où son parti politique CPP remportera les trois-quarts de sièges au parlement local¹¹⁶⁹. Les Britanniques furent donc contraints de jouer la carte du réalisme en libérant le prisonnier le plus prestigieux du pays à cette époque de lutte émancipatrice. Ils ouvrirent des négociations avec Osagyefo ou le « faiseur de victoire », accordèrent des droits politiques et une large autonomie à la Gold Coast en 1956, c'est-à-dire le Self-government que Nkrumah, dirigea jusqu'à la reconnaissance entière de l'indépendance du pays en 1957.

956. La Gold Coast devient ainsi, cette même année le deuxième pays indépendant après le Soudan. Nkrumah, artisan, héros et Père de cette indépendance, ayant marqué son empreinte sur ce pays, choisit donc de l'appeler, comme l'écrit Jean Lacouture, « *le Ghana, en souvenir d'un des grands empires de l'Afrique médiévale, situé d'ailleurs plus au nord, aux lisières du Sahara. Mais ce vocable quelque peu fabuleux l'a d'autant mieux séduit qu'il était le titre du roi avant de servir à désigner la nation*¹¹⁷⁰. »

¹¹⁶⁷ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 231.

¹¹⁶⁸ Idem. pp. 232-233.

¹¹⁶⁹ On se référera à ce sujet à l'article de l'historien Modibo Keita, disponible sur le site : http://www.memorialmodibokeita.org/IMG/pdf/KWAME_NKRUMAH.pdf.

¹¹⁷⁰ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 231.

957. L'indépendance désormais acquise, comme tous les autres Pères des indépendances africaines, Osagyefo ou le « faiseur de victoire » avait de nouveaux défis à relever : l'édification d'un État, la construction de la nation ghanéenne, l'institutionnalisation du pouvoir dans un nouveau pays. Il est remarquable de rappeler qu'en pareille situation, ces Pères des indépendances devaient se débarrasser progressivement du charisme héroïque et effervescent pour emprunter désormais un leadership qui sied aux responsabilités d'une vie sociale et politique institutionnalisée, plus stables et plus rationnelles. C'est ce que Jean Lacouture appelle, « *le passage de la convocation émotionnelle des énergies à l'établissement d'une certaine rationalité étatique et à la fondation des institutions*¹¹⁷¹ ».

958. Nous avons vu que ce passage qui assimile, à bien des égards, la phase inéluctable de la routinisation du charisme, se solde très souvent par des échecs, dans la mesure où certains ne parviennent pas à assumer avec succès cette transition. Il importe de rappeler à cet égard que selon Weber, « *le problème principal qui se pose est le passage de la direction et des principes administratifs charismatiques à la direction et aux principes administratifs quotidiens*¹¹⁷² ». Et nous verrons que Nkrumah va échouer dans la phase de routinisation du charisme. C'est ce que nous allons exposer maintenant dans les pages qui suivent.

B) La routinisation du charisme de Kwamé Nkrumah et le déclin de son pouvoir

959. Notons que si l'instauration du charisme de Kwamé Nkrumah a été foudroyante, comme nous venons de l'étudier plus haut, ce « faiseur de victoire » manquera cruellement l'institutionnalisation de son pouvoir, d'autant plus que, contrairement à la plupart de ses pairs qui avaient une certaine longévité à la tête du pays qu'ils avaient eux-mêmes fondés, Nkrumah sera renversé par un coup d'État pour cause d'autoritarisme, quelques années seulement après l'accession du pays à l'indépendance.

960. L'intérêt ici est de comprendre et d'expliquer la déchéance rapide et inattendue de ce personnage hors du commun, comme l'a décrit Modibo Keita, un de ses biographes dans un excellent article *Kwamé Nkrumah : « Singulier personnage que ce Nkrumah, self*

¹¹⁷¹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 22.

¹¹⁷² Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 334.

*made man dont les modestes origines ne l'ont pas empêché de se hisser là où, avant lui, seuls les "gens biens nés" étaient admis. Cet homme cousu de paradoxes qui, sans transition, quitta le grabat de la prison pour aller occuper le fauteuil de Chef des Affaires du Gouvernement, en 1951. Cet homme au destin ambivalent et même déroutant dont le portrait, drapé dans le kenté, la toge traditionnelle, symbolisait dans les années 1950-1960, l'Afrique et le Monde Noir renaissants, mais qui fut chassé du pouvoir comme un malpropre, sous l'acclamation de son peuple qui l'avait pourtant adulé, abandonné par beaucoup de ses proches, banni de son pays, le Ghana, à la libération duquel il avait dédié sa vie, accusé de tous les péchés, couvert de blâmes et isolé en Afrique, continent à la libération et à l'unité duquel il avait voulu dédier l'indépendance du Ghana.*¹¹⁷³ »

961. Tout ce qui précède nous amène à examiner le déclin humiliant de l'une des figures historiques africaines qui a le mieux incarné avec un talent incontestable, la dimension charismatique du pouvoir telle que puissamment théorisée par Max Weber et ses disciples. En effet, comme nous l'avons souligné dans notre perspective consacrée aux effets pervers du charisme, porté haut au par la fascination émotionnelle de son peuple à son endroit, Nkrumah succomba rapidement à l'ivresse du pouvoir, l'ayant poussé à perdre tout contact avec la réalité. Car, à force de s'autocélébrer sous la poussée des thuriféraires, des applaudisseurs et autres courtisans qui lui dressaient un piédestal en chantant ses louanges en longueur de journées, Nkrumah, le héros-fondateur, tomba facilement dans les excès du pouvoir enivrant du charisme.

962. Ainsi, comme l'assure Jean Lacouture, Nkrumah « a été virtuellement déifié par le peuple qui lui accorde la vertu et l'immanence universelle d'un esprit ancestral [...] Dans les hymnes que l'on chante, son nom est substitué à celui du Christ.¹¹⁷⁴ ». De ce fait, les excès de l'usage illimité du pouvoir donneront des arguments à des soldats putschistes, qui le reverseront le 24 février 1965, alors qu'il était en visite officielle en Chine. Pour justifier cette subversion contre le régime charismatique instauré par le père fondateur de la nation ghanéenne, les soldats putschistes diront, dans leur première déclaration adressée à la nation : « L'indépendance du Ghana signifiait pour Kwamé Nkrumah sa liberté personnelle pour agir selon ses caprices [...] Il avait fait de la religion un instrument de

¹¹⁷³ Citation disponible sur le site : http://www.memorialmodibokeita.org/IMG/pdf/KWAME_NKRUMAH.pdf.

¹¹⁷⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 243.

son pouvoir [...] Il avait délibérément encouragé le culte de la personnalité. Il était omnipotent. Il avait fini par croire qu'il était Dieu. Il était un dieu¹¹⁷⁵.»

963. Contraint à exil en Guinée après sa chute, Kwamé Nkrumah, l'Osagyefo, le « faiseur de victoire » s'éteindra en 1972, sans avoir pu réaliser son projet panafricaniste de regrouper tous les États d'Afrique en une seule entité étatique pour mettre sur les fonts baptismaux les États-Unis d'Afrique. Ainsi, après avoir examiné le charisme en Afrique avec le leadership charismatique à demi-teinte de Kwamé Nkrumah, tentons d'analyser maintenant celui d'Houphouët-Boigny.

Paragraphe 1 : Étude rétrospective sur le règne charismatique d'Houphouët-Boigny

964. Cette étude rétrospective sur le règne d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire vise à mettre en évidence ses composantes charismatiques et ses effets. On tâchera d'explicitier la forte emprise émotionnelle qu'il exercera sur ses compatriotes durant son règne. En nous inscrivant dans la continuité de Max Weber et de ses successeurs, nous nous attacherons à montrer la manière dont le charisme d'Houphouët s'est intégré aux structures politiques et sociales de la société ivoirienne. Ainsi, nous tenterons de montrer comment Houphouët-Boigny, de par ses qualités charismatiques, est parvenu à soustraire son pays du joug colonial ; nous verrons ensuite comment il s'y est pris pour construire la nation ivoirienne et exercer sur celle-ci un pouvoir immense pendant plusieurs décennies.

965. Ainsi, nous nous efforcerons de montrer une fois encore, à travers le cas d'Houphouët, que le charisme est un phénomène complexe aux multiples facettes. En effet, après avoir exposé sa puissance et sa force, on verra ensuite s'opérer un processus de domination qui, par nature instable et fragile, est amené à terme à s'effondrer. C'est sans doute les effets pervers de cet effondrement qui rejailliront plus tard sur la problématique de la succession d'Houphouët. En somme, dans ce paragraphe, nous tenterons d'illustrer les différentes phases de l'attestation charismatique d'Houphouët, de la poussée de son pouvoir charismatique suivie de son affaiblissement.

966. Ainsi, pour mettre en évidence notre objet d'étude sur cette domination charismatique d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, nous examinerons d'abord son

¹¹⁷⁵ Déclaration du Major Afrifa, le porte-parole des officiers putschistes, repris par Lacouture Jean dans *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 243.

ascension politique (A), puis l'affaiblissement de son pouvoir ou la phase de décadence de la magie de son charisme (B).

A) L'ascension politique d'Houphouët-Boigny

967. Nous allons l'aborder en continuant à suivre la démarche classique, c'est-à-dire en commençant par une réflexion sur la relation du pouvoir du point de vue des acteurs, en d'autres termes, la relation qu'Houphouët entretenait avec le pouvoir. De ce fait, nous nous efforcerons de mettre en lumière l'itinéraire du personnage charismatique vers le pouvoir. Une telle perspective nous conduira à passer en revue la période de lutte contre la colonisation dont le succès avec l'accession du pays à l'indépendance en 1960, constitue en quelque sorte l'acte fondateur de son pouvoir charismatique. Il nous faudra ensuite examiner le rapport d'effervescence particulier que crée l'acte héroïque de libération du peuple du joug colonial (1).

968. Par ailleurs, on verra aussi comme nous l'avons maintes fois souligné dans cette étude, que toute relation domination qui repose sur l'irrationalité ou l'émotivité des dominés est par nature fugace et éphémère. Autrement dit, le porteur de charisme doit être en mesure de réactiver constamment son pouvoir s'il veut réellement poursuivre sa domination sur cette base. Dans le cas d'Houphouët, nous nous efforcerons d'illustrer cette hypothèse à travers la mise en place d'un appareil partisan en mesure de capter et d'entretenir "l'approbation populaire" indispensable à la poursuite d'un leadership charismatique (2).

1) L'itinéraire d'un homme "hors du commun" au pouvoir : de la lutte anticoloniale à la fondation d'un Etat

969. On pourrait d'emblée schématiser le parcours et le leadership extraordinaires de Félix Houphouët-Boigny selon la courbe classique des Grands fondateurs d'États, celle qui va du surgissement d'un héros sorti de nulle part pour devenir le meneur victorieux de la lutte anticoloniale (Houphouët-Boigny), et ce, à l'aide d'un charisme à la fois prophétique et héroïque, auréolé de ce prestige inégalé, lui permettant d'arriver à fonder une autorité hors du commun sur le peuple dont il est le libérateur. Ensuite, il transforme le territoire nouvellement libéré en un État, regroupe son peuple dans cet État pour en faire une nation, et rationalise son pouvoir en l'institutionnalisant à travers une bureaucratie.

970. Nous avons déjà souligné que, de nombreuses recherches ont montré que le leadership charismatique est un phénomène récurrent en Afrique, plus globalement dans le tiers-monde¹¹⁷⁶. Et nous avons également dit que si cette fréquence s'explique par plusieurs facteurs, il est manifeste que le charisme connaisse une résurgence particulière du fait de la colonisation, puis de la décolonisation et de la création de nouveaux États¹¹⁷⁷. La lutte anticoloniale s'est avérée, à cet égard, comme l'acte fondateur de grands mouvements charismatiques. Car, comme l'écrit judicieusement Jean Lacouture à ce propos, « *contre le pouvoir colonial, un peuple luttant pour son émancipation dispose de maigres moyens. Il est constamment surclassé. Il ne peut compenser sa faiblesse que par un élan volontariste qui, spontanément ou non, s'incarne en un homme ou un petit groupe*¹¹⁷⁸ ».

971. Concernant la situation de la Côte d'Ivoire, il est incontestable qu'Houphouët-Boigny a été cet « *élan volontariste* » dont parle Jean Lacouture pour conduire son peuple vers l'indépendance en août 1960. Comme l'indique Apter dans son essai sur le destin charismatique de Kwamé Nkrumah, « *le véritable dirigeant charismatique accepte sa propre mystique, la conscience de son rôle dans l'histoire, de sorte que la majorité ou un sous-groupe signifiant, l'autorise à lier ses desseins politiques personnels avec la vision morale plus vaste et, par la même, il affecte l'action publique*¹¹⁷⁹ ». On verra que de telles caractéristiques du leadership de Nkrumah, Père de l'indépendance du Ghana, peuvent correspondre à celles d'Houphouët.

972. Issu d'une riche famille agricole et de propriétaires terriens, d'Houphouët débute en politique par un activisme acharné pour le droit des planteurs locaux, mais aussi pour les droits des ouvriers agricoles abusés et exploités par l'administration coloniale française. Ce combat sera donc le point de départ où des Ivoiriens commenceront à découvrir les qualités extraordinaires d'Houphouët avec la création du Syndicat Agricole Africain (SAA)¹¹⁸⁰. C'est à travers ce syndicat que Houphouët amorcera le début de sa popularité auprès des populations agricoles exploitées. Il s'appuiera sur ce socle

¹¹⁷⁶ Voir à ce propos, les travaux de Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement*, op. cit., 282 p ; aussi Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., pp. 262-264.

¹¹⁷⁷ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., pp. 262-264.

¹¹⁷⁸ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 243.

¹¹⁷⁹ Cité par Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 154.

¹¹⁸⁰ Ellenbogen Alice, *La succession d'Houphouët-Boigny entre tribalisme et démocratie*. Paris, éd. Harmattan, 2002, pp.26-31.

corporatiste pour politiser davantage son combat syndical en le généralisant à une lutte pour la décolonisation du territoire de la Côte d'Ivoire. C'est cette période qu'il appellera plus tard le « temps des combats »¹¹⁸¹.

973. Cette soudaine notoriété d'Houphouët-Boigny à travers tout le pays va lui permettre de se faire élire en 1946, député de la colonie française de la Côte d'Ivoire à l'assemblée nationale française¹¹⁸². Profitant de ce nouveau statut et s'appuyant sur son prestige acquis du fait de son nouveau rôle de député, il parviendra à faire voter, en 1946, une loi très importante abrogeant le travail forcé dans les colonies françaises. Cette loi portera d'ailleurs son nom : « la loi Félix Houphouët-Boigny »¹¹⁸³. S'adressant aux députés français à cette occasion, Houphouët deviendra plus ardent que jamais dans sa dénonciation de la colonisation dont l'effet pervers était le travail forcé : « *Le travail forcé, soutient-il, avec son triste cortège de bas salaires, de sévices, de paucinalité, d'exodes vers les villes ou, ce qui est pire, vers les colonies étrangères, crée entre ce qu'il est convenu d'appeler colonisés et colonisateurs, un fossé qui va grandissant et que nous avons ici, tous, le devoir de combler si nous voulons que l'Union française soit une réalité vivante* »¹¹⁸⁴.

974. C'est à partir de là qu'Houphouët, l'ancien leader syndicaliste agricole, deviendra une des plus grandes figures marquantes de la scène politique en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. Ainsi, il va progressivement apparaître aux yeux des populations opprimées par les colons comme une sorte de providence qui venait les libérer du joug colonial. Profitant de sa notoriété et de son prestige inégalé d'abolisseur du travail forcé dans les territoires d'Outre-Mer, Houphouët créera d'autres organisations de lutte anticoloniale notamment le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), et se hissa par la même occasion, à la tête d'un mouvement de rassemblement africain (RDA)¹¹⁸⁵. De ce fait, il se positionnera comme le rassembleur et le guide des patriotes ivoiriens et africains en lutte contre l'exploitation et la domination coloniales.

¹¹⁸¹ Grah Mel Frédérique, *Félix Houphouët-Boigny et l'épreuve du pouvoir*, Paris, éd. Karthala, 2010, op. cit., p. 407.

¹¹⁸² Idem. p. 26-31.

¹¹⁸³ Loi N° 46-645 du 11 avril 1946 tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'outre-mer.

¹¹⁸⁴ Houphouët-Boigny, Cité par Frédérique Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny et l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 307.

¹¹⁸⁵ Gabriel Lisette, *Le Combat du Rassemblement Démocratique Africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique Noire*, éd. Présence africaine. 1983. p.12.

975. À ce stade de notre étude, on retiendra que c'est grâce à son intelligence extraordinaire sur les situations politiques, à son sens de l'histoire et sa grande capacité d'organisateur, qu'Houphouët s'imposera naturellement comme la figure emblématique et le fer de lance de la contestation anticoloniale, non seulement en Côte d'Ivoire, mais en Afrique occidentale française. C'est justement pendant cette période qu'il va adjoindre à son patronyme Houphouët le nom de Boigny qui signifie « bélier » (en langue locale akan), symbolisant sa combativité et mettant surtout l'accent sur sa capacité naturelle à être le « guide des autres »¹¹⁸⁶.

976. Si l'on se réfère à ses biographes, on serait tenté de dire que le destin exceptionnel qui fut le sien était une sorte de prédestination. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer à certains témoignages comme celui du doyen Marc Sankalé, cité par Marcel Amondji dans son Essai, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire* : « *Il est plaisant de voir que, depuis son enfance, il veut s'intégrer dans la masse et s'assimiler à ses pairs, tandis que destin malicieux et tenace, ranimant son charisme, le fait, tel un ludion, invariablement émerger* »¹¹⁸⁷. Un autre témoignage venant de Joseph Anoma, l'un de ses compagnons de lutte contre l'exploitation coloniale française confirme son leadership naturel : « *Nous choisîmes le plus jeune et le plus dynamique d'entre nous* »¹¹⁸⁸.

977. Ceci dit, il convient de souligner que le leader doit aussi traduire en actes concrets l'espoir et l'attente placés en lui par ses partisans. C'est pourquoi il doit posséder un maximum de savoir-faire. Et un des attributs qui faisaient la force d'Houphouët était sa lucidité devant les situations délicates et son pragmatisme dans la résolution des enjeux. Ces qualités lui permirent de toujours opter pour les moyens les plus réalistes. Car, pour lui, la politique, c'est aussi la saine appréciation de la réalité. Houphouët en avait fait son leitmotiv et son code de conduite tout au long de son combat contre la colonisation française. À titre d'illustration, on pourrait souligner sa méthode de lutte contre le colonisateur. En effet, pendant que ses camarades préconisaient la lutte armée pour se libérer de la colonisation, il optera pour une approche plus pacifique, celle-ci, consistant à coopérer avec la métropole tout en négociant progressivement l'indépendance.

¹¹⁸⁶ Ellenbogen Alice, *La succession d'Houphouët-Boigny entre tribalisme et démocratie*, op. cit., pp.26-31.

¹¹⁸⁷ Marc Sankalé, cité par Amondji Marcel dans *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 10.

¹¹⁸⁸ Joseph Anoma, Cité encore par Marcel Amondji, op. cit., p. 8.

978. Cette approche était sans doute due au fait que le futur “Père” de l’indépendance ivoirienne, en homme rationnel et réaliste, savait que « *contre le pouvoir colonial, un peuple luttant pour son émancipation dispose de maigres moyens. Il est constamment surclassé*¹¹⁸⁹ ». Conscient de la faiblesse des moyens à opposer à la puissance de l’adversaire, dans des conditions d’un colonialisme triomphant, Houphouët a dut explorer une voie plus coopérative et participative pour mener la lutte de l’intérieur. C’est justement cette lucidité et cette approche pragmatique des enjeux¹¹⁹⁰ qui lui permit de faire abolir, par le parlement français, le travail forcé dans les territoires d’Outre-Mer. En effet, convaincu que l’intérêt de la Côte d’Ivoire résidait dans l’étroite coopération avec la France, Houphouët deviendra six fois ministre dans plusieurs gouvernements français sous la IVe République¹¹⁹¹, il sera même nommé ministre d’État dans le gouvernement de Gaulle en 1958¹¹⁹².

979. Pour l’essentiel, la nouvelle orientation de F. Houphouët n’était pas un alignement mais plutôt une stratégie intelligente ayant permis la décolonisation du pays sans passer par une guerre de libération que préconisaient la plupart de ses compagnons de lutte dont les conséquences seraient dramatiques pour les populations. Aussi, la coopération, notamment les différentes participations d’Houphouët comme ministre dans les gouvernements français, avait un autre objectif : acquérir une grande expérience gouvernementale auprès d’une nation plus développée. De ce fait, on pourrait considérer que ces différentes expériences gouvernementales lui ont permis d’avoir une somme d’expériences concrètes en matière de gestion moderne et policée des affaires publiques et de l’Etat.

980. Il est évident que de telles expériences étaient un atout incontestable une fois l’indépendance accordée à la Côte d’Ivoire, elles ont permis à Houphouët-Boigny d’avoir un acquis dans la perspective de la construction du nouvel État, et l’institutionnalisation de son charisme personnel à un charisme de fonction, autrement dit, transférer le pouvoir pour emprunter l’expression de Georges Burdeau, « *de sa personne des gouvernants...à l’institution étatique qui en devient maintenant le seul propriétaire*¹¹⁹³ ». Selon nous, c’est dans cette perspective qu’il s’est inspiré du savoir-faire de la métropole sur les plans

¹¹⁸⁹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 16.

¹¹⁹⁰ Idem.

¹¹⁹¹ Nandjui Pierre, *Houphouët-Boigny: L’homme de la France en Afrique*, Paris, éd. L’harmattan, 1995, pp.42-45.

¹¹⁹² Idem.

¹¹⁹³ Burdeau G., *Traité de science politique*, 3e éd., t. I et vol. II, t. II. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 35 N°3. Juillet-septembre, 1983, p. 643.

politique et économique qu'Houphouët-Boigny n'était pas pour une indépendance immédiate de la Côte d'Ivoire. Il le disait lui-même : « *Dans ce siècle ou l'impératif est l'interdépendance, l'Afrique soudée à l'Europe par des liens économiques, mais aussi par des liens culturels, affectifs, préfigurera ce que doit être le monde de demain : la communauté universelle* ¹¹⁹⁴ ».

981. On pourrait concéder à Houphouët le succès de son option de rester longtemps dans le giron de la métropole française, la rapidité avec laquelle la Côte d'Ivoire a amorcé son développement économique, lorsque l'indépendance lui sera accordée en août 1960. La réussite économique du nouvel État fut tellement flamboyante que les observateurs ont parlé de « miracle ivoirien ». Thomas Hofnung, grand reporter au journal français libération, observe à ce propos : « *Le 'vieux' peut alors considérer, à bon droit, qu'il a fait le bon choix en restant dans le giron de l'ancienne métropole par comparaison avec le ghanéen qui, à la même époque, végète. Le prestige du président ivoirien surnommé le 'sage' de l'Afrique, est à son Zénith sur le continent. Encore aujourd'hui, les ivoiriens, toutes ethnies confondues, demeurent très fiers de cette réussite économique, soupçonnant de leurs voisins de les jalouser* ¹¹⁹⁵ ».

982. Par ailleurs, l'une des plus grandes réussites de Félix Houphouët-Boigny après l'accession de son pays à l'indépendance le 07 août 1960, c'est d'avoir réussi à faire cohabiter dans la paix le nouvel État près d'une soixantaine d'ethnies. Ce facteur est très important, dans la mesure où, selon l'anthropologue français Georges Balandier, « *la décolonisation n'entraîne pas seulement un transfert de souveraineté [...] elle pose le problème des grandes unités politiques et de leurs frontières* ¹¹⁹⁶ ». Et l'auteur de poursuivre : « *les unités les mieux stabilisées, les plus permanentes sont celles qui correspondent à l'ethnie ou aux groupes claniques fixés sur un territoire bien délimité et fortement socialisé* ¹¹⁹⁷ ».

983. Ceci dit, nous savons que le charisme, contrairement aux autres formes de domination, est par nature instable, surgissant généralement dans des périodes de crises, de

¹¹⁹⁴ Houphouët-Boigny, Cité par Grah Mel Frédérique, *Félix Houphouët-Boigny et l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 407.

¹¹⁹⁵ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, Paris, éd. La Découverte, 2005, p. 22.

¹¹⁹⁶ Balandier Georges, *Remarques sur les regroupements politiques africains*, Revue française de science politique, Année 1960, Vol. 10, N° 4, p.842.

¹¹⁹⁷ Idem. p.841.

décolonisation ou de construction de nouvel État comme le cas d'espèce, mais il est condamné à s'effondrer après l'accomplissement de ses objectifs initiaux. En effet, comme l'a dit Max Weber, « *le charisme est le phénomène initial de type de dominations religieuses (prophétiques) ou politiques (conquérantes), mais il cède aux forces de la vie quotidienne dès que la domination est assurée et surtout dès qu'elle a pris un caractère de masse*¹¹⁹⁸ ». Qu'en est-il du cas d'Houphouët-Boigny ?

984. Pour répondre à cette problématique qui se pose à tout dominant charismatique, nous commencerons d'abord par mettre en évidence la faiblesse de ce pouvoir qui, se maintient rarement dans la durée. Car il arrive un moment où la belle mécanique sur laquelle repose le pouvoir charismatique montre inéluctablement des signes d'essoufflements. L'intérêt de cette étude est de dévoiler les efforts inlassables faits par Houphouët pour maintenir intact son pouvoir, en dépit de l'épreuve fatidique de routinisation. On sait très bien que face à la routinisation de son aura charismatique, le leader doit maintenir une certaine illusion dans la mesure où il dépend très largement de la relation qu'il entreprend avec son peuple.

2) La stratégie institutionnelle et plébiscitaire de consolidation du pouvoir

985. Du fait du caractère éphémère du charisme, Houphouët a dû mettre en œuvre des stratégies de contrôle du pouvoir de l'État par rapport aux ressorts sociaux et politiques, afin de continuer à bénéficier de cette image extraordinaire que le peuple avait de sa personne et de son pouvoir. Il y a cette dimension symbolique que le chef charismatique entend parfois préserver, et qui passe par une mobilisation des ressources du pouvoir en sa faveur. Pour mieux illustrer la stratégie mise en œuvre en vue de préserver la croyance du peuple à sa gouvernance, plus exactement, d'empêcher que son autorité ne se fissure à l'épreuve du pouvoir, nous commencerons par analyser le système politique instauré par Houphouët au lendemain de l'indépendance, ainsi que les changements intervenus pour renforcer la prééminence de son pouvoir. Ensuite, nous verrons la stratégie de mobilisation des ressources politiques et économiques pour entretenir l'approbation du peuple.

¹¹⁹⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 333.

a) La mise en place des institutions qui consacre la personnalisation du pouvoir

986. Houphouët-Boigny, devenu le premier Président de la République de Côte d'Ivoire, va doter le pays d'institutions politiques modernes dans le cadre de la construction d'un nouvel État. Celles-ci seront, dans un premier temps, largement inspirées de celles établies par le général de Gaulle dans la constitution de la Ve République en France. Ainsi, la constitution ivoirienne, adoptée à cet effet le 03 novembre 1960, sera en quelque sorte la copie conforme de celle de la Ve République. Sur ce point, « *l'indépendance, note Gérard Cognac, était une habilitation à organiser un système politico administratif sur le modèle d'un grand État moderne* ¹¹⁹⁹ ».

987. Cependant, soucieux de maintenir, de consolider, de prolonger et surtout d'institutionnaliser la prééminence de sa stature et de sa position dominante acquises pendant la décolonisation, Houphouët-Boigny s'inspirera du modèle de la puissance du modèle présidentiel américain. De ce fait, le système sera, en fin de compte, un système mal défini qui chevauche entre, d'un côté le régime semi-présidentiel français avec une place importante accordé au parlement ¹²⁰⁰, et de l'autre, le régime présidentiel américain avec un exécutif fort ¹²⁰¹.

988. Ainsi, le système politique mis en place par la Constitution de 1960 consacrera totalement le monocéphalisme de l'exécutif au profit du Chef de l'État (Félix Houphouët-Boigny) au détriment des autres institutions en occurrence le parlement. Ce déséquilibre né de de l'écrasante hégémonie du Chef de l'État sur les autres institutions fait dire aux constitutionnalistes que le système politique ainsi institué par Houphouët est en réalité un régime présidentialiste ¹²⁰². Notons que le présidentialisme est tout simplement une déformation du régime présidentiel qui ravale les autres institutions en octroyant l'essentiel des pouvoirs dans tous les domaines (exécutif, législatif et judiciaire) au Président de la République ¹²⁰³.

¹¹⁹⁹ Gérard Cognac, Cité par Degny Segui René, *Succession d'Etat en Côte d'Ivoire, Thèse pour le doctorat d'Etat, Aix-Marseille*, 1979, Codification et uniformisation du droit en Afrique in Encyclopédie juridique de l'Afrique, op, Cit, pp. 453 et ss.

¹²⁰⁰ Nandjui Pierre, *Houphouët-Boigny: L'homme de la France en Afrique*, op. cit., p.66.

¹²⁰¹ Idem.

¹²⁰² Voir à ce propos, Gicquel Jean, « Essai sur le présidentialisme négro-africain, l'exemple camerounais », in Mélanges en l'honneur de Georges BURDEAU, 1977, p. 107 et suiv.

¹²⁰³ Voir Moulin R., *Le présidentialisme et la classification des régimes politiques*, Paris, LGDJ, 1978, 389 p.

989. La description du pouvoir excessif que s'était octroyé le premier Chef de l'État de la République du Bénin, le constitutionnaliste béninois Glélé Maurice, peut parfaitement s'appliquer au cas d'Houphouët-Boigny. En effet, selon l'universitaire béninois, « *la constitution a concentré tous les pouvoirs aux mains d'un seul homme. Le pouvoir se réduit au Président de la République, le gouvernement se ramène au Président de la République; les ministres ne sont que les commis du Président qui a tous les pouvoirs sur eux et qui décide. C'est un véritable présidentielisme, une dictature constitutionnelle. C'est une chefferie, de style nouveau, qui représente une synthèse des traditions africaines et des institutions d'inspiration européenne, française et américaine.* ¹²⁰⁴ »

990. Ce système politique mis en place par Houphouët à favorisé, plus exactement, renforcé, la personnalisation du pouvoir. L'argument avancé par Houphouët et les rédacteurs de la Constitution de 1960 pour justifier ce modèle qui consacre la monopolisation du pouvoir politique par le Chef de l'Etat (Houphouët-Boigny), est qu'après les indépendances, il était indispensable, pour les jeunes nations comme la Côte d'Ivoire, de trouver un modèle d'aménagement du pouvoir qui soit à la fois pratique et non susceptible de provoquer une instabilité politique permanente. Dans ces conditions, il fallait trouver un système politique qui puisse concentrer les pouvoirs entre les mains du dirigeant suprême du pays. De ce fait, celui-ci devait avoir toutes les capacités à exercer pleinement le pouvoir sans que ses actions ne soient entravées par un autre pouvoir.

991. C'est donc sous cet angle que l'on pourrait placer la rédaction de la constitution du 3 novembre 1960 concentrant l'essentielle des attributions étatiques aux mains d'Houphouët. Comme le résume bien G. Comte, Houphouët-Boigny, « *vu par son peuple comme une sorte de père fondateur, chargé malgré lui d'un symbolisme quasi religieux, il fut mystiquement investi de l'autorité déniée aux autres organes gouvernementaux, car l'Afrique ne croit pas, elle, à la séparation du pouvoir ?* ¹²⁰⁵ ». C'est encore dans ce même esprit que le multipartisme sera refusé ¹²⁰⁶ (jusqu'en 1990). Avant cette date, seules les activités du PDCI-RDA (parti démocratique de Côte d'Ivoire) parti unique, parti-Etat, et

¹²⁰⁴ Glélé (Maurice A.), *Naissance d'un Etat noir: L'évolution politique et constitutionnelle du Dahomey de la colonisation à nos jours*, Paris, L.G.D.J., 1969, p.220.

¹²⁰⁵ G. Comte, cité par Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 151.

¹²⁰⁶ Les raisons du maintien du monopartisme en Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des jeunes États africains aux lendemains des indépendances, étaient officiellement liées à la crainte de voir ces nouvelles nations se fragiliser en cas d'autorisation du multipartisme. Suivant donc cet argumentaire, le parti unique serait de ce point de vue, la meilleure solution pour maintenir la cohésion sociale indispensable au développement et à l'édification de nouvelles nations qui sont encore au stade de leurs premiers balbutiements.

très bien structuré jusqu'aux plus petits hameaux du pays, seront autorisées. Ce sera la période du régime du parti unique et des élections plébiscitaires. Cette étape qui consiste, pour Houphouët-Boigny, à mettre en place une stratégie partisane et de mobilisation des masses pour garder intact son prestige.

b) Stratégie partisane et plébiscitaire de consolidation du pouvoir

992. Cette stratégie consiste à instaurer un parti unique et à le mettre exclusivement à son service pour mobiliser les masses afin d'empêcher la routinisation de son charisme. De ce fait, seul le candidat du PDCI-RDA, Félix Houphouët-Boigny était habilité à solliciter le suffrage de la population tous les cinq ans. Ces élections présidentielles régulièrement organisées étaient devenues un rituel de légitimation, dont le but était de célébrer et de plébisciter Houphouët-Boigny pour ses actions à la tête de l'État¹²⁰⁷. Ces élections, en l'absence de tout candidat adverse, étaient donc destinées à plébisciter le Père de la nation. Dans ces circonstances, l'enjeu véritable était la recherche d'un taux de participation extrêmement élevé. Et pour l'accroître le taux de participation pour consacrer cette logique plébiscitaire, les populations seront mobilisées par des messages radio-télévisés. En outre, signalons que pour gonfler le nombre d'électeurs, tous les immigrés en âge de voter étaient inscrits sur les listes électorales ; de ce fait, le droit de vote était accordé aux étrangers¹²⁰⁸.

993. La participation des immigrés à l'opération de vote à la présidentielle avait pour but de maximiser le taux de participation pour donner l'illusion que le peuple adulait son Chef et qu'il lui accordait massivement sa confiance. « *C'est une interprétation qu'il y a lieu de faire lorsqu'on se réfère par exemple aux taux de participation de 1970, 1975, et 1980 où le Président Houphouët-Boigny a obtenu un tour 99,10%, 99,98 et 99,93% des voix, avec des participations pour les mêmes périodes culminant à 99,15%, 99,80% et 99,22%.*¹²⁰⁹ » Pour les élections présidentielles auxquelles participaient ainsi le "Père" de la nation, « *cet impératif consacrait en quelque sorte le culte de la personnalité si ce n'est la personnalisation, voire la personnification du pouvoir*¹²¹⁰ ».

¹²⁰⁷ Voir Meledje Djedjéro, *ouvrage de droit constitutionnel*, 4ème édition, ABC édition, Abidjan, novembre 2004, p. 129.

¹²⁰⁸ Bredeloup Sylvie, « *La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger* », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 19 - n°2 | 2003, mis en ligne le 19 avril 2007, consulté le 18 mars 2011. Disponible sur le site URL : <http://remi.revues.org/46>

¹²⁰⁹ Yéo Souleymane, *Les Etats nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Paris, éd. Karthala, 2009, p. 143.

¹²¹⁰ Idem. p. 142.

994. En outre, ce parti exerçait une forte emprise sur les institutions étatiques. C'est pourquoi il était convenu de parler de parti-État, car, le PDCI, parti politique fondé en 1946 par Houphouët dans le cadre de la lutte anticoloniale, était devenu pratiquement une institution étatique présidé par lui-même. À l'image des autres partis uniques d'Afrique, son rôle était essentiel dans l'élaboration et la diffusion du droit¹²¹¹. Autrement dit, c'est ce parti politique, en principe une association privée, qui déterminait les conditions d'application du droit de la Constitution. De plus, c'est lui qui orientait le fonctionnement des institutions publiques étatiques¹²¹².

995. On pourrait encore ajouter que le PDCI était devenu l'instrument le plus efficace de consolidation du pouvoir d'Houphouët-Boigny, dans la mesure où il permettait d'élargir la base de la clientèle politique du 'Père' fondateur et de faire rentrer dans ses rangs toute opposition à son régime. En effet, c'est le parti qui décidait « *de la promotion des personnels de la haute administration publique et privée ; la dévotion est la condition sine qua non de la promotion ; la fonction d'intégration sociale des groupes et des individus est assurée par un seul parti. Le parti profite des ressources de l'État [...]* »¹²¹³. Aussi, pour conserver son prestige, Houphouët-Boigny va transformer son régime en un régime patrimonial par la distribution des rentes ou des privilèges pour faire taire toute opposition à son pouvoir.

2) La patrimonialisation du pouvoir comme moyen de conservation de la légitimité du charisme

996. Concernant cette phase du leadership d'Houphouët-Boigny, le sociologue ivoirien, Francis Akindès, démontre, dans son ouvrage *Côte d'Ivoire : La réinvention du soin dans la violence*, comment Houphouët est parvenu à désamorcer toute opposition contre son régime et à maintenir intact sa légitimité charismatique. En effet, selon ce chercheur, « *de 1960 à 1980, en même temps qu'une partie des fruits de la croissance économique permettait d'importants investissements en équipements socio-économiques et éducatifs, une autre partie servait à entretenir un système politique clientéliste. D'importants transferts informels de ressources permettaient de stabiliser le front social et politique. Ils contribuaient surtout à neutraliser les contestations politiques pouvant se*

¹²¹¹ Voir Ibrahima Fall, *Le rôle des partis politiques dans l'élaboration et la diffusion du droit en Afrique*, in Gérard Conac (sous la direction de) : « *Dynamiques et finalités des droits africains* », Paris, éd. Economica, Paris, 1980.

¹²¹² Meledje Djedjero, *ouvrage de droit constitutionnel*, op. cit., p. 129.

¹²¹³ Idem.

révéler gênantes et porteuses de risques de remise en question du projet personnel. 'Chaque Ivoirien a son prix' se plaisait à dire ironiquement Félix Houphouët-Boigny. Dans ce système, la clientèle politique est donc maintenue par les opportunités d'enrichissement régulées par le charisme du chef, lui-même adossé à un 'présidentialisme à parti unique',¹²¹⁴.»

997. Cette stratégie ainsi utilisée par Houphouët-Boigny pour préserver son pouvoir de toute opposition fut la manifestation la plus efficace et la plus intelligible que celle employée par certains de ses pairs sur le continent. En effet, contrairement à sa méthode qualifiée de « despotisme éclairé », certains de ses collègues n'hésitaient à user ouvertement de l'oppression sous toutes ses formes pour faire taire les oppositions contre leur régime. L'autoritarisme brutal et sanglant d'un Sékou Touré en Guinée¹²¹⁵ est sans commune mesure avec cette stratégie houphouëtiste que nous examinons. Il est remarquable de souligner, afin de développer une telle hypothèse, que Houphouët-Boigny sans (forcément) user des instruments de la contrainte et de l'appareil répressif de l'État, parvenait aisément à maintenir intact son immense pouvoir sur les Ivoiriens en « troquant » le silence de ses opposants les plus rétifs à la personnification de sa domination contre leur participation à la gestion du pouvoir.

998. Les opposants propulsés à des postes politiques et administratifs de l'État qu'ils n'avaient jamais espérés, ne pouvaient témoigner que reconnaissance et servilité au Père fondateur de la nation. Ainsi, comme le journaliste Thomas Hofnung l'observe : « À sa façon, Houphouët-Boigny est un gestionnaire hors pair. Il distribue l'argent du cacao qui afflue dans les caisses de l'État en puisant allégrement dans la Caisse de stabilisation des cours du cacao, et veille à assurer un équilibre des ethnies dans un pays qui en compte une bonne soixantaine. Le cas échéant, il peut aussi 'acheter' les opposants les plus rétifs [...] ¹²¹⁶ ». Le système « houphouëtistes » était donc un régime fondé sur la distribution de la rente issue de la vente des produits agricoles du café et du cacao¹²¹⁷.

999. Force est de reconnaître qu'on sort là du cadre de la domination charismatique où le pouvoir du chef repose essentiellement sur la soumission émotive, affective et

¹²¹⁴ Akindès Francis, *Côte d'Ivoire : La réinvention de soin dans la violence*, Dakar, éd. Codesria, 2011, p. 9.

¹²¹⁵ Voir Charles E. Sorry, *Sékou Touré : l'ange exterminateur : un passé à dépasser*, Paris, éd. L'harmattan, 2000, pp. 87-101.

¹²¹⁶ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., p. 20.

¹²¹⁷ Conte Bernard, *Côte d'Ivoire : Clientélisme, ajustement et conflit*. Article disponible sur le site : <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt101.pdf>. (Consulté le 18 mars 2011).

irrationnelle des dominées, pour tendre vers un autre type de domination théorisée par Max Weber : celle du patrimonialisme¹²¹⁸. On aboutit alors aux hypothèses wébériennes de l'État-patrimonial qui crée un espace dans lequel « *le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique* ¹²¹⁹ ».

1000. C'est un processus qui a d'ailleurs été très bien décelé par Weber. Suivant le grand sociologue allemand, le dominant charisme en arrive généralement à cette forme de transgression, lorsque la portée fascinante de son aura charismatique commence à s'user. C'est cet état que Weber décrit comme la phase de la « routinisation » du charisme, passage obligé pour la plupart des leaders charismatiques. C'est en cela que le charisme est une domination très précaire ; il s'observe en général que lorsque la domination atteint son apogée. En effet, après, la flamme s'éteint aussi vite lorsque le porteur du charisme entend poursuivre sa domination. Dans ces conditions, selon Weber, « *la transformation des missions charismatiques en "fonction" peut s'infléchir vers la patrimonialisation ou vers la bureaucratization* ¹²²⁰ ». C'est un phénomène particulier que l'on observe dans la plupart des nouveaux États africains : « *des formes de pouvoir personnel fondé sur les rapports de clientèle [...] et non pas sur une tradition politiquement pertinente* ¹²²¹ .»

1001. On pourrait trouver des explications à cet état de fait, pour ce qui est du cas d'Houphouët-Boigny, à travers plusieurs facteurs. D'abord, le caractère précaire du pouvoir charismatique et son évaporation à l'épreuve de la « routinisation », ensuite, l'absence d'une idéologie politique très forte de légitimation du pouvoir comme le communiste qui fut un atout incontestable chez certains grands dirigeants politiques comme Lénine, Mao, Staline pour maintenir leur pouvoir charismatique sur leur peuple. Par ce biais, la patrimonialisation du pouvoir était devenue, en fin de compte, la seule stratégie qui permettait à Houphouët-Boigny d'entretenir l'approbation du peuple à son pouvoir, et un moyen efficace de maintien et de stabilisation de son régime. Ceci, tant qu'il avait cette capacité à transformer le monopole étatique en source d'opportunité pour la famille, les amis, la clientèle politique, sans oublier les opposants au régime.

¹²¹⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 330-332.

¹²¹⁹ Mescheriakoff A., « *L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone de l'administration d'Afrique francophone subsaharienne* », Revue française d'administration publique, 1987, N° 42, pp. 324-325.

¹²²⁰ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 331.

¹²²¹ C. Bach Daniel, *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées*, Ottawa, éd. Les presses de l'Université d' Ottawa, 2001, pp. 41-42.

1002. Tout cela incite à penser, comme nous l'avons dit que le régime fondé par Houphouët au lendemain de l'indépendance, est passé du système charismatique pour devenir un système neopatrimonial. Or, « [...] *Dans les régimes neopatrimoniaux, le chef de l'exécutif maintient son autorité par le biais des rapports de clientèle, plutôt qu'à travers une idéologie ou la loi. Comme dans le patrimonialisme classique, le droit de diriger revient à un individu plus qu'à une fonction. Les relations de loyauté et de dépendance imprègnent un système formel administratif et politique, où les responsables de fonctions bureaucratiques sont moins là pour remplir un service que pour acquérir richesse personnelle et statut [...] L'essence du néopatrimonialisme est l'attribution par des détenteurs de fonctions publiques de faveur personnelles, aussi bien à l'intérieur de l'État [...] que dans la société [...] ¹²²²».*

1003. Cet exercice neopatrimonial fut relativement bien pratiqué par Houphouët au point qu'il était rare que son autorité soit contestée par les Ivoiriens. En effet, pour avoir la paix sociale et politique, Houphouët, très habile et très madré, appliquait à merveille la « géopolitique ». Celle-ci consistait, pour celui que les Ivoiriens appelaient affectueusement « le vieux », de nommer à des hautes fonctions publiques et au gouvernement des cadres issus de toutes les régions, de toutes les ethnies et de toutes les religions. Ainsi, plutôt que les critères de compétence, Houphouët privilégiait cette « géopolitique » dans la répartition des postes. Ainsi, chaque grand groupe ethnique ou régional se sentait indirectement associé à la gestion du pouvoir.

1004. De plus, d'une répartition presque équitable des postes stratégiques administratifs et gouvernementaux entre fils et filles de la Côte d'Ivoire dans toute sa diversité ethnique, culturelle et régionale, Houphouët mit également en place une politique de développement économique dans toutes les régions du pays. L'organisation annuelle de la fête tournante de l'indépendance était une occasion pour doter les régions d'infrastructures sociales, administratives et économiques¹²²³. Une telle perspective a permis d'éviter le creusement des inégalités entre les régions du pays en termes de développement. Cependant, cela n'était pas dénué de calcul politique, dans la mesure où toutes ces actions renforçaient son image paternaliste de « Père » soucieux du bien-être de tous ses enfants, aimant minimiser les particularismes entre les Ivoiriens et renforcer

¹²²² Bratton M. et N. Van de Wall, cité par Daniel C. Bach, *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées*, op. cit., p. 42.

¹²²³ Grah Mel Frédérique, *Félix Houphouët-Boigny et l'épreuve du pouvoir*, op. cit., p. 407.

l'unité de la nation autour de lui. C'est en cela que certains observateurs qualifiaient sa politique de « clientélisme éclairé »¹²²⁴.

1005. Ces différentes stratégies avaient pour but de créer un large consensus des populations à son pouvoir et en sa personne. C'est ainsi qu'Houphouët a pu régner en maître absolu pendant plusieurs décennies. Car, comme nous le soulignons plus haut, grâce à cette gestion neopatrimoniale de l'État et du pouvoir, il parvenait magistralement à étouffer toute forme d'opposition ou de contestation en son immense pouvoir. Et pour que son système se maintienne ainsi en permanence, il fallait qu'Houphouët ait la capacité de mobiliser à tout moment des ressources financières pour entretenir la clientèle politique, apaiser le bien-être et le pouvoir d'achat des populations, amis aussi, étouffer toute velléité des opposants rétifs par leur intégration politique et sociale au sein du pouvoir. En somme, considérons que du fait du « clientélisme éclairé », Houphouët a su préserver la stabilité de son régime et l'unité nationale dans un pays composé d'une mosaïque d'une soixantaine d'ethnies et d'un nombre impressionnant d'immigrés venus profiter de ce climat de paix et de prospérité économique ambiante¹²²⁵.

1006. Cependant, après l'embellie économique des années 1970, suite à des ventes record de productions agricoles comme le cacao et le café, les ressources économiques commenceront à manquer dans les caisses de l'État. Or, comme on l'a vu, le système Houphouët, après avoir longtemps reposé sur son charisme du fait de la « routinisation », reposera désormais sur le néopatrimonialisme. On observera la chute vertigineuse du prix des matières premières agricoles qui mettra en difficulté ce « clientélisme éclairé ». La belle mécanique conçue par le Père de l'indépendance commencera alors à connaître des jours moins glorieux. Le contenu du « clientélisme éclairé » institué par Houphouët sera désormais appauvri par une grave crise économique.

1007. Il est évident que cette politique, qui consiste à maintenir son prestige et la stabilité de son régime par la distribution des rentes, ne peut réellement fonctionner que si elle est continuellement approvisionnée par des moyens financiers. Or, la clé de voûte du système clientéliste repose essentiellement sur les fonds provenant de la vente du cacao et du café, mais ceux-ci sont pratiquement vides du fait de la chute du prix de ces produits destinés à l'exportation. Dans ces conditions, il est logique que cette situation soit

¹²²⁴ Conte Bernard, *Côte d'Ivoire : Clientélisme, ajustement et conflit*. Disponible sur le site : <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt101.pdf>. (Consulté le 11 mars 2011).

¹²²⁵ Idem.

affaiblissante pour la stratégie d'Houphouët, et elle sera effectivement une des causes importantes de la décadence de son pouvoir charismatique. En dépit de la néopatrimonialisation de son pouvoir, on notait de façon incontestable une certaine persistance du charisme chez Houphouët. C'est pourquoi nous tenterons d'examiner dans les pages qui suivent, la décadence de ce charisme.

B) La décadence du charisme d'Houphouët-Boigny

1008. Plusieurs éléments peuvent expliquer l'affaiblissement, voire le déclin du charisme d'Houphouët-Boigny quelques années avant sa mort. Nous avons recensés des facteurs internes et externes que nous exposerons pour commencer (1), ensuite nous illustrerons la traduction politique ivoirienne du déclin de ce charisme (2).

1) Les facteurs internes et externes du déclin du charisme

1009. Le premier facteur à la base de la décadence du pouvoir charismatique d'Houphouët est principalement la crise économique qui a frappé de plein fouet l'État de Côte d'Ivoire vers la fin des années 1970. On se rappellera qu'Houphouët, par la mise en place d'un système économique libéral très attractif avait favorisé un développement économique surprenant. En effet, la Côte d'Ivoire, dès le début des années 1960, avait axé sa politique de développement sur un modèle libéral des grands pays occidentaux. L'ouverture attractive des frontières du nouvel État avait permis l'attrait des capitaux étrangers. Les stratégies mises en œuvre étaient alors particulièrement adaptées aux contraintes extérieures et à l'environnement général¹²²⁶. Celles-ci vont accélérer l'industrialisation du pays avec la création d'entreprises. Une forte croissance sera enregistrée et les changements structurels s'opèreront sans véritable déséquilibre interne ou externe du système économique¹²²⁷.

1010. Dans cette perspective de développement économique, l'accent sera mis sur le secteur de la production agricole avec une redynamisation de la production des matières premières avec le café et cacao au point que la Côte d'Ivoire occupera le premier rang

¹²²⁶ Ahmed Kouadio, *Enquête : Houphouët, six ans après, Jeune Afrique économie*, n° 352, décembre 2003 - janvier 2004, p. 14.

¹²²⁷ Bertrand Gaufray et Carlos Maldonado, « *secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas de la côte d'ivoire* » [archive] disponible sur le site de l'OIT, mise en ligne en 1998. (Consulté le 15 décembre 2008).

mondial pour le cacao et le troisième pour le café¹²²⁸. « De 1960 à 1980, l'exploitation du cacao, est inaugurée timidement au début du siècle [...]. La production est passée de 1000 tonnes en 1920 à 380000 en 1978, année où la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur mondial de fèves, détrônant le rival ghanéen. Les cours sont plus hauts¹²²⁹. » La vente florissante de ces produits d'exportation fait brasser des milliards de francs à l'État. C'est justement au cours de cette période glorieuse que l'on évoquera « le miracle économique ivoirien »¹²³⁰.

1011. Jusqu'au début des années 1980, le pays est en plein boom économique. L'économie ivoirienne est dopée par l'exportation de ces matières premières agricoles ; Houphouët construit des infrastructures comme des hôpitaux, des écoles, des universités. De plus, embauche à tout de bras à la fonction publique rend ; l'Etat devient aussi le premier employeur. N'oublions pas non plus des projets pharaoniques de construction d'hôtels de grand luxe, d'une cathédrale et même d'une basilique. À cela, il convient d'ajouter tout l'argent déboursé pour maintenir la fidélité de la clientèle politique. En réalité, Houphouët dépense sans compter. Comme l'écrit Thomas Hofnung, « *l'État vit au-dessus de ses moyens et s'endette massivement, avec la bénédiction des institutions internationales et des principaux bailleurs de fonds internationaux. Mais, à l'époque, personne à Abidjan n'y prête réellement attention. Du moment que l'argent du cacao coule à flots* ¹²³¹ ».

1012. Mais à partir de 1980, la situation économique de la Côte d'Ivoire va commencer subitement à se dégrader, et en conséquence, avec le prestige et le charisme du Président. Ainsi, le déclin économique du pays, et par ricochet, celui du Président commencent avec la chute de la vente des produits agricoles sur le marché international, du fait d'une augmentation de l'offre de ces produits par rapport à la demande. Aussi, du fait de l'arrivée de nouveaux concurrents asiatiques et sud-américains (Malaisie, Indonésie et Brésil) sur le marché du cacao. La dépendance de la Côte d'Ivoire des cours mondiaux du cacao et du café, dans l'économie productive, sont les deux facteurs qui vont précipiter le pays dans une crise profonde. Cette crise va mettre en évidence la vulnérabilité du modèle économique ivoirien.

¹²²⁸ Koumoué koffi Moïse, *Politique économique et ajustement structurel en Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'harmattan, 1994, 223 p

¹²²⁹ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., p. 21.

¹²³⁰ Rougerie Gabriel, *L'Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire : l'État et l'économie*, Abidjan, Paris, Nouvelles éditions africaines, 1978, pp. 722-723

¹²³¹ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., pp. 21-22.

1013. Les ressources d'exportation de ces matières premières s'amenuisent de manière drastique, et vont renchérir sur le service de la dette du pays qui explosera en quelques années. Et, en 1981, « *la Côte d'Ivoire est dans l'incapacité d'honorer ses dettes et doit se tourner vers les institutions financières internationales*¹²³² ». Cette crise inattendue amène le "Père" de la nation ivoirienne à accepter des plans d'ajustement structurel des bailleurs de fonds internationaux notamment du FMI. Sous la pression de ce dernier, Houphouët-Boigny sera contraint de réduire non seulement le train de vie de l'État, mais aussi les budgets destinés à l'emploi et au social qui seront revus à la baisse. Des pans entiers de l'économie sont privatisés avec des plans de licenciement qui licencieront des milliers de travailleurs ivoiriens.

1014. Le déclin de l'économie ivoirienne va alors sonner les premières agitations sociales et politiques contre le "Père" de l'indépendance. Au fur à mesure que le pays s'enfonce dans la crise économique, le règne d'Houphouët-Boigny est de plus en plus contesté. Et cette contestation va se renforcer avec la chute du mur de Berlin et l'ouverture de plus en plus d'États à la démocratie. Il convient maintenant d'exposer les conséquences et les manifestations de la défiance de la population à l'endroit de celui qui a été l'avant-garde de son indépendance.

2) La traduction politique ivoirienne du déclin

1015. La crise du modèle économique mis en place par Houphouët va naturellement avoir des conséquences politiques. En effet, cette crise va profondément modifier la relation particulière entre Houphouët et l'opinion ivoirienne. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette relation ne sera plus idyllique comme pendant les périodes glorieuses de l'histoire du pays. On pourrait tenter d'affirmer que les dernières années du règne houphouëtiste seront caractérisées par une incessante partie de bras de fer entre le héros de l'indépendance et une grande partie de son peuple¹²³³.

1016. Cette relation conflictuelle va s'accroître davantage lorsque les mécontentements contre le « vieux » (Houphouët) vont gagner progressivement les rues du pays. Pour la première fois dans l'histoire la Côte d'Ivoire, Houphouët, à l'aube des années 1990, assistera, impuissant, à des contestations de plus en plus ouvertes et publiques qui ébranleront les assises de son régime. Et en raison de la grave crise économique qui secoue

¹²³² Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., p. 23.

¹²³³ Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire*, op. cit., p. 153.

le pays suite à la chute du prix des matières premières, le « vieux » n'aura plus cette capacité financière qui lui permettait auparavant de mobiliser en permanence les corps intermédiaires de la société afin d'apaiser les mécontentements contre son régime, et d'entretenir en conséquence l'approbation des populations à son pouvoir.

1017. En effet, comme l'observe le journaliste Thomas Hofnung, « *bien que sporadiques sans liaison véritable entre eux, tous ces mouvements ont montré l'ampleur des déceptions, des frustrations et des attentes. Des aspirations professionnelles étaient stoppées et des revenus amoindris. Les mécanismes par lesquels les problèmes étaient traditionnellement résorbés – cooptation des élites revendicatrices, réponses financières aux demandes sociales, etc...ont été rendus inopérants par la crise. Le jeu social avec la restriction des ressources étaient devenu incontestablement plus serré*¹²³⁴ ».

1018. L'un des secrets de la longévité de son pouvoir et de son influence charismatique résidait pourtant dans sa capacité d'anticipation des événements. Mais, cette fois-ci, il était frappant de constater son impuissance à cet égard. On sentait que la belle mécanique qu'il avait admirablement conçue était désormais en panne. Il ne fait aucun doute que le conteste politique avait profondément changé et que les rapports entre le pouvoir et le peuple n'étaient plus ceux qu'il parvenait à tisser merveilleusement pendant plusieurs décennies sans forcer son talent.

1019. La meilleure illustration du début du déclin du pouvoir d'Houphouët constitue deux événements qui resteront gravés dans la mémoire collective des Ivoiriens. En 1990, pour la première fois en Côte d'Ivoire, on assiste à une manifestation publique et violente des soldats, notamment plusieurs centaines de conscrits exigeant leur intégration immédiate dans l'armée régulière. Surpris par une cette manifestation inédite de militaires, Houphouët accède séance tenante à leur exigence. Soulignons qu'il s'était toujours méfié de l'armée. Une série de coups d'États sur le continent contre certains de ses pairs en l'occurrence le renversement de Kwamé Nkrumah au Ghana en 1966 a, semble-t-il, marqué Houphouët-Boigny de considérer avec beaucoup plus détachement les militaires.

1020. C'est ainsi qu'il laissera stratégiquement l'armée sans véritable moyen en hommes et en matériel militaire. Et lui-même se plaisait à le dire : « *Pas d'armée pas de*

¹²³⁴ Fauré Y.-A, *Nouvelle donne en Côte d'Ivoire : Le VIIIème Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985)*, Politique africaine, 20, pp. 99.

*coup d'État*¹²³⁵». C'est dans cette optique qu'il avait signé au lendemain de l'indépendance un accord de défense avec la France, l'ancienne puissance colonisatrice. L'accord prévoyait que « *la France se chargerait de garantir la sécurité du nouvel Etat. Pour ce faire, elle dispose d'une base militaire permanente au sud d'Abidjan (la capitale), celle du 43^e BIMA (Bataillon permanente de marine). Restée secrète jusqu'au début des années 2000, une clause prévoit, en outre, l'intervention des soldats français en cas de trouble*¹²³⁶ ». De fait, une revendication « bouillante » de militaires ivoiriens semblait donc aux antipodes de la stratégie mise en place par Houphouët-Boigny.

1021. L'acte fondateur du déclin du "Père" de la nation s'enclenche véritablement, selon nous, en février 1990. En effet, suite à une coupure d'électricité dans un campus universitaire d'Abidjan, plusieurs milliers d'étudiants descendent dans la rue en criant : « *À bas Houphouët ! Houphouët corrompu ! Houphouët voleur ! Houphouët démission !* »¹²³⁷. Du jamais vu et du jamais entendu en Côte d'Ivoire. De telles défiances et insultes à l'endroit du "Père" de la nation, ne s'étaient jamais encore produites durant son long règne. C'est en effet à cette période, pour la première fois, des Ivoiriens mécontents vont directement mettre en cause avec fougue et mépris le régime du grand chef charismatique.

1022. Ces manifestations vont d'ailleurs avoir un effet boule de neige en se multipliant, et s'intensifiant pour dénoncer la corruption et l'autoritarisme d'Houphouët¹²³⁸. Plus tard, Henri Konan Bédié (son futur successeur) décrira ainsi cette situation peu reluisante dans lequel se trouva le régime du "Père" fondateur : « *C'était la chienlit. Les travailleurs, les douaniers, les militaires et les policiers étaient dans la rue. On assistait à un effondrement de tous les corps constitués et de l'Etat*¹²³⁹. » La nouveauté en Côte d'Ivoire est que les manifestations vont réclamer la fin du parti unique et l'ouverture du pays au multipartisme et la démocratisation de l'exercice du pouvoir.

1023. À la lumière de tout cela, on peut affirmer que la position d'Houphouët devenait de plus en plus précaire, voire intenable. Les rues de la capitale en effervescence

¹²³⁵ Voir Tiemoko Coulibaly, *La lente décomposition de la Côte d'Ivoire*, in *Le monde diplomatique*, novembre 2002, pp. 24-25.

¹²³⁶ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., p.22.

¹²³⁷ Voir article du journal *Le Monde*, « Côte d'Ivoire : manifestation contre le président au pouvoir depuis 30 ans "Houphouët voleur, Houphouët corrompu, Houphouët démission" », 31 juillet 1990, p. 3. In Fériel Belcadhi, *L'image de la Côte d'Ivoire dans le quotidien le monde*, Paris, éd. L'harmattan, 2006, p. 74.

¹²³⁸ Belcadhi Fériel, *L'image de la Côte d'Ivoire dans le quotidien le monde*, op. cit., 75.

¹²³⁹ Konan Bédié Henri, *Les chemins de ma vie*, op. cit., p. 12.

quotidienne n'étaient visiblement plus en phase avec le même leader qui était dans un passé très récent leur idole.

1024. Ainsi, le système monopolistique mis en place par Houphouët-Boigny depuis une trentaine années avait cédé du terrain de manière spectaculaire à partir de 1990¹²⁴⁰. En effet, le vent de la démocratie, suite à la chute du mur de Berlin fin 1989, n'a pas été seulement un mouvement symbolique marquant la fin de la guerre froide, dans la mesure où, l'effondrement des gouvernements communistes, dans les pays de l'Est (Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie et Bulgarie) et l'avènement de la démocratie ont eu un écho retentissant en Afrique. Ces régimes possèdent de nombreux points communs avec ceux du continent africain à cette époque.

1025. Il est incontestable que tous ces événements ont eu un effet psychologique sur Houphouët-Boigny qui n'avait plus de quoi être rassuré quant à la survie de son régime¹²⁴¹. On verra naître au cœur du pouvoir un sentiment de défaitisme, une paralysie politique conjoncturelle, doublée d'une prise de conscience subite de la fragilité du pouvoir¹²⁴². De fait, Houphouët-Boigny, très lucide sur ce point se rendra compte que le processus d'ouverture politique avec la démocratisation qui l'accompagne, était devenu irréversible. Houphouët, doyen des chefs d'États africains, malmené par les manifestations de rue devenues presque quotidiennes et par les slogans hostiles auxquels il n'était pas habitué après plus d'un quart de siècle de gestion monocratique et solitaire du pouvoir, accepte finalement le multipartisme le 30 avril 1990¹²⁴³.

1026. Lors des élections pluralistes qui auront lieu en octobre de la même année, Houphouët sera opposé pour la première fois à un concurrent, Laurent Gbagbo. Cette élection sera remportée à 82% des voix par le "Père" de l'indépendance. Cette victoire électorale qui aurait dû lui apporter un nouveau souffle et une nouvelle légitimité n'a pas permis de mettre un terme à la défiance d'une bonne partie de la population ivoirienne, organisés désormais dans des partis d'opposition légalement constitués. Ce cadre légal offrait donc une opportunité aux opposants du régime de harceler davantage le « vieux » leader historique.

¹²⁴⁰ Perret Thierry, *L'Afrique voyage en démocratie*, Paris, éd. L'harmattan, 2002, p. 250.

¹²⁴¹ Ngoupandé (Jean-Paul), *L'Afrique sous la France*, Paris, éd. Albin Michel, 2002, p. 44.

¹²⁴² Idem. p. 45.

¹²⁴³ Ibid. pp. 144-145.

1027. Malmené d'un côté par ses opposants de plus en plus virulents et audacieux en matière de défiance, et de l'autre par les bailleurs de fonds internationaux, Houphouët se verra contraint de lâcher encore du lest. Cette fois, c'est son pouvoir exécutif qu'il devra partager avec l'institution d'un poste de Premier ministre. L'économiste Alassane Ouattara, ancien directeur adjoint du FMI sera nommé à ce poste. La priorité était sans doute de remettre de l'ordre dans les finances de l'État et de redynamiser l'économie.

1028. En outre, celui-ci selon l'amendement de la nouvelle constitution modifiée à cet effet, devait dans son (article 24) suppléer le président de la République en cas d'absence du territoire national. Or cette situation se produisit à un moment où le Président Houphouët-Boigny était très souvent absent du pays pour de récurrents problèmes de santé. Thomas Hofnung l'observe : « *Une atmosphère de fin de règne s'empare de la métropole lagunaire, quand, le 7 décembre 1993, le pays apprend la mort du 'vieux'. Un homme que beaucoup en Côte d'Ivoire croyaient immortel*¹²⁴⁴. »

1029. Au terme de notre analyse sur le règne de Félix Houphouët-Boigny, nous retiendrons que de 1960 en décembre 1993, la Côte d'Ivoire était l'un des rares pays encore dirigé par ceux qui l'avaient conduit à l'indépendance. C'est aussi le pays où la succession sera rendue extrêmement difficile à cause d'une combinaison de plusieurs facteurs : la longévité exceptionnelle de sa présidence (trente-trois ans), sa stature nationale et internationale, la crise économique et sociale profonde, le nouveau contexte politique du multipartisme, sans oublier un taux d'immigration fixé à plus de 26% sur l'ensemble de la population vivant sur le territoire.

1030. Ainsi, tous les ingrédients de la crise de succession étaient en place. Comment alors succéder à Houphouët ? Et qui pour lui succéder ? La crise de succession était-elle réellement inévitable ? Telles sont les questions qui seront au cœur de notre analyse dans la deuxième partie de cette étude consacrée justement à la problématique de succession en régime charismatique. Mais avant de passer à cette deuxième partie, il conviendra de conclure la phase présente de notre recherche consacrée aux grandes figures historiques du charisme.

¹²⁴⁴ Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op. cit., p. 26.

Conclusion du deuxième Titre

1031. Le présent titre nous a permis de mettre en lumière la pratique du leadership charismatique. En effet, après avoir étudié les aspects théoriques du charisme dans le premier titre, il était nécessaire de nous interroger dans quelles conditions certaines personnes parviennent à exercer concrètement le type de domination charismatique. Ainsi, selon les caractéristiques du charisme et les attributs du chef charismatique tels que puissamment théorisés par Max Weber et d'autres théoriciens, nous avons cherché à dresser une liste de dominants charismatiques.

1032. Dans cette perspective, la première observation qui s'est imposée est que le leadership charismatique a toujours été un phénomène universel aussi bien dans le temps que dans l'espace. On pouvait étudier, de ce point de vue, de très nombreux personnages marquant correspondant à l'idéaltype wébérien du charisme. Ainsi, comme nous l'avons indiqué dans nos pages précédentes, on aurait pu prendre pour exemples des grandes figures historiques comme Cromwell, Napoléon, Gladstone, George Washington, Simon Bolivar, Jomo Kenyatta, Jules César, et un Kwamé Nkrumah. Ne pouvant étudier dans le cadre de cette seule étude, tous ces personnages exceptionnels ayant marqué l'histoire par la force de leur charisme, nous avons opté pour les cas qui, pour nous sont les plus marquants : Mussolini, de Gaulle, Mao, Khomeiny, Kwamé Nkrumah et Houphouët-Boigny.

1033. Et nous avons vu, à travers ces exemples, que le leadership charismatique était un phénomène universel. Dans la mesure où les cas étudiés sont représentatifs de diverses situations géographiques. De plus, nous avons vu également que l'analyse de ces leaderships charismatiques n'a pas, en fin de compte, la même valeur heuristique. Sur ce point, nous avons souligné à travers les cas de Kwamé Nkrumah et Houphouët-Boigny, la floraison particulière de ce type de pouvoir, mais aussi la spécificité du charisme en Afrique. À ce propos, on note souvent que le charisme y a très souvent été lié à des phénomènes particuliers comme la décolonisation et la construction de nouvelles nations. Cette étude nous a donc permis de comprendre que la difficulté de ces paradigmes nécessitait le recours à des individualités charismatiques.

1034. À travers cette perspective, nous avons mis en évidence la force du charisme, et avons confirmé la puissance d'accomplissement de ce concept, dans la mesure où nous avons étudié, avec l'exemple du général de Gaulle que, grâce aux vertus du charisme, ce

dernier a libéré la France de l'occupation nazie, mais nous avons vu un exemple archétypal de l'institutionnalisation du charisme à travers l'instauration de la Ve République, où l'autorité suprême ayant les pleins pouvoirs est le Président. Cependant, pour accéder à cette haute fonction, les prétendants doivent affronter le suffrage universel direct du peuple.

1035. Autrement dit, les successeurs du général de Gaulle doivent tirer leur légitimité de la volonté du peuple souverain. Une telle perspective correspond quasiment à la réinterprétation antiautoritaire du charisme tel que théorisé par Max Weber, plus précisément, à sa philosophie politique de la démocratie plébiscitaire des chefs. N'oublions pas que le sociologue allemand dans son ouvrage *Économie et société*, a émis l'hypothèse que lorsque le détenteur du pouvoir est installé par la communauté elle-même à travers les élections, « *le détenteur légitime du pouvoir en vertu de son charisme propre devient alors détenteur du pouvoir par la grâce des gouvernés qui l'élisent et l'installent librement selon leur gré, voire, éventuellement, l'écartent [...].*¹²⁴⁵ » Tel est le type de pouvoir, plus précisément, le procédé de désignation du Chef d'État français mis en place par le général de Gaulle.

1036. Si nous avons vu à travers le cas de Charles de Gaulle, que le charisme s'avère un excellent moyen d'accomplissement, et si ses vertus sont inestimables, nous avons aussi observé à travers l'étude de Mao Zedong que ce n'est pas toujours le cas. En effet, l'exemple historique du « Grand Timonier » de la Chine nous a permis de mettre en lumière les deux facettes du charisme. On notera à ce propos que Mao, au début de son leadership, a montré la force, la puissance du charisme en libérant son pays de l'occupation japonaise. Ainsi, par son charisme, il conduira victorieusement les communistes chinois à prendre le pouvoir après des années de guérillas révolutionnaires. Cependant, vers la fin de son régime, face à la routinisation de son pouvoir charismatique, il a dû instaurer un régime très autoritaire dont les victimes se comptaient par milliers de morts¹²⁴⁶. Telle est donc l'expression de quelques-uns des effets pervers du charisme.

1037. Ceci dit, dans le deuxième titre que nous allons étudier, nous verrons la succession et la crise de succession dans les régimes charismatiques. Nous pourrions indiquer par anticipation que l'une des problématiques les plus cruciales des régimes

¹²⁴⁵ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., 350.

¹²⁴⁶ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., 753 p.

charismatiques constitue justement la succession du chef charismatique. En effet, comme l'écrit Max Weber, « ces intérêts deviennent typiquement actuels, en cas de disparition de la personne du pouvoir du charisme, dans le problème de succession qui surgit alors. La manière selon laquelle celui-ci est résolu, et par conséquent quand la communauté charismatique se maintient (ou apparaît pour la première fois) est déterminante pour la nature de l'ensemble des relations sociales.¹²⁴⁷ »

¹²⁴⁷ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

Deuxième Partie : La succession et la crise de succession en régime charismatique

Introduction 2eme Partie

1038. L'intérêt principal de cette étude est de comprendre et d'expliquer pourquoi les successions, dans les régimes charismatiques, débouchent généralement sur des crises. Autrement dit, pourquoi les crises de succession en régime charismatique sont généralement admises comme une sorte de fatalité ? Cette question se pose d'autant plus que la succession constitue en général une routine, même une banalité extrême dans d'autres types de régime. L'expérience démontre, en effet, que la succession du leader charismatique va très souvent de pair avec des périodes de crise, qui ferait planer des incertitudes sur la survie du régime, surtout lorsqu'elle résulte du succédé, en l'occurrence le chef charismatique en place. La question est importante, puisqu'il ressort de toutes les observations que les régimes charismatiques ne sont jamais autant vulnérables lorsqu'advient l'heure de la succession de leur Chef.

1039. Par ailleurs, soulignons que cette problématique successorale, notamment les inquiétudes sur une éventuelle crise de succession et la survie du régime au-delà de son fondateur, apparaît aussi dans les régimes les plus policées, les plus ouvertes et démocratiques dès lors que le succédé est une personnalité charismatique. Ceci dit, il est tout à fait apparent que la problématique est plus cruciale dans les régimes charismatiques autoritaires ou très peu démocratiques. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, il est clair que la succession d'une autorité charismatique s'avère plus ou moins problématique. Doit-on admettre par là comme certains chercheurs l'estiment la non-transmissibilité du charisme ? En d'autres termes, la difficulté ne vient-elle pas en réalité du fait que le charisme est intransmissible d'un leader à un autre ? La disparition du leader charismatique ne sonne-t-elle pas la dislocation ou la fin du régime ? En somme, peut-on réellement succéder au chef charismatique, Père fondateur du régime ? Quels sont les mécanismes ou les procédés pour assurer la succession du chef charismatique ? Telles sont les questions qui seront au cœur de cette deuxième partie de notre thèse.

1040. Partons du postulat que la difficulté d'assurer la dévolution du pouvoir du chef charismatique à un successeur est bien réelle ; ce n'est pas une chimère. Les expériences des régimes charismatiques ont enregistré, dans la plupart des cas, des crises de succession qui, parfois ont gravement sapé les fondements l'État et la survie de la nation. De nombreux exemples historiques étayeront de manière frappante cette réalité incontestable. La succession sanglante de Lénine en Union Soviétique et les différentes guerres civiles en Côte d'Ivoire, suite à la disparition d'Houphouët-Boigny, "Père" de l'indépendance et premier Président de la République de ce pays, en sont des illustrations frappantes.

1041. Cependant, il convient de nuancer le fait que les successions, dans les régimes charismatiques, débouchent sur des crises. En effet, même si les successions en régime charismatique entraînent généralement des crises, il n'en demeure pas moins que certaines se déroulent sans heurts majeurs. Sur ce point, il serait pertinent de se référer aux successions remarquablement réussies de Senghor au Sénégal, d'Ahidjo au Cameroun, de Djomo Kenyatta au Kenya et du général de Gaulle en France. C'est pourquoi, il importe d'examiner tout d'abord ces cas de succession sans crise afin d'élucider les mécanismes successoraux qui pourraient être à la base de leurs succès. Pour sûr, le succès de ces différentes successions nous donner certainement des indications sur les différents procédés de succession dans les régimes charismatiques, autrement dit, les divers les mécanismes utilisés pour éviter que le retrait ou la disparition du chef charismatique ne débouche sur une crise dans le cadre.

1042. Nous avons présenté avec beaucoup de détails les points forts du raisonnement de la recherche sur la succession et les crises de succession en régime charismatique; pour les mettre en évidence, notre démarche s'articulera selon deux grands titres. Dans le premier, nous tenterons de mettre en lumière des cas de succession réglés en régime charismatique et leurs différents mécanismes de règlement (Titre 1). Dans le second, nous nous efforcerons d'examiner les situations de succession non réglée ; les causes du non règlement et leurs conséquences qui, nous le verrons, constituent les crises de succession (Titre 2).

Titre 3 : La succession réussie et ses différents modes de règlements

Introduction titre 3

1043. La question principale qui se pose en toile de fond de ce titre est celle de savoir comment certains régimes charismatiques parviennent à résoudre sans heurts la problématique cruciale de la succession du chef. Pour donner une exquise de réponse à cette question, soulignons que la succession en régime charismatique est, en général, bien réglée lorsque le chef s'en préoccupe réellement en essayant de trouver en amont une solution avant sa disparition ou son retrait du pouvoir. Ainsi, par son prestige et son autorité incontestable, il parvient à imposer une solution de sorte à éviter tout risque de débordement après son départ ou dans l'éventualité d'une disparition subite, d'autant plus que très souvent, le chef charismatique, fondateur du régime, tient absolument à la préservation et à la perpétuation de son œuvre politique. D'où le règlement préventif de la question cruciale de sa succession. Et même si une telle perspective n'est pas une assurance absolue contre les crises de succession, elle est souvent couronnée de succès.

1044. Cela dit, la succession étant un procédé de transmission du pouvoir d'un dirigeant à un autre, se pose alors la question de la nature et des modalités selon lesquels ce transfert se réalise concrètement. À ce propos, on note que, dans le cadre de systèmes politiques variés, il existe divers procédés de succession politique. Il peut s'agir, entre autres, selon les sociétés concernées de la désignation du successeur par le succédé lui-même, de l'accession héréditaire au pouvoir dans des dynasties ou des monarchies, de la compétition ouverte entre les différents prétendants à la succession charismatique, etc.

1045. Mais, en règle générale, aux régimes démocratiques correspondent des procédés démocratiques de transmission du pouvoir et inversement. Ainsi, il va de soi qu'aux régimes non démocratiques correspondent des procédés non démocratiques de transmission du pouvoir. Ces deux hypothèses, au demeurant, ne sont réellement une véritable surprise dans la mesure où nous avons longuement souligné avec Max Weber, que la domination charismatique s'exerçait dans un sens autoritaire et inversement, elle

peut aussi être exercée dans un sens antiautoritaire¹²⁴⁸. C'est de cette façon que les procédés de succession sont institués.

1046. Cependant, il faut se garder de toute conclusion hâtive sur ces deux hypothèses de succession, car la frontière entre procédé démocratique et procédé non démocratique est mouvante. Aussi, il existe historiquement, et même actuellement, des régimes parfaitement démocratiques, où les règles de succession peuvent ne pas correspondre réellement aux procédures démocratiques. De plus, l'on pourrait également admettre que les catégories classiques de succession ne s'adaptent pas très souvent aux régimes charismatiques. Car ce système de gouvernement repose plus sur les actions d'un homme qui l'incarne que sur les règles abstraites de la rationalité bureaucratique. À cet égard, nous avons vu que les leaders charismatiques avaient tendance à court-circuiter les institutions et les règles de procédures formelles¹²⁴⁹.

1047. De surcroît, il convient de noter que les dominants charismatiques sont extrêmement attentifs à tout ce qui pourrait limiter leurs pouvoirs personnels. Dédaigneux à l'idée d'être contraints par des structures formelles, légales ou par des normes constitutionnelles, ils tenteront toujours de se donner une marge de manœuvre en vue d'imposer leur volonté personnelle. Qui plus est dans le cas d'espèce, il s'agit de la question cruciale de leur propre succession. De ce fait, il convient de garder à l'esprit que des pratiques successorales dans les régimes charismatiques laissent apparaître une variété de stratégies mises en œuvre par les leaders et les membres de la « communauté émotionnelle », c'est-à-dire leurs collaborateurs les plus proches.

1048. Ainsi, pour mieux comprendre les modalités de succession dans les régimes charismatiques, il conviendra de présenter les différents cheminements possibles de la succession dans ce type de régime. On observera que ces procédés de succession se déterminent à plusieurs niveaux, le degré et la nature de l'ouverture du système sociopolitique, le niveau de participation des masses dans le choix du successeur du chef. Dans un premier temps, nous examinerons donc la succession réglée par procédé démocratique ou républicain (Chapitre 1). Ensuite, dans un second temps, nous nous attacherons à élucider les procédés non démocratiques de succession (Chapitre 2).

¹²⁴⁸ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 350.

¹²⁴⁹ Mommsen Wolfgang, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire*, Revue internationale de science sociale, Vol. XVII, 1965, p. 35.

Chapitre 1 : La succession réglée par procédés démocratiques

1049. Nous entendons ici par succession réglée par procédé démocratique et républicain les procédures de succession qui laissent le choix au peuple lui-même de désigner le successeur du leader charismatique. Généralement, il existe une pluralité de choix qui s'offre au peuple. C'est d'ailleurs le sens de la succession démocratique. Comme l'assure Joseph Schumpeter, « *la méthode de démocratie est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur des décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur le vote du peuple* ¹²⁵⁰ ». Ce procédé démocratique est aussi utile pour mettre en exergue les différentes formes de participation, et surtout, le degré de participation du peuple au processus de transmission du pouvoir d'un leader à un autre.

1050. L'intervention du peuple dans le processus de succession démocratique peut revêtir deux formes ou deux modalités que nous analyserons. En premier lieu, nous évoquerons la succession élective, celle qui exige la participation directe ou indirecte du peuple souverain au processus de succession du leader charismatique (Section 1). En deuxième lieu, on verra que la succession par procédé républicain est préalablement établie par le système du dauphinat constitutionnel. Nous mettons cette dernière dans la catégorie des successions démocratiques, tout simplement parce que nous estimons qu'un procédé de succession peut être démocratique sans forcément recevoir l'onction populaire, comme c'est le cas de la succession sans élection du Président des États-Unis par le Vice-président. Même dans ce cas, nous verrons, que ce Vice-président reçoit en aval l'onction du peuple car il est préalablement élu sur le même ticket que le Président. Dans ces conditions, on notera que la différence entre ces deux modalités se situe sur le degré et au moment de la participation du peuple dans le choix du successeur du chef (Section 2).

¹²⁵⁰ Schumpeter Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, éd. Payot, 1990, p. 355.

Section 1 : La participation populaire et directe du peuple dans la désignation du successeur du chef

1051. La participation populaire et directe du peuple au choix successoral est un procédé qui sous-entend non seulement une liberté de choix par le peuple souverain mais également une pluralité de choix pour l'expression de sa volonté populaire. Il importe de noter que cette procédure successorale démocratique est la plus pratiquée car, aujourd'hui, tous les systèmes politiques tendent vers les principes démocratiques d'exercice du pouvoir. Sur le plan d'organisation de la transmission du pouvoir suprême, il s'ensuit l'établissement constitutionnel des techniques successorales garantissant la désignation ou le choix du successeur par les administrés eux-mêmes. À ce propos, on verra que la légitimation du successeur par cette voie démocratique s'acquiert directement à travers le suffrage universel des électeurs (Paragraphe 1).

1052. Cependant, dans d'autres cas, cette liberté de choix des électeurs est de plus en plus affectée en raison du système partisans ou de mécanismes électoraux, notamment le plébiscite qui, nous le verrons, est destiné en réalité à garantir la perpétuation du régime charismatique (Paragraphe 2). En somme, la participation directe du peuple au processus de désignation du successeur du leader peut se faire de deux manières : soit par le suffrage universel direct, soit par plébiscite.

Paragraphe 1 : La désignation du successeur par suffrage universel direct : le cas du général de Gaulle

1053. La succession au pouvoir charismatique par élection au suffrage universel constitue, nous l'avons dit, le procédé le plus démocratique. Et c'est cette procédure successorale qui a été choisie en France en 1962 par le général de Gaulle. Même si la France n'est pas le seul pays à user du suffrage universel direct pour la conquête et surtout pour la transmission du pouvoir, force est de reconnaître que ce procédé choisi par le général de Gaulle pour trancher la question de sa succession, a été une véritable source d'inspiration ou de référence pour de nombreux États¹²⁵¹.

1054. C'est pourquoi nous nous servons de cet exemple pratique et historique du général français pour illustrer notre perspective sur ce procédé de succession au suffrage

¹²⁵¹ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 41.

universel direct. Pour bien comprendre la succession du général de Gaulle, et afin de mieux l'utiliser comme un idéaltype, un bref rappel historique est nécessaire. Cela permettra de situer les circonstances dans lesquelles de Gaulle entreprit la réforme de la Constitution de 1962 pour trancher le problème de sa succession.

A) Les circonstances et les raisons d'un choix successoral

1055. Il ressort de l'historiographie du gaullisme que la question de la succession du général de Gaulle s'est propulsée subitement dans l'actualité politique nationale et est devenue une préoccupation majeure pour les Français, après l'attentat manqué contre sa personne au rond-point du Petit-Clamart¹²⁵². L'émotion et surtout la frayeur suscitées dans l'opinion publique, eurent pour effet immédiat de placer au goût du jour la lancinante question de la succession du général. La question qui revenait en toile de fond dans tous les esprits était qu'en l'absence de règles claires de succession, si le général de Gaulle venait à disparaître subitement, comme cela aurait pu arriver à Petit-Clamart le 22 août 1962, que se passerait-il ?

1056. À l'évidence, pareille inquiétude était propre à justifier que le système successoral initialement adopté par la Constitution de 1958, n'était pas de nature à rassurer ni l'opinion publique française ni le général de Gaulle lui-même¹²⁵³. Ainsi, ayant profité de l'émotion suscitée par ledit attentat, et ayant pris conscience qu'un événement malheureux pouvait se produire à tout moment, de Gaulle dû se préoccuper sérieusement de la question de sa succession, notamment sur le plan institutionnel¹²⁵⁴. C'est dans ces conditions qu'il soumettra par référendum (comme à son habitude pour les questions d'une importance nationale) la réforme du système électoral du Président de la République. À

¹²⁵² L'attentat du Petit Clamart appelé « *l'opération Charlotte Corday* » était une tentative d'assassinat contre de Gaulle, perpétrée le 22 août 1962 par un groupe (AOS-Métropole) partisan du maintien de l'Algérie française dirigé par un lieutenant-colonel Bastien-Thiry. Voir Jean Lacouture, *Charles de Gaulle le souverain 1959-1970*, t. III, éd. Seuil, Paris, 1986, p. 282.

¹²⁵³ Le procédé de succession du Président de la République prévu en ce moment était non seulement complexe, mais ne prenait pas suffisamment en compte la participation directe du peuple à la désignation du successeur du général de Gaulle. Car en effet, le constituant français de 1958 avait mis en place un procédé où le président de la république ou son successeur était élu par « *un collège électoral composé des membres du parlement (députés et sénateurs), des conseillers généraux, des membres des assemblées territoriales d'outre-mer et des représentants élus des conseils municipaux allant du maire pour les communes de moins de 1000 habitants, à l'assemblée des conseillers municipaux pour celles de plus de 9000 habitants auxquels venait s'ajouter pour les communes de plus 30000 habitants un délégué élu par le conseil municipal par 100000 habitants en sus de 30000 habitants* », cf. El Hadj Mbodj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, Thèse pour le doctorat en Droit, op. cit., p. 35

¹²⁵⁴ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 41.

partir de cette révision constitutionnelle de 1962, sera de nouveau réintroduite pour la première fois en France depuis l'époque de Napoléon Bonaparte en 1848, l'élection du Président de la République au suffrage universel¹²⁵⁵. « *Le Président de la République est élu pour sept ans au suffrage universel direct* »¹²⁵⁶ : telles étaient effectivement les nouvelles dispositions constitutionnelles instaurées par la réforme de 1962¹²⁵⁷.

1057. De fait, ce procédé confère au Chef d'État français, et donc à son successeur, une légitimité démocratique renouvelée et amplifiée par un vote direct et populaire du peuple. Désormais de Gaulle et tous ceux qui lui succéderont deviendront par conséquent les seuls représentants du peuple souverain au pouvoir suprême en France. D'ailleurs, le général lui-même dépeindra ici les caractéristiques du nouveau Chef de l'État en ces termes : « *L'esprit de la nouvelle constitution consiste, tout en gardant le parlement législatif, à faire en sorte que le pouvoir ne soit plus la chose des partisans mais qu'il procède directement du peuple, ce qui implique que le chef de l'État élu par la Nation en soit la source et le détenteur [...] Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'État est confiée tout entière au Président par le peuple qui l'a élu, qu'il n'en existe aucune autre ni ministérielle ni civile, ni militaire, ni judiciaire qui ne soit maintenue et conférée par lui ...* »¹²⁵⁸.

1058. L'esprit de la réforme fixée ainsi par de Gaulle, était aussi le vœu des Français eux-mêmes lorsqu'ils l'ont adoptée par référendum à leur écrasante majorité en 1962¹²⁵⁹. Car, s'ils avaient consenti à garder l'ancien procédé de succession qui excluait leur participation directe à la désignation du Président de la République, c'était au regard de l'équation personnelle de Charles de Gaulle, notamment du fait de sa légitimité historique de libérateur de la France¹²⁶⁰. L'historien Raymond Huard exprime très bien cette

¹²⁵⁵ Il convient de noter que Louis-Napoléon Bonaparte est le premier Président de la République Française élu au suffrage universel le 10 décembre 1948. Mais encore que, dans ce cas, l'élection fut exclusivement un suffrage masculin. Voir Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1846-1946*, éd. Aubier Montaigne, Paris, 1982, 493 pages.

¹²⁵⁶ Article 6 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

¹²⁵⁷ Il est utile de rappeler que ces nouvelles dispositions instaurées par la réforme de 1962, furent à nouveau amendées notamment en son article 6 relatif à la durée du mandat. Cela en l'an 2000, par la loi constitutionnelle n° 2000-64 du 2 octobre 2000 ramenant la durée du mandat de 7 ans à 5 ans.

¹²⁵⁸ Charles de Gaulle, Cité par Jallut Maurice, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, éd. Philippe Prévost, Paris, 1966, p. 106.

¹²⁵⁹ Soulignons que 62% du vote des Français se sont portés sur le projet de révision constitutionnelle. Ce qui est la preuve que les Français dans leur grande majorité étaient d'accord pour choisir désormais eux-mêmes leur chef de l'État au suffrage universel direct.

¹²⁶⁰ Voir Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1846-1946*, op. cit., p. 129.

hypothèse : « *Les Français étaient très peu désireux de choisir leur président au suffrage universel parce qu'une large partie d'entre eux appréciaient les services que le général avait rendu à la France, n'acceptaient pas encore de s'opposer à lui*¹²⁶¹. »

1059. À ce stade de notre perspective, il est utile d'indiquer que, pour certains analystes, par cette révision constitutionnelle, le général de Gaulle se refusait « à désigner nommément un dauphin qui lui aurait ravi une part de légitimité, mais conscient qu'aucun homme politique ne pouvait prétendre à sa dimension historique, il a cherché, par cette réforme, à consolider l'autorité de celui qui serait appelé à assumer l'héritage¹²⁶² ». La révision de 1962 dissipait par la même occasion toute équivoque quant à la légitimité de ceux qui seraient appelés à assurer la continuité du régime de la Ve République, au sens où celle-ci proviendrait directement du suffrage des Français eux-mêmes¹²⁶³. Rétrospectivement, on pourrait estimer que pour de Gaulle, contrairement à l'ancienne formule de désignation du Président de la République, le suffrage universel serait beaucoup plus favorable non seulement à lui-même¹²⁶⁴ mais aussi au successeur qu'il aurait préparé et mis en réserve pour la continuité de son œuvre politique¹²⁶⁵.

1060. Comme l'a remarquablement souligné le professeur Jacques Cadart dans *Institution politique et droit constitutionnel*, ce choix successoral du général de Gaulle trouvait sa motivation dans la problématique de légitimité à laquelle serait confronté son

¹²⁶¹ Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1846-1946*, op. cit., p. 129.

¹²⁶² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 41.

¹²⁶³ Ainsi, après son adoption par référendum en 1962, ce procédé désignation du Chef de l'État au suffrage universel direct a été mise en œuvre lors du scrutin présidentiel des 5 et 19 décembre 1965. À l'issue de laquelle, le général de Gaulle son initiateur fut réélu pour un mandat de 7 ans.

¹²⁶⁴ Selon Bertrand Pauvert, le général de Gaulle était en réalité à la recherche de moyens pour se maintenir au pouvoir et édifier un régime correspondant à ses vœux. Convaincu de l'attachement personnel du peuple à son endroit, il opta pour une simple modification de la constitution permettant que « [...] l'élection ait lieu au suffrage universel et que les citoyens choisissent eux-mêmes les chefs de l'État ». Cf. Pauvert Bertrand, *Droit constitutionnel : théorie général, Ve république*, éd. Studyrama, Paris, 2004, p. 416. En somme, suivant ce chercheur, la question successorale intervenait qu'incidemment dans cette réforme préconisant l'élection du Chef de l'État au suffrage universel. Car en réalité, le principal objectif de Charles de Gaulle était de renforcer sa propre légitimité à gouvernement directement sans être l'otage des parlementaires, et plus largement, de la pression des partis politiques.

¹²⁶⁵ Il faut noter à ce propos, que de Gaulle était en proie à une certaine hostilité d'une bonne partie des parlementaires, et surtout au niveau du Sénat où ses principaux opposants y avaient trouvé refuge. De fait, le général savait qu'il ne disposait pas d'une majorité absolue « au palais Bourbon ». (Cf. Bertrand Pauvert, *Droit constitutionnel : théorie général, Ve république*, op. cit., p. 416). Or, le texte originel de 1958 prévoyait l'élection du Président de la République au suffrage universel indirecte par un collège électoral composé essentiellement de parlementaires. Il en résulte de cette situation que la désignation du Président de la République relevait des assemblées parlementaires, et non directement du peuple. Dans ces conditions, vu l'hostilité de certains parlementaires à l'égard du général de Gaulle, rien ne pouvait garantir sa propre réélection, et aussi plus tard, l'élection du successeur de son choix.

successeur en cas de non-participation du peuple français dans sa désignation. Pour cet auteur, le général estimait nécessaire de ce point de vue, « *de donner à son successeur le même prestige que celui qu'il possédait en vertu de ce qu'il appelait sa double "légitimité". C'est-à-dire sa "légitimité" électorale issue des élections. Et d'autre part sa "légitimité" historique, issue du 16 juin 1940. Son successeur ne pouvait posséder la seconde "légitimité" qui était pour lui la première dans le temps et la première en valeur, il fallait tenter de le remplacer par une élection lui donnant la même autorité*¹²⁶⁶ ».

1061. En clair, de Gaulle, en choisissant ce procédé de succession, souhaitait une dépersonnalisation du lien de subordination entre son successeur et lui-même, car la légitimité de ce dernier se matérialisait désormais par son statut d'élu au suffrage universel direct, ès qualité. Tentons maintenant d'examiner comment a été mis en œuvre ce procédé de succession après la démission du général de Gaulle en 1969.

B) La phase pratique de la succession du général de Gaulle par le suffrage universel direct

1062. En avril 1969, suite à l'échec de son référendum portant sur le transfert de certains pouvoirs aux régions et la fusion du Sénat avec le conseil économique social, de Gaulle démissionne de la Présidence de la République¹²⁶⁷. Or le général entrevoyait deux scénarios à l'issue du référendum de 1969 qui marqua la fin de sa carrière politique. En effet, en cas de la victoire du non au référendum, il tirerait sa révérence sans adouber une personnalité pour sa succession et il mettrait en garde les Français contre les risques que cette issue comporterait¹²⁶⁸. Et en cas de oui au référendum, donc une victoire personnelle pour son initiative, « *il terminerait son mandat, réaliserait la réforme de la participation, et indiquerait lui-même le successeur, que les Français seraient libres d'accepter ou de refuser*¹²⁶⁹ ». Finalement, entre ces deux options, ce fut bien évidemment la première qu'il observa du fait du rejet de son fameux référendum par les électeurs français.

1063. La dernière hypothèse aurait sans doute permis aux Français de connaître réellement les intentions de « l'homme du 18 juin » pour sa propre succession, plus

¹²⁶⁶ Cadart Jacques, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, op. cit., p.123.

¹²⁶⁷ Voir Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 512

¹²⁶⁸ En effet, de Gaulle, selon l'historien Gaetano Quagliariello, était convaincu que « *Pompidou (qui était le successeur déclaré en cas de départ de Gaulle) ne serait pas apte à supporter le choc de la situation et de l'opposition de ses adversaires* ». Cf. Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 510.

¹²⁶⁹ Idem. p. 510.

précisément sa préférence entre les différents prétendants. Car en effet, durant tout son règne à la tête de l'État, jamais de Gaulle n'avait désigné explicitement un successeur, sa tactique ayant été de laisser à la fois à chacun de ses successeurs présomptifs l'impression qu'il pourrait être le dauphin¹²⁷⁰. Demeurant ainsi volontairement ambigu quant à l'identité réelle de son éventuel successeur, aucun hiérarque de son régime ou membre de la « communauté charismatique » ne pouvait « légitimement » revendiquer avec certitude ce statut ô combien privilégié d'héritier présomptif du général libérateur. Ainsi, comme l'assurent les auteurs Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, « orphelins désemparés, les "barons" gaullistes ont cherché à se protéger de reliques provenant de la vraie croix, mais aucun n'a pu s'auréoler d'une prédestination fondée sur la désignation du Père¹²⁷¹ ».

1064. Après le rejet de son référendum ayant entraîné sa démission à la tête de l'État, le général de Gaulle décida de se mettre complètement à l'écart du processus de sa succession, en n'intervenant pas directement dans la bataille électorale¹²⁷². En effet, il ne fait aucun doute que pour lui, l'élection au suffrage universel direct avait institutionnalisé le rôle du charisme¹²⁷³. Dès lors, elle demeurerait de ce point de vue un procédé très pertinent aux différents prétendants à sa succession de s'appuyer sur leur charisme personnel afin de convaincre le peuple français de leurs qualités de chef. En d'autres termes, le vainqueur à l'élection présidentielle au suffrage universel direct deviendrait le détenteur légitime du pouvoir en vertu de ses propres qualités en tant que successeur du général de Gaulle.

1065. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le candidat Georges Pompidou à la dite élection présidentielle anticipée du 27 avril 1969, semblait être le mieux prédisposé à l'emporter et à préserver ainsi l'héritage gaulliste. En effet, très proche collaborateur du général depuis la libération, Pompidou fut son premier ministre de 1962 à 1969. Se prévalant donc de sa permanence, de sa fidélité et de son engagement sans faille à l'édification du gaullisme, Pompidou se présenta à cette élection comme le « successeur

¹²⁷⁰ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.75.

¹²⁷¹ Idem. p. 62

¹²⁷² Pour éviter de ne prendre parti ou d'être impliqué dans sa succession, de Gaulle va s'absenter du territoire français durant toute la campagne électorale, et il participera au vote que par procuration.

¹²⁷³ Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 512

naturel » du général de Gaulle¹²⁷⁴. Cependant, il n'obtint ni le parrainage ni le soutien public du général. Celui-ci tenait absolument à rester neutre, du moins officiellement¹²⁷⁵. Et pour préserver l'héritage du « père fondateur » de la Ve République, l'ensemble des gaullistes se sont par ailleurs retrouvés autour de Georges Pompidou et de sa candidature à la Présidence de la République¹²⁷⁶.

1066. C'est dans ces conditions que Georges Pompidou emporta l'élection présidentielle de juin 1969, devenant ainsi le successeur de Charles de Gaulle à la Présidence de la République française. Il semble toutefois intéressant de relever qu'après son élection, Pompidou, pour bien montrer qu'il était le continuateur de l'œuvre du « chef historique », affirmera « *avec moi la continuité est assurée car je suis le prolongement du Général de Gaulle* »¹²⁷⁷.

1067. Cette approche de la succession de Charles de Gaulle que nous venons d'étudier permet de rendre compte de manière globale la succession électorale avec la participation directe, pleine et entière, des administrés à l'opération successorale. On a vu apparaître de façon significative ce procédé de succession du même ordre dans de nombreux régimes charismatiques. Comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit d'un procédé plus conforme aux exigences de la démocratie. Car, les régimes démocratiques sont des régimes où les dirigeants consentis sont librement et pleinement par le peuple qu'ils entendent gouverner.

1068. Cependant, observons que cette liberté du peuple dans le choix des dirigeants peut être affectée, surtout dans le cadre des régimes charismatiques en raison du système partisan, aussi l'influence fut-elle implicite du leader succédé. En outre, il peut arriver de voir, dans certains cas, que les mécanismes électoraux, bien que démocratiques tendent en réalité à garantir la perpétuation du système en place. De ce point de vue, contrairement au cas du général de Gaulle, le choix du peuple n'est pas forcément spontané. Bien souvent, au lieu d'une élection véritablement concurrentielle, libre, ouverte et transparente, ou plus

¹²⁷⁴ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.88.

¹²⁷⁵ Idem.

¹²⁷⁶ Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 511.

¹²⁷⁷ Georges Pompidou, cité par Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 12.

précisément, au lieu d'une succession-choix, la succession peut déboucher sur une succession-ratification¹²⁷⁸.

1069. Ces constats s'avèrent particulièrement avérés dans les régimes africains qui ont été bâtis par les grands leaders historiques, notamment « les pères de l'indépendance » ou les « pères fondateurs ». Dans ces travaux sur *La succession du Chef de l'État en droit constitutionnel africain*, l'universitaire sénégalais El Hadji Mbodj a admirablement mis en exergue ce procédé de succession. En effet, pour ce chercheur, la succession par ratification dont il question est « *une variante plébiscitaire qui est encore la règle générale en Afrique et qui s'explique par une détermination unilinéaire de l'électeur dans le sens défini par l'oligarchie partisane. La combinaison du parti unique et des majorités électorales écrasantes explique la dimension plébiscitaire de cette technique successorale*¹²⁷⁹ ». Il convient d'analyser maintenant cette forme de succession, et nous l'intitulerons : la succession plébiscitaire.

Paragraphe 2 : L'hypothèse des successions plébiscitaires

1070. Avant tout, soulignons que le plébiscite est une consultation populaire au cours de laquelle les électeurs doivent clairement se prononcer par oui ou non sur une question soumise à leur vote. La notion du plébiscite recouvre d'une certaine manière le référendum. Cette forme de consultation populaire, si elle est très pratiquée par des régimes monocratiques ou autoritaires, demeure aussi une des caractéristiques fondamentales du fonctionnement des démocraties plébiscitaires. Dans le cadre de notre perspective sur la succession, nous estimons que le recours au plébiscite est, sans aucun doute, le procédé qui sied le plus aux régimes plébiscitaires au nombre desquels on retrouve la démocratie et la monocratie plébiscitaires. Il convient de noter que ces types de régime sont toujours conduits par des chefs charismatiques.

1071. Toutefois, ces types de systèmes politiques décrits par Max Weber comme étant des exemples archétypaux du régime charismatique sont fort éloignés de notre réalité

¹²⁷⁸ Mbodj El Hadj dans *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., pp. 32-80, dans le contexte particulier de la succession des chefs d'État en Afrique, explique par succession-choix : lorsque l'élection du successeur est libre ouverte transparente, et que le choix sorti des urnes est véritablement conforme à la volonté des électeurs. Or, pour ce qui est de la succession-ratification : « *cette forme de succession met les citoyens devant une situation leur imposant de se prononcer sur un choix préalablement arrêté [...] La succession-ratification ne laisse aux citoyens aucune possibilité de choix* ». Cf. Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p.48.

¹²⁷⁹ Idem. p. 49.

contemporaine. De ce fait, il est aujourd'hui rare de voir pratiquer dans nos États contemporains des successions de type plébiscitaire. C'est donc du point de vue purement théorique que nous nous y intéressons, mais aussi nous montrerons que le type de succession plébiscitaire a bel et bien été pratiqué par le passé. De plus, ces successions nous semblent correspondre le mieux aux caractéristiques du régime charismatique, ce qui nous amène à analyser d'abord la succession dans les démocraties plébiscitaires (A) ; ensuite, nous nous interrogerons sur les successions dans les monarchies plébiscitaires (B).

A) La succession dans les démocraties plébiscitaires

1072. En effet, l'organisation, le fonctionnement et l'exercice du pouvoir dans les démocraties plébiscitaires sont tels que son détenteur aura toujours envie de se légitimer auprès des masses en tant que leur homme de confiance et il tiendra absolument à être reconnu comme tel¹²⁸⁰. De ce point de vue, il convient de noter que selon Max Weber, le moyen adéquat d'y parvenir consiste à rechercher à tout prix l'approbation plébiscitaire des masses¹²⁸¹, ce qui revient à dire que dans cette conception du pouvoir, le chef ne gouverne que grâce à l'attachement et à la confiance de l'ensemble de ses administrés envers sa personne en tant que telle. Pour ce qui est de notre préoccupation, on pourrait par conséquent affirmer qu'il est évident que ce même principe plébiscitaire puisse se voir appliquer en matière de succession.

1073. Ainsi, le fonctionnement du régime étant basé sur le plébiscite, que l'acquisition et le transfert du pouvoir se déroulent selon un procédé plébiscitaire. C'est pourquoi pour la succession, on observe que la bataille entre les protagonistes se déroule d'abord au sein des partis politiques qui, en général, sont de grands partis de masses. À cet effet, chaque prétendant à la succession se battra pour conquérir l'attachement et la confiance des militants et des sympathisants du parti. Le vainqueur de cette première étape, dans la conquête du pouvoir ou de la succession, assurera une première partie de sa légitimité en régnant d'abord sur les partisans du parti enrôlés pour lui, puis, auréolés de la confiance et du soutien sans faille de ces derniers, il tentera d'élargir sa domination sur

¹²⁸⁰ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 350.

¹²⁸¹ Idem.

l'ensemble de la population, avant de conquérir le pouvoir de façon plébiscitaire, ou tout au moins avec le soutien d'une large majorité des dominés¹²⁸².

1074. Après avoir brièvement parlé de la succession dans les démocraties plébiscitaires des chefs, il convient à présent de nous pencher sur le cas des monarchies plébiscitaires.

B) La succession dans les monarchies plébiscitaires

1075. La monarchie est le type de régime où on assiste à une concentration des pouvoirs au profit d'un homme fort. C'est une personnalisation du pouvoir où le chef charismatique, dit s'appuyer sur la souveraineté que le peuple lui confère pour gouverner. C'est sans doute pourquoi le terme « monarchie plébiscitaire » est employé par le théoricien constitutionnaliste français Maurice Jallut¹²⁸³. En effet, pour ce théoricien, la monarchie s'appuyant sur la souveraineté du peuple est nécessairement de caractère plébiscitaire¹²⁸⁴. Dans la monarchie « [...], le chef d'État tire sa légitimité de la délégation de souveraineté que lui a concédée le peuple. Elle n'est donc pas opposée, quoiqu'on dise à la démocratie, car, au fond, il n'y pas de raison pour que les citoyens ne confient pas leur toute-puissance à un homme aussi bien qu'à une majorité parlementaire¹²⁸⁵ ». Cependant, la personnalisation excessive du pouvoir dans ce système politique est telle que « pour conserver la faveur des foules, elle devra briser toutes les forces indépendantes qui pourraient coaliser autour d'elles les oppositions et les mécontentements¹²⁸⁶ ».

1076. Dans les régimes monarchiques où la personnification du pouvoir est développée à outrance, le chef court-circuite les institutions et ignore royalement tout autre procédé, préférant se mettre directement en contact avec le peuple. C'est justement de ce point de vue que, pour Roger-Gérard Schwartzenberg, la personnalisation du pouvoir

¹²⁸² Nous voyons se profiler ce phénomène dans les grandes démocraties modernes à travers la multiplication de l'organisation d'élections primaires au sein des grands partis, généralement, des partis de masses afin de désigner le candidat à la Présidence de République. À titre d'illustration, on pourrait se référer aux élections Présidentielles américaines de 2008 en vue de la succession de Georges Bush. Et à ce propos, on a pu assister à la passionnante bataille électorale au sein du parti démocrate entre Barack Obama et sa concurrente Hilary Clinton. De fait, Barack Obama, le vainqueur de ladite élection présidentielle, a dû par son charisme d'abord s'imposer au sein de son propre parti, en l'occurrence le parti démocrate, avant de recueillir la majorité des voix auprès de l'ensemble des électeurs américains. Cet exemple peut se multiplier à travers le monde, et il convient de souligner qu'il devient le plus courant dans les démocraties de masse. Cf. Voir Philippe Reinhard, *Président ! Histoire secrète d'une élection*, Paris éd. First, 2007, 320 p.

¹²⁸³ Voir Maurice Jallut, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, Paris, éd. Philippe Prévost, 1967, 133 p.

¹²⁸⁴ *Idem.* p. 121.

¹²⁸⁵ *Ibid.*

¹²⁸⁶ *Ibid.*

concerne « *non le domaine institutionnel, mais la psychologie sociale. Un personnage symbolique, incarne la nation, l'État, le parti, etc. Il s'identifie au groupe qui se reconnaît en lui*¹²⁸⁷ ».

1077. Les régimes monocratiques ou à très forte personnalisation du pouvoir fonctionnent en permanence dans une optique plébiscitaire, que ce soit dans la conquête du pouvoir ou dans sa transmission. On pourrait observer, de ce fait, avec Maurice Jallut qu'une fois le souverain plébiscitaire disparu, un autre est immédiatement plébiscité à sa place¹²⁸⁸. Toutefois, pour l'auteur d'*Où va la République ?*, « *ce successeur peut être un homme tout différent par les opinions qu'il représente et sa politique peut d'autant plus réagir contre celle de son prédécesseur qu'elle pourra être personnelle. Au fond, dans un régime monocratique, il n'y a pas de succession à proprement parler, mais une substitution d'un régime personnel à un autre régime personnel*¹²⁸⁹ ».

1078. Quant au fond de notre perspective sur la succession plébiscitaire, le fonctionnement des régimes plébiscitaires que nous venons d'étudier, étant basé sur le plébiscite, l'acquisition et le transfert du pouvoir se déroulent selon ce même procédé. De fait, il existe une différence fondamentale entre le plébiscite et l'élection au suffrage universel direct. En effet, le successeur se contente d'obtenir la majorité des voix pour accéder au pouvoir alors que dans la perspective de la succession plébiscitaire, il s'agit d'obtenir la convergence d'un large rassemblement national se portant sur sa personne.

1079. Il apparaît bien donc, dans le premier cas, que la succession passe par une compétition électorale antagonisme entre plusieurs prétendants, et elle implique par conséquent une liberté de choix aux électeurs. Or, nous le verrons, bien que le plébiscite ait une allure très enthousiasmante et démocratique, le vote ressemble plus à une ratification d'un choix partisan conçu préalablement en vue de la perpétuation du régime. Mais en reconnaissant l'existence d'un vote populaire comme mécanisme de désignation du successeur, on pourrait légitimement admettre que le plébiscite concilie à la fois la souveraineté et l'unité du peuple à travers le chef qu'il désigne.

1080. S'il est vrai que le plébiscite présente toutes les apparences d'un processus démocratique qui, le plus souvent, se déroulent dans un certain enthousiasme ou dans une

¹²⁸⁷ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique 5 e édition*, op. cit., p. 260.

¹²⁸⁸ Voir Maurice Jallut, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, op. cit., p.121.

¹²⁸⁹ Idem. p. 121.

effervescence totale, on peut mettre des réserves pour ce qui est de la réalité de la démocratisation réelle du processus. En effet, comme le souligne à juste titre le constitutionnaliste Maurice Jallut, la volonté du peuple, est par nature, trop imprécise pour s'exprimer sans ambages sur ce type de sujet, et cela simplement parce que « *le peuple est multiple et que le propre de la multitude est d'être diverse et inconstante dans ses désirs, dans ses passions comme dans ses volontés*¹²⁹⁰ ».

1081. Ainsi, à y voir de plus près, on pourrait observer que les conditions de vote qui sous-tendent le plébiscite sont, en général, loin de garantir la liberté de choix aux électeurs. En réalité, les électeurs plébiscitaires ne font qu'entériner, ratifier ou approuver à une forte majorité un choix qui s'impose à eux. Et comme nous le disions plus haut, « *la succession plébiscitaire s'oppose à la succession élective. Cette dernière implique un choix conscient entre plusieurs possibilités alors que la première exclut tout pouvoir d'appréciation des gouvernés*¹²⁹¹ ». Les méthodes les plus utilisées pour aboutir à l'unanimité électorale sont soit la propagande efficace soit l'attitude partisane du succédé lui-même qui met dans la balance son équation personnelle pour orienter les électeurs dans un sens unique.

1082. C'est pourquoi, Jallut estime que l'usage du plébiscite ou du référendum qui vient confirmer ou octroyer le pouvoir au monocrate, obligera ce dernier à pratiquer une « *une perpétuelle "mise en condition" de l'opinion en même temps qu'à lui donner une unité factrice en fondant sa propagande sur quelques thèmes assez généraux, pour tout dire sur quelques slogans faciles, susceptibles de toucher le maximum d'électeurs*¹²⁹² ». Ainsi, derrière un trop-plein de suffrages en faveur de celui qui aspire à la succession au pouvoir, on remarque une absence de choix. Ainsi, il s'agit bien souvent pour les électeurs plébiscitaires d'opérer un choix dans un environnement où il existe une pression psychologique en faveur d'une décision unique, conforme au devoir et juste.

1083. Dans cette même optique, Maurice Jallut soutient qu'il s'agirait là d'une abdication du peuple qui se livre complètement à un homme et qui satisfait électoralement tous les desideratas comme celui d'adouer un successeur. Le procédé est d'autant plus efficace car « *à certains moments le peuple a conscience de son impuissance à exercer la souveraineté c'est pourquoi chaque fois, que par la force ou par la ruse, un homme s'est emparé du pouvoir, il a été plébiscité avec des majorités que les partis n'auraient jamais*

¹²⁹⁰ Maurice Jallut, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, op. cit., p. 120.

¹²⁹¹ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., 53.

¹²⁹² Maurice Jallut, op. cit., p. 121.

*pu espérer obtenir*¹²⁹³ ». À titre d'illustration, on pourrait faire référence à Louis Napoléon Bonaparte qui utilisa le plébiscite du peuple comme un moyen très efficace pour renforcer et pérenniser son pouvoir impérial¹²⁹⁴. Le plébiscite a en effet été utilisé par ce dernier d'abord après sa conquête du pouvoir par la force pour devenir consul de France à vie, ensuite, après la perte de son prestige pour tenter d'instaurer une succession héréditaire du pouvoir¹²⁹⁵. Sur ce point, il convient de rappeler que les électeurs français étaient conviés à se prononcer si oui ou non « *le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance*¹²⁹⁶ ».

1084. C'est donc par des procédés plébiscitaires que Napoléon Bonaparte fit transformer le consulat temporaire en consulat à vie et ce dernier en Empire héréditaire. Et c'était parce qu'il était l'élu du peuple qu'il s'arrogea quasiment tous les pouvoirs. Aussi tint-il essentiellement à être reconnu comme seul représentant de la nation¹²⁹⁷.

1085. Par ailleurs, on a souvent observé que la succession-plébiscitaire a très souvent été le procédé de droit commun de dévolution et de transmission du pouvoir présidentiel en Afrique¹²⁹⁸. Un tel procédé successoral s'avère être une conséquence du dysfonctionnement de l'élection qui, dans la pratique des régimes africains, empêche toute idée de compétition politique réellement libre et ouverte¹²⁹⁹. De fait, si l'on se replonge dans le contexte africain des régimes politiques post coloniaux bâtis par les grands leaders historiques, « Pères des indépendances », on peut remarquer avec El Hadji Mbodj dans *La succession du chef de l'État en droit constitutionnel africain*, « *l'élection du chef ou de son successeur requiert une simple ratification plébiscitaire des gouvernés. Ceux-ci ne participent pas au processus de sélection du candidat à la magistrature suprême et ne sont pas investis d'un*

¹²⁹³ Maurice Jallut, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, op. cit., p. 121.

¹²⁹⁴ Napoléon Bonaparte comprit qu'il pouvait tirer une meilleure partie du plébiscite. En ce sens que, l'appel au peuple pouvait ainsi devenir le fondement non seulement de son régime, mais aussi une puissance sans limites à sa disposition. Car, il savait que, c'est surtout sur sa personne que se concentreraient les suffrages où l'approbation unanime du peuple, plus que sur le contenu réel de ce qui proposait au vote plébiscitaire du peuple. Dès lors, il lui fallait autant en profiter pour s'attribuer toutes sortes de titres et de pouvoir. Cf. Voir Maurice Jallut, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, op. cit., pp. 87-88.

¹²⁹⁵ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

¹²⁹⁶ Erckmann-Chatrion, *Histoire du plébiscite racontée par un des 7 500000 oui*, éd. Hetzel et Cie, 1872, pp. 6-8

¹²⁹⁷ Jallut Maurice, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, op. cit., p. 88.

¹²⁹⁸ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p.54.

¹²⁹⁹ Idem.

*pouvoir de sanction leur permettant de remettre en cause le choix préalablement arrêté par les hauts sommets du pouvoir*¹³⁰⁰ ».

1086. Au regard de tout ce qui précède, notamment pour ce qui est des avatars anti-démocratiques de l'accession plébiscitaires du pouvoir, Max Weber, dont les préférences pour la démocratie plébiscitaires des masses sont très connues, reconnaît : « *“la démocratie plébiscitaire” est [...] une espèce de domination charismatique qui se cache sous la forme d'une légitimité issue de la volonté de ceux qui sont dominés et qui n'existe que par elle*¹³⁰¹. » Ces analyses de Weber, quoiqu'elles n'aient pas été beaucoup plus explicites, permettent toutefois de s'apercevoir que la démocratie plébiscitaire est un type de régime qui se trouverait à mi-chemin entre l'autoritarisme et la démocratie. Autrement dit, on pourrait l'interpréter comme une sorte de transition d'un régime autocratique qui tendrait vers la démocratie¹³⁰².

1087. Nous concluons notre analyse de la succession plébiscitaire en soulignant qu'en dépit de ces limites manifestes, le dogmatisme scientifique de la neutralité axiologique webérienne suggère de ne pas trop s'attarder sur les conditions de l'organisation du plébiscite, sur ses avatars ou ses vices de forme pour ne s'attacher qu'à la finalité, peu importe l'opinion que l'on puisse avoir sur la valeur intrinsèque du plébiscite.¹³⁰³ Pour le père de la sociologie compréhensible, « *formellement, il est en tout cas le moyen spécifique de faire dériver la légitimité de la domination de la confiance libre (formellement et aussi selon la fiction) des individus dominés*¹³⁰⁴ ».

1088. Et une fois de plus, on ne peut totalement rejeter les propos de Max Weber. Car si les défauts du système plébiscitaire ne nous échappent pas, nous pouvons aussi comprendre et prendre en compte le postulat de Robert Dahl qui part du fait qu'aucun système n'est parfaitement démocratique. En effet, « *la démocratie, du fait qu'elle n'a jamais été complètement réalisée, a toujours été et est encore une doctrine révolutionnaire en puissance. Car tout système qui se prétend démocratique est vulnérable à l'accusation de ne pas l'être assez, de ne pas l'être réellement ou totalement. Cette accusation est*

¹³⁰⁰ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p.54.

¹³⁰¹ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

¹³⁰² Voir l'article pertinent de Morel Laurence dans *La Ve République, le referendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*. Disponible sur le site : [http : //www.juspoliticum.com/La-Ve-republique-le-referendum-et.html](http://www.juspoliticum.com/La-Ve-republique-le-referendum-et.html). (Consulté le 22 octobre 2011).

¹³⁰³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 351.

¹³⁰⁴ Idem.p. 351.

totale­ment justifiée, car aucune forme de gouverne­ment n'a jamais été entière­ment démocratisée. Aujour­d'hui enco­re, comme nous le savons tous, les régimes que l'on appelle ordinaire­ment démocratisés sont loin d'être des systèmes politiques totale­ment démocratisés. La démocratie ne s'est jamais approchée de près de ses limites théoriques, qu'il s'agisse de l'État...ou d'autres institutions¹³⁰⁵.»

1089. Ajoutons à cette hypothèse pour disculper partiellement la procédure plébiscitaire de succession, qu'il serait bien hasardeux de prétendre connaître avec beaucoup plus de précision les exigences réelles du peuple. La réalité est bien souvent insaisissable, opportuniste, quelque part entre droit et politique, entre le jeu des institutions et celui des rapports de force, entre les rapports souvent complexes entre un homme et son peuple.

1090. Nous nous sommes bornés à indiquer, à travers ces deux procédés de succession ce qu'on pourrait observer empiriquement comme participation directe du corps électoral au choix successoral dans les régimes charismatiques ou la personnalisation du pouvoir. Nous allons devoir maintenant passer aux procédés de succession au suffrage universel indirect que nous qualifierons de succession par délégation du pouvoir à travers des institutions. Nous l'appellerons élection institutionnelle du successeur.

¹³⁰⁵ Alan Dahl Robert, *Après la révolution*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1970, p.15.

Section 2 : Les procédés de succession par suffrage universel indirect

1091. Ce procédé de désignation du successeur, bien que ne faisant pas directement appel au peuple, n'en n'est pas moins démocratique dans son essence, dans la mesure où le choix du successeur du Chef d'État charismatique se fait par les représentants du peuple à l'intérieur des institutions de la République comme le Sénat ou l'Assemblée nationale. De fait, si le corps électoral ne participe pas directement lui-même à la désignation du successeur du Chef, ses représentants qu'il avait préalablement élus au sein des assemblées, le font en son nom, conformément aux principes républicains.

1092. Dans cette perspective, nous verrons qui correspond le mieux aux démocraties parlementaires des chefs. À ce sujet, nous ne manquerons pas de nous demander si un tel procédé de désignation serait compatible au fonctionnement du régime charismatique, dans lequel le Président de la République est la clé de voûte de tout le système, et dont la succession est en jeu (Paragraphe 1). En outre, nous nous intéresserons au cas de succession par l'institution d'un poste de vice-présidence, plus particulièrement le système de ticket présidentiel à travers lequel un vice-président est élu sur la liste que le Président de la République, devenant ainsi le successeur de ce dernier en cas de vacance du pouvoir (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : La désignation du successeur du Chef par les assemblées parlementaires

1093. La désignation du successeur du Chef de l'État par les assemblées parlementaires est une procédure qui était pratiquée en France avant la réforme constitutionnelle de la Constitution de 1958 par le général de Gaulle en 1962¹³⁰⁶. Cependant, il importe de souligner que ce procédé de désignation du Chef de l'État est difficilement conciliable avec des régimes présidentiels de type charismatique. Nous reviendrons plus loin là-dessus. Il semblerait donc que ce modèle de succession soit conforme avec l'esprit et la nature du système politique de type parlementaire¹³⁰⁷. On peut

¹³⁰⁶ Rappelons une fois de plus qu'avant cette réforme de 1962 instituant l'élection du Président de la République au suffrage direct, la procédure qui prévalait et qui fait l'objet de modification, est que le Chef de l'État par ricochet son successeur devrait être élu par les membres du parlement, les conseillers municipaux en nombre proportionnel à celui des habitants des communes

¹³⁰⁷ Car en effet, c'est bien souvent dans les régimes parlementaires que la désignation du successeur du chef de l'exécutif se fait généralement par les députés ou les sénateurs.

alors considérer qu'il s'agit là d'un principe essentiel du régime parlementaire. On ne pourrait, sur ce point, entrevoir que la désignation d'un Premier ministre, chef de l'exécutif, plutôt que celle d'un Président de la République.

1094. Cependant, nous nous proposons d'examiner la désignation du chef de l'exécutif dans les deux types de régime parlementaire. D'abord, nous examinerons le cas du régime parlementaire moniste où le chef de l'exécutif est le Premier ministre (A) ; ensuite, nous nous interrogerons sur des cas où le Président de la République, chef de l'exécutif, est désigné par les assemblées parlementaires. Dans cette dernière perspective, nous nous demandons d'abord, si la désignation du Président de la République est compatible avec les principes ou la conception du pouvoir dans les régimes charismatiques. Ensuite, on pourrait sans doute étudier quelques désignations de Chef de l'État par les assemblées parlementaires. Nous les classerons comme étant de ce point de vue des régimes parlementaires dualistes, en raison du pouvoir de désignation du Chef de l'État qui est accordé au parlement (B).

A) La succession du Chef du gouvernement dans les régimes parlementaires monistes

1095. On soulignera d'emblée que dans le régime parlementaire, il existe une *summa divisio* opposant d'un côté les modèles dualistes et de l'autre, les modèles monistes. Cette division relève du fait que, dans le cas des régimes parlementaires monistes, le gouvernement n'est responsable que devant le Parlement, tandis que pour les régimes dualistes, le gouvernement est responsable devant le Parlement et le Chef d'État. Mais ce qui nous semble important de considérer dans le cadre de notre préoccupation, c'est que dans leur organisation, les deux têtes de l'exécutif ont, en général, des bases de légitimité différentes. Dans les deux cas, l'exécutif est toujours bicéphale, car il comprend toujours un Chef d'État (Reine, Roi ou Président de la République), généralement peu actif sur le plan politique, encore moins dans la gestion quotidienne du pouvoir. Cela suppose que le Chef d'État ici n'a qu'un rôle protocolaire.

1096. Dans ces conditions, c'est bien le chef du gouvernement (Premier ministre, chancelier, Président du conseil) qui est le personnage le plus important du régime, la figure de proue de l'exécutif. Désigné par le parlement, nous le verrons, à travers cette procédure de suffrage universel indirect, il est en réalité le véritable maître d'œuvre de la

politique de l'État¹³⁰⁸. Ceci dit, il est essentiel d'avoir à l'esprit le fait que nous avons affaire au parlementarisme moniste. Aussi, il convient d'analyser la façon dont se déroule la succession du chef du gouvernement, qui est en même temps le chef de l'exécutif.

1097. Afin de mettre en lumière le mécanisme de désignation du successeur du chef de l'exécutif du parlementarisme moniste, il est nécessaire de passer en revue les conditions conduisant à sa désignation. Nous avons choisi de prendre un seul aspect parmi tant d'autres (décès, empêchement, expiration du mandat parlementaire) qui nécessite la succession du chef de l'exécutif¹³⁰⁹. Notre attention portera donc sur le cas de la *motion de censure* ou de la procédure dite *impeachment*. Le parlementarisme moniste, à travers sa procédure de désignation du chef de l'exécutif par les assemblées parlementaires, assure une prépondérance du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Ayant le pouvoir de désignation du Premier ministre, celui-ci, par pure parallélisme des formes, engage sa responsabilité politique et celle du gouvernement qu'il aura à former devant le parlement.

1098. Cette responsabilité politique signifie que le parlement a le pouvoir de révoquer le Premier ministre et son gouvernement à travers une *motion de censure* ou *impeachment*, dès lors qu'une majorité qualifiée de parlementaires ne partagent plus la politique menée par son gouvernement. Et en cas d'adoption de la *motion de censure*, le Premier ministre dépose sa démission et celle de tout son gouvernement. À partir de là, s'ouvre la succession du chef du gouvernement démissionnaire. Le corps électoral est alors convoqué pour de nouvelles élections législatives à l'issue desquelles le successeur du Premier ministre sera désigné par le parlement nouvellement élu. Cela conduit à notre préoccupation de départ : la désignation institutionnelle du successeur par le suffrage universel indirect. Ainsi, en régime parlementaire, bien que le peuple ne soit pas

¹³⁰⁸ Nous admettons que les Chefs d'États n'ont en régime parlementaire n'ont pas toujours la même importance et les mêmes rôles. En effet, si le chef de l'État du régime parlementarisme moniste ne joue pas de rôle politique significatif dans la gestion du pays, en revanche celui du parlementarisme dualiste exerce réellement le pouvoir, et à une autorité réelle. Soulignons à ce propos, que c'est lui qui détermine la politique de la nation, tout en laissant à son premier l'exécution. Ce dernier lui reste étroitement lié, sauf en cas de cohabitation comme par exemple en France.

¹³⁰⁹ Ces cas ne nous intéressent pas ici, dans la mesure où le pouvoir d'État est confié pour toute la durée de la législature au parti victorieux de la chambre élue du parlement. En cas de vacance prématurée à la tête de l'exécutif dans les conditions cités, il n'est pas nécessaire de recourir encore au suffrage du peuple pour la désignation du successeur du Premier ministre. Car, à partir du moment où le pouvoir avait préalablement fait l'objet d'une dévolution électorale, la succession du Premier ministre, chef de l'exécutif est organisée au sein du parti (ou des partis) composant la majorité parlementaire.

directement associé au choix du successeur, il y participe indirectement en amont, et ce, de façon parfois très active.

1099. En effet, le jeu politique qui sous-tend les régimes parlementaires, en permettant aux députés ou sénateurs d'élire comme Premier ministre le chef du parti vainqueur des élections législatives, ouvre la voie à la compétition électorale entre partis politiques. Cette perspective oblige donc les organisations politiques à s'organiser et à fonctionner selon un modèle charismatique. Cela passe bien évidemment par le positionnement à la tête des partis, des dirigeants politiques d'envergure charismatique. Comme nous l'avons maintes fois souligné, dans les systèmes politiques parlementaristes, les électeurs sont généralement enclins à se tourner et à voter pour le parti dont le chef exerce électoralement plus de fascination sur eux¹³¹⁰.

1100. En dépit de la bipolarisation qui caractérise généralement les démocraties parlementaires, les comportements électoraux des électeurs varient en fonction de l'attraction suscitée par les chefs de parti qui luttent pour le pouvoir. En effet, comme le disait Max Weber dans les régimes parlementaires, « *l'efficacité démagogique qu'exerce la personnalité du chef rapporte au parti, dans la lutte électorale, des voix et des mandats, et avec du pouvoir [...]*¹³¹¹ ». C'est pourquoi les partis politiques sont généralement des grandes organisations de masses hiérarchisées et très bien structurées autour de personnalités politiques charismatiques¹³¹², les succès électoraux étant conditionnés par une véritable organisation charismatique.

1101. La succession au pouvoir devient de ce fait une compétition électorale entre des élites qui doivent faire leurs preuves. Elle ouvre ainsi la voie du pouvoir, pour paraphraser l'expression à Wolfgang Mommsen, aux grands hommes politiques, prévoyants et doués d'une stature de vrai dirigeant¹³¹³. De ce point de vue, le

¹³¹⁰ Voir Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 164.

¹³¹¹ Idem. p. 163.

¹³¹² Dans *Le savant et le politique*, plus précisément dans la deuxième partie de ce livre en occurrence *La profession et la vocation du politique*, notons que Weber y souligne l'importance des partis dans ce jeu politique. En effet, pour le sociologue allemand, la compétition électorale implique des partis forts et puissants « *aptes à dégager des candidatures charismatiques et à constitués des « machines » au service du candidat, puis du président élu* ». Cf. Voir l'article de Maurel Laurence, *La Ve République, le referendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*. Disponible sur le site : <http://www.juspoliticum.com/La-ve-republique-le-referendum-et.html>. Ce sont en général des partis qui ont donc des structures solides et développent des activités permanentes qui rendent rompus aux joutes électorales. Aussi, ils élaborent autour du leader les meilleures stratégies de conquête ou de conservation du pouvoir.

¹³¹³ Wolfgang Mommsen, cité par Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, op. cit., p. 128.

parlementarisme, constitue le meilleur vecteur pour susciter l'émergence, la circulation et la perpétuation des personnalités à compétence charismatique.

1102. La succession dans les démocraties parlementaires monistes est donc un long processus à l'issue duquel le vainqueur doit d'abord s'imposer comme chef de son parti, ensuite mobiliser, galvaniser et mettre en ordre de bataille les partisans et sympathisants du parti, pour finalement convaincre le maximum d'électeurs à l'extérieur afin de remporter les élections législatives. C'est là que s'arrête la participation de la population à la désignation de Premier ministre ou de son successeur. C'est pourquoi nous avons souligné au départ, que la désignation du chef de l'exécutif ou de son successeur était un processus indirect. Comme nous le verrons dans ce qui suit, le choix définitif se fait par le parlement. La succession, à proprement parlé, devient alors une prérogative des parlementaires.

1103. Cependant, bien que cette prérogative appartienne au parlement, il s'agit en général d'une formalité, le choix ayant été fait en amont par le peuple. Le parlement ne se contente en réalité que d'entériner en aval la volonté des électeurs exprimée lors du scrutin. Par ailleurs, il est remarquable de noter que si l'écart de voix entre les formations politiques concurrentes est très faible, les tractations entre états-majors partisans décideront de l'identité du nouveau Chef du Gouvernement¹³¹⁴.

1104. Cependant, suivant Robert Michels, les partis politiques sur lesquels s'appuient les leaders charismatiques pour accéder à la succession ont généralement des tendances oligarchiques¹³¹⁵. Pour ce grand théoricien spécialiste des partis politiques, il est de la nature de ces derniers de se transformer progressivement en des organisations oligarchiques centralisatrices qui, à terme, détruisent les principes même de la démocratie. « *L'organisation est la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur des mandats, les délégués sur ceux qui délèguent*¹³¹⁶ ». Il est donc évident que ce « jeu trouble » se fait au détriment des militants ou des masses sympathisantes qui, en réalité, n'ont aucune voix au chapitre en matière décisionnelle.

1105. Ainsi, si l'on doit prendre au pied de la lettre cette thèse défendue par Robert Michels, on pourrait dire que dans la succession en démocratie parlementaire de masse, la

¹³¹⁴Voir Bagueard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 40.

¹³¹⁵ Voir Michels Robert, *Les partis politiques – Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Traduit par le Dr Jankélévitch. Préface de René Raymond, Paris, éd. Flammarion, 1971, 313 pages

¹³¹⁶ Idem. p.296

volonté du peuple dans le choix successoral n'est pas suffisamment prise en compte, dans la mesure où la tendance oligarchique des partis biaise à la base, le choix de ceux qui porteront les « couleurs » du parti aux élections. C'est justement de ce point de vue que des théoriciens comme Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer assurent, dans leur ouvrage commun *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, que, du fait de cette tendance oligarchique qui mine les partis, « les citoyens sont simplement conviés à ratifier par leurs voix des promotions et exclusions préalablement décidées dans le secret des partis politiques [...], dans tous les cas, les citoyens ne bénéficient au mieux que des indiscretions plus ou moins volontaires. Toutes ces formules monopartisme, bipartisme, multipartisme écartent le corps électoral des choix successoraux. La succession est évoquée dans les coulisses, résolue dans le secret, traitée selon la nature inévitablement oligarchique des partis politiques et subordonnée aux ambitions contradictoires des prétendants ¹³¹⁷ ».

1106. Par ailleurs, dans un autre ordre d'idées, on pourrait être porté à se poser la question de savoir si ce même procédé parlementaire de désignation peut s'appliquer au Chef de l'État ou à son successeur. Autrement dit, la désignation par voie parlementaire peut-elle réellement s'acclimater à l'environnement et surtout à la conception du pouvoir des régimes charismatiques. Pour apporter une réponse à cette nouvelle problématique, il convient d'analyser des cas empiriques qui semblent correspondre à certains parlementarismes dualistes, dans lesquels le Président de la République est désigné selon une procédure complexe par les assemblées.

B) La désignation du Chef de l'État par les assemblées parlementaires

1107. Avant de rentrer dans le vif du sujet, on se demandera d'abord si la désignation du successeur par les assemblées parlementaires est compatible aux régimes charismatiques où le Président de la République est la clé de voûte du système. Cette question se pose de manière pertinente car, avec cette procédure de désignation, la légitimité du Président de la République émanerait des parlementaires. Il ne fait aucun doute que ce procédé de désignation met le Chef de l'État dans une situation de faiblesse

¹³¹⁷ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.40.

vis-à-vis des parlementaires. Cela revient à dire que le Président de la République ainsi désigné aura forcément des prérogatives et ses pouvoirs seront beaucoup plus réduits.

1108. L'observation empirique des régimes charismatiques nous conduit à soutenir que, cela est tout à fait antinomique aux caractéristiques du fonctionnement du pouvoir charismatique. C'est ce que comprit parfaitement le général de Gaulle, et ce sont sans doute ces raisons qui l'ont conduit à faire adopter par référendum l'élection du Chef de l'État au suffrage universel direct dans la réforme de 1962. Comme tout leader charismatique, le général de Gaulle était très favorable à un leadership populaire au-dessus des clivages politiques et partisans. Cette hypothèse lui permettait de créer un lien direct entre son peuple et lui-même. C'est pourquoi, à travers l'amendement de la Constitution de 1962 relatif à l'élection du Président de la République, il avait pour objectif de soustraire cette prérogative aux députés et sénateurs pour la confier directement au peuple souverain.

1109. À l'instar du général de Gaulle, les leaders charismatiques ont cette caractéristique commune d'être directement liés à leurs peuples. Celle-ci se traduit par leur tentation permanente de voir leurs actions et leur personne plébiscités par le peuple. Selon nous, une des facettes de l'irrationalité du charisme est celle qui conduit son porteur à toujours avoir une autorité dynamisante sur toute sa communauté. C'est pourquoi il est improbable que la succession du Chef de l'État charismatique se fasse par une assemblée parlementaire du fait que le leader charismatique aspire généralement à une véritable légitimité pour asseoir sa domination. Le suffrage universel direct est, de ce point de vue, le procédé le plus approprié qui puisse permettre au président de bénéficier de la confiance directe du peuple. Et c'est travers elle que le chef puise une véritable légitimité.

1110. Pour revenir à notre sujet, notons que le procédé de désignation institutionnelle ou parlementaire du Président de la République est de plus en plus rare, d'autant plus qu'il s'agit pour ce qui nous concerne, de régimes charismatiques. Cependant, ce constat peut être légèrement nuancé. En effet, dans certains régimes de traditions britanniques notamment des anciennes colonies britanniques d'Afrique, par exemple, on retrouve encore des régimes où le parlement participe à la désignation du successeur du Chef de l'État, et selon une procédure parfois très complexe. De cette sorte, l'on pourrait se demander dans quelle mesure un régime où le Chef d'État contrôle le pouvoir gouvernemental est parlementaire.

1111. On peut prendre comme illustration le cas de deux pays où la désignation des successeurs de Chefs de l'État charismatiques par leur parlement respectif a été expérimentée avec succès. On pense notamment au Kenya et au Botswana. En effet, dans ces deux pays, il était constitutionnellement prévu qu'en cas de vacance du pouvoir présidentiel suite au décès, à la démission, à l'incapacité ou pour toute autre raison, le successeur du Président serait élu par le parlement et non pas par le peuple¹³¹⁸. Cela s'explique par le fait que dans nos deux cas d'espèce le chef d'Etat avait un statut hybride : il était député avant d'être élu Chef de l'État. En d'autres termes, celui-ci est avant tout un député élu d'une circonscription législative avant d'être désigné comme Président de la République par ses pairs.

1112. Pour ce qui est le cas du Kenya, il s'agissait de la succession de Jomo Kenyatta, père de l'indépendance et Premier Président de la République. Ce dernier avait un dédoublement fonctionnel qui rendait son statut institutionnel hybride. Il était à la fois député de la nation et Président de la République. Ainsi, concernant sa succession, le successeur devrait absolument être un parlementaire choisi par ses collègues pour présider aux destinées du pays. Tom Mboya, ancien ministre de la justice et des affaires constitutionnelles a déclaré, à cette époque, pour justifier ce procédé de désignation du chef de l'Etat et de son successeur : « *Il est inconcevable d'avoir un président incapable de gagner une élection dans sa propre circonscription. Nous ne voulons pas en arriver à une situation où une personne rejetée dans son propre district vienne gouverner le Kenya sans mandat de ceux qui le connaissent bien, ses proches parents, ses voisins, et nous insistons bien sur le fait que le Président, avant qu'il ne devienne le président de cette République, bénéficie de la confiance des personnes qui vivent avec lui, et soit élu par celles-ci comme un simple membre de ce parlement* ¹³¹⁹. »

1113. Le président étant ainsi membre de droit de l'Assemblée nationale, son successeur ne pourrait donc être désigné que par les parlementaires. Et selon Mbodj, « *il n'y a pas de successeur préalablement déterminé par la constitution, mais un dauphin politique, généralement le Vice-président qui, nommé par le chef de l'État au sein des membres élus ou nommé de l'Assemblée nationale est en position privilégiée pour*

¹³¹⁸ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 46.

¹³¹⁹ Tom Mboya, cité par Mbodj El Hadj dans *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 46.

*remplacer le Président en cas d'interruption prématurée de son mandat*¹³²⁰». Tel était le procédé prévu et utilisé au Kenya en 1978, lors de la succession de Jomo Kenyatta, Père de l'indépendance et premier Président de ce pays de l'accession à la souveraineté nationale en 1963, jusqu'à son décès en 1978.

1114. Dans le même sens, on remarquera que ce fut aussi le même procédé de succession qui fut utilisé au Botswana en 1980, suite au décès d'une autre figure historique du charisme en Afrique : Sir Seretse Khama, également premier Président et Père fondateur de la République du Pays¹³²¹. Comme avec Jomo Kenyatta et Arap Moi, le Vice-président du Kenya, Sir Seretse Khama fut également remplacé par son Vice-président Quett Masire. Conformément à la procédure en vigueur dans ces États les successeurs de ces dirigeants charismatiques ont d'abord dû être élus par leurs parlements respectifs en tant que députés, avant d'accéder au pouvoir suprême, et continuer les œuvres de construction de nouvelles nations entreprises par leurs illustres prédécesseurs¹³²².

1115. Pour terminer, il convient de souligner que cette procédure de désignation parlementaire du successeur n'est plus en vigueur au Kenya dans la mesure où l'élection du président se fait maintenant au suffrage universel direct. Elle fut mise en œuvre uniquement pour assurer la succession de Jomo Kenyatta. Mais pour ce qui est du Botswana, semble-t-il, que cette procédure de désignation du Chef de l'État par le parlement est encore pratiquée¹³²³. Ceci dit, essayons maintenant d'examiner notre deuxième hypothèse concernant la désignation du successeur du Chef de l'Etat par le suffrage universel indirect. Nous proposons le cas du ticket présidentiel.

Paragraphe 2 : Le ticket présidentiel : le Vice-président ou l'héritier présomptif

1116. Le ticket présidentiel, comme son nom l'indique, est un procédé de succession qui convient le mieux aux régimes présidentiels et présidentielistes. Le procédé de succession qu'il établit est très simple : le remplacement automatique du chef de l'État (charismatique) par un Vice-président élu en même temps que lui et pour la même durée de mandat. Nous verrons, au cours de notre perspective, que ce procédé peut paraître très

¹³²⁰ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 47.

¹³²¹ Idem. p. 48.

¹³²² Ibid.

¹³²³ Ibid.

pertinent pour éviter les crises de succession en régime charismatique s'il est correctement appliqué, en plus d'être parfaitement démocratique. De plus, les électeurs en élisant le Président de la République, élisent indirectement son successeur au poste de la Vice-présidence et celui, automatiquement, assurera la succession en cas de vacance du pouvoir présidentiel. S'il y existe en effet un pays où le système du ticket présidentiel trouve une dimension planétaire, c'est bien évidemment les États-Unis.

1117. Nous allons nous en inspirer pour tenter de mettre en évidence les principales caractéristiques de cette forme de succession. Ensuite, nous tirerons des conséquences concernant son adaptation à la succession en régime charismatique. En d'autres termes, nous tenterons de montrer pourquoi et comment le ticket présidentiel peut être un procédé de succession pertinent pour assurer la continuité du pouvoir présidentiel dans un régime charismatique où le Président de la République est la clé de voûte de tout le système politique et institutionnel (A). Ensuite, nous mettrons en lumière comment certains régimes charismatiques (ou considérés comme tels) s'en sont inspirés pour résoudre ou essayer de résoudre la question de la succession de leur chef (B).

A) Les caractéristiques du ticket présidentiel à partir du modèle américain

1118. Comme nous l'avons mentionné, le régime politique américain est l'idéaltype de ce procédé de succession présidentielle. Notons que ce procédé successoral a été institué depuis le 12^{ème} amendement de la Constitution américaine en 1804. Selon cet amendement, « *le Vice-président est élu dans les mêmes conditions que le Président, même si les grands électeurs doivent indiquer sur des bulletins séparés le nom de celui ou de celle qu'ils désirent élire Président et de celui ou de celle qu'ils désirent élire vice-Président*¹³²⁴ ». C'est aussi le lieu de souligner que ce ticket présidentiel est voté indirectement par un procédé complexe de scrutin plurinominal à un tour. L'élection a lieu selon la procédure suivante : « *Les Grands Électeurs du collège électoral désignant le président selon l'issue du vote de l'électorat américain qui s'est rendu aux urnes. Le nombre de Grands Électeurs par État fédéré est proportionnel à la population, et d'un*

¹³²⁴ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 47.

*minimum de trois par État. Le président est élu lorsqu'il détient la majorité des Grands Électeurs, soit au moins 270 sur 538*¹³²⁵.»

1119. C'est sous cet angle, que l'on considère, à juste titre, que le ticket présidentiel est un procédé qui permet au Vice-président de devenir une sorte de co-équipier du Président, sollicitant avec ce dernier le suffrage universel. En cas de vote du ticket, le Vice-président bénéficie ainsi indirectement de l'onction du peuple pour être le successeur du Président de la République en cas de vacance du pouvoir. Si l'on se réfère au principe démocratique qui fait du suffrage universel la source du pouvoir présidentiel, le Vice-président américain a aussi cette légitimité sortie des urnes, laquelle est encore renforcée par le fait qu'il demeure, nécessairement symboliquement, le président du Sénat.

1120. Il est évident que son dédoublement à ces deux postes institutionnels de première importance, renforce davantage son statut de premier successeur du Président de la République. De plus, selon le 12^{ème} amendement de la Constitution américaine de 1804 : « aucune personne constitutionnellement inéligible à la fonction de Président ne sera éligible à celle de Vice-président des États-Unis. »¹³²⁶. Cette disposition de la constitution américaine prouve encore l'importance de la fonction de vice-présidence. Remplissant ainsi les mêmes conditions d'éligibilité que le Président de la République, celles-ci présidentieliste quelque part son statut.

1121. De plus, l'historiographie du système politique américain montre que le choix du candidat à la Vice-présidence tient compte de certains aspects de sa personnalité. Il doit être en effet « un candidat qui puisse renforcer le candidat à la Présidence dans des États (le ticket Kennedy-Johnson de 1960) ou dans des domaines de compétences (les tickets Clinton-Gore en 1992 ou Bush-Cheney en 2000) où il manifeste des lacunes. Le choix peut aussi permettre d'unifier le parti et de le mettre en bonne ordre de bataille pour la campagne électorale dans le cas de primaires divisant le parti »¹³²⁷.

1122. À ce stade de notre étude, soulignons qu'une fois que le ticket présidentiel a été élu par les électeurs, cette élection place le Vice-président en situation privilégiée de successeur du Président de la République. En somme, selon les conditions fixées par la

¹³²⁵ Pierre Martin, *Les systèmes électeurs et les modes de scrutins*, Paris, éd. Montchrestien, 2006 (coll. Clefs/Politique), p. 51.

¹³²⁶ Boquet Yves. *Cartes et élections : la construction des circonscriptions électorales aux États-Unis, entre égalité et équité*. In: Espace, populations, sociétés, 2003-3. *Populations, élections, territoires*. pp. 483-499.

¹³²⁷ Source site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Vice-président_des_Etats-Unis

constitution, son statut de Vice-président, approuvé indirectement par le suffrage universel dans le sillage du Président, lui permet d'être en première ligne de la succession présidentielle. Cela revient à dire qu'il se trouve en position de devenir le Président en cas de vacance de la Présidence de la République. Rappelons encore que le Vice-président succède au Président de la République lorsque celui-ci décède, démissionne, est destitué en cours de mandat ou se trouve dans l'incapacité temporaire d'exercer ses fonctions¹³²⁸. C'est ainsi que le Vice-président américain, successeur préétabli électoralement sur le même ticket que le Président dans l'hypothèse de tels événements dramatiques, vit dans l'antichambre du pouvoir du pouvoir¹³²⁹.

1123. L'avantage du ticket présidentiel est justement de permettre la continuité du pouvoir qui ne doit jamais être interrompu ou remis en cause du fait d'un brusque empêchement du Président. Or, en favorisant l'élection du Vice-président sur le ticket présidentiel, celui-ci a une légitimité similaire à celle du Président pour diriger le pays à une période où l'urgence nationale le commande, si l'on se retrouve dans l'hypothèse où le pouvoir suprême est laissé vacant. Ce procédé a pour but de garantir que l'intérim du pouvoir est assuré par quelqu'un qui jouit également, ne serait-ce qu'indirectement, d'une légitimité populaire relevant du verdict des urnes.

1124. Cependant, il importe de souligner qu'il ne s'agit pas d'un cas définitif de succession. Selon ces principes, la Vice-présidence américaine n'a en réalité qu'un rôle de suppléant et d'intérim en cas d'empêchement absolu du Président, et ce, en attendant l'organisation d'une nouvelle élection présidentielle à laquelle l'intéressé peut lui-même se porter candidat. Il convient de rappeler que la suppléance est une technique d'aménagement de la continuité juridique du pouvoir garantissant sa permanence au cas où le titulaire se trouverait dans l'impossibilité juridique ou matérielle d'exercer ses prérogatives¹³³⁰.

1125. Il en résulte clairement que le poste de Vice-présidence ne fait pas indubitablement de son titulaire l'héritier le successeur du Président de la République. Encore faut-il qu'il ait réellement une ambition présidentielle. Dans ce cas, la voie la plus naturelle qu'il lui faut emprunter est celle de concourir à la nouvelle élection présidentielle

¹³²⁸ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.47

¹³²⁹ Idem.

¹³³⁰ Voir Godfrin (Ph.), « *La suppléance du Président de la République: échec ou succès* », in D.1969, Chr. XX, pp.167-170.

organisée afin de choisir le successeur du Président de la République. Soulignons à ce propos plusieurs Vice-présidents qui ont réussi à franchir ce pas en participant à l'élection présidentielle, cette fois en tant que candidat au poste de Président, et en sont devenus les successeurs de ceux qu'ils secondés en tant que Vice-présidents. Ainsi, suivant l'historiographie du système politique américain, « 13 Vice-présidents sur 42 y sont parvenus, 10 ont échoué soit dans leur tentative pour être à nouveau Vice-présidents, soit dans leur course à la candidature, soit dans le cadre d'une élection présidentielle ¹³³¹ ». Il semble en effet évident que leur statut de Vice-président a été un avantage certain dans leur accession au pouvoir suprême. En clair, le statut de Vice-président est en fin de compte : « une position d'attente qui peut se transformer en stratégie de conquête, puis de prise de pouvoir ¹³³² ».

1126. Après avoir expliqué le modèle du système de succession par ticket présidentiel et de sa pertinence comme procédé de succession en régime charismatique, essayerons d'examiner son utilisation ou sa tentative d'utilisation à travers certains cas empiriques de succession de chefs charismatiques. Ainsi, nous tenterons d'étayer nos présuppositions à travers la tentative avortée de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, et le cas remarquablement réussi de Nasser en Égypte.

B) Le ticket présidentiel comme procédé de succession en régime charismatique : les cas de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte

1127. Le résultat de notre recherche sur les procédés de règlement de succession nous amène à soutenir que le modèle américain de succession du ticket présidentiel a manifestement inspirés certains régimes charismatiques, notamment ceux d'Afrique. Mais si certains Africains postcoloniaux se sont inspirés de ce modèle de succession, tous les aspects de la procédure ne seront pas pris en compte, particulièrement certains aspects démocratiques et électifs du processus. En conséquence, les modèles que nous proposons doivent être considérés comme des formes modifiées du procédé de ticket présidentiel américain.

1128. Comme indiqué dans le titre, nous allons examiner deux cas : celui de la Côte d'Ivoire avec la succession d'Houphouët-Boigny et celui de l'Égypte avec Gamal Abdel

¹³³¹ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.48.

¹³³² Idem.

Nasser. Nous verrons que ces deux exemples non absolument pas la même valeur heuristique. Le premier n'a pas pu aboutir au procédé de succession par ticket présidentiel, comme initialement prévu (1), et le second, a été accompli efficacement. Examinons-les successivement en commençant par celui de la Côte d'Ivoire (2).

1) L'expérimentation du ticket présidentiel comme procédé de succession en Côte d'Ivoire : un processus inabouti

1129. Pour trouver une solution préventive à la problématique de sa succession, Houphouët-Boigny, Père de l'indépendance et premier Président de la République de Côte d'Ivoire, a tenté d'instaurer le mécanisme du ticket présidentiel afin de désigner son éventuel successeur. C'est à cet égard que le 26 novembre 1980, les articles 10 et 29 de la Constitution de 1960¹³³³ seront révisés pour créer un poste de Vice-président de la République élu en même temps que le Président de la République. Il importe de souligner que c'était la toute première fois, depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1960, qu'une disposition constitutionnelle était prévue pour assurer la vacance du pouvoir suprême¹³³⁴. Houphouët-Boigny n'avait jamais fait de la question de sa succession au préalable une préoccupation majeure¹³³⁵.

1130. C'est en cela que cette révision constitutionnelle de 1980 a été considérée par de nombreux observateurs comme étant la première prise de conscience du Père de la nation ivoirienne quant à l'incertitude que le non règlement de la question de sa succession provoquait dans le pays, en cas d'incident malheureux entraînant la vacance du pouvoir. Ainsi, une telle initiative qui instaurait un procédé de succession ne pouvait être que la bienvenue. C'était à l'évidence une situation présuccessorale qui laissait penser que Félix Houphouët-Boigny avait décidé de prendre à bras le corps la problématique de la succession tant redoutée afin de trouver une solution¹³³⁶.

1131. Cependant, le procédé successoral de ticket présidentiel a été introduit seulement quelques mois après les élections présidentielles de 1980, au cours desquelles Houphouët-Boigny, comme à son habitude, venait d'être plébiscité pour un nouveau

¹³³³ Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire.

¹³³⁴ Voir Tessa Bakary, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, Paris, éd. L'harmattan, 2000, 207 p.

¹³³⁵ Idem.

mandat de cinq ans. Cela posa bien évidemment une difficulté majeure. Comment dans ces conditions, installer la personnalité qui allait occuper le poste de Vice-président.

1132. Le poste de Vice-président a certes été créé, mais il n'y avait pas encore de titulaire pour l'occuper. Fallait-il dans ce cas nommer un successeur au poste de Vice-président, étant entendu que les élections présidentielles venaient à peine d'avoir lieu ? Il est clair qu'une telle hypothèse était de nature à vider, dans ses principes, l'esprit qui sous-tendait ce procédé consistant à faire élire le successeur du Chef de l'État sur un ticket avec le Président de la République pour lui donner une légitimité populaire. En outre, on pourrait poser aussi la question inverse, c'est-à-dire celle de faire annuler l'élection qui avait eu lieu avant l'institution du poste de Vice-président, pour ensuite organiser une nouvelle élection, et cette fois avec un ticket présidentiel. Voilà les différentes équations qu'il fallait résoudre pour rendre pratique et fonctionnel le procédé de succession d'Houphouët.

1133. Par ailleurs, cette situation de vacance de la Vice-présidence prévue par Constitution mais non pourvue n'avait pas échappé aux Ivoiriens. Ce fut d'ailleurs une véritable source d'interrogation et d'angoisse pour les concitoyens du Père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne. L'universitaire ivoirien Marcel Amondji, avait assez bien résumé l'impasse que créait cette révision constitutionnelle qui, pourtant, était censée régler la question de la succession, lorsqu'il affirmait, en cette période en 1984 : *« Il n'existe pas actuellement un moyen constitutionnel de remplacer F. Houphouët à la présidence de la République s'il venait à disparaître brutalement ou bien à se retirer pour une raison quelconque. Le Vice-président, élu en même temps que le président et qui succède automatiquement, n'existe pas. La modification de la constitution qui créa cette fonction et formula la modalité de son attribution n'a été votée qu'une fois et F. Houphouët a été réélu pour son mandat en cours. Normalement, un Vice-président ne pourra être élu qu'après l'accomplissement de ce mandat, à moins que F. Houphouët ne s'autorise à nommer celui qui lui succédera. Mais il est douteux que ce mode de désignation ne puisse jamais faire un vice-président en Côte d'Ivoire¹³³⁷. »*

1134. Quant à Houphouët-Boigny lui-même, lorsqu'on lui demandait directement comment il s'y prendrait pour rendre valide et praticable ce procédé de succession institué

¹³³⁷ Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, éd. Karthala, 1984, p. 208.

par lui-même, ses réponses étaient très ambiguës. L'une de ses rares interventions sur le sujet est suffisamment éclairante : «...À tout moment, le président peut désigner un vice-président, même si la constitution lui fait obligation de le faire élire. [...] Mais je dois tenir compte de l'opinion¹³³⁸.»

1135. Comme on le voit, cette ambiguïté d'Houphouët-Boigny sur la question du ticket présidentiel, pourtant institué par ses soins, pourrait confirmer l'hypothèse de certains théoriciens du pouvoir qui assurent que ce fut en réalité une de ses stratégies de plus pour saborder sa propre succession¹³³⁹. On verra plus loin, lorsqu'on abordera le non règlement de la succession, certains chefs charismatiques animés par ce que des théoriciens ont appelé l'« *observation d'immortalité* »¹³⁴⁰, c'est-à-dire, cette volonté obsédante de mourir au pouvoir, ruinent bien souvent eux-mêmes leur propre succession. Nous reviendrons là-dessus un peu plus loin. Ce qui nous semble important à retenir ici, c'est qu'en fin de compte, aucun successeur présomptif d'Houphouët n'a eu l'honneur d'occuper ce poste tant convoité de Vice-président. Ainsi, le procédé de ticket présidentiel a été finalement abandonné lors d'une nouvelle révision constitutionnelle 12 octobre 1985¹³⁴¹.

1136. Concluons que le procédé successoral via le Vice-président élu en même temps que le Président de la République n'a donc pas pu prospérer en Côte d'Ivoire (puisque la révision de novembre 1980 s'est opérée peu de temps après l'élection présidentielle de la même année). De notre point de vue, s'il avait été maintenu et mis réellement en œuvre, il aurait peut-être pu permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'une succession apaisée et ordonnée après la disparition d'Houphouët-Boigny. Car, pour incertain qu'il soit, comme d'ailleurs tout procédé de succession en régime charismatique, nous sommes persuadés que les caractéristiques du ticket présidentiel sont de nature à donner une réelle légitimité au successeur présidentiel.

1137. En outre, on pourrait également ajouter que le titulaire est en quelque sorte, le second ou la doublure institutionnelle du Président de la République, ce qui lui donne cette

¹³³⁸ Félix Houphouët-Boigny, cité par Amondji Marcel dans *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire. L'envers d'une légende*, op. cit., p. 209.

¹³³⁹ Voir à ce propos les travaux du politologue ivoirien Tessy Bakary Akin, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, Paris, éd. L'harmattan, 2000, 207 p.

¹³⁴⁰ Ce terme est admirablement développé par Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 59-79.

¹³⁴¹ Tessy Bakary, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, Paris, éd. L'harmattan, 2000, 207p.

possibilité de bâtir progressivement dans l'antichambre de la présidence une inexorable ascension vers ce pouvoir suprême. En effet, on croit observer que les crises de succession peuvent avoir une mauvaise dynamique lorsque l'héritier présomptif ou le dauphin du chef peine à asseoir son autorité et sa légitimité. On le verra plus loin avec Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel d'Houphouët-Boigny qui échoua dans sa tentative de consolider son pouvoir (renversé par un putsch quelques années seulement après avoir succédé à Houphouët). On pourrait classer aussi dans ce même ordre d'idées le cas de Hua Guofeng en Chine, le continuateur testamentaire de Mao Zedong rapidement écarté du pouvoir par l'inattendu Deng Xiaoping ; nous y reviendrons.

1138. Il est évident, que c'est l'enchevêtrement des ambitions des successeurs-rivaux qui constitue le facteur déclencheur de la crise de succession. C'est pourquoi nous croyons que le ticket présidentiel qui met le successeur présomptif en position de doublure du Président de la République peut aussi être une solution susceptible d'assurer la continuité du régime. Et même s'il est vrai que la posture de Vice-président ne suffit pas toujours à assurer avec succès la succession du Président, c'est tout de même une position idéale qui offre des ressources politiques à l'intéressé pour s'imposer, évitant du même coup une crise de succession. Passons à présent au cas empirique d'Anouar el Sadat lors de la succession de Gamal Abdel Nasser en Egypte.

2) Le procédé de succession par Vice-présidence à propos du cas de Gamal Nasser en Égypte

1139. Soulignons d'emblée que s'il y a un régime où l'institution du poste de Vice-Président comme mécanisme de succession au leader charismatique a bien montré son efficacité, c'est peut être celui de Gamal Abdel Nasser en Egypte (1956-1970). Avant de voir comment s'est déroulée sa succession, il convient de présenter brièvement Gamal Nasser afin de mettre en lumière les enjeux délicats de sa succession. Selon l'historiographie du nassérisme, Gamal Abdel Nasser fut le chef « des officiers libres » qui mit fin au pouvoir monarchique en Égypte en reversant le roi Farouk Ier pour y instaurer une République¹³⁴².

1140. Le choix de Nasser à la tête du pays s'imposait naturellement parce que, comme le décrit Jean Lacouture, « *Nasser, excellent professeur de tactique à l'école*

¹³⁴² Voir Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 92-94.

*militaire d'Abassiah, organisateur de la conjuration des officiers libres est respecté par ses compagnons et considéré comme un chef de fil, non comme un "patron". [...] Il exerce un ascendant, plus qu'un commandement. Il discute et tente de convaincre, sans se prévaloir de son autorité ou des services rendus*¹³⁴³ ».

1141. C'est donc à la suite de la révolution dite des « officiers libres » contre la monarchie égyptienne du Roi Farouk Ier que Nasser deviendra le premier Président et Père fondateur de de la nouvelle République égyptienne après la dissolution de la monarchie. Porté à la tête de l'État égyptien, il réussira aisément à consolider son pouvoir et à asseoir son autorité sur tout le pays. Par la suite, à travers une personnalisation du pouvoir, il transformera les bases du nouveau régime en une institution charismatique en créant une véritable complicité et une relation spéciale entre le peuple égyptien et lui-même. Cela lui donnera le droit de créer, selon l'expression de Jean Lacouture, un « *système pyramidal de concentration du pouvoir*¹³⁴⁴ ». En effet, comme l'écrit le journaliste français, « *au sommet de l'État, du gouvernement, de l'armée, du "parti", le Raïs à la haute-main sur tout, par lui-même ou par personnes interposés*¹³⁴⁵ ». C'est en personnalisant ainsi le pouvoir que Nasser réussit à exercer une autorité exceptionnelle sur l'État et peuple égyptien de 1956 jusqu'à sa mort en 1970.

1142. Et c'est parce qu'il avait mené magistralement son ascendance et son pouvoir sur le peuple égyptien, voire au-delà des frontières du pays, qu'au fur à mesure de l'exercice de son règne, il réussit à créer dans le subconscient collectif que sa succession s'avérerait très difficile. Il a toujours été démontré que la trop grande ascendance du chef charismatique sur ses condisciples rendait naturellement difficile sa propre succession, dans la mesure où sa posture empêcherait l'émergence ou l'éclosion d'un autre leader parmi ses disciples, du moins dans l'immédiat. Ce fut sans doute le cas de Nasser, et c'est justement ce qui justifiait les craintes liées à l'éventualité de sa brusque disparition. C'est pour toutes ces raisons que les mécanismes de succession devraient préalablement exister pour faire face à la dangereuse incertitude de la vacance du pouvoir en Égypte.

1143. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Nasser avait apparemment compris l'intérêt de telles dispositions pour assurer la continuité du pouvoir. Quelques années avant

¹³⁴³ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p.93.

¹³⁴⁴ Idem. p 104.

¹³⁴⁵ Ibid.

sa disparition, il réussit la première étape qui consistait à institutionnaliser le poste de Vice-président comme procédé de succession en cas de vacance du pouvoir, contrairement à Houphouët-Boigny. On remarquera aussi que ce poste de Vice-président avait été supprimé un moment, avant d'être ensuite rétabli comme procédé définitif de succession du Raïs. Comme le souligne El Hadj Mbodj dans *La succession du chef de l'État en droit constitutionnel africain*, « le poste avait été supprimé en 1967, suite à la défaite de l'armée égyptienne pendant la guerre de six jours, après le suicide du titulaire de poste, le Maréchal Amer. L'institution n'avait été pourvue que le 20 décembre 1969 avec la nomination de Sadat, ancien Président de l'Assemblée du peuple¹³⁴⁶ ».

1144. Le poste de Vice-président fut donc confié à Anouar el Sadat le 20 décembre 1969, hiérarque du régime nassérien et ex-membre du groupe des « officiers libres », auteur de la révolution ayant entraîné la chute du pouvoir impérial du roi Farouk Ier¹³⁴⁷. Il est important de noter que, malgré l'institution de la Vice-présidence comme procédé de succession, des incertitudes persistaient quant à la capacité réelle de ce Vice-Président en cas de disparition du leader ‘panarabique’. Ces incertitudes étaient liées principalement à la nature irremplaçable que dégageait le leadership de Nasser dans l'opinion publique, mais aussi au manque de charisme et de prestance du Vice-président Anouar el Sadat.

1145. On pourrait aussi émettre l'hypothèse que ce manque de confiance dans le leadership du Vice-président de Nasser pour assumer cette succession était lié au fait que, compte tenu de la personnalisation du pouvoir caractérisant les régimes charismatiques, Anouar el Sadat ne disposait pas de pouvoirs constitutionnels propres, mais délégués par le Raïs égyptien (Nasser). Et El Hadj Mbodj souligne à ce propos : « *Le but recherché à travers cette institution était de procéder à une répartition des tâches avec la concentration des affaires administratives entre les mains du Vice-président de sorte que le Président (Nasser) puisse s'occuper de la haute politique et de la stratégie militaire (125). Du vivant du chef de l'État, le titulaire de la fonction vice-présidentielle est complètement effacé, généralement inconnu à l'extérieur de l'Égypte. Le Vice-président égyptien ne dispose que d'une légitimité octroyée par le chef de l'État¹³⁴⁸.* »

¹³⁴⁶ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 41.

¹³⁴⁷ Jean Lacouture, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 92-95.

¹³⁴⁸ Idem. p. 41.

1146. À ce stade de notre exposé, on retiendra que la personnalité d'Anouar-el Sadat semblait en apparence ne pas correspondre au profil d'un successeur capable d'assurer la succession d'un grand chef charismatique tel que Nasser. Pour étayer nos propos, remarquons que les observateurs les plus avisés, comme le diplomate américain Henri Kissinger, étaient convaincus qu'en cas de disparition de Nasser, la crise de succession et la déchéance d'Anouar el Sadat, Vice-président et successeur désigné, seraient inéluctables¹³⁴⁹. Cependant, avant d'exposer comment ses prédictions pessimistes ont été déjouées, notons qu'Henri Kissinger a dû reconnaître dans ses « mémoires » son erreur d'appréciation quant à la réussite de cette succession. En effet, face à l'évidence du succès de la succession de Nasser par son Vice-président, suite au décès de ce dernier, l'ex-secrétaire d'État américain reviendra sur ses propos en admettant selon ses propres termes : « *ce fut l'une de mes erreurs de jugement les plus grossières*¹³⁵⁰. »

1147. Examinons maintenant comment le poste de Vice-président allait servir de trépied à Anouar el Sadate pour accéder au pouvoir après la disparition du Président Nasser. Ainsi, nous montrerons que c'est grâce à l'institution de ce poste que Nasser a su éviter la crise de succession qui aurait sans doute pu être fatale au pays, comme c'est souvent le cas dans les régimes charismatiques. Nous avons dit, dans nos pages précédentes, que le poste de vice-Président institué en dauphinat du Président constituait une précieuse situation d'attente qui pouvait, au bout du compte, se transformer en une stratégie efficace de conquête et de contrôle du pouvoir présidentiel. En outre, on a souvent remarqué qu'« *il y a dans tout Vice-président une ambition ouverte ou dissimulée, folle ou réaliste mais viscéralement ancrée de Président*¹³⁵¹ ». Le contrôle de la situation successorale tant redoutée de Nasser, par le Vice-président Anouar el Sadat confirme parfaitement une telle hypothèse.

1148. Notons qu'Anouar el Sadat, est resté longtemps dans l'ombre de Gamal Nasser, tout en tissant discrètement sa toile en prévision de la succession de ce dernier. Consolidant ainsi progressivement sa légitimité en se mettant exclusivement au service du

¹³⁴⁹ On note qu'Henry Kissinger, secrétaire d'État américain à l'époque des faits, avait en effet prédit dans sa mémoire qu'à son avis, au lendemain de la mort de Nasser, le Vice-président Anouar el Sadate ne pouvait pas faire le pouvoir. Dans la mesure où il « *n'aurait une importance temporaire, qui, ne durerait que quelques semaines* ». (Voir Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 94-95). Il va s'en dire que dans l'esprit de Kissinger, la succession de Nasser se solderait par une crise à la tête de l'État à l'issue de laquelle, le vice-Président serait écarté par ses rivaux.

¹³⁵⁰ Kissinger Henry, « *A la maison Blanche 1968-1973* », Paris, éd. Fayard, 1979, t. 2, p. 1333.

¹³⁵¹ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.48.

chef, Sadat attendait patiemment l'heure de la succession pour saisir avidement sa chance. Et lorsque le décès de Nasser intervint en 1970, il se montra plus rapide que ses rivaux, implacable dans sa détermination pour revendiquer avec succès son statut légitime de successeur du Raïs. Il s'était appuyé habilement sur sa posture de Vice-président et de dauphin constitutionnel du cujus. C'est ainsi que l'intérim de Nasser, le Raïs du Nil, allait échoir à son Vice-président, Anouar el-Sadat. Ce dernier allait d'abord consolider son pouvoir et rechercher sa propre légitimité le 15 octobre 1970 où il fut élu Président de la République de l'Égypte avec six millions de oui contre 700000 non. Seul candidat présenté officiellement par le parti au pouvoir, l'Union socialiste, Sadat allait conquérir définitivement le pouvoir¹³⁵².

1149. Avant de conclure ce premier chapitre, l'enseignement principal que nous tirerons sur la succession de Gamal Abdel Nasser et d'autres de ce type, c'est que les dévolutions du pouvoir en régime charismatique semblent être en général des conquêtes de pouvoir. Or l'expérience montre que les conquêtes du pouvoir se font toujours de haute lutte dont l'issue sans conflits fratricides entre successeurs-rivaux n'est jamais certaine. C'est pourquoi il est nécessaire que les mécanismes de succession soient véritablement institutionnalisés pour éviter les successions problématiques. Plus encore, les procédés électifs que les sociétés policées s'efforcent d'apporter à la problématique de la dévolution du pouvoir sont des solutions viables et pertinentes pour assurer la continuité politique.

1150. Cependant, les réponses qu'apportent les régimes charismatiques à la problématique de la succession du Chef sont tout aussi nombreuses et variées. Elles dépendent très souvent de la nature des régimes, de la culture politiques du personnel dirigeant et de l'histoire du pays. Face à des procédés généralement aussi hétéroclites, la classification des mécanismes de succession paraît bien complexe. C'est pourquoi les analystes politiques, pour des raisons méthodologiques, tiennent compte du degré de participation du peuple dans la désignation du successeur afin de les classer. C'est ainsi que certains procédés seront qualifiés de procédés démocratiques, et d'autres de procédés non démocratiques, comme nous venons de l'étudier. Ce sont ces derniers que nous tenterons d'examiner à présent.

¹³⁵² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.95.

Chapitre 2 : Les successions par procédés non démocratique

1151. Les successions par les procédés non démocratiques font référence aux procédés qui n'associent en aucune manière le peuple dans le processus de désignation du leader. Les procédés non démocratiques de succession sont généralement employés comme des mécanismes de règlement de succession dans les régimes charismatiques autoritaires ou à forte personnalisation du pouvoir. Dans ce contexte, la question de la succession constitue une prérogative exclusive du « dictateur charismatique ». Voulant à tout prix pourvoir sa propre succession, les règles successorales relèveront du chef et elles ne seront jamais impersonnelles. De fait, le chef charismatique dont la succession est en jeu demeure ainsi l'alpha et l'oméga de tout le processus conduisant à sa propre succession. De l'élaboration des règles à la désignation du successeur, l'ultime décision lui revient. Aussi, on le verra, autant les règles de succession sont créées et supprimées selon sa propre volonté et son inspiration du moment, autant l'identité du successeur change de cette manière. Au sens primaire du charisme, notons que c'est le chef charismatique qui, d'une façon générale, prend, proclame et expédie les ordres concernant sa succession.

1152. Par ailleurs, on observe que les règles de succession et l'identité du successeur peuvent également être, au sens large, des prérogatives appartenant à un petit cercle de collaborateurs du leader charismatique, membre du Présidium ou du comité central du Parti-unique et Parti-État, dans la mesure où cette « petite oligarchie » aspire à la perpétuation du système, ils trouveront un consensus sur quelqu'un capable d'assumer l'héritage du « Père fondateur » du régime. Une telle procédure est constatée dans les anciens pays communistes ou marxistes, ainsi que dans les régimes de parti unique d'Afrique avant la généralisation du multipartisme à partir de 1990.

1153. Il découle de nos observations que les procédés de succession non démocratiques sont nombreux et divers. Ainsi, nous allons nous intéresser aux plus importants, plus exactement à ceux qui sont le plus fréquemment utilisés pour régler la question de succession de certains chefs charismatiques après leur disparition soit par eux-mêmes, soit par l'ensemble de leurs collaborateurs. Ainsi, à bien des égards, nous avons pu observer deux procédés fréquemment employés dans cette perspective. Dans un premier temps, on verra que la succession héréditaire devient de plus en plus le paradigme de la

continuité politique dans les régimes charismatiques. C'est pourquoi nous lui consacrerons la toute première section de ce chapitre (Section 1).

1154. Dans un deuxième temps, nous essayerons de mettre en évidence les différents mécanismes de succession dans les régimes de parti unique. À ce propos, nous tenterons de démontrer comment le choix du successeur s'organise exclusivement à l'intérieur des partis comme l'a si souvent souligné Robert Michels selon ses tendances oligarchiques. On comment le chef charismatique lui-même, dont la succession est en jeu, s'attribue exclusivement la prérogative de désignation de son successeur. En définitive, nous nous proposerons d'analyser, à travers des cas empiriques de succession charismatique, comment se mettent en place les différentes stratégies utilisées par certains chefs pour organiser eux-mêmes leur propre succession et éviter qu'elle succession soit l'objet d'une âpre lutte entre les successeurs-rivaux (Section 2).

Section 1 : Les procédés de succession héréditaire

1155. La succession héréditaire consacre le transfert du pouvoir au sein d'une seule et même famille ; plus précisément, il s'agit d'un transfert du pouvoir des parents à leurs descendants. Généralement, la succession du pouvoir s'effectue entre le père et le fils, ou un membre de la famille, lié au succédé par un lien de consanguinité. Les régimes dans lesquels la succession se fait en fonction de l'hérédité sont originellement les monarchies héréditaires, les hiéocraties héréditaires¹³⁵³ et les dynasties familiales. L'exemple le plus connu de la succession héréditaire est sans doute celui de la monarchie britannique. C'est depuis le XVIIIe siècle que l'ordre de la succession royale du Royaume-Uni est établi.

1156. La succession se fait bien évidemment au sein de la famille royale en débutant par l'aîné du roi ou de la reine ainsi que les enfants de celui-ci¹³⁵⁴. Il est essentiel de retenir ceci, pour bien comprendre la situation actuelle de la succession héréditaire au Royaume-Uni : « *Tous les descendants de Charles I er étant morts ou catholiques, on prend une descendance de sa sœur Elisabeth d'Angleterre : Sophie de Hanovre. Ce sont désormais ses descendants qui se succèdent à la tête du royaume. Son fils George Ier monte sur le*

¹³⁵³ Pour Weber Max, la succession héréditaire est une catégorie de succession qui est l'apanage des monarchies héréditaires et les nombreuses hiéocraties héréditaires d'Asie.

¹³⁵⁴ Andréanne Demers, *Elizabeth II : une succession qui se prépare*, article disponible sur le site : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=880>

*trône puis son fils George II (puis III, IV... pour finalement arriver à Elisabeth II, la reine actuelle).*¹³⁵⁵ »

1157. L'objectif de cette brève incursion concernant la succession monarchique au Royaume-Uni est de présenter quelques caractéristiques de la succession héréditaire. Et sur ce point, nous avons pensé que ce cas pouvait être un idéaltype. Ceci dit, on a souvent noté, par ailleurs, que des politologues et des analystes du constitutionnalisme moderne ramènent le procédé héréditaire d'accession au pouvoir sur le compte des pratiques surannées, propres à des vieilles monarchies. C'est le cas du Royaume-Uni qui date d'une tradition qui s'est établie légalement avec le temps. Or, selon les tenants de la thèse anti-héréditaire de la succession au pouvoir, c'est « *un processus de transmission du pouvoir politique qui heurte le sens commun républicain et nourrir les appréhensions sur l'issue de la transition et de la consolidation démocratique*¹³⁵⁶ ».

1158. Pourtant non seulement le procédé de succession héréditaire ou monarchique résiste bien au temps, mais surtout on observe une certaine résurgence dans les successions contemporaines. Celle-ci, nous le verrons, est l'expression dont, bien souvent dans le domaine de la succession, l'attrait monarchique tente et parvient à percer les prétentions républicaines¹³⁵⁷. Ainsi, dans les sociétés actuelles comme dans celles des époques passées, la pratique héréditaire de la succession n'est pas toujours réservée qu'aux seules monarchies héréditaires ou autres hiérocraies héréditaires. Il est frappant de constater que même les gouvernements qui se réclament de la démocratie républicaine n'échappent non plus à la tentation du transfert héréditaire du pouvoir.

1159. En Afrique, par exemple, durant ces dix dernières années, il y a eu une série de successions de père en fils que certains commentateurs politiques qualifient de « royaumes des fils à papa »¹³⁵⁸. Ces cas concernent essentiellement les successions constitutionnelles de la deuxième génération des leaders africains postcoloniaux, plus précisément la succession de ceux qui ont eux-mêmes succédé aux Pères de l'indépendance. Cette résurgence de la succession héréditaire en Afrique nous pousse à

¹³⁵⁵ Fanny Arlandis, *Un français peut-il revendiquer la couronne britannique ?* Article publié le 28-04-2011 sur le site : <http://www.slate.fr/story/37401/france-couronne-britannique>. (Consulté le 10 mai 2011).

¹³⁵⁶ Voir Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R. Vol. 16, N°1-2, 2009, p.42.

¹³⁵⁷ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 30-31.

¹³⁵⁸ Voir de Nganzi (K), « *Au royaume des fils à papa* », in Repères, N° 146, p. 5.

examiner certains cas récents comme celui de la famille Bongo au Gabon, des Kabila père et fils au Congo et des Eyadema père et fils au Togo.

1160. On ne pourrait d'ailleurs circonscrire géographiquement ce phénomène qu'à l'Afrique, car, dans des contrées plus libérales et républicaines, il se cache sous des formes plus démocratiques. En fait, la succession héréditaire est un phénomène général qui dépasse toutes les époques historiques, toutes les aires géographiques ; de plus, elle a tendance à ne plus être qu'une pratique exclusive aux régimes monarchiques. Dans le cas des régimes charismatiques qui nous préoccupe, nous verrons que les successions héréditaires sont des pratiques très courantes. Souvenons-nous que Max Weber évoque dans ces travaux ce type de succession à travers le paradigme du charisme héréditaire¹³⁵⁹.

1161. L'enjeu de notre perspective est de cerner les raisons politiques et institutionnelles qui justifient ce type de succession. Autrement dit, nous examinerons pourquoi ce procédé successoral patrimonial trouve un écho favorable dans les régimes charismatiques. Dans cette perspective, il serait pertinent d'analyser aussi comment des régimes, qui ne sont pas des monarchies héréditaires, en arrivent à opérer ou tentent d'instaurer une dynastie familiale et héréditaire au pouvoir. Ainsi, pour mieux analyser nos présuppositions sur la succession héréditaire en régime charismatique, nous éluciderons d'abord les raisons qui pourraient motiver cette option pour régler cette problématique (Paragraphe 1), ensuite, nous illustrerons à travers des cas empiriques comment se déroule la succession héréditaire (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Les causes d'un retour en force des successions héréditaires

1162. La succession héréditaire peut apparaître d'emblée comme une vieille méthode à laquelle avait recours les dictateurs charismatiques qui, pour leur succession, tentaient d'établir une dynastie en favorisant l'accession de leur fils au pouvoir. En dépit de ce caractère suranné, on observe de nombreux cas contemporains de successions héréditaires. C'est pourquoi il convient de nous y intéresser pour comprendre les raisons de la persistance, voire le retour en grâce d'une forme dynastique de succession au pouvoir.

¹³⁵⁹ Soulignons que Max Weber écrivait à ce propos que : « *La conception que le charisme est une qualité du sang, donc qu'il est fixé dans une famille, en particulier chez les parents les plus proches. Charisme héréditaire* ». Cf. *Economie et société*, op. cit., p. 328. Aussi, Weber soutient que lorsque la succession du leader charismatique se déroule de manière héréditaire, la foi des partisans à la légitimité du successeur ne repose pas sur ses qualités personnelles, mais sur son accession au pouvoir du fait de l'hérédité où de la qualité du sang qui le lie à son prédécesseur. Cf. *Economie et société*, op. cit., p. 328.

C'est justement à ce propos que le politologue camerounais Jean Njoya souligne que « *le dauphinat héréditaire se pose de plus en plus comme le paradigme de la continuité ; il s'impose en filigrane, gagne en raffinement et en séduction. Des aménagements constitutionnels préparent ainsi le 'royaume des fils à papa'* »¹³⁶⁰. En ce qui concerne les raisons de ce choix successoral, essayons maintenant d'en examiner quelques-unes.

1163. Nous avons répertorié deux causes principales que nous tenterons de développer. Dans un premier temps, nous démontrerons que la succession héréditaire est un moyen de continuité politique de l'œuvre du chef charismatique (A). Dans un deuxième temps, nous verrons la succession héréditaire comme moyen de stabilisation de l'institution successorale (B).

A) La succession héréditaire comme solution à la continuité du système politique

1164. Il est clair que le principe du droit de succession au pouvoir selon l'hérédité hâte la consolidation des groupements politiques¹³⁶¹. Le régime héréditaire de transmission est un élément primordial de structuration de la continuité et de pérennisation du système politique à l'origine de la succession. Il traduit la volonté du succédé, surtout si celui-ci est le « Père fondateur » du régime, de perpétuer son œuvre à travers la solution génétique et dynastique. On symbolisera cette succession héréditaire en disant que « *le roi se perpétue dans la personne de son successeur, au point que, progressivement, la personne royale ne devient que le support physique qui survit nécessairement à son titulaire* »¹³⁶².

1165. Ce caractère de continuité n'est cependant pas le seul intérêt de la dévolution héréditaire du pouvoir. La succession héréditaire créerait aussi un environnement politique peu propice à l'émergence des crises liées à la succession au pouvoir. Celle-ci, souvent institutionnalisée, jouit d'un large consensus dans la société. La longévité de la succession au sein d'une même dynastie ou entre plusieurs dynasties finit par revêtir l'institution monarchique d'une légitimité historique. En effet, les rois s'inscrivent en général dans une

¹³⁶⁰ Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, op. cit., 41.

¹³⁶¹ La succession héréditaire permet d'éviter les luttes fratricides entre prétendant à la succession au pouvoir. En conséquence, elle permet aussi d'assurer la stabilité et la pérennité du régime. Voir l'article de Jean Njoya, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, op. cit., pp.41-66.

¹³⁶² Zacharie Clémence, « *Napoléon et les règles de dévolution de la couronne* », *Napoleonica. La Revue* 3 /2010 (N°9), p. 3-31. Également disponible sur le site URL: www.cairn.info/revue-napoleonica-la-revue-2010-3-page-3.htm.

lignée dynastique qu'ils veulent pérenniser. De ce fait, ils ne veulent surtout pas endosser la responsabilité d'avoir manqué à leur tour de transmettre le pouvoir dans ce cadre strictement fermé de dévolution dynastique. Tout doit être fait pour perpétuer cette tradition, parfois ancestrale, de succession. C'est de ce point de vue que la monarchie marocaine par exemple, règne depuis le XVIIe siècle avec la dynastie Alaouite actuellement au pouvoir¹³⁶³.

1166. Il est remarquable de noter à ce propos que, outre l'enracinement dans l'histoire, cette dynastie des Alaouite au Maroc jouit également d'une légitimité religieuse, puisque, depuis la Constitution de 1962 adoptée par le roi Hassan II, le roi en plus de son pouvoir politique, est également doté d'un pouvoir religieux résultant de son statut de commandeur des croyants¹³⁶⁴. Par le biais de cette double légitimité, l'institution monarchique constitue, aux yeux de nombreux Marocains, une garantie de stabilité et d'unité au sein de la nation¹³⁶⁵. Ce procédé de succession héréditaire au Maroc est un exemple qui peut s'étendre à toutes les autres monarchies ou dynasties héréditaires du monde.

1167. Analysons plus en détail les avantages ou les atouts de ce procédé dynastique de transmission du pouvoir afin de mieux comprendre pourquoi il continue d'être prisé par de nombreux régimes. Rappelons cependant que nous n'avons pas l'intention de trop nous attarder sur la succession héréditaire dans les monarchies, en ce sens que ce procédé y est naturel et qu'il va de soi. C'est une catégorie classique de succession qui correspond au type de régime dit monarchique. Nous sommes ici, plutôt curieux de savoir ce qu'il en est réellement dans les régimes (charismatiques) qui, à la base, n'ont aucun fondement dynastique ou monarchique, mais qui se servent de ce procédé héréditaire pour régler la question de la succession. Ce qui nous semble important ici, c'est de mettre en évidence le cas de certains leaders charismatiques soucieux de pérenniser le régime fondé par eux, ou du moins qu'ils ont contribué à bâtir, et qu'ils considèrent de ce fait comme un patrimoine transmissible à leurs propres progénitures.

¹³⁶³ Voir Abitbol Michel, *Histoire du Maroc*, Paris, éd. Perrin, Coll. « Pour l'histoire », 2009, 673 p.

¹³⁶⁴ Belhadj Abdessamad, « *L'usage politique de l'islam : l'universel au service d'un État. Le cas du Maroc* », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-2 | 2006, mis en ligne le 10 mars 2011, consulté le 24 janvier 2012. Disponible sur le site URL : <http://rsa.revues.org/575>

¹³⁶⁵ Le roi Mohammed VI est l'actuel Chef de l'État marocain depuis le 23 juillet 1999, où il succéda par hérédité à son père le roi Hassan II. Il convient de rappeler que ce dernier avait également succédé à son père Mohammed V en 1961.

1168. Reprenons le fil conducteur de notre explication sur les raisons qui militeraient en faveur de la succession héréditaire, au-delà de son système politique originel en l'occurrence les monarchies qui l'utilisent habituellement comme procédé de dévolution naturelle du pouvoir. Après avoir indiqué plus haut que ce procédé peut se justifier par une volonté de continuité et de perpétuation du système politique, nous tenterons d'ajouter d'autres raisons dont la recherche de stabilité. Autrement dit, la succession héréditaire pourrait se justifier par le souci de préserver la stabilité de l'institution successorale, et par extension, du système politique lui-même.

B) L'hérédité comme moyen de stabilisation de l'institution successorale et du système politique

1169. Pour les théoriciens des systèmes politiques et du pouvoir, la succession héréditaire peut être un moyen efficace de dévolution du pouvoir, dans la mesure où sa mise en pratique permet souvent de sauver les régimes charismatiques ou de fortes personnalisations du pouvoir des crises de succession. À ce propos, on notera que pour le politologue irlandais Edmond Burke,¹³⁶⁶ le système de succession héréditaire, lorsqu'il est mis en œuvre a pour avantage d'assurer « *la permanence d'une classe dominante compétente, unie par les liens de la famille de génération en génération*¹³⁶⁷ ». Selon cet auteur, il est difficile de trouver une forme de succession plus stable et plus efficace que celle qui repose sur l'hérédité.

1170. En posant clairement les règles héréditaires de la continuité du pouvoir, les régimes qui pratiquent ce procédé de succession lèvent incontestablement les hypothèques liées à la succession du monarque ou du chef charismatique. En effet, Montesquieu assure : « *Lorsque la succession est établie par une loi fondamentale, un seul prince est le successeur, et ses frères n'ont aucun droit réel ou apparent de lui disputer la couronne. On ne peut présumer ou faire valoir une volonté particulière du père*¹³⁶⁸ . » De fait, il est aisé de remarquer que l'attrait pour la succession héréditaire se formalise au point de devenir constitutionnel dans certains États, mais cela est plus vrai que dans les monarchies qui deviennent, à cet effet, des monarchies constitutionnelles. Elles mettent généralement en

¹³⁶⁶ Edmond Burke (1729-1797) est homme politique et philosophe irlandais considéré comme le père du conservatisme anglo-américain

¹³⁶⁷ Edmond Burke, cité par Jenkins Simon, *La monarchie, cette sympathique absurdité*, in courrier international, N° 1067, 14 avril, 2011. Disponible sur le site [http : //www.courrierinternational.com /article/2011/04/14/la-monarchie-cette-sympathique-absurdité](http://www.courrierinternational.com/article/2011/04/14/la-monarchie-cette-sympathique-absurdité).

¹³⁶⁸ Charles de Secondat Montesquieu, *De l'Esprit des lois, Œuvres complètes*, Livre V, Chapitre XIV, p. 221

relief le fait que « *les règles successorales, par leur fixité, ne peuvent être modifiées ; la charge royale s'impose à celui qui se trouve désigné par la loi [...] pour l'exercer ; l'héritier présomptif ne peut renoncer à la succession et on ne peut l'en écarter* ¹³⁶⁹ ».

1171. Pour tenter de cerner les raisons de la constitutionnalisation des successions héréditaires et de leurs avantages, on se référera à nouveau aux réflexions de Montesquieu sur les vertus de la succession héréditaire au pouvoir. En effet, selon l'auteur de *l'Esprit des lois*, la succession constitutionnelle limite généralement les luttes et les discordes au sein de la famille royale¹³⁷⁰. C'est pourquoi, selon lui, « *dans les États où il n'y a point de loi fondamentale, la succession à l'empire ne saurait être fixe. La couronne y est élective par le prince, dans sa famille, ou hors de sa famille. En vain serait-il établi que l'aîné succéderait ; le prince en pourrait toujours choisir un autre. Le successeur est déclaré par le prince lui-même, ou par ses ministres, ou par une guerre civile. Ainsi, cet État à une raison de dissolution de plus qu'une monarchie. Chaque prince de famille royale ayant une égale capacité pour être élu, il arrive que celui qui monte sur le trône fasse d'abord étrangler ses frères, comme en Turquie ; ou les fait aveugler, aveugler comme en Perse ; ou les rend fous, comme chez le Mogol, chaque vacance de trône est suivie d'une affreuse guerre civile* ¹³⁷¹ ».

1172. Ainsi, les principes de succession, une fois clairement et définitivement établis, comme nous l'avons vu plus haut, permettent d'abord d'éviter les luttes fratricides entre prétendants dans la famille charismatique héréditaire ; ils permettent également de circonscrire les prétentions à la succession à l'intérieur d'une même et une seule famille. De ce point de vue, ils annihilent définitivement toute velléité de prétentions successorales en dehors de la famille biologique de l'héritier présomptif. C'est pourquoi, pour parer à toute remise en cause de ce procédé de succession, les régimes héréditaires ou monarchiques n'hésitent plus à l'inscrire dans les textes constitutionnels¹³⁷². Et si cela est

¹³⁶⁹ Bagueard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.28.

¹³⁷⁰ Voir Charles de Secondat Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, op. cit., p.221

¹³⁷¹ Montesquieu, cité par Nathan Brown, « *Monarchie constitutionnelle et République non constitutionnelle* », Égypte/Monde arabe, 3^e série, *Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, (En ligne), mis en ligne le 8 juillet 2008. Disponible sur URL : [http : //ema.revues.org/index1061.html](http://ema.revues.org/index1061.html). (Consulté le 2 septembre 2011).

¹³⁷² On retrouve une analyse de ce type dans la Constitution du Maroc où l'article 20 de la constitution actuelle dispose que : « *La couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent de père en fils aux descendants mâles en ligne directe et par ordre de primogéniture de Sa Majesté Le Roi Hassan II, à moins que le roi ne désigne de son vivant, un successeur parmi ses fils, autre que son fils aîné. Lorsqu'il n'a pas de descendants mâles en ligne directe, la succession au trône est dévolue*

particulièrement vrai pour des pays gouvernés pas des monarques, il en va de même pour d'autres régimes dont ceux que les politologues qualifient de familles régnantes¹³⁷³.

1173. On considérera, dans notre hypothèse, que la routinisation du régime charismatique s'opère, selon un schéma traditionnel où la généalogie parentale est la règle de transmission du pouvoir charismatique. L'un des aspects marquants de notre préoccupation sur la restriction de la succession, dans le cadre purement familial sur le droit du sang, reste encore d'actualité. Et pour illustrer ce que nous venons de dire penchons-nous sur certains cas de successions qui, empiriquement peuvent servir d'illustration pour éclairer toutes les hypothèses sur ce procédé patrimonial de succession. Ainsi, nous verrons comment certains leaders charismatiques ou ceux qui ont un intérêt quelconque, soucieux de pérenniser le régime qu'ils considèrent comme leur patrimoine, choisissent de transmettre héréditairement le pouvoir à leur propre progéniture. Dans cette perspective, qui d'autre mieux que la progéniture du leader charismatique perpétuerait son œuvre. De plus, dans la plupart de nos modèles d'analyse, il s'agit de la gestion de l'héritage du fondateur du régime.

1174. Et comme nous l'avons maintes fois soulignées au cours de cette étude, la routinisation du charisme fondateur (la problématique de la réussite de l'institutionnalisation sur un quotidien durable) et la manière dont sera résolue la succession sont très déterminantes pour la survie ou le devenir politique et social de toute la communauté¹³⁷⁴. Dans ces conditions, on préférera y croire et miser sur l'hypothèse du charisme héréditaire comme solution pour résoudre la problématique de la succession du « Père fondateur ». Illustrons nos présuppositions à travers des exemples de succession héréditaire en régime charismatique.

Paragraphe 2 : Des cas empiriques de succession héréditaire

1175. Pour illustrer nos différents présupposés nous avons nous intéresserons aux cas récents de succession héréditaire en Afrique, au Moyen Orient, en Asie Orientale, en

à la ligne collatérale male la plus proche et dans les mêmes conditions ». Disponible sur le site : <http://www.ambamaroc.ca/Nouveau/Maroc/institutions/monarchie.html>. (Consulté le 2 septembre 2011).

¹³⁷³ On pourrait qualifier les régimes de familles régnantes comme des systèmes politiques assurant une domination patrimoniale et familiale à la tête d'un pays sans être nécessairement des monarchies. Et en matière de succession, le choix successorale ne se déroule qu'à l'intérieur de la famille. On retrouve ce type de régime familial dans les pays du Golf comme la Syrie, le Koweït. Aussi, en Amérique Latine avec les frères Castro en Cuba. On pourrait aussi citer comme illustration la famille des Duvalier qui ont régné de main de fer en Haïti.

¹³⁷⁴ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 327-336.

Amérique du Sud. L'intérêt de la multiplicité de nos exemples est tout d'abord d'insister sur la pratique courante de l'option héréditaire comme procédé de succession, ensuite montrer que c'est une tendance universelle. Nous verrons que ces successions héréditaires n'ont pas forcément les mêmes valeurs heuristiques, d'où l'intérêt d'analyser plusieurs cas.

1176. Ainsi, il conviendra d'exposer, dans un premier temps, la pratique courante d'une nouvelle forme de succession héréditaire que nous qualifierons de « succession héréditaire-élective ». Nous illustrerons nos hypothèses à travers un cas récent de succession de ce type dans le contexte africain avec l'exemple des Bongo au Gabon (A). Ensuite, dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les formes traditionnelles de succession héréditaire où nous nous efforcerons d'exposer quelques cas marquants de successions héréditaires qui ont permis d'assurer la continuité du pouvoir (B).

A) La succession « héréditaire et élective » : le cas des Bongo au Gabon

1177. Avant d'envisager l'examen de notre hypothèse dite de « *succession héréditaire et élective* » avec le cas gabonais, quelques mots d'explication sont indispensables pour nous justifier d'avoir maintenu une telle hypothèse. Autrement dit, qu'entendons-nous concrètement par succession « héréditaire et élective » ?

1) Les caractéristiques de la succession « héréditaire-élective »

1178. La succession « héréditaire-élective » est un procédé successoral qui consiste à organiser en amont une succession héréditaire légitimée en aval ou par des élections. C'est donc un procédé héréditaire de succession légitimé par la suite à travers le suffrage universel. Il s'agit en fait d'une succession héréditaire aux apparences démocratiques. En Afrique on observe, plus particulièrement dans ces dernières décennies, une multiplication de ce procédé de succession « héréditaire-élective ». Les cas d'Ali Bongo au Gabon, de Faure Gnassingbé au Togo et de Joseph Kabila au Congo nous servent d'illustration.

1179. Nous qualifions ces cas de succession « héréditaire-élective » dans la mesure où il apparaît, de manière flagrante, que l'élection ne sert qu'à légitimer l'hérédité de la succession. Autrement dit, l'élection n'est qu'une formalité imposée par les contraintes politiques du discours de la Baule¹³⁷⁵. En somme, les élections ne servent uniquement qu'à

¹³⁷⁵ Le discours de la Baule est le discours prononcé le 20 juin 1990 dans la ville française de la Baule-Escoublac (Loire-Atlantique) par le Président français François Mitterrand, dans le cadre de la 16^e conférence

satisfaire cette exigence devenue universelle. La symbolique de l'élection présidentielle, pour assurer la continuité du pouvoir du leader disparu est généralement un paravent qui cache le caractère héréditaire de la succession, l'objectif étant de perpétuer le système à travers la personne du fils ou de la fille du « dictateur » disparu.

1180. Ainsi, le politologue camerounais Jean Njoya, constate amèrement dans son œuvre au titre évocateur *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire* : « Nous revoilà imperturbablement dans la réincarnation des ‘pères de la nation’ par leur progéniture au moyen de l'hérédité ; elle annonce une post-démocratisation ne s'ouvrant nécessairement pas sur sa consolidation (Quantin, 2000). Une tendance pérenne dessine ses linéaments à la faveur d'un usage politique du droit. Nous assistons somme toute à une néopatrimonialisation de la dévolution du pouvoir ; il ne manque à ce modèle que la couronne, le sceptre, le pourpre pour un retour au 16^e siècle¹³⁷⁶ ». Illustrons à présent nos hypothèses à travers un cas empirique : celui des Bongo au Gabon.

2) La succession d'Omar Bongo au Gabon par son fils Ali Bongo : le prolongement d'une dynastie familiale

1181. Nous nous proposons ici de mettre en lumière le fait que la succession d'Ali Bongo par voie électorale en 2009 n'est que l'ultime étape d'un processus de succession entrepris depuis de très longues années. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout a été échafaudé de fond en comble pour que le pouvoir reste dans la famille Bongo. Et la cooptation fulgurante d'Ali Bongo à des postes clés de l'administration publique gabonaise et de l'État laisse penser qu'il avait le statut du successeur naturel de son père. Voyons à présent le leadership et la nature du système politique instauré pendant près d'une quarantaine d'années par le patriarche Omar Bongo.

1182. Une telle perspective permettra d'enrichir considérablement nos analyses sur le fait que la succession de ce Chef d'État africain ne pouvait être que dynastique ou

des chefs d'État d'Afrique et de France. En effet, le point focal de ce fameux discours était de conditionner l'aide au développement de l'État français aux États africains sous réserves pour ceux-ci d'ouvrir leur espace politique au multipartisme intégrale et au processus démocratie. En somme, les pays africains ne recevront désormais aucune aide de développement de la France s'ils ne s'engagent pas vers la voie de la démocratisation. Voir à ce propos, l'allocation prononcé par François Mitterrand à l'époque Président de la République française à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etats de France et d'Afrique, disponible sur le site : http://www.rfi.fr/actufr/articles/037/article_20103.asp
¹³⁷⁶ Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, op. cit., p.49.

héréditaire. On verra se dérouler, au cours de processus, que les élections organisées pour assurer la succession d'Omar Bongo, transparentes ou non, ne pouvaient en aucun cas empêcher que la succession ne se déroule pas de cette façon-là, c'est-à-dire : Bongo après Bongo. Comme l'a si bien vu le journaliste Vincent Hugeux, cette succession ne devait être que celle de « la loi du sang »¹³⁷⁷.

1183. On découvrira que le système politique mis en place par Omar Bongo était en réalité hybride. Il s'agissait d'un système basé sur un mélange de charisme, d'autoritarisme, de népotisme et de neo-patrimonialisme, entre tradition et modernisme. Dans ce système de gouvernance inclassable, il convient de retenir en priorité l'aspect patrimonial, qui constitue, selon nous, le fondement de l'hérédité de cette succession.

a) Le patrimonialisme du régime d'Omar Bongo : fondement de la succession héréditaire au Gabon

1184. Omar Bongo (né le 30 décembre 1935 et mort le 8 juin 2008) accède à la présidence de la République gabonaise le 28 novembre 1967, suite à la mort du premier Président et Père de l'indépendance, Léon Mba. Ayant ainsi très tôt acquis le pouvoir, seulement sept ans après l'accession à l'indépendance de la plus part des États africains, son histoire politique allait ainsi se confondre avec celle des premières générations de Chefs d'État, les héros des indépendances et « fondateurs d'États » comme Félix Houphouët-Boigny, Sékou Touré, Habib Bourguiba.

1185. De fait, bien que n'ayant pas été à l'avant-garde de la lutte pour la décolonisation et de l'accession des États africains à l'indépendance, mais à force de nouer les liens étroits avec ses pairs ayant acquis leur légitimité historique dans la lutte anticoloniale, Omar Bongo parviendra progressivement à s'attribuer, tant sur le continent qu'à l'extérieur, le même prestige et la même légitimité historique que ces derniers. Il reléguera de fait au second plan non seulement l'œuvre de décolonisation accomplie par son prédécesseur, mais aussi celle de construction de la nouvelle nation gabonaise¹³⁷⁸.

1186. On doit cependant reconnaître que le personnage en lui-même n'avait rien de particulièrement fascinant. Mais, selon Max Weber, conceptuellement, peu importe qu'un

¹³⁷⁷ Voir l'article de Vincent Hugeux, *Omar Bongo. Succession, la loi du sang*, publiée le 08-06-2009, et disponible sur le site : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/la-loi-du-sang_765877.html.

¹³⁷⁸ De ce fait, on est obligé de reconnaître que la construction de la nouvelle nation gabonaise et l'institutionnalisation du pouvoir, hérité de la colonisation, peuvent être légitimement mis en son actif. Les grands fondateurs d'États sont en général des grands chefs charismatiques, on pourrait être aussi tenté de classer Omar Bongo dans cette catégorie.

leader considéré ait ou non les qualités charismatiques¹³⁷⁹. Car, ce que le théoricien doit prendre en compte, « *c'est de savoir comment le considèrent effectivement ceux qui sont dominés charismatiquement, les adeptes* ¹³⁸⁰ ». À cela, il convient d'ajouter que la notion du charisme est un phénomène complexe à appréhender, il ne se retrouve pas uniquement que dans la séduction ou dans la fascination. Et même si ce sont ces aspects les plus visibles, le charisme se trouve aussi dans l'ordre et l'autorité naturelle que manifestent certains dirigeants¹³⁸¹. Tel fut le fondement de l'autorité d'Omar Bongo.

1187. Nous avons vu, dans les travaux de Max Weber et d'autres théoriciens, que le charisme peut être interprété dans les deux sens : autoritaire et antiautoritaire. Cela veut dire que le règne d'Omar Bongo pouvait parfaitement être autocratique, mais du point de vue théorique, cela n'a aucune incidence si tant est que son pouvoir avait quelques dimensions charismatiques. Cependant, si l'on doit plus circonspect sur la réalité de son pouvoir charismatique, on ne peut moins l'être sur le patrimonialisme du système politique qu'il avait institué¹³⁸².

1188. Concernant le patrimonialisme, s'inspirant des travaux de Max Weber, J-F Médard dans *L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire*, assure : « *Le pouvoir patrimonial apparaît lorsque l'autorité politique se différencie de l'autorité domestique en s'exerçant au-delà de la parenté, en s'appuyant non seulement sur des parents, mais sur des fidèles, des clients, des serviteurs patrimoniaux qui constituent un véritable état-major administratif* ¹³⁸³ ». L'analyse des quarante et une années d'exercice du pouvoir par Omar Bongo établit clairement cette gestion patrimoniale de l'État qui consista non seulement à placer ses propres enfants, parents, proches et ses affidés aux postes clés de l'administration publique et de l'État, mais aussi à traiter toutes les affaires du pays, notamment politiques, administratives ou judiciaires comme s'il s'agissait d'affaires personnelles relevant de sa propriété privée¹³⁸⁴.

¹³⁷⁹ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 321.

¹³⁸⁰ Idem. p. 320.

¹³⁸¹ Tel était semble-t-il le cas du général de Gaulle. Voir Jacques Vermette et Richard Cloutier, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, op. cit., pp. 104-105.

¹³⁸² Danielle Ben Yahmed et Zyad Limam (dir.), *Omar Bongo Ondimba : un destin africain*, Paris, Les éditions du Jaguar, 2006, 191 p

¹³⁸³ Médard J-F., *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, éd. Karthala, 1991, pp. 325-326.

¹³⁸⁴ Voir Feumetio Bertrand, *Le Gabon, un pays si riche... mais très pauvre - Décryptage d'un authentique paradoxe socioéconomique*, Paris, Publibook, 2008, 302 p.

1189. Ainsi, une hypothèse soulignée par Mescheriakoff concernant la patrimonialisation de l'État par certains Chefs, pourrait trouver son expression la plus achevée au sujet de la gestion de l'État gabonais par Omar Bongo. Pour cet auteur, « *le chef conquiert ce qu'on pourrait appeler un espace politique. Les caractéristiques de cet espace sont les suivantes : il est lié à une direction de contrainte hors de sa maison. Cette contrainte est cependant un droit personnel du chef. On aboutit alors à cette définition wébérienne de l'État-patrimonial : c'est l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique*¹³⁸⁵ ».

1190. Et si nous nous sommes intéressés au règne d'Omar Bongo, c'est aussi à cause de la personnalisation à outrance du pouvoir, de sa monopolisation pendant plus de quarante et un ans et surtout de l'aspect patrimonial qui transparaît très fortement. Référons-nous encore une nouvelle fois au politologue camerounais Jean Njoya qui, dans *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, souligne à propos du Gabon : « *la parenté ici se pose comme le point d'irradiation d'un pouvoir opérant dans une totale circularité familiale : Pascaline Bongo, fille aînée d'Omar Bongo était directrice de son cabinet et réputée "gestionnaire de la fortune paternelle", son union avec Paul Toungui (Ministre de l'Economie et des Finances) conjugue alliance matrimoniale et clientélisme politique [...] ; Ali Bongo Ondimba, fils aîné du président complète la galaxie : entré très tôt au cabinet présidentiel, il devient ministre des affaires étrangères ; il est élu député dans le Haut-Ougoué en 1990 et président de la même région en 1996 et pendant 10 ans ministre de la défense et vice-président du Parti Démocratique Gabonais. Il faudrait souligner qu'Ali Bongo, nommé ministre des relations extérieures, a dû être remplacé par son oncle paternel (Martin Bongo) pour inconstitutionnalité de l'acte de nomination ; son frère Jeff Bongo est lui aussi haut fonctionnaire de l'économie et des finances*¹³⁸⁶. »

1190. A la lumière de ce qui précède, on ne peut qu'évidemment avoir la conviction que la succession du « patriarche-parrain » Omar Bongo en 2008 par son fils aîné Ali Bongo, ne pouvait déboucher que sur une succession héréditaire. Même si des élections, dit-on, auraient permis à Ali d'accéder au pouvoir, le caractère fortement patrimonial du

¹³⁸⁵ Mescheriakoff A., « *L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone de l'administration d'Afrique francophone subsaharienne* », Revue française d'administration publique, 1987, N° 42, pp. 324-325.

¹³⁸⁶ Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, op. cit., pp. 54-55.

régime renforce les doutes sur la sincérité du fait électif. Les stratégies mises en place pour en arriver à mettre le fils Ali Bongo en position de successeur naturel suffisent à elles seules pour soutenir le caractère dynastique plutôt qu'électif de son ascension au pouvoir. C'est le lieu d'exposer maintenant ces différentes stratégies susceptibles d'étayer l'hypothèse de la succession héréditaire après la disparition d'Omar Bongo.

b) Les stratégies d'Omar Bongo pour faire de son fils Ali Bongo son successeur

1191. On pense d'emblée aux positions stratégiques dans lesquelles Ali Bongo avait été progressivement coopté par son père durant les dernières années avant sa disparition. Rappelons encore à ce propos que, « [...] *Ali Bongo Ondimba, fils aîné du président est entré très tôt au cabinet présidentiel, il devient ministre des affaires étrangères ; il est élu député dans le Haut-Ougoué en 1990 et président de la même région en 1996 et pendant 10 ans ministre de la défense et vice-président du Parti Démocratique Gabonais*¹³⁸⁷ ». À travers une telle montée fulgurante dans les hautes sphères du pouvoir, on constate bien-là la stratégie classique utilisée par les autocrates pour faire progressivement de leur fils leur successeur¹³⁸⁸.

1192. Une telle conviction peut être justifiée par la toute dernière modification de la constitution gabonaise en 2003 par Omar Bongo, avant sa mort. Cette modification constitutionnelle a permis de ramener le mode d'élection du Président de la République à un tour au lieu des tours initialement prévus. Notons à ce propos que la Constitution gabonaise du 26 mars 1991 prévoyait en son article 9 un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Sur initiative du Président Bongo, une première réforme est intervenue le 22 avril 1997, allongeant le mandat du Président à sept ans. Finalement, cet article sera de nouveau révisé le 30 juillet 2003 pour permettre au Président d'être réélu à un seul, sans limitation du nombre de mandats¹³⁸⁹.

1193. Ainsi, cette modification orchestrée par Omar Bongo ne visait pas directement à faciliter sa propre réélection, dans la mesure où, depuis l'avènement des élections

¹³⁸⁷ Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, op. cit., pp. 54-55.

¹³⁸⁸ Fort de cette hypothèse, il n'est pas du tout hasardeux de penser qu'Ali Bongo avait été préparé par son père pour être son successeur. Les élections qui eurent lieu en suite après sa mort, comme nous l'avons suffisamment souligné, n'étaient que de simples formalités.

¹³⁸⁹ Atangana Amougou Jean-Louis, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site : <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>. (Consulté le 01 février 2012).

pluralistes en 1990 au Gabon, il n'avait jamais eu de souci pour se faire réélire dès le premier tour du scrutin. Or, il était très peu probable que cette situation change subitement, d'autant plus que ses opposants n'avaient jamais réussi à faire face au « rouleau compresseur » de son système qui monopolisait tout l'espace politique¹³⁹⁰. Dans ces conditions, il ne faisait pas de doute que l'introduction d'un seul tour pour le scrutin présidentiel, faciliterait l'élection de Bongo fils à la Présidence de la République. En effet, vu son âge avancé et ses divers problèmes de santé, Omar Bongo sentit sa fon approcher, et, il lui fallait imaginer toutes sortes de stratégies pour que le pouvoir acquis depuis 1967 reste dans le giron familial. Or, s'il est vrai qu'au niveau du parti PDG (Parti démocratique gabonais) créé par lui depuis plusieurs décennies, l'héritier présomptif Ali Bongo avait été coopté à la Vice-présidence, d'où sa posture de candidat naturel du parti en cas d'élection présidentielle ; il était moins sûr du comportement électoral du peuple gabonais vis-à-vis de son fils.

1194. Omar Bongo savait sans doute que son fils n'avait pas le même prestige que lui dès le premier tour avec la majorité absolue du suffrage exprimé. En cas de deuxième tour, la victoire serait loin d'être acquise en raison de la règle du désistement qu'auraient à coup sûr pratiquée les autres candidats à la présidence pour faire barrage à son fils. Autrement dit, il n'était pas exclu que, dans ces conditions, le scrutin soit très favorable à la coalition de l'opposition. En outre, une grande partie de la population gabonaise, après plus près de quarante de règne du père, n'allait pas forcément adhérer à la candidature du fils dont l'élection équivaldrait à une succession dynastique¹³⁹¹. C'est donc face à un tel risque qu'Omar Bongo allait donc opérer cette révision de la constitution, ramenant ainsi les deux tours du scrutin initialement prévus au scrutin à tour unique où une courte majorité relative suffisait pour l'emporter¹³⁹².

1195. En somme, cette stratégie était en quelque sorte une précaution supplémentaire d'Omar Bongo pour permettre à son fils d'avoir plus de chance de s'imposer comme son successeur en cas de vote. Ainsi, on ne peut être que soupçonneux du caractère vicié de

¹³⁹⁰ Koloko Josué, *El Hadj Omar Bongo ou l'art et la manière de gouverner le Gabon*, Paris, éd. K. E Communication, 1998, 237 p.

¹³⁹¹ Voir interview de l'opposant André Mba Obame : *l'élection présidentielle au Gabon « ne peut être une affaire de famille »*. Disponible sur le site : <http://www.afrik.com/article17181.html>

¹³⁹² L'introduction d'un seul tour scrutin était, en effet, le processus électoral le plus sûr pour permettre à son fils de l'emporter avec une majorité relative. Une telle hypothèse était d'autant plus probable que, les opposants à son régime, et plus tard au régime de son fils, étaient connus pour leurs mésententes ou désunions lorsqu'il s'agissait d'aller en rang serré dans une élection.

cette élection, d'où le sentiment un peu partagé que la succession d'Omar Bongo au Gabon ait été une succession héréditaire plutôt qu'élective.

1196. Pour en venir au principe électif de cette succession héréditaire, il convient de retenir que, dès l'annonce du décès d'Omar Bongo le 8 juin 2008, Ali Bongo investi comme candidat par le parti de son père, a été déclaré vainqueur à l'issue de l'élection présidentielle organisée à un seul tour le 30 août 2009. Et bien que les conditions du déroulement du scrutin aient fait l'objet de vives critiques par l'opposition et la plupart des observateurs internationaux, sa victoire fut reconnue par la cour constitutionnelle, puis par l'ensemble de la communauté internationale. C'est ainsi qu'Ali Bongo est devenu le successeur de son père Omar Bongo à la Présidence de la république du Gabon.

1197. Au terme de cette étude, on est persuadé que cet exemple de succession dynastique est révélateur des difficultés liées à la lenteur ou à la faiblesse de l'institutionnalisation de certains pouvoirs africains, cinquante ans après l'accession de la plupart de ces pays à l'indépendance. Car, comme l'avait judicieusement analysé Adam Przeworski, « *le moment crucial, dans tout passage de l'autoritarisme à la démocratie, n'est pas forcément le retour de l'armée dans les casernes, ou l'ouverture du Parlement élu, mais le passage du seuil au-delà duquel personne ne peut plus intervenir pour renverser les résultats du processus démocratique formel* ¹³⁹³ ». Nous verrons aussi la manifestation de cette réalité décrite par Przeworski à travers d'autres tentatives d'expérimentation de la succession dynastique.

1198. Nous verrons plus loin que le cycle de ce procédé héréditaire de succession a été ouvert en République démocratique du Congo avec la présidence offerte à Joseph Kabila en 2001, suite à l'assassinat de son père Laurent Kabila. Cette succession héréditaire ne sera légitimée par les urnes que bien plus tard, en 2006, avec la bénédiction de la communauté internationale ¹³⁹⁴. Cette succession étant déroulée pratiquement sans accroc, elle allait devenir par conséquent le point de détonateur ou une sorte de « boule de

¹³⁹³ Adam Przeworski, cité par Nathan Brown, « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », Égypte/Monde arabe, Troisième série, *Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. Disponible sur le site : URL <http://ema.revues.org/index1061.html>. (Consulté le 28 février 2011).

¹³⁹⁴ Voir article de Thomas Hofnung grand reporter Afrique au journal libération, *Une succession dynastique en Afrique*. Disponible sur le site : <http://www.libération.fr/monde/0101588490-une-succession-de-dynasties-en-afrique>. (Consulté le 30 février 2011).

neige » donnant lieu à une multiplication de ce type de succession héréditaire-élective sur le continent.

1199. Ceci dit, cette résurgence de succession par hérédité n'est pas spécifique à un espace géographique. C'est pourquoi nous avons décidé de nous y attarder davantage. Et les exemples que nous passerons en revue permettront de mettre en évidence le caractère universel de ce procédé héréditaire de succession. Il bon de souligner que ce type de succession peut aller au-delà de la progéniture des dictateurs charismatiques pour s'étendre à la fratrie, ce qui nous conduit à interpréter le procédé de succession au sein des familles régnantes. Ainsi, nous nous efforcerons de mettre en évidence à travers une panoplie de successions de ce type, les différents facteurs qui les sous-tendent réellement. On commencera notre analyse dans les successions à familles régnantes.

B) Les successions héréditaires classiques : le cas des régimes à famille régnantes

1200. Sans même recourir à des règles de succession formellement dynastiques, certaines familles au pouvoir n'hésitent pas à instaurer une dynastie personnelle. Nous les appellerons les familles régnantes, celles-ci sans prévoir expressément ou constitutionnellement la succession héréditaire, elles institutionnalisent progressivement au point de devenir un principe ou une norme acquise. D'une certaine façon, la succession héréditaire devient finalement une coutume qui se pérennise dans la mémoire collective des populations. On remarquera, à ce propos, que les questions relatives à la succession sont très souvent voilées où dissimulées au peuple. Tout se passe comme si l'on cherchait à détourner son regard sur la succession du Raïs, du Prince où de l'Emir, de sorte que cette problématique ne soit traitée dans le strict cadre familial. Ainsi, les écrits sur la succession ne sont généralement pas publiés, en parler est parfois perçu comme un acte séditieux.

1201. De plus, les mécanismes constitutionnels qui se rapportent à la succession sont en principe vagues. Ce flou a sans doute été créé artificiellement pour mieux faire diversion. Car souvent, en toile de fond se dessine la consécration d'une succession héréditaire. Et finalement, on apprend que c'est le fils ou le frère du Président, du Raïs, ou de l'Emir qui lui succédera. La succession relève, dans la plupart des cas, du bon vouloir du chef qui, selon son inspiration, peut faire de l'un de ses fils ou d'un de ses neveux, son propre frère, son héritier. Il ne serait pas hasardeux d'avancer les règlements de succession

s'inscrivent dans le cadre du pouvoir absolu, et bien souvent, en fonction du caprice personnel du tenant de ce pouvoir.

1202. Il faut prendre avec beaucoup de précautions le fait qu'il n'existe pas forcément dans ce contexte, un ordre de succession très précis. Il est essentiel de retenir que le peuple, est dans tous les cas, exclu du processus qui se déroule dans le strict cadre familial. Et à l'intérieur de l'apparat majestueux des palais, il peut y avoir une discrète guerre de positionnement entre membres de la fratrie pour avoir le statut tant convoité de prince-héritier. Cette hypothèse, Montesquieu l'avait déjà exprimée lorsqu'il assurait que dans les États où il n'y a point de lois fondamentales, la succession à l'empire ne saurait être fixe¹³⁹⁵.

1203. Si cette situation que nous décrivons se passe géographiquement un peu partout dans le monde, force est de souligner qu'elle est plus prégnante dans les États situés au Moyen-Orient, dans le Golfe Persique et dans certains pays méditerranéens. Il apparaît généralement que les systèmes politiques y soient très mal définis, dans la mesure où la distance entre la théorie du pouvoir, l'autorité du Raïs, de l'Emir du Golf et la pratique patrimoniale du pouvoir appuyé généralement sur un parti qui monopolise l'espace public ne favorise l'institutionnalisation de l'autorité. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de classer ces gouvernements dans une catégorie classique de régimes politiques, et encore moins le procédé de désignation d'un successeur.

1204. Le régime Mouammar Kadhafi, l'ancien homme fort de la Lybie en est une impressionnante illustration. Pendant plus de quarante-deux ans du règne de celui qui s'était autoproclamé le guide de la révolution libyenne, on n'a jamais pu identifier la nature réelle de son régime. Au-delà de l'excentricité et du despotisme avéré du personnage, il est difficile de l'affirmer avec la plus grande certitude, la nature réelle du système politique sur lequel reposait le régime de Kadhafi.

1205. On se contentera de dire qu'il s'agissait, à bien des égards, d'un régime extrêmement complexe de confusion des pouvoirs. Car à l'absence d'une réelle

¹³⁹⁵ Montesquieu, cité par Nathan Brown, « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », Égypte/Monde arabe, Troisième série, *Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL <http://ema.revues.org/index1061.html>. (Consulté le 28 février 2011).

constitution pour organiser les pouvoirs publics, « le livre vert »¹³⁹⁶ de Kadhafi faisait office de constitution. Autant dire que tous les pouvoirs étaient concentrés entre ses mains. Comme le résume assez bien le chercheur arabophone Antoine Basbous, cette confusion institutionnelle résultait d'une stratégie savamment orchestrée par Kadhafi lui-même en vue d' « *instaurer un maquis institutionnel indéchiffrable pour l'étranger et lui permettant de verrouiller le système et de privatiser pour l'éternité la Libye à son seul profit*¹³⁹⁷. »

1206. Si l'exemple de la Lybie de Kadhafi peut apparaître comme un cas beaucoup plus extrême, nombreux sont les régimes dans la partie Moyen-Orientale du monde qui fonctionnent similairement avec des systèmes politiques également indéchiffrables. Sans être, une monarchie, le pouvoir politique y est très souvent exercé selon des principes monarchiques. On trouve aussi dans bien souvent le règne personnalisé et dictatorial d'un homme (comme ce fut le cas de Saddam Hussein en Irak). Mais, ce qui nous intéresse le plus, c'est ce type de régime dit de « famille régnante ». Comme nous l'avons souligné tantôt, sans être des monarchies constitutionnelles, ces régimes instaurent une gouvernance patrimoniale du pouvoir. Il est essentiel de retenir que ces conditions d'exercice du pouvoir déterminent naturellement les procédés de règlement de la succession¹³⁹⁸.

1207. Concernant les régimes où les successions héréditaires se perpétuent si aucun règlement formel ni aucune loi fondamentale ne prévoit des procédés de ce type pour assurer la continuité du pouvoir. Nous nous proposons donc d'encore éclairer le cheminement qui conduit ces régimes à préconiser la solution héréditaire pour régler le problème de la succession. En somme, nous démontrerons que bien que n'étant pas des monarchies, c'est le lien du sang qui prime en matière successorale. Nous passerons en revue des cas empiriques géographiquement éloignés les uns des autres, ce qui contribuera à confirmer que c'est une pratique que l'on peut observer partout à travers le monde.

¹³⁹⁶ Le livre vert de Kadhafi publié en 1975 par l'auteur lui-même, constitue les fondements de sa pensée politique et de sa conception du pouvoir. Aussi, comme fondement du droit et du pouvoir en Libye. Voir article du monde, *Les meilleures citations du livre vert de Kadhafi*, 03/03/2011, disponible sur le site : <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2011/03/03/bonnes-feuilles-les-meilleures-citations-du-livre-vert-de-kadhafi-the-daily-beast/>

¹³⁹⁷ Basbous Antoine, *Le Tsunami arabe*, Paris, éd. Fayard, 2011, 200 p.

¹³⁹⁸ Voir Brown Nathan, « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », Égypte/Monde arabe, Troisième série, *Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes*, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. Disponible sur le site URL: <http://ema.revues.org/index1061.html>. (Consulté le 28 février 2011).

1) La succession entre père et fils en Syrie : le cas des el-Assad

1208. L'accession de Bachar el-Assad au pouvoir, après la mort de son père en juin 2000, bien que n'étant pas préalablement, prévue fut l'aboutissement d'un processus très bien ficelée par ce dernier avant sa disparition. Et comme toujours, l'argument imparable et classique fut l'impérieux devoir de maintenir la stabilité du pays, personne d'autre que le fils de l'autocrate disparu ne pouvait maintenir l'unité du pays et la cohésion entre ses habitants. C'est sous cette toile de fond qu'a été placée la succession de Hafez al-Assad par son fils Bachar el-Assad. Or, il semblerait que Bachar, en tant que fils, ne faisait pas partie du schéma initial de son père Hafez el-Assad dans l'optique de sa succession. De plus, l'intéressé lui-même n'avait au départ aucune prétention de cette nature.

1209. Ainsi, si Bachar el-Assad a été choisi par son père pour assurer la continuité du pouvoir, c'est justement parce que son frère aîné Basil el-Assad, qui avait été préalablement préparé pour être le successeur naturel de son père, est décédé dans un accident avant l'ouverture de la succession. Cette mort brutale du successeur naturel amènera le dictateur syrien à prendre finalement son jeune fils Bachar comme une « pièce de rechange » pour assurer la continuité du pouvoir. Ce que recherchait Hafez el-Assad, à l'instar de la plupart des dirigeants autoritaires, ce n'était pas un successeur mais sa propre pérennité par fils interposé¹³⁹⁹.

1210. Ainsi, comme l'écrit le politologue Ethan Corbin dans *Tel père, tel fils ou l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar el Assad et les nouveaux défis de l'État baathiste* : « l'aîné Basil el Assad, était mort six ans auparavant dans un accident de voiture ; avant, 1994, Hafez avait soigneusement formé Basil à la fonction présidentielle. À la mort de celui-là, Bachar, un homme réservé, un peu timide et plongé dans ses livres, dut mettre fin brutalement à son internat en ophtalmologie à Londres pour commencer son éducation de futur Assad du Moyen-Orient. À partir de ce moment, Hafez a montré par tous les moyens que Bachar était l'héritier désigné à la présidence¹⁴⁰⁰ ».

1211. Il convient de souligner avant de terminer que, dès que Bachar a été mis en position d'être l'héritier présomptif, il fut soigneusement préparé dans l'antichambre du pouvoir. À partir de là, l'éducation politique, sociale, économique, voire diplomatique, sera

¹³⁹⁹ Voir à ce sujet Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 36.

¹⁴⁰⁰ Corbin Ethan, *Tel père, tel fils ou l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar El Assad et les nouveaux défis de l'Etat baathiste*, Annuaire français des relations internationales, Volume X, 2009, p. 6

faite rapidement, car rien ne devait être négligé dans le cadre de cette succession héréditaire. Le successeur du dictateur charismatique Hafez al-Assad devait absolument apparaître comme quelqu'un de compétent, non seulement pour assurer la continuité du régime baasiste, mais aussi pour présenter une posture qui laissait penser que Bachar était le meilleur pour succéder à son père en raison de sa parfaite maîtrise des problématiques de la société syrienne.

1212. C'est pourquoi, « *dès le milieu de la décennie 1990, Bachar avait fait l'objet d'une campagne bien orchestrée de relations publiques [...] était mis en avant comme celui qui mènerait la Syrie vers une nouvelle ère de prospérité économique, en commençant par une initiative anti-corruption ciblant le gouvernement syrien et les cercles d'affaires. Bien vite, Bachar assista seul aux cérémonies militaires, aux côtés du ministre de la Défense Tlas et du chef adjoint du personnel Aslan, ainsi qu'aux rencontres avec les dirigeants régionaux, en tant que représentant de la Syrie.*¹⁴⁰¹ » Comme on le voit, le travail de préparation du successeur a été progressivement fait en amont, et est allé crescendo au rythme de la santé déclinante de l'autocrate Hafez el-Assad.

1213. C'est dans ce contexte que survint, en 2000, la mort du dirigeant autoritaire Hafez al-Assad qui entamait péniblement sa quatrième décennie au pouvoir. Or, nous savons que la mort du chef charismatique est toujours un moment d'angoisse faite d'interrogations sur l'identité du successeur, et sur sa capacité à assumer la continuité du pouvoir charismatique. Mais pour le cas de la Syrie, cette problématique ne se posait pas, dans la mesure où la succession avait été soigneusement préparée par le cujus. Tout le monde savait que le dictateur charismatique Hafez el-Assad avait déjà fait de son fils Bachar el-Assad son successeur.

1214. Il est utile de rappeler, que la constitution syrienne disposait à l'époque de l'ouverture de la succession, que le candidat à la présidence devait être âgé de 40 ans minimum. Or Bachar el-Assad comme en avait que trente-quatre¹⁴⁰². De ce point de vue, il

¹⁴⁰¹ Corbin Ethan, *Tel père, tel fils où l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar El Assad et les nouveaux défis de l'Etat baathiste*, op. cit., p. 6.

¹⁴⁰² Bachar el-Assad a été en position de succéder à son père que par un simple coup du destin. En effet, c'est suite à la mort accidentelle de son frère aîné Bassel al-Assad dans un accident de voiture en 1994 que Bachar a été finalement préparé pour devenir successeur de son père. Cf. Voir Ethan Corbin, *Tel père, tel fils où l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar El Assad et les nouveaux défis de l'Etat baathiste*, op. cit., p. 6.

n'était même pas constitutionnellement éligible jusqu'à l'amendement hâtif du texte, survenu immédiatement après la mort de son père¹⁴⁰³. C'est à la suite de cet amendement constitutionnel expresse que Bachar el-Assad sera investi par le parlement en tant que nouveau président de la Syrie¹⁴⁰⁴. Cette procédure parlementaire a été suivie pour donner une certaine forme de légalité et de solennité à une succession qui constituait un cas évident de transfert dynastique du pouvoir.

1215. Il y a lieu de rappeler, encore une fois, que la Syrie n'est pas une monarchie. Cependant, cette succession héréditaire bien qu'elle ne soit pas constitutionnelle, semblait toutefois être acceptée par l'ensemble de la population syrienne. Elle s'étant perpétuée en tradition désormais ancrée dans la conscience et dans la mémoire collective de tous les syriens. Aux yeux de l'immense majorité des Syriens, Bachar el-Assad, incarnait une très grande légitimité en tant que successeur désigné de son père à la tête du pays. À ce propos, on pourrait souligner que le trait probablement le plus évident est que Bachar est le fils d'Hafez el-Assad, de sorte que « naturellement », il ne pouvait être que son successeur.

1216. Il bon de rappeler en effet, que *« ce dernier a été le seul dirigeant capable de sortir les troubles quasi permanents. Il a également donné aux Syriens une certaine fierté, liée à leur nationalité. Sous son règne, la Syrie est parvenue à une certaine victoire contre Israël dans la guerre de 1973 et s'est révélée en rempart inamovible contre les agressions dans le domaine politique moyen-oriental. La doctrine d'Hafez d'une parité stratégique avec Israël au cours des ans donna à la Syrie une des puissances militaires les plus sophistiquées dans tout le monde arabe »*¹⁴⁰⁵.

1217. Dans la mesure où Hafez el Assad est parvenu effectivement à créer cette puissance d'identification entre les Syriens et lui, celle-ci se trouve projetée sur sa descendance. Ainsi, les populations syriennes ont trouvé préférable de continuer avec le fils Bachar, dans la mesure où, à cette époque c'était la voie la plus sûre pour préserver l'unité et la paix très bien instaurées par son père¹⁴⁰⁶. Cependant, aujourd'hui force est de

¹⁴⁰³ En effet, à la mort de son père en 2000, Bachar n'avait que 34, or selon la constitution syrienne le successeur du président être âgé au minimum de 40. C'est dans ces conditions que le parlement syrien adopta dans l'urgence un amendement de la constitution pour rabaisser l'âge de la candidature à la présidence passant de 40 ans à 34. Cela, pour permettre à Bachar al-Assad d'accéder au pouvoir après la mort de son père.

¹⁴⁰⁴ Corbin Ethan, *Tel père, tel fils où l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar El Assad et les nouveaux défis de l'Etat baathiste*, op. cit., p. 7.

¹⁴⁰⁵ Idem. p. 7.

¹⁴⁰⁶ Ibid.

reconnaître quelques années après l'accession de ce dernier au pouvoir, la contestation contre son régime grandit au sein d'une frange de la société syrienne. Cette contestation de plus en plus violente et sans précédent a débuté en mars 2011 avec le « printemps arabe » où de nombreux régimes dont celui de Ben Ali en Tunisie, de Moubarak en Egypte et de Kadhafi en Lybie ont été renversé par de grands mouvements révolutionnaires¹⁴⁰⁷.

1218. Si dans les familles régnautes la succession se fait en général du père au fils, il n'en demeure pas moins qu'elle peut se dérouler entre le succédé et des membres de la famille autres que sa propre progéniture. L'expérience de la succession à Cuba entre les frères Castro (Fidel et Raoul) semble être un argument en faveur de ce type de succession consanguine. Tâchons d'en dire quelques mots dans ce qui suit.

2) La succession entre membre d'une même fratrie : le cas de Cuba avec les frères Castro

1219. La succession au pouvoir, d'abord provisoire, et puis définitive de Raoul Castro à son frère Fidel Castro constitue l'exemple archétypal de transmission du pouvoir entre fratrie. C'est aussi une parfaite illustration d'un cas de succession par les liens du sang au sein d'une famille régnaute¹⁴⁰⁸. Ce procédé de succession est tellement original qu'il est tentant de s'y attarder. De plus, il s'agit de la succession de Fidèle Castro, un vieux révolutionnaire communiste, autocrate charismatique, qui dirigea son pays pendant plus d'un demi-siècle. Il est donc évident que la succession d'un tel personnage ne pouvait qu'être une succession ordinaire. Quelles sont les dessous de cette succession entre deux frères ? Telle est en toile de fond la question à laquelle nous tenterons de trouver des éléments de réponse.

1220. Pour commencer, rappelons que cette succession a été un processus qui s'est déroulée par séquences. Et pour ce qui est de la première, elle commence le 31 juillet 2006 où, malade depuis plusieurs semaines, Fidèle Castro consent pour la première fois depuis son accession au pouvoir en 1958, à céder les rênes du pouvoir, à titre provisoire, à son frère Raul. Pour bien comprendre ses motivations, référons-nous au communiqué qu'il publia publiquement : « *J'ai pris la décision suivante : 1 - Je délègue, de manière*

¹⁴⁰⁷ Gresh G., « *Les révolutions arabes sont-elles finies ?* », Carnets d'Orient-Les Blogs du Diplo, publié le 13 juin 2011. Disponible sur le site : <http://blog.mondediplo.net/2011-06-13-Les-revolutions-arabes-sont-elles-finies>

¹⁴⁰⁸ Fidel Castro, le leader cubain a annoncé le 19 février 2008 à 81 ans son retrait officiel de la présidence de la république, faisant par la même occasion de son frère Raoul Castro son successeur. Lequel, il faut rappeler, conduisait déjà les destinées du pays après le retrait provisoire de Fidel Castro.

*provisoire, mes fonctions de premier secrétaire du comité central du Parti communiste de Cuba au deuxième secrétaire, le camarade Raul Castro Ruz. 2 - Je délègue, de manière provisoire, mes fonctions de commandant en chef des héroïques forces armées révolutionnaires au camarade mentionné, le général de corps d'armée Raul Castro Ruz. 3 - Je délègue, de manière provisoire, mes fonctions de président du conseil d'Etat et du gouvernement de la République de Cuba au vice-président, le camarade Raul Castro Ruz*¹⁴⁰⁹.»

1221. On voit derrière le mot « provisoire » qu'après plus de cinquante de règne Fidèle Castro, à l'instar de tous les dictateurs charismatiques, est animé par ce que des politologues appellent « l'obsession d'immortalité »¹⁴¹⁰, cette volonté obsédante de certains dirigeants de s'accrocher au pouvoir jusqu'à leur dernier souffle¹⁴¹¹. Cette pratique a été observée de manière persistante chez les Pères des indépendances africaines, des dictateurs moyen-orientaux, des révolutionnaires et autres dirigeants autoritaires communistes comme en Corée du Nord. C'est ce que l'on voit ici chez le dirigeant marxiste Fidèle Castro, à travers ce transfert provisoire du pouvoir, comme il se plaît à le dire lui-même : « *Les révolutionnaires ne renoncent jamais* »¹⁴¹².

1222. Et, contrairement à la plupart des dirigeants charismatiques autoritaires gagnés par l' « obsession d'immortalité » qui s'accroche au pouvoir jusqu'à leur mort, Fidèle Castro abdiquera quelques mois plus tard. Il l'explique lui-même : « *Mon devoir élémentaire n'est pas de m'accrocher à des charges, encore moins de fermer la voie à des personnes plus jeunes, mais d'apporter des expériences et des idées dont la modeste valeur provient de l'époque exceptionnelle qu'il m'a été donné de vivre.* »¹⁴¹³ » De ce fait, les pouvoirs et les prérogatives que le Leader Massimo avait transférés à titre provisoire à son frère, deviendront finalement définitifs le 31 juillet 2006¹⁴¹⁴. C'est ainsi que Raul Castro succédera définitivement à son frère Fidèle Castro après environ 50 ans de règne de ce dernier.

¹⁴⁰⁹ Sara Roumette, *Fidèle Castro cède provisoirement le pouvoir à son frère Raoul*, article publié 01/08/2006, disponible sur le site http://www.rfi.fr/actufr/articles/080/article_45357.asp. (Consulté le 13 décembre 2011).

¹⁴¹⁰ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, Paris, éd. PUF, 1983, 181 p.

¹⁴¹¹ Idem.

¹⁴¹² Fidel Castro, cité par Jamila Aridji dans *Fidel Castro ne serait pas accroché au pouvoir*, article paru dans le point du 18/12/2007, disponible sur le site : <http://www.lepoint.fr/archives/article.php/215141>.

¹⁴¹³ Idem.

¹⁴¹⁴ Ibid.

1223. Il convient maintenant d'élucider les raisons d'un tel procédé dynastique du pouvoir. La question se pose d'autant plus que le successeur Raul Castro était déjà âgé de 75 ans à l'ouverture de la succession. De plus, pour beaucoup d'observateurs, « à l'intérieur Raul Castro ne dispose pas de l'autorité charismatique dont peut se prévaloir son frère. À l'extérieur il n'a pas non plus son envergure politique¹⁴¹⁵ ». Mais pour les opposants à cette succession dynastique à Cuba, le choix de Raoul ne pouvait se justifier autrement que par la seule volonté implacable de perpétuer un règne familial. Rappelons à ce propos que Raoul était en réalité le n°2 du régime au cours du long règne de son frère. L'un des premiers membres du groupement révolutionnaire communiste qui conduira son frère Fidel à prendre le pouvoir en 1959, il a été vice-président du Conseil des ministres et ministre de la Défense de 1959 à 2006.

1224. Ainsi, Raoul avait tout de même une certaine légitimité pour être le successeur naturel de son frère. L'écrivain et universitaire cubain, Jacobo Machover, dans *La tyrannie dynastique intacte des frères Castro*, notera : « Depuis 1976, Raoul Castro était le successeur officiellement désigné. Mais le castrisme a toujours été en réalité, une hydre à deux têtes. Fidel Castro en était le symbole, la figure légendaire, tandis que Raoul, considéré comme plus pragmatique et tout aussi cruel que son frère, était le véritable chef militaire¹⁴¹⁶ ».

1225. Après avoir examiné la succession héréditaire entre deux frères, disons quelques mots sur le cas symptomatique du régime communiste nord-coréen. Notons à ce propos que ce procédé successoral tyrannique héréditaire a été introduit par le père de la nation Kim Il-sung, fondateur et premier dirigeant de la Corée du Nord de 1948 à sa mort en 1994. Ce dernier avant sa disparition, prit soin de préparer son fils Kim Jong-II à lui succéder. Ensuite, lui aussi se fera succéder par son fils cadet Kim Jong-eu après sa disparition le 17 décembre 2011. Nous reviendrons plus avant ce cas typique de succession héréditaire dans nos pages qui suivent consacrée à la succession en régime de parti unique. Ce d'autant plus que, le rôle du parti unique, souvent parti-Etat est très crucial dans le processus de succession.

¹⁴¹⁵ Ibid.

¹⁴¹⁶ Jacobo Machover, *La tyrannie dynastique intacte des frères Castro*, article publié et disponible sur le site :http://www.lefigaro.fr/debats/20060803.FIG000000043_la_tyrannie_dynastique_intacte_des_castro.html

Section 2 : La succession en régime à Parti unique

1226. Avant d'examiner la succession en régime à parti unique, il nous semble important de décrire d'abord brièvement ce qu'on entend par régime politique à parti unique. En effet, de façon générale, ce sont des systèmes qui se proposent d'exercer le monopole de l'activité politique au sein de l'État. Ils se caractérisent par une organisation monolithique et fortement centralisée qui place le parti dirigeant au sommet de la structure politique. De plus, ils s'efforcent d'intégrer les autres organisations (les syndicats) et de fondre leurs structures dans celles de l'État. Dans certains cas, non seulement le parti gouverne l'État, mais, il commande aussi les organisations sociales¹⁴¹⁷. Aussi arrivent-ils à asseoir une autorité qui se superpose à celle du gouvernement, voire qui se confond ou se substitue à ce dernier. C'est ce que le professeur Jean Gicquel appelle le système de « parti-État »¹⁴¹⁸.

1227. Le système politique à parti unique était la caractéristique des anciens États communistes¹⁴¹⁹, ainsi que des États postcoloniaux d'Afrique noire jusqu'à une date récente, notamment au début des années 1990¹⁴²⁰. À ce propos, notons que pour Emerson, « *les régimes politiques d'un homme et d'un parti sont nécessaires en Afrique, précisément parce que les nations y reposent sur des fondations fragiles et qu'elles sont confrontées à des tâches urgentes et monumentales d'intégration et de développement*¹⁴²¹ ». C'est cette conviction qui animait les dirigeants africains aux lendemains des indépendances lorsqu'ils ont opté pour le parti unique.

1228. En effet, pour les premiers dirigeants africains issus de la décolonisation, le parti unique était la meilleure formule de cohésion sociale, indispensable au développement et à l'édification de la nouvelle nation en phase de construction. De fait, le

1417 Voir Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 428.

1418 Gicquel Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, éd. Montchrestien, 1995, p. 145.

1419 S'inspirant des idées de Lénine relative à la 'dictature du prolétariat', les régimes communistes du XXe siècle ont généralement fonctionné selon le système du parti unique « parti-État ». Voir André Piettre, *Max et marxisme*, Presse universitaire de France, Paris, 1966, pp. 109-110

1420 En effet, l'année 1990 marque de manière générale la fin du parti unique en Afrique du fait du processus de démocratisation amorcé. Cette situation débouche sur le multipartisme. Voir l'ouvrage de Dumont René, *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, éditions du Seuil, Coll. « L'histoire immédiate », 1991, 334 pages.

¹⁴²¹ Cf. Emerson (R.), cité par Louis Martin Ngono, *La Construction du vote en Afrique*.

Le Cameroun aux urnes (1945 –2000), Thèse doctorale en Science politique, Université Lumière Lyon II, 24 Novembre 2000. [En ligne] disponible sur le site :

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/gono_lm#p=0&a=Notefn5

multipartisme était synonyme de divisions, et donc susceptible de remettre en cause ou de fragiliser l'élan de fondation de la nation¹⁴²². En somme, pour les premiers dirigeants de l'Afrique postcoloniale, le parti unique était, en quelque sorte, l'organe d'édification de la nation.

1229. Telles furent les causes historiques de la création des partis uniques en Afrique après l'accession de ces pays à l'indépendance¹⁴²³. De fait, l'instauration du parti unique a donc été présentée comme un impératif visant à cimenter l'unité politique du peuple au sein d'une nation, unie et indivisible. « *Il est indispensable en même temps que ce parti ait à sa tête un chef manifestant suffisamment de charisme et capable d'incarner et de symboliser l'Etat et la nation dans leur permanence afin que la plus grande partie du peuple puisse avoir le sentiment que le corps social trouve son unité et son identité dans un corps physique, dont il peut admirer la beauté, la prestance, la force ou la richesse* ¹⁴²⁴ », explique Eugène Enriquez.

1230. Pour ce qui est des systèmes en voie de développement, l'argument imparable du choix du parti unique est toujours partout le même : la préservation de l'unité nationale¹⁴²⁵. En effet, comme indiqué plus haut, le pluralisme risque d'exacerber les rivalités ou les divisions ethniques et régionales, mettant ainsi à mal la cohésion sociale et l'unité de la nation encore en construction. Cependant, il importe de rappeler comme indiqué précédemment, qu'avec le vent d'ouverture démocratique amorcé un peu partout à partir de 1990, la plupart de ces États qui, auparavant, pratiquaient le parti unique, ont dû autoriser et pratiquer le pluralisme politique.

1231. Cependant, il est incontestable qu'en dépit du multipartisme affiché dans certains régimes anciennement à parti unique, apparaît derrière l'ensemble des relations contradictoires, un procédé de monopolisation du pouvoir politique par un seul parti et la marginalisation des partis d'opposition qui n'existe en réalité que de nom. D'où le système du parti dominant ou monopolistique dont Maurice Duverger explique le mode de fonctionnement dans son ouvrage *Les Partis Politiques*¹⁴²⁶. Notons, pour terminer sur ce

¹⁴²² Voir Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 440.

¹⁴²³ Voir, à ce propos Debbasch Odile. *La formation des partis uniques africains*. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°2, 1966. pp. 51-94.

¹⁴²⁴ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 438.

¹⁴²⁵ Idem. p. 517.

¹⁴²⁶ En effet, pour Maurice Duverger, les partis dominants constituent un système multipartisan ou émergent un parti archi dominant du fait de sa capacité à surclasser nettement tous ses rivaux sur la scène politique.

point précis, qu'à l'époque de l'Union Soviétique Communiste, le rôle dirigeant se justifiait par sa totale coïncidence avec l'intérêt et la volonté de la société¹⁴²⁷.

1232. Pour revenir maintenant à la succession du leader charismatique dans les régimes à parti unique, nous pensons qu'elle recoupe ce que nous avons déjà dit jusque-là. Le leadership charismatique tendant à la mystification du chef et le régime du parti unique étant souvent liés¹⁴²⁸. Jean Lacouture, dans *Quatre hommes et leurs peuples*, a très bien démontré que le parti unique avait souvent servi de « *trépied au surhomme* »¹⁴²⁹. Selon lui, la « *personnification hyperbolique de l'autorité* » qui caractérise les dominations charismatiques va souvent de pair avec le parti unique¹⁴³⁰. Il est remarquable de noter, dans ce même ordre d'idées, que pour un autre chercheur, Roger-Gérard Schwarzenberg, le parti unique devient un *rouage du présidentielisme*¹⁴³¹. Car selon lui, pour conforter son autorité, le président ou le souverain charismatique a besoin d'un parti à sa dévotion, et le rôle de ce parti sera d'autant plus efficace qu'il sera unique¹⁴³². Dans ce contexte, le Chef de l'État est en général le chef du parti¹⁴³³.

1233. De ce fait, il serait intéressant de se pencher et de savoir comment se règle la succession du leader charismatique dans les régimes de parti unique. Nous avons identifié dans cette perspective deux grands procédés qui méritent d'être ici analysés. Ainsi, premièrement, nous verrons qu'en matière de succession dans les régimes de parti unique, on constate une monopolisation du processus successoral par le parti (Paragraphe 1). Deuxièmement, nous verrons qu'il peut arriver que le chef charismatique fasse de cette question cruciale une prérogative exclusive afin de rester totalement maître de sa succession. Dans ce cas, le parti ne sert qu'à ratifier le choix successoral du leader charismatique (Paragraphe 2).

Aussi, il s'identifie à l'ensemble de la nation. Voir Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, éd. Seuil, 1992, 563 pages ; voir aussi, Roger-Gérard Schwarzenberg, *Sociologie politique*, op. cit., p. 494.

1427 Hélène Carrère d'Encausse, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, Vingtième siècle. Revue d'histoire, Année 1984, V.4, N°4, pp. 3-18.

1428 Pour mieux faire le lien entre la formation du parti unique et la personnalisation du pouvoir, il conviendra de voir par exemple les travaux de Jean Lacouture qui admirablement démontré dans *Quatre hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement*, Paris, éd : Seuil, 1969, 282 p.

1429 Idem. pp. 33-34.

¹⁴³⁰ Ibid. p. 34.

¹⁴³¹ Schwarzenberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 518.

¹⁴³² Idem.

¹⁴³³ Par exemple dans la Chine maoïste, Mao Zedong cumulait son poste de Président de la République avec le poste de président du parti communiste chinois (PCC), ceci, de 1949 jusqu'à sa mort en 1976. De même en Côte d'Ivoire, l'ancien chef de l'État, Félix Houphouët-Boigny était aussi le chef du PDCI-RDA (ex-parti unique).

Paragraphe 1 : La monopolisation du processus successoral par le parti

1234. Nous l'avons longuement souligné plus haut, dans le régime à parti unique, le parti est généralement le « *noyau dirigeant* » pour emprunter une expression de Roger-Gérard Schwartzberg, et il en devient parfois le moteur même de l'État¹⁴³⁴. Ainsi, toutes les grandes décisions qui engagent l'avenir de la nation sont débattues et arrêtées d'abord par les instances du parti. La mise en évidence de ce système qui structure l'ensemble des relations de pouvoir dans les régimes à parti unique trouve son expression la plus achevée en Corée du Nord. Ce rôle dirigeant du parti est même souligné dans la constitution de ce pays où il est clairement indiqué que l'État « *déploie toutes ses activités sous la direction du Parti du Travail de Corée* ¹⁴³⁵ ». L'intervention et le rôle prépondérant du parti des travailleurs d'obédience communiste en Corée du Nord sur toutes les questions importantes qui engagent l'avenir du pays constituent une caractéristique commune de tous les systèmes à parti-unique. On pourrait en dire autant du Parti Communiste de l'Union Soviétique. Et l'on verra que son rôle a été toujours déterminant dans la désignation des membres du Présidium du Soviet suprême et de son Président.

1235. Pour revenir à notre préoccupation, il s'avère naturel et logique, à la lumière de ce qui précède, que dans les régimes à parti unique, le parti joue un rôle fondamental dans le processus de désignation du successeur de l'autorité suprême ou du Chef de l'État. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans ce qui suit.

A) Le rôle capital du parti dans le processus de succession

1236. De façon caractéristique, au sein des régimes à parti unique, « *la succession est évoquée dans les coulisses, résolue dans le secret, traitée selon la nature inévitablement oligarchique des partis politiques et subordonnée aux ambitions contradictoires des prétendants* ¹⁴³⁶ ». En outre, il est essentiel de considérer que le successeur tire plutôt sa légitimité du fait de son positionnement et de sa mainmise sur les instances dirigeantes et bureaucratiques du parti. La succession de Lénine en ex-Union Soviétique pourra en être une parfaite illustration. Car, si Staline a pu remporter la bataille pour la succession après

¹⁴³⁴ Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, op. cit., p. 518

¹⁴³⁵ L'article 11 de la constitution coréenne du 5 septembre 1998, disponible sur le site de l'université de Perpignan : <http://mjp.univ-perp.fr/const/kp2009.htm>. (Consulté le 11 novembre 2011).

¹⁴³⁶ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.68

la mort de Lénine en 1924, c'est justement grâce à sa position clé de secrétaire général du parti communiste soviétique, parti unique au pouvoir¹⁴³⁷.

1237. À ce propos, l'historien russe, Adam Ulam souligne avec insistance dans son essai *Staline, l'homme et son temps I. La montée. II*, que mieux que le culte de la personnalité, le culte du parti constitue l'essence du stalinisme et l'explique¹⁴³⁸. Autrement dit, Staline doit son ascension politique grâce à sa position privilégiée de secrétaire général du parti communiste, et ce, en dépit du fait que le fameux « testament caché de Lénine » qui, comme nous le verrons plus loin, n'était pas en faveur de Staline. Cela montre clairement que dans ce type de régime, la mainmise sur le parti est crucial, voire déterminant pour être le successeur du dirigeant suprême du pays.

1238. Staline, on observe qu'avant même la disparition de Lénine, il avait déjà réussi à verrouiller le parti et à le mettre totalement à son service dans sa conquête du pouvoir, dans sa consolidation et sa montée en puissance lors de la phase de l'ouverture de cette succession, puis concernant la vie politique de l'Union Soviétique de l'après Lénine. Hannah Arendt souligne dans son grand ouvrage *Le système totalitaire* : « *Les méthodes de Staline furent toujours typiques d'un homme issu de l'appareil de conspiration du parti : attachement au détail, accent mis sur le côté personnel de la politique, utilisation et liquidation sans scrupules de camarades et d'amis. Son principal appui dans la lutte de succession qui suivit la mort de Lénine vint de la police secrète qui, à cette époque, était déjà devenue l'un des secteurs les plus importants et les plus puissants du parti.*¹⁴³⁹ » Nous reviendrons plus loin sur cette palpitante accession de Staline à la succession de Lénine. Nous avons voulu simplement ici mettre en relief l'importance de la maîtrise de l'appareil du parti dans le cadre de la succession en régime à parti unique.

1239. Cette hypothèse peut, par ailleurs, se généraliser à tous les régimes de la même nature où le parti devient le trépied du successeur du chef charismatique pour accéder au pouvoir, et par là, le parti devient ainsi le soutien et le promoteur de celui qui doit lui succéder. Comme on l'a vu avec l'exemple de Staline, le parti sert d'appui capital pour remporter la bataille de succession en cas de vacance à la tête du pouvoir suprême. C'est

¹⁴³⁷ En s'imposant en 1922 comme secrétaire général de ce parti unique, parti-État, Staline était de ce fait dans une position très stratégique pour remporter la bataille de la succession pour diriger l'union soviétique après Lénine.

¹⁴³⁸ Adam Ulam, *Staline, l'homme et son temps I. La montée. II*, Paris, éd. Calmann-Lévy § Gallimard, 1977, 950 p.

¹⁴³⁹ Arendt Hannah, *Le système totalitaire*, op. cit., pp. 150-151.

pourquoi dans les régimes charismatiques à parti unique ou à parti monopolistique, les potentiels prétendants à la succession du grand Chef, chercheront à avoir avant tout une mainmise sur l'appareil du parti. De ce fait, la bataille pour la succession se déroule d'abord à l'intérieur du parti en vue de s'imposer à ses instances dirigeantes, ou tout au moins de mobiliser le maximum de soutiens. Cette première bataille est déterminante, dans la mesure où comme nous le disions plus haut, celui des éventuels successeurs qui aura la mainmise sur le parti, est pratiquement assuré de s'imposer aux autres lors de la succession du dirigeant.

1240. Il nous semble que c'est justement à cause de l'importance et du rôle essentiel du parti dans ces régimes à parti unique que le chef charismatique cumule généralement les deux postes où les deux étiquettes: celui de l'autorité suprême (le Chef de l'État) et celui du Chef du parti, plus particulièrement la présidence du parti. Ce cumul permet de renforcer par la même occasion, le rôle dirigeant du parti dans la gestion du pouvoir public du fait du mélange des genres entre l'État et le parti. Comme c'était le cas de Mao Zedong en Chine où le Grand Timonier était en même temps le Président de la République et le Président du Parti communiste chinois¹⁴⁴⁰.

1241. Il en était de même en Côte d'Ivoire où Houphouët-Boigny cumula, pendant tout son règne, le poste de Président de parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI-RDA) et celui de Président de la République. C'est ce que souligne Odile Debbasch dans son article *La formation des partis uniques africains* : « *Les chances de succès et de solidité du parti unique dépendent également de l'existence d'un leader historique qui en soit le promoteur et le soutien. Dans tous les pays où s'est dégagé, dès l'origine du mouvement nationaliste, un leader est en même temps chef de parti, le prestige du chef au moment de l'indépendance a rejailli sur ce parti et lui a permis de s'implanter solidement*¹⁴⁴¹. » Et après s'être solidement implanté le parti devient le lieu privilégié où se règlent et se prennent les décisions les plus importantes du pays, notamment celle de la succession du chef.

1242. Il est essentiel de souligner que sur ce plan, le cumul des postes de Chef de l'État et de Chef de parti permet au chef charismatique d'avoir une emprise totale sur sa propre succession. Nous verrons, au cours de cet exposé, que le Chef charismatique peut

¹⁴⁴⁰ Voir Guillerma Jacques, *Le Parti communiste chinois au pouvoir*, Paris, éd. Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 1979, 787 p.

¹⁴⁴¹ Debbasch Odile, *La formation des partis uniques africains*, op. cit., p. 65.

s'en servir dans les deux sens : soit pour mieux organiser sa propre succession, soit pour la saborder. Ceci dit, nous nous proposons d'échafauder les différents scénarios de règlement de succession dans les régimes à parti unique. Autrement dit, comment les successions s'organisent-elles et se construisent-elles à l'intérieur des régimes charismatiques de parti unique ou de parti monopoliste.

B) Les scénarios de succession en régime à parti unique : le cas nord-coréen

1243. Nous allons nous intéresser au processus de succession dans les régimes à parti-unique afin de découvrir les différents stratagèmes mis en œuvre pour assurer la succession du chef charismatique dans le cadre du parti. Ainsi, pour bien mettre en lumière les paradigmes qui sous-tendent la succession dans ce type de régime, nous analyserons, dans un premiers temps, de façon caractéristique, le règlement de la succession dans un contexte général du régime à parti unique (1) ; dans un second temps, nous illustrerons toutes nos présuppositions à travers un cas concret : celui de la Corée du Nord (2)

1) Les scénarios de succession dans le contexte général des régimes à parti unique

1244. Dans la perspective stratégique d'organiser une succession parfaitement réussie en régime de parti unique, on observera qu'elle se construit effectivement dans un contexte monopartite au moyen d'une pole position attribuée au dauphin dans les instances supérieures du parti, ensuite, une mobilisation commandée des instances dirigeantes comme le bureau politique et le comité central du parti. Ce scénario envisagé fait jouer aux instances du parti le rôle central dans la désignation du successeur. Généralement, les tractations pour la succession du Chef se déroulent au sein du comité central. C'est donc à celui-ci que revient la délicate mission de choisir le successeur du chef charismatique. Il est cependant illusoire de croire que ce choix se fait sans l'aval du chef charismatique lui-même. Très généralement, c'est le choix de ce dernier qui est ainsi entériné par les membres du comité central du parti ou de tout organisme politique interne ayant une telle prérogative.

1245. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le successeur présumé ne peut avoir réellement ce statut que s'il dispose de l'appui ou du soutien du Chef de l'État lui-même

qui, comme on l'a vu plus haut, est en même temps le chef du parti. De ce point de vue, nous pouvons comprendre pourquoi son soutien au successeur est déterminant chez tous les successeurs-rivaux. C'est en effet sous son parrainage ou sa cooptation que le dauphin présumé parvient à gravir les positions stratégiques au sein du parti ou de l'appareil de l'État qui peuvent le transformer, le cas échéant, en successeur naturel. Dans ce cadre-là, le dauphin gravit rapidement les postes les plus en vue au sein de l'appareil administratif de l'État et du parti. Et en général pour le mettre sur orbite, il est promu au poste de secrétaire général du parti comme ce fut le cas de Staline, ou alors c'est le poste de Vice-présidence qui lui est offert, et il devient du coup non seulement le numéro 2 du parti, mais aussi le numéro 2 du régime, position privilégiée qui lui permet d'être placé dans l'ordre protocolaire juste après le Chef charismatique, le fondateur du régime.

1246. Aussi convient-il de rappeler que tout ceci n'est possible que sous la bienveillance du chef charismatique, voire sur sa recommandation. C'est généralement sa volonté qui est ainsi ratifiée par les membres du comité central du parti¹⁴⁴². À titre d'illustration, notons que lors de la préparation de la succession de Bourguiba en Tunisie, la formule qu'il avait proposée en 1964, consistait à confier au Comité central du Parti socialiste destourien, parti unique au pouvoir, la mission de choisir le successeur du chef de l'État en cas de vacance du pouvoir. Bourguiba lui-même avait très clairement souligné ce procédé de succession lors du septième congrès du parti tenu à Bizerte en 1964 : « *Nous avons un comité central pour tenir le rôle de Virgile [...] On pourra pleurer Bourguiba...Mais l'État doit continuer...et c'est en cela qu'apparaît le rôle du comité central. Il doit désigner le nouveau président et le proposer au bureau politique. L'accord doit se faire sur l'un de ses membres ou sur toute autre personne*¹⁴⁴³. »

1247. Ceci dit, le cas de la Corée du Nord nous paraît plus pertinent comme illustration, car, en plus de mettre en évidence la façon dont la succession du 'Cher Dirigeant' se règle au sein du régime à parti charismatique, il s'agit encore une fois de plus de succession héréditaire.

¹⁴⁴² On tentera certainement de voiler cette réalité en présentant le choix du successeur du chef charismatique comme un choix autonome du comité central ou de l'instance du parti habilitée à le faire.

¹⁴⁴³ Rafea Ben Achour, *La succession de Bourguiba, in Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 226.

2) Le cas de la Corée du nord

1248. On notera à propos de la Corée du Nord que le « Cher Dirigeant », Kim Jong-II, avant de succéder à son père Kim Il-sung décédé en 1994, bénéficia à cet effet et en très peu de temps d'une promotion éclair entre 1982 et 1994¹⁴⁴⁴. Selon un observateur du système politique de ce pays, « lors du sixième congrès du Parti du travail, en octobre 1980, Kim Jong-il fut intronisé comme le successeur désigné. Membre du présidium du bureau politique et premier secrétaire du comité central, il occupait la troisième position dans la commission de défense, derrière son père et le maréchal O Jin-u ¹⁴⁴⁵ ».

1249. C'est ainsi qu'en l'espace de deux ans, Kim Jong-II fut nommé membre du présidium du bureau politique, puis secrétaire du comité central du Parti. Soulignons que, dans le cas de notre modèle type de la Corée du Nord, le processus de la préparation de la succession Kim Il-sung était activement soutenu par des campagnes idéologiques destinées à promouvoir l'image de son fils Kim Jong-il, comme étant le dirigeant qu'il fallait aux coréens pour succéder à son père, fondateur de la nation.

1250. Ainsi, au fur et à mesure que l'heure de la succession approchait du fait de l'âge avancé et de la détérioration de l'état de santé du père, la promotion du fils à des postes très stratégiques et le culte à sa personne s'amplifiaient¹⁴⁴⁶. Le but était non seulement de rendre cette succession naturelle non seulement aux yeux de l'ensemble de la population coréenne, mais surtout de renforcer la cohésion du parti autour du successeur présomptif, de sorte à éviter une éventuelle crise de succession afin d'assurer la survie du régime et sa continuité, à travers l'instauration d'une sorte dynastie qui, on le verra plus loin, était destinée à se perpétuer sur plusieurs générations.

1251. De fait, Kim Jong-il, fils de Kim Il-sung père fondateur de la Corée communiste, adoubé et protégé par la protection paternelle, sera élu à l'unanimité par les membres du congrès du parti des travailleurs nord-coréens, parti unique d'obédience communiste au pouvoir, en tant que le premier Vice-président de la République démocratique et populaire, et promu aussitôt au titre du héros de la République¹⁴⁴⁷. Et

1444 Breen Michael, *Kim Jong-il, dictateur nord-coréen*, Paris, éd. Saint-honoré Média, 2004, 216 pages

1445 Pons Philippe, *Comment Kim Jong-il succéda à son père*. Disponible sur le site : http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2011/12/19/comment-le-fils-de-kim-jong-il-succeda-a-son-pere_1620299_3216.html

1446 Idem.

1447 Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.36.

selon les observateurs, c'est justement à cette époque qu'apparaîtra « *le terme de "Centre du Parti" pour désigner sans le nommer, le futur héritier. L'autorité du Parti du travail de Corée est censée émaner de ce "Centre", auquel il est fait référence comme à une personne puisque les membres étaient invités à lui témoigner "affection" et "fidélité". En février - 1977, un texte publié par l'Association des Coréens au Japon, pro-Pyongyang, et destiné à ses cadres, annonçait la décision du comité central de désigner le "Cher Dirigeant" comme successeur du "Grand Dirigeant"*¹⁴⁴⁸ ».

1252. Comme on le voit, cette promotion fulgurante eut donc pour effet de faire de Kim Jong-II le successeur naturel de son père Kim Il-sung, mais il permit surtout d'éviter toute vacance du pouvoir à la tête de l'État, dans la mesure où Kim Jong-II avait été préventivement installé dans l'antichambre du pouvoir avec ses différentes promotions dont celle stratégique de Vice-Président de la République. De ce fait, à partir du moment où tout avait ainsi été préparé en amont avec munie, la succession de Kim Il-Sung, le « Grand dirigeant », Père fondateur de la nation coréenne, s'est déroulé automatiquement dès l'annonce de sa disparition.

1253. Cette succession considérée comme la première succession dynastique dans un régime communiste, s'est donc opéré sans résistance, grâce au rôle dirigeant joué par le parti des travailleurs, parti unique d'obédience communiste tout au long du processus. En effet, on a souvent noté que le « Cher Dirigeant » avait été désigné comme le successeur de son père dès 1974 *"conformément à la volonté unanime du Parti"*¹⁴⁴⁹, ce qui montre clairement le rôle capital joué par le parti dans ce processus de succession. La propagande politique et le culte de la personnalité joués par les instances du parti ont été aussi nécessaire à Kim Jong-II que la bienveillante protection de son père pour que cette succession se passe sans encombre.

1254. En ce qui concerne la succession de Kim Jong-II lui-même, elle intervint en cette fin d'année 2011 selon le même procédé ou le même mode opératoire près de 18 ans plus tard, après avoir succédé lui-même à son père. En effet, Kim Jong-II mourut fin décembre 2011, et avec l'annonce de sa disparition, son fils cadet, Kim Jung-Un, a été désigné comme son successeur. Cette désignation, somme toute, n'est véritablement pas

1448 Pons Philippe, *Comment Kim Jong-il succéda à son père*. Disponible sur le site : http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2011/12/19/comment-le-fils-de-kim-jong-il-succeda-a-son-pere_1620299_3216.html

1449 Idem.

une surprise, puisqu'il avait été soigneusement préparé à l'avance, et ce, exactement dans les mêmes proportions que celles par lesquelles son père avait succédé à son grand-père. Pour étayer cette affirmation, il suffit d'observer que Kim Jung-Un, à l'époque successeur présomptif qui, seulement âgé de 28 ans, avait déjà bénéficié comme son père, sinon plus, d'une promotion éclair.

1255. Soulignons à titre d'illustration que Kim Jung-Un venait d'être nommé, le 28 septembre 2010, général à quatre étoiles et promu à des postes-clés au sein du parti¹⁴⁵⁰. Au lendemain de sa promotion au poste de général d'armée avec quatre étoiles, il fit son entrée au comité central du parti des travailleurs, comme Vice-président chargé de la commission militaire. Cette double décision le confortait solidement dans son statut de dauphin désigné¹⁴⁵¹. Au décès de son père en décembre 2001, tout était déjà prévu pour faire de ce jeune, âgé de 28 ans, l'autorité suprême du pays. Comme le disait une haute personnalité du parti travailleurs nord-coréen, le jeune successeur Kim Jung-Un est « *le grand héritier de la cause révolutionnaire du Juche et le chef exceptionnel de notre parti, de notre armée et de notre peuple* ¹⁴⁵² ».

1256. Ainsi, en préparant son fils pour lui succéder, le « *Cher dirigeant* » espérait empêcher une lutte pour le pouvoir après sa mort. Cependant, une telle hypothèse serait devenue très dangereuse pour la survie du pouvoir que son père lui avait cédé comme un patrimoine. La mise en évidence de la succession en Corée du Nord, telle qu'elle a pu se préciser, nous apporte un éclairage supplémentaire sur des caractéristiques importantes de la succession dans les régimes charismatiques ou à forte personnalisation. Tout d'abord, elle met en lumière la tentation naturelle des Grands Chefs de perpétuer leur régime à travers leurs propres progénitures ; ensuite, elle nous a permis de mieux mesurer le rôle essentiel du parti concernant les successions dans les régimes de parti unique.

1257. Après avoir examiné la monopolisation du processus successoral par le parti unique, nous nous pencherons sur les cas où le chef lui-même fait du règlement de sa

1450 Voir article du Courier international 29 septembre 2010, « *De nouvelles fonctions pour le successeur désigné de Kim Jong-il* ». Disponible sur le site : <http://www.courierinternational.com/breve/2010/09/29/de-nouvelles-fonctions-pour-le-successeur-designe-de-kim-jong-il>. (Consulté le 27 décembre 2011).

1451 Voir l'article de Jack Thomson, « *Corée du nord. La succession est en marche* », publié le 28 septembre 2010. Disponible sur le site : [Télégramme.com](http://www.telerama.com). (Consulté le 27 décembre 2011).

1452 Voir dépêche de l'agence Reuter du 19-12-2011, « *Kim Jong-Il est mort, son fils devient le grand héritier* ». Disponible sur le site : <http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRPAE7BI00320111219>. (Consulté le 27 décembre 2011).

succession, une prérogative personnelle et exclusive. Nous verrons comment certains chefs charismatiques ont organisé eux-mêmes leur propre succession. Dans la perspective stratégique d'organiser une succession parfaitement réussie en régime de parti-unique, on observera que celle-ci se construit effectivement dans un contexte monopartite au moyen d'une position attribuée au dauphin dans les instances supérieures du parti. Puis, d'une mobilisation commandée des instances dirigeantes comme le bureau politique et le comité central du parti. Ce scénario envisagé fait jouer au parti le rôle central dans la désignation du successeur.

1258. Ainsi, de façon caractéristique, certaines formules consistent à confier au comité central du parti la mission très délicate de choisir le successeur. Il est cependant illusoire de croire que ce choix se fait sans l'aval du chef charismatique lui-même ; Généralement, c'est le choix du chef charismatique qui est ainsi entériné par les membres du comité central du parti ou de toute organique politique du parti.

Paragraphe 2 : Le chef charismatique, maître d'œuvre du règlement de sa propre succession

1259. Cette hypothèse est relative à la personnification et à la monopolisation du processus successoral par le succédé lui-même. Sans négliger le phénomène bureaucratique, plus précisément la rationalisation de la problématique de la succession à travers des procédures constitutionnelles, on prêter attention au rôle essentiel joué par le leader lui-même pour régler la question délicate de sa succession. L'accent sera donc mis la manière dont le leader charismatique fait de la question de sa succession une affaire personnelle, et comment il tente de faire de ses successeurs, pour emprunter l'expression d'Eugène Enriquez « *son bien propre taillable et corvéable à merci et ses concitoyens comme ses sujets* »¹⁴⁵³.

1260. Nous nous proposons donc d'élucider les différents mécanismes de construction, de coordination et de mise en œuvre du procédé successoral par certains chefs charismatiques. Nous tâcherons d'analyser les procédures et les ressources mobilisées personnellement par le chef charismatique pour mettre sur orbite son dauphin, consolider son hégémonie sur ses rivaux et lui ouvrir les portes du pouvoir. Ceci dit, une précision s'impose avant tout examen de nos hypothèses. En effet, si cette étude doit être

¹⁴⁵³ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 448.

menée dans une perspective générale, sans occulter des références à l'univers politique moderne et mondiale, notre analyse se concentrera exclusivement sur les nouvelles nations, plus particulièrement, les nations africaines issues de la colonisation occidentale.

1261. Avant d'analyser comment les chefs charismatiques abordent eux-mêmes la problématique de leur succession, nous croyons nécessaire de préciser d'abord pourquoi c'est dans cette contrée du monde que nous nous inspirerons plus largement pour étayer nos présuppositions. Autrement dit, quelques mots d'explications seront indispensables pour nous justifier des raisons de la primauté que nous voulons accorder à la problématique de la succession en Afrique, concernant la succession charismatique.

A) La monopolisation du règlement de la succession par le chef charismatique : une pratique courante en Afrique

1262. La monopolisation du règlement de la succession par les chefs charismatiques est bien une réalité incontestable sur le continent africain. C'est pourquoi nous avons cru nécessaire de rechercher les causes qui sous-tendent une personnalisation du règlement de la succession au pouvoir d'État. Dans les sociétés stabilisées et policées, le pouvoir, du fait de son caractère fortement institutionnalisé, est devenu impersonnel. En effet, selon l'expression de Georges Burdeau, on dira que le pouvoir y a été « *transféré de sa personne des gouvernants...à l'institution étatique qui en devient maintenant le seul propriétaire* ¹⁴⁵⁴ ».

1263. De fait, la dévolution du pouvoir dans les sociétés occidentales policées est aujourd'hui de l'ordre de la routine, ce qui fait que les crises de succession y sont assez rares. Les conditions de vacances du pouvoir sont connues de tous, elles sont constitutionnelles et s'imposent à tous. Pour ce qui est la succession à proprement parler, comme nous l'avons vu, cette prérogative appartient généralement au peuple souverain. C'est à lui seul de décider qui doit être le successeur du Chef d'État sortant. Il est donc tout à fait normal qu'à partir du moment où ce pouvoir de désignation revient au peuple, les crises de succession soient exceptionnelles. Or, c'est tout à fait l'inverse dans le contexte postcolonial en Afrique où les successions sans crise constituent des exceptions. Le politologue français Vincent Fourcher, dans *Difficile succession en Afrique*

1454 Burdeau Georges, *Traité de science politique*, 3e éd., t. I et vol. II, t. II. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 35 N°3. Juillet-septembre, 1983, p. 643.

*subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*¹⁴⁵⁵, estime pour sa part que ces récurrentes crises de succession relèvent du manque d'institutionnalisation du jeu démocratique¹⁴⁵⁶.

1264. Cette situation regrettable s'explique par l'institutionnalisation du pouvoir qui, d'une manière générale, se trouve encore à un stade embryonnaire. Celle-ci se traduit concrètement par la personnalisation très poussée du jeu politique. Et comme nous l'avons vu, la situation politique de l'Afrique après les indépendances se caractérise particulièrement par une floraison de domination charismatique, et surtout par une personnalisation « hyperbolique » du pouvoir¹⁴⁵⁷. Rappelons les propos de Jean Lacouture : « *Si en occident et dans bon nombre de démocraties socialistes, le pouvoir crée la personnification, dans ce qu'on est convenu d'appeler le Tiers monde, c'est la personnification qui crée le pouvoir*¹⁴⁵⁸ ». De ce fait, il y subsiste naturellement un contexte politique où la problématique de la succession, plus qu'ailleurs, se pose avec beaucoup plus d'acuité.

1265. En effet, comme dans tout système politique où le pouvoir est pleinement incarné par une personnalité qui en constitue le substrat, il est évident que le chef charismatique ici fera du règlement de sa succession une affaire personnelle. En somme, la faiblesse ou la lenteur de l'institutionnalisation du pouvoir se reflète fortement sur les procédés de dévolution du pouvoir. Car ces systèmes politiques ont eu du mal à s'adapter ou à intégrer un procédé de succession qui pourrait assurer, par exemple, le passage du dirigeant charismatique, fondateur du régime et de l'État, à un successeur dont la légitimité reposerait sur des institutions et des règles de transmission impersonnelles du pouvoir¹⁴⁵⁹. Cela aurait sans doute permis de créer les conditions objectives de succession permettant d'assurer un transfert paisible du pouvoir.

1266. L'intérêt de toutes ces analyses est de souligner les raisons qui poussent certains chefs charismatiques postcoloniaux à régler eux-mêmes le problème de leur succession. En effet, conscients des risques de déflagration que pourrait entraîner leur départ du pouvoir ou leur disparition, certains se sont exclusivement appropriés de la

1455 Foucher V., *Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, Pouvoirs 2009/2, N° 129, pp. 127-137.

1456 Idem. p.128.

1457 Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 11.

1458 Idem. p. 11

1459 Voir à ce propos les commentaires de Carrère d'Encause Hélène sur la succession de Lénine dans son article, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., p. 4.

question de la succession. Celle-ci devient alors une de ses préoccupations constantes ; car comment trouver la meilleure formule pour trouver un de ses disciples capable d'assumer valablement la succession et de préserver par conséquent son héritage politique.

1267. Il serait intéressant de se préoccuper de la manière dont les problématiques de la succession sont fondées et résolues, dans la mesure où elles permettent de vérifier le degré d'assimilation politique, au sens où ces Etats, bien qu'étant indépendants, tentent de reproduire le modèle politique de l'ex-colonisateur¹⁴⁶⁰. En outre, le règlement de la succession peut s'avérer comme un indicateur pour évaluer la maturité politique des nouvelles élites africaines postcoloniales, mais c'est aussi un véritable test pour la solidité des institutions politiques instaurées après les indépendances.

1268. Soulignons que, rétrospectivement, les différents cas de succession des grands leaders historiques du continent ont suscité certains soucis, parfois même au-delà de la simple inquiétude ; on observait une hantise ayant poussé certains commentateurs ou politologues à des prévisions apocalyptiques¹⁴⁶¹. Car la situation politique et institutionnelle de ces pays pouvait susciter objectivement certaines appréhensions, dans la mesure où les pères fondateurs, en personnalisant trop et en monopolisant à outrance l'espace politique, n'ont pas facilité l'éclosion d'autres leaderships.

1269. Nous trouvons plus intéressant de comprendre les différents scénarios envisagés pour les règlements de la problématique de succession dans ce contexte africain avec un exemple concret : celui de Senghor au Sénégal, d'autant que dans ces cas, il s'agira d'examiner des processus successoraux des premières générations des Chefs d'États postcoloniaux. Autrement dit, il est question du transfert du pouvoir entre deux générations d'homme politique: d'un côté les dirigeants historiques communément appelés « Père de la nation », et de l'autre la nouvelle génération que nous appellerons volontiers les « héritiers des Pères de l'indépendance ». Ainsi, au-delà de la charge symbolique qui marque le passage de témoin entre ces deux générations d'hommes politiques, plus qu'un simple transfert de pouvoir, il s'agit des premiers changements de direction politique à la tête de ces États nouvellement indépendants.

1460 Voir Jean du Bois de Gaudusson, « *Quels statut constitutionnel pour le chef d'Etat en Afrique ?* », in le nouveau constitutionnalisme, Mélanges en l'honneur de Gérard Cognac, Paris, LGDJ, 2001 ; Voir aussi Jean-François Médard, *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, éd. Karthala, 1991, 405 p.

1461 Voir à ce sujet les commentateurs de Tessa Bakary, dans *Transition politique et succession en Côte d'Ivoire*, in Diop Momar-Coumba et Diouf Mamadou, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., pp.103-108

1270. Ce cas de Senghor, nous le verrons, illustre que la succession charismatique en Afrique n'est pas forcément synonyme de crise. C'est aussi le cas dans la succession d'Ahidjo au Cameroun. Et ce qui nous semble plus intéressant à rechercher, c'est la manière avec laquelle ces dirigeants charismatiques, Pères des indépendances du Sénégal et du Cameroun, ont pu personnellement régler l'hypothèque de la succession au point de déjouer toutes les prévisions apocalyptiques. Ceci dit, essayons d'examiner les stratégies utilisées par les figures historiques africaines pour tenter de trouver une solution à la problématique de leur succession.

B) Les procédés de règlement de succession par les chefs charismatiques : les cas de Senghor et de Ahidjo

1271. Pour mieux mettre en évidence ces procédés de règlement de succession, on essaiera d'abord d'identifier les éléments qui permettant d'expliquer, de façon générale, comment le leader charismatique règle lui-même sa propre succession (1). Ensuite, il conviendra de concrétiser et d'illustrer nos différentes présuppositions à travers le cas empirique de Senghor au Sénégal (2).

1) Réflexion générale sur le règlement de la succession par les chefs charismatiques

1272. Nous retiendrons deux stratégies utilisées par les leaders charismatiques pour résoudre la problématique de leur succession. La première consiste, pour le leader, à choisir souverainement en amont un successeur désigné parmi les éventuels prétendants, puis à le former progressivement à la gestion pratique et quotidienne du pouvoir. En effet, selon notre hypothèse, dans la mesure où le charisme sur lequel repose principalement le prestige et l'aura du leader historique dont la succession est en question est "intuitu personae", pour être, dans une moindre mesure, transmissible au successeur en vue de perpétuer ou du moins prolonger l'héritage politique du père fondateur ; il faudra donc effectuer en amont un travail intense de formation ou d'« éducation charismatique » du probable successeur, d'autant plus que nous avons évoqué dans notre première partie avec Max Weber, la possibilité d'une « éducation charismatique »¹⁴⁶².

1273. Dans cette perspective, et dans le cadre de notre hypothèse, une fonction taillée sur mesure est créée par le leader charismatique pour mieux encadrer le dauphin désigné.

¹⁴⁶² Séguy Jean, *Max weber : agir, savoir pourquoi*, Archives des sciences sociales des religions, op. cit., p. 16.

Ce scénario se déroule généralement pour éviter toute vacance du pouvoir due à un décès ou à un empêchement absolu du leader charismatique de l'espace considéré. Tel fut le cas de Lénine qui, empêché par la maladie, a désigné son successeur par testament, qui restera, de surcroît caché¹⁴⁶³.

1274. En effet, ces leaders qui choisissent cette stratégie « de désignation en amont et de préparation jusqu'à la succession » sont parfaitement conscients de leur temporalité en tant qu'être humain vulnérable et mortel. Dès lors, pour éviter un vide ou une vacance du pouvoir en cas de survenance d'événement malheureux, des règles et procédures de succession institutionnalisées sont prévues à cet effet. Cette institutionnalisation, même si elle prend formellement une dimension abstraite et impersonnelle, est en réalité taillée sur mesure pour le successeur désigné par le Chef charismatique. Georges Burdeau, dans son *Traité de science politique*, insiste justement sur le caractère artificiellement volontaire de l'institutionnalisation de la succession au pouvoir¹⁴⁶⁴. Car pour lui, cette institutionnalisation a pour « *objet de créer artificiellement un lien juridique entre une institution qui incorpore l'idée de droit de l'homme qui est le chef en vertu du statut organique de cette institution* ¹⁴⁶⁵ ».

1275. Au-delà des intentions cachées, il est essentiel de considérer que cette institutionnalisation de la succession a pour objectif d'assurer la vacance du pouvoir. Aussi, règle-t-on par la même occasion et de façon définitive, la succession du leader, la pérennité et la permanence du régime charismatique. C'est ainsi qu'en cas de survenance de l'une des conditions de vacance du pouvoir susmentionnées, la succession du chef charismatique s'opère automatiquement dans un contexte de clarté des règles constitutionnelles de succession. Or il se trouve que ces règles avaient été échafaudées en amont au profit du dauphin préalablement adoubé par le leader charismatique lui-même. Ainsi, la succession échoit à son favori du fait de l'institution de ce poste de dauphinat constitutionnel dans lequel ce dernier avait été en amont installé sous sa bienveillante protection.

1276. Cette stratégie a le mérite d'avoir deux avantages : le premier est que la succession se déroule selon des procédures légales, le second est que le successeur, ayant

¹⁴⁶³ Voir Nikita Khrouchtchev, *Rapport secret sur Staline au XX^e Congrès du P.C. soviétique, suivi du Testament de Lénine*, éditions Champ Libre, Paris, 1970, 190 p.

¹⁴⁶⁴ Voir Georges Burdeau, *Traité de science politique*, 3^e éd., T.I, Vol. 2, Paris, L.G.D. J., 1980, p. 120

¹⁴⁶⁵ Idem. p. 120

été préalablement adoubé ou coopté par le chef charismatique à ce poste de dauphinat tant convoité par ses rivaux, possède une sorte de légitimité. Sur ce point, il est utile de souligner qu'en régime charismatique, le successeur acquiert généralement sa légitimité parce qu'il a bénéficié de la bénédiction ou de l'onction du chef charismatique. Nous verrons plus loin lorsque nous aborderons la succession de Lénine, que c'est sans doute cette qualité qui avait manqué au départ à Staline, à un moment-clé de la succession où il se prévalait être l'héritier de Lénine, d'où sa tentative de dissimuler le testament de ce dernier qui était clairement en sa défaveur.

1277. Cela montre clairement que l'onction du chef charismatique même posthume, est très importante d'abord pour l'accession à la succession, ensuite pour la consolidation du pouvoir. Le soutien, même tacite, du chef charismatique permet au successeur charismatique de consolider plus facilement son autorité. Or, ici, en plus de la légalité formelle de la succession, le successeur est supposé disposer de la légitimité du fait de sa désignation au statut de dauphinat par le leader charismatique lui-même.

1278. Pour ce qui est des postes stratégiques de dauphinat constitutionnel, il peut s'agir selon les cas, de la présidence du Sénat comme étant l'hypothèse prévue par la constitution de la Ve République française¹⁴⁶⁶, de l'assemblée nationale comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire avec la succession d'Houphouët-Boigny par Henri Konan Bédié en 1993. Il peut s'agir également d'un poste de vice-président comme en Égypte pour la succession de Gamal El Nasser¹⁴⁶⁷. En reprenant nos différents éléments sur le règlement personnel par le chef lui-même de la question de sa succession, nous nous proposons de mettre en évidence à travers des cas empiriques de succession de chefs charismatiques, certains procédés qui peuvent constituer des modèles de ce type de succession.

¹⁴⁶⁶ Mais dans le cas de la France, tout comme dans la plupart des constitutions modernes, les personnes nommées au poste de dauphinat constitutionnel ne sont pas autorisées à se présenter aux élections présidentielles après la période de la vacance du pouvoir. Or, cette règle n'était pas en vigueur pour la succession des premiers Chefs d'État en africains après les indépendances. Ainsi, dans la plupart des Constitutions comme dans celle du Sénégal et aussi du Cameroun que nous verrons, le dauphin constitutionnel terminait le mandat présidentiel en cours, puis il pouvait légalement se présenter aux élections présidentielles au terme de la fin du mandat du chef charismatique démissionnaire ou décédé. Il est évident que la position du dauphin qui achève le mandat du succédé, lui donnait un avantage crucial sur ses éventuels concurrents.

¹⁴⁶⁷ Il est utile de rappeler que, pour la succession du Raïs égyptien, en 1970, Anouar El Sadat, nommé vice-président pour l'occasion, un an avant le décès de Nasser, profita de la confusion générale provoquée par la disparition subite de Nasser (mort d'une crise cardiaque quelques semaines après le déclenchement de la « guerre d'usure » contre Israël) pour se faire élire à la tête de l'État. (Voir El Hadj Mbodj, *La succession du chef de l'État en droit constitutionnel africain*, op. cit., pp. 270-271).

1279. L'application de nos présuppositions susmentionnées à la succession constitutionnelle du Chef d'État africain permet de rendre compte des modalités et de la finalité de l'opération successorale dans laquelle tout est régenté par le chef lui-même. Et l'on verra à ce propos que la succession ne se réduit pas à une simple élaboration des règles de transmission du pouvoir. Il faut, en plus, garantir l'effectivité du processus successoral, ainsi qu'une acceptation de la règle successorale et du successeur. Ce qui sera encore plus important à analyser, c'est que la légitimité du successeur ne peut être réellement consolidée que par le soutien que lui apporte le chef charismatique dont la succession est en jeu. Essayons d'illustrer tout ça maintenant avec le cas historique de Senghor. Par ailleurs, nous citerons au passage le cas d'Amadou Ahidjo au Cameroun afin de renforcer nos présuppositions.

1280. Ces deux cas méritent une attention particulière dans la mesure où ils ont été les premiers exemples de succession des Pères fondateurs africains qui se sont déroulés le plus parfaitement¹⁴⁶⁸. Ce qui rend particulièrement intéressant nos deux modèles, c'est qu'après avoir minutieusement préparé leur succession, ces deux chefs d'États ont volontairement démissionné de leurs fonctions pour céder la place à leurs successeurs qu'ils avaient préalablement préparés à assumer la fonction suprême. Le premier, Léopold Sédar Senghor, a démissionné le 31 décembre 1980 et le second, Ahmadou Ahidjo a démissionné à son tour le 4 novembre 1982, tous deux après plus de 20 ans de pouvoir¹⁴⁶⁹.

1281. Ceci dit, il sera tout à fait pertinent de nous attarder sur ces deux cas d'école de successions maîtrisées dans les règles de l'art en Afrique postcoloniale. Car on se situe sur un continent, où les successions se terminent le plus souvent en de graves crises, voire par des conflits armés. Le cas de la Côte d'Ivoire, après la disparition d'Houphouët-Boigny, en est une parfaite illustration. Or, ce qui rend nos deux modèles de succession digne d'intérêt, est qu'il s'agit des tout premiers cas de processus de succession concernant les grands dirigeants africains issus de l'indépendance. Nous nous proposons de rechercher

¹⁴⁶⁸ Ces deux cas (Senghor et Ahidjo) sont incontestablement les plus édifiants en matière de succession charismatique (celles des Pères de l'indépendance) sur le continent Africain. En effet, contrairement à ces deux exemples, les autres artisans des indépendances, devenus Chefs d'État, certains ont exercés leurs pouvoirs jusqu'à la fin de leurs vies (Houphouët-Boigny, Sékou Touré et Jomo Kenyatta), et d'autres ont été chassés du pouvoir par des coups d'État militaire (Kwamé Nkrumah). En outre, pour ce qui est de nos deux modèles de succession, le transfert du pouvoir s'est déroulé selon les dispositions constitutionnelles en vigueur dans ces États respectifs (Sénégal et Cameroun).

¹⁴⁶⁹ Voir Tessa Bakary, *La transformation de l'élite et succession politique en Côte d'Ivoire : un changement dans la continuité*, op. cit., p. 2.

comment ces deux grands leaders charismatiques ont pu déjouer les prévisions négatives en ce qui concerne les successions des grandes figures issues des indépendances.

2) Les exemples de Senghor au Sénégal et d'Ahidjo au Cameroun

1282. Illustrons nos présuppositions précédentes sur le règlement de la succession par les chefs charismatiques à travers, d'une part le cas de Senghor (a), et d'autre part, celui d'Ahidjo (b).

a) La succession de Senghor au Sénégal : la transmission des pouvoirs au successeur par démission

1283. Il importe de souligner que la succession de Senghor fut le premier cas de transfert de pouvoir entre un des pères de l'indépendance africaine et son successeur. En d'autres termes, c'était la première fois qu'un Président de la République africain postcolonial décidait de se retirer volontairement pour céder le pouvoir à son successeur. Pour mettre en évidence le règlement de l'équation de la succession de ce Président, on retiendra qu'elle se fera, tout comme d'ailleurs Ahidjo au Cameroun, se fera par la création opportune d'un poste de premier ministre comme dauphinat constitutionnel chargé d'assurer la continuité du pouvoir en cas de vacance de la Présidence de la République. C'est en cela qu'une révision de la constitution sera engagée en 1970 pour lui accorder une force de loi.

1284. Ainsi, pour bien comprendre l'enjeu de la création de ce poste de Premier ministre qui servira de dauphinat constitutionnel, on ne pourrait mieux faire que de nous référer à l'exposé des motifs qui sous-tendait la dite révision constitutionnelle: « *Pour éviter à une quelconque des éventualités (décès, démission ou empêchement définitif du chef de l'État) que la mission du chef de l'État soit interrompue, le Premier Ministre alors en exercice, dépositaire de la confiance et de la volonté présidentielle, assurera la continuité du régime en exerçant les fonctions de Président de la République*¹⁴⁷⁰. »

1285. Pour comprendre ce que recouvre réellement cette modification de la constitution, il est important de revenir sur l'ancienne formule, autrement dit, d'étudier et d'analyser dans une perspective comparative les caractéristiques du mode de succession qui était initialement prévu avant la réforme suscitée. Cela nous permettra de mettre en évidence la véritable signification de ce nouveau choix successoral qu'est celui du Premier

¹⁴⁷⁰ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 132.

ministre comme dauphin constitutionnel. Il convient de souligner, à cet égard, qu'avant la création du poste de Premier ministre au Sénégal en 1970, la vacance de la Présidence de la République devait être, selon la constitution sénégalaise, assumée par le Président du Parlement¹⁴⁷¹. Et comme on vient de l'évoquer, avec la nouvelle formule, cette charge revient désormais au Premier ministre après cette réforme constitutionnelle de 1970.

1286. À partir de la configuration de cette nouvelle stratégie de succession, il est possible de formuler des hypothèses sur les raisons qui sous-tendent cette nouvelle formule. On pourrait en effet avancer le fait que le Président Senghor voulait d'abord avoir plus de visibilité, voire une maîtrise totale de sa succession, et ensuite se donner une grande marge de manœuvre dans le choix du successeur. C'est sur cette toile de fond qu'il faut placer la nouvelle formule de succession initiée par Senghor.

1287. Il semble donc bien qu'avec l'ancienne formule, Senghor n'était pas assuré d'avoir toujours une réelle emprise sur le règlement de sa succession. Car, comme susmentionné, dans l'ancienne formule successorale, c'est le Président du parlement qui faisait office de successeur. Or, il se trouve que, contrairement au Premier ministre qui est directement nommé par le Chef de l'État, le Président du parlement est d'abord un élu du peuple, désigné ensuite par ses pairs à la Présidence du parlement pour un mandat de cinq ans¹⁴⁷². Étant donc ainsi désigné par le peuple, le Président du parlement pourrait ne pas être forcément le choix du Chef d'État, et ce, non pas pour être le Président du parlement, mais encore pour son statut de dauphinat du Chef de l'État.

1288. La désignation d'un Premier ministre en qualité de dauphinat du Chef de l'État par la nouvelle réforme, apparaissait donc comme le procédé le plus pratique pour Senghor, afin d'organiser sereinement et sérieusement sa propre succession. À l'appui de cette hypothèse, on pourrait évoquer le fait que le Premier ministre est directement nommé

¹⁴⁷¹ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 132.

¹⁴⁷² L'une des conséquences d'une telle procédure, est que le Président du parlement est désigné ici par d'autres personnes (les parlementaires) autres que le Chef d'État. Or, dans une telle perspective, la personnalité choisie ainsi par les parlementaires comme étant le successeur du chef, peut ne pas correspondre au choix de ce dernier, ou du moins celui qu'il souhaitait avoir comme son successeur. En outre, le mandat du Président du parlement est fixé pour 5 ans, alors que le Premier ministre en plus d'être désigné par le Chef d'État lui-même, celui-ci a également la possibilité et le pouvoir de mettre à ses fonctions, et à tout moment. De fait, si d'aventure il ne veut plus de l'occupant du poste de premier ministre comme successeur, il est loisible pour lui de le démettre. De plus, il est très pratique pour le Président Senghor en tant que le chef de l'exécutif de former son successeur, le Premier ministre à la gestion quotidienne du pouvoir. En effet, sans doute, le Président Senghor savait que le pouvoir charismatique étant précaire et surtout éphémère, il ne pouvait pas garantir une stabilité politique après son départ. C'est pour ces raisons qu'il a choisi de faire du premier ministre comme son dauphin, en prenant soin de transférer progressivement son charisme.

par le Président de la République, et que, pour être nommé à ce poste, le postulant doit être son homme de confiance. Et comme le disait si bien Georges Pompidou à l'époque, « *les futurs présidents de la République, quels qu'ils soient [...] seront conduits à choisir comme Premiers ministres des hommes qui leur soient étroitement liés, sur le plan non seulement politique, mais intellectuel et personnel et dont ils n'aient jamais à redouter, je ne dis pas l'indépendance de pensée et d'expression qui est essentielle, mais la concurrence* ¹⁴⁷³ ».

1289. Et dans ce même ordre d'idée, dans le cas du Sénégal, le Premier ministre est « *le représentant de la pensée et l'exécutant de la politique définie par le chef de l'Etat* ¹⁴⁷⁴ ». En définitive, avec l'institution du poste de Premier ministre comme dauphinat, Senghor avait désormais toutes les cartes en main pour préparer soigneusement et à sa convenance sa propre succession ¹⁴⁷⁵. Il est essentiel de considérer que l'institution successorale aurait ainsi été taillée sur mesure par le premier Président de la République du Sénégal, pour être sûr qu'un homme de son choix deviendrait son successeur à la magistrature suprême ¹⁴⁷⁶. C'est ainsi qu'après la création du poste de Premier ministre comme dauphinat constitutionnel, le choix du 'Père de l'indépendance' sénégalaise, pour occuper ce statut très convoité, se portera sur Abdou Diouf. La désignation de ce jeune technocrate, très discret et moins en vue par rapport aux dignitaires du régime, sera perçue comme une grande surprise, voire un « coup de tonnerre » pour certains acteurs.

1290. Avant d'analyser les raisons du choix d'Abdou Diouf par le Président Senghor, il conviendra de souligner qu'au moment de sa désignation, subsistait au sein du régime une sorte de crise larvée pour la succession. En effet, les politologues sénégalais, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf dans *Sénégal : par-delà la succession Senghor-Diouf*, soutiennent que dans l'entourage du Chef d'État, il existait à cette période précise une lutte factionnelle opposant Babacar Bâ, le puissant ministre des finances, et Abdou Diouf, le successeur présomptif, cette rivalité commençait à secouer sérieusement le régime ¹⁴⁷⁷.

¹⁴⁷³ Pompidou Georges, *Le nœud gordien*, éd. Plon, Paris, 1974, p. 65.

¹⁴⁷⁴ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 132

¹⁴⁷⁵ Ses prérogatives lui permettant de nommer et de démettre le Premier ministre jusqu'à ce qu'il puisse trouver la personne idéale pour occuper cette fonction très prisée.

¹⁴⁷⁶ Contrairement à Senghor, on n'a souvent noté que la création du poste de Premier ministre comme dauphinat constitutionnel était semble-t-il plutôt une tactique pour Bourguiba en Tunisie pour rendre plus indécis et plus incertain le choix de son successeur.

¹⁴⁷⁷ Diop Momar-Coumba et Diouf Mamadou, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p.137.

1291. Pour étayer une telle affirmation, on peut se référer aux écrits d'un témoin direct de cette situation. Il s'agit de Magatte Lô¹⁴⁷⁸, homme politique sénégalais, compagnon de route du Président Léopold Sédar Senghor : « *La lutte pour le pouvoir s'était accentuée ; c'est ainsi que des clivages se sont constitués au sommet de notre parti, entraînant des regroupements de camarades autour des responsables qui s'affrontaient pour la prise du pouvoir. Les 'jeunes loups' se coalisèrent contre les chefs historiques du parti [...] ¹⁴⁷⁹* ». C'est d'ailleurs ce qui poussa le Président Senghor à prendre personnellement en main le règlement de sa propre succession pour imposer par son autorité et son prestige le choix qu'il avait à faire.

1292. Ainsi, afin d'éviter tout pourrissement de la situation, le Président a dû défendre fermement son option en confirmant le choix d'Abdou Diouf au poste de Premier ministre. Cette confirmation eut donc pour conséquence de renforcer la position de ce dernier dans son nouveau statut de dauphin confirmé du père fondateur du régime, ce qui contribuera à ruiner l'espoir des autres successeurs-rivaux, et à comprimer leurs ambitions. Abdou Diouf étant ainsi adoubé, Senghor entreprendra un travail de mobilisation des ressources politiques en sa faveur pour consolider sa position de successeur incontesté. De fait, Abdou Diouf occupera ce poste de dauphinat pendant une dizaine d'années.

1293. Il nous paraît important de mettre l'accent sur ce nombre d'années passé au poste de Premier ministre, car il peut être perçu comme le temps nécessaire voulu par Senghor pour opérer ce que Max Weber appelle la phase d'« éducation du charisme ». Autrement dit, les dix années d'Abdou Diouf au poste de Premier ministre constituent le temps nécessaire d'apprentissage et de formation à l'art d'exercer le pouvoir et d'acquérir l'expérience dans la gestion quotidienne des affaires de l'État auprès du père de la nation sénégalaise. L'objectif était double : d'abord, renforcer la légitimité du successeur en lui rendant sa posture naturelle et incontestable vis-à-vis du peuple, mais surtout vis-à-vis de ses rivaux ; ensuite, former le successeur et l'habituer à l'expérience de la gestion du

¹⁴⁷⁸ Magatte Lô (né en 1921) est un homme politique sénégalais, ancien député, plusieurs fois ministre entre 1962 et 1968, notamment des Forces armées, sous la présidence de Léopold Sédar Senghor. Il fut également le Président du Conseil économique et social pendant de longues années. Voir Babacar Ndiaye et Waly Ndiaye, *Présidents et ministres de la République du Sénégal*, Dakar, 2006 (2^e éd.), p. 257

¹⁴⁷⁹ Magatte Lô, *Sénégal, le temps du souvenir*, Paris, éd. Harmattan, Coll. Mémoire africaine, 1991, p. 129.

pouvoir jusqu'à ce qu'il ait une véritable carrure d'homme d'État, lesquels devaient lui permettre d'assumer efficacement la continuité du pouvoir¹⁴⁸⁰.

1294. Au-delà de tous ces aspects, l'on pourrait aussi souligner que le choix d'Abdou Diouf n'était pas du tout fortuit, car, il suffit d'analyser son parcours avant qu'il n'ait été désigné pour assurer la continuité du pouvoir. Notons, à ce propos, qu'avant d'être nommé au poste prestigieux de Premier ministre, il avait préalablement occupé de hautes fonctions administratives et politiques au Sénégal auprès de Senghor, notamment celles de directeur de cabinet du Président Senghor en 1963, puis de secrétaire général de la présidence de la République en 1964. Il devint ensuite ministre du Plan et de l'Industrie de 1968 à 1970 et fut nommé Premier ministre en février 1970¹⁴⁸¹.

1295. Un tel parcours et une telle proximité avec le Président Senghor faisait donc de lui, à défaut d'être un historique du parti, un homme du sérail. C'est peu de dire qu'Abdou Diouf a été construit (politiquement) par Senghor, depuis son entrée en politique jusqu'à son statut de successeur naturel et légitime. Abdou Diouf lui-même reconnaît explicitement cette hypothèse, lorsqu'il affirme, en mars 2011, dans une interview accordée à TV5 Monde : « *Je n'ai pas eu d'ambition politique, je fuyais la politique comme la peste. Ce que je voulais, moi, c'est être un haut fonctionnaire, servir l'État. [...]. C'est Senghor qui m'a tiré par le bras et qui m'a entraîné à sa suite, jusqu'à faire de moi son successeur. Senghor a été mon maître, mon modèle, mon père spirituel. Et si je suis devenu Président de la République, c'est parce Senghor l'a voulu*¹⁴⁸² ».

1296. Mais revenons à la succession à proprement dite. Elle interviendra le 31 décembre 1980, suite à la démission volontaire de Senghor, et conformément au schéma du dauphinat constitutionnel qu'il avait patiemment élaboré et mis en place. Et l'annonce officielle de la démission du Président Senghor interviendra lors d'un discours solennel à la nation fin 1980¹⁴⁸³. La conséquence immédiate de cette démission était que, conformément à l'article 35 de la Constitution sénégalaise de l'époque, Abdou Diouf, dix

¹⁴⁸⁰ Diop Momar Coumba et Diouf Mamadou, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, éd. Karthala, 1990, 436 p.

¹⁴⁸¹ Voir Tirera Lamine, *Abdou Diouf : biographie politique et style de gouvernement*, Paris, éd. Harmattan, 2006, 312 p.

¹⁴⁸² Voir déclaration TV5 monde, *Abdou Diouf, un destin francophone*, Émission du mois de mars 2011–Fiche n° 126. Disponible sur le site : http://www.tv5.org/TV5Site/upload_image/app_fp/fiche_complete/126-AbdouDiouf-mars2011b.pdf.

¹⁴⁸³ Magatte Lô, *Sénégal, le temps du souvenir*, op. cit., p. 130.

ans après sa nomination au poste de Premier ministre (1970) allait succéder au Président Senghor à la tête de l'État pour le reste de son mandat¹⁴⁸⁴.

1297. Senghor fut ainsi le tout premier Chef de l'État, il faut le préciser, à prendre de son propre chef sa retraite politique en organisant parfaitement sa propre succession¹⁴⁸⁵. Comme explication à ce geste exceptionnel pour un Président de la République en Afrique, Senghor lui-même donne deux explications majeures : la première concerne son opposition à la présidence à vie : « *dès mon élection en 1960, mon principal problème a été de former une équipe pour me remplacer au plan politique*¹⁴⁸⁶. » La seconde est liée à l'âge : « *à 74 ans, il faut quitter le poste pour céder le flambeau à la jeune génération*¹⁴⁸⁷. » De ce fait, Léopold Sédar Senghor peut être vu comme l'« antithèse » de la grande majorité des fondateurs d'États africains.

1298. Mais bien qu'il traça la voie en 1981 à ce modèle successoral parfait, rares furent ses pairs qui lui emboîtèrent le pas dans ce sens. Les exemples de cette nature constituent des exemptions. Parmi ces exceptions, on pourrait encore citer, avec une faible petite le transfert de pouvoir d'Amadou Ahidjo à son successeur Paul Biya, en 1982 au Cameroun. Il s'avère pertinent d'en dire quelques mots, afin de mettre en évidence les nuances qui dégagent également un grand intérêt heuristique, du fait que quelques mois après ce transfert du pouvoir, les relations entre le successeur et le succédé étaient devenues très difficiles, voire conflictuelles.

b) La succession de Amadou Ahidjo au Cameroun

1299. Nous serons moins long sur le cas de Ahidjo dans la mesure où il comporte les mêmes similitudes que Senghor que nous venons d'examiner. En effet, tout comme au Sénégal, Ahmadou Ahidjo, le Père de l'indépendance du Cameroun, créera le 9 mai 1975

¹⁴⁸⁴ Voir Diop Momar Coumba et Diouf Mamadou, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, éd. Karthala, 1990, 436 p.

¹⁴⁸⁵ Il est important d'insister sur la portée historique de cette succession exemplaire dans le contexte africain des premiers chefs d'Etat postcolonial. Ce transfert de pouvoir est assurément d'une grande noblesse dans un continent où les Chefs d'État, s'ils ne sont pas victimes d'un coup de force, tiennent absolument à rester au pouvoir jusqu'à la fin de leur vie. Reléguant ainsi le règlement de la problématique de leur succession après leur disparition. Or, le vide laissé par leur disparition a souvent pour conséquence, nous le verrons bientôt, d'entraîner des crises de succession qui se transforment souvent en conflit armée comme le cas de la Côte d'Ivoire après la disparition d'Houphouët-Boigny.

¹⁴⁸⁶ Léopold Sédar Senghor, cité par Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, « *Sénégal : Par-delà la succession de Senghor-Diouf* », op. cit., p. 145.

¹⁴⁸⁷ Idem. p. 145.

un poste de Premier ministre comme solution pour régler la question de la succession¹⁴⁸⁸, lequel deviendrait le successeur du Président en cas de vacance du pouvoir. Début 1982, les choses s'accélérent, après vingt-deux ans de pouvoir absolu, le bâtisseur et fondateur de l'État camerounais, âgé à cette époque de 58 ans seulement (dans le contexte africain c'est la moyenne d'âge des dirigeants africains post indépendants), annonce, contre toute attente, sa démission du pouvoir pour des raisons de santé¹⁴⁸⁹. Conformément à la constitution, le Premier ministre, Paul Biya, âgé à l'époque de 49 ans, succède ainsi au Chef d'Etat démissionnaire.

1300. Mais, tout en tant démissionnant de la Présidence, Ahidjo conservera la Présidence du parti, l'Union Nationale camerounaise, le parti au pouvoir, sans doute pour continuer à peser sur la vie politique. C'est justement pourquoi nous avons intitulé ce procédé comme celui de « semi-démission ». Cette situation suscitera à terme des tensions entre lui-même et son successeur Paul Biya, qu'il avait pourtant auparavant faire toute la carrière politique de sorte à faire de lui son héritier. Cette situation de bicéphalisme aboutira à un clash entre les deux personnages qui deviendra frontal lorsque « *le 6 avril 1984, une tentative de putsch orchestrée par le colonel Saleh Ibrahim et des éléments de la garde républicaine restés fidèles à Ahidjo, échoue de justesse grâce à l'intervention de l'armée. Paul Biya se sert de cette crise pour raffermir son emprise sur le pouvoir*¹⁴⁹⁰ ».

1301. Pour conclure, notons que la survie du régime charismatique implique que le leader pèse de tout son poids pour mettre en place préventivement des mécanismes institutionnels en vue de garantir et de consolider le processus successoral. Et une fois arrêté, le choix du chef et le mécanisme clairement défini, l'appareil d'État se met au service du dauphin. Et, « *le dauphin est formé dans les valeurs autour desquelles est articulé le régime. L'intérêt de l'appareil de l'État s'identifie dès lors à celui du dauphin*

¹⁴⁸⁸ Léopold Sédar Senghor, cité par Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, « *Sénégal : Par-delà la succession de Senghor-Diouf* », op. cit., p. 145

¹⁴⁸⁹ « *Souffre de maux de tête et d'insomnies. Les cigarettes, l'alcool, les somnifères et les noix de Kola émoussent sa mémoire et son ardeur au travail. Parfois, entendant battre son pouls lors d'une angoisse nocturne, il craint une crise cardiaque qui le rendait incapable d'exercer le pouvoir, avant de l'avoir quitté et sans avoir préparé sa succession* », Voir François Soudan, *Démission d'Ahmadou Ahidjo*, article jeune Afrique intelligent du 31/10/2005, encore disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN30105dmissojdiha0/>. (Consulté le 18 février 2012).

¹⁴⁹⁰ Jean-Herman Guay, *Accession de Paul Biya à la présidence du Cameroun*. Disponible sur le site : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=589>. (Consulté le 18 février 2012).

*dans la mesure où la succession a pour finalité la continuité des autorités et des valeurs du régime*¹⁴⁹¹ ».

1302. On pourrait dire que ces procédés qui mettent ainsi en exergue des règles constitutionnelles de succession clairement établies devraient en principe éloigner des risques d'usurpation du pouvoir en cas de la disparition du leader. Nous verrons plus loin que, nonobstant toutes les garanties constitutionnelles en la matière, les verrouillages, les contournements et les manipulations l'emportent très souvent sur la rigueur des lois fondamentales. Cela signifie que malgré toutes les dispositions prises en la matière, les crises de succession ne sont jamais à écarter. C'est ce que nous tenterons d'examiner dans le deuxième titre de notre étude sur la succession en régime charismatique. Mais avant tout, il convient de résumer ce que nous venons de dire au sujet du règlement de la succession dans une dernière partie servant de conclusion à ce titre de la deuxième partie de notre thèse.

Conclusion du titre 1 de la 2eme Partie

1303. Au terme de ce titre sur la succession en régime charismatique, plusieurs éléments sont à retenir. Le premier enseignement est que, contrairement aux prévisions apocalyptiques sur le sujet, la succession se déroule plus ou moins correctement. Nous avons vu, à ce propos, des cas de succession admirablement réussis. Les nombreux exemples que nous avons mis en lumière en constituent des preuves que les successions charismatiques ne débouchent pas forcément sur des crises. Sur ce point, même en Afrique où la succession des Pères fondateurs était très redoutée, on a vu notamment avec le cas de Senghor au Sénégal, d'Amadou Ahidjo du Cameroun ou de Jomo Kenyatta au Kenya, une dévolution parfaite du pouvoir.

1304. Ces différentes successions qui se sont déroulées sans heurts et bien d'autres encore nous ont permis de contredire de nombreuses idées reçues pour lesquelles les successions dans les régimes charismatiques riment toujours avec des crises graves, des déchirements ou l'éclatement des régimes. Notre exposé donne aussi des indications sur le processus de succession dans les régimes charismatiques, ainsi que sur les différents mécanismes utilisés pour éviter des crises de succession ou des successions ratées. Nous avons vu, à ce propos, plusieurs mécanismes de règlement de la succession, certains

¹⁴⁹¹ El Hadj Mbodj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p.139.

privilégient la participation directe ou indirecte du peuple dans la désignation du successeur du chef, nous avons appelé ces cas les procédés de succession démocratiques. Il y a plusieurs manières de laisser le peuple choisir son nouveau chef : soit directement soit indirectement. Mais dans tous les cas, le peuple intervient d'une façon ou d'une autre dans le processus de désignation du successeur. Il nous a semblé d'ailleurs que laisser le peuple lui-même décider souverainement de celui qui sera son nouveau chef, constitue le procédé le plus sûr pour éviter des crises de succession, en plus d'être un mécanisme démocratique.

1305. En outre, nous avons vu que les procédés autoritaires ou non démocratiques de succession sont les plus prégnants. Et sur ce point, le peuple n'est pas associé à la désignation du successeur. On a vu que, très souvent, ces successions se font exclusivement à l'intérieur de l'appareil dirigeant de l'État ou du parti. Dans ce contexte, le chef lui-même a un rôle essentiel dans la préparation de sa succession, mais aussi dans la désignation du successeur, tout comme dans sa cooptation, sa promotion et sa préparation en vue d'assumer la succession. Nous avons également vu prospérer une pratique courante de l'hérédité comme solution successorale. Celle-ci a d'ailleurs tendance à s'imposer comme étant le moyen le plus sûr pour garantir le maintien et la continuité du pouvoir après la disparition du chef charismatique, parfois le fondateur du régime.

1306. Ceci dit, il nous faut examiner maintenant le tout dernier titre de notre thèse consacré à la crise de succession en régime charismatique. Nous montrerons que les successions réussies que nous venons d'étudier sont sans doute des exceptions face aux nombreux cas de crises qui se déroulent dans les régimes charismatiques, surtout lors de la disparition du leader charismatique, et fondateur du régime. Nous verrons que non seulement il est très difficile d'assurer la succession du dirigeant charismatique, mais aussi que l'enjeu de la succession crée une farouche bataille entre les successeurs-rivaux, laquelle s'avère déstabilisatrice pour la continuité du régime, voire pour l'ensemble de la société.

Titre 4 : La succession non réglée : les crises de succession en régime charismatique

Introduction titre 4

1307. La problématique du non règlement de la succession est un fait permanent dans l'historiographie des régimes charismatiques, au point qu'il n'est pas hasardeux de dire que les cas de succession réglée sont des exceptions, et que le non règlement est la règle. Or c'est justement le non règlement de la succession qui, selon nous, est la cause principale de la crise de succession en régime charismatique. C'est pourquoi nous nous efforcerons de reconstituer et d'analyser les différents facteurs qui conduisent aux crises de succession dans les régimes charismatiques. Quelles sont les sources ? Quels sont les fondements des crises de succession en régime charismatique ? Telles sont les questions principales au cœur de ce dernier titre de notre thèse.

1308. Afin de mettre en évidence cette problématique, nous allons structurer ce titre en deux chapitres. Le premier consistera à examiner les différentes causes et manifestations du non règlement de la succession. Le problème sera donc pour nous de comprendre la crise de succession qui en découle (Chapitre 1). Le deuxième nous amènera à nous pencher sur les conséquences des crises de succession en régime charismatique et sur les différentes perspectives mises en œuvre pour leur dénouement (Chapitre 2).

Chapitre 1 : Causes et manifestations du non règlement de la succession en régime charismatique

1310. Le phénomène de la crise de succession est inhérent à tous les pouvoirs, mais il prend une proportion paroxysmique dans les régimes charismatiques. Comment expliquer cette récurrence des crises liées à la succession dans ce type de régime? Autrement dit, pourquoi les successions en régime charismatique se terminent le plus souvent par des crises ? Voilà la grande question à laquelle nous nous proposons d'apporter des éléments de réponse. Nous allons donc partir d'une formulation simple pour mettre en avant une des grandes problématiques des régimes charismatiques. Nous avons suffisamment souligné que la crise de succession constituait une des caractéristiques des régimes charismatiques. C'est pourquoi nous avons à cœur d'analyser les différents paradigmes qui font que les crises de succession deviennent un phénomène particulièrement inhérent aux régimes charismatiques.

1311. Ainsi, dans le chapitre présent, notre première section sera consacrée à l'élaboration des différentes hypothèses qui pourraient servir d'éléments d'explication des causes des crises de succession en régime charismatique (Section 1). Ensuite, nous nous efforcerons de mettre en lumière en nous appuyant sur des cas empiriques comment les hypothèses que nous avons émises en tant qu'éléments d'explication se traduisent réellement en crises de succession. Nos analyses nous conduiront à mettre chaque fois l'accent sur le déroulement et les différentes manifestations des crises de succession en régime charismatique (Section 2).

Section 1 : Les causes du non règlement de la succession

1312. Contrairement à l'idée que nous en avons couramment, et à la façon dont bon nombre de théoriciens du charisme posent la problématique de la succession, les crises de succession en régime charismatique sont loin d'être des données « naturelles » qui surgissent spontanément et dont l'existence irait de soi. Si nous portons un regard analytique sur les cas empiriques de succession en la matière, nous constatons que les crises de succession n'ont pas, sur le plan formel, la soudaineté ou du moins le caractère indubitable que l'on tente généralement de faire croire. Elles sont le plus souvent le fait d'un enchaînement de mesures, de décisions de comportements quelquefois contradictoires, des acteurs politiques, notamment des leaders charismatiques eux-mêmes.

1313. Une telle hypothèse plus que vraisemblable nous conduit à analyser dans quelle mesure certains leaders charismatiques seraient eux-mêmes à l'origine de la crise pour leur succession. À ce propos, qu'il semblerait que l'impréparation et le manque d'organisation de la succession en soient les causes les plus rationnelles ou la plus palpables. Il nous reste à nous interroger, dans le premier paragraphe de cette section, sur le rôle exact du chef charismatique lui-même dans cet état de fait (Paragraphe 1).

1314. On peut se demander toutefois si cette approche que nous venons d'esquisser suffirait à expliquer toutes les crises de succession en régime charismatique. Comme tout phénomène, les causes des crises de succession peuvent en outre s'expliquer par plusieurs autres facteurs. De fait, nous retiendrons les plus frappants comme le défaut d'institutionnalisation du pouvoir, ou la disparition du chef charismatique, inévitable moment de crise de succession lié à l'intransmissibilité de son charisme à ses héritiers, et ce, en raison du caractère 'intuitu personae' du pouvoir charismatique. Nous discuterons de tous ces facteurs dans un second paragraphe (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : L'impréparation de la succession

1315. Comme nous l'annoncions précédemment, de notre point de vue, les crises de succession tireraient leurs principales origines du fait de l'impréparation du règlement de la question de la succession. Cela ne devrait pourtant pas être une surprise en soi, car dans tout système politique, l'impréparation de la question de la succession du dirigeant sortant, charismatique ou non, entraîne nécessairement des difficultés au moment du transfert du pouvoir. Mais ce qui est en revanche surprenant dans le cadre de la domination

charismatique, c'est que cette impréparation apparaît souvent comme une situation voulue, provoquée et même suscitée par des chefs charismatiques eux-mêmes dont la succession est en jeu.

1316. En effet, lorsqu'on observe attentivement de nombreux cas empiriques de domination charismatique, il n'est pas exagéré de dire que certains chefs charismatiques sont eux-mêmes à l'origine de la crise de succession qui surgit après leur départ du pouvoir. Nous sommes d'autant plus confortés dans cette affirmation que, dans la plupart des cas empiriques que nous évoquions, il apparaît très clairement que certains n'ont pas su ou pas voulu créer les moyens juridiques et surtout politiques pour instaurer des conditions d'une succession paisiblement réussie. Dès lors, la question de fond qui se pose est celle de savoir pourquoi et comment des leaders charismatiques en sont arrivés au non règlement de leur propre succession au point de mettre en péril le système politique souvent créé par eux-mêmes, et au-delà, l'avenir politique et la paix sociale dans les États dont ils ont été, dans certains cas, les fondateurs ou les bâtisseurs.

1317. La réponse à cette problématique nous semble fondamentale, au sens où elle nous permettra d'élucider en quoi des chefs charismatiques seraient eux-mêmes à l'origine de la survenance des crises de succession. Par conséquent, dans un premier temps, nous nous proposons de mettre en lumière les raisons qui pousseraient, selon notre hypothèse, certains chefs charismatiques à saborder leur propre succession (A). Ensuite, nous nous efforcerons d'échafauder les différents scénarios utilisés par les chefs charismatiques pour renvoyer post-mortem le règlement de leur succession (B).

A) Une stratégie volontairement conçue par certains chefs charismatiques

1318. En effet, si le manque d'entrain, d'envie, voire tout simplement le refus de certains souverains charismatiques de régler le problème de leur succession peuvent avoir une multitude de causes, nous sommes persuadés que la raison principale peut être liée à ce que des théoriciens du leadership appellent l'« *obsession d'immortalité* »¹⁴⁹². Nous en avons parlé sommairement dans nos pages précédentes, mais cette hypothèse est d'autant plus édifiante qu'il conviendra de l'élucider suffisamment. En effet, nous la considérons comme étant le facteur le plus important de l'impréparation de la succession dans certains

¹⁴⁹² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., 181 pages.

régimes charismatiques, et par ricochet la cause principale de la crise de succession. Ceci dit, analysons dans ce qui suit ce qu'on entend réellement par « obsession d'immortalité », et surtout montrons en quoi la dite « obsession » empêcherait certains leaders charismatiques de se préoccuper réellement de leur succession et d'y trouver une solution.

1319. On n'entend en effet par « *obsession d'immortalité* », cette volonté qui existe chez certains dirigeants, despotes, tyrans et souverains charismatiques de s'éterniser au pouvoir, c'est-à-dire d'exercer le pouvoir jusqu'à la fin de leur vie. Animés par un tel désir effréné du pouvoir, ces leaders se préoccupent très peu de la question de leur succession, d'où l'une des explications de l'impréparation de la succession. Et c'est justement lorsque ce désir d'immortalité se transforme en obsession chez certains qu'il provoque inmanquablement des effets pervers sur la question de la succession.

1320. Ainsi, on peut constater que certains dirigeants charismatiques (autoritaires), obsédés par le pouvoir, refusent de créer les conditions juridiques et matérielles de transfert du pouvoir à leurs successeurs¹⁴⁹³. Car, « *pour le chef, en quête d'éternité comme tout mortel, la drogue du pouvoir semble lui conférer un sentiment d'immortalité ; perdre le pouvoir équivaldrait alors à mettre brutalement fin à cette illusion d'éternité*¹⁴⁹⁴ ». D'où l'intérêt majeur d'examiner maintenant en quoi cette fameuse « obsession d'immortalité » de certains dirigeants charismatiques constituerait un impact sur le règlement de leur propre succession.

1321. il est aisé d'imaginer que la mise en œuvre des stratégies, pour se maintenir éternellement au pouvoir, comportera bien évidemment des conséquences sur la succession, dans la mesure où une telle problématique ne sera jamais évoquée ou très rarement. De fait, c'est l'orientation stratégique développée pour atteindre ce but qui est la première raison de l'inorganisation ou du non règlement de la succession dans certains régimes charismatiques ou les régimes à forte personnalisation du pouvoir. Et cette fuite en avant dans le règlement de la succession aura indubitablement pour conséquence des crises de succession. Celles-ci seront aggravées lorsque le Chef de l'État charismatique décèdera en cours de mandat, alors que la question de sa succession avait été soigneusement éludée. De plus, aucune personnalité d'envergure ne parvient à s'imposer, bien souvent, parce que le souverain charismatique avait tellement personnalisé le pouvoir qu'il a fait de l'ombre

¹⁴⁹³ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 58.

¹⁴⁹⁴ Idem. p. 12.

pendant tout son règne à ses compagnons et autres collaborateurs membres de sa « communauté charismatique ».

1322. Il va de soi qu'une telle situation débouche sur une bataille rangée entre successeurs-rivaux. En effet avec l'absence du « père fondateur », chacun s'estimera légitime de prétendre aussi à la succession. Du fait de l'impréparation de la succession, il n'existe pas de mécanismes successoraux clairement établis. De plus, en raison de cette même « obsession d'éternité » du chef, aucun successeur n'est clairement désigné. Ainsi, au regard des ambitions multiples et variées qui se dégageront naturellement du vide laissé par le chef charismatique, on admettra qu'il est difficile dans ces conditions, qu'une position parvienne à se détacher par consensus, chaque groupe de prétendants étant convaincu de son bon droit et de sa légitimité sur l'autre. Or si « l'étalon-maître » s'était retiré volontairement du pouvoir avant sa disparition, comme l'a magnifiquement réalisé Senghor au Sénégal, et à un degré moindre Ahidjo et Siaka Stevens au Cameroun et en Sierra Léone, il aurait pu peser par son prestige et de son autorité charismatique pour apaiser les tensions, et surtout amener les différents protagonistes à un consensus¹⁴⁹⁵.

1323. À ce stade de notre perspective, retenons que certains chefs charismatiques ont cette volonté clairement affirmée de se maintenir au pouvoir jusqu'à leur mort. Cette volonté relève de cette obsession de s'immortaliser au pouvoir. Dans ces conditions, désigner un successeur ou même organiser préventivement la question de la succession consiste à porter gravement atteinte à ce sentiment obsédant qui les animent. Ainsi, pour désigner un successeur, ne serait-ce que préparer la succession, cette catégorie de leaders a sans doute le sentiment (irrationnel) d'être contrariés dans leur désir égocentrique de s'éterniser au pouvoir. L'un des cas les plus célèbres assumé fut celui de Sékou Touré, le Père de l'indépendance de la Guinée qui, assurait à qui veut l'attendre (dans l'intérêt et au nom du peuple guinéen ?) : « *Je ne m'arrêterai qu'avec ma mort* »¹⁴⁹⁶.

1324. Par ailleurs, outre l'« obsession d'immortalité » qui serait à la base des successions chaotiques, il est encore pertinent d'y adjoindre dans le contexte une autre

¹⁴⁹⁵ Cela d'autant plus que le psychologue social Alexandre Dorna assure que les légendes et les rituels sont suffisamment éloquents pour nous prouver que ne pourrait quel qu'il en soit devenir banale, une domination qui a été jugé extraordinaire dans le passé. (Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op, Cit, p. 45.) Ceci nous amène à penser que le leader charismatique du fait de son stature historique et morale peut peser toujours dans le débat politique national. Surtout lorsqu'il s'agit de la survie de la nation du fait de sa succession.

¹⁴⁹⁶ Sékou Touré, cité par Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.13.

hypothèse développée par un anthropologue américain Johannes Fabian, qui s'est particulièrement intéressé à la persistance de la rareté de la succession en Afrique. Selon la conclusion de ses travaux, « *en Afrique le pouvoir se mange en entier* »¹⁴⁹⁷. Autrement dit, le pouvoir ne se transmet pas, car celui qui est au pouvoir compte l'exercer pleinement et totalement jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que survienne la mort. Comme indiqué plus haut, l'organisation et la préparation de la succession ne constituent jamais une priorité, où une des raisons supplémentaires de l'impréparation des successions.

1325. Il est peut être utile ici d'ouvrir une parenthèse et de confronter notre raisonnement à celui apparemment opposé, consistant à soutenir qu'il est n'est pas rare de voir que l'« obsession d'immortalité » qui empêcherait l'organisation de la succession soit l'objet d'une sorte de complicité générale, non seulement des masses elles-mêmes, mais aussi des élites, compagnons de route et proches collaborateurs du Chef de l'État charismatique. Or, ces derniers pourraient pourtant légitimement aspirer à la succession du mentor charismatique. En des termes plus clairs, disons que cette fameuse « obsession d'immortalité » de certains chefs peut être le fait des administrés eux-mêmes. Car, il peut arriver qu'unaniment tout le monde souhaite voir le père fondateur ou le héros incarner continuellement, voire perpétuellement la nation.

1326. Notons à ce propos qu'en Indonésie, par exemple, après l'accession de ce pays à l'indépendance, les indonésiens, sans doute inquiets des incertitudes quant à l'avenir de leur nation, avaient volontairement souhaité garder comme seul guide aussi longtemps que possible Sukarno (1945-1970)¹⁴⁹⁸, qui, il faut le souligner, était le père de l'indépendance et le premier Président de la République indonésienne. Mais, le cas de Nasser en Égypte apparaît encore plus poignant. Rappelons à ce propos que, ayant tiré les conséquences de la défaite de son armée en juin 1967, le Raïs Égyptien annonça sa démission à son poste de Chef d'État. Dès cette annonce, des millions d'Égyptiens descendirent spontanément dans les rues des villes et villages, l'implorant d'y rester et de continuer à être leur Raïs.

1327. Il est évident que ce genre d'attachement et surtout d'identification de la population à son chef charismatique, rend plus compliquée la préparation de la succession. Porté sur un « piédestal » du fait de ce lien sentimental et mystique qui s'est noué entre son peuple et lui, le guide charismatique aura le sentiment, voire la conviction de son

¹⁴⁹⁷ Johannes Fabian, Cité par Fourcher Vincent, *Difficile succession en Afrique Subsaharienne : persistance et reconstruction d'un pouvoir personnel*, op. cit., p. 129.

¹⁴⁹⁸ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 63.

« irremplaçabilité ». Une telle conviction ne peut qu'avoir des incidences fâcheuses sur la question de la succession.

1328. Nous venons de montrer que cette « obsession d'éternité » pouvait être aussi suscitée et entretenue par les administrés eux-mêmes qui restent viscéralement attachés au « Père fondateur », au point de ne jamais envisager psychologiquement l'avenir de la nation sans sa présence perpétuelle et immuable. Il est clair qu'un tel degré d'identification et de personnification psychologique du pouvoir est, bien évidemment, de nature à affaiblir le procédé de succession et l'institution successorale elle-même. Car dans ces conditions, les successeurs éventuels étant dans l'ombre du chef charismatique, aucun d'entre eux n'arrive véritablement à émerger pour s'imposer de façon incontournable comme un successeur naturel. Une telle situation laisse bien évidemment une incertitude en cas de disparition du chef charismatique.

1329. Pour revenir à notre point de départ, soulignons que les chefs charismatiques, mus par cette fameuse « obsession d'immortalité », disposeraient énormément de ressources pour éviter de désigner clairement un successeur, mais aussi pour affaiblir l'épanouissement de l'institution successorale. Il nous faut donc maintenant examiner les caractéristiques des méthodes utilisées par ces chefs charismatiques pour atteindre leurs « objectifs », et expliquer un peu plus les différentes motivations. Autrement dit, nous essayerons d'élucider les raisons qui poussent des leaders charismatiques à bâcler ainsi le règlement de leur propre succession.

B) Les stratégies d'impréparation de la succession

1330. Nous avons développé les hypothèses qui pourraient conduire à l'« obsession d'immortalité ». Et par ricochet, l'impréparation de la succession dont la suite logique constitue la crise de succession. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir, mais il nous semble pertinent d'examiner les mécanismes sur lesquels s'appuieraient ces leaders charismatiques pour mettre en mal la question de leur propre succession du fait de cette « obsession d'immortalité ». Ainsi, nous avons retenu trois grandes stratégies utilisées par des leaders pour annihiler la question de leur propre succession : la stratégie de « l'irremplaçabilité du chef », la stratégie de l'« héritier sans nom et sans visage » et la stratégie de « diviser pour mieux régner ». Nous commencerons par la stratégie de « l'irremplaçabilité du chef » (1), ensuite celle de l'« héritier sans nom et sans visage » (2) et enfin « la stratégie de diviser pour mieux régner » (3).

1) La stratégie de « l'irremplaçabilité du chef »

1331. Il peut arriver que « l'équation personnelle » du leader empêche l'émergence d'une figure capable de le succéder. Or, il arrive que ce soit le chef lui-même et certains de ses disciples qui suscitent autant que possible un sentiment général dans l'opinion qu'il serait irremplaçable. Une telle pratique contribue à renforcer la dimension mythique de la posture de chef charismatique suscitée par le besoin de sécurité et l'incertitude du lendemain en cas de son retrait ou de sa disparition subliment la foi des masses en lui, de sorte qu'une simple rumeur propagée sur l'éventualité de la succession (parfois sciemment par les officines du parti unique, Parti-État) suffise pour créer une panique générale, une sorte d'hystérie collective dans le pays.

1332. Les causes de ces sentiments d'inquiétude résultent simplement du fait que la propagande et la mystification du souverain charismatique ont atteint un haut degré, de sorte que personne ne songe imaginer qu'il puisse disparaître. De fait, son intemporalité est constamment mise en avant, et l'éventualité de sa mort devient un sujet tabou. Les masses sont d'autant plus conditionnées à ce sujet qu'elles perçoivent la simple évocation des ennuis de santé du « Père fondateur » en public comme un crime de lèse-majesté. On observera, dans ces conditions, une sorte d'autocensure. En fin de compte, on notera que l'enthousiasme des masses à l'endroit du chef charismatique résulte en réalité de la sensation de la sécurité politique et de la stabilité du pays¹⁴⁹⁹, et en conséquence, la peur des incertitudes du lendemain en cas de disparition de celui qui constitue à leurs yeux le ciment de l'unité nationale.

1333. L'analyse de l'universitaire tunisien Rafea Ben Achour sur le cas de Bourguiba en Tunisie confirme nos présupposés. Ce chercheur, dans *La succession de Bourguiba*, décrit avec émotion l'angoisse et la crainte qui habitaient le peuple tunisien pendant la période présuccessorale du président Bourguiba, Père de l'indépendance du pays¹⁵⁰⁰. Rafea met en lumière le désarroi des Tunisiens au fil de la sénilité et de la santé déclinante de celui qu'ils appelaient affectueusement le « combattant suprême ». Cette inquiétude va s'accroître lorsqu'en février 1967, où à l'âge de 65 ans, Bourguiba fut victime d'un accident cardiaque assez sérieux. Et selon Rafea, c'est à partir de cet événement

¹⁴⁹⁹ Voir à ce propos, Mbodj El Hadji, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 2.

¹⁵⁰⁰ Rafea Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., pp. 217-243.

malheureux qui a failli coûter la vie au ‘Père fondateur’ du pays que « *la Tunisie a vécu dans la psychose de la disparition soudaine de son président alors que l’œuvre de consolidation de l’indépendance nationale, d’édification d’un État stable et de modernisation de la société n’en était qu’à ces débuts et que Bourguiba avait marqué de son empreinte personnelle cette œuvre* ¹⁵⁰¹ ». De fait, « *un sentimental et mystique s’est noué entre le peuple et lui... Plus qu’aucune institution, ce lien sentimental du peuple envers Bourguiba est le fondement même de tout le régime... Ce peuple attend tout de lui et n’espère qu’en lui...* ¹⁵⁰² ».

1334. Comme on le voit, la « stratégie de l’irremplaçabilité » a des effets ; elle donne un sentiment d’inquiétude qui renforce la stature du chef charismatique en rendant sa présence indispensable pour la survie de la communauté. On pourrait aussi mettre en évidence et étendre cette conception du pouvoir aux grands chefs totalitaires comme Hitler qui se disaient irremplaçables. En effet, selon Hannah Arendt, « *Hitler s’expliqua là-dessus à sa manière devant les commandants en chef de la Wehrmacht qui, au milieu de la tourmente de la guerre, se torturaient probablement les méninges à ce propos : ‘Au bout du compte, je dois, en toute modestie, qualifier ma propre personne d’irremplaçable [...]. La destinée du Reich dépend de moi seul*’ ¹⁵⁰³ .»

1335. C’est enfin une stratégie qui a toujours deux aspects : la première que l’on peut qualifier de défensif, car elle permet de s’appuyer simplement sur une dimension mythique afin de susciter chez les masses la conviction que le chef est irremplaçable de sorte qu’il ne servirait à rien d’envisager l’hypothèse de sa succession. Ainsi, le chef saisira toutes les opportunités en vue d’améliorer une telle conviction dans la psychologie collective des masses. De là, on tend vers l’aspect offensif : celui-ci fait référence à la capacité du chef charismatique à mobiliser les ressources du pouvoir pour mettre en branle son statut d’irremplaçabilité. Ayant donc plus ou moins développé l’aspect défensif, il conviendra de nous pencher sur l’aspect offensif, en essayant de le mettre en évidence à travers des cas concrets et empiriques.

1336. Pour illustrer nos hypothèses, prenons à titre d’exemple des modèles de dirigeants charismatiques qui, pénétrés par des certitudes quant à la nature irremplaçable

¹⁵⁰¹ Rfaaa Ben Achour, *La succession de Bourguiba, in Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p 220.

¹⁵⁰² Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 148.

¹⁵⁰³ Arendt Hannah, *Le système totalitaire*, op. cit., pp. 194-195.

de leur leadership, iront encore plus loin dans leurs démarches en se proclamant pour couper court à toute supputation, en tant que président, chancelier ou souverain à vie. En Tunisie en 1975, la Constitution fut spécialement amendée pour faire de Bourguiba un président à vie : « À titre exceptionnel et en considération des services éminents rendus par le combattant suprême Habib Bourguiba au peuple tunisien qu'il a libéré du joug du colonialisme et dont il a fait une nation moderne et jouissant de la plénitude de la souveraineté, l'assemblée nationale proclame le Président de la République à vie ¹⁵⁰⁴ ».

1337. Dans cette même perspective, on pourrait également citer l'ancien dictateur centrafricain Jean-Bedel Bokassa, ancien Président de la République centrafricaine (de 1966 à 1979), qui profita de sa popularité pour s'autoproclamer, le 4 décembre 1977, président-maréchal à vie et en même temps empereur de la Centrafrique sous le nom de Bokassa 1^{er}. Devenant ainsi « l'empereur de Centrafrique par la volonté du peuple centrafricain, uni au sein du parti politique national : le Mouvement pour l'Évolution sociale de l'Afrique noire ¹⁵⁰⁵ ».

1338. De toute évidence, la proclamation de la présidence à vie avait pour objectif non seulement de ne pas se voir disputer du jour au lendemain la fonction suprême par un prétendant « prétentieux », mais aussi et surtout de renvoyer post mortem la question de la succession. Certains n'hésitent pas à l'affirmer clairement cette hypothèse comme Sékou Touré, premier Président de la Guinée qui assurait à qui voulait entendre l'attendre, « Je ne m'arrêterai qu'avec ma mort ¹⁵⁰⁶ », toute une stratégie, pour ne pas avoir à envisager la question de la succession.

1339. C'est pourquoi dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, les auteurs Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, assurent que la « succession a un désagréable goût de cendre ¹⁵⁰⁷ ». En effet, pour ces auteurs, les grands chefs politiques ne peuvent délibérément renoncer à leur pouvoir : ils voient carrément leur mort en ce renoncement ¹⁵⁰⁸. Ainsi, le simple fait de penser au règlement de la succession équivaldrait

¹⁵⁰⁴ Rafea Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 230.

¹⁵⁰⁵ Emmanuel Germain, *La Centrafrique et Bokassa (1965-1979) : Force et déclin d'un pouvoir personnel*, Paris, éd. Harmattan, 2000, p. 180 ; Voir aussi article de François Soudan, « Jean-Bedel Bokassa : Le soudard saisi par la mégalomanie », *Jeune Afrique*, 28 septembre 1999. Article disponible sur le site : http://www.jeune.com/jeune_afrique/article... (page consulté le 4 octobre 2011)

¹⁵⁰⁶ Sékou Touré, cité par Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.13.

¹⁵⁰⁷ Idem. p.12.

¹⁵⁰⁸ Ibid. p. 12.

chez eux à leur mort prématurée. De fait, « *vouloir passer à la postérité, c'est refuser de s'en constituer une. Le pouvoir, par sa démesure, conduit inévitablement à tuer toute velléité de concurrence ; il stérilise son détenteur. Les hommes politiques n'ont pas d'enfant [...]* ¹⁵⁰⁹ », expliquent-ils.

1340. De fait, comment faire alors pour se rendre éternellement indispensable à la nation en vue de satisfaire sa propre éternité ? Tel est la problématique constante de cette catégorie d'hommes politiques charismatiques. Et ils usent de la puissance de leur pouvoir pour atteindre cet objectif. Ainsi, il est à remarquer que ces hommes et ces femmes, confrontés inévitablement à la délicate question de leur succession, adoptent aussi librement, chacun selon la mentalité et la culture de leurs peuples, les stratagèmes les plus adaptés pour repousser tant que faire se peut cette problématique. À la suite de la stratégie de « l'irremplaçabilité du chef », on examinera celle de l'« héritier sans nom et sans visage ».

2) La stratégie de « l'héritier sans nom et sans visage »

1341. Cette hypothèse, nous l'empruntons à Tessy Bakary, universitaire et politologue ivoirien qui l'avait utilisée dans plusieurs de ses travaux pour décrire les méthodes employées pour assurer sa survie politique ¹⁵¹⁰. Bakary présente la tactique de « *l'héritier sans nom et sans visage* » comme une parade efficacement utilisée par le « Père fondateur » de la Côte d'ivoire moderne en vue d'entretenir savamment l'ambiguïté sur le nom de successeur. Elle consiste à ne jamais dévoiler l'identité de celui-ci entretenant le clair-obscur entre les différents prétendants à cette succession. En effet, on pourrait observer ce type de procédé chez de nombreuses autres grandes figures du charisme. Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, montrent fort pertinemment que pour conserver leurs distances et préserver leurs ascendants, de nombreux chefs politiques s'entoureraient toujours de ce type de mystère.

¹⁵⁰⁹ Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.61.

¹⁵⁰⁹ Idem. p.12.

¹⁵¹⁰ Voir à ce propos, Tessy Bakary, *Transformation de l'élite et succession politique en Côte d'ivoire : un changement dans la continuité*, Abidjan, éd. Nouvelle édition africaine, 1984, 87p. ; voir également un autre ouvrage du même auteur, sur les méthodes utilisées par Houphouët-Boigny en Côte d'ivoire, *Transition politique et succession en Côte d'ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit. p. 105 -112.

1342. En recourant à la stratégie du secret, parfois du clair-obscur, ces chefs espèrent se mettre hors d'atteinte¹⁵¹¹. Ainsi, le chef, « *en demeurant inattendu dans ses initiatives, voire impénétrable dans ses intentions, il maintient un prestige inégalé et conforte son unicité ; ainsi demeure-t-il ce demi-dieu que l'on vénère* ¹⁵¹² ». Mais pour revêtir toute sa splendeur mystifiée, le mythe du chef doit s'imposer de sorte qu'il soit « *matière de foi parce qu'il pose comme sacré l'ordre idéal et immuable auquel s'allie tout le groupe* »¹⁵¹³. Autrement dit, le secret révèle et justifie le pouvoir du chef et parce qu'il est mystifié, il est doté de la force sacrée qui légitime tout ce qu'il engendre ou institue entre autres, en matière de sa succession. À ce titre, nous verrons, concernant les éventuels successeurs, que face au chef demi-dieu, s'incline « *la 'créature' qui dépend de lui* ¹⁵¹⁴ ».

1343. Cette stratégie est utilisée par de nombreux chefs charismatiques selon plusieurs modes opératoires. Celui qui est utilisé en premier lieu consiste à créer une sorte de « loi d'omerta » sur l'identité du successeur. Ce fut la stratégie utilisée par Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire ; nous le verrons au cours de cette étude, jamais le Père fondateur de la Côte d'Ivoire n'a fait allusion à sa propre succession. Chez Gnassingbé Eyadema au Togo, le règlement de la succession était en quelque sorte messianique, lorsqu'il affirmait : « (c'est) *Dieu qui choisira la personne appropriée pour me remplacer comme dirigeant lorsque je ne serais plus là* ¹⁵¹⁵ ».

1344. En réalité la plupart des pères des indépendances africaines, puis fondateurs d'États et tout premiers Chefs d'État furent d'abord à l'époque précoloniale, des chefs de tribus ou des chefs traditionnels. L'indépendance acquise, certains, comme Houphouët-Boigny, ont gardé leur ancien statut de chef traditionnel qu'ils cumulaient avec les nouvelles responsabilités de fondateurs d'États modernes¹⁵¹⁶. Or, dans les sociétés africaines précoloniales, le chef est sacré, et puisqu'il est sacré, il exerce un pouvoir

¹⁵¹¹ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 70-71.

¹⁵¹² Idem. p. 71.

¹⁵¹³ Kamto Maurice, *Pouvoir et Droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme africain dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ, Bibliothèque africaine et malgache, t. 43, 1987, p. 73.

¹⁵¹⁴ William Graham L. Randles, *L'ancien royaume du Congo. Des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris, Ecole pratique des Hautes Etudes and Mouton et Co, 1968, p. 54.

¹⁵¹⁵ Gnassingbé Eyadema, cité par la journaliste Monique Max dans son article *De la présidence Eyadema à la dynastie Gnassingbé*. Disponible sur le site : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_33840.asp. (Consulté le 08 octobre 2011).

¹⁵¹⁶ Paul-Emile Latoki, « *La thèse de l'unité africaine traditionnelle : ses dessous et ses Conséquences sur l'Etat en Afrique* », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 14, Janvier 2009. Disponible sur URL : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=336>

comme l'écrit Georges Burdeau dans son *Traité de science politique*, qui « s'auréole d'une sorte de prestige surnaturel qui ne résisterait pas à un examen des conditions dans lesquelles il est donné, ni à une appréciation des responsabilités au cas où son exécution s'avérerait néfaste ¹⁵¹⁷ ».

1345. Dans l'esprit de nombreux dirigeants africains postcoloniaux, notamment ceux des années 60 et 80, voire jusqu'en 1990, nous l'avons dit plus haut avec l'anthropologue américain Johannes Fabian, « [...] le pouvoir se mange en entier »¹⁵¹⁸. Autrement dit, nommer un successeur équivaldrait à partager les délices de la sensation « de manger tout seul le pouvoir et en entier »¹⁵¹⁹. Pour les chefs animés par une telle conception absolutiste du pouvoir : « plusieurs leaders politiques dans un même pays feraient non seulement la cacophonie mais finiraient par mettre fin à l'unité africaine traditionnelle par les luttes d'influence et les divisions sociales qu'ils vont inévitablement créées¹⁵²⁰ ». Cela justifie le « black-out » total sur la question de la succession, encore plus sur l'identité d'un éventuel successeur.

1346. Pour conclure cet aspect de notre perspective sur la stratégie dite de l'héritier « sans nom ni visage », prenons celle de Mobutu, l'ex-dictateur roi du Zaïre, pour qui « il n'en existe pas ; chez les Zairois deux têtes sur un seul corps constituent un monstre. La notion de chef ne se discute pas. ¹⁵²¹ ». Essayons d'examiner notre dernière hypothèse où l'on verra que les chefs charismatiques pour mieux régner tentent de diviser ses héritiers.

3) La stratégie « diviser pour mieux régner »

1347. Le « diviser, pour mieux régner » a toujours été une stratégie utilisée par les dirigeants politiques pour consolider leur pouvoir en affaiblissant celui de leur collaborateur. Ainsi, pour éluder la problématique de la succession et sans doute pour garder intact leur pouvoir, on remarquera que certains leaders charismatiques entretiennent eux-mêmes, volontairement, une bataille de succession avant l'heure. Ils prennent un malin

¹⁵¹⁷ Burdeau Georges, *Traité de science politique*, t. V. Les régimes politiques, 3 éd., Paris, LGDJ, 1985, p. 396.

¹⁵¹⁸ Johannes Fabian, Cité par Vincent Fourcher, *Difficile succession en Afrique Subsaharienne : persistance et reconstruction d'un pouvoir personnel*, op. cit., p. 129.

¹⁵¹⁹ Idem.

¹⁵²⁰ Latoki Paul-Emile, «La thèse de l'unité africaine traditionnelle : ses dessous et ses Conséquences sur l'Etat en Afrique», *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 14, Janvier 2009. Disponible sur URL: <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=336>.

¹⁵²¹ Mobutu, cité par Benoit Y., *Indépendances africaines (idéologies et réalités)* t. 1, Paris, éd. Maspero, 1965, p. 72.

plaisir à jouer les prétendants les uns contre les autres. Derrière cette stratégie que l'on pourrait qualifier de « cynique », se cacheraient, selon nous, deux hypothèses. La première est que le Chef, en laissant, pendant qu'il règne, ses héritiers potentiels s'entredéchirer, se ménage de son côté une relative quiétude. La deuxième hypothèse est qu'au final, « *béatifié par sa dimension surhumaine, le chef ne peut découvrir un seul fidèle qui puisse hériter de sa stature légendaire ; aucun ne trouve grâce à ses yeux pour assumer l'héritage*¹⁵²² ». Cette stratégie fut pendant longtemps celle de Bourguiba en Tunisie pour saborder sa propre succession¹⁵²³.

1348. Nous verrons plus loin lorsque nous aborderons « l'affaire du testament caché » de Lénine, qu'à l'instar de Bourguiba, dans le portrait que dresse le premier de ses éventuels successeurs, aucun d'eux ne trouve grâce à ses yeux. En effet, Lénine, dans les premières notes de ce fameux document, passe en revue les éventuels prétendants à sa succession en distribuant à chacun des bons et des mauvais points. Ces notes sont beaucoup plus accrues sur Staline et Trotski qui, à cette époque, étaient considérés comme les deux grands favoris à la succession du guide de la révolution bolchévique¹⁵²⁴. Ainsi, Lénine critiquait ses éventuels successeurs au point qu'il apparaissait difficile de pouvoir déceler avec objectivité lequel d'entre eux pourrait être sa préférence en cas de succession. Mais pour le soviétologue Moshé Lewin, « [...] *Lénine ne pouvait pas "léguer" son pouvoir. Il n'était pas un monarque et ne se sentait pas autorisé à proposer au Parti un dauphin. En attendant de "quitter les rangs", il essayait de ne pas nuire à la cohésion du parti par une préférence personnelle trop marquée.*¹⁵²⁵ » Nous reviendrons là-dessus.

1349. Penchons-nous sur la succession de Bourguiba. En effet, on note souvent que la stratégie du « combattant suprême », qui consistait à laisser volontairement prospérer autour de lui s'affronter âprement des clans rivaux ou des successeurs-rivaux, avait un but bien précis. La manœuvre consistait à gérer ces différents clans antagonistes sans jamais laisser les uns écraser totalement les autres¹⁵²⁶. Autrement dit, laisser les clans s'affronter, ensuite équilibrer les différentes positions afin qu'elles se neutralisent elles-mêmes,

¹⁵²² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 62-63.

¹⁵²³ Voir Rafaa Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 220.

¹⁵²⁴ Moshé Lewin, *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le journal de ses secrétaires*, *Cahier du monde russe et soviétique*, Année 1967, Vol. 8, N° 8-2, pp. 285-286.

¹⁵²⁵ Idem. p. 285.

¹⁵²⁶ Rafaa Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 220.

l'objectif étant de ne laisser à aucun camp le sentiment de supériorité sur l'autre. Car il faut que le doute et l'incertitude règnent au maximum chez chacun des prétendants quant à l'issue de cette succession tant convoitée.

1350. Ainsi, la « guerre fratricide » suscitée et entretenue par Bourguiba entre ses héritiers, constituait une stratégie efficace pour non seulement mieux régner, mais aussi pour empêcher l'ascension durable et permanente d'un successeur présumé dans la position privilégiée de dauphin officiel. Car, l'objectif de cette stratégie, en toile de fond, visait à empêcher qu'aucun leadership ne prévienne à émerger réellement pour s'imposer comme successeur¹⁵²⁷. Bourguiba s'y prenait avec tant d'habileté que « *la guerre de succession n'était jamais tranchée et restait toujours ouverte. De ce fait, toute transition politique s'avérait bloquée et le successeur potentiel se trouvait privé de toute latitude d'action* ¹⁵²⁸ ». Ce fut donc une stratégie savamment orchestrée par le « combattant suprême » pour encourager la concurrence entre les prétendants et ensuite les éliminer.

1351. Dans d'autres cas extrêmes, on note que les grands chefs charismatiques totalitaires ont également usé de cette méthode pour éliminer ou écarter leurs potentiels successeurs. En effet, Hannah Arendt, dans *Le système totalitaire*, assure que Hitler se plaisait à multiplier les désignations de successeur à la tête du régime nazi, lesquelles s'annulaient d'elles-mêmes peu de temps après¹⁵²⁹. Ce furent sensiblement les mêmes méthodes pratiquées par Staline pour rendre inopérant le règlement de sa succession¹⁵³⁰.

1352. Cependant, au-delà de l'« obsession d'éternité » qui anime en général les chefs charismatiques au point de torpiller leur propre succession, les chefs charismatiques totalitaires ont également d'autres motifs qui leur sont propres. L'auteur du *système totalitaire* écrit : « *Dans une situation totalitaire, où la connaissance de l'écheveau des courroies de transmission équivaldrait au pouvoir suprême, chaque successeur désigné qui en arrive à savoir ce qui se passe véritablement est automatiquement destitué après un certain temps. Une désignation valable et relativement permanente présupposaient*

¹⁵²⁷ On assiste donc là, à une théâtralisation de la succession où les scénarios sont écrits par Bourguiba lui-même. En effet, il tirait énormément plaisir à faire jouer les prétendants les uns contre les autres, tout en équilibrant les rapports de force.

¹⁵²⁸ Rfaa Ben Achour, *La succession de Bourguiba, in Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 222.

¹⁵²⁹ Arendt Hannah, *Le système totalitaire*, op. cit., p. 194.

¹⁵³⁰ Selon Arendt Hannah, « *Staline usait d'une méthode qui faisait de la succession l'un des honneurs les plus redoutables en Union soviétique* ». Cf. *Le système totalitaire*, op. cit., p. 194.

*assurément l'existence d'une clique dont les membres partagerait avec le chef le monopole de la connaissance des rouages, ce que le chef doit à tout prix éviter*¹⁵³¹.»

1353. Arrêtons-nous un moment sur ces derniers points soulevés jusque-là qui semblent paradoxaux à bien des égards. Il est en effet important de souligner que tout ce qui précède ne signifie que ces dirigeants dont nous avons illustré la posture, se croyaient effectivement immortels et ne pensaient aucunement à leur succession. Ils refusaient simplement d'en parler et de désigner officiellement un successeur, voire officieusement un successeur probable pour les raisons que nous avons suffisamment évoquées, dont la fameuse « obsession d'immortalité ». Nous avons ensuite dit que les leaders charismatiques avaient une panoplie de moyens pour atteindre leurs buts. Or, tout ceci contribue à l'impréparation de la succession, dont les conséquences ne peuvent être qu'inéluctablement des crises de succession.

1354. On ne saurait mieux terminer cette phase de notre étude sans citer encore une fois Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer qui résument de manière éloquente dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, les raisons de l'impréparation de la succession : « *Incomparable parce qu'unique, le Chef ne peut avoir de lignage ; tout au plus lui donnera-t-on un successeur qui fera fonction d'héritier le moment venu...mais tant qu'il demeurera celui qui incarne la légitimité, il veillera à écarter les inévitables ambitions et à étouffer successorales (toujours prématurées)*¹⁵³².» Ainsi, de son vivant, cette question ne sera jamais évoquée, ou tout au moins renvoyée aux calendres grecques¹⁵³³. Pour ce faire, « *il usera de stratagèmes différenciés – la distanciation, la compétition et l'élimination – au service d'une même finalité : interdire à quiconque de se poser en successeur légitime*¹⁵³⁴ ».

1355. Par ailleurs, s'il est évident que la principale cause des crises de succession en régime charismatique demeure l'impréparation de la succession, on ne pourrait en

¹⁵³¹ Arendt Hannah, *Le système totalitaire*, op. cit., p. 194.

¹⁵³² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 71.

¹⁵³³ L'ancien Chef d'État ivoirien, le Président Félix Houphouët-Boigny, "Père de l'indépendance" de la Côte d'Ivoire « *aborda publiquement et pour la première fois la question de sa propre succession en octobre 1965, lors du quatrième Congrès du PDCI-RDA, le premier après l'indépendance. Depuis lors, les questions de quand et comment Félix Houphouët-Boigny quittera le pouvoir demeurèrent sans réponses précises* », Cf. Tassy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p.105.

¹⁵³⁴ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.71

revanche occulter des facteurs importants comme le défaut d'institutionnalisation du pouvoir, mais aussi intransmissibilité du charisme, c'est-à-dire, l'existence d'un déficit naturel de légitimité des successeurs à assumer la continuité d'un régime charismatique ou à forte personnalisation du pouvoir. C'est ce que nous tenterons d'analyser dans notre deuxième paragraphe.

Paragraphe 2 : Le défaut d'institutionnalisation du charisme et la question de son intransmissibilité

1356. Dans ce paragraphe, nous tenterons de montrer que la crise de succession est aussi souvent liée au manque d'institutionnalisation du pouvoir par le chef charismatique. Si ce dernier avait institutionnalisé son pouvoir, cette institutionnalisation aurait permis la création des règles de dévolution rationnelle de ce pouvoir dont l'application aurait pu éviter la survenance de la crise de succession. Encore une fois, nous verrons que ce manque d'institutionnalisation est souvent une des conséquences de « l'obsession d'immortalité » que nous avons évoquée (A). Cependant, aussi complexe que cela puisse paraître, nous verrons aussi que dans certains cas, en dépit des règles rationnelles de succession, la disparition du leader charismatique entraîne une crise de succession. Cela peut indiquer que les crises de succession sont inhérentes à la nature du régime charismatique, en l'occurrence son intransmissibilité (B).

A) Le défaut d'institutionnalisation du pouvoir

1357. Le défaut d'institutionnalisation du pouvoir est le principal défi des régimes charismatiques. Comment passer d'un pouvoir personnalisé à un pouvoir impersonnel ? C'est cette étape cruciale que Max Weber a théorisée comme étant celle de la « routinisation » du pouvoir charismatique¹⁵³⁵. Rappelons en effet que dans la théorisation webérienne du charisme, la routinisation est le passage essentiel qui pousserait le chef charismatique, fondateur d'État, à instituer son pouvoir effervescent et exceptionnel en des formes quotidiennes d'exercice de pouvoir. On a souvent noté, à cet égard, que la domination charismatique au départ extraordinaire et effervescent, se normalise, se stabilise et perd ainsi progressivement son essence propre¹⁵³⁶.

¹⁵³⁵ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 322-336.

¹⁵³⁶ Idem. p. 326.

1358. Ainsi après avoir personnalisé le pouvoir, le chef l'institutionnalise¹⁵³⁷. Dès lors qu'il prend une forme rationnelle ou traditionnelle, notamment impersonnelle, la légitimité du dirigeant suprême n'est plus singulièrement liée à sa personnalité mais plutôt à la fonction ou à l'institution qu'il représente. Comme le note judicieusement Hélène Carrère d'Encause, c'est la phase de « *l'émergence du pouvoir personnel fondé, à un moment de rupture historique, sur les qualités propres, le charisme du fondateur du système à l'institutionnalisation du système* »¹⁵³⁸. De fait, on pourrait a priori se poser la question de savoir quel est le rapport entre tout ce qu'on vient de dire et la problématique de succession qui nous préoccupe. Pour répondre à cette interrogation, on soulignera que justement, ce processus de l'institutionnalisation a énormément de conséquences sur les procédés de transfert du pouvoir des dirigeants charismatiques à leurs successeurs.

1359. En d'autres termes, le degré d'institutionnalisation du pouvoir conditionne le caractère de la succession. En effet, lorsque le père fondateur ou le souverain charismatique arrive à bien institutionnaliser le pouvoir, comme nous le souligné plus haut, l'institution parvient à gommer la prorogation indéfinie du choc émotionnel entre lui et ses partisans pour enfin soumettre la domination à la discipline rationnelle du droit et du pouvoir. C'est alors que les mécanismes rationnels de droit servent non seulement de fondement à la légitimité du tenant du pouvoir mais aussi de moyen unique de dévolution de ce pouvoir à ses successeurs.

1360. On se référera d'ailleurs à ce propos à Georges Burdeau qui, dans son *traité de science politique*, explique très bien comment, au fur et « à mesure que se précise l'idée du but social [...], un pouvoir se développe dont l'accroissement de l'autorité suit pas à pas les progrès de l'idée de droit »¹⁵³⁹. En d'autres termes, suivant cet auteur, l'évolution du pouvoir perd progressivement ses formes « préétatiques » : « *le Pouvoir anonyme, puis individualisé, et sa forme étatique de Pouvoir 'institutionnalisé', c'est-à-dire transféré de sa personne des gouvernants...à l'institution étatique qui en devient maintenant le seul propriétaire* »¹⁵⁴⁰. En poursuivant son analyse, il assure que, le pouvoir devient le droit de l'avenir. Car, en s'institutionnalisant, « *le Pouvoir prend une vue 'historique et*

¹⁵³⁷ Dogon Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, op. cit., p. 233.

¹⁵³⁸ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., pp. 4-5.

¹⁵³⁹ Burdeau G., *Traité de science politique*, 3e éd., t. I et vol. II, t. II. In: Revue internationale de droit comparé. Vol. 35 N°3. Juillet-septembre, 1983, p. 643.

¹⁵⁴⁰ Idem.

agissante'' de l'idée de droit. Il agit sur les représentations individuelles. Et force d'action, il est aussi maître ''à penser''¹⁵⁴¹».

1361. À la lumière de la thèse ainsi développée par Burdeau, on en conviendra que l'institutionnalisation du pouvoir charismatique aura parfaitement permis d'assurer, « *le passage du dirigeant charismatique à un dirigeant dont la légitimité repose sur des institutions et des règles de transmission du pouvoir et non sur la personnalité du successeur*¹⁵⁴² ». De plus, on peut trouver dans les travaux de Burdeau que, lorsque l'institution étatique devient le seul propriétaire du pouvoir, cette propriété symbolique fait qu'il « *devient l'antidote à la tendance suicidaire des sociétés*¹⁵⁴³ », une sorte « *de* « *'vertige'* » que le risque permanent d'éclatement provoque chez elle¹⁵⁴⁴ ».

1362. Et lorsqu'on analysera par exemple la situation de l'Union Soviétique de Lénine notamment celle des « Pères fondateurs » des nouvelles nations africaines, nous observerons que c'est justement le défaut d'institutionnalisation, ou tout au moins la faiblesse de l'institutionnalisation du pouvoir qui fut bien souvent à l'origine des crises de succession. En effet, à l'instar des premières générations des Chefs d'État africains communément appelés « père de la patrie » et promus au rang de demi-dieux, en Union Soviétique, l'absence de procédés de dévolution du pouvoir reposant sur des règles de droit est l'une des explications causales de la crise de succession née de la disparition de Lénine.

1363. Ainsi, si nous nous inspirons du cas de l'Union Soviétique, on remarque qu'en 1924, à la mort de Lénine, son régime n'avait pas encore achevé la phase de routinisation de son charisme ; ce qui aurait pu permettre un transfert paisible, ordonné et légal du pouvoir. Or, comme l'a admirablement observé à ce propos Hélène Carrère d'Encausse dans *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, « *la révolution qui a porté Lénine au pouvoir a donné naissance à un système mal défini, où la distance entre la théorie du pouvoir - l'autorité des soviets et la pratique autorité totale de Lénine et des instances du parti et de la police, ne favorise pas l'institutionnalisation de l'autorité. Lénine disparu, en l'absence de règles de succession, inexistantes, puisque le centre du pouvoir n'est pas*

¹⁵⁴¹ Burdeau G., *Traité de science politique*, op. cit., p. 643.

¹⁵⁴² Carrère d'Encausse Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., p. 4.

¹⁵⁴³ Burdeau G., *Traité de science politique*, op. cit., p. 644.

¹⁵⁴⁴ Idem.

*identique dans la théorie des faits, la question se pose : comment le remplacer ? Comment substituer à une légitimité qui était celle de Lénine seul, une légitimité différente ?*¹⁵⁴⁵».

1364. Ces mécanismes légaux de succession, comme on vient de le voir, ne pouvaient en effet s'établir que si le type de pouvoir charismatique dont il est ici question avait réussi à changer totalement de caractère par une rationalisation de son mode de fonctionnement. Cela n'est souvent pas possible dans certains régimes charismatiques parce que l'on déjà dit, que le chef charismatique a sans doute tenu à rester le maître d'œuvre et l'unique animateur du jeu politique. Pour ce faire, il a dû concentrer entre ses mains l'essentiel de l'autorité. Une telle attitude traduit la monopolisation de l'activité politique par son parti, le plus souvent parti-unique ou parti-État. Parallèlement, à cela, il convient de ne pas perdre de vue le culte de la personnalité qui accompagne l'exercice du pouvoir permettant à ce chef d'être au-dessus de l'État, de se forger une légitimité indiscutable et de disposer de pouvoirs étendus. Ajoutons que cette perversion du pouvoir transforme le régime charismatique en un régime autoritaire, parfois dictatorial.

1365. Dans ces conditions, même s'il existe une constitution, celle-ci est rédigée à dessein pour saborder la question de la succession. C'est pourquoi, nous avons mis l'accent sur la stratégie qui consiste à rendre instables des règles de succession claires et pérennes. Dans l'analyse des successions en régime charismatique ou à forte personnalisation du pouvoir, il importe de ne pas perdre de vue que, pour garantir la continuité de l'État et la vacance du pouvoir, des règles de succession doivent exister réellement. Cependant, c'est l'utilisation que l'on en fait qui ne favorise pas l'institutionnalisation de ces règles sur un quotidien durable, dans la mesure où les stratégies sont parfois utilisées à dessein pour rendre illisibles, indéchiffrables et parfois même inopérants les mécanismes et les règles successorales censées trancher la question de la succession. Les exemples montrant l'ineffectivité du mécanisme successoral sont nombreux. La succession constitutionnelle n'arrive pas à s'acclimater aux régimes charismatiques, elle prend un caractère particulier dans les régimes africains, notamment ceux des premiers Chefs d'États postcoloniaux.

1366. Ce constat vaut également dans les régimes des anciennes dictatures communistes. C'est ce qu'écrit fort justement El Hadj Mbodj dans *La succession du chef de l'État en droit constitutionnel africain* : « De fait, les règles successorales sont en règle générale créées ou supprimées au gré des chefs en place. L'institution successorale devient

¹⁵⁴⁵ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., pp. 4-5.

alors une institution circonstancielle, à la limite une institution scélérate, appelée à résoudre des préoccupations ponctuelles des gouvernants en place. Au demeurant, le syncrétisme des modèles successoraux renforce la dépendance du mécanisme de la volonté de celui qui détient le pouvoir suprême. [...] Complexe dans certains régimes ou d'une banalité extrême dans d'autres, l'institution successorale est aménagée selon le bon vouloir du chef en vue de secréter des incertitudes qui militent en faveur de son maintien ou de lever les écueils à sa succession par le choix d'un successeur sur mesure¹⁵⁴⁶.»

1367. Les raisons d'une telle pratique peuvent encore une fois être recherchées dans ce que nous appelons l'« obsession d'immortalité ». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ont vraisemblablement le même objectif : brouiller les pistes sur le statut et l'identité réelle du successeur. Pour ce qui est de la déstabilisation de l'institution successorale, il est remarquable de souligner qu'elle s'opère en général suivant plusieurs procédés. En effet, si ce n'est pas le changement volontaire et régulier des dispositions constitutionnelles prévues en la matière dans l'optique de les rendre plus instables pour la succession, ce sont les personnalités devant occuper le statut de dauphin constitutionnel ou de succession présomptif qui changent en permanence.

1368. Attardons-nous sur cet aspect du pouvoir charismatique avec des cas empiriques, l'exemple de Bourguiba en Tunisie pourrait en être de nouveau une illustration parfaite, dans la mesure où, sur le plan strictement constitutionnel, la question de sa succession s'est traduite par une longue série de propositions et de contre-propositions de révision de la constitution, la plupart formulées par Bourguiba lui-même. Mais, « *sitôt qu'il (Bourguiba) donnait son aval à une formule déterminée, il se rétractait quelques jours après, faisant valoir les inconvénients de la formule retenue et les risques de "rivalités" et de "calculs" égoïstes qu'elle faisait courir à la nation. Pas moins de six formules ont été envisagées, dont deux ont abouti¹⁵⁴⁷.* »

1369. Ce constat pourrait également s'étendre au cas de cas de la Côte d'Ivoire que nous étudierons plus loin. Mais d'ores et déjà, notons que Tessy D. Bakary, analyste politique ivoirienne a décrit de manière pertinente les méthodes utilisées par Houphouët-Boigny pour assurer sa survie politique : l'ambiguïté autour du nom de la personne devant exercer le pouvoir après lui, la stratégie dite de « l'héritier sans nom et sans visage » et

¹⁵⁴⁶ Mbodj El Hadji, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 16.

¹⁵⁴⁷ Rafea Ben Achour, *La succession de Bourguiba, in Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 225.

l'instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en cas de vacance¹⁵⁴⁸.

1370. On peut cependant déceler une différence de pratique entre Habib Bourguiba et Houphouët-Boigny. En effet, si ces deux grandes figures historiques du charisme ont eu recours à cette stratégie de changement des dispositions constitutionnelles, il convient de souligner que Bourguiba, contrairement à Houphouët, plutôt que de changer régulièrement les dispositions constitutionnelles qui faisaient du Premier ministre le successeur du Président de la République en cas de vacance du pouvoir, changeait perpétuellement de titulaire à ce poste. Or, la stratégie d'Houphouët portait plutôt sur l'instabilité des dispositions constitutionnelles qui, il faut le souligner, fut une stratégie à part entière « *aussi efficace et dissuasive que la nomination de plusieurs Premiers ministres successifs*¹⁵⁴⁹ ».

1371. Les stratégies ainsi utilisées par Habib Bourguiba et Houphouët-Boigny, quelles qu'en soient les différences, avaient les mêmes objectifs : montrer qu'ils étaient les seuls et uniques « faiseurs de roi », les principaux architectes du destin politique des uns et des autres, mais aussi de la vie de leurs concitoyens. Toutes ces manœuvres rendaient la position des successeurs présumés « *extrêmement précaire, fragile et représentant une arme de dissuasion redoutable, quelle que soit la puissance supposée ou réelle de 'l'héritier présomptif' ou du 'dauphin présumé'* »¹⁵⁵⁰.

1372. À ce stade de notre propos, il est nécessaire de nous résumer : la stratégie de déstabilisation des mécanismes de la succession consiste à changer régulièrement de dispositions constitutionnelles, de sorte à dérouter tous les intéressés concernant l'identité du successeur. Les dispositions concernant le dauphin constitutionnel changent en même temps que les personnalités qui les occupent. Et ils (leaders charismatiques) tirent de cette situation un pouvoir de chantage non négligeable sur les prétendants à la succession. Cependant, indépendamment de ce que nous avons exposé jusque-là pour expliquer la crise de succession, force est de reconnaître que, les crises de succession sont effectivement un phénomène inhérent à la nature du régime lui-même, étant beaucoup plus accentuées en cas de disparition du leader charismatique. C'est justement pourquoi les analystes

¹⁵⁴⁸ Tessy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p. 105

¹⁵⁴⁹ Idem. p. 106.

¹⁵⁵⁰ Tessy Bakary, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, op. cit., p. 70.

politiques et autres théoriciens du pouvoir charismatique ont toujours indiqué que ce type de crises constitue l'une des principales caractéristiques du régime charismatique comme nous l'avons souligné plus haut.

1373. Cette hypothèse apparaît bien souvent comme une évidence, car même si les règles de succession sont claires et de surcroît institutionnalisées, on remarquera la disparition du leader charismatique est toujours synonyme d'incertitude et est susceptible d'entraîner des crises en vue de sa succession. C'est pourquoi nous nous efforcerons de rechercher, dans une deuxième phase, comment et pourquoi la disparition des chefs charismatiques occasionne cycliquement des crises lors de succession. De plus largement, nous nous demandons pourquoi la disparition des grands chefs charismatiques est toujours précédée de crises de succession. Et sur ce point, nous sommes persuadés que c'est sans doute l'intransmissibilité du charisme qui aussi à l'origine de la crise de succession.

B) L'intransmissibilité du pouvoir charismatique

1374. La non-transmissibilité du pouvoir charismatique laisse suggérer qu'au fond le régime charismatique ne peut survivre à son fondateur. Il en ressort que le charisme est un pouvoir qui est strictement attaché à la personne unique du chef, et lorsque celui-ci disparaît, tout s'écroule après lui. Car l'« équation personnelle » du leader empêcherait l'émergence d'une figure capable de lui succéder. Le pouvoir peut en fait être transmis, ou bien un successeur peut parvenir à s'imposer à ses rivaux, mais n'ayant pas les réseaux de fidélité de son prédécesseur, ni son prestige, ni son image, encore moins son style de leadership, sa légitimité sera immanquablement contestée par ses rivaux qui reviendront à la charge. Ces derniers s'estimeront également légitimes à prétendre à cette même succession, d'où la crise de succession.

1375. Cette dernière hypothèse revient à dire que la succession en régime charismatique ne se réduit pas à un simple inventaire des règles de transmission du pouvoir à un successeur donné. Il faut, en plus, garantir l'effectivité du processus successoral. Au-delà de l'acceptation des règles en la matière, il faut que le successeur lui-même soit accepté ou alors qu'il ait des ressources politiques pour emporter l'adhésion des autres. Et dans une perspective plus virile, il doit avoir dans le feu de l'action des moyens de coercition pour s'imposer rapidement et de manière implacable à ses rivaux. Autrement dit, le problème posé est relatif à la légitimité considérée comme le fondement de l'obéissance des gouvernés à l'action des Chefs.

1376. Il s'agit de la dimension sociologique du pouvoir puissamment théorisée par Max Weber. Rappelons que ce dernier a fait référence à trois types de légitimité (traditionnel, légale, charismatique), qui servent de fondement au consentement des citoyens au pouvoir vis-à-vis de ceux qui expriment la volonté étatique. La légitimité charismatique qui semble opératoire dans les modèles que nous examinons recommande que le successeur en ait. Or, le charisme étant un pouvoir "intuitu personae", il est improbable que celui du fondateur du régime dont la succession est en cause rejaillisse sur ses successeurs.

1377. C'est au regard de tout ce qui précède, qu'on a noté que la disparition du chef constituait toujours un moment d'angoisse et d'inquiétude pour les membres de la communauté. À partir de là, le vide créé par sa disparition est vécu à la mesure de l'assurance et de l'espoir que sa présence constituait auprès de ses administrés. À l'instar d'un désarroi provoqué par la disparition d'un père dans une famille, elle suscite beaucoup d'inquiétude face à l'avenir. Car, comme l'a dit Georges Balandier, « *la mort du roi paraît rétablir le chaos, le désordre initial, libérer les forces dangereuses au cœur de l'univers et au sein de la société ; elle fait surgir les violences, les colères et les peurs*¹⁵⁵¹ ».

1378. Cet aspect fondamental qui constitue l'une des grandes faiblesses des régimes charismatiques ne laisse pas insensibles certains leaders charismatiques. Parfaitement conscients du caractère précaire de leur régime après leur disparition, ils l'évoquent parfois sous forme d'inquiétude ou même de mise en garde lancée aux successeurs-rivaux, et même s'ils savent qu'ils sont parfois impuissants face aux déchirements entendus entre les différents prétendants à leur succession. D'ailleurs, sans que l'on ait besoin d'attendre la mort du chef, la bataille de positionnement commence parfois âprement entre successeurs-rivaux. Elle donne déjà un avant-goût de la crise de succession qui se déclenchera inéluctablement, d'où l'inquiétude des masses et même du chef lui-même.

1379. Cette hypothèse apparaît bien souvent comme une évidence, même si les règles de succession sont claires et de surcroît institutionnalisées, car elles font toujours appel à l'inconscient et résistent difficilement à la libération simultanée des ambitions qui, naturellement s'entrechoquent. Ainsi, « *le pouvoir restera probablement toujours irrationnel. Sa transparence n'est qu'illusion. Dans l'immense jeu politique où la sanction*

¹⁵⁵¹ Balandier Georges, *Le pouvoir sur scène*, op. cit., p. 79.

*c'est aussi la vie et la mort, la compréhension des mécanismes relève plus de l'alogique que de la logique*¹⁵⁵²», soulignent Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon.

1380. En définitive, on retiendra que l'on est souvent tenté de croire que nul ne peut succéder au porteur de charisme dans la mesure où il disparaîtrait avec son régime, comme souligné plus haut. On pourrait théoriquement étayer cette hypothèse par les propos du journaliste franco-polonais Karol Kewes au sujet du vide que laisserait, selon lui, la disparition de Mao Zedong en Chine: « *Mao n'a pas de successeur et ne pouvait en avoir. Personne ne peut se prévaloir d'une autorité morale dans le pays et dans le Parti comparable à celle de Mao. Il n'y aura donc plus d'arbitre suprême et d'inspirateur génial, capable de donner un coup d'accélérateur quand les circonstances favorisent les transformations souhaitées mais aussi de faire retomber la révolution sur pieds quand elle se trouve en difficulté.* »¹⁵⁵³

1381. Ainsi, l'après leader charismatique est généralement empreint de beaucoup d'interrogations sur l'avenir : qu'allons-nous faire ? Que deviendrons-nous sans lui ? Qui pourrait être désormais notre guide ? Telles sont en général les questionnements qui fusent suite à la disparition du leader charismatique. Cette question fut justement posée par les Soviétiques après la disparition de Lénine, "Père" de la révolution bolchévique. En effet, alors qu'il avait construit de ses propres mains un grand Parti, un Parti d'apôtres, composé de grands théoriciens et de savants, des hommes les meilleurs et les plus aguerris¹⁵⁵⁴. En dépit de la présence de toute une élite dirigeante, l'incertitude était palpable et tous étaient accablés, mornes. Dans ce désarroi, « *orphelin de Lénine : il (le Parti) se demandait: que ferons-nous sans le chef génial ?* »¹⁵⁵⁵.

1382. C'est justement à ce propos que certains leaders charismatiques eux-mêmes s'en inquiètent. Nous reviendrons là-dessus pour souligner que ces derniers sont convaincus du caractère "intuitu personae" de leur pouvoir. De ce fait, jamais aucun de leurs héritiers ne parviendra à atteindre leur prestige et leur légitimité, et surtout le lien d'identification qu'ils arrivent à susciter auprès du peuple.

¹⁵⁵² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 10.

¹⁵⁵³ K. S. Karol Kewes, cité dans le *Nouvel Observateur* (France), 13 septembre 1976, p. 27.

¹⁵⁵⁴ Voir Eldelman Bernard, *A quoi obéir ?*, op. cit., p. 112.

¹⁵⁵⁵ Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, Paris, éd. Flammarion, 1935, p. 47.

1383. Les craintes et les appréhensions exprimées par Habib Bourguiba sur sa propre succession en Tunisie achèvent de nous convaincre du caractère crucial de cette problématique de succession du leader charismatique, laquelle constitue manifestement une véritable hypothèque qui pèse sur tous les régimes fondés sur le charisme d'un Chef qui aurait personnalisé à l'excès le pouvoir. En effet, Bourguiba, le « combattant suprême », « Père fondateur » de la Tunisie moderne, âgé et malade, sentant sans doute sa mort approcher, et celle-ci pouvant survenir à tout moment, déclarait lors d'un congrès de son parti le Néo-Destour :

« Comment désigner le Président ? Voilà le plus grave. Il y a une période cruciale pour la Nation, pour le Parti, pour l'État, c'est la période de transition. Voilà ce que vous devrez comprendre [...]. Nous sommes tous musulmans, nous croyons tous à notre mort inéluctable, il faut penser à ce jour, il faut prévenir par avance ce désarroi, ce tumulte des tendances et des intérêts qui peut être catastrophique. Rappelez-vous la mort du prophète et la division qui s'ensuivit parmi les musulmans, les uns reniant leur foi, les autres faisant dissidence. Et ce fut la guerre civile. Il faut éviter cela [...] Nous avons un comité central pour tenir le rôle du vigile. On pourra pleurer alors Bourguiba qui a tant fait, tant travaillé et tant mérité, mais l'État doit continuer. La nation vivra. Les affaires publiques doivent suivre leur cours sans interruption, sans troubles d'aucune sorte¹⁵⁵⁶. »

1384. Mais, Bourguiba est persuadé que personne ne peut le remplacer réellement. En effet, pour le « combattant suprême » : *« Il ne sera pas facile de remplacer un homme comme moi, sur le plan sentimental, il y a entre le peuple tunisien et moi quarante ans de vie passé ensemble de souffrance subies en commun, ce qui n'existera pas avec celui qui viendra après moi. J'ai créé une nation beaucoup plus autour de moi, de ma personne, et je voudrais que cette nation se renforce autour de l'État qui doit durer, je ne sais pas si ceux qui viendront après moi seront en mesure de continuer sur le chemin¹⁵⁵⁷. »*

1385. Retenons que la succession dans les régimes charismatiques fait apparaître une constance : elle ne se fait jamais sans heurts. Il y a en effet toujours des conflits qui interviennent préalablement à toute transmission du pouvoir dans un contexte institutionnel charismatique. De ce point de vue, on ne pourrait avoir une meilleure conclusion que celle de l'historienne Hélène Carrière d'Encausse dans *Les guerres de succession du Kremlin*, à

¹⁵⁵⁶ Habib Bourguiba, cité par Rafâa Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p. 217.

¹⁵⁵⁷ Idem. p. 220.

propos de la crise née pour la succession de Lénine que l'on pourrait généraliser à la plupart des régimes charismatiques¹⁵⁵⁸.

1386. En effet, selon cette spécialiste de l'Union Soviétique, « *la mort de Lénine va montrer soudain la précarité de l'édifice institutionnel dont son autorité dissimulait les failles. Elle va apprendre à ses compagnons que détenir le pouvoir n'est pas suffisant pour transformer ce pouvoir en système politique rationnel et viable. Elle va surtout leur apprendre que le pouvoir et légitimité ne coïncident pas obligatoirement ; et que cette non coïncidence ouvre l'ère des conflits et des violences* ¹⁵⁵⁹ ». La succession de la plupart des chefs charismatiques peut donc se prêter à une interprétation de ce type.

1387. Ceci dit, le chef charismatique disparu, en l'absence de règles de succession, puisque le centre du pouvoir n'est pas identique dans la théorie des faits, une question se pose : comment le remplacer ? Comment substituer à une légitimité qui était celle du chef seul, une légitimité différente ¹⁵⁶⁰ ? Autrement dit, quels moyens rechercher pour maintenir le fonctionnement du pouvoir suprême et sa continuité ? Telles sont les questions fondamentales auxquelles se trouvent confrontés les successeurs-rivaux du chef, par-delà l'ensemble de la communauté. Mais avant d'examiner les réponses envisagées, il nous faut d'abord tenter de mettre en lumière le déroulement, les différentes manifestations et les conséquences de la crise de succession en régime charismatique.

¹⁵⁵⁸ Voir Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., pp. 3-18.

¹⁵⁵⁹ Idem. p. 4.

¹⁵⁶⁰ Ibid. pp. 4-5.

Section 2 : Le déroulement, les manifestations et les conséquences des crises de succession en régime charismatique

1388. La crise de succession en régime charismatique se déroule généralement en deux phases : d'abord, pendant le règne du leader charismatique, ensuite, après sa disparition. S'il est vrai que la crise ne connaît réellement son paroxysme qu'après la disparition du chef, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle commence toujours déjà pendant son règne. Il nous semble que cet aspect n'est pas suffisamment pris en compte par les analystes politiques. Or, c'est bien souvent au cours de cette période que se joue en amont le tournant décisif quant à l'issue de la bataille de la succession du chef. Autrement dit, les stratégies de conquête du pouvoir mises en place par les successeurs-rivaux, s'avèrent parfois très déterminantes pour remporter la bataille de succession après la disparition du chef.

1389. C'est pourquoi nous nous intéresserons à cette étape de la crise de succession. Ainsi, pour bien mettre en évidence cette étape qui, parfois, s'avère décisive quant à l'issue de la bataille pour la succession du chef, nous illustrerons le cas bien connu de Lénine en Union Soviétique. Après avoir examiné le déroulement de la crise de succession en présence du chef charismatique, nous nous pencherons sur le déroulement de la crise de succession après sa disparition. Nous l'illustrerons également à travers l'exemple contemporain de Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire.

1390. À travers ces deux cas empiriques, nous tenterons de remettre en lumière, dans un premier temps, la guerre du positionnement des héritiers de Lénine pendant sa maladie et le déclin de son pouvoir (Paragraphe 1). Ensuite, dans un deuxième temps, nous nous proposons d'analyser la longue et harassante crise de succession qui secoue la Côte d'Ivoire depuis la disparition d'Houphouët-Boigny (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Déclenchement de la crise de succession avant la disparition du leader charismatique : le cas de Lénine en Union Soviétique

1391. L'examen de l'historiographie des crises de succession en régime charismatique permet d'émettre l'hypothèse que l'affrontement entre les successeurs-rivaux commence toujours bien avant la disparition ou le retrait du leader charismatique. Cependant, la « guerre des chefs » pour la succession est encore plus frappante, lorsque le règne du succédé, en occurrence le chef charismatique, se trouve dans une phase de déclin, et ce, soit en raison de l'usure de son pouvoir, soit du fait de sa sénilité avancée en temps qu'être humain, sa fin biologique se faisant de plus en plus pressante. En somme, dans un cas comme dans l'autre, le début de la guerre de positionnement des prétendants à la succession n'a réellement de sens que lorsque les prétendants commencent à s'apercevoir des signes avant-coureurs de la fin de règne de leur chef. C'est à ce moment-là que se réveillent véritablement les ambitions des uns et des autres, ainsi qu'une guerre de positionnement afin de pouvoir être en mesure de rafler la mise le jour-J.

1392. Et pour rafler la mise, chacun d'entre eux démontre qu'il est, à des degrés divers, prêt à tout, au point que certains des prétendants, sans doute trop pressés d'en découdre définitivement avec leurs rivaux, ou plus précisément, dans leur ambition effrénée de vouloir supplanter tout le monde, peuvent aller jusqu'à commettre le « parricide », c'est-à-dire, déposséder ou tenter de déposséder le succédé de son pouvoir avant l'ouverture de la succession. Le « coup d'État médical » de Ben Ali contre Bourguiba en est une illustration.

1393. Pour la succession de Lénine qui nous préoccupe ici, s'il n'y a pas eu véritablement de « parricide », il n'en demeure pas moins que certains successeurs dont Staline, ont su profiter de l'état de santé du chef de la révolution bolchévique pour l'écarter progressivement et subtilement de la gestion quotidienne du pouvoir. En effet, Staline profita-t-il de sa position stratégique de secrétaire général du Parti Communiste de l'Union Soviétique pour grignoter progressivement les prérogatives de Lénine, ce qui lui permit d'ailleurs, de se mettre en pole position en attendant la disparition de Lénine.

1394. Revenons à notre préoccupation de départ. L'idée ici est d'expliquer rétroactivement la guerre de positionnement des successeurs de Lénine avant sa disparition, pendant la phase de déclin de son pouvoir. Et avant d'en arriver à la guerre des

chefs autour de lui, nous croyons utile d'expliquer d'abord la position centrale de ce chef charismatique. Pour sûr, une telle démarche nous permettra de mieux comprendre la nature du système léniniste, et surtout la réalité qui rendait inévitable la survenance d'une crise de succession avant et après sa mort en 1924¹⁵⁶¹.

A) La puissance et la décadence du charisme de Lénine

1395. Il est important d'avoir à l'esprit que s'il y a eu une crise de succession de « grande » ampleur pour la succession de Lénine, c'est d'abord parce que son charisme et son ascendant naturel sur ses camarades de la révolution étaient très impressionnants. De fait, aucun de ses successeurs-rivaux n'avait pu émerger de manière incontestable lorsqu'il fut à l'apogée de son règne, d'où la multitude de prétendants, chacun s'estimant légitime de pouvoir succéder au chef des bolchéviques. Dans un tel contexte où les ambitions s'entrechoquent, il va de soi que la crise de succession est inévitable.

1396. Ainsi, notre but est de montrer en quoi son ascendance naturelle qu'il exerçait sur ses compagnons, et au-delà le caractère effervescent de son leadership sur le peuple soviétique, rendait plus complexe sa succession. Et comme nous le verrons, le fait que Lénine, incarnait, à lui tout seul, l'esprit de la révolution et le régime mis en place par les bolchéviques, rendait difficile l'émergence d'un autre leader charismatique susceptible de combler son absence. De manière générale, c'est bien souvent à ce niveau que se trouvent les premières causes de la crise de succession dans les régimes charismatiques.

1397. Aussi, à l'instar de la plupart de ce type de leaders, le charisme de Lénine va connaître sa phase de déclin. Celle-ci va accélérer la guerre de positionnement de ses héritiers. C'est pourquoi il est pertinent d'analyser d'abord la position centrale de Lénine au sein de l'appareil d'État soviétique, à savoir, la puissance de son ascendance qui rendait déjà difficile sa succession (1). Ensuite, il nous faut mettre en lumière la phase de l'affaiblissement de son pouvoir. Cela aura pour effet d'accélérer la guerre de positionnement de ses héritiers en vue de sa succession (2).

¹⁵⁶¹ Voir Souley Jean-François, *La mort de Lénine : L'implosion des systèmes communistes*, Paris, éd. Armand Colin, 1991, 276 p.

1) La force du leadership de Lénine et sa position centrale au sein du mouvement bolchévique

1398. Pour commencer, notons que pour le soviétologue Gustave Henri Barbusse, « *(Lénine était) un agitateur et un homme d'Etat universel et quasi surhumain par l'infailibilité avec laquelle il a accompli en toutes circonstances de fond en comble la synthèse entre la théorie et la pratique révolutionnaire*¹⁵⁶². » Rappelons en effet que Lénine fut l'artisan de la Révolution d'octobre 1917 qui conduisit les bolchéviques à renverser la monarchie tsaristes pour prendre le pouvoir. Ainsi, comme l'a dit Max Weber, le charisme est la grande puissance des époques révolutionnaires¹⁵⁶³.

1399. Ceci dit, cette révolution ne fut donc possible que grâce à la puissance du charisme de Lénine. On comprend mieux qu'ensuite, ce stade ayant été dépassé, les populations bolchéviques et ses compagnons de la révolution lui ont finalement assigné la tâche de conduire leurs destinées. Car comme le témoigne Staline, un de ses disciple, « *Lénine était vraiment un génie des explosions révolutionnaires [...]. Aux tournants brusques, il devinait le mouvement des classes, et les trajets essentiels de la révolution, comme s'il les lisait dans le creux de sa main*¹⁵⁶⁴ ». C'est ainsi que par son charisme fondateur, Lénine réussira à grouper tous ses partisans au sein d'un grand parti dirigeant à l'origine de la fondation d'une grande nation qu'est l'Union soviétique¹⁵⁶⁵. La puissance du régime communiste fondé après la révolution reposait effectivement sur la volonté de Lénine¹⁵⁶⁶.

1400. En somme, il s'agit là de quelques aspects du caractère naturel de la puissance de l'autorité de Lénine et de son ascendance naturelle sur ses camarades révolutionnaires, notamment ses successeurs-rivaux. Sa capacité de chef et de guide de la révolution reconnue de tous faisait de lui le responsable suprême du groupe¹⁵⁶⁷. Ainsi, fort de cette

¹⁵⁶² Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 13.

¹⁵⁶³ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 320.

¹⁵⁶⁴ Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 23.

¹⁵⁶⁵ Idem.

¹⁵⁶⁶ Voir Burdeau Georges, *Quelques livres sur la révolution russe*, Revue français de science politique, Année 1952, Vol. 2, N° 1, pp. 154-159.

¹⁵⁶⁷ L'historienne Hélène Carrière d'Encausse résume assez mieux dans *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, (op. cit., pp. 4-6), les raisons de la suprématie incontestable de Lénine qui, selon elle, reposait sur trois piliers. Tout d'abord, comme on le soulignait plus haut, l'acte fondateur de son « pouvoir charismatique » constitue la révolution abolissant le pouvoir préexistant et de son remplacement par une nouvelle légitimité qui est le sien. Ensuite, la certitude qui fut le sien, qu'il est le responsable légitime du pouvoir révolutionnaire mis en place. De plus, qu'il incarne exclusivement le parti bolchévique. En outre, la Lénine avait la conviction absolue qu'il détenait en exclusivité la vérité révolutionnaire. Fort de ce dernier élément, ses autres camarades du parti, même s'ils n'étaient pas toujours convaincus pas ses points de vue où

performance charismatique de Lénine en matière révolutionnaire, l'historien Philippe Paraire dans son ouvrage *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, assure : « Marx avait pensé la révolution communiste ; Lénine lui donna une réalité et un territoire : l'Union Soviétique.¹⁵⁶⁸ »

1401. Soulignons la puissance de l'ascendance de Lénine sur ses compagnons en nous référant au témoignage de Staline : « J'étais arrivé à cette conviction que nous avions en Lénine un homme pas ordinaire. Il n'était pas à mes yeux un simple dirigeant de parti, mais un vrai créateur, — car lui seul comprenait la nature et les besoins urgents de notre parti. Lorsque je comparais Lénine aux autres chefs, ses compagnons, ceux-ci m'apparaissaient toujours une tête au-dessous de lui. À côté d'eux, Lénine n'était pas quelqu'un du même ordre, mais un dirigeant d'un type supérieur, un aigle des montagnes, sans peur dans la lutte et menant audacieusement le parti en avant, par les chemins encore inexplorés du mouvement révolutionnaire russe¹⁵⁶⁹. »

1402. C'est donc cette position centrale de Lénine qui rendait problématique sa succession. Une question se pose : comment le remplacer ? Comment substituer à une légitimité qui était celle de Lénine seul, une légitimité différente ?¹⁵⁷⁰, d'où le caractère inéluctable de la crise de succession. Et cette crise va débiter lorsque le pouvoir de Lénine va atteindre sa phase de déclin. C'est ce que nous tenterons d'examiner dans ce qui suit.

2) Le déclin de Lénine et la montée en puissance de Staline : vers l'émergence d'un nouveau leader ?

1403. C'est l'un des aspects de la routinisation du charisme puissamment théorisé par Max Weber¹⁵⁷¹. Le déclin du pouvoir de Lénine commence à partir de 1921 avec ses fréquents problèmes de santé qui durent l'éloigner progressivement de la gestion quotidienne du pouvoir. Profitant donc de l'affaiblissement progressif de leur chef, les héritiers de Lénine vont s'adonner à ce que nous appelons une « guerre de positionnement ». Autant dire que la course pour succéder au héros de la révolution bolchévique d'octobre 1917, provoquera, bien évidemment des dissensions internes au

la viabilité de ses stratégies, ils s'en remettaient toutefois à chacune de ses décisions finales. En somme, Lénine exerçait une grande autorité sur ses collaborateurs et ses partisans.

¹⁵⁶⁸ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 189.

¹⁵⁶⁹ Joseph Staline, cité par Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 15.

¹⁵⁷⁰ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., pp. 4-5.

¹⁵⁷¹ Voir Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp.326-332.

sein de l'appareil dirigeant soviétique. Ces dernières dissensions internes vont aller crescendo, s'accélérer et atteindre leur point culminant après l'annonce de la disparition de Lénine en 1924¹⁵⁷².

1404. Le soviétologue et historien Moshé Lewin a très bien démontré dans son article, *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le journal de ses secrétaires*, le fait qu'il était déjà fortement atteint par la maladie vers la fin de l'année 1921. Et au cours des semaines avant sa mort, sa capacité de travail était devenue quasiment inexistante¹⁵⁷³. De ce fait, ses graves et récurrents problèmes de santé l'ont éloigné progressivement du pouvoir et du centre de la prise des décisions importantes. On assistera alors à la phase active de la guerre de positionnement entre différents successeurs-rivaux.

1405. Ainsi, pendant que la participation de Lénine aux affaires publiques devenait de plus en plus incertaine, les dissensions internes entre ses héritiers faisaient sournoisement rage dans les coulisses du pouvoir. Et si le bureau politique du Parti Communiste de l'Union Soviétique a toujours été le lieu de débats houleux et enflammés entre théoriciens bolchéviques, cette situation s'est accentuée au fur à mesure que le déclin de Lénine se confirmait. Dans ce contexte, le Présidium du soviet suprême était devenu le lieu où l'on s'insulte, où l'on se menaçait physiquement¹⁵⁷⁴. Le climat de tension ambiant, même dans les hautes sphères du pouvoir soviétique en disait long sur l'enjeu qui était à l'origine de cette guéguerre. Celle-ci consistait à se positionner pour succéder au chef dont la fin approchait à grands pas, d'autant plus que cette hypothèse à bref échéance trônait dans la tête de tous les prétendants au pouvoir suprême soviétique.

1406. Chaque prétendant à la succession rentrait en concurrence avec les autres pour être en pole position au cas où la succession s'ouvrirait du fait de la disparition du chef, finalement attendue par ses successeurs-rivaux avec beaucoup d'impatience. C'est ce qu'observe l'historien Moshé Lewin : « *La dernière attaque, les symptômes de la fatigue et de malaise, ses fréquentes absences aux réunions ne pouvaient échapper à ses collègues du sovnarkom et du Bureau politique. Dans le cercle étroit des dirigeants le problème de sa*

¹⁵⁷² Voir Souley Jean-François, *La mort de Lénine : L'implosion des systèmes communistes*, op. cit., 276 p.

¹⁵⁷³ Voir Moshé Lewin, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*. In: Cahiers du monde russe et soviétique. Vol. 8 N°2. Avril-juin 19667. pp. 264-328.

¹⁵⁷⁴ Voir Sébastien Guex, *Le mouvement ouvrier international (1880-1939) : Politique et sociabilité. Histoire contemporaine*. Année académique 2005 — 2006. Prof. Disponible sur le site : www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/cours/Grille_mvmt.ouvr.pdf. (Consulté le 11 mars 2012).

*succession était, sans doute, posé*¹⁵⁷⁵.» Les uns et les autres devenaient de plus en plus autonomes vis-à-vis du chef en pleine phase de mort politique, en attendant la survenance de la mort biologique.

1407. On pourrait ainsi souligner un cas pratique qui marquera, en quelque sorte, le degré maximum d'autonomie et surtout d'impatience d'un des successeurs-rivaux. En effet, Staline, conscient de la fragilité de Lénine, mettra tout en œuvre pour l'isoler davantage dans sa maladie, et ce, en lui coupant tout contact avec l'extérieur, plus exactement en empêchant ses rivaux d'avoir accès à lui. Assurément, la stratégie de Staline était d'empêcher systématiquement Lénine d'avoir accès aux vraies informations sur le fonctionnement de l'État, mais aussi et surtout pour y jouer encore un rôle majeur.

1408. On pourrait ajouter à cela, l'hypothèse selon laquelle Lénine, du fait de son état de santé chancelant, s'est résolu à désigner son successeur. N'ayant pas la certitude qu'il pourrait être celui qui serait désigné par Lénine dans cette éventualité, Staline a sans doute préféré empêcher par tous les moyens qu'un tel scénario se produise. On ne se doute pas que l'activisme de Staline pour isoler Lénine de tout contact avec l'extérieur était aussi un moyen pour manœuvrer en coulisse, derrière Lénine, afin d'usurper progressivement son pouvoir sans que ce dernier ne s'en rende compte. Ainsi, tandis que la capacité de travail de Lénine s'affaiblissait et que la direction des affaires publiques lui échappait de plus en plus, « *Staline s'affirmait comme un meneur, se rôdait prenait de l'assurance, non seulement sans Lénine, mais assez souvent contre lui*¹⁵⁷⁶ ».

1409. Ce que nous venons de souligner à propos de cette stratégie de conquête du pouvoir de Staline a été étayé par plusieurs témoignages historiques dont celui de Trotski, qui fut d'ailleurs son principal adversaire dans cette course à la succession. Il écrit : « *Au milieu de décembre 1922, la santé de Lénine empira de nouveau. Staline agit immédiatement pour tirer profit de la situation en cachant à Lénine une grande partie des informations centralisées au secrétariat du Parti. Il s'efforçait de l'isoler. Kroupskaïa faisait tout ce qu'elle pouvait pour défendre le malade contre ces manœuvres hostiles*¹⁵⁷⁷. »

1410. Ce témoignage de l'un des acteurs essentiel nous amène à mieux comprendre que ce fut tout simplement une stratégie de Staline pour bien mener ses visées de conquête

¹⁵⁷⁵ Moshé Lewin, Marie Jean-Jacques, *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., p. 264.

¹⁵⁷⁶ Idem. p. 265.

¹⁵⁷⁷ Léon Trotsky, *Ma vie*, Paris, éd. Gallimard, Livre de Poche, 1966, p. 260.

du pouvoir à l'ombre des ennuis de santé de Lénine. Le danger serait moindre si, très peu de temps avant, Lénine n'avait pas accepté ou suggéré lui-même la nomination de Staline au poste de secrétaire général du Parti communiste soviétique en 1922¹⁵⁷⁸. Tant que Lénine avait la pleine capacité de ses moyens, cette nomination n'avait pas d'importance. On verra, au cours de notre perspective, que le poste de secrétaire général sera un tremplin décisif qui allait permettre à Staline de s'imposer à ses adversaires au cours de cette bataille de succession, alors qu'il semblerait que sa nomination à ce poste stratégique, aurait été au départ négligée par Lénine lui-même et les rivaux de Staline¹⁵⁷⁹. Car comme l'écrit Moshé Lewin, « *au cours de l'année 1922 (et l'absence de Lénine y fut pour beaucoup), le poste et son titulaire prirent de l'importance à la surprise peut-être, de Lénine lui-même.* ¹⁵⁸⁰ ».

1411. Pourtant, il résulte de l'historiographie de la révolution bolchévique que Staline n'aurait pas joué un rôle de premier plan dans la révolution qui permit aux bolchéviques de prendre le pouvoir en 1917. Mais son ascension dans le Parti, Staline le doit du fait de son dévouement à Lénine, le principal artisan de la révolution. On note souvent à ce propos que la stratégie de Staline a été d'adopter au départ la posture d'un homme effacé, sans réelle ambition, docile en apparence, s'alignant de manière systématique à toutes les positions du chef-fondateur, contrairement à Trotsky, son principal rival qui s'était singularisé et parfois de manière agaçante par une posture de contradicteur permanent¹⁵⁸¹. En somme, le dévouement total de Staline dans l'accomplissement de toutes les missions que lui confiait Lénine, va lui valoir une ascension fulgurante au sein du Parti, et il en sera coopté au poste de Secrétaire général du Parti en avril 1922. À cette époque, Lénine, sous le charme de cet homme qui se pliait en quatre pour satisfaire toutes les tâches à lui confier, le qualifiait de mon « merveilleux géorgien »¹⁵⁸².

1412. Le « merveilleux géorgien » va donc profiter de sa cooptation à la tête Parti pour bâtir plus tard un pouvoir immense contre ses adversaires. Soulignons encore une fois que cette montée en puissance de Staline se déroula pendant la maladie de Lénine qui le conduira à s'éloigner progressivement de la gestion quotidienne des affaires de l'État.

¹⁵⁷⁸ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., pp. 4-5.

¹⁵⁷⁹ Idem.

¹⁵⁸⁰ Moshé Lewin, Marie Jean-Jacques, *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., p. 265.

¹⁵⁸¹ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., pp. 192-193.

¹⁵⁸² In Alessandro Mongili, *Staline et le stalinisme*, Paris, éd. Casterman-Giunti, p.18.

Mais nous verrons que bien qu'étant malade et loin des affaires, et pendant qu'il était encore en vie, Lénine tentera d'intervenir lui-même pour mettre de l'ordre dans le Parti, d'autant plus que la visée de Staline vers le pouvoir ne laissait pas les autres successeurs-rivaux inactifs. Cette situation va entraîner des scissions au sein de l'appareil dirigeant soviétique. Ainsi, dans les pages qui suivent, nous tenterons d'examiner l'affrontement entre les successeurs-rivaux pour accéder au pouvoir en cas de disparition du chef. Nous verrons aussi le dernier combat de Lénine avant sa mort contre l'affrontement entre ses héritiers qui mettait en danger l'unité du parti. En somme, nous examinerons la bataille de la succession et les différentes tentatives de solution pour y mettre fin.

B) La bataille des successeurs-rivaux à l'intérieur du Parti : moment crucial de la course à la succession de Lénine

1413. En Union soviétique, comme dans tous les régimes communistes monopartites, le Parti est le lieu privilégié de la lutte pour le pouvoir suprême. Son rôle est très capital dans la désignation du successeur du chef. En fait, les décisions du Parti sont plus importantes que toutes les autres décisions, voire celles de l'État. En effet, comme le note Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfant*, « *l'appareil partisan supplante et innerve le cadre institutionnel. C'est au cœur du parti que s'expriment les ambitions et s'ourdissent les complots ; c'est dans le secret pesant d'un club fermé que se décident les candidatures uniques par la nature, et que se trament les guerres de succession*¹⁵⁸³ ». De fait, il est clair que la bataille pour la succession de Lénine devrait nécessairement avoir lieu au sein du Parti, d'abord pour son contrôle, et ensuite pour s'en servir comme trépied afin d'accéder au pouvoir suprême.

1414. Par ailleurs, on note que « *Lénine s'était depuis longtemps dédoublé lui-même dans le Parti. Il l'avait forgé lui-même, solidement, amplement, en détail, avec tous ses puissants points d'appui, son irrésistible mise en marche, et en avait fait une machine productrice de direction*¹⁵⁸⁴ ». Ainsi, le fait que Lénine lui-même avait fait du Parti Communiste de l'Union Soviétique une « *une machine productrice de direction* », met en lumière l'existence de plusieurs talents dans le Parti qui pouvait légitimement revendiquer la succession.

¹⁵⁸³ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 39.

¹⁵⁸⁴ Idem. p. 47.

1415. Une telle situation pourrait expliquer la rudesse de la lutte pour sa succession de Lénine, et ce, singulièrement en raison de la valeur et de la qualité de chacun des prétendants. C'est aussi sans à ce titre que l'écrivain français Henri Barbusse, auteur biographique de Staline estimait : « *Dire que Lénine était irremplaçable était erroné, malgré la dimension surnaturelle de Lénine, à cause de la forme même du Parti. Quand Lénine ne fut plus, la fonction fit sortir l'homme*¹⁵⁸⁵. » Dès lors, on peut être tenté d'avancer l'hypothèse que Lénine, à la différence de nombreux chefs charismatiques, pouvait être valablement remplacé, d'autant plus qu'il avait fait du Parti « *une machine immortelle, qui assurait sa propre survivance*¹⁵⁸⁶ ». Il est essentiel de considérer que l'accès au pouvoir, dans ces conditions, passe indubitablement par le contrôle du Parti. Ainsi, comme nous l'avons souligné précédemment, la nomination de Staline au poste de secrétaire va s'avérer comme un avantage décisif dans la course au pouvoir suprême soviétique.

1) Le contrôle du Parti et sa bureaucratisation par Staline : un facteur décisif dans la conquête du pouvoir

1416. Placé en effet par Lénine comme secrétaire général du Parti, Staline s'emploiera à contrôler de mieux en mieux la course à la succession, et ce, avec beaucoup de perspicacité, grâce au jeu subtil de nomination et de dégomme dans les secteurs les plus stratégiques du Parti. Il s'attirera donc de la dévotion et les faveurs d'hommes nouveaux entrés dans le Parti à une époque très récente qui lui devront leur nouvelle ascension politique et sociale. Il distille progressivement dans le Parti une nouvelle oligarchie qui lui sera plus tard d'un apport capital lorsqu'il s'agira de neutraliser ses ex-compagnons de l'ancienne garde en course pour le pouvoir. Sur ce point, il deviendra rapidement « *aussi fort, aussi redoutable que Lénine lui-même ; il connaît tous les secrets, tous les tours de passe-passe, tous les pièges. Il sait par cœur tout le marxisme-léninisme et c'est pourquoi, tout naturellement, il est devenu le Secrétaire général du Parti communiste*¹⁵⁸⁷ ».

1417. On croit sentir que l'ascension de Joseph Staline au sein du Parti s'est faite par étapes. Et la plupart des soviétologues soulignent le caractère inattendu de la dite ascension. Isaac Deutscher, journaliste et un historien anglais d'origine polonaise, connu comme le biographe attitré de Léon Trotsky et Joseph Staline, note à ce propos que, « *peu*

¹⁵⁸⁵ Henri Barbusse, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 47.

¹⁵⁸⁶ Eldeman Bernard, *A quoi obéir ?*, op. cit., p. 115.

¹⁵⁸⁷ Idem. p. 142.

d'évènements ont été aussi frappant et ont semblé aussi insignifiants aux yeux de leurs contemporains que l'étonnante accumulation de la puissance dans les mains de Staline qui eut lieu du vivant même de Lénine¹⁵⁸⁸».

1418. Pour nous résumer, à ce stade de notre étude, on retiendra donc qu'à l'orée de la mort de Lénine, Staline avait déjà un pouvoir considérable et il était devenu l'homme le plus puissant de l'Union Soviétique. Il était parvenu à transformer habilement son poste de secrétaire général du Parti en un instrument efficace de conquête du pouvoir d'État. Car même s'il était moins brillant que ses adversaires sur le plan intellectuel et dans l'art oratoire, Staline était très redoutable dans le jeu des intrigues et des alliances souterraines. Sur ce point, on a coutume d'opposer « *Lénine, brillant théoricien et homme d'action, Trotsky, orateur cultivé, révolutionnaire audacieux, et Staline, homme d'appareil, comploter tapi dans l'ombre des ministères, attendant médiocrement son heure tout en tissant ses intrigues¹⁵⁸⁹».*

1419. Pour conquérir le pouvoir après la mort de Lénine, Staline opposé donc à Trotsky, s'appuiera sur la bureaucratie naissante du Parti et de l'Etat soviétique, sur la police, sur son clan de fidèles, ainsi que sur un jeu habile d'alliances successives avec les diverses factions au sein du Parti. Son accession devenait fulgurante au fur à mesure que le déclin de Lénine se confirmait. Il est évident que cette montée en puissance ne laissera pas inactifs les autres successeurs-rivaux. Car, ces derniers tenteront de combattre sa propension à s'accaparer du pouvoir à travers la nouvelle bureaucratie qu'il s'évertuera à mettre en place au cœur du Parti et de l'État.

1420. C'est au cours de cette période que Trotsky avait évoqué une usurpation du pouvoir par Staline à travers la bureaucratisation du Parti, et la centralisation du pouvoir vers sa seule personne. C'est dans ce même ordre d'idées qu'il dénoncera fermement la dérive totalitaire de Staline et réclamera en conséquence plus de démocratie au sein du Parti¹⁵⁹⁰. Et il adressera à ce propos cette correspondance au comité centrale du Parti : « *la bureaucratisation de l'appareil du parti s'est développée dans des proportions inouïes par l'emploi de la méthode de sélection par le secrétariat. Il s'est créé une large couche de*

¹⁵⁸⁸ Carrère D'Encausse Hélène. Deutscher (Isaac) - *Staline*. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Herbert. Deutscher (Isaac) - *Trotsky. I. Le prophète armé (1879- 1921)*. (The prophet armed. Trotsky, 1879-1921). Traduit de l'anglais par Paulette Péju et Ernest Bolo. Deutscher (Isaac) - *The prophet unarmed. Trotsky: 1921-1929*. Deutscher (Isaac) - *The prophet outcast. Trotsky : 1929-1940*, Revue française de science politique, 1963, vol. 13, n° 4, pp. 1056-1059.

¹⁵⁸⁹ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 192.

¹⁵⁹⁰ Idem. pp. 190-191.

*militants entrant dans l'appareil gouvernemental du parti qui renoncent complètement à leurs propres opinions de parti ou au moins à leur expression ouverte, comme si la hiérarchie bureaucratique était l'appareil qui crée l'opinion du parti et ses décisions*¹⁵⁹¹ ».

1421. Il importe de souligner que la stratégie de bureaucratisation du Parti par Staline dans sa conquête du pouvoir était tellement impressionnante que Lénine lui-même a dû manifester une inquiétude à ce niveau avant sa mort. Ainsi, selon le philosophe français Claude Lefort, « *déjà frappé à mort, Lénine avait perçu lucidement le danger extrême que Staline et les méthodes bureaucratiques représentaient pour l'avenir du parti. Les documents qu'il a laissés et qui sont connus sous le nom de Testament ne laissent aucun doute à ce sujet*¹⁵⁹² ».

1422. Et en dehors de la dénonciation de la méthode de Staline contenue dans le Testament, une lettre datant du 30 septembre 1922 est attribuée à Lénine, dans laquelle le chef de la révolution bolchévique exprime son mécontentement contre la nouvelle bureaucratie mise en place dans le Parti par Staline : « *Les 'forces puissantes qui détournent l'État soviétique de sa route doivent être désignées : elles émanent d'un appareil qui nous est foncièrement étranger et représente un salmigondis de survivances bourgeoises et tsaristes', 'seulement couvert d'un vernis soviétique' et qui enfonce de nouveau le pays dans un 'bourbier d'oppression'*¹⁵⁹³. »

1423. L'avantage de Staline dans cette bataille de succession constitue incontestablement le fait d'avoir su contrôler très tôt l'appareil du Parti et de l'État Soviétique, de les avoir verrouillé à travers ses hommes de confiance qu'il plaçait progressivement à tous les points névralgiques. Cela lui a donc permis d'évincer tous ses adversaires. Analysons justement, dans ce qui suit, comment Staline a pu écarter progressivement les autres prétendants à la succession de Lénine, plus précisément, Trotsky, qui était son principal rival.

¹⁵⁹¹ Léon Trotsky, Cité par Max Eastman, *Depuis la mort de Lénine*, Paris, éd. Gallimard, 1925, Annexe IV, pp. 219-220.

¹⁵⁹² Claude Lefort, *Une réponse à '1948-12. La contradiction de Trotsky*. Article de Claude Lefort paru dans *Les Temps Modernes* n° 39 (déc. 1948-janv. 1949). Disponible sur le site : <http://bataillesocialiste.wordpress.com/documents-historiques/1948-12-la-contradiction-de-trotsky-lefort/>

¹⁵⁹³ Ces notes, dont l'existence avait été révélée par Trotsky, n'ont été publiées qu'après le XX^e congrès Cf. *Lénine Œuvres complètes*. t. 36, pp. 620-623.

2) L'affrontement direct entre les successeurs-rivaux : la stratégie d'alliance de Staline pour écarter Trotski

1424. On a souvent noté que la succession de Lénine opposait plusieurs hauts dignitaires du Parti communiste soviétiques dont Zinoviev, Trotsky, Kamenev et Staline. Mais parmi tous ces hiérarques du régime issus de l'entourage immédiat de Lénine, et qui pouvaient légitimement prétendre à sa succession en raison de leur position au sein du régime soviétique, deux principales figures historiques faisaient l'objet de grands favoris. D'un côté, Staline le secrétaire général du Parti, et de l'autre, Trotsky le chef de l'armée rouge, et l'un des principaux théoriciens du régime. La succession de Lénine se déroula donc entre ces deux grands rivaux. Ajoutons que ce qui rendait la succession âprement disputée entre ces deux grandes figures historiques du Parti Communisme de l'Union Soviétique, c'était bien évidemment la profondeur du clivage entre deux visions très antagonistes de la suite qu'il fallait donner à la révolution russe. Ainsi, au-delà des questions de personne, il y avait une opposition sur des questions de fond.

1425. Pour étayer cette affirmation, on pourrait faire observer que l'un, Trotsky, militait activement pour une internalisation de la révolution au-delà de la Russie, parce que selon lui, le communisme russe ne pourrait survivre que s'il parvenait à s'exporter au-delà de l'Union soviétique¹⁵⁹⁴. Pour y arriver, le Parti communiste de l'Union soviétique devrait impérativement chercher à implanter ses ramifications dans tous les pays du monde. Or Staline était totalement opposé à cette perception de la révolution. En effet, pour lui, il fallait plutôt concentrer les efforts de construction du socialisme dans un seul pays. En d'autres termes, pour lui, la révolution bolchévique ne devait se circonscrire que seulement aux limites territoriales de l'Union Soviétiques¹⁵⁹⁵.

1426. Concernant la lutte pour la succession à proprement parler, Trotsky, le chef de l'armée rouge¹⁵⁹⁶, semblait théoriquement le mieux placé pour l'emporter, dans la mesure où, protocolairement il était perçu comme le numéro 2 du régime. De plus, il avait des liens particulièrement étroits avec Lénine dont la succession était en jeu. Mais de l'autre

¹⁵⁹⁴ Broué Pierre. *Trotsky vivant*, par Pierre Naville, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 1965, vol. 20, n° 3, pp. 617-623.

¹⁵⁹⁵ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 193.

¹⁵⁹⁶ Pierre Broué, *Trotsky*, Paris, éd. Fayard, 1986, p. 260-261.

côté, Staline avait des atouts imparables, comme sa mainmise sur le Parti du fait de sa position stratégique de secrétaire général dudit Parti¹⁵⁹⁷.

1427. Pour en revenir à l'opposition entre ces deux principales figures du lénisme, on notera que tout s'est passé, selon l'historiographie soviétique, comme si Staline semblait mieux convenir aux aspirations des militants et des cadres du Parti pour continuer l'œuvre de Lénine, et d'en être le successeur à la tête de l'État. Car pendant la conquête du pouvoir, Staline a su habilement présenter la posture d'un leader plus jovial et facile d'accès, plus ouvert aux militants et aux sympathisants du Parti que son rival Trotsky. Ainsi, comme le remarque Philippe Paraire, « *le leadership de Staline ne s'est pas constitué sur la peur, mais en premier lieu sur la sympathie : la rigueur de Lénine impressionnait les russes, la culture de Trotski leur donnait des complexes ; Staline, vodka à la main, sourire aux lèvres, avec toujours une grosse plaisanterie prête. Sa détermination révolutionnaire, sans sens pratique et sa bonhomie firent de cet ancien guérillero un homme d'Etat*¹⁵⁹⁸ ».

1428. De l'autre côté, on a souvent jugé Trotsky plus brillant, mais trop austère, solitaire, éloigné de la base du Parti, il n'avait que faiblement réussi à se créer une clientèle politique susceptible de lui être un apport capital dans cette bataille de succession¹⁵⁹⁹. À cela on ajoute comme autre faiblesse, le fait que « *son opposition systématique et ses activités fractionnelles avaient provoqué un effritement de son capital d'autorité auprès des masses russes et dans le parti communiste*¹⁶⁰⁰ ».

1429. Ainsi, Trotsky n'avait pas assez de soutien à l'intérieur du Parti et ni auprès des masses bolchéviques, ce qui constituera, en fin de compte, son plus grand handicap dans la suite du conflit successoral. Or à contrario, le point fort de Staline est qu'il avait réussi progressivement à faire corps avec le Parti et les militants. Notons à ce propos, que selon Jean Elleinstein, historien français, spécialiste du communisme, « *étudiant en théologie jusqu'à dix-neuf ans, il (Staline) avait gardé du séminaire la tradition orthodoxe laïcisée, dépouillée de ses attributs mystiques et religieux et cela aussi le rapprochait du peuple. Son style proche de celui de la liturgie orthodoxe sera simple et accessible au moujik le plus arriéré*¹⁶⁰¹ ».

¹⁵⁹⁷ Volgonov Dimitri, *Staline, triomphe et tragédie*, Paris, éd. Flammarion, 1991, 539 p.

¹⁵⁹⁸ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 192-193

¹⁵⁹⁹ Voir Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., pp. 52-53.

¹⁶⁰⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 191.

¹⁶⁰¹ Elleinstein Jean, *Histoire du phénomène stalinien*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1996, p.47

1430. Fort de toute cette expérience, Staline, contrairement à Trotsky, se révélera plus compatible avec les autres. Ainsi, il parviendra à tisser facilement une alliance avec les autres courants du Parti, plus particulièrement les autres principaux prétendants à la succession afin de faire barrage à Trotsky. C'est dans cette perspective qu'il mettra en place la fameuse troïka avec deux figures historiques du Parti Zinoviev et Kamenev. C'est donc cette célèbre troïka : Zinoviev-Kamenev-Staline qui remportera la première manche de la bataille de succession au pouvoir de Lénine. S'appuyant en effet sur les appareils du Parti dont lui seul avait la maîtrise totale, Staline, aidé des autres membres de la troïka au pouvoir, réussit à mettre habilement Trotsky hors-jeu en l'évinçant du Parti, puis le contraignit à l'exil en 1929. Et par le même procédé, il parviendra également à mettre sous l'éteignoir, voire à liquider tous les adversaires susceptibles d'être une menace pour son pouvoir nouvellement conquis¹⁶⁰².

1431. Il est cependant intéressant de noter, que la stratégie de Staline, n'avait qu'un seul but : celui de réunir une alliance des figures fortes du Parti pour éliminer de la course à la succession, Trotsky, son concurrent le plus redoutable. Une fois cela acquis, et le pouvoir consolidé, il fallait neutraliser les autres figures historiques du Parti et de la révolution d'octobre, dans la mesure où ces dernières pouvaient constituer une menace pour son pouvoir. Alors, si l'on a noté dans la période qui a suivi la mort de Lénine, un certain durcissement de la crise de succession, Staline restait toujours le maître de jeu. Il avait toujours maintenu une longueur d'avance sur ses adversaires en raison de sa mainmise sur l'appareil du Parti et celui de l'État. Mais sachant sa position fragile, il va essayer d'autres moyens de légitimation du pouvoir en se coulant dans le moule léninistes, en s'identifiant dans un premier temps totalement à Lénine. C'est ce que nous allons voir à présent à travers ce qui suit.

3) La stratégie de légitimation du pouvoir à travers le culte de Lénine

1432. Le culte de Lénine a occupé une place particulière dans la stratégie de conquête du pouvoir de ses héritiers. En effet, tous étaient conscients que, compte tenu de la nature du régime qui était fortement centralisé et personnalisé par Lénine, la véritable légitimité à être le successeur ne pouvait provenir d'une manière ou d'une autre que de Lénine lui-même. Aussi, comme l'écrit Hélène Carrère d'Encause, « *ils savent aussi, en 1924, qu'aucune règle n'existe, écrite ou tradition qui jalonne le chemin du pouvoir et en*

¹⁶⁰² Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., pp. 50-52.

limite l'exercice. Lénine avait manqué le temps pour créer ses règles qui transforment un pouvoir révolutionnaire en pouvoir institutionnalisé ¹⁶⁰³».

1433. En l'absence de successeur clairement désigné par le cujus (à ce moment-là, la question du testament n'avait pas encore été évoquée), chacun des prétendants tentera de montrer sa fidélité et surtout sa proximité avec l'héritage du chef disparu. Henri Barbusse écrit : « Ici, le mot disciple rehausse. Mais ces hommes ne s'en servent que pour rabaisser leur rôle particulier, et rentrer dans l'ensemble [...]. On pense à la belle phrase lapidaire de Sénèque le philosophe : ‘Je n'obéis pas à Dieu, je pense la même chose que lui’ »¹⁶⁰⁴. » Se couler dans le moule des œuvres du fondateur du régime constituait, pour les successeurs-rivaux de Lénine, un formidable moyen de légitimation de leur statut de dignes successeurs¹⁶⁰⁵.

1434. En effet, selon l'historiographie de cette guerre de succession, c'est encore Staline qui sera le plus actif dans cette perspective. En effet, bien qu'il se soit accaparé du pouvoir depuis la maladie de Lénine et après sa mort en 1924, IL essayera d'inscrire toutes ses actions dans le culte du chef bolchévique. Notons à ce propos que, pendant la phase de la conquête du pouvoir et de sa consolidation, il ne revendiquera jamais ses propres mérites, il va constamment s'adosser au prestige de Lénine, faire l'apologie du « Père de la révolution », et faire comme s'il n'était simplement qu'un porte-parole du Parti et de la pensée du maître¹⁶⁰⁶.

1435. Pour mieux atteindre ses objectifs, Staline ira jusqu'à se poser en héritier le plus fidèle de la doctrine de Lénine ; il ne manquera pas de faire publier des recueils qui vantent les « principes du léninisme ». Et selon l'historien François Furet, les publications de sa pensée furent « l'équivalent dans l'ordre doctrinal du mausolée de Lénine »¹⁶⁰⁷. C'est aussi dans cette optique qu'il adressait dans chacun de ses propos devant le Parti réuni : « Lénine, en, nous quittant, nous a laissé le devoir de tenir haut et de garder pur le noble titre de membre du Parti communiste. Nous te jurons, camarade Lénine, d'accomplir avec honneur ta volonté.¹⁶⁰⁸ »

¹⁶⁰³ Carrère d'Encause Hélène, *La deuxième mort de Staline*, Paris, éd. Complexe, 2006, p. 32.

¹⁶⁰⁴ Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 86.

¹⁶⁰⁵ Voir Carrère d'Encause Hélène, *La deuxième mort de Staline*, op. cit., pp. 32-33.

¹⁶⁰⁶ Carrère d'Encause Hélène, *La deuxième mort de Staline*, op. cit., p. 7.

¹⁶⁰⁷ Furet François, *le passé d'une illusion*, Paris, éd. R. Laffont/Calmann-Lévy, Paris, 1995, p.163

¹⁶⁰⁸ Barbusse H., *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 47.

1436. Cette personnification du léninisme fera donc progressivement de Staline l'héritier naturel, voire légitime de Lénine. Dans cette posture, Staline a surtout voulu montrer que Lénine pouvait être valablement remplacé à la tête du Parti, sans que son fonctionnement, encore moins les objectifs de la révolution entamés par ce dernier, ne s'en trouvent déviés ou affectés. Ainsi, il était établi dans le subconscient collectif de tous les bolcheviques que « *c'est en Staline, plus que nulle part ailleurs, que se trouvent la pensée et la parole de Lénine. Il est le Lénine d'aujourd'hui* ¹⁶⁰⁹ ». En somme, il fallait montrer aux yeux de tous que c'était bien Staline, le double de Lénine, celui qui l'avait toujours secondé, qui connaissait mieux que quiconque les préceptes du grand maître, à savoir son disciple le plus proche, et aussi le plus capable d'assurer la continuité de son héritage politique.

1437. Ainsi, cette stratégie avait donc un double sens pour Staline. D'abord, faire croire qu'il serait le successeur naturel et affectif de Lénine, ensuite qu'il constituait un choix tout à fait objectif. Car, du fait de sa parfaite connaissance des pensées du Père fondateur du système, il serait le plus apte de le suppléer et à être son « continuateur posthume » ¹⁶¹⁰. Se présentant ainsi comme le fidèle héritier de Lénine, utilisant son rôle de secrétaire général pour placer ses partisans aux postes clés de l'appareil, Staline est donc parvenu à neutraliser tous ses adversaires. Et en s'adjudicant tous les pouvoirs, il deviendra en fin de compte, le seul héritier et le seul maître de l'Union Soviétique. C'est justement dans de cette ultime bataille pour la succession, voire de consolidation du pouvoir que va éclater « l'affaire du testament caché » de Lénine où ce dernier évoque la question de sa succession qu'il n'avait pas tranchée directement et ouvertement avant sa mort.

1438. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout porte à croire, au regard des dernières notes du fameux testament, que Staline ne serait pas le successeur désigné par Lénine pour assurer la continuité du pouvoir soviétique. Partant de cette hypothèse, une telle perspective contrariait gravement ses efforts de légitimation dans le culte de Lénine.

¹⁶⁰⁹ Barbusse H., *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, op. cit., p. 47.

¹⁶¹⁰ Notons aussi que, Staline accréditait cette posture par le fait qu'il avait été chargé par le Parti de surveiller Lénine dans les derniers mois de la maladie de ce dernier. De ce fait, il avait été amené à accomplir auprès du chef bolchévique malade, et alité les tâches les plus intimes. Le type de tâches que l'on ne peut que confier à quelqu'un à qui, on aurait totalement confiance. Staline s'est ainsi appuyé sur cette relation étroite, confidentielle et privilégiée avec Lénine, dans les derniers instants de la vie de ce dernier, ceci, pour mettre en exergue sa qualité de lieutenant le plus fidèle, et montrer en conséquence que, personne d'autres que lui Staline, ne pouvait être son successeur naturel et légitime. Voir à ce propos, les remarques de Moshé Lewin, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., pp. 264-328.

Autrement dit, il était totalement en porte-à-faux avec toute sa stratégie tendant à se faire passer pour l'héritier naturel et légitime de Lénine. Ensuite, sur un plan encore plus concret ou matériel, tout s'est passé, comme si l'hypothèque du testament ayant éclaté à un moment inattendu pour Staline. Il semblerait qu'il n'eût pas encore totalement réussi à s'assurer la domination complète de l'appareil, le pouvoir bureaucratique trop récent sur lequel reposait en partie sa stratégie de consolidation du pouvoir était encore vulnérable.

1439. Tout ceci, rend encore plus intéressant l'examen de « l'affaire du testament » afin de découvrir quelles en furent les conséquences politiques. A-t-il permis de renverser le rapport de force dans cette palpitante guerre de succession ? Ou alors comment Staline s'y est-il pris pour lever l'hypothèque du testament dont tout portait à croire qu'il constituait une réelle menace contre sa légitimité à se prévaloir de la succession de Lénine ? Telles sont les questions qui seront au cœur de notre perspective dans la dernière section de notre thèse consacrée aux procédés de succession par le testament du chef charismatique.

1440. Cette nouvelle problématique sera d'autant plus importante à analyser que nous sommes persuadés que ce testament était, en quelque sorte, le dernier combat de Lénine pour tenter d'influencer la direction politique qu'il voudrait voir s'instaurer en Union Soviétique. Nous reviendrons donc sur l'affaire du testament de Lénine lorsque nous aborderons les perspectives de solutions pour régler les crises de succession en régime charismatique. Mais avant, essayons d'analyser la deuxième séquence de notre perspective sur le déroulement de crise de succession après la disparition du chef charismatique à travers le cas de la Côte d'Ivoire.

Paragraphe 2 : La crise de succession née de la disparition du chef charismatique : le cas de la Côte d'Ivoire

1441. Longtemps considéré en Afrique sub-saharienne comme un modèle de développement économique et surtout de stabilité politique et sociale, la Côte d'Ivoire est à la croisée des chemins. En effet, depuis la disparition d'Houphouët-Boigny, premier Président de la République et Père fondateur de la nation, ce pays est en proie à une longue et sanglante crise entre ses successeurs-rivaux pour accéder à sa succession. De ce fait, celle qui fut jadis la « locomotive économique » de l'Afrique de l'Ouest francophone a mis en lumière sa grande vulnérabilité, en basculant dans la guerre et le désordre institutionnel, et en jetant dans le désarroi ses populations. Celles-ci sont devenues quelque part les

victimes collatérales d'une guerre de succession entre des successeurs-rivaux prêts à toutes sortes d'extrémités pour s'emparer du pouvoir.

1442. Ainsi, depuis le décès d'Houphouët le 7 décembre 1993, ce pays n'a cessé de s'enfoncer dans une crise de succession qui affecte gravement ses fondements. Il s'agit d'un affrontement sans merci entre trois successeurs-rivaux qui continuent à se disputer âprement le pouvoir depuis près de deux décennies. Et ces trois héritiers présomptifs sont : le dauphin constitutionnel, Henri Konan Bédié, son seul et unique Premier ministre, Alassane Ouattara, et l'opposant « historique » à son régime, Laurent Gbagbo.

1443. Cette étude nous permettra de mettre à jour cette longue et palpitante bataille pour la succession d'Houphouët. Il s'agira d'évoquer les stratégies mises en œuvre par les acteurs ivoiriens du conflit pour remporter la bataille de succession de Félix Houphouët-Boigny. Une telle présentation nous conduira par conséquent à proposer une chronologie politique de la Côte d'Ivoire, une analyse de la crise de succession et le rôle de certains acteurs dans le conflit. Ceci dit, examinons d'abord les causes profondes, et le déroulement de cette crise de succession (A), avant de nous pencher sur les tentatives de solutions pour y remédier (B).

A) Les causes et le déroulement de la crise

1444. Dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, les causes de la crise de succession sont nombreuses et diverses. Nous retiendrons deux facteurs qui, selon nous, en constituent les principales causes. Notre hypothèse est que la crise de succession est née, premièrement, de l'impréparation de la dite succession (1), et, deuxièmement, de la contestation de la succession et de l'intransmissibilité du charisme (2).

1) L'impréparation de la succession

1445. La crise de succession née en Côte d'Ivoire suite à la disparition d'Houphouët-Boigny trouve son origine dans l'impréparation de la succession. Le paradoxe est qu'il serait lui-même à l'origine de cette impréparation. En effet, la plupart des observateurs s'accordent sur l'obstination étonnante, dont aurait fait preuve Houphouët-Boigny de mourir au pouvoir sans manifester un grand intérêt pour la question de sa succession. En d'autres termes, le "père de la nation ivoirienne" n'a pas fait du règlement de sa succession une réelle préoccupation de sorte à y apporter une réponse appropriée avant sa

disparition¹⁶¹¹. En somme, comme nous l'avons vu dans d'autres cas, on pourrait dire qu'Houphouët-Boigny à l'instar de nombreux chefs charismatiques, est à l'origine de l'impréparation de sa propre succession.

1446. La question qui se pose maintenant est celle de savoir pourquoi et comment il en est arrivé là. Pour quel besoin et par quel chemin tortueux Houphouët-Boigny, « le clairvoyant », « le vieux sage éclairé », a lui-même sabordé sa propre succession au point de laisser à sa postérité une situation de crise profonde et dramatique ? En d'autres termes, pourquoi et comment le Père fondateur de la Côte d'Ivoire a-t-il mal géré le problème de sa succession ? Pour répondre à ces différentes interrogations, nous allons passer en revue les vingt dernières années du règne de feu Félix Houphouët-Boigny. Une telle perspective nous conduira à examiner la façon avec laquelle celui qui était appelé affectueusement le « sage d'Afrique » saborda la question de sa propre succession, ainsi que, les raisons qui l'ont conduit à une telle option.

1447. Comme on l'a vu, le véritable facteur en toile de fond du non règlement de la question de la succession d'Houphouët résulte de son « *obsession d'immortalité* »¹⁶¹². Et celle-ci, nous l'avons déjà expliqué, constitue le comportement de certains dirigeants qui tiennent absolument à exercer le pouvoir jusqu'à la fin de leur vie. Nous avons également vu qu'une telle conception du pouvoir était très prégnante chez la première génération de Chefs d'États de l'Afrique postcoloniale. En effet, il existait une conviction profonde chez la plupart des premiers Chefs d'État africains que, le Chef qui a libéré le pays de la colonisation, devenu Chef de l'État à l'indépendance, en institutionnalisant le pouvoir, se doit de le consolider, et de s'y maintenir jusqu'à sa mort¹⁶¹³.

1448. Dans le cas d'Houphouët-Boigny qui nous préoccupe, tous les témoignages concordent pour soutenir qu'il n'avait jamais envisagé une autre vie en dehors de la présidence à vie. On pourrait d'ailleurs étayer une telle affirmation qui était une évidence aux yeux de tous les Ivoiriens, par le témoignage de celui qui sera plus tard brièvement son successeur avant d'être renversé par un coup d'État, sur lequel nous reviendrons. En effet, comme l'écrit l'ex-président Henri Konan Bédié, « *le président (Houphouët) ne s'est*

¹⁶¹¹ Voir Giri Jacques, « *Chronique bibliographique Lire (ou relire) les ouvrages récents sur la Côte d'Ivoire* », *Afrique contemporaine* 2/2003 (n° 206), p. 223-225.

¹⁶¹² Voir à ce propos, les travaux de Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 11-16.

¹⁶¹³ Edme Kodjo, in « *La démocratie est-elle possible en Afrique ?* », *J. A. Plus*, n° 3, Novembre-Décembre 1989, pp. 16-17.

*jamais ému des ambitions des uns et des autres. Parfois, il les sortait du gouvernement pour les rendre plus patients. Pour ma part, j'ai toujours pensé que Houphouët voulait mourir dans son fauteuil de président. S'il avait été encore vivant en 1995(mort en 1993 à 88 ans), je crois qu'il se serait représenté*¹⁶¹⁴».

1449. Ainsi, le Père de la nation ivoirienne était en quête d'éternité. De fait, préparer la succession dans ces conditions, encore moins désigner un successeur, aurait équivalu à mettre brutalement fin à cette illusion d'éternité qui l'obsédait. De plus, l'expérience de guerre de succession entre succédés et successeurs était légion, pour sans doute l'amener à considérer que tout successeur désigné ou présumé pouvait à la longue se transformer en un redoutable adversaire. Or une telle éventualité était susceptible de mettre brutalement fin à la volonté implacable d'Houphouët d'exercer le pouvoir à titre viager. Comme l'écrit fort justement le romancier ivoirien Ahmadou Kourouma, « *un successeur, qu'on le veuille ou non, est un concurrent et les peuples arrêtent d'être attachés à un guide dont la disparition cesse d'être une catastrophe pour le pays*¹⁶¹⁵ ».

1450. À la lumière de ce qui vient d'être dit, on pourrait émettre par hypothèse que pour Houphouët-Boigny, le règlement de sa succession de son vivant, et surtout la désignation d'un successeur équivaldrait à creuser sa « propre tombe », c'est-à-dire à favoriser les conditions de sa propre déchéance. Dès lors, pour Houphouët-Boigny, « *vouloir passer à la postérité, c'est refuser de s'en constituer une*¹⁶¹⁶ ». C'est en cela que les hypothèses émises par les chercheurs comme Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer dans *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, trouveront encore une fois leur justification pratique : « *Le pouvoir, par sa démesure, conduit inévitablement à tuer toute velléité de concurrence ; il stérilise son détenteur. Les hommes politiques n'ont pas d'enfant [...]*¹⁶¹⁷ ».

1451. Pour effectivement « *tuer toute velléité de concurrence* », le premier Président de la république de Côte d'Ivoire utilisera avec une efficacité redoutable une panoplie de stratégies. On verra que celles-ci consistaient non seulement à repousser post-mortem tant que faire se peut le règlement de sa succession, mais en même temps, à assurer sa survie

¹⁶¹⁴ Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, Paris, éd. Plon, 1999, p. 123.

¹⁶¹⁵ Kourouma Ahmadou, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, éd. Gallimard, 1998, p. 192.

¹⁶¹⁶ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.61.

¹⁶¹⁷ Idem. p. 61.

¹⁶¹⁷ Ibid. p.12.

politique. Le politologue ivoirien Tessy Bakary dans son essai *Côte d'Ivoire : succession impossible ?*¹⁶¹⁸, montre les méthodes utilisées par Houphouët-Boigny pour atteindre son objectif. Celles-ci concouraient essentiellement à entretenir l'ambiguïté autour du nom de son successeur, la stratégie dite de « l'héritier sans nom et sans visage », et celle de l'instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en cas de vacance¹⁶¹⁹. En somme, le Père de la nation ivoirienne usait du silence et de l'ambiguïté autour de la question de sa succession.

1452. Pour bien mettre en évidence le problème ici posé, il convient de commencer notre explication par la méthode classique dite de « l'évitement ». En effet, pour esquiver le règlement de leur succession, de nombreux chefs charismatiques pratiquent avec plus ou moins de succès la stratégie de « l'évitement »¹⁶²⁰. Et Houphouët, à l'instar de certains Chefs d'États, l'a pratiquée tout au long de son règne avec beaucoup de succès. Cette stratégie lui a permis de faire de la question de sa succession une question taboue. Ne jamais en parler lui-même, détourner complètement l'attention de ses concitoyens sur tout ce qui peut être en rapport avec la question désormais de sa succession. C'est ainsi qu'Houphouët réussit à créer une sorte de « loi d'omerta » sur le sujet¹⁶²¹.

1453. Et les rares fois où la question de sa succession lui était posée ouvertement (souvent par des journalistes occidentaux très « audacieux »), sa réponse était très claire : « un chef baoulé ne révèle jamais le nom de son successeur. Il exerce le pouvoir jusqu'à sa mort¹⁶²². » Il semblerait qu'Houphouët tirait cette réponse de la coutume ancestrale de la conception du pouvoir de la chefferie traditionnelle « baoulé »¹⁶²³. Dans les traditions de cette frange de la population ivoirienne dont Houphouët était issu, le successeur du chef n'est jamais désigné de son vivant, et c'est lorsqu'il meurt que les membres de la communauté en choisissent un autre¹⁶²⁴. Il convient de souligner à ce propos

¹⁶¹⁸ Voir Tessy Bakary, *Côte d'Ivoire : succession impossible ?*, op. cit., pp. 121-156.

¹⁶¹⁹ Tessy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in Les Grandes figures du politique en Afrique, op. cit., p. 105.

¹⁶²⁰ Voir à ce propos, Bagnenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 12.

¹⁶²¹ Notons à ce propos qu'à partir l'indépendance en 1960 où il deviendra le Chef de l'Etat ivoirien jusqu'en 1980, soit pendant une vingtaine d'année, jamais la question de sa succession n'a été évoquée.

¹⁶²² Voir Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., p. 143 ; voir aussi Tessy Bakary Akin, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, op. cit., pp.142-145.

¹⁶²³ Voir Ellenbogen Alice, *La succession d'Houphouët-Boigny entre tribalisme et démocratie*, Paris, éd. Harmattan, 2002, pp. 26-31.

¹⁶²⁴ Viti Fabio, « Entre l'État et l'anarchie : un siècle d'historiographie et d'anthropologie politiques du Baoulé », *Journal des africanistes* [En ligne], 75-1 | 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 19 mars 2011. Encore disponible sur le site : URL : <http://africanistes.revues.org/99>

qu'Houphouët cumulait à la fois le titre de chef traditionnel baoulé et celui de Chef d'Etat moderne¹⁶²⁵.

1454. La stratégie dite de l'« évitement » qui est évidemment une fuite en avant ne peut prospérer indéfiniment ; tôt ou tard, la question de la succession se pose inéluctablement. Il semblerait qu'Houphouët en fût conscient, d'autant plus qu'ailleurs, dans la sous-région notamment au Sénégal, son alter ego, le Président Senghor, avait commencé à préparer sa propre succession. Rappelons à ce propos que, ce dernier, après avoir désigné Abdou Diouf comme dauphin constitutionnel, se retira quelques années plus tard pour lui laisser le soin d'assurer la continuité du pouvoir. Souvenons-nous que c'est ce qui a permis de lever l'hypothèque de la crise de succession qui pesait comme une « épée de Damoclès » sur ce pays.

1455. Cependant, Houphouët ne semblait pas du tout être dans le même état d'esprit que son homologue sénégalais, étant toujours obsédé par son désir « d'immortalité » au pouvoir. D'ailleurs, pour railler le transfert de pouvoir réalisé par Senghor au Sénégal, Houphouët affirma : « *Moi je ne ferai pas ça. Je n'aime pas ces histoires d'anciens présidents*¹⁶²⁶. » Et en même temps, Houphouët, très lucide, savait que la succession organisée par le Président Senghor au Sénégal qui, de surcroît est de la même génération que lui, le confrontait inévitablement au délicat problème de sa propre succession. Houphouët qui ne voulait délibérément accepter de renoncer volontairement au pouvoir, devait trouver d'autres stratégies pour mieux contourner le règlement de la question. Il s'agit de celle de « *l'héritier sans nom et sans visage* »¹⁶²⁷.

1456. Pour ressaisir les ressorts profonds de cette stratégie, souvenons-nous qu'elle consiste, pour certains Chefs d'État, à faire allusion à la question de leur succession, en créant toutefois un mystère ou une ambiguïté sur deux éléments en général : la règle de succession et l'identité du successeur. C'est ainsi qu'Houphouët-Boigny va créer pour la première fois, en 1980, depuis l'accession du pays à l'indépendance, une disposition constitutionnelle instituant un poste de Vice-président pour assurer la vacance de la Présidence de la République¹⁶²⁸. Celle-ci stipulait : « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour*

¹⁶²⁵ Idem. pp. 26-31.

¹⁶²⁶ Houphouët-Boigny, Cité par Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., pp. 123-124.

¹⁶²⁷ Voir à ce propos, Tessa Bakary, *Transformation de l'élite et succession politique en Côte d'Ivoire : un changement dans la continuité*, op. cit., 87p.

¹⁶²⁸ Voir Tessa Bakary, *Côte d'Ivoire : une succession impossible ?*, op. cit., 207p.

*Suprême saisie par le gouvernement, le Vice-président devient de plein droit Président de la République*¹⁶²⁹.»

1457. Il semblerait que c'était encore pour Houphouët-Boigny un très « beau coup d'échec » dans sa stratégie de fuite en avant, consistant à déplacer le règlement de sa propre succession. En effet, selon plusieurs observateurs, dont le politologue ivoirien Tessy Bakary, « *le timing et la précision de l'opération ont été particulièrement remarquables au sens où le changement constitutionnel est intervenu un mois et demi après sa réélection alors que l'idée d'une démission suivie de nouvelles élections était difficilement envisageable et qu'il n'existait pas de procédures juridiques permettant la nomination du Vice-président en dehors des élections* ¹⁶³⁰ ».

1458. C'est ainsi que le poste de Vice-président créé en 1980 pour régler la question de la succession en cas de vacance du pouvoir présidentiel restera finalement vacant. Houphouët, dès le départ, n'allait nommer personne, ou du moins, personne ne pouvait être nommé avant le renouvellement du mandat présidentiel de 1985, prévu dans cinq ans. De fait, le Vice-président censé succéder à Houphouët en cas de vacance du pouvoir présidentiel n'allait jamais être connu. Et comme le note le constitutionnaliste ivoirien, le professeur Francis Wodié, « *en cas d'empêchement absolu du Président de l'Assemblée nationale, la vacance reste sans solution au regard de la Constitution*¹⁶³¹ ». D'où la réussite de la stratégie houphouëtiste de « successeur sans nom et sans visage ».

1459. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce procédé de succession n'en était pas un, en réalité, car tout incite à penser qu'Houphouët-Boigny avait voulu mettre le règlement de sa propre succession dans une sorte d'impasse. De plus, il lui permit de « tourner en bourrique » les prétendants à sa succession, car avec l'absence d'un « héritier présomptif » formellement désigné, chacun pouvait espérer être nommé à ce poste tant convoité de vice-Président. Une telle perspective a sans doute poussé les éventuels prétendants à la succession à faire profil bas, mais aussi à une sorte de concurrence de fidélité et de serviabilité au Père de la nation, et ce, dans l'espoir de mériter une reconnaissance de sa part pour se faire désigner au poste de Vice-président qui, il faut le rappeler, n'avait pas de titulaire.

¹⁶²⁹ Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 146.

¹⁶³⁰ Tessy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p. 110.

¹⁶³¹ Francis Wodié, Cité par Meledje Djedjéro, *ouvrage de droit constitutionnel*, op. cit., p. 120.

1460. Pour Y. A. Fauré, la non affectation au poste de vice-présidence a ‘‘cancérisé’’ les rapports au sommet de l’État¹⁶³². L’auteur assure : « *Quoi qu’ils fissent, les leaders politiques étaient soupçonnés de ne préparer que leur avenir présidentiel. Le climat était devenu donc malsain à l’intérieur même de l’élite dirigeante et il est certain que ce jeu de massacre largement construit par la rumeur, a finir, par laisser le chef de l’État, pourtant probablement amusé et intéressé au début de l’aventure par les faux pas, des découvertes actives et les maladroites des prétendants* ¹⁶³³ »

1461. Selon notre hypothèse, c’était une des suites logiques de la stratégie savamment entretenue par Houphouët-Boigny pour rendre insoluble sa propre succession. Ce qu’il pratiqua de 1980 jusqu’en 1985. Et à partir de 1985, Houphouët abandonna le dauphinat constitutionnel par vice-présidence qui, en fin de compte, n’avait servi à rien. Il mit donc en place un nouveau procédé de succession par le biais d’un amendement de l’article 11 de la constitution d’août 1960. Le nouvel article fit désormais du Président de l’Assemblée nationale l’intérimaire du Président de la République en cas de vacance du pouvoir. Cette révision sera le point de départ de la toute dernière stratégie mise en place par Houphouët-Boigny pour saborder sa propre succession. Il s’agit de l’instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en cas de vacance¹⁶³⁴.

1462. En effet, le recours à l’article 11 réglant l’intérim du pouvoir présidentiel sera encore abusivement et régulièrement utilisé par Houphouët-Boigny pour déstabiliser non seulement ses éventuels successeurs, mais aussi les dispositions constitutionnelles prévues en la matière. Le Père de l’indépendance ivoirienne se servira de cet article pour créer la concurrence entre ses successeurs-rivaux. Cette stratégie avait pour but de laisser s’écarter les uns et les autres de la course à sa succession, et de s’épuiser dans de vaines querelles. Ainsi, pendant que ses successeurs-rivaux s’enlisaient dans leur guerre des chefs, Houphouët-Boigny se réservait une relative quiétude.

1463. En somme, cet article 11 de la Constitution ivoirienne réglant la vacance du pouvoir présidentiel était devenu un élément essentiel aux mains d’Houphouët pour mettre la pression sur les différents prétendants à sa succession. Il fut régulièrement révisé pour

¹⁶³² Fauré Y.-A, *Nouvelle donne en Côte d’Ivoire : Le VIIIème Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985)*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/020096.pdf>. (Consulté le 10 mars 2012).

¹⁶³³ Idem.

¹⁶³⁴ Tessa D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d’Ivoire*, in *Les Grandes figures de la politique en Afrique*, op. cit., p. 105.

mettre soit un successeur en pole position, soit en écarter un pour un autre. En outre, c'est la reformulation de l'article qui change régulièrement. Notons que cet article 11 a fait l'objet de multiples révisions à tel point que certains observateurs n'ont pas manqué de le moquer en le qualifiant de : « *caméléon constitutionnel* »¹⁶³⁵.

1464. Ce terme, comme on le voit, était donc destiné à railler la frénésie avec laquelle cet article 11 relatif à la succession fut modifié par Houphouët. En effet, Tessy Bakary, dans *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, écrit : « *Le Président ivoirien institua cependant, à partir de 1975, une instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en cas de vacance et fit une stratégie à part entière aussi efficace et dissuasive que la nomination de plusieurs Premiers ministres successifs. L'article 11 de la Constitution a été si souvent révisé (1975, 1980, 1985, 1986, 1990) qu'il a été qualifié de " caméléon constitutionnel "*»¹⁶³⁶.

1465. On évoque ainsi le « caméléon constitutionnel » de l'article 11 relatif à la succession en raison de cette modification. Le dauphinat constitutionnel qui fut institué pour la première fois en 1975 en faveur d'abord du Président de l'Assemblée nationale, ensuite d'un Vice-président, avant d'être supprimé en 1985 pour être institué de nouveau en 1990 au profit du Président de l'Assemblée nationale.

1466. Cette frénésie avec laquelle cet article 11 de la Constitution ivoirienne fut révisé par Houphouët-Boigny peut cacher d'autres intentions. En effet, pour certains observateurs, ce changement perpétuel de l'article 11 par Houphouët avait pour objet de trouver la meilleure formule qui puisse assurer efficacement sa succession. Dans ce même ordre d'idées, on ne peut également exclure que ce soit une stratégie utilisée de bonne foi pour découvrir un de ses fidèles qui puisse héritier de sa stature légendaire, et qui puisse, de ce fait, trouver grâce à ses yeux pour assumer l'héritage. Dans ces conditions, on pourrait penser qu'aux derniers moments de sa vie, Houphouët a voulu se rattraper en laissant à son pays un successeur à qui, il aurait totalement confiance pour poursuivre son œuvre d'édification de la nation ivoirienne.

¹⁶³⁵ Kouamé F., « *L'article 11 de la constitution : Un caméléon constitutionnel* », article paru dans le journal *Fraternité-Matin* du 22-23 octobre 1985 ; Voir aussi TOGBA (Zogbélemou), « *L'article 11 de la constitution de 1960 dans le système politique ivoirien*, » *Penant*, No 780, Avril-Juillet 1983, p.159.

¹⁶³⁶ Tessy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p. 105.

1467. Si l'on admet cette dernière hypothèse, on pourrait comprendre pourquoi il y a eu encore une toute dernière révision de l'article 11 de la Constitution le 6 novembre 1990. Celle-ci aboutit à la mise en place d'une dernière mouture qui consacra un procédé autoritaire de succession au pouvoir en cas de vacance du Président de la République. En effet, en plein système politique 'multipartisan'¹⁶³⁷, cette toute dernière révision opérée par Houphouët trois ans avant sa mort, rétablit la succession de plein droit à la Présidence de la République en cas de vacance du pouvoir au profit du Président de l'Assemblée nationale¹⁶³⁸. Autrement dit, le Président de l'assemblée nationale devient automatiquement le nouveau Président de la République, terminant ainsi le mandat en cours de son prédécesseur (Houphouët-Boigny)¹⁶³⁹. Pour se justifier d'un tel procédé de succession, Houphouët-Boigny à travers son ministre de la justice, indique : « *dans le souci d'assurer la continuité du pouvoir sans recourir à un intérim qui peut être générateur de confusion, (qu') il est apparu indispensable de régler de façon simple et immédiate le processus de succession du chef de l'Etat...*¹⁶⁴⁰ ».

1468. Cette dernière modification faisait d'Henri Konan Bédié, le Président de l'assemblée nationale, le dauphin constitutionnel, et le successeur naturel d'Houphouët-Boigny. C'est ainsi que ce dernier accéda in fine à la fonction présidentielle lorsqu'Houphouët-Boigny décède le 7 décembre 1993. Ce, après plus de 33 ans de règne sans partage. Pour ce qui est de la succession à proprement dit, il est tentant de considérer qu'Henri Konan Bédié a été donc la personne choisie par Félix Houphouët-Boigny pour assurer sa succession. Cette hypothèse pourrait accréditer la thèse du diplomate français Jacques Baulin (à l'époque conseiller d'Houphouët), qui avait observé bien avant cette succession : « *toute l'action politique du Président ivoirien (Houphouët-Boigny) ne visait qu'un seul objectif, amener Henri Konan Bédié à lui succéder à la tête de l'Etat*¹⁶⁴¹. » D'où certainement les multiples révisions constitutionnelles opérés par Houphouët pour placer Bédié en position institutionnelle d'accéder à sa succession.

¹⁶³⁷ Le parti-unique ayant été abolie en cette même année 1990, plusieurs partis politique d'opposition vont naître en vue de s'opposer au système houphouëtiste.

¹⁶³⁸ Ainsi, comme le stipule le nouvel article 11 : « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la Cour suprême saisie par le Gouvernement, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée nationale* » in, El Hadj Mbodj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., pp. 70-71.

¹⁶³⁹ Djedjéro Francisco Meledje, « *La révision constitutionnelle dans les Etats africains francophones, Esquisse de bilan* », In R.D.P., 1992, pp.111 et s.

¹⁶⁴⁰ Cité par Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., p. 71.

¹⁶⁴¹ Jacques Baulin, cité par Tessa D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., p. 124.

1469. Dans son livre autobiographique *Les chemins de ma vie*, Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel explique, plusieurs années après les faits, les raisons qui ont amené Houphouët à le choisir comme son successeur en abandonnant finalement le procédé de succession par vice-présidence : « *Nous vivions encore sous le régime de parti unique, où nous étions tenus à une véritable solidarité et à une certaine rectitude dans la discipline. Trop de bruit et trop d'éclats n'étaient pas tolérables. Dans ce système, tout converge vers le président et lui seul. En plus, nous traversions une période malsaine car beaucoup briguaient la vice-présidence. J'ai tenu pour ma part à rester étranger à ces intrigues et ce fut probablement un bon choix. En effet, au terme de la période caractérisée par beaucoup de bruit pour rien, personne ne fut nommé. Et le président, tenant compte de ma loyauté, de ma sérénité perçues comme des signes de maturité, a préféré en revenir à la désignation du président de l'assemblée nationale comme dauphin constitutionnel*¹⁶⁴² .»

1470. Cependant, à la lumière de ce qui précède, il apparaît incontestablement que cette succession n'avait pas été très bien préparée par Houphouët-Boigny avant sa disparition le 7 décembre 1993. C'est ce que souligne le passage de cet article du journal *le Monde*, paru au lendemain de sa mort : « *L'histoire retiendra cependant que le "vieux sage" n'avait pas eu la sagesse de prévaloir réellement sa succession. Il n'avait pu s'y résoudre, tant-il estimait son destin lié à celui de la Côte d'Ivoire. Une chose est sûre maintenant qu'on ne verra plus la frêle silhouette du "Vieux" à la droite du président Mitterrand lors des sommets franco-africains : rien ne sera jamais plus comme avant dans la "grande famille" privée de son patriarche*¹⁶⁴³ . »

1471. La suite des événements, après sa mort corrobore d'une vérité crue qu'Houphouët avait effectivement mal préparée sa succession. Ainsi, après sa mort, lorsqu'Henri Konan Bédié prit le pouvoir en vertu de l'article 11, la Côte d'Ivoire n'a pas cessé, jusqu'à aujourd'hui où nous écrivons ces lignes, d'être le théâtre d'un affrontement sans merci entre ses successeurs-rivaux pour accéder au pouvoir.

1472. En somme, il convient de considérer que la crise de succession, qui éclata suite à la disparition du Père de l'indépendance ivoirienne, tire en grande partie ses origines dans cette impréparation sur laquelle nous nous sommes longuement appesantis. Et comme nous l'avons dit, les conséquences de cette impréparation n'ont pas tardé à se manifester

¹⁶⁴² Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., p. 122.

¹⁶⁴³ *Le Monde*, « *Les nombreuses vies de Félix Houphouët-Boigny* », 9 décembre 1993, p. 1. In Fériel Belcadhi, *L'image de la Côte d'Ivoire dans le quotidien le monde*, op. cit., p. 76.

implacablement à travers une longue et sanglante crise de succession. Ainsi, dans les pages qui suivent, nous nous efforcerons de nous pencher sur certains aspects afin d'y voir plus clair. Nous examinerons la contestation de la succession, et aussi la difficulté de transférer le charisme d'Houphouët-Boigny à ses successeurs.

2) La contestation de la succession ou l'intransmissibilité du charisme

1473. Après la mort d'Houphouët, la paix sociale et la stabilité du pays seront mises à rude épreuve par trois hommes qui s'affronteront pour accéder au pouvoir. Ces successeurs-rivaux qui se disputent l'héritage du Père fondateur de la Côte d'Ivoire, depuis maintenant près de deux décennies, sont Henri Konan Bédié, le successeur constitutionnellement désigné par Houphouët-Boigny ; Alassane Ouattara, son seul et unique premier Ministre, ancien cadre du FMI, ce dernier avait été appelé à la rescousse en 1989 par le Père de la nation pour sauver le pays miné par une grave crise économique ; et Laurent Gbagbo, l'opposant historique d'Houphouët-Boigny, il fut son premier et seul adversaire concurrentiel au cours d'une élection présidentielle, notamment celle d'octobre 1990.

1474. Bénéficiant du statut de dauphin constitutionnel en vertu de l'article 11 de la Constitution ivoirienne, Henri Konan Bédié, le Président de l'assemblée nationale accède au fauteuil présidentiel. Cette accession au pouvoir ne se fera pas sans résistance de la part de ses rivaux, principalement d'Alassane Ouattara, le seul et unique Premier ministre d'Houphouët. On s'aperçoit ainsi que l'institution successorale manquait de réceptivité au sein de l'entourage immédiat du défunt Président. La contestation du dauphin constitutionnel est aussi la preuve qu'une légitimation légale de l'institution ne suffit pas, à elle seule, pour garantir son acceptation par les rivaux du même clan¹⁶⁴⁴. À cela, il convient de ne jamais perdre de vue le fait que les règles relatives à la succession ont fait l'objet de multiples aménagements. Ces révisions intempestives n'ont sans doute pas permis une acclimatation des règles de succession à l'environnement politique, de sorte qu'elles n'ont pu être ni intégrés ni acceptés comme telles par tous. Cela aurait pu permettre de renforcer la légitimité du dauphin constitutionnel.

1475. De plus, le succès de l'opération successorale dans un régime charismatique dépend de l'unité de l'ensemble des membres de la « communauté charismatique », plus

¹⁶⁴⁴ Voir à ce propos, Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, op. cit., pp.15-17.

exactement de leur soutien unitaire pour renforcer la position du successeur désigné. Car, si le successeur désigné paraît illégitime aux yeux de ses propres camarades, et dignitaires du régime du ‘‘Père fondateur’’, il va de soi que cette succession soit contestée par l’ensemble des membres de la communauté, d’où notre hypothèse de la contestation générale de l’opération successorale dans le cas de la Côte d’Ivoire après la disparition d’Houphouët-Boigny.

1476. En effet, avant même le décès du ‘‘Père de la nation’’, il était frappant de constater que, dans les derniers moments de sa vie, le climat était devenu de plus en plus malsain au sein du régime. La guerre de positionnement dans les coulisses du pouvoir faisait rage entre les successeurs-rivaux au sein du PDCI (ex-parti unique fondé par Houphouët). Cette crise présuccessorale trouve son point de départ dans le fait qu’Houphouët, très malade et très souvent absent du pays pour des soins en Europe, ne dirigeait plus ni l’État ni le gouvernement. Comme pour Lénine lorsque sa maladie l’avait complètement éloigné de la gestion pratique du pouvoir. Dans le cas de la Côte d’Ivoire, la constitution ivoirienne disposait qu’en cas d’absence du Président de la République, le Premier ministre assurerait sa suppléance¹⁶⁴⁵.

1477. Cette suppléance qui devenait permanente en raison des absences prolongées du Président Houphouët a permis à Alassane Ouattara, alors Premier ministre, de s’imposer progressivement dans le subconscient collective comme le successeur naturel. Son image de jeune technocrate et de gestionnaire rigoureux des finances de l’État avait commencé à avoir un écho favorable au sein du Parti au pouvoir, ainsi qu’auprès d’une large fraction de la société ivoirienne. La plupart des Ivoiriens lui reconnaissait son énergie et son action à la tête du gouvernement, et surtout la touche juvénile qu’il apportait au régime vieillissant d’un Houphouët-Boigny moribond et en phase de déclin.

1478. Une telle situation, qui présidentialise ainsi ce Premier ministre que très peu d’Ivoiriens connaissaient avant qu’il ne soit appelé par Houphouët-Boigny comme l’« homme providentiel » pour relever l’économie du pays, commençait naturellement à inquiéter Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel et ses partisans au sein du régime. Cela ne manqua d’ailleurs pas de créer des tensions perceptibles au cœur du pouvoir. En effet, le Président de l’Assemblée nationale, Henri Konan Bédié et ses partisans se sont fixés pour objectif d’empêcher l’accession fulgurante du premier Ministre Alassane

¹⁶⁴⁵ Meledje Djedjero, *ouvrage de droit constitutionnel*, op. cit., p. 120.

Ouattara vers le pouvoir suprême. Cette situation allait donc créer une atmosphère allant suspicion où chaque clan allait se surveiller, s'épier et se dénoncer.

1479. C'est à partir de là que certaines informations vont circuler, mettant en doute la nationalité ivoirienne du Premier ministre Alassane Ouattara, considéré par ses adversaires comme un parvenu, au point qu'Houphouët-Boigny lui-même dut publiquement confirmer l'ascendance ivoirienne de son protégé¹⁶⁴⁶. Ainsi, lorsque Houphouët décéda en décembre 1993, rares furent les observateurs qui furent surpris de la guerre de succession qui opposait ces deux personnalités : Konan Bédié, le dauphin constitutionnel, et Alassane Ouattara, le Premier ministre.

1480. Le problème essentiel, dans cette perspective provient du fait que le conflit latent prenait la forme d'une opposition ouverte entre les successeurs-rivaux à partir du moment où ils ont été amenés à s'écarter des règles légales de succession prévues pour recourir à des procédés extra constitutionnels de règlement du différend successoral. Ce fut le cas de la Côte d'Ivoire. Mais cela pouvait s'expliquer par le fait que le procédé de succession manquait peut-être de légitimité aux yeux des contestateurs du mécanisme légal de dévolution du pouvoir prévue à cet égard.

1481. Si l'on prend du recul, on voit bien que la course à la succession éclata au grand jour dès l'annonce officielle de la mort d'Houphouët-Boigny à la télévision nationale par Alassane Ouattara, le 7 décembre 1993. Le lendemain 8 décembre, Henri Konan s'empressa à son tour, à la télévision pour se proclamer nouveau Président de la République, comme le prévoyait la constitution. Alassane Ouattara organisa une conférence de presse le lendemain pour remettre sa démission au poste de Premier ministre ainsi que celle du gouvernement.

1482. Mais selon certains observateurs, Ouattara, alors Premier Ministre d'Houphouët, qui disposait en réalité de la totalité du pouvoir exécutif à cette époque, aurait hésité à rendre le pouvoir à Henri Konan Bédié, le successeur constitutionnel¹⁶⁴⁷, ce qui justifierait l'empressement de ce dernier à s'autoproclamer directement comme le nouveau Président du pays, non sans avoir sauté les étapes des procédures légales de

¹⁶⁴⁶ Cagnolari Vladimir, *Côte d'Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny*, in *Monde diplomatique*, Janvier 2011, pp. 14-15.

¹⁶⁴⁷ Le Premier ministre Alassane Ouattara présenta sa démission que, 48 heures après la disparition de Félix Houphouët-Boigny. De fait, ses détracteurs estimaient ce temps relativement long. Car selon eux, à partir du moment où, Houphouët qu'il avait nommé n'est plus, il devait ainsi automatiquement démissionner de son poste.

formalités prévues en la matière. L'une d'elle consiste par exemple, pour le conseil constitutionnel, de constater d'abord la vacance du pouvoir. Ensuite, la cérémonie solennelle du transfert du pouvoir au dauphin constitutionnel. Légalement, c'est après cette procédure que le pouvoir échoir au successeur.

1483. Dans son livre autobiographie *Les chemins de ma vie*, Henri Konan Bédié donne les raisons qui l'ont poussé à violer la procédure en s'autoproclamant le nouveau Président de la République au lendemain de la mort d'Houphouët : « [...] j'ai décidé de faire une déclaration [...] pour assurer l'opinion sur le fait que le pays serait gouverné, en conformité avec la Constitution. Le lendemain le pays a repris le travail normalement, comme si rien ne s'était passé, dans la dignité et le recueillement. Ma déclaration a suffi à faire comprendre aux intrigants que leur cause était perdue. Le Premier ministre ne pouvait que se rendre à l'évidence. L'armée n'avait pas bougé car elle reconnaissait la pleine légitimité du processus de succession. Une demi-heure après ma déclaration, les représentants du corps diplomatique me rencontraient à mon domicile pour confirmer, sur le plan international, cette reconnaissance¹⁶⁴⁸. »

1484. Cependant, selon certains observateurs, la démission du Premier ministre Alassane Ouattara a été obtenu sur l'insistance de l'armée ; pour d'autres, c'est plutôt sous la pression de la France, l'ex-puissance colonisatrice qui tenait à éviter qu'une crise de succession n'éclate dans l'un de ses « pré-carrés » en Afrique¹⁶⁴⁹. Toujours est-il que cette situation préfigurait d'autres contestations plus graves de l'opération de succession. Il convient de signaler, qu'en dehors d'Alassane Ouattara, il existait d'autres contestateurs d'Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel qui venait de s'installer au pouvoir. Notons à ce propos que Laurent Gbagbo, opposant historique à Houphouët et chef de l'opposition au système houphouëtiste, dénonçait à son tour l'illégitimité de cette opération successorale. Ce qu'il fustigeait, c'était le caractère non démocratique du procédé de succession qui permettait au dauphin constitutionnel d'achever le mandat d'Houphouët-Boigny. Pour lui, il aurait fallu organiser une élection présidentielle anticipée après une courte période d'intérim pour choisir le successeur du Président Houphouët.

1485. En dépit des diverses contestations, Henri Konan Bédié réussit tout de même à se maintenir au pouvoir ; en revanche, il avait manifestement de plus en plus de mal à faire

¹⁶⁴⁸ Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., p. 146.

¹⁶⁴⁹ Cagnolari Vladimir, *Côte d'Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny*, in *Monde diplomatique*, Janvier 2011, pp. 14-15.

prévaloir sa légitimité afin d'asseoir son autorité sur le pays. N'ayant pas, en effet, l'aura, le charisme, la légitimité historique ni l'intelligence politique du "Père fondateur", il ne parvenait pas imposer son autorité ni à consolider son pouvoir¹⁶⁵⁰. Ces rivaux ne lui rendaient pas la tâche facile ; le pays devenait de plus en plus ingouvernable peu de temps seulement après la disparition d'Houphouët. Cette situation ne pouvait bien évidemment rester sans conséquence sur la paix sociale et les fondements de l'État. C'est ce que nous tenterons justement d'examiner dans ce qui suit, en analysant par ailleurs comment les acteurs se démenèrent pour trouver un dénouement.

B)Le dénouement et les conséquences de la crise

1486. Sur la base de tout ce que nous avons étudié jusque-là (l'intransmissibilité du charisme d'Houphouët-Boigny, son obsession d'immortalité, la durée exceptionnelle de son passage à la tête de la Côte d'Ivoire et l'impréparation de sa succession), il était prévisible que le dénouement de la crise de succession née après sa mort soit très délicat. Mais ce qui a sans doute échappé à tous les observateurs, c'est sa longueur et le degré de violence exceptionnelle qu'elle allait engendrer. L'affrontement entre les héritiers d'Houphouët-Boigny va progressivement entraîner un coup d'État militaire, puis une guerre civile dans le pays.

1487. En effet, pour accéder au pouvoir, ou pour s'y maintenir, chacun des protagonistes a démontré qu'il était, à des degrés divers, prêt à toute extrémité. Et selon tous les observateurs, Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel qui accéda au pouvoir juste après la disparition du père de l'indépendance, a une responsabilité très particulière. Incapable d'asseoir sa légitimité et de consolider son pouvoir et son autorité, il s'appuiera sur le concept de l'« ivoirité » (1). L'utilisation de l'« ivoirité » par Konan Bédié pour éliminer Alassane Ouattara, son principal rival dans la course à la succession, va conduire la Côte d'Ivoire dans une crise profonde. Celle-ci sera une des conséquences de la guerre civile qui découlera de la crise de succession (2). Il conviendra d'examiner en profondeur ces deux effets pervers de cette crise née de la disparition d'Houphouët-Boigny.

1) L'institution de l'ivoirité et l'éclatement de la crise

1488. Pour bien comprendre l'institution de l'ivoirité par le dauphin constitutionnel d'Houphouët, il est nécessaire de revenir brièvement sur le règne d'Houphouët. Notons à

ce propos que si ce dernier a pu régner pendant plus de trente-trois ans sur la Côte d'Ivoire, c'est justement parce qu'il a su maintenir la cohésion entre les populations ivoiriennes et étrangères vivant sur le territoire. On verra que l'institution de l'« ivoirité » aura des conséquences néfastes sur la conception de la nation ivoirienne telle qu'elle a été conçue par le « Père de la nation » ivoirienne.

1489. Soulignons pour commencer que la Côte d'Ivoire est peuplée d'un fort taux d'immigrés installés sur le sol ivoirien depuis plusieurs décennies. Cette immigration massive dans le pays provient d'une politique favorisée et entretenue par le « Père de la nation ». L'ambition d'Houphouët-Boigny était de faire de la Côte d'Ivoire une sorte d'États-Unis d'Afrique par l'intégration sur le sol ivoirien des étrangers venus des pays voisins (Mali, Burkina, Guinée, Niger, etc....) pour servir de mains d'œuvre notamment dans la production agricole, mais aussi profiter de la prospérité du pays et du climat de paix ambiant. La philosophie d'Houphouët était telle qu'il se plaisait à la décrire : *« Accueillants à tous comment ne le serions-nous pas, d'abord à nos frères moins favorisés, qui chez nous donnent autant qu'ils reçoivent, la Côte d'Ivoire saura rester une terre de refuge, de dialogue et d'échange. »*¹⁶⁵¹

1490. Cette politique d'immigration généreusement suscitée par Houphouët va donc attirer plusieurs millions d'immigrés Ouest-africains qui vont s'installer en Côte d'Ivoire, soit pour des raisons économiques (Burkina, Mali et Guinée), soit pour des raisons socio-politiques (Nigeria et Ghana). Ces différentes migrations qui déboucheront finalement sur des installations de longue durée, voire définitives, vont bien évidemment engendrer un métissage de la population. Celui-ci résultera du brassage naturel des différentes personnes du fait des mariages mixtes entre Ivoiriens et étrangers. Et pendant les trente-trois de règne d'Houphouët à la tête de la Côte d'Ivoire, tous ces peuples venus de l'étranger vivaient en parfaite harmonie avec les Ivoiriens.

1491. C'est ainsi qu'Houphouët a pu atteindre son rêve de faire de la Côte d'Ivoire une terre d'accueil. Comme le souligne Akindès Francis, d'une façon générale, il refusait que la Côte d'Ivoire soit une oasis de bonheur dans un désert de misère, et disait volontiers : *« nous allons développer notre pays en pensant aussi aux populations des pays qui nous*

¹⁶⁵¹ Houphouët-Boigny, cité par Nguessan Kouamé dans *Le coup d'Etat de décembre 1999 : espoirs et désenchantements*, In Marc Le Pape et Vidal Claudine, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, éd. Karthala, 2002, p. 66.

*entourent, à ceux qui viennent travailler chez nous. Il faut qu'ils se sentent bien ici*¹⁶⁵².» Mais la mort d'Houphouët en 1993 et l'arrivée au pouvoir d'Henri Konan Bédié marquent l'abandon de cette harmonie, lorsque ce dernier réactivera la « rhétorique ivoiritaire » comme ressource politico-juridique pour écarter de la conquête du pouvoir son principal rival, Alassane Ouattara.

1492. Notons qu'au départ, ce concept d'« ivoirité » dont se servira le dauphin constitutionnel d'Houphouët pour disqualifier son adversaire, était une notion purement culturelle. Elle avait été prononcée pour la première fois au milieu des années 1970 par l'ethnologue ivoirien Niangoran Porquet, pour faire simplement la promotion de la culture ivoirienne et mettre en avant sa spécificité¹⁶⁵³. Le but recherché par cet ethnologue était d'amener les Ivoiriens à s'intéresser et à valoriser leur propre culture au détriment de celle de l'étranger. Du point de vue de l'auteur, son concept n'était qu'une théorisation visant l'émancipation de la pratique de la culture ivoirienne.

1493. Ce concept initialement culturel et fédérateur sera dévoyé de sa conception et de son but originel pour servir d'instrument de lutte politique, d'abord contre Alassane Ouattara, puis contre une partie des Ivoiriens, et enfin contre les étrangers vivant en Côte d'Ivoire. Quelle est la nouvelle orientation donnée à ce concept par Henri Konan Bédié et les idéologues de son régime ? Pour le savoir, on ne pourrait avoir une meilleure illustration des intentions du successeur d'Houphouët qu'en nous référant à cette déclaration de Jean-Noël Loukou, son ex-directeur de cabinet, et l'un des principaux idéologues de son régime :

« Plusieurs faits, (souligne-t-il), l'inquiétude des ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire [...] liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité [...]. Les étrangers [...] occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays. En deuxième lieu, l'angoisse du comment peut-on être Ivoirien, renvoie à la quête d'une identité culturelle nationale [...]. Enfin, le comment peut-on être ivoirien traduit la revendication politique d'être chez soi. [...]. L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de

¹⁶⁵² Akindès Francis, *La Côte d'Ivoire depuis 1993 : la réinvention risquée d'une nation*. Disponible sur le site : <http://www.codesria.org/IMG/pdf/1-Akindes.pdf>

¹⁶⁵³ Souleymane Yéo, *Les Etats nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire*, op. cit., pp. 48-49.

*créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse d'immigration ou du pouvoir économique et politique.*¹⁶⁵⁴»

1494. Pour encore bien mettre en évidence la nouvelle rhétorique nationaliste et xénophobe de l'« ivoirité » instaurée par le nouveau pouvoir, il convient de se référer aux propos de Niamkey Koffi, ex-conseillé politique et l'un des idéologues du nouveau régime : « *Pour construire un nous, il faut le distinguer d'un eux [...] Il faut parvenir à établir à la discrimination nous/eux qui soit compatible avec le pluralisme des nationalités*¹⁶⁵⁵. »

1495. Comme nous l'indiquons plus haut, le stratagème qui sous-tendait l'institution du concept d'« ivoirité » par Henri Konan Bédié était d'exclure son principal rival de la course au pouvoir, et par ricochet, de la succession d'Houphouët-Boigny dont chacun des deux successeurs-rivaux disputaient âprement l'héritage politique. Pour atteindre son but, le dauphin constitutionnel essayait de s'appuyer sur son fameux concept d'« ivoirité » pour mettre en cause la nationalité ivoirienne de son challenger.

1496. Une telle perspective concourait à refuser à Alassane Ouattara, pourtant seul et unique Premier ministre d'Houphouët d'avoir un rôle politique quelconque en Côte d'Ivoire, du fait de son non « ivoirité ». Or, selon la biographie de ce dernier, il est né en Côte d'Ivoire de parents ivoiriens originaires du Nord du pays. Mais il aurait passé son enfance et toute sa jeunesse au Burkina-Faso (pays frontalier au Nord de la Côte d'Ivoire), puis aux États-Unis où il obtint un PHD en économie. Recruté par le FMI, il exercera une carrière d'économiste, puis il reviendra en 1984 en Afrique pour y diriger la BCEAO (Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest)¹⁶⁵⁶. C'est de là qu'Alassane Ouattara sera appelé par Houphouët en 1989 pour sauver la Côte d'Ivoire de la crise économique. Il le nommera ensuite comme son seul et unique Premier ministre, fonction que ce dernier exercera de 1990 jusqu'à la mort d'Houphouët en 1993¹⁶⁵⁷.

1497. Or pour Henri Konan Bédié, successeur d'Houphouët, cette courte biographie ne pouvait en aucun cas faire de lui un citoyen ivoirien pouvant prétendre à briguer la

¹⁶⁵⁴ J.-N Loukou, Cité par la CURDIPH, « *L'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social de du Président H. K Bédié* », in *Politique africaine*, N°65, Ivoirité, immigration et nationalité. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/078065.pdf>. (Consulté en mars 2012)

¹⁶⁵⁵ Idem.

¹⁶⁵⁶ Voir Cissé Ibrahim Baongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, Abidjan, éd. NEI/CEDA, 2007, 247p.

¹⁶⁵⁷ Cagnolari Vladimir, *Côte d'Ivoire : les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny*, op. cit., pp. 14-15.

magistrature suprême. De ce fait, il lui était interdit de se mêler des problèmes politiques en Côte d'Ivoire au point de vouloir revendiquer la succession du Père fondateur de la nation. Bédié précisera d'ailleurs sa pensée dans son ouvrage autobiographie *Les chemins de ma vie* dans lequel il déclarera : « *De toute façon, il était burkinabé par son père et il possédait toujours la nationalité du Burkina Faso, il n'avait donc pas à se mêler de nos affaires de succession.*¹⁶⁵⁸ »

1498. On remarquera que pour Bédié, dans son rôle de nouveau Chef de l'État, et donc garant de la souveraineté du pays, il lui était inadmissible de laisser (selon lui) un non Ivoirien prétendre gouverner la Côte d'Ivoire. C'est ainsi que, très tôt, le successeur de Félix Houphouët-Boigny afficha une détermination implacable dans sa stratégie de s'appuyer sur le concept d'« ivoirité » afin d'empêcher son rival Alassane Ouattara de se présenter aux futures élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Et dans une interview au journal *Figaro* en novembre 1994, il annonce sans ambages : « *Les Ivoiriens n'accepterons jamais qu'un étranger soit leur Président*¹⁶⁵⁹ ».

1499. Cette déclaration du successeur d'Houphouët va sonner comme un mot d'ordre adressé à ses partisans les plus irréductibles qui vont reprendre en « meute » l'argument « ivoiritaire » contre la candidature d'Alassane Ouattara à la présidence de la République de Côte d'Ivoire. Référons nous aux déclarations du Secrétaire national à la Communication du parti de Konan Bédié pour illustrer leur détermination à s'opposer à toute candidature d'Alassane Ouattara à la présidence : « *Nous n'accepterons jamais qu'un Burkinabé vienne diriger notre pays. La Côte d'Ivoire n'est pas vendre. Alassane Ouattara passera sur notre corps pour prendre le pouvoir [...]*¹⁶⁶⁰ »

1500. Cette surenchère verbale sur l'« ivoirité » du candidat Alassane Ouattara proférée par le successeur d'Houphouët et ses partisans ira crescendo et rentrera dans sa phase pratique avec la révision du Code électoral. En effet, pour essayer d'invalider juridiquement la candidature d'Alassane Ouattara à la présidence, Henri Konan Bédié fera voter, le 13 décembre 1994, la loi n°94-642 portant modification du Code électoral. Cette

¹⁶⁵⁸ Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., p. 147.

¹⁶⁵⁹ Le figaro du 18 novembre 1994, In Cissé Ibrahim Bacongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, op. cit., p. 57.

¹⁶⁶⁰ Idem. p. 58.

nouvelle loi prévoit que désormais le « *candidat à la Présidence de la république doit être Ivoirien, né de père et de mère eux-mêmes nés Ivoiriens.*¹⁶⁶¹ ».

1501. Entre-temps, la rivalité entre ces deux protagonistes qui s'affrontent pour le pouvoir va créer une fissure au sein du PDCI-RDA, l'ex-Parti unique créé par Houphouët. En effet, la férocité de la campagne d'« ivoirité » menée par Bédié contre le Premier ministre du dernier gouvernement d'Houphouët, va pousser une partie des militants et des cadres du Parti à quitter ce dernier pour se rallier à Alassane Ouattara dans nouveau parti né en 1994 de cette guerre de succession entre houphouëtistes, en l'occurrence le RDR (Rassemblement des Républicains). La particularité des cadres et militants de ce nouveau parti est qu'ils, sont pour la plupart, originaires du Nord de la Côte d'Ivoire comme Alassane Ouattara.

1502. Ceux-ci se sont en effet sentis indirectement touchés par la politique de l'« ivoirité » menée pour écarter Ouattara de la course à la présidence. Car pour eux, en remettant en cause la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara qui, pourtant, est originaire du Nord du pays, comme eux, le pouvoir remet en cause par ricochet leur propre nationalité. En outre, les partisans d'Alassane Ouattara regroupés au sein du RDR dénoncent la modification du Code électoral en vigueur durant tout le règne d'Houphouët¹⁶⁶² pour y introduire des conditions qui stratifient les ivoiriens en différentes catégories, notamment cette volonté du nouveau pouvoir d'exclure arbitrairement et abusivement des Ivoiriens de la course à la présidence, sur la seule base de l'origine de leur ascendance¹⁶⁶³.

1503. La farouche opposition entre les héritiers d'Houphouët pour le pouvoir va progressivement se glisser sur le terrain ethnique, religieux ou communautaire. Car, en voulant se servir du concept d'« ivoirité » pour consolider son pouvoir face à la menace de son principal rival, le très peu charismatique Bédié venait d'ouvrir la « boîte de pandore » d'une situation qui va entraîner des violences ethniques et xénophobes à travers le pays. Le concept de l'« ivoirité » révélera progressivement toute sa force négative dans un pays en

¹⁶⁶¹ Loi Ivoirienne N°94-642 du 13 décembre 1994 portant Code électoral. Au regard de ses nouveaux articles relatifs à l'éligibilité à la présidence de la République, il semblerait que le véritable motif de la modification du code électoral visait à empêcher la candidature d'Alassane Ouattara.

¹⁶⁶² A l'époque d'Houphouët, les conditions d'éligibilités à la présidence étaient très souples, ceci, au point que tout électeur ivoirien pouvait être aussi éligible s'il le désirait.

¹⁶⁶³ Cissé Ibrahim Baongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, op. cit., p. 57.

crise, comptant plus d'une soixantaine d'ethnies et une grande communauté d'immigrés. Ce sera le point de départ d'une crispation identitaire dans le pays.

1504. Ce concept deviendra, plus tard, le support idéologique inculqué à des jeunes désœuvrés, pour qui, l'étranger est à la base des difficultés de la Côte d'Ivoire. Cela va entraîner des agressions brutales contre des populations issues de l'immigration, la mise en doute de la nationalité ivoirienne d'authentiques Ivoiriens du fait de la consonance étrangère de leurs patronymes, notamment ceux des populations malinkés du Nord de la Côte d'Ivoire, ainsi que la multiplication des contrôles au faciès par la police. À ce sujet, l'universitaire français, Albert Bourgi observe en fin connaisseur de la politique africaine : *« Si le discours sur l'ivoirité n'a rencontré qu'un faible écho sur le plan politique, il a, en revanche, suscité un climat de tension au sein de la société et réveillé de vieux démons ethniques et religieux. De là à inventer une sorte de « délit de patronyme » dont feraient les frais certaines franges de la population et à faire l'amalgame entre nationaux musulmans et immigrés ouest-africains, il n'y avait qu'un pas que quelques extrémistes – conseillers à la présidence, comme le juriste Faustin Kouamé, ou intellectuels en mal de repères politiques –, se sont empressés de franchir¹⁶⁶⁴. »*

1505. C'est dans ce climat politique tendu et face à la dangerosité du concept De l'« ivoirité » exploité par Henri Konan Bédié que deux héritiers présomptifs d'Houphouët-Boigny à savoir Alassane Ouattara du RDR et le socialiste Laurent Gbagbo du FPI vont créer une alliance. En effet, pour Laurent Gbagbo, l'opposant historique d'Houphouët, c'est une aberration d'écarter l'ancien Premier ministre de la course à la présidence sous le fallacieux prétexte qu'il n'est pas Ivoirien. Ainsi, il déclarera : *« [...] Déclarer étranger un homme (l'ex-Premier ministre Alassane Ouattara) qui a été le chef de l'exécutif d'un pays, ce n'est ni sérieux, ni normal, ni glorieux. On ne peut être chef de gouvernement et se retrouver du jour au lendemain étranger [...] »¹⁶⁶⁵.*

1506. L'alliance créée par ces deux opposants au sein d'un « front républicain » avait donc pour objectif de battre Henri Konan Bédié lors de l'élection présidentielle en octobre 1995. Mais, jugeant peu crédibles les conditions d'organisation de cette élection, les partis membres de ce fameux « front républicain » opteront finalement pour un boycott. C'est

¹⁶⁶⁴ Bourgi Albert, Bédié, *la chute : le roi était nu*, article paru dans hors-série n° 2 Jeune Afrique en janvier 2000.

¹⁶⁶⁵ Voir, le mensuel international Africa international n°303, avril 1997.

ainsi que l'élection présidentielle de 1995, la première après la disparition d'Houphouët-Boigny, sera finalement remportée par Henri Konan Bédié à 94 % face à des petits partis d'opposition. Après cette élection boycottée par les opposants, émaillée de nombreuses violences dans le pays, la tension politique se stabilisera pendant quelques années.

1507. Cette accalmie du climat politique était certainement liée au fait qu'Alassane Ouattara, principal rival du successeur d'Houphouët, était reparti aux États-Unis pour occuper le poste de directeur général adjoint du FMI. Mais les hostilités entre les héritiers d'Houphouët allaient reprendre et être encore plus frontales, lorsqu'en 1999, Ouattara annonce sa démission du FMI et son retour en Côte d'Ivoire en vue de participer à l'élection présidentielle d'octobre 2000. Et cette étape frontale de la « guerre » des héritiers d'Houphouët-Boigny va déboucher, en fin de compte, sur un coup d'État en décembre 1999, puis sur une guerre civile en 2002. C'est cette dernière phase de la descente aux enfers du pays d'Houphouët-Boigny que nous exposerons dans nos pages qui suivent.

2) Le coup d'État militaire de décembre 1999 et la guerre civile de 2002

1508. Le coup d'État militaire de décembre 1999 et la guerre civile qui s'en suivra constituent les conséquences de la crise de succession née de la disparition du Père fondateur de la nation ivoirienne. En effet, comme nous l'avons souligné, il est évident que c'est l'irréductibilité des prétendants à en découdre pour accéder à la succession d'Houphouët qui va provoquer, pour la première fois en Côte d'Ivoire, un coup d'État militaire. Ceci dit, essayerons d'expliquer plus en détail les événements immédiats de la crise de succession qui ont conduit à ce coup d'État.

1509. L'enchaînement des événements directs ayant abouti au coup d'État de décembre 1999 contre le successeur de Félix Houphouët-Boigny est lié à l'obsession de Konan Bédié d'empêcher par tous les moyens, son principal opposant de présenter sa candidature à l'élection présidentielle. Tout part en effet d'une des déclarations de l'opposant Alassane Ouattara dans laquelle il exprime son intention de quitter le FMI, où il avait été nommé en 1994 comme directeur général adjoint pour rentrer définitivement en Côte d'Ivoire où il compte y reprendre ses activités politiques. Comme il l'indique implicitement dans sa fameuse déclaration : « [...] *J'envisage de rentrer dans mon pays à la fin de mon mandat l'année prochaine [...]. Je rentrerai non seulement pour être à la disposition de mon pays, mais également pour contribuer à son développement. Dès lors*

que j'ai occupé des responsabilités politiques, je ne pourrai rester à l'écart de la politique¹⁶⁶⁶».

1510. Ce retour annoncé de l'ancien Premier ministre d'Houphouët a donc été perçu comme une menace pour le Président Bédié. L'inquiétude que suscitait le retour d'Alassane Ouattara sur la scène politique ivoirienne était perceptible au point que le journaliste Thomas Sotinel écrivait dans le quotidien français *Le Monde* : « *Le retour annoncé d'Alassane Ouattara au pays plonge le camp présidentiel dans un grand état de nervosité*¹⁶⁶⁷ ». Et face à ce climat de panique qui commence à gagner les rangs des dignitaires du régime et des partisans de Bédié, Laurent Dona Fologo, alors secrétaire général du Parti au pouvoir, crut bon de rassurer le camp présidentiel. C'est ainsi qu'il dira aux partisans du régime : « *Plus que jamais, nous devons souder nos rangs et ne pas nous laisser distraire par des proclamations de 'messie' de retour*¹⁶⁶⁸ ».

1511. Cependant, le pouvoir ne se contentera pas de simples déclarations de ce type, il passera à l'offensive. Ainsi, pour empêcher le retour annoncé de son « éternel » rival sur la scène politique, le successeur constitutionnel d'Houphouët réactivera son fameux concept de l'« ivoirité »¹⁶⁶⁹. La bataille entre les deux éternels rivaux à la succession d'Houphouët va s'intensifier et atteindre une phase de non-retour avec la radicalisation des positions. D'un côté, l'ancien Premier ministre, Alassane Ouattara tient absolument à se présenter à l'élection présidentielle à venir, de l'autre, le Président Henri Konan Bédié, successeur constitutionnel d'Houphouët, entend s'opposer par tous les moyens pour l'en empêcher. Ce passage d'un éditorial d'un journal proche de ce dernier est assez éloquent en la matière : « *[...] quiconque comme Alassane Ouattara tentera, de l'extérieur avec l'argent amassé ici, d'opérer un hold-up sur la Côte d'Ivoire pour en être le chef suprême [...] sera combattu et arrêté net, s'il le faut au prix de notre vie*¹⁶⁷⁰ ».

1512. Le Président Bédié ira jusqu'à tenter une procédure judiciaire contre Alassane Ouattara pour « *faux et usage de faux en écriture publiques et documents*

¹⁶⁶⁶ Alassane Ouattara, Cité par Cissé Ibrahim Baongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, op. cit., p. 69.

¹⁶⁶⁷ Voir, *Le Monde* du mercredi 15 avril 1998, p.3.

¹⁶⁶⁸ Laurent Dona Fologo, cité par le quotidien *Le Jour* du mercredi 1^{er} avril 1998, p. 3.

¹⁶⁶⁹ Voir Henri Konan Bédié, *Les chemins de ma vie*, op. cit., pp. 148-160.

¹⁶⁷⁰ Voir l'édition de *Le démocrate* du mardi 7 septembre 1999, in Cissé Ibrahim Baongo, op. cit., p. 74.

administratifs et complicité »¹⁶⁷¹. Afin de rendre officiel l'acte d'accusation, une conférence de presse sera organisée par son ministre de la justice pour informer l'opinion nationale et internationale : « *Ouattara est coupable du délit de faux et usage de faux prévu et puni par les articles 284 suivant du Code pénal. Il devrait être poursuivi pour falsification d'identité et pour fraude sur la nationalité, pour faux et usage de faux*¹⁶⁷². » C'est dans la foulée de cette procédure judiciaire que la justice ivoirienne lancera un mandat d'arrêt en vue de l'arrestation de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara.

1513. Cependant, aux yeux des partisans de ce dernier regroupés au sein du parti d'opposition RDR, le mandat d'arrêt lancé contre leur chef n'était qu'une machination politico-juridique pour l'empêcher de participer à l'élection présidentielle. Pour ces inconditionnels, l'ex-Premier ministre d'Houphouët, originaire du nord musulman, était est tout simplement victime du clivage ethnique et xénophobe créé par le pouvoir en place à travers l'« ivoirité »¹⁶⁷³. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils n'étaient pas les seuls à avoir cette opinion, car elle fut communément et constamment partagée par la plupart des commentateurs politiques sur le continent et ailleurs.

1514. On soulignera à ce propos les observations de l'universitaire français Albert Bougi qui estimait, dans une de ses tribunes parue dans le journal panafricain *Jeune Afrique Intelligent*, que le Président Henri Konan Bédié faisait preuve d'un entêtement incompréhensible dans sa volonté de vouloir, par des procédés politico-judiciaires, écarter son rival de la lutte à la succession du Père de l'indépendance du pays¹⁶⁷⁴. C'est de ce point de vue que, l'universitaire, spécialiste de politique africaine : « *En réalité, la manière dont le pouvoir ivoirien a mis en œuvre sa campagne politico-judiciaire à propos de la nationalité de l'ancien Premier ministre trahit l'obsession qui a toujours habité Bédié : apparaître comme l'unique héritier d'Houphouët, tout en façonnant sa propre image et en lui donnant, le cas échéant, un socle idéologique. C'est de cette logique que participait le discours sur l''ivoirité'', qui n'était rien d'autre qu'un moyen d'écarter celui qui lui*

¹⁶⁷¹ Zoro-Bi Épiphané, *Justice en Côte d'Ivoire : désarmé la violence*, Paris, éd. Karthala, 2004, pp. 53-69.

¹⁶⁷² Cité par Zoro-Bi Épiphané, idem. p. 53.

¹⁶⁷³ Cissé Ibrahim Baongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, op.cit., pp. 80-88.

¹⁶⁷⁴ Albert Bourgi, *Bédié, la chute : le roi était nu*, article paru dans hors-série n° 2 Jeune Afrique en janvier 2000. Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAHS02p038-045.xml0/>. (Consulté le 19 mars 2012).

*contestait l'héritage politique du fondateur du PDCI-RDA et se présentait comme le continuateur de celui-ci*¹⁶⁷⁵.»

1515. La dégradation de la situation politique, économique et sociale, du fait de cette crise de succession qui perdure entre les héritiers d'Houphouët-Boigny, entraîna le 24 décembre 1999 un coup d'État militaire qui mit fin au règne d'Henri Konan Bédié, le dauphin constitutionnel d'Houphouët-Boigny. Ce coup d'État fut accueilli dans une liesse populaire parce que vécu de l'intérieur comme une parenthèse nécessaire à la décrispation d'une atmosphère politique délétère. La joie immense suscitée en Côte d'Ivoire par ce coup d'État fut sans doute l'expression de ce que les Ivoiriens, dans leur grande majorité, étaient excédés par les pratiques du régime déchu.

1516. On soulignera, que pour Alassane Ouattara contre lequel le pouvoir avait lancé un mandat d'arrêt, ce coup d'État était tout simplement une « *révolution des œillets à l'ivoirienne* »¹⁶⁷⁶. Quant à Laurent Gbagbo, l'opposant historique d'Houphouët, il ira également dans le même sens, en affirmant : « *Ce coup de force (contre Bédié), nous l'approuvons totalement. Il y a des moments où l'intervention des militaires fait au contraire progresser la démocratie. Dans les pays africains, ou dans les pays de dictature affichée ou larvée, les putschs ne sont pas forcément une mauvaise chose. Parfois même, c'est une avancée pour la démocratie. Ma référence en la matière, c'est le Portugal en 1974, et ce qu'on a appelé "la révolution des œillets"* »¹⁶⁷⁷

1517. Et, il est évident que l'approbation générale vis-à-vis de ce coup militaire pourrait se justifier par le fait que « [...] *Henri Konan Bédié avait fini par faire de l'"ivoirité" et de la suspicion à l'égard des populations musulmanes du Nord un véritable fonds de commerce. Une exacerbation des tensions ethniques - toujours latentes - qui aurait pu conduire à une guerre civile* »¹⁶⁷⁸. C'est justement la principale raison que vont mettre en avant les militaires pour justifier ce coup d'État. Les premières déclarations du général Robert Guéi, ancien chef d'Etat-major de l'armée ivoirienne (1990-1995), désigné par la junte militaire mise en place à la suite du putsch pour diriger la transition militaire, pourraient nous éclairer davantage.

¹⁶⁷⁵ Idem.

¹⁶⁷⁶ Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour la comprendre*, op. cit., p. 38.

¹⁶⁷⁷ Laurent Gbagbo, cité par le journal *La croix* du 10 janvier 2000.

¹⁶⁷⁸ Stéphane Dupont, « *Côte d'Ivoire : un coup d'État surprise met à bas sans peine un régime discrédité* », in *Les Echos*, 27 décembre 1999, p. 6.

1518. En effet, pour le général Guéi devenu le nouveau dirigeant du pays, le coup d'État avait pour but de garantir l'ordre et la paix en Côte d'Ivoire¹⁶⁷⁹. Il poursuit : « [...] pour en finir une fois pour toutes, avec les causes profondes de nos œuvres, que chacun ici connaît : *“exercice solitaire du pouvoir, les atteintes aux droits et libertés des citoyens, le pillage des ressources de l'État, l'exaltation de la xénophobie et le tribalisme, le refus de l'alternance, la manipulation de la loi fondamentale au gré des humeurs. Voilà pourquoi, une fois le salut de l'État assuré, la liberté des citoyens recouvrée et l'ordre rétabli, la tâche urgente et essentielle, est l'établissement d'une nouvelle constitution et des lois qui permettent l'organisation d'élections transparentes*¹⁶⁸⁰. »

1519. Ainsi, la mission que s'étaient attribués les auteurs du coup d'État était de mettre fin définitivement à la politique de l'« ivoirité » instaurée par le régime déchu, et de créer les conditions politiques d'une élection présidentielle où les Ivoiriens devaient, une fois pour toutes, trancher par leur suffrage la question de la succession du « Père fondateur » du pays. Cette perspective était perçue par tous comme la meilleure solution susceptible de régler définitivement le problème de la succession d'Houphouët. Cela était d'autant plus rassurant que le chef de la junte avait affirmé publiquement : « *En ce qui me concerne, sachez que, contrairement à ce qu'on a vu dans beaucoup de pays de la sous-région, le pouvoir ne m'intéresse pas*¹⁶⁸¹. »

1520. Cependant, force est de souligner que quelque mois seulement après avoir pris le pouvoir, le général Robert Guéi changea d'avis. En effet, après avoir publiquement laissé entendre qu'il abolirait l'« ivoirité » pour créer une constitution plus consensuelle permettant l'organisation d'une élection transparente et ouverte à tous dont il serait lui-même l'arbitre, il voulut être lui-même candidat à cette élection. Comme l'écrit le journaliste Thomas Hofnung à ce propos, « *jetant ses promesses aux orties, le chef de la junte commence à croire en son propre destin d'homme providentiel et semble prêt à tout pour y parvenir.*¹⁶⁸² ».

¹⁶⁷⁹ Le Pape Marc et Vidal Claudine, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2002*, op. cit., p. 30-40.

¹⁶⁸⁰ Voir l'intégralité du discours du général Guéi Robert, repris par le patriote n°173, février 2000, p. 5.

¹⁶⁸¹ Cité par Bouquet Christian, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris, éd. Armand Colin, 2005, op. cit., p. 41.

¹⁶⁸² Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour la comprendre*, op. cit., p. 40.

1521. Pour se donner toutes les chances de gagner cette élection présidentielle à laquelle il entend désormais participer, Robert Guéï va, à son tour, reprendre à son compte le concept de l'« ivoirité » qu'il avait pourtant préalablement critiqué, pour écarter des candidatures gênantes, notamment celle d'Alassane Ouattara¹⁶⁸³. Ainsi, le 6 octobre 2000, lorsque la cour suprême a proclamé la liste des candidatures validées pour cette élection, comme on pouvait l'imaginer, la plupart des personnalités politiques d'envergure furent exclues en l'occurrence les deux grands héritiers présomptifs d'Houphouët-Boigny : le Président déchu Henri Konan Bédié et l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara. N'y seront autorisés que, bien évidemment, le chef de la junte lui-même et Laurent Gbagbo.

1522. Sûr de son destin présidentiel, le chef de la junte militaire était persuadé d'emporter cette élection à laquelle il n'y avait finalement qu'un seul candidat de poids. Cependant, cette élection qui eut lieu le dimanche 22 octobre 2000 dans les conditions particulièrement tendues, se solda par la victoire annoncée de Laurent Gbagbo. Devant ce schéma qui était inattendu pour lui, le général Robert Gueï refusa de reconnaître sa défaite et s'autoproclama vainqueur en suspendant de force le dépouillement des bulletins de vote par les militaires. C'est ainsi que son adversaire Laurent Gbagbo dut appeler ses partisans à descendre dans les rues pour obliger le chef de la junte à lui céder le pouvoir. Après plusieurs jours de manifestations sanglantes dans les rues du pays, le général Robert Gueï se résolut à abandonner la partie, sous la pression de la rue et celle de la communauté internationale.

1523. Installé au pouvoir le 26 octobre 2000, suite à une élection d'abord tronquée, puis dans un véritable bain de sang, le nouveau Président Laurent Gbagbo dû reconnaître lui-même : « *J'ai été élu dans des conditions calamiteuses*¹⁶⁸⁴ ». Cependant, sa légitimité sera fortement contestée par les héritiers naturels d'Houphouët-Boigny, notamment l'ex-Président Bédié et l'ancien Premier ministre, Ouattara. La position la plus radicale contre la légitimité du nouveau Président venait principalement du RDR, le Parti de Ouattara qui réclamait avec véhémence l'annulation de cette élection et la reprise d'une nouvelle avec la participation de tous les candidats. Soulignons aussi que la légitimité de Laurent Gbagbo fut aussi contestée au départ par une grande partie de la communauté internationale : l'ONU, l'Organisation de l'union africaine (OUA), les États-Unis et de l'Afrique du Sud

¹⁶⁸³ Voir article de jeune Afrique économique, *Le deuxième putsch de Robert Guéï*, mai 2000, n°309, p. 6.

¹⁶⁸⁴ Voir Cagnolari Vladimir, *Côte d'Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny*, op. cit., pp. 14-15.

qui réclamèrent la tenue d'un nouveau scrutin avec cette fois la participation de toutes les sensibilités politiques. Les demandes insistantes de la reprise de l'élection seront catégoriquement rejetées par le nouveau Président élu.

1524. Le début de règne du nouveau Président fut très difficile, en raison du déficit de légitimité démocratique dont souffrait son élection. Comme nous l'avons souligné plus haut, le scrutin qui a conduit à son élection a été boycotté par le PDCI et le RDR, deux forces politiques majeures dont les différents candidats avaient été éliminés par la Cour Suprême. De fait, l'abstention, au cours de cette élection avait été de 63%, et Laurent Gbagbo déclaré vainqueur n'avait rassemblé en son nom que 19% de l'ensemble du corps électoral¹⁶⁸⁵. On pouvait déjà entrevoir que le mandat du nouveau Chef d'État ivoirien se caractériserait par une incessante partie de bras de fer entre son régime et les opposants, déterminés à mener le combat en vue de la reprise d'une élection présidentielle où toutes les sensibilités politiques du pays seraient conviées. Pour faire face à la contestation quasi permanente de ses adversaires qui contestaient sa légitimité, le régime de Laurent Gbagbo dut utiliser, parfois avec excès, les moyens coercitifs de l'État.

1525. Ainsi, comme l'énonce si bien le titre du livre de Marc Le Pape et Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2002*¹⁶⁸⁶, la Côte d'Ivoire n'en avait effectivement pas fini avec sa descente aux enfers, car dans la nuit du 19 septembre 2002, des groupes de soldats déserteurs de l'armée ivoirienne attaquèrent simultanément plusieurs grandes villes du pays, notamment Abidjan, Bouaké et Korhogo. Il s'agissait en réalité d'un coup d'État manqué qui allait finalement se muer en rébellion armée. Dans leurs revendications, ces hommes armés dénoncèrent la nature despotique du régime de Laurent Gbagbo et revendiquèrent l'instauration d'une vraie démocratie. En clair, Ils exigeaient pêle-mêle la reprise des élections générales, la révision de la Constitution, notamment son article 35 relatif aux conditions d'éligibilité à la présidence et l'assouplissement des conditions d'accès à la nationalité ivoirienne.

1526. Le défenseur des droits de l'homme, le magistrat ivoirien Épiphane Zorobi énonce : « *Les rebelles du MPC* » *Il*

¹⁶⁸⁵ Voir Bouquet Christian, « *Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire* », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007, Consulté le 25 mars 2011. Disponible sur le site : URL : <http://espacepolitique.revues.org/index894.html>

¹⁶⁸⁶ Le Pape Marc et Vidal Claudine, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2002*, cit.,170.p

s'agit de jeunes sous-officiers, auteurs du coup d'Etat de décembre 1999 qui a mis au pouvoir le Général Guéi. Détenus et torturés sous la transition militaire, ils ont pris le chemin de l'exil à la faveur de leur libération suite à la prise de pouvoir de Laurent Gbagbo en octobre 2000. Après avoir vainement tenté de renverser par les armes le pouvoir en place les 7 et 8 janvier 2001, ils se sont offert un temps de répit au Burkina Faso voisin avant d'engager une nouvelle offensive dans la nuit du 19 septembre dernier¹⁶⁸⁷.»

1527. Sous l'égide de la France et certaines organisations internationales, notamment régionales et sous-régionales, un cessez-le-feu sera signé entre les forces gouvernementales et la rébellion. Par la suite, des négociations seront suggérées aux parties belligérantes. Plusieurs initiatives seront prises dans ce sens, et toutes se prononceront en faveur d'un règlement politique négocié du conflit. Les différentes négociations menées sous le parrainage de la communauté internationale dont celles de Lomé, Linas Marcoussis, Accra, Pretoria et Ouagadougou conviendront de la nature politique de la crise née de l'exclusion des candidats majeurs à l'élection présidentielle précédente.

1528. Le contenu de ces différents accords, plus précisément, le compromis politique signé par tous les acteurs politiques ivoiriens sous l'égide de la France en janvier 2000, à Linas Marcoussis, prévoit entre autres un assouplissement des conditions d'éligibilité à la présidence de la République. Autrement dit, les parties au conflit s'accordent à revoir les conditions d'éligibilité à la présidence de la République afin de permettre la participation de toutes les sensibilités politiques. Car l'une des clés majeures de la crise ivoirienne depuis la disparition d'Houphouët-Boigny, se situe précisément dans la restriction des conditions d'éligibilité au pouvoir suprême réservé, depuis les dernières modifications constitutionnelles, aux candidats ivoiriens de souche multiséculaire¹⁶⁸⁸.

1529. Nous l'avons vu au cours de cette étude, la restriction des conditions d'éligibilité avait en réalité pour but suprême d'exclure de l'élection présidentielle Alassane Ouattara, l'ancien Premier ministre d'Houphouët, accusé par ses adversaires de ne pas être un vrai Ivoirien. L'intéressé lui-même l'a souligné lors d'une conférence de

¹⁶⁸⁷ Zoro Épiphané, *La crise ivoirienne : origines, acteurs, perspectives*. Disponible sur le site : <http://www.reseau-ipam.org/spip.php?article795>. (Consulté le 22 mars 2012).

¹⁶⁸⁸ Bouquet Christian, « *Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire* », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007, Consulté le 25 mars 2012. Disponible sur le site : URL : <http://espacepolitique.revues.org/index894.html>.

presse en 1995 à Paris où il vivait en exil : « *C'est le nouveau Code électoral qui a tribalisé le débat. L'origine des uns et des autres n'était pas une préoccupation en Côte d'Ivoire. [...] je condamne une loi électorale qui met l'accent sur l'identité des parents, sur l'origine lointaine de tel ou tel, et qui incite les populations à penser politique en termes ethniques ou régionaux. Cela devient un point de fixation. C'est mauvais pour la démocratie et c'est mauvais pour l'unité nationale*¹⁶⁸⁹. »

1530. Revenons à la guerre civile déclenchée en septembre 2002 et aux compromis politiques signés par l'ensemble des acteurs. À la lumière de tout ce qui précède, on voit bien, à travers le contenu des accords entre les belligérants, que tous conviennent que cette crise est d'abord politique, avant d'être sociale, économique et identitaire. C'est pourquoi l'accent a été mis sur les solutions politiques pour y mettre fin. En effet, cette longue descente aux enfers de la Côte d'Ivoire est liée au fait que la problématique de la succession d'Houphouët-Boigny n'avait pas, jusque-là, été soldée. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tous les procédés utilisés ont manifestement montré leurs failles et leur inefficacité.

1531. Ainsi, pour en finir définitivement avec cette longue crise de succession à d'Houphouët-Boigny qui empêche les Ivoiriens de vivre dans un climat de paix politique, sociale, économique et institutionnelle depuis sa disparition en 1993, il aurait fallu trouver le meilleur procédé successoral. Comme nous l'avons étudié, le procédé le plus probant de la succession du chef charismatique, comme d'ailleurs de tout dirigeant politique, consiste à accorder cette prérogative à l'ensemble de la communauté nationale. En d'autres termes, il est indispensable de laisser le droit au peuple de choisir librement et directement le successeur du chef parmi tous ceux qui désirent postuler. Il n'y a que ce procédé qui puisse donner une véritable légitimité au successeur d'Houphouët-Boigny, d'où les élections présidentielles octobre et novembre 2010. Et pour garantir la transparence de ces élections cruciales pour l'avenir du pays, non seulement le concours de l'ONU fut sollicité pour superviser la bonne tenue du scrutin, mais elle eut surtout le rôle de certificateur. Autrement dit, les Nations-Unies ont été sollicité pour se prononcer sur la validité des résultats sortis des urnes.

¹⁶⁸⁹ Interview à Jeune Afrique l'Intelligent, 28/09/1995

1532. Il est important de souligner qu'à titre exceptionnel les conditions d'éligibilité « conflictuelles » prévues par la constitution ivoirienne furent gelées. En conséquence, pour la première fois, tous les prétendants à la succession d'Houphouët-Boigny devaient s'affronter électoralement pour une élection de sortie de crise. Considérée comme la première élection libre depuis l'indépendance du pays en 1960, elle vit s'opposer pour la première fois les trois grands leaders ou grandes figures politiques pour accéder au pouvoir depuis le décès d'Houphouët. En effet, d'un côté, on avait le dauphin constitutionnel d'Houphouët, l'ancien Président Henri Konan Bédié, d'un autre côté Laurent Gbagbo, l'opposant historique, devenu Président de la République à l'issue de l'élection présidentielle contestée d'octobre 2000, et enfin, Alassane Ouattara, le seul et unique Premier ministre (d'Houphouët) dont l'éligibilité avait toujours été contestée par ses adversaires. Comme nous l'avons souligné, c'était une élection historique, mais aussi et surtout la fin d'un cycle qui avait débuté il y a dix-sept ans. Ce trio devrait donc s'affronter pour la première fois dans les urnes le 31 octobre 2010.

1533. Référons-nous aux propos de Laurent Gbagbo, alors Président de la République, il situe l'enjeu de cette confrontation électorale : « [...] le 31 octobre 2010 marquera la fin de la guerre des héritiers de Houphouët, dont je ne suis pas. Le premier coup de canon de cette guerre a résonné dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en janvier 1993, quand les députés debout ont voulu mettre en pièces les réformes proposées par le Premier ministre de l'époque, Alassane Ouattara. C'était une première fissure dans le dispositif que Houphouët avait mis en place pour barrer la route à l'autre Côte d'Ivoire, la nôtre. Puis la fissure est devenue fracture, et les héritiers se sont déchirés avec férocité. Cette lutte fratricide nous a ouvert la voie, nous sommes passés au milieu du gué avant de parvenir au pouvoir. Demain, nous allons enfin réconcilier les deux héritiers qui restent en leur permettant de faire valoir leurs droits à la retraite politique¹⁶⁹⁰. »

1534. Pour les deux autres candidats, Bédié et Ouattara, l'enjeu pour chacun était bien évidemment de gagner au premier tour. Mais à défaut d'une victoire, ces deux héritiers naturels d'Houphouët-Boigny décidèrent d'une alliance électorale au deuxième tour pour battre le Président sortant. Cette alliance a été qualifiée d'alliance des

¹⁶⁹⁰ Voir l'article Jeuneafrique.com : Laurent Gbagbo : ' 'Je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite. Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com>. (Consulté le 23 mars 2012).

houphouëtistes. L'objectif était manifestement de s'unir pour récupérer l'héritage d'Houphouët-Boigny perdu à cause justement de leur désunion du fait de la guerre fratricide engagée pour accéder au pouvoir.

1535. Pour ce qui est des élections, notons que les électeurs ivoiriens appelés aux urnes le 31 octobre 2010 pour départager ces trois hommes, ont placé en tête pour le deuxième tour le Président sortant Laurent Gbagbo et l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara, qui ont respectivement obtenu 38% et 32% des suffrages exprimés. Le taux de participation exceptionnel a été estimé à 86%. Ce taux très élevé démontrait la volonté manifeste des populations d'en finir définitivement avec cette crise de succession qui n'avait que trop duré. Il importe de souligner que l'ancien Président Bédié, arrivé en troisième position avec 25% des suffrages, comme convenu, va appeler ses partisans à voter pour l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara pour faire gagner l'alliance des disciples et héritiers d'Houphouët¹⁶⁹¹.

1536. C'est ainsi que l'ensemble des partis qui se réclament de l'héritage du Père fondateur regroupé au sein de la coalition RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et de la Paix) vont faire une déclaration publique dans laquelle « *ils appellent instamment leurs militants, sympathisants et tous les électeurs à se rassembler autour de cette candidature. Ils les exhortent fermement à voter massivement pour le candidat Alassane Ouattara afin d'assurer au RHDP une victoire éclatante* ¹⁶⁹² ».

1537. Cette alliance des houphouëtistes aura finalement raison de l'opposant historique d'Houphouët-Boigny et Président sortant Laurent Gbagbo, car les résultats sortis des urnes le 21 novembre 2010 et certifiés par les Nations-unies assurent la victoire nette de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara avec 54% des suffrages et 46% pour le Président sortant Laurent Gbagbo. Cependant, ce dernier refusera de reconnaître sa défaite et de céder le pouvoir à son adversaire. Ce refus replongea le pays dans la crise la plus grave de son histoire. Cette énième crise va encore se solder par des affrontements armés provoquant des milliers de morts. Le dénouement viendra avec l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011 par les forces militaires soutenant le candidat proclamé élu

¹⁶⁹¹ Voir l'article du journal l'Express, *Bédié appelle à voter Ouattara en Côte d'Ivoire*. Disponible sur le site : http://www.lexpress.fr/actualites/2/bedie-appelle-a-voter-ouattara-en-cote-d-ivoire_934589.html

¹⁶⁹² Voir à ce sujet l'article du journal le Monde daté du 07/11/2010. Disponible sur le site : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/11/07/cote-d-ivoire-bedie-appelle-a-voter-ouattara_1436820_3212.html

Alassane Ouattara, avec l'appui décisif des forces onusiennes et les militaires français agissant sous mandat de l'ONU¹⁶⁹³.

1538. En définitive, la capture de Laurent Gbagbo a permis au Président élu Alassane Ouattara de s'emparer du pouvoir, devenant ainsi le 5ème Président de la République de la Côte d'Ivoire. La question qui se pose maintenant est celle de savoir si ce dernier épisode sonne l'épilogue de la longue crise de succession née de la disparition d'Houphouët-Boigny. Tout semble le croire, dans la mesure où les trois successeurs-rivaux qui se sont affrontés pendant plus de quinze ans pour accéder au pouvoir, sont pratiquement arrivés à la fin de leur carrière politique.

1539. En effet, à l'exception de l'actuel Président Alassane Ouattara, les deux autres protagonistes ne sont plus tout à fait en position de reconquérir le pouvoir. Notons à ce propos, que l'ex-Président, Henri Konan Bédié avait annoncé déjà avant les élections que s'il était battu, il prendrait sa retraite politique. De plus, ce dernier, âgé aujourd'hui de 78 ans, une éventuelle course au pouvoir, semble de ce fait plus qu'improbable. Quant à Laurent Gbagbo, accusé de crime contre l'humanité pour les crimes commis pendant la crise postélectorale née de son refus de céder le pouvoir après sa défaite, il est à ce jour détenu à la Haye en attendant son procès devant la Cour Pénale Internationale.

1540. De fait, son retour sur la scène politique semble être aussi très incertain. Quant à Alassane Ouattara, le Président actuel, âgé aujourd'hui de plus de 70 ans, il est vraisemblable qu'il laisse la place à la nouvelle génération au terme de son mandat en 2015. Cependant, ce ne sont que des hypothèses, dans la mesure la politique ivoirienne, s'est plusieurs fois illustrée par des retournements de situation extraordinaires. Dans ces conditions, seul l'avenir nous dira avec certitude, ce qu'il en sera réellement de la situation politique des prochaines années dans le pays fondé par Félix Houphouët-Boigny.

¹⁶⁹³ Voir cet article du journal *Le Point* daté du 04/04/2011, *La France participe aux opérations des nations de l'ONUCI contre le camp Gbagbo*. Disponible sur le site : http://www.lepoint.fr/monde/la-france-participe-aux-operations-de-l-onuci-contre-le-camp-gbagbo-04-04-2011-1315251_24.php.

Chapitre 2 : Les dénouements des crises de succession en régime charismatique

1541. Ce dernier chapitre de notre thèse sera consacré aux dénouements des crises de succession. Après avoir longuement exposé dans les chapitres précédents, les causes, les déroulements et les manifestations des crises de succession dans les régimes charismatiques, il nous semble légitime de nous intéresser maintenant à leur dénouement. Quoiqu'il en soit, ces crises de succession, quelles que soient leur durée et leur intensité, connaissent toujours des dénouements.

1542. L'intérêt essentiel de cette étude est donc de mettre en lumière les différentes actions entreprises pour résoudre les crises de succession en régime charismatique. Comment les crises de succession trouvent-elles un dénouement ? Comment les successeurs-rivaux s'y prennent-ils pour éviter que la crise née de la disparition du « Père fondateur » ne s'enlise, mettant ainsi le pays devant le danger d'une guerre civile ? Telles sont les problématiques qui se trouvent au cœur de cette étude, et auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse. Et les stratégies entreprises pour solutionner les crises de succession ne se comprennent que par rapport à leur contexte d'utilisation. De ce fait, nous nous inspirerons de cas empiriques de dénouement de crises de succession pour élaborer nos présuppositions.

1543. De toute évidence, il existe une multitude de dénouements de ces crises, et nous ne retiendrons que quelques cas, à savoir les plus pratiqués pour essayer de dégager une vue d'ensemble de solutions ou de perspectives de solutions. Ainsi, dans les sections qui suivent, nous exposerons, en premier lieu, un ensemble de procédés de solutions que nous appellerons solutions pratiques envisagées (Section 1). Ensuite, en deuxième lieu, nous nous interrogerons sur le testament du leader charismatique envisagé dans certains cas comme moyen pertinent de règlement de succession et aussi de continuité posthume (Section 2).

Section 1 : Les solutions pratiques envisagées pour régler les crises de succession

1544. Nos analyses des crises de succession nous conduiront à appréhender ici leurs règlements à travers des procédés pratiques. Ce sont des approches fondées au moment où intervient la succession. Il s'agit donc de procédés beaucoup plus empiriques. Précisons aussi que notre étude fera référence à des cas où ces procédés n'étaient pas forcément prévus pour régler la crise. C'est donc par leur propre dynamique qu'ils parviennent à s'imposer comme les solutions les plus pratiques pour y mettre. On verra que, très souvent, l'approche empirique de la réalité des rapports de force, ou des risques de voir la crise dangereusement s'enliser, ou encore lorsqu'ils s'imposent d'eux-mêmes comme étant la seule issue opportune.

1545. L'éclaircissement de ces procédés de succession que nous appelons bien volontiers « solutions pratiques » nous permettra de mettre en lumière comment les différents protagonistes tentent de trouver un dénouement heureux à la crise de succession. Il est utile de signaler que ces différentes approches de règlement de conflit successoral que nous exposerons s'inscrivent dans des hypothèses où une crise de succession naît à la suite de la disparition du leader charismatique. Notre paramètre d'analyse et d'évaluation repose simplement sur l'observation concrète des différents procédés successoraux organisés par les successeurs eux-mêmes ou des acteurs extérieurs, expérimentés empiriquement par certains régimes.

1546. Ainsi, l'observation des successions problématiques nous conduit à réaliser que, lorsque la crise de succession éclate ou est susceptible d'éclater indubitablement, les types de solutions qui ont tendance à s'imposer sont les suivants : la solution héréditaire est préconisée dans de nombreux cas pour sauver le régime d'une grave crise de succession (Paragraphe 1) ; ensuite, nous proposons d'analyser ce que nous appellerons le « consensus républicain », qui est une sorte de compromis entre les différents acteurs pour trouver une solution consensuelle (Paragraphe 2) ; enfin, nous verrons que l'armée devient parfois l'ultime recours soit pour empêcher, soit pour mettre fin à la crise de succession (Paragraphe 3).

Paragraphe 1 : L'hérédité comme solution à la crise de succession

1547. Nous avons souligné, dans notre titre précédent, que la succession par hérédité constituait un procédé courant de règlement de la succession en régime charismatique. Si nous-y revenons ici, c'est justement parce que l'hérédité a tendance à s'imposer de plus en plus comme la solution la plus pragmatique pour faire face à la crise de succession en régime charismatique. Mais, elle constitue le moyen le plus efficace permettant au chef charismatique et à ses partisans d'assurer la continuité du régime. C'est pourquoi, généralement, pour éviter tout enlisement de la crise de succession en cas de disparition du leader charismatique, son fils ou sa fille est désignée automatiquement comme le successeur, pour assurer la continuité de l'œuvre du père.

1548. Pour illustrer une telle hypothèse qui repose avant tout sur des situations empiriques, prenons à titre d'exemple les deux cas récents bien connus du Congo et du Togo. Il conviendra donc d'exposer tout d'abord la succession de Laurent Désiré Kabila par son fils Joseph Kabila (A) ; ensuite, l'analyse de la succession de Gnassingbé Eyadéma par son fils Faure Eyadéma s'avèrera sans doute utile pour éclairer d'autres aspects de la succession héréditaire dans les régimes autoritaires et à forte personnalisation du pouvoir (B). Si, ces deux cas constituent des successions héréditaires, ils n'ont absolument pas la même valeur heuristique¹⁶⁹⁴.

A) La succession des Kabila en République démocratique du Congo : l'hérédité comme moyen de continuité politique

1549. La succession de Laurent Désiré Kabila en République démocratique du Congo par son fils Joseph, suite à son assassinat le 16 janvier 2001, peut être très riche en enseignement pour éclairer certains aspects sous-jacents de la succession héréditaire. Pour mieux comprendre cette succession, il conviendra de présenter brièvement le succédé Laurent Désiré Kabila, et de dire quelques mots sur la nature personnalisée du régime dont il était l'autorité suprême.

¹⁶⁹⁴ Ces deux successions héréditaires n'ont pas la même valeur heuristiques parce que, dans le cas de Laurent-Désiré Kabila au Congo, contrairement à celui Gnassingbé Eyadema au Togo, il n'existait aucune règle de succession. En des termes plus clairs, lorsque décédait Laurent Désiré Kabila en 2001, le Congo s'est retrouvé dans une situation où il n'y a pas de règle de succession pour assurer la continuité de l'État, encore moins de successeur désigné. Face à cette situation de vide institutionnel, Joseph, le fils du défunt Président a été installé à la tête du pays pour éviter une crise de succession. À contrario, dans le cas du Togo, en dépit de l'existence des règles de succession et l'existence dauphin, Faure, le fils du Président décédé sera installé au pouvoir. D'où la nuance entre ces deux types de succession héréditaires

1550. En effet, surnommé le *Mzee*, littéralement le sage ou le vieux en langue Swahili, Laurent Désiré Kabila, est un ancien maquisard marxisant et chef charismatique se réclamant de l'héritage politique de Patrice Lumumba. Après une révolution politico-militaire de plusieurs années, Laurent Désiré Kabila parvient à prendre le pouvoir au Congo en 1997, en reversant le régime du dictateur maréchal Mobutu Sese Seko au pouvoir depuis 1965¹⁶⁹⁵. Cependant, quelques années seulement après sa prise de pouvoir, en janvier 2001, Désiré Kabila sera assassiné par un élément de sa garde rapproché¹⁶⁹⁶. Le "Père" de « la révolution du 17 mai 1997 » n'a donc pas eu le temps de consolider son pouvoir et son régime et encore moins de préparer sa succession¹⁶⁹⁷.

1551. La révolution qui a en effet porté l'ex-maquisard, Laurent Désiré Kabila, au pouvoir stagnait au moment de son assassinat, à un système mal défini, où la constitution et les institutions fondamentales avaient été abrogées. De plus, la distance entre la théorie du pouvoir et la pratique autoritaire de la présidence par Désiré Kabila n'avait pas encore favorisée l'institutionnalisation de l'autorité. Dans ces conditions, Désiré Kabila ayant disparu, et en l'absence de règles de succession et de successeur désigné, les questions fondamentales qui se posaient à ce pays pouvaient se résumer de la manière suivante : comment remplacer le leader assassiné ? Comment substituer à une légitimité qui était celle de Kabila, seule acquise dans le maquis en tant que Chef de guerre et héros révolutionnaire, une légitimité différente ? En clair, la question fondamentale qui se posait était de savoir qui devait et qui pouvait assurer la continuité de l'État au Congo, dans ces circonstances incertaines, car personne n'avait été préalablement désigné dans cette éventualité.

1552. La problématique de la succession qui se présentait ainsi de la façon la plus inattendue, mit le pays devant une grande incertitude, rendue encore plus complexe dans la mesure où le pouvoir reposait exclusivement sur la seule figure de Laurent Désiré Kabila. Il avait, en effet, tellement personnalisé le pouvoir qu'aucune autre figure du mouvement qui l'avait accompagné tout au long de la conquête de ce pouvoir, n'avait réussi à émerger.

¹⁶⁹⁵ Voir l'article de Jean-Dominique Geslin, *Laurent Désiré Kabila, sur les pas de Mobutu*, paru dans Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089 du 23 au 29 janvier 2001.

¹⁶⁹⁶ Voir l'article de Kpatindé Francis, *Le jour où un simple "kadogo" a tué Laurent Désiré Kabila*, paru dans Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089 du 23 au 29 janvier 2001.

¹⁶⁹⁷ Dans la mesure où Laurent-Désiré Kabila a présidé à la destinée du pays que pendant trois ans et demi, jusqu'à son assassinat, il n'a donc pas eu le temps de mettre en place des règles de succession.

1553. En outre, la constitution existante avant la prise de pouvoir avait été suspendue, et aucune autre constitution n'avait jusque-là été adoptée. De fait, il n'existait, au moment de l'ouverture de la succession, aucune règle successorale claire, et encore moins de successeur clairement désigné. En d'autres termes, il n'y avait pas de coutumes ni de règles auxquelles pouvaient s'adosser le système pour trouver une réponse à la succession. De surcroît, les activités des partis politiques étaient encore interdites. La Cour d'ordre militaire, nouvelle juridiction d'exception, avait pris rapidement le pas sur un système judiciaire déliquescents¹⁶⁹⁸. De fait, le pays se retrouva subitement devant un grand vide institutionnel, juridique et politique. En somme, une vacance totale du pouvoir. L'analyse des relations de pouvoir et de leur complexité ne laisse aucun doute à ce sujet.

1554. Cette situation créera bien évidemment une atmosphère de panique générale au sein de la population congolaise, mais surtout chez les autorités en place, notamment les compagnons de route du leader assassiné¹⁶⁹⁹. La panique fut d'autant plus intense et perceptible que feu Laurent Désiré Kabila, comme nous l'avons souligné précédemment, par son charisme et le système monocratique avec lequel il exerçait le pouvoir, avait étouffé dans son entourage immédiat, et plus précisément à l'intérieur de son régime, l'émergence d'un autre leader d'envergure nationale et internationale susceptible de le remplacer valablement. Une telle situation qui plaçait du coup ce pays au-devant des plus graves incertitudes, ne pouvait échapper à aucun Congolais, encore moins aux dignitaires du régime qui avaient un intérêt idéal et matériel à la permanence et à la réanimation continue du système politique nouvellement installé.

1555. Nous avons maintes fois souligné, avec Max Weber, que la disparition du chef charismatique actualise plus que jamais les intérêts de ses disciples¹⁷⁰⁰. Le grand sociologue allemand l'a clairement écrit: « *La manière selon laquelle celui-ci est résolu-quant il est résolu, et par conséquent quand la communauté charismatique se maintient (ou apparaît pour la première fois) est déterminante pour la nature des relations sociales*¹⁷⁰¹. » Tout ceci laisse penser que la disparition du chef qui incarne le pouvoir de façon absolue est un problème crucial pour la société, cette disparition étant le plus souvent

¹⁶⁹⁸ Voir l'article de Jean-Dominique Geslin, *Laurent Désiré Kabila, sur les pas de Mobutu*, paru dans Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089 du 23 au 29 janvier 2001

¹⁶⁹⁹ Les partisans et les collaborateurs de Laurent Désiré Kabila, pris au dépourvu et très sonnés par la disparition brutale de leur leader, se sont du coup retrouvés soudainement sans un véritable chef, capable de garder dans l'immédiat le cap, et de fédérer toutes les tendances centrifuges qui pourraient se dégager après la disparition de Désiré Kabila

¹⁷⁰⁰ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

¹⁷⁰¹ Idem.

annonciatrice de turbulences. Comme le décrit l'anthropologue Georges Balandier dans *Le pouvoir sur scène*, « la mort du roi paraît rétablir le chaos, le désordre initial, libérer les forces dangereusement au cœur de l'univers et au sein de la société ; elle fait surgir les violences, les colères et les peurs ¹⁷⁰² ».

1556. Ce scénario ainsi décrit par Balandier n'était pas exclu dans le cas congolais après l'assassinat du Président Kabila. On pourrait étayer une telle hypothèse alarmiste par le fait que ce pouvoir a été conquis en 1997 à la suite d'une guerre civile longue et meurtrière. De plus, il n'avait pas encore réussi à instaurer l'ordre et l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire. Une partie de l'Est du pays était sous occupation des bandes armées et des mercenaires étrangers. À cette situation déjà bien compliquée, est venu s'ajouter le manque d'institutionnalisation du pouvoir dont nous avons parlé au départ. Le pays était dirigé par un pouvoir d'exception. Comme nous l'avons dit dans les pages précédentes, le Chef d'État assassiné s'était octroyé les pleins pouvoirs, en concentrant peu à peu entre ses mains la quasi-totalité des attributions politiques et militaires ¹⁷⁰³.

1557. Ainsi, avec la disparition de Désiré Kabila, le pays s'était subitement trouvé devant une situation de grand vide du pouvoir. Celle-ci constituait non seulement un danger pour la survie du régime, mais surtout, il risquait d'entraîner le pays vers des lendemains incertains. De ce fait, les membres de la « communauté émotionnelle », c'est-à-dire les compagnons de Laurent Désiré Kabila (le président assassiné) opteront unanimement pour la solution la plus simple ¹⁷⁰⁴: la solution héréditaire. Celle-ci consiste à confier immédiatement le pouvoir au fils aîné du Président assassiné, le général-major Joseph Kabila, âgé de 29 ans à l'époque. Ce choix, nous le verrons, avait clairement pour but d'assurer la continuité du pouvoir.

1558. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le choix du procédé héréditaire reflète bien dans le cas qui nous préoccupe, un désir de pérennité, qui peut notamment s'expliquer par des considérations politiques. Comme le risque avéré de la désagrégation de l'autorité du fait de l'environnement politique et militaire délétère dans le pays. Cependant, les conditions de la succession de Joseph Kabila à son père comme président de la

¹⁷⁰² Balandier Georges, *Le pouvoir sur scène*, op. cit., p. 79.

¹⁷⁰³ Voir Jean-Dominique Geslin, *Laurent Désiré Kabila, sur les pas de Mobutu*, paru dans Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089 du 23 au 29 janvier 2001.

¹⁷⁰⁴ Les pontes du régime du président assassiné, étaient convaincus qu'une éventuelle querelle de succession pouvait s'avérer fatale pour la survie du régime et le maintien de leur système politique en place. Or, une telle éventualité porterait ainsi atteinte à leurs intérêts idéels et matériels. En somme, leur propre avenir politique risquait d'être compromis du fait d'une querelle de succession dont l'issue semblait incertaine.

République du Congo, appellent, de notre part, quelques observations en raison de certaines originalités que nous pourrions observer. En effet, l'un des aspects originaux de cette succession héréditaire est que contrairement aux multiples cas similaires que, nous avons précédemment examinés, Joseph Kabila n'avait pas été coopté en amont par son défunt père pour qu'il devienne un jour son successeur. En d'autres termes, il n'avait pas du tout été préparé, aidé et adoubé par son père pour en faire le successeur, comme c'est souvent le cas pour les successions héréditaires, notamment en Coré du Nord, en Syrie, ou au Gabon, ce que nous avons étudié dans le premier titre.

1559. L'originalité dans le cas d'espèce est que ce sont les compagnons du père du successeur et les dignitaires du régime qui ont décidé volontairement et librement de lui transmettre le pouvoir. Cela pouvait paraître assez surprenant dans la mesure où le successeur désigné, Joseph Kabila, n'avait à cette époque que 29 ans. De plus, il apparaissait comme un personnage sans relief et assez effacé au cours du règne de son pays, n'ayant auparavant occupé aucune fonction importante avant la disparition de son père.

1560. Pourtant, certains compagnons du grand chef assassiné étaient apparemment mieux compétents et expérimentés pour assurer la continuité du pouvoir. Soulignons à ce propos que certains dignitaires du régime avaient une somme impressionnante d'expériences acquises dans le maquis. De vieux routiers de la politique congolaise et maquisards chevronnés, par rapport à leurs positions privilégiées au cœur du régime auraient, à cet égard, pu légitimement tenter de profiter de la confusion générale qui prévalait autour de la vacance du pouvoir pour assurer eux-mêmes la continuité du régime. Mais comme souligné plus haut, ils ont plutôt préféré jouer la carte de la succession héréditaire en poussant le fils du chef à succéder à son père¹⁷⁰⁵.

1561. La première impression qui nous vient en esprit est que les hiérarques du régime du défunt président n'ont manifestement pas voulu prendre de risque. Ainsi, pour eux, il était sans doute hors de question d'entraîner par quelque manière que ce soit, la chute du régime durement acquis après de longues années de luttes révolutionnaires et de

¹⁷⁰⁵ Joseph Kabila qui, il faut encore le rappeler avant son accession au pouvoir, était très peu connu de la plupart des habitants de ce pays très vaste en superficie, mais aussi par son nombre d'habitant (la population est estimée à soixante-douze millions d'habitant en 2010).

guérillas sanglantes¹⁷⁰⁶. Le recours ici au principe héréditaire de succession, pourrait sans doute s'expliquer, pour une large part, car il demeure dans cette situation d'incertitude la solution la plus facile et la plus pragmatique. Il est évident que dans ces circonstances troublées, le fils du dictateur assassiné était le mieux indiqué pour éviter l'éclatement du système dans un conflit de succession dont l'issue paraissait bien incertaine. Et comme nous l'avons vu dans nos pages précédentes, la succession héréditaire est très souvent conçue, dans les régimes qui reposent sur la prééminence du leader succédé, comme le moyen le plus sûr d'assurer la pérennité de son régime, parce qu'il existe, selon nous, un réflexe naturel à croire à l'hérédité du charisme.

1562. En effet, c'est justement dans cet ordre d'idées, que comme Max Weber a noté: « *Lorsqu'il se fit sentir, le besoin irréprensible d'imposer un ordre et des règles pour les questions de succession put appeler différentes réponses. Soit la désignation du successeur qualifié par le dignitaire lui-même. Soit le choix d'un successeur désigné par ses disciples, ses hommes ou ses officiers [...]. Soit, enfin, la victoire de la croyance partout répandue selon laquelle le charisme était une qualité attachée à la lignée en tant que telle, et que c'était donc au sein de cette dernière qu'il fallait chercher la ou les personnes qualifiées ; de là, on passa au principe d'hérédité, avec lequel cette conception du charisme gentilice n'entretenait à l'origine aucun rapport*¹⁷⁰⁷. »

1563. Les raisons du choix successoral héréditaire tel que déterminées par Max Weber sont parfaitement étayées par le cas du Congo. Les compagnons du Chef d'État congolais assassiné, en portant au pouvoir son fils Joseph Kabila, ont été sans doute aussi convaincus de la croyance répandue selon laquelle, comme l'assure Weber, « *le charisme était une qualité attachée à la lignée en tant que telle, et que c'était donc au sein de cette dernière qu'il fallait chercher la ou les personnes qualifiées [...]*¹⁷⁰⁸ ». De plus, Joseph Kabila, la progéniture du chef charismatique (Laurent Désiré Kabila) pouvait mieux que quiconque incarner l'unité de l'appareil dirigeant congolais, et au sens plus large, instaurer la paix et l'unité du pays.

¹⁷⁰⁶ De ce fait, les divergences personnelles et les questions d'égos ont été intérieurement enfouies, pour prendre en compte que l'intérêt général du groupe. Dans ces conditions, il apparaissait clairement que seul Joseph Kabila, le fils du dictateur charismatique, était la solution idoine pour assurer la continuation du système politique instauré par son défunt père.

¹⁷⁰⁷ Weber Max, *Hindouisme et bouddhisme*, Paris, éd. Flammarion, 2003, pp. 135-136.

¹⁷⁰⁸ Idem.

1564. Par ailleurs, on pourrait aussi émettre l'hypothèse inverse que les compagnons de Laurent Désiré Kabila, en portant leur choix sur le fils Joseph Kabila¹⁷⁰⁹, n'étaient pas forcément à la recherche d'un autre leader charismatique. On peut remarquer à cet égard, qu'ils ont sans doute voulu simplement un autre Kabila qui leur donne non seulement l'illusion d'éternité de leur leader disparu, mais aussi la perpétuation du système Kabila à travers un autre Kabila. Faut-il admettre à ce propos la maxime « le roi est mort, vive le roi ! ». Et, l'on pourrait également ajouter, dans le cas d'espèce, d'autres raisons objectives qui n'ont forcément rien à voir avec le charisme. On pourrait en effet parler de pragmatisme. Celui-ci peut se rapporter ou trouver sa justification dans le fait que Joseph Kabila, le successeur héréditaire, en plus d'être le fils du succédé, avait aussi le grand avantage d'être officier de l'armée congolaise.

1565. C'est un facteur que l'on ne peut négliger dans le contexte politique africain où l'armée n'est pas toujours républicaine. Il est incontestable que le soutien de l'armée est souvent l'élément le plus déterminant pour espérer une dévolution apaisée et réussie du pouvoir. Nous verrons d'ailleurs à ce propos que les périodes d'incertitude qui planent sur les successions en Afrique offrent très souvent des arguments ou de belles opportunités à l'armée pour s'emparer du pouvoir et s'y maintenir. Cela s'est produit par exemple deux fois de suite en Guinée, après la mort du Père de l'indépendance Sékou Touré en 1984, et ironie de l'histoire, en 2008, soit 24 ans après la mort du général Lancina Conté, le chef des militaires qui s'était précédemment emparé du pouvoir lors de l'ouverture de la succession du premier Président de la république¹⁷¹⁰. Nous en parlerons dans un instant.

1566. Pour revenir à la situation du Congo, on ne peut exclure que le successeur désigné, étant général-major au sein de l'armée congolaise, avait là également un atout majeur pour obtenir le soutien et la loyauté de l'armée. Ainsi, en plus d'avoir une « légitimité » du fait de son hérédité avec le dictateur disparu, il avait le soutien et la loyauté de l'armée dont il était membre. Ces différents atouts associés faisait de lui l'homme de la situation où la personne la plus idoine pour empêcher la survenance de la crise de succession ; assurer la continuité de l'État, et surtout perpétuer le système politique de son père assassiné.

¹⁷⁰⁹ Il importe de souligner que, Joseph Kabila sur lequel s'est porté le choix des compagnons de son père pour lui succéder, n'a jamais été particulièrement connu pour être un leader charismatique. De fait, il ne fait l'ombre d'aucun doute, que son accession au pouvoir résulte du fait héréditaire.

¹⁷¹⁰ Maligui Soumah, *La Guinée, de Sékou Touré à Lassana Conté*, Paris, éd. Harmattan, 2004, 206 p.

1567. En définitive, si du point de vue formel, cette succession héréditaire est critiquable, quant au fond, on ne pourra pas passer sous silence le fait qu'elle a été une réussite parfaite. Et qui plus est, elle a sans doute eu le mérite de préserver ce grand pays d'une nouvelle guerre fratricide entre différents prétendants à la course au pouvoir¹⁷¹¹. Loin de nous l'idée de justifier une succession qui, comme on l'a vu, est une illustration parfaite de ce qu'on pourrait appeler la « présidence par héritage », mais il serait hasardeux de dire ce qu'aurait été le pays si la vacance du pouvoir n'avait pas été assurée sous cette forme. C'est d'ailleurs parce que cette succession héréditaire au Congo a été une maestria qu'elle inspirera certains États africains, mais souvent de façon maladroite, comme le cas du Togo et dans une moindre mesure, celui du Gabon.

1568. Les concepteurs de ce type de succession héréditaire que nous allons étudier avec le cas du Togo, ont sans doute ignoré que les réalités, les circonstances et l'environnement politiques ne sont pas toujours similaires. Un comportement politique qui peut apparaître plus naturel et acceptable dans un pays, peut l'être moins dans un autre. Nous avons vu par exemple que la succession héréditaire qui eut lieu au Congo n'a pratiquement pas donné lieu à des condamnations générales à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, comme il est devenu coutume au sein des nations de dénoncer ce genre de dévolution non-démocratique du pouvoir. Manifestement dans le cas d'espèce, la réalpolitik supplanta les principes ou autres éthiques de la politique. Tout le monde avait sans doute compris que cette solution successorale héréditaire était un moindre mal dans un pays qui venait à peine de sortir de longues années de guerre politico-civile avec à la clé des millions de morts.

1569. Dans ces conditions, la plus grande priorité, après l'assassinat du Président Désiré Kabila, était la recherche des conditions de paix et de stabilité, même si cela doit passer par une succession aux allures monarchiques, d'autant plus que les conditions étaient inexistantes pour réclamer autre chose que ce qui avait été proposé. Ainsi, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, personne ne voulait prendre le risque de dénoncer ou de s'opposer à cette succession. Il existait, de ce point de vue, une certaine forme de prudence, voire de crainte que la multiplication de réactions négatives à cette succession fragilisent davantage le processus de normalisation du pays en cours, et surtout de voir ce

¹⁷¹¹ La République démocratique du Congo est un pays qui, depuis une vingtaine d'années, est régulièrement en proie à des guerres civiles et des rébellions très meurtrières. Or, il se trouve que la situation devient relativement stable depuis l'accession au pouvoir de Joseph Kabila. Une telle observation pourrait être la traduction concrète que la succession héréditaire a été de ce point de vue une solution judicieuse.

pays qui sortait difficilement de plusieurs années de guerre civile, replonger dans une nouvelle instabilité politique, et militaire dont les conséquences pouvaient être incalculables.

1570. Ce sont, selon nous, les raisons qui ont motivé le soutien des États étrangers à cette succession. Il est remarquable de constater, à ce propos, que la succession héréditaire au Congo n'a pas provoqué à travers le monde la série habituelle de condamnations et d'indignations générales, ce qui ne fut pas le cas d'Ali Bongo au Gabon, et surtout de Faure Gnassingbé au Togo que nous verrons dans quelques instants. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces deux successions héréditaires ont été précédées en amont d'une légitimation électorale. Et en dépit de cette légitimation, à travers le suffrage universel, le tollé provoqué dans ces deux contextes est sans commune mesure avec celui des Kabila au Congo. Ceci dit, essayons d'analyser maintenant le cas du Togo ; nous verrons effectivement que les réactions sont très contrastées par rapport au Congo.

B) La succession de Gnassingbé Eyadema au Togo : la construction politico-juridique d'une succession héréditaire

1571. Comme nous l'expliquions dans nos pages précédentes au sujet de la succession au Gabon, nous entendons par succession « héréditaire-élective », le stratagème utilisé par certains régimes « pseudo-démocratiques » consistant à organiser une succession héréditaire sous des apparences démocratiques. En effet, même si la succession est légitimé par l'élection de l'intéressé, on observe dans ce type de succession, que l'importance du facteur héréditaire est plus saillante, voire essentielle dans le transfert du pouvoir. C'est une situation où le principe électif n'est qu'un paravent, les jeux étant faits d'avance pour assurer l'hérédité de la succession. Tel fut le cas de Faure Gnassingbé Eyadema dans le cas du Togo qui nous préoccupe à présent.

1572 L'intérêt de cette étude est justement d'élucider les motivations qui ont soutenu ce type de succession héréditaire au Togo, suite à la disparition du Président Gnassingbé Eyadéma. La succession héréditaire est-elle la solution la plus efficace pour éviter l'éclatement d'une crise de succession ? La situation du Togo est de intéressante à analyser dans la mesure où les procédures formelles de succession ont été contournées. De plus, le dauphin constitutionnel a été écarté. En somme, tout a été fait en sorte que le successeur du Président Gnassingbé Eyadéma soit forcément son fils Faure Gnassingbé. Examinons maintenant cette succession héréditaire dont les aspects mouvementés et

« ubuesques » ont choqué bien de sensibilités démocratiques sur le continent et partout ailleurs dans le monde.

1573. On remarquera d'emblée que la succession de Gnassingbé Eyadéma, en 2005, au Togo par son fils Faure Gnassingbé, est l'exemple le plus illustratif de la détermination d'un clan ou d'une classe politique à réaliser par tous les moyens une succession héréditaire à la tête d'un pays. Nous tenterons de montrer la construction politico-juridique, puis élective, qui nous a conduits à une telle conclusion. Mais d'abord, pour bien comprendre pourquoi on en est arrivé à cette succession héréditaire qui apparaît à bien des égards comme l'une des plus « grotesques »¹⁷¹² de ces dernières années en Afrique, voire dans le monde, il est important de présenter la nature du régime, et surtout la personnalité dont la succession a tenu tout le monde en haleine en février 2005.

1574. Avant d'aborder concrètement le sujet, il est utile de préciser que le personnage d'Etienne Gnassingbé Eyadéma (le succédé) en lui-même n'était pas véritablement un leader charismatique. Mais son leadership pris dans le contexte particulier de la conception et le fonctionnement centralisé et très personnalisé du pouvoir en Afrique, peut faire de lui une autorité charismatique. Et par conséquent, il est intéressant d'analyser sa succession dans la perspective des successions charismatiques.

1575. Ceci dit, attardons-nous sur son leadership pour mieux mettre en évidence le caractère mouvementé de sa succession. Sur ce point, on ne manquera pas de souligner que Gnassingbé Eyadéma, par un procédé de mystification dont seuls les grands Chefs autoritaires ont parfois le secret, était parvenu à faire croire aux masses qu'il disposait de pouvoirs surnaturels. Et les différentes tentatives d'assassinats auxquels il avait miraculeusement échappé, et surtout sa sortie indemne d'un accident d'avion, en 1974, une date commémorée chaque année, n'avaient fait que renforcer cette réputation d'invulnérabilité, et par là, la crédulité des masses concernant le pouvoir surnaturel qu'il prétendait disposer. Si l'on ajoute à ceci la nature extrêmement répressive de son régime, Etienne Gnassingbé Eyadéma était bien évidemment plus craint par son peuple que réellement aimé.

¹⁷¹² Grotesque, parce que suite au décès de son père en février 2005, Faure Gnassingbé fut désigné immédiatement par l'armée, comme étant le nouveau chef de l'État, et il prêta serment dans la foulée, succédant ainsi à son père, et ce, en violation flagrante des règles successorales qui prévoient l'organisation d'élection.

1576. En effet, Militaire de carrière, Gnassingbé Eyadema est parvenu au pouvoir à la suite d'un coup d'État en 1967. De cette date jusqu'à sa mort en février 2005, il dirigea son pays d'une main de fer, et sans partage pendant 38 ans. Avant l'avènement du multipartisme dans la plupart des pays africains, Gnassingbé Eyadema, « *sous prétexte de mettre fin aux rivalités sociopolitiques qui prévalent alors, abolit le pluralisme politique, syndical et médiatique, et décide la refonte de toutes les organisations en un Rassemblement du peuple togolais (RPT). L'exil, l'emprisonnement et l'élimination de ceux en qui est perçu un germe d'opposition seront justifiés au nom de l'unité et de la stabilité. Ce qui vaut même pour les structures traditionnelles et religieuses : démantèlement des chefferies traditionnelles et remplacement de celles-ci par des institutions cantonales, interdiction de certains groupes religieux minoritaires regroupés dans des ensembles plus vastes*¹⁷¹³ ».

1577. Et cette pratique autoritaire du pouvoir s'est poursuivie en dépit de l'avènement théorique du multipartisme en 1990. Le multipartisme, au Togo, n'était en réalité que formel, dans la mesure où le régime se comportait comme si le monopartisme avait toujours cours. Car seul le RPT ex-parti unique au pouvoir pouvait mener librement ses activités. En muselant la presse libre et l'opposition, Gnassingbé Eyadema a pu régner à travers une monopolisation du pouvoir, jusqu'à sa disparition. Notons qu'à sa mort, il était le doyen des chefs d'État africains en exercice avec au total 38 ans de règne.

1578. La journaliste Monique Mas, dans son article, *De la présidence Eyadema à la dynastie Gnassingbé*, résume ici assez bien la biographie de ce dirigeant africain : « *Depuis l'assassinat du premier président du Togo indépendant, Sylvanus Olympio, le 13 janvier 1963, l'ancien sergent-chef de l'armée française, Etienne Gnassingbé Eyadéma, s'est donné du galon. Il est mort général, président à vie, après 38 ans d'un règne commencé sur un coup d'État (le 13 janvier 1967) et poursuivi au pas cadencé de sa garde prétorienne Kabyé. Chaque fois que l'un des quatre quinquennats du général Eyadéma a semblé menacé, l'armée dite nationale a en effet donné la charge pour ramener le silence dans les rangs politiques. Mais le 5 février 2005, sa fin biologique a rattrapé l'ami*

¹⁷¹³ Étienne Damome, « *Togo, le peuple non violent ?* », Outre-Terre 2/2005 (n° 11), p. 377-388. URL : www.cairn.info/revue-outre-terre-2005-2-page-377.htm.

personnel'' de Jacques Chirac, un ''ami de la France'' qui, à défaut d'être immortel, s'est voulu père fondateur d'une dynastie¹⁷¹⁴.»

1579. Après cette brève présentation du personnage, il nous faut maintenant examiner en quoi sa succession, après ses 38 ans de règne, fut un cas d'école de succession héréditaire suite à une violation flagrante des dispositions constitutionnelles tel que nous venons de le voir. Mais avant, il est utile de noter, qu'en dépit du caractère autocratique de son règne, de nombreux observateurs s'accordaient à reconnaître qu'Eyadéma était parvenu à créer dans son pays un relatif climat de paix et de stabilité. Comme le souligne ici l'ex-Premier ministre togolais Koffi Sama, en juin 2004, « *Eyadéma, dès son accession au pouvoir, s'est attelé à assurer aux Togolais la paix et la sécurité en mettant en œuvre une politique d'union, de solidarité et de réconciliation nationales. Mais en grand homme d'État, il a vite compris que le Togo ne pouvait pas vivre replié sur lui-même en se désintéressant de ce qui se passe au-delà de ses frontières, dans un monde où les progrès technologiques ont réduit les distances¹⁷¹⁵.»*

1580. Ce qui est très important dans le contexte africain, c'est ce qu'il avait un semblant de leadership charismatique. Et donc, après sa mort, tous les observateurs craignaient le syndrome ivoirien ; c'est-à-dire l'instabilité chronique qui a émaillé ce pays voisin du Togo suite à la disparition son premier Président, Félix Houphouët-Boigny. Il convient de considérer, à cet égard, que la principale inquiétude était liée à la stabilité du pays après la disparition de l'autocrate togolais. Car, la crainte qu'inspirait le défunt dictateur parvenait à maintenir superficiellement une paix précaire.

1581. L'observation qu'exprime, à ce propos, l'ancien ministre de l'intérieur français Charles Pasqua, va implicitement dans ce sens : « *C'est une chance pour le Togo d'avoir eu à sa tête le général Eyadéma. Si la situation ne s'est pas davantage dégradée jusqu'alors, c'est en grande partie dû à ses qualités d'homme d'État et à sa sagesse¹⁷¹⁶.»* En clair, on se demandait si la mort du général Eyadéma ne serait pas de nature à montrer soudainement la précarité de l'édifice institutionnel dont son autorité et la posture dictatoriale dissimulaient les failles. Dans cette optique, la problématique indiscutable de

¹⁷¹⁴ Monique Max, *De la présidence Eyadema à la dynastie Gnassingbé*. Disponible sur le site : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_33840.asp

¹⁷¹⁵ Damome Étienne, « *Togo, le peuple non violent ?* », *Outre-Terre* 2/2005 (n° 11), p. 377-388. Disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-outre-terre-2005-2-page-377.htm.

¹⁷¹⁶ Idem.

sa succession était de trouver un moyen pour maintenir le statu quo, au moins dans l'immédiat.

1582. C'est ainsi que dès la confirmation officielle de la mort du Président Gnassingbé Eyadéma, le 5 février 2005, le haut commandement militaire qui, pourtant, n'avait aucune prérogative constitutionnelle, annonçait sans sourciller à la télévision nationale, que Faure Gnassingbé, le fils du Président, était désormais le nouveau Président de la République du Togo¹⁷¹⁷. Or, à l'instar de toutes les constitutions modernes, celle du Togo prévoyait des procédures spécifiques réglant la vacance du pouvoir.

1583. Il n'est pas donc difficile de remarquer que la constitution togolaise fut manifestement violée. Cette violation est d'autant plus flagrante qu'elle prévoyait en son article 65 : « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale. La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par le gouvernement. Le gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République*¹⁷¹⁸ .» Cette disposition constitutionnelle sans équivoque venait donc d'être foulée aux pieds de manière grossière. Comme indiqué tantôt, constitutionnellement, la succession revenait à Fambaré Natacha qui était en ce moment le Président de l'Assemblée nationale, par conséquent le dauphin constitutionnel du président Eyadéma disparu.

1584. C'est donc Fambaré Natacha, Président de l'assemblée nationale qui devait légalement assurer la vacance du pouvoir durant une période de soixante jours, puis organiser l'élection d'un nouveau Président de la République. Mais ce dernier, en mission à l'extérieur du pays au moment du décès du Président, se verra interdit de revenir au Togo, et ce, par l'armée et certains dignitaires du régime tout au long de la période de la vacance du pouvoir, contraignant ainsi le dauphin constitutionnel à un exil forcé¹⁷¹⁹. Cette mesure d'interdiction, n'avait pour d'autre but que de créer sciemment et artificiellement

¹⁷¹⁷ Didier Samson, article publié le 05/02/2005 sur RFI (radio France internationale). Disponible sur le site : http://www.Rfi.fr/actu.fr/articles/062/article_33794.asp. (Consulté le 12 décembre 2011).

¹⁷¹⁸ Voir Atangana Amougou Jean-Louis, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>. (Consulté le 12 décembre 2011)

¹⁷¹⁹ Dès que la nouvelle de la mort du Président fut officiellement confirmée, les autorités proclament la fermeture de toutes les frontières, maritimes et aériennes du pays. Ainsi, selon plusieurs analystes, cette décision de fermeture de toutes les frontières du pays, avait pour but d'empêcher le Président de l'assemblée nationale, dauphin constitutionnel, en visite à l'étranger, d'y revenir pendant la vacance du pouvoir présidentiel.

une vacance du pouvoir. Car, s'appuyant sur l'absence du successeur constitutionnel, Faure Gnassingbé Eyadema, le fils du président disparu serait désigné par le parlement togolais comme successeur de son père à la présidence de la République.

1585. Et comme l'observe pertinemment le Mouvement européen pour la défense de la démocratie en Afrique (MEDDA), « *il fallait donc pallier rapidement le vide de cette dictature. Non pas en propulsant le président de l'Assemblée nationale comme intérimaire, avec la mission d'organiser les élections en moins de 60 jours, comme cela était stipulé dans la Constitution, mais en assurant la succession immédiate et sans conteste de son ami, afin de continuer paisiblement la mission de la "Françafrique". Et qui mieux que le fils de son meilleur ami africain pour assumer cette tâche ? Et peu importe la façon, il n'y a que le résultat qui compte*¹⁷²⁰ ».

1586. Pour donner une légalité à cette succession héréditaire, et surtout pour tenter de se conformer aux injonctions de la communauté internationale notamment de l'Union africaine, de l'Union Européenne, de Washington et même de Paris, exigeant « le respect strict de la Constitution », les députés ont été très rapidement appelés à la rescousse. Ils auront pour mission de maquiller le coup d'État militaire en y mettant un léger vernis de légalité. Ces parlementaires, convoqués d'urgence en séance extraordinaire avaient vraisemblablement reçu la délicate mission de faire un toilettage total de l'article 65 de la Constitution qui organisait la vacance de la Présidence de la République. Cette initiative constituait déjà une violation de la constitution. Notons que la Constitution togolaise elle-même, en son article 114, interdisait d'emblée toute révision en période d'intérim ou de vacance ou encore lorsqu'il était porté atteinte à l'intégrité du territoire¹⁷²¹.

1587. Au-delà de cela, les différentes violations de fond sont encore plus frappantes. À ce sujet, concernant le fond, on observe la mention « *provisoirement* » de l'article 65 relative à la vacance du pouvoir sera abrogée¹⁷²², ainsi que la mention qui prévoyait l'organisation d'une élection présidentielle « *dans les soixante jours de l'ouverture de la vacance* »¹⁷²³. Une nouveauté a été apportée : « *Le nouveau président de la République*

¹⁷²⁰ Le Mouvement européen pour la défense de la démocratie en Afrique (MEDDA), cité par Étienne Damome, « *Togo, le peuple non violent ?* », op. cit., p. 338.

¹⁷²¹ Atangana Amougou Jean-Louis, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site : <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>.

¹⁷²² Idem.

¹⁷²³ Ibid.

*exerce ses fonctions jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur*¹⁷²⁴.» Toutes ces violations grossières et manipulations de la succession avaient pour seul et unique but d'assurer, contre toute logique rationnelle, une succession héréditaire au profit de Faure Eyadéma, le fils du Président de la République décédé.

1588. L'opinion qu'exprime le politologue et professeur de droit camerounais Jean-Louis Atangana Amougou est très éclairante dans cette stratégie de construction politico-juridico qui consistait à faire absolument de ce fils de président le successeur de son père. « *Toutes ces modifications ont pour objectif de permettre l'accès à la magistrature suprême de M. Faure Eyadéma, fils du défunt. Pour y parvenir, l'article 203 du code électoral est modifié. Il permet désormais à un ancien député devenu ministre de démissionner de sa fonction ministérielle et de retrouver son mandat de député sans qu'il ait besoin d'une nouvelle élection même partielle. Fort de cette prouesse digne une véritable ingénierie en conception constitutionnelle, les mêmes députés votent la destitution du président du parlement, M. Fambaré Natchaba Ouattara qui est remplacé par M. Faure Eyadéma auquel l'armée aura pris soin de faire allégeance auparavant*¹⁷²⁵ », explique le chercheur.

1589. Cette succession, qui fait ainsi le lit de la succession héréditaire au pouvoir est à tout point de vue une manipulation de la Constitution, comme nous l'avons déjà dit. Défiant toute cohérence, la « gymnastique juridique » qui a conduit à la destitution du Président de l'Assemblée nationale et de son remplacement, échappe aisément aux exigences rigoureuses de l'analyse rationnelle. On pourrait, de ce point de vue, partager l'avis de Gonidec qui qualifie ce genre de manœuvre constitutionnelle « *d'impérialisme naturel du pouvoir* »¹⁷²⁶, pratique, qui, pour l'auteur est très courante dans les régimes africains, consistant, par un tour de passe-passe constitutionnel, à « *camoufler les violations de la constitution et même à faire croire que ces violations ne sont que l'application de la constitution*¹⁷²⁷ ».

1590. La Constitution, loi fondamentale, générale et impersonnelle est détournée dans ses principes les plus fondamentaux pour servir de moyens d'assouvissement des ambitions personnelles. Ce constat, comme Gonidec l'a très bien souligné dans ses

¹⁷²⁴ Atangana Amougou Jean-Louis, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site : <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>

¹⁷²⁵ Idem.

¹⁷²⁶ Pierre F. Gonidec, *Les droits africains : Evolution et sources*, op. cit., p. 105.

¹⁷²⁷ Idem.

travaux, est donc très prégnant en Afrique en matière de succession¹⁷²⁸. Et il apparaît également de plus en plus en ce qui concerne les conditions d'éligibilité à la présidence de la République. On pourrait souligner, à ce propos, que les constitutions sont parfois manipulées pour écarter des candidats jugés dangereux aux élections présidentielles¹⁷²⁹.

1591. En outre, on voit aussi des Chefs d'États manipulés des constitutions pour faire « sauter » les verrous démocratiques. Sur ce dernier point, on observe aujourd'hui sur le continent, une multiplication de modification des dispositions constitutionnelles relatives aux limitations du mandat présidentiel¹⁷³⁰. Cette dernière modification est la dernière trouvaille de certains Chefs d'États pour se donner des possibilités d'immortalisation au pouvoir ou bien s'offrir des présidences à vie, comme à l'époque des pères fondateurs, les premières générations de Chefs d'États à l'instar des Kenyatta, Houphouët et Sékou Touré.

1592. Pour revenir à la situation du Togo, cette succession en flagrante violation de la constitution togolaise, suscita un tôle général dans le monde. Elle sera unanimement dénoncée par toute la communauté internationale exigeant « le retour sans délai à l'ordre constitutionnel et légal » au Togo¹⁷³¹. Et face aux pressions internationales et aux sanctions imposées par la communauté internationale, Faure Gnassingbé démissionnera de la

¹⁷²⁸ Voir à ce propos Djedjéro Francisco Melèdje, « *La révision des constitutions dans les Etats africains francophones, Esquisse de bilan* » in R.D.P., 1992, 111 p.

¹⁷²⁹ On pourrait souligner ici le cas de la Côte d'Ivoire où Alassane Ouattara, l'ex-premier ministre d'Houphouët-Boigny, fut plusieurs écartés aux présidentielles pour officiellement, cause de nationalité douteuse. Pour atteindre ce but, la constitution fut modifiée pour introduire une disposition spéciale stipulant que, les candidats aux élections présidentielles ne doivent jamais avoir se prévaloir d'une autre nationalité que la nationalité ivoirienne. Or, il est se trouve que l'ex-premier ministre Alassane Ouattara avait été par le passé fonctionnaire international à la BECEAO (Banque économique des Etats de l'Afrique de l'ouest) pour le compte d'un autre pays que la Côte d'Ivoire, notamment le Burkina Faso. D'où le rejet de ses candidatures aux élections présidentielles.

¹⁷³⁰ « *Le 26 mai 2004, les députés tchadiens adoptaient un projet de révision constitutionnelle visant la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Bien avant le Tchad, le Togo avait fait procéder, le 31 décembre 2002, à une révision constitutionnelle, portant sur l'article 59 de la Constitution du 14 octobre 1992, ayant le même objet. D'autres, à l'instar du Burkina Faso, du Sénégal, de Madagascar, de la Namibie, de la Guinée Conakry, de la Tunisie et du Gabon, les avaient précédés sur cette voie. Cette situation, au-delà de la vive émotion qu'elle a pu susciter, pose le problème des révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain.* » Cf. Jean-Louis Atangana Amougou, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site : <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>.

¹⁷³¹ L'ancien président Malien Alpha Oumar Konaré président en exercice de la commission de l'union africaine à cette époque, déclarait que « *l'Union africaine n'acceptera jamais de mesures anticonstitutionnelles* ». Déclaration publiée par RFI (radio France internationale), le 05-02-2005. Encore disponible sur le site : http://www.Rfi.fr/actu.fr/articles/062/article_33794.asp. (Consulté le 26 décembre 2011).

présidence de la République, quelques jours seulement après avoir succédé à son père au mépris des règles constitutionnelles en la matière¹⁷³².

1593. Et les élections présidentielles qui seront organisées 60 jours plus tard cette fois-ci conformément à la Constitution, seront donc remportées par le même Faure Gnassingbé, lequel avait entre-temps été adoubé pour l'occasion comme le candidat du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) ex-parti unique au pouvoir fondé par son défunt père. Cette élection, bien qu'elle soit très contestée aussi bien par les partis d'opposition que par de nombreux observateurs étrangers, rien ne pouvait empêcher Faure Gnassingbé Eyadema, d'être désormais le continuateur posthume du régime instauré par son père il y a 38 ans. Cependant, ces élections à l'issue desquelles Faure Gnassingbé fut déclaré vainqueur pour succéder à son père, n'ont jusque-là, pas réussi à effacer dans les mémoires collectives toutes les manipulations constitutionnelles et l'immense imbroglio qui tendaient à le porter à la Présidence de la République.

1594. Ces différents événements concourent à penser que, quelle que soit l'issue des élections, c'est Faure Gnassingbé qui devait sortir vainqueur. Cela explique certainement le taux impressionnant d'abstention au cours de cette élection. Nombreux étaient parmi les électeurs togolais, ceux qui ne se doutaient pas de l'issue de ce vote. Ne croyant pas à la sincérité du scrutin, plus particulièrement des résultats qui seraient annoncés, de nombreux électeurs se sont donc abstenus de cautionner ce qui paraissait à leurs yeux comme une « mascarade » pour légitimer une succession qui ne pouvait être qu'héritaire.

1595. Parvenu au pouvoir à 39 ans, nul doute que le système Eyadema va s'inscrire encore dans la durée, d'autant plus que le système est hermétiquement verrouillé par l'armée dont la loyauté au père et au fils n'a jamais failli. Il est d'ailleurs important de rappeler que l'armée fut la première institution à intervenir publiquement et fermement en faveur de Faure Gnassingbé, de sorte qu'il puisse succéder à son père. De plus, il bénéficie du soutien sans faille des instances RPT, qui monopoliste toute la scène politique togolaise en dépit de l'avènement du multipartisme en 1990.

1596. Dans cette même perspective, on ne saurait oublier les réseaux de clientèles et tous ceux qui ont un intérêt idéal ou matériel à la perpétuation du système Eyadema. De

¹⁷³² Voir article de Monique Mas, *Faure Gnassingbé recule pour mieux sauter*, publié le 26 /02/2005. Disponible sur le site : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_34395.asp. (Consulté le 27 décembre 2011).

notre point de vue, Faure Gnassingbé n'est qu'en réalité un pion mis en avant par les anciens compagnons de son père, notamment « l'élite » politique et militaire qui s'est constituée depuis plusieurs décennies autour du pouvoir du Président défunt. Celle-ci entend préserver ses intérêts, et la seule garantie pour y arriver était de maintenir le statu quo. Et la succession n'avait pas été soigneusement préparée, il fallait maintenir dans l'urgence et par tous les moyens Faure Gnassingbé. Pour les ex-compagnons de son père, véritables piliers du régime, qui l'auraient fait « prince héritier », Faure est sans doute un tremplin idéal pour pérenniser le pouvoir de leur Chef, et donc par leurs propres intérêts. Pour ce qui est du nouveau Chef de l'Etat, dès son accession, il s'était empressé de souligner avec force qu'il inscrirait « *son action dans la continuité de celle menée par son illustre prédécesseur* ¹⁷³³ ».

1597. Au terme de l'examen de nos deux modèles de succession dynastique, on est tenté de dire que le pouvoir a encore du mal à s'institutionnaliser dans de nombreux États africains. En effet, si en Occident, et un peu partout ailleurs dans le monde, le pouvoir est totalement dépersonnalisé, dans bon nombre de pays africains, il y a encore du mal à franchir ce cap décisif. Et comme l'estime Jean Lacouture dans *Quatre Hommes et leurs peuples*, c'est « *la personnification qui crée le pouvoir* » ¹⁷³⁴. En d'autres termes, le pouvoir personnel ou centralisé sur la personne du dirigeant après la décolonisation de ces pays du tiers-monde, a du mal à atteindre un degré d'institutionnalisation qui puisse permettre d'intégrer le fait que la fonction présidentielle ou toute autre fonction d'État n'est pas une propriété personnelle, encore moins celle d'une famille ou d'un clan.

1598. Ainsi, est-on persuadé que ces exemples de succession dynastique sont révélateurs des difficultés liées à la lenteur ou à la faiblesse de l'institutionnalisation du pouvoir en Afrique, ceci, près de cinquante ans après l'accession de ces pays à l'indépendance. Car, comme l'avait judicieusement analysé Adam Przeworski, « *le moment crucial, dans tout passage de l'autoritarisme à la démocratie, n'est pas forcément le retour de l'armée dans les casernes, ou l'ouverture du Parlement élu, mais le passage du seuil au-delà duquel personne ne peut plus intervenir pour renverser les résultats du processus démocratique formel* ¹⁷³⁵ ».

¹⁷³³ Faure Eyadema, cité par le journal le monde (France) du 8 février 2005, p. 4

¹⁷³⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 11.

¹⁷³⁵ Przeworski Adam, cité par Nathan Brown dans « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », Égypte/Monde arabe, Troisième série, *Les architectures constitutionnelles des régimes*

1599. Au terme de notre exposé sur l'hérédité comme procédé de succession en régime charismatique, cette étude nous a montré, dans son ensemble, que la résurgence de succession de ce type de succession n'est pas spécifique à un seul espace géographique. Les nombreux exemples soulignés au cours de cette étude sont révélateurs de la dynamique planétaire du procédé héréditaire comme maintien et continuité des systèmes politiques.

1600. Ceci dit, il nous faut examiner maintenant notre deuxième hypothèse qui est le recours à la solution militaire pour empêcher l'éclatement des crises de succession en cas de disparition du Chef charismatique. Nous attendons donc de mettre en lumière des cas d'intervention directe de l'armée dans le débat politique, ceci, selon elles, pour empêcher que le pays considéré ne s'enfonce dans une crise profonde après la disparition du Chef de l'État. Nous illustrerons ce type de règlement de la crise de succession à travers le cas de la Guinée qui a connu deux expériences en la matière. Nous terminerons l'étude de ce cas, en passant également en revue des situations où les chefs charismatiques eux-mêmes ont été renversés par des coups d'États militaires accélérant brutalement leur succession.

Paragraphe 2 : La solution militaire ou le consensus républicain

1601. Dans ce paragraphe, nous voulons d'abord formuler et concrétiser l'hypothèse selon laquelle la crise de succession peut trouver son dénouement par l'intervention de l'armée, qui, en faisant irruption dans la crise, s'empare du pouvoir, mettant ainsi de côté les héritiers présomptifs et successeurs-rivaux à la succession du Chef. Nous y adjoindrons également une réflexion sur les putschs militaires contre les Pères fondateurs, que certains théoriciens africains ont qualifiés de « parricides militaires » (A). Ensuite, nous examinerons comment d'autres successeurs-rivaux parviennent à se surpasser dans une sorte de consensus « républicain » pour dénouer la crise (B). Tenterons d'analyser comment et pourquoi l'armée devient un recours pour éviter l'enlisement de la crise de succession à travers le cas concret de la Guinée.

A) La solution militaire : le cas de la Guinée et l'examen du « parricide militaire » contre des Pères fondateurs

1602. Nous entendons concrétiser et illustrer ici deux situations où les militaires ont joué un rôle essentiel. En effet, premièrement, nous nous efforcerons de mettre en avant

politiques arabes, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. Disponible sur le site : URL <http://ema.revues.org/index1061.html>. Consulté le 28 février 2011.

l'hypothèse où la crise de succession naît de la contestation du successeur désigné ou de l'institution successorale par une partie des prétendants à la succession après la disparition du chef « charismatique ». Autrement dit, les successeurs-rivaux contestent la légitimité du successeur. Cette contestation présuppose, dans notre hypothèse, que l'affrontement qui s'ensuit met le fonctionnement du pouvoir suprême dans une situation d'impasse. Cela nécessite par conséquent l'intervention de l'armée ou d'un groupe de militaire qui s'empare du pouvoir, pour éviter que le pays ne sombre dans une crise plus profonde. De ce fait, les successeurs-rivaux qui s'affrontaient pour la conquête du pouvoir écartés momentanément, parfois, définitivement, de la succession. Nous prendrons à travers le cas de la Guinée (1).

1603. Deuxièmement, nous nous proposerons de souligner que l'armée est parfois intervenue pour mettre fin au règne du Père fondateur lui-même. Nous illustrerons cette perspective à travers les renversements de plusieurs Chefs d'États, Pères de l'indépendance et premiers Chefs d'Etats, notamment en Afrique postcoloniale (2).

1) La solution militaire pour résoudre la crise de succession : le cas de la Guinée

1604. Avant d'en arriver à l'illustration de nos présuppositions sur le recours à l'armée comme solution pour empêcher la survenance de la crise, voire pour la débloquer, quelques mots d'explication nous semblent nécessaires pour mettre l'accent sur la portée d'une telle option dans les procédés de succession, notamment les raisons de sa résurgence en Afrique, par exemple, lorsque naissent des crises pour succéder au pouvoir suprême. Si nous avons tenu à analyser un tel scénario de règlement de la succession, c'est justement parce que de nombreuses expériences de crises de succession ont, montré que l'affrontement prolongé des successeurs-rivaux du chef charismatique avait généralement pour conséquence immédiate d'affaiblir l'institution charismatique en la mettant à portée d'une menace venant de l'extérieur. Or, il se trouve que cette menace extérieure constitue l'intervention de l'armée ou un groupe de militaires putschistes. C'est pourquoi on note très souvent que l'échec des politiques et le dysfonctionnement des institutions étatiques sont généralement des terrains fertiles ou des occasions qui favorisent l'émergence de l'armée dans le débat politique.

1605. Autrement dit, quand les politiques échouent à entendre sur le fonctionnement des institutions, il arrive que les militaires deviennent l'ultime recours pour y faire face.

C'est à ce titre que l'armée s'invite dans les guerres de succession en régime charismatique pour imposer une solution aux protagonistes. Mais, le plus souvent, elle se substitue aux successeurs-rivaux pour assurer la continuité de l'État. Dans ces conditions, on pourrait affirmer que les crises de succession placent ainsi les régimes charismatiques à la portée des coups d'États militaires.

1606. Par bien des aspects, cette analyse est étayée par de nombreux cas empiriques en Afrique et même dans plusieurs pays du Tiers-Monde et en Amérique Latine, d'autant plus que généralement, l'armée y apparaît, comme la seule alternative, lorsque la classe politique ne parvient pas à se mettre d'accord pour la bonne marche du pays. En effet, comme l'observe Jean Lacouture, « *Le corps militaire apparaît comme la caste d'où surgira le personnage providentiel, l'armée du directoire couvant Bonaparte, que comme l'instrument fondateur d'une bureaucratie. Il arrive que, de cette collectivité uniforme, jaillisse un Perón, un Nasser*¹⁷³⁶ ». Cette affirmation concourt à mettre en lumière le fait que l'armée peut être un recours salutaire pour sauver les nations en cas de situation de nature à mettre le pays en danger. Il convient de souligner, à ce propos, que l'enlisement des crises de succession est de nature à pousser les militaires à intervenir pour éviter que la situation ne débouche sur un conflit assez grave menaçant la survie de la nation.

1607. Par ailleurs, il est significatif de noter que cette instruction (inattendue) de l'armée dans la querelle de succession, perçue parfois comme un arbitrage censé apaiser la situation en attendant une solution politique viable, ne se déroule pas comme telle dans la majorité des cas. On observera généralement un renversement de perspective, car, dès que l'armée prend le pouvoir politique pour jouer le rôle d'arbitre entre les acteurs politiques, ou encore pour sauver le pays d'une situation catastrophique, l'expérience a montré qu'elle se retirait difficilement. Autrement dit, venu pour mettre de l'ordre, calmer les esprits et empêcher que la conquête du pouvoir des successeurs-rivaux n'entraîne le pays dans une crise profonde, les militaires ont tendance à aller au-delà de ces missions initiales, en essayant d'y rester indéfiniment. C'est dans ce sens que l'anthropologue ivoirien, Harris Memel-Fotê dit : « *En même temps, les auteurs affichent leur intention de limiter dans la durée la prise de pouvoir. La sauvegarde de la démocratie est un objectif statistiquement infime (Haute-Volta, Ghana, 1966 ; Mali, 1968 ; Ouganda, 1971). Le fait est que s'est vite*

¹⁷³⁶ Lacouture Jean, *Les quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., pp. 34-35.

*dessinée une tendance contraire à la démocratie et que de provisoire le pouvoir s'est mué en pouvoir perpétuel*¹⁷³⁷.»

1608. De ce fait, l'incursion de l'armée dans la crise de succession bouleverse complètement le plan des héritiers et change l'issue de la succession. Car, au final, la succession échoit à des personnes extérieures à l'équipe successorale ou présumée comme telle. Ainsi, selon toujours Memel-Fotê : « *Le fait est d'abord que le chef de la junte tente de s'approprier le succès de l'entreprise comme s'il en était l'unique géniteur (Moussa Traoré, Mali). Ensuite, non seulement le pouvoir gouvernemental échoit pour l'essentiel aux militaires, mais encore il est concentré entre les mains du chef de la junte*¹⁷³⁸.» Confisquant le pouvoir à son profit, le chef de la junte militaire devient, en fin de compte, le successeur du 'Père de la nation', au grand dam de ses héritiers naturels qui aspiraient à la continuité du régime.

1609. À ce stade de notre développement, résumons-nous pour admettre que les expériences d'instruction des militaires, dans le débat politique débouchent généralement et à long terme, à l'instauration d'un régime militaire ou d'un régime civilo-militaire. Cela veut dire qu'une fois l'ordre établi, les soldats refusent de regagner les casernes pour laisser le pouvoir aux civils, comme initialement prévu. Pourtant, nous le verrons avec le cas de la Guinée, l'intervention de l'armée avait au départ suscité beaucoup d'espoir au sein de la population, sans doute parce que l'institution militaire est portée sur l'ordre et la discipline. On pouvait penser, de ce fait, que dans ces moments d'incertitude, l'armée pouvait devenir un rempart contre les risques de la guerre de succession entre les successeur-rivaux.

1610. Or, sur ce point, on sera obligé d'admettre que bien des espoirs ont été déçus. L'entrée fracassante de l'armée dans les arènes politiques après la disparition des Pères fondateurs, si elle a permis d'empêcher des crises de successions, elle s'est terminée le plus souvent par l'instauration de dictatures militaires. Pour répreciser l'intérêt de cette analyse, on rappellera que notre principal objectif est de nous intéresser à cette forme de transfert de pouvoir qui a toujours été pensée, en situation africaine et au sens large dans le Tiers-monde, comme une rupture violente, un coup d'État militaire et son corollaire, le régime

¹⁷³⁷ Memel-Fotê Harris, « *Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation* », 1991, [en ligne], mis en ligne le 04 septembre 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/40>.

Consulté le 09 mars 2012.

¹⁷³⁸ Idem.

militaire. Notre cheminement nous conduira donc à évaluer nos présuppositions théoriques à travers le cas empirique de la Guinée Conakry où l'intervention des militaires est devenue une coutume en cas de disparition du Chef d'État.

1611. La première illustration a été donnée en mars 1984, lors de la mort brutale de Sékou Touré, le 'Père de l'indépendance'' et premier Président de la République de ce pays d'Afrique de l'Ouest. Nous rechercherons, à travers l'étude de ce cas, si l'instruction des militaires pour empêcher la déflagration du pays, suite aux guerres de succession nées de la disparition du Chef, était une solution fiable contre son enlèvement. La réponse à cette question nous offrira une base solide permettant de montrer que la solution militaire peut répondre réellement aux défis posés par les enjeux qui sous-tendent la crise de succession au pouvoir. Et le premier défi qui nous intéresse est d'examiner si ces interventions militaires sont des problèmes ou des solutions.

1612. En reprenant le fil conducteur de notre analyse sur le cas de la Guinée, soulignons d'emblée que la mort inattendue du 'Père' de l'indépendance, Sékou Touré, ouvrit une guerre féroce de succession au sein du parti unique au pouvoir, le Parti démocratique de Guinée (PDG). La guerre de succession ainsi déclenchée et l'irréductibilité des différents prétendants à en découdre pour s'imposer les uns aux autres poussèrent un groupe de militaires conduits par le colonel Lassana Conté à organiser un coup d'État contre le Président intérimaire : Louis Lassana Beavogui dont la légitimité fortement contestée par ses rivaux constituait évidemment la source de la crise de succession à la tête de l'État guinéen¹⁷³⁹. C'est ainsi qu'en s'accaparant du pouvoir, les militaires putschistes, regroupés au sein d'un comité dénommé Comité militaire de redressement national, mettront fin à la guerre de succession entre les héritiers du régime de Sékou Touré.

1613. Et selon certains observateurs, ce coup d'État était très prévisible, voire souhaitée. Car, à l'instar de la plupart des premiers Chefs d'État africain, la succession n'avait pas été préparée. Sékou Touré régna en maître absolu, préoccupé par le souci de s'éterniser au pouvoir, n'ayant rien fait pour préparer un véritable successeur. La disposition sur la vacance du pouvoir n'a été créée qu'au tout dernier instant de sa vie. Louis Lassana Beavogui qui avait été désigné comme Premier ministre pour occuper ce statut, était en réalité une personnalité lige ou sans véritable envergure.

¹⁷³⁹ Voir Maligui Soumah, *Guinée, de Sékou Touré à Lassana Conté*, Paris, éd. Harmattan, 2004, 206 p.

1614. C'était effectivement l'objectif recherché par Sékou Touré, celui qui consiste à désigner au statut de dauphinat une personnalité transparente afin d'éviter d'avoir pour successeur quelqu'un qui pourrait le supplanter alors qu'il était encore en poste. De plus, le fait que la crainte que Sékou Touré inspirait à ses compagnons a empêché l'émergence au sein du régime d'une autre personnalité d'envergure ou un autre véritable homme d'État d'assurer la continuité du pays en cas de vacance du pouvoir. L'inhibition des potentiels successeurs était donc renforcée par le fait que « *tous les candidats potentiels à la Présidence de la République se tinrent tranquilles, mais n'échappèrent point pour autant, car, froidement, Sékou les liquida tous, un à un, en les accusant de complot*¹⁷⁴⁰ ».

1615. Libre de marquage et régnant en maître absolu, Sékou Touré n'avait donc pas, comme nous l'indiquions plus haut, préparé sa succession. L'universitaire guinéen Almamy Fodé Sylla avoue : « *Il (Sékou Touré) voulut alors en vain laisser le pouvoir à son fils, mais ne déploya à cette fin aucune énergie digne du grand Sékou, politicien opportuniste. Il savait parfaitement que tous ses compagnons, du parti et du gouvernement, étaient, dans leur totalité absolue, incapables de le remplacer même pour quelques semaines, car il ne s'était, en définitive entouré que de cadres béni-oui-oui, incapables de décision, fourbes et cupides*¹⁷⁴¹. »

1616. Prise dans cette perspective, la succession de Sékou Touré devait être forcément problématique, dans la mesure où elle est parvenue à créer un rapport de force où une partie des prétendants contestaient vigoureusement que le Premier ministre constitutionnellement établi au statut de dauphin n'assumerait la vacance du pouvoir que lorsque la mort de Sékou Touré interviendrait en mars 1984. Ainsi, pour les successeurs-rivaux dont certains membres de la famille biologiques du "Père de l'indépendance" du pays, son dauphin constitutionnel n'avait aucune légitimité à être son successeur. Ces diatribes attribuées à Ismaël Touré, le frère du défunt Président Sékou Touré à l'endroit de Louis Lassana Beavogui, Premier ministre et dauphin constitutionnel, constituent une illustration frappante de l'hostilité d'une partie des proches du défunt à l'égard de ce dernier : « *Comment peut-on concevoir et admettre un Forestier comme président de la République, donc chef des Malinkés ? C'est le "responsable suprême de la Révolution" qui avait fait de toi, mangeur de singe, ce que tu es. Maintenant qu'il ne vit plus, contente-*

¹⁷⁴⁰ Fodé Sylla Almamy, *L'itinéraire sanglant*, Paris, éd. ERTI, 1985, p.45.

¹⁷⁴¹ Idem.

*toi du coup de pied que nous allons te donner te renvoyant définitivement dans tes arbres, y vivre avec les chimpanzés*¹⁷⁴².»

1617. En prenant pour cible le dauphin du Chef d'État disparu et ses partisans, les autres prétendants à la succession transformèrent cette dernière en une féroce conquête du pouvoir. Et les successeurs-rivaux s'entredéchiraient de ce fait à travers des cris, injures et menaces de toutes sortes, coups de main (de source sûre), animèrent et troublèrent l'atmosphère des multiples réunions de la direction nationale du Parti dès le lendemain de la mort du Chef Charismatique¹⁷⁴³. La guerre de succession fit tellement rage que la veuve de Sékou Touré intervint pour suggérer aux protagonistes de transférer le pouvoir à son fils pour garantir la continuité du régime, s'ils n'arrivaient pas s'accorder autour d'une personnalité pour parachever l'œuvre de fondation de son époux, à savoir l'hérédité comme solution à la crise.

1618. Madame Andrée Touré, épouse éplorée, veuve d'Ahmed Sékou Touré, fait en effet, clairement cette suggestion aux successeurs-protagonistes : « *En vérité, si vous êtes incapables de vous entendre, je vous demande alors de me laisser prendre (le pouvoir). Je pourrais conserver sans tache le pouvoir jusqu'à expiration des 40 jours de deuil, pour le léguer à Mohamed, le plus méritant de vous tous, car, il s'agit d'un héritage laissé par son père*¹⁷⁴⁴. »

1619. Nous venons de dépeindre progressivement la situation d'impasse à la tête de l'État guinéen du fait de la crise de succession entre les héritiers de Sékou Touré. Pour éviter que cette situation ne dégénère en une crise encore plus profonde, le général Lancina Conté et un groupe de militaires vont décider, le 3 avril 1984, de prendre leur responsabilité pour mettre fin à cette crise de succession. Leur prise de pouvoir qualifiée par les observateurs d'opération militaire salutaire fut aussitôt acclamée par la société guinéenne dans son ensemble. Partout, dans les garnisons militaires, dans les écoles, les marchés, les rues, dans tous les lieux de rassemblements populaires, c'était la liesse. Les populations dansaient, chantaient et célébraient l'action patriotique des militaires qui, par ce coup de force, venaient de sauver par-là le pays d'un danger certain¹⁷⁴⁵.

¹⁷⁴² Almamy Fodé Sylla, *L'itinéraire sanglant*, op. cit., p.45.

¹⁷⁴³ Idem.

¹⁷⁴⁴ Ibid.

¹⁷⁴⁵ Ibid.

1620. C'est ainsi qu'à la place du régime de la première République installée depuis l'indépendance du pays en 1958 par le défunt Président, une deuxième République allait naître à la tête de laquelle le Chef des putschistes Lassana Conté serait désigné comme le nouveau Président¹⁷⁴⁶. Devenu Chef de l'État, par un coup d'État contre les héritiers de Sékou Touré englués dans leurs querelles de succession, Lassana Conté régnera aussi à son tour pendant 24 ans, de 1984 jusqu'à son décès au pouvoir en 2008¹⁷⁴⁷. N'ayant pas le même prestige ni le même ascendant que son prédécesseur, le général Lassana Conté exercera un pouvoir autocratique qui avait pour levier essentiel l'armée. Il s'offrira de ce fait, à l'image de son prédécesseur Sékou Touré, une présidence à vie. Pour cela, il fera modifier la constitution pour imposer la non limitation des mandats. Il légitimera chaque fois son pouvoir à travers des parodies d'élection¹⁷⁴⁸.

1621. Par ailleurs, suite à sa disparition, comme dans le cas du leader historique, l'histoire se répétera une nouvelle fois en Guinée pour ce qui est de sa succession. Alors que le Président de l'Assemblée Nationale, Aboubacar Somparé, qui devait assurer l'intérim conformément aux dispositions constitutionnelles, un groupe de militaires conduits par le capitaine Dadis Moussa Camara, jusque-là inconnu du peuple guinéen, apparaît à la télévision nationale pour annoncer la suspension de la Constitution, du gouvernement et de toutes les institutions républicaines, et il s'autoproclamera nouveau Président de la République de la Guinée¹⁷⁴⁹.

1622. Ainsi, quelques jours après la prise du pouvoir par l'armée, le chef des putschistes, nouveau Chef d'État donnera les raisons de ce putsch militaire alors qu'il revenait au Président de l'Assemblée nationale d'assurer la vacance du pouvoir : « *Je ne pouvais pas, en tant que patriote, voir mon pays continuer à s'enliser. Remettre le pouvoir au président d'une assemblée périmée (Aboubacar Somparé), dont le mandat a aspiré depuis plusieurs mois, aurait été une supercherie. Il aurait été également irresponsable de laisser le pays entre les mains d'un gouvernement corrompu et, de surcroît, déchiré par*

¹⁷⁴⁶ Maligui Soumah, *Guinée, de Sékou Touré à Lassana Conté*, op. cit., 212 p.

¹⁷⁴⁷ Voir *Lansana Conté : mort d'un héros devenu dictateur - Retour sur 24 ans d'un règne sans partage*. Article disponible sur le site : <http://www.afrik.com/article15982.html>.

¹⁷⁴⁸ Idem.

¹⁷⁴⁹ Voir l'article, « *En Guinée le Chef des Putschistes se proclame Président* », du journal le Monde (France) du 24 décembre 2008.

*des querelles intestines. L'armée devait prendre ses responsabilités pour mettre fin à des années de dérive. Elle l'a fait, fidèle à son devoir de protection de la nation.*¹⁷⁵⁰ »

1623. Contrairement à la situation guinéenne que nous venons de décrire où les héritiers du régime de Sékou Touré ont entraîné par leur mésentente la chute du régime fondé par cette grande figure emblématique de l'histoire de cette nation, au Kenya, la situation a été plutôt l'inverse lors de la succession de Jomo Kenyatta (père de l'indépendance et père fondateur du Kenya). Nous illustrerons cette hypothèse qui, pour nous, constitue une sorte de remède contre la dépossession du pouvoir par des forces extérieures aux héritiers du Chef. C'est pourquoi nous évoquons le terme de « *consensus républicain*. » Mais avant, nous trouvons intéressant d'exposer brièvement ce que l'anthropologue ivoirien Harris Memel-Fotê appelle le « *parricide militaire* »¹⁷⁵¹.

2) Les cas de « parricide militaire » contre le régime des Pères fondateurs

1624. Il convient de souligner qu'à travers l'emploi du terme « *parricide militaire* », l'anthropologue ivoirien, Harris Memel-Fotê entendait mettre en lumière les séries de coups d'État perpétrés par les militaires au lendemain des indépendances contre les régimes des Pères fondateurs, premiers Chefs des Etats africains postcoloniaux¹⁷⁵². L'auteur l'explique lui-même : « *Acte de mise à mort politique qui évince le père du pouvoir plutôt que de le détruire, le parricide achève pour soi et inaugure pour autrui une révolution culturelle introduite sous forme de subversion violente dans la mentalité et dans l'institution. Deux aspects essentiels le constituent : la destitution ou l'usurpation, l'emprisonnement ou l'exil du Père de la nation*¹⁷⁵³. » L'auteur ajoutera plus loin que le parricide commis par l'armée qui consiste à arracher le pouvoir à des Pères fondateurs se déroule souvent de manière sanglante par la mise à mort physique de ces derniers (Nigeria, Congo-Kinshasa, Tchad, Togo)¹⁷⁵⁴.

1625. En effet, l'histoire fourmille d'illustrations concernant le renversement des régimes charismatiques par des coups d'État militaires, lesquels précipitent par ricochet le

¹⁷⁵⁰ Moussa Dadis Camara : « *Pourquoi j'ai pris le pouvoir* ». Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2504p020-027.xml>. (Consulté le 03 mars 2012).

¹⁷⁵¹ Voir Harris Memel-Fotê, « *Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation* », 1991, [en ligne], mis en ligne le 04 septembre 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/40>. Consulté le 09 mars 2012.

¹⁷⁵² Harris Memel-Fotê, « *Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation* », 1991, [en ligne], mis en ligne le 04 septembre 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/40>.

Consulté le 09 mars 2012.

¹⁷⁵³ Idem.

¹⁷⁵⁴ Ibid.

règlement de leur succession. Les cas les plus célèbres et récurrents peuvent être trouvés une nouvelle fois en Afrique, plus largement dans le tiers-monde. Rappelons une nouvelle fois que, pour Jean Lacouture, le foisonnement des régimes militaires dans le tiers-monde doit être rattaché à la deuxième phase du processus historique de fondation de l'État, tel que décrit par Weber, qu'à la première : « *il s'agit plutôt de la 'routinisation' du pouvoir charismatique plutôt que de sa fondation* ¹⁷⁵⁵ ».

1626. Il est essentiel de considérer que ce phénomène arrive très souvent lorsque, face à la routine de son charisme, le leader charismatique, autrefois héros national, n'arrive plus à séduire les masses pour plusieurs raisons, dont l'usure du pouvoir ou l'incapacité à répondre à de nouvelles attentes du peuple. De ce fait, face à cette inertie dans l'action, la volonté de changement se fera beaucoup plus pressante. Celle-ci peut amener les masses à une aspiration profonde vers une nouvelle forme de leadership, de mode d'exercice du pouvoir et de liberté d'actions politiques. Ainsi, le leader qui fait face à une telle problématique, a généralement deux options :

1627. -La première, consiste à se retirer comme l'ont fait de Gaulle en 1969, Senghor en 1980 au Sénégal et Ahidjo en 1982 au Cameroun, afin de permettre une dévolution parfaite et organisée du pouvoir à une nouvelle génération de leaders. Sur ce point, on pourrait considérer que ces chefs charismatiques cités avaient très bien compris que la marque des grands hommes politiques, c'est de savoir aussi partir dignement du pouvoir lorsque leur présence n'est plus nécessaire, ou devient problématique pour l'épanouissement politique du pays. Ce type de leader est animé par ce que Weber appelle dans *Le Savant et le politique*, « *l'éthique de responsabilité* »¹⁷⁵⁶.

1628. -La deuxième option est celle qu'empruntent en général les porteurs de charisme obsédés par les délices du pouvoir et qui, de ce fait, sont en "quête d'éternité". Quant à leur attitude, ils feront fi de la volonté de changement ou d'alternance au pouvoir ressentie et manifestée par leurs peuples, dans la mesure où l'ivresse du pouvoir leur confère un sentiment d'immortalité. Et quitter le pouvoir dans ces conditions équivaldrait à mettre brutalement fin à cette illusion d'éternité¹⁷⁵⁷. Pour atteindre leur objectif de s'immortaliser, ce type de leaders charismatiques s'accrochent au pouvoir par tous les

¹⁷⁵⁵ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 34.

¹⁷⁵⁶ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., pp. 49-57.

¹⁷⁵⁷ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p.12

moyens. Mus par ce que Weber appelle « *l'éthique de conviction* »¹⁷⁵⁸, ils comptent maintenir leur pouvoir sur leurs peuples à n'importe quel prix, et par n'importe quels moyens. Empruntons ainsi l'expression de Gustave Le Bon pour dire à leur propos : « *Si absurde que soit l'idée qu'ils défendent tout raisonnement s'émousse contre leur conviction*¹⁷⁵⁹. »

1629. Une telle conception du pouvoir conduit évidemment à une concentration des fonctions, sur un modèle dominant supposant un monocratisme absolu du pouvoir. Comme l'observe l'anthropologue politique Harris Memel-Fotê, le monocratisme du pouvoir est frappant lorsque le « Père fondateur » du régime est à la fois : « *président et du parti et de la République et du conseil de gouvernement, le chef de l'État est en même temps le chef suprême des armées, parfois ministre de la Défense. Unité des fonctions cardinales, le Père de la nation devient ainsi le grand géniteur, l'origine absolue. Il n'y a pas personnalisation d'un pouvoir extérieur à lui ; bien au contraire, tous les pouvoirs des acteurs économiques, sociaux, idéologiques, politiques, au sens littéral, émanent de lui comme les enfants d'un père ; tout de la nouvelle société provient de lui comme tout de l'univers provient du dieu Ngai selon les Gykuyu du Kenya. De là cette équation du chef de l'État ghanéen qui appartient en droit à tous les chefs : 'le Ghana est N'Krumah, N'Krumah est le Ghana'*¹⁷⁶⁰. »

1630. En effet, c'est le refus ou la lenteur de certains « Pères fondateurs » à entreprendre les réformes politiques nécessaires pour institutionnaliser le pouvoir en le dépersonnalisant, qui, selon nous, est souvent à l'origine du « parricide militaire ». Il est aisé d'imaginer que l'intervention de l'armée est généralement suscitée par le fait qu'en l'absence d'autres recours pour les peuples, elle devient « la seule force disponible » pour provoquer l'alternance au pouvoir contre la volonté de monopolisation du pouvoir à titre viager par le Père de l'indépendance. Par ailleurs, pour Georges Balandier : « *... Tyrannie, abus, scandales et corruptions ont justifié les assauts contre le pouvoir : la faible adhésion*

¹⁷⁵⁸ Voir les explications de Catherine Colliot-Thélène sur les deux éthiques (de la responsabilité et de la conviction) dans *La sociologie des Max Weber*. En effet, selon l'auteur, la différence entre ces deux éthiques que Weber oppose, est que l'éthique de la responsabilité, est celle de l'homme politique qui prend en compte les conséquences prévisibles de ses actes et agit en fonction. Or, le partisan de l'éthique conviction ne se soucie jamais des conséquences fâcheuses de ses actions, car, convaincu de la justesse intrinsèque de ses actions, il est totalement indifférent aux effets qu'il peut entraîner. Cf. Catherine Colliot-Thélène *La sociologie des Max Weber*, op. cit., p. 61.

¹⁷⁵⁹ Gustave Le Bon, *Psychologie des foules*, op. cit., p. 142

¹⁷⁶⁰ Memel-Fotê Harris, « *Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation* », 1991, [en ligne], mis en ligne le 04 septembre 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/40>. Consulté le 09 mars 2012.

*aux institutions politiques modernes, d'autant plus accentuée que le régime de parti unique éliminait toute confrontation. Les officiers deviennent alors une classe politique de transition, n'ayant pas connu le discrédit qui a frappé les bourgeoisies nationales formées durant les dernières années, acceptées par les jeunes qui tentent de provoquer un changement de situation*¹⁷⁶¹.»

1631. Concernant Kwamé Nkrumah, ce leader emblématique panafricaniste, quelques années seulement après avoir conduit héroïquement le Ghana à l'indépendance, devenu naturellement le Président de la République de cette nation nouvellement indépendante, fut victime d'un coup d'État militaire le 24 février 1965 au cours duquel il perdit le pouvoir. Il convient de rappeler les raisons avancées par les soldats putschistes pour justifier leur coup d'État : « *L'indépendance du Ghana signifiait pour Kwamé Nkrumah sa liberté personnelle pour agir selon ses caprices...Il avait fait de la religion un instrument de son pouvoir...Il avait délibérément encouragé le culte de la personnalité. Il était omnipotent. Il avait fini par croire qu'il était Dieu. Il était un dieu.* »¹⁷⁶².

1632. À l'instar de Kwamé Nkrumah, d'autres « Pères de l'indépendance » ont également été victimes du même syndrome de coups d'États militaires. On pourrait à ce propos, citer Maurice Yameogo, Père de l'indépendance et premier Président de la République du Burkina Faso, dont la chute est venue, à la suite d'un mécontentement général de la population qui a amené des soldats à le démettre de ses fonctions de Président¹⁷⁶³. Nous avons aussi dans ce même ordre d'idées, évoqué le cas d'Ahmed Sukarno en Indonésie qui fut forcé à démissionner de son poste en 1966¹⁷⁶⁴. Le cas le plus dramatique a été celui de Sylvanus Olympio, héros de la lutte de l'indépendance du Togo, et, premier Président de la République fut assassiné lors d'un sanglant coup d'État militaire contre son régime, le 12 janvier 1963¹⁷⁶⁵. Ces différents coups d'États militaires eurent pour conséquence de précipiter la succession de ces leaders charismatiques.

1633. Ainsi, après avoir examiné l'intervention des militaires dans le processus de succession, et contre les succédés eux-mêmes, essayons maintenant d'analyser le consensus qui permet aux successeurs-rivaux de trouver une réponse à la crise, mais aussi

¹⁷⁶¹ Georges Balandier, cité par Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 34.

¹⁷⁶² Déclaration du Major Afrifa, le porte-parole des officiers putschistes, Idem. p. 243

¹⁷⁶³ Voir Savonnet-Guyot, *Etat et sociétés au Burkina : essai sur le politique africain*, Paris, éd. Karthala, 1982, p. 219

¹⁷⁶⁴ Voir Tarzi Vittachi, *La chute de Sukarno*, Paris, éd. Gallimard, 1967, 310 p.

¹⁷⁶⁵ Voir l'article de Christian Casterman, *Sylvanus Olympio : autopsie d'un coup d'État*, Jeune Afrique du 1 janvier 1989.

d'éviter justement que les militaires n'interviennent dans le débat politique. Cette hypothèse constitue ainsi une sorte de remède contre la dépossession du pouvoir par des forces extérieures aux héritiers du chef après la disparition de ce dernier. C'est pourquoi nous évoquons le terme de consensus républicain.

B)Le consensus « républicain » des successeurs-rivaux : le cas du Kenya

1634. Le règlement pacifique de la succession tant redoutée de Jomo Kenyatta, père de l'indépendance du Kenya et premier Président de la République, est une excellente indication pour montrer que les successions charismatiques peuvent trouver un dénouement heureux, tout simplement si les intéressés parviennent à se mettre d'accord sur une solution consensuelle. En outre, l'étude du cas du Kenya nous informera sur la logique structurante du champ politique qui amène les acteurs politiques à aller au-delà ou à transcender leurs ambitions personnelles pour sauvegarder l'intérêt commun. Notons à ce propos que l'intérêt commun, plus exactement, la communauté de destin des héritiers de Jomo Kenyatta se trouvait dans la préservation et la continuation du régime de leur chef.

1635. L'intérêt de cette étude sera donc de montrer, à travers la succession de Jomo Kenyatta au Kenya, comment certains successeurs-rivaux de Chefs d'État charismatiques sont parvenus eux-mêmes à organiser la succession autour d'un principe simple : le consensus, au point de prendre à défaut toutes les craintes ou les prévisions « apocalyptiques » annoncées. Cela dit, avant d'aborder les caractéristiques de ce procédé de succession consensuel parfaitement expérimenté dans ce pays, essayons de dire quelques mots sur le contexte délicat dans lequel s'ouvrit la dite succession. Autrement dit, examinons pourquoi la succession de Jomo Kenyatta suscitait tant de craintes pour la continuité du pouvoir et l'avenir du Kenya.

1636. On insistera sur cet aspect dans la mesure où l'on a souvent noté qu'avant le décès du Président Jomo Kenyatta, le 22 août 1978, la plupart des observateurs avaient presque parié que la disparition de cette grande figure historique et omnipotente du pouvoir politique kényan entraînerait immédiatement des troubles dans le pays. De fait, la propagation de cette idée contribue encore à brouiller l'intelligence de la nature et du caractère de cette succession. Et il importe de souligner que la croyance de plus en plus répandue des troubles à la mort de Jomo Kenyatta trouve son fondement dans l'impression que, « seule la force de Jomo Kenyatta assurait la stabilité et la prospérité économique du

*Kenya. Ses appréhensions et craintes reposeraient d'abord sur le vide politique que laisserait ce Grand leader*¹⁷⁶⁶».

1637. Au-delà de la crainte du vide politique que créerait la mort de Kenyatta, on pourrait y ajouter des raisons encore plus objectives, qui faisaient craindre une grave crise de succession, lesquelles étaient susceptibles non seulement de remettre cause la continuité du pouvoir suprême, mais aussi de fragiliser l'équilibre de la nation Kenyane en cas de disparition du "Père de l'indépendance". Ce qui nous semble plus important à souligner ici c'est qu'il subsistait en effet un climat politique délétère et très tendu entre les successeurs-rivaux au début du déclin de Jomo Kenyatta. Ce climat ambiant était accentué par de profonds clivages ethniques, du fait des rivalités politiques assez fortes entre les différents prétendants à la succession.

1638. Ainsi, ces différents protagonistes ne peuvent réaliser leurs ambitions que « *s'ils s'identifient, utilisent, favorisent ou même manipulent ces forces sociales pour qu'elles deviennent l'instrument qui permettra la concrétisation de leur projet. Et si les individus s'attachent à satisfaire leurs ambitions les forces sociales elles-mêmes recherchent aussi le renforcement de leurs intérêts à travers la carrière de ces individus*¹⁷⁶⁷ ». Il est aisé d'imaginer qu'une telle pratique de lutte pour le pouvoir ne ravive davantage les tensions tribales entraînant des conflits interethniques. C'est justement ce qui était à redouter lors de la succession de Jomo Kenyatta.

1639. De nombreuses analyses ont soutenu que si l'affrontement se révélait très violent entre les successeurs-rivaux, le risque que la crise de succession se transformerait en une guerre interethnique était réel¹⁷⁶⁸. Et les conséquences seraient bien évidemment catastrophiques pour l'unité nationale. N'oublions pas, que ce territoire devenu un État, fraîchement sorti de la colonisation britannique, était encore à ses premiers balbutiements dans le cadre du processus de la construction de la nouvelle nation, censée être le creuset d'ethnies disparates.

¹⁷⁶⁶ P.ANYANG ' NYONG 'O, *Succession et héritage politique. Le président l'Etat et le capital après la mort de Jomo Kenyatta*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003007.pdf>. (Consulté le 11 mars 2011).

¹⁷⁶⁷ Idem.

¹⁷⁶⁸ Ibid.

1640. Dans ces conditions, l'armée se trouverait obligée comme dans le cas de Sékou Touré en Guinée, de prendre le pouvoir pour éviter que l'enlèvement de la crise de succession n'entraîne le pays vers une guerre civile ou tribale. Ce risque, qui était bien réel, renforçait le sentiment que si rien n'était fait préventivement par Jomo Kenyatta lui-même pour trancher la question de sa succession, son pays allait assurément s'enfoncer dans une crise profonde susceptible de l'entraîner vers des lendemains incertains, ainsi que vers une militarisation du conflit avec l'entrée en scène de l'armée pour trancher.

1641. Le défi qui se posait à Kenyatta était donc de mettre sur pied un procédé de succession qui devrait prendre en compte tous ces problèmes posés, en d'autres termes, choisir une personnalité assez consensuelle susceptible d'être acceptée par tous. En somme, un personnage unificateur, lequel, ultérieurement, réalisera pour emprunter l'expression de Jean Lacouture « *la synthèse concentration-incarnation* »¹⁷⁶⁹ du pouvoir. En outre, il se trouve aussi que tous les clans intéressés par la succession avaient tiré leur protection (réelle ou présumée) de leur relation personnelle à celui-ci et ne pouvaient soutenir un nouveau candidat à la Présidence que dans la mesure où ils pensaient jouir, individuellement, de sa protection¹⁷⁷⁰. C'est pourquoi il était nécessaire de trouver une personnalité vraiment capable de réaliser une sorte de « communauté d'intérêt ».

1642. Jomo Kenyatta lui-même, avant son décès, était pleinement conscient du caractère délicat de cette problématique. Placé devant le dilemme de sa propre succession, c'est sans doute pourquoi il avait créé un poste de vice-présidence en 1970 dont le titulaire devait assurer la vacance du pouvoir. Or, il se trouve que Daniel Arap Moi nommé à ce poste, était très contesté par ses rivaux. La nomination d'un dauphin constitutionnel en la personne du Vice-président eut plutôt pour conséquence de réanimer la bataille de succession autour du Président Kenyatta. Cette bataille de positionnement opposait le Vice-président Daniel Arap Moi aux membres de la famille biologique du Président Kenyatta lui-même, regroupés derrière son neveu et ex-successeur présumé, le Dr Njoroge

¹⁷⁶⁹ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 19.

¹⁷⁷⁰ Voir le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003007.pdf>.

Mungai¹⁷⁷¹. Ces derniers comprenaient sans doute difficilement que le successeur du Président Kenyatta puisse être quelqu'un d'extérieur à leur propre famille¹⁷⁷².

1643. C'est en laissant derrière lui ce climat tendu entre ses successeurs-rivaux et un avenir incertain pour son pays, que le Président Kenyatta mourut le 22 août 1978. C'est ce que souligne admirablement François Soudan, célèbre éditorialiste à l'hebdomadaire panafricain *Jeune Afrique* : «...Père de la liberté kényane, chef de l'État depuis l'indépendance (12 décembre 1963), le vieux Mzee symbolisait mieux peut-être que tout autre leader africain les espoirs, les déceptions et les contradictions du continent noir [...] Le règne absolu de Jomo Kenyatta, mélange de paternalisme musclé sur le plan politique et de libéralisme laxiste au niveau économique, a vécu et duré, fondé sur la seule présence du vieux chef. La conception du pouvoir de cet homme, qui aimait se présenter au public revêtu des attributs traditionnels kikuyu, semble se résumer à merveille dans une phrase qu'il prononça le 5 octobre 1975 devant les parlementaires qu'il venait d'épurer : 'Le peuple semble oublier qu'un épervier est toujours prêt à fondre sur les poulets'. L'épervier est mort et beaucoup craignent (de Daniel Arap Moi, successeur désigné de Kenyatta, aux protecteurs occidentaux du Kenya) que n'apparaissent au grand jour les lézardes qui minent l'édifice kényan¹⁷⁷³.»

1644. La situation présuccessorale telle que décrite plus haut laissait clairement présager une féroce bataille pour la succession au pouvoir au Kenya. La question de fond qui sans doute se posait aux successeurs-rivaux était de savoir s'il fallait respecter la procédure successorale en vigueur (qui faisait le Vice-président Arap Moi Président) ou alors s'il fallait s'engager dans une confrontation dont l'issue paraissait incertaine ? En outre, les rapports de forces en présence étaient pratiquement égaux. Dans ces conditions, aucun camp n'était certain de s'imposer à l'autre. Face à cette incertitude, de peur de se lancer dans une aventure périlleuse pour le groupe et pour la stabilité du pays, les successeurs-rivaux opteront pour le « consensus républicain ».

¹⁷⁷¹ Thomas Chris, *L'économie politique d'une succession annoncée*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070040.pdf>. (Consulté le 17 mars 2011).

¹⁷⁷² Nous avons dit dans nos pages précédentes, que le pouvoir est souvent perçu, comme un patrimoine appartenant à celui qui l'exerce et à sa famille. Ainsi, une telle réaction provenant des membres de la famille du Président Djomo Kenyatta semble confirmer nos présuppositions à ce sujet.

¹⁷⁷³ Soudan François, «*Kenyatta n'est plus*», *Jeune Afrique* (France), 30 août 1978, p. 18.

1645. Ainsi, bien que les positions fussent très antagonistes et très tranchées, entre les deux grands clans qui combattaient pour succéder à ce personnage charismatique, l'un des clans en conflit accepta de se plier devant le clan rival afin de préserver le système légué par le père de l'indépendance d'un coup d'État comme dans le cas de Sékou Touré en Guinée. Les uns et les autres se sont accordés sur le respect de la légalité constitutionnelle qui faisait du Vice-président Arap Moi le successeur de Jomo Kenyatta.

1646. Ce consensus dit « républicain » des héritiers de Jomo Kenyatta, que l'on pourrait qualifier par ailleurs de « paix de braves », a donc permis de préserver le système politique du « Père fondateur » d'un coup de grâce venant de l'extérieur, parce qu'il est apparu aux yeux des différents protagonistes, qu'en cas de lutte ouverte pour la succession du Président Jomo Kenyatta, les uns et les autres auraient été perçus par le peuple kenyan comme des assoiffés de pouvoir qui mettent en danger la stabilité du pays. De ce fait, aucune des fractions opposées ne voulait être tenue pour responsable d'un effondrement de la loi et de l'ordre¹⁷⁷⁴.

1647. C'est ainsi qu'en dépit de leurs intérêts individuels dans la lutte pour le pouvoir, ils se sont sentis contraints par la nécessité sociale, politique et économique de chercher une solution consensuelle pour éviter que leur pays ne sombre dans le chaos de leur fait, surtout pour la sauvegarde de leurs intérêts communs au maintien du système auquel ils devaient plus ou moins, leur ascension sociale, politique, voire économique. Sur ce dernier aspect, il importe de citer Weber : « *Toutes les luttes des partis ne sont pas seulement des luttes pour des buts fondamentaux, mais avant tout aussi pour la disposition des postes* »¹⁷⁷⁵. De ce fait, compte tenu des intérêts idéaux et surtout matériels en jeu, il était hors de question de remettre en cause le statu quo qui profitait plus ou moins à chacun des protagonistes.

1648. Concluons l'étude présente, pour retenir que les héritiers de Jomo Kenyatta ont dû trouver en eux des ressources pour trouver une solution rapide et pacifique afin d'éviter la crise de succession qui couvait après la mort du père fondateur. Incertains de l'issue d'une lutte ouverte de succession, ils se mirent d'accord sur les dispositions constitutionnelles prévues en la matière, lesquelles faisaient automatiquement du Vice-

¹⁷⁷⁴ Voir à ce propos le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003007.pdf>

¹⁷⁷⁵ Weber Max, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 135.

président Daniel Arap Moi le successeur du chef de l'État. Arap Moi ainsi devenu le nouveau Président, bien que son ascension au pouvoir fût conforme aux normes constitutionnelles, il était conscient, que s'il s'est ainsi retrouvé à la tête de l'État sans heurts, voire sans un affrontement sanglant, comme c'est souvent le cas ailleurs, c'est parce que ses rivaux avaient volontairement « déposés les armes ». Ainsi, « *à cause de la fragilité de son ascension à la Présidence, Moi prit grand soin de rassurer tout le monde – tous ceux qui avaient quelque chose à perdre – d'affirmer qu'il n'avait pas l'intention de tout chambouler*¹⁷⁷⁶ ».

1649. Au terme de cette analyse, on retiendra que plusieurs procédés de règlement de la succession peuvent intervenir pour empêcher la survenance d'une crise, comme on vient de le voir à travers le consensus ou le compromis entre les héritiers de Jomo Kenyatta pour sauver l'héritage du "Père fondateur" contre une crise de succession à l'issue incertaine. Auparavant, nous avons vus, à travers Joseph Kabila au Congo et Faure Gnassingbé au Togo, que l'hérédité pouvait être un excellent moyen pour assurer la continuité posthume d'un chef charismatique ou d'un Chef d'État autoritaire. Et enfin, nous avons mis en lumière, à travers le cas de la Guinée, que la mésentente ou l'irréductibilité des successeurs-rivaux du chef charismatique autoritaire pouvait être un facteur générateur de l'irruption de l'armée dans le processus de succession. Et une telle intervention, si elle peut avoir le mérite de mettre fin à la crise de succession, a, en revanche, souvent pour effet pervers la mise en place de régimes militaires ou civilo-militaires.

1650. Revenons à la crise de succession ; l'échec des tentatives successives de régler la crise peut conduire les intéressés à rechercher la solution dans le testament du leader décédé. Il s'agit, avant tout, d'attirer l'attention de tous vers l'ultime volonté du cujus quant à l'identité de son succès. Le règlement de la crise de succession retiendra donc notre attention dans la dernière section qui s'ouvre maintenant.

¹⁷⁷⁶ P.ANYANG ' NYONG 'O, *Succession et héritage politiques : Le Président, l'Etat et le capital après la mort de Jomo Kenyatta*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003007.pdf>. (Consulté le 11 mars 2011).

Section 2 : Le testament politique du leader charismatique comme tentative de solution à la crise de succession : les cas de Mao Zedong et Lénine

1651. L'incarnation du pouvoir par le leader charismatique et la puissance d'identification à son charisme sont telles qu'elles se projettent après sa mort sur certains évènements délicats auxquels se trouve confronté son régime, comme celle de la lancinante question de sa succession. C'est ainsi que, lorsque le leader disparaît sans avoir désigné clairement de successeur et que les textes constitutionnels ne clarifient pas davantage la situation, alors pour résoudre la crise de succession qui se profile à l'horizon ou lorsque celle-ci éclate, le testament du leader charismatique peut en être l'ultime recours. Il est d'autant plus intéressant d'y recourir que son respect équivaudra non seulement au respect de la dernière volonté du leader, mais aussi un excellent moyen de continuité posthume de son héritage politique.

1652. Cependant, l'expérience nous prouve aussi que bien que des chefs charismatiques laissent le soin à leur testament de dévoiler l'identité du successeur, la succession reste toujours menacée par l'éventualité d'une crise, et ce, pour plusieurs raisons : soit parce que le testament reste ambigu quant à l'identité réelle du successeur ; soit tout simplement parce que la crédibilité du document est remise en cause et contestée par une partie des protagonistes à la succession. Ceux qui n'ont pas été choisis comme successeurs dans le testament, trouveront toujours matière à contester la volonté du *cujus*. À ce propos, on fera remarquer qu'il arrive aussi que certains chefs charismatiques s'enferment effectivement jusqu'au bout dans le secret, au point d'indiquer l'identité du successeur dans des formules énigmatiques qu'il faudra creuser avec beaucoup plus d'intelligence et d'imagination pour pouvoir décoder leur dernière volonté en matière successorale. C'est ce que des théoriciens du pouvoir appellent « l'énigme testamentaire »¹⁷⁷⁷.

1653. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les successions en régime charismatique sont tellement complexes et problématiques, qu'il peut y avoir toujours des crises, même si les termes du testament sont assez claires et sans ambiguïté quant à

¹⁷⁷⁷ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 62-70.

l'identité du successeur. Ainsi pour certains théoriciens, cela donne à croire que le destin que se forge le chef charismatique n'est pas insusceptible de dévolution testamentaire¹⁷⁷⁸.

1654. S'il est vrai que ce procédé de succession testamentaire peut s'avérer complexe pour résoudre la crise de succession en régime charismatique, comme nous le verrons dans le cadre de la succession de Lénine, il n'en demeure pas moins qu'il a pu s'appliquer efficacement dans d'autres successions charismatiques. Ce procédé de succession s'est en effet avéré plus ou moins efficace en Chine lors de la succession de Mao Zedong. Pour peu que ce soit le cas, il est alors possible de régler la crise de succession en se référant au testament du leader.

1655. L'exemple de Mao en Chine nous servira ainsi de modèle de règlement de succession testamentaire (Paragraphe 1). Mais, nous verrons, aussi à travers le cas de Lénine avec « l'affaire du testament caché » que, face à l'irréductibilité des positions antagonistes et à l'ambition inaltérable de chacun des successeurs-rivaux à s'imposer, les indications testamentaires paraissent avoir un faible écho pour empêcher que la crise de succession ne trouve son dénouement dans l'affrontement, et en conséquence par la victoire du plus fort (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : Le testament de Mao Zedong et la continuité de son pouvoir en Chine

1656. Pour bien mettre en évidence le testament politique de Mao comme solution à la crise de succession après sa disparition, il est nécessaire de revenir sur certains éléments qui ont motivé le règlement de la succession par ce procédé. Dans l'analyse des procédés de succession, il importe de ne pas perdre de vue que chaque succession en régime charismatique a ses caractéristiques essentielles qui la distinguent des autres. Les chefs charismatiques disposent de ressources politiques importantes et qu'ils restent, dans la plupart des cas, les seuls maîtres de leur succession. Les choix opérés dépendent de l'histoire du pays, des acteurs politiques en présence et aussi du contexte. Dans le cas de Mao qui nous occupe, il y eut également d'autres éléments dont il faut tenir compte.

1657. Ce qui vient d'être dit plus haut, nous amène à élucider dans un premier temps, les raisons qui auraient poussé Mao Zedong à régler la délicate question de sa succession

¹⁷⁷⁸ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 62.

par procédé testamentaire. Ensuite, on examinera les stratégies dont il a dû user pour reporter le règlement de sa succession à son testament politique, à savoir renvoyer post-mortem le règlement de sa succession (A). Ensuite, dans un second temps, nous examinerons en détail la phase d'application du testament politique proposé par Mao pour régler sa succession après sa disparition en 1976 (B).

A) Les raisons du choix de la succession par voie testamentaire et les stratégies de sa mise en place

1658. Nous avons vu, concernant le déroulement de la crise de succession, que la conquête du pouvoir pouvait parfois ressurgir sur le chef charismatique lui-même, et nous allons justement illustrer le cas de Mao Zedong en Chine. Il importe de souligner que c'est après la fin de révolution culturelle à partir de 1969, que Mao avait commencé à songer un peu plus à l'hypothèse de sa succession. C'est ainsi que, pour la première fois depuis la révolution communiste qui le conduisit à prendre le pouvoir suprême en Chine en 1948, Mao désigna officiellement celui qui, après lui, devait poursuivre son œuvre. Ainsi, son choix se portera sur Lin Biao, son ministre de la défense et principal artisan de la révolution culturelle initiée par Mao pour reprendre son pouvoir.

1659. Cependant, nous avons noté que ce dernier avait été accusé en 1971 d'une tentative de coup d'État censée renverser le « Grand Timonier » de la Chine. Nous reviendrons encore une fois sur ce fameux putsch manqué, d'autant plus qu'il constitue, selon nous, le point de départ, voire même le fondement de l'option du règlement de la succession par procédé testamentaire. Il conviendra de considérer que ce sont sans doute les craintes de nouvelles tentatives de putsch par un autre successeur-désigné qui ont amené Mao Zedong à épouser le règlement « outre-tombe » de sa succession.

1) Le coup d'État manqué de 1971 et les craintes de nouvelles tentatives

1660. Nous l'avons dit, Lin Biao, désigné par Mao comme dauphin, était peut-être trop pressé de prendre le pouvoir, d'où cette tentative de putsch contre son mentor pour précipiter la succession. Nous avons effectivement vu que la posture de l'héritier désigné était en générale très complexe. Elle est admirablement expliquée par Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer dans leur ouvrage commun *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*. Pour ces analystes politiques, dans la conception du pouvoir, la particularité

du comportement propre à l'héritier ou au successeur désigné tient à sa passivité¹⁷⁷⁹, l'événement qui lui confère la qualité d'héritier lui étant totalement extérieur¹⁷⁸⁰. Ainsi, dans le cadre du régime charismatique comme celui de Mao, le pouvoir étant en général très personnalisé, l'accession au pouvoir de l'héritier relève de la seule volonté du Chef charismatique.

1661. Or sur ce point, nous avons souligné que la plupart des souverains charismatiques étaient généralement animés par une détermination implacable de s'« immortaliser au pouvoir ». Fort de cette perspective, l'événement qui confère la qualité d'héritier au successeur du chef charismatique lui est par conséquent extérieur : « *il s'agit de la mort de l'ascendant et, qui plus est, en devenant héritier, il "recueille" la succession, "reçoit" un héritage ; c'est un receveur passif.* ¹⁷⁸¹ » Dès lors, pour parvenir au pouvoir, le successeur désigné doit s'armer de patience. Ce qui fait que le statut du dauphinat ou de l'héritier exigeait patience et modestie, l'intéressé se trouvant en position d'attente et en situation d'espoir¹⁷⁸².

1662. Et comme le disent fort justement les trois auteurs mentionnés Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, « *S'il laisse transparaître prématurément son ambition pendant cette phase délicate, il risque, en effet, de provoquer l'animosité du Père et la jalousie de ses rivaux* ¹⁷⁸³ ». Or, l'expérience nous montre que cette stratégie ne sied pas souvent à la conquête du pouvoir, ce qui rend intenable et perplexe l'attitude du successeur désigné. Car « *présenté trop tôt comme dauphin, il succombera ; mais s'il demeure trop effacé, il restera figurant et assistera à une histoire qui se fera, pour l'essentiel, sans lui. Par contre, dès que les événements lui permettront de tenter sa chance, il lui faudra la saisir avidement, se montrer plus rapide que ses concurrents et implacable dans sa détermination. Il lui faut être inattendu* ¹⁷⁸⁴ ».

1663. La situation théorique du successeur pourrait parfaitement correspondre au cas de Lin Biao, le successeur désigné officiellement par Mao Zedong. Et cette analyse aide à mieux comprendre l'attitude qui fut la sienne dans sa tentative de succession au « Grand

¹⁷⁷⁹ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 14-15.

¹⁷⁸⁰ Idem. p. 14.

¹⁷⁸¹ Ibid.

¹⁷⁸² Ibid. p. 94.

¹⁷⁸³ Ibid.

¹⁷⁸⁴ Ibid.

Timonier », laquelle lui sera d'ailleurs in fine fatale. En effet, comme indiqué plus haut, Lin Biao, après sa désignation au statut de successeur de Mao, n'a manifestement pas voulu demeurer trop effacé, afin de ne pas rester en position de figurant et de se faire supplanter par un éventuel rival. Sa stratégie consistera à mettre en constamment en lumière sa qualité d'héritier du système. On se souviendra, à ce propos, que sous l'effet de son propre culte de personnalité, l'audience et la notoriété de Lin Biao étaient devenues subitement comparables à celles de Mao. Et au fur à mesure, la soudaine notoriété du successeur présomptif avait commencé à reléguer au second plan celles du « Grand Timonier »¹⁷⁸⁵.

1664. Or la succession en régime charismatique crée un conteste très délicat ou si le successeur désigné laisse transparaître prématurément son ambition avant l'ouverture de la succession, il risque, en effet, de provoquer l'animosité du succédé et la jalousie de ses rivaux¹⁷⁸⁶. Cette hypothèse a été effectivement étayée dans notre cas d'espèce, dans la mesure où cette montée en puissance de Lin Biao, au sein de l'appareil politique chinois, avait de quoi agacer Mao Zedong. C'est ainsi qu'il était apparu à ses yeux, qu'il avait accordé par méprise trop de pouvoir à Lin Biao au point que celui-ci était devenu quelque part une sorte de menace contre son propre pouvoir¹⁷⁸⁷.

1665. Comme on l'a déjà étudié, c'est ainsi quelques mois après il fut question d'une tentative de coup d'État orchestré par Lin Biao contre Mao Zedong. Et sans remettre en cause la version officielle sur la réalité de ce putsch manqué, nous nous sommes tout de même demandés s'il s'agissait effectivement d'une occasion pour le successeur désigné de tenter sa chance en précipitant la succession de Mao à son profit, ou alors une stratégie de Mao lui-même pour neutraliser un successeur qui devenait de plus en plus encombrant. Il serait hasardeux de dire réellement ce qu'il en fut. Ainsi, même si cette dernière version paraît de notre point de vue, plus vraisemblable ; l'histoire étant toujours écrite par les vainqueurs, c'est la version du coup d'État contre Mao qui fut retenue. Son supposé échec

¹⁷⁸⁵ Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 596.

¹⁷⁸⁶ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 93.

¹⁷⁸⁷ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., p. 596.

ayant été fatal à Lin Biao. Rappelons qu'à la suite de l'échec sa soi-disant tentative de coup d'État Lin Biao fut déclaré mort dans un accident d'avion¹⁷⁸⁸.

1666. Au-delà de cela, ce qui nous semble important à considérer et qui intéresse particulièrement notre préoccupation, c'est le fait que cet événement va profondément bouleverser la stratégie successorale de Mao Zedong. Nous sommes en effet persuadés que ce supposé complot manqué de Lin Biao, successeur-désigné de Mao, eut de très fortes répercussions sur le procédé de règlement de la succession. Car, selon notre hypothèse, il amènera le « Grand Timonier » à non seulement entreprendre aussitôt des stratégies pour assurer sa survie politique, mais aussi à opter pour le procédé testamentaire de dévolution du pouvoir. Avant d'examiner comment fut appliqué le testament de Mao pour solutionner la question de la succession, il est significatif que l'on puisse analyser les stratégies utilisées par Mao Zedong pour entraîner le règlement de sa succession post-mortem.

2) Les stratégies du renvoi post-mortem du règlement de succession

1667. Nous voudrions ici mettre l'accent sur les stratégies mises en place par Mao Zedong pour repousser le règlement de sa succession au-delà de sa « tombe », après l'attentat manqué de 1971 contre sa personne par Lin Biao, ex-successeur qu'il avait lui-même adoubé et désigné officiellement lors du 9e congrès du Parti communiste tenu à Pékin en 1969¹⁷⁸⁹. Ainsi, Mao Zedong, comme de nombreux chefs charismatiques dont l'obsession est de mourir au pouvoir, va donc changer de stratégie vis-à-vis des prétendants à sa succession, d'abord pour enlever à quiconque toute velléité successorale, ensuite pour tenter de reprendre la main afin de démontrer qu'il demeure un chef « irremplaçable ». Plus encore, comme tout chef charismatique, si le dauphin doit exister, cela peut être possible que par sa seule volonté¹⁷⁹⁰.

1668. D'après ces hypothèses, que nous avons déjà soulignées d'autres successions charismatiques, on se rend compte qu'elles sont des dénominateurs communs aux chefs charismatiques. Avant d'examiner le cas de Mao Zedong, il est nécessaire de réexposer ces différentes stratégies. Elles nous permettront de mieux mettre en évidence de quelle

¹⁷⁸⁸ Domenach Jean-Luc. *Yao Mingle. Enquête sur la mort de Lin Biao, Politique étrangère*, 1983, vol. 48, n° 3, op. cit., pp. 755-756.

¹⁷⁸⁹ Idem.

¹⁷⁹⁰ Voir à ce propos, Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 14-15.

manière elles pourraient s'appliquer au cas empirique de Mao Zedong observé en Chine vers la fin de son régime.

1669. Pour faire en sorte qu'aucun successeur n'ait voix au chapitre de leur vivant, les leaders charismatiques disposent à cet égard d'une panoplie de stratégies. Ainsi, ils utiliseront par exemple, vis-à-vis des prétendants à leur succession à tour de rôle ou en même temps selon le cas, la distanciation, la compétition et l'élimination¹⁷⁹¹. Ces trois grandes stratégies sont utilisées à travers diverses approches. Nous pouvons donc relever ces stratégies ainsi observées par des théoriciens du leadership sous le règne de Mao Zedong, depuis l'attentat manqué de 1971 contre sa personne par Lin Biao, l'ex-successeur présomptif.

1670. En effet, selon nos présuppositions, après ce complot manqué, le « Grand Timonier » adopta d'abord, vis-à-vis de ses potentiels successeurs, l'un des versants de la stratégie dite de la « distanciation ». Il s'agit plus précisément de ce que le politologue ivoirien Tessy Bakary appelle la stratégie de « *l'héritier sans nom et sans visage* »¹⁷⁹². Celle qui consiste, pour le souverain charismatique, d'entretenir en permanence l'ambiguïté sur le nom du successeur en ne dévoilant jamais officiellement son identité. Ensuite, entretenir en permanence l'espoir et le doute chez les différents prétendants à la succession. C'est cette stratégie qui fut utilisée par Houphouët-Boigny, le père de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, pour assurer sa survie politique durant tout son règne¹⁷⁹³.

1671. Pour en revenir au cas de Mao Zedong, nous croyons déceler une telle pratique dans les derniers moments de son règne. Afin d'étayer cette affirmation, on fera observer qu'à partir du fameux complot manqué de Lin Biao en 1971, Mao se refusera désormais de désigner officiellement un successeur jusqu'à sa mort en 1976. C'est de là que vient l'hypothèse du testament politique comme solution à sa succession, autrement dit, le procédé de dévolution testamentaire du pouvoir à un successeur. Mais avant d'en arriver à la question du testament, illustrons davantage nos présuppositions sur la stratégie dite de

¹⁷⁹¹Voir Tessy Bakary, *Transition politique et succession en Côte d'ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., pp. 105 -112.

¹⁷⁹²Rappelons que, cette stratégie fut efficacement utilisée par Houphouët-Boigny, le premier Président Ivoirine afin d'assurer sa survie politique. Voir à cet effet, *Côte d'Ivoire : succession impossible ?*, op. cit., pp. 121-156

¹⁷⁹³ Voir à ce propos, Tessy Bakary, *Transition politique et succession en Côte d'ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, op. cit., pp. 105 -112.

« *l'héritier sans nom et sans visage* » qu'aurait selon nous pratiquée, Mao pour assurer sa survie politique en renvoyant le règlement de sa succession post mortem.

1672. Nous avons effectivement mis en évidence dans nos pages précédentes que la désignation d'un successeur et sa préparation dans l'antichambre du pouvoir étaient susceptibles d'aiguiser l'appétit de ce dernier, qui pourrait être tenté d'usurper la fonction suprême avant le moment prévu pour le transfert du pouvoir. Sur ce point, l'expérience de Lin Biao le successeur « félon » est suffisante pour dissuader le « Grand Timonier » de prendre encore un nouveau risque. Selon cette hypothèse, le refus de Mao de désigner à nouveau un autre successeur est lié à cette crainte de se voir dépossédé du pouvoir avant l'heure de la succession, qui ne doit être envisagée qu'après sa mort.

1673. Fort d'une telle hantise psychologique, désigner un successeur équivaldrait à se créer un concurrent, ensuite un adversaire et enfin un ennemi (mortel). Car, si la tentative de Lin Biao de lui usurper le pouvoir s'est avéré infructueuse, une autre désignation et une autre tentative pourrait peut-être cette fois-ci s'avérer fatales pour son « obsession » de s'immortaliser au pouvoir. Or, une telle hypothèse n'était pas du tout exclue dans l'environnement politique chinois à cette époque-là. En effet, Mao lui-même se trouvait en cette période dans une phase ascendante de son pouvoir charismatique pour plusieurs raisons : l'usure du pouvoir, la vieillesse, la maladie et les effets négatifs de la révolution culturelle sur son image. Sur ce dernier point, il est utile de rappeler que cette dernière révolution dite culturelle que lui-même avait soutenue et entretenue a causé la mort de milliers de Chinois¹⁷⁹⁴.

1674. En recourant à la stratégie du secret, de l'évitement, et parfois du clair-obscur, Mao Zedong, après avoir échappé en 1971 à un « parricide », espérait, selon notre hypothèse, se mettre désormais hors d'atteinte¹⁷⁹⁵. Aussi, comme tout chef charismatique, « *en demeurant inattendu dans ses initiatives, voire impénétrable dans ses intentions, il maintient un prestige inégalé et conforte son unicité ; ainsi demeure-t-il ce demi-dieu que l'on vénère*¹⁷⁹⁶ ». En plus de cette stratégie dite de l'« *héritier sans nom et sans visage* », nous avons également observé une autre, celle que nous avons qualifiée de stratégie de

¹⁷⁹⁴ Voir Youqin Wang, « *Trouver une place pour les victimes* », Perspectives chinoises [En ligne], 2007/4 | 2007, mis en ligne le 03 avril 2008, consulté le 12 février 2012. Disponible sur URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/2503>

¹⁷⁹⁵ Voir Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp.70-71.

¹⁷⁹⁶ Idem. p. 71.

« *diviser, pour mieux régner* » qu'il nous faudra étayer dans le cas de Mao Zedong. Et nous le verrons à travers les dissensions internes qui vont naître au sein du régime. La stratégie de Mao contribuera à créer un antagonisme entre des camps opposés qui se battront autour de lui en vue de sa succession.

1675. En effet, certains dirigeants charismatiques, pour éluder la problématique de leur succession et sans doute pour garder intact leur pouvoir, entretiennent et ravivent eux-mêmes volontairement le conflit successoral entre les successeurs-rivaux. Car en les laissant s'affronter et s'entredéchirer, ces leaders se ménagent ainsi une relative quiétude. Par la même occasion, il renforce leur position de chef charismatique qui, plus que jamais, apparaît comme étant le seul qui offre au peuple sauvegarde, assurance et responsabilité. Ce qui est impressionnant, c'est que dans cette situation pourtant suscitée par lui-même, il y trouve aussi les raisons qui motivent la non désignation de successeur afin de ne pas raviver davantage la tension et la division.

1676. Cette hypothèse poussée, à l'extrême fait que « *le chef ne peut découvrir un seul fidèle qui puisse héritier de sa stature légendaire ; aucun ne trouve grâce à ses yeux pour assumer l'héritage*¹⁷⁹⁷ ». Habib Bourguiba en a été l'un des archétypes les plus parfaits de ce genre de pratique au cours de son règne exceptionnel en Tunisie¹⁷⁹⁸. Comme l'avait en effet fait remarquer le politologue tunisien Rafea Ben Achour dans *La succession de Bourguiba*, le « 'Père de la Tunisie moderne' » mit donc en marche cette stratégie avec tant d'efficacité au point que pendant très longtemps, « *la guerre de succession n'était jamais tranchée et restait toujours ouverte. De ce fait, toute transition politique s'avérait bloquée et le successeur potentiel se trouvait privé de toute latitude d'action*¹⁷⁹⁹ ». Pour assouvir son ambition, le chef charismatique exploite cette situation en montrant que son pouvoir est intransmissible.

1677. Dans le cas qui nous préoccupe ici, nous pensons pouvoir déceler une telle option dont la stratégie dernièrement utilisée par Mao Zedong après le complot de 1971 manqué contre son pouvoir. Ainsi, comme Bourguiba en Tunisie, pour susciter et

¹⁷⁹⁷ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., pp. 62-63.

¹⁷⁹⁸ Voir Rafea Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, op. cit., p. 220.

¹⁷⁹⁹ Idem. p. 222.

entretenir l'affrontement entre les prétendants à sa succession, Mao créera auprès de lui deux camps antagonistes qui vont s'affronter tout au long de ses derniers instants au pouvoir.

1678. Pour atteindre son objectif, il va d'abord réhabiliter certains dignitaires du régime comme Deng Xiaoping (en 1973), qui avaient été précédemment écartés de la succession pendant la révolution culturelle¹⁸⁰⁰. Soucieux de réformer le système sur le plan politique et économique, ces derniers, appelés à juste titre, les modérés ou les pragmatiques se sont regroupés autour du premier ministre de Mao Zhou Enlai. De l'autre côté, se trouvent les extrémistes, ceux qu'on appellera plus tard "la bande des quatre" (4 dignitaires du parti, dont la femme de Mao, Jiang Qing, l'impératrice rouge)¹⁸⁰¹. Membres du « groupe restreint de la révolution culturelle », ils furent à l'avant-garde des dérives de cette révolution, plus précisément, du durcissement de la politique de répression du régime de Mao.

1679. La bataille pour la succession va donc se dérouler entre ces deux tendances extrêmement opposées autour du « Grand Timonier ». Et comme Bourguiba en Tunisie, Mao va laisser s'affronter ses successeurs-rivaux sans jamais prendre directement position. Sur ce point précis, il apparaît que, celui-ci, « *plus machiavélique que jamais, s'appuie à la fois sur les modérés en la personne de Zhou Enlai et sur les extrémistes regroupés derrière sa propre épouse (la bande des quatre)* »¹⁸⁰². C'est sous cet angle qu'il autorisa en 1973 Zhou Enlai à rappeler Deng Xiaoping à ses côtés, en vue de renforcer la position des modérés. Et pour accentuer l'affrontement entre les deux fractions au même moment, il incita la fraction extrémiste à lancer une campagne virulente contre Confucius, laquelle visait en réalité Zhou Enlai, son premier ministre et chef de file des modérés¹⁸⁰³.

¹⁸⁰⁰ Réticents à cautionner les dérives de la révolution culturelle initiée par Mao, ces personnalités avaient été écartés du pouvoir.

¹⁸⁰¹ La « bande des quatre » constitue un groupe de dignitaires chinois, et très proche collaborateur de Mao. Notons qu'il s'agit notamment de sa femme, Jiang Qing et trois autres de ses proches que sont, Zhang Chunqiao (membre du comité permanent du bureau politique), Yao Wenyuan (membre du comité central du Parti) et Wang Hongwen (1er Vice-président du Parti). Ils furent arrêtés peu de temps après la mort de leur leader, en 1976, du fait de leur rôle négatif pendant la révolution culturelle. Mais aussi et surtout, parce qu'ils ont été accusés de vouloir s'accaparer du pouvoir dans la foulée de la mort de Mao. Voir Simon Leys, *Les habits neufs du président Mao*, Paris, éd. Champs Libre, 1971, 310 p.

¹⁸⁰² Nguyen Eric, *L'Asie géopolitique : De la colonisation à la conquête du monde*, Paris, éd. Jeunes Editions, 2006, pp. 64-65.

¹⁸⁰³ Idem. p. 65.

1680. À la lumière des effets profonds de cette stratégie de « diviser pour mieux régner », on peut affirmer que Mao appliqua cette dernière avec une parfaite efficacité, jusqu'à sa mort en 1976, survenue après celle de son premier ministre Zhou Enlai. Il est significatif, à ce propos, que l'on puisse noter que Mao avait réussi non seulement à entraîner dans son jeu tous ses successeurs-rivaux, mais il parviendra également à dissimuler son objectif, qui consiste à régler la question de sa succession par voie testamentaire.

1681. Quant aux effets profonds de cette stratégie, il est aisé de voir que Mao a donc refusé jusqu'au bout de trancher directement la question délicate de sa succession, laissant ainsi à ses successeurs eux-mêmes de s'en charger. Ainsi, au moment où Mao mourrait, aucun des camps antagonistes n'était en mesure de s'imposer dans l'immédiat. Car Mao avait réussi à chaque fois à équilibrer le rapport de force entre eux. Et en l'absence de traditions antérieures, de règles rationnelles de succession et de successeur désigné, la seule issue qui s'offrait alors était d'interroger le testament politique de Mao, montrant qu'il avait parfaitement réussi son exploit.

1682. Ceci dit, nous tenterons d'examiner comment s'est déroulée la succession après la disparition de Mao, et nous verrons si le supposé testament laissé par ses soins a été réellement respecté. Autrement dit, ceux qui ont pu prendre les rênes du pouvoir à l'issue de cette bataille de succession constituent-ils réellement les continuateurs posthumes de Mao Zedong ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse.

B) La disparition de Mao Zedong et la phase d'application du testament comme solution à la crise de succession

1683. Les morts simultanés de Mao Zedong et de son premier ministre Mao Zhou Enlai en 1976, accélèrent la bataille pour la succession entre les deux grandes forces profondément antagonistes. Un face à face plus frontal entre, d'un côté le groupe des modérés (victimes de la révolution culturelle, et réhabilité vers la fin du règne de Mao), et de l'autre, les extrémistes du régime (à l'avant-garde de la révolution culturelle). Cet affrontement était devenu inévitable pour plusieurs raisons. D'abord, du fait de la haine nourrie par les uns envers les autres suite à la scission née de révolution culturelle

(instigateurs contre victime de la révolution)¹⁸⁰⁴. Ensuite, par l'absence de règles de succession clairement établies dans la mesure où le pouvoir de Mao n'avait pas pu atteindre un degré d'institutionnalisation qui aurait pu créer des règles rationnelles de transfert du pouvoir. On pourrait enfin associer à ces différents paramètres, la stratégie de Mao consistant à ne pas dévoiler officiellement l'identité de son successeur, et aussi, le fait de susciter et d'entretenir une « rivalité » malsaine entre des courants diamétralement opposés.

1684. Ainsi, la disparition du « Grand Timonier » plaçait bien évidemment la Chine dans une grande incertitude quant à la continuité du pouvoir. La question était alors de savoir laquelle des deux tendances antagonistes pouvait s'imposer à l'autre, d'autant plus que l'issue de cet affrontement pour succéder à Mao était plus qu'incertaine. En outre, on observe que la théorisation wébérienne du charisme y trouve une réalité empirique. À ce titre, le théoricien affirme que les « *intérêts deviennent typiquement actuels, en cas de disparition du porteur du charisme, dans le problème de succession qui surgit alors. La manière selon laquelle celui-ci est résolu, quand il est résolu, et par conséquent quant à la communauté se maintient est déterminante pour la nature de l'ensemble des relations sociales* ¹⁸⁰⁵ ».

1685. En effet, comme le dit Max Weber, incontestablement, nous sommes ici face à une situation où l'on pouvait légitimement se demander dans quelle direction politique, le système politique chinois peut évoluer après la disparition de son chef et père fondateur. Cette question est très complexe parce que la disparition de Mao déclencha une lutte pour le pouvoir entre deux visions antagonistes de la conception du pouvoir et de la politique. Dans ces conditions, on pourrait penser que l'issue de cette lutte de succession dessinerait la Chine de l'après Mao, continuité dans ce qui est le plus pervers du maoïsme ou du changement de perspective vers une Chine nouvelle, adaptée au processus mouvant du monde contemporain.

1686. Seule l'issue incertaine de la succession pouvait y répondre, à savoir le terme de la bataille de la succession éclair, l'évolution des conceptions politiques, sociales, surtout économiques du nouveau pouvoir post-maoïste. En effet, la configuration politique qu'offrait la Chine au lendemain de la mort de Mao, était telle que si la bataille pour la

¹⁸⁰⁴ Voir à ce propos, Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., pp. 556-596.

¹⁸⁰⁵ Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 326.

succession se soldait par la victoire du camp des modérés ex-victimes de la révolution culturelle, la Chine s'engagerait un peu plus dans une voie réformiste susceptible d'ouvrir le pays vers le monde extérieur, c'est-à-dire une « libéralisation » de l'espace politique et économique chinois. En revanche, si la succession est assurée par les extrémistes dont la bande des quatre (quatre dignitaires du parti, dont la femme de Mao, Jiang Qing, l'impératrice rouge), cela équivaldrait à durcissement du régime, un repli sur soi et un retour au conservatisme des pages peu glorieuses de la révolution culturelle, d'autant plus que ce groupe est composé essentiellement du noyau dur du groupe restreint de la révolution culturelle qui s'était donné pour mission de débarrasser la Chine de tous les révisionnistes¹⁸⁰⁶.

1687. C'est là, en effet, que se trouvait le principal enjeu de la succession de Mao Zedong, ce qui nous conduit directement à la question de la succession proprement dite. Il est remarquable de souligner que les grands hommes charismatiques demeurent souvent impénétrables et très inattendus dans leurs initiatives. Mao Zedong nous donnera ici l'un des impressionnants exemples. En effet, face à la difficulté des successeurs-rivaux de trancher par eux-mêmes l'équation de la succession de leur guide commun, ils décideront de se référer à la dernière volonté du cujus, plus précisément son testament politique.

1688. Et après consultation de ce testament politique, à la surprise générale, le successeur désigné par Mao est Hua Guofeng, Vice-premier ministre et membre du comité central du Parti communiste chinois. Le supposé testament désignant Hua Guofeng comme successeur repose en réalité sur des propos attribués à Mao, dans lesquels il aurait dit, quelques semaines avant sa mort à son propos : « *Prends tout ton temps, rien ne presse... Agis conformément aux principes définis autrefois [...] C'est toi qui dirige les affaires, alors je suis tranquille*¹⁸⁰⁷ ».

1689. Si cette phrase attribuée à Mao ne semble pas assez explicite, elle permettra de combler dans un premier temps la vacance du pouvoir. Ensuite, on verra que les prescriptions du testament seront ignorées, d'autant plus que celui qui émerge comme le nouveau leader de la Chine n'avait jamais été réellement considéré comme probable successeur du « Grand Timonier ». Pour bien illustrer et mettre en évidence ces différences étapes de la crise de succession en rapport avec l'application du testament, nous allons

¹⁸⁰⁶ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., pp. 556-596.

¹⁸⁰⁷ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 65.

aborder pas à pas les deux grandes séquences : d'abord la phase d'acceptation du testament comme solution provisoire (1), ensuite l'ignorance de ce testament, la poursuite de la crise et l'émergence d'un nouveau leader (2).

1) Le testament accepté à l'ouverture de la succession

1690. Tout se passe, dans cette succession, comme si l'avènement de Hua Guofeng au pouvoir était finalement le fruit d'une volonté de dépassement de soi des différents protagonistes pour apaiser, au moins dans un premier temps, le climat politique de leur pays¹⁸⁰⁸. De plus, le respect du testament équivaudrait aussi à respecter l'ultime volonté du chef quant au choix du successeur. En outre, on pourrait tirer comme enseignement le fait que Mao Zedong par ce choix, a sans doute voulu éviter que sa succession n'approfondisse davantage le clivage entre les deux camps antagonistes.

1691. Ce choix est en effet inattendu dans la mesure où Hua Guofeng était une personnalité assez effacée et à équidistance des deux blocs antagonistes en opposition pour accéder au pouvoir. À y voir de plus près, on pourrait dire que Mao a sans doute jugé préférable et opportun que le pouvoir soit transmis à quelqu'un d'extérieur au conflit successoral qui minait déjà la fin de son régime. Car ce dernier, par sa supposée neutralité, pouvait être un vecteur de réconciliation entre les différents courants opposés. Or, s'il avait désigné une personnalité de l'un de ces courants, cette désignation aurait encore été forcément mal perçue par un groupe. Pour sûr, elle aurait contribué à raviver davantage les tensions et à prolonger la crise de succession.

1692. Cependant, le 'vers étant déjà dans le fruit', force est de reconnaître que cela n'a pas empêché les deux camps opposés de prolonger leur affrontement pour accéder au pouvoir. Peu de temps après que le successeur désigné par Mao avait pris le pouvoir, les « hostilités » allaient en effet reprendre de plus belle entre les différentes fractions en lutte autour de ce dernier, comme il le faisait déjà à l'époque de Mao lui-même. Cette résurgence de la crise de succession était sans doute liée au manque de personnalité et d'autorité du successeur désigné par Mao. On eut donc à posteriori la confirmation que cette acceptation n'était que provisoire en attendant la reprise de la conquête du pouvoir par les deux camps antagonistes. C'est ce que nous tenterons d'examiner maintenant, et l'on mettra l'accent sur l'issue finale de cette bataille de succession.

¹⁸⁰⁸ Voir Jean-François Dufour, *Géopolitique de la Chine*, Paris, éd. Complexe, 1999, pp. 51-52.

2) Le testament ignoré : la poursuite de la crise de succession

1693. En effet, Hua Guofeng, successeur désigné par le testament de Mao s'est peu à peu retrouvé dans une position inextricable qui fragilisait davantage son pouvoir. Voulant au départ ménager les uns et les autres, le successeur désigné par Mao s'est subitement retrouvé tiraillé entre les deux courants diamétralement opposés : les ultras symbolisés par la "bande des quatre" et les modérés qui avaient été écartés lors de la révolution culturelle dont le chef de file était Deng Xiaoping (ancien dignitaire du régime écarté lors de la révolution culturelle et ensuite réhabilité par Mao peu avant sa disparition)¹⁸⁰⁹.

1694. On remarquera ici que, si tous les protagonistes avaient semblé au départ se conformer au contenu du testament faisant de Hua Guofeng le successeur du « Grand Timonier », son manque de leadership et d'autorité contribuera à fortement aiguïser à nouveau l'envie des ex-successeurs-rivaux à prendre le pouvoir. Assurément, chacun se disait que le coup était jouable. À l'évidence, chaque camp était plus que jamais convaincu que le moment était très propice pour accéder enfin au pouvoir. Forte de cette conviction, la légitimité de Hua Guofeng sera très rapidement remise en cause, et par ricochet, la contestation du testament politique de Mao qui aurait fait de lui leur nouveau chef.

1695. Cette situation préfigurait la relance de la bataille pour conquérir définitivement le pouvoir. Ainsi, chaque camp s'activa selon ses moyens et sa position au sein du régime pour encore mieux phagocyter le pouvoir du successeur de Mao, l'objectif des successeurs-rivaux étant de le déposséder progressivement du pouvoir. Il est remarquable de noter à ce sujet que c'est la fraction pragmatique conduite par Deng Xiaoping, partisane d'une coupure avec l'héritage maoïste qui, de manière habile et pragmatique, va s'imposer¹⁸¹⁰.

1696. En effet, le camp des modérés réussira à mettre Hua Guofeng en porte-à-faux avec sa position centriste ou de neutralité, dans la mesure où ils (modérés) tisseront une sorte d'alliance de circonstance avec lui contre le courant des ultras. Ces derniers, victimes de leurs excès pendant la révolution culturelle, seront de plus en plus mis en minorité et écartés de l'environnement immédiat du pouvoir et du parti. L'attelage entre Hua Guofeng et le camp des modérés conduira à l'arrestation de la "bande des quatre" en octobre 1976,

¹⁸⁰⁹ Dufour Jean-François, *Géopolitique de la Chine*, op. cit., pp. 50-52.

¹⁸¹⁰ Idem. pp. 50-52.

accusée de comploter contre le nouveau pouvoir¹⁸¹¹. Cependant, ce nouvel attelage au pouvoir se fera progressivement au détriment de Hua Guofeng, car il sera graduellement mis à l'écart par Deng Xiaoping ("le Petit Timonier"), le chef du courant modéré. Attardons-nous un peu plus sur la montée en puissance de Deng Xiaoping.

3) L'émergence d'un nouveau leader

1697. La montée en puissance de Deng Xiaoping dans cette crise de succession se confirmera progressivement et méthodiquement. Il est incontestable que son émergence en tant que nouveau maître incontesté de la Chine après la disparition de Mao, Deng Xiaoping, la doit à son prestige personnel acquis du fait de son sens d'ouverture et de son pragmatisme. En effet, du fait de ses réformes politiques, économiques et sociales de plus en plus audacieuses puisque tournées vers le capitalisme, Deng Xiaoping va s'imposer progressivement comme le nouvel homme fort du pays, d'où son surnom "le Petit Timonier". Il convient de considérer, à ce propos, que sa montée en puissance vers le pouvoir suprême devenait inexorable, alors que celle du successeur désigné par Mao devenait de plus en plus précaire. En effet, « *devenu chef suprême du Parti, du Gouvernement et de l'armée en 1978, Hua Guofeng perdra successivement la présidence du Parti en juin 1981 et sa place au sein du bureau politique lors du Parti communiste chinois, en septembre 1982* ¹⁸¹² ».

1698. C'est ainsi que Deng Xiaoping prendra les rênes du pouvoir en Chine pour devenir, en fin de compte, celui qui réussira à assumer véritablement la succession de Mao. Le parcours politique du "Petit Timonier" montre son extraordinaire capacité à rebondir. Militant communiste aux premières heures de la révolution conduisant Mao au pouvoir en 1948, Deng Xiaoping, plusieurs fois écarté de la succession par Mao lui-même, sera réhabilité dans les derniers instants du règne de Mao. Ainsi, il aura finalement réussi à prendre, à plus de 70 ans, sa revanche sur le destin politique que la vieille garde maoïste avait tenté de lui tracer. Rappelons qu'il connut sa récente traversée du désert tout simplement parce qu'il fut l'un des pontes du régime à avoir clairement pris ses distances devant les dérives de la révolution culturelle inspirée par Mao¹⁸¹³.

¹⁸¹¹ Dufour Jean-François, *Géopolitique de la Chine*, op. cit., p. 51.

¹⁸¹² Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 66.

¹⁸¹³ Voir Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, op. cit., pp. 556-596.

1699. Pour terminer, concernant sa propre succession, Deng Xiaoping, parvenu au pouvoir à plus de 70 ans, contrairement à son prédécesseur (Mao Zedong), ne sera pas animé par l'« obsession d'immortalité », dans la mesure où il va minutieusement la préparer en passant progressivement et méthodiquement le pouvoir à la génération suivante. Après quelques années passées au pouvoir, Deng installe à la présidence de la République Jiang Zemin et se retire progressivement des affaires politiques.

1700. Ainsi, à partir du 14^e Congrès du Parti Communiste chinois en octobre 1992, il mettra une équipe collégiale en place sous la présidence de Jiang Zemin, qui cumulera les fonctions de chef de l'État, du Parti communiste et de l'armée. Placé en arrière-plan pendant quatre ans pour observer cette équipe dirigeante à l'œuvre, Deng va définitivement disparaître de la scène publique en 1994, avec certainement la satisfaction d'une mission exceptionnelle accomplie pour le peuple. Et en février 1997, celui que les Chinois appelaient aussi « le dernier dragon », s'est éteint à l'âge de 92 ans.

1701. On observera pour terminer que le testament du leader offre une possibilité pour trancher la crise de succession, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière volonté du grand chef disparu. Ainsi, les successeurs-rivaux peuvent être amenés à se plier aux indications du testament, du moins dans un premier temps. Cependant, pour que cette solution soit réellement viable et pérenne, il faut que le successeur ainsi désigné par voie testamentaire ait ses propres qualités pour consolider le pouvoir qui lui a été légué par le chef charismatique. C'est ce qui a manifestement manqué à Hua Guofeng le successeur désigné par Mao.

1702. Nous l'avons souligné, ce dernier, fade, dépourvu de personnalité et d'autorité, n'a pas réussi à faire valoir sa légitimité à assurer la succession de Mao. Cela signifie tout simplement que le chef charismatique peut donner le pouvoir à un successeur, mais le fonde guère. Autrement dit, il peut donner les clés du pouvoir à un successeur soit par voie testamentaire, comme ce fut le cas de Mao à Hua Guofeng, mais il appartient au successeur de le consolider. Le choix du successeur à travers le testament concernant la continuité du régime peut sans doute renforcer pour un moment la position de l'héritier à court terme, ou aussi à moyen terme, mais il est évident qu'à long terme, il devra lui-même démontrer ses propres capacités à gouverner.

1703. Ainsi, faute d'avoir les aptitudes à asseoir et à consolider son autorité, le successeur désigné par le testament de Mao n'aurait donc pas eu les ressources politiques

nécessaires pour transformer véritablement et durablement le pouvoir dont il avait pourtant hérité du fondateur de la République populaire de Chine. Essayons d'analyser maintenant la succession de Lénine dans le paragraphe suivant en mettant un accent particulier sur la fameuse « affaire du testament caché ».

Paragraphe 2 : La succession de Lénine en Union Soviétique : Succession testamentaire et continuité posthume ?

1704. On ne le dira jamais assez, la réussite d'une succession en régime charismatique nécessite deux conditions cumulatives : le transfert du pouvoir du leader charismatique accompagné (nécessairement) par d'un transfert de la légitimité. Et jusque-là, nous n'avons pas encore mis l'accent sur le fait que, si les crises de succession sont récurrentes dans les régimes charismatiques, c'est justement parce que l'une de ces deux conditions fait très souvent défaut aux successeurs, plus particulièrement le transfert de la légitimité. Or, on sait bien que dans le cadre de la succession charismatique, la légitimité du successeur relève singulièrement du chef charismatique dont la succession est en jeu. C'est en cela que « l'affaire du testament caché de Lénine » en Union Soviétique nous apparaît particulièrement intéressante à observer.

1705. La polémique qui s'est en effet établie autour de ce qui restera dans l'histoire comme « l'affaire du testament caché de Lénine » mérite à elle seule qu'on s'y intéresse. Ceci pour comprendre les contours d'une succession testamentaire qui prouvent que la puissance d'identification de certains chefs charismatiques est telle qu'elle se projette sur ses successeurs après sa mort. En voulant recourir en effet au testament de Lénine pour trancher définitivement leur guerre de succession, certains de ses successeurs-rivaux ont voulu ainsi recourir à « *un substitut provisoire du charisme de Lénine, le culte de l'héritage de Lénine*¹⁸¹⁴ ».

1706. Au-delà de tous ces facteurs, la succession de Lénine a pour particularité d'opposer des figures exceptionnelles du leadership révolutionnaire comme Staline et Trotsky, ce qui devait naturellement avoir pour conséquence de rendre la course à la succession encore plus âprement disputée. Il est évident que la course au pouvoir est très disputée lorsqu'elle oppose de fortes personnalités. L'historienne Hélène Carrère d'Encausse, dans *Les guerres de succession du Kremlin*, souligne clairement cet aspect

¹⁸¹⁴ Carrère d'Encausse Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, Vingtième siècle. Revue d'histoire, Année 1984, V.4, N°4, p. 3.

dans la succession de Lénine lorsqu'elle écrit : « *La lutte pour le pouvoir, sanglante ou non, a successivement mobilisé là-bas des individus, des appareils, des générations puis, tout récemment, des rivaux au sein d'une même génération. C'est une histoire que Max Weber aurait appréciée : elle marque la victoire du système sur le charisme et de la routine sur l'ambition*¹⁸¹⁵. »

1707. En outre, l'interprétation du testament de Lénine pose aussi clairement la question de continuité posthume du léninisme, dans la mesure où le débat oppose les historiens sur la question de savoir s'il n'existe pas une continuité entre le lénisme et le stalinisme. Autrement dit, on se demande si Staline n'aurait pas trahi l'héritage politique de Lénine¹⁸¹⁶. Avant de donner notre point de vue sur un tel débat, il nous faut d'abord savoir si Staline était l'héritier naturel de Lénine, où s'il aurait tout simplement usurpé le pouvoir. C'est en cela que l'étude du testament s'avère nécessaire pour une reconstitution historique exacte de la volonté réelle de Lénine quant à sa succession.

1708. On verra que le testament de Lénine semblait être son « dernier combat » pour non seulement mettre de l'ordre dans le Parti, mais aussi pour montrer à ses héritiers la voie à suivre pour la suite de la révolution de 1917. Il convient de souligner que le testament avait été rédigé à une période où Lénine était sur le déclin, du fait de sa déchéance physique, qui l'empêchait de diriger comme auparavant tous les aspects essentiels de la vie du Parti et de l'État. Et en dépit de ses multiples efforts pour continuer à jouer désespérément un rôle essentiel, il ne pouvait plus maîtriser les éléments au sein de ce régime auquel il avait consacré toute son énergie et son talent pour bâtir¹⁸¹⁷. Il sentait avec agacement que les choses lui échappaient progressivement. Sentant ainsi sa fin approcher, Lénine chercha à régler des questions qu'il jugeait essentielles mais qu'il ne maîtrisait plus¹⁸¹⁸. C'est sans doute dans ces moments de doute que Lénine rédigea les notes du testament. Les dates de rédaction du document se situent, selon les historiens du 23 au 25 décembre 1922, et elles ont été suivies d'un post-scriptum daté du 5 janvier 1923¹⁸¹⁹.

¹⁸¹⁵ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., p.3.

¹⁸¹⁶ Voir Bournazel Renata, *L'image de Lénine en Occident*. In: Revue française de science politique, 21e année, n°2, 1971, pp. 331-332.

¹⁸¹⁷ Idem. pp. 316-336.

¹⁸¹⁸ Luto Moterns, *Un autre regard sur Staline*, Anvers (Belgique), éd. EPO, 1994, p. 34-37

¹⁸¹⁹ Voir Lewin Moshé, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., pp. 264-328.

1709. Et quelques temps après la mort de Lénine survenue le 21 janvier 1924, le comité central du Parti Communiste (bolchevik), informé de l'existence du fameux testament décide d'en garder le secret¹⁸²⁰. Il est important de rappeler que l'affaire du testament éclate au moment où Staline est au pouvoir de façon semi-officielle. Pour comprendre l'apport concret possible du testament dans la succession de Lénine, nous allons l'aborder en deux phases. D'abord, nous essayerons de mettre en évidence les éléments concrets du testament concernant la problématique de sa succession (A). Ensuite, nous nous interrogerons sur l'attitude des successeurs-rivaux face à la problématique que pose le testament (B). Enfin, nous nous interrogeons sur la victoire finale de Staline dans la guerre de succession et la mise en place d'un système totalitaire, alors que le testament en question lui semblait défavorable (C).

A) L'analyse du testament politique de Lénine concernant la problématique de sa succession

1710. Après avoir pris contact avec les notes du testament en question dans le cadre de nos recherches, nous avons pu observer certaines séquences majeures qui méritent d'être remises en lumière. Ainsi, il sera pertinent d'examiner d'abord l'opposition entre Staline et Trotski comme un élément central du testament (1). Ensuite, il conviendra de mettre en évidence les ambiguïtés du testament dévoilant un avenir incertain quant au choix du successeur ; et enfin, les toutes dernières notes du testament en défaveur de Staline (2).

1) L'opposition entre Staline et Trotsky : l'élément central du testament

1711. Lorsqu'on analyse le testament, en première approximation on distingue des séquences relatives à l'organisation du Parti, notamment les inquiétudes de Lénine lui-même concernant les risques de dysfonctionnement liés à la rivalité entre deux figures fortes de son régime : d'un côté, Staline, le secrétaire général du Parti et de l'autre, Trotsky, le chef de l'armée « rouge ». En effet, pour le "Père de la révolution bolchévique", la rivalité entre ces deux figures historiques de la révolution était de nature à mettre à mal le « mythe unitaire » sur lequel reposait en premier lieu la solidité du régime révolutionnaire. Pour étayer cette hypothèse, il suffit de se référer à ce passage du testament de Lénine : *« Le point essentiel dans le problème de la cohésion, c'est l'existence de membres du comité central tels Staline et Trotsky. Les rapports entre eux*

¹⁸²⁰ Idem.

constituent à mon sens le principal danger de cette scission qui pourrait être évitée [...]»¹⁸²¹.» Lénine éclaire donc les causes de la division du Parti en citant les deux grandes personnalités du Parti (Staline et Trotsky) qui cristallisent les tensions au sein du mouvement.

1712. Et pour ce qui est de la question de sa succession, si Lénine est apparu ambigu quant à l'identité réelle de son successeur, on note que le post-scriptum du testament était incontestablement défavorable à Staline. Avant d'analyser les propos de Lénine dans le post-scriptum, notons qu'il avait souligné dès le départ à propos de Staline : « *Le camarade Staline, devenu secrétaire général, a concentré entre ses mains un pouvoir démesuré, et je ne suis pas sûr qu'il puisse toujours s'en servir avec assez de circonspection*¹⁸²². » Lénine fait, semble-t-il allusion ici au poste de secrétaire général du Parti Communiste de l'Union Soviétique qui, en peu de temps, permit à Staline de s'adjuger d'un immense pouvoir, et sur lequel il s'appuyait pour écarter ses adversaires et renforcer sa position dans la perspective de la succession¹⁸²³.

1713. C'est sans doute pour cette raison que Lénine avait suggéré dans le même document la réorganisation du comité central du Parti avec l'entrée de nouveaux membres afin d'équilibrer sa composition jugée trop favorable à Staline. Et en ce qui concerne Trotsky, pour équilibrer les choses, Lénine écrira également à son propos : « *le camarade Trotski, [...], ne se fait pas remarquer seulement par des capacités éminentes. Il est peut être l'homme le plus capable de l'actuel Comité central, mais il pêche par excès d'assurance et par un engouement exagéré pour le côté purement administratif*¹⁸²⁴. »

1714. À la lumière de ce qui précède, on voit que pour Lénine, la succession doit se jouer entre ces deux grandes figures de son régime (Staline et Trotsky). On étayera cette hypothèse par le fait qu'il écrit dans le testament que ce sont : « *les deux chefs éminents du Comité central actuel* »¹⁸²⁵. Cependant, selon Lénine, la guerre de succession entre ces Staline et Trotsky risquent « *d'amener incidemment la division* »¹⁸²⁶. Dès lors, la véritable crainte de Lénine est de : « *voir la 'vieille garde', le noyau dur du système se désagréger*

¹⁸²¹ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., p. 3.

¹⁸²² Lewin Moshé, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., p. 285.

¹⁸²³ Idem. p. 265.

¹⁸²⁴ Ibid.

¹⁸²⁵ Ibid.

¹⁸²⁶ Ibid.

*dans des conflits successoraux*¹⁸²⁷.» Ainsi, pour prévenir cette crise de succession, il a, en 1921, imposé au parti l'interdiction des fractions. Ensuite, en 1922-1923, il va plus loin en essayant d'imaginer l'équipe successorale¹⁸²⁸.

1715. Comme nous l'avons disions noté, si dans ses premières notes Lénine est apparu ambigu quant à l'identité du successeur dans l'équipe successorale qu'il avait tenté d'imaginer, lorsqu'on se réfère à la suite du testament, notamment au post-scriptum évoqué précédemment, il semble clairement apparaître que Staline n'était pas le successeur désigné par Lénine. C'est ce que nous tenterons d'examiner maintenant dans les pages qui suivent.

2) Les dernières notes du testament en défaveur de Staline

1716. L'idée forte qui s'est dégagée du « testament de Lénine » est que celui-ci a émis des sérieuses réserves au sujet de Staline, lesquelles font référence à son caractère difficile. Lénine a exprimé clairement ses doutes quant à la capacité et la qualité humaine de Staline à diriger le mouvement, comme l'illustre ce passage du testament : « *Staline est trop brutal et ce défaut parfaitement tolérable dans notre milieu et dans les relations entre nous, communistes, ne l'est plus dans les fonctions de secrétaire général*¹⁸²⁹. »

1718. Ainsi, pour Lénine, ce tempérament brutal de Staline est donc très incompatible avec la fonction de chef qui recommande en toutes circonstances une attitude plus pondérée et plus tolérante. Ce défaut était si grave aux yeux de Lénine qu'il proposa clairement au Comité Central du Parti de démettre Staline de ses fonctions de secrétaire général, et le remplacement immédiatement par quelqu'un d'autre de plus vertueux. Il l'indique clairement dans ce passage du testament : « *Je propose donc aux camarades d'étudier un moyen pour démettre Staline de ce poste et pour nommer à sa place une autre personne qui n'aurait en toutes choses sur le camarade Staline qu'un seul avantage, celui d'être plus tolérant, plus loyal, plus poli et plus attentif envers les camarades, d'humeur moins capricieuse, etc.*¹⁸³⁰. »

¹⁸²⁷ Lewin Moshé, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., p. 285.

¹⁸²⁸ Carrère d'Encause Hélène, *Les guerres de succession au Kremlin (1924-1984)*, op. cit., p. 5.

¹⁸²⁹ Lewin Moshé, Marie Jean-Jacques. *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*, op. cit., p.286.

¹⁸³⁰ (Passages extraits du livre *Un autre regard sur Staline de Ludo Martens*, pp. 32-39.) Livre disponible sur le site : http://www.communisme-bolchévisme.net/marxisme_leninsme_ou_trotskisme.htm.

1719. Il en résulte qu'aux yeux de Lénine, Staline était incapable de diriger les siens en raison de son manque de sang-froid et de sa brutalité, d'où la proposition de son limogeage de la direction du Parti. Et une telle décision contribuait à éviter que le Parti ne vole en éclat. Pour Lénine, cet aspect n'était pas du tout à négliger car à terme, cela pouvait s'avérer fatal pour l'avenir du Parti. C'est pourquoi il avait estimé : « *Ces traits peuvent sembler n'être qu'un infime détail. Mais, à mon sens, pour nous préserver de la scission et en tenant compte de ce que j'ai écrit plus haut sur les rapports de Staline et de Trotski, ce n'est pas un détail, ou bien c'en est un qui peut prendre une importance décisive*¹⁸³¹. »

1720. On peut voir, derrière cette proposition de Lénine, un soutien tacite mais capital aux opposants de Staline dans leur conquête du pouvoir. Le principal opposant de Staline dans cette bataille de succession étant Trotski, il va donc de soi que ce dernier soit perçu au regard du testament comme étant le successeur légitime de Lénine au pouvoir suprême en Union Soviétique. Pour soutenir cette hypothèse, on peut se référer au point de vue du professeur Henri Bernard qui assure, selon les interprétations du testament : « *Trotski devrait normalement succéder à Lénine. Lénine pensait à lui comme successeur. Il trouvait Staline trop brutal*¹⁸³². » On remarque, que c'est cette interprétation qui sera retenue par la plupart des historiens, en l'occurrence les soviétologues.

1721. Une telle hypothèse pouvait d'ailleurs se justifier par l'attitude négative de Staline vis-à-vis du testament. En effet, selon des soviétologues, Staline, certainement conscient du danger que présentait la divulgation du testament pour sa stratégie d'apparaître à cette course à la succession comme étant l'héritier naturel et légitime de Lénine, aurait donc réussi à dissuader sa veuve Nadejda Kroupskaïa qui, selon l'historiographie de cette guerre de succession, détenait secrètement le testament¹⁸³³. C'est ainsi que la veuve de Lénine se serait finalement débarrassée du document en question en le remettant au secrétariat du Parti communiste soviétique dont Staline était le premier responsable. Enfin, il convient de dire que c'est dans ces conditions que le testament demeurera soigneusement gardé secret¹⁸³⁴.

¹⁸³¹ (Passages extraits du livre *Un autre regard sur Staline* de Ludo Martens, pp. 32-39.) Disponible sur le site : http://www.communisme-bolchévisme.net/marxisme_leninsme_ou_trotskisme.htm

¹⁸³¹ Idem.

¹⁸³² Ibid.

¹⁸³³ Werth Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline*, éditions Que sais-je ?, éd. PUF, p. 37

¹⁸³⁴ Voir Nikita Khrouchtchev, *Rapport secret sur Staline au XX^e Congrès du P.C. soviétique, suivi du Testament de Lénine*, Paris éd : Champs Libre, 1970, 170 p.

1722. Toutes ces explications sont propres à alimenter l'hypothèse selon laquelle Staline aurait caché le testament qui était compromettant pour son ambition d'être le successeur légitime de Lénine. C'est dans ces conditions que celui-ci demeurera soigneusement caché, jusqu'à ce que, « *par un cheminement dont on ignore les complicités, un journaliste américain réussisse à se procurer une copie des documents qu'il s'empresse de publier dans le "New-York Herald" avant d'en faire une utilisation plus systématique dans l'ouvrage qu'il consacra, en 1925, à l'après-Lénine*¹⁸³⁵ ». C'est donc à partir des publications du journaliste américain Max Eastman depuis les États-Unis qu'éclata de manière inattendue « l'affaire du testament caché » et les polémiques qui s'en suivirent.

1723. Avant d'aller plus loin dans l'examen de l'interprétation de la nouvelle donnée provoquée par la divulgation du testament de Lénine qui dénie la légitimité de Staline à être le successeur, les réponses aux questions que nous voudrions mettre en évidence sont les suivantes : la révélation du testament n'est-elle pas intervenue un peu tard pour espérer avoir un impact réel sur la lutte pour la succession ? En d'autres termes, pouvait-elle réellement renverser les rapports de force en défaveur de Staline ? N'était-il pas en réalité le dernier baroud d'honneur des adversaires de Staline dans leur ultime espoir de le déposséder de la succession de Lénine ? En somme, il s'agit d'examiner l'attitude des uns et des autres face à cette nouvelle donnée qui, pourrait clarifier dorénavant la question de la succession.

B) L'attitude des successeurs-rivaux face aux révélations du testament politique de Lénine

1724. Il semble en première approximation que lorsque l'affaire du testament éclate, les deux principaux prétendants à la succession de Lénine ont eu une attitude variée et contrastée. Nous verrons que les réactions de chacun varient selon plusieurs séquences. Dans un premier temps, concernant Staline, nous verrons que le testament en question fut d'abord contesté, ensuite reconnu, et enfin neutralisé dans la perspective de la conquête du pouvoir (1). Pour ce qui est de Trotsky, on verra que ce dernier, à qui pourtant le testament

¹⁸³⁵ Jacques Baguenard, Jean Maisondieu et Léon Métayer, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfant*, op. cit., p. 66

devait profiter, va adopter une attitude ambivalente vis-à-vis du document. De plus, Trotsky récusera officiellement, au début, le testament, et s'en prévaudra plus tard (2).

1) L'attitude de Staline devant le testament politique : le testament contesté, ensuite reconnu, et enfin neutralisé

1725. Le Testament étant désormais connu, il était impossible d'éviter qu'il ne fit l'objet d'attention et de commentaire en Union Soviétique et à l'étranger. De fait, il s'agit d'examiner l'attitude de Staline face à la problématique du testament qui, il faut le souligner, était clairement en sa défaveur. L'observation du récit des événements nous mène à exposer la démarche de Staline en trois séquences essentielles. En effet, dans un premier temps, il aurait tenté de nier l'authenticité du testament ; dans un deuxième temps, il se résoudra à le reconnaître ; troisièmement, il se donnera les moyens pour essayer d'en neutraliser l'impact sur le processus de succession. Autrement dit, pour Staline, la dernière stratégie a été d'assumer le testament tout en neutralisant ses effets sur le processus de succession.

1726. Il faut, à cet égard, souligner qu'ayant échoué à empêcher la diffusion du testament, Staline, ébranlé par la divulgation inattendue du « testament caché » va dans un premier temps remettre en cause l'authenticité du document. En effet, pour ses partisans et lui-même ce « soi-disant » testament ne pouvait être qu'un faux, fabriqué par l'opposition pour se repositionner comme successeur légitime de Lénine. Cependant, cette stratégie parut bien dérisoire, voire ridicule, et devant l'évidence, elle n'était plus nécessaire d'être maintenue comme ligne de défense.

1727. De fait, il fallut donc avouer et trouver une autre stratégie. C'est ainsi que l'authenticité du document fut, en fin de compte, confirmée par Staline. Dans un discours prononcé à la séance plénière d'octobre du Comité central et de la Commission centrale de contrôle du Parti communiste de l'Union soviétique, il déclara à ce propos : « *Les opposants ont soulevé ici une grande clameur et ils ont prétendu que le Comité central du Parti a 'caché' le 'Testament' de Lénine. Cette question a été traitée plusieurs fois lors des plénums du Comité central et de la Commission centrale de contrôle. (Une fois : 'des milliers de fois'). Il a été prouvé et encore prouvé que personne ne cache quoi que ce soit, que ce 'testament' de Lénine fut adressé au XIIIe Congrès, que ce 'Testament' a été lu à ce*

Congrès (Une fois : 'absolument') et que le Parti a décidé à l'unanimité de ne pas le publier, entre autres parce que Lénine lui-même ne l'avait pas voulu et souhaité [...]»¹⁸³⁶.

1728. Ces propos de Staline au sujet du testament visaient à reconnaître l'existence et l'authenticité du document. Et si le document en question n'avait pas été publié en son temps, c'est parce que Lénine lui-même avait souhaité que ce soit ainsi. Concernant le sujet principal du testament qui recommande sa mise à l'écart de la direction du Parti, voilà ce que Staline en pensait : *« On dit que, dans ce 'Testament', Lénine a proposé qu'on discute, au vu de la 'grossièreté' de Staline, si on ne pouvait pas remplacer Staline comme secrétaire général par un autre camarade. Cela est tout à fait exact. Oui, camarades, je suis grossier envers ceux qui brisent et divisent le Parti de façon grossière et traîtresse. Déjà lors de la première session du plénum du Comité central après le XIIIe Congrès, j'ai demandé que le plénum me décharge de ma fonction de secrétaire général. Le Congrès lui-même avait traité de cette question. Chaque délégation a traité cette question et toutes les délégations, parmi lesquelles Trotski, Zinoviev et Kamenev, ont obligé Staline à rester à son poste. Une année plus tard, j'ai adressé à nouveau une demande au plénum pour me décharger de ma fonction, mais on m'a obligé à nouveau de rester à mon poste¹⁸³⁷. »*

1729. En somme, Staline assume les propos tenus à son égard par Lénine. Et concernant sa démission, il insinue qu'il aurait bien voulu le faire mais les autres (les camarades du Parti) s'y sont opposés. Il s'y est donc maintenu par la volonté des militants eux-mêmes. Cependant, il faut dire qu'avant l'intervention de Staline, certains de ses partisans avaient déjà opéré un travail d'annihilation des effets du testament auprès d'autres responsables les du Parti et des militants. Il semblerait que ce travail de neutralisation de l'hypothèque du testament ait été particulièrement engagé par Zinoviev (très proche de Staline et membre de la Troïka).

1730. En effet, le 22 mai 1924 au cours d'une réunion du comité central du Parti élargie aux plus anciens militants du PCUS, Zinoviev se montra remarquable en soutenant ceci : *« Le dernier mot d'Ilitch (Lénine) est pour nous la loi suprême, [...] mais sur un point au moins les craintes de Lénine se sont révélées sans fondement. Je veux parler de celui qui concerne notre secrétaire général. Vous avez tous été témoins de notre travail en*

¹⁸³⁶ Joseph Staline, cité par Ludo Martens, *Un autre regard sur Staline*, op. cit., p. 38.

¹⁸³⁷ Idem.

*commun ces dernières années, et comme moi, avez été heureux de confirmer que les craintes d'Ilitch (Lénine) ne s'étaient pas réalisées*¹⁸³⁸.»

1731. Soulignons que la proposition du maintien de Staline au poste de secrétaire général du Parti Communiste Soviétique, ne rencontrera pas une véritable opposition. Même Trotsky, le principal adversaire de Staline ne s'opposera pas à son maintien, contrairement à la volonté exprimée par Lénine dans le testament. C'est ainsi que Staline, sans coup férir, parviendra à écarter le danger du testament pour poursuivre sa victorieuse marche vers le pouvoir. Ceci dit, il convient d'analyser maintenant l'attitude paradoxale de Trotsky vis-à-vis du testament qui lui était pourtant favorable dans cette course à la succession.

2) L'attitude contrastée de Trotski devant le testament politique : le testament au départ ignoré, plus tard revendiqué

1732. Comme nous l'avons souligné, lorsque le débat s'ouvrit le 22 mai 1924 devant les membres du Comité central du Parti concernant le limogeage de Staline, comme le recommandait le fameux testament politique de Lénine, Trotsky resta extraordinairement muet. Et le maintien de son rival fut décidé en sa présence sans qu'il ne réclamât l'application testament recommandant le contraire. De plus, aussi paradoxal que cela puisse paraître, Trotsky ira même jusqu'à renier l'authenticité du testament. En effet, alors qu'il pouvait retirer les dividendes politiques de l'application du testament, qui, aurait débouché sur l'éviction de Staline, Trotsky le récusa de la manière suivante : « *Vladimir Ilitch (Lénine) n'a laissé aucun "testament" et le caractère de ses rapports avec le Parti exclut toute idée de "testament". La presse étrangère désigne sous ce nom (testament caché de Lénine) généralement, en la déformant au point de le rendre méconnaissable, une lettre de Vladimir Ilitch qui contient des conseils d'ordre organisationnel* ¹⁸³⁹ ».

1733. Cependant, plus tard, dans une de ses autobiographies, Trotsky reviendra sur cette déclaration. Et il reconnaîtra enfin la véracité du testament de Lénine qui, selon lui le désignait clairement comme successeur. Citons-le pour étayer nos propos : « *Le sens du testament est la création de conditions qui m'auraient donné la possibilité de devenir le successeur de Lénine* ¹⁸⁴⁰. » La question qui mérite d'être posée ici est celle de savoir

¹⁸³⁸ Cité par Ludo Martens, *Un autre regard sur Staline*, op. cit., p. 38.

¹⁸³⁹ Léon Trotski, Cité par Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 67.

¹⁸⁴⁰ Trotski Léon, *Ma vie*, Paris, éd. Gallimard, Coll. Folio, 1973, p. 552.

pourquoi Trotsky avait-il a récusé cette même version du testament politique préalablement donnée par le journaliste américain Max Eastman.

1734. En effet, selon Trotsky sa « [...] *déclaration d'alors sur Eastman ne peut être comprise que comme partie intégrante de notre ligne, à cette époque orientée vers la conciliation et l'apaisement*¹⁸⁴¹ ». En d'autres termes, pour Trotsky, sa décision de ne pas exiger l'application des textes du testament de Lénine a été motivée par un souci vertueux d'éviter la fracture du Parti. En clair, exiger l'application dans des conditions de tensions internes au sein du Parti aurait été dangereux pour son unité. Si l'on ne peut négliger le fait que cette décision était plus liée par le fait que Trotsky était conscient que les rapports de force au sein du Parti étaient en faveur de Staline, son argument mérite aussi d'être pris en compte.

1735. Ainsi, pour de nombreux chercheurs, il existe cette caractéristique chez la plupart des révolutionnaires bolchéviques qui consiste à œuvrer autant que possible pour préserver en toute circonstance le « mythe unitaire » de la communauté issue de la révolution. Car, « *l'esprit de corps forgé dans les années difficiles était si grand, leur croyance quasi religieuse dans l'infaillibilité du Parti en tant qu'avant-garde de la Révolution et du socialisme était si ancrée qu'ils préférèrent toujours rentrer dans le rang, faire leur autocritique plutôt qu'arriver à un affrontement fratricide... jusqu'à leur élimination définitive*¹⁸⁴² ».

1736. Cette hypothèse de la préservation du « mythe unitaire », Trotski l'exprime clairement dans un premier récit daté de 1929 : « *Jusqu'à la dernière extrémité, j'ai évité la lutte, car, au premier stade, elle avait le caractère d'une conspiration sans principe dirigée contre moi, personnellement. Il était clair pour moi qu'une lutte de cette nature, une fois commencée, prendrait fatalement une vigueur exceptionnelle, et, dans les conditions de la dictature révolutionnaire, pourrait entraîner des conséquences dangereuses. Ce n'est pas le lieu de rechercher s'il était correct au prix des plus grandes concessions personnelles de tendre à préserver les fondements d'un travail commun, ou s'il était nécessaire que je me lance moi-même dans une offensive sur toute la ligne, en*

¹⁸⁴¹ Trotski Léon, cité par Lefort Claude dans son article *1948-12. La contradiction de Lénine*, paru dans *Les temps modernes* n°39 (déc. 1948-janv. 1949). Disponible sur le site : <http://bataillesocialiste.wordpress.com/documents-historiques/1948-12-la-contradiction-de-trotsky-lefort/>. (Consulté le 9 février 2012)

¹⁸⁴² Guex Sébastien, *Le mouvement ouvrier international (1880-1939) : Politique et sociabilité*. Histoire contemporaine. Année académique 2005 — 2006. Prof Disponible sur le site : http://www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/cours/Grille_mvmt.ovvr.pdf. (Consulté le 9 février 2012).

*dépit de l'absence, pour celle-ci, de bases politiques suffisantes. Le fait est que j'ai choisi la première solution et qu'en dépit de tout, je ne le regrette pas*¹⁸⁴³.»

1737. Cependant, si l'on ne peut effectivement négliger les arguments avancés par Trotski pour ignorer l'application du testament, qui aurait certainement fait de lui le successeur légitime de Lénine, il n'est pas moins discernable que Staline était déjà pratiquement « indéboulonnable » de son statut de successeur de fait. Vu la détermination implacable de ce dernier et les rapports de force largement en sa faveur, on n'imagine mal comment le « très isolé » Trotsky aurait pu faire autrement que de renoncer au testament, laissant du coup Staline poursuivre allégrement son ascension irrésistible vers le pouvoir. On note d'ailleurs, de ce point de vue, que Trotsky même reconnut plus tard qu'il était pratiquement démuné face à Staline qui disposait des « moyens objectifs » pour s'imposer dans cette guerre de succession¹⁸⁴⁴.

1738. Il est donc essentiel de considérer que le testament politique de Lénine ne pouvait être décisif que si Staline lui-même avait concédé ou renoncé de son propre chef au pouvoir. Or, comme ce ne fut pas le cas, ce document, fut-il la volonté du fondateur du régime, ne pouvait en aucun cas changer les rapports de force en faveur des adversaires de Staline. On note d'ailleurs qu'il n'aurait eu finalement aucun effet sur la victoire de Staline dans cette épique bataille de succession. La levée de l'hypothèque de ce testament politique par Staline ruinait, par la même occasion, les derniers espoirs de Trotsky de succéder à Lénine. Ainsi, à partir de ce moment-là, très peu d'obstacles s'opposaient à l'expansion triomphante de Staline vers le pouvoir suprême. Il convient ici d'en dire quelque mots sur sa montée en puissance qui, nous le verrons prendra d'ailleurs une dimension absolue, voire totalitaire.

C) Le triomphe finale de Staline : l'acquisition du pouvoir absolu et la mise en place d'un régime totalitaire

1739. Il apparaît clairement que si Staline a pu ainsi dompter tous ses adversaires, voire lever l'hypothèque du testament de Lénine, c'est sans doute parce qu'il a su se servir avec efficacité de la puissance de la bureaucratie. Et comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la victoire de Lénine s'est mise en place à travers une bureaucratisation

¹⁸⁴³ Léon Trotski, cité par Lefort Claude dans *1948-12. La contradiction de Lénine*, op. cit., disponible sur le site : <http://bataillesocialiste.wordpress.com/documents-historiques/1948-12-la-contradiction-de-trotsky-lefort/>

¹⁸⁴⁴ Idem.

et une militarisation du Parti Communiste Soviétique qui lui servira d'instrument de lutte efficace dans sa conquête du pouvoir. Rappelons à ce propos que la plus grande stratégie de Staline a été d'avoir très tôt verrouillé le parti en sa faveur, et ce, en positionnant ses partisans les plus fidèles aux postes névralgiques de l'appareil dirigeant soviétique.

1740. Aussi, grâce à sa politique de cooptation de nouveaux membres qui lui seront très fidèles, Staline réussira à mettre les historiques minoritaires de la révolution au sein des instances suprêmes du Parti. En 1938, « 80% des secrétaires des comités républicains et régionaux, 93% des secrétaires des comités de district ont adhéré au Parti après 1924, c'est-à-dire qu'ils n'ont connu, dans le Parti, ni la révolution, ni la guerre civile ¹⁸⁴⁵ ». C'est donc par cette stratégie habile de verrouillage du parti avec l'entrée fracassante de nouveaux membres acquis à sa solde que Staline parviendra à étendre ses tentacules sur le Parti et à supplanter ses rivaux du Comité Central (composé de 27 membres, dont les réunions sont sporadiques), du Politburo (bureau politique qui se réunit chaque semaine) et de l'Orgburo (compétences d'administration du parti) ¹⁸⁴⁶. De plus, Staline s'entourera d'un appareil policier très bien structuré chargé de surveiller le Parti et qui est en même temps surveillé par lui-même.

1741. En revenant à Trotsky, il semble donc évident que les méthodes de Staline décrites plus haut, ont finalement eu raison de son ambition de succéder à Lénine. En effet, évincé du gouvernement en 1925, il sera exclu du Parti au XV^e Congrès de 1927, exilé au Mexique, où il sera assassiné en 1940 par un agent de Staline ¹⁸⁴⁷. Au même moment, ses partisans sont emprisonnés et déportés par milliers dans toute l'URSS ; certains se rallient et font leur « autocritique » ¹⁸⁴⁸. Dans sa volonté hégémonique d'exercer une domination absolue, Staline éliminera les uns après les autres ses alliés d'hier et ennemis du moment. De ce fait, ce sont presque tous les chefs historiques de la révolution d'octobre 1917 qui seront ainsi écartés de l'environnement immédiat du pouvoir, voire tout simplement liquidés ou envoyés dans des goulags ¹⁸⁴⁹.

1742. Au total, Staline va éliminer tous ceux qui pouvaient potentiellement s'avérer encombrants pour son ambition démesurée d'être le seul maître absolu et incontesté de

¹⁸⁴⁵ Voir Baczko Bronislaw, *La fabrication d'un charisme*, op. cit., p. 27.

¹⁸⁴⁶ Guex Sébastien, *Le mouvement ouvrier international (1880-1939) : Politique et sociabilité*, op. cit., disponible sur http://www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/cours/Grille_mvmt.ouvr.pdf. (Consulté le 9 février 2012).

¹⁸⁴⁷ Paraire Philippe, *Les grands leaders historiques de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 191.

¹⁸⁴⁸ Voir Carrière D'Encause Hélène, *Staline, l'ordre par la terreur*, Paris, éd. Flammarion, 1979, 288 p.

¹⁸⁴⁹ Idem.

l'Union Soviétique. Après avoir ainsi éliminé tous les opposants, Staline le « petit père des peuples », ou plutôt le « maître d'acier », instaurera un régime totalitaire sur lequel il régnera d'une main de fer jusqu'à sa mort le 5 mars 1953¹⁸⁵⁰.

Conclusion du 4^e et dernier titre

1743. On retiendra dans ce quatrième et dernier titre de notre recherche consacré à la succession et à la crise de succession en régime charismatique, que les réponses apportées par les régimes charismatiques sont aussi nombreuses que variées. Et elles dépendent très souvent de la nature des régimes, de la culture politique du personnel dirigeant et de l'histoire du pays. Toutefois, on peut retenir que la succession en régime charismatique se déroule en général selon deux procédés : les procédés démocratiques d'un côté, et les procédés non démocratiques de l'autre. Ceux-ci correspondent, bien évidemment, à la nature antiautoritaire du régime pour le premier, et à la nature autoritaire pour le second.

1744. Pour les procédés de succession démocratique, nous avons observé que le plus pertinent était d'accorder la prérogative au peuple souverain de choisir lui-même le successeur du chef charismatique. Nous avons en effet vu, à ce propos, que le peuple était plus ou moins associé à la désignation du successeur du chef. Un tel mécanisme successoral, une fois admis et fermement ancré dans les mentalités collectives a l'avantage de « routiniser » la question de la succession, au point de devenir un épiphénomène tout à fait naturel dont le déroulement donne rarement lieu à des contestations, à fortiori à des crises de succession, dans la mesure où le successeur, oint par le suffrage des électeurs, est dans cette perspective, l'émanation de la volonté générale.

1745. Une telle perspective a encore cet avantage important de lui procurer une légitimité populaire pour assurer la continuité du pouvoir. Et aujourd'hui force est de reconnaître que ce procédé devient de plus en plus universel en raison de sa pertinence comme moyen de dévolution du pouvoir. Mais, comme nous disions plus haut, cela n'est vrai que si la domination charismatique s'inscrit dans une perspective antiautoritaire. Or, c'est loin d'être le cas. Car les régimes charismatiques, dans leur pureté conceptuelle, s'inscrivent plus généralement dans une perspective autoritaire de gestion du pouvoir.

¹⁸⁵⁰ Paraire Philippe, *Les grands leaders historiques de l'histoire mondiale*, op. cit., p. 191.

1746. Ainsi, nous avons vu que dans la plupart des régimes charismatiques, les procédés de succession sont généralement autoritaires. La caractéristique principale de la typologie des mécanismes de succession est que le peuple est totalement exclu du processus de désignation du successeur du chef. En effet, la question de la succession étant un phénomène très sensible pour les régimes charismatiques, elle devient une prérogative essentielle du chef charismatique lui-même. De fait, le chef charismatique dont la succession est en jeu demeure en général l'alpha et l'oméga de tout le processus conduisant à sa propre succession. De plus, l'élaboration des règles de succession jusqu'à la désignation du successeur, l'ultime décision lui revient.

1747. Par ailleurs, le règlement de la succession charismatique, à défaut d'être une prérogative exclusive du chef, il devient celui d'un nombre restreint d'individus. En effet, parfois la succession du chef se règle au sein du comité central du Parti au pouvoir, souvent un Parti-unique. Encore faut-il observer que, dans ce cas, le comité directeur du congrès où l'organe collégiale classique parvient à un consensus sur le nom de leur futur chef. Cela d'autant plus que, c'est justement « [...] au cœur du parti que s'expriment les ambitions et s'ourdissent les complots ; c'est dans le secret pesant d'un club fermé que se décident les candidatures uniques par la nature, et que se trament les guerres de succession¹⁸⁵¹ ».

1748. Mais on note aussi que pour ce qui est de la décision concernant l'identité du successeur, le chef charismatique, afin d'éviter que son régime ne sombre dans une grave crise de succession après sa disparition, se charge lui-même, directement et exclusivement, de régler en amont la problématique de sa succession. Dans ce cas, comme on l'a vu dans le cadre de cette étude avec les exemples empiriques de Senghor, Ahidjo, Kenyatta, il désigne un successeur qu'il fait adouber par le Parti, c'est-à-dire qu'il amène les autres prétendants à accepter ce choix qui, ne peut être que le meilleur dans la mesure où il résulte de l'inspiration du "Père fondateur". Ensuite l'héritier présomptif est formé dans l'antichambre du pouvoir. Cette formation passe par sa cooptation à de hauts postes de responsabilité au sein desquels l'héritier présomptif s'initie progressivement à la gestion pratique du pouvoir dans l'attente de l'ouverture de la succession. On est tenté de dire qu'il s'agit de ce que Weber appelait l'« éducation charismatique »¹⁸⁵².

¹⁸⁵¹ Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, op. cit., p. 39.

¹⁸⁵² Voir à ce propos, Ségué Jean, *Charisme, prophétie, religion populaire*, op. cit., p. 161.

1749. Après avoir ainsi été formé à la gestion quotidienne et pratique du pouvoir, le successeur préventif n'a qu'à attendre sagement l'ouverture de la succession pour assurer la continuité du régime. Les cas de la Corée du Nord, de la Syrie que nous avons étudiée en constituent une illustration de ce procédé. En outre, il peut arriver que le « Père de la nation » mû par « l'éthique de responsabilité », et sentant que l'« éducation charismatique » de son successeur est achevée, se retire volontairement du pouvoir pour lui laisser la charge d'assurer dans la confiance et la tranquillité la continuité du pouvoir. Tels furent les cas de Senghor au Sénégal et d'Ahidjo au Cameroun que nous avons évoqués. Dans ce sens, on peut classer le cas Deng Xiaoping, dit le petit « Timonier » en Chine.

1750. En outre, dans le deuxième chapitre de ce titre, nous avons vu que ces quelques cas de succession parfaitement réussie en régime charismatique ne peuvent occulter le fait que ce type de régime se singularise particulièrement par des crises de succession, et que celles-ci atteignent généralement leur apogée en cas de disparition du chef charismatique. Nous avons effectivement vu que c'est à ce niveau que se trouve la phase la plus cruciale de la domination charismatique. Dans la mesure où de nombreuses expériences historiques ont mis en lumière que le charisme, étant un pouvoir strictement attaché à la personne de son titulaire, et lorsque celui-ci décède, si tout ne s'écroule pas à sa suite, il est extrêmement difficile que la continuité de sa fondation, c'est-à-dire son régime puisse être maintenue sans crise. Car, comme on l'a vu à travers plusieurs cas empiriques, l'« équation personnelle » du leader charismatique empêche l'émergence d'une autre figure capable de lui succéder, et parfois de son propre fait, lorsqu'il met en œuvre les ressources de son pouvoir en vue de satisfaire ce que nous avons appelé l'« obsession d'immortalité ».

1751. Par ailleurs, il convient de souligner qu'à partir du moment où ce pouvoir est hautement "intuitu personae", se pose alors le problème de sa transmissibilité à un autre titulaire. Le pouvoir étant une continuité, il peut être transmis à un autre, ou bien un successeur peut parvenir à s'imposer à ses rivaux. Cependant, ce dernier n'ayant pas les réseaux de fidélité de succéder, son prestige, son image, son style de leadership, que sa légitimité sera inévitablement contestée non seulement par ses rivaux, mais par une large fraction de la société. C'est en cela qu'on parle d'intransmissibilité du pouvoir charismatique, d'où une des explications des causes de la récurrence des crises de succession dans ce type de régime.

1752. Et en allant plus avant dans cette réflexion, force est de reconnaître que, derrière cette hypothèse de l'intransmissibilité du pouvoir charismatique, se cache une autre problématique : celle de l'institutionnalisation de ce pouvoir. En effet, tout ce que nous venons de dire conduit finalement à penser que la difficulté d'assurer la succession du chef charismatique met d'une certaine manière en lumière le fait que l'institutionnalisation du charisme semble improbable sur le long terme. Car une fois le leader disparaît, le régime charismatique ne peut être maintenu dans son essence initiale. Et même si sa légitimité en tant qu'institution sort renforcée du fait des périodes où la domination fut à son apogée, il est clair que le départ du chef charismatique lui ôte cette dimension. De fait, même si la question de la succession trouve un dénouement, il est improbable que le régime conserve sa dimension charismatique. Sur ce point, toutes les expériences montrent qu'une fois les leaders charismatiques disparus, leurs régimes s'institutionnalisent quelques temps après à d'autres systèmes incapables de se perpétuer autrement qu'en perdant ou en subordonnant leur essence charismatique¹⁸⁵³.

1753. Cette interprétation de la domination charismatique posé et admise, on comprend mieux pourquoi l'hérédité a été très souvent privilégiée comme l'ultime solution pour assurer la succession. Nous avons suffisamment souligné, au cours de cette étude, le fait que l'hérédité était en effet, de plus en plus perçue par certains comme, le moyen le plus sûr pour empêcher la survenance de la crise de succession en cas de disparition du leader, puis comme facteur naturel tendant à garantir la pérennité du régime. Un tel sentiment résulte généralement de l'existence d'un réflexe naturel à croire à l'hérédité du phénomène du charisme. Ainsi, même si dans les faits une telle perception est empiriquement improbable en vertu du caractère "intuitu personae" des qualités charismatiques, la puissance d'identification du leader charismatique est telle qu'elle se projette après sa mort sur sa descendance. Tels nous apparaissent les cas de Benazir Bhutto au Pakistan et d'Indira Gandhi en Inde.

1754. On ne pourrait mieux clore nos propos sur la succession en régime charismatique sans encore nous en référer à Max Weber. Nous n'aurions meilleure conclusion que celle qu'il nous propose ici à ce sujet : « *Lorsqu'il se fit sentir, le besoin irrépressible d'imposer un ordre et des règles pour les questions de succession put appeler*

¹⁸⁵³ Il ne fait aucun doute que les français qui ont vécu le début du régime de la Ve République sous le général de Gaulle, ne peuvent avoir la même sensation que ce qu'ils pourront vivre sous ses successeurs. Pourtant, il s'agit du même régime de la Ve République avec généralement les mêmes prérogatives.

différentes réponses. Soit la désignation du successeur qualifié par le dignitaire lui-même. Soit le choix d'un successeur désigné par ses disciples, ses hommes ou ses officiers [...]. Soit, enfin, la victoire de la croyance partout répandue selon laquelle le charisme était une qualité attachée à la lignée en tant que telle, et que c'était donc au sein de cette dernière qu'il fallait chercher la ou les personnes qualifiées ; de là, on passa au principe d'hérédité, avec lequel cette conception du charisme gentilice n'entretenait à l'origine aucun rapport¹⁸⁵⁴.»

¹⁸⁵⁴ Weber Max, *Hindouisme et bouddhisme*, Paris, éd. Flammarion, 2003, pp. 135-136.

Conclusion générale

1755. Notre ambition à travers cette étude était de revenir sur les phénomènes charismatiques, à travers une relecture des recherches antérieures, de faire une sorte de bilan, et de proposer des éléments de réponse à certains de ses aspects méconnus ou insuffisamment éclairés. Convaincu de l'utilité et de la pertinence du charisme comme moyen de légitimation du pouvoir, il nous a semblé important de contribuer à l'éclairer davantage. Cette étude nous a donc permis d'avoir la réponse à de nombreuses questions que pose le phénomène charismatique, plus particulièrement la question de sa pertinence comme procédé de légitimation du pouvoir. Nous aurons le plus grand intérêt dans cette ultime phase de notre étude, de revenir sur les éléments essentiels de nos points de vue quant à l'intérêt, l'utilité et à la pertinence du charisme. Mais avant, il nous semble nécessaire de passer en revue certains aspects importants du charisme que nous avons étudiés au cours de cette perspective.

1756. La prise en compte des points saillants de cette étude tient pour définitivement acquis, que c'est l'apport fondamental de la sociologie de domination de Max Weber qui a permis de sortir le concept du charisme de son origine religieuse primitive au point d'être perçu aujourd'hui comme l'un des grands principes de légitimation du pouvoir. Sans revenir sur le processus ou sur le cheminement du charisme de son origine religieuse à sa conceptualisation actuelle comme mode de domination politique, il conviendrait de ne pas perdre de vue le fait que Max Weber lui-même dit avoir emprunté le concept à un historien du droit canonique, Rudolph Sohm.

1757. On doit en effet pouvoir se souvenir que ce spécialiste du droit de la théologie chrétienne se servait du concept biblique du charisme ou du « don spirituel » pour interpréter la qualité religieuse exceptionnelle des prophètes de l'ancien testament, ainsi que leur façon de subjuguier les masses de profanes et leurs capacités d'entraînement des foules¹⁸⁵⁵. De fait, Sohm est en réalité le premier théoricien à s'être concrètement intéressé au phénomène du charisme. Cela, même si le grand mérite revient à Weber d'avoir réellement fait connu le charisme en tant que motif légitime de domination générale, mais plus particulièrement politique où le phénomène a plus d'influence et d'importance.

¹⁸⁵⁵ Ouédraogo J. M, *La réception de la sociologie du charisme de Max Weber*, op. cit.. p. 148

1758. Nous avons indiqué, au cours de cette étude, que c'est à partir de Max Weber que toutes les théories postérieures du charisme tentent d'élaborer et de proposer leur propre compréhension du concept. Et depuis lors, le charisme est devenu une notion féconde pour l'analyse des régimes politiques, mais aussi pour décrire l'œuvre exceptionnelle de certaines grandes figures historiques. Cependant, Max Weber vise plutôt le champ d'application du concept de charisme où il permet aux détenteurs du pouvoir d'exiger la "soumission" de ceux qui reconnaissent sa légitimité en tant que chef charismatique. En somme, sorti du contexte religieux par Weber, le charisme permet de décrire la capacité du détenteur du pouvoir d'inspirer ou de susciter la loyauté des gouvernants vis-à-vis de sa personne, indépendamment des règles ou de la tradition établies.

1759. Ceci dit, nous avons plusieurs fois constaté, au cours de cette étude que, bien que le concept du charisme ait été depuis lors sorti de son contexte religieux, y reste toujours viscéralement rattaché. C'est justement en cela, et nous l'avons indiqué, qu'il demeure, pour le commun des mortels, comme quelque chose de mystérieux, d'ineffable et d'inaccessible. Il subsiste une persistance dans les mentalités collectives que le charisme est quelque part un phénomène qui relève du surnaturel et de la transcendantale. De fait, nous avons vu que c'est justement ce qui explique la persistance des thèses en faveur de son innéité, en dépit du fait qu'il soit devenu un concept qui s'est fortement sécularisé. Ainsi, comme l'assure Weber lui-même, « *tout charisme prétend détenir un reliquat quelconque d'origine magique, ce qui veut dire qu'il est apparenté aux pouvoirs religieux et qu'il y a toujours en lui une grâce divine*¹⁸⁵⁶ ».

1760. Après avoir ainsi brièvement fait le point sur l'origine et la transformation du concept de charisme, il conviendra de passer en revue ce qui est notable dans ces spécificités. Et une des premières caractéristiques du charisme qui a d'emblée retenu notre attention est que, contrairement aux autres types de pouvoirs de domination, celui du charisme est subordonné d'abord à une acceptation par groupe, mais il est aussi soumis à une obligation de résultat quant aux réalisations concrètes des prétentions charismatiques. Ainsi, tout d'abord, il est établi que le charisme ne peut réellement être valable et prospérer que s'il est reconnu par un groupe de personnes. Autrement dit, le leader charismatique ne l'est réellement que lorsqu'il se constitue autour de lui un groupe d'individus qui décident

¹⁸⁵⁶ Citation de Weber disponible sur : <http://charisme.over-blog.com/article-31126842.html>

de se soumettre à son autorité en vertu des qualités personnelles qui lui sont prêtées. Si le charisme est de prime abord valide, il faut ensuite que son porteur parvienne à assurer sa domination par des résultats tangibles.

1761. De fait, si le détenteur du pouvoir charismatique prétend à une validité absolue, il est loin d'avoir une légitimité totale. De plus, afin de garder intacte sa légitimité, il se retrouve dans une sorte d'obligation permanente de prouver ou de mettre en valeur ses qualités charismatiques, sachant que dans le cas contraire, il court le risque de perdre sa légitimité de porteur de charisme¹⁸⁵⁷. Assurément, du point de vue théorique, c'est un facteur important qui, logiquement, met le chef charismatique face à ses responsabilités. Le charisme semble ainsi couvrir, plus que n'importe quel type de domination, tous les aspects de la réciprocité susceptibles de relier le chef à ses admirés.

1762. Cette façon de concevoir le fonctionnement de la domination charismatique nous paraît avoir une signification exceptionnelle. Car, contrairement aux autres types de domination, la domination charismatique ne doit particulièrement sa survie qu'au succès de sa mission. Et comme nous l'avons vu avec certaines figures charismatiques comme Mussolini, Hitler et tant d'autres, leur autorité charismatique a effectivement disparu à partir du moment où leurs prétentions charismatiques se sont avérées catastrophiques pour les peuples aux noms desquels ils agissaient. Et nous avons également vu, la dynamique extraordinaire de ces deux leaderships s'en est trouvée annihilée sur ce point, en dépit de la qualité de l'enthousiasme populaire qui les avait permis.

1763. L'intérêt des analyses qui précèdent était de montrer que le chef qui prétend exercer son pouvoir sur la base de son charisme ou de ses « qualités exceptionnelles » est dans une contrainte permanente d'entretenir son pouvoir par des succès bien réels ou des actions d'éclat. C'est de ce point de vue que Weber estime que le chef charismatique « [...] paraît abandonné de son dieu, de sa puissance magique, de sa puissance héroïque, si le succès lui reste durablement refusé, si surtout son gouvernement n'apporte aucune prospérité à ceux qu'il domine, alors son autorité charismatique risque de disparaître¹⁸⁵⁸ ». Tels nous est apparue la situation de certains de nos modèles étudiés. Conscient donc que le maintien de sa légitimité dépend de ce qu'il apporte concrètement à

¹⁸⁵⁷ Reinhard Bendix, *Max Weber et la sociologie compréhensible*, op. cit., p. 20.

¹⁸⁵⁸ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 321-322.

ses administrés, le chef charismatique est de ce fait constamment amené à se soucier de leur bien-être matériel et moral.

1764. À bien des égards, la domination charismatique, contrairement aux autres types de domination, parvient très rarement à se maintenir à longue échéance. Une de ses faiblesses est qu'elle est très vite atteinte par le processus de routinisation. Nous avons en effet souligné, à ce propos, que cette phase était cruciale pour l'avenir du pouvoir charismatique. Car c'est à ce niveau que l'épilogue de la domination charismatique s'achève de manière normale et vertueuse si la routinisation est réussie, ou de manière perverse si le leader charismatique échoue dans cette phase.

1765. En effet, comme nous l'avons maintes fois indiqué, les leaders charismatiques, comme tout autre détenteur du pouvoir, sont enclins à exercer un véritable pouvoir de domination. Plus encore, le pouvoir charismatique, par sa nature intrinsèque, tend à devenir absolu, à avoir une puissance illimitée, à être en permanence dans la démesure au point d'être l'alpha et l'oméga de tout le système. De fait, les chefs charismatiques sont souvent dédaigneux de tout ce qui peut contrarier leurs prétentions charismatiques. C'est en cela qu'ils insèrent rarement leur domination dans des structures organisationnelles stables et régulièrement établies.

1766. Conscients en effet que leur légitimité résulte de l'approbation ou de l'assentiment émotionnel des masses, ils ont donc tendance à court-circuiter les institutions préétablies pour tisser un dialogue direct avec celles-ci. Le général de Gaulle fut un exemple archétypal de ce type de procédé. On a vu, au cours de cette étude, que le libérateur de la France, a dépassé plusieurs caps de tempêtes politiques, en consolidant chaque fois son pouvoir, sinon son autorité à travers la reconnaissance plébiscitaire du peuple souverain. Et il avait pour principe de dire : « *De vous à moi* »¹⁸⁵⁹.

1767. La relation du leader à la masse est de ce point de vue, plus intime et plus directe. C'est donc cette chaleur intime entre l'un et l'autre qui fait la singularité du charisme. Nous avons longuement insisté sur le fait que la participation de la masse renforçait le pouvoir, et le légitime. Il faut n'avoir pas vu ou appris le retour d'exil de l'Ayatollah Khomeiny accueilli triomphalement par une marée humaine pour évoquer cet aspect du pouvoir charismatique avec détachement.

¹⁸⁵⁹ Cité par Lacouture Jean dans *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 39.

1768. Cependant, le problème de l'approbation de la masse qui sert de fondement à la légitimité du chef charismatique peut très vite s'inverser. L'opinion des masses est en effet très souvent changeante et versatile. L'histoire des leaderships charismatiques a toujours montré que l'extase suscitée par le leader, dans la masse, dure assez peu, plus elle se prolonge et elle s'émousse, puis vient la lassitude. De fait, la légitimité du chef charismatique est loin d'être définitivement acquise. Historiquement, le pouvoir charismatique est donc de courte durée. Il arrive en effet que le leader lui-même conscient que sa grâce charismatique est précaire et instable, décide d'y mettre volontairement un terme, tout en restant au pouvoir afin d'instaurer une structure organisationnelle destinée à normaliser l'ensemble de la société¹⁸⁶⁰.

1769. Après avoir personnalisé le pouvoir, le chef charismatique, sous l'effet de la routinisation de ses actions, chercherait ainsi à l'institutionnaliser sur un quotidien durable. C'est à ce stade que le pouvoir charismatique perd généralement son caractère extraordinaire, d'autant plus que la routinisation a pour effet de domestiquer la relation charismatique à des formes ordinaires de domination. Mattei Dogon résume ainsi : « *Imploré par des circonstances extraordinaires, le chef charismatique, en accomplissant sa mission, prépare le retour à une situation normale qui ne motive réellement le recours à une autre personnalité charismatique. [...] après avoir personnalisé le pouvoir, le chef l'institutionnalise*¹⁸⁶¹. »

1770. Il est remarquable de souligner que le général de Gaulle est encore l'une des grandes figures charismatiques contemporaines qui auraient admirablement réussi cette phase cruciale de routinisation et d'institutionnalisation du pouvoir charismatique, dans la mesure où, il a su transformer la « religion gaulliste »¹⁸⁶², pour emprunter l'expression de l'historien italien Gaetano Quagliariello, pour fonder un régime politique rationnel et ordinaire à composante charismatique. Il s'agit en effet du régime de la Ve République

¹⁸⁶⁰ Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 45.

¹⁸⁶¹ Dogon Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, op. cit., p. 233.

¹⁸⁶² « *La religion gaulliste* », est un essai nourri de dix années de recherche parmi les archives les plus intimes du général de Gaulle. L'auteur Gaetano Quagliariello y décortique la nature, les formes et les manifestations du charisme de Charles de Gaulle. Il est remarquable de souligner que, dans la phase politique du gaullisme, l'auteur met un accent particulier sur la stratégie plébiscitaire du général de Gaulle dans son extraordinaire relation avec le peuple français. Voir Gaetano Quagliariello, *La religion gaulliste*, éd. Perrin, Paris, 2007, 611.p

instauré en 1958 par le général a une certaine affinité structurelle avec le modèle wébérien de la démocratie plébiscitaire des chefs¹⁸⁶³.

1771. On sait désormais que ce type de leadership charismatique vertueux est en général animé par ce que Weber appelle « l'éthique de responsabilité ». En effet, contrairement à Mussolini dans l'Italie fasciste où le « *Duce a toujours raison* », chez les leaders charismatiques vertueux, c'est plutôt le peuple qui a toujours raison. Une telle conception du pouvoir charismatique fait que la phase de la routinisation du charisme se déroule normalement. Si la tentative de prolonger, d'objectiver, de conserver et de perpétuer la domination charismatique échoue, le leader charismatique "vertueux" prendra acte de cet échec.

1772. De fait, il tentera de normaliser la situation, s'il ne se retire pas tout simplement du pouvoir, plutôt que d'essayer de s'accrocher désespérément à l'illusion d'une domination charismatique qui n'en n'est plus une. Dans cette perspective, il conviendra de classer le retrait définitif du général de Gaulle du pouvoir après le vote du non au référendum de 1969. C'est dans ce même sens qu'on pourrait également interpréter la tentative de démission de Nasser à la tête de l'État égyptien le 9 juin 1957, après la débâcle de son armée contre Israël lors de la guerre des six jours¹⁸⁶⁴.

1773. Par ailleurs, toutes les dominations charismatiques ne parviennent pas à assurer la phase cruciale de la routinisation du charisme. Nous avons vu, avec Max Weber, que le véritable problème sous-jacent à la routinisation constitue « [...] le passage de la direction et des principes administratifs charismatiques à la direction et aux principes administratifs

¹⁸⁶³ Cette hypothèse a été mise en lumière de manière assez frappante par de nombreux théoriciens dont Raymond Aron, pour qui, le régime de la Ve République est un régime où le « *Chef charismatique élu au suffrage universel, qui prend seul les grandes décisions, responsable devant sa conscience ou devant l'histoire, tel que les despotes l'ont caricaturé entre les deux guerres, tel que le président de la République français l'incarne depuis 1959.* » Cf. Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, op. cit., pp. 567-568.

¹⁸⁶⁴ Il convient de rappeler que, le Président Nasser, à la tête d'une coalition des États arabes s'était engagé dans une guerre en juin 1956 pour la destruction de l'État d'Israël. Ainsi, six jours après le déclenchement des hostilités, les armées des pays arabes furent vaincues par l'armée israélienne. Tirant donc les conséquences de cette défaite, en tant que leader charismatique ayant échoué à apporter la victoire à son peuple, le 9 juin, le Raïs égyptien s'adresse à la population égyptienne en qualifiant la défaite militaire de « revers » humiliant (assurément pour son égo de chef charismatique qui doit absolument prouver ses qualités extraordinaires par des victoires). Il endosse ainsi la responsabilité de la défaite annonçant en conséquence, sa démission de toutes ses fonctions publiques. À l'issue de son discours, plusieurs milliers d'égyptiens descendent spontanément dans les rues du pays, suppliant le Raïs de rester au pouvoir. Finalement, le lendemain, Nasser revient sur démission du pouvoir.

*quotidiens*¹⁸⁶⁵». Ainsi, si certains comme de Gaulle, Senghor, Ahidjo ont parfaitement réussi à assurer la transition entre l'effervescence charismatique et une vie institutionnelle rationnelle, stable et ordinaire, ce n'est évidemment pas le cas de bon nombre de dominants charismatiques.

1774. On ne peut s'empêcher de citer à ce propos le cas frappant de Kwamé Nkrumah. On se souviendra que ce 'Père fondateur' du panafricanisme africain, après avoir vaillamment soustrait la Côte d'or du joug du colonialisme britannique pour en faire le Ghana d'aujourd'hui, échoua lamentablement dans la phase de l'institutionnalisation de son pouvoir. On ne doute pas qu'il a dû prématurément être privé de son « don de grâce » au point que très peu de temps après avoir conquis le droit à la souveraineté nationale pour son peuple, chassé du pouvoir par un putsch militaire, il fut cruellement déchu de sa légitimité charismatique. Mais qu'on ne se méprenne pas sur le caractère non authentique de ce charisme, car la perte de la grâce charismatique n'a eu aucune incidence sur celui-ci.

1775. Nous devons garder à l'esprit que ni la durée ni le succès ne peuvent permettre d'établir à coup sûr le caractère authentique et non authentique du charisme. Plusieurs figures historiques du leadership ont été objectivement dotées d'un ascendant charismatique sur les masses, sans qu'elles ne parviennent à le transformer véritablement ou durablement en une construction politique ou un mouvement charismatique viable, tout simplement parce que les rapports de force n'ont pas été en leur faveur. Tel nous est apparu le cas de Trotsky dans la guerre de succession au pouvoir de Lénine. Nous avons vu que, bien qu'étant moins flamboyant que Trotsky, Staline est parvenu à s'imposer et à emporter la dite bataille de succession. Et même l'« affaire du testament caché de Lénine », n'aurait eu finalement aucun effet sur la montée en puissance de Staline vers le pouvoir suprême. Or, suivant l'historiographie, il apparaît clairement que, pour son ascension au pouvoir, Staline n'a agi ni par son verbe, ni par sa prestance. Il semble que l'« Homme d'acier » n'avait aucune éloquence particulière ni aucun contact personnel ni aucune chaleur intime avec la foule¹⁸⁶⁶.

1776. Il est évident que cette hypothèse sur Staline étaye parfaitement le postulat d'André Malraux. En effet selon lui, il est très peu probable que le pouvoir des

¹⁸⁶⁵ Max Weber, *Économie et société*, op. cit., p. 334.

¹⁸⁶⁶ Voir Baczko Bronislaw, *La fabrication d'un charisme*, Revue Européenne des sciences Sociales, Staline et le stalinisme, Suisse, t. 19, n°57, 1981, pp. 29-44.

personnalités exceptionnelles que l'on qualifie généralement de charismatiques repose sur le charisme¹⁸⁶⁷. S'inspirant du cas du général de Gaulle, Malraux soutient que l'homme du 18 juin n'était pas forcément charismatique au sens wébérien du terme : « *Ses discours, ses conférences de presse, n'avaient rien de charismatique. Sa force était est toujours dans l'autorité, non dans la contagion.* »¹⁸⁶⁸ Suivant la thèse de Malraux, l'ascendant de Gaulle sur les Français reposait en réalité sur le caractère moral de sa personnalité, sur son autorité et sa capacité à établir l'ordre. C'est de ce point de vue que de Gaulle était vu par des Français comme étant un être exceptionnel, voire un magicien irremplaçable : « *On ne trouvera pas tous les cinq ans un de Gaulle pour remettre de l'ordre dans la maison* »¹⁸⁶⁹.

1777. En nous inspirant de ce postulat d'André Malraux, on a mis en lumière au cours de cette étude que le pouvoir se trouvait dans l'emprise autoritaire et l'ascendant moral des Chefs, plutôt que dans leur charisme ou la séduction affective qu'ils arrivaient à exercer sur les masses. En effet, la séduction et la popularité ne sont pas du tout suffisant pour établir une relation charismatique. C'est sans doute pourquoi Mussolini, par exemple, se servait habilement de tous les aspects du leadership charismatique. Rappelons à ce propos, que si le Duce du fascisme ne mettait pas en scène les aspects les plus fascinants ou séduisants de sa personnalité, estimant que le peuple est « *une putain qui préfère le mâle le plus fort* »¹⁸⁷⁰, il s'en remettait au caractère viril et autoritaire de son régime.

1778. À la lumière de tout ce qui précède, on a pu comprendre que ce n'est pas seulement sur la fascination émotionnelle que les dominants charismatiques s'assuraient leur légitimité, mais sur « *le caractère traduit en acte* »¹⁸⁷¹. Et encore faut-il qu'ils aient en leur faveur le rapport de force institutionnel pour pouvoir concrètement « traduire en acte » leur charisme. Dans la mesure où, comme on l'a vu avec le cas de Staline, la dynamique du charisme découle de la puissance du système de domination politique. Car, si Staline a pu s'imposer aux meilleurs orateurs de la révolution Russe, c'est grâce à la puissance de l'organisation bureaucratique et politique qui soutenait sa démarche¹⁸⁷².

¹⁸⁶⁷ Voir Jacques Vermette et Richard Cloutier, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, op. cit., pp. 104-105.

¹⁸⁶⁸ André Malraux, Cité par Vermette Jacques et Cloutier Richard, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, op. cit., pp. 104-105.

¹⁸⁶⁹ Dogan Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*, op. cit., pp. 321-322.

¹⁸⁷⁰ Febvre Lucien. *Psychologie de peuples et de meneurs de peuples*. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 1e année, N. 4, 1946. p. 352.

¹⁸⁷¹ Charlot Jean, *Le phénomène gaulliste*, éd. Fayard, Paris, 1970, p. 43.

¹⁸⁷² Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, op. cit., pp. 122-123.

1779. Ce qui est encore une des manifestations du fait que le charisme seul ne saurait suffire pour réaliser une construction politique viable et à longue échéance, si le leader ne parvient pas à soutenir ses prétentions sur un système d'action centrale hégémonique ou par une mainmise sur les instruments du pouvoir. Car comme le dit implicitement Hannah Arendt : « *les masses ne se laissent pas gagner par les succès passagers de la démagogie (charisme), mais par la réalité et la puissance visibles d'une "organisation vivante"* »¹⁸⁷³. Ainsi, comme on l'a dit, ce postulat est apparu très pertinent pour expliquer l'échec de Trotsky dans la guerre de succession en Union Soviétique.

1780. Nos analyses qui précèdent permettent d'insister davantage sur la différence entre le charisme et certains phénomènes comme la simple séduction ou la simple popularité, dans la mesure où ces dernières tendent à banaliser le concept du charisme. On voit que le charisme est de plus en plus attribué sans la moindre rigueur scientifique, à n'importe quel quidam dont l'image polycée passe bien dans les médias ou qui suscite la curiosité et l'affection de quelques personnes. À travers ce type d'explications on s'est efforcé de montrer que le charisme est plutôt la qualité extraordinaire des personnages révolutionnaires doués non seulement d'un rayonnement personnel exceptionnel sur les foules, mais aussi capable de transformer ou de révolutionner le quotidien de ceux qui subissent leur ascendant. En somme, l'aspect fondamental du charisme repose sur la qualité « extraordinaire ou exceptionnelle » reconnue à une personne, qualité qui conduit un groupe de personnes à accepter que l'exercice du pouvoir par l'individu en question soit légitime, normal et juste.

1781. Pour reprendre le fil conducteur de notre explication, nous avons jugé bon de rappeler des cas d'opposition farouche à la phase de la routinisation du charisme. Et nous n'avons pas manqué de souligner que ceux-ci débouchaient malencontreusement sur des perversions de la domination charismatique. Une telle situation est classiquement liée au fait que certains chefs charismatiques sont disposés à déployer tous les moyens, même les plus extrêmes, pour empêcher la routinisation de leurs prétentions charismatiques. Ils veulent toujours régner en maîtres charismatiques, et lorsque le pouvoir commence à s'éroder, le jeu de fascination et de séduction pour attirer l'adhésion de la masse change subitement de caractère.

¹⁸⁷³ Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, op. cit., p. 123.

1782. Le pouvoir de persuasion devient du coup un pouvoir d'imposition. Dès lors, il est évident qu'il ne s'agit plus, en la circonstance, de provoquer l'enthousiasme, ni même tout simplement l'adhésion des masses, mais de l'imposer. Dans ces conditions, le peuple n'est plus convié qu'à admirer et à obéir sans condition au Duce, au Führer ou au Caudillo. L'irresponsabilité devient de ce fait le lot permanent, l'éthique étant en général désormais identifiée avec les intérêts à court terme du régime et de son chef. On a donc vu que le comportement de cette catégorie de chefs charismatiques était inspiré par une pure « éthique de conviction »¹⁸⁷⁴. Car, convaincus de la justesse intrinsèque de leurs missions, et que le pouvoir leur revient de droit, ils sont de ce fait totalement indifférents non seulement aux moyens utilisés mais également aux effets pervers qui en résultent¹⁸⁷⁵. Se croyant porteur d'une mission salvatrice, rien ne doit empêcher la réalisation de celle-ci, même les méthodes les plus abjectes.

1783. On pourrait alors parler avec raison d'amoralisme de la politique développé par une certaine école de pensée comme celle de Machiavel, une pratique de la politique uniquement guidée selon la philosophe Catherine Colliot-Thélène par la conquête et la conservation du pouvoir¹⁸⁷⁶. Tels nous est apparu le règne des leaders charismatiques paranoïaques et totalitaires que l'Occident a connu pendant une période récente du XXe siècle, plus exactement entre les deux-guerres. C'est pourquoi, dans notre titre consacré aux grandes figures mondiales du charisme, nous n'avons pas hésité à mettre en lumière ce type de perversion du charisme avec l'étude de Mussolini, Staline, Mao, et ce, pour mettre en lumière le fait que le charisme est un phénomène à double tranchant dont la finalité peut s'avérer positive ou négative.

1784. Aussi, comme nous l'avons indiqué au départ de cette étude, la finalité extrêmement perverse du pouvoir charismatique repose la question de sa pertinence. Nous réserverons la discussion de cette question dans l'ultime phase de notre exposé. Car nous voudrions, pour conclure ces réflexions sur le charisme, présenter quelques observations sur l'utilité du concept en tant que principe de légitimation du pouvoir.

1785. Il nous faut d'abord souligner ce qu'on pourrait retenir in fine de nos réflexions antérieures sur la deuxième partie de cette thèse entièrement consacrée à la

¹⁸⁷⁴ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 49.

¹⁸⁷⁵ Voir les explications de Catherine Colliot-Thélène sur les deux éthiques celle de la responsabilité et celle de la conviction dans *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 61.

¹⁸⁷⁶ Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 61

problématique de la succession en régime charismatique. Rappelons d'emblée que l'intérêt d'une réflexion sur la succession en régime charismatique reposait sur plusieurs constats dont le plus important est l'idée généralement admise que la succession y débouche inmanquablement sur des crises. Face à un tel postulat, il était nécessaire d'en rechercher les causes, d'en analyser les effets et de tenter d'en découvrir l'antidote. Dans cette perspective, l'analyse rétrospective des situations empiriques de succession charismatique nous a amenés à deux observations.

1786. Dans la première, contrairement aux idées reçues, toutes les successions charismatiques ne débouchent pas inéluctablement sur des crises. Une telle observation a mis en lumière le fait que les mécanismes de succession sont divers et variés, et dépendent très souvent de la nature des régimes, de l'histoire du pays, de la conception du pouvoir du succédé, en l'occurrence du chef charismatique. Et de notre observation, deux grands procédés de succession s'en dégagent : les procédés démocratiques de succession et les procédés autoritaires. Tous deux sont naturellement utilisés respectivement selon la nature antiautoritaire du régime charismatique et selon la nature autoritaire. En clair, les mécanismes de règlement de succession en régime charismatique ont été classifiés selon que le peuple intervient ou non dans la désignation du choix du successeur du chef charismatique.

1787. Il est donc ressorti de notre étude que, compte tenu de la nature généralement autoritaire des régimes charismatiques, les procédés de succession où la participation du peuple est sollicitée dans le choix du successeur du chef, restent assez modestes. D'une certaine manière, le règlement de la succession étant un élément très sensible pour le régime, celui-ci reste en général, dans le fond comme dans la forme, une prérogative exclusive du chef charismatique lui-même. Ainsi, les mécanismes successoraux et la désignation du dauphin sont orchestrés conformément à sa volonté. Tels furent les cas de Senghor et d'Ahidjo¹⁸⁷⁷.

1788. Et dans une deuxième observation, nous avons vu que les procédés de succession remarquablement réussis ne résistent réellement à l'analyse que lorsque les

¹⁸⁷⁷ Nous avons vu en effet avec ces deux cas où les successions des "Pères" des indépendances africaines se sont avérées particulièrement problématiques, que certains parviennent tant bien que mal à assurer un transfert apaisé du pouvoir, conférant ainsi à la succession politique ses titres de noblesse. Rappelons à ce propos, que pour assurer la succession, ces deux figures historiques du charisme africain se sont efforcées d'éduquer charismatiquement pendant des années leurs dauphins politiques à la gestion du pouvoir d'Etat, puis ce sont retirés à leur cédant le pouvoir.

successions se déroulent du vivant du succédé comme ce furent les cas de nos modèles précités. Car, si entre-temps le chef charismatique venait à disparaître brusquement, il n'est pas certain que ce qui a été prévu par ce dernier pour régler la question de sa succession soit réellement respecté au pied de la lettre par les différents prétendants. C'est ce que nous avons montré à travers une analyse de plusieurs cas empiriques de succession comme celles de Lénine, de Mao et d'Houphouët. À ce propos, nous avons mis en évidence que la disparition du chef charismatique rabat les cartes et aiguise l'appétit des successeurs-rivaux, chacun se sentant en définitif, légitime de vouloir revendiquer sa succession. De fait, la multiplicité des prétendants à la succession charismatique et le choc des ambitions placent le régime sous la menace d'une guerre des chefs.

1789. En effet, la puissance et les prestiges attachés au pouvoir en général, et au pouvoir charismatique en particulier, ne laissent aucun des successeurs-rivaux du chef charismatique indifférents. « L'étalon-maitre » n'étant plus là, chacun se découvre subitement des vertus de chef jusque-là ignorées de lui-même. Et la tentation étant très forte, tous revendiquent à la fois avec vigueur le pouvoir, et sont prêts à tout pour légitimer leurs ambitions, chacun s'estimant être le digne héritier du Père fondateur, l'irréductibilité des uns et des autres à avoir gain de cause crée de vives rivalités conflictuelles qui peuvent à tout moment s'avérer explosives. Un tel inventaire permet d'expliquer les crises de succession en régime charismatique.

1790. En illustration de ce propos, nous avons vu qu'une telle situation s'appliquait parfaitement au cas de la Côte d'Ivoire, après la disparition, en 1993, de son premier Président Félix Houphouët-Boigny, l'homme charismatique qui aura orienté, de façon déterminante, la praxis et la pensée politique dans ce pays durant trente-trois ans. Rappelons qu'en dépit de l'institution des règles successorales, et la désignation d'un dauphin constitutionnel, la succession de ce Chef d'État africain a débouché sur une grave crise. En effet, dix-sept ans après la mort de Félix Houphouët-Boigny, la « locomotive économique » de l'Afrique de l'Ouest francophone se trouva subitement dans la tourmente. Ce pays manifesta sa grande vulnérabilité en basculant dans la guerre et le désordre institutionnel dont le point culminant fut la guerre civile de 2010.

1791. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Côte d'Ivoire peine manifestement à trouver au Père de la nation un successeur à la légitimité incontestable. Le plus surprenant dans cette situation est que Félix Houphouët-Boigny, l'homme qui, à l'orée de

son déclin, ou plus pudiquement, dans sa phase de routinisation du charisme, était devenu la risée d'une fraction importante de son peuple, est curieusement redevenu après sa mort, la seule référence politique pour la plupart des Ivoiriens. La plupart de la population reste en effet nostalgique de la période de stabilité, de paix et la relative prospérité sur le plan économique, social, politique voire diplomatique, que le pays avait connu sous son règne. Ainsi, aujourd'hui plus de dix-sept ans après sa mort, beaucoup d'acteurs politiques, anciens collaborateurs ou non, regrettent Houphouët-Boigny, et se réclament de l'houphouëtisme.

1792. De façon plus générale, la situation observée ainsi en Côte d'Ivoire pourrait être mise en perspective pour accréditer l'hypothèse de l'irremplaçabilité des chefs charismatiques. Autrement dit, le régime charismatique est consubstantiellement lié à la personne de son fondateur. En conséquence, sa disparition plonge la nation dans une sorte de nostalgie amplifiée par les incertitudes que font planer le règlement de sa succession. En somme, le charisme apparaît donc comme un pouvoir strictement attaché à la personne unique du chef, et lorsqu'il vient à disparaître, le pays est plongé dans une situation politique mouvementée. A première vue, et c'est là une de ses spécificités, la crise est provoquée par la mésentente entre les successeurs-rivaux du chef charismatique.

1793. L'historiographie de nombreux régimes charismatiques illustre parfaitement qu'en cas de disparition du chef charismatique, le pouvoir peut être transmis à un successeur désigné (le cas de Hua Guofeng, le successeur testamentaire de Mao Zedong), ou alors, il peut arriver que quelqu'un parvienne rapidement à s'imposer à ses rivaux (comme ce fut le cas de Staline après la mort de Lénine). Mais cela ne suffit pas toujours pour assurer la continuité du régime du cujus. Car, n'ayant pas les réseaux de fidélités du succédé, ni son prestige, ni son image, encore moins son style de leadership, la légitimité de l'éventuel successeur risque d'être fortement contestée par ses rivaux.

1794. L'analyse des relations du pouvoir charismatique et de leur complexité ne nous donne aucun doute sur le caractère extrêmement « conflagrant » des successions en régime charismatique. C'est aussi pourquoi, on note une certaine prégnance de la succession héréditaire comme une sorte d'antidote censée faire face à une éventuelle crise du système politique. On a pu observer au cours de notre enquête que la succession héréditaire apparaît clairement le procédé de plus en plus sûr pour régler la succession du chef charismatique. Traduction d'un pouvoir personnalisé et personnifié, le chef-fondateur cherche en effet à

transmettre le pouvoir à un son fils ou à sa fille afin de garantir la survie de son régime et, conséquemment, d'assurer la pérennité de son héritage politique, d'où la prégnance de plus en plus croissante des procédés héréditaires de succession, et ce, pour éviter l'enlisement de la crise de succession et assurer la continuité du régime.

1795. Quoi qu'il en soit, la complexité du pouvoir charismatique est telle qu'il est bien hasardeux d'affirmer péremptoirement s'il constitue au final une vertu ou un vice, un accomplissement ou un défaut. Il est évident que le charisme provoque des effets politiques et sociaux contradictoires, nous l'avons longuement souligné tout au long de cette étude. Toutefois, nous devons avoir à l'esprit que le charisme, comme tout pouvoir, a des forces et des faiblesses. Comme le disait Weber lui-même, « [...] *il n'existe pas de phénomène social qui serait théoriquement ou totalement bénéfique ou totalement néfaste, mais il peut devenir l'un ou l'autre par l'usage empirique que les hommes en font*¹⁸⁷⁸ ».

1796. Ainsi, sans minorer les effets pervers du charisme que nous n'avons pas hésité à mettre en lumière au cours de cette étude, nous avons choisi d'accorder les dernières pages aux vertus du charisme. Notre objectif de départ étant de montrer la pertinence de ce concept comme forme de légitimation du pouvoir, cette ultime phase de notre étude constituera une sorte de plaidoyer en sa faveur. Nous espérons pouvoir ainsi apporter notre modeste pierre à l'édifice dans ce processus de réhabilitation du charisme puissamment entamé par certains théoriciens. Ainsi, nous nous proposons de passer d'abord en revue certains aspects positifs du charisme qui méritent d'être retenus.

1797. En effet, il s'agit d'examiner la question du charisme à la lueur de ce qu'il apporte concrètement de positif non seulement au porteur du charisme lui-même mais aussi à la société dans laquelle le phénomène surgit. Les questions qui méritent d'être posées sont les suivantes : À quoi sert concrètement la soumission à un chef charismatique ? Quels peuvent être les vertus ou les effets positifs de la domination charismatique ? Afin de mieux répondre à ces interrogations, nous analyserons dans une première partie les vertus psychologiques de l'apport du charisme (I), puis dans une deuxième partie, nous soulignerons les capacités de transformation du charisme (II). Et enfin, nous terminerons sur ses apports les plus concrets particulièrement sur le plan politique (II).

¹⁸⁷⁸ Julien Freund, *Etudes sur Max Weber*, op. cit., p. 217.

I- Les vertus psychiques du charisme : les satisfactions morales et psychologiques de l'expérience charismatique

1798. Il nous est apparu important de nous intéresser de près aux vertus psychologiques du charisme, dans la mesure où tout leadership est un phénomène qui relève d'abord de la psychologie sociale et individuelle. Car, comme l'affirme Eugène Enriquez, « *le plus intime de l'être humain nous renvoie au plus essentiel du social, les problèmes les plus fondamentaux de la société s'inscrivent dans le corps et dans la psyché*¹⁸⁷⁹ ». Or, nous avons l'impression que le facteur psychologique de la domination charismatique n'est pas suffisamment pris en compte, ni suffisamment élaboré. C'est pourquoi il est nécessaire d'y revenir pour souligner que la toute première satisfaction d'une expérience charismatique est d'abord d'ordre moral et psychologique.

1799. Nous avons vu, au cours de cette étude, que la relation charismatique créait des mécanismes d'identification entre le leader et ses suiveurs, lesquels leur procurent psychologiquement la sensation de vivre quelque chose d'exceptionnel avec le chef auquel il s'identifie. Et selon la psychanalyse freudienne, il se crée entre le leader charismatique et les masses une sorte de « l'idéal du moi »¹⁸⁸⁰. Celui-ci est renforcé par le discours charismatique qui, bien souvent, s'annonce comme un discours d'espérance. Et même si ce dernier est basé sur l'illusion d'un monde meilleur, il demeure très rassurant du point de vue psychologique. Comme l'écrit Freud, « *dans l'Église (par exemple) prévaut le même mirage (illusion) qu'un chef suprême est là [...] qui aime tous les individus de la foule d'un égal amour, de cette illusion, tout dépend*¹⁸⁸¹ ».

1800. Pour paraphraser Freud, on dira qu'il est indubitable que ce lien unissant chaque suiveur isolé du chef charismatique est également la cause de leurs liens mutuels. Et cette identification des uns et des autres contribue efficacement au triomphe de la cause devenue commune. De fait, le charisme apparaît comme un paradigme fédérateur. C'est à juste titre que Jean Lacouture le qualifie de « *plus grand dénominateur commun* » se présentant comme une preuve d'existence à la fois individuelle et collective¹⁸⁸². Ce qui est loin d'être banal dans nos sociétés d'aujourd'hui de plus en plus en voie de disharmonie

¹⁸⁷⁹ Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat*, op. cit., p. 23

¹⁸⁸⁰ Sigmund Freud, *Essais de la psychanalyse*, Chap. 5 : « *Deux foules artificielles : l'église et l'armée* », op. cit., p. 172.

¹⁸⁸¹ *Idem.* p. 172.

¹⁸⁸² Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53.

sociale et morale¹⁸⁸³. Dans ces conditions, l'irruption des chefs charismatiques paraît fort utile dans la mesure où, pour emprunter une autre expression de Jean Lacouture, ils ont un rôle de « *moniteurs de conduite* »¹⁸⁸⁴.

1801. En effet, la figure charismatique en se posant comme repère privilégié autour duquel l'ensemble du groupe peut retrouver son unité sociale ou politique semble contribuer par-là à une structuration de la société autour d'un idéal commun. En somme, on retiendra à ce niveau que l'émergence du chef charismatique permet de réduire les pressions de l'environnement social. Il contribue par conséquent à apaiser chez les suiveurs les tensions psychologiques générées par les sociétés de plus en plus en voie de problématisation. La vertu du charisme ici est la fonction de réassurance symbolique qu'exerce la présence du chef.

1802. Par ailleurs, l'attachement à l'irrationnel, au sensationnel, à l'envie d'adoration ou de démesure, cet appel à suivre des émotions fortes sont autant d'éléments à prendre en considération dans la satisfaction psychologique de l'expérience charismatique. Et même si le rôle du charisme peut parfois apparaître anecdotique, utopique et tonitruant, il a une importance psychique du fait de la ferveur émotionnelle qui l'accompagne. L'effervescence émotionnelle que suscite le porteur charismatique est en effet de nature à insuffler un élan d'enthousiasme général qui, pendant un moment donné, aussi bref soit-il, permet aux masses de s'échapper de la torpeur, de l'apathie du quotidien et de l'engourdissement profond dans lesquels sont plongées les sociétés d'aujourd'hui où l'existence humaine est de plus en plus stressante.

1803. Le leader charismatique a donc un rôle fonctionnel. Car, dans une situation d'anxiété, les gens imaginent difficilement des alternatives nouvelles pour leur propre avenir. Dans ces conditions, le leader charismatique apparaît donc comme une issue qui permettra de réduire la pression de l'environnement sur les dominés. En plus d'être ici un anti-stressant, il permet à la société de croire à nouveau en son destin ; et de ne pas se laisser emporter par le désenchantement et le fatalisme de la dure réalité de la vie sociale, politique et économique. Le porteur de charisme trouvera une adhésion d'autant plus

¹⁸⁸³ Voir à ce propos, Bertrand de Jouvenel, *Du pouvoir : Histoire naturelle de la croissance*, Paris, éd. Hachette, 2006, pp. 541-557.

¹⁸⁸⁴ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 53.

grande que les répercussions de diverses tensions politiques et sociales qui nécessitent son apparition seront transversales aux différents groupes sociaux.

1804. Terminons sur ces effets psychologiques du charisme ô combien importants ! Car pour des gens angoissés, ils peuvent constituer des vertus « thérapeutiques ». Et comme on l'a vu, la présence du leader charismatique suffit pour adoucir, abolir les maux de l'âme tels que la désespérance, la dépression et le doute. Nous nous sommes beaucoup attardés sur cet aspect parce qu'il nous semble d'une grande importance, comme nous l'avons déjà dit. Les hommes et les femmes angoissés par une crise éprouvent très rapidement une espèce d'apaisement joyeux à la vue de la figure rassurante de ces hommes aux qualités exceptionnelles. À cela, il convient d'insister sur les aspects psychosociologiques mis en évidence dans le charisme : la relation fusionnelle, affective, entre le leader charismatique et ses partisans.

1805. Ces grands meneurs « manieurs d'hommes » fascinent les masses en présentant des projets alternatifs, des formules qui selon eux, doivent amener la sûre réalisation de tous les rêves et de toutes les espérances. Les mouvements charismatiques sont donc des temps d'effervescence, d'hystérie collective, au cours desquels les citoyens vivent sensationnellement la politique. Dans cet élan, même ceux qui n'osaient ou qui auparavant ne s'étaient jamais intéressés à la chose publique, notamment à l'art de la gestion de la cité s'y intéressent subitement. Entraînés dans un mouvement charismatique, ces hommes et ces femmes qui, hier, vivaient cloîtrés dans leur bulle ou dans leur carcan individualiste, se passionnent désormais pour tout ce qui touche à la collectivité. Une telle transformation est opérée par le message charismatique qui touche généralement « *aux émotions du cœur, puis aux cordes de la foi, et fait appel aux espérances du désir*¹⁸⁸⁵ ». En somme, on retiendra qu'à ce stade, le charisme débouche dans la société sur la création d'une situation à la fois fonctionnelle et passionnelle où croyances et illusions se partagent la direction des actions humaines.

1806. Cependant, nous avons vu qu'en dépit de tous ces éléments forts intéressants pour le bien-être psychologique des suiveurs charismatiques, ils ne peuvent prospérer longtemps si, en aval, le leader tarde à traduire dans les faits la dynamique des processus psychologique qu'il a su créer en amont. Le leader charismatique doit impérativement

¹⁸⁸⁵ Serge Moscovici, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, op. cit., p. 18.

donner par des signes extérieurs des manifestations très concrètes de son pouvoir. Cela est d'autant plus vrai que le charisme naît de manière générale sur la pression des circonstances et des événements. Ce sont généralement des crises de croyances, à la gouvernance des dirigeants ordinaires qui prédisposent les masses à l'accueil des leaderships charismatiques.

1807. Ainsi, après le moment d'euphorie, de joie, et de satisfaction psychologique d'avoir pour chef le « héros » charismatique, le moment des comptes d'une manière ou d'une autre s'imposera. La domination charismatique n'a de sens que si elle produit réellement des résultats concrets. C'est seulement à partir des manifestations effectives avec la réalisation de la mission afférente qu'on n'apprécie le charisme d'un homme ou d'une femme. Et cette obligation de résultat qui incombe ainsi au chef charismatique est un facteur positif à mettre à l'actif de la domination charismatique, dans la mesure où il pousse le chef charismatique à se soucier constamment du bien-être matériel et moral de ses sujets, puisque sa légitimité dépend de ce qu'il apporte concrètement à ces derniers, d'autant plus que nous avons vu, avec des cas empiriques comme celui de Mussolini, que la déception et la colère que les partisans charismatiques exprimaient étaient toujours à la mesure de l'espoir suscité.

1808. Ainsi, après avoir souligné que la première vertu du charisme était le bienfait moral ou la satisfaction psychologique qu'elle procure à ceux qui sont prêts à vivre cette expérience effervescente riche en émotions, penchons-nous maintenant sur les actes concrets des chefs charismatiques. L'analyse que nous proposons est d'expliquer d'abord en quoi le charisme peut être une force accomplissement. On verra que le leader charismatique de par son dynamisme et son énergie, a une grande capacité de mobilisation en matière de réalisation de l'idéal commun. C'est pourquoi nous tenterons de démontrer que le leader charismatique est un leader transformationnel. Deuxièmement, il nous faudra analyser en quoi consiste réellement cette transformation.

II-Le charisme comme force d'accomplissement et moyen de transformation de l'idéal personnel et collectif

1809. Nous l'avons que les chefs charismatiques s'assignent généralement pour mission de transformer radicalement la société dans laquelle ils surgissent. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, du fait de leurs « qualités extraordinaires », ils disposent d'une

panoplie de ressources pour atteindre leurs missions de transformation de la société. À ce propos, on a souvent noté que les qualités sur lesquelles ils s'appuient, de façon caractéristique, constituent entre autres leur passion, leurs forces de caractère, et aussi leur abnégation dans l'effort et surtout leur optimisme à toutes épreuves. Ces éléments constituent en quelque sorte, le moteur de leurs actions. Ayant pour objectif vital d'accomplir leurs prétentions charismatiques avec succès, ils se dévouent passionnément et avec abnégation à celles-ci¹⁸⁸⁶. Ainsi, ils vivent pour leurs causes et aspirent à leurs œuvres jusqu'à leurs réalisations concrètes¹⁸⁸⁷.

1810. En outre, les expériences charismatiques ont toujours montré que le porteur du charisme était celui qui, dans le groupe avait la capacité de trouver en lui la force et l'énergie à transmettre aux autres. Son « *intelligence émotionnelle* »¹⁸⁸⁸ lui permet de marquer les esprits, de pénétrer les consciences, de guider les actions des masses soumises à son autorité charismatique. C'est ainsi que le leader charismatique en transmettant aux masses sa foi, son énergie débordante, sa confiance inébranlable en ses capacités, permet de démultiplier toutes les forces pour la réussite de sa mission, devenue commune à tous.

1811. L'intérêt de la démonstration qui précède est d'insister sur le fait que la force du leader charismatique constitue sa capacité extraordinaire à transmettre à ses partisans l'accomplissement d'efforts exceptionnels pour mener à bien n'importe quelle mission qui, sous son impulsion, devient pour tout le groupe un objectif commun à atteindre¹⁸⁸⁹. Le charisme est de ce point de vue, comme le dit si bien Yves Pourcher dans *Politique Parade*, un point de rencontre de fusion de « l' "en-nous" qui remonte et prend l'apparence de "l'en-haut" ». Comme si le groupe recevait ce qui, en réalité existe en lui. *Le porteur du charisme interprétant, canalisant, multipliant*¹⁸⁹⁰ ».

¹⁸⁸⁶ Weber Max, *Économie et société*, op. cit., pp. 321-322

¹⁸⁸⁷ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., pp.120-121

¹⁸⁸⁸ La théorie de l'« intelligence émotionnelle » vient du psychologue américain Daniel Goleman. Et Goleman la définit comme la capacité du leader (charismatique) à être « (...) attentif à ses propres émotions et à celle des autres, de les distinguer les uns des autres, et d'utiliser les informations qu'elles véhiculent pour orienter la pensée de l'action ». Cité par Peter Salovey et J.D Mayer, « *Emotional Intelligence* », *Imagination, Cognition and Personality*, 9, 1990, p. 185-211

¹⁸⁸⁹ House, cité par Savoie André et Benhadji Ahmed, Reconceptualisation des processus d'influence en milieu organisationnel et vérification empirique dans le cas du charisme, *Revue Québécoise de psychologie*, Vol. 7, N° 1-2, 1986, p. 167

¹⁸⁹⁰ Yves Pourcher, *Politique Parade. Pouvoir, Charisme & Séduction*, op. cit., p. 110

1812. Ainsi, lorsque les chefs charismatiques se mettent en mouvement, ils font preuve d'un dynamisme contagieux sur leurs suiveurs¹⁸⁹¹. C'est en cela que les théoriciens du leadership admettent que les leaders charismatiques sont en général des leaders transformationnels. La force transformationnelle du chef charisme repose en effet principalement sur leurs capacités extraordinaires de mobilisation des masses autour d'un idéal commun et pour la réussite de celui-ci. Ils ont donc un rôle de catalyseur. C'est dans cette optique que Dorna estime : « *Le charisme d'un individu facilite, au-delà des règles formelles et du statut de leader, la dynamique d'interaction des groupes*¹⁸⁹². »

1813. Le charisme pris dans ce registre, fait référence à un principe d'organisation sociopolitique dans lequel un individu exceptionnel introduit ou apporte de l'innovation sur les plans social politique pour ce qui nous concerne. Les forces du charisme résident donc dans le fait qu'il serait l'instrument même de la transformation de l'ordre politique et social. Et il le doit à sa capacité extraordinaire à pouvoir exercer une influence diffuse sur les autres à se transcender pour le bien de toute la collectivité. De fait, c'est grâce à l'utilisation éclairée de l'inspiration, de son énergie communicative, que le leader charismatique parvient à motiver ses suiveurs à réaliser que, ce à quoi l'on pourrait normalement s'attendre¹⁸⁹³. On croit bien sentir quelque chose de cet ordre chez certains grands managers d'entreprises qui, par leur dynamisme contagieux savent booster leurs employés à être efficaces dans leurs rendements. En dehors du monde politique, c'est dans le monde de l'entreprise qu'on a plus besoin aujourd'hui de vertus charismatiques.

1814. En effet, l'agent charismatique apparaît comme un motivateur de plus en plus recherché dans le monde de l'entreprise. C'est généralement pour des raisons de concurrence et de compétitivité que les entreprises d'aujourd'hui ont une forte inclination à confier leurs gestions aux managers charismatiques. Ces derniers ont pour mission de s'appuyer sur leur charisme pour booster et stimuler les employés et autres collaborateurs afin d'impulser une dynamique et une rentabilité maximum à l'entreprise. Cette tâche est encore plus exaltante lorsque l'entreprise se trouve en difficulté. Pour remonter la pente, le concours du manager charismatique apparaît de plus en nécessaire.

¹⁸⁹¹ Charles Henry Cuin, « *Emotion et rationalité dans la sociologie classique : Les cas de Weber et Durkheim* », Revue Européenne des sciences sociales (En ligne), XXXIX-120 / 2001, URL : <http://ress.revues.org/658>

¹⁸⁹² Dorna Alexandre, « *La question du Chef charismatique: l'image épique et la dynamique émotionnelle* », op, Cit : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=150>

¹⁸⁹³ Walter F. Ulmer Jr, cité par Francis J. Yammarino et Bernard M. Bass, « *Long-Term Forecasting of Transformational Leadership* », op. cit., pp. 152-153

1815. C'est pourquoi les théoriciens actuels spécialisés dans la conduite des entreprises ou la « culture de l'entreprise » mettent l'accent sur la formation des agents au charisme. Car, comme nous l'avons souligné, les individus charismatiques portent en eux des capacités à convaincre et à entraîner les autres à agir. Une telle attitude est renforcée par le fait qu'ils sont résolument tournés vers l'action. De fait, leur énergie et leur investissement très poussés vers l'action influent sur le comportement de leurs admirateurs.

1816. En somme, le surgissement du chef charismatique favorise, assure-t-on, la prise de conscience des masses et donne une grande impulsion aux luttes pour le besoin auquel il a été investi. Les besoins de leadership charismatique sont variés et divers. Il peut s'agir en effet, entre autres, de besoin de liberté, d'indépendance, de changement de direction politique à la tête de l'État, voire d'acquisition des droits sociaux, politiques et économiques pour les membres de la communauté. Car comme l'écrit Jean-Marie Vincent, « *les révolutions du XXe siècle ont toutes comporté, ne serait-ce qu'un court moment, une thématique de l'irruption des défavorisés et des opprimés dans l'espace public*¹⁸⁹⁴ ». Voyons maintenant les besoins politiques qui nécessitent l'éruption positive d'autorité charismatique. Autrement dit, passons en revue certaines vertus ou effets positifs du charisme sur les plans politique et institutionnel.

III-Les vertus et effets bénéfiques du charisme sur les plans politique et institutionnel

1817. Dans notre démarche initiale, nous avons multiplié les exemples variés de figures charismatiques, et de leurs contextes d'apparition. Nous avons ainsi étudié et comparé le leadership de Mussolini, de Gaulle, Hitler, Mao, Khomeiny, Nkrumah et Houphouët. Nous nous sommes rendu compte d'un certain nombre d'analogies ou de mécanismes communs à tous ces porteurs de charisme, choisis à des époques et dans des systèmes sociaux et politiques différents. Et de leurs études, nous retiendrons que la bureaucratisation croissante des centres de décision et leurs effets pervers, l'entropie démocratique, l'incapacité des élites au pouvoir, le désenchantement des citoyens constituent, de manière générale, les points de départ de tous ces leaderships charismatiques.

¹⁸⁹⁴ Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, op. cit., p. 103.

1818. Ainsi, le premier point essentiel à retenir de toutes ces expériences est que l'émergence de la figure charismatique permet de dépasser les réalités du pouvoir bureaucratique, anonyme et parfois défaillant. Nous avons en effet suffisamment souligné au cours de cette étude que les porteurs de charisme étaient des personnalités d'envergure et de premier ordre qui surgissent dans les sociétés pour secouer les administrations trop bureaucratisées dans leurs routines mettant l'État dans une sorte d'immobilisme. Nous savons que si les bureaucrates sont compétents dans le traitement rationnel des affaires administratives, ils sont en revanche incapables de prendre de grandes décisions politiques, susceptibles d'impulser une grande dynamique à l'action de l'État.

1819. Une telle interprétation est de nature à poser le postulat que le dysfonctionnement et les crises des États bureaucratisés font ressurgir des éléments charismatiques, dans la mesure où, comme nous l'avons étudié, ce sont des personnalités de grande envergure qui savent prendre à bras le corps les problématiques de la société, imprimer une vision et prendre de grandes décisions entièrement assumées. En définitive, on note que seule la personnalité charismatique serait capable d'arrêter, voire même d'écarter le mouvement par lequel des objectifs et des routines d'origine bureaucratique se substituent à la politique ou l'étouffent¹⁸⁹⁵. Aussi, l'émergence de la figure charismatique permet de sortir le pouvoir dans son anonymat bureaucratique, pour établir du point de vue symbolique, un rapport direct de personne à personne entre les masses et le "guide infallible".

1820. C'est ainsi que le leader charismatique apparaît en général comme celui qui vient prendre en main la direction des choses, lorsque la société s'enfonce de plus en plus dans une régression permanente et croissante. Et pendant ce temps, se prolonge l'irresponsabilité des dirigeants amorphes qui se partagent le champ politique. Le charisme est donc nécessaire lorsque l'autorité de l'État n'est plus de mise et que le pays est au bord du précipice. L'une des forces des chefs charismatiques réside dans le fait que, tout en portant un jugement particulièrement sévère sur la gestion du pouvoir par le régime antérieur, ils proposent des solutions alternatives censées remettre le pays sur les rails.

¹⁸⁹⁵ Voir à ce propos, l'article d'Hubert Treiber « *La « sociologie de la domination » de Max Weber à la lumière de publications récentes* », Revue française de sociologie 4/2005 (Vol. 46), p. 871-882. Également disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-4-page-871.htm

1821. C'est donc à la lumière de ce qui précède, que le phénomène charismatique est encore et toujours terriblement présent dans l'histoire contemporaine de l'Occident industrialisé et fortement bureaucratisé. Les cas des grandes figures historiques du charisme qui ont émergé au XXe siècle dans des grands États comme Mussolini en Italie, Hitler en Allemagne, de Gaulle en France, sont l'illustration de cet état de fait. Tous ont plus ou moins émergé sous la défaillance, voire la ruine des pouvoirs en place. Même s'il est vrai que certains de nos exemples comme Hitler et Mussolini ont été in fine contre-productifs, l'idée ici était de montrer que la domination charismatique est un pouvoir afin d'affronter les situations les plus délicates. Et même les États policés, aux institutions reconnues et admises, ont eu recours à l'esprit d'initiative des grandes personnalités charismatiques pour débloquer des situations de crises figées, ou tout au moins l'espéraient-ils.

1822. Par ailleurs, nous avons souvent noté que grâce à la puissance révolutionnaire du charisme, certaines figures historiques du Tiers-Monde comme Kenyatta, Houphouët, Bourguiba, Sukarno, Nkrumah ont pu sauver leurs peuples du colonialisme occidental. C'est aussi grâce à ce même charisme qu'ils ont été pour la plupart les Pères fondateurs de ces nouvelles nations indépendantes¹⁸⁹⁶. C'est d'ailleurs dans ces États où l'institutionnalisation du pouvoir en était encore à ses premiers balbutiements qu'on assista à une floraison de ce type d'autorité. C'est justement à ce niveau que les défis de la construction de nouvelles nations et d'institutionnalisation du pouvoir ont été les plus intenses, d'où l'émergence nécessaire d'autorités suffisamment charismatiques susceptibles de mettre toute la société en ordre de marche pour faire face aux défis de la consolidation de la nouvelle nation, aux impératives de développement de ces nouveaux Etats sortis des ruines de la colonisation.

1823. Ajoutons que le charisme peut utilement servir à redynamiser la démocratie. On part en effet de l'hypothèse que la présence du chef politique charismatique, par la fascination et l'influence émotionnelle qu'il exerce sur les masses, permet non seulement de donner une animation toute particulière à la vie politique, mais peut aussi s'avérer par moment décisif pour l'orientation du choix des électeurs. Nous avons, vu à travers certaines situations empiriques que le charisme avait une très grande importance pendant les campagnes électorales.

¹⁸⁹⁶ Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples*, op. cit., p. 12.

1824. Pour revenir à notre problématique initial, il convient de souligner que lorsqu'on jette un regard sur le fonctionnement des institutions, on se rend bien compte que les démocraties sont de plus en plus menacées par « *la décadence qu'entraîne l'anonymat des pouvoirs, la médiocrité des dirigeants, la passivité des foules sans âmes*¹⁸⁹⁷ ». Le péril est donc l'affaiblissement de la légitimité des gouvernants et le désintérêt croissant des masses traduit par une abstention record aux élections. Une sorte de pessimisme actif se développe dans la société avec pour corollaire les incivilités vis-à-vis des institutions et de l'autorité des gouvernants. Dans ces conditions, le charisme apparaît comme un rempart contre l'anomie qui gagne de plus en plus les sociétés.

1825. En outre, sur le plan strictement politique, le charisme est un formidable atout pour la conquête du pouvoir et aussi pour sa conservation. Il convient d'avoir constamment à l'idée que l'atout incontestable d'un chef politique charismatique réside dans sa grande capacité à susciter émotionnellement l'attachement des masses en sa personne et à ses projets. Ce qui apparaît bien comme un avantage très capital dans un système politique concurrentiel où la clé du pouvoir se trouve entre les mains des électeurs. Dans ces conditions, le rôle du charisme semble d'autant plus nécessaire que les masses ont une inclination naturelle à opter dans ce genre de circonstances pour : « *celui qui sort de l'ordinaire, celui qui promet le plus, celui qui opère le plus avec le maximum de moyens d'excitation [...]*¹⁸⁹⁸ ».

1826. À ce stade de notre conclusion, on retiendra volontiers que le pouvoir charismatique favorise une participation accrue à la vie politique des divers groupes sociaux, et le développement de nouvelles institutions politiques. C'est dans ce cadre que les mesures prises par le chef charismatique et son idéologie politique exercent leurs influences. Nous en arrivons ainsi au fait que les vertus du charisme contribuent à solidifier, à redynamiser les institutions, renouveler la compétition politique, mettre de la vie dans les débats et reformuler des problématiques politiques¹⁸⁹⁹, ce qui n'est pas négligeable à côté de ses effets pervers que nous ne cesserons jamais de souligner.

1827. On rappellera encore, à ce propos que le leadership charismatique tend à la mystification du chef et le régime. C'est pourquoi son développement va souvent de pair avec l'institution d'un parti unique. Concernant justement les limites du charisme, comme

¹⁸⁹⁷ Raymond Aron, dans sa préface de *Max Weber Le savant et le politique*, op. cit., p. 39

¹⁸⁹⁸ Weber Max, *Economie et société*, op. cit, p. 353.

¹⁸⁹⁹ Jean-Marie Vincent, *Max weber ou la démocratie inachevée*, op. cit., p. 149

nous nous sommes s'y employé tout au long de cette étude, tout tant valorisant le caractère fascinant et positif, nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention sur ses effets pervers, plus particulièrement ses composantes psychopathologiques, lesquelles se traduisent par des attitudes paranoïaques et une vision égocentrique de la toute-puissance du pouvoir¹⁹⁰⁰.

1828. Comme nous l'avons puissamment étayé à travers les cas empiriques de Mussolini, Hitler, Khomeiny et Mao, en illustrant ces exemples de perversion du charisme, notre objectif était aussi de montrer qu'il charisme pouvait s'avérer parfois comme un vice ou un défaut. Ceci dit, la question qui se pose est celle de savoir si de telles expériences malheureuses nous conduisant à remettre totalement en cause la pertinence du concept du charisme, comme le préconisent certains théoriciens dont l'anthropologue français Louis Dumont¹⁹⁰¹. Rappelons que pour ce chercheur français, le concept du charisme n'a aucune utilité pratique. Et selon lui, le phénomène participe à la célébration du règne d'un homme. « *Là où le voit le plus souvent une concentration du pouvoir [...]*¹⁹⁰². »

1829. Et lorsque nous plaçons cette prise de position de Luis Dumont dans son contexte historique, on voit s'aperçoit bien qu'elle s'inscrit dans la droite ligne du débat houleux qui eut lieu en Allemagne au sujet d'Hitler au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Rappelons à ce propos qu'après la tragédie hitlérienne cette guerre, certains intellectuels n'ont pas hésité à mettre en cause Max Weber. En effet, selon eux, ce dernier, par sa théorie du chef charismatique, aurait préparé psychologiquement et intellectuellement les Allemands accueilli Hitler en héros charismatique.

1830. De tels jugements sur le concept du charisme nous apparaissent, bien évidemment, très excessifs et inappropriés. Nous avons l'impression que les gens oublient que le charisme n'est qu'un concept. Or, comme le dit Weber à juste titre, les concepts ne sont ni plus ni moins que « *des moyens intellectuels en vue d'aider l'esprit à se rendre maître du donné empirique*¹⁹⁰³ ». De ce fait, la perversion du charisme ne devrait pas logiquement se trouver du côté du concept en lui-même, mais plutôt dans l'utilisation que l'on en fait. De fait, pour nous, il n'est pas juste de stigmatiser d'emblée, par purs préjugés

¹⁹⁰⁰ Alexandre Dorna, *Le leader charismatique*, op. cit., p. 38

¹⁹⁰¹ Louis Dumont, *L'Idéologie allemande. France-Allemagne et retour*, op. cit., p. 257.

¹⁹⁰² Idem. p. 257. Voir à ce sujet le commentaire contraire de Hinnerk Bruhns, « *Le charisme en politique : idée séduisante ou concept pertinent ?* », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 24 | 2000, mis en ligne le 16 janvier 2009, consulté le 05 juillet 2012. URL : <http://ccrh.revues.org/1882> ; DOI : 10.4000/ccrh.1882

¹⁹⁰³ Max Weber, cité par Catherine Colliot-Thélène, *La sociologie de Max Weber*, op. cit., p. 41.

ou en se forgeant définitivement une opinion négative sur la question. Ceci en se basant exclusivement sur sa perversion par certains esprits mal éclairés qui se sont négativement illustrés dans l'histoire récente de l'humanité, d'autant plus que l'on ne peut perdre de vue que, c'est des grands hommes charismatiques d'où viennent les impulsions qui décident du destin et de la nature des civilisations qu'a connus l'humanité.

1831. L'un des buts essentiels de notre étude était de montrer que si le charisme permet d'expliquer les conséquences néfastes du leadership d'un Hitler, d'un Mussolini ou un Staline, il permet aussi d'expliquer comment le général de Gaulle a pu libérer la France de l'occupation nazie. Dans ce même ordre d'idée, la notion du charisme nous permet d'expliquer les combats héroïques menés pour la décolonisation et l'œuvre de fondation de nouvelles nations par certains grands êtres d'exception comme Bourguiba, Jomo Kenyatta, Nkrumah, Houphouët-Boigny ou encore Georges Washington. Il était donc important de montrer aussi comme l'écrit Wolfgang Mommsen, « *tous les développements historiques vraiment nouveaux ont leur origine, sous une forme ou une autre, dans des manifestations de l'esprit charismatique* ¹⁹⁰⁴ ».

1832. Au terme de cette étude, nous sommes arrivés à la conviction que, sous certaines conditions, le charisme est une catégorie abstraite qui, de manière assez frappante, peut puissamment contribuer à la compréhension des phénomènes historiques contemporains dont certains sont les plus passionnément controversés. Ce concept nous a par exemple permis de comprendre la dynamique exceptionnelle de certains systèmes politiques comme le maoïsme, le franquisme, le nassérisme, l'hitlérisme, le castrisme, le stalinisme, le khomeynisme. Il nous a également permis de comprendre la complexité de certaines successions, mettant ainsi en avant les explications causales des crises de succession, leur déroulement et les solutions suggérées pour y faire face.

¹⁹⁰⁴ Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max Weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, op. cit, p. 25

Liste des annexes

1) Annexe relative à la succession de Lénine en Union Soviétique

Extrait du livre "Un autre regard sur Staline"

SOLIDAIRE -Hebdomadaire du Parti du Travail de Belgique- n°34 (1004) 8 septembre 1993. page 16

International

Extrait du livre "Un autre regard sur Staline"

Le "Testament de Lénine"

Henri Bernard, professeur à l'Ecole Royale Militaire et chargé de la formation anticommuniste des futurs officiers belges, écrit à propos du soi-disant Testament de Lénine: "Trotsky devait normalement succéder à Lénine. Lénine pensait à lui comme à son successeur". Le mythe du "testament de Lénine" est largement répandu parmi les auteurs bourgeois. Quel est son origine ?

Lénine fut frappé d'une première attaque de paralysie en mai 1922. A ce moment, Staline était le principal dirigeant des bolcheviks. Depuis 1919, il était membre du bureau politique, à côté de Lénine, de Kamenev et de Trotsky. Il était le seul parmi ces membres du bureau politique à siéger également dans le bureau Organisation. Sur proposition de Lénine, il était aussi devenu Secrétaire Général du parti en avril 1922. Le 6 décembre, Lénine a été frappé d'une deuxième attaque grave de paralysie. Le 24 décembre, ses médecins se sont entretenus avec le Bureau Politique. Ils ont fait confirmer leur décision d'interdire à Lénine de recevoir ni visites ni rapports politiques. La tension et le stress pourraient provoquer une nouvelle attaque, fatale cette fois. Lénine était autorisé à dicter pendant cinq à dix minutes par jour. Le Bureau Politique a désigné Staline comme intermédiaire entre Lénine et ses médecins. C'était une tâche ingrate, sinon impossible. Jusqu'à ce moment, Lénine avait toujours eu le dernier mot dans toutes les décisions importantes du parti depuis sa fondation en 1903. Il devait inévitablement se sentir très frustré par sa paralysie et son éloignement de la vie politique. Et en effet, Lénine tentait désespérément d'intervenir dans les débats politiques dont, physiquement, ils n'étaient plus en mesure de maîtriser tous les éléments. Il sentait que la fin approchait et essayait encore d'intervenir dans l'avenir du parti. Sur demande des médecins, le bureau politique lui interdisait tout travail politique. Mais il s'adressait à sa femme et à sa sœur pour obtenir des documents importants. Chaque médecin concédera qu'une telle situation doit conduire irrémédiablement à des conflits psychologiques et personnels extrêmement pénibles.

A propos de Staline et de Trotsky

Ce que les médias bourgeois appellent "le testament de Lénine" sont des notes dictées du 23 au 25 décembre 1922 dans les circonstances évoquées ci-dessus par un homme à moitié paralysé. Lénine y dresse un bref jugement des principaux dirigeants. Il mentionne d'abord Staline: "*Comme secrétaire général, Staline concentre à présent un pouvoir illimité et je ne suis pas certain qu'il saura toujours en faire usage avec la prudence nécessaire*". Le texte ne dit pas plus. Ensuite il passe à Trotsky "*qui*

s'illustre non seulement par ses grandes capacités, comme l'a démontré la manière dont il combattit le comité central à propos de l'altitude à l'égard des syndicats", Trotsky affiche "une assurance exagérée et un intérêt unilatérale pour le côté administratif des choses ". Enfin Lénine indique le "non-bolchévisme" de Trotsky.



Lénine et Staline, début 1922. Nous voulons illustrer le livre "Un autre regard sur Staline" de photos sur la construction du socialisme en Union soviétique au cours des années 1920-1950. Si vous avez de vieux documents, informez-en la rédaction de Solidaire.

Staline a été brutal et impoli à l'égard de ma femme...

Puis, dix jours plus tard, Lénine dicta un "complément". Dans cette note, il fit apparemment référence à une réprimande que Staline avait adressée, douze jours auparavant, à Kroupskaïa, pour avoir remis des documents à Lénine contre la décision des médecins. Lénine dicta ceci: "*Staline est trop brutal, et ce défaut parfaitement tolérable dans notre milieu et dans les relations entre nous, communistes, ne l'est plus dans les fonctions de secrétaire général. Je propose d'étudier un moyen pour démettre Staline de ce poste et pour nommer à sa place une autre personne qui n'aurait en toutes choses sur le camarade Staline qu'un seul avantage, celui d'être plus tolérant, plus loyale, plus poli.*"

Gravement malade, à moitié paralysé, Lénine était de plus en plus dépendant de sa femme. Quelques mots trop rudes de Staline à Kroupskaïa l'amènent à demander la démission du Secrétaire Général. Pour le remplacer par qui ? Par un homme qui a toutes les qualités de Staline... et "un seul avantage": être plus poli et tolérant ! Il ressort clairement du texte que Lénine ne pense surtout pas à Trotsky. A qui alors ? A personne.

La "brutalité" de Staline, affirme Lénine, est "*parfaitement tolérable entre communistes*"... Mais elle ne l'est pas "*en sa fonction de secrétaire général*". Pourtant, le Secrétaire Général s'occupait à l'époque essentiellement des questions d'organisation interne du parti. Lénine, pratiquement à bout, traduit un petit incident d'ordre privé en critique politique incohérente.

"*Le sens du Testament*", dira Trotsky des années plus tard, "*est la création de conditions qui m'auraient donné la possibilité de devenir le successeur de Lénine*" "(Ma Vie, p. 552). Or, rien de semblable ne figure dans ces brouillons de Lénine. Ian Grey dit à juste titre: "*Staline émerge dans la*

meilleure lumière. Il n'a rien fait de salir son bilan politique." (176)

Un "testament" ? Une calomnie!

Le trotskiste américain Max Eastman publia en 1925 ces notes dictées par Lénine en les présentant comme son "testament". A celle époque, Trotsky publia une mise au point tout à fait pertinente dans la revue Bolchevik ! Il dit: "*Eastman affirme que le comité central a caché le soi-disant 'Testament' au Parti; on ne peut voir là que calomnie contre le comité central de notre Parti.(...) Vladimir llyitch n'a laissé aucun 'testament' et le caractère même de ses rapports avec le parti, ainsi que le caractère du Parti lui-même exclut toute idée de ' testament ' . Généralement, la presse étrangère bourgeoise désigne sous ce nom, en la déformant au point de la rendre méconnaissable, une des lettres de Vladimir llyitch qui contient des conseils d'ordre organisationnel. Le XIIIe Congrès du Parti l'a traitée avec la plus grande attention. Tout le bavardage qu'on a caché un 'Testament' sont des inventions malveillantes.*"(Cité dans Stalin: Werke 10, Rede 23 Oktober 1927, Dietz-Verlag, 1950, p. 152; voir aussi: Gérald Walter: Lénine, éd. Albin Michel, 1971 p.472)

Discuté à fond par le parti

Des années plus tard, en 1927, l'opposition unifiée de Trotsky, Zinoviev, et Kamenev essaya une nouvelle fois d'utiliser le soi-disant 'testament' contre la direction du Parti. Dans une déclaration publique, Staline put alors dire ceci :

"Les opposants ont soulevé ici une grande clameur et ils ont prétendu que le Comité central du Parti a 'caché' le 'Testament' de Lénine. Cette question a été traitée plusieurs fois lors des plénums du Comité central et de la Commission centrale de contrôle. (Une voix: 'Des milliers de fois!') Il a été prouvé et encore prouvé que personne ne cache quoi que ce soit, que ce 'testament' de Lénine fut adressé au XIIIe Congrès, que ce 'Testament' a été lu à ce Congrès (Une voix: 'Absolument') et que le Parti a décidé à l'unanimité de ne pas le publier, entre autres parce que Lénine lui-même ne l'avait pas voulu et souhaité." "On dit que, dans ce 'Testament', Lénine a proposé qu'on discute, au vu de la 'grossièreté' de Staline, si on ne pouvait pas remplacer Staline comme secrétaire général par un autre camarade. Cela est tout à fait exact. Oui, camarades, je suis grossier envers ceux qui brisent et divisent le Parti de façon grossière et traîtresse. Déjà lors de la première session du plénum du Comité central après le XIIIe Congrès, j'ai demandé que le plénum me décharge de ma fonction de secrétaire général. Le Congrès lui-même avait traité de cette question. Chaque délégation a traité cette question et toutes les délégations, parmi lesquelles Trotski, Zinoviev et Kaménev, ont obligé Staline à rester à son poste. Une année plus tard, j'ai adressé à nouveau une demande au plénum pour me décharger de ma fonction, mais on m'a obligé à nouveau de rester à mon poste." (Stalin: Werke 10, p151, 153)

Dans la lutte politique des années 1922-1927, Staline a prouvé être le digne successeur de Lénine. La majorité écrasante se rallia autour de lui et du comité central contre Trotski qui deviendra bientôt un anticommunistes irréductible. C'est pour cette raison que tous auteurs bourgeois reprennent sa fable d'un "testament" de Lénine...que lui-même avait brillamment réfutée en 1925.

Ludo Martens

2) Annexe relative au pouvoir et au régime d'Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire

Programme de M. Félix Houphouët - Élections du 21 octobre 1945 à la Constituante LOI N° 60-356 DU 3 NOVEMBRE 1960 (1) PORTANT CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PREAMBULE

Le peuple de Côte d'Ivoire proclame son attachement aux principes de la Démocratie et des Droits de l'Homme, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789, par la déclaration universelle de 1948, et tels qu'ils sont garantis par la présente Constitution. Il affirme sa volonté de coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples qui partagent son idéal de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité humaine.

TITRE II

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ET DU GOUVERNEMENT

ARTICLE 8

Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il incarne l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution. Il assure la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités et accords internationaux.

ARTICLE 9 (Loi n° 85 - 1072 du 12 octobre 1985)

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible.

ARTICLE 10 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

L'élection du Président de la République est acquise à la majorité absolue au premier tour. Si celle-ci n'est pas obtenue, l'élection est acquise à la majorité relative au second tour qui se déroule quinze jours après la proclamation des résultats du premier scrutin.

La convocation des électeurs est faite par décret pris en Conseil des Ministres.

Le premier tour du scrutin a lieu dans le courant du mois d'octobre de la cinquième année de son mandat.

Les pouvoirs du Président de la République en exercice expirent dès la proclamation des résultats définitifs de l'élection du nouveau Président, lequel entre immédiatement en fonction.

La loi fixe les conditions d'éligibilité, de présentation des candidatures, de déroulement du scrutin, de dépouillement et de proclamation des résultats.

Le Conseil constitutionnel contrôle la régularité de ces opérations.

ARTICLE 11 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée Nationale.

L'empêchement absolu est constaté par le Conseil constitutionnel saisi à cette fin par le Président de l'Assemblée Nationale ou par un tiers au moins des membres du Gouvernement.

Les fonctions du nouveau Président de la République cessent à l'expiration du mandat présidentiel en cours.

ARTICLE 12 (Loi n° 90 - 1529 du 6 novembre 1990)

Le Président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif.

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur proposition du Premier Ministre, le Président de la République nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

ARTICLE 13

Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres de l'Assemblée Nationale.

Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée Nationale.

Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée Nationale.

Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée Nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette seconde délibération ne peut être refusée.

Il peut également, dans les mêmes délais, demander et obtenir de plein droit que cette seconde délibération n'ait lieu que lors de la session ordinaire suivant la session au cours de laquelle le texte a été adopté en première lecture.

Le vote pour cette seconde délibération est acquis à la majorité des deux tiers des membres composant l'Assemblée Nationale.

ARTICLE 14

Le Président de la République, après accord du bureau de l'Assemblée Nationale, peut soumettre au référendum tout texte qui lui paraît devoir exiger la consultation directe du peuple.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, le Président de la République le promulgue dans les délais prévus à l'article précédent.

ARTICLE 15

Le Président de la République assure l'exécution des lois et des décisions de justice. Il prend les règlements applicables à l'ensemble du territoire de la République.

ARTICLE 16

Le Président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

ARTICLE 17

Le Président de la République est le Chef de l'Administration. Il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat.

ARTICLE 18

Le Président de la République est le Chef des Armées.

ARTICLE 19

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances après consultation obligatoire du Président de l'Assemblée Nationale.

Il en informe la Nation.

L'Assemblée Nationale se réunit de plein droit.

ARTICLE 20

Le Président de la République a le droit de faire grâce.

ARTICLE 21

Le Président de la République détermine et conduit la politique de la Nation.

ARTICLE 22

Le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres délibère obligatoirement:

- Des décisions déterminant la politique générale de l'Etat;
- Des projets de loi;
- Des ordonnances et des décrets réglementaires;
- Des nominations aux emplois supérieurs de l'Etat, dont la liste est établie par la loi.

ARTICLE 23 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Les projets de loi, d'ordonnancement et de décrets réglementaires peuvent être examinés pour avis, avant d'être soumis au Conseil constitutionnel.

ARTICLE 24 (Loi n° 90 - 1529 du 6 novembre 1990)

Le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le premier Ministre supplée le Président de la République lorsque celui-ci est absent du territoire national.

ARTICLE 25 (Loi n° 75 - 747 du 22 octobre 1975)

Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public et de toute activité professionnelle.

Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public et de toute activité professionnelle. Le parlementaire nommé membre du Gouvernement ne peut siéger pendant la durée de ses fonctions ministérielles.

ARTICLE 26

Le Président de la République communique avec l'Assemblée Nationale soit directement, soit par des messages qu'il fait lire par le Président de l'Assemblée Nationale et ses communications ne donnent lieu à aucun débat.

3) Annexe relative au pouvoir de Gaulle et au régime de la Ve République

Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur

PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République

offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

Titre II - LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ARTICLE 5.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 6.

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.

Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique

ARTICLE 7.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Le scrutin est ouvert sur convocation du Gouvernement.

L'élection du nouveau Président à lieu vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus avant l'expiration des pouvoirs du président en exercice.

En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du Président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 11 et 12 ci-dessous, sont provisoirement exercées par le président du Sénat et, si celui-ci est à son tour empêché d'exercer ces fonctions, par le Gouvernement.

En cas de vacance ou lorsque l'empêchement est déclaré définitif par le Conseil constitutionnel, le scrutin pour l'élection du nouveau Président a lieu, sauf cas de force majeure constaté par le Conseil constitutionnel, vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance ou la déclaration du caractère définitif de l'empêchement.

Si, dans les sept jours précédant la date limite du dépôt des présentations de candidatures, une des personnes ayant, moins de trente jours avant cette date, annoncé publiquement sa

décision d'être candidate décède ou se trouve empêchée, le Conseil constitutionnel peut décider de reporter l'élection.

Si, avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve empêché, le Conseil constitutionnel prononce le report de l'élection.

En cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats les plus favorisés au premier tour avant les retraits éventuels, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé de nouveau à l'ensemble des opérations électorales ; il en est de même en cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats restés en présence en vue du second tour.

Dans tous les cas, le Conseil constitutionnel est saisi dans les conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 61 ci-dessous ou dans celles déterminées pour la présentation d'un candidat par la loi organique prévue à l'article 6 ci-dessus.

Le Conseil constitutionnel peut proroger les délais prévus aux troisième et cinquième alinéas sans que le scrutin puisse avoir lieu plus de trente-cinq jours après la date de la décision du Conseil constitutionnel. Si l'application des dispositions du présent alinéa a eu pour effet de reporter l'élection à une date postérieure à l'expiration des pouvoirs du Président en exercice, celui-ci demeure en fonction jusqu'à la proclamation de son successeur.

Il ne peut être fait application ni des articles 49 et 50 ni de l'article 89 de la Constitution durant la vacance de la Présidence de la République ou durant la période qui s'écoule entre la déclaration du caractère définitif de l'empêchement du Président de la République et l'élection de son successeur.

ARTICLE 8.

Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

ARTICLE 9.

Le Président de la République préside le conseil des ministres.

ARTICLE 10.

Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.

ARTICLE 11.

[Dispositions en vigueur] Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiées

au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Lorsque le référendum est organisé sur proposition du Gouvernement, celui-ci fait, devant chaque assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet de loi, le Président de la République promulgue la loi dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats de la consultation.

ARTICLE 11.

[Entrée en vigueur dans les conditions fixées par les lois et lois organiques nécessaires à leur application (article 46-I de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008)] Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, publiées au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Lorsque le référendum est organisé sur proposition du Gouvernement, celui-ci fait, devant chaque assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat.

Un référendum portant sur un objet mentionné au premier alinéa peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Cette initiative prend la forme d'une proposition de loi et ne peut avoir pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an.

Les conditions de sa présentation et celles dans lesquelles le Conseil constitutionnel contrôle le respect des dispositions de l'alinéa précédent sont déterminées par une loi organique.

Si la proposition de loi n'a pas été examinée par les deux assemblées dans un délai fixé par la loi organique, le Président de la République la soumet au référendum.

Lorsque la proposition de loi n'est pas adoptée par le peuple français, aucune nouvelle proposition de référendum portant sur le même sujet ne peut être présentée avant l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date du scrutin.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet ou de la proposition de loi, le Président de la République promulgue la loi dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats de la consultation.

ARTICLE 12.

Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Si cette réunion a lieu en dehors de la période prévue pour la session ordinaire, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze jours.

Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections.

ARTICLE 13.

Le Président de la République signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres.

Il nomme aux emplois civils et militaires de l'État.

Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 et en Nouvelle-Calédonie, les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrations centrales sont nommés en conseil des ministres.

Une loi organique détermine les autres emplois auxquels il est pourvu en conseil des ministres ainsi que les conditions dans lesquelles le pouvoir de nomination du Président de la République peut être par lui délégué pour être exercé en son nom.

Une loi organique détermine les emplois ou fonctions, autres que ceux mentionnés au troisième alinéa, pour lesquels, en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation, le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée. Le Président de la République ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. La loi détermine les commissions permanentes compétentes selon les emplois ou fonctions concernés.

ARTICLE 14.

Le Président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères ; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui.

ARTICLE 15.

Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.

ARTICLE 16.

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Il en informe la nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Après trente jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs, aux fins d'examiner si les conditions énoncées au premier alinéa demeurent réunies. Il se prononce dans les délais les plus brefs par un avis public. Il procède de plein droit à cet examen et se prononce dans les mêmes conditions au terme de soixante jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels et à tout moment au-delà de cette durée.

ARTICLE 17.

Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.

ARTICLE 18.

Le Président de la République communique avec les deux assemblées du Parlement par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat.

Il peut prendre la parole devant le Parlement réuni à cet effet en Congrès. Sa déclaration peut donner lieu, hors sa présence, à un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote.

Hors session, les assemblées parlementaires sont réunies spécialement à cet effet.

ARTICLE 19.

Les actes du Président de la République autres que ceux prévus aux articles 8 (1er alinéa), 11, 12, 16, 18, 54, 56 et 61 sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables.

4) Annexe relative au pouvoir de Mussolini et au régime fasciste en Italie

Loi du 17 mai 1928, n° 1019, sur la réforme de la représentation politique.

Loi du 9 décembre 1928, n° 2693, sur l'organisation et les attributions du Grand Conseil du Fascisme.

Loi du 19 janvier 1939, n° 129, institution de la Chambre des faisceaux et des corporations.

En 1925 et 1926, les « lois fascistissimes » organisent la dictature : une loi du 26 novembre 1925, n° 2029, réglemente l'activité des associations, collectivités et instituts et la faculté d'en faire partie pour les personnes morales publiques ; plusieurs lois permettent de limiter la liberté de la presse ; la loi du 24 décembre 1925, n° 2260, délègue au Gouvernement la faculté d'amender le Code pénal, le Code de procédure pénale, les lois sur l'organisation judiciaire, et d'apporter de nouvelles modifications au Code civil ; la loi du 24 décembre 1925, n° 2263, accroît l'autorité du chef du Gouvernement ; la loi du 31 janvier 1926 autorise le Gouvernement à édicter des normes juridiques ; enfin une loi du 25 novembre 1926, n° 2008, édicte des mesures pour la défense de l'État, aggravant systématiquement les peines pour les actes dirigés contre le roi ou le chef du Gouvernement, mais aussi pour les complots ou la reconstitution des partis ou des associations dissoutes, ou la propagation de rumeurs « de manière à diminuer le crédit ou le prestige de l'État à l'étranger. »

C'est alors que le régime change de nature. Le 9 novembre 1926, les députés antifascistes sont déchus de leur mandat. Les journalistes sont mis au pas. Les principes de l'État corporatif sont énoncés par **la Charte du travail du 21 avril 1927**. Les institutions de l'État sont organiquement soumises au parti fasciste par la loi sur la représentation politique du 17 mai 1928, le Grand Conseil du Fascisme devenant le principal organe dirigeant.

Le Grand Conseil du Fascisme, constitué peu après la Marche sur Rome, était initialement l'organe suprême du parti fasciste. A partir de 1925, lorsque celui-ci prend le contrôle du Parlement, il devient l'inspirateur de la politique de l'État. La loi sur la représentation politique du 17 mai 1928 lui donne la mission de former la liste unique soumise aux électeurs, donc en fait de choisir les députés. Enfin la loi du 9 décembre le place au cœur de la Constitution italienne, bien que le Statut albertin, formellement, ne soit pas modifié. Il devient même le gardien de la Constitution italienne. La fusion de l'État et du parti est établie par cette loi qui place tous les organes de l'État, à la seule exception du Roi, sous le contrôle du parti fasciste qui inspire leur action. Plus tard, la Chambre des députés sera abolie en 1939, remplacée par la Chambre des faisceaux et des corporations.

Sources : Les lois italiennes citées, publiées par la *Gazzetta Ufficiale*, peuvent être consultées (en italien et en ouvrant un compte gratuit) sur le site **Infoleges**. Les traductions ont été établies d'après l'original italien.

Voir la **Constitution de 1947**.

Loi du 9 décembre 1928, n° 2693, Organisation et attributions du Grand Conseil du Fascisme.

(*Gazzeta ufficiale*, n° 287 du 11 décembre 1928)

Article premier.

Le Grand Conseil du Fascisme est l'organe suprême qui coordonne et intègre toutes les activités du Régime issu de la Révolution d'octobre 1922. Il a des fonctions délibératives dans les cas établis par la loi et donne, en outre, son avis sur toute autre question politique, économique et sociale d'intérêt national sur laquelle il est consulté par le chef du Gouvernement.

Article 2.

Le chef du Gouvernement, premier ministre, secrétaire d'État, est de droit président du Grand Conseil du Fascisme. Il le convoque quand il l'estime nécessaire et en fixe l'ordre du jour.

Article 3.

Le secrétaire du Parti national fasciste est le secrétaire du Grand Conseil.

Le chef du Gouvernement peut lui déléguer la convocation et la présidence du Grand Conseil en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de la charge.

Article 4.

Sont membres du Grand Conseil pour une durée illimitée :

- 1° les quadrumvirs de la Marche sur Rome ;
- 2° ceux qui, en leur qualité de membres du Gouvernement, ont fait partie du Grand Conseil pendant au moins trois ans ;
- 3° les secrétaires du Parti national fasciste sortis de charge depuis 1922.

Article 5.

Sont membres du Grand Conseil à raison de leurs fonctions et pour toute la durée de celles-ci :

- 1° le président du Sénat et le président de la Chambre des députés ;
- 2° les ministres secrétaires d'État ;
- 3° le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil ;
- 4° le commandant général de la Milice des volontaires pour la sécurité nationale ;
- 5° les membres du directoire du Parti national fasciste ;
- 6° le président de l'Académie d'Italie et le président de l'Institut fasciste de la culture ;
- 7° le président de l'Œuvre nationale Balilla [l'organisation de la jeunesse fasciste] ;
- 8° le président du Tribunal spécial pour la défense de l'État ;
- 9° les présidents des confédérations nationales fascistes légalement reconnues ;
- 10° le président de l'Agence nationale pour la coopération.

Article 6.

La qualité de membre du Grand Conseil des personnes indiquées aux trois articles précédents est reconnue par décret royal sur proposition du chef du Gouvernement. Dans la même forme, cette reconnaissance peut à tout moment être révoquée.

Article 7.

Ceux qui ont bien mérité de la Nation et de la cause de Révolution fasciste peuvent être nommés membres du Grand Conseil, par décret du chef du Gouvernement, pour la durée de trois ans et avec faculté de confirmation. Dans la même forme, cette nomination peut à tout moment être révoquée.

Article 8.

La qualité de membre du Grand Conseil est compatible avec celle de sénateur ou de député.

Article 9.

Aucun membre du Grand Conseil ne peut être arrêté, sauf en cas de flagrant délit, ni soumis à des poursuites pénales ni à des mesures de police, sans l'autorisation du Grand Conseil.

Article 10.

Les fonctions de membre du Grand Conseil sont gratuites.

Aucune dépense n'est requise de l'État pour le fonctionnement du Grand Conseil.

Les séances du Grand Conseil sont secrètes. Un règlement intérieur, approuvé par le Grand Conseil établit les autres règles pour son fonctionnement.

Article 11.

Le Grand Conseil délibère sur :

- 1° la liste des députés désignés, aux termes de l'article 5 de la loi du 17 mai 1928, n° 1019 ;
- 2° les statuts, l'organisation et les directives politiques du Parti national fasciste ;
- 3° la nomination et la révocation du secrétaire, des vice-secrétaires, du secrétaire administratif et des autres membres du directoire du Parti national fasciste.

Article 12.

L'avis du Grand Conseil doit être entendu sur toutes les questions ayant un caractère constitutionnel.

Sont considérées comme ayant un caractère constitutionnel les propositions de lois concernant :

- 1° la succession au trône, les attributions et les prérogatives de la Couronne ;
- 2° la composition et le fonctionnement du Grand Conseil, du sénat du Royaume et de la Chambre des députés ;
- 3° les attributions et les prérogatives du chef du Gouvernement, premier ministre secrétaire d'État ;
- 4° la faculté du pouvoir exécutif d'édicter des normes juridiques ;
- 5° l'organisation syndicale et corporative ;
- 6° les rapports entre l'État et le Saint-Siège ;
- 7° les traités internationaux qui entraînent des modifications du territoire de l'État et des colonies ou renonciation à l'acquisition de territoires.

Article 13.

Le Grand Conseil, sur proposition du chef du Gouvernement, établit et tient à jour, la liste des noms à présenter à la Couronne, en cas de vacance, pour la nomination du chef du Gouvernement, premier ministre secrétaire d'État.

Sans préjudice des pouvoirs et des prérogatives du chef du Gouvernement, le Grand Conseil établit également et tient à jour la liste des personnes qui, en cas de vacance, sont réputées aptes à assumer des fonctions de gouvernement.

Article 14.

Les secrétaires, les vice-secrétaires, le secrétaire administratif, et les autres membres du directoire du Parti national fasciste sont nommés par décret du chef de Gouvernement, premier ministre secrétaire d'État, après délibération du Grand Conseil, aux termes de l'article 11. Ils restent en charge trois ans et peuvent être confirmés. Dans la même forme, ils peuvent, à tout moment, être révoqués.

Par décret royal, sur proposition du chef du Gouvernement, le secrétaire du Parti national fasciste peut être appelé à participer aux séances du Conseil des ministres.

Article 15.

La présente loi entre en vigueur au jour de sa publication à la *Gazzetta Ufficiale* du Royaume.

5) Annexe relative au pouvoir de l'Ayatollah Khomeiny et à la république islamique d'Iran

Traduction de la Constitution de la République Islamique d'Iran, 1

17 février 2005

Par *Revue iranienne de Droit constitutionnel*

Miséricordieux Au Nom de Dieu Clément et

PREAMBULE

La Constitution de la République Islamique d'Iran est l'expression des institutions culturelles, sociales, politiques et économiques de la société iranienne basées sur les principes et préceptes islamiques qui sont le reflet de l'aspiration de la communauté islamique. La nature de la grande Révolution Islamique de l'Iran, et le processus de lutte du peuple musulman du début jusqu'à la victoire qui se cristallisaient dans les slogans de toutes les couches du peuple, ont exprimé cette aspiration fondamentale ; et à présent, à l'aube de cette grande victoire, notre nation réclame avec force son accomplissement. La particularité fondamentale de cette révolution par rapport aux autres mouvements en Iran au cours du siècle dernier, est d'être idéologique et islamique.

La Nation musulmane de l'Iran, après avoir traversé le mouvement constitutionnel anti-despotique et le mouvement anticolonial de la nationalisation du pétrole, a acquis cette lourde expérience que la raison fondamentale et caractérisée de l'absence de réussite de ces mouvements, était l'absence d'idéologie dans ces luttes. Bien que, dans les derniers

mouvements, la ligne de pensée islamique et la direction du clergé combattant aient eu une part essentielle et fondamentale, mais en raison de l'éloignement de ces luttes des positions islamiques traditionnelles, les mouvements ont été très vite entraînés vers l'immobilisme. À partir de là, la conscience éveillée de la nation, sous la direction de son éminence le Grand Ayatollah Imam Khomeiny, s'est aperçue de la nécessité de poursuivre la voie du mouvement idéologique et islamique traditionnel ; et cette fois, le clergé combattant du pays, qui était constamment en première ligne des mouvements populaires, et les écrivains et intellectuels engagés, ont trouvé un nouveau dynamisme sous Sa direction (le début du récent mouvement de la nation iranienne date de l'année 1382 du calendrier lunaire, correspondant à l'année 1341 du calendrier solaire..

Le Régime Islamique

Le projet du régime islamique basé sur l'autorité du Faghih qui, à l'apogée de l'oppression et de la répression du régime despotique, a été présenté par l'Imam Khomeiny, a créé un nouvel espoir clair et défini au sein du peuple musulman, et a ouvert la voie réelle de la lutte idéologique de l'Islam intensifiant l'effort des combattants musulmans et engagés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le mouvement se poursuivait dans cette voie jusqu'à ce que, enfin, le mécontentement et l'excès de colère du peuple, sous l'effet de la pression et de l'oppression croissante à l'intérieur, le dévoilement et le retentissement de la lutte au niveau mondial grâce au clergé et aux étudiants combattants, aient fortement ébranlé les fondements de la souveraineté du régime ; et par la force des choses, le régime et ses maîtres furent contraints de réduire la pression et l'oppression et de procéder à la prétendue ouverture politique du pays, croyant ouvrir une soupape de sécurité afin de prévenir leur chute certaine. Mais le peuple agité, conscient et déterminé, sous la direction décisive et ferme de l'Imam, commença sa révolte victorieuse et unanime de manière étendue, d'un bout à l'autre du pays.

Le Pouvoir Exécutif

Le pouvoir exécutif, en raison de l'importance particulière qui lui est accordée en relation avec l'application des commandements et des règlements islamiques, pour parvenir aux rapports et aux relations équitables qui doivent régir la société, ainsi que de la nécessité que présentera cette question vitale dans la préparation du terrain en vue de l'accession à l'objectif final de l'existence, doit ouvrir la voie pour la création d'une société islamique. En conséquence, le fait de s'enfermer dans toute sorte de système complexe et embarrassant qui ralentirait ou enrayerait l'accession à cet objectif, sera, du point de vue islamique, proscrit. Pour cette raison, le système bureaucratique qui est le produit et le résultat des régimes démoniaques, sera vigoureusement rejeté, afin qu'un système exécutif plus efficace et plus rapide dans l'exécution des engagements administratifs, soit créé.

Au Nom de Dieu Clément et Miséricordieux

CONSTITUTION

De la

République Islamique d'Iran

Premier Chapitre

Principes Généraux

Premier Principe

Le gouvernement de l'Iran est une République Islamique que le peuple iranien, sur la base de sa foi séculaire dans le règne du droit et de la justice du Coran, a adopté à la suite de sa révolution victorieuse sous la direction de la Haute Autorité Spirituelle du Grand Ayatollah Imam Khomeiny lors du référendum du dix et du onze Farvardine mille trois cent cinquante-huit de l'Hégire solaire, correspondant au premier et au deux Djamadi Al-oula de l'année mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf de l'Hégire lunaire (30 et 31 mars 1979), à une majorité de 98,2% de l'ensemble des personnes ayant le droit de vote.

Deuxième Principe

La République Islamique est un système basé sur la foi en :

- 1** - Un Dieu unique (Il n'y a de dieu que Dieu), l'exclusivité de sa souveraineté, son pouvoir exclusif de légiférer et la nécessité de se soumettre à ses commandements.
- 2** - La Révélation divine et son rôle fondamental dans l'énonciation des Lois.
- 3** - La Résurrection et son rôle constructif dans la marche évolutive de l'être humain vers Dieu.
- 4** - La Justice de Dieu dans la Création et dans ses commandements.
- 5** - l'Imamat, sa direction permanente et son rôle fondamental dans la poursuite de la Révolution de l'Islam.
- 6** - la Dignité, la valeur suprême de l'être humain et sa liberté empreinte de sa responsabilité envers Dieu, qui, par le moyen :
 - a) de l'effort constant des "Faghih" réunissant toutes les conditions requises, conformément au Livre et à la tradition des Immaculés (Que la paix de Dieu soit avec eux),
 - b) de l'utilisation des sciences et des techniques et des expériences développées de l'humanité, et des efforts en vue de les faire progresser,
 - c) du rejet de toute forme d'oppression et de soumission à l'oppression, de domination et de sujétion, assure l'équité, la justice et l'indépendance politique, économique, sociale et culturelle ainsi que la solidarité nationale.

Troisième Principe

Le gouvernement de la République Islamique d'Iran est tenu, pour atteindre les objectifs précités dans le deuxième Principe, de mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour les tâches ci-dessous :

- 1** - Instaurer un climat propice au développement des vertus basées sur la foi, la probité et la lutte contre toute manifestation du vice et de la perversion.
- 2** - Elever le niveau des connaissances générales dans tous les domaines, par une utilisation correcte de la presse, des mass media et des autres moyens.
- 3** - Assurer l'enseignement et l'éducation physique gratuits pour tous, à tous les niveaux, faciliter et généraliser l'enseignement supérieur.
- 4** - Renforcer l'esprit de recherche et d'innovation dans tous les domaines scientifiques, techniques, culturels et islamiques par le biais de la création de centres de recherches et l'encouragement des chercheurs.
- 5** - Le rejet total du colonialisme et faire obstacle à toute influence étrangère.
- 6** - L'élimination de toute forme de despotisme, d'autocratie et d'absolutisme.
- 7** - Assurer les libertés politiques et sociales dans les limites de la Loi.
- 8** - La participation de l'ensemble de la population dans la détermination de son destin politique, économique, social et culturel.

9 - La suppression des discriminations intolérables et la création de moyens équitables pour tous, dans tous les domaines matériels et moraux.

10 - Instituer un système administratif cohérent et supprimer les institutions qui ne sont pas indispensables.

II - Le renforcement total du potentiel de la défense nationale par le biais d'une instruction militaire généralisée pour préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale et le système islamique du pays.

12 - Fonder une économie saine et équitable en conformité avec les préceptes de l'Islam, en vue d'assurer le bien-être et d'éliminer la misère et d'écarter toute sorte de privations dans les domaines de l'alimentation, du logement, de l'emploi et de l'hygiène, et de généraliser les assurances.

13 - Assurer l'autosuffisance dans les sciences et les techniques relatives à l'industrie et à l'agriculture et dans les affaires militaires et les domaines analogues.

14 - Assurer à tous égards les droits des individus, homme et femme et instaurer une sécurité judiciaire équitable pour tous ainsi que l'égalité de tous devant la Loi.

15 - Le développement et la consolidation de la fraternité islamique et de l'opération parmi tous.

16 - L'élaboration de la politique étrangère du pays sur la base des critères de l'Islam, l'engagement fraternel envers tous les musulmans et le soutien sans réserve des déshérités du monde.

Quatrième Principe

L'ensemble des Lois et règlements civils, pénaux, financiers, économiques, administratifs, culturels, militaires, politiques et autres doit être basé sur les préceptes islamiques. Ce principe prime sur le caractère général et absolu de tous les principes de la Loi constitutionnelle et des autres Lois et règlements, l'appréciation de cette prescription incombe aux juristes religieux du Conseil de Surveillance.

Cinquième Principe

Dans la République Islamique d'Iran, pendant l'absence de son Eminence le Vali-e-Asr, "que Dieu hâte sa réapparition", la direction des Commandements de Dieu (Velayat-e-Amr) et l'Imamat des Croyants est à la charge d'un juriste religieux (faghih) juste, vertueux, au fait de l'époque, courageux, gestionnaire et habile, qui en assume la charge conformément au Cent Septième Principe.

Sixième Principe

Dans la République Islamique d'Iran, les affaires du pays doivent être conduites avec l'appui de l'opinion publique, par la voie d'élections - l'élection du Président de la République, des représentants de l'Assemblée du Conseil Islamique, des membres des conseils etc. - ou par la voie de référendum dans les cas visés dans les autres principes de cette Loi.

Septième Principe

Conformément au Commandement du Coran : "Ils se consultent à propos de leurs affaires" et "Consulte-les dans les affaires", les conseils - l'Assemblée du

Conseil Islamique, le Conseil régional, municipal, local, d'arrondissement, rural etc. à ceux-ci font partie des instances de décision et d'administration des affaires du pays. Les conditions, le mode de réunion, les limites des compétences et des obligations des Conseils, sont déterminés par cette Loi et les Lois qui en découlent.

Huitième Principe

Dans la République Islamique d'Iran, inviter à la charité, conduire les autres à faire le Bien et empêcher les mauvaises actions, est un devoir général et réciproque des individus les uns envers les autres, du gouvernement envers le peuple et du peuple envers le gouvernement. Ses conditions, ses limites et sa nature sont déterminées par la Loi. "Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le bien et interdisent le mal".

Chapitre cinq

Souveraineté de la Nation et les Pouvoirs qui en résultent

Cinquante-sixième Principe

La souveraineté absolue sur le monde et sur l'homme est celle de Dieu et c'est Lui qui a rendu l'homme maître de son destin social. Nul ne peut priver l'homme de ce droit divin ou le mettre au service des intérêts d'un individu ou d'un groupe particulier, et la Nation exerce ce droit accordé par Dieu, par les moyens énoncés dans les principes suivants.

Cinquante-septième Principe

Les pouvoirs souverains dans la République Islamique d'Iran consistent en : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, qui sont exercés sous le contrôle du Chef incontesté des Croyants et Guide de la Communauté conformément aux principes suivants de cette loi constitutionnelle. Ces pouvoirs sont indépendants les uns des autres.

BIOGRAPHIE GENERALE

I- MANUELS, OUVRAGES SPECIAUX SUR LES NOTIONS

A- Charisme

Boisvert Laurent, *Les charismes en vie consacrée*, Québec, éd. Bellarmin, 2000, pp. 10-15.

De Heusch Luc, *Charisme et royauté*, Paris, éd. Société d'ethnologie, 2003, pp.7-8.

Dorna Alexandre, *Le leader charismatique*, Paris, éd. Desclée De Brouwer, 1998, 187 p.

Hills Chilina, *Cultiver votre charisme et développez votre pouvoir de conviction*, Paris, éd. Groupe Eyrolles, 2008, 209 p.

Lhôte Bernard, *Les charmes du charisme*, Paris, éd. Desclée de Brouwer, 2000, 165 p.

Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Paris, éd. Gallimard, 1985, 391 p.

Pourcher Yves, *Politique parade Pouvoir, charisme et séduction*, Paris, éd. Du Seuil, 2007, 234 p.

Rodach Gérard, *Développer son charisme et son leadership*, Paris, éd. Eyrolles, 2008, 155 p.

Tony Alexandra, *Développer votre charisme 7 moyens pour y parvenir*, Montréal, Editions de l'Homme, 1999, 254 p.

B- Baraka

Jamous Raymond, *Honneur et Baraka. Les structures sociales traditionnelles dans le Rif*, Paris, Édition Maison de la Science de l'Homme, 1981, 303 p.

Chelhod Joseph, *La baraka chez les arabes ou l'influence bienfaisance du sacré*, Paris, éd. Maisonneuve et Larose, Paris, 1986, 288 p.

C- Mahdi

Benchili Mohamed, *L'avenue du mahdi selon la tradition musulmane*, Lyon, éd. Tawhid, 2002, 141 p.

Darmesteter James, *Le Mahdi depuis l'origine de l'islam jusqu'à nos jours*, Paris, éd. Manucius, 2004, 110 p.

D- Totalitarisme

Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Paris, éd : Seuil, 2005, 380 p

Huntford Roland, *Le nouveau totalitarisme*, Paris, éd. Fayard, 1975, 251 p.

Traverzo Enzo, *Le totalitarisme. Le XXe siècle en débat*, Paris, éd. Seuil, Coll. « Points Essais », 2001, 928 p.

II- MANUELS, OUVRAGES SPECIAUX EN RAPPORT AVEC LES DISCIPLINES

A- Sciences juridiques

Cadart Jacques, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, 2 éd., T. 1, L.G.D.J., 1979, 1368 p.

Debard Thierry, *Abus de droit en Droit constitutionnel*, Paris, éd. Harmattan, 2010, 694 p.

Jean-Louis Seurin, *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Paris, éd. Economica, 1984, 241p.

Meledje Djedjéro, *ouvrage de droit constitutionnel*, 4eme édition, ABC édition, Abidjan, novembre 2004, p. 129

Pauvert Bertrand, *Droit constitutionnel : théorie général, Ve république*, Paris, éd. Studyrama, 2004, 493 p.

B- Sciences politiques

Boulad-Ayoub Josiane et Bonneville Luc, *La souveraineté en crise*, Paris, éd. L'harmattan, 2003, 324 p.

Balandier Georges, *Anthropologie politique*, Paris, éd. PUF, 1967, 240 p.

Baguenard Jacques, Maisondieu Jean et Métayer Léon, *Les hommes politiques n'ont pas d'enfants*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 181 p.

Braud Philippe, *L'émotion en politique, problèmes d'analyse*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996, 208 p.

De La Boétie Etienne, *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, éd. Payot & Rivages, 1976, 269 p.

De Jouvenel Bertrand, *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Paris, Hachette Littératures, 2006, 601 p.

Duverger Maurice, *Sociologie de la politique, Eléments de la science politique*, Paris éd. PUF, 1973, 452 p.

Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Paris, éd. Seuil, 1992, 563 p.

Coenen-Huther J., *Sociologie des élites*, Paris, éd. Armand Colin, 2004, 172 p

Crozier Michel et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, éd. Seuil, 1977, 498 p.

Crozier Michel, *Le phénomènes bureaucratique*, Paris, éd. Le Seuil, 1971, 407 p.

Coutu Michel et Guy Rocher, *La légitimité de l'Etat de droit autour de Max Weber*, Laval, éd La presse universitaire de Laval, 2005, 400 p.

Edelman Bernard, *A quoi obéir ? : L'homme des foules*, Paris, éd. Payot & Rivages, 2004, 189 p.

Francesco Alberoni, *Mouvement et Institution*, Paris, éd. Ramsay, 1992, 684 p.

Hobsbawm Eric, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle, 1914-1991*, Paris, éd. Complexes, 2003, 652 p.

Jean-Marie Vincent, *Max Weber et la démocratie inachevée*, Paris, éd. Le Félin, 2003, 287 p.

Lach Christopher, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Paris, éd. Climats, Coll. Sisyphe, 1996, 330 p.

Lacouture Jean, *Quatre hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement*, Paris, éd. Seuil, 1969, 282 p.

Lefort Claude, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, éd. Fayard, 1994, 331 p.

Manant Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, éd. Julliard, 1982, 188 p.

Moulin R., *Le présidentielisme et la classification des régimes politiques*, Paris, LGDJ, 1978, 389 p.

Mülhmann W. E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers-Monde*, Paris, éd. Gallimard, 1968, 389 p.

Paraire Philippe, *Les grands leaders de l'histoire mondiale*, Paris, éd. Larousse-Bordas, 1996, 256 p.

Paré Jean-Rodrigue, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas d'Yves Sintomer*, Paris, éd. La découverte, 1999, 404 p.

Pierre Martin, *Les systèmes électeurs et les modes de scrutins*, Paris, éd. Montchrestien, 2006 (coll. Clefs/Politique), 156 p.

Pompidou Georges, *Le nœud gordien*, Paris, éd. Plon, 1974, 204 p.

Reinhard Philippe, *Président ! Histoire secrète d'une élection*, Paris, éd. First, 2007, 320 p

Ruby Christian, *L'enthousiasme. Essai sur le sentiment en Politique*, Paris, éd. Hatier, 1996, 80 p.

Schumpeter Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, éd. Payot, 1990, 451p.

Schwartzberg Roger-Gérard, *Sociologie politique*, 5^e édition, Paris, éd. Montchrestien, 1989, 623 p.

Sironneau Jean-Pierre, *Sécularisation et religion politique*, Berlin, éd. Walter de Gruyter, 1982, 619 p.

Théron Jean-Michel, *Le pouvoir magique. Les techniques du chamanisme managérial*, Paris, éd. Person Education France, 2008, 179 p.

Veyne Paul, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, éd. Seuil, 1985, 800 p.

Vermette Jacques et Cloutier Richard, *La parole en public. Savoir être et savoir-faire*, Québec-Ottawa, éd. Les presses de l'université de Laval, 1992, 198 p.

Weber Max, *Le savant et le politique*, Une nouvelle traduction, Paris, éd. La découverte, 2003, 2006 p.

C- Sciences humaines et autres disciplines (sociologie, philosophique, psychologie, histoire...)

Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Compte-Marx-Tocqueville-Durkheim-Pareto-Weber, Paris, éd : Gallimard, 1967, 664p.

Beaudin Michel, Nault François et Guy Robert St-Arnaud, *Figures et quêtes messianiques*, Québec, éd. FIDES, 2002, 221 p.

Cherkaoui Mohamed, *Le paradoxe des conséquences : essai sur une théorie wébérienne des effets*, Genève, Librairie Droz, 2006, 236 p.

Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, Paris, éd. La découverte, 2006, 122 p.

Danvers Francis, *S'orienter dans la vie : une valeur suprême*, Villeneuve d'Ascq (France), 2009, Presse Universitaire du Septentrion, 656 p.

Durkheim Emile, « *Le rôle des grands hommes dans l'histoire* », Tome 1, Paris, Édition de Minuit, 1975, pp. 409-417.

Enriquez Eugène, *De la horde à l'Etat. Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, éd. Gallimard, 1983, 691p.

Freud Sigmund, *Moïse et le monothéisme*, Idées, Paris, éd. Gallimard, 1958, 183 p.

Freund Julien, *Etudes sur Max Weber*, Paris, Librairie Droz, 1990, 274 p.

Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, éd. Flammarion, 2009, 138 p.

Kissinger Henry, « *A la maison Blanche 1968-1973* », Paris, éd. Fayard, 1979, t. 2, 1584 p.

Merton Karl, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, éd. Plon, 1965, 384 p.

Monod Jean Claude, *La querelle de la sécularisation de Hegel à Blumenberg*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2002, 317 p.

Monod Jean-Claude, *Penser l'ennemi affronter l'exception. Réflexion critique sur l'actualité de Carl Schmitt*, Paris, éd : La découverte, 2007, 192 p.

Moscovici Serge, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Bruxelles, Les Éditions complexes, 1985, 533 p.

Pareto Vilfredo, *Traité de la sociologie générale*, Paris, Librairie Droz, coll. Travaux de droit, d'économie, de sociologie et de science politique, 1968, 1818 p

Phan Bernard, *Colonisation et décolonisation (XVIe-XX e siècle)*, Paris, éd. PUF, 2009, 256 p.

Raynaud Philippe, *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Paris, éd. PUF, 1987, 217 p.

Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, éd. Hachette, 2005, 223 p.

Sironneau Jean-Pierre, *Le lien social et le mythe au fil de l'histoire*, Paris, éd. L'harmattan, 2009, 169 p.

Weber Max, *Economie et société /I, Les catégories de la sociologie*, Paris, éd. Plon, 1995, 410 p.

Weber Max, *Economie et société*, (chapitre V : « les types de communalisation religieuse », § 4 « Le prophète », tome II, Paris, éd. Plon, Coll. « Presses Pocket », 1995, pp. 190-192.

Weber Max, *Judaïsme antique*, Paris, éd : Plon, 1970, N°33, 615 p.

Weber Max, *Hindouisme et bouddhisme*, Paris, éd. Flammarion, 2003, 636 p.

Weber Max, « Introduction », *sociologie des religions*, trad. Jean-Pierre Grossein, Paris, éd. Gallimard, 1996, 546 p.

Weber Max, *Confucianisme et taoïsme*, Paris, éd. Gallimard, 2000, 337 p.

Wilhelm Hennis, *La problématique de Max Weber*, Paris, éd. PUF, 1996, 256 p.

III- MANUELS, OUVRAGES GENERAUX CLASSES PAR CONTINENT ET PAR PAYS

A- AFRIQUE

1- Afrique générale

Dumont René, *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Éditions du Seuil, Coll. « L'histoire immédiate », 1991, 334 p.

Colombani Olivier, *Mémoires coloniales : la fin de l'Empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, éd. La Découverte, 1991, 209 p.

Gabriel Lisette, *Le Combat du Rassemblement Démocratique Africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique Noire*, Paris, éd. Présence africaine, 1983, 398 p.

Gonidec Pierre F., *Les droits africains : Evolution et sources*, éd., Paris, L.G.D.J., 1976, 146 p.

Kamto Maurice, *Pouvoir et Droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme africain dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, LGDJ, Bibliothèque africaine et malgache, t. 43, 1987, 545 p.

M'bokolo Edikia, *Afrique noire. Histoire et civilisations, tome 2 : Du XIX e siècle à nos jours*, Paris, éd. Hatier-Auf, 2008, 441 p.

Médard Jean-François, *Etats d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, éd. Karthala, Paris, 1991, 405 p.

Mülhmann W. E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers-Monde*, Paris, éd. Gallimard, 1968, 389 p.

Ngoupandé Jean-Paul, *L'Afrique sous la France*, Paris, éd. Albin Michel, 2002, 300 p.

Perret Thierry, *L'Afrique voyage en démocratie*, Paris, éd. L'harmattan, 2002, 268 p.

Stamm Anne, *L'Afrique de la colonisation à l'indépendance*, Paris, éd. PUF, 2003, 128 p.

2- Burkina Faso

Savonnet-Guyot, *Etat et sociétés au Burkina : essai sur le politique africain*, Paris, éd. Karthala, 1982, 227 p.

3- Centrafrique

Emmanuel Germain, *La Centrafrique et Bokassa (1965-1979) : Force et déclin d'un pouvoir personnel*, Paris, éd. Harmattan, 2000, 285 p.

4- Côte d'Ivoire

Akindès Francis, *Côte d'ivoire : La réinvention de soin dans la violence*, Dakar, éd. Codesria, 2011, 256 p.

Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, éd. Karthala, 1984, 333 p.

Akindès Francis, *Côte d'ivoire : La réinvention de soin dans la violence*, Dakar, éd. Codesria, 2011, 256 p.

Amondji Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, éd. Karthala, 1984, 333 p.

Bédié Henri Konan, *Les chemins de ma vie*, Paris, éd. Plon, 1999, 247 p.

Bouquet Christian, *Géopolitique de la Côte d'ivoire*, Paris, éd. Armand Colin, 2005, 247 p.

Cissé Ibrahim Baongo, *Alassane Ouattara une vie singulière*, Abidjan, Ed. NEI/CEDA, 2007, 247 p.

Ellenbogen Alice, *La succession d'Houphouët-Boigny entre tribalisme et démocratie*, Paris, éd. Harmattan, 2002, 180 p.

Fourcher Vincent, *Difficile succession en Afrique Subsaharienne : persistance et reconstruction d'un pouvoir personnel*, Paris, éd. Le Seuil, 2009, 256. P

Grah Mel Frédérique, *Félix Houphouët-Boigny et l'épreuve du pouvoir*, paris, éd. Karthala, 2010, 640 p.

Hofnung Thomas, *La crise en Côte d'ivoire. Dix clés pour la comprendre*, Paris, éd. Découverte, 2005, 140 p.

Koumoué koffi Moïse, *Politique économique et ajustement structurel en Côte d'Ivoire*, Paris, éd. L'harmattan, 1994, 223 p.

Le Pape Marc et Vidal Claudine, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2002*, Paris, éd. Karthala, 2002, Cit, 170 p.

Nandjui Pierre, *Houphouët-Boigny: L'homme de la France en Afrique*, Paris, éd. L'harmattan, Paris, 1995, 221 p.

Rougerie Gabriel, *L'Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire : l'État et l'économie*, Abidjan, Paris, Nouvelles éditions africaines, 1978, 800 p.

Tessy Bakary, *Transformation de l'élite et succession politique en Côte d'Ivoire : un changement dans la continuité*, Abidjan, éd. Nouvelle édition africaine, 1984, 87 p.

Tessy Bakary, *Côte d'Ivoire : succession impossible ?*, Paris, éd. Harmattan, 2000, 207 p.

Yéo Souleymane, *Les Etats nations face à l'intégration en Afrique de l'ouest. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Paris, éd. Karthala, 2009, 235 p.

Zoro-Bi Épiphane, *Justice en Côte d'Ivoire : désarmé la violence*, Paris, éd. Karthala, 2004, 226 p.

5- Gabon

Ben Yahmed Danielle et Ziad Limam (dir.), *Omar Bongo Ondimba : un destin africain*, Paris, Les éditions du Jaguar, 2006, 191 p

Feumetio Bertrand, *Le Gabon, un pays si riche... mais très pauvre - Décryptage d'un authentique paradoxe socioéconomique*, Paris, Publibook, 2008, 302 p.

Koloko Josué, *El Hadj Omar Bongo ou l'art et la manière de gouverner le Gabon*, Paris, éd. K. E Communication, 1998, 237 p.

6- Ghana

Kwamé Nkrumah, *Le néocolonialisme : Dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Éditions Présence Africaine, Coll. « Le panafricanisme », 2009, 268 p.

Kwamé Nkrumah, *Autobiographie*, Paris, éd. Présence Africaine, coll. « panafricanisme », 2009, 286 p.

7- Guinée

Camara Mohamed Saliou, *Le pouvoir politique en Guinée sous Sékou Touré*, Paris, éd. L'harmattan, 2007, 280 p.

Maligui Soumah, *Guinée, de Sékou Touré à Lassana Conté*, Paris, éd. L'harmattan, 2004, 206 P.

Fodé Sylla Almamy, *L'itinéraire sanglant*, Paris, éd. ERTI, 1985, 191.p

Sory Charles E., *Sékou Touré : l'ange exterminateur : un passé à dépasser*, Paris, éd. L'harmattan, 2000, 159 p.

8- Sénégal

Diop Momar Coumba et Diouf Mamadou, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, éd. Karthala, 1990, 436 p.

Magatte Lô, *Sénégal, le temps du souvenir*, Paris, éd. L'harmattan, Coll. Mémoire africaine, 1991, 220 p.

Momar Coumba et Diouf Mamadou, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*, Paris, éd. Karthala, 1990, 436 p.

Tine Antoine, *Elites politiques et démocratisation au Sénégal. Pour une lecture néo machiavélienne*, in *démocratie et développement en Afrique de l'ouest. Mythe et réalité*, Dakar, éd. CODESRIA, 2005, 127 p.

Tirera Lamine, *Abdou Diouf : biographie politique et style de gouvernement*, Paris, L'harmattan, 2006, 312 p

B- OCCIDENT (Europe et Amérique)

1- Amérique

a- États-Unis

Barack Obama, *L'audace d'espérer. Un nouveau rêve américain*, Paris, éd. Presses de la Cité, 2007, 327 p.

De Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, éd. Flammarion, 2006, 414 p

b- Cuba

Kalfon Pierre, *Che Ernesto Guevara, une légende du siècle*, Paris, éd. Seuil, 2007, 623 p.

2- Europe

a- Allemagne

Beaud Olivier, *Les derniers jours de Weimar. Carl Schmitt face à l'avènement du nazisme*, Paris, éd. Descartes & Cie, 1997, 253 p.

Beucler André, *L'ascension d'Hitler. Du village autrichien au coup d'État de Munich*, Paris, Éditions nationales, coll. « L'histoire inconnue », 251 p.

Burgelin Henri, « *Les succès de la propagande nazie* », in *L'Allemagne de Hitler 1933-1945*, Paris, éd. Du Seuil, 1991, 340 p.

Fest Joachim, *Hitler. Jeunesse et conquête du pouvoir*, Paris, éd. Gallimard, 1973, 527 p.

Lionel Richard, dans *Goebbels. Portrait d'un manipulateur*, Paris, éd : André Versaille Editeur, 2009, 290 p.

Kershaw Ian, *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Paris, éd. Gallimard, 1985, 391 p.

Miklos Bokor et Paul Wiener, *Peut-on en finir avec Hitler*, Paris, éd. L'harmattan, 2010, 238 p.

Neumann Franz, *Béhémoth. Structure et pratique du national-socialisme*, Paris, éd. Payot, 1987, 592 p.

b- Angleterre

Cottret Bernard, *Histoire de l'Angleterre - De Guillaume le Conquérant à nos jours*, Paris, éd. Tallandier, 2011, 608 p.

c- France

Barré Jean-Luc, *Devenir de Gaule 1939-1943*, Paris, éd. Perrin, 2009, 601 p.

De Gaulle Charles, *Le fil de l'épée*, Paris, éd. Plon, 1996, 142 p.

Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1846-1946*, Paris, éd. Aubier Montaigne, 1982, 493 p.

Jallut Maurice, *Où va la République ? La France à la recherche de sa constitution*, Paris, éd. Philippe Prévost, 1967, 133 p.

Lacouture Jean, *Charles de Gaulle, I. Le rebelle 1890-1944*, Paris, éd. Le Seuil, Paris, 1984, 869 p.

Mitterrand François, *Le Coup d'Etat permanent*, Paris, éd. Plon, 1964, 285p

Pauvert Bertrand, *Droit constitutionnel : théorie général, Ve république*, Paris, éd. Studyrama, 2004, 493 p.

Quagliariello Gaetano, *La religion gaulliste*, Paris, éd. Perrin, 2007, 611.p.

Soulaïrol Jean, *Charles de Gaulle le libérateur*, Vanves, Librairie Bloud & Gay, 1944, 108 p.

Winock Michel, *L'agonie de la IVe République. 13 mai 1958*, Paris, éd. Gallimard, 2006, 381 p.

Winock Michel, *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques de 1871 à 1968*, Paris, éd. Du Seuil, 1995, 471 p.

d- Italie

Baron Beyens, *Quatre ans à Rome (1921-1926)*, Paris, éd. Plon, 1935, 307 p.

Bezençon Marcel, *La vie âpre et aventureuse de Mussolini en suisse: sur le chemin de la dictature*, Paris, éd. L'illustration, 1938, 22 p.

Hibbert Christopher, *Mussolini, une force de la nature*, Paris, éd. Robert Laffont, 1963, 445 p.

Max Gallo, *L'Italie de Mussolini, vingt ans d'ère fasciste*, Paris, éd. Tallandier, 2011, 447 p.

Milza Pierre, *Mussolini*, Paris, éd. Fayard, 1999, 985 p

Milza Pierre et Berstein Serge, *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, éd. du Seuil, 1980, 434 p.

Rouvier Jean, *Du pouvoir dans la république romaine, réalité et légitimité, étude sur le consensus*, Paris, éd. Nel, 2008, 343 p

e- Grèce

Carlier Pierre, *Démosthène*, Paris, éd. Fayard, 1990, 382 p.

Georges Mathieu, *Démosthène, l'homme et son œuvre*, Paris, éd. Boivin, 1948, 191p.

Gobry Ivan, *La philosophique pratique d'Aristote*, Lyon, éd. Presses universitaire de Lyon, 1993, 199 p.

Mogens Herman Hansen, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, éd. Les belles lettres, 2003, 493 p.

C- ASIE ET RUSSIE

1- Asie générale

Nguyen Eric, *L'Asie géopolitique : De la colonisation à la conquête du monde*, Paris, éd. Jeunes Editions, Paris, 2006, 334 p.

a- Chine

Daubier Jean, *Histoire de la révolution culturelle prolétarienne en Chine (1965-1969)*, Paris, éd. Maspero, 1970, op, Cit, 306 p.

Dufour Jean-François, *Géopolitique de la Chine*, Paris, éd. Complexe, 1999, 143 p.

Fairbank John, *La grande révolution chinoise, 1800-1989*, Paris, éd. Flammarion, Paris, 1989, 548 p.

Guillermaz Jacques, *Le Parti communiste chinois au pouvoir*, Paris, éd. Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 1979, 787 p.

Guillermaz Jacques, *Histoire du parti communiste chinois. Des origines à la conquête du pouvoir (1921-1949)*, Paris, éd. Payot § Rivages, 2004, 475 p

Jung Chang et Jon Halliday, *Mao. L'histoire inconnue*, Paris, éd. Gallimard, 2011, 753 p.

Leys Simon, *Les habits neufs du président Mao*, Paris, éd. Champs Libre, 1971, 310 p.

Leys Simon, *Essai sur la Chine*, Paris, éd. Robert Laffont, 1998, 827 p.

Roux Alain, *Mao un destin chinois*, Paris, éd. Larousse, 2009, 1126 p.

Schram Stuart, *Mao Tse-tung*, Paris, éd. Colin, collection U, 1963, 417 p.

b- Corée

Breen Michael, *Kim Jong-il, dictateur nord-coréen*, Paris, éd. Saint-honoré Média, 2004, 216 p.

c- Indonésie

Tarzi Vittachi, *La chute de Sukarno*, Paris, éd. Gallimard, 1967, 310 p.

2- Russie

Barbusse Henri, *Staline. Un monde nouveau vu à travers un homme*, Paris, éd. L'harmattan, 2006, 320 p.

Broué Pierre, *Trotsky*, Paris, éd. Fayard, 1988, 1101p.

Carrière D'Encause Hélène, *Staline, l'ordre par la terreur*, Paris, éd. Flammarion, 1979, 288 p.

Eastman Max, *Depuis la mort de Lénine*, Paris, éd. Gallimard, 1925, 223 p.

Elleinstein Jean, *Histoire du phénomène stalinien*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1996, 248 p.

Furet François, *Le passé d'une illusion : essai sur l'idée communiste au XXe siècle*, Paris, éd. Robert Laffont/ Calmann-Lévy, 1997, 580 p.

Moshé Kevin, *La formation du système soviétique. Essai sur l'histoire sociale de la Russie dans l'entre- deux guerres*, Paris, éd. Gallimard, Bibliothèque des histoires 1ere édition, 1985, p. 413

Nikita Khrouchtchev, *Rapport secret sur Staline au XX^e Congrès du P.C. soviétique*, suivi du *Testament de Lénine*, Paris, éd. Champs Libre, 1970, 190 p.

Nora Wang, *Mao Zedong : Enfance et adolescence*, Paris, éd. Autrement, 1999, 221 p

Souley Jean-François, *La mort de Lénine : L'implosion des systèmes communistes*, Paris, éd. Armand Colin, 1991, 276 p.

Trotsky Léon, *Ma vie*, Paris, éd. Gallimard, Coll. Folio, 1973, 660 p.

Ulam Adam, *Staline, l'homme et son temps I. La montée. II*, Paris, éd. Calmann-Lévy & Gallimard, 1977, 950 p.

Volgonov Dimitri, *Staline, triomphe et tragédie*, Paris, éd. Flammarion, 1991, 539 p.

Werth Nicolas, *Histoire de l'Union Soviétique de Lénine à Staline, 1917- 1953*, Paris, éd. PUF, Collection Que Sais-Je ?, 1995, n° 2963, 127 p.

D- MAGREB, MOYEN-ORIENT ET PNINSULE ARABIQUE

1- Général

Basbous Antoine, *Le Tsunami arabe*, Paris, éd. Fayard, 2011, 200 p.

Nahavandi Houchang, *Le grand mensonge, dossier noir de « l'intégrisme islamique »*, Paris, Nouvelles éditions Debresse, 1984, 129 p.

Roy Olivier, *Généalogie de l'islamisme*, Paris, 2eme éd. Hachette, 1995, 119 p.

Xavier Raufer, *La nébuleuse : le terrorisme du Moyen-Orient*, Paris, éd. Fayard, 1987, 404 p.

2- Iran

Corbin H., *En islam iranien. Aspects spirituels et philosophiques*, Paris, éd. Gallimard, 1971-1972, 447 p.

Nahavandi Firouzeh, *Aux sources de la Révolution iranienne*, Paris, éd. L'Harmattan, 1988, 238 p.

Nahavandi Houchang, *Khomeiny en France, Révélations sur cet étrange hôte de Neauphle-le-Château*, Paris, Éditions Godefroy de Bouillon, 2009, 241 p.

Nissanian Edouard, *Du berceau de la Perse antique à la République islamique d'Iran*, Paris, éd. Connaissances et Savoirs, 2006, 118 p.

3- Maroc

Abitbol Michel, *Histoire du Maroc*, Paris, éd. Perrin, Coll. « Pour l'histoire », 2009, 673 p.

4- Tunisie

Camau Michel, *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*, Paris, éd. Karthala, 2004, 664 p.

IV- Contribution à des ouvrages généraux et spéciaux

A) Ouvrage principal

Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, Paris, éd. Karthala, 1999, 464 p.

B) Contributions

Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, « *Sénégal : Par-delà la succession de Senghor-Diouf* », in *Les Grandes figures du politique en Afrique*, pp. 140-188.

Rafaa Ben Achour, *La succession de Bourguiba*, in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, pp. 190-217.

Sindjoun Luc, *Le président de la République du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la « transition démocratique »*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, pp. 63-102.

Tessy D. Bakary, *Transition politique et succession en Côte-d'Ivoire*, in *Les Grandes figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités des pouvoirs élus*, pp.103-138.

V- THÈSES ET MÉMOIRES

A) Thèses

Barbey Philippe, *Max Weber et les charismes spécifiques-La mondialisation d'un charisme de conversion : un charisme d'évangélisation ?* Thèse de doctorat de sociologie, Paris 5 Descartes, 2008, 315 p.

Cathelin Annie, *Approche sociologique complexe du charisme. Le Mouvement Raëlien et son prophète*, thèse doctorale de sociologie, Université de Perpignan, 2001, 312 p.

Dalmazzo Amélie, *Charismes, identités, fanatismes. Le charisme médiatique et les fans de Michael Jackson. L'idéal et le monstre*, Thèse doctorale : Sémiologie des médias, Paris 2, 2009, 1009 p.

De Luca Anne, *La noblesse du Premier Empire français : L'identité nobiliaire réinventée*. Thèse doctorale, Université de Perpignan Via Domitia, en Histoire du droit des institutions, Perpignan, 2006, 543 p.

Degny Segui René, *Succession d'Etat en Côte d'Ivoire*, Thèse pour le doctorat d'Etat, Aix-Marseille, 1979, Codification et uniformisation du droit en Afrique in Encyclopédie juridique de l'Afrique, 453 p.

Louis Martin Ngonu, *La Construction du vote en Afrique.*

Le Cameroun aux urnes (1945 –2000), Thèse doctorale en Science politique, Université Lumière Lyon II, 24 Novembre 2000 [En ligne]. Disponible sur :

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2000/gono_lm#p=0&a=Notefn5. (Page consultée le 11/09/2011)

Mbodj El Hadj, *La succession du chef de l'Etat en droit constitutionnel africain*, Thèse pour le doctorat en Droit, Université Cheik Anta Diop de Dakar, Juin 1991, 532 p.

Vedelago Louis F., *Les composantes idéologiques du gaullisme 1958-1959*, Thèse de doctorat en sociologie, Tome 1, Université de Bordeaux II, 1981, 538 p.

B) Mémoires

Buffard Stéphane, *La politique d'extension de la révolution iranienne (1979-1989) ou l'impossible communauté des croyants*, Mémoire Maitrise de Science Politique, Université du Québec (Montréal), Février 2009, 99 p.

De Geeter Marie Hélène, *De l'émotion au sentiment : lien entre la recherche de stimulations et la sensibilité au charisme*, D.E.A de psychologie normale et pathologie des processus cognitifs, Université de Caen, 2001-2002, 111 p.

Meité Youssouf, *Le pouvoir exécutif en Côte d'Ivoire : Le Président de la République et le Premier Ministre de 1990 à nos jours*, Mémoire de Recherche Master II : Droits Comparés, option Droit Public, Université de Perpignan Via Domitia, 2006-2007, 133 p.

VI- REVUES, ARTICLES ET PRESSE

A) Revues

Abou Diab Khattar. William Shawcross. *Le Shah, exil et mort d'un personnage encombrant*, Politique étrangère, 1989, vol. 54, n° 2, pp. 341-342

Albert Mabileau, *La personnification du pouvoir dans les gouvernements démocratiques*, Revue française de Science Politique, Année 1960, Vol. 10, N° 1, pp.39-65.

Aron Raymond, « *Macht, Power, Puissance: prose démocratique ou poésie démoniaque?* », Archives européennes de sociologie (1964), 5, 1, pp. 32-33.

Aron R., *Les étapes de la pensée sociologique. Montesquieu - Comte - Marx - Tocqueville - Durkheim - Pareto - Weber.*, Revue française de sociologie, 1967, vol. 8, n° 4, pp. 565-567.

Azar. A., *La genèse de la Constitution du 4 octobre 1958*. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 14 N°3. Juillet-septembre. pp. 626-627.

Bafoil François, *Marché, bureaucratie, forme de la domination politique*, Centre d'étude et de recherche internationale science po, Questions de Recherche, N°31, avril 2010, 35 p.

Bayart J-F, « *L'intervention du politique en Afrique et en Asie, avant-propos* », Revue française de science politique, Vol. XXXIX, N°8, décembre 1989, p. 790.

Bayart (Jean-François), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, ("L'espace du politique"), 1989. In: *Politix*. Vol. 3, N°9. Premier trimestre 1990. pp. 94-96.

Balandier Georges, *Remarques sur les regroupements politiques africains*, Revue française de science politique, Année 1960, Vol. 10, N° 4, pp.841-849.

Balta Paul, *La révolution islamique en Iran*, In: Tiers-Monde. 1982, tome 23 n°92. L'Islam et son actualité pour le Tiers Monde (sous la direction d'Ahmed Moatassime). pp. 901-910.

Becquart-Leclercq Jeanne, *Légitimité et pouvoir local*, In: *Revue française de science politique*, 27e année, n°2, 1977. pp. 229-230.

Boquet Yves. *Cartes et élections : la construction des circonscriptions électorales aux États-Unis, entre égalité et équité*. In: *Espace, populations, sociétés*, 2003-3. Populations, élections, territoires. pp. 483-499.

Bournazel Renata. *L'image de Lénine en Occident*. In: *Revue française de science politique*, 21e année, n°2, 1971. pp. 331-332.

Bourdieu Pierre, « *Une interprétation de la théorie de la religion selon Max Weber* », Archives Européennes de la sociologie, XII-1, 1971, pp. 3-21.

Bouretz Pierre, *Mommsen Wolfgang J., Max Weber et la politique allemande, 1890-1920.*, *Revue française de sociologie*, 1987, vol. 28, n° 1, pp. 150-157.

Breuer Stefan, *Max Weber et les formes de démocraties*, *Revue Européenne des Sciences Sociales*, XXXIII, 1995, N°101, pp. 39-55.

Broué Pierre, *Trotsky vivant*, par Pierre Naville, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1965, vol. 20, n° 3, pp. 617-623.

Burdeau Georges, *Traité de science politique*, 3e éd., t. I et vol. II, t. II. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 35 N°3. Juillet-septembre, 1983, pp. 643-647.

Burdeau Georges, *Quelques livres sur la révolution russe*, *Revue français de science politique*, Année 1952, Vol. 2, N° 1, pp. 154-159.

Carantino Bernard, Zarnekau Constantin, *Le 20e congrès du Parti communiste de l'URSS*. In: *Politique étrangère* N°4 - 1956 - 21e année p. 468.

Carrère d'Encausse Hélène, *Les guerres de succession du Kremlin (1924-1984)*, In: Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*. N°4, octobre 1984. pp. 3-18

Carrère D'Encausse Hélène, *Deutscher (Isaac) - Staline*. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Herbert. *Deutscher (Isaac) - Trotsky. I. Le prophète armé (1879- 1921)*. (The

prophet armed. Trotsky, 1879-1921). Traduit de l'anglais par Paulette Péju et Ernest Bolo. Deutscher (Isaac) - *The prophet unarmed*. Trotsky: 1921-1929. Deutscher (Isaac) - *The prophet outcast*. Trotsky : 1929-1940, *Revue française de science politique*, 1963, vol. 13, n° 4, pp. 1056-1059.

Chazel François, « *Les écrits politiques de Max Weber : un éclairage sociologique sur des problèmes contemporains* », *Revue Française de sociologie*, 4 /2005, Vol. 46, p. 841-870.

Chazel François et Grossein Jean-Pierre, « *Présentation* », *Revue française de sociologie* 4/2005 (Vol. 46), p. 641-652. Disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2005-4-page-641.htm. (Consulté le 15/10/2010).

Chevrier Yves, *La résistible ascension de Mao*, *Revue d'histoire*, 1987, Vol. 13, N° 13, 32 p.

Corbin Ethan, *Tel père, tel fils où l'histoire d'une succession sur mesure : Bachar El Assad et les nouveaux défis de l'Etat baathiste*, *Annuaire français des relations internationales*, Volume X, 2009, 15.p.

Damome Étienne, « *Togo, le peuple non violent ?* », *Outre-Terre* 2/2005 (n° 11), p. 377-388.

Debbasch Odile, *La formation des partis uniques africains*. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°2, 1966. pp. 51-94.

De Dunilac Pierre du Bois, «*Mythe et biographie : Le cas de Staline* », *Cadmos* (cahiers trimestriel de l'institut universitaire d'étude européenne de Genève et du Centre européen de culture), N°17-18, 1982, pp. 80-98.

Deleyne Jeanne, *Idéologie et développement en Chine populaire*, *Tiers monde*, 1974, Vol. 15, N° 57, pp. 189-204.

Denis-Constant Martin, *Le charisme conféré. Retour sur Max Weber à la lumière d'Ambedkar, hommage à Guy Poitevin (1934-2004)*, Ed. *Revue d'Anthropologie et Société*, Vol. 30, N° 2, 2006, pp. 27-42.

Djedjero Francisco Melèdje, « *La révision des constitutions dans les Etats africains francophones, Esquisse de bilan* » in *R.D.P.*, 1992, pp.111 et s.

Dobry (Michel) - *Sociologie des crises politiques, La dynamique des mobilisations multisectorielles*. *Revue française de science politique*, 1987, vol. 37, n° 5, pp. 723-726.

Dogan Mattei, *Le personnel politique et la personnalité charismatique*. In: *Revue française de sociologie*. 1965, 6-3. pp. 305-324.

Domenach Jean-Luc. Yao Mingle, *Enquête sur la mort de Lin Biao, Politique étrangère*, 1983, vol. 48, n° 3, op, Cit, pp. 755-756.

Dormagen Jean-Yves, « *Le Duce et l'état-major du fascisme : contribution à une sociologie de la domination charismatique* », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2008/3 n° 55-3, pp. 35-60.

Foucher V., *Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, Pouvoirs 2009/2, N° 129, p. 127-137.

Franklin Hugh Adler, « *Pourquoi Mussolini fit-il volte-face contre les Juifs ?* », Raisons politiques 2/2006 (no 22), p. 175-194.

François Étienne. Mommsen Wolfgang, *Max Weber et la politique allemande, 1890-1920, Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1987, vol. 14, n° 1, pp. 133-134.

Fleury Laurent, *Max Weber sur les traces de Nietzsche*, Revue française de sociologie, 2005/4-Vol. 46, p. 823

Freund Julien, *Etudes sur Max Weber*, Travaux de Droit, d'Economie de Science Politique et d'Anthropologie, N° 163, Genève, 1991, p. 205.

Gardou Charles, « *Démosthène, de l'enfant bègue à l'orateur en puissance* », *Reliance* 1/2005 (n° 15), p. 101-107.

Gentile Emilio, *Le silence de Hannah Arendt : L'interprétation du fascisme dans les origines du totalitarisme*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2008/ 4 N° 100, 292 p.

Gentile Emilio, « *Fascisme, totalitarisme et religion politique : Définitions et réflexions critiques sur les critiques d'une interprétation* », Raisons politiques, 2006/2 no 22, pp. 119-173.

Gentile Emilio, « *L'héritage fasciste entre mémoire et historiographie* », Vingtième Siècle. Revue d'histoire 4/2008 (n° 100), p. 51-62.

Giri Jacques, « *Chronique bibliographique Lire (ou relire) les ouvrages récents sur la Côte d'Ivoire* », *Afrique contemporaine* 2/2003 (n° 206), p. 223-225.

Gicquel Jean, « *Essai sur le présidentielisme négro-africain, l'exemple camerounais* », in *Mélanges en l'honneur de Georges BURDEAU*, 1977, p. 107 et suiv.

Godfrin (Ph.), « *La suppléance du Président de la République: échec ou succès* », in D.1969, Chr. XX, pp.167-170.

Grossein Jean Pierre, « *De l'interprétation de quelques concepts wébérien* » *Revue française de sociologie*, 2005/4 Vol. 46, p. 685-721.

Guy Roger, « *Droit, pouvoir et domination* ». Un article publié dans la revue *Sociologie et sociétés*, vol. 18, no 1, avril 1986, pp. 33-46. Montréal: PUM.

Hanieh Ziaei, *Comprendre la République islamique d'Iran : les forces mobilisatrices d'une doctrine*, revue *Dire*, (revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal), Vol. 16, n° 4, p. 22.

Hauteville Béatrix. Maurice-A. Glélé, *Naissance d'un État noir. L'évolution politique et constitutionnelle du Dahomey, de la colonisation à nos jours, Tiers-Monde*, 1970, vol. 11, n° 44, pp. 891-892.

Hourcade Bernard, « *Reza, ancien général des gardiens de la Révolution* », *La pensée de midi*, 2009/1 N° 27, p. 119-126.

Ian Kershaw, *Le « mythe du Führer » et la dynamique de l'État nazi*. In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43e année, N. 3, 1988. pp. 593-614.

Jean-Baptiste Decherf, « *De Gaulle et le jeu divin du héros. Une théorie de l'action* », *Raisons politiques* 2/2007 (n° 26), p. 217-233. Disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2007-2-page-217.htm.
DOI : 10.3917/rai.026.0217. (Consulté le 16/05/2010)

Jaume Lucien, « *La théorie de la "personne fictive" dans le Léviathan de Hobbes* », dans *Revue française de science politique*, no 6, 1983, p. 1009-1035.

Lagroye Jacques. Dobry (Michel) - *Sociologie des crises politiques, La dynamique des mobilisations multisectorielles*. *Revue française de science politique*, 1987, vol. 37, n° 5, pp. 723-726.

Lewin Moshé, Marie Jean-Jacques, *Les derniers mois de la vie de Lénine d'après le Journal de ses secrétaires*. In: *Cahiers du monde russe et soviétique*. Vol. 8 N°2. Avril-juin 19667. pp. 264-328.

Löwy Michael, *Revue Française de sociologie*, « *Lire Max Weber* », *Archive des sciences sociales des religions*, N°137, 2006

Mabileau Albert, *La personnification du pouvoir dans les gouvernements démocratiques*, *Revue française de Science Politique*, Année 1960, Vol. 10, N° 1, pp.39-65.

Mescheriakoff A., « *L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone de l'administration d'Afrique francophone subsaharienne* », *Revue française d'administration publique*, 1987, N° 42, pp. 324-325.

Morel Laurence, *La Ve République, le référendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*, *Jus Politicum*, N° 4, 2010, 59 p.

Mitter Rana, *Le massacre de Nankin, Mémoire et oubli en Chine et au Japon*, Ed. Presse de Science Po, Vingtième siècle de *Revue d'Histoire*, N° 94, 2007, 320 p.

Musiedlak Didier, *Mussolini : le grand dessein à l'épreuve de la réalité*, *Revue d'histoire politique*. 2010/1 - n° 13, pp. 50-62.

Noiriel Gérard, *Max Weber et le sens des limites*, *Genèses*, 1998, Vol. 32, N° 32, pp. 140-155

Haley P, Rudolph Sohm on Charisma, éd: journal (the) of religion Chicago, III, 1980, Vol 60, n°2 pp. 185-197.

Martin Denis-Constant, *Retour sur Max Weber à la lumière d'Ambedkar, hommage à Guy Poitevin (1934-2000)*, Anthropologie et société, Vol.30, n° 2, 2006, pp. 27-42

Mitter Rana, *Le massacre de Nankin, Mémoire et oubli en Chine et au Japon*, Ed. Presse de Science Po, Vingtième siècle de Revue d'Histoire, N° 94, 2007, 320 p.

Nadeau Christian, *L'hyperlien Hobbes-Harper. Pour le philosophe et le politicien, l'autorité du gouvernement est par définition supérieure à tout autre pouvoir ou volonté du peuple*. Le devoir, Montréal, 2010, 20 p.

Njoya Jean, *Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire*, Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R. Vol. 16, N°1-2, 2009, 60 p.

Ouédraogo Jean-Martin, « *La réception de la sociologie du charisme de weber* », in archives des sciences sociales des religions N° 83, 1983, pp. 141-157.

Rivolier Agnès, *Le charisme : entre magie et communication*, Presse universitaire de Caen, Le Télémaque, Caen, 2001/1 – N° 35, p. 17.

Rocca Jean-Louis, *Pouvoir et corruption en Chine Populaire*, Revue Perspective chinoise, 1993, Vol. 11, N° 11, pp. 20-30.

Romano Sergio. Giovanni Gentile, philosophe du fascisme. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°21, janvier-mars 1989. pp. 71-82.

Séguy Jean, *Charisme, prophétie, religion populaire*, Archives des sciences sociales des religions, Année 1984, Vol. 57, N° 52-7, pp. 153-168

Séguy Jean, *Max weber : agir, savoir pourquoi*, Archives des sciences sociales des religions, 1996, Vol. 96, N° 96, pp. 17-39.

Séguy Jean, *Max Weber et la sociologie historique des religions*, In: Archives des sciences sociales des religions. N. 33, JANVIER JUIN 1972. pp. 71-103.

Séguy Jean, *Charisme, prophétie, religion populaire*, Archives des sciences sociales des religions, Année 1984, Vol. 57, N° 52-7, pp. 153-168.

Stuart R. Schram, *La Chine de Mao Tsé-toung*, Revue Française de Science Politique, 1965, Vol. 15, N° 6, pp. 1079-1110

Témime Émile, « *Le Mussolini de Pierre Milza* », La pensée de midi 2/2000 (N° 2), p. 155-158. Disponible sur le site : URL: www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2000-2-page-155.htm. (Consulté le 11/06/2012).

Treiber Hubert, « *La sociologie de la domination de Max Weber à la lumière des publications récentes* », Revue française de sociologie, N° 4, Année 2005, pp. 871-882

Togba (Zogbélé mou), « *L'article 11 de la constitution de 1960 dans le système politique ivoirien*, » Penant, No 780, Avril-Juillet 1983.

Valenziani Carlo, *Le corporatisme fasciste; ses origine--son évolution*, Éditions de la Nouvelle revue critique, 2006, 220 pages.

Wolfgang Mommsen, *La sociologie politique de Max weber et sa philosophie de l'histoire universelle*, Revue internationale des sciences sociales, Vol XVII (1965), N° 1, 230 p.

Zacharie Clémence, « *Napoléon et les règles de dévolution de la couronne* », Napoleonica. La Revue 3/2010 (N°9), p. 3-31. Disponible sur le site : URL : www.cairn.info/revue-napoleonica-la-revue-2010-3-page-3.htm. (Consulté 14/03/2012).

Zhuo Qingjun, *Mao Zedong (1893-1976)*, Revue trimestrielle d'éducation comparée, Vol. XXIV, N° 1-2, 1984, p. 97.

B) ARTICLES DE PRESSE

Bourgi Albert, *Bédié, la chute : le roi était nu*, article in hors-série n° 2 Jeune Afrique en janvier 2000.

Cagnolari Vladimir, *Côte d'Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny*, in Monde diplomatique, Janvier 2011, pp. 14-15.

Casterman Christian, *Sylvanus Olympio : autopsie d'un coup d'Etat*, Jeune Afrique du 1 janvier 1989.

Coulibaly Tiemoko, *La lente décomposition de la Côte d'ivoire*, in Le monde diplomatique, novembre 2002, pp. 24-25.

Daguzan Jean-François, « *La revanche des "deshérités" ? Richesse et complexité du chiisme* », Maghreb-Machrek, N° 190, hiver 2006-2007

Dupont Stéphane, « *Côte d'Ivoire : un coup d'État surprise met à bas sans peine un régime discrédité* », in *Les Echos*, 27 décembre 1999, p. 6.

Edme Kodjo, in « *La démocratie est-elle possible en Afrique ?* », J. A. Plus, n° 3, Novembre-Décembre 1989, pp. 16-17.

Gabriel Lisette, *Le Combat du Rassemblement Démocratique Africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique Noire*. Présence africaine. 1983. p.12

Geslin Jean-Dominique, *Laurent Désiré Kabila, sur les pas de Mobutu*, in Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089, daté du 23 au 29 janvier 2001.

Gresh G., « *Les révolutions arabes sont-elles finies ?* », *Carnets d'Orient-Les Blogs du Diplo*, publié le 13 juin 2011.

Hourcade Bernard, « Reza, ancien général des gardiens de la Révolution », La pensée de midi, 2009/1 N° 27, p. 119-126.

Jack Thomson, « Corée du nord. La succession est en marche », paru le 28 septembre 2010, sur le site du Télégramme.com

K. S. Karol Kewes, in Nouvelle observateur (France), 13 septembre 1976, p. 27.

Kouamé F., « L'article 11 de la constitution : Un caméléon constitutionnel », article paru dans le journal Fraternité-Matin du 22-23 octobre 1985.

Kouadio Ahmed, *Enquête : Houphouët, six ans après, Jeune Afrique économie*, n° 352, décembre 2003 - janvier 2004, p. 14.

Kpatindé Francis, *Le jour où un simple "kadogo" a tué Laurent Désiré Kabila*, In Jeune Afrique l'intelligent, N° 2089, daté du 23 au 29 janvier 2001.

Le Monde, « Côte d'Ivoire : manifestation contre le président au pouvoir depuis 30 ans » « Houphouët voleur, Houphouët corrompu, Houphouët démission » », 31 juillet 1990, p. 3

Le Monde, « Les nombreuses vies de Félix Houphouët-Boigny », 9 décembre 1993

Lesegretain Claire, « Comprendre le Renouveau charismatique ». Disponible sur le site : La-Croix.com, 26/04 /2009. (Consulté le 28 juin 2010).

Marwane Ben Yahmed, « Jusqu'où ira Karim Wade », Jeune Afrique, N° 2454, du 20 au 26 janvier 2008, p. 24-30

Nganzi (K), « Au royaume des fils à papa », in Repères, N° 146, p. 5.

Soudan François, « Kenyatta n'est plus », Jeune Afrique (France), 30 août 1978, p. 18.

Tertulian Nicolas, *Le juriste et le Führer*, Cités 2001/2, N°6, pp. 37-47.

V) LEGISLATIONS

Loi Ivoirienne n°94-642 du 13 décembre 1994 portant Code électoral.

Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire.

Loi n° 46-645 du 11 avril 1946 tendant à la suppression du travail forcé dans les territoires d'outre-mer.

Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la république au suffrage universel.

Loi n°94-642 portant modification du code électoral

Loi constitutionnelle française n° 2000-64 du 2 octobre 2000 ramenant la durée du mandat de 7 ans à 5 ans.

L'article 11 de la constitution coréenne du 5 septembre 1998. Disponible sur le site : <http://mjp.univ-perp.fr/const/kp2009.htm>. (Consulté le 09/11/2010).

VII- DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Abdou Diouf, In TV5 monde, *Abdou Diouf, un destin francophone*, Émission du mois de mars 2011– Fiche n° 126, Disponible sur le site : http://www.tv5.org/TV5Site/upload_image/app_fp/fiche_complete/126-AbdouDiouf-mars2011b.pdf. (Consulté le 10/01/2011).

Akindès Francis, *La Côte d'Ivoire depuis 1993 : la réinvention risquée d'une nation*. Disponible sur le site : <http://www.codesria.org/IMG/pdf/1-Akindes.pdf>. (Consulté le 14/10/2010).

Amath Amadou, Karim Wade, *une tentation dynastique au Sénégal*. Disponible sur le site : <http://electionsafrique.org/Karim-Wade-une-tentation.html>. (Consulté le 10/01/2011).

Atangana Amougou Jean-Louis, *Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain*. Disponible sur le site : <http://www.afdc.fr/congresmtp/textes7/ATANGANA.pdf>. (Consulté le 31/08/2011).

Bach Daniel, *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées*. Disponible sur le site : http://sciencespobordeaux.academia.edu/DanielBach/Papers/1211084/Patrimonialisme_et_neopatrimonialisme_lectures_et_interpretations_comparees. (Consulté le 11/04/2012).

Belhadj Abdessamad, « *L'usage politique de l'islam : l'universel au service d'un État. Le cas du Maroc* », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-2 | 2006, mis en ligne le 10 mars 2011. Disponible sur le site : URL : <http://rsa.revues.org/575>. (Consulté le 24 janvier 2012).

Bertrand Gaufryau et Carlos Maldonado, « *secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales: le cas de la côte d'ivoire [archive]* ». Disponible sur le site de l'OIT, 1998. (Consulté le 15 décembre 2008).

Bonhomme Nicolas, *L'élection des élections présidentielles de 2008*. Disponible sur le site : http://www.brebeuf.qc.ca/public/c41d68f5-9dba-45bb-9799-679a6ea1e45b/enjeux/nicolas_bonhomme_-_lectons_amricaines.pdf (Page consulté le 12 mars 2011)

Bourgi Albert, *Bédié, la chute : le roi était nu*, article paru dans hors-série n° 2 Jeune Afrique en janvier 2000. Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAHS02p038-045.xml0/>. (Consulté le 22/09/2011).

Bouquet Christian, « *Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire* », *L'Espace Politique* [En ligne], 3 | 2007-3, mis en ligne le 22 décembre 2007, Consulté le 25 mars 2011. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index894.html>.

Bredeloup Sylvie, « *La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°2 | 2003, mis en ligne le 19 avril 2007, disponible sur le site : URL : <http://remi.revues.org/46> (Consulté le 18 mars 2011).

Brown Nathan, « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL: <http://ema.revues.org/index1061.html> (Consulté le 28 février 2012).

Castillo Jean, *La succession à la tête de la révolution sous le sceau la continuité*. Disponible sur le site : <http://www.inprecor.fr/article-inprecor?id=105>. (Consulté le 11/12/2011).

Conte Bernard, *Côte d'Ivoire : Clientélisme, ajustement et conflit*. Disponible sur le site : <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt101.pdf>. (Consulté le 18 mars 2011).

Courier international 29 septembre 2010, « *De nouvelles fonctions pour le successeur désigné de Kim Jong-il* ». Disponible sur le site : <http://www.courierinternational.com/breve/2010/09/29/de-nouvelles-fonctions-pour-le-successeur-designe-de-kim-jong-il>. (Consulté le 17/11/2010).

Cypel Sylvain, « *Les atouts de Joe Biden : catholique, col bleu et vieux routier du Sénat* », *Le Monde*, Denver, 25 août 2008, Adresse URL : http://www.lemonde.fr/elections-americaines/article/2008/08/25/les-atouts-de-joe-biden-catholique-col-bleu-et-vieux-routier-du-senat_1087427_829254.html. (Consulté le 25/09/2011).

Dassié René, *Vers la fin des successions dynastique ?* Disponible sur le site : <http://www.congoforum.be/upldocs/28.pdf>. (Consulté le 15/02/ 2012).

Dorna Alexandre, *La question du chef charismatique : l'image épique et la dynamique émotionnelle*, cahier de psychologie politique [En ligne], n° 13, juillet 2008. Disponible sur URL : <http://lodel.Irevues.Inist.fr>. (Consulté le 11/09/2008).

Demers Andréanne, *Elizabeth II : une succession qui se prépare*. Article publié sur le site : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=880>. (Consulté le 07/03/2012).

Favret-Saada Jeanne, « *Weber, les émotions et la religion* », *Terrain*, numero-22 - *Les émotions* (mars 1994), [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2007. URL : <http://terrain.revues.org/3088>. (Consulté le 31 mars 2009)

Fanny Arlandis, *Un français peut-il revendiquer la couronne britannique ?* Article publié le 28-04-2011 sur le site : <http://www.slate.fr/story/37401/france-couronne-britannique>. (Consulté le 29/04/2011).

Faro Philippe, « *La chute d'un chef charismatique, le cas de Mussolini* », Les cahiers psychologie politique [En ligne], numéro 13, Juillet 2008. URL: <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=110>. (Consulté le 18/06/2012).

Favret-Saada Jeanne, « *Weber, les émotions et la religion* », *Terrain*, numero-22 - *Les émotions* (mars 1994), [En ligne], mis en ligne le 15 juin 2007. URL : <http://terrain.revues.org/3088>
Consulté le 31 mars 2011.

François Soudan, « *Jean-Bedel Bokassa : Le soudard saisi par la mégalomanie* », *Jeune Afrique*, 28 septembre 1999, (En ligne), Disponible sur le site : http://www.jeune.com/jeune_afrique/article_... (Consulté le 4 octobre 2010)

François Soudan, *Démission d'Ahmadou Ahidjo*, article *jeune Afrique intelligent* du 31/10/2005, disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN30105dmissiojdiha0/>. (Consulté le 26/11/2011).

Fraïsse Anne, « *Pouvoir de la religion et politique religieuse dans les premiers siècles du christianisme, l'exemple de deux empereurs : Constantin et Justinien* », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* [En ligne], | 2007, mis en ligne le 04 juillet 2006. URL : <http://cerri.revues.org/501> ; DOI : 10.4000/cerri.501. (Consulté le 10 avril 2011).

Guay Jean-Herman, *Accession de Paul Biya à la présidence du Cameroun*. Disponible sur le site : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=589>. (Consulté le 12/2011).

Guex Sébastien, *Le mouvement ouvrier international (1880-1939) : Politique et sociabilité*. Histoire contemporaine. Année académique 2005 — 2006. Prof. Disponible sur le site : http://www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/cours/Grille_mvmt.ouvr.pdf. (Consulté le 12/08/2010).

Hinnerk Bruhns, « *Charisme : idée séduisante ou concept pertinent ?* », Les cahiers du centre recherche historique, 24/2000, mis en ligne le 16/01/2009. URL: <http://ccrh.revues.org/index1882.html>. (Consulté régulièrement).

Hofnung Thomas, *Une succession dynastique en Afrique*. Disponible sur le site : <http://www.liberation.fr/monde/0101588490-une-succession-de-dynasties-en-afrique>. (Consulté le 14/03/2011).

Hugeux Vincent, *Oumar Bongo. Succession, la loi du sang*, publiée le 08-06-2009, et disponible sur le site : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/la-loi-du-sang_765877.html. (Consulté le 26/09/2011).

Jenkins Simon, *La monarchie, cette sympathique absurdité*, in courrier international, N° 1067, 14 avril, 2011. Disponible sur le site <http://www.courrierinternational.com/article/2011/04/14/la-monarchie-cette-sympathique-absurdite>. (Consulté le 15/05/2011).

LARAMEE, A. et VALLEE, B., "cadre théorique" disponible sur www.umce.ca/utano_recherche/.../, consulté le 02/05/2011.

Latoki Paul-Emile, «*La thèse de l'unité africaine traditionnelle : ses dessous et ses Conséquences sur l'Etat en Afrique*», *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 14, Janvier 2009. Disponible sur URL: <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=336>. (Consulté le 07/02/2011).

Lansana Conté : *mort d'un héros devenu dictateur - Retour sur 24 ans d'un règne sans partage*. Disponible sur le site : <http://www.afrik.com/article15982.html>. (Consulté le 27/01/2012).

Laurent Gbagbo : «*Je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite*. Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com>. (Consulté le 09/11/2011).

Lefort Claude, 1948-12. *La contradiction de Lénine*, in article paru dans *Les temps modernes* n°39 (déc. 1948-janv. 1949) <http://bataillesocialiste.wordpress.com/documents-historiques/1948-12-la-contradiction-de-trotsky-lefort/>

Le Pape Benoit XVI, discours aux représentants du renouveau charismatique catholique, la cité du Vatican, le 20 Novembre 2008. Disponible sur le site : www.vatican.va E.S.M. @ copyright 2008-Liberia Editrice vaticana-30-10-08. (Consulté le 13/06/2008).

Kalinowski Isabelle, «*La science, profession et vocation : Leçons wébériennes sur la science et la propagande*», Informations diverses, *Calenda*, publié le mercredi 28 septembre 2005, <http://calenda.revues.org/nouvelle13306.html>. (Consulté le 10/03/2009).

Machover Jacob, *La tyrannie dynastique intacte des frères Castro*. Disponible sur le site : http://www.lefigaro.fr/debats/20060803.FIG000000043_la_tyrannie_dynastique_intacte_d_es_castro.html. (Consulté le 25/02/2012).

Mas Monique, *Faure Gnassingbé recule pour mieux sauter*, 26/02/2005. Disponible sur le site : http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_34395.asp. (Consulté le 13/11/2010).

Max Monique, *De la présidence Eyadema à la dynastie Gnassingbé*, http://www.rfi.fr/actufr/articles/062/article_33840.asp. (Consulté le 13/11/2011).

Max Weber et la notion de « charisme » en science sociale : contribution à l'étude de la légitimité du pouvoir. Disponible sur le site : <http://www.atelier-legitimation.fr/spip.php?article8>. (Consulté le 02/02/2012).

Maurel Laurence, *La Ve République, le referendum, et la démocratie plébiscitaire de Max Weber*. Disponible sur le site : <http://www.juspoliticum.com/La-ve-republique-le-referendum-et.html>. (Consulté le 13/09/2010).

Memel-Fotê Harris, « *Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation* », 1991, [en ligne], mis en ligne le 04 septembre 2006. URL : <http://cmb.ehess.fr/40>. (Consulté le 09 mars 2012).

Moussa Dadis Camara : « *Pourquoi j'ai pris le pouvoir* ». Disponible sur le site : <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2504p020-027.xml0>. (Consulté le 25/03/2011).

Miklos Vetö, « *Le Renouveau charismatique dans l'Église Catholique* », *Les cahiers psychologie politique* [En ligne], numéro 20. Disponible sur URL : <http://odel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=2027>. (Consulté le 08/06/2008).

Nathan Brown, « *Monarchies constitutionnelles et républiques non constitutionnelles* », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, Les architectures constitutionnelles des régimes politiques arabes, [En ligne], mis en ligne le 08 juillet 2008. URL <http://ema.revues.org/index1061.html>. (Consulté le 28 février 2011).

Nouchine Yavari d'Hellencourt, « *Islam et démocratie: de la nécessité d'une contextualisation* », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien* [En ligne], 27 | 1999, mis en ligne le 16 mai 2005, consulté le 14 mai 2012. URL : <http://cemoti.revues.org/656>

P.ANYANG ' NYONG 'O, *Succession et héritage politiques : Le Président, l'Etat et le capital après la mort de Jomo Kenyatta*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/003007.pdf>. (Consulté le 19/03/2011).

Perier Pierre, *Les forces du CNT chassent Seif al-Islam, l'ancien dauphin*. Disponible sur le site : <http://www.lefigaro.fr/international/2011/10/21/01003-20111021ARTFIG00699-les-forces-du-cnt-chassent-seif-al-islam-l-ancien-dauphin.php>. (Consulté le 13/01/2012).

Philippe Bernard, « *A Dakar, Karim Wade rêve tout haut de succéder à son père* », *le Monde*, 23 mars 2009 ; voir enfin *Sénégal : L'irrésistible ascension de Karim Wade*, intéressant article de NETALI du 6 décembre 2007, journal sénégalais apparaissant exclusivement sur le net : <http://www.nettali.net/senegal-L-irrestible-ascension.html>. (Consulté le 22/09/2011).

Pons Philippe, *Comment Kim Jong-il succéda à son père*. Disponible sur le site : http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2011/12/19/comment-le-fils-de-kim-jong-il-succeda-a-son-pere_1620299_3216.html. (Consulté le 30/01/2012).

Politique africaine, N°65, *Ivoirité, immigration et nationalité*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/078065.pdf>. (Consulté le 12/07/2010).

Raby Diane, *Le leadership charismatique dans les mouvements populaires et révolutionnaires*, Article publié le 27 juillet 2007. Disponible sur le site : <http://risal.collectifs.net>. (Consulté le 15/03/2010).

Samson Didier, article publié sur RFI (radio France internationale), le 05-02-2005, http://www.Rfi.fr/actu.fr/articles/062/article_33794.asp. (Consulté le 15/09/2009).

Sara Roumette, *Fidèle Castro cède provisoirement le pouvoir à son frère Raoul*. Article paru le 01/08/2006. Disponible sur le : http://www.rfi.fr/actufr/articles/080/article_45357.asp. (Consulté le 12/01/2011).

Séguy Jean, « *GAÏTI (Brigitte), De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 112 | octobre-décembre 2000, document 112.18, mis en ligne le 19 août 2009, consulté le 04 avril 2011. URL : <http://assr.revues.org/20293>.

Simon-Nahum Perrine, « *Mao et le grand désordre de la révolution culturelle* », *la vie des idées*, 1^{er} octobre 2009. ISSN: 2105-3030. Disponible sur URL: <http://www.laviedesidees.fr/mao-et-le-grand-desordre-de-la.html>. (Consulté le 26/08/2010).

(Passages extraits du livre *Un autre regard sur Staline* de Ludo Martens, pp. 32-39.) Disponible sur le site : http://www.communiste-bolchevisme.net/marxisme_leninsme_ou_trotskisme.htm. (Consulté le 12/10/2011).

Renate Mayntz, « *L'idéaltype wébérien de la bureaucratie et la sociologie des organisations* », *Trivium*, 7–2010, [En ligne], mis en ligne le 06 décembre 2010. URL : <http://trivium.revues.org/3781>. Consulté le 01 avril 2011.

Roman Philippe, « *Max Weber, Isabelle Kalinowski, La science, profession et vocation. Suivi de "Leçons wébériennes sur la science & la propagande"* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2006, mis en ligne le 04 septembre 2006, et disponible sur URL : <http://lectures.revues.org/303>. (Consulté le 20 avril 2011).

Sandbrook Richard, *Personnification du pouvoir et stagnation capitalistes : L'Etat africain en crise*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/02601.pdf>. (Consulté le 17/07/2011).

Thomas Chris, *L'économie politique d'une succession annoncée*. Disponible sur le site : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/070040.pdf>. (Consulté le 09/10/2010).

Thomson Jack, « *Corée du nord. La succession est en marche* », paru le 28 septembre 2010, disponible sur le site du Télégramme.com. (Consulté le 02/11/2010).

Udhir Hazareesingh, « *De Gaulle et le mythe napoléonien* », *La Vie des idées*, 15 février 2008. ISSN: 2105-3030. Disponible sur le site: URL: <http://www.laviedesidees.fr/De-Gaulle-et-le-mythe-napoleonien.html>. (Consulté le 10/11/2010).

Viti Fabio, « *Entre l'État et l'anarchie : un siècle d'historiographie et d'anthropologie politiques du Baoulé* », *Journal des africanistes* [En ligne], 75-1 | 2005, mis en ligne le 15 septembre 2008, consulté le 19 mars 2011. URL : <http://africanistes.revues.org/99>

Youqin Wang, « *Trouver une place pour les victimes* », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2007/4 | 2007, mis en ligne le 03 avril 2008. Disponible sur le site : URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/2503>. (Consulté le 12 février 2012).

Zoro Épiphané, *La crise ivoirienne : origines, acteurs, perspectives*. Disponible sur le site : <http://www.reseau-ipam.org/spip.php?article795>. (Consulté le 22 mars 2012).

« *Wade se défend de promouvoir son fils Karim pour lui succéder* », (AFP, 23 décembre 2008). Disponible sur le site de Jeune Afrique : jeuneafrique.com. (Consulté le 15/02/2011). Aussi, *Karim Wade récuse l'idée d'une succession dynastique au Sénégal*. Disponible sur le site : http://www.lexpresse.fr/actualite/2/monde/karim-wade-recuse-l-idee-d-une-succession-dynastique-au-senegal_1009107.html. (Consulté le 15/02/2011) Et enfin, *La stratégie de Wade pour faire de son fils son successeur*. Disponible sur le site : <http://senetoile.net/component/content/article/1-les-depeches/15112-la-strategie-de-wade-pour-faire-de-son-fils-son-successeur-a-la-tete-du-pays.ht>. (Consulté le 15/02/2011).

INDEX

Le numéro des index renvoie à la page

A- Index des notions

- 1- Régime charismatique.....**34, 38, 100, 152, 162, 333, 336, 359, 360, 368, 370, 373, 374,375, 376, 378, 384, 393, 398, 399, 401, 402, 405, 410, 411, 412, 413, 417, 445, 446, 456, 464, 466, 467, 470, 471, 473, 474, 487, 490, 499, 500, 571, 590, 604, 617, 618, 619, 620, 631
- 2- La communauté émotionnelle.....**35, 85, 90, 91, 92, 93, **94, 95**, 376,
- 3- La routinisation du charisme.....**33, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 237,240, 257, 258, 308, 321, 333, 335, 337, 344, 346, 353, 359, 361, 422, 630, 633
- 4- La crise de succession.....**372, 373, 374, 375, 376, 409, 420, 467, 473, 474, 475, 493, 493, 496, 497, 498, 500, 506, 507, 509, 510, 511, 513, 515, 516, 520, 525, 526, 530, 541, 546, 549, 550, 552, 554, 555, 557, 571, 572, 573, 574, 575, 582, 583, 585, 586, 588, 596, 597, 598, 600, 604, 605, 606, 618, 619, 633, 634, 635
- 5- Fascisme.....**204, 205, 206, 207, 208, 219, 219, 222, 223, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238
- 6- Nazisme.....**37, 146, 148, 156, 168
- 7- Totalitarisme.....**37, 150, 151, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 228

B- Index des leaders (charismatiques) cités

- 1- Ahidjo Ahmadou.....**321, 334,376, 455, 461, 462, 459, 463, 465, 466, 468, 469, 482, 584, 618, 619, 627, 632
- 2- Bongo Omar.....**416, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436
- 3- Bourguiba, Habib.....**19, 23,79, 82, 263, 321, 326, 425, 450, 478, 480, 481 484, 486, 487, 491, 493, 494, 496, 498, 499, 501, 595, 597, 618, 644, 649
- 4- Castro Fidel.....**440, 441, 442

- 5- De Gaulle, Charles.....**2, 26, 78, 80, 81, 83, 107, 108, 109, 116, 122, 149, 152, 161, 188, 200, 204, 206, 207, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 294, 321, 351, 371, 375, 378, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 393, 396, 402, 578, 620, 626, 627, 631, 642, 644, 646, 648, 649
- 6- Démosthène.....**139, 140, 141, 142, 143, 144, 149, 150
- 7- Eyadéma Gnassingbé Etienne.....**416, 423, 462, 551, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570
- 8- Franco, Francisco.....**77, 80, 116, 148, 191, 201, 203, 231
- 9- Gladstone William Ewart.....** 83, 165, 200, 369
- 10- Hafez el-Assad.....**263, 436, 437, 438, 439
- 11- Hitler, Adolph.....**19, 37, 78, 92, 93, 105, 110, 116, 117, 131, 139, 140, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 153, 156, 167, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 185, 187,191, 197, 199, 207, 208, 214, 236, 237, 294, 297, 307, 308, 311, 481,485,584, 624, 642, 644, 646, 648
- 12- Houphouët-Boigny Félix.....**2, 26, 78, 76, 79, 82, 99, 100, 321, 334, 236, 335, 338, 339, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 408, 409, 410,411, 414, 425, 448, 460, 464, 481, 482, 491,493, 494, 498, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 338, 540, 541, 542, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 568, 635, 642, 646, 649
- 13- Kabila Laurent Désiré.....**433, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560
- 14- Kemal Mustapha.....**263, 266, 267, 269
- 15- Kenyatta Jomo.....**26, 78, 79, 82, 202, 321,334, 335, 369, 376, 402, 404, 469, 568, 581, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 618, 646, 649

- 16- Khomeiny Ruhollah.....**78, 76, 203, 205, 207, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 371, 628, 642, 648
- 17- Kim Il-sung.....**439, 451, 452, 453, 449
- 18- Kwamé Nkrumah.....**2, 19, 23, 149, 202, 236, 335, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 350, 371, 582, 629, 642, 646, 649
- 19- Lénine, Vladimir.....**77, 148, 203,207, 213, 319, 359, 373, 446, 447, 456, 457, 484, 486, 489, 495, 496, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 527, 588, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 616, 628, 633, 634, 635
- 20- Mao, Zedong.....**2, 19, 26, 37, 77, 80, 99, 100, 114, 148, 149, 167, 199, 202, 205, 206, 207, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 359, 371, 372, 412, 450, 497, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 631, 633, 635, 637, 644, 646, 648
- 21- Mussolini Benito.....** 2, 37, 78 p, 79p, 82, 83, 114, 129, 156, 167, 191, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 210, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 288, 311, 371, 624, 627, 629, 631, 639, 642, 644, 646, 648
- 22- Napoléon Bonaparte....**26, 167, 199, 200, 369, 383, 389, 390, 393
- 23- Nasser Gamal Abdel....**263, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 460, 476, 627
- 24- Sékou Touré.....**321, 324, 335, 425, 480, 568, 573, 574, 575, 576, 577, 585,
- 25- Senghor Léopold Sédar.....**82, 318, 321, 332, 334, 335, 336, 376,455, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 477, 520, 578,584, 618, 619, 627, 632
- 26- Staline Joseph.....**37, 78, 80, 116, 148, 153, 166, 198, 202, 204, 207, 232, 359, 447,444, 447, 457, 484, 501, 502, 504, 505, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513,

514, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618,
628, 631, 649

27- Sukarno.....263, 478, 479, 582, 646

28- Washington Georges..... 26, 129, 202, 319, 320, 371, 649

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS – SUMMARY AND KEYWORDS	3
LISTE DES ACRONYMES	7
INTRODUCTION GENERALE.....	9
A) <i>Définition et présentation du concept de charisme</i>	26
B) <i>La problématique de notre recherche sur le charisme</i>	29
PREMIERE PARTIE : Réflexion générale sur le concept de charisme et du leadership charismatique.....	40
Titre 1 : Les fondements du concept de charisme.....	41
Chapitre 1 : Genèse et conceptualisation de la notion de charisme	42
Section 1 : Les sources du concept du charisme.....	43
Paragraphe 1 : Un concept d'origine chrétienne.....	43
A) L'interprétation du charisme dans le christianisme primitif.....	44
B) Sa conception actuelle dans le christianisme contemporain.....	48
Paragraphe 2 : Les notions voisines du charisme dans d'autres religions.....	51
A) Le concept de la baraka dans la tradition arabo-musulmane.....	51
B) Le mahdisme en islam	54
Section 2 : La conceptualisation du charisme : l'apport fondamental de Max Weber et ses successeurs.....	60
Paragraphe 1 : La reconstruction de la genèse de la théorie wébérienne du charisme ...	60
A) Les premières approches théoriques du charisme	60
B) Genèse et fondement de la théorie wébérienne du charisme	61
Paragraphe 2 : Les effets théoriques de l'interprétation du charisme dans la sociologie politique de Max Weber : le charisme comme mode de légitimation du pouvoir politique.....	65
A) La domination traditionnelle.....	66
B) La domination rationnelle.....	68
C) La domination charismatique	73
Section 3 : Les caractéristiques de la domination charismatique.....	76

Paragraphe 1 : Conditions, milieu et mode de domination.....	76
A) Les conditions d'émergence du charisme.....	77
B) Formes de sociabilité et mode opératoire du charisme	83
Paragraphe 2 : Les attributs du leader charismatique.....	100
A) Les traits de la personnalité : les habilités comportementales des chefs charismatiques.....	104
B) Les habilités communicatives : l'efficacité dans la transmission du discours charismatique.....	109
1) La communication verbale ou l'art oratoire des chefs charismatiques.....	109
2) La puissance de la communication non verbale des chefs charismatiques.....	116
Chapitre 2 : La question de l'inné ou de l'acquis, et le contexte institutionnel de l'exercice du pouvoir charismatique	121
Section 1 : La question de l'inné, de l'acquis et la construction de l'« homme charismatique ».....	122
Paragraphe 1 : La question de l'innée et de l'acquis	122
A) La thèse de l'innéité du charisme ou le retour sur la conception religieuse de la notion	123
B) Les thèses en faveur de l'acquisition du charisme.....	135
Paragraphe 2 : La construction de « l'homme charismatique » : les cas d'Hitler et de Démosthène.....	139
A) Démosthène : « de la défiance de l'élocution à l'orateur charismatique ».....	139
B) Hitler : la construction personnel d'un « homme médiocre » en leader charismatique.....	143
Section 2 : Le contexte institutionnel d'exercice du charisme	152
Paragraphe 1 : Le "tournant césariste" des démocraties de masse : relecture et actualisation d'une théorisation wébérienne.....	153
A) Généalogie de la conception wébérienne du "tournant césariste" dans les démocraties de masse	154
B) La démocratie parlementaire : le contexte institutionnel de l'idéaltype wébérien d'exercice du pouvoir charismatique.....	161

Paragraphe 2 : L'exercice du charisme dans un contexte autoritaire : l'exemple des régimes totalitaires	167
A) Origines et développements du concept de totalitarisme	167
B) Le charisme, instrument au service du pouvoir totalitaire	171
Paragraphe 3: La perversion du charisme par Hitler et le débat théorique général sur la finalité du charisme : « concept pertinent ou problématique ? »	177
A) La théorie wébérienne du charisme a-t-il influencé la mise place du système hitlérien ?	178
1) La question de l'influence des théories de Weber sur l'ascension d'Hitler au pouvoir et sur les théoriciens nazis	178
1) Les positions en faveur de la théorie wébérienne du charisme	185
B) Analyse et critique de la méthodologie wébérienne de la « neutralité axiologique »	188
CONCLUSION DU 1ER TITRE	197
Titre 2 : Les grandes figures historiques du charisme	199
Introduction du titre 2	199
Chapitre 1 : Les figures mondiales du charisme : les cas de Mussolini, Charles De Gaulle, Mao et Khomeiny.....	203
Section 1 : Les figures occidentales à travers les cas de Mussolini et de Gaulle	206
Paragraphe 2 : Benito Mussolini, le Duce du fascisme italien (1918-1943)	206
A) Genèse et émergence du charisme de Mussolini en Italie fasciste	209
1) La genèse de l'autorité charismatique	210
2) Les causes de l'émergence du charisme mussolinien : la situation de crise née en Italie après la première guerre mondiale.....	214
B) La recrudescence du charisme de Mussolini (1918-1936).....	219
1) La conquête du pouvoir (1918-1922).....	220
a) La transformation des faisceaux de combat en parti politique (1921).....	220
b) La marche sur Rome et la prise du pouvoir (1922)	223

2) La consolidation du pouvoir, la montée en puissance du fascisme et l’instauration d’un régime totalitaire (1922-1936).....	226
a) La consolidation du pouvoir (1922-1924)	226
b) L’apogée du charisme de Mussolini : la dynamique du régime fasciste et le pouvoir absolu (1924-1936)	230
C) Le déclin du charisme de Mussolini : l’effondrement du régime fasciste (1936-1945)	236
1) Les raisons du déclin de l’autorité charismatique.....	237
2) Manifestations et conséquences du déclin de l’autorité charismatique	241
Paragraphe 2 : Charles de Gaulle, le libérateur (1890-1970) Homme d’État français, président de la République de 1958 à 1969	244
A) Les fondements d’une autorité charismatique	244
1) L’appel du général de Gaulle du 18 juin 1940 : début et manifestation du charisme de chef militaire	245
2) De l’appel du 18 juin 1940 à la libération de la France en 1944 : L’attestation du charisme du général de Gaulle sur le plan militaire.....	250
B) Les métamorphoses de l’autorité charismatique entre 1946 et 1969.....	252
1) Le leadership du général De Gaulle entre 1944 et 1946 : la transition entre le charisme militaire et le charisme politique	253
2) Le gaullisme entre 1946 et 1958 : la routinisation du charisme et la longue traversée du désert	256
3) Le retour en force du général de Gaulle entre 1958 et 1969 : le “tournant césariste” de l’exercice du pouvoir	258
Section 2 : Le charisme en Asie et au Moyen-Orient : les cas de Mao et de Khomeiny..	266
Paragraphe 1 : Charisme et théocratie à propos du cas de l’Ayatollah Khomeiny, fondateur de la république islamique d’Iran	267
A) La situation prérévolutionnaire en Iran : les origines de l’émergence du pouvoir charismatique.....	268
1) Le discrédit de la monarchie des pahlavis : la trop grande soumission des monarques successifs aux puissances occidentales	269

2) Les conséquences de la “révolution blanche” initiée par le monarque : le déclin de la monarchie et l’émergence d’un pouvoir charismatique	270
B) Les caractéristiques du processus d’attestation de l’autorité charismatique	274
1) La personnalisation des rancœurs et l’incarnation de l’opposition permanente à la monarchie des Pahlavis	274
2) Un processus s’appuyant sur une logique identitaire et islamique	276
C) La recrudescence du charisme de Khomeiny pendant la révolution islamique.....	280
1) La mise en marche de la dynamique mobilisatrice : la chute du Shah et le retour triomphal de l’homme providentiel.....	280
2) L’instauration du régime islamique : un régime révolutionnaire sur un modèle charismatique.....	284
Paragraphe 2 : Le leadership charismatique de Mao Zedong, le « Grand Timonier » d’Asie (1893-1976).....	288
A) Le débat théorique sur l’autorité charismatique de Mao et les conditions de son ascension au pouvoir	289
1) Le débat théorique sur l’authenticité et la nature du charisme de Mao	289
2) L’accession au pouvoir de Mao Zedong : l’itinéraire d’un révolutionnaire et d’un chef de guerre vers le pouvoir	294
B) Le régime de Mao Zedong : entre domination charismatique et stratégies autoritaires de consolidation du pouvoir.....	301
1) L’exercice charismatique du pouvoir	301
2) La stratégie mobilisatrice et autoritaire de consolidation du pouvoir.....	308
Chapitre 2 : Les figures africaines du charisme depuis 1945.....	313
Section 1 : Les causes de la prégnance du charisme en Afrique	315
Paragraphe 1 : La lutte anticoloniale : fondement de l’émergence du pouvoir charismatique en Afrique.....	315
A) Le besoin d’émancipation des peuples colonisés.....	315
B) La lutte anticoloniale et l’appel aux « sauveurs ».....	317
Paragraphe 2 : Lien entre charisme par défaut d’institutionnalisation et construction de nouveaux Etats.....	322

A) La quête de l’incarnation d’une identité collective	323
B) La construction de l’État-nation et l’institutionnalisation du pouvoir	329
Section 2 : L’étude pratique du pouvoir charismatique en Afrique : les cas de Kwamé Nkrumah et de Félix Houphouët-Boigny.....	338
Paragraphe 1 : Retour sur le charisme de Kwamé Nkrumah : un cas d’échec dans l’institutionnalisation du pouvoir charismatique.....	338
A) L’itinéraire du leadership de Nkrumah : de l’émergence du charisme, de son attestation et de sa montée en puissance	339
B) La routinisation du charisme de Kwamé Nkrumah et le déclin de son pouvoir.....	345
Paragraphe 1 : Étude rétrospective sur le règne charismatique d’Houphouët-Boigny...	347
A) L’ascension politique d’Houphouët-Boigny.....	348
1) L’itinéraire d’un homme “hors du commun” au pouvoir : de la lutte anticolonial à la fondation d’un Etat.....	348
2) La stratégie institutionnelle et plébiscitaire de consolidation du pouvoir.....	354
a) La mise en place des institutions qui consacre la personnalisation du pouvoir	355
b) Stratégie partisane et plébiscitaire de consolidation du pouvoir	357
2) La patrimonialisation du pouvoir comme moyen de conservation de la légitimité du charisme	358
B) La décadence du charisme d’Houphouët-Boigny.....	363
1) Les facteurs internes et externes du déclin du charisme.....	363
2) La traduction politique ivoirienne du déclin	365
Conclusion du deuxième Titre	370
Deuxième Partie : La succession et la crise de succession en régime charismatique	373
Titre 3 : La succession réussie et ses différents modes de règlements	375
Introduction titre 3	375
Chapitre 1 : La succession réglée par procédés démocratiques.....	377
Section 1 : La participation populaire et directe du peuple dans la désignation du successeur du chef	378

Paragraphe 1 : La désignation du successeur par suffrage universel direct : le cas du général de Gaulle	378
A) Les circonstances et les raisons d'un choix successoral	379
B) La phase pratique de la succession du général de Gaulle par le suffrage universel direct	382
Paragraphe 2 : L'hypothèse des successions plébiscitaires	385
A) La succession dans les démocraties plébiscitaires	386
B) La succession dans les monocraties plébiscitaires	387
Section 2 : Les procédés de succession par suffrage universel indirect	393
Paragraphe 1 : La désignation du successeur du Chef par les assemblées parlementaires	393
A) La succession du Chef du gouvernement dans les régimes parlementaires monistes	394
B) La désignation du Chef de l'État par les assemblées parlementaires	398
Paragraphe 2 : Le ticket présidentiel : le Vice-président ou l'héritier présomptif	401
A) Les caractéristiques du ticket présidentiel à partir du modèle américain	402
B) Le ticket présidentiel comme procédé de succession en régime charismatique : les cas de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte	405
1) L'expérimentation du ticket présidentiel comme procédé de succession en Côte d'Ivoire : un processus inabouti	406
2) Le procédé de succession par Vice-présidence à propos du cas de Gamal Nasser en Égypte	409
Chapitre 2 : Les successions par procédés non démocratique	414
Section 1 : Les procédés de succession héréditaire	415
Paragraphe 1 : Les causes d'un retour en force des successions héréditaires	417
A) La succession héréditaire comme solution à la continuité du système politique .	418
B) L'hérédité comme moyen de stabilisation de l'institution successorale et du système politique	420
Paragraphe 2 : Des cas empiriques de succession héréditaire	422

A)	La succession « héréditaire et élective » : le cas des Bongo au Gabon	423
2)	La succession d’Omar Bongo au Gabon par son fils Ali Bongo : le prolongement d’une dynastie familiale	424
a)	Le patrimonialisme du régime d’Omar Bongo : fondement de la succession héréditaire au Gabon	425
b)	Les stratégies d’Omar Bongo pour faire de son fils Ali Bongo son successeur	428
B)	Les successions héréditaires classiques : le cas des régimes à famille régnantes .	431
1)	La succession entre père et fils en Syrie : le cas des el-Assad.....	434
2)	La succession entre membre d’une même fratrie : le cas de Cuba avec les frères Castro	437
	Section 2 : La succession en régime à Parti unique	440
A)	Le rôle capital du parti dans le processus de succession	443
B)	Les scénarios de succession en régime à parti unique : le cas nord-coréen.....	446
1)	Les scénarios de succession dans le contexte général des régimes à parti unique	446
2)	Le cas de la Corée du nord	448
A)	La monopolisation du règlement de la succession par le chef charismatique : une pratique courante en Afrique.....	452
B)	Les procédés de règlement de succession par les chefs charismatiques : les cas de Senghor et de Ahidjo.....	455
1)	Réflexion générale sur le règlement de la succession par les chefs charismatiques	455
2)	Les exemples de Senghor au Sénégal et d’Ahidjo au Cameroun	459
a)	La succession de Senghor au Sénégal : la transmission des pouvoirs au successeur par démission	459
	Conclusion du titre 1 de la 2eme Partie.....	466
	Titre 4 : La succession non réglée : les crises de succession en régime charismatique	468
	Introduction titre 4	468
	Chapitre 1 : Causes et manifestations du non règlement de la succession en régime charismatique.....	469

Section 1 : Les causes du non règlement de la succession	470
Paragraphe 1 : L'impréparation de la succession	470
A) Une stratégie volontairement conçue par certains chefs charismatiques	471
B) Les stratégies d'impréparation de la succession.....	475
1) La stratégie de « l'irremplaçabilité du chef ».....	476
2) La stratégie de « l'héritier sans nom et sans visage ».....	479
3) La stratégie « diviser pour mieux régner ».....	481
Paragraphe 2 : Le défaut d'institutionnalisation du charisme et la question de son intransmissibilité	485
A) Le défaut d'institutionnalisation du pouvoir.....	485
B) L'intransmissibilité du pouvoir charismatique	491
Section 2 : Le déroulement, les manifestations et les conséquences des crises de succession en régime charismatique	496
Paragraphe 1 : Déclenchement de la crise de succession avant la disparition du leader charismatique : le cas de Lénine en Union Soviétique.....	497
A) La puissance et la décadence du charisme de Lénine.....	498
1) La force du leadership de Lénine et sa position centrale au sein du mouvement bolchévique.....	499
2) Le déclin de Lénine et la montée en puissance de Staline : vers l'émergence d'un nouveau leader ?.....	500
B) La bataille des successeurs-rivaux à l'intérieur du Parti : moment crucial de la course à la succession de Lénine.....	504
1) Le contrôle du Parti et sa bureaucratisation par Staline : un facteur décisif dans la conquête du pouvoir.....	505
2) L'affrontement direct entre les successeurs-rivaux : la stratégie d'alliance de Staline pour écarter Trotski	508
3) La stratégie de légitimation du pouvoir à travers le culte de Lénine.....	510
Paragraphe 2 : La crise de succession née de la disparition du chef charismatique : le cas de la Côte d'Ivoire	513
A) Les causes et le déroulement de la crise.....	514

1) L'impréparation de la succession	514
2) La contestation de la succession ou l'intransmissibilité du charisme	524
B) Le dénouement et les conséquences de la crise	528
1) L'institution de l'ivoirité et l'éclatement de la crise	528
2) Le coup d'État militaire de décembre 1999 et la guerre civile de 2002	535
Chapitre 2 : Les dénouements des crises de succession en régime charismatique	547
Section 1 : Les solutions pratiques envisagées pour régler les crises de succession	548
Paragraphe 1 : L'hérédité comme solution à la crise de succession	549
A) La succession des Kabila en République démocratique du Congo : l'hérédité comme moyen de continuité politique	549
B) La succession de Gnassingbé Eyadema au Togo : la construction politico-juridique d'une succession héréditaire	557
Paragraphe 2 : La solution militaire ou le consensus républicain	567
A) La solution militaire : le cas de la Guinée et l'examen du « parricide militaire » contre des Pères fondateurs	567
1) La solution militaire pour résoudre la crise de succession : le cas de la Guinée ...	568
2) Les cas de « parricide militaire » contre le régime des Pères fondateurs	575
B) Le consensus « républicain » des successeurs-rivaux : le cas du Kenya	579
Section 2 : Le testament politique du leader charismatique comme tentative de solution à la crise de succession : les cas de Mao Zedong et Lénine	585
Paragraphe 1 : Le testament de Mao Zedong et la continuité de son pouvoir en Chine	586
A) Les raisons du choix de la succession par voie testamentaire et les stratégies de sa mise en place	587
1) Le coup d'État manqué de 1971 et les craintes de nouvelles tentatives	587
2) Les stratégies du renvoi post-mortem du règlement de succession	590
B) La disparition de Mao Zedong et la phase d'application du testament comme solution à la crise de succession	595
1) Le testament accepté à l'ouverture de la succession	598
2) Le testament ignoré : la poursuite de la crise de succession	599

3) L'émergence d'un nouveau leader.....	600
Paragraphe 2 : La succession de Lénine en Union Soviétique : Succession testamentaire et continuité posthume ?	602
A) L'analyse du testament politique de Lénine concernant la problématique de sa succession	604
1) L'opposition entre Staline et Trotsky : l'élément central du testament	604
2) Les dernières notes du testament en défaveur de Staline	606
B) L'attitude des successeurs-rivaux face aux révélations du testament politique de Lénine	608
1) L'attitude de Staline devant le testament politique : le testament contesté, ensuite reconnu, et enfin neutralisé.....	609
2) L'attitude contrastée de Trotski devant le testament politique : le testament au départ ignoré, plus tard revendiqué	611
C) Le triomphe finale de Staline : l'acquisition du pouvoir absolu et la mise en place d'un régime totalitaire	613
Conclusion du 4 ^e et dernier titre.....	615
Conclusion générale.....	620
Liste des annexes	646
BIOGRAPHIE GENERALE	665
INDEX	694
TABLE DES MATIÈRE.....	698